



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

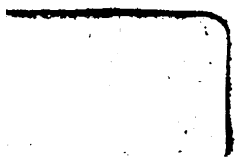
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



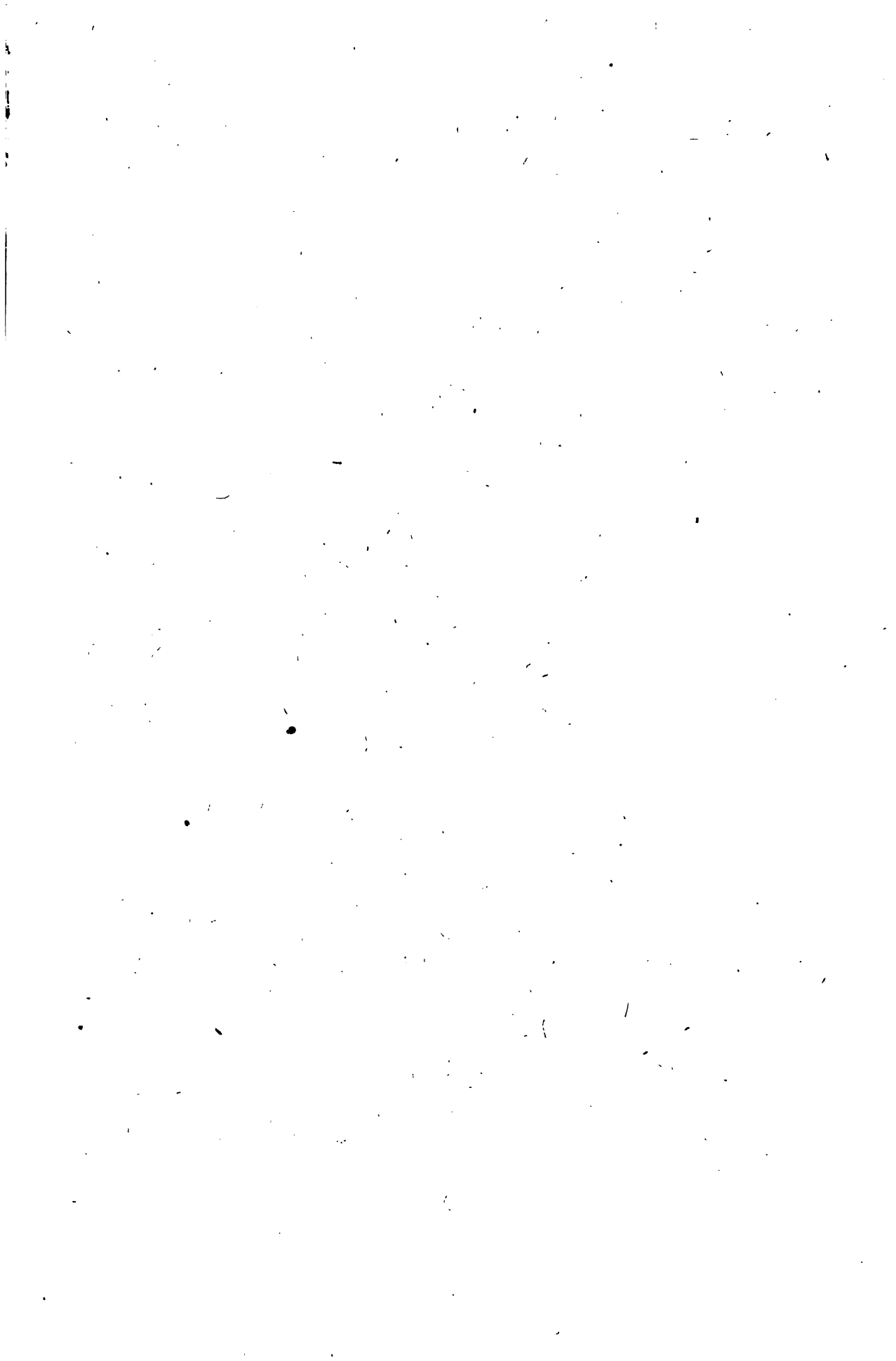
3 3433 06661172 8



104-#3

Muséc

Q. D. V.

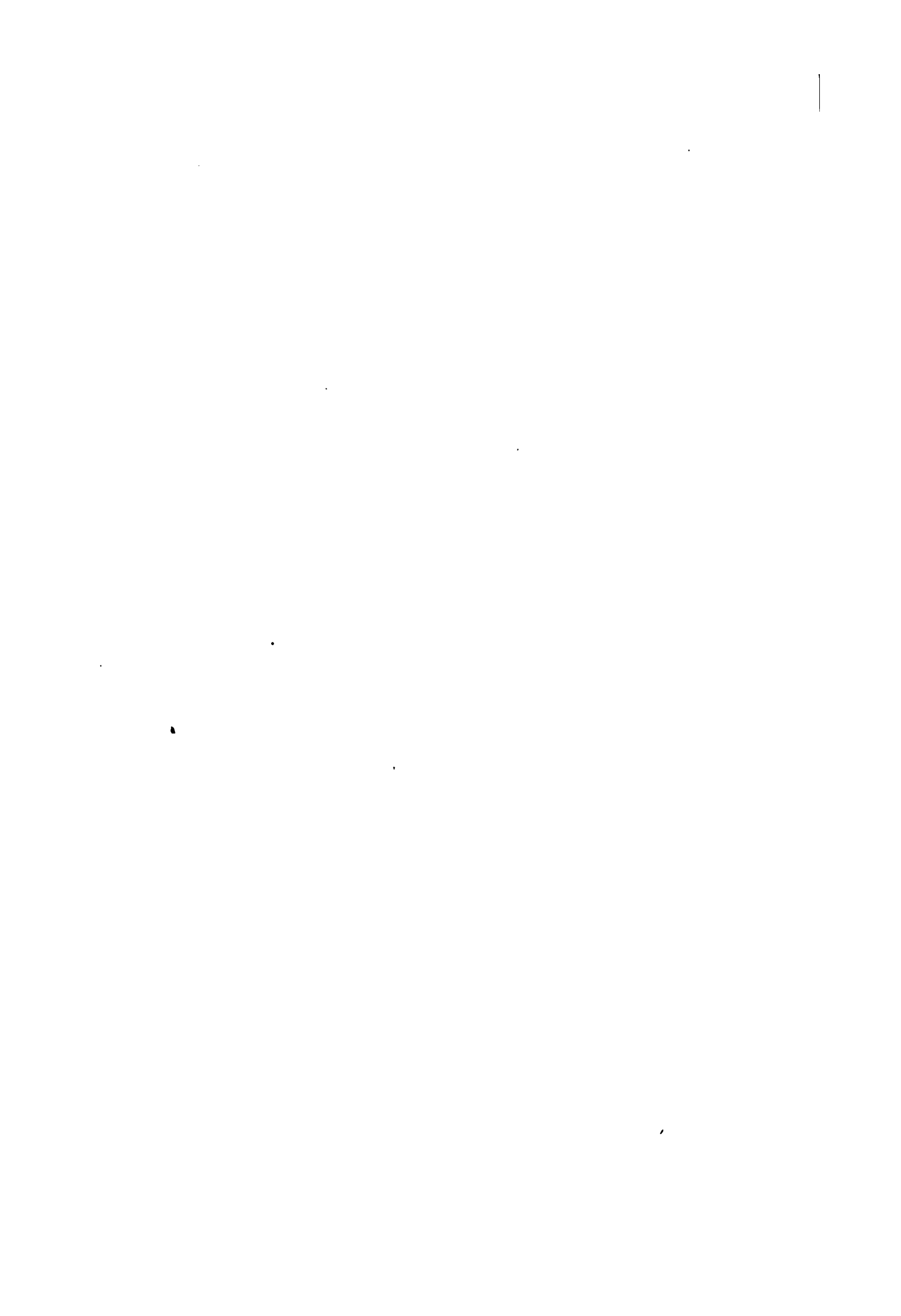








**MUSÉE NEUCHATELOIS**



**MUSÉE**  
**NEUCHATELOIS**

---

**RECUEIL**  
**D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE**

---

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

---

**TREIZIÈME ANNÉE**

---

**NEUCHATEL**  
**CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,**  
**IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3**

**1876**

**(TOUS DROITS RÉSERVÉS)**

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
**357746A**  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION  
R 1928 L

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION

## UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

### NOUVELLE

(Suite. — Voir la livraison de juin 1875.)

A cette question qui lui rappelait de mortelles inquiétudes, la jeune fille devint sérieuse et resta muette. Un sentiment de pudeur et de retenue l'empêchait de raconter ses chagrins à une si grande dame et de dévoiler les actes de son père.

— Donnez une chaise à M<sup>lle</sup> Vuille, dit M<sup>me</sup> Perrin, allons, Daniel, soyons un peu galant.

Le pêcheur s'élança comme s'il voulait lui offrir toutes les chaises de la maison.

— Merci, madame, dit Olympe, je ne suis pas fatiguée; d'ailleurs je ne puis pas m'arrêter longtemps.

— Est-ce bien loin chez vous?

— Environ trois lieues, mais en faisant courir mon cheval, je ne mettrai pas beaucoup plus d'une heure et demie.

— Eh bien, il n'est pas quatre heures; les jours sont longs, vous pouvez rester un peu avec nous, et vous goûterez avant de partir. Daniel, allez dire à Domeniga de préparer du café, à moins que M<sup>lle</sup> Vuille ne préfère autre chose.

— Non, madame, je vous en prie, ne dérangez personne pour moi.

Mais Daniel était déjà dans la cuisine où on l'entendait fendre le bois sur la pierre du foyer pour faire lui-même le feu, et suspendre le coquemar plein d'eau à la crémaillère.

— On a donc renvoyé notre pourvoyeur sans lui laisser d'espoir? dit Térésa avec un peu d'amertume.

— Oui, madame, et mon père a été très dur pour Daniel, dit Olympe à voix basse et en rougissant.

— Croyez-vous qu'il ne reviendra pas de son premier mouvement?

— J'en doute; mon père est un homme sévère et ponctuel; il a donné sa parole à Siméon Courvoisier qui, tous les jours, le presse de tenir ses engagements!

— Irait-on jusqu'à vous contraindre, si vous vous opposez à ce mariage?

— Oh! mon Dieu oui; on tient ce vieux pour un si bon parti, dit Olympe en sanglotant.

— Est-il vraiment si vieux, comme le dit Daniel? il m'en fait un portrait que je crois chargé.

— Il a dit la vérité, Daniel n'est pas un menteur.

— Mais enfin, ce M. Courvoisier a-t-il soixante ans, est-il avare, boiteux, bossu?

— Oh oui, madame, il est tout de travers, toujours toussant et *rancaillant*, volontaire et opiniâtre comme le mulet d'un laitier.

— Et il se mêle de vous faire la cour?

— Hélas! oui, madame, sans me laisser aucun repos. Tous les soirs, il vient à la veillée, s'assoit à côté de moi, roucoule et soupire en tournant des yeux dont on ne voit plus que le blanc. Ces soupirs lui donnent des accès de toux qui le suffoqueraient si on ne lui tapait dans le dos. A peine a-t-il fini, qu'il tire sa tabatière, prend prise sur prise jusqu'à ce qu'il éternue comme s'il voulait se faire sauter la cervelle; il se mouche, sauf respect, il crache de tous les côtés, il geint pour que chacun s'empresse autour de lui. La nuit, je l'entends rôder autour de la maison, car il est jaloux comme un mahométan; et, le matin, je trouve sur le seuil de ma porte et même sur l'appui de ma fenêtre, où il grimpe par les toises de bois entassées devant la maison, une tête de chou.....

— Une tête de quoi?

— De chou, dans les feuilles duquel il a découpé des devises et des cœurs enflammés avec une flèche tout au travers.

Pendant qu'Olympe parlait, Térésa, d'abord affaissée sur ses oreillers, s'était soulevée sur le coude; ses yeux, naguère languissants et attristés, s'allumaient en entendant ce récit, ses lèvres ébauchaient un sourire.

— Oh! dit-elle, cela se complique; et ces devises découpées dans ces feuilles de chou que disent-elles?

— Madame, je vous en prie, ne m'obligez pas.....

— Allons, un peu de courage, je suis curieuse de savoir ce qu'on y lit.

— C'est presque toujours : « Mon chou, mon cœur! » ou bien : « le tourteau de la Queue de l'Ordon soupire après la rose de la Corbatière. »

— Est-ce tout? dit Térésa en riant.

— Non, mais je crains de vous ennuyer.

- Au contraire, vous me guérissez à vue d'œil.  
— Il y a aussi des papiers avec des rimes :

• Vois ce cœur transpercé par l'éclat de tes yeux ;  
Il brûle, il incendie.  
Olympe, éteins les feux  
De ton Siméon pour la vie. »

Cette manière originale de faire des déclarations d'amour prit Térésa au dépourvu ; malgré la gravité des circonstances, elle eut un tel fou-rire, que tous ses efforts pour le réprimer restèrent inutiles. Elle riait de si bon cœur que l'Olympe, d'abord interdite, en fit autant, bien que ses yeux fussent encore remplis de larmes.

— Vous me pardonnez, n'est-ce pas, M<sup>lle</sup> Vuille, dit Térésa lorsqu'elle put respirer, mais vous avez là un amoureux qui est bien drôle. Et quand il vient à la veillée, quels discours vous tient-il ?

— Il cherche à m'éblouir en me parlant de ses domaines, de ses forêts, de ses débiteurs, des cadeaux qu'il prépare si je consens à l'épouser. Parfois il s'endort ; alors mes frères chantent des psaumes comme c'est la coutume quand les jeunes gens sont réunis ; il s'éveille en sursaut et, pour faire croire qu'il n'a pas dormi, il chante plus fort que tout le monde, sans mesure, tantôt en avance tantôt en retard ; il nous met dans la confusion. Un soir que mes amies étaient venues avec quelques jeunes gens, il a payé un violon pour nous faire danser ; il a dansé lui-même malgré ses jambes inégales, et a fini par rouler par terre en m'entraînant avec lui, au milieu des rires qui me faisaient mourir de honte.

— Votre père a-t-il vu cette scène ?

— Oui, c'est lui qui l'a relevé et qui lui a remis sa perruque.

— La fête a été finie après cette catastrophe ?

— Au contraire, le vieux a fait venir du vin, et il en a tant bu pour me montrer sa force, qu'on a dû l'attacher sur la jument et le ramener ainsi à la maison. C'est alors que sa sœur a fait un beau vacarme !

— Ah ! il a une sœur ?

— Sans doute, une vieille fille, à demi-folle, qui n'est faite que d'os et de griffes et qui casserait un caillou entre les dents qui lui restent pour en tirer une once de beurre... à vendre. Il faut voir leur ménage, et la cuisine qu'ils font. Malgré leur fortune, ils se nourrissent comme des païens : du pain d'orge et d'avoine, sec et moisi, toujours des choux, du lait écrémé, presque jamais de viande. Et pourtant, ils ont des cuves pleines de jambons et d'abajoues

que leurs débiteurs leur apportent à la St-Georges et à la St-Martin quand ils vont payer leurs intérêts. Mais, au lieu de manger ces provisions ou de les donner aux pauvres, ils les laissent ronger par les vers et par les rats. Il y a des douzaines de ces jambons où l'os danserait dans la peau, comme le battant d'une cloche.

— Que font-ils donc de leurs revenus ?

— Les uns disent que Siméon enterre son argent, d'autres qu'il le place à gros intérêts à mesure qu'il le reçoit, en tout cas, il ne le dépense pas; il porte les mêmes habits depuis vingt ans, et ce sont ceux de son père qui était plus grand que lui; il ne remplace pas même les vitres cassées, des verres ronds enchâssés dans du plomb et qui ressemblent à des fonds de bouteilles; il se contente d'y coller du papier ou du parchemin. L'année dernière il n'a pas fait couper ses foins, la récolte étant chétive, pour n'avoir pas à payer les ouvriers.

— Et voilà l'époux que votre père vous destine ?

— Oui, tel qu'il est, mon père l'accepte; il sait que Siméon est vieux, laid, avare, égoïste, volontaire et entêté, il sait que je serai la servante sans espoir de ces deux vieillards grognons, arriérés d'un demi-siècle, dans un coin perdu au milieu des bois; et, cependant, il donne son consentement, tant ce follet l'a ensorcelé.

— Calmez-vous, mon enfant, dit Térésa rêveuse, j'entrevois dans tout cela une erreur que l'on parviendra peut-être à dissiper. Il faut absolument que je voie ces personnages; dès que je serai rétablie, nous profiterons du premier beau jour pour faire une excursion chez vous et chez ce..... Siméon; nous parlerons à votre père en faveur de Daniel; peut-être obtiendrons-nous un délai ou quelque chose de mieux.

— Le plus pressant est d'empêcher Daniel de s'engager.

— J'ai quelque empire sur lui, je vous promets de faire tous mes efforts pour l'en détourner; mais, vous-même, ne pouvez-vous y parvenir ?

— Non, et c'est ce qui me désole; il me demande ce qui se passe chez nous, je suis obligée de lui dire la vérité, et lorsqu'il apprend que mon père veut me marier avant les moissons, il entre dans des fureurs épouvantables, il jure d'étrangler mon futur et d'aller après se faire soldat. Ne suis-je pas bien malheureuse ?

— Oui, en effet. Quel est donc le terme fatal ?

— Les récoltes étant retardées à cause de la pluie et du froid, ce serait pour le commencement de septembre.

— Bien, nous avons encore quelques semaines devant nous, tâchons de les bien employer.



En ce moment, la porte s'ouvrit et Jonas Perrin, conduisant son oncle Ducommun, le charbonnier, s'approcha du lit de sa femme.

— Je te présente, dit-il, mon oncle qui veut s'excuser de n'être pas venu plus tôt nous souhaiter la bienvenue, mais il demeure dans la montagne et n'a guère le temps de faire des visites.

L'oncle Ducommun était un petit homme trapu, aux larges épaules, aux jambes arquées, aux cheveux grisonnants rattachés en cadenette avec un ruban noir; son teint, rouge comme celui d'un Sioux, était zébré et tacheté par la poussière du charbon accumulée pendant un demi-siècle sur son épiderme; ses mains épaisses, noueuses et velues semblaient gantées de noir. Il se confondait en révérences et cherchait à donner essor au discours mi-patois qu'il avait préparé, mais il était atteint d'une extinction de voix chronique, gagnée la nuit près de son four ou dans sa hutte d'écorce, et il ne parvint à filer que des sons indistincts.

— Tous les parents de mon mari me sont chers, dit Térésa en tendant avec inquiétude sa petite main blanche au charbonnier; il m'a bien souvent parlé de vous en Italie, car il n'oublie pas Noiraigue et son pays.

— *Dzonas* a bonne tête et bon cœur, et n'est pas *è n'orgolieux por on monsieur!* J'ai toujours dit *qu'e seraè on bon diabe*, finit par siffler le montagnard après avoir fait un suprême effort.

— J'espère aller avec mon mari vous faire visite dans la forêt dès que je serai guérie.

— *Veni père, gli fa gro bé, déso lè rotsé, ma pas quand è fa de la pieudze* (!).

— J'ai aussi une connaissance à te présenter, dit Térésa en se tournant vers son mari; c'est M<sup>lle</sup> Vuille; approchez Olympe.

— Ah! l'Olympe, dit Jonas Perrin en s'avançant vers la jeune fille, est-ce pour nous apporter une bonne nouvelle que vous êtes venue?

— Non, reprit Térésa, je te raconterai cela plus tard, M<sup>lle</sup> Vuille est obligée de nous quitter maintenant et nous ne devons pas la retenir. Allez, ma chère enfant, allez prendre quelque nourriture avant de vous mettre en route, et comptez sur nous pour le reste.

Lorsqu'elle sortit de la chambre, elle entendit la voix de Daniel qui l'appelait dans la cuisine; sa surprise fut grande en voyant la table mise avec un soin et un luxe auxquels elle n'était pas habituée; devant la table était une chaise, et, derrière la chaise, M. le pourvoyeur debout, la serviette sous le bras.

— Mademoiselle est servie, dit-il en français, d'un air majestueux, veuillez prendre la peine de vous asseoir; je suis à vos ordres.

(!) Venez seulement, il fait très-beau au pied des rochers, mais non pas quand il pleut.

— Voyons, Daniel, ne fais pas des farces, reprit-elle encore tout émue de son entretien avec Térésa, il ne faut pas offenser le bon Dieu.

— Est-ce offenser le bon Dieu que d'offrir une tasse de bon café à une personne qui vient de faire trois lieues à cheval et qui doit parcourir le même chemin après avoir gravi la côte?

— Pourquoi faire tant de dérangement? Tu me mets dans l'embarras; je n'oserai jamais.... qu'est-ce qu'on dira...?

— N'as-tu pas entendu madame? reprit-il en patois; ici quand on offre, c'est de bon cœur, et non pour feindre la générosité par de belles paroles, avec l'espoir que les gens n'accepteront pas. Allons, mets-toi là, goûte notre café, mange de cette omelette que j'ai préparée moi-même; tu verras... c'est autre chose que celles qu'on fait chez vous et qui sont dures et sèches comme des planches de sapin. Il n'y a point de farine, rien que des œufs et des fines herbes; les voituriers français, qui passent ici tous les jours, ne la veulent pas autrement; c'est eux qui m'ont enseigné leur secret.

Vaincue par les sollicitations du beau pêcheur, Olympe s'était assise et se laissait servir, moitié inquiète, moitié souriante. Tout ce qui l'entourait la frappait d'admiration, mais ce qui la surprenait le plus, c'était de voir aller et venir, comme chez lui, dans cette maison merveilleuse, et traité avec considération, ce Daniel Ducommun, autrefois si dépenaillé, et que son père ne se gênait pas de traiter comme un mendiant.

— Quelle belle cuisine! dit-elle enfin en promenant autour d'elle un regard circulaire, comme c'est propre et brillant! Je voudrais que ma mère pût la voir.

Et elle songeait, avec un terrible serrement de cœur, à l'ancre enfumé, obscur, infect, que lui réservait son vieux prétendant de la Queue de l'Ordon.

— Tu sais qui aurait pu en jouir si j'étais devenu le fermier de mon ami Perrin, dit le pêcheur d'une voix sourde.

— Daniel, ne parle pas ainsi, rien ne t'empêche de devenir fermier, et de vivre comme un brave homme.... et puis, qui sait... dit-elle en souriant et en lui tendant la main.

Elle avait de beaux yeux l'Olympe, une bouche expressive et de jolies dents blanches; quand elle souriait et que de gracieuses fossettes se creusaient sur ses joues fermes où brillaient les couleurs de la santé, l'honnête pêcheur ne se possédait plus.

Leur tête à tête fut interrompu par Domeniga qui entra et ouvrit de grands yeux en voyant cette table servie, cette jeune fille à qui Daniel serrait amoureusement la main. Elle fit semblant de n'avoir rien vu et alla s'asseoir devant le feu où elle se chauffa pour se donner une contenance.

— Qui est cette femme? dit Olympe en retirant sa main.

— C'est la domestique italienne, dit Daniel à voix basse, elle ne comprend pas un mot de ce que nous disons.

— Elle a des yeux qui voient et qui comprennent, dit Olympe en tressaillant au regard haineux lancé par l'étrangère; je n'ai plus qu'à m'en aller, je suis déjà restée trop longtemps. Adieu, je pars, bonjour, mademoiselle, portez-vous bien.

— *Adio, adio*, dit l'Italienne de sa voix de contralto, en tournant la tête et en dardant par-dessus l'épaule ses grands yeux noirs vers la jeune montagnarde.

— Un moment, dit Daniel, je t'accompagne jusqu'au haut de la côte, c'est entendu; je cours avertir le patron et mettre mon chapeau.

Lorsqu'il revint, non-seulement il avait son tricorne posé avec crânerie sur sa tête, mais il portait triomphalement, d'une main, un superbe bouquet cueilli dans le jardin, de l'autre le fameux parapluie de soie rouge qui l'avait frappé d'admiration lors de sa première entrevue avec Jonas Perrin au bord de l'Areuse.

— Mais Daniel, que fais-tu encore? que diront les gens?

— Je m'en fiche comme de l'an quarante; c'est peut-être la dernière fois que nous pourrons être ensemble, je prétends te faire les honneurs de la maison, et de ce pauvre Noiraigue qu'on méprise tant et où l'on pourrait être heureux, si on le voulait; tu auras les plus belles roses des jardins de Rosières, et tu seras abritée par le premier parapluie qu'on ait vu dans notre vallon.

— C'est que..... je crois qu'il ne pleut pas.

— Ça m'est égal, je veux avoir la satisfaction de te promener sous ce parapluie. C'est un souhait que j'ai fait la première fois que je l'ai vu; je dois dire qu'il m'avait fièrement donné dans l'œil.

C'est ainsi qu'ils gravirent la côte, leurs bras étroitement entrelacés. Les jeunes hêtres au feuillage transparent, les grands sapins aux lourds rameaux, les buissons qui s'inclinaient sur leurs têtes, secouaient sur eux les gouttes de pluie, restes des ondées intermittentes que chassait le vent d'ouest. Le bruit de leurs pas sur les pierres roulantes effrayait les rouges-gorges, les fauvettes, les merles cachés dans les broussailles; lorsqu'ils rencontraient des passants, ils se rangeaient sur le bord de l'étroite charrière et échangeaient avec eux la salutation en usage : *Dieu vo z'aide! Adieu si vo!*

Au bout d'une heure ils arrivèrent au sommet de l'escarpement; la vallée des Ponts et de la Sagne s'ouvrait devant eux sous les brumes d'un ciel assombri par la pluie. Ils eurent bientôt découvert la jument qui hennit et se secoua en les entendant traverser le taillis où elle était attachée, et

dont elle tondait les feuilles, à la longueur de sa longe, pour se passer le temps.

— Il faut donc nous quitter, dit Daniel après avoir remis la bride au cheval et serré la sangle de la couverture.

— Oui, dit Olympe, mais, quoi qu'il arrive, promets-moi de ne pas t'engager.

— Je ne promets rien, dit Daniel en baissant les yeux; on verra.

— Tu veux donc que je cesse de t'aimer et de t'estimer.

— Mais, si on te marie avec ce vieux singe....

— Ce n'est pas encore fait; d'ailleurs tu ne sais pas qu'au premier beau jour, dès que M<sup>me</sup> Perrin sera rétablie, elle viendra chez nous avec son mari, parler à mon père.

— Elle t'a dit cela? s'écria le pêcheur avec exaltation.

— Eh oui, et bien d'autres choses encore.

— Alors, si elle s'en mêle et Jonas Perrin aussi, tout n'est pas perdu, et le vieux rat n'a qu'à se bien tenir.

— Faut-il parler à mes parents de cette visite?

— Garde-t'en bien, ils pourraient encore manigancer avec ce vieux perfide qui possède toutes les ruses de Satan. A propos de Siméon, l'auras-tu ce soir?

— Hélas! oui, il a été hier à Morteau vendre des bois, pour ne pas perdre la veillée du dimanche.

— J'aurais bien envie d'aller l'attendre ce soir, à son retour, au milieu des bois, et lui rompre quelques os. Il mérite une punition. Vois-tu, quand je pense à ce malheureux qui se met sur notre chemin, j'entre en frénésie et je vois tout rouge.

— Ce que tu as de mieux à faire, c'est de rentrer à la maison et de vaquer à ton service; d'ailleurs tu pourrais attraper un mauvais coup. Depuis que mes frères l'ont taquiné en le menaçant de ta jalousie, il porte toujours un pistolet double, chargé jusqu'à la gueule.

— Il ne saurait pas s'en servir.

— Ne t'y fie pas, il a une volonté de fer et te tuerait comme un chien.

— Si je retourne à la maison, ne va pas croire que j'aie peur de son pistolet, je m'en moque comme de sa perruque. Mais toi, si des malandrins t'attaquaient le long du marais, que deviendrais-tu?

— Ne sois pas en peine; en partant, j'ai passé à la forge et j'ai pris cet outil.

Elle souleva un coin de la couverture et montra attaché à une courroie un marteau assez lourd qu'elle brandit au-dessus de sa tête.

— A la bonne heure, dit Daniel, le marteau est de poids et le manche est solide.

— Maintenant, aide-moi à me mettre en selle.

— Paries-tu que je te pose sur ta bête à bras tendus?

— Pas d'imprudence, tu pourrais te faire du mal.

Mais le pêcheur l'avait saisie de ses mains vigoureuses et l'avait assise sur son cheval avant qu'elle pût l'en empêcher.

— Voilà, dit-il avec orgueil, va dire à ton vieux Siméon d'en faire autant.

— Daniel, murmura la jeune fille en appuyant son visage sur celui du pêcheur, Daniel, prends garde à l'Italienne, elle m'a lancé un mauvais regard.

Et frappant son cheval d'une gaule de noisetier qui lui servait de cravache, elle partit au grand trot.

Le pêcheur resta en faction tant qu'elle fut en vue; chaque fois qu'elle se retournait il agitait son chapeau à cornes; mais lorsqu'elle eut disparu au contour de la forêt, il s'assit tristement sur le rocher, au bord de l'escarpement qui domine Noiraigue, et en mesura la hauteur d'un air sinistre.

(A suivre.)

L. FAVRE.

---

## UN ASSASSINAT POLITIQUE A NEUCHÂTEL EN 1768

### L'AVOCAT GÉNÉRAL GAUDOT

(Suite et fin. — Voir la livraison de décembre 1875)

---

#### V

Nous allons maintenant jeter un rapide coup-d'œil sur l'instruction de cette procédure peut-être sans exemple dans les annales neuchâteloises. Son dossier forme un gros volume in-folio où des pièces de tout genre sont réunies sans beaucoup d'ordre; tout est là, minutes, expéditions, comptes, pièces à l'appui; c'est une source précieuse, mais où les perles disparaissent

souvent dans le fumier, car plus de 350 témoins furent entendus. Un grand nombre de témoins furent entendus à l'étranger, à Bienne, Berne, Avenches, Estavayer, Payerne, et des expéditions de leurs dépositions envoyées à Neuchâtel. Dans les quinze jours qui suivirent l'assassinat, les coupables ne furent absolument pas inquiétés, ils circulaient librement. Ainsi, Bosset, secrétaire de ville, raconte que huit jours avant le commencement des enquêtes, Schupach, Dandy, Favarger et Jacot vinrent lui demander des passeports qu'il leur refusa absolument. Les enquêtes étaient déjà ouvertes qu'Henri Pury annonçait au maire Petitpierre que, ses affaires l'obligeant à quitter le pays, il offrait de lui donner sa déposition ; Petitpierre refusa.

Cette impunité franchement avouée, nous dirons même cette glorification de l'assassinat, car ceux qui s'en étaient rendus coupables marchaient la tête haute, cette impunité dura quinze jours environ.

Il est curieux de parcourir les Manuels du Conseil d'Etat durant cette période; le 27 avril on avertit la cour, on annonce alors la « mort » du sieur Gaudot, bientôt ce sera « l'horrible assassinat, le crime sans pareil. »

Le 4 mai on fit lecture d'une lettre de Lentulus, requérant « de faire les recherches convenables pour découvrir les auteurs de l'assassinat du sieur avocat-général Gaudot. » Il demande les motifs qui ont engagé le Conseil d'Etat à suspendre toute information au sujet de cet assassinat.

Trois jours plus tard M. Petitpierre réunit les Quatre-Ministres « pour leur exposer que le Conseil d'Etat, sans perdre de vue tout ce qu'exige la vindicte publique par rapport en la manière tragique et barbare en laquelle M. l'avocat-général a fini ses jours, avait suspendu ses diligences à raison de la grande fermentation du peuple en général, mais considérant maintenant que l'atrocité même de cette action doit avoir contribué à faire rentrer chacun en soi-même et à comprendre la nécessité et l'importance de poursuites qu'exige un cas si grave, il ne peut se dispenser de donner la plus grande activité au secours de la justice la plus sévère; en conséquence, il requiert mes dits sieurs les Quatre-Ministres de lui accorder les enquêtes secrètes, à l'effet de découvrir tant les auteurs des différents désordres qui se sont commis à cette occasion que ceux qui peuvent avoir été les auteurs ou les fauteurs de la mort de mon dit sieur l'avocat-général, afin qu'après avoir été découverts et reconnus, ils soient chacun d'eux suivant la nature de leur démerite punis ainsi que l'exige l'atrocité du crime dont il s'agit. »

Les Quatre-Ministres accordèrent l'enquête demandée, tout en réservant naturellement leurs franchises, et le surlendemain le Maire, MM. les Quatre, le greffier Perroud et les livrées s'engagèrent à garder le secret le plus inviolable sur cette affaire.

C'est aussi le 9 mai que l'on commença à interroger les témoins, et les interrogatoires se poursuivirent pendant vingt séances, du 7 mai au 11 juillet.

Les premières séances sont pâles, ternes, on sent que MM. les Quatre ne mettent point une activité dévorante à trouver les coupables; du reste la plupart des accusés avaient quitté le pays et on prit soin de n'accumuler des charges que contre ceux-là seulement.

Si les dépositions ne brillèrent pas toujours par leur netteté et leur clarté, nous n'en ferons certes point retomber toute la responsabilité sur MM. les Quatre, car la mémoire des témoins subit parfois d'étonnantes altérations et eux-mêmes se chargent de l'avouer: « Ma mémoire d'ailleurs, nous dit François Meuron, peut à son ordinaire m'avoir mal servi, et cela peut-être par une suite du grand calme qui a succédé à l'orage et qui m'a plutôt engagé à penser à mes petites affaires particulières. » — « Tout cela est comme des brouillards dans ma tête, » s'écriait Grüner. En deux séances, quatre pelotons de vingt hommes chacun, furent, selon le style de l'époque, épuisés sans qu'on pût en tirer le moindre renseignement. Ajoutons que c'étaient des grenadiers.

Le nombre des témoins avait dû faire impression dans le public, et plus d'une tradition relative à ce sujet s'est conservée. M. le Dr Guillaume nous en a cité une assez curieuse, d'après laquelle un des témoins les plus impliqués dans l'affaire aurait été un grand vieillard à barbe blanche. Lorsqu'on l'appela en témoignage et qu'on voulut lui faire prêter serment, il se mit à rire en disant: « A quoi bon! j'ai déserté le service de toutes les puissances de l'Europe! » Ce mot troubla si fort les juges qu'ils préférèrent le renvoyer sans l'entendre. — Traduction naïve si l'on veut, mais qui peint fort bien l'impression produite sur les masses. Ce qui put contribuer à l'augmenter encore, c'est la mise à prix de la tête des coupables; par un « Avertissement » en date du 18 mai 1768, Derschau « promet au nom du roi une gratification de 200 louis d'or neufs de France » (environ 4950 francs) à quiconque découvrira et indiquera avec authenticité pendant l'espace de quinze jours après la publication du présent, les chefs des perturbateurs du repos public et les promoteurs de cet assassinat, promettant en outre que non-seulement son nom sera secrété, mais que quand même aussi il se trouverait lui-même impliqué directement ou indirectement dans cette affaire, il lui sera fait grâce et il jouira pareillement de la gratification susmentionnée. » Tous les officiers de juridiction reçurent l'ordre de faire publier et afficher le dit avertissement.

Quelques jours plus tard le vice-gouverneur requérait le Conseil d'Etat « d'envoyer à tous les Etats voisins les signalements des personnes qui selon

les enquêtes doivent avoir eu part à l'assassinat de Gaudot, en les requérant de les faire arrêter s'ils passent dans leurs Etats. »

Onze personnages sont mentionnés dans ces signalements; nous y trouvons de curieux détails sur les mœurs et costumes de l'époque. « Frédéric Jacot porte perruque en bourse avec des boucles aux côtés de ses faces, il prend du tabac en poudre à tout moment; Nicolas Schupach — les cheveux châtains qu'il attache en cadogan, bien fait et parfaitement jambé; Elie Favarger — cheveux noirs qu'il porte en tresse pendante, visage maigre et basané, le nez petit et rempli à l'ordinaire de tabac; Frédéric Favarger — visage replet et noir, des cheveux qu'il attache les laissant pendre en coquille; Jean-Jaques Jeanrenaud — ses jambes sont fluettes de même que ses cuisses; François Dandy — les cheveux en tresse redoublée très petite, les cuisses et la jambe sèches, il a la coutume de branler les bras; Henrioud — il a une petite jambe, il a une marque très distinguée par laquelle il est fort facile de le reconnaître, c'est à un de ses pouces qui est plus gros et rond au bout que l'autre; Guillaume Depierre — il prend du tabac en poudre, il a une tabatière rouge en forme de coffre, il a une jambe qu'il met beaucoup plus en dehors que l'autre, il a la hanche droite qui sort lorsqu'il marche. »

Les détails qui précèdent nous montrent un luxe de coiffure inconnu aux hommes de notre temps; avouons que nous ne le regrettons pas trop.

Tout s'instruisait paisiblement, doucement, lorsque soudain le 21 mai 1768 le vice-gouverneur requiert le Conseil d'Etat de la part de Son Excellence de Derschau « de nommer un juge neutre, vu que Sa Majesté envisage les sieurs Quatre-Ministreaux comme complices du dit assassinat par le verbal même qu'ils en ont dressé, et requiert, qu'en exécution des ordres du roi, il soit nommé un adjoint à M. le Maire pour dresser les dites enquêtes. »

Le Conseil d'Etat après en avoir délibéré « ordonna à M. Petitpierre de faire venir des juges neutres qui soient pris dans la justice de Saint-Blaise et qui ne soient pas bourgeois internes, afin de procéder sous leurs yeux aux dites enquêtes, et quant à l'adjoint demandé pour M. le Maire, il a été trouvé que M. le Maire peut continuer seul. »

Les justiciers de Saint-Blaise furent beaucoup plus actifs que ceux de Neuchâtel, car à partir de leur arrivée les dépositions deviennent plus claires, plus précises, plus complètes, si bien que, déjà le 27 mai, M. Petitpierre pouvait présenter au Conseil d'Etat les enquêtes dressées. Lecture en fut faite et l'on chargea quatre conseillers d'Etat d'en faire le dépouillement.

Le lendemain, après avoir entendu le rapport des commissaires, on décida de demander un décret de prise de corps contre Schupach, gypseur, David Hubler, Isely fils, Frédéric Jacot, horloger, Elie Favarger, serblantier, Frédé-



ric Favarger, tailleur, Grüner, perruquier, Jeanrenaud, vigneron, Dandy, serrurier, Guerry, maçon, Henrioud, coutelier, Depierre, fils et Charles Cand. C'était la filière ordinaire, Derschau et Michel avaient cependant cherché à s'en affranchir en demandant aux représentants des quatre cantons « d'être autorisés à faire saisir tous ceux qu'il leur plairait, même ceux contre lesquels le décret de prise de corps aurait été refusé, à s'emparer des biens de tout accusé ou de tout suspect qui se serait évadé. »

Les représentants des cantons refusèrent, alléguant qu'ils étaient là pour faire respecter les lois et coutumes du pays.

Le même jour les Quatre-Ministreaux accordaient les décrets de prise de corps demandés à fin d'examen, puis plus tard, d'autres furent encore obtenus contre Motta, Pierre Philippin et Henry Pury.

Malgré ces décrets aucune arrestation réellement importante ne fut opérée.

Lorsqu'on vit la bonne volonté des magistrats de Neuchâtel et comme les dépositions des témoins à leur égard n'étaient point concluantes, ils furent, le 13 juin, rétablis dans leurs fonctions d'assesseurs de la justice criminelle et réhabilités par une grâce spéciale.

Un mois plus tard, après qu'une conférence eut eu lieu à Aarberg entre Derschau, Michel et Lentulus, le vice-gouverneur assembla le Conseil d'Etat pour entendre lecture du rapport des commissaires. On ordonna à M. Petit-pierre de demander jugement contre les douze décrétés de prise de corps que nous avons déjà nommés. Le lendemain, le Maire notifia aux Quatre-Ministreaux cette décision, « demandant jugement à la justice de la ville comme juge criminel qui doit nécessairement être saisi de cette affaire selon la constitution. »

Messieurs les Quatre « étant allés aux avis en chambre » déclarèrent qu'ils ne pouvaient se prononcer le jour même, mais déjà le lendemain ils accordaient au Maire les fins de ses conclusions. Les sentences furent rendues les 14 et 15 juillet par le corps de la justice avec le même cérémonial que si les détenus eussent été présents ; cependant le pasteur en semaine ne fit point de sermon et les cloches de la collégiale restèrent muettes. Le corps de la justice précédé du Maire se rendit sur le *parquet* dressé au pied de la terrasse du château et que gardait un piquet de troupes suisses.

M. le Maire requit une peine extraordinaire contre Frédéric Favarger, Charles Cand et Henriod, et la peine de mort contre les autres accusés.

Les conclusions des Quatre-Ministreaux furent sensiblement plus douces que celles du Maire. Un seul accusé, Jeanrenaud fut condamné à être roué en effigie, quatre autres, Jacot, Dandy, Schupach et Guerry à être pendus en effigie. Elie Favarger et Philippin furent bannis à perpétuité, Henrioud et

Depierre subirent 25 ans, Henri Pury et Cand 10 et 20 ans de la même peine ; tous eurent à payer leur part des frais de procédure.

Les cinq condamnés à mort étaient des habitants, les autres des bourgeois de Neuchâtel, ainsi les Quatre-Ministreaux avaient encore tenu la balance inégale en ménageant sensiblement leurs combourgeois.

Le Maire se rendit ensuite au Château pour faire lecture des sentences au vice-gouverneur et lui demander s'il avait des adoucissements à y apporter ; celui-ci répondit négativement et ordonna d'exécuter les sentences le lendemain.

Le 16 juillet, le Maire assembla de nouveau le corps de justice au pied de la terrasse de la Collégiale afin d'exécuter les sentences. Nous empruntons à la procédure le récit de l'exécution :

« On a fait appeler le maître des hautes-œuvres, lequel étant paru au parquet, portant les cinq planches où sont dénommés avec leurs effigies les cinq personnages qui ont été condamnés à la mort, mon dit sieur le Maire a ordonné au maître des hautes-œuvres de prendre les cinq planches avec lui et de les porter jusqu'aux lieux patibulaires et les pendre au gibet lorsque M. le Maire avec MM. de la justice seraient arrivés sur la place pour être présents à ces exécutions. Mon dit sieur le Maire s'étant transporté aux lieux patibulaires accompagné d'un grand nombre de messieurs du Conseil de la Justice, et des livrées tant de la Seigneurie que de la Ville, sous l'escorte d'un détachement de la garnison, le maître des hautes-œuvres a exécuté les ordres donnés en appliquant et clouant au gibet les cinq planches désignant aux effigies tant des condamnés à mort que des différents supplices qu'on leur a fait infliger.

Ces exécutions faites avec toute la tranquillité possible et le même appareil que si les dits criminels eussent subi en personne leurs jugements, Monsieur le Maire, toujours à la tête de la Justice et sous l'escorte du dit détachement est revenu en ville. »

Mais tout n'était point terminé<sup>(\*)</sup>. Des agents de la cour, Derschau, Michel et Lentulus exigèrent une satisfaction éclatante de l'insulte faite à la personne du roi par le meurtre de l'un de ses principaux fonctionnaires.

M. de Lentulus ne tarda pas à envoyer de Berne aux représentants des cantons les articles de la satisfaction demandée. C'étaient les suivants : Le port d'armes devait être enlevé à la ville qui paierait tous les frais, le magistrat se rendrait au Château pour demander pardon au gouverneur et la compagnie des grenadiers serait dissoute. Un dernier article fut ensuite ajouté concernant une indemnité payable à la famille du défunt.

Le 5 août, le désarmement commença et bientôt les troupes des alliés quittèrent la ville.

(\*) Les détails que nous ajoutons ici sont en majeure partie empruntés à l'Histoire abrégée des troubles du pays, de Petitpierre.

Quelques jours plus tard les députés des cantons assemblés à Morat écrivirent au Conseil de ville pour lui annoncer la clôture des négociations.

Le port d'armes était enlevé à la ville pour une année seulement, quant aux autres articles ils furent admis sans changement et Neuchâtel paya 3000 livres (environ 4600 francs) aux héritiers de Gaudot.

Ce procès mémorable était terminé, rare exemple d'une dérogation à la manière ordinaire de rendre la justice; il nous présente en outre un vrai luxe de témoins. Aussi les frais furent-ils énormes pour l'époque, ceux de la procédure s'élevèrent à 3225 fr. environ (L. 1990,14), un autre poste que nous ne retrouvons plus aujourd'hui est le compte du bourreau qui s'élève pour cette exécution à L. 527 (832 fr).

Voici en outre un compte général de tous les frais causés tant par la question des fermes que par l'assassinat de Gaudot :

Traitement et nourriture des troupes . . . . .	L. 17735. 6	Fr. 27667 07
Frais divers . . . . .	» 8217.14	» 12819 30
Indemnité à la famille de Gaudot . . . . .	» 3000.	» 4680 —
Premier procès à Berne . . . . .	» 13519. 9	» 21090 34
Deuxième procès à Berne . . . . .	» 21976. 8	» 34283 18
Somme payée à Derschau . . . . .	» 2656.	» 4143 36
Soit en tout	L. 67104.17	Fr. 104683 25

La somme eût été plus considérable encore sans le désintéressement des cantons. Lucerne et Fribourg ne demandèrent aucune indemnité, Soleure la solde de ses troupes seulement, mais Berne exigea tout jusqu'au dernier centime.

Le banneret Osterwald et le secrétaire Bosset furent chargés de négocier à Fribourg un emprunt de 3000 louis (75,000 fr.) que le gouvernement de ce canton leur prêta à des conditions favorables.

Nous voici enfin arrivés au terme de cette étude; si quelque lecteur avait eu la patience de nous suivre jusqu'au bout, il serait sans doute pénétré de l'importance et de l'intérêt qu'offraient ce procès politique et cet assassinat, intéressants d'abord parce que ces événements sont avec les aventures de Vauthier de Rochefort les plus tragiques dont notre histoire ait conservé le souvenir, mais intéressants surtout comme servant à caractériser cette période où tous défendaient les droits du peuple contre les droits du roi, et que Guinand appelait à juste titre un siècle de bonheur.

Georges DE PURY.

## ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS <sup>(1)</sup>

Y a-t-il un art neuchâtelois, les architectes de notre pays, ses peintres et ses graveurs ont-ils formé une école, ont-ils vécu dans une pensée commune, leurs productions sont-elles marquées d'un cachet particulier qui les caractérise, comme certaines nuances de style, de manière ou de sentiment, distinguent les nombreuses écoles locales d'Italie? A tous ces points on peut répondre, non.

Les analystes de l'art n'admettent même pas qu'il y ait une école de Suisse, et ils classent tous les artistes issus de ce pays dans les écoles étrangères au nôtre; nous trouvons ainsi Luini et Fontana en Italie, les Holbein, Nicolas Manuel, Josse Amman en Allemagne, Fuessli et Angelica Kaufmann en Angleterre, Petitot, Thouron, Léopold Robert, Pradier, Forster, etc., en France.

Ce qui existe pour la Suisse entière se retrouve dans le canton de Neuchâtel; Brandt est classé parmi les graveurs en médailles de l'Allemagne, Léopold Robert, les Girardet, Forster dans l'école française, et M. Demmin, le collaborateur de M. Charles Blanc, dans son *Histoire des peintres de toutes les écoles*, ne classe-t-il pas Alexandre Calame dans l'école allemande, avec laquelle il n'a aucune parenté.

Si l'existence d'une école suisse est contestée, à plus forte raison niera-t-on les écoles locales, même celle de Genève, dont la vitalité est cependant prouvée par les œuvres de plusieurs artistes éminents. — Le canton de Neuchâtel a fourni à l'art un contingent assez considérable, mais il n'a jamais eu une école, c'est-à-dire un groupe de peintres travaillant dans le même milieu ou dans une pensée commune; le sol natal, il est vrai, ne pouvait leur offrir les moyens d'étudier, tous prirent la route de l'étranger, et lorsqu'ils revinrent au pays, celui-ci ne put ni ne voulut souvent les retenir à lui. Nous n'avons

(1) Nous commençons avec cette notice la reproduction d'une série de dessins d'artistes neuchâtelois, qui aideront à compléter notre travail; nous donnons aujourd'hui par anticipation une figure de Léopold Robert, sur laquelle nous reviendrons plus tard.

MUSÉE NEUCHATELOIS



BRIGAND NAPOLITAIN d'après: Loupold Robert

**THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY**  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION

donc à étudier ici que des personnalités; quelques-unes ont déjà été l'objet de nombreux travaux, et le *Musée neuchâtelois* a rendu hommage à plusieurs de nos peintres et graveurs; nous continuerons cette œuvre, afin de compléter ce qui a été dit jusqu'ici, et pour faire connaître surtout des hommes qui, peu en évidence, n'en ont pas moins eu chez nous une plus grande influence que ceux qui brillaient d'un éclat plus grand à l'étranger, mais dont le talent ne profita à leur pays que dans une mesure plus restreinte.

L'architecture offre dans notre canton, à partir du XI<sup>e</sup> siècle, de remarquables spécimens de toutes les époques: la *regalissima sedes* du roi Rodolphe, la collégiale et le château de Neuchâtel, son bâtiment dit « les Halles, » les châteaux de Vaumarcus, Gorgier, Colombier, quelques églises de villages et plusieurs maisons particulières sont dignes de l'étude des artistes et des archéologues; MM. Matile, Dubois de Montpéroux, Blavignac, J.-R. Rahn, etc. ont fait des premiers de ces monuments l'objet de travaux qui affirment leur importance. Est-ce à des architectes neuchâtelois que nous devons ces constructions, nous pouvons en douter, car on sait que pendant le moyen âge des corporations de constructeurs passaient d'un pays dans un autre avec leurs statuaires, leurs tailleurs de pierres, maçons et autres ouvriers; la participation des Neuchâtelois nous paraît donc peu considérable pour ce qui concerne la partie créatrice et artistique de ces monuments. Mais la question est toute spéciale, et nous laissons à de plus qualifiés le soin de la résoudre.

Nous avons, à propos du *Fronton du collège industriel*, esquissé brièvement la marche générale de la sculpture en Suisse, nous avons constaté l'absence absolue de Neuchâtelois pratiquant cet art, car le monument des comtes de Neuchâtel nous paraît l'œuvre d'artistes étrangers travaillant à peu près dans les mêmes conditions que les constructeurs de cathédrales. La sculpture décorative, cependant, a pu être pratiquée chez nous par des ouvriers nationaux, surtout dans les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, alors que l'ornementation des plus modestes maisons était devenue une nécessité, même dans nos villages. La statue du guerrier, érigée en 1587 sur la fontaine de la Croix-du-Marché à Neuchâtel, passe, à tort ou à raison, nous l'ignorons, pour être un hommage tardif rendu à la mémoire du capitaine Albert de Tissot qui commandait les Neuchâtelois à St-Jacques; cette statue, ainsi que celle qui décore la fontaine de la place du Landeron, peuvent être l'œuvre d'artistes neuchâtelois, mais encore ici, nous ne faisons qu'une supposition. — La sculpture, païenne dans l'origine, devint chrétienne fervente dans les premiers siècles de notre ère, elle peupla de Christs, de madones, de saints et de saintes les portails, les

niches et les chapelles des milliers de cathédrales qui s'élèvent à la même époque dans tous les pays de l'Europe; elle était arrivée à son entier épanouissement avec le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle; la réforme religieuse ne put l'arrêter dans sa marche, mais elle en diminua les productions. Les cantons protestants, qui avaient mutilé les temples et brisé les statues des saints, n'étaient plus un terrain sur lequel le bel art de la statuaire put prospérer; notre canton fut de ce nombre.

Les pierres tombales ornées de nos anciens cimetières, et les armoiries sculptées au-dessus des portes des maisons, même des plus modestes, furent de mode jusqu'à la fin du siècle passé, époque à laquelle la sculpture renaît dans notre canton avec les frontons de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, œuvre du statuaire valaisan Aubert Parent. C'est à des talents étrangers que notre ville eut recours pour les bustes de David de Purry, du docteur Jacques-Louis Borel, de Louis-Auguste Coulon, de Maximilien de Meuron, et la statue de David de Purry.

A la troisième exposition de la *Société des Amis des Arts*, à Neuchâtel en 1846, figurait une *statuette de Léopold Robert*, par P. Droz, à Paris, don de l'auteur à cette société, et qui fait aujourd'hui partie du Musée de la commune. L'artiste est représenté debout, un bras appuyé sur un fragment de colonne coupée à la hauteur du coude. Cette statuette, malgré la personnalité du modèle et la froideur du vêtement moderne, ne manque pas d'une certaine tournure. Nous avons cherché en vain à nous renseigner sur ce sculpteur dont le nom est neuchâtelois, mais qui ne figura qu'une fois aux expositions de la *Société des Amis des Arts*; nous accueillerons donc avec reconnaissance les communications qu'on pourrait nous donner sur sa nationalité et sur ses œuvres s'il est Neuchâtelois.

Si nous cherchons en vain le nom d'un de nos concitoyens sculpteur, en revanche nous les trouvons en nombre considérable dans les arts du dessin où plusieurs brillent avec éclat; on dirait que c'est une particularité du sol neuchâtelois de donner naissance aux aptitudes de la peinture et de la gravure, mais c'est à partir du siècle passé seulement, que nous pouvons constater leurs noms et leurs œuvres; jusqu'alors ce ne sont que des vestiges sans importance artistique, comme les peintures murales découvertes dans la collégiale de Neuchâtel lors de sa restauration en 1868 (voir *Musée neuchâtelois*, 1868), et qui n'ont point été conservées.

Les œuvres d'art de nos églises ne trouvèrent pas grâce devant le zèle des réformés, nous ne savons pas si elles ne renfermaient point quelques tableaux remarquables venus d'Italie ou d'Allemagne; une *Tête de Christ*, de face, peinte



sur un panneau brisé qu'on dit provenir de la collégiale et actuellement au Musée dit ethnographique, nous fait regretter amèrement le vandalisme de nos pères.

Au XVI<sup>e</sup> siècle arrive la mode des portraits; ceux que nous connaissons, en général fort médiocres et anonymes, ont cependant le mérite de nous avoir conservé quelques spécimens des costumes de cette époque. Les rapports de notre pays avec la France, par les princes de la maison d'Orléans et le service militaire étranger, amena chez nous le grand style des portraits à la façon des Rigaud et des Largillière au XVII<sup>e</sup> siècle; nos magistrats se font représenter avec toute la dignité des seigneurs de la cour du « Grand Roy, » la tête fièrement posée sous la perruque, et l'inévitable manteau de velours si adroitement chiffonné sur l'épaule et autour de la taille.

Sous les habits de soie et la poudre du XVIII<sup>me</sup> siècle, le portrait se vulgarise davantage, il devient presque une nécessité de toute maison, et il y en a à tous prix et de toutes manières. M. de Rougemont se fait peindre par Greuze, et nos villageois se mettent à la merci de portraitistes clandestins qui envahissent les demeures comme des colporteurs en marchandises; ils vous reproduisent à l'huile et au pastel. Les femmes ont revêtu leurs plus beaux atours, elles tiennent un psautier à la main si elles sont mariées, un bouquet si elles sont filles, la tulipe est surtout en honneur; dans les milieux plus riches, elles jouent avec un éventail. Mais parmi cette foule de portraits qu'on retrouve dans nos maisons, surtout dans leurs greniers, le plus grand nombre porte des noms d'artistes suisses et étrangers, d'autres ne sont pas signés, un seul, à notre connaissance, est neuchâtelois, c'est Preud'homme.

## J. PREUD'HOMME

Nous n'avons que peu de détails sur cet artiste, nous savons seulement que Jean Preud'homme, bourgeois de Neuchâtel, né au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, étudia la peinture à Paris, sous la direction de Jean-Baptiste Le Prince, peintre et graveur, auquel on doit de nombreuses compositions et scènes russes, et J.-B. Greuze, l'auteur de la *Cruche cassée* et de l'*Accordée de village*. On sait que ce maître excella dans le portrait, et c'est chez lui que Preud'homme développa son goût pour ce genre qu'il pratiqua avec un certain succès; cette spécialité le fit voyager et il travailla alternativement à Neuchâtel, à Lausanne et à Genève. Les *Mélanges helvétiques*, de 1782 à 1786,

contiennent la note suivante dans une *Notice sur quelques artistes suisses* : « M. Preud'homme de Neuchâtel, élève du célèbre Greuze, peint le portrait avec un succès soutenu ; il a la fraîcheur de coloris de son maître, et ses tableaux joignent à un précieux fini le plus bel effet ; il a peint à Genève et à Lausanne plusieurs seigneurs et dames étrangers ; tous ont désiré de l'attirer dans leur patrie. »

Il y a, en effet, dans cette peinture un certain fini et une exécution lisse et sèche qui pouvait plaire aux belles dames de cette époque. Preud'homme, cependant, paraît médiocrement doué, et son talent est le résultat d'un travail assidu et consciencieux ; il n'a pas de qualités dominantes ; sa couleur et son dessin sont suffisants, mais il ne comprend pas l'effet ; ses portraits, peints en général à mi-corps et de grandeur naturelle, paraissent avoir été d'une grande ressemblance, de là le succès qu'ils obtinrent ; mais ils n'ont pas, comme ceux de Greuze, l'ampleur du dessin et de la mise en scène, la liberté de la peinture et ce charme particulier au maître qui se traduit par une manière dont l'élève est demeuré à distance. Nous ne jugeons cet artiste que par deux portraits, propriété de M. Albert de Meuron. Un autre portrait non signé, attribué à Preud'homme, propriété de M<sup>lle</sup> M. de Meuron à Neuchâtel, est d'une manière différente et d'une exécution supérieure, et ne nous permet pas d'exprimer ici une opinion bien positive sur ce peintre qui, paraîtrait-il, a des inégalités et des procédés variés. Notre Musée ne possède malheureusement rien de lui.

Preud'homme pratiqua aussi, dit-on, le genre et le paysage, il dessina à la plume et exécuta quelques sujets au bistre, selon la mode du temps. Il est mort à la Neuveville en 1795.

## F.-G. LARDY

La *Biographie neuchâteloise* nous apprend que François-Guillaume Lardy, né à Auvernier en 1749, apprit la gravure sur cachet à la Ferrière dans l'Er-guel, en 1764, et acquit dans ce genre une certaine réputation. Il passe de là à Genève, où il étudie le dessin, puis à Bevaix, où, sous l'habile direction de Dubois, il pratique le genre de la peinture sur émail. En 1775, il s'établit à Bâle où il s'occupe de gravure en taille douce ; il exécute les estampes de l'*Encyclopédie* de Lausanne, ainsi que celles des *Œuvres de Buffon*, publiées

dans la même ville. Il grave aussi, selon l'ouvrage cité, un *Tombeau de J.-J. Rousseau à Ermenonville*, et des costumes d'après Aberli et Freudenberg.

Nous avons donné précédemment (voir *Musée neuchâtelois*, janvier 1875) un dessin des *Automates des Jaquet-Droz*, d'après une gravure de B.-A. Dunker et F. Lardy. Mais cette pièce in-folio ne nous donne pas une idée bien exacte du talent du graveur; commencée par Dunker en 1776, elle fut terminée par Lardy. La part de ce dernier, dans cette planche, nous paraît être de peu d'importance, et nous ne saurions le juger sur ce spécimen. Un portrait de *M. l'abbé de Condillac*, de l'Académie française et de celles de Berlin, de Parme et de Lyon, ancien précepteur de S. A. R. l'infant D. Ferdinand, duc de Parme, etc., porte la signature de F.-G. Lardy, 1780 ou 1789. C'est une petite pièce sans grandes qualités; ce personnage est représenté de trois quarts à gauche dans un médaillon ovale.

Les pièces gravées d'après Freudenberg sont plus intéressantes et par les sujets et par une exécution intelligente et soignée. Nous en donnons les titres exacts.

« *Le déjeuner villageois*. Déposé à la bibliothèque impériale, 20 mars 1807. A Paris, chez Osterwald l'aîné, rue de la Vrillière. » A droite, l'extrémité d'une maison de paysans du Seeland ou des environs de Berne, avec son toit de chaume en saillie; sur un banc une paysanne donne à manger à des marmots, un chien et un chat complètent ce groupe champêtre; à gauche une fontaine rustique surmontée de courges pittoresquement enchevêtrées dans une palissade. — *Les petits poulets*. La scène se passe, comme toutes les autres, dans une ferme bernoise, une jeune mère, tenant un enfant par la main, donne à manger à des poulets; tout ce qui entoure ce groupe est plein de charme; le chien, le rucher, l'écurie à porcs, cela est réel avec une teinte idyllique qui fait songer à Gessner, tout en restant vrai. — *La petite fête imprévue*. Sous l'avant-toit d'une ferme, un paysan joue de la flûte, un jeune couple danse aux sons de cette musique, un groupe de paysans, assis dans un angle, contemple ce spectacle; au premier plan, une femme tient son enfant assis devant elle, dans le fond, des bambins. Ce qui caractérise le paysage de cette scène, est la passerelle couverte, par laquelle les voitures de foin et de blé peuvent arriver dans les combles des maisons. — *Les chanteurs du mois de mai*. Deux jeunes filles, dont l'une tient une branche d'arbre enrubannée, chantent devant une ferme; une mère les écoute en tenant un petit enfant sur les bras; un paysan assiste à ce concert, debout sur le pas de la porte. Des bambins, un chien, un chat qui fouille dans un panier, complètent la scène.

Le charme de ces compositions n'est point l'œuvre de F.-G. Lardy assuré-

ment, mais il les a rendues avec talent, sans cependant arriver à la délicatesse spirituelle de Freudenberg; en popularisant les œuvres de cet intéressant artiste, le graveur neuchâtelois a des titres à la reconnaissance de ceux qui aiment les intimités de la Suisse du passé.

Nous ne savons pas autre chose de la vie et des œuvres de F.-G. Lardy, mais nous faisons appel à ceux de nos concitoyens qui pourront compléter la notice que nous ébauchons ainsi que celles que nous publierons à la suite; les communications que nous pourrions recevoir dès aujourd'hui sur des artistes neuchâtelois, à quelque genre qu'ils appartiennent, nous seront précieuses pour cette étude. Nous cherchons surtout à faire la part de ces travailleurs modestes et oubliés, dont l'influence fut cependant favorable au développement du beau parmi nous.

(A suivre.)

A. BACHELIN.

---

## MISCELLANÉES

### *Mesures contre les réfugiés politiques en 1797.*

« On a lu un gracieux rescrit en date du 21 du mois passé, par lequel Sa Majesté annonce que son intention est que le sieur Mallet du Pan <sup>(1)</sup> ne soit point toléré dans cet état, s'il venait à s'y retirer, et cela afin d'éviter toute tracasserie avec le gouvernement français, sur quoi, après avoir délibéré, il a été dit que l'on se conformera à ce gracieux rescrit en annonçant à Sa Majesté que jusqu'ici l'on n'a pas appris que le sieur Mallet du Pan fût dans l'intention de se retirer dans ce pays. »

(Manuel du Conseil d'Etat, 14 septembre 1797).

(1) Mallet du Pan, né à Genève en 1749, rédacteur du « Journal historique et politique de Genève », qui se fonda, en 1788, dans le « Mercure de France », journal royaliste. Mallet du Pan mourut en Angleterre le 10 mai 1800.

---

## ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

---

### BOSSET-DE LUZE (Jean-Frédéric).

1754-1838

Voici encore un artiste de talent sur lequel nous ne pouvons donner que des renseignements assez sommaires. La vie d'un peintre devrait se résumer dans ses œuvres; mais si nombreuses et si éloquentes qu'elles puissent être, elles ne seront jamais suffisantes à satisfaire les curiosités qu'elles éveillent; sous le tableau ou le dessin, nous cherchons le travail, la lutte et les sentiments qui les ont inspirés. Ici nous avons à étudier une série de miniatures d'une délicate exécution. Il serait étonnant que notre pays n'ait point eu de représentant de ce genre de peinture si à la mode au XVIII<sup>e</sup> siècle; le seul, à nous connu, est Jean-Frédéric Bosset-de Luze, dont le musée de Neuchâtel possède cinq portraits sur ivoire, donnés en 1864 par son neveu, M. le colonel L.-P. de Bosset. La plus grande partie de son œuvre appartient à M. F. de Bosset, son arrière-neveu.

La peinture de portraits en miniature paraît avoir suivi, et en partie remplacé celle des portraits sur émail, genre dans lequel un artiste suisse, Jean Petitot, avait créé d'inimitables merveilles; mais les seules fortunes des princes et des courtisans de la cour de Louis XIV, pouvaient s'accorder le luxe des émaux du maître, qui se payaient déjà mille livres françaises de son vivant. La miniature, traitant le portrait dans les mêmes proportions que l'émail, devint plus facilement à la mode, et se répandit dans tous les pays. On admirera sans cesse ces fines images du XVIII<sup>e</sup> siècle, peintes, disait-on, avec des cils d'enfant, et qui nous retracent, avec tant de charme souvent, les gracieuses figures du passé.

Bosset-de Luze, né en 1754, paraît avoir appris les éléments de son art à Neuchâtel, d'où il passa en Angleterre pour y continuer ses études. L'influence de l'école anglaise, alors à son apogée, se remarque facilement dans ses portraits; c'est, malgré leur petitesse et le peu de simplicité du procédé, une

grande largeur d'aspect et un effet bien compris; la grâce féminine l'attire de préférence, il la rend en sentimentaliste sans cesser d'être vrai. Quelques-uns de ses modèles, il faut le dire, sont d'une rare beauté, il est sous leur charme en les peignant; il sait les harmonies du rose naturel des lèvres avec les blancheurs nacrées de la poudre à la maréchale, il coiffe agréablement et chiffonne un ruban à ravir. Son œuvre tiendrait dans la main fermée d'un de ses modèles, mais il s'échappe de chacune de ces petites plaques d'ivoire un parfum du passé tout plein de séduisantes impressions; c'est le XVIII<sup>e</sup> siècle mondain, l'odeur de l'iris, le frou-frou de la soie et un zézaïement moqueur derrière un éventail qui s'ouvre, avec le bruit lointain d'une gavotte jouée au clavecin. A quel pays appartient tout ce joli monde, est-il de Londres, de Paris ou de Neuchâtel? Enigme. Ces portraits ne portent ni nom de modèles, ni date, ni même de signature; comment sont-ils demeurés la propriété de l'artiste? Copiait-il peut-être pour lui ces miniatures originales pour les enfermer dans le tiroir aux souvenirs? Mystère. On ne peut voir cette fraîche et riante collection sans qu'elle évoque l'idée de galanterie et de fêtes, mais le peu que nous savons de l'histoire de l'artiste, nous le montre, au contraire, aux prises avec une réalité moins séduisante. A son retour d'Angleterre, il passa à Bordeaux où il avait des parents. Le séjour de cette ville de commerce éveilla en lui l'idée de tenter la fortune; ce ne fut pas à son pinceau qu'il demanda la réalisation de ses rêves de richesse, mais à l'industrie; il entra, sous les auspices de J. de Pourtalès, dans une entreprise de moulins aux environs de Honfleur.

Il suffit de voir les miniatures si amoureusement caressées par Bosset-de Luze, pour comprendre qu'une nature de ce genre n'avait rien de ce qu'il fallait pour réussir dans le domaine de la spéculation; il ne tarda pas à se ruiner, et revint à Neuchâtel où il reprit le pinceau.

Il est à supposer qu'il est l'auteur d'un grand nombre des portraits en miniature du commencement de ce siècle, qu'on admire dans plusieurs familles du canton.

Jean-Frédéric Bosset-de Luze mourait à Neuchâtel en 1838, âgé de 85 ans.

---

Les *Etrennes helvétiques* de 1782 à 1786, mentionnent un peintre neuchâtelois du nom de RAMUS, dont nous n'avons pu voir aucune œuvre et sur lequel personne n'a pu nous donner de renseignements. « M. Ramus », dit le recueil en question, « de Neuchâtel, établi à Genève, peintre rempli de feu et

« de génie, a un talent particulier pour peindre des intérieurs de vieux cha-  
« teaux, de magasins, de fermes, etc. Il peint aussi le paysage très agréable-  
« ment, et les eaux avec une vérité unique : ses choix sont toujours heureux  
« et ont un charme singulier. »

## SANDOZ-ROLLIN, David-Alphonse (baron de)

1740-1809

L'éminent homme d'Etat, dont M. le Dr Guillaume a étudié la vie et les travaux (voir *Musée neuchâtelois*, 1867), était non-seulement un esprit sensible et épris des beautés de l'art et de la nature, mais encore un dessinateur spirituel et naïf à la façon du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous ne nous arrêtons pas longtemps sur ce côté intéressant de cette individualité si heureusement douée et suffisamment définie déjà ; mais nous tenons à inscrire son nom parmi ceux de nos concitoyens qui eurent une influence favorable sur le développement des arts parmi nous.

Le baron de Sandoz-Rollin fut en rapport avec plusieurs peintres et graveurs distingués de son époque ; on connaît son amitié avec le graveur Wille, Lory père, etc. Une des belles compositions de Freudenberg lui fut dédiée : c'est le *Petit jour*, dessiné par L. Freudenberg, gravé par N. de Launay, graveur du Roy. La planche porte pour dédicace : *A Monsieur de Sandoz-Rollin, conseiller d'ambassade de Sa Majesté le Roy de Prusse, par son très obéissant serviteur Nic. de Launay. Tiré du cabinet de M. de Sandoz-Rollin.* Cette composition représente la toilette d'une jeune élégante, à laquelle assiste un marquis nonchalamment assis dans un fauteuil. Clavareau exécuta deux gravures à l'aqua-tinte d'après des compositions de Sandoz-Rollin, représentant des combats de taureaux en Espagne.

La diplomatie ne laissait que de rares moments à l'artiste, et son œuvre ne consiste qu'en croquis rehaussés de bistre, d'encre de Chine ou d'aquarelle, le dessin en est facile, quelques-uns ont la tournure libre et large que les maîtres donnent à leurs esquisses, d'autres ont un imprévu piquant qui dénote un vrai sens du pittoresque. L'Espagne a surtout captivé son crayon, mais à son retour en Suisse, il s'éprend des sites au milieu desquels il séjourne tour à tour, et nous laisse plusieurs vues de Wavre, Thièle, Serrières, Beau-regard, Peseux et la vallée des Ponts. Il traite la figure avec un égal talent,

et a laissé plusieurs compositions intéressantes. M<sup>lle</sup> de Sandoz-Rollin, à Beau-regard, sa nièce, a réuni dans un album une grande partie de l'œuvre de l'artiste.

## GIRARDET (Abraham)

1764-1823

Nous avons déjà étudié la vie du graveur de la *Transfiguration* de Raphaël (voir *Musée neuchâtelois*, nov.-déc. 1869, janvier 1870), depuis lors nous avons retrouvé plusieurs pièces que nous indiquons ici pour compléter la notice de son œuvre.

On sait qu'Abraham Girardet fut avec son burin un des premiers chroniqueurs de la Révolution; les scènes qu'il reproduisit sont aujourd'hui fort rares et très recherchées; il collabora plus tard aux *Tableaux historiques de la Révolution française*, — à Paris, chez Aubert, éditeur et seul propriétaire, rue St-Lazare, Chaussée d'Antin, n° 88: Imprimerie de Pierre Didot l'aîné, an VIII de la République française. Nous y trouvons les pièces suivantes :

*Apothéose de J.-J. Rousseau. Sa translation au Panthéon le 11 octobre 1795 ou 20 vendémiaire, an III<sup>e</sup> de la République.* Girardet inv. et del. Girardet aqua forti. Berthault sc. — La tête du cortège est déjà entrée dans le Panthéon. La statue de la République précède celle de Rousseau; elles sont portées par des personnages vêtus à l'antique, — un arbrisseau ombrage celle du philosophe qu'accompagnent de nombreux citoyens portant des palmes dans leurs mains; des femmes, conduisant des enfants, sont mêlées au cortège; les groupes du fond sont traités avec un soin infini.

*Départ des ex-députés Billaud, Collot et Barrère, pour la déportation, le 1<sup>er</sup> avril 1795, ou 12 germinal, an III<sup>e</sup> de la République.* Girardet inv. et del, Berthault sc.

*Fouquier-Tinville jugé par le Tribunal révolutionnaire, le 12 floréal, an III de la République.* — Nous avons déjà cité quelques planches d'Abraham Girardet, figurant dans ce recueil, nous ne les mentionnerons donc pas ici.

*Massacres dans le fort St-Jean à Marseille, le 17 prairial, an III<sup>e</sup> de la République.* — Girardet n'avait point vu toutes les scènes qu'il représentait, il les composait donc d'après des documents plus ou moins exacts, et l'on comprend, à leur manque de caractère et à leur banalité quelquefois, qu'elles lui furent imposées par l'éditeur.



*Attaque de la Convention nationale. Journée mémorable du 13 vendémiaire, an IV<sup>e</sup> de la République française.* Girardet inv. et del. Berthault sc. — Le combat a lieu près de l'église St-Roch.

*Echange des députés prisonniers en Autriche, le 20 frimaire, an IV<sup>e</sup> de la République française.*

*Exécution de Charette à Nantes.*

*Première séance de l'Institut national, le 15 germinal, an IV<sup>e</sup> de la République française.*

*Fête des victoires au Champ-de-Mars, le 10 prairial, an IV.*

*Attaque du camp de Grenelle par les conspirateurs, le 27 fructidor, an IV<sup>e</sup>.*

*Fête de la fondation de la République, le 1<sup>er</sup> vendémiaire, an V<sup>e</sup>.* Girardet inv. Berthault sc. — Grande course de chars à l'antique, dans le voisinage de l'hôtel des Invalides, à Paris.

*Journée célèbre du 18 fructidor, an V<sup>e</sup> de la République.* Girardet inv. et del. Berthault sc. — C'est dans le jardin des Tuileries, près de la porte de la place actuelle de la Concorde que se passe cette scène.

*Fête donnée à Bonaparte au palais national du Directoire après le traité de Campo-Formio, le 20 frimaire, an VI<sup>e</sup> de la République.* Girardet inv. et del. Berthault sc. — La scène se passe au palais du Luxembourg, dont une foule immense remplit la cour, — pièce en hauteur.

*Entrée triomphale des Français dans Rome.* Girardet inv. et del. Berthault sc. — Ici le dessinateur erre dans la fantaisie et nous donne une vue de Saint-Pierre, du Vatican, du château St-Ange et d'autres monuments, qui n'a aucun rapport avec la réalité.

*Entrée triomphale des monuments des sciences et des arts en France, les 9 et 10 thermidor, an VI<sup>e</sup> de la République.* Girardet inv. et del. Berthault sc. — Un cortège de chars portant des statues, des vases et des tableaux, défile, en circulant au milieu de monuments à l'antique; des lions dans des cages et des dromadaires complètent cette étrange procession.

Toutes ces planches sont précieuses à différents degrés, non point précisément pour l'authenticité des faits qu'elles représentent, mais pour la couleur particulière de cette époque, qu'elles expriment d'une manière remarquable.

Renouvier, dans son *Histoire de l'art pendant la Révolution*, s'exprime ainsi à l'égard de cet artiste : « Girardet, qui devint sous l'empire un des plus fermes graveurs du *Musée Robillard et Laurent*, tant pour les statues et camées que pour les tableaux des grands maîtres, avait commencé par être le graveur le plus précis des *Tableaux de la Révolution*.

« Il y a dans ses planches moins de mouvement que dans celles de Prieur et Berthault, moins de dramatique que dans celles de Duplessis-Bertaux; mais

le burin de Girardet, plus accentué et plus lumineux, donne à chaque figure plus de relief et à l'ensemble plus d'effet et de vérité; il n'existe pas de panorama plus exact des plus remarquables journées : *Siège des Français*, dessiné d'après nature et gravé par Girardet; — *Pacte fédératif de la Bastille*, le 14 juillet 1790; — *Vue du Champ de Mars*, le 14 juillet 1790; — *Translation de Rousseau au Panthéon*; — *Echange des prisonniers en Autriche*, le 20 prairial, an IV; — *Fête de la fondation de la République*, le 1<sup>er</sup> vendémiaire, an IV.

« Le talent de Girardet était précieux pour les vignettes, il fut employé aux planches des éditions de Didot, dans les œuvres d'Horace, an VIII; dans les Fables de La Fontaine, an X, où il grava avec toute la netteté désirable les dessins de l'architecte Percier; dans Racine, de l'an IX, et dans d'autres livres d'une date plus récente; il fit aussi quelques portraits, je connais du moins Claude Fauchet de la collection Bonneville. »

Nous avons à citer encore, dans les pièces de cette époque, la *Fête de la liberté, célébrée en l'honneur des soldats suisses de Châteauevieux, le 15 avril 1792*.

Le Musée dit Robillard et Laurent a pour véritable titre : *le Musée français*, recueil complet des tableaux, statues et bas-reliefs qui composent la collection nationale avec l'explication des sujets et des discours historiques sur la peinture, la sculpture et la gravure, par S.-C. Croze-Magnan, publié par Robillard-Peronville et Laurent. — Paris, de l'imprimerie de L.-E. Herhan, XI (1803). IV vol. de planches gr. in-fol. Vol. de texte gr. in-fol. — Il fut dédié à Bonaparte, premier consul. — C'est pour cet ouvrage qu'Abraham exécuta la *Transfiguration*, — *l'Enlèvement des Sabines*, d'après le Poussin, — *Jésus déposé de la croix*, — *la Cène*, — *le Triomphe de Vespasien et de Titus*, ainsi que les statues de *Sabine*, *Adorante*, *Némésis*, *le Centaure* et *le Gladiateur-Borghèse*.

Notons à propos de *la Cène*, par Ph. de Champagne, un détail qui a son importance.

Le tableau fut exécuté en 1648 pour les dames religieuses de l'abbaye de Port-Royal. L'opinion assez répandue est que, sous les traits du Christ et des apôtres, l'artiste y avait peint les portraits des solitaires les plus illustres de Port-Royal, ceux d'Antoine Le Maître, d'Arnaud d'Andilly, de Le Nain de Tillemont, de Blaise Pascal; telles sont les causes particulières qui paraissent avoir fait acquérir à ce tableau, dès son origine, une célébrité qu'il a conservée depuis. Il est à remarquer qu'on en possède diverses répétitions, toutes de la main du même artiste; elles sont au nombre de quatre. — La gravure d'Abraham a conservé à ces têtes le caractère de l'original.

B.-A. Nicolet et F. Forster travaillèrent aux planches du *Musée français*.

Pendant la Révolution, Abraham grave aussi des portraits, nous avons cité celui de *Fauchet*; nous mentionnerons encore celui de *Pierre Bertrand, né à St-Flour, député à l'Assemblée nationale*. Perrin del. Girardet sc. Portrait de profil.

La collaboration d'Abraham Girardet avec Moreau le jeune, donna naissance à un grand nombre de vignettes pour les livres édités à cette époque; nous pouvons citer les suivantes dont nous donnons les légendes.

*Regulus retournant à Carthage*. J.-M. Moreau le jeune del. A. Girardet sc. — Regulus repousse les prières de sa femme et de ses enfants, et ne veut point écouter l'appel des sénateurs et du peuple. — Cette petite pièce, fort remarquable, fut exécutée pour une édition de Montesquieu.

*Agnès*. Moreau le jeune del. Girardet sc. — Pièce d'une exécution délicate. Agnès pleure tandis qu'on l'habille, un homme lui présente une cuirasse.

*Frappez ne craignez rien, Coligny vous pardonne,  
Ma vie est peu de chose, et je vous l'abandonne.*

Moreau le jeune del. Girardet sculp. — Coligny se présente en face des forcenés qui vont l'assassiner, deux d'entre eux sont tombés à genoux devant lui, les autres paraissent reculer.

*L'avare*, — « *Comment! mon père, c'est vous qui vous portez à ces honteuses actions.* » Moreau del. R. D. et Abr. Girardet sc.

*Télémaque*, — « *Je ne songeai qu'à faire promptement le tour pour ne pas être engagé dans son désordre.* » Moreau del. Girardet sc. — La composition représente une course de chars. Les gravures de Girardet, d'après Moreau, se distinguent de celles des vignettistes par une netteté et une fermeté particulières; ces qualités dégénèrent parfois en sécheresse; ici cependant moins que dans ses grandes pièces.

« *D'une main tremblante et précipitée, Adraste lance son dard contre Télémaque.* » Moreau del. Girardet sc.

« *Chloé l'écoutait... elle s'avança en souriant et prit Milon par la main.* » Moreau del. Girardet sc. — Cette pièce et les suivantes sont exécutées pour une riche édition des *Idylles de Gessner* dont elles représentent les principales scènes. Soit sympathie pour l'œuvre ou pour l'auteur, ces petites compositions ont été traduites avec beaucoup de charme par le graveur.

« *Ah je le vois bien, cher Daphnis... Tu ne réponds point... Dieux!...* » Moreau del. Girardet sc. — Chloé éperdue regarde un bateau échoué au bord d'une rivière.

« *Ensevelissez-nous, ô flots... Voilà... Ah! mon bien-aimé, embrasse-moi.* »

Moreau del. Girardet sc. — Le jeune homme et la jeune fille, surpris par la tempête, se sont réfugiés sur un rocher battu par les flots.

« *Caïn où est ton frère?* » Moreau del. Girardet sc. — Caïn terrifié entend la voix céleste au milieu des éléments déchainés; la foudre éclate à côté de lui.

« *Qu'est-ce qu'il y a? qu'est-ce qu'il y a? — Un testament qui vous déshérite.* (Entretiens d'un père.) Moreau del. Girardet sc.

« *M. de Ranconniers accourt, s'interpose, saisit son garde.* » (Les deux amis.) Moreau del. Girardet sc.

Ces petites pièces ont tout le caractère du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est la même désinvolture facile, maniérée comme geste et comme arrangement, mais toujours aimable; avec l'école de l'empire il devient plus sec et plus raide dans son exécution. Parmi les planches de cette période, nous avons à mentionner :

*Iphigénie.*

« ... De soldats une troupe charmée  
Surtout d'Iphigénie admirant la beauté,  
Pousse au ciel mille vœux pour sa félicité. »

L'héroïne conduit un char à deux chevaux, on lui offre des couronnes, des colombes; un jeune homme l'accompagne en jouant de la lyre. — Pièce en hauteur, d'un style médiocre.

Nous avons faussement attribué à Abraham Girardet le *Portrait de Louis XVIII*, qui est de son frère Alexandre. Cette petite pièce, gravée dans un médaillon rond, porte comme légende dans le haut : « *Le Roi de France ne désespère jamais avec des Français,* » et au-dessous : « *Gravé par Al. Girardet d'après le portrait gravé par P. Audouin.* » Le roi est représenté en buste coupé au milieu de la poitrine; grand uniforme, tête de trois-quarts tournée à droite. Quoique d'une exécution soignée, cette pièce n'a pas les qualités magistrales d'Abraham.

Robillard et Laurent consacrent un article assez long à la *Transfiguration* de Raphaël, qu'ils regardent comme le chef-d'œuvre du maître. On n'ose plus affirmer cette opinion aujourd'hui, et il est plus raisonnable de la considérer comme une de ses pages capitales, plutôt que comme le couronnement de son œuvre si nombreuse et si variée.

Les graveurs qui ont reproduit la *Transfiguration* sont les suivants : Antonio Salamanca de Rome, en 1538, Marc de Ravenne (vraisemblablement), C. Cort, en 1573, Michel-Angelo Morelli, Nicolas Dorigny, Simon Thomassin, Chéreau le jeune, J. Simon à Londres, S. Vallé sous le nom de Drevet, H. Vin-

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION

MUSÉE NEUCHATELOIS



Croquis d'après Max de Meuron.

cent 1691, Arnold de Westerhoud, Sadelern, Tardieu, Aubert 1704, Morghen 1804, Abraham Girardet 1806.

Cette dernière planche rend avec une netteté parfaite et sans manière cette belle page de Raphaël.

## MAXIMILIEN DE MEURON

1787-1868

Le peintre du *Lac de Wallenstadt* et du *Soracte* a déjà été l'objet de plusieurs notices et études (voir *Musée neuchâtelois*, juin, juillet et août 1869). La *Neujahrsblatt der Künstlergesellschaft in Zurich* lui a consacré un chapitre intéressant avec portrait et une eau forte de l'artiste; on peut citer encore la *Galerie suisse* de M. Eug. Secrétan, etc. La part de Max. de Meuron est si grande, non-seulement comme peintre, mais encore comme fondateur de la *Société des Amis des Arts* dans notre canton, que nous obéissons au sentiment de notre reconnaissance en mettant en lumière, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, l'influence qu'il a eue dans le développement de l'art parmi nous.

C'est à Corcelles sur Concise qu'il naissait en 1787. L'enfant entra au collège de Neuchâtel, mais il revint chaque année, à l'époque des vacances, au village natal; les sites du voisinage développèrent chez lui le sens de la nature. Le lac avec ses grèves de roseaux et de saules, l'Arnon coulant sous les bocages, la Lance et ses arbres séculaires, les flancs du Jura, leurs forêts et leurs prairies, la rive vaudoise et fribourgeoise avec les glaciers à l'arrière-plan, forment là un ensemble harmonieux dans sa diversité pittoresque. Une nature vive et sensible devait facilement s'éprendre de la poésie de ce milieu, c'est ce que fit l'enfant, il aima ce coin de terre, s'imprégna de tout ce qui se dégage de la rosée du matin et de la brume du soir; il respira cet air des campagnes qui dilate le corps et l'âme, il se nourrit d'impressions agrestes qui devaient faire de lui un grand paysagiste, grâce à d'autres circonstances encore.

A la fin du siècle passé, les conseils de la ville de Neuchâtel avaient introduit l'enseignement du dessin dans les collèges des deux sexes; Ricco, natif de Volpiano, nommé professeur, enseigna les premiers éléments de l'art au jeune Max. de Meuron. Ricco fut remplacé, après quelques années, par Abraham Girardet, auquel succéda Alexandre son frère. En 1797, Max. obtenait un prix pour le dessin de la tête.

Il est à supposer que l'enfant goûta cette étude, et qu'il y prit plus de plaisir qu'à ce qu'on appelait alors les humanités; un peu plus tard, il eut

l'occasion de voir à l'œuvre le peintre Joseph Reinhardt, en passage à Neuchâtel, où il brossait, avec sa verve endiablée et inégale, les nombreux portraits avec lesquels on peut étudier aujourd'hui tant de côtés intéressants des mœurs et du costume au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'enfant s'éprit de palette et de pinceaux; l'étrange artiste lui expliqua les procédés de la peinture à l'huile et inspira à cette jeune tête la pensée de devenir peintre aussi.

L'idée des parents était de vouer le jeune homme à la diplomatie; il avait fini ses classes, et, soit qu'il obéit sans murmurer à la volonté paternelle, soit qu'il eût l'espoir d'arriver à son but par la soumission, il partit pour Berlin où il entra au ministère des affaires étrangères. L'air des chancelleries était lourd à respirer après les effluves embaumées des prairies et des bois; le stagiaire diplomate sentait qu'il n'était point là dans son élément, et il s'en consolait en occupant ses loisirs à l'étude de la peinture dans l'atelier d'un des frères Genelli, artiste italien. Mais plus il peignait, moins il se sentait de vocation pour la politique dont son esprit loyal ne pouvait aimer les détours; enfin le jeune homme triomphait de la résistance de ses parents qui lui laissaient suivre la carrière de son choix; il reprit la route de Neuchâtel d'où il partait pour Paris en 1808.

Parmi les chefs-d'œuvre du musée du Louvre, peu l'impressionnèrent aussi vivement que les rayonnantes toiles où Claude Lorrain semble avoir fixé la lumière du soleil; il devina, à leur contemplation, les séduisants mirages du pays qui les inspira. Grâce à la connaissance et à l'amitié du baron Denon, directeur des Musées, le jeune Neuchâtelois put étudier son maître favori d'une façon toute spéciale; il fit une copie très consciencieuse du tableau de la *Fête villageoise*, placé à son intention dans une salle réservée. (N<sup>o</sup> 56. *Catalogue de l'Exposition Max. de Meuron*. Les numéros que nous citerons, sans autre indication, sont ceux de ce catalogue.) Claude Lorrain avait éveillé chez l'artiste le désir de voir l'Italie. En 1810, nous le voyons à Rome. Max. de Meuron se trouva là dans un milieu d'hommes dont le talent ne s'était pas encore épanoui et qui travaillaient alors avec une ardeur que le succès devait couronner plus tard, c'étaient Cornelius, Schadow, Cattel, Overbeck, Granet et d'autres; il vécut dans cette société et travailla même avec eux. Quoique voué de préférence au paysage, il dessina aussi la figure d'après le modèle vivant, et mena cette étude aussi sérieusement que s'il eût voulu s'y adonner tout à fait; le croquis, représentant une paysanne de la vallée de la Linth, que nous donnons ici, est d'un ensemble parfait, et certaines parties sont exécutées avec une finesse que les procédés autographiques ne nous permettent pas de reproduire.

(A suivre.)

A. BACHELIN.



## UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

*(Suite.)*

La première semaine du mois d'août, le temps toujours pluvieux et froid parut s'améliorer; un souffle parti de l'Orient, resta vainqueur de la rude haleine du Nord, balaya les sombres nuées et laissa voir le soleil au milieu du ciel bleu. La température changea, l'air devint tiède; la vie qui semblait s'éteindre se ranima sur les montagnes et dans les vallées, les insectes recommencèrent à bourdonner à l'entour des fleurs nouvellement épanouies, les oiseaux reprirent leur vol joyeux, et tous les êtres s'unirent pour célébrer le retour des beaux jours.

Il n'en fallait pas davantage pour rendre la santé à Térésa; dès qu'elle cessa de grelotter, et qu'elle put se baigner dans les chauds rayons du soleil, la toux qui la tourmentait se dissipa, les roses reparurent sur ses joues, le sourire sur ses lèvres. Ce fut une fête dans la maison neuve, lorsqu'on la vit pour la première fois franchir le seuil, faire quelques pas dans la prairie et respirer l'air embaumé par la senteur des bois.

Jonas Perrin, qui s'était souvent demandé comment ils pourraient rentrer à Florence, aurait voulu profiter de ce retour de santé pour entreprendre ce long voyage; mais sa femme avait bien d'autres projets en tête. Depuis la visite de l'Olympe, toutes les ressources de son esprit avaient été employées à chercher les moyens de combattre les ruses de Siméon et l'obstination du justicier Vuille. Elle voulait voir la fin de cette lutte engagée entre des personnages si singuliers, et user de toute son influence pour faire triompher ceux qui possédaient ses sympathies. Partir pour l'Italie dans un moment si critique, on n'y pouvait songer.

— Mais si tu retombes malade, lui dit son mari, comment ferons-nous pour traverser les Alpes ?

— Il n'est point nécessaire de traverser les Alpes, ne pouvons-nous pas prendre la route de Marseille, par Genève et Lyon ? J'y ai pensé pendant que j'étais au lit et j'ai tout combiné. Une fois à Marseille, nous montons à bord d'un navire pour Livourne et nous sommes bientôt à la maison. Ainsi, rien ne presse; c'est le moment des grandes chaleurs et des fièvres en Italie; tu sais comme tu es souffrant pendant les ardeurs de la canicule; n'es-tu pas mieux à Noiraigue ?

— Oh! moi, c'est autre chose! Tu es donc décidée?

— Parfaitement, je n'attends que le moment de partir pour la Sagne; nous avons là une grosse affaire à terminer.

— C'est que la course est longue, et nous devons renoncer à la voiture, le chemin est trop mauvais d'ici au haut de la côte; on m'a bien offert un *char à banc* à Couvet, mais je craindrais de n'en ramener que des débris.

— Qu'est-ce qu'un char à banc ?

— C'est une sorte de chaise couverte, suspendue de côté sur une planche portée sur quatre roues; la planche fait l'office de ressorts; c'est un équipage de montagne et le seul en usage dans le pays.

— Ne peut-on pas me trouver un âne ou un cheval ?

— Les chevaux ne manquent pas ici, mais ce sont de lourdes bêtes plus habituées au trait qu'à la course; impossible d'en trouver comme ceux que tu montes en Italie.

— N'importe, il n'est pas nécessaire de galoper.

— Mais si nous sommes surpris par la pluie, par un orage ?

— Nous aurons nos manteaux; d'ailleurs n'y a-t-il pas des maisons le long de la route ?

— Beaucoup, la route en est semée d'un bout à l'autre.

— Alors ce sera charmant; nous ferons une promenade délicieuse. Fais en sorte que ce soit pour demain, le temps presse, tu sais que le temps presse; je serais désolée si nous arrivions trop tard.

— Ah! tu es bien une femme, dit Jonas Perrin en l'embrassant, dès qu'il est question de mariage, vous prenez feu comme la poudre de Berne.

Il sortit, et après une entrevue confidentielle avec le pourvoyeur, les deux hommes se séparèrent pour vaquer à leurs préparatifs.

Le lendemain à sept heures, deux chevaux gris attachés derrière la maison près de la porte de la grange, se démenaient des sabots et de la queue pour chasser les mouches qui bourdonnaient autour de leurs flancs. Daniel Ducommun en manches de chemise, en culotte légère de grisette bleue, ses bas

blancs bien tirés sur sa jambe nerveuse, ses souliers à boucle cirés avec soin, allait et venait, tête nue, d'un air affairé. Il préparait une hotte dans laquelle il disposait des paquets, des boîtes, des paniers qu'il arrangeait avec le sérieux d'un maçon qui empile des moellons pour construire un mur.

— Danielo, lui dit Domeniga, moitié en français, moitié en italien, ne partez pas aujourd'hui; voyez, le ciel n'est pas bleu comme les autres jours, le brouillard couvre la cime des rochers, il y a eu de la fumée dans la cuisine, pour sûr nous aurons de l'orage.

— C'est le brouillard du beau temps, au contraire; si on a une petite pluie ce soir, ce sera uniquement pour ne pas en perdre l'habitude.

— Mais que deviendra madame si elle est mouillée, si elle a froid?

— Nous serons déjà rentrés à la maison; croyez-vous que nous voulons moisir à la Sagne? Dieu sait l'accueil que nous fera le justicier Vuille.

— Danielo, n'allez pas chez ces montagnards, ne pensez plus à cette fille, vous n'aurez que des chagrins.

Et ses yeux humides imploraient le pêcheur avec une expression qu'il ne lui avait jamais vue.

— Que voulez-vous dire, Domeniga? je ne vous comprends pas.

— N'allez pas dans ces montagnes qui me font peur, chez ces gens grossiers; venez avec nous en Italie, vous ferez aussi fortune et vous y trouverez une femme qui vous aimera.

— Domeniga, ma mie, vous ne connaissez pas les gens dont vous parlez, non, vous ne les connaissez pas.

— Vous êtes décidé?

— Parbleu!

— Eh bien, si cette effrontée revient ici et vous parle..... comme l'autre jour..... vous verrez ce qui lui arrivera.

L'Italienne prit un couteau sur le dressoir de la cuisine et fit un geste significatif.

— Oui da! c'est ainsi que vous y allez, vous, et vous croyez que je vous laisserais jouer du couteau contre l'Olympe? j'aimerais mieux vous casser provisoirement les deux bras pour vous en passer l'envie.

En disant cela, il s'approcha vivement, lui saisit la main avec une telle vigueur et avec une expression si terrible, que Domeniga lâcha son arme et tomba à genoux.

— Grâce, grâce, disait-elle, croyant que le pourvoyeur allait la tuer.

— Tiens, voilà comme je te traiterai si tu fais des bêtises.

Il brisa le couteau et en jeta les fragments dans le feu.

— Qu'il ne soit plus question de ceci, ajouta-t-il, ou par l'enfer j'avertis le

patron qui vous renverra dans votre pays. Vous saurez ce que c'est que de voyager seule au milieu de gens inconnus.

Domeniga s'assit sur le foyer, mit sa tête entre ses genoux en sanglotant et en murmurant des paroles incompréhensibles.

— Et si le patron vient, ou madame, reprit le pourvoyeur, que diront-ils en vous voyant faire un tel commerce ? Ne vaudrait-il pas mieux songer au déjeuner ?

— Que ceux qui veulent leur déjeuner le fassent, dit la fille en colère, le maître peut gronder et la maîtresse aussi, cela m'est égal, tout m'est égal. Pourquoi suis-je venue dans cet abominable pays ?

— Abominable pays, abominable pays, répétait Daniel en refendant avec sa serpe les branches de sapin qui lui servaient à allumer le feu, et le vôtre?... c'est du propre, un pays de brigands, où les femmes menacent de planter leur couteau dans le ventre des gens qui ne leur conviennent pas.

— Qui est-ce qui parle de brigands, dit Jonas Perrin en arrivant dans la cuisine. Qu'avez-vous Domeniga ?

— Elle me fait une querelle d'allemand à propos de nos montagnes ; parce qu'elle ne peut s'y habituer, ce n'est pas une raison d'en dire du mal.

— Si vous désirez venir avec nous, au lieu de garder la maison, allez vite vous habiller, nous partirons dans une demi-heure. Le déjeuner est-il prêt ?

— Merci, je ne veux pas aller chercher si loin de la fatigue et de l'ennui, j'en ai suffisamment comme cela, ajouta-t-elle à demi-voix.

Une demi-heure après, la cavalcade se mettait en marche et commençait à gravir la terrible charrière à laquelle a succédé la belle route de Rosières. Mais, alors, on n'avait pas le choix. Térésa montait le plus docile des deux chevaux ; une couverture sanglée sur le large dos de l'animal formait une sorte de canapé où la jeune femme se serait trouvée à l'aise si l'on avait marché en plaine ; mais sur une rampe pareille, l'échine de sa monture prenait l'inclinaison d'un toit ; elle avait assez à faire à garder l'équilibre, surtout lorsqu'un sabot glissait sur une pierre roulante ou s'enfonçait dans un trou creusé par les eaux. En outre, elle devait veiller aux branches des arbres et des buissons qui, se croisant en liberté sur le chemin, lui fouettaient le visage de leurs feuilles humides de rosée ou lui prenaient son chapeau. Ces difficultés excitaient la joie de la jeune voyageuse ; elle s'amusait de ces mésaventures, tantôt simulait un effroi qu'elle n'éprouvait pas, tantôt riait aux larmes en voyant l'inquiétude de son mari.

— Veux-tu que je mène ton cheval par la bride, dit Jonas Perrin en mettant pied à terre ; je crains que tu ne te rompes le cou dans cet affreux couloir ?

— Je ne me romprai rien du tout, je suis très solide sur ma bête dont le

pied est parfaitement sûr. Si les araignées qui ont tendu leurs toiles en travers de ce passage ne me dévorent pas et si les branches que personne ne songe à élaguer ne me coupent pas la tête, je fais le pari d'arriver saine et sauve au haut de l'escarpement. Est-ce encore long ?

— Non, encore une demi-heure, n'est-ce pas Daniel ?

— Vingt minutes si l'on continue de ce pas, dit le pêcheur haletant; ces chevaux vont comme des enragés; le lieutenant Jeannet ne leur a pas épargné l'avoine.

— Va seulement ton pas ordinaire, tu n'es pas obligé de nous suivre; pourvu que tu sois au rendez-vous à onze heures, c'est tout ce qu'on demande de toi.

— Merci! je voudrais peut-être manquer le moment où madame atteindra la crête, et ne pas voir sa surprise quand elle planera comme un oiseau sur le Val-de-Travers et sur la Sagne? non, pas pour un empire.

— Mais, avec une hotte pesante sur les épaules, on ne peut pas sauter comme un écureuil.

— Qu'est-ce que cela? quarante ou cinquante livres! J'ai porté d'autres charges jusqu'aux Ponts et même jusqu'au Locle. En avant!

— Oh! que c'est beau! dit tout à coup Térésa, qui marchait en tête. Oh! que c'est beau! Pourquoi ne pas venir plus tôt sur ce belvédère!

— Hein, ne l'avais-je pas dit? s'écria Daniel en achevant son ascension au pas de course. Comment trouvez-vous cela? continua-t-il en étendant les bras dans toutes les directions. Regrettez-vous la peine que vous avez eue?

Pendant qu'on laissait souffler les chevaux, Daniel tout en nage posa sa hotte au bord du chemin, et les trois voyageurs s'assirent au soleil sur la roche couverte de mousse, couronnement du rempart gigantesque qui domine Noiraigue vers le nord. Alors ce furent des explications, des exclamations, des récits sans fin; la jeunesse de Jonas Perrin lui apparaissait dans ce tableau qui la résumait tout entière; ses souvenirs ne tarissaient pas et sa jeune femme l'écoutait avec enchantement. Une foule de récits, restés obscurs pour elle faute de connaître la disposition des lieux et leur situation, recevaient en ce moment leur explication. C'étaient chez les deux hommes des : « te souviens-tu, te rappelles-tu, et encore ceci et encore cela, » qui portaient comme des coups de feu et qui trahissaient l'ardeur excitée en eux par le récit des aventures de leur enfance.

Il fallut, pour complaire à Térésa, nommer et décrire tous les villages du Val-de-Travers, dont les toits de bardeaux brillaient au soleil comme des lames d'argent sur les prés verts, toutes les curiosités de la contrée: le cours de l'Areuse, sa source, les meilleures places pour la pêche à la ligne ou pour

traîner le loup<sup>(1)</sup>, la cascade de Motiers, la glacière naturelle de Monlési, les gorges sauvages du Sucre et de la Poita-raisse, la cime hardie du Chasseron, dont le triangle bleuâtre pointe à l'horizon comme une sentinelle en faction pour surveiller la frontière.

Et puis, en se retournant vers le nord, c'était la vallée des Ponts avec ses marais couverts de sombres bouquets de pins nains et de bouleaux, ses chalets blancs semés sur les pentes des montagnes, plus loin le village de la Sagne s'égrenant jusqu'aux limites de l'horizon. Un léger brouillard étendu comme une gaze transparente sur le fond de la vallée, lui donnait l'aspect d'un lac d'où émergeaient des îlots de toute nature. Sur cette scène paisible régnait le silence qui permettait d'entendre les roulades sans fin de l'alouette, les plaintes amoureuses des ramiers sur les grands hêtres, les sonneries des troupeaux dans les pâtures, les aboiements lointains des chiens de garde, et parfois le sourd murmure de l'Areuse dans les gorges du Champ-du-Moulin.

Certes cette nature n'avait ni la beauté des lignes, ni la couleur suave des paysages toscans; néanmoins Térésa y trouvait un attrait indéfinissable. Peut-être son cœur était-il attendri par les efforts que faisait ce sol pauvre et rude pour se créer une humble parure d'herbages, de fleurs modestes, de mousses et de sapins. Elle savait que dans ces pauvres vallées vivait une population honnête, active, pieuse, attachée à ses antiques libertés et digne de tout son respect. Enfin, cette terre n'était-elle pas le berceau de celui à qui elle avait voué son premier et son unique amour!

— Je resterais volontiers toute la journée sur ce rocher, dit Térésa, mais n'est-il pas temps de nous mettre en route? de quel côté allons-nous?

— Vous voyez ce clocher là-bas, là-bas, tout petit, dit le pourvoyeur, c'est l'église de la Sagne; eh bien, la Corbatière est encore plus loin.

— O Dio! c'est un voyage! Et la queue?...

— Ah! la Queue de l'Ordon, c'est à gauche, derrière cette montagne boisée.

— Messieurs, les chevaux s'impatientent, en route, dit Térésa.

La petite caravane reprit sa marche par Combe-Varin, Brot-dessus, les Ponts où elle fit halte pour donner un coup d'œil au village, longea les Cœudres et s'arrêta près d'un chemin qui s'ouvrait à gauche.

Jusqu'alors, le voyage avait été égayé par mille incidents qui amusaient la jeune femme; lorsqu'ils passaient devant une maison, les fenêtres, au niveau du sol, se garnissaient de têtes curieuses; les horlogers ouvraient leur guichet; les dentellières accouraient sur le seuil de leur porte; les enfants émerveillés de voir une si belle dame et un monsieur en si galant équipage, s'alignaient sur

(1) Filet employé surtout par les braconniers.

le bord de la route, les mains derrière le dos, ouvrant de grands yeux effarés. Dans les prairies, de nombreux ouvriers se hâtaient de recueillir les derniers foins que le mauvais temps avait obligé de laisser sur pied; les uns fauchaient, les autres maniaient la fourche et le rateau et envoyaient aux voyageurs des salutations joyeuses ou des plaisanteries.

— Salut Daniel, criait l'un; qu'as-tu dans ta hotte, apportes-tu à boire?

— Eh! Daniel, criait un autre, si tu vas à la Corbatière, tu arrives trop tard, la place est prise, il n'y a plus d'espoir.

A tous ces propos, le pêcheur ne répondait rien; il devenait soucieux à mesure qu'il approchait du but. Il appela un jeune Sagnard qui se balançait au soleil sur une barrière de pâturage et l'engagea pour guider M. et Mme Perrin vers la Queue de l'Ordon, pendant que lui-même continuerait son chemin du côté de la Corbatière. Les cavaliers s'engagèrent dans une charrière, abandonnée de Dieu et des hommes, livrée aux éboulements, aux ravines, à tous les genres de dégâts; elle traversait une forêt presque aussi solitaire et sauvage que celles du Nouveau-Monde; un silence lugubre régnait sous la sombre futaie, où filtrait à peine un rayon de soleil. Il fallut une heure pour atteindre une sorte de petit vallon, entre des pentes gazonnées où était blottie une habitation rustique. Il était onze heures; personne n'apparaissait dans les prés ni autour de la maison. Les vaches retirées à l'ombre des planes ou des grands sapins branchus, les regardaient passer en soufflant et en agitant leur queue pour chasser les mouches.

— On ne voit pas une âme, dit Jonas Perrin en regardant autour de lui d'un air inquiet, est-ce bien ici?

— Oui, nous sommes à la Queue de l'Ordon, mais les gens dînent, répondit le jeune Sagnard. Voilà chez *Semion*, vous ne pouvez pas vous tromper.

Le guide faisait mine de battre en retraite.

— Attends, dit M. Perrin, nous avons encore besoin de toi.

— C'est qu'il faut que j'aie dîné.

— Nous ne te laisserons pas avoir faim, viens seulement.

— Si vous comptez sur *Semion* pour avoir à dîner, vous pourrez attendre longtemps, dit le jeune garçon en secouant la tête.

— Et pourquoi pas, est-il si pauvre?

— Au contraire, il est riche, mais d'une avarice....

Les voyageurs descendirent de cheval et s'approchèrent de la maison, qui était large, basse, couverte en bardeaux et entourée d'une ceinture de fange noirâtre, où le bétail piétinait depuis un temps immémorial. La porte était fermée à clef; pas le moindre filet de fumée ne s'échappait de la cheminée de bois à double couvercle, mais on entendait un petit chien japper dans la cui-

sine. Quelques poules hérissées grattaient dans le jardin abandonné aux herbes folles, et dont le mur de clôture croulait de toutes parts. Sur le jardin donnaient les fenêtres basses à vitres rondes dont plusieurs étaient remplacées par du papier à demi déchiré.

— Ils sont là, je les vois, dit le jeune garçon qui avait pénétré dans le jardin et qui regardait dans l'appartement par un guichet ouvert.

— Qui est là ? dit Térésa, que la frayeur commençait à envahir.

— Venez voir, vous ne les réveillerez pas.

Quelle fut la surprise de nos deux voyageurs, lorsque leurs yeux, une fois habitués aux demi-ténèbres de la chambre, aperçurent deux personnages sordides, un homme et une femme, assis devant une table sur laquelle ils dormaient le front appuyé sur leurs bras reployés. A côté de ces deux têtes, on voyait encore un reste de pain d'avoine, une écuelle de terre rouge contenant un peu de lait, deux cuillers rondes d'étain, le tout assailli par un essaim de mouches. De cette chambre en désordre se dégageait une odeur de moisi, de laitage aigre et de graisse rance qui donnait la nausée.

— C'est Siméon Courvoisier ? dit Jonas Perrin.

— Oui, et sa sœur, dit le guide, ils font leur méridienne après dîner, voulez-vous que je les éveille ?

Le petit chien se mit à aboyer plus fort et à gratter à la porte de la chambre. Siméon fit un mouvement.

— Il y a quelqu'un autour de la maison, dit-il, peut-être des voleurs...

Il se leva promptement, décrocha un grand pistolet d'arçon et courut vers la porte en boitant très bas.

— Par ici, *Simion*, dit le guide, c'est des gens qui voudraient vous parler.

Le vieux fit demi-tour et revint en courant ouvrir la croisée.

— Qu'est-ce que tu veux, petit vaurien, dit-il d'une voix courroucée, est-ce ainsi qu'on espionne les gens derrière leurs fenêtres ; qui t'a permis d'entrer dans le jardin ? Si tu y reviens encore une fois tu recevras une charge de chevrotines dans le derrière.

— Ne vous fâchez pas, allez seulement ouvrir, vous verrez que je n'ai pas dit des mensonges.

— Bougès-tu, toi ? fit Siméon en donnant une bourrade à sa sœur, quelqu'un demande à entrer.

Les voyageurs avaient quitté le jardin et attendaient à la porte.

— Qui est là ? demanda la voix de Siméon avant d'ouvrir.

— Des étrangers qui désirent vous parler.

— Que me veut-on ?

— Des renseignements sur une affaire importante.



La clef grinça dans la serrure, un visage pâle, maigre, au nez crochu, surmonté d'un bonnet de laine jaunâtre, la mèche en l'air, apparut dans la porte entrebaillée et deux yeux gris dardèrent sur les arrivants un regard cauteleux et interrogateur. Ce fut un coup de théâtre; ses façons changèrent subitement. il se confondit en excuses et en révérences, et devint aussi obséquieux qu'il avait été brutal.

— Pardonnez-moi, je ne vous avais pas vus;..., si j'avais pu savoir.... mais c'est ce gueux de Gentil qui m'a déjà joué des tours.... à qui ai-je l'honneur de parler? Vous venez peut-être pour acheter des dentelles?

Le vieux renard flairait une affaire lucrative.

(A suivre.)

L. FAVRE.

---

## VARIÉTÉS

---

### *Réparations faites au clocher du Locle en 1711.*

(Extrait du Journal de David Huguenin, communiqué par M. Ch.-Eug. Tissot.)

---

L'an 1711, messieurs de la Justice, le Conseil et les Gouverneurs et commis de l'honorable Communauté du Locle, ayant fait faire visite de la tour du temple du Locle par des maîtres charpentiers, pour voir et consulter la dite tour, le marin d'icelle s'étant trouvé pourit et gâtez depuis les cloches en haut le toit, la ramure d'icelle jusqu'au haut de la daigne, on résolut de la racommoder comme vous la voyez aprésent. Les dits Gouverneurs et commis ayant fait arrêter le Général de la dite Communauté, à la sortie du prêche du matin par un dimanche le 8<sup>e</sup> Mars; auquel fut représenté à tout le Général de la dite Communauté là assemblée, que la dite tour savoir la charpente qui portoit le toit d'icelle étoit gâtez et pourit. Il fut résolut de la racommoder de la manière qu'elle est à présent. Car devant cela elle n'étoit pas ainsy, elle n'avoit que quatre pans de toit avec la daigne, le tout simplement couvert en clavin; on résolut donc de faire la nœuve ramure bien plus haute avec les quatre montres pour l'orloge, au lieu que du devant, il n'y avoit que deux montres dessus la dite tour pour le dit orloge. La charpente fut entreprise par le sieur Jacob Monnin de Sonvillier et le sieur Abram Huguenin

du Locle, tous deux architectes, pour faire la bésogne et ramure que l'on voit; on leur ordonna de couper le marin de la dite charpente aux bois de Commune à la Combe-Girard. Ils firent la dite ramure plus haute que la précédente laquelle étoit plus courte. Tellement que la dite nœuve ramure réfaite est longue et haute de 80 pieds qu'est six pieds moins que la tour de pierre laquelle a 86 pieds de hauteur dont le tout de la dite tour tant de pierre que la ramure neuve sur icelle jusqu'au poulet a de hauteur 160 pieds; on résolut de couvrir le tout de la ramure avec sa daigne de fer blanc; et la dite bésogne et couverture susdite avec l'orloge qui fut racommodé, a été fait par les dits sieurs Monnin et Huguenin, lesquels la couvrirent de fer blanc et racommodèrent la dite tour avec les baf-frets des cloches et dont tout ce qui étoit de nécessaire, avec la viorbe qu'ils couvrirent aussy de dit fer blanc, le tout fait jusqu'à rendre la clef aux Gouverneurs de la dite Commune; les sieurs architectes gagnèrent beaucoup en tel bésogne; il y eut tant pour fraix dans un tel ouvrage, journées des officiers, montes des bésognes, marché, visites et autres choses, tellement qu'à compter les bois prix à la Combe-Girard, leurs valeurs et argents de commune débourcé pour ce sujet, le tout se montant à la somme de 12,000 mille Livres débourcés par la dite Commune; auxquels tems étoient Gouverneurs les sieurs Daniel feu Daniel Droz, capitaine de la Compagnie des Eplatures, et Abram feu Guillaume Huguenin, capitaine de celle de la Chatagne; et pour commis les sieurs Moïse Perret-Gentil et Abram Jacot dit Gendre, tous du dit Locle. Le sieur Maire de ce tems étoit Isac Sandoz, maire au dit lieu pour Sa Majesté le roy de Prusse.

Ainsy la dite ramure et bésogne fut faite depuis le commencement d'Avril 1711 et achevée environ le mois de Septembre dite année; la dite ramure étant ainsy levée et parachevée, deux jeunes charpentiers de Rénen, serviteur du dit Monnin, montèrent et grimpèrent tout au haut de la daigne ou est le poulet et y plantèrent sur le fer du dit poulet un gros bouquet fait de toutes sortes de fleurs et couleurs avec quantité de floques de rubans rouges, lequel avoit été construit par plusieurs filles du village du Locle; et le Dimanche 5<sup>e</sup> de Juillet au dit an, y allèrent aussy au haut d'icelle deux jeunes garçons du Locle, un nommé Jaques Robert et Blaise Jacot des Combes, avec chacun un bouquet qu'ils plantèrent au haut du poulet, sans échelles ni quoi que ce soit en grim pant.

Déquoy David Huguenin, sur les mémoires duquel j'ay relevé cecy, a veut toutes ces choses de ses propres yeux. Fait et copié par moy soussigné, le 23<sup>e</sup> Janvier mil sept cent septante-deux.

L.-D. HUGUENIN DU MITTAND.

~~~~~

*Lettre du maire de la Brévine sur la garde de la frontière  
en Juillet 1792.*

Monsieur,

Je prends la très respectueuse liberté de m'adresser à vous par la présente, n'ayant pas de choses intéressantes à annoncer au Gouvernement et dans la

crainte cependant qu'on ne me taxe de paresse dans le temps que je suis zélé pour le bien général de ma patrie. Je n'aurai donc que l'honneur de vous dire que ma Jurisdiction s'étant comportée avec un zèle incroyable et d'admiration pendant l'assemblée de la Bourgeoisie de Valangin, aux environ de cent cinquante hommes bien armés ont formé un cordon sur nos frontières et n'ont pas discontinué de patrouiller depuis les six heures du soir du lundy jusqu'au matin du mercredi suivant. C'étoit en vérité imposant de voir toute cette troupe tirée en ligne se croiser et recroiser tout du long de la frontière.

Le dimanche avant j'exhortai un chacun à bien faire la garde, et pour qu'il restât un nombre d'hommes suffisant, je suppliai les deux capitaines des deux compagnies à rester pour diriger la troupe; je donnai l'exemple en déclarant, en assemblée de Communauté, que je resterois moi-même et que je ferois la garde et bien armé.

Le mardy, étant accompagné de mes deux fils, lesquels j'armai de doubles pistolets en ceinture, et moi d'un double fusil et pistolets, nous donnâmes la tournée tout le long de la frontière toute la troupe bien rangée; je leur fis tant de plaisir qu'ils me rendirent tous les honneurs. Il faisait si chaud que je ne pus m'empêcher de rafraichir toute la troupe avec du vin. Le mercredi matin, à quatre heures, toute la troupe se rendit devant ma maison qui fut augmentée par tous ceux qui étoient déjà de retour de Valangin, et de notre musique militaire, voulurent me remercier de l'exemple que j'avois donné; toute la troupe fit plusieurs décharges en l'honneur de Messieurs du Gouvernement et de notre Auguste Souverain; toute la troupe et la musique à chaque décharge crioit à haute voix en l'honneur de notre bon et paternel gouvernement.

Ces démonstrations si vives et si touchantes m'obligèrent à donner à déjeuner à tout ce monde. Excusez, Monsieur, que je vous représente tout ce détail, je ne cherche absolument point à m'en attirer quelque gloire, mais j'ai été si content et si satisfait des officiers et de la troupe, que je serois bien charmé qu'il fût du bon plaisir et de l'agrément de Messieurs du Gouvernement de leur en témoigner un contentement parce que j'ai promis d'en faire mon Rapport.

..... Monsieur Bousson de Pontarlier étant venu chez moi la semaine passée, me promit qu'il me feroit passer au plus tôt une pièce intéressante, et aussitôt que je l'aurai, je veux vous la faire parvenir. Elle contient une Adresse à l'Assemblée nationale par plusieurs personnes du Locle, La Sagne, la Chaux-de-Fonds et les Brenets, qui désavouent les démarches de notre Auguste Souverain. Cette pièce, à ce qu'on dit, doit avoir été compilée à La Sagne, l'on dit qu'elle est fort remarquable et qu'elle a dû être présentée le mois passé. L'on dit aussi qu'ils veulent faire une députation au Roy, si elle n'est déjà faite, pour le solliciter à ne pas s'ingérer dans les affaires de France.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon respectueux dévouement et la haute considération très distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Samuel-Louis MONTANDON, maire.

Brévine, le 17 juillet 1792.

(Communiqué par M. J.-H. B.)

## REMARQUES SUR LES ANNÉES 1816 ET 1817

### Année 1816.

(Suite. — Voir Tome XII, p. 270).

DECEMBRE, 5. — Jeudi. — Vent de bise, temps couvert. Th., 0°. Jour de marché très-fort, assez de denrées, la cherté toujours croissante vu le nombre prodigieux d'acheteurs. Les pommes de terre se sont vendues de 20 à 22 batz l'émine (fr. 2.75 à 3.05), le froment aux halles 69 et 70 batz (9.50 et 9.65) l'émine, les autres denrées à proportion. Il y avait encore quelques corbeilles de pêches mal mûres. Le beurre de 7 à 8 batz la livre, (fr. 1 à 1.10).

Le 6, Vendredi. — Vent très fort, neige toute la matinée. Th. 3°. Le pain est aujourd'hui à 3 batz (40 cent.) la livre.

Le 10, Mardi. — Vent de bise froid le matin. Th. 3°. Ce jour a été très beau mais froid. Au marché de Berne, l'épautre s'y vendait de 50 à 60 batz l'émine (fr. 6.90 à 8.30), les pommes de terre 14 batz (fr. 1.95). On ne permettait d'en acheter que trois émines par particulier, et il fallait produire un certificat légalisé de son gouvernement. Le pain bis s'y vendait 11 creutzer la livre (37 cent.) et le pain blanc 3 batz (40 cent.).

Le 11, Mercredi. — Vent fort d'uberre et neige. Th. 4°. A neuf heures du soir il fait un temps extraordinaire d'orage, d'éclairs et de pluie. Les gazettes de Paris rapportent que les rues de cette ville ressemblent à des torrents, etc.

Le 15, Dimanche. — Vent impétueux et pluie. Th. 4°. Jour des plus incommode.

Le 19, Jeudi. — Vent de bise; beau jour. Th. 4°. Beaucoup de comestibles au marché. Les pommes de terre, de 18 à 20 batz (fr. 2.48 à fr. 2.76) l'émine; le fruit à proportion. On a encore vu des pêches! On estimait 60 batz (fr. 8.28) l'émine de chataignes nouvelles. Le froment s'est vendu 65 batz (fr. 8.97).

Le 25, Mercredi, NOËL. — Vent de bise froid. Th. 1° sous 0°, et au soleil après midi, 18°. Ce jour a été comme un beau jour de printemps. La terre, gelée de quelques pouces, a dégelé à la surface. On a vu des moucheron. Il n'y a plus de neige au Val-de-Ruz.

Le 26, Jeudi. — Vent d'uberre, jour sombre et froid. Th. 0°. Un des plus forts marchés, quantité de fruits aussi beaux qu'en automne, mais très cher. Les pommes de terre se vendent de 16 à 18 batz (fr. 2.21 à 2.48) l'émine. Le froment aux halles, 66 batz (fr. 9.10).

Le 29, Dimanche. — Vent de bise, pluie et neige. Th. 2°.

Le 30, Lundi. — Vent de bise, très beau jour. On a vu des mouches à la campagne. On a vu aussi du bétail pâturer sur les champs d'Anet.

Le 31, Mardi. — Vent de bise. Th. 3°, au soleil après midi, 18°. Très beau jour pour le dernier de l'année. La violette est ouverte au Donjon. On en a cueilli comme rareté pour un bouquet d'étrennes pour demain 1<sup>er</sup> Janvier.

N.B. Le prix des vins ordinaires, depuis le 1<sup>er</sup> Août 1816 au 31 Décembre, a augmenté progressivement de 10 batz (fr. 1.38) le pot à 14 batz (fr. 1.93), le pain bis, depuis la même date, de 3 creutzer (10 c.) par livre, et de 5 cr. (17 c.) à la Chaux-de-Fonds.

### Année 1817.

JANVIER, 1. — Mercredi. — Vent d'uberre. Th. 3°, à midi au soleil 15°. Jour comme au printemps. On cueille de la violette au Donjon, point de neige au Val-de-Ruz, peu à la montagne. Le froment, à cette date, est de 65 à 68 batz (fr. 8.97 à 9.38) l'émine, le riz 4 <sup>1</sup>/<sub>2</sub>, batz (62 c.) la livre, le pain bis 3 batz (41 c.) la livre, le vin en détail de 14 à 16 batz (fr. 1.93 à 2.21) le pot.

Le 2, Jeudi. — Vent d'uberre, pluie douce après midi. Th. 6°. Jour passable. Les pommes de terre se vendent 19 batz (fr. 2.62) l'émine au marché. On y a encore vu des pêches.

Le 5, Dimanche. — Peu de vent. Th. 6°, au soleil après midi, 28°. Jour pareil à un beau jour de Pâques, les abeilles sont sorties de leur ruche et ont voltigé, même au Val-de-Ruz. On a moissonné, à différents endroits de la commune du Locle, des grains restés sous la neige. Quelle inconstance de température! à 11 heures du soir, vent impétueux, pluie froide et abondante.

Le 7, Mardi. — Vent de joran très froid. Th. 1°. Jour de neige : il a fallu ouvrir le chemin au courrier d'Yverdon, entre Boudry et Bevaix.

Le 9, Jeudi. — Vent froid de bise, jour sombre. Th. 0°. Le froment se vend aux halles 65 batz (fr. 8,97) l'émine, les pommes de terre de 18 à 19 batz (fr. 2,48 à 2,62), les raves 13 batz (fr. 1,79), les carottes 18 batz (fr. 2,48).

Le 15, Mercredi. — Vent fort d'uberre et neige. Th. 0°. Le soir, vent d'orage impétueux et pluie. On ressent à 8 heures du soir une secousse assez forte de tremblement de terre à Payerne et dans tous les environs. Il y avait pendant la journée 3 à 4 pieds de neige amoncelée à différents endroits de la route de Boudry à Yverdon.

Le 16, Jeudi. — Jour bien beau; beau soleil. Th. 3°. Les pommes de terre se vendent 19 à 20 batz (fr. 2,62 à 2,76) l'émine, le froment 68 batz (fr. 9,38).

Le 19, Dimanche. — Vent de bise, jour comme ceux du printemps. Th. 5°.

Le 22, Mercredi. — Beau jour, vent de bise. Th. 3°, après midi au soleil, 18°.

Le 23, Jeudi. — Vent d'uberre et légère pluie. Th. 5°. Jour de marché très abondant en fruits. Les pommes de terre se vendent de 18 à 20 batz l'émine. Il y a nombre d'acheteurs. Il y a du jardinage en verdure comme aux marchés d'Avril.

Le 25, Samedi. — Vent de joran. Brouillard jusqu'à Pierraboz. Th. en ville 4°. Le plus beau soleil au Val-de-Ruz, et aux montagnes autant de chaleur qu'en Avril. On a moissonné aux Hauts-Geneveys et à Chaumont des graines restées sous la neige. On a vu des papillons et des abeilles voltiger au Val-de-Ruz.

Le 26, Dimanche. — Vent de bise, brouillard dans le bas, mais plus chaud que hier hors du brouillard. Th. en ville 3°, au soleil à Pierraboz, 23°.

Le 28, Mardi. — Vent de bise. Th. 1° sous 0. On a encore moissonné à Chaumont et même récolté des pommes de terre demeurées avant le gel sous la neige. Les fleurs de printemps sont ouvertes dans les forêts.

Le 31, Vendredi. — Ciel couvert. Vent de bise. Th. 4°. Le pain bis est aujourd'hui à 11 1/2 creutzer (39 c.) la livre.

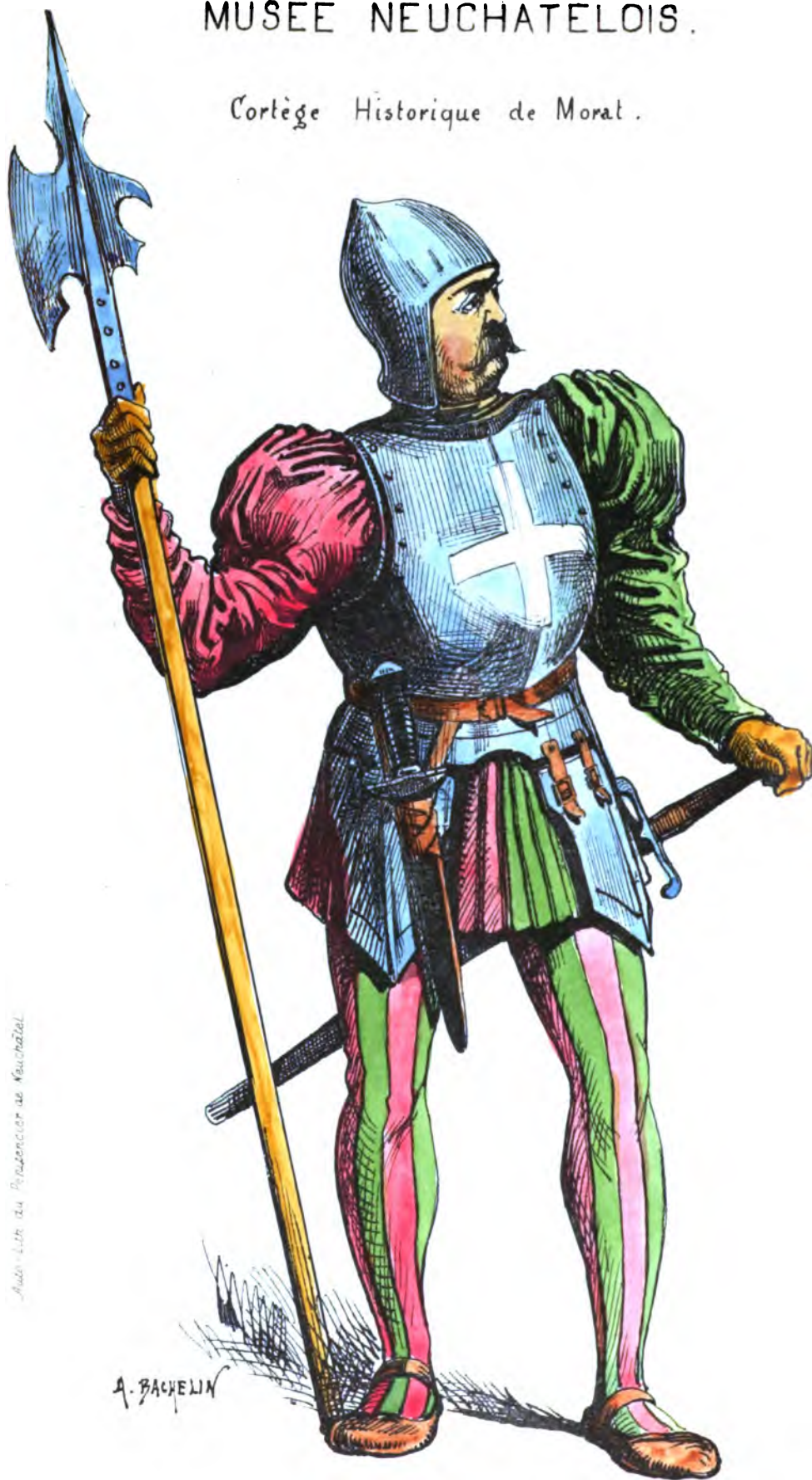
(A suivre.)



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION

MUSEE NEUCHATELOIS.

Cortège Historique de Morat.

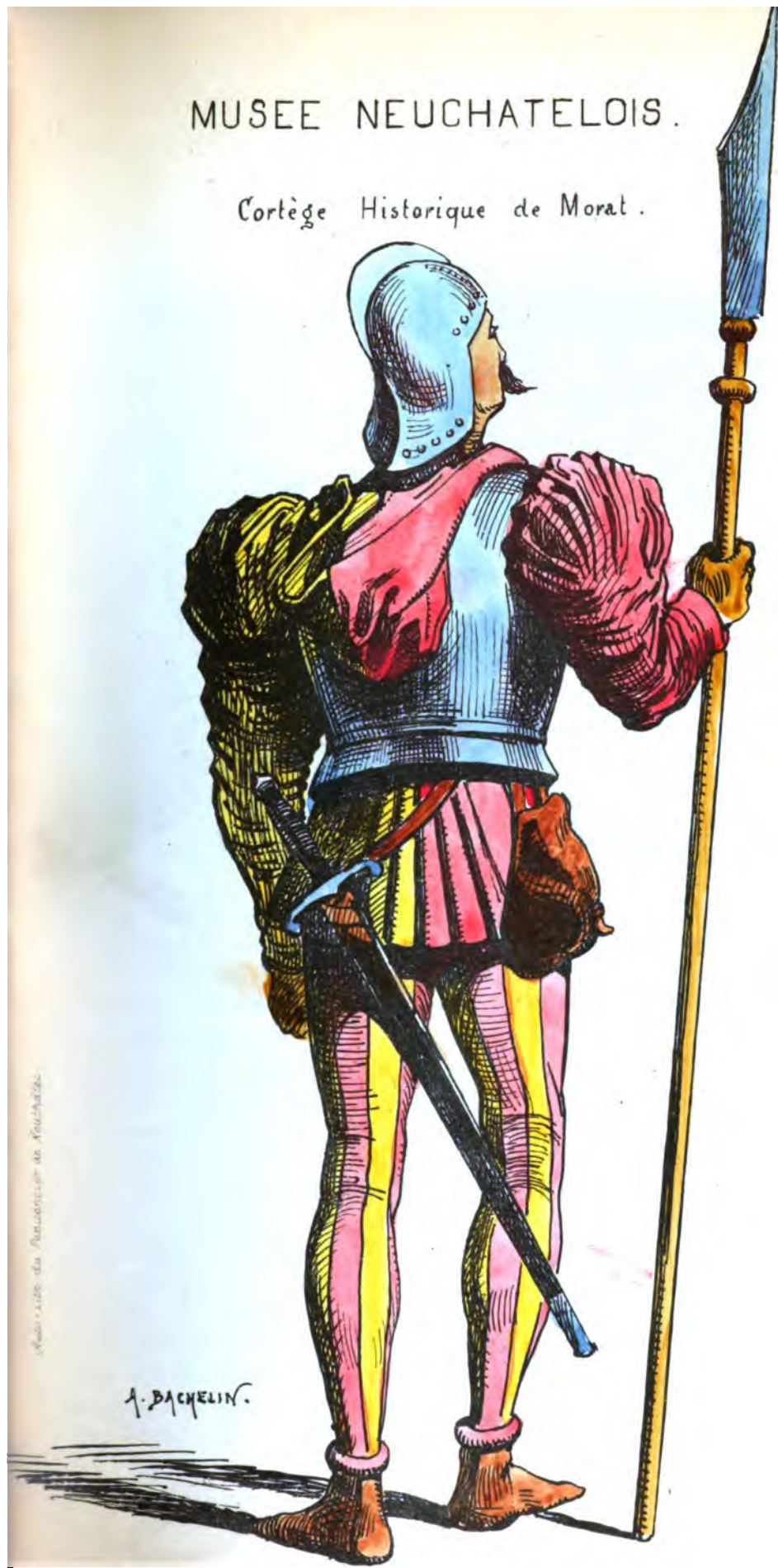


*Soldat de la Bourgeoisie de Neuchâtel.*



MUSEE NEUCHATELOIS.

Cortège Historique de Morat.



*Soldat du Comté de Neuchâtel.*

THE  
PUBLISHERS  
ASTORIA  
TILDEN PUBLISHING

# LE QUATRIÈME CENTENAIRE

DE LA

## BATAILLE DE MORAT

---

La ville de Morat, par un noble sentiment de patriotisme, a pris l'initiative d'une grande solennité nationale destinée à célébrer le souvenir de la victoire du 22 juin 1476; mais cette ville seule eût été impuissante à donner à cette fête un caractère digne des événements qu'elle veut rappeler. C'est à l'union des Confédérés que Morat dut son triomphe, c'est par le concours de tous les cantons que le quatrième centenaire d'une des plus grandes batailles que nos ancêtres aient livrée, pourra devenir aussi un événement national. Si le peuple suisse est uni dans le danger et dans le deuil, il l'est aussi dans les fêtes; quelques-unes sont pour lui comme une nécessité ou un devoir, et tous y apportent leur part de coopération.

L'idée de réunir, sur le champ de bataille de Morat, les descendants de ceux qui y combattirent jadis, était dans tous les esprits, et l'organisation d'un cortège historique, représentant l'armée des Confédérés en 1476, parut devoir consacrer de la manière la plus intéressante le souvenir de la déroute de Charles-le-Téméraire. A peu d'exceptions près, tous les cantons présents à cette journée répondirent à l'appel de Morat. Un programme élaboré d'après la participation des cantons à la bataille, et aussi un peu en raison de la distance, des difficultés de transport et des exigences d'une solennité de ce genre, fixe la part approximative des figurants de chaque Etat; mais il sera vraisemblablement modifié, vu l'excès de zèle de certaines régions et l'abstention regrettable de quelques autres; l'Alsace et la Lorraine ne peuvent, par exemple, y prendre la part à laquelle les faits leur donneraient droit; toutes les bannières des cantons, bailliages et villes alliées, y figureront cependant.

Le cortège représentant l'armée des Confédérés après la victoire, sera composé comme suit : un corps de cavalerie précédé de sa musique et suivi d'un héraut avec deux écuyers, formera comme une espèce de prologue

emblématique à cette marche triomphale où la garnison de Morat figure en première ligne, Fribourgeois et corporations de la ville de Berne avec les chefs supérieurs Adrien de Boubenberg, Guillaume d'Affry et le maître de l'artillerie de Strasbourg, etc. — Un corps de musique, fourni par Genève, marche en tête de l'avant-garde commandée par Hallwyl, suivi des hommes de Thoune, de l'Oberhasli, du Simmenthal et de l'Entlibuch, avec les canons bourguignons de Neuveville. Le gros de l'armée (Gewalthaufen) est précédé de cavalerie, derrière laquelle arrive Waldmann, puis Guillaume Herter de Strasbourg et Ulrich de Hohensax. — Des hommes de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Glaris et Zug, avec leurs bannières, représentent la Confédération des huit cantons primitifs; derrière eux marchent les contingents de Soleure, puis celui de Fribourg sous le commandement de Fegely, Wippingen et Techtermann, les Gruyériens à la suite de leur comte Louis, les hommes du Valais. Le groupe de chevaliers, formé par René de Vaudemont, duc de Lorraine, le comte Oswald de Thierstein, le comte Louis d'Ettingen et leurs écuyers, sera assurément un des points lumineux de cet ensemble.

Un corps de musique, fourni par Berne, marche en tête des contingents de Zurich, de Bâle, des Waldstetten, de Schaffhouse, Appenzell et St-Gall, commandés par Jean de Breitenlandenbergr et Peter Rot. Viennent ensuite les Biennois et les troupes fournies par Payerne, Aigle et Château-d'Ex, le contingent d'Argovie et des villes d'Alsace. — Derrière Petermann de Wabern et Nicolas de Scharnachthal, arrivent les notabilités des Conseils de Berne, les chroniqueurs, etc., suivis du reste des contingents de ce canton, Berthoud, Interlaken et Untersee, Emmenthal, Haute-Argovie, Aarberg, Cerlier, Nidau, Laupen, Grasbourg.

Neuchâtel arrive au dernier rang du gros de l'armée; son contingent est divisé comme suit : Troupes du Comté de Neuchâtel, commandées par Jacques de Cléron, à cheval, suivi d'un écuyer portant la grande bannière comtale, — contingent de la ville et bourgeoisie de Neuchâtel, commandé par le banneret Varnod, — contingent de la bourgeoisie du Landeron, commandé par le banneret Bellenot. — Les troupes du comté de Valangin marchent sous les ordres de Claude d'Aarberg, seigneur des Pontins; il est suivi d'un écuyer portant la bannière comtale.

C'est à Neuchâtel qu'est dévolue la représentation de ce qui eût pu s'appeler alors déjà la Société internationale de secours aux blessés. Les documents relatifs à la guerre en général font mention de corps sanitaires, infirmiers et fossoyeurs, marchant à la suite des armées; sous une bannière blanche, portant en sautoir une pelle et une pioche.

Notre canton est aussi invité à fournir de la cavalerie d'escorte et un char de triomphe; malheureusement nos collections ne possèdent que peu de dépouilles des guerres de Bourgogne, à part les vingt-quatre belles armures dont parlent les chroniques, et que revêtiront les figurants du Comté et de la Bourgeoisie de Neuchâtel.

L'arrière-garde est formée des troupes de Lucerne, sous les ordres de Gaspard de Hertenstein et Henri Hasfurter; derrière eux arrivent les chars de triomphe, accompagnés par des jeunes garçons aux couleurs de tous les cantons, anciens et nouveaux, emblème allégorique d'une confédération de six siècles et toujours jeune. — Un détachement de cavalerie clôt le cortège.

Les costumes que nous donnons ici <sup>(1)</sup> sont ceux des soldats du comte Rodolphe et de la bourgeoisie de Neuchâtel, reconstitués, non pas sur des documents authentiques, mais d'après les types militaires de France et d'Allemagne au XV<sup>e</sup> siècle, et d'après la chronique manuscrite et illustrée de Diebold Schilling à la bibliothèque de Berne. Les rapports du comte Rodolphe avec la Bourgogne et la France nous ont fait donner à ces troupes un peu de l'équipement et de l'armement de ces deux pays. Pour le comté de Valangin et la bourgeoisie du Landeron, nous sommes demeurés plus fidèles aux types suisses allemands du chroniqueur de Berne. Nous ne les avons point armés de cuirasses, dont l'usage n'était pas général parmi les confédérés; nous devons ajouter aussi cependant que la rareté des armures est une raison qui nous a guidé dans la composition de ces derniers costumes. Nous avons armé les troupes du comté de Neuchâtel de la hallebarde en façon de faulx, particulière à certaines gardes de souverains; celles du comte de Valangin, de la longue pique, arme principale des Confédérés, qui leur servait à enfoncer les carrés; celles des bourgeoisies du Landeron et de Neuchâtel, de hallebardes. L'arquebuse, alors dans son enfance, était en usage chez les Suisses au moment des guerres de Bourgogne, l'arbalète n'était point encore détrônée par l'arme à feu; les hommes de certains cantons maniaient habilement l'épée à deux mains; les montagnards étaient armés de massues (morgenstern).

Nos concitoyens de toutes les parties du canton envieront, nous l'espérons, des représentants au cortège de Morat, dont le but est de célébrer les vertus de nos ancêtres, leur foi, leur science militaire, leur vaillance et leur union; nul ne peut être indifférent à cet appel; le grand spectacle du 22 juin 1876 est un de ceux dont on revient plus fort et meilleur.

A. BACHELIN.

(1) L'auteur est, avec M. Gustave Roux, dessinateur officiel du cortège de Morat.

## UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Suite.)



Lorsque la porte fut entièrement ouverte et que dans la baie obscure Siméon apparut en pleine lumière, avec sa mine de furet, son bonnet tricoté, son habit de milaine à grandes poches, sa veste rayée qui tombait sur ses maigres cuisses, sa culotte de velours fané, maculé, ses jambes minces et inégales drapées de bas bleus dont les rides se perdaient dans de larges souliers à boucles de laiton, Térésa ouvrit de grands yeux étonnés et recula d'un pas. Voilà donc l'amoureux de l'Olympe, se dit-elle en dissimulant un sourire derrière son mouchoir; vous nous la baillez belle monsieur le *tourtereau*.

Cependant, Jonas Perrin avait profité avec empressement de l'ouverture que venait de lui faire Siméon. Il faut avouer qu'il ne savait pas trop comment entrer en matière; il espérait que les circonstances lui fourniraient le moyen d'engager la conversation de manière à intéresser son adversaire, puis par des transitions habiles l'amener sur le terrain où l'action principale devait se décider. Mais il était négociant avant tout, les affaires l'attiraient, la perspective d'un bénéfice lui faisait dresser l'oreille. Parbleu, pensa-t-il, si j'allais entamer des relations de commerce avec ce vieux satyre et le mettre sur la liste de nos correspondants, voilà qui serait drôle!

— Si vos marchandises sont belles et d'un prix abordable, dit-il avec un grand sérieux, je pourrais en acheter une forte partie.

— J'ai tout de suite vu que monsieur est commerçant; monsieur vient de France, sans doute, oh! nous nous arrangerons, vous verrez mon assortiment, s'il y manque quelque chose, monsieur fera ses commandes; seulement je ne traite qu'au comptant.

— C'est aussi ma coutume, les écus sur la table ou de bon papier sur les meilleures maisons du pays.

Ainsi parlaient les deux hommes, tout en suivant une allée étroite qui les conduisit dans la cuisine surmontée de la cheminée de bois traditionnelle.

Dans cette pièce dallée en pierre et occupant le milieu de la maison, s'ouvrent les portes de deux chambres et des réduits de diverses sortes. Le désordre, l'abandon, la saleté sont indescritibles; une odeur de suie, d'étable, de laitage aigre, de moisi remplit ce sanctuaire sombre où règne en grommelant la terrible Zabeau, sœur de Siméon. Un petit chien noir, au poil luisant, aux oreilles et au nez pointus, à la queue recourbée en trompette, accompagne les voyageurs en flairant avec réflexion leurs vêtements et leurs talons, comme un agent de police expérimenté.

— Entrez, madame, dit Siméon en ouvrant une porte et en s'inclinant avec la politesse que les moindres cuistres du siècle passé savaient montrer à l'égard du beau sexe.

Il fallait un certain courage pour pénétrer dans la chambre basse, en partie enterrée, dont les boiseries enfumées absorbaient le peu de lumière que laissaient filtrer les vitres rondes et troubles de l'unique fenêtre; l'air humide qu'on y respirait donnait le frisson. C'est là que le frère et la sœur dormaient naguère sur la table après leur repas de cénobites. Quelques chaises massives en bois de noyer, un bureau à deux corps avec garnitures de laiton, une pendule fabriquée au Locle, dans sa boîte vitrée, formaient l'ameublement. Une alcôve, garnie de rideaux de cotonnade à carreaux blancs et bleus, contenait un lit et un bahut curieusement sculpté. Siméon s'approcha du bureau en boitant, fouilla dans les poches de sa culotte, et après bien des contorsions finit par en tirer la clef de ce meuble qu'il entr'ouvrit furtivement pour y prendre deux grosses clefs forées, ornées de ciselures.

— Ce gueux de Gentil est-il encore par là? dit-il en jetant un regard défiant du côté de la fenêtre; ce garnement est toujours à mes trousses; je soupçonne qu'il est payé pour m'espionner.

— Voulez-vous que j'ouvre la fenêtre? dit Térésa, qui n'était pas fâchée de donner accès à l'air pur dans ce taudis.

— Non, non, gardez-vous-en bien, on pourrait voir ce que nous faisons; je n'ouvre jamais.

— On s'en aperçoit, murmura-t-elle en italien.

Pendant que ses visiteurs cherchaient à voir à travers les vitres ce qui se passait au dehors, Siméon courut au bahut, fit jouer les ressorts, l'ouvrit, en sortit une boîte de carton assez volumineuse, referma le couvercle avec un grand bruit de ferraille et posa le carton sur la table.

— Voici des échantillons, dit-il en étalant des pièces de dentelles si variées, si belles, si riches, que Térésa ne put réprimer un cri d'admiration.

Jonas Perrin, les mains derrière le dos, restait impassible.

— Je croyais, dit-il, que vous faisiez le commerce de bois.

— Certainement, et si vous désirez des poutres, des chevrons, des planches, des bois en grume ou autres, je suis prêt à vous les livrer l'année prochaine, l'abattage et le transport ne se faisant qu'en hiver. Je ne coupe pas mes arbres d'avance; tant qu'ils sont sur pied, ils continuent à grandir et augmentent de valeur; vous pourrez choisir vous-même les plantes dans la forêt.

— Commençons d'abord par les dentelles; si votre fabrication est un peu active, je pourrais vous procurer un débouché sérieux, surtout pour les ornements d'églises. Je m'engage à en placer chaque année pour cinquante ou soixante mille francs.

Les yeux de Siméon étincelèrent; il supputa d'un coup le bénéfice énorme dont la perspective lui était ouverte; cela lui délia la langue.

— Je veux bien vous dire. . . . je possède quelques pauvres maisons par ci par là; j'ai aussi un peu d'argent prêté; j'ai donc des locataires et des débiteurs qui ont assez de peine à me payer. Comme on fait de la dentelle un peu partout, et que je suis un homme très accommodant, hé, hé, — ici le brave *Semion* se prit à rire en regardant Térésa d'un air vainqueur; mais un accès de toux qui n'en finissait plus lui coupa la parole. Il fallut appeler sa sœur, qui lui tapa dans le dos pour apaiser le spasme; il reprit haleine et continua : — Pour leur rendre service, je leur fournis le fil et les *piquées*, et ils me livrent leurs dentelles que je cherche à revendre avec un petit bénéfice.

Il ne disait pas, le malheureux, qu'il marchandait à outrance l'ouvrage des pauvres femmes, et qu'en le revendant, il doublait et triplait le prix accordé par lui comme une faveur.

— Très bien, dit Jonas Perrin, puisque vous êtes un si brave homme, je prends ce carton, et je vous enverrai des commandes; seulement je vous avertis que je connais les prix et qu'il ne faut pas me surfaire. Pour combien en avez-vous là-dedans?

Siméon prit une ardoise, calcula longtemps en poussant des soupirs lamentables, effaça ses chiffres avec sa manche, huma prise sur prise et recommença ses calculs jusqu'à ce qu'il trouvât l'addition suffisamment enflée.

— Cela fait mille deux cent cinquante-trois livres, quinze sols, six deniers, dit-il enfin sans regarder son interlocuteur.

— Parfaitement, je vais vous écrire une traite de cette valeur sur la maison Pourtalès et C<sup>e</sup> à Neuchâtel. Acceptez-vous le papier sur cette maison?

— C'est de l'or en barre, dit Siméon en jubilant, à qui ai-je l'honneur de parler?

— A Jonas Perrin, négociant à Florence, chef de l'ancienne maison Perrin et C<sup>e</sup>.

— Comment donc! dit le vieux en tombant assis sur une chaise et en dé-



couvrant son crâne chenu, veuf de la perruque poudrée qui trônait suspendue aux perches du poêle, si M. Perrin m'honore de sa visite dans mon humble demeure, il a d'autres motifs que l'achat de quelques aunes de dentelles.

Et il regardait avec angoisse tantôt du côté de la porte, tantôt du côté de la fenêtre, comme s'il s'attendait à voir apparaître un monstre prêt à le dévorer.

— Effectivement, j'ai à vous parler d'un jeune homme à qui je m'intéresse particulièrement et que je voudrais voir établi avant mon départ pour l'Italie; vous connaissez Daniel Ducommun ?

Siméon Courvoisier fit un soubresaut sur sa chaise et promena autour de lui des yeux hagards, tout en sentant si le gros pistolet d'arçon était encore à sa place dans la poche intérieure de son habit. Mais il se rassura en voyant intacts les barreaux de fer dont les fenêtres étaient garnies, et en constatant le calme de son petit chien, chez qui rien ne trahissait l'approche d'un danger.

— Vous n'ignorez pas, poursuivit M. Perrin, qu'il aime la fille du justicier Vuille, et que celle-ci le paie de retour ?

— Quel rapport?... expliquez-vous.... cela ne me regarde pas, dit Siméon en se tortillant sur sa chaise.

— Je vous demande pardon, cela vous regarde beaucoup, vous allez en juger. Ces jeunes gens s'aiment de tout leur cœur et désirent se marier; jusque-là tout est pour le mieux. Mais il y a une difficulté.

— Ah ! il y a une difficulté....

— Oui, M<sup>lle</sup> Vuille est recherchée par un homme qui, par sa fortune, sa position, peut-être des obligations contractées, oblige le justicier à user de ménagements. Mais cet homme est déjà d'un certain âge, il n'y aurait pas entre lui et cette jeune personne la similitude de goûts et d'habitudes qui font régner l'harmonie dans un ménage; pour tout dire, elle ne l'aime pas et ne peut consentir à l'épouser.

— Qu'en savez-vous ? dit Siméon en se levant.

— Je puis vous l'affirmer, dit Térésa, je le tiens de M<sup>lle</sup> Olympe elle-même.

— Ah ! elle se permet.... elle ferait mieux de tenir sa langue....

— Elle m'a ouvert son cœur en toute sincérité.

— Je pense que l'autre vous l'a amenée et l'a contrainte ?

— Non, elle est venue de son plein gré réclamer mon appui, mon secours contre une décision qui ferait le malheur de sa vie.

— Et que demandez-vous de moi ?

— Une chose bien simple; il paraît que vous connaissez cet homme âgé qui demande la main de l'Olympe; vous avez un grand empire sur lui. Vous

feriez une bonne action en lui persuadant de n'exercer aucune contrainte ni sur les parents, ni sur la jeune fille, mais de la laisser libre de choisir entre ses prétendants.

— Mais je serais évincé, volé.... hurla Siméon en se promenant dans la chambre avec agitation, ce qui le faisait boiter plus bas qu'à l'ordinaire.

— Non, reprit Jonas Perrin, sans avoir l'air de comprendre, vous ne serez pas volé; si le justicier vous doit quelque argent, je me porterai garant, je serai sa caution; la maison Perrin et C<sup>e</sup> de Florence vous semble-t-elle une caution suffisante?

— Je ne dis pas cela, je veux dire.... diable! je ne suis pas un imbécile, je ne veux pas me laisser vilipender.

— Personne n'y songe, dit Térésa, en l'arrêtant court dans ses bordées frénétiques, et en cherchant sur la manche de l'habit de milaine une place assez propre pour y poser sa jolie main, voyons, M. Courvoisier, causons comme des gens raisonnables.

— Non, je ne veux rien entendre, je vois bien où l'on veut en venir.

— Vous m'écoutez, ou j'irai dire que les montagnards de ce pays ne sont pas galants avec les dames. Répondez-moi, aimez-vous l'Olympe?

— Mais oui que je l'aime.....

— Eh bien, par affection pour elle, sauvez-la d'un grand péril.

— Pour qu'elle se marie avec l'autre, un vagabond, qui n'a pas un sou vaillant et qui me rirait au nez; ma foi non, tout le monde me ferait les cornes.

— Ne dites pas de mal de Daniel Ducommun, dit M. Perrin gravement, je le connais, je le prends sous ma protection et je me charge de son avenir; ainsi, ne déplaçons pas la question. Vous refusez la proposition que je vous ai faite loyalement, je n'insiste pas; seulement j'ai l'honneur de vous avertir que nous allons de ce pas chez le justicier Vuille, à la Corbatière, pour appuyer la demande que lui adressera mon ami Daniel.

— Vous ne ferez pas cela, non, vous ne le ferez pas, dit Siméon en retombant anéanti sur sa chaise.

— Et pourquoi, je vous prie?

— Parce que vous ne devez pas vous mêler de cela; laissez les Sagnards s'arranger entr'eux, que diantre, vous êtes un négociant, parlons de commerce; je vous ai dit mille deux cent cinquante-trois livres pour la valeur de ces dentelles?

— Quinze sols six deniers, dit Perrin en consultant son carnet.

— Si nous les mettions à huit cents livres, je désire vous montrer que je suis rond en affaires.

— Soit, huit cents livres, et vous avez encore un joli bénéfice; mais pour quel motif?....

— Pour vous être agréable et pour vous engager à ne pas aller à la Corbatière; vous n'y trouverez personne, chacun fait les foins. Venez voir mes forêts et je vous vendrai des bois de charpente magnifiques.

— Merci, nous n'avons pas une minute à perdre, nous sommes déjà restés trop longtemps. Nous avons l'honneur de vous saluer.

Le pauvre Siméon s'appuya contre la porte, la sueur au front et les jambes vacillantes.

— Madame, prenez ces dentelles, je vous les donne, mais dissuadez votre mari de faire une course inutile et fatigante; le chemin est mauvais d'ici à la Corbatière, et il n'y a rien à voir de curieux.

— Gardez vos présents, monsieur, tout ce que je puis accepter, c'est un peu d'eau, je meurs de soif.

— Zabeau, un verre d'eau pour madame, dit Siméon en se précipitant dans la cuisine, allons, bouges-tu. Ah! sacrebleu, les seilles sont vides, il n'y en a pas une goutte dans la maison, nom de tonnerre!

— Tu peux bien aller en puiser dans la cuve; il t'appartient bien de me traiter ainsi par devant le monde; je ne suis pas un chien.

Siméon prit un verre sur le drésoir et sortit de la maison; ses visiteurs arrivèrent à la citerne en même temps que lui.

— Il faut excuser ma sœur, elle est un peu à sa façon, dit-il en plongeant dans la citerne un puisoir à long manche, par une ouverture ménagée sous les madriers qui la couvraient. Prenez le verre, madame, et remplissez-le dans mon puisoir; vous verrez comme cette eau est fraîche; notre cuve est une toute bonne cuve.

Térèse prit l'eau, mais lorsqu'elle porta le verre à ses lèvres, elle se recula avec horreur.

— Voyez donc, dit-elle, cette eau fourmille de petites bêtes.

— Ce n'est rien cela, dit Siméon, nous n'y faisons pas attention.

— Attendez, dit la Zabeau, voici un pied de bas pour filtrer; c'est ainsi que nous faisons quand il y a trop de puces dans l'eau.

Elle remplit une tasse de fer-blanc qui servait à mesurer le lait, versa l'eau dans le pied de bas et la recueillit dans le verre.

— A présent, vous pouvez boire, elle est propre.

— Je n'ai plus soif, dit Térèse.

— Mais, vous avez du lait? dit M. Perrin.

— Non, dit la Zabeau, j'en ai fait du fromage; ne faut-il pas que j'entretienne le ménage par la vente de mes choux et de mes fromages à talon?

Les chevaux sont-ils prêts? dit Térésa dont la patience était à bout.

— Ce n'est pas l'avoine qu'ils ont mangée qui a pu les retarder, dit Gentil, je pense qu'ils sont aussi affamés que moi.

— Attends seulement, nous dînerons bientôt, dit Jonas Perrin, tu te rattraperas plus tard. En route pour la Corbatière.

— Ah! c'est ainsi, s'écria Siméon en fureur, vous voulez m'exaspérer, eh bien, ce n'est plus huit cents livres, ce sera bel et bien mille deux cent cinquante-trois livres, quinze sols, six deniers, entendez-vous? Ici, il fut pris d'un accès de toux si terrible, qu'il devint violet et tomba par terre.

Le chemin raboteux, étroit, sinueux, bordé de clôtures de bois, suivait d'abord une direction horizontale, mais après avoir dépassé les Trembles, il fallut tourner à droite et attaquer les pentes du *Communal* de la Sagne, pâturage entrecoupé de forêts, où paissait dans un calme idyllique le bétail de ce grand village. Alors commencèrent les difficultés, les rampes impossibles, les ravines, les pierres roulantes, les barrières qui se ferment pour emprisonner les troupeaux. Gentil, d'abord alerte et joyeux en pensant au bon dîner qui l'attendait, finit par perdre la tête.

— Si vous pouviez marcher, dit-il, on finirait bien par s'en tirer avec ces chevaux, mais il y a là-haut un *passoir* que nous aurons bien de la peine à franchir.

La journée était belle; le gazon court des pâturages, éclairé par le soleil, formait le plus riche tapis; les sapins projetaient une ombre que rafraichissait encore la brise de la montagne; les insectes bourdonnaient joyeusement dans les rameaux des arbres, et les clochettes des vaches retentissaient de colline en colline. Au milieu de ce cadre agreste, la marche n'était pas une fatigue, mais une jouissance. Toute Florentine qu'elle fût, et inhabile à se servir de ses pieds, Térésa sauta à bas de son cheval et se mit à bondir en poussant des cris d'allégresse; elle venait d'apercevoir des fraises mûres parmi les herbes et des framboises vermeilles sur les buissons. La fête était complète. Mais, pendant qu'elle s'attardait à cueillir les fruits des bois, l'honnête Gentil se heurtait à des difficultés nouvelles; il était arrivé au fameux *passoir* qui menaçait de devenir ses Thermopyles.

— Venez voir à mon aide, cria-t-il enfin, ces *diabes* de bêtes refusent de sauter.

— Qui est-ce qui crie à l'aide, demanda une voix, parmi les broussailles, faut-il vous donner un coup de main?

— Soyez le bienvenu, dit Jonas Perrin à un homme d'une trentaine d'années, en manches de chemise, en culotte de toile, en chapeau de paille, qui sortit du fourré. Il s'agit de décider nos chevaux à franchir ce mur; je ne sais comment il faut s'y prendre.

— Rien n'est plus simple, dit le nouveau venu en posant son panier, je vais démolir la crête de ce mur de pierres sèches, pour frayer un passage à ces bêtes, puis nous réparerons le dégât afin que personne ne puisse se plaindre.

Ce fut bientôt fait, et la petite troupe reprit sa marche.

— D'où venez-vous comme ça? dit le montagnard, on ne voit pas souvent des *monsieurs* avec des chevaux traverser le Commun de la Sagne.

— Nous venons du Val-de-Travers, dit Jonas Perrin.

— En passant par la Queue de l'Ordon, ajouta Gentil; il y fait sec.

— Avez-vous été chez *Semion*? En voilà un original! il faut aller au long et au large pour trouver son pareil.

— Il m'a menacé d'un coup de chevrotines dans le derrière, dit Gentil en se frottant la partie menacée, il n'a qu'à essayer; si M. le maire est un homme, il le fera pendre et ce sera justice.

— Oui, *Semion* est un rude gredin, il faut en convenir, il y a pitié à ses locataires et à ses débiteurs qu'il gruge comme une sangsue. Savez-vous l'histoire de sa jambe cassée? Il revenait en traîneau d'un enterrement qui avait eu lieu au Locle; on avait fait un grand repas, et comme il pouvait boire sans payer, il s'était grisé. Il s'endort sur sa glisse, tombe, se casse la jambe et reste là jusqu'à ce qu'un traîneau venant à passer, le ramasse et le ramène chez lui. On court au médecin qu'on a peine à décider à faire ce voyage au milieu de la nuit; mais quand on veut le panser, pas moyen, il se défendait comme un enragé; il fallut employer la force pour lui poser l'appareil. Il se démena si bien, montra si peu de patience, pour avoir moins à payer au docteur, qu'il resta boiteux pour le reste de sa vie.

— On le prendrait pour un pauvre homme, dit Jonas Perrin, il est si mal vêtu qu'on lui ferait volontiers l'aumône.

— Et il accepterait sans sourciller. J'ai été son locataire, je le connais, mais il me connaît aussi; je lui ai fait comprendre que sa tyrannie ne me convenait pas.

— Comment, sa tyrannie, quel pouvoir avait-il sur vous?

— Sa défiance est telle qu'il soupçonne tout le monde de le voler, c'est pourquoi il se donne l'air d'un mendiant pour qu'on ne croie pas qu'il est riche. Il a des doubles clefs pour entrer à l'improviste dans ses maisons, et il surprend ses locataires à toute heure pour constater les dégâts qu'ils peuvent commettre. Nous le vîmes arriver ainsi dans notre logement deux ou trois fois; j'étais furieux; je l'invitai à ne pas recommencer, sinon je le mettrais à la porte. Il n'en tint pas compte. Un matin, j'entends ma femme, qui s'habillait, pousser les hauts cris dans la chambre; j'étais couché dans le cabinet,

souffrant d'un gros rhume; je saute à bas de mon lit et je trouve mon *Semion* planté au milieu de l'appartement, sans s'inquiéter de ma femme, qui à demi vêtue, le sommait de se retirer. D'un coup de poing je l'étends par terre, je lui administre une tripotée dans le gros volume, puis je l'empoigne par sa culotte et par le collet de son habit, et je le lance dans un carré de choux par la fenêtre que ma femme avait ouverte.

— Vous l'avez jeté par la fenêtre, dit Térésa, et il ne s'est pas tué en tombant ?

— Non, il a la vie dure, d'ailleurs nos fenêtres ne sont pas hautes, et les choux ont amorti sa chute. J'ai quitté sa maison, et lorsqu'il me rencontre, il me fait toutes ses grâces, il faut voir cela : « Dieu vous aide, M. Jules Huguenin, » me dit-il en tirant son tricorne, « je suis votre serviteur. »

— Il pratique au moins le pardon des offenses, dit Jonas Perrin en riant.

— Oui, quand il ne peut pas faire autrement; mais nous voici sur la route, de quel côté allez-vous ?

— A la Corbatière.

— Alors, vous prenez à gauche, moi je vais à droite; je demeure dans cette maison près de laquelle vous voyez une fontaine.

— Ah! une fontaine, dit Térésa, l'eau en est-elle bonne ?

— Je crois bien qu'elle est bonne, venez essayer, cela me fera plaisir.

Et les yeux bleus de Jules Huguenin rayonnaient à l'idée de pouvoir offrir quelque chose à cette aimable dame.

— C'est que, dit-elle, j'ai bien soif, et il m'a été impossible de boire l'eau de la citerne de Siméon Courvoisier.

— Une citerne, dites une vieille cuve de bois qui n'a jamais été nettoyée.

La pauvre vieille fontaine eût pu s'enorgueillir des louanges dont elle fut l'objet; la colonne était en bois tout fendillé et moussu, ainsi que le bassin creusé dans un tronc d'arbre; un bout de canon de fusil formait le goulot, mais ce fragment d'arme à feu, au lieu de vomir le tonnerre et la mort, laissait échapper une eau cristalline qui brillait au soleil comme une corde de diamants.

— Cydalise, cria le Sagnard en frappant à une fenêtre basse, apporte vite un verre.

Une femme encore jeune, accorte et alerte, sortit bientôt de la maison, portant plusieurs verres sur une assiette. Pendant qu'elle offre à boire aux étrangers, son mari va et vient dans le petit jardin enclos d'une légère palissade; il a l'air de ruminer une idée qui a de la peine à se faire jour; son objectif, comme on dirait aujourd'hui, est un abricotier appuyé contre la façade et dans le feuillage duquel on distingue quelques fruits.

— Je voudrais vous offrir quelque chose de très bon et de très rare, madame, mais les pauvres gens comme nous sont bien empêchés; pourtant voici un produit remarquable de notre climat, surtout cette année. Vous voyez cet espalier, il est unique dans notre vallon, et il porte six abricots. Je les ai soignés et je les aime comme mes enfants. Si je ne me trompe, deux doivent être mûrs; faites-moi la grâce de les accepter, vous pourrez dire que vous avez mangé des abricots qui ont mûri au milieu des sapins, à trois mille pieds au-dessus de la mer.

Sans attendre la réponse de Térésa, il détacha les fruits dont les joues se coloraient d'un tendre incarnat, les plaça sur une belle feuille de chou et les présenta avec tant de grâce affectueuse, que l'Italienne sentit des larmes remplir ses yeux.

— Voici la compensation de l'accueil que nous a fait le châtelain de la Queue de l'Ordon, dit-elle d'une voix émue, jamais hospitalité ne m'a été plus sensible; je saurai désormais ce que peut valoir un fruit; jamais l'idée ne m'en était venue.

— M. Huguenin, vous êtes un brave homme et je vous souhaite du bonheur, dit Jonas Perrin en lui serrant la main; si vous passez à Noiraigue, venez me dire bonjour, je demeure dans la maison neuve à Rosières.

Peu après, nos voyageurs qui avaient mis leurs chevaux au trot, arrivaient à la Corbatière, étonnés de ne pas trouver le pourvoyeur au rendez-vous. Ils désespéraient de le rejoindre lorsqu'ils l'aperçurent enfin debout au milieu de la route, qui leur faisait des signaux et se démenait comme un possédé.

— Venez vite, leur criait-il, hâtez-vous, qu'avez-vous fait si longtemps? c'est moi qui ai des choses à vous raconter!

(A suivre.)

L. FAVRE.



Démarches pour former

**UN CORPS DE CAVALERIE AU LOCLE**

en 1792.

---

Pendant les dernières années du siècle passé, les événements extraordinaires survenus en France et les fréquentes prises d'armes nécessitées pour la garde de nos frontières, avaient singulièrement développé dans notre pays le goût de la vie militaire. Nos jeunes soldats ne rêvaient que sabres, tambours, panaches, et ce qui leur semblait une lacune grave dans notre organisation, était l'absence d'un corps de cavalerie; aussi, en 1792, quelques jeunes gens du Locle s'adressèrent-ils au Conseil d'Etat pour lui demander la formation d'un escadron dans cette localité. Dans leur pétition, que nous reproduisons en respectant scrupuleusement leur orthographe et leur style, ils s'exprimaient comme suit :

« Une société d'amy étant dans l'intention de former un Escadron de cavalerie légère au bataillon du Locle, croyant être l'honneur et avantage du dit bataillon et cela bien entendu sous l'approbation de Messieurs les capitaines respectives. Espérant qu'ils voudront bien addérer au présent accord et y apôser leurs signatures afin que lon ne puisse pas dire que nous travaillons sans le consentement de nos chefs, lesquels pourront être assuré que le dit Escadron, s'il a lieu, que rien ne s'y passera que de très honnette et dans l'ordre et la subordination la plus exacte. Fait au Locle le 4 juillet 1792.

Les soussignés pour et au nom de la dite Société,  
Daniel Matthey, Abr. Savoye, Ph.-H. Dubois, Auguste Courvoisier,  
David-François Colin, D.-F. Jeannot, D.-H. Huguenin.

J'approuve très fort ce que dessus,

J. Amiet, l'ainé.

J'approuve de même, Abr.-L. Grosclaude, capitaine.

» Joseph Dubois, capitaine.

» Henri-François Sandol, capitaine.

Après avoir pris connaissance de cette pièce, le Conseil d'Etat la renvoya au Gouverneur, chef militaire de l'Etat, et celui-ci demanda l'avis des officiers



supérieurs commandant les départements. Le premier qui répondit fut le colonel Abraham Pury, l'ami de Rousseau et l'auteur bien connu des *Lettres au cousin David*; sa lettre, adressée à M. de Chaillet d'Arnex, lieutenant-colonel du département du Val-de-Ruz, est conçue en ces termes :

« Votre envoi, mon cher colonel, me parvint trop tard lundi pour que le même courrier pût vous porter ma réponse. La proposition de ces jeunes têtes du Locle n'annonce, à mon avis, que le désir vaniteux de se distinguer des autres par de nouveaux pompons qui exigeraient des frais énormes et totalement en pure perte. De la cavalerie au haut du Jura ! Quelle extravagance dans un petit pays dont les défenseurs peu nombreux ne peuvent offrir quelque résistance que dans les gorges et défilés ! Remarquez, je vous prie, que ce serait 40 fusilliers jeunes, dispos et par cela même bien nécessaires, qui se déroberaient au service actif et réel de l'Etat, pour se transformer en cavaliers de parade et bons à rien, à l'égal des nombreuses troupes de musiciens qui inondent les Montagnes.

« Ce funeste exemple ne manqueroit pas d'exciter la rivalité de ceux de la Chaux-de-Fonds, grands amateurs de breloques aussi, et, pour renchérir sur leurs voisins, ils demanderoient bientôt à former une troupe de cuirassiers ou de grenadiers à cheval, que sçais-je ? Les postulants ne considèrent pas que cette très futile cavalerie leur coûteroit les oreilles ; car ils voudroient à coup sûr se distinguer par un nouvel uniforme, ils voudroient étendar, timbales, trompettes ; puis des chevaux équipés proprement et avec uniformité ; puis des armes d'un tout autre genre et fraieuses, etc., etc. O ! les insensés ! Nous aurions besoin bien plutôt, ce me semble, d'une troupe de bons tireurs, sous le nom de carabiniers ou de chasseurs, lesquels armés de carabines rayées, et bien exercés à s'en servir, s'embusqueroient dans les passages boisés ou dominés par des hauteurs et moucheroient leur homme à 4 ou 500 pas ; voilà du bon, du véritablement utile dans nos circonstances locales : Mon avis seroit donc que l'on répondit à la requête à peu près en ces termes :

• Que le Conseil, à mesure qu'il loue le zèle et la bonne volonté des jeunes gens du Locle, veut bien leur faire observer que dans un pays comme celui-ci et surtout dans le haut des montagnes, une troupe de cavalerie, après avoir occasionné beaucoup de dépenses à ceux qui la composeroient, ne pourroit servir qu'à une vaine parade, sans aucune utilité dans le besoin, vu que les troupes de l'Etat, en cas d'attaque, ne pourroient être avantageusement employées qu'à la deffense des gorges et à disputer le terrain pied à pied dans divers passages. En sorte qu'au lieu de se destiner à un service inefficace et qui dans l'occasion enchaîneroit l'ardeur des requérans, le Conseil verroit avec plaisir qu'ils dirigeassent leur estimable inclination militaire vers une véritable utilité en formant quelques pelotons de carabiniers au chasseurs, armés de carabines rayées et soigneusement exercés à tirer juste à plusieurs centaines de pas ; moyen par lequel ils seroient assurés de fournir, dans le besoin, d'utiles deffenseurs à la patrie.

.....  
 .....

« Vous savez déjà, mon cher colonel, combien je vous honore et vous aime, je mets donc de côté les verbiages d'étiquette.

• Monlési, 18 juillet 1792.

• A. PURY. •

« Je n'ai que peu de chose, disait M. de Chaillet, à ajouter à ce que pense M. le colonel Pury sur la requête des jeunes gens du Locle qui demandent de former un escadron soit une compagnie de cavalerie. Je crois que cette compagnie exciteroit de la jalousie à la Chaux-de-Fonds et ailleurs et qu'on auroit dans peu de semblables réquisitions. Notre militaire peu nombreux et sans subordination trouveroit dans la levée de cette compagnie beaucoup de sujets de chicane et auroit à coup sûr des difficultés avec les autres compagnies, et procureroit au chef du département bien des désagréments.

« Quant à la formation d'une compagnie de chasseurs, je la crois très utile, mais cette troupe, détachée des autres, doit avoir un exercice particulier et une formation et discipline particulières, mais comme nous n'en avons aucune pour le pays de fixe, tant qu'il n'y en aura pas, mon avis est de laisser les choses sur l'ancien pied jusqu'au moment où les milices sentiront elles-mêmes le besoin de demander non-seulement un règlement pour l'exercice, mais principalement pour la discipline militaire qui nous devient tous les jours plus nécessaire.

« Signé : F. DE CHAILLET D'ARNEX, lieut.-colonel. »

Le troisième colonel écrit ce qui suit :

« Je ne puis envisager la demande des gens du Locle différemment de M. le lieutenant-colonel de Pury. Jamais la cavalerie n'a été qu'inutile et très embarrassante dans un pays de montagnes tel qu'est le nôtre. Je ne vois dans leur réquisition que la recherche d'un moyen de se soustraire au rôle de la milice et à l'autorité des officiers établis par le Souverain. Ils savent que les officiers du pays n'ont servi que dans l'infanterie ; ils voudroient se créer des chefs de leur arme et de là se rendre indépendans.

• En accédant à leur demande, on priveroit aussi la compagnie d'où ils seroient tirés des soldats les plus ingambes et les plus propres au genre de guerre que notre pays peut permettre. Et d'après cela je crois que leur demande ne peut être accordée.

« La formation des compagnies de chasseurs, dont parle M. de Pury, seroit un établissement très avantageux pour la défense du pays, quoiqu'elle fût déjà bien reconnue des lieutenants-colonels dans les commencements de l'année 1788, moment où les gens du Locle écrivirent déjà à M. Gaudot pour en établir une compagnie. Nous représentâmes à M. Gaudot, qui entra dans nos raisons, que cet établissement, dans une compagnie ou un département seul, seroit un sujet de jalousie pour les autres et nuiroit plus qu'il ne seroit utile, par la zizanie qu'il mettrait dans la milice de l'Etat. Tous les départements ne formant qu'un même

corps, ne doivent pas avoir une formation différente. Selon moi, la seule distinction qui doit être permise entre eux, c'est celle qu'ils peuvent se procurer par leur émulation et leur zèle à se surpasser dans l'exécution des règlements qui leur sont donnés par le Gouvernement.

« Si l'on voulait établir des chasseurs, je crois qu'ils devraient être tirés de toutes les compagnies qui forment les quatre départements, à proportion du nombre d'hommes dont elles sont composées, de manière à avoir une compagnie pour le comté de Neuchâtel et une pour celui de Valangin. On éviteroit par là toute jalousie. Quant à la formation de ces compagnies, je crois qu'en les assimilant à celles du canton de Berne on atteindroit le but qu'on se seroit proposé en les établissant.

« Signé : MOREL, lieutenant-colonel. »

Le 24 août 1792, le Conseil décida que, conformément aux intentions de M. le Gouverneur et tout en applaudissant au zèle pour le service militaire, qui a engagé les supplians à faire l'offre mentionnée dans leur requête, on ne peut cependant faire usage de la bonne volonté qu'ils témoignent, pour des raisons tirées de la localité de cet Etat.

*(Extrait des Archives et des Manuels du Conseil d'Etat.)*

---

## REMARQUES SUR LES ANNÉES 1816 ET 1817

### **Année 1817.**

*(Suite. — Voir livr. de février, p. 50.)*

**FÉVRIER, 1.** — Samedi. — Vent de bise. Brouillard dans le bas. Th. 5°.

Le 2, Dimanche. — Vent de bise, ciel serein; beau jour. Th. 3°, et au soleil après midi, 22°.

Le 5, Mercredi. — Vent d'uberre, pluie et neige. Th. 3°. Il est tombé trois pouces de neige au Val-de-Ruz.

Le 6, Jeudi. — Vent d'uberre. Le matin, bise. Th. 0°, à midi, 5°. Jour assez beau, peu de marché; les pommes de terre, de 20 à 22 batz (fr. 2.76 à 3.04) l'émine, le froment, à 65 batz (fr. 8.97).

Le 8, Samedi. — Vent de joran. Th. de 5° à 8°. Jour des plus beaux pour la saison, égal à l'un des plus beaux de septembre 1816. On cueille de la dent de lion pour légume aux environs du village du Locle. A 9 heures du soir, il paraît une rougeur au ciel au nord dans la direction de Valangin et Chaux-de-Fonds, dont la clarté est égale à celle du terrible incendie de la Chaux-de-Fonds, de la nuit du 4 au 5 mai 1794. On prépare même la pompe à feu, mais cette clarté changeant de direction, on reconnaît que c'est celle d'une aurore boréale.

Le 12, Mercredi. — Vent de bise. Th. 5°. C'est le jour de la foire, une abondance de fruits comme on n'en a pas vu en février, mais dont les prix n'ont pas de bornes, vu le nombre des acheteurs de toute part, même des lieux qui nous interdisent la sortie de leurs denrées. Les pommes de terre sont à 24 batz (fr. 3.30) l'émine, le froment, aux halles, 65 batz (fr. 8.97), le beurre, 8 batz (fr. 1.10) la livre. A 7 heures du soir, vent et pluie.

Le 13, Jeudi. — Vent d'uberre. Th. 3°. Le soir forte pluie et neige; il a neigé jusqu'au bas de Chaumont. A cette date, il n'y avait point eu pendant l'hiver de neige durable au Val-de-Ruz.

Le 14, Vendredi. — La neige a disparu cette nuit du Val-de-Ruz. Vent d'uberre et forte pluie. Neige le soir. Th. 5°.

Le 15, Samedi. — Vent de joran. Th. 3°. Deux pouces de neige jusqu'au lac. On a vu au marché de la salade de jardin, comme on en voit assez rarement pour Pâques.

Le 17, Lundi. — Vent du joran. Th. 6°. La neige a disparu jusqu'au Plan. Jour très beau. On a à peu près fini de tailler la vigne.

Le 20, Jeudi. — Vent de joran. Th. 5°. Brouillard qui se lève, jour très beau. Les pommes de terre se vendent, au marché, de 20 à 22 batz (fr. 2.76 à fr. 3.04) l'émine.

Le 22, Samedi. — Vent fort d'uberre. Th. 2°. Pluie le matin. Le froment s'est vendu jeudi dernier 63 à 65 batz (fr. 8.69 à 8.97) l'émine. On a vu aujourd'hui au marché quelques morilles fraîches, chose remarquable, et qu'on n'a pas encore vue en février.

Le 23, Dimanche. — Vent d'uberre. Th. 3°, Jour pluvieux et neige. On a remarqué des cerisiers en fleurs en plein vent.

Le 25, Mardi. — Vent de joran. Th. 5°. Temps couvert, jour passable. Les pommes de terre au marché se vendent 24 batz (fr. 3.30) l'émine.

Le 27, Jeudi. — Vent froid d'uberre. Th. 3°. Pluie et neige. Les pommes

de terre se sont vendues jusqu'à 25 batz (fr. 3>45) l'émine, le froment, aux halles, de 63 à 64 batz (fr. 8>69 à fr. 8>83), le fruit, 24 batz (fr. 3>31) l'émine, le beurre, 9 batz (fr. 1>24) la livre.

NR. — On ne se rappelle pas d'avoir vu deux premiers mois de l'année aussi beaux que janvier et février 1817. On a même été égayé, dans les vallons et les montagnes, par le chant des oiseaux et des grives.

MARS, 1. — Samedi. — Vent d'uberre. Th. 9°. Jour très beau, comme en mai.

Le 3, Lundi. — Vent d'uberre. Th. 7°. Forte pluie toute la journée, quantité de neige à la montagne.

Le 4, Mardi. — Vent d'uberre et ouragan. Th. 7°. Toute la nuit a été affreuse par le vent impétueux et la pluie qui n'a pas cessé. De 10 à 11 heures du matin, les eaux du Seyon s'élèvent à une hauteur plus forte qu'on ne les avait vues depuis plus de trente ans. Tout le bas de la ville est inondé, les eaux entrent dans les boutiques des arcades et dans le bas de la maison de M. l'avocat Lambelet, etc. L'eau régorge depuis la grande boucherie jusqu'aux halles. Il n'y a que 9 pouces de vide à l'arche du pont neuf. A 7 et 8 heures du soir, le débordement reprend et est presque égal à celui de la matinée.

Le 5, Mercredi. — Vent d'uberre, très fort. Th. 4°. Il a plu et neigé toute la journée. Il est tombé depuis hier 4 à 5 pieds de neige à la montagne. Le débordement de la Reuse a été affreux au Val-de-Travers; il a emporté, à 10 heures du soir, le justicier Jeanrenaud, occupé à préserver le pont de Travers.

Le 6, Jeudi. — Vent d'uberre, pluie et neige. Th. 4°. Les pommes de terre se sont vendues 25 batz (fr. 3>45) l'émine, le froment, aux halles, 64 batz (fr. 8>83). On a retrouvé aujourd'hui le justicier Jeanrenaud, emporté hier par le débordement.

Le 7, Vendredi. — Vent d'uberre. Th. 4°. Journée de tempête et d'orage aux montagnes. Le courrier, qui n'avait pas été arrêté pendant l'hiver, n'a pas pu arriver hier.

Le 8, Samedi. — Vent d'uberre et pluie. Th. 5°. Les eaux du Seyon sont presque aussi hautes que mardi passé 4 courant. Le courrier est de nouveau arrêté.

Le 9, Dimanche. — Vent froid d'uberre. Th. 1°. Un des plus forts jours d'hiver à la montagne et dans le bas. Il est tombé deux pieds de neige au Val-de-Ruz, et demi-pied dans le bas.

Le 11, Mardi. — Vent froid d'uberre. Th. au-dessous de 0, 4°. Jour assez beau, mais le plus froid de l'hiver.

Le 13, Jeudi. — Un peu de bise. Th. 7°. après midi au soleil, 22°. Très beau jour. Les pommes de terre sont à 24 batz (fr. 3,31) l'émine.

Le 15, Samedi. — Vent fort de bise. Th. 4°. Jour bien beau.

Le 18, Mardi. — Vent de bise. Th. 5°. Jour assez beau. Cherté croissante.

Le 20, Jeudi. — Vent froid d'uberre. Th. 2°. Pluie mêlée de neige. Marché assez fort, les pommes de terre à 26 batz (fr. 3,60), le froment à 66 batz (fr. 9,10).

Le 27, Jeudi. — Vent de bise et joran. Th. 6°. Jour assez beau. Les pommes de terre 28 batz (fr. 3,85) l'émine, le froment, aux halles, 68 batz (fr. 9,38).

Le 28, Vendredi. — Vent d'uberre. — Th. 6°. Jour bien beau. On renouvelle les cartes pour avoir du pain chez cinq boulangers. Le pain bis est aujourd'hui à 12 <sup>1</sup>/<sub>2</sub>, creutzer (42 centimes) la livre.

(A suivre.)

---

## MISCELLANÉES

---

### *Chasse aux loups en 1809.*

La lettre suivante nous a été communiquée par M. Fritz Landry, professeur de dessin et membre du Comité du *Musée neuchâtelois*.

« Du Gicle, rière Travers, le 5 janvier 1809.

« A Monsieur le Président.

« Monsieur,

« Moi soussigné, prend la très respectueuse liberté de vous exposer que le 2<sup>m</sup> jour de la présente année, revenant du moulin de Travers, portant une charge de farine sur mes épaules, montant la Combe de la Mossa, je me suis trouvé accompagné de deux loups, cela pendant un bou de chemin assés considérable, je n'ait pas besoin de dire qu'il me suivaient de cour vué d'autant que leurs mauvaises odeurs m'a rendu malade; d'après avoir accroché ma maison peu éloignée de l'endroit d'où ils m'ont accordé leurs départs, j'aurais pris un fusil et me mettre a la poursuite de ses annimals qui n'étoient point sauvages, mais quelques jours auparavant un voisin m'avois dit qu'il n'étoit pas permis de les tuer; mais je ne

puis me persuader qu'il en soit ainsi, car si ainsi en étoit, il y auroit à craindre que dans peu notre bétail et même nos enfants ne fut victime de ces animaux féroce qui sont très fréquent dans nos quartiers, voici déjà trois fois de l'espace de 9 jours qu'ils ont montés la dite Combe deux à deux suivant le chemin, ils ont traversé mon paturage de toutes parts; leurs traces de chemin qui existe encore à proche de ma maison à la distance d'un jet de pierre.

« Ainsi, monsieur le Président, c'est d'après toutes ces considérations que je prend la très respectueuse liberté de m'adresser aux autorités supérieures afin de savoir s'il m'est permis ou non de tirer un coup de fusil sur un loup, ainsi que me mettre à la poursuite de ses pas l'ors que l'occasion se présentera. Le faisant si je seroit recompensé en vertu de l'ancienne pratique ou si on me puniroit; ayant bon témoignage comme quoi je ne suis pas du tout accoutumé à soustraire aux ordres de mes supérieurs n'y contre dire en quelque manière, je seroit mortifié d'être envisagé comme réfractaire âgé de 44 ans!

« Monsieur, dans l'espérance de l'honneur d'une réponse de votre part, je me réprend en vœux bien sincères en faveur de votre cher personne.

« C. F. P. »

Au pied de la lettre, on lit :

« Le requérant devra s'adresser à M. le major Benoit, qui avisera suivant sa prudence à la destruction de ces animaux nuisibles, et qui pourra donner une autorisation au requérant si d'ailleurs il est méritant à tous égards.

« Neuchâtel, le 10 janvier 1809.

« POURTALÈS. »

### *Bataille de Morat.*

**Benoit de Montferrand, par la miséricorde divine évêque et comte de Lausanne.**

Il rappelle la fondation pieuse des nobles et puissants seigneurs dits de Oleires (\*) de la chapelle dite de Sainte-Catherine devant les murs de Morat,

\*) Ces frères d'Oleyres avaient fait don vers 1270 de cette chapelle à l'abbaye de Fontaine-André. Les archives, en conservant l'acte et la collection de Choupard, en contiennent plusieurs qui concernent cette donation. Les nobles d'Avenches prétendirent ensuite que ces frères d'Oleyres, étant leurs vassaux, n'avaient pas pu faire cette donation sans leur consentement. Il existe encore une famille d'Oleyres à Avenches qui pourrait bien descendre de ceux-là.

dépendante de la paroisse de Meyri, avec un cloître et d'autres édifices; cette chapelle renfermant les corps de plusieurs saints; ce qui avait honorablement subsisté jusqu'à la guerre qui s'éleva entre le duc de Bourgogne et les Suisses; mais pour empêcher que les ennemis ne s'en emparassent, les Suisses la brûlèrent et la détruisirent alors de fond en comble. Les cantons de Berne et de Fribourg désirant de faire rebâtir cette chapelle et de la rétablir avec tous ses droits et revenus, supplièrent l'évêque de les y autoriser, ce qu'il fit aujourd'hui en donnant des indulgences, etc. A Lausanne, le 22 juin 1477.

(Copie non vid. d'un acte en latin. — Grandes archives,  
liasse K. 14, n° 30 [29].)

---

#### *Propos contre la Ste-Vierge.*

Vu l'enquête prise en la justice du Landeron et le décret de prise-de-corps décerné contre le valet d'Olivier Renard au sujet du discours scandaleux et injurieux qu'il a proféré contre la sainte Vierge, après avoir délibéré; il a été dit: que Monsieur le Châtelain du Landeron se transportera incessamment au dit lieu pour faire subir un interrogatoire au dit détenu, afin d'avoir sa confession sur le cas dont il s'agit, après quoi il fera rendre sentence contre lui, et en cas qu'il soit condamné au fouet et à la marque il fera exécuter sur-le-champ, mais si la justice le condamnait à une peine plus rigoureuse, il rapportera la sentence en conseil pour en être ordonné plus outre.

(Manuel du conseil d'État, 27 mars 1738).

---

#### *Otages pour dettes.*

Lancelot de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus, de Gorgier et de Travers, déclare que les nobles, sages et prudents J. Merveilleux, ancien châtelain de Thielle, et J. Laendo, ancien banderet de Morat, s'était rendu caution pour lui envers sage et prudent Conrad Clauser conseiller de Lucerne pour la somme de 1000 écus d'or sol au 5% d'intérêt, à payer annuellement à Lu-



cerne ou à 6 lieues alentour, avec hypothèque de ses deux seigneuries de Travers et de Gorgier et en général de tous ses biens; se soumettant à la peine de l'otage tant à Lucerne que dans ce circuit de six lieues, par obligation passée cette année cy.

Lancelot de Neuchâtel prend ici l'engagement de dédommager de toute perte ses cautions, etc. Étant les maîtres d'ordonner et de choisir un messager à pied ou à cheval dans la ville de Neuchâtel ou ailleurs où bon leur semblera, qui vivra dans une hotellerie aux frais du débiteur pour y tenir otage au gré des dites cautions, jusqu'à ce qu'ils fussent remboursés du capital et des intérêts, allibérés ainsi de leur cautionnement.

(1550 — Grandes archives, liasse B, 11. 30. [27].)

» A honorable Girard Welley, bourgeois du Landeron » (peut-être Girard Wallier).

» Je te somme par la présente que dans l'espace de 8 jours tu ayes à te rendre à Bâle au logis de la fleur pour y tenir otage, à cause des 40 florins, que me doit le comte Jean de Fribourg, dont tu es co-débiteur par ton serment; et tu n'en sortiras pas que cette somme ne soit acquittée. »

(Sig.) Conrad DE LAUFFEN.

(Acte origin. en allemand sur papier. — Grandes archives, liasse T. 11. 30. [22].)

» Au révérend père en Dieu frère L. Colomb abbé de Fontaine André et à noble Pierre Vallier maître d'hôtel de très illustre Prince ne gr. le duc de Longueville, Comte de Neuchâtel etc.

» Ulric Stör (chanoine de Neuchâtel) cy devant Prieur de Villars-les-moines leur mande de se rendre en personne et à cheval ou 2 autres à leur place pour tenir otage à Morat au logis de l'Aigle et de n'en pas sortir comme fiancés du chapitre de Neuchâtel, jusqu'à ce qu'il soit payé de 60 écus d'or de cens qui luy étaient dû; suivant l'engagement qu'ils avaient pris par serment, le 5 septembre 1531. »

(Acte origin. en romand. — Grandes archives, liasse S. 11. 30. [12].)

*Combourgeoisie avec Soleure, aides militaires.*

A Monsieur le Bailli N. de Colombier à Neuchâtel, notre honoré seigneur et ami. Le Conseil de Soleure le prie en vertu du traité de combourgeoisie qu'il avait contracté avec Monseign. le Marquis (Philippe de Hochberg) de tenir prêt le nombre de soldats qu'il luy avait demandé, bien *accoutrés* et bien armez avec leurs chevaux chargés de vivres, pour se rendre à Soleure à un jour prochain désigné et partir de là avec le petit guidon du canton, au nom de Dieu.

Le 14 mars 1503.

L'Avoyer et Conseil de Soleure.

(Lettre originale en Romand. — Grandes archives,  
n° 3, liasse IV).

*Mesures prises contre ceux qui vendent des chansons.*

Il est ordonné à tous les officiers de cet État de veiller et donner leur attention, pour qu'il ne se débite dans leurs juridictions par des vendeurs de chansons qui intéressent l'honneur des têtes couronnées de l'Europe, et au cas qu'il s'en débite, de s'en saisir et de faire chasser celui qui en sera le porteur, avec défense de ne plus rentrer dans cet état, sous peine en cas de contravention d'en être châtiés et punis très-rigoureusement.

(Manuel du Conseil d'Etat, 16 janvier 1758.)



# DES CHERCHEURS DE TRÉSORS

## AU VAL-DE-RUZ

---

Au commencement du siècle dernier, la découverte des mines d'asphalte avait fait supposer que notre sol contenait des richesses minérales qui ne s'y sont malheureusement pas rencontrées. Le gouvernement et surtout le Roi autorisaient, encourageaient, excitaient tous les chercheurs. Mais ces essais, basés sur des moyens empiriques, n'aboutirent naturellement pas ou furent de simples mystifications comme celle que nous allons raconter.

A la fin de 1726, trois étrangers, se faisant appeler Bernard de la Rosière, Penet et de L'Espinasse, arrivèrent dans le pays, s'établirent à Valangin et demandèrent l'autorisation de travailler à la recherche de mines d'or et d'argent qui, suivant eux, devaient exister un peu partout dans le Val-de-Ruz.

Leur demande ayant été envoyée à la Cour, le Roi ordonna, par un rescrit du 7 janvier 1727, d'examiner l'affaire et d'exiger des postulants des certificats attestant la manière dont ils s'étaient conduits dans les pays étrangers. Le Conseil exécuta les ordres du Roi et leur demanda en outre quelle était leur croyance et leurs sentiments sur la religion. Ils répondirent en déclarant qu'ils appartenaient à la religion réformée, et ils produisirent un Mémoire dans lequel ils exposaient ce que le Conseil appelle « leur système. » Je n'ai pu retrouver cette pièce qui, d'après les détails qui vont suivre, ne devait pas manquer d'un certain intérêt. Quoi qu'il en soit, le *système* ne contenant, suivant l'expression du Conseil, rien de contraire au bon ordre, et vu les certificats fournis tant de l'étranger que par le pasteur et les anciens de Valangin, on leur donna une autorisation provisoire pour opérer leurs recherches.

A la fin de mars 1727, le *système* fut mis en pratique à Fontaines, et voici le récit de l'opération, rédigé, semble-t-il, par le pasteur de l'endroit, qui, à cette époque, était Jonas Boyve, l'auteur des *Annales historiques de Neuchâtel et Valangin*.

*Relation circonstanciée de ce qui est arrivé dans le village de Fontaines, comté de Valengin, à l'occasion des Cabalistes qui y ont été la dernière semaine de Mars 1727.*

Le sieur Abraham Richardet, ancien d'église à Fontaines, ayant appris que les cabalistes, autorisés et protégés par la Seigneurie, devoient se rendre dans sa maison pour y chercher un trésor, crut leur en faire passer l'envie en les prévenant.

Le 24 mars il permit à quelques-uns de ses voisins de creuser dans le lieu où l'on avoit déjà fait des recherches inutiles il y a près de cinquante ans. On trouva onze marches d'escalier aboutissant à un fond cimenté, mêlé de chaux et de cailloux.

Les cabalistes en ayant eu le vent, se rendirent à Fontaines, le mardi 25 mars, produisant les permissions dûment signées que la Seigneurie leur avoit accordées et demandant l'entrée de la maison. L'ancien étoit déterminé à la refuser, mais considérant qu'il étoit à craindre qu'il ne fût poursuivi et puni par la Seigneurie qui toléroit ces gens-là, et qu'il devoit appréhender que ces cabalistes qui sçavoient, disoit-on, plus que pain manger, ne se vengeassent d'un refus en nuisant aux gens et aux bêtes qui étoient dans cette maison. Ces considérations engagèrent l'ancien à permettre qu'on entrât et qu'on cherchât. Ce jour-là les cabalistes se contentèrent de visiter le creux ; ils le firent arrondir et perfectionner.

Le lendemain, 26, ayant trouvé leur caverne assez profonde, ils firent au fond un rond de terre grasse. Les bords de ce rond étoient hauts de trois pouces, larges d'environ six pouces ; le diamètre du cercle étoit d'environ six pieds. Ayant fait du feu tout autour du rond, pour sécher la terre grasse, ils s'en allèrent.

Le lendemain, 27 mars, l'homme appelé Bernard, et la femme qu'il dit être sa nièce, vinrent à Fontaines, ayant avec eux Guinand de Valengin, sa femme et un garçon fils du concierge de Valengin.

Les cabalistes, avant que d'entrer dans la grotte, se firent donner :

1<sup>o</sup> Une phiole d'huile d'olive. (Ils demandèrent de l'huile de noix, mais il ne s'en trouva point.)

2<sup>o</sup> Une bouteille pleine d'eau fraîche.

3<sup>o</sup> Du charbon que le nommé Bernard alluma au feu du soleil avec un verre ardent.

4<sup>o</sup> Trois chandelles ; il falloir de celles qui étoient faites à l'eau et non de celles qui sont faites au moule.

5<sup>a</sup> Trois chandeliers ; ils n'en voulurent point de bois, mais il fallut en

trouver de trois différents métaux. On leur en donna un de fer, un d'étain et un de leton.

6° Une escabelle, une planche ronde plus grande que le dessus de l'escabelle, un linge blanc avec deux grands linceuls.

Munis de tous leurs attirails, ils firent sortir tout le monde. Etant dans la caverne, ils étendirent sur l'embouchure les deux linceuls et s'en couvrirent. Au centre du cercle ils posèrent leur escabelle, mirent la planche ronde dessus et étendirent le linge blanc, comme une nappe sur la table.

Une vache étant dans ce temps-là sur le point de faire son veau, les personnes qui la soignoient furent curieuses de regarder par la fente de la porte de l'écurie, située vis-à-vis des escaliers de la caverne qui n'avoient pas été entièrement couverts avec les deux linceuls.

Ils virent ce Bernard et sa prétendue nièce verser de l'eau dans un verre et faisant semblant d'en boire, en le portant jusqu'à leur bouche.

Ils faisaient mille contorsions du corps.

Ils échangeoient de temps en temps les chandeliers et les posoient en différents endroits de la caverne.

Ils crièrent à fort haute voix pendant plus d'une heure. On n'entendoit que des sons mal articulés et auxquels, ceux qui en étoient les auditeurs, ne comprenoyent rien, il paroissoit seulement que c'étoit de différents langages. De temps en temps Bernard grondoit et crioit qu'il y avoit là des gens qui les écoutoient.

Sur les neuf heures de la nuit, ils demandèrent comment se nommoit le maître de la maison; on leur dit qu'il s'appeloit Abraham Richardet, alors ils crièrent : Abraham, Isaac et Jacob et continuèrent leur langage inconnu.

Un chat ayant eu la curiosité de se poster sur une petite fenêtre qui donne de la rue dans la caverne, les cabalistes crurent que c'étoit l'esprit qui leur apportoit des nouvelles de leur proie. Ils s'écrièrent de toute leur force : Le chat de la maison est-il blanc? Le chat de la maison est-il blanc? Ayant appris que le chat de la maison étoit blanc, ils continuèrent leurs singeries.

Ces cabalistes dirent ensuite que l'esprit s'étoit dépité et avoit emporté le trésor, qu'ils avoient très distinctement entendu le sifflement et le bruit qu'il avoit fait en s'en allant.

Ce bruit venoit de ce qu'un homme du village avoit dit en passant à un petit garçon qu'il lui donneroit un creutzer s'il alloit jeter une pierre par la petite fenêtre dans la caverne. L'enfant n'y manqua pas, il jeta une pierre et se sauva dans une grange. La pierre en tombant fit du bruit qui fut pris pour un signal de l'esprit gardien du trésor, faisant ses adieux.

Enfin ayant achevé toutes leurs cérémonies, ils demandèrent qu'on fit des-

cendre vers eux un enfant. L'ancien Richardet ne voulut jamais permettre que sa petite fille descendit dans la caverne, ni regardât dans l'ampoule, non-seulement parce qu'il ne voyoit pas avec plaisir ces gens dans sa maison, mais aussi parce que les cabalistes les avoyent avertis qu'ils n'eussent pas peur quand même ils entendroyent du bruit, que l'esprit faisait un sabbat terrible quand on lui enlevait son trésor. Tous ces préliminaires parurent de mauvais augure au maître de la maison et l'engagèrent à refuser de prêter son enfant pour servir à ces actes de superstition et de magie.

Une petite fille d'environ douze ans s'offrit de descendre dans la caverne. Au sortir on lui demanda ce qu'elle avoit vu; elle dit : Qu'étant descendue, on l'avoit parfumée, à droite et à gauche, près des pieds, près des coudes, près des épaules et devant et derrière près de la poitrine. Qu'ensuite on lui avoit engraisé avec de l'huile le dessus de la main gauche près du pouce. Que la femme avoit tiré une bague d'or de son doigt et l'avoit mise à sa main gauche. Qu'on lui avoit mis dans la même main un verre plein d'eau, de la figure d'un verre de ventouse, un peu plus gros. Qu'on lui avoit fait dire *Cado Jehova*. Qu'on lui avoit demandé ce qu'elle voyoit dans ce verre, mais qu'elle n'avoit rien aperçu.

Les cabalistes ayant renvoyé cet enfant en appelèrent immédiatement après un autre qui étoit un garçon d'environ dix ans. Celui-ci dit au retour qu'après les parfums, l'onction et l'invocation, il avoit regardé dans le verre, mais qu'il n'avoit rien vu.

Après cet enfant, ils en demandèrent un troisième qui, ayant été parfumé et oint et ayant prononcé les mêmes paroles, muni de la bague d'or au doigt, regarda dans la phiole, mais il ne vit rien non plus.

Les cabalistes s'en allèrent, disant qu'on ne dérangeât rien de ce qu'ils avoyent fait, qu'ils reviendroyent le lendemain et qu'ils amèneroyent une fille d'Engollon qui verroit mieux que tous les autres.

Ils permirent à tout le monde de voir dans l'ampoule, même à des personnes âgées. Quelques-uns refusèrent d'y voir, disant qu'ils méprisoyent ces fous et leurs folies. Entre ceux qui y regardèrent, les uns y aperçurent une épée enrouillée et d'autres y virent des rats.

Ceux qui eurent la curiosité de descendre dans la grotte, après le départ de ces gens-là, virent sur le rond de terre grasse qu'il étoit partagé avec des rayes en sept parties. Entre les espaces il y avait les signes des sept planètes, avec des caractères qu'on ne comprenoit pas, qui étoient gravés dans l'argile après chaque planète.

Le lendemain, 28 mars, les mêmes cabalistes étant revenus à Fontaines, amenèrent une jeune fille d'Engollon, qu'ils firent descendre dans la caverne,

et après les parfums, l'onction et l'invocation, ayant la bague au doigt, elle regarda dans l'ampoule et dit qu'elle voyoit une petite épée tenue d'une main menaçante et une bourse vuide.

Les cabalistes se retirèrent disant qu'on pouvoit remplir le creux, que les gens de la maison avoyent tout gâté en permettant qu'on creusât sans leurs ordres, que l'esprit s'étoit dépité et avoit porté le thrésor dans la possession de M. Bergeon, qui est à Mordegnet, au lieu où l'ancienne abbaye de Fontaine-André étoit autrefois située.

La femme cabaliste regretta fort sa bague d'or qu'elle a laissée dans la grotte, l'ayant cherchée inutilement au dehors.

---

Tel étoit le *système* protégé par le gouvernement, et pour l'application duquel on avoit demandé des directions à la Cour de Prusse. Cependant, dès le 10 mars le Conseil d'Etat avoit reçu de l'Evêque de Lausanne une demande de mettre fin aux pratiques de ces charlatans. Cette lettre étoit accompagnée d'une communication de M. de Gribaldy, doyen de la Collégiale de Samoëns en Savoie, donnant sur ces personnages des détails suffisant amplement pour les démasquer :

« C'est, dit M. de Gribaldy dans sa lettre à l'Evêque de Lausanne, un nommé Félix, sorti du couvent des capucins de Marseille, qui étoit arrivé le mois de mars dernier en cette province, a séduit une dame de condition, fille de M. de Foraz et veuve de feu M. Daddaz de Cursinge, allié aux familles les plus illustres de ce pays et particulièrement à S. E. monsieur le marquis de Coudré, général d'armée et grand-maitre de la maison du Roi de Sardaigne et à plusieurs autres seigneurs de distinction. Cet infortuné Félix a trompé cette jeune veuve par la fausse espérance de lui faire avoir des sommes immenses si elle se joignoit à lui dans une cabale qu'il a commencée et qu'il prétend faire réussir par le moyen de certains esprits aériens qui lui sont très familiers et qu'il fait paraître par des invocations magiques, leur offrant des sacrifices et de l'encens, portant avec lui un autel, des chandeliers, un encensoir et les autres meubles nécessaires pour accomplir ses abominations diaboliques. Ils firent d'abord diverses assemblées secrètes avec d'autres personnes suspectes qu'il avoit initiées à ses détestables mystères, et cela jusqu'au mois de juillet passé que le roi de Sardaigne, notre maître, étant venu dans cette province et ayant appris les mauvaises manœuvres de ce malheureux Félix, donna ordre de le faire saisir, et comme il en fut averti, il se retira à Genève, où il demeura environ un mois, jusqu'à ce que le Magistrat, instruit de ce qui se passait, se mit en état de l'arrêter; mais il prévint par sa fuite le juste châti-

ment qu'il avait mérité. De là il est venu, avec madame de Cursinge et toute sa troupe, dans une maison de campagne proche de Lausanne, où ils sont demeurés près de trois mois. LL. EE. de Berne les firent sortir de leurs Etats, ainsi qu'ils se retirèrent à Neuchâtel, le 25 novembre dernier, où ils sont à présent.

» Ce malheureux cabaliste fait voir une bulle supposée de Grégoire XIII, qui permet les cabales, pourvu que l'on donne une partie du gain aux pauvres et au St-Siège; il se vante même d'avoir la protection du Pape et qu'un ministre de la cour de Rome le sollicite pour aller travailler près de lui et achever sa cabale sous ses auspices.

» C'est par ces impostures qu'il trompe les innocents, flétrit la religion et offense le Seigneur. C'est en vue d'arrêter le cours de ces crimes énormes, qui comme un mal contagieux se répandent et infestent plusieurs pays, que j'espère que Votre Grandeur animera son zèle et son autorité et que si ces impies, qui errent de province en province pour se mettre à couvert de la justice des hommes, paraissent dans les terres de votre diocèse, vous voudrez bien pourvoir à ce que ce malheureux puisse être arrêté et saisi, et que par un retour de bonté la dame soit mise dans une maison d'assurance jusqu'à ce que ses parents puissent l'envoyer prendre, où l'on payera avec honneur tout ce qu'on aura fourni pour son entretien. J'avouerai ingénument à V. G. que j'ai un intérêt particulier dans cette affaire, puisque madame de Cursinge est ma proche parente et que je souhaite de la tirer du milieu de ces canailles, par la juste crainte où je suis qu'ils ne soient arrêtés et qu'ils n'ayent le sort de quatre de leurs associés qui ont été roués tout vifs à Orange, il y a quelque temps, et je ne doute pas qu'ils ne soient châtiés rigoureusement s'ils sont découverts. Pour exciter encore la compassion de V. G., j'aurai l'honneur de lui dire que cette pauvre veuve fascinée ou plutôt ensorcelée par les prestiges de cet insigne fripon, a eu la dureté d'abandonner une nombreuse et très belle famille pour suivre la fortune de ce détestable scélérat. Rien ne sera plus digne de votre piété que de vous rendre à mon humble prière, et rien de comparable aux obligations et reconnaissance de tant d'illustres personnes qui désirent ardemment le retour de cette pauvre femme.... Nous vous supplions toutefois, Monseigneur, que dans ce fait tout odieux, on veuille bien, eu égard à la parenté, exercer envers la pauvre veuve innocente et séduite, toute la clémence et commisération que méritent sa condition et naissance, etc. »

La demande de l'Evêque de Lausanne et la pièce qui l'accompagnait ne paraissent pas avoir produit de résultat immédiat. Mais au mois de mai, la



Vénérable Classe intervint en demandant l'expulsion de ces chevaliers d'industrie; cette fois le gouvernement, qui était sans doute édifié sur la valeur de leur *système*, leur ordonna de quitter le pays avant la fin du mois. Ils disparaissent dès lors et on ne retrouve plus de trace de leur présence, dans les Archives de notre pays.

J.-H. BONHOTE.

---

## ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

---

### MAXIMILIEN DE MEURON

1787-1868

(*Suite.* — Voir la livraison de février dernier, p. 35.)

Les nombreuses académies qu'il dessina à Rome, ses croquis d'après des poses drapées, données à tour de rôle par quelques-uns des membres du cénacle, enfin les études peintes plus tard par lui, d'après des paysans des Alpes, prouvent qu'il aurait réussi dans le genre de la figure avec un mérite supérieur; Max. de Meuron le sentait lui-même et il s'exprimait souvent dans ce sens avec ses intimes. A ce moment David avait imposé sa manière à toutes les écoles, et son influence se faisait sentir à Rome surtout, où arrivaient chaque année les lauréats des concours académiques sortis de son atelier; le jeune paysagiste n'avait point passé sous le joug de ces principes absolus, il ne les ignorait point cependant, mais il conserva dans ses figures peintes une certaine manière plus allemande que française.

Max. de Meuron aimait l'Italie avant que de la connaître, il s'en éprit passionnément une fois qu'il eut touché ce sol sacré; toutes ses beautés le séduisent et le retiennent tour à tour, les monuments et les ruines, les retraites perdues des environs de Rome, les grands horizons de sa campagne, Tivoli et ses cascades, (nos 4, 18, 36, 39, 43, 67, 68, 79), Grotta-Ferrata (no 5), Civita-Castellana et le Soracte. Il parcourt toutes les routes et tous les sentiers

de ce pays où le peintre est arrêté à chaque instant par l'imprévu et le charme des sites, il les étudie avec le pinceau ou le crayon, il débrouille le pourquoi de ce charme; ses premières études trahissent ce sentiment, elles ont une sécheresse analytique qui les rend peu agréables, les peintres seuls savent en apprécier le côté sérieux et sincère.

Le jeune homme possédait plus que l'*aurea mediocritas*, il pouvait donc goûter à l'art en poète sans se heurter à tous les tracasseries matériels et à toutes les barrières qui entravent tant d'artistes à leur début; il pouvait errer dans ce pays de ses rêves sans se préoccuper d'un avenir qui n'avait rien que de riant. Max. de Meuron vécut en Italie de cette vie paisible et charmante que lui faisait l'art, la jeunesse et une humeur aimable et facile qu'il conserva jusque dans ses dernières années. On savait bien cependant que le canon grondait par delà les Alpes, et que la guerre, incessante et impitoyable, roulait ses flots de sang et de larmes à travers l'Europe, mais l'écho n'en arrivait que bien affaibli à l'oreille du paysagiste, plus préoccupé des cascades de Tivoli que de cette politique qu'il avait abandonnée à Berlin. C'est au plus fort des tempêtes, de 1810 à 1815, qu'il étudiait le paysage italien sans penser que cette douce existence pût être interrompue par la guerre lointaine. Les débris de la grande armée venaient de repasser la frontière de France et les Alliés traversaient la Suisse à leur poursuite; un petit corps d'armée s'organisait, sous les ordres du général Bachmann, pour appuyer les derrières des troupes marchant sur Paris. Neuchâtel eut à fournir son contingent à cette levée à laquelle Max. de Meuron vint se joindre après avoir quitté subitement Rome et l'étude. Un brevet de sous-lieutenant l'attendait à son arrivée à Neuchâtel; il plaisantait plus tard fort agréablement sur ce grade improvisé. Le corps de Bachmann occupa la Franche-Comté, la campagne fut courte et l'artiste put retourner en Italie où il passait encore quelques mois avant que de revenir définitivement se fixer au pays natal.

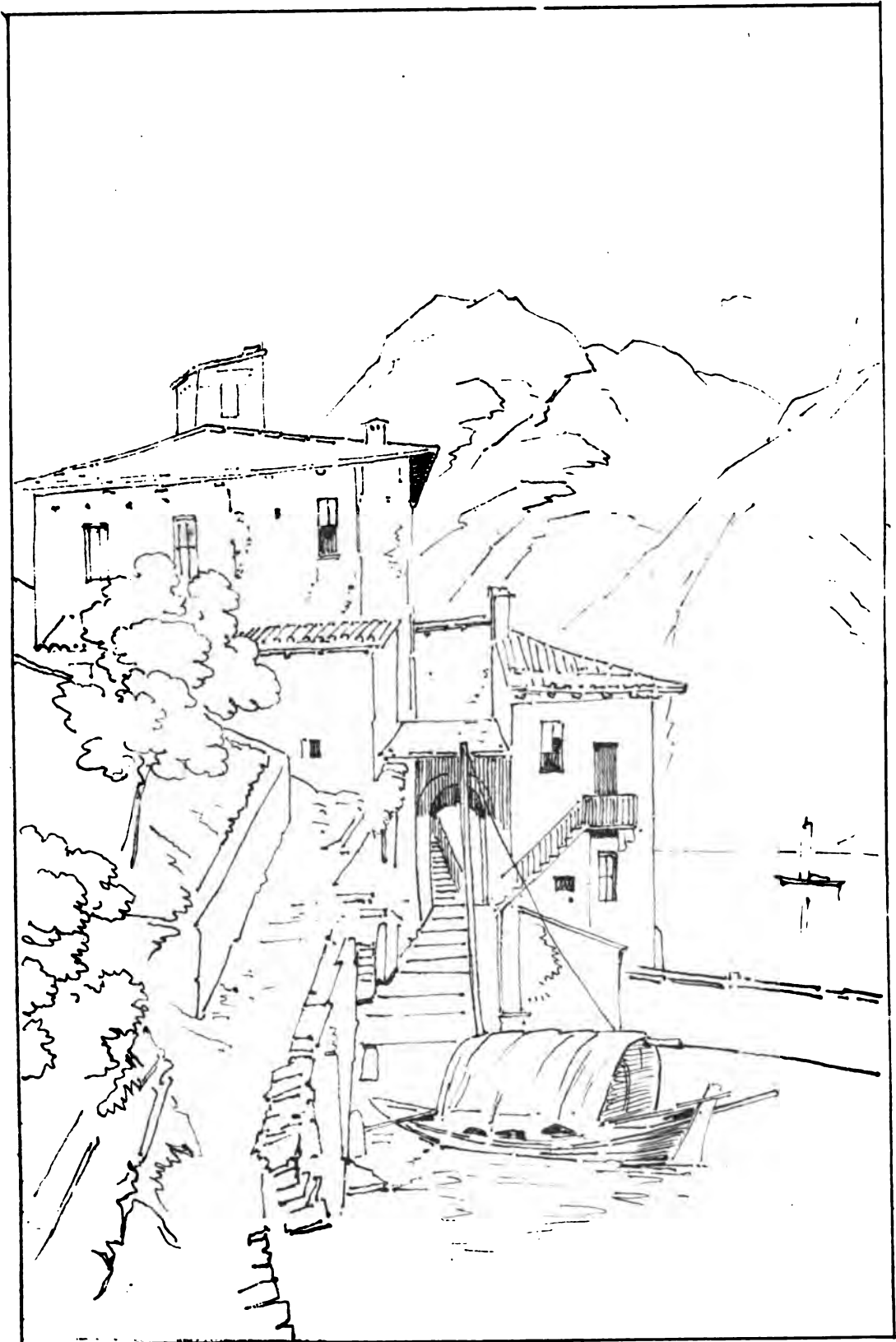
Dans ce second séjour à Rome, il compléta ce qu'il avait étudié auparavant, il s'était assimilé les formes et la couleur de ce pays, il en connaissait les grands caractères et les intimités, il avait accumulé les peintures et les dessins, les impressions largement crayonnées et les études partielles cherchées avec une conscience d'analyste; il pouvait donc donner un corps à la poésie qu'il s'était faite de l'Italie; la *Vue de Rome ancienne* et la *Vue de Rome moderne* résument ce qu'on peut appeler sa première manière.

Neuchâtel, en 1818, n'était point une ville où l'art fût pratiqué et honoré, les portraitistes seuls, Reinhardt surtout, y avaient cependant répandu le goût de la peinture; malgré cela le sol était vierge encore, un artiste pouvait y passer pour une inutilité; le langage moderne, écho des préoccupations maté-

YORK  
LIBRARY

1900

MUSÉE NEUCHATELOIS



LA CAVAGNOLA (LAG DE CÔME)  
GROQUIS DE MAX DE MEURON

rielles, eût dit une non-valeur; il fallait un certain courage pour s'installer dans ce milieu où manquait le stimulant d'un entourage épris de nature, de ligne, de couleur, de nuances, folles et douces chimères dont on ne parle qu'aux adeptes; il n'y avait point là d'être qui pût bien comprendre l'amour qu'on peut donner à l'eau et au ciel, aux rochers et aux arbres; mais l'artiste avait la tête pleine de ses souvenirs, il vivait dans le pays qu'il venait de quitter, l'absence et la distance lui en coloraient encore les beautés; c'est sous ces impressions qu'il se remit à l'œuvre dans un atelier installé dans sa maison de la rue du Pommier.

La *Vue de Rome ancienne* et la *Vue de Rome moderne* portent la date de 1816; elles avaient été commencées toutes les deux en Italie; l'artiste était si impressionné par le spectacle des monuments qui forment le motif de ce second tableau, qu'il voulut les peindre non-seulement directement sur sa toile, mais vivre au milieu de la scène qu'il voulait rendre; son enthousiasme était doublé de tenacité, et il trouva moyen de s'installer au petit couvent de San Bonaventura, sur le mont Palatin, où il séjourna trois mois; c'est ainsi qu'il put donner à cette toile le cachet de vérité qui en fait une œuvre précieuse. En 1817, Max. de Meuron offrait ces deux tableaux à la ville de Neuchâtel; ils décorèrent d'abord une des salles des Conseils, pour passer ensuite dans notre collection de peinture qui, grâce à la sollicitude de l'artiste, est aujourd'hui une des plus riches de la Suisse, et attend un musée digne de la recevoir.

Nous avons déjà étudié précédemment l'œuvre du peintre, nous ne reviendrons pas sur nos appréciations auxquelles nous n'avons rien à changer ni à ajouter; nous nous bornerons ici à quelques notes sur ses principales toiles.

Pendant la période qu'il passa en Italie, M. de Meuron peignit directement d'après nature une quantité d'études de petite grandeur, qui, travaillées avec un soin extrême, peuvent être considérées comme de véritables tableaux; elles traduisent mieux l'impression du peintre, elles ont cet accent de réalité qui s'atténue souvent dans l'atelier.

L'artiste souffrait de la nostalgie de l'Italie, et les beautés du pays natal lui parurent d'abord un peu décolorées; cependant, à partir de 1816 déjà, il est installé dans les bois de Corcelles où il trouve le motif d'une toile intéressante, le *Chêne déraciné*. Si nous voyons comme un reflet de Guaspre, du Poussin et d'Orizante dans ses paysages d'Italie, il semble en revenant vers le nord se rapprocher d'Hobbema. L'Âpre Jura et ses forêts n'ont pas la gamme ambrée de la campagne de Rome, mais le souvenir de cette harmonie ne fausse pas son interprétation, il est ici sincère et vrai, et sa palette, toute pleine encore du reflet de l'Apennin, a refroidi ses tons sous un ciel moins brillant.

Cette suite de toiles jurassiennes (nos 32, 33, 48, 49, 54) forme la transition entre ses tableaux italiens et les belles pages alpestres dont l'apparition va être un événement dans le domaine de l'art.

En 1808, à son retour de Berlin, et avant que de prendre la route de Paris, Max. de Meuron avait fait, en compagnie de Lory, une première campagne artistique dans les Alpes, ou plutôt au pied des Alpes, au bord du lac Majeur, où il débute par une *Vue de Pallanza*, dans laquelle l'influence de ses études à Berlin se traduit par une grande sécheresse et une méticuleuse exactitude; mais l'Alpe n'avait encore été pour lui qu'un arrière-plan dont il ne paraissait point vouloir se rapprocher. — Nous donnons ici un croquis de cette période; sous ce simple trait, on remarque beaucoup de goût et de facilité de mise en scène.

En 1818, il part pour l'Oberland bernois, par simple curiosité d'artiste, sans but déterminé, et sans se douter surtout qu'il allait frayer une route où tant d'autres marcheraient après lui. Les grands sites, classiques aujourd'hui, du Giessbach, de la vallée de Meyringen, du Reichenbach, de Rosenlauï et de la Wengern-Alp le fascinent par leur grandiose imprévu; il s'installe en face de ces géants, les étudie sous tous leurs aspects, complète ses peintures par des dessins au trait qui cherchent la structure des montagnes avec la science du géologue, et rapporte de là une série de toiles dont l'influence se révélera plus tard en imprimant au paysage suisse une direction qu'il cherchait depuis longtemps.

L'école de la peinture alpestre n'est point une création de Diday et Calame, comme on le croit généralement; elle s'est développée lentement, de siècle en siècle; on dirait que le pinceau n'osait toucher à ces masses colossales de granit ou de glace, et que notre époque seulement devait s'attaquer à ces géants que l'imagination entourait de redoutables mystères. Hemling, à notre connaissance, est le premier qui ait peint les Alpes. Une des scènes de sa remarquable *Châsse de Ste-Ursule* à Bruges, l'arrivée de la fille de Sigebert à Bâle, a pour horizon une ligne de montagnes neigeuses qui rappellent fort bien les Alpes que le soldat de Charles-le-Téméraire avait pu observer dans ses campagnes à Grandson et à Morat. Dans plusieurs de ses scènes religieuses et derrière le portrait de la *Joconde* de Léonard de Vinci, apparaissent des pointes de glaciers; c'est l'horizon du nord de la Lombardie mêlé à une étrange fantaisie. Le Poussin, dans ses voyages de France en Italie, avait-il traversé les Alpes? nous n'en voyons pas de preuves dans ses compositions. Le sommet blanchi qui égaie son tableau de la *Mort d'Euridice* peut être l'Apennin au printemps. Van Everdingen, avec ses sites de Norwège, habitue le public de son temps à la peinture de montagnes, peu en faveur, on le comprend, dans

les plaines des Flandres et de la Hollande. C'est avec le XVIII<sup>e</sup> siècle seulement que commence réellement l'étude de l'Alpe. Albert de Haller, de Saussure, Marc-Théodore Bourrit, en en décrivant le côté physique, avaient fait une peinture enthousiaste de ses côtés pittoresques; de Saussure, « supérieur et naïf, grave et bonhomme, » selon le mot de Töpffer, embrassant de son observation les grandes choses sans négliger les moindres, avait retracé avec science et poésie les impressions vivifiantes et nouvelles qu'il avait éprouvées dans ces régions élevées et vierges encore; il peignait la majesté des cimes, les capricieuses beautés des glaces, la transparence de l'air, et la tranquillité sublime de ces solitudes. Rousseau, de son côté, avait ramené les esprits vers l'admiration de la nature et réveillé la curiosité endormie et faussée de son époque; les artistes prirent alors le chemin qui leur était ouvert par les hommes de la science, et commencèrent à dessiner et à peindre les sites alpestres négligés jusque là. En 1773 Marc-Théodore Bourrit fait paraître sa *Description des glaciers du Duché de Savoie*, accompagnée de plusieurs estampes gravées par lui-même; il avait remarqué en examinant d'anciennes gravures et d'anciens tableaux, que la plupart des vues que l'on faisait des montagnes étaient des œuvres de fantaisie et de grossières esquisses plutôt que des représentations fidèles, comme si les peintres eussent trouvé au-dessous d'eux de rendre avec sincérité ce que son biographe appelle « les grandes excroissances du globe ». Bourrit, dans le but de décrire exactement les Alpes et d'en bien faire comprendre les magnifiques phénomènes, les dessina lui-même avec sincérité. Il peint un tableau de l'Arveyron qu'il offre au roi de Sardaigne Victor-Amédée en 1775. « Les vues des montagnes que j'ai jointes à mes descriptions, écrit de Saussure dans son *Discours préliminaire*, ont été dessinées sur les lieux par M. Bourrit avec une exactitude que l'on pourrait appeler mathématique, puisque souvent j'en ai vérifié les proportions avec le graphomètre sans pouvoir y découvrir d'erreur ». Quatre de ses vues de Chamounix ont été gravées par Moitte à Paris.

Du côté de la Suisse allemande Salomon Gessner, par sa littérature édulcorée et ses paysages hybrides, mélange de fausse antiquité et de rococo, paraît avoir arrêté l'étude sérieuse de la nature; ses temples en rotonde sur des rochers percés de grottes soigneusement aménagées, ses peupliers et ses saules pleureurs étaient l'idéal de l'époque, Rousseau et Diderot même s'y laissaient prendre. Les âmes tendres de tous les pays soupiraient à la vue de ses bergers et de ses bergères faisant paître leurs moutons dans ces sites de cartonage qui devaient résister à l'influence révolutionnaire de David, et finir enfin à la vitrine des confiseurs.

A la même époque cependant, un véritable artiste échappait à ce souffle

de Zurich, Freudenberger demeurait fidèle à la réalité, et retraçait avec une sincérité toute charmante la vie et les sites du canton de Berne, sans cependant étudier l'Alpe autrement qu'à l'horizon de ses paysages. Kœnig, qui vivait à Untersee, aborde les grandes vues de son voisinage et les rend avec finesse et vérité.

Nous trouvons une tentative de paysage de l'Alpe supérieure dans une suite de planches dessinées par C. Wolf et gravées par C. Wys, représentant des vues de glaciers de l'Oberland ; ces pièces coloriées rappellent la manière de Kœnig et ne sont point sans mérite. « Wolf a pénétré plus avant dans les neiges et dans les glaces des montagnes qu'aucun des artistes qui l'avaient précédé, dit Ebel. Ni les dangers ni les fatigues ne pouvaient l'arrêter, quand il s'agissait d'aller épier les beautés effrayantes de la nature jusque sur les sommités les moins accessibles, ou dans les abîmes les plus profonds. Il allait dessiner au milieu de l'hiver et au milieu des neiges et des frimas ». Ses *Vues remarquables tirées des montagnes de la Suisse*, ont paru à Berne en 1776.

Nous devons citer aussi les belles vues suisses d'Aberli. Quelques planches de L. Hess, Reinermann, Rieter, Studer, Biedermann, D. Lafond, Lory père, Birrman, Wocher, Usteri, Bleuler, C.-L. Zehender et Louterbourg.

Comme on le voit, c'est à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que la science et l'art commencent l'étude de l'Alpe, c'est à ce moment aussi que la Suisse devient à la mode ; le premier itinéraire de voyage paraît en Angleterre vers 1787 ; il est traduit en français en 1788 et paraît à Lausanne sous le titre de *Guide du voyageur en Suisse*. Le grand ouvrage de Laborde, *Tableaux topographiques pittoresques, physiques, historiques, moraux, politiques et littéraires de la Suisse*, dédié au comte d'Artois en 1780, devait assurer ce genre de popularité à notre pays. Les dessins de Chatelet et Perignon qui l'accompagnent, agréablement gravés, sont parfois assez exacts lorsqu'ils représentent des villes, bourgs, etc., mais leurs vues de montagnes dépassent souvent par leur maniéré tout ce qu'il est possible d'imaginer.

Baclar d'Albe à Sallanches, Antoine et Conrad Link, Ch. Hackert, Huber et François Albani Beaumont à Genève, publient plusieurs vues du Mont-Blanc, de la Savoie, du Valais et des rives du Léman dans les dernières années du siècle passé.

La part de l'Alpe est donc déjà considérable à ce moment, mais elle n'est point représentée à un point de vue essentiellement pittoresque et dans des proportions dignes d'elle. En 1802, J.-P. De la Rive peint la *Vue du Mont-Blanc* prise de Sécheron, aux environs de Sallanches, qui, malgré ses imperfections, fut accueillie favorablement par le public. On considère son auteur comme le créateur de l'école genevoise paysagiste.



Depuis De La Rive le grand courant qui pousse vers les sommets et les glaciers ne s'arrête pas, témoin les livres et les gravures et, à partir de 1814, les lithographies. Cependant il n'y a pas dans cette abondante production, où brillent encore quelques-uns des noms que nous avons cités, des œuvres inspirées par le seul côté pittoresque de la nature alpestre, c'est-à-dire ne cherchant point à seconder la science géologique ou à satisfaire la banale curiosité des touristes admirateurs des beautés panoramiques.

Töpffer, dans un article sur les *Voyages de De Saussure*, s'étonne que ce soit un savant qui ait fait comprendre les Alpes et leurs beautés pittoresques; il y a dans son admiration pour lui une pointe d'ironie quand même; n'était-ce point à un poète ou à un artiste à révéler les splendeurs des régions supérieures? point, c'est « un homme de baromètre et d'hygromètre » qui les dévoile.

C'est en 1818 que Max. de Meuron avait pris le chemin de l'Oberland, il y arrivait sans se préoccuper de la science ou de la tradition; c'était, comme les faits l'ont prouvé, la meilleure manière de comprendre cette nature nouvelle pour lui.

(A suivre.)

A. BACHELIN.

---

# LES VERRIÈRES

## NOTICE HISTORIQUE

---

*Communiqué par M. Sauser, instituteur, à la séance générale de la Société d'histoire, réunie aux Verrières, le 6 juillet 1875. — Tome XII, p. 192.)*

Situées dans le haut Jura, dans la région des noirs sapins et des pentes arides, les Verrières ne peuvent offrir un passé bien intéressant. Les âges de la pierre, du bronze, du fer n'existent pas pour nous; nous ne pouvons de même nous glorifier d'être les rejetons de ces fiers Helvètes qui luttaient non sans gloire contre les légions invincibles de l'antique Rome; celles-ci, en

passant chez nous, n'ont laissé comme souvenirs que les ruines de la Tour-Bayard, citadelle construite par Jules-César pour défendre la Gaule contre une nouvelle invasion des Allemands.

Notre développement, d'abord rapide, s'est ensuite singulièrement ralenti; aussi sommes-nous aujourd'hui ce que nous étions hier, différant en cela de nos forêts et de nos cours d'eau, qui, au lieu de rester stationnaires, s'en vont de conserve, enlevant du même coup la fertilité de nos terres et nos finances communales.

Mais si nos coteaux ne produisent pas le pampre doré, cher à tout cœur neuchâtelois, si nos pères étaient forcément affranchis du droit de pêche, ils nous ont laissé un exemple d'économie et de travail; par leur intelligence et leur industrie, ils ont fait régner le bien-être sur un sol voué à la ronce et à l'épine, ils nous ont laissé surtout des traditions d'hospitalité que nous aimons à mettre en pratique; et si l'étranger ne trouve à visiter chez nous ni monuments ni antiquités, l'accueil cordial et simple qu'il y reçoit doit lui faire comprendre combien il est le bienvenu (1).

La commune générale des Verrières, située à l'extrémité occidentale du canton de Neuchâtel et adossée à la France, comprend treize mille arpents fédéraux, formant un polygone quelque peu irrégulier de 25,000 pieds de côté; elle se compose de deux paroisses et de cinq communes qui sont: Meudon, Grand-Bourgeau, Belle-Perche, Grand-Bayard et Petit-Bayard. Les Verrières proprement dites comprennent les trois premières de ces communes, dont les habitations, pour la plupart couvertes en bardeaux, occupent le fond de la vallée en suivant la route cantonale de Neuchâtel à Pontarlier.

L'aspect monotone de ces constructions à pignons tournés au soleil, et le manque d'arbres, ont fait comparer notre localité à la Sibérie; avouons-le, lorsque le vent du nord souffle avec force, aveuglant le piéton par la neige et le *pousse* glacial, l'analogie n'est pas loin d'être complète.

L'altitude et la conformation de notre vallée produisent une particularité remarquable; malgré le peu d'eaux courantes, nous payons cependant notre tribut à l'Océan et à la Méditerranée: la Morte, qui prend naissance dans les marais voisins du village, se perd dans le Doubs, se séparant lentement et

(1) Afin d'éviter la répétition de notes et de renvois, j'indique ici les auteurs et recueils que j'ai consultés pour ce travail. Ce sont, outre les archives communales:

*Chartes et immunités des Verrières*, par P.-H. Labelet.

*Notice sur la mairie des Verrières*, par le docteur Allamand.

*Histoire de Pontarlier*, par Droz.

*Histoire de la Bourgogne*, par Dunoz, etc.

comme à regret d'un confrère sans nom encore; celui-ci va en sens contraire s'engouffrer dans un entonnoir en faisant cheminer parfois une scierie, et rejoint l'Areuse par des conduits souterrains.

Outre un nombre infini de *bauma*, la nature s'est plu à enrichir notre sol de deux grottes magnifiques : le Temple aux Fayes et la grotte Chez-le-Brandt. Cette dernière est une des plus vastes du canton. Un particulier intelligent, bien connu par ses pendules et par l'exposition de Vienne, l'utilisa pendant nombre d'années comme cave pour mûrir des fromages dans le genre de ceux du Mont-Dore (\*).

Une tradition très en vogue chez nous au siècle passé, tradition que je trouve relatée dans le manuscrit du sieur Abram Bolle, justicier, porte que le Temple aux Fayes était déjà renommé des païens; on y venait de pays très éloignés, à cause de Mercure qui donnait, croyait-on, des oracles par le moyen des Fayes, ou fées faisant leur demeure dans ce temple. Il sortait de quelque endroit de la grotte un vent mystérieux qui agitait l'esprit des fées et les faisait prophétiser, selon le temps et les personnes présentes. J'accorde bien qu'en tout temps la Côte fut riche en fées, mais n'en déplaise à ses habitants, le mot *fayes* avec l'orthographe que lui donnent les anciens actes, signifie simplement brebis. Qui dit Côte-aux-fées, dit Côte-aux-brebis.

Parlons pour mémoire de notre source minérale de Meudon, en réputation chez nos ancêtres, qui après la réforme l'avaient consacrée à l'usage des fonts baptismaux en guise de bassin. Analysée au siècle passé par J. Clerc, médecin à Motiers, elle fut classée parmi les sources du Jura les plus riches en fer et en soufre. Je ne sache pas qu'elle soit utilisée de nos jours, si ce n'est par le maçon chargé d'agrandir notre cimetière; il la trouve excellente pour lier son mortier.

\* \* \*

Les historiens qui se sont occupés de notre pays, ayant prudemment évité nos *morgiers* et nos loups, ont laissé l'origine des Verrières enveloppée d'un voile obscur. Pendant longtemps, la vallée servit de retraite aux bêtes fauves, et il existe près des Allemands un endroit nommé *Hirsfelden* ou Côte-aux-Cerfs, dernier refuge sans doute du gros gibier de nos bois.

Ce ne fut qu'à la fin du onzième siècle, que quelques religieux et quelques serfs cherchèrent un asile dans nos forêts, pour se soustraire aux vexations

(\*) C'est dans les cavernes de leurs montagnes que les Cévenols du plateau de Larzac font mûrir les fromages célèbres de roquefort, fabriqués avec du lait de brebis. (Note de la Réd.)

de leurs seigneurs. La vallée portait alors le nom de Mi-Joux, et le temple dédié à saint Nicolas, se nommait église de Mi-Joux. C'est ainsi qu'il est désigné dans une charte de 1324. Seule parmi ses sœurs neuchâtelaises, cette église dépendait non du diocèse de Lausanne, mais de celui de Besançon. Ce n'était d'abord qu'une simple chapelle qui s'agrandit avec la population. La partie sud fut édiflée l'an 1474; l'église fut en partie reconstruite en 1517 et subsista à peu près telle jusqu'en 1858, époque où la générale commune consacra quarante mille francs pour en faire le bel édifice que chacun peut admirer aujourd'hui. La note suivante, datée de 1767, nous montre que nos pères n'étaient pas indifférents aux innovations et au confort :

Il est délibéré qu'il sera permis aux femmes de se cotiser pour établir des dossiers à leurs bancs d'église, mais que chacune, tant femme que fille au-dessus de 14 ans, cotise au moins pour un batz; s'il reste du surplus, il servira à l'entretien des dits dossiers. De plus elles devront établir deux passages entre les bancs, de manière qu'en allant de l'un à l'autre, l'assemblée ne soit plus troublée par les scandales qui se produisent.

Le clocher, reconstruit en 1788, renferme depuis fort longtemps deux cloches refondues l'une et l'autre bien souvent. La mère-cloche le fut pour la dernière fois en 1872, à Vevey; elle pèse 2200 livres. En 1766, le sieur Lièvremon, de Pontarlier, avait déjà fait la même opération, et présentait une note de 530 livres y compris 200 livres pour augmentation de 216  $\frac{1}{2}$  liv. métal. Les communiens du Grand-Bourgeau ne consentirent à payer leur part de cette augmentation « qu'à la condition que le sieur Lièvremon de Pontarlier prêterait serment de n'avoir été nullement conseillé pour cette augmentation. S'il s'y refuse, on ne la lui payerait aucunement, quitte à lui de se faire rembourser par la personne qui l'avait conseillé. »

- Je trouve un autre exemple de la prévoyance comme aussi de la méfiance des mêmes communiens :

En 1744, une hache pour marquer les bois s'étant gâtée, il est décidé « qu'on en referait une par le sieur Cretenet, qui prêterait serment de n'en faire qu'une, l'autre sera cassée en pleine assemblée de commune. »

En 1788, fonte des deux cloches à Meudon, par Robert, de Robecourt en Lorraine. La grosse reçut comme inscription :

« O vous, hommes de qualité,  
» je vous appelle,  
» Et ma voix s'adresse aussi aux gens du commun. »

La plus petite, actuellement fêlée, fut refondue en 1831 par Alexis Borel et Borle frères à Couvet, elle nous dit :

« *Si vous entendez aujourd'hui ma voix, n'endurcissez point vos cœurs.* »

\* \* \*

L'an 1218, Ulrich de Neuchâtel échangea avec Girard de Vienne, seigneur d'Orbe et baron de Grandson, les seigneuries qu'il possédait sur la Saône, contre le Val-de-Travers, y compris la Brévine et les Verrières. Ces dernières, sauf la montagne du Nord, n'étaient pas encore défrichées; ce ne fut que vers l'an 1300 que le comte Thiébaud y fonda une colonie au lieu dit Bonne-Ville ou Bonne-Isle, parce que ce lieu était entouré de tous côtés par des marécages et des étangs, comme une ville de ses fossés. Il qualifie les colons de francs-abergés.

L'an 1337, le comte Rollin accorde aux habitants de sa terre de Mi-Joux et de la Côte-aux-Fayes, pour eux et leurs hoirs et pour ceux qui viendront après eux, d'être exempts de toute taille, excepté : les rentes, ce qu'ils devaient payer pour la guerre, les dîmes, les fours et moulins, et, en plus, ce qu'ils devaient payer pour le bétail, à savoir : pour un cheval, 2 sols, pour une vache 12 deniers, et pour brebis et chèvre 4 deniers. Vingt ans après, il affranchit, moyennant 120 florins d'or, soixante familles taillables qui étaient venues s'y établir. La plupart de ces habitants travaillaient le verre. On voit encore au sud-est de la Male-Combe quelques ruines qui pourraient bien être celles de la verrerie.

Ces franchises furent confirmées en 1373 par la comtesse Isabelle, qui exonéra de même les habitants du péage qu'on exigeait à la Tour-Bayard. La même année, le comte Louis disposa des Verrières en faveur de ses propres bâtards Jean et Vauthier, à titre de Seigneurie particulière (\*).

La verrerie subsista jusqu'à l'an 1390, époque où Vauthier accensa les terres qui restaient encore à défricher à de nouveaux colons, les anciens n'étant qu'au nombre de 80. Mais ces nouveaux prétendirent avoir seuls droit aux franchises, et s'opposèrent à ce que les *vitriers* continuassent à couper du bois pour alimenter leurs fourneaux. Des disputes s'élevèrent, on en vint

(\*) Cette seigneurie s'étendait des cluses de la Vuivra, au-dessus de la Tour-Bayard, jusqu'à la Combette de Mi-Joux, de là à la roche de Longeauve; de là à la Roche Blanche, sur le ruz de la Combe de Neurvaulte et des Enqui tendant à la fontaine de Vuitel, de là tout le maix Rollier, comme il confine au raiz de l'abbaye de Mont-Benoit, de là en retournant droit à la Vuivra en tirant en haut le mont Ducommun.

aux mains, il y eut même du sang répandu. Le lieu du combat fut appelé la Male-Combe; les fourneaux et les bâtiments furent détruits, et les verriers obligés de cultiver la terre. C'est dès cette époque qu'on commença à bâtir le village en sa place actuelle.

Malheureusement, toute cette histoire de verrerie n'est appuyée d'aucun document, les archives antérieures à la Réformation ayant été volées. Au reste, il n'existe nulle part chez nous des traces de sable vitrifiable assez pur, et aucune excavation n'indique qu'on en ait extrait dans les environs; d'ailleurs, il était peu rationnel d'introduire une telle fabrication dans un endroit sauvage encore, sans voies de communication et loin de grands centres.

D'un autre côté, près de Biesse, on vient de découvrir au centre de la forêt les ruines d'une verrerie; à mi-hauteur du Chasseron, près de la fruitière de la Grandsonne, le touriste est étonné de trouver un espace rempli de scories de verre et autres débris. Il se pourrait donc qu'on amenât la matière première dans des lieux où le bois n'avait aucune valeur, afin de diminuer d'autant les frais de fabrication; sous ce rapport notre vallée était bien choisie, puisqu'au siècle passé un char de bois conduit devant la maison valait 4 batz; nos vieillards se souviennent d'avoir misé leur provision de bois annuelle pour la modique somme d'une livre.

Le *Messenger boiteux de Neuchâtel*<sup>(1)</sup> fait dériver le nom de Verrières du vieux mot *Berrières* ou *barrières*; nous retrouvons des appellations semblables, telles que Mont-Barre. Une autre hypothèse trouve l'origine du mot Verrières dans *vitraux*, parce que le temple en était orné.

Mais l'origine la plus vraisemblable, selon moi, du mot *Verrières*, est celle qui le fait dériver de *ferrières*, mines de fer. Au XVI<sup>e</sup> siècle, toutes les mines de fer furent louées à la famille *Cochan* dit Meuron, les ancêtres des *de Meuron* actuels; cette famille habitait les Verrières. Les *Fallat* furent pendant longtemps leurs seuls ouvriers chez nous; on les désignait sous le nom de *Fallat dit ferriers*; petit à petit le mot de Fallat disparut; il ne resta plus que celui de *Ferrier*, famille nombreuse encore aux Verrières.

En 1412, la seigneurie retourna au comte Conrad et fut à toujours réunie au comté de Neuchâtel.

Au mois de février 1476, les hommes d'armes des Verrières défendent le passage de la Tour-Bayard contre le Téméraire qui, après avoir brûlé le village et massacré ceux des habitants qui n'avaient pu se sauver, menaçait de prendre et mettre à mort la garnison, si elle ne se rendait à discrétion. Mais les Bourguignons furent si mal reçus de ces braves gens altérés de vengeance,

(1) Année 1856.

que le duc, voyant la fleur de sa noblesse abattue et couchée à terre, prit le parti de passer le Mont et de se retirer sur Sainte-Croix, d'où il rétrograda encore jusqu'à Jougnes.

A l'occident du passage de la Chaîne, près de la place d'armes, lors de l'établissement de la voie ferrée du Franco-Suisse, on trouva beaucoup d'ossements humains entassés pêle-mêle avec des os de mulets et de chevaux, des débris de selles, des fragments de casques, de cuirasses, d'épées, de glaives, etc. Il est fâcheux pour nous que ces objets, témoins du passé glorieux de nos ancêtres, soient allés enrichir les collections particulières des ingénieurs français; peut-être qu'en pratiquant des fouilles au même lieu, d'heureuses trouvailles viendraient récompenser le chercheur.

Une des dépouilles de la bataille de Grandson, le « Grand-duc de Toscane, » ce beau diamant enchâssé en or et garni de deux grosses perles, fut acheté pour 3 livres par un habitant de la Côte-aux-Fées; celui-ci le revendit à Guillaume de Diesbach pour 5,000 florins.

En 1639, les Verrières sont envahies de nouveau, mais cette fois par des fuyards qui viennent abriter leurs personnes et leurs biens menacés par le duc de Saxe-Weimar qui assiégeait Pontarlier.

Grande joie en 1657; notre bon prince Henri II d'Orléans Longueville, suivi de plus de 200 chevaux, venait en sa vieillesse revoir encore ses fidèles et bons amis. Il fut complimenté par le conseiller Hory, à la tête du Conseil d'Etat; deux régiments du pays, de 1000 hommes chacun, commandés par Sigismond et J.-Jacques Tribolet, se trouvaient là pour le recevoir. Les tilleuls à l'ouest de la cure furent plantés en souvenir de cet événement mémorable.

En 1708, des corps de garde sont établis sur la frontière menacée par Louis XIV.

Nos milices sont de nouveau sur pied en 1792 et 93 et organisées en patrouilles. Le grand sautier Guillaume fait venir pour la générale trois quintaux de poudre à canon, à 8<sup>1</sup>/<sub>2</sub> batz la livre; plus de 9,000 cartouches sont confectionnées. Une requête fut adressée au Conseil d'Etat qui répond en envoyant 6 louis d'or pour être partagés entre les cinq communes, attendu que les Verrières sont seules pour fournir cette corvée.

Le passage des Alliés occasionna de lourdes charges aux Verrisans; après avoir vu leurs maisons pillées et ravagées par les armées de Schwarzenberg, ils durent encore héberger, en leur faisant bon accueil, les bataillons fédéraux de May et d'Erlach qui occupèrent pendant un long temps la frontière. La générale commune dépensa pour fournitures diverses faites aux Alliés 4500 livres faibles, et pour les Suisses, 2,414 livres.

Les Verrières eurent l'honneur de recevoir le roi de Prusse, le 12 juillet

-----

1



hâche, et saint Étienne la paume et tous les doigts de la main droite abattus. Quant à saint Nicolas, le vieux bedeau du temple de Sainte Bénigne à Pontarlier, prétend que, lors de la réparation de la chapelle de Notre-Dame, il fut donné au temple d'Arçon. D'actives démarches sont faites pour que ces images de saints soient réintégrées non dans notre temple, mais dans notre musée.

Une tradition rapporte que la famille Abet, aujourd'hui presque éteinte, refusa d'accepter la réformation; on lui concéda la chapelle occupée par la chaire, et la messe y fut célébrée pendant nombre d'années ainsi que cela se voit par un arrêt du gouverneur de Neuchâtel du 1<sup>er</sup> août 1534, « ordonnant que pendant la célébration de la messe, ceux se tenant sur le cimetière ne donnent, scandale à ceux l'oyant; de même, défense faite aux catholiques de tenir du bruit pendant le prêche. » Les femmes de Buttes, sourdes à la voix de maître Thomas Petitpierre, profitaient de cet exemple unique de tolérance et accouraient par bandes ouïr la messe chez nous.

La paroisse comprenait alors Verrières, Bayards et Côte-aux-Fées. En 1657, Henri II permit à ces deux dernières localités de s'ériger en paroisse. L'an 1676 vit un temple se dresser aux Bayards, mais la paroisse ne fut établie qu'en 1712.

La prébende du pasteur de Mi-Joux était l'une des plus élevées du canton, elle consistait :

1<sup>o</sup> En 30 muids d'avoine prélevés sur la dîme.

2<sup>o</sup> En 2 mesures de moisson par paroissien, tandis que dans toutes les autres paroisses, on n'en payait qu'une.

3<sup>o</sup> En 47 écus versés pour l'affranchissement de certaines redevances en cire, miel, chanvre, etc.

4<sup>o</sup> En un domaine de 66 poses annexé à la cure pendant la domination des cantons suisses.

• Item a le sieur ministre droit de pâturage et de bouchoyage dans les bois et sur les pâturages communaux, et lorsque les communiens iront tailler et couper dans leurs bois, seront tenus de lui en bailler sa portion comme l'un des dits communiens.

• Moyennant, les droits ci-dessus, le sieur ministre est tenu de faire tous les dimanches matin un prêche aux Verrières, et le même jour un catéchisme, alternativement, en la dite église et aux bourgeaux des Bayards, de même un tous les mercredis aux Verrières.

• Sera tenu aussi, échéant noces, d'épouser les dits paroissiens. En outre est tenu célébrer les saints sacrements selon l'ordre chrétien, visiter malades et s'acquitter de tous les devoirs de fidèle pasteur selon la nécessité. •

L'entretien de la cure et du domaine était à la charge du ministre, mais les paroissiens devaient lui fournir le bois devant la maison, et faire des labours moyennant un bon repas pour hommes et bêtes.

La cure brûla l'an 1663, puis en 1761, Bernard de Géliou étant pasteur. Les tilleuls à l'ouest du bâtiment en portent encore les traces.

Voici la liste des pasteurs qui se sont succédé aux Verrières.

1. Olivier Frémand, déposé en 1548 ou 1549. — 2. Nicolas Parent. — 3. Claude Berthoud, appelé à Serrières en mai 1563. — 4. François Tenant, le remplace et vient à son tour à Serrières en juin 1566. — 5. Retour de Claude Berthoud. — 6. Cyprien Isnard. — 7. Jonas Bonhôte. — 8. Emmanuel Desmoises. — 9. David Lemaitre. — 10. Henri Guy. — 11. Jacques Cretenet. — 12. Jonas Cortailod. — 13. Jacques Géliou. — 14. Samuel Hory. — 15. Jean-Jacques Perrot. — 16. Louis Breguet. — 17. Bernard Géliou. — 18. Jean-Henri Perrot. — 19. Abram Banderet. — 20. Rodolphe Marquis. — 21. Abram Boyve. — 22. Jacques Géliou. — 23. Guillaume Vuilleumier. — 24. Jacques Chédel. — 25. Jean-Frédéric Berthoud. — 26. Jean-Samuel-Michel-Dieu de Bellefontaine. — 27. Constant Delachaux. — 28. Henri Dubois. — 29. Max. Borel, pasteur actuel.

Parmi les pasteurs des Verrières, on aime à voir la grande figure de M. de Bellefontaine, qui avait apporté dans notre pays la tradition de l'éloquence française du siècle de Louis XIV, et qui fut un orateur des plus remarquables. Pendant 33 ans, notre modeste temple a entendu des discours dignes d'une cathédrale, et prononcés avec une éloquence si entraînant que souvent, après deux heures d'une attention jamais lassée, les auditeurs étaient étonnés que le sermon fût déjà terminé. Ses contemporains, transportés d'admiration, le plaçaient volontiers non loin des Bourdaloue, des Bossuet, des Massillon.

Ses sermons, improvisés en grande partie, n'existent plus; je ne trouve de lui que les quelques vers suivants adressés à Mme Alida Montandon, qui l'avait félicité dans le langage des muses à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire :

Sexe aimable et charmant, jadis cher à mon cœur,  
 Je vous chantai dans ma jeunesse :  
 Tout change ; maintenant c'est ce sexe enchanteur  
 Qui fait des vers en mon honneur,  
 Et préconise ma vieillesse ;  
 Oh ! combien mon cœur est flatté  
 De voir l'esprit et la beauté  
 M'offrir ces vers charmans, malgré ma décadence :  
 Je sens un peu de vanité  
 Quand Minerve et Vénus célèbrent ma naissance.  
 Sur le soir de ma vie, il ne m'est plus permis  
 De regretter mon premier âge ;  
 Vos vers raniment mon courage,  
 Vous me rajeunissez ; la vieillesse a son prix  
 Quand à septante ans accomplis  
 On reçoit un pareil hommage.

(La suite prochainement.)

## VARIÉTÉS

### M. DE BOUDRY

« C'est un de vos compatriotes, M. de Boudry, qui m'a appris le français, » disait il y a quelques années le prince Gortchakof à un Neuchâtelois de mes amis. Celui-ci s'inclina. Mais comme il n'avait pas lu dans la *Revue Suisse* de 1856, la curieuse étude où M. Félix Bovet a signalé l'existence de M. de Boudry, maître de français du prince Gortchakof, il se dit à lui-même que le chancelier de l'empire russe, tout en parlant un français qui faisait singulièrement honneur à M. de Boudry, avait pris sans doute, comme dans la fable de La Fontaine, « le nom d'un lieu pour un nom d'homme. » Le prince qui devina sa surprise s'empressa d'ajouter : « il s'appelait M. de Boudry, mais son véritable nom était Marat, et il était le frère du conventionnel. »

M. J. Klaczko, en retraçant dernièrement, dans la *Revue des Deux-Mondes*, l'histoire du prince Gortchakof, a donné sur M. de Boudry quelques détails qu'il est bon de recueillir dans le *Musée Neuchâtelois*, où l'on est revenu, à plus d'une reprise, sur la biographie de la famille Marat. Après avoir rappelé que le prince a été élevé dans le lycée de Tsarkoë-Sélo, fondé par Catherine II, M. Klaczko ajoute :

Presque tous les professeurs de l'établissement étaient des étrangers, des gens marqués au coin du XVIII<sup>e</sup> siècle, esprits déliés, quelque peu légers, et voltairiens plus que de raison. Le plus éminent parmi eux, le professeur de la littérature française, celui qui initia le futur chancelier dans cette langue de Voltaire dont il connaît si bien les tours et les détours, fut un Genevois qui, sous le nom inoffensif de M. de Boudry, en cachait un autre d'une signification terrible. M. de Boudry était tout simplement le propre frère de Marat, le sinistre conventionnel. Ce fut l'impératrice Catherine qui, « pour faire cesser un scandale, » avait imposé ce changement patronymique à M. le professeur Marat, sans cependant parvenir à lui faire changer d'opinions qui demeurèrent invariablement « jacobines ; » il mourut dans l'impénitence finale d'une admiration hautement avouée pour l'*Ami du Peuple*, indignement calomnié <sup>(1)</sup>.

Celui dont M. Klaczko fait un Genevois, était né à Neuchâtel, en 1756. Il s'appelait *David*, et non pas *Henri*, ainsi que l'a dit par erreur l'auteur de la notice qui a paru dans la *Revue Suisse* de 1856; cet *Henri Mara*, né à

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1875. (*Deux chanceliers*, par M. J. Klaczko).

Boudry, et de onze ans plus âgé que son frère David, disparut d'assez bonne heure, et paraît être mort en Amérique. *David* après avoir étudié en théologie à Genève, où sa famille s'était de nouveau fixée après nos troubles de 1768, demanda, en 1782, à être admis en examen par la Compagnie des pasteurs de Neuchâtel. La Compagnie répondit, « qu'on ne pouvait s'occuper de sa proposition que, préalablement, il n'eût produit un témoignage de l'Académie de Genève. » Cette démarche n'eut pas de suite, et David Mara, douze ans plus tard, c'est-à-dire vers 1794, s'établit à Saint-Petersbourg, où il devint *M. de Boudry*, ou *M. le colonel de Boudry*, car son poste au Lycée impérial emportait ce titre. Il y mourut en 1829, laissant deux filles d'un mariage contracté en Russie avec une Française.

Ce nom de Boudry lui appartenait, dans un certain sens, non pas qu'il y fût né comme son frère aîné le conventionnel, mais parce que Jean Mara, son père, pendant le séjour de vingt-six ans qu'il avait fait dans notre pays, était devenu *bourgeois de Boudry*, et ses fils avec lui (1). Lamartine et M. Thiers, en affirmant que Marat était de Boudry, ne se sont donc pas autant mépris qu'on l'a cru parmi nous. La chose est peu importante en elle-même; le pays de Neuchâtel n'est pas responsable des faits et gestes du terroriste Marat, lequel, d'ailleurs, en se faisant naturaliser français, avait cessé de nous appartenir.

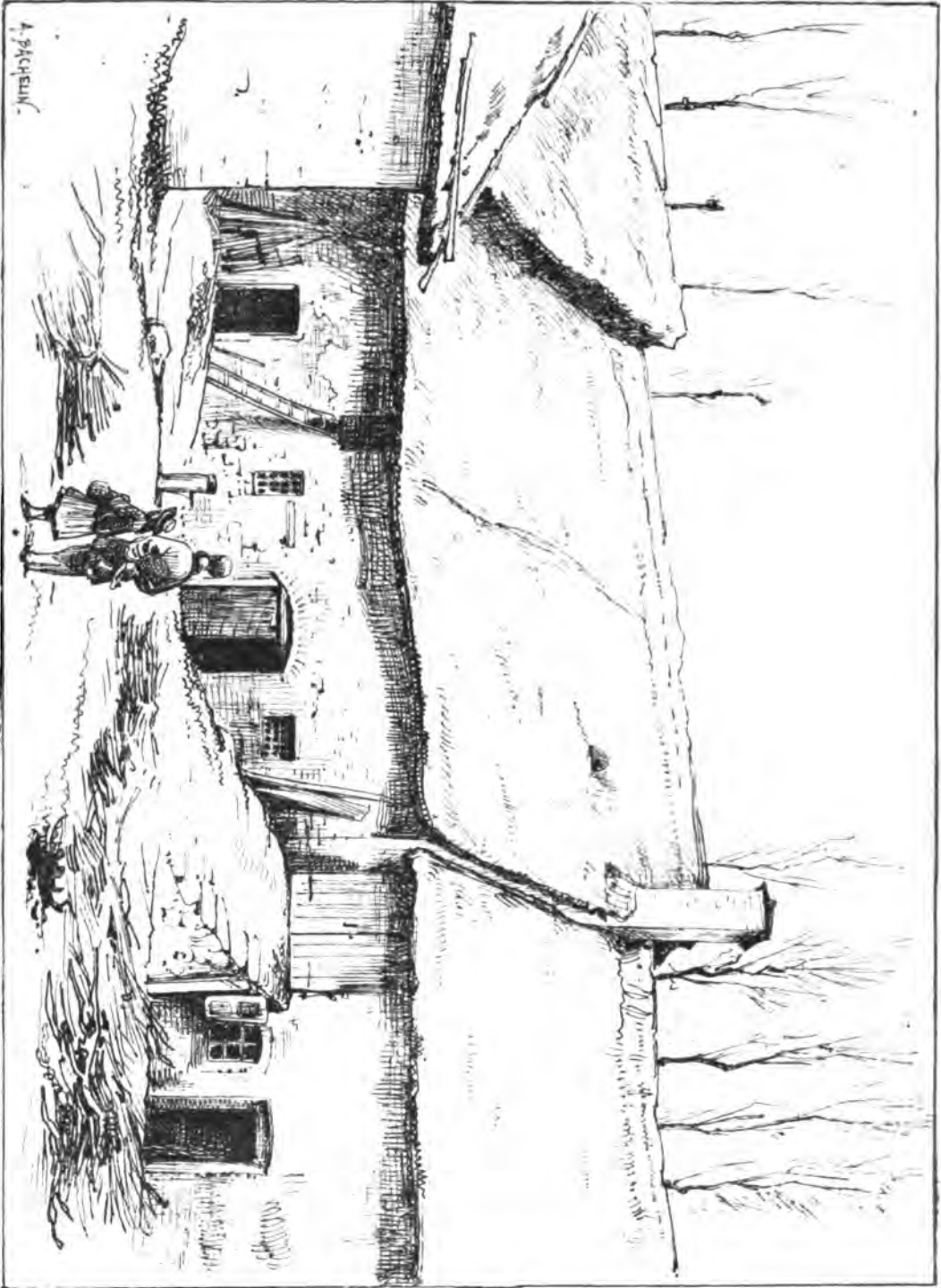
CH. B.

(1) Cela ressort de deux pièces, publiées dans le *Musée neuchâtelois* (t. I, p. 125 et 185). L'une est l'extrait de baptême de *Jean-Pierre Mara*, né le 23 janvier 1767 à Neuchâtel, « fils de M. Jean Mara, *bourgeois de Boudry*, etc. ; » l'autre est la requête adressée de Genève, en mars 1768, « à Monseigneur le vice-gouverneur et à MM. du Conseil d'Etat de Neuchâtel, » par Jean Mara, lequel, en sa qualité de « fidèle sujet » et de « *bourgeois de Boudry*, » demande protection au roi contre les lettres anonymes et insultantes qui venaient d'être adressées à sa famille. Ces lettres se rapportaient entre autres à la mort tragique de l'avocat-général Gaudot.

*Jean-Pierre Marat*, mentionné ci-dessus, est mort à Carlsruhe, vers 1842. Son fils, *M. Jean-Paul-Darthé Marat*, s'était établi à Genève, où sa famille existe aujourd'hui : c'est là qu'ont été donnés, avec une parfaite obligeance, quelques-uns des détails de cette notice. *M. J.-P.-D. Marat* a demandé, en 1843, l'autorisation de reprendre le nom espagnol et sarde de son grand-père, que le conventionnel avait francisé en y ajoutant un *t*, et le tribunal civil de Genève a ordonné que ce nom s'écrirait désormais *Mara* et non *Marat* ; sa belle-fille, *M<sup>me</sup> E. Mara*, a publié, en 1872, chez F. Richard, à Genève, un roman intitulé *Lina Dale*.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION

MUSÉE NEUCHATELOIS



Maison où est né **GUILLAUME FAREL** aux environs de Gap  
d'après une photographie.

## LA MAISON DE FAREL

---

Le 4 mai de cette année, la ville de Neuchâtel inaugurait solennellement la statue de son Réformateur Guillaume Farel; une foule nombreuse, accourue de toutes les parties du canton, assistait à cette cérémonie qui, en affirmant notre foi religieuse et notre respect pour la mémoire d'un grand citoyen, prouve aussi le développement du goût des arts dans notre pays.

Après le service religieux et des chants de circonstance, la statue, dépouillée de ses voiles, fut saluée par les acclamations de la foule. L'œuvre de M. Iguel, supérieure encore à celles dont il a déjà doté notre ville, est d'une conception originale, d'une exécution large et chaleureuse, quoique parachevée dans toutes ses parties. Le Réformateur a brisé les images qui gisent à ses pieds; il franchit ces débris d'un pas assuré, et soulevant d'un geste énergique l'Evangile au-dessus de sa tête, il en proclame hautement la sainteté. Cette allure violente, ce mouvement qui agite les draperies sous la fièvre des muscles, rend bien l'image de ce soldat de la foi, passionné, entraînant, dévoré par le zèle.

Un piédestal, d'une conception sévère, composé par M. Léo Châtelain, rappelle l'architecture de la Collégiale et du cloître et s'accorde harmonieusement avec la statue qu'il supporte et les monuments qui l'entourent.

Cet hommage du peuple neuchâtelois, dû à une souscription nationale, s'élève sur le champ d'action du Réformateur et à deux pas de sa tombe.

Les délégués des églises de Gap, Paris, Metz, Montbéliard, Aigle, Berne, Neuveville, Morat, etc., et les éloquents discours des deux pasteurs chargés du service religieux, ont rappelé la vie agitée et multiple de Farel qu'on a peine à suivre dans ses nombreuses pérégrinations et à travers toutes leurs péripéties. Rien de ce qui concerne un homme, qui a eu dans notre pays une influence aussi considérable, ne peut nous être indifférent, aussi avons-nous

accueilli avec reconnaissance la photographie de la maison de Farel, qui nous a été apportée par les pasteurs délégués de Gap.

« Farel est à la France, s'écriait le délégué de Paris, il est à nous par son origine, vos Alpes ont étendu leurs grandes ombres sur son berceau. »

Nous oublions trop, en effet, ce berceau du Réformateur, ce village des Farel et cette chaumière si humble, si triste même, étroitement liée aux destinées de notre pays, à celles de Genève et de tant d'autres villes. C'est de ce réduit, bas et couvert de chaume, que devait sortir notre affranchissement par la révolution religieuse.

Farel est moins à la France et à la Suisse qu'à la Réforme qui est sa véritable patrie.

La ville de Gap s'enorgueillit du monument élevé à Lesdiguières, l'archer devenu duc et pair, qui abjura le protestantisme et fut fait connétable; elle n'a rien qui rappelle le souvenir de Farel. C'est la Suisse qui garde les cendres du Réformateur, et qui paie la dette de la France en lui élevant une statue.

A. BACHELIN.

---

# LES VERRIÈRES

## NOTICE HISTORIQUE

*(Suite et fin.)*

---

Entre autres servitudes imposées aux habitants des Verrières, existait l'obligation de moudre leurs grains « au moulin banal <sup>(1)</sup> des Verrières, situé à St-Sulpice, à peine, s'ils font moudre ailleurs, d'être condamnés à payer un bamp et à livrer au fermier du dit moulin le droit de monage, comme si la graine y avait été moulue; » en outre, ils devaient fournir le bois nécessaire à l'entretien des arnois et des étangs.

(1) C'est actuellement l'usine de M. G. Dubied.





Les prix se distribuèrent en étain, plus tard en faïence; mais en 1790, les femmes présentent une requête aux juges de l'abbaye, disant que les maris, une fois les libations faites, tirent sur leur vaisselle et ne rapportent plus que des débris à la maison. Il est alors décidé de délivrer les prix en argent. Une nouvelle société dite l'Abbaye, se forma l'an 1755 et créa dès l'abord des membres d'honneur : En 1755, Ch.-Guillaume d'Ivernois, conseiller d'Etat, Abram Pury, Fréd.-François Perregaux, François L'hardy, François Morel, ces quatre derniers lieutenants-colonels, François-Louis Du Terreaux, ministre et secrétaire d'Etat, Jacques-Louis de Pourtalès, Henry Breguet père, et J.-J. Rabinel, ce dernier en 1765.

Le 23 juillet 1765, M. Paul de Pourtalès fut élu abbé; voici le récit de sa réception, tel qu'il est consigné dans le livre de l'Abbaye :

« Messieurs les maître et douze juges de l'abbaye des Verrières, ayant estimé qu'il convenait pour le bien et avantage d'ycelle, de se choisir, élire et nommer un chef, qui par ses lumières, ses talens, sa capacité, sa probité et sa preud'homie, fût à même par les sages et judicieux conseils qu'il daignerait donner relativement à tout ce qui pourrait concerner le bien du dit corps, y aurait vaqué par cy devant, avec toute l'attention et le zèle que le cas mérite, puis résolu, délibéré et arrêté unanimement, que l'on ne peut faire un choix plus utile au bien du dit corps et plus conforme en même temps aux désirs de tous les membres qui le composent, que de choisir et élire noble et prudent Paul de Pourtales, membre du Grand Conseil de la ville de Neuchâtel, en qualité de chef et d'abé de la dite abaye, auquel en ayant été fait rapport, aurait gracieusement agréé la dite nomination et s'est rendu aujourd'huy dans cet objet aux dites Verrières, accompagné de M. Jonas-Claude Breguet, bourgeois du dit Neuchâtel et Receveur de Thièle, l'un de ses membres, où il a été installé à la tête de la dite Abaye qui se tirait le même jour, et où il a été présenté par noble et prudent Charles-Auguste Du Terraux, bourgeois de Neuchâtel et de Romainmotiers, maire pour Sa Majesté en la juridiction des dites Verrières, comme étant luy-même abé de la noble Abaye de Motier-Travers. Les Mousquetaires et tous ceux qui étaient présents l'ayant reçu avec l'alégresse la plus vive et les témoignages de la joye la plus complete, ensuite des deux discours respectifs qui furent faits par les dits deux nobles Abés. Après quoy lecture a été faite à haute et intelligible voix des Constitutions fondamentales de la Compagnie, qui était toute à tête nue et chapeau bas. Tous les membres ont promis de les exécuter ponctuellement et religieusement, puis se sont solennellement engagés de porter l'honneur et le respect légitimement dus à mondit sieur de Pourtalès leur Abé, ainsy que de luy obéir dans tout ce qu'il commandera. Ont suivy plusieurs décharges des fuzeliers au son des flutes, tambours et instrumens.

» Le tirage fait et fini, mondit sieur l'Abé, accompagné de mondit sieur le maire, des notables du lieu, d'une quantité d'autres personnes et de tous les fuzeliers de la dite Abaye, a été conduit dans l'auberge de la Couronne, les décharges générales ont été réitérées, les instrumens ont joué et chacun a fait éclater la joye

la plus vive. Au repas que mondit sieur l'Abé a donné à vingt-trois personnes, on y a célébré les santés indiquées par M. David Bolle, lieutenant-civil et capitaine de milice, qui a été fait dans ce moment major de la troupe, et finies par celle du roy notre auguste souverain. Pendant la fête, mondit sieur l'Abé a fait distribuer abondamment du vin aux fuzeliers qui tiraient les santés, aux joueurs d'instrumens et aux tambours; le repas splendide ayant finy à trois heures du matin, mondit sieur l'Abé de Pourtalès a été accompagné dans la maison de monsieur Henry Breguet, où il a pris son repos, par messieurs Vuilleumier, pasteur des Verrières, et de Pourtalès son frère, pasteur des Bayards, qui y ont assisté, ainsy que des sieurs Maltre et douze juges; les fuzeliers suivant ce cortége ont fait beaucoup de décharges, spécialement devant la maison de mondit sieur le maire et à l'entrée de mondit sieur l'Abé de Pourtalès dans celle de monsieur Breguet, où il a pris congé d'eux; les soldats ont été gratifiés en outre d'un louis neuf, et a remis six cent trente livres faibles et quinze louis d'or neufs au sieur Claude Guillaume, conseiller, boursier de la dite Abaye, pour en augmenter les fonds. Que Dieu conserve précieusement monsieur notre digne et généreux Abé, qu'il vive longtemps et atteigne l'âge des anciens patriarches. Ce sont là les cris de joye et d'allégresse qui se sont fait ouïr et qui retentissoient dans ce village et et les vœux que formeront à jamais en sa faveur tous les membres de la dite Abaye aux dites Verrières, le jour prédit 23 juillet 1765. »

Voici quelques articles du règlement :

Art. 7. Celuy qui mangera ou boira plus que son tempéramment pourra porter, étant obligé de rendre de sa gorge, sera obligé de paier une amende de huit batz à la Compagnie, sans grace ni mercy.

Art. 8. Item celuy qui sera convaincu de péché de paillardise sera chatié à une amende de huit batz. Et s'il avait commis celuy d'adultère, il en paiera le double ou sera pour jamais exclu de la Compagnie, de quoy le sieur Maltre et douze juges devront décider ayant égard à la vie et mœurs de cet homme-là.

Art. 9. Quiconque jurera ou blasphémera le nom de Dieu, soit par courroux ou autrement, sera tenu d'en demander pardon à Dieu et au roy, et de payer à la Compagnie deux batz pour la première fois et quatre pour la seconde.

L'article 10 présente un contraste frappant avec l'esprit tolérant de nos pères lors de la réforme.

Ne seront reçus que gens de bien, d'honneur et de bonne réputation, tous autres en sont exclus, de même que les catholiques et autres Bourguignons.

\* \* \*

Au sud du village, près du tir actuel, on remarque encore les traces d'un cimetière dit des *bossus*; nos vieillards se souviennent des quatre murs qui en marquaient l'enceinte. Il est probable qu'il reçut les gens atteints par la

peste de 1639. Les voyageurs devaient faire quarantaine dans des baraques construites aux *Places*, et leur nourriture leur était donnée au bout de longues perches dressées contre les fenêtres. Le pasteur Jonas Cortailod en mourut. On rapporte que Jacques de Géliou, son successeur, craignant que le temple ne fût infecté, prêchait en plein air, et que dans ce but, il avait fait adosser une chaire mobile à une *fie* (une pesse) du voisinage, laquelle pouvant tourner autour de l'arbre, lui permettait de placer constamment son auditoire sous le vent. La *fie* est abattue, mais le champ reste et se nomme encore « Champ de la fia. »

\* \* \*

L'an 1581, les hameaux des Verrières jugèrent à propos de partager une partie des biens communaux; alors les familles se divisèrent en cinq communautés. Le reste des bois forma *le général*, auquel les cinq bourgeois ont droit. Une sixième commune, celle de la Côte-aux-Fées, fut érigée en 1826.

Dès 1764, la commune générale n'assiste plus directement les pauvres; il se forma cinq chambres de charité, non encore assez riches pour suffire aux besoins. Les communiens durent s'imposer des sacrifices et fournir un *giet* (contribution) payé tantôt en argent, tantôt en grains. Les pauvres, qu'on ne pouvait assister de cette manière, étaient nourris à tour de rôle à la table des particuliers. Peu à peu cependant ces chambres s'enrichirent par des legs et des dons volontaires faits principalement à l'occasion de mariages ou de décès.

Meudon fut particulièrement favorisé à cet égard. En 1763, Pierre-Louis Lambelet, licencié en médecine et chirurgien-major, légua 800 livres. En 1766, Pierre-Abram Lambelet, marchand, 500 livres. A la même date, J.-Jacques-Frédéric Lambelet, capitaine sous Louis XV et chevalier de l'ordre du mérite, légua 15 livres. Sa femme, qui était parisienne, introduisit chez nous l'usage du tabac à priser. Notre musée conserve précieusement les deux tabatières en faïence peinte qu'elle avait rapportées.

En 1783, Henri-David, fils de Zacharie Lambelet, donna 1000 livres; son père avait déjà donné 30 livres.

Le 28 juin 1788, Jean-Louis Jeannet, fils de feu Jacob, habitant Genève et peintre en bâtiments, légua 650 louis d'or, destinés tant au soulagement des pauvres qu'à l'éducation des jeunes gens de sa commune, voulant par là être le fondateur « d'une école qui aura lieu toute l'année, dès l'époque de sa » mort, établissement non-seulement généreux, mais utile, essentiel à tout » état et à toute condition. 25 louis d'or seront affectés à l'acquisition d'une

» maison à Meudon, qui sera celle de l'école; dans cette maison il y aura une  
» chambre à placer deux lits pour ceux des familles Jeannet qui se trouve-  
» raient éloignés et voudraient venir à la dite école.

» Sur les intérêts de ces sommes, il sera prélevé pendant 90 ans la somme  
» de 6 louis d'or pour être distribués, le jour de Mardi-gras, à deux familles  
» Jeannet et à leurs descendants, à l'exclusion des filles qui, en se mariant,  
» sortiraient des dites familles. » .

En reconnaissance, la commune décida que l'acte de rente serait lu chaque année, le jour de Mardi-gras, en pleine assemblée de reddition des comptes.

Le 29 octobre 1828, Henri Lambelet institua Meudon héritière de ses biens. Voici une des clauses de son testament :

Je nomme, crée la commune de Meudon pour mon héritière, pour faire un fonds d'une bonne école, ou, si cela se pouvait, établir une maison de charité et d'instruction pour y enseigner, loger et nourrir les enfants qui n'auraient pas la faculté de l'être, à l'instar de la Chaux-de-Fonds. Je désire qu'il y ait un comité pour gérer ce bien ne coûtant rien à la commune.

J'ajoute, si les revenus peuvent permettre, qu'il y ait aussi une école pour les jeunes filles, qui pourront être instruites et apprendre les ouvrages du sexe, afin qu'au sortir de cette école, elles puissent aller dans l'étranger remplir des places avantageuses pour gagner leur vie.

Je prie monsieur le pasteur, de même que monsieur le maire, de bien vouloir faire partie de ce petit comité.

L'inventaire de la succession, dressé en 1842, à la mort de madame la veuve d'Henri Lambelet, s'éleva à la somme de fr. 41,307<sup>07</sup>.

Ces deux fonds Lambelet et Jeannet ne suffisant pas pour réaliser les vœux des donateurs, sont employés comme suit : Les deux tiers des revenus du fonds Jeannet à l'éducation, l'autre tiers à l'assistance des pauvres de la commune de Meudon. Sur le fonds Lambelet, il est prélevé chaque année une somme affectée à l'éducation publique, le reste est utilisé pour élever des enfants pauvres et payer les frais de leur apprentissage.

Un autre bienfaiteur, Jacques-Louis Rosselet, légua en mourant, à la générale commune, 100 louis pour le dessèchement des marais et pour l'éducation de la jeunesse.

Rendons en passant hommage à ces hommes généreux; puisse leur exemple trouver beaucoup d'imitateurs!

L'époque du refuge a laissé peu de traces parmi nous; une seule famille, celle des Michaud, nous est restée. Il paraît que nos ancêtres n'accueillaient

pas favorablement les étrangers; une tradition rapporte que plusieurs des réfugiés qui enrichirent et dotèrent d'autres localités, s'étaient arrêtés ici, mais que le droit de bourgeoisie leur fut refusé. Qui peut calculer les conséquences regrettables de cet esprit de clocher, pour le développement de notre village?

Voici un fait à l'appui : L'an 1689, le 24 janvier, un jeune homme du Poitou, Thomas Hustaux, chamoiseur, demande d'être reçu habitant de Meudon. « La commune ayant fait réflexion et pris avis par ensemble, il a été dit qu'on lui permet de travailler de sa vocation et de vivre comme un homme de bien, mais pour le recevoir habitant ni bourgeois, on ne le lui permet pas. »

En 1692, nouvelle décision :

La commune étant ce jourd'huy assemblée, touchant le sus-nommé Thomas Hustaux, chamoiseur, religionnaire du Poitou, touchant le grand chemin qu'il embarrasse devant sa maison et ailleurs, comme aussi pour sa tannerie, la commune a été d'avis qu'il doit débarrasser et laisser libre tout ce qui sera nuisable à tous ceux du lieu, comme aussi aux passants; à l'égard de la tannerie, la dite commune a été d'avis qu'il ne pourra mettre aucun crin, ni écorce, ni aucune chose qui soit sale sur le chemin, de peur qu'il ne vienne à infester quelque maladie dans le lieu, cependant on le laisse dans le dit lieu autant qu'il plaira à la dite commune, pour travailler de sa vocation. Signé LAMBELET, sergent.

En 1719 : « Pour ce qui est des étrangers qui résident rière les Verrières, la commune a donné par avis qu'ils ne pourront vendre vin, tuer ni boulanger, tous droits qui appartiennent en propre aux communiens des Verrières. »

En 1720 : « La dite commune a fait réflexion qu'elle ne pouvait recevoir aucun habitant, qu'il n'apportât un acte testimonial de leur lieu d'origine, à cette fin de savoir si c'est des gens de bonne vie et mœurs, et il a été dit que tout étranger qu'on recevra, il faudra lui faire payer l'habitation une année à l'avance. »

Peu de protestants réfugiés étaient en état de produire la pièce demandée.

Les ressources des communes étant minimes et leurs charges lourdes, les demandes de secours étaient assez mal reçues. En 1706, la commune de Couvet sollicite une allocation pour faire une pension à son ministre nouvellement demandé; il est décidé, « puisqu'ils l'avaient demandé pour leurs commodités et non pas par nécessité, qu'il ne leur serait rien baillé. » Nos avis (procès-verbaux) de commune sont remplis de délibérations de ce genre; nos pères, comme on le voit, ne jetaient pas facilement la pâte hors du pétrin.

Il est difficile de préciser la date de l'érection d'un tribunal aux Verrières. Le plus ancien procès-verbal, contenu dans nos archives, remonte en l'an 1589; il est certain cependant qu'en matière civile, notre cour de justice ne

dépendait aucunement du Val-de-Travers; l'an 1809 elle y fut réunie, mais cette situation anormale et peu rationnelle ne put durer; dès l'année suivante, chacun rentre dans ses anciennes limites et prérogatives, à la grande satisfaction de tout le monde.

Le nom de Verrières rappelle aussi à notre mémoire les « Essais sur le despotisme, » Jean-Jacques Rousseau, les prêtres insermentés et les émigrés. En effet, situés à l'extrême frontière, nous devons nous ressentir des agitations de l'époque et en abriter momentanément quelques victimes.

L'hôtel du Lion-d'or, qui n'existe plus aujourd'hui, eut l'honneur de recevoir les visites de Mirabeau, alors que, prisonnier au fort de Joux, une détention par trop complaisante lui permit d'entretenir chez nous sa liaison avec M<sup>me</sup> la marquise Sophie de Monnier. Le manuscrit des « Essais sur le despotisme » fut confié pendant un certain temps à la garde de la famille Michaud, qui possède encore plusieurs lettres de l'illustre orateur. On sait que le tribunal de Pontarlier le condamna à mort pour rapt, et que plusieurs particuliers des Verrières furent appelés comme témoins. Plus tard, lorsque Mirabeau purgea sa sentence, il eut encore recours aux Verrisans<sup>(1)</sup>.

C'est au même hôtel du Lion-d'or que logea l'auteur de l'*Emile*; on y célébrait aussi, à la même époque, dans une chambre haute, des messes, des mariages, des baptêmes. Philippe Grandvoinet, de la Verrière de Joux, y fut confirmé.

Dans cette époque de sinistre mémoire, un chien est resté légendaire. Chaque nuit il apportait aux Verrières, dans un gilet adapté à son corps, quelques milliers de francs à lui remis à Pontarlier, inaugurant chez nous ce coupable service de chiens contrebandiers encore trop en usage actuellement.

Mais bientôt un arrêté du gouverneur interdit aux émigrés un plus long séjour sur notre territoire. Le 17 janvier 1798, sur les instances de l'ambassadeur Mengaud, à la recherche du prêtre réfractaire Boyer, il est ordonné qu'une visite domiciliaire aura lieu pour s'assurer que personne ne garde des réfugiés; tout contrevenant à cette décision serait privé pour un temps des secrets et biens de la communauté. Un sieur Lambelet déclare alors qu'il a quelqu'un chez lui, mais il ne sait s'il est réfugié ou autre.

Déjà en 1797, le sieur justicier Bolle reçoit 9 livres pour avoir fait le recensement des émigrés. Le résultat de son travail fut envoyé au Conseil d'Etat, mais malgré toutes les recherches de M. l'archiviste Bonhôte, il n'a pu encore être retrouvé.

(1) Voir *Musée neuchâtelois*, t. XII, p. 205 et suiv.

Une maison sise à la Vy-Perroud, une *mal tournée*, comme disent nos montagnards, nous rappelle un passé littéraire que nous n'avons pu reconquérir. Là s'étaient aux regards curieux du public les nouveautés de Jérémie Vuitel, imprimeur-libraire, en correspondance avec les principales villes de l'Europe.

De ses presses sont sortis entr'autres les ouvrages suivants :

*Observations et conjectures politiques.*

*Le Salmi littéraire ou les amusements d'hiver d'un Podagre, poète ou prosateur selon le temps qu'il fait.*

*Voyage dans la lune.*

*Le coup d'œil d'un citoyen.*

*Le Ballon.*

*Les soirées des religieuses de l'abbaye. ..*

*Anecdotes et récits.*

*Abrégé de l'histoire universelle par La Croze et Formey.*

*Réflexions que me cause la mort de mon père.* (Il en est l'auteur)

Il imprimait aussi le *Messageur boiteux*, « préférable à ceux qui paraissent dans les autres villes de la Suisse, tant par le choix des anecdotes que par l'importance des sujets politiques; sa librairie est assortie de tous les articles qui s'impriment en Suisse; il se charge de la commission en France, en Allemagne et dans les autres pays du Nord. Il avise les gens de lettres qu'il n'imprime que des manuscrits et des œuvres d'un certain mérite. » Sa spécialité fut, paraît-il, les écrits politiques; lui-même, partisan de Rousseau et de Voltaire, périt en 94 à Genève sous l'infâme couteau du docteur Guillotin. On a de lui comme auteur : *Recueil historique des droits et franchises accordées aux bourgeois de Valangin*, suivi d'un récit détaillé des guerres des Suisses.

Plusieurs exemplaires de ses publications se trouvent dans nos bibliothèques particulières, notamment dans la riche collection d'écrits neuchâtelois, commencée par feu M. le maire Perroud et continuée avec le même zèle par son fils. Cette collection m'a été d'une grande utilité pour l'élaboration de ces quelques pages.

Le fils de Jérémie Vuitel, neveu de Fauche Borel, était officier dans l'armée anglaise. Partageant les convictions de son oncle, il sollicita et obtint la permission de se charger de la tâche périlleuse d'ourdir un complot ayant pour



but le renversement de Bonaparte et le rétablissement des Bourbons. Arrêté dans le courant de mars 1807, on trouva dans sa canne, qui était creuse, une lettre compromettante, et sur l'ordre de l'empereur, il fut condamné et fusillé le 4 avril 1807 dans la plaine de Grenelle, teinte huit ans après du sang de Michel Ney (1).

Au siècle passé, notre village était un des plus prospères du vallon; il comptait 1,450 habitants, tandis que Fleurier en avait à peine 900.

Le *Journal helvétique* de décembre 1764 s'exprimait comme suit :

« Les habitants des Verrières sont actifs et industrieux. Plusieurs s'adonnent au commerce, d'autres exercent des professions dont le produit se débite au dehors. On y compte 30 négociants établis, et un plus grand nombre encore qui portent vendre les dentelles chez les peuples voisins; autant d'horlogers et 200 dentelières, connues par leur habileté. L'horlogerie, en particulier, y fleurit. Les frères Tatet se distinguent dans cet art et en font un grand commerce; ils ont maison à Paris dans cet objet. David et Jean-Pierre Guye ont acquis de la réputation par les excellentes pendules qui sortent de leurs mains et qu'ils débitent en France et en Italie. On a établi aux Verrières une fabrique de toiles de coton qui occupe plusieurs personnes, et une de cartes à jouer. On y trouve des armuriers, des serruriers, des faiseurs de romaines très habiles, des fabricants de bas, etc.

» Les habitants tirent aujourd'hui un grand parti de leurs excellents pâturages, où l'on nourrit habituellement 200 chevaux, 1,200 vaches et 500 chèvres et moutons. Ils font des fromages qui se vendent avantageusement au dehors et produisent annuellement des sommes considérables. »

L'éducation publique fut très longtemps négligée aux Verrières. Jusqu'en 1831, chaque bourgeois avait une école tenue le plus souvent, pendant cinq mois d'hiver, par celui des candidats qui acceptait le plus faible traitement; l'instituteur parlait patois à ses élèves et les corrigeait en bon français. La commune générale donnait 40 livres, les élèves sachant écrire payaient 4 batz, les autres 3 batz. Parfois même ces écoles étaient fermées, on avait fait le tour du Val-de-Ruz sans trouver de régents disponibles.

Au commencement du siècle, cependant, une école particulière dite des Charins au-dessus des Bayards, tenue par le sieur Besson, forma une généra-

(1) Voir *Musée neuchâtelois* 1867, page 101.

tion intelligente et forte, qui sut profiter de notre situation à la frontière, pour fonder ces importantes maisons de commission qui animent et enrichissent notre localité. Outre les sciences élémentaires, les élèves s'exerçaient à la sculpture sur bois, quelques planches à beurre artistement travaillées existent encore. La vieille écriture neuchâteloise, la ronde bâtarde y était en honneur; on aime à revoir ces cahiers dont chaque majuscule forme un paraphe, avec encadrement orné d'arabesques et de sujets d'une composition originale et sérieuse.

En 1831, les trois bourgoux s'entendent pour créer une école permanente mixte. De cette époque date aussi notre première commission d'éducation, composée de neuf membres, trois par quartier.

Le salaire du régent fut fixé à 20 louis, y compris L. 42 pour les fonctions d'église. Ces fonds étaient fournis par : L. 180, don de Sa Majesté, L. 92, 8 s. par Meudon, L. 42 par les trois communes et L. 21, 12 s. produit des mois d'école.

Feu M. F<sup>s</sup>-L<sup>s</sup> Magnin inaugura sa longue et utile carrière en devenant le premier instituteur de cette école permanente.

-La classe se tenait dans une chambre étroite et basse, qui n'avait pour tout mérite que celui d'être située au centre du village.

Le 14 septembre 1842, fut inaugurée la maison d'école actuelle, construite d'après le plan de M. le pasteur Bersot. Le souverain donna 200 louis, Meudon 100, Grand-Bourgeau 54, la générale 325, une souscription particulière 120, Belle-Perche 7.

Outre l'école centrale, le bâtiment contenait l'école inférieure mixte du Grand-Bourgeau.

Dès lors les établissements scolaires s'accroissent rapidement; en 1843 une classe de filles est confiée à la direction de M<sup>lle</sup> Sophie Fatton, en 1853, les écoles temporaires de Belle-Perche et Meudon sont rendues permanentes, en 1864, création d'une classe intermédiaire de filles, en 1869, création d'une deuxième classe de garçons. Depuis très longtemps déjà, des écoles temporaires se tiennent à la montagne. De sorte que nous comptons maintenant huit classes permanentes, une de quartier et deux cours d'apprentis, le tout nous coûtant annuellement la jolie somme de 12,000 fr., budget scolaire bien différent de celui qui existait il y a un demi-siècle.

---

# ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

## QUESTION DE L'EAU D'ALIMENTATION

A LA CHAUX-DE-FONDS

---

### I.

Le développement considérable acquis dans ce siècle par certaines villes qui n'étaient auparavant que de modestes bourgades, a eu pour conséquence nécessaire et inévitable la création d'un service spécial pour l'alimentation d'eau potable soit par les fontaines publiques, soit par les distributions à domicile. Les ressources dont on disposait autrefois ne suffisaient plus, et partout nous voyons les administrations publiques, soucieuses de l'intérêt général, se préoccuper sérieusement des meilleurs moyens de pourvoir aux besoins des habitants. Tantôt elles s'en occupent directement, tantôt, au contraire, elles se lient par contrat avec une société ou une compagnie qui se charge de l'exécution des travaux. C'est ainsi que, dans notre pays, nous avons vu la *Société des eaux* doter la ville de Neuchâtel d'un réseau de canalisation qui embrasse et dessert tous les quartiers et même des maisons de campagne. Cette même société a fait étudier en outre des projets bien plus considérables encore, et par les sacrifices qu'ils nécessiteront, et par les résultats qu'ils sont appelés à produire.

Dans la plupart des villages de notre pays, l'on s'est occupé et l'on s'occupe encore d'augmenter la quantité d'eau mise à la disposition des habitants. Il y a une vingtaine d'années, le village des Ponts-de-Martel s'imposait une dépense de 50,000 fr. pour l'établissement de fontaines publiques, qui jusqu'alors avaient fait défaut. Aujourd'hui, il est à la veille d'entreprendre des travaux plus coûteux encore, en vue de satisfaire aux besoins des nouvelles habitations.

En regard de ces manifestations remarquables de l'esprit public, nous voyons la Chaux-de-Fonds, la localité la plus importante, la plus peuplée de notre pays, rester dans un *statu-quo* absolu. L'eau y manque ou n'y existe que dans des proportions insuffisantes. Aucune fontaine n'embellit ses places publiques; quelques puits, un grand nombre de citernes recevant l'eau des toits, voilà quelles sont les ressources dont dispose une population de près de 20,000 âmes.

Un tel état de choses a lieu de surprendre quiconque ne connaît pas le pays, car on ne peut imaginer une population restant inactive en face d'un besoin évident, alors qu'elle a donné, dans tous les domaines, tant de preuves de virilité, d'énergie et de persévérance. Et, en effet, il a fallu des circonstances tout à fait exceptionnelles pour que, malgré bien des études et des recherches, aucune solution n'ait été donnée à ce problème d'alimenter d'eau pure, saine et suffisamment abondante, les habitants de la Chaux-de-Fonds.

Appelé moi-même, dans ces dernières années, à m'occuper de l'étude de cette grave question, il m'a semblé qu'une esquisse historique des divers moyens d'alimentation qui ont été mis en usage, aurait quelque utilité, qu'elle aiderait peut-être à faire un choix parmi les divers projets qui ont surgi successivement, et qu'ainsi peut-être je contribuerais à avancer quelque peu la solution du problème.

## II.

De tous nos vallons des Montagnes neuchâteloises, celui de la Chaux-de-Fonds est le dernier qui ait été occupé par les colons défricheurs, connus sous le nom de *Francs-habergeants*. On pourrait être tenté d'attribuer ce fait à l'altitude de ce bassin, mais il est bien plus probable qu'il est dû à l'absence d'eau de source. Ce n'est point au hasard, en effet, que les moines de Fontaine-André avaient choisi le petit vallon de la Molière pour leur premier établissement dans le vallon du Locle. Ils trouvaient là de belles sources d'eau vive pour l'alimentation de leur bétail. Il en fut de même aux Brenets, à la Brévine, à la Sagne, où les sources ne manquent pas.

Il y avait bien aussi une source dans le vallon de la Chaux-de-Fonds, mais si l'on s'en rapporte à la tradition, la Ronde était un enfoncement inabordable, une espèce de gouffre, dans lequel on jetait encore, à la fin du siècle dernier, toutes espèces de débris et d'immondices. Le ruisseau qu'elle forme était lui-même bordé de terrains tourbeux, humides, souvent couverts de brouillards, ensorte que les premières maisons ne furent point construites dans son voisinage, mais bien plutôt dispersées sur les deux versants du

bassin. Leurs habitants se pourvurent d'eau à la façon de tant d'autres localités des Franches-Montagnes, c'est-à-dire en recueillant les eaux pluviales des vastes toitures en bardeaux, qui caractérisent les constructions montagnardes de cette époque, dans de grands réservoirs en bois appelés *cuves*. Sans doute il arrivait fréquemment que cette ressource fut précaire, dans les temps de sécheresse prolongée surtout. Il fallait bien alors recourir à la source de la Ronde et transporter à d'assez grandes distances l'eau nécessaire à la consommation du bétail.

Avec le temps, on substitua peu à peu aux *cuves* des *citernes* en pierre, de construction bien rustique, puisque les murs en pierres sèches étaient seulement entourés d'argile fortement battue, destinée à rendre la citerne étanche.

Enfin, vers la fin du siècle, on paraît avoir commencé à creuser des *puits*, alimentés par l'eau souterraine. Celui des *six pompes* ou de la *Croix-d'or* est probablement le plus ancien, mais il doit avoir subi des modifications et des réparations importantes à une époque plus récente. Le puits dit de la *Capitaine*, près de l'hôtel des Postes, est aussi ancien, car on le voit figuré dans une gravure de 1792.

Nos renseignements sont tout aussi incomplets quant à l'unique fontaine de la Chaux-de-Fonds, celle de la place de l'Hôtel-de-Ville. Les trois sources qui l'alimentent sont extrêmement variables dans leur débit, et soit mauvais état des conduites, soit que les sources tarissent, la fontaine présente des intermittences telles que, dans ces dernières années, on semble avoir renoncé à l'entretenir.

Quelques puits et des *cuves* ou *citernes* constituaient donc une bien faible réserve d'eau, lorsqu'éclata, dans la nuit du 5 mai 1794, le terrible incendie qui réduisit en cendres 52 maisons et le temple, c'est-à-dire la plus grande partie du village que l'industrie horlogère avait, déjà à cette époque, rendu prospère, puisque le dommage fut estimé à la somme de quinze cent mille francs de Suisse, soit deux millions cent quatre-vingt mille francs de notre monnaie. Nous avons lieu de croire que la violence de l'incendie, aussi bien que la minime quantité d'eau disponible, furent cause que l'on ne parvint pas à combattre d'une manière efficace l'élément destructeur.

Surmontant un découragement bien naturel en pareille circonstance, les habitants firent preuve d'une rare énergie, et le village fut promptement reconstruit; partout des maisons à plusieurs étages prirent la place des anciennes. Malheureusement on ne songea ni à adopter un plan d'alignement, ni à pourvoir d'une manière générale à l'alimentation d'eau. Comme auparavant et comme cela a lieu encore maintenant, chaque constructeur pourvoit à ce service comme il l'entend et sans que l'administration locale ait à s'en préoccuper.

Remarquons en passant que le choix entre la citerne ou le puits fut toujours livré au hasard. Tel qui voulait creuser un puits ne trouvait pas d'eau ou n'en trouvait qu'une quantité minime, et s'arrangeait alors de façon à recueillir l'eau du toit. Aussi bon nombre de soi-disant puits ne sont-ils que le réceptacle momentané des grandes eaux, et la qualité du liquide est-elle des plus douteuses. C'est le cas de bon nombre de puits creusés dans la zone marneuse qui s'étend parallèlement aux rues du Soleil, de l'Industrie, des Sagnes. En revanche, lorsque les travaux ont rencontré les couches aquifères du calcaire lacustre, vulgairement nommé pierre-morte ou de la molasse sableuse, on a eu la chance de trouver de l'eau en quantité suffisante à une profondeur qui varie de 20 à 60 pieds.

Une statistique des puits et citernes serait très intéressante, mais elle n'existe pas. On peut cependant estimer à environ huit cents les constructions de ce genre. Leur prix de revient est à peu près le même, et actuellement il s'élève tout compris, creusage, murage et cimentage, de quinze cents à deux mille francs. La quantité d'eau emmagasinée dépend de la pluie ou de la neige tombée en diverses saisons, mais en général, on donne aux citernes les dimensions nécessaires pour satisfaire à l'alimentation de huit à dix ménages, tandis que dans les propriétés rurales on tient compte du nombre des pièces de bétail.

Le diamètre des puits est, on le comprend, à peu près invariable, soit de six à huit pieds. Il n'en est pas de même de la profondeur, puisqu'il s'agit d'atteindre le niveau de l'eau souterraine. Les moins profonds se trouvent au voisinage de la Ronde et n'ont que dix à quinze pieds. Le puits de la Croix-d'or a, dit-on, trente pieds, tandis que celui de la place du Sentier n'en a que vingt; celui-ci se trouve, du reste, dans de très mauvaises conditions, car il est creusé dans un terrain de remblai et n'atteint point une nappe souterraine constante, mais seulement des infiltrations superficielles temporaires.

A la rue des Terreaux, un puits a été poussé à quatre-vingt-douze pieds avant de rencontrer l'eau; celle-ci prend, au contact des marnes dans lesquelles le puits a été creusé, un goût désagréable, et ne peut servir à la boisson. Plus haut, rues de la Charrière et des Fleurs, les puits, moitié moins profonds, sont alimentés d'une eau saine et abondante provenant de la molasse. Enfin, plus au nord encore, comme à la Place-d'Armes, il est inutile de chercher de l'eau, puisque le sol est composé de calcaire fissuré, comme nous le verrons plus loin.

Sans entrer dans plus de détails, on verra que, malgré les apparences, des sacrifices importants ont été faits, puisque 800 puits et citernes, ayant coûté en moyenne 1,500 fr., constituent une dépense totale de 1,200,000 fr.!

## III.

Dans les pages qui précèdent, j'ai quelque peu anticipé sur les faits qui se rapportent à notre étude. En présence de frais aussi considérables, aboutissant à un résultat si peu satisfaisant, on se demande à bon droit comment il a pu se faire que, pendant tant d'années, on n'ait rien fait pour arriver à l'établissement de bonnes fontaines en amenant à la Chaux-de-Fonds les sources du voisinage ou en procédant à des recherches propres à en faire découvrir dans ce bassin. Quant aux recherches, disons-le, elles ont été incessantes; il ne s'est pas écoulé d'année sans que quelque sourcier, avec ou sans baguette divinatoire, muni d'attestations plus ou moins concluantes, ne soit venu faire une tournée et donner des consultations. Quant aux résultats obtenus, il ne paraît pas qu'il y en ait eu; du moins je n'ai pu recueillir aucun renseignement à ce sujet, et mes propres études m'ont convaincu de l'extrême incertitude de toute entreprise de ce genre, tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas compris la nécessité de sacrifices nouveaux et considérables. Nous verrons plus loin en effet que, en ce qui concerne le bassin même de la Chaux-de-Fonds, les niveaux d'eau se tiennent au-dessous du niveau du sol, et que les versants, composés de roches perméables, n'en retiennent absolument pas un volume suffisant pour alimenter la seule fontaine publique de la localité!

C'est enfin le résultat auquel ont conduit toutes les recherches entreprises sérieusement depuis 1844, époque où le docteur Droz provoqua, pour la première fois, semble-t-il, un examen attentif de la question dans son ensemble. Voici ce que nous lisons dans le procès-verbal de la section locale de la Société des sciences naturelles :

« Tous les observateurs peuvent se convaincre de l'insuffisance des puits et des citernes pour fournir de la bonne eau; en effet, ces eaux sont stagnantes, dans des réservoirs malpropres, mal construits, qui laissent filtrer les immondices des canaux voisins; elles ne proviennent pas de sources, mais sont l'expression des eaux de la vallée, qui entraînent avec elles toutes les matières animales qu'elles dissolvent ou tiennent en suspension. Dans les citernes mêmes, qui reçoivent l'eau des toits, combien de matières animales et végétales n'y voit-on pas? Quand on les cure, au bout de quelques années, on trouve souvent un dépôt d'immondices de deux ou trois pieds d'épaisseur, qui couvre le fond. La santé des personnes qui s'abreuvent de pareilles eaux doit nécessairement en souffrir, aussi a-t-on vu que les habitants de la rue du Soleil et des rues avoisinantes, qui buvaient l'eau des puits les plus infectés, ont été la proie d'une épidémie de fièvre typhoïde qui a sévi au printemps de l'année dernière et qui a fait un grand nombre de victimes. »

Voilà certes un tableau peu réjouissant, et encore nous en supprimons une bonne partie; il nous suffit de constater qu'à cette époque déjà la condensation des habitations hautes et mal aérées, séparées par des rues étroites desservies par une canalisation incomplète ou défectueuse, avait provoqué les légitimes appréhensions de tous ceux qui avaient à cœur le bien public.

Il ne suffit pas de signaler le mal, il faut y porter ou y chercher le remède. C'est ce que fait le docteur Droz dans sa communication. Il admet et propose divers moyens. Il y a, dit-il, dans le voisinage de la Chaux-de-Fonds de bonnes sources, dont on pourrait amener facilement l'eau au moyen de tuyaux en bois ou en fer fondu. Des puits artésiens pourraient être creusés sur différents points qui seraient déterminés par la géologie. Il ne veut pas de la Ronde, lors même qu'on élèverait l'eau au moyen d'une machine, parce que son eau est tout aussi impure que celle des puits. Mais en revanche il émet l'idée d'aller chercher les eaux du Pré-de-Suze ou de la Combe-aux-Augés, projet que nous verrons revenir à maintes reprises. Enfin il signale le vallon des Crossettes et des Roulets, dans lequel existeraient, selon lui, des sources capables d'alimenter douze fontaines, à raison de 1000 pots par heure et pour chacune d'elles.

Ces affirmations étaient bien de nature à solliciter l'attention, mais soit indifférence, soit plutôt le sentiment de l'exagération involontaire de leur auteur, elles n'eurent pas d'écho, et une année s'écoula sans qu'on parût se préoccuper d'apporter quelque changement à un état de choses dépeint d'une façon aussi alarmante pour l'avenir de la Chaux-de-Fonds.

Il était réservé à notre ami C. Nicolet de soulever de nouveau la question et de provoquer enfin un mouvement de recherches sérieuses. Nous voyons en effet, dans le procès-verbal de la Société des sciences naturelles, du 13 mars 1845, que la pénurie d'eau a été si grande durant l'hiver, qu'il envisage comme urgent de revenir sur ce sujet, et cette fois d'agir efficacement.

Nicolet venait d'établir le plan géologique de la Chaux-de-Fonds, avec profils en travers, et il le soumettait à l'examen de la section locale, en faisant ressortir l'alternance de couches perméables et imperméables et ainsi l'existence de plusieurs niveaux aquifères. Son idée eût été de creuser trois ou quatre puits profonds, dans des conditions particulières, c'est-à-dire en les entourant d'un corroi de marne. On aurait ainsi, disait-il, des réservoirs inépuisables, à l'abri des altérations produites par les infiltrations des eaux d'égoût, des puisards et des fosses d'aisance.

Faut-il voir dans ces trois ou quatre puits une réminiscence de l'idée des puits artésiens de M. Droz? C'est ce qu'il n'est guère possible de dire. Toutefois, je dois déclarer que c'est avec une réelle satisfaction que bien des années



plus tard j'ai retrouvé mes vues partagées plus ou moins complètement par le docteur Droz et par C. Nicolet, les deux hommes qui ont eu le plus à cœur la question de l'eau à la Chaux-de-Fonds.

Si l'idée des puits fut abandonnée, il n'en fut pas de même de la question dans son ensemble. Une commission spéciale fut nommée par la Société et chargée par elle d'éclairer la population et de rechercher les moyens de procurer au village de l'eau saine et en quantité suffisante pour ses besoins. Composée de MM. Droz, docteur, L.-U. Ducommun, J.-C. Ducommun, Pury, docteur, et C. Nicolet, cette commission fut, en quelque sorte, confirmée dans son mandat par la *Compagnie du village*, association des propriétaires, qui, à cette époque, possédait une certaine autonomie et réglait de nombreuses questions relatives à l'édilité. Trois autres personnes, MM. J.-L. Wurflin, Oscar Jacot et Ch.-E. Dubois, furent adjoints à la commission qui se mit résolument à l'œuvre en répartissant les attributions et les observations. Des ingénieurs furent appelés et chargés de faire des nivellements exacts, de dresser des plans pour l'établissement des conduites, surtout en ce qui concernait les sources de la Combe aux Auges. On leur demanda également des devis; enfin plusieurs membres eurent pour mission spéciale de jauger les sources en diverses saisons, d'en faire l'analyse chimique, d'en reconnaître la température, etc. En un mot, tout nous montre qu'on travailla sérieusement, et que si les résultats ne suivirent pas de près, c'est par le fait de circonstances majeures, indépendantes de la volonté de ceux qui s'étaient dévoués à l'entreprise.

#### IV.

Avant d'aller plus loin, je crois devoir exposer en quelques mots les conditions topographiques et orographiques des environs de la Chaux-de-Fonds, dans leurs rapports avec l'hydrographie.

Le vallon de la Chaux-de-Fonds est un bassin élevé de 1000 mètres en moyenne au-dessus de la mer, dont le fond est occupé par des terrains appartenant à la série tertiaire. Le néocomien y forme aussi une bande allongée et étroite. Ce vallon est encadré par des chaînes peu élevées qui se soudent à leur extrémité nord-est; elles sont composées de terrain jurassique dont la nature est essentiellement calcaire et plus propre à la végétation forestière qu'à la culture agricole.

La plus grande longueur du bassin, du Crêt-du-Loche aux anciens moulins de la Ronde, est de six kilomètres. La largeur moyenne est de six à sept

cents mètres. Au Crêt-du-Loche, le fond du bassin est élevé de vingt-cinq mètres au-dessus de la gare de la Chaux-de-Fonds. De ce point, le thalweg descend encore d'environ quinze mètres jusqu'aux entonnoirs des moulins.

Malgré cette déclivité sensible, aucune source n'apparaît, aucun ruisseau ne se montre dans la partie supérieure, en amont de la Ronde. Les eaux pluviales et celles de la fonte des neiges disparaissent donc sans laisser d'autres traces que quelques lambeaux de marais tourbeux dans la région moyenne, aux Eplatures. On ne peut douter cependant qu'il s'établisse une circulation souterraine, lorsqu'on observe la série d'enfoncements caractéristiques qui se succèdent sans interruption depuis le Crêt-du-Loche jusqu'à la Chaux-de-Fonds. Une partie de ces eaux souterraines contribuent certainement à alimenter la source de la Ronde, mais il est permis de croire qu'un volume plus considérable ne reparait pas à la surface et s'en va directement à la source de Biau-fonds.

Ainsi, si l'on en excepte les petites sources de la Bonne-Fontaine et des Crêtets (fontaines de la gare et de la place publique), les eaux du bassin circulent à un niveau trop bas pour qu'il y ait possibilité de les atteindre autrement que par des puits.

Mais arrivons aux flancs de la vallée. Le plus élevé est celui de Pouillerel, au nord-ouest. La disposition verticale et la nature fissurée des roches est ici un obstacle absolu à la réunion des eaux pluviales qui, pénétrant immédiatement à une grande profondeur, doivent former un niveau inférieur à ceux du terrain tertiaire. Celui-ci trouve également une issue souterraine vers la Combe-des-Moulins, ensorte que, malgré l'illusion dont se bercent encore beaucoup de personnes de la Chaux-de-Fonds, il serait parfaitement inutile de tenter aucune recherche du côté de Pouillerel. Nous ne pouvons à ce sujet que rappeler ce qui s'est passé lors du percement des grands tunnels du Jura. On n'y a trouvé aucun niveau d'eau, aucune source<sup>(1)</sup>, les couches affectant là, comme à Pouillerel, une disposition anticlinale, c'est-à-dire en forme de toit.

Le flanc méridional est beaucoup moins élevé, plus accidenté, coupé par des dépressions ou ruz, comme la Combe-à-l'Ours, la rue de la Combe, etc.; mais les conditions géologiques sont néanmoins les mêmes. Toute la série de collines qui limitent au nord les Grandes et les Petites Crosettes, est constituée par des calcaires fissurés, bouleversés, dans lesquels on ne trouverait pas le plus mince filet d'eau.

(<sup>1</sup>) Si nous en exceptons toutefois celle qui a été rencontrée dans le tunnel des Loges et utilisée pour les fontaines de Fontainemelon, son niveau ne permettant pas de l'amener à la Chaux-de-Fonds.

Si maintenant nous franchissons ce bourrelet, nous trouvons dans la Combe des Crosettes une autre nature de terrains. Ce sont les roches marno-calcaires de l'Oxfordien, qui sont imperméables et ont la propriété de retenir les eaux pluviales. Mais cette imperméabilité devient ici un inconvénient, car les eaux ne peuvent pénétrer dans le sol glissant à sa surface et forment bientôt après une pluie d'orage, des ruisseaux abondants qui s'en vont disparaître dans des fondrières à la lisière septentrionale de la Combe. Nous verrons plus loin à quels résultats on est arrivé par l'étude du régime de quelques sources que l'on s'était proposé d'utiliser pour la Chaux-de-Fonds.

La Combe des Crosettes est limitée au sud par un nouveau gradin, plus élevé, de roches calcaires. Ici les couches sont moins redressées et plongent simplement sous le vallon de la Sagne; mais l'absence de couches marneuses rapprochées de la surface est toujours un obstacle à l'apparition de l'eau sous forme de source. Nous sommes d'ailleurs déjà ici dans un bassin hydrographique indépendant de celui de la Chaux-de-Fonds. Les eaux réunies dans le thalweg souterrain se partagent entre la Noiraigue au sud-ouest, et la Suze au nord-est. Nous reviendrons plus loin sur cette région, importante à tant d'égards, et surtout relativement au sujet qui nous occupe. Pour le moment, il me reste à parler encore d'une troisième chaîne jurassique, celle que traverse le grand tunnel des Loges et dans laquelle apparaissent les sources dites de la Combe-aux-Augés.

La chaîne de la Tête-de-Rang ou des Loges peut être considérée comme le type des soulèvements du second ordre de Thurmann. Il n'est pas besoin d'être géologue pour constater la longue et étroite dépression qui sépare les arêtes du mont d'Amin et de Tête-de-Rang de celles du mont Dart, de la Roche-des-Cros, de la Motte, etc. Entre ces deux barrières de rochers calcaires et arides s'étalent des prés verdoyants, des pâturages, au milieu desquels apparaissent des sources qui, quoique peu volumineuses, accusent cependant la présence de roches plus ou moins marnenses. C'est qu'ici il y a alternance de couches perméables et imperméables, de telle sorte que l'eau peut s'amasser en réservoirs souterrains et ne s'écouler que lentement, au lieu de former des ruisseaux éphémères comme ceux des Crosettes.

Parmi les sources qui apparaissent ainsi à une grande hauteur au-dessus de la Chaux-de-Fonds, il en est deux qui avaient surtout fixé l'attention, celle du *Sapin* et celle du *Rocher*, très rapprochées l'une de l'autre, au fond d'une combe très pittoresque et à quelques minutes à gauche du dernier contour de la route de la Chaux-de-Fonds à la Vue-des-Alpes. Le point d'apparition de ces deux sources correspond exactement à l'inflexion prononcée de la chaîne, et, malgré leur rapprochement, on peut facilement reconnaître qu'elles sont

alimentées chacune par une superficie qui leur est propre. La source du Rocher provient du petit plateau oolitique du Crêt-Meuron, tandis que la source du Sapin est alimentée par l'eau des terrains d'éboulis du mont d'Amin et du mont Perreux.

Voilà donc deux sources permanentes, fraîches et abondantes (nous verrons plus loin leur débit), reconnues à une grande hauteur au-dessus de la Chaux-de-Fonds. Il semble dès lors que, malgré la distance, rien ne s'oppose à leur utilisation pour une population qui en manque d'une manière aussi absolue. Mais c'est ici que vient se présenter une première difficulté contre laquelle devaient échouer les meilleures dispositions, aussi bien des intéressés que des ingénieurs appelés à s'occuper de cette importante question.

(A suivre.)

A. JACCARD.

## REMARQUES SUR LES ANNÉES 1816 ET 1817

### Année 1817.

(Suite. — Voir livraison de mars, p. 70.)

AVRIL, 2. — Mercredi. — Vent de bise fort. Th. 5°, après midi au soleil 30°. Jour remarquable par sa chaleur.

Le 3, Jeudi. — Vent de bise. Th. 6°, au soleil après midi, 30. Jour très chaud. Il n'y a plus de terme au renchérissement des comestibles. Les pommes de terre se sont estimées 32 batz (fr. 4.40). Elles se sont vendues 30 batz (fr. 4.15). Un particulier du Vully, qui a voulu porter les autres vendeurs à les vendre 32 batz, a été puni par la confiscation de cinq sacs qu'il avait contrebandés. On ne peut apprécier le prix du froment aux halles, il n'y en a point. On estime une petite gerle de raves 75 batz (fr. 10.35), et trois écus neufs (fr. 17.40) une dite de carottes. Le pain bis est à 3 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> batz (48 centimes) la livre à la Chaux-de-Fonds et à la campagne. Le beurre est à 9 batz (fr. 1.25)

la livre, le bœuf à 3 batz (41 centimes). Le vin à 14 batz (fr. 1.93) et à 16 batz (fr. 2.20) à la Chaux-de-Fonds. Il y a à cette date, malgré l'été que nous avons ici, 4 à 5 pieds de neige en rase campagne dans plusieurs quartiers de la montagne.

Le 5, Samedi. — Jour beau et chaud. Vent de bise. Th. 7°. Une émine de pommes de terre s'est vendue 32 batz (fr. 4.40). C'est tout ce qu'il y en avait au marché.

Le 6, Dimanche. — Pâques. Vent de bise. Th. 5°, au soleil 30°. Jour très beau, mais funeste pour les habitants de Lanboing, village de la paroisse de Diesse, dont 62 maisons ont été incendiées en peu d'heures par un incendie affreux. Il n'a échappé que deux maisons, on était à l'église à Diesse.

Le 10, Jeudi. — Vent d'uberre. Il neige de froid le matin. Th. 5°. Assez beau jour depuis dix heures. Beaucoup de pommes de terre au marché, à 26 et à 28 batz (fr. 3.60 et 3.85) l'émine. Il n'y a pas de froment aux halles.

Le 11, Vendredi. — Vent de bise de Chasseral. Th. 0°. Jour d'hiver le plus fort qu'on ait essayé aux Montagnes. Il a neigé presque tout le jour dans le bas.

Le 12, Samedi. — Vent de joran très froid. Th. 1° sous 0. Forte neige à 9 heures du soir.

Le 13, Dimanche. — Vent de joran. Th. 4°. La neige a pris pied cette nuit jusqu'au bord du lac.

Le 14, Lundi. — Vent de bise, temps convert. Th. 7°. Le pain se vend 4 batz (55 centimes) la livre, et l'émine de pommes de terre jusqu'à un écu neuf (fr. 5.80) à la Chaux-de-Fonds, Locle, etc.

Le 15, Mardi. — Vent de bise et temps couvert. Th. 6°. A cette date, le lac est à la hauteur de la mesure des bains Warnod, à 4 pieds.

Le 17, Jeudi. — Vent de joran, temps couvert. Th. 4°. Jour de marché, les pommes de terre à 30 batz (fr. 4.15) l'émine, le froment 68 batz (fr. 9.38).

Le 19, Samedi. — Vent froid de joran. Th. 4°. Neige jusqu'au lac. On a vendu aujourd'hui du froment, à Cerlier, pour 2 écus neufs l'émine (fr. 11.60).

Le 20, Dimanche. — Un peu de bise, jour de neige. Th. 3°.

Le 24, Jeudi. — Vent de bise, jour très beau. Th. 4°. Jour de marché assez abondant, mais sans terme au renchérissement.

Le 26, Samedi. — Vent fort et froid de joran. Th. 2°. Le pain bis est aujourd'hui à 14 creutzer la livre (48 centimes) et le blanc à 15 creutzer (52 c.).

Le 27, Dimanche. — Vent de bise et joran. Th. 3°. Il neige tout le jour. Il y a quatre pouces de neige jusqu'au lac.

Le 28, Lundi. — Vent de bise. Glace partout. Th. 0°.

**MAI, 3. — Samedi. — Vent d'uberre, pluie tout le jour. Th. 5°. La neige est partie du Val-de-Ruz, il y en a encore beaucoup à la montagne.**

**Le 4, Dimanche. — Vent de joran. Jour très beau. Th. 8°, au soleil après midi 25°.**

On se ressent déjà aujourd'hui des prévoyantes dispositions du louable magistrat qui, dès la date du 30 avril, fait distribuer le pain à la salle du Concert, par miches de trois livres, travaillées par les boulangers, à qui il remet les farines, procurant aux particuliers l'avantage d'avoir du pain de très bonne qualité et rassis, comme aussi de ne pas perdre de temps pour se le procurer.

De plus, depuis le 24 avril, on fait distribuer dans un magasin, aux particuliers de la campagne, dont l'affluence est considérable surtout les jours de marché, une livre par personne. Celui du Concert est pour les bourgeois et habitants de la ville à 3  $\frac{1}{2}$  batz la livre (48 c.), et celui du débit particulier à 4  $\frac{1}{2}$  batz (62 c.).

A la date du 24 avril, le gouvernement a fait vendre 400 émines de froment aux halles, venant de l'étranger et acheté par souscription. Le prix de ce froment est aujourd'hui de 73  $\frac{1}{2}$  batz l'émine (fr. 10.15). Jeudi 1<sup>er</sup> mai, il était à 78  $\frac{3}{4}$  batz (fr. 10.85), soit deux écus neufs moins trois piécettes.

**Le 8, Jeudi. — Vent chaud d'uberre. Th. 15°, après midi au soleil 34°. Jour très beau et très chaud jusqu'à 7 heures du soir. Ensuite pluie à verse et tonnerre jusqu'à 8 heures.**

**Le 11, Dimanche. — Vent d'uberre. Th. 8°. Jour sombre. Pluie froide par intervalles.**

**Le 12, Lundi. — Vent d'uberre et joran. Th. 6°. Jour sans pluie, assez froid. Pancrace n'a pas quitté sa pelisse d'hiver.**

**Le 13, Mardi. — Vent fort d'uberre et joran. Th. 10°. Jour très beau. On a mis le pain du débit pour la campagne à 17 creutzer (59 centimes) la livre.**

**Le 15, Jeudi. Ascension. — Vent d'uberre et bise. Th. 11°. Pluie douce par intervalles. On a vendu au marché d'hier, à 38 batz (fr. 5.25) l'émine des pommes de terre en gros, et à un écu neuf (fr. 5.80) celles en détail. Elles ont toutefois un peu baissé après 10 heures du matin. Le froment de la souscription était à 78 batz 3 creutzer (fr. 10.85) l'émine. A cette date on ne voit point encore de sortie de raisin à la vigne. La plupart des arbres sont en fleurs.**

(A suivre.)

ESSAI HISTORIQUE  
SUR LA  
QUESTION DE L'EAU D'ALIMENTATION  
A LA CHAUX-DE-FONDS

*(Suite. — Voir le précédent numéro).*

V.

Deux pièces importantes, deux rapports imprimés, l'un en 1853, l'autre en 1854, m'ont permis de faire l'histoire des études, recherches et travaux relatifs à la question des eaux de la Chaux-de-Fonds par les différentes commissions qui en furent chargées. Afin d'éviter des répétitions inutiles, et, si possible, d'introduire un peu de clarté dans ce travail, je rappellerai d'abord les actes de la première commission des eaux, composée, comme nous l'avons vu, de membres de la Société des sciences naturelles, auxquels avaient été adjoints des représentants de la Compagnie du village.

Un premier résultat, très significatif, fut l'abandon des sources des Crosettes et des Roulets, considérées par la commission comme trop peu abondantes et pas assez salubres, puisqu'une partie d'entre elles provenaient de terrains marno-tourbeux.

En conséquence, la commission tourna ses regards vers les eaux de la Combe-aux-Augés. Ici elle se trouva en face de la difficulté que j'ai signalée tout à l'heure, savoir comment il fallait traverser le massif du Mont-Sagne qui s'interpose entre le vallon des Convers et la combe des Crosettes. Un premier nivellement barométrique, opéré par l'un des membres, sembla donner un résultat favorable à un passage à niveau par la Loge, puisque ce point était à quatre pieds au-dessous des sources.

D'autre part, un jaugeage de la source du Sapin, le 28 août 1846, accusait un débit très satisfaisant de 100 litres par minute, qui était bien de nature à encourager les membres de la commission. Aussi fut-il résolu de recommencer les nivellements; à cet effet, on appela M. d'Osterwald qui se pro-

nonça pour un tracé contournant le vallon des Convers pour arriver à la Loge, point le plus bas du Mont-Sagne.

Une autre alternative se présentait, à la vérité, c'était celle de descendre dans le vallon des Convers et de traverser le Mont-Sagne par un tunnel de 1,400 mètres de longueur. Dans ce cas, disait le rapport, on pourrait réunir à la conduite les sources inférieures du Pré-Dubois et utiliser le tunnel pour le passage d'une route de la Chaux-de-Fonds à St-Imier.

Dans le sein de la commission, les avis furent partagés entre ces deux propositions, et aucune décision ne put être prise. D'une part on redoutait les frais énormes d'un tunnel de 1,400 mètres, de l'autre on commençait à douter que la quantité d'eau fût suffisante pour rémunérer les sacrifices nécessités par l'entreprise. M. Otz, qui avait répété les opérations de nivellement en 1848, présenta son rapport l'année suivante, mais alors les événements politiques avaient dispersé la commission des eaux, et, pour un temps, il ne fut plus question des sources de la Combe-aux-Augés.

L'établissement du régime municipal à la Chaux-de-Fonds devait tout naturellement provoquer la reprise de la question à un point de vue plus général que cela n'avait eu lieu auparavant. En décembre 1852, une nouvelle commission fut nommée avec mission de s'enquérir de tout ce qui avait été fait et de présenter à bref délai des propositions relativement aux travaux qui seraient jugés nécessaires pour répondre aux besoins.

A cette époque, on commençait déjà à s'occuper de la question d'un chemin de fer reliant Besançon avec le Locle, la Chaux-de-Fonds, St-Imier, Biemme et Berne. Deux ingénieurs, MM. Clerc et Couché, occupés aux études du tracé, avaient eu l'idée d'examiner aussi la question de l'eau, et leurs projets étaient consignés dans un rapport qui fut soumis à la commission d'abord, puis au Conseil municipal. Ce rapport, qui fut publié en brochure, traitait presque exclusivement des sources de la Combe-aux-Augés. Les auteurs croyaient avoir découvert un tracé plus favorable que leurs prédécesseurs, évitant l'ouverture d'un tunnel, en prolongeant la conduite de 400 mètres environ. Le jaugeage des sources leur avait donné des résultats si satisfaisants, qu'ils affirmaient un débit minimum de 300 litres par minute, lequel était susceptible d'être, par des travaux bien entendus, porté au double. Aussi les voyons-nous présenter un plan complet de canalisation, de distribution, et un devis approximatif de l'entreprise, lequel ascende à 350,000 fr.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails sur les propositions de MM. Clerc et Couché, renvoyant ceux que cela pourrait intéresser à l'étude de la brochure que je viens d'indiquer et qui, paraît-il, fut répandue dans le public à l'époque où elle fut publiée.



En présence de ce travail, aussi bien que des documents recueillis par la première commission, il semble que nos délégués municipaux n'eussent autre chose à faire que de se prononcer et de formuler des propositions. Il n'en fut point toutefois ainsi, comme nous allons le voir.

Ce fut le 4 février 1854 que la commission présenta son rapport au Conseil général de la municipalité, par l'organe de M. Célestin Nicolet. Ce travail ayant été publié sous le titre de : *Rapport au Conseil général de la municipalité de la Chaux-de-Fonds par la Commission des eaux*, je me bornerai à en donner une analyse très succincte.

Dans son préambule, la commission énumère les travaux antérieurs au mandat dont elle a été chargée. Les observations du docteur Droz et de M. C. Nicolet à la Société des sciences naturelles, en 1844 et 1845, sont rappelées. Les travaux de la commission de 1845 sont également l'objet d'un rapport assez détaillé. Cependant la commission paraît faire très peu de cas de tous ces documents. Voici comment elle s'exprime à leur égard :

« La commission a pris connaissance de plusieurs mémoires et lettres qui lui ont été adressés; mais elle n'a pas cru devoir soumettre à une analyse détaillée les pièces qui lui ont été transmises, ni même les résumer. La plupart de ces pièces ne renferment d'ailleurs que des assurances vagues ou n'ayant d'autre mérite que l'obscurité. » — Et plus loin : « Le but de votre commission est donc de démontrer la possibilité d'une conduite d'eau pour l'alimentation de notre village, par des documents compréhensibles et non par des documents d'aucune force et de peu de valeur. »

Remarquons en passant que la commission, composée de MM. Célestin Nicolet, Oscar Nicolet, Louis Hess, Louis Klentschy, Roulet-Lory, Justin Billon, L.-Ul. Ducommun-Sandoz, Ed. Barbezat-Calame, comptait deux membres de la commission de 1845, qui paraissent ainsi considérer les études et nivellements opérés par MM. Otz et Stengel, sous leurs ordres, comme des documents sans valeur.

Le rapport de MM. Clerc et Couché n'est également cité que pour mémoire, ce qui est assez singulier si l'on veut bien se souvenir que c'est à cette occasion que la commission avait reçu son mandat.

Des propositions, offres et lettres de David Rod, fontainier, Dessarzin et C<sup>o</sup>, hydroscopes à Donatyre, Blanc à Fribourg, François Perriard, de Vallon, entrepreneur de fontaines, sont également mis *ad acta*. En revanche, un *Rapport préalable pour conduire l'eau de Suze à la Chaux-de-Fonds*, manuscrit par M. Aug. Mérian, est indiqué comme ayant été d'un grand secours à la commission. Ce travail, accompagné d'un plan, d'une coupe, d'un tracé en long et d'un devis, d'après les levers de M. Mérian fils, est le résultat des études faites

sur le terrain dans le courant de 1852. Il figure du reste comme annexe au rapport de la commission, avec le profil en long, à la fin de la brochure que nous avons sous les yeux.

Avec le troisième paragraphe, nous abordons enfin la question au fond, savoir les jaugeages des sources à diverses époques de l'année. C'est ici qu'il faut abandonner toute illusion, éviter tout ce qui tient à des appréciations exagérées, pour s'en tenir aux chiffres qui sont inexorables.

Les analyses et études sur le débit des sources, leur régime, portent à la fois sur celles de la vallée, de la Combe-aux-Augés et de la Toffière et sur celles des Crosettes. Voici, sur chacune d'elles, quelques indications qui suffiront pour faire comprendre la réalité des choses.

Quatre sources de la vallée ont été étudiées, savoir : la fontaine publique, la Ronde, la source sur le Pont et la Perrotte.

Parlons d'abord de la fontaine publique. Son débit maximum, au 27 septembre 1853, était de 63,000 litres en 24 heures, soit 43 litres par minute, tandis que le 25 janvier suivant, il n'était plus que de 6,512 litres, soit  $4\frac{1}{2}$  litres par minute. C'est donc une variation de 1 à 10, et on comprendra que, dans ces conditions, elle ait fini par être abandonnée.

Pour la Ronde qui, en certaines saisons, est la seule ressource de la population de la vallée, les chiffres sont plus éloquents encore. Jaugée à diverses reprises, en janvier 1854, elle fournissait un débit moyen de 259,592 litres en 24 heures, soit 180 litres par minute. Le rapport n'indique pas de jaugeage en temps de hautes et moyennes eaux, mais nous l'évaluons sans trop hasarder à 5 ou 600 litres en temps ordinaire. Le 18 novembre de l'année dernière, le débit atteignait 12 à 15,000 litres par minute d'une eau bourbeuse, chargée de détritits et absolument impropre à tout usage domestique. On comprend dès lors que la commission n'ait pas cru pouvoir proposer son emploi comme eau de boisson, et qu'elle ait préavisé dans le sens de son utilisation comme abreuvoir et lavoir public.

Quant aux deux sources, sur le Pont et la Perrotte, dont je n'ai pas parlé dans mon aperçu hydrologique, elles se trouvent en bise de la Chaux-de-Fonds, et sourdent d'un monticule de terrain tertiaire; par les variations de leur débit, elles sont dans les mêmes conditions que celles de la fontaine publique. La Perrote tombe, par moments, à 1 litre par minute; la source sur le Pont est un peu plus abondante, son débit minimum est de 3 à 4 litres.

Deux des sources des Crosettes ont été jaugées (il en existe probablement d'autres qui sont des propriétés particulières). Ce sont la Collière et la source des Trois-Maisons. La première, qui semblait la plus importante, débitait, au 4 septembre 1853, 82,152 litres en 24 heures; le 13 novembre ce débit était

réduit à 3,427 litres; enfin, le 8 janvier 1854, elle était gelée, aussi la commission s'abstient-elle, dans ses conclusions, de toute proposition relativement aux sources des Crosettes.

Non loin de la Combe-aux-Augés, existe une source connue sous le nom de la Toffière, dont le nom indique suffisamment les propriétés. La commission la comprit néanmoins dans ses projets d'utilisation, conjointement avec celles du Rocher et du Sapin. Son débit varie de 190 litres par minute (12 septembre 1853) à 5 litres (25 janvier 1854). Résultat semblable pour la source du Sapin, qui débite en moyenne 145 litres par minute en septembre, tandis qu'en décembre elle n'écoule plus que 6 litres à la minute. Le régime de la source du Rocher est beaucoup moins irrégulier, puisqu'en septembre nous trouvons le chiffre moyen de 50 litres par minute, et en décembre 14 litres.

Voilà donc les deux sources qui avaient fait l'objet de tant d'études, de nivellements, de projets, réduites pendant plusieurs semaines à un débit de 20 litres par minute; des sources auxquelles on attribuait un volume capable de fournir la consommation journalière à chaque habitant de la Chaux-de-Fonds à raison de 30 litres par 24 heures!

Est-il surprenant dès lors que la commission ait abandonné absolument l'idée de la dérivation des sources de la Combe-aux-Augés, pour s'en tenir aux conclusions suivantes :

1<sup>o</sup> Utiliser les eaux de la Ronde.

2<sup>o</sup> Faire pour la fontaine publique l'acquisition d'une servitude et une réparation de la conduite.

3<sup>o</sup> Acheter la fontaine sur le Pont.

4<sup>o</sup> Enfin, la commission demandait de pouvoir continuer ses recherches au moyen du reliquat qu'elle possédait en caisse.

Le rapport de M. André Mérian, qui suit celui de la commission, entre dans des détails assez minutieux sur les travaux que comporterait la conduite avec le tracé par la Loge. Quant à la puissance des sources, notre ingénieur retombe dans les exagérations, grâce à des jaugeages opérés à des dates autres que celles de la commission. Cependant il s'en tient au débit de 164 litres par minute, et prévoit un réservoir à la Place-d'Armes, capable de contenir trois fois le produit des eaux dans un jour. Enfin le devis, pour terrassements, chambres d'eau, réservoir, tuyaux, outils et direction, s'élève à 182,000 fr. On voit que ce chiffre se rapproche assez sensiblement de celui de MM. Clerc et Couché, puisqu'ici il n'est pas question de la canalisation en ville, des fontaines, etc. En un mot, la dépense pour amener un litre d'eau par minute à la Chaux-de-Fonds, eût atteint au moins la somme de 10 à 12,000 fr.!

Le rapport de la commission fut donc mis *ad acta*, comme les autres pièces relatives à la question des eaux. Pendant de longues années, le Conseil municipal put rentrer dans une douce quiétude en se disant qu'il n'y avait rien à faire. D'ailleurs d'autres préoccupations commençaient à se faire jour, et les engagements financiers pour la construction du chemin de fer allaient peser lourdement sur la caisse municipale, aussi bien que sur les contribuables habitant la Chaux-de-Fonds.

Un moment cependant les espérances de ceux-ci, quant à la question de l'eau, se réveillèrent, et l'on crut toucher à la solution du problème. Notre original et savant géologue Gressly était à peine arrivé à la Chaux-de-Fonds, précédé par la réputation qu'il s'était acquise dans l'étude des terrains du Hauenstein, qu'on s'empressa autour de lui afin d'obtenir l'assurance qu'on trouverait des sources dans le grand tunnel des Loges. Gressly ne causait pas volontiers, et à tout ce qu'on lui disait, il répondait par un signe de tête particulier que l'on envisageait presque toujours comme une réponse affirmative. Il avait, avec raison, conseillé de donner au tunnel une faible pente ascensionnelle depuis les Convers jusqu'à un point situé à peu près au-dessous de la Vue-des-Alpes, afin que, si l'on trouvait de l'eau, celle-ci ne compromît pas les travaux, comme cela avait eu lieu au tunnel du Hauenstein. Cette mesure permettait en même temps, cas échéant, de diriger sur la Chaux-de-Fonds, et à peu de frais, l'eau qui pourrait être réunie. Il n'en fallut pas davantage pour qu'on ait affirmé dès lors que Gressly avait annoncé l'existence de sources dans la montagne des Loges, et qu'en cela il s'était trompé. Plus d'une fois, dans les dernières années de sa vie, il m'a expliqué ce qui s'était passé, et pour s'en convaincre il suffit de relire les *Etudes géologiques sur le Jura neuchâtelois*, par E. Desor et Gressly.

## VI.

Pendant que l'autorité municipale semblait ainsi s'être désistée de la question des eaux, en vertu du principe que c'est aux propriétaires à se pourvoir, ceux-ci avaient continué à creuser qui des citernes, qui des puits, suivant les circonstances, la science géologique restant d'ailleurs étrangère à tout ce qui se faisait depuis les travaux des commissions de 1844 à 1854. Cet état de choses prévalut jusqu'en 1864, époque où je commençai à chercher les applications pratiques des connaissances que j'avais pu acquérir sur la structure géologique du Jura. Appelé avec notre collègue, M. le professeur Desor, par

l'habile directeur du Jura-industriel, M. Jules Grandjean, à donner quelques conseils au sujet d'une source qu'on venait de découvrir près de la gare de la Chaux-de-Fonds, je commençai dès lors à me préoccuper d'une manière générale de cette importante question.

A la suite d'une exploration hydrogéologique dans le vallon des Convers, à la Combe-aux-Augés, etc., il fut convenu que je présenterais un rapport sur ce qu'il y aurait à faire en vue d'augmenter le volume des sources connues, par des tranchées ou galeries ouvertes sur d'autres points. La lecture du rapport de la commission me convainquit bientôt du peu de chances de semblables entreprises, et, d'année en année je renvoyai l'exécution de mon engagement. J'étais d'ailleurs arrivé à la conviction qu'on ne pouvait plus se borner à de faibles quantités d'eau, mais qu'il fallait assurer un service complet et rationnel du service des eaux, tel que celui qui a lieu de nos jours dans toutes les cités ou localités importantes.

Les choses en étaient là lorsque, au commencement de 1871, je fus prévenu par un ami que la question de l'eau pour la Chaux-de-Fonds venait d'être résolue de la manière la plus satisfaisante. En effet, dans le courant de l'été parut le Mémoire de M. l'ingénieur Léo Jeanjaquet, sous le titre : *De l'alimentation d'eau à la Chaux-de-Fonds*, brochure de 20 pages, abordant la question à un point de vue entièrement nouveau pour notre pays. Les trois projets successivement développés par notre ingénieur, sont basés sur ce principe : *Par un canal de dérivation, création d'une chute d'eau capable de produire la force nécessaire à un moteur actionnant un corps de pompes qui refouleraient l'eau dans une conduite forcée.*

En d'autres termes, utiliser des sources d'eau potable, lors même que celles-ci se trouvent à un niveau inférieur à celui de la Chaux-de-Fonds, cela au moyen de moteurs hydrauliques mis en mouvement soit par le Doubs, soit par l'Areuse, soit enfin par la combinaison de l'eau du lac des Taillières et d'une machine à vapeur.

Les études sur le Doubs et l'Areuse ne sont guère qu'à l'état d'avant-projet. Le chiffre élevé auquel arrivent les devis, a engagé l'auteur à ne pas trop insister. Le projet relatif au lac des Taillières est, en revanche, assez complet. Nous allons les analyser rapidement.

Le Doubs, qui touche à notre frontière près des Brenets, a une pente assez forte au-dessous du Saut, pour qu'il soit possible de créer une chute de 20 mètres de hauteur et de la force de 266 chevaux-vapeur, capable d'élever 2000 litres par minute à la hauteur voulue, soit la Joux-Perret, passage le plus bas de la chaîne de Pouillerel, entre la vallée du Doubs et la Chaux-de-Fonds. L'eau qu'il s'agirait d'élever ainsi est celle de la magnifique source de la

Roche, qui s'élève d'une paroi verticale de rochers sur la rive française, non loin du Saut-du-Doubs. L'aqueduc de dérivation aurait cinq kilomètres de longueur et les pompes de refoulement seraient établies à la Forge, à la cote 655 mètres. La Joux-Perret étant à 1,095 m., c'est une hauteur de 420 mètres que l'eau refoulée devrait atteindre, soit pour les conduites une pression de 42 atmosphères.

La dépense totale, sans imprévu, serait de 1,720,000 fr. Dans ce chiffre, les deux principales dépenses sont constituées par l'aqueduc de dérivation, 550,000 fr., et par la conduite forcée, 580,000 fr. Une somme de 340,000 fr. est affectée dans chacun des trois projets au poste : Réservoir et réseau en ville.

Le projet relatif à l'Areuse est, dans ses conditions générales, semblable à celui du Doubs. Cependant l'auteur estime que l'Areuse conserve en basses-eaux un volume supérieur à celui du Doubs et compte sur un débit minimum de deux mètres cubes par seconde, ce qui lui permet de réduire la longueur du canal de dérivation et la hauteur de chute, laquelle n'aurait ici que 10 mètres. Avec la force de 186 chevaux effectifs produite, on pourrait élever un volume d'eau de 1500 litres par minute; celle-ci serait fournie par une source qui se trouve à proximité.

La possibilité d'établir la conduite de refoulement en se servant du tracé et des tunnels de la voie ferrée du Jura-Industriel, semble au premier abord constituer un avantage de ce projet sur celui du Doubs. Malheureusement il n'en est pas ainsi, car le point en aval du Champ-du-Moulin, où il s'agirait d'établir les moteurs, est à 100 mètres plus bas que celui de la Forge, dont nous venons de parler. La pression serait donc accrue de 10 atmosphères dans les conduites, et cela sur une longueur de 20 à 25 kilomètres. Quoique le devis pour la conduite forcée soit de 900,000 fr., il serait, à mon avis, inévitablement dépassé. Le devis total, sans imprévu, frais d'administration ou expropriations, ascende à 1,640,000 fr.

Le lac des Taillières, situé à 30 kilomètres au sud-ouest de la Chaux-de-Fonds, constitue un réservoir naturel contenant 1,500,000 mètres cubes d'eau. Son niveau est à la cote 1,043 mètres au-dessus de la mer, tandis que la Chaux-de-Fonds est à 1,000 mètres. Il y aurait donc une pente suffisante pour que l'eau pût être dirigée sur cette localité, si, à partir du lac, le sol ne s'élevait jusqu'au Quartier de la Chaux-du-Milieu pour s'abaisser ensuite vers la Chaux-de-Fonds. A cause de la longueur du parcours, il ne peut être question de franchir l'obstacle en tranchée ou en tunnel; d'ailleurs, arrivée à la Chaux-de-Fonds, l'eau ne pourrait alimenter les rues élevées. Il est donc nécessaire d'élever l'eau par voie de pompes de refoulement, comme dans les

projets du Doubs et de l'Areuse. Mais ici la force motrice hydraulique est insuffisante, l'ingénieur ne la compte que pour 4 chevaux-vapeur, et il prévoit l'établissement d'une machine à vapeur de la force de 16 chevaux, chauffée au moyen de la tourbe qui est d'un prix peu élevé et se trouve sur place. Par ce moyen on pourrait élever 500 litres d'eau par minute à la hauteur voulue, sur le flanc de la montagne. De là elle s'écoulerait vers la Chaux-de-Fonds dans un canal cimenté; ce canal aurait des dimensions suffisantes pour qu'on pût porter à 3,000 litres par minute le volume de l'eau.

La fin du Mémoire est consacrée à l'étude du système de distribution pour les concessions ménagères et les fontaines publiques. Le devis total pour le projet lac des Taillières, en y comprenant la canalisation et réseau en ville, les frais d'administration et 90,000 fr. pour imprévu, ascende à 1,500,000 fr. Il semble donc moins élevé que pour les deux autres projets, mais il ne faut pas oublier que le chauffage et entretien de la machine à vapeur grèverait annuellement le budget d'une somme de 10,000 fr., d'après l'estimation de M. l'ingénieur Jeanjaquet. En outre, le volume d'eau rendue à la Chaux-de-Fonds, d'après ce devis, ne serait que de 500 litres par minute, quantité bien inférieure à celle des deux premiers projets, et peu en rapport avec le service annuel des intérêts et de l'entretien.

Comme on le voit, c'est l'eau du lac elle-même, et non plus celle d'une source, qui devait être ainsi rendue à la Chaux-de-Fonds et servir à la boisson et aux usages domestiques. L'auteur ne concevait d'ailleurs aucun doute sur ses bonnes qualités, car elle avait été, de la part de M. le professeur Sacc, l'objet d'une déclaration très favorable.

Le Mémoire de M. Jeanjaquet produisit une sensation assez vive, et bien des personnes se représentaient déjà en imagination l'eau du lac des Taillières arrivant à la Chaux-de-Fonds et satisfaisant à tous les besoins. L'auteur de cette étude avait en effet dressé un projet de convention, par lequel il s'engageait à exécuter les travaux, moyennant certaines conditions relatives aux abonnements et concessions ménagères. L'autorité municipale devait, de son côté, recueillir un nombre de souscriptions suffisant à couvrir les dépenses annuelles.

Mais l'enthousiasme fut promptement dissipé; les démarches faites pour réunir le nombre d'abonnements nécessaires, n'eurent qu'un maigre succès; on vit paraître dans les journaux diverses critiques relatives à la qualité de l'eau, qui, disait-on, n'était point potable, en raison des matières organiques qu'elle tenait en dissolution. Puis le silence se fit sur ces projets, comme il s'était déjà fait à propos de la Combe-aux-Augues.

Ce résultat ne doit point trop nous surprendre, quand nous songeons aux

sommes déjà dépensées pour la construction des puits et citernes et, d'autre part, aux charges annuelles en perspective. Peut-être aussi songeait-on à réaliser le projet d'une façon moins coûteuse; et puis l'éternel raisonnement: « Nous avons bien passé jusqu'ici, » ne pouvait manquer de reparaître comme argument décisif et sans réplique.

(A suivre.)

---

## LA GROTTÉ DES MIROIRS<sup>(1)</sup>

---

C'était le 14 septembre 1874. J'étais absent, et vers le soir un de mes enfants, une jeune fille de quinze ans, étant à la recherche d'une jolie fougère, en aperçut une à 24 ou 25 pieds au-dessous d'elle, sur une étroite corniche de la falaise, à trois ou quatre cents mètres au nord du chalet des Miroirs. Désireuse de s'emparer de cette plante assez rare dans nos parages, car elle n'en avait jusque-là trouvé qu'un seul exemplaire l'année précédente, elle fit tant en se tenant aux aspérités des rochers, aux branches rabougries de sapins et d'arbustes qui croissent çà et là avec peine dans les fissures du roc, qu'elle put, non sans péril, atteindre le but de ses desirs.

Mais quand elle eut saisi la plante désirée, la nuit approchait, et son étonnement, sinon sa frayeur, fut extrême quand en se retournant elle aperçut la gueule béante d'une sombre ouverture perçant le flanc du massif rocheux.

Elle revint à la hâte, en suivant de nouveau la corniche étroite que surplombe le rocher, raconter à sa mère et à son frère ce qu'elle avait vu.

Le lendemain, le frère et la sœur, munis de bougies et d'une lanterne, s'empressèrent de tenter l'exploration de cette galerie souterraine. Ils pénétrèrent courageusement à plat ventre d'abord, puis debout en montant, et ensuite sur le dos en descendant, jusqu'à une vingtaine de mètres, point où ils furent arrêtés dans leur course par le sol manquant sous leurs pieds. Ils se trouvaient, ainsi qu'ils l'ont mesuré plus tard, sur le bord d'une espèce de

(<sup>1</sup>) Cette grotte se trouve non loin du sommet du Grand-Taureau, la plus haute cime de la seconde chaîne du Jura, dans le département du Doubs. *(Note de la Réd.)*



puits de cinq mètres à peu près de diamètre, dont ils ne pouvaient apprécier la profondeur. Cet obstacle néanmoins ne les découragea pas. Ils revinrent à la maison chercher une lanterne qu'ils suspendirent au moyen d'une longue ficelle à l'extrémité d'une branche de noisetier. Ils la laissèrent ainsi descendre jusqu'au fond du puits où malheureusement le couvercle dessoudé par le feu d'une bougie trop longue, se détacha : la lumière s'éteignit et les explorateurs furent plongés dans une nuit profonde. Ils avaient heureusement fait provision d'allumettes et de bougies, de telle sorte qu'ils purent assez facilement éclairer leur retour à la lumière solaire.

Cet échec, au lieu de décourager mes enfants, ne fit qu'exciter leur désir de sonder jusqu'à ses extrêmes limites la caverne avec laquelle ils commençaient à se familiariser. Ils retournèrent à l'habitation où ils se munirent d'une grosse corde et d'un fort mais court piquet. Ils portèrent ou traînèrent le tout avec difficulté jusqu'au bord du puits. Ils y fixèrent leur piquet dans une anfractuosité du rocher, y attachèrent leur corde au moyen de laquelle, en se suspendant par les mains, ils descendirent à une profondeur de cinq mètres, point auquel leurs pieds touchèrent le sol. Ils se trouvèrent dans une assez large excavation, que couvraient çà et là de gros blocs de rochers détachés de la voûte, puis ils aperçurent une nouvelle galerie qui leur parut monter sous la galerie supérieure et parallèlement à elle pendant dix-huit mètres à partir du fond du puits. L'extrémité devrait être ainsi peu éloignée de la paroi extérieure de la falaise.

Dans cette première exploration qui ne fut pas longue, car ils étaient impatients de revenir à la lumière du jour, nos deux visiteurs ne remarquèrent rien de particulier, si ce n'est que les parois de la caverne étaient couvertes d'incrustations calcaires du plus bel effet, simulant soit des lierres blancs serpentant contre les voûtes, soit des champignons aux formes bizarres pendant aux flancs et au plafond de la grotte.

De retour le lendemain, je permis à mes enfants de faire une nouvelle visite à la caverne, mais accompagnés par l'armailleur le plus mince du chalet, et en les invitant à me rapporter tout ce qui frapperait leurs regards et notamment les ossements qu'ils pourraient découvrir.

Deux heures après ils revinrent, pliant presque sous le poids d'une ample moisson d'os de dimensions diverses. Ils les avaient trouvés au fond du puits, à l'entrée de la seconde galerie, à moitié enterrés dans la terre argileuse qui en forme le sol, puis un peu plus loin dans la seconde galerie, sur les bancs de roc inclinés complètement dégarnis de terre, sans doute par suite de la filtration des eaux pluviales. Il y avait là des humerus à hélice, des tibias, des fémurs, des côtes, des vertèbres, la partie supérieure d'une tête corres-

pendant, ainsi que les ossements, à un animal de grande taille, puis, entourée de carbonate de chaux non cristallisé, une grande dent carnassière, le tout ayant appartenu à l'ursus arctos, ainsi que cela a été reconnu plus tard par MM. Cartailhac, de Mortillet et Rüttimeyer, le savant professeur de Bâle. Un radius offre cette particularité qu'on y remarque un calus formé par suite de la guérison d'une fracture de cet os.

Alléché moi-même par ce premier succès, je voulus essayer de diriger personnellement les fouilles. Mais après un parcours de huit à dix mètres, je fus obligé d'y renoncer, me trouvant en présence d'une ouverture tellement étroite, qu'avec ma taille il eût été extrêmement imprudent de m'y engager. Ce ne fut même qu'avec une extrême difficulté que je pus revenir à l'ouverture de la grotte où je restai plusieurs heures, ainsi que je le fis d'autres fois encore, afin d'être plus à portée de diriger les recherches.

Ce jour-là même et les suivants, plusieurs maxillaires d'ours, avec des dents des mêmes animaux d'âges différents, molaires et carnassières, furent extraits du sol où ils étaient à peine enfouis à dix ou quinze centimètres.

On trouva en outre un maxillaire supérieur d'herbivore de la taille de la chèvre ou du mouton, puis la partie droite d'une mâchoire inférieure semblant provenir de la même espèce que le docte M. Rüttimeyer croit appartenir à une espèce d'antilope de l'Asie centrale, le Goral peut-être, sentiment que ne paraît pas partager l'éminent M. de Mortillet. « Ce maxillaire supérieur » offre cette particularité que la seconde prémolaire de chaque côté de la » mâchoire, par suite probablement de la chute tardive (dit M. Rüttimeyer) » de la dernière dent de lait, se trouve complètement déplacée, si bien que » la face externe est reportée en avant contre l'autre dent. M. Rüttimeyer re- » connaît que la mâchoire ne concorde pas et pourrait être celle d'un animal » exceptionnel, d'une chèvre-gazi peut-être, ou même d'une antilope capri- » forme. Rien ne serait moins étonnant, ajoute l'éminent professeur, depuis » qu'on a trouvé l'Ovis montana près de Dantzig, ainsi qu'il en a été informé » par M. Brund, de St-Petersbourg. Le bouquetin, celui d'Europe aussi bien » que celui de Sibérie et d'Afrique, sont hors de cause, ainsi que la plupart » des vraies antilopes. Mais à supposer qu'il ne s'agisse que d'une race parti- » culière de chèvres, le fait n'en serait pas moins intéressant, car je n'ai ja- » mais rien vu de pareil parmi nos chèvres domestiques. Le mieux serait » peut-être d'aller comparer les choses au musée de Leyd, en s'adressant à » M. Schlegel. » (Lettre à M. le professeur Desor.)

Parmi les os trouvés, plusieurs ont certainement été rongés, car ils portent des traces évidentes de dents d'animaux carnassiers.

Non loin de la petite mâchoire d'herbivore, toujours à peu près à une quin-

zaine de centimètres de profondeur, ma fille aperçut un objet qui, à la lumière, lui parut d'une teinte bleuâtre et qu'elle prit d'abord pour un morceau de porcelaine. Elle s'en empara, croyant avoir vu quelque chose de semblable dans ma petite collection.

C'était un magnifique silex revêtu d'une superbe patine imitant le cacholong, plat d'un côté et en trois éclats de l'autre, disposition propre à ménager à la partie centrale une épaisseur capable d'augmenter la résistance de l'arme ou couteau dont il s'agit. L'extrémité en est brisée, ainsi que l'espèce de pédoncule ou soie dont on voit encore une légère trace à l'autre extrémité. Dans son état actuel, cette pièce mesure 67 millimètres, mais en lui restituant fictivement la pointe brisée, elle devait atteindre 9 centimètres.

A la même place se trouvaient çà et là de petits morceaux de charbon et des pierres calcinées.

Dès le principe, ces traces peu nombreuses du séjour de l'homme éloignèrent de mon esprit toute idée qu'il pût être question d'une habitation permanente de l'âge de la pierre. Je pensai qu'il s'agissait simplement d'une halte de chasseurs ayant poursuivi une famille d'ours jusque dans son repaire. Ces animaux, une fois arrivés dans leur tanière, y auraient été murés et enfumés soit dans une semblable circonstance, soit plutôt pendant leur période d'hibernation. Puis après s'être assurés de la mort de leurs ennemis, nos sauvages ancêtres des versants suisses ou français du Jura, auraient pénétré dans la grotte pour les dépecer, s'emparer de leurs précieuses fourrures et de quelques morceaux de choix dignes d'être emportés. Ce serait pendant cette opération que cette lame de silex à double tranchant, aux taillants retouchés sur les bords, aurait été perdue ou abandonnée après avoir été mise hors de service. On aurait pu croire que cette arme avait été emportée par un ours blessé, si les pierres calcinées et les débris de charbon n'indiquaient pas avec assez de certitude que des êtres humains se sont éclairés et chauffés pendant leur travail.

Voulant vérifier cette supposition, je fis donner, à l'entrée de la grotte, quelques coups de pioche qui mirent à découvert une pierre assez volumineuse évidemment rapportée, ce qui me confirma dans mes premières suppositions.

Le silex taillé, trouvé dans la grotte, qui à raison des retouches du taillant, paraît appartenir à la dernière époque de l'âge de la pierre polie, est le signe caractéristique de la découverte, celui qui en fixera la date approximative, jusqu'à ce que des fouilles plus minutieuses, si je puis en rendre les profondeurs abordables, viennent jeter un jour moins douteux sur les origines des différents objets trouvés jusqu'ici.

Il avait aussi été trouvé l'an dernier deux dents appartenant certainement au même animal que celui d'où provient le maxillaire inférieur dont il a été parlé déjà, puis une dent creuse à l'intérieur, sans racine à trois lobes, mesurant 37 millimètres de hauteur, 22 millimètres de largeur, et seulement huit d'épaisseur, dont l'espèce reste encore à déterminer.

En quittant la montagne de l'Armont à la fin de septembre 1874, j'ajournai mes recherches au printemps suivant.

Revenu, en effet, sur les lieux à la fin de mai dernier, je me suis empressé, au moyen d'escaliers, de ponts rustiques, de ménager un accès facile et sûr à l'entrée de la grotte en avant de laquelle j'ai créé une petite plate-forme. Ce travail préparatoire n'étant terminé que depuis quelques jours à peine, je n'ai pu jusqu'ici que commencer les fouilles qui, seulement ébauchées, n'ont pas néanmoins été sans résultat.

Dès les premiers coups de pioche à l'entrée de la grotte, dans la pierraille détachée de la partie supérieure pendant une longue continuité de siècles, par suite des influences atmosphériques, j'ai trouvé un premier bloc de pierre placé certainement pour obstruer l'orifice de la grotte. Après celle-là en vinrent deux ou trois autres de dimensions diverses, puis une autre d'un volume assez considérable, placée sur champ à côté d'une dernière que j'ai pris soin de faire laisser en place ainsi que la précédente, afin qu'il fût possible à tous de juger de leur destination par la manière dont elles sont disposées.

Au pied de ces blocs, à environ un mètre de profondeur, la pierraille, jusque-là mélangée de terre noirâtre, commence à contenir de l'argile jaunâtre semblable à celle du fond de la grotte. A cette place, qui paraît correspondre à l'époque du dépôt du silex et des ossements dans le puits, ont été trouvées des pierres calcinées, un morceau de charbon gros comme une petite noix, et la partie droite d'un maxillaire inférieur d'herbivore de la même dimension que celui dont il a été parlé précédemment, mais certainement d'une autre espèce que je n'ai pas encore eu le temps de communiquer aux savants qui ont bien voulu jusqu'ici m'honorer de leurs conseils.

La fente ou faille au point où en sont les fouilles, paraissant s'élargir, je vais essayer si en creusant davantage, on ne trouvera pas un passage ou plutôt l'entrée de la seconde galerie ou conloir inférieur. Si cela était, l'exploration de la grotte serait alors chose facile.

L'entrée de cette caverne se trouve à huit mètres du sommet de la falaise et à douze de sa base. En face, en bas et de l'autre côté de la vallée à 350 mètres d'altitude de moins, près des Entreportes, on aperçoit, suivant M. A. Favre, des moraines glaciaires. Au même niveau que la partie supérieure des rochers qui dominent la grotte et dont l'altitude est d'au moins 1,250 mètres,

soit plus de 400 au-dessus de la plaine de Pontarlier, il a été trouvé un bloc erratique de gneis chlorotique, qui, suivant l'éminent géologue genevois, provient de l'aiguille Blanche, cime qui fait partie du massif du mont Cervin.

J'ai omis de dire qu'il a été aussi trouvé au fond du puits une petite pointe en os qui paraissait avoir été retouchée par le fait de l'homme, mais que M. le professeur Desor croit être simplement une arcade zygomatique dont la partie brisée à sa séparation du pariétal, aurait causé mon illusion.

La grotte des Miroirs, ainsi que beaucoup d'autres qui percent le calcaire de la chaîne de l'Armont, mais où rien de remarquable n'a jusqu'ici attiré l'attention, paraît devoir sa naissance à quelque violente commotion du sol. Son remplissage, à l'époque du dépôt des ossements et du silex taillé, s'expliquerait difficilement par des sédiments alluviaux ordinaires, à une élévation atteignant à 60 ou 70 mètres près, le sommet de cette seconde chaîne du Jura, le Grand-Taureau, qui élève sa croupe arrondie à 400<sup>m</sup> au-dessus des vallées des Verrières et de la Ronde. Si ce résultat avait cependant les alluvions pour cause et qu'on ne pût admettre que les eaux aient atteint une pareille élévation, ce qui est peu probable, on devrait croire alors que le remplissage de la caverne des Miroirs aurait eu lieu avant les derniers soulèvements du Jura. Cette théorie, qui ferait remonter les ossements et le silex taillé à une époque non concordante, rencontrerait également un obstacle sérieux dans la présence de l'*ursus arctos*, que l'on peut considérer comme notre ours moderne et dont les vestiges sont même peu nombreux à l'époque de l'*ursus spelæus*.

Si l'on devait y voir un remplissage par les eaux, il serait peut-être plus simple de l'attribuer à la fonte des glaces qui apportaient jusque dans ces parages élevés du glacier du Rhône, dans une marche lente, mais régulière, des blocs de rochers détachés des Alpes valaisannes. A l'appui de cette opinion, de plus experts que moi reconnaîtraient peut-être de la boue glaciaire dans le limon qui recouvre encore le sol de la caverne. A quelques mètres de l'entrée, un espace très étroit, aux parois parfaitement unies et lisses, pourrait bien même devoir son poli au passage des eaux.

Néanmoins, quoique cette théorie puisse se soutenir, il me semble, à raison de la disposition des pierres de l'entrée, qui paraît avoir eu pour objet de l'obstruer de façon à faire périr dans la caverne toute une famille d'ours, il me semble, dis-je, que le poli dont il s'agit doit être attribué au fréquent passage des ours et autres gros animaux qui, à une époque voisine, avaient choisi cette grotte pour repaire.

Si cette hypothèse était admise, on ne pourrait trop admirer la force, l'adresse et même l'intelligence de nos sauvages ancêtres qui, sur une corniche extrêmement étroite, certainement plus élevée qu'aujourd'hui, à raison du

remplissage postérieur de la base de la falaise par suite de l'émiettement de la partie supérieure sous l'influence des agents atmosphériques, ont pu arracher d'une place encore visible, au péril de leur vie, des blocs de près d'un mètre de long, et les glisser à l'entrée de la grotte. Leur courage n'aurait pas été moindre pour avoir exécuté un pareil travail sur un point si dangereux et par sa situation à pic et par le voisinage de la terrible famille dont ils tentaient la capture. Leur connaissance du sommeil hibernant de ces animaux diminuerait peut-être notre admiration à ce dernier point de vue, mais elle resterait certainement entière pour le surplus.

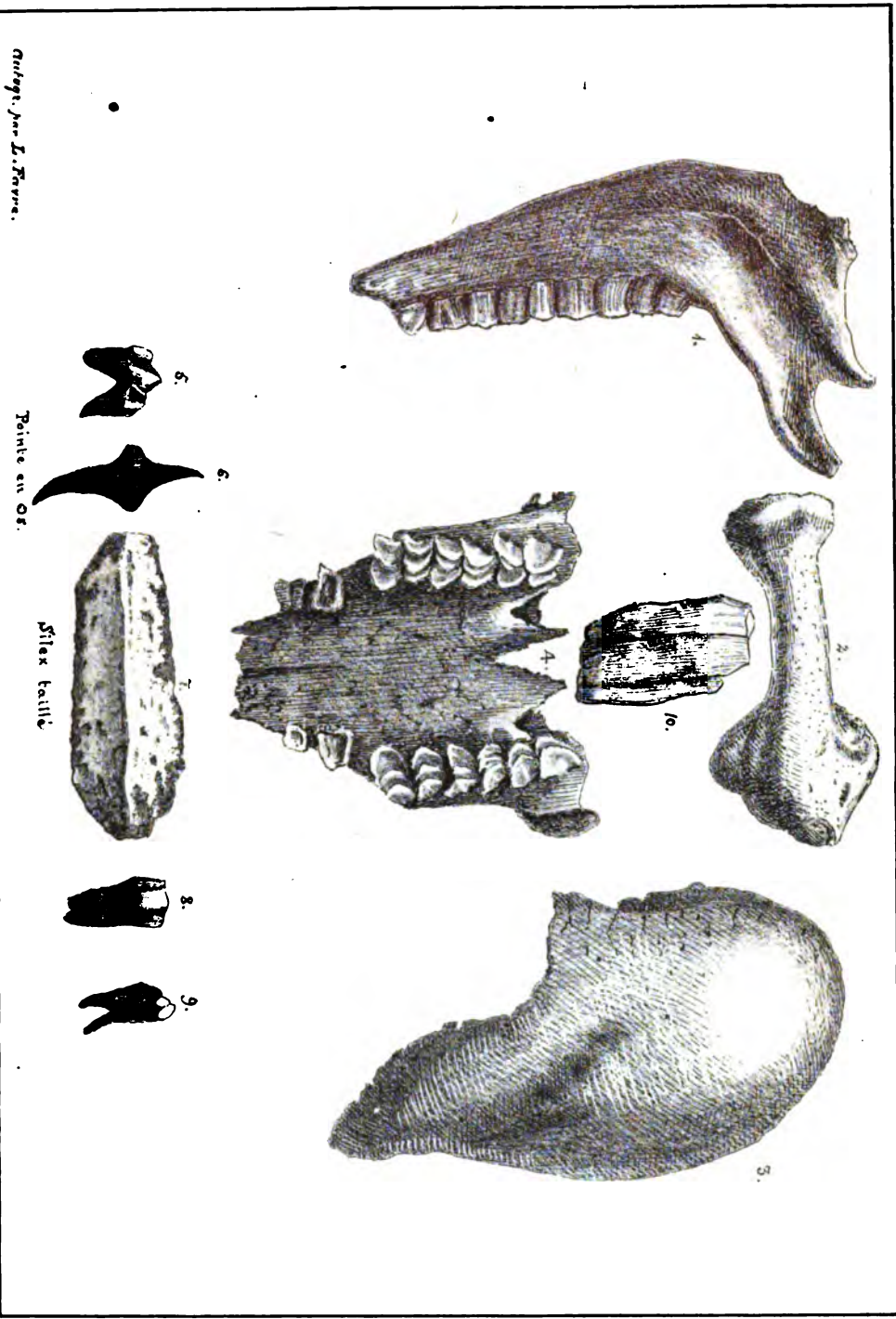
Quoi qu'il en soit, cette réunion dans la grotte des Miroirs, à une si grande altitude (1,250 mètres au moins), d'un silex taillé en éclat avec retouches, d'ossements de toute une famille d'*ursus arctos* et d'autres animaux dont les espèces ne sont pas encore parfaitement déterminées, paraît devoir offrir un assez grand intérêt pour la science. Je serai heureux si cette petite découverte pouvait concourir, dans une certaine mesure, à lever le voile qui couvre encore les causes du remplissage des cavernes à ossements. Espérons que M. le professeur Desor, auquel les questions de cette nature sont familières, et les autres éminents savants suisses qui marchent à la tête de cette science datant d'hier, l'archéologie préhistorique, nous donneront bientôt le mot de l'énigme et sauront faire une entière lumière sur les causes et l'époque du dépôt d'ossements et d'un silex taillé dans les profondeurs de la grotte des Miroirs.

Chalet des Miroirs, 30 juin 1875.

G. COLIN.



MUSÉE NEUCHÂTELOIS



Antogr. par L. Ferry.

Pointe en os.

Silex taillé

GROTTE des MIROIRS  
près de Pontarlier.

PUBL.  
ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION



## UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

### LE CHANCELIER HORY

---

Jean Hory, né en 1573 à Neuchâtel, était fils de Daniel Hory, notaire et intendant des bâtiments de l'état jusqu'en 1576, ensuite secrétaire du Conseil d'état, puis conseiller d'état dès 1588. Guillaume Hory, son grand-père, avait été député du Tiers-Etat aux grands jours de 1547, 1553 et 1557, ensuite châtelain de Boudry, commissaire général, membre du Conseil d'état et lieutenant du gouverneur de l'état. Son bisaïeul, Blaise Hory, notaire durant la paix, capitaine en temps de guerre, était un de ceux qui avaient paru à la tête des compagnies neuchâteloises, sur le champ de bataille de Marignan. — Les Hory, famille d'ancienne bourgeoisie de Neuchâtel, étaient des personnages marquants dans le Comté.

Neuchâtel ne possédait pas des établissements de nature à permettre aux jeunes gens d'acquérir une instruction supérieure; au moins voyons-nous Hory faire, à l'âge de 19 ans, ses études à Lausanne. Le 1<sup>er</sup> janvier 1592, il envoyait à son oncle, le poète Blaise Hory, des vers latins jugés si bons par celui-ci qu'il les crut copiés de quelque auteur. Une des lectures favorites du jeune Hory était Horace, auquel il emprunta sa devise :

« Qui studet optatam cursi contingere metam,  
» Multa tulit, fecitque puer sudavit et alsit, »

la devise des athlètes, citée par saint Paul : *Celui qui veut remporter le prix de la course, doit, dès son enfance, s'être endurci au travail et à la fatigue, s'être baigné de sueur et avoir bravé la rigueur du froid.* Le choix de cette devise indique des dispositions qu'on ne trouve pas très souvent dans l'adolescence.

Une fois ses études finies, Jean Hory se voua à la carrière qu'avait embrassée sa famille, la carrière administrative. Bien des années avant de succéder à son père dans le poste de chancelier, il assistait aux séances du Conseil d'état,

séances dont la discussion, en mûrissant sa raison, en lui donnant un jugement solide, le formait aux affaires.

Avant de l'étudier dans ses qualités d'homme d'état, disons un mot d'Hory, ami de l'histoire et des recherches qui pouvaient l'aider à reconstruire le passé de son pays.

Nous ne pouvons juger Jean Hory, à ce point de vue, que par ce qu'en disent les contemporains; mais, comme le note l'historien Chambrier, si le temps et le feu ont détruit ses recherches sur les antiquités de Neuchâtel et ses travaux historiques, pour son éloge il suffit qu'un homme tel que le chancelier de Montmollin se plaise à le reconnaître pour son guide et pour son maître.

Jean Hory était antiquaire. Il avait même formé une espèce de musée des antiquités découvertes par lui ou tombées en sa possession. Au dire de Montmollin, on y remarquait une collection de monnaies et de médailles romaines, dont plusieurs à l'effigie d'Alexandre Sévère, de Septime, des Antonin, de Trajan, etc., des fragments de poterie façonnée, des débris de mosaïque, des morceaux de marbre. Les pièces embarrassantes par leur grosseur, étaient scellées dans la muraille de sa maison (rue du Château). Montmollin raconte avoir vu chez Hory, enchâssé dans le mur du vestibule, un beau marbre d'un blanc jaunâtre, portant une inscription romaine dont il a reproduit le texte contesté par Mommsen (1).

Hory ne se contentait pas d'être un simple collectionneur; il tirait des déductions de ses trouvailles et les développait en écrivain; le chancelier Montmollin racontait, en 1700, qu'étant jeune, il avait vu, dans un recueil de notes où Jean Hory inscrivait les choses dont il voulait garder souvenance, la question de savoir si Neuchâtel est bâti sur l'emplacement de l'antique Noidenolex, agitée à plusieurs reprises et d'une telle manière qu'elle enflamma sa curiosité et qu'elle la piquait encore en ses vieux jours. Il avait aussi étudié, avec beaucoup de sagacité, paraît-il, la question de fixer l'époque à laquelle il fallait faire remonter la construction de la Collégiale de Neuchâtel.

D'après le chancelier de Montmollin, Jean Hory écrivit plusieurs notices historiques relatives à Neuchâtel, un *Mémoire sur les droits du prince de Neuchâtel sur tous les anciens domaines de sa maison*, — une *Notice historique de la maison d'Orléans*, et des *Remarques historiques et politiques sur le pays de Neuchâtel*.

On ne sait que peu de chose de cette *Histoire des princes français de Neuchâtel*, par Hory. Montmollin qui l'a lue, dit qu'Hory y gémissait surtout des

(1) Le célèbre épigraphiste et historien nie positivement, comme on sait, l'authenticité des inscriptions relatives à Noidenolex et l'existence même de cette cité primitive.

(Note de la Rédaction.)

beaux et bons terrains perdus par la déplorable administration de la plupart d'entre eux. Il est probable que Montmollin, qui appelait Jean Hory « son savant maître en toutes choses », n'a fait que suivre son opinion, dans les pages pleines de verdure qu'il nous a laissées sur ces princes français (p. 72 à 146 de ses *Mémoires*).

Dans le premier des ouvrages cités plus haut, *Mémoire*, etc., que Montmollin, qui avait copié en entier de sa main le manuscrit d'Hory, appelle « très curieux et fort savant », et dont il « faisait grande estime », le chancelier Hory établissait que toutes les terres qui avaient été détachées des domaines des premiers comtes de Neuchâtel, relevaient originairement du chef de la maison, et que le prince de Neuchâtel, alors le jeune Henri II d'Orléans-Longueville, avait le droit de retirer à lui, de la même façon que la seigneurie de Valangin venait d'être réunie à la directe (1592), la majeure partie des bailliages de St-Jean, de Cerlier, de Nydau, de Buren, avec Bienné et une portion de l'Erguel. Henripolis aurait été la capitale de cet Etat.

Quant aux *Remarques historiques et politiques* de Jean Hory, on ne peut juger de leur valeur que par les emprunts qu'y a faits le chancelier de Montmollin, et ils sont nombreux.

De bonne heure Jean Hory s'était formé aux affaires. Une fois ses études finies, il s'était voué à la carrière administrative, et plusieurs années avant de succéder nominativement à son père dans la charge de secrétaire du Conseil d'état ou chancelier, il assistait aux séances de ce corps et y remplissait ces fonctions. Une intelligence de premier ordre, un travail assidu, une grande application firent bientôt de lui un homme d'état également distingué comme administrateur, financier et jurisconsulte.

Du reste, cette époque était de nature à tremper un caractère tel que celui de Jean Hory; ce fut dans les débats interminables et les querelles parfois très vives des Neuchâtelois avec leurs souverains, qu'il acquit cette fermeté tranquille que les malheurs de sa vie ne devaient que trop lui donner l'occasion de déployer.

En 1594, le gouverneur de l'état, Vallier, étant mort, la régente Marie de Bourbon nomma pour le remplacer le fils de ce dernier, Bêat-Jacob Vallier. Les bourgeois de Neuchâtel s'opposèrent à cette nomination. Ils alléguaient que le nouveau gouverneur étant catholique comme ses deux prédécesseurs, cela ne manquerait pas d'amener des troubles dans l'état, car Vallier serait enclin à nommer des catholiques à tous les offices. Ils le trouvaient aussi trop jeune et sans expérience.

La religion était assez peu leur souci. Les bourgeois regrettaient le pouvoir

dont ils avaient joui durant le temps où ils avaient tenu à ferme le Comté. Ils désiraient un gouverneur protestant dans l'espoir que s'il était Neuchâtelois, ce serait un ami dévoué, et un allié s'il venait de Berne.

Le Neuchâtelois sur lequel les Quatre-Ministres avaient jeté les yeux pour le pousser au premier poste de l'Etat, était Pierre de Chambrier, lieutenant-général du Comté, auquel Marie de Bourbon avait d'ailleurs laissé concevoir l'espoir d'être nommé gouverneur. Lorsque cet espoir fut déçu, Chambrier le ressentit vivement; mais il en prit son parti, sachant bien que la princesse ne se laisserait imposer personne, par les bourgeois de Neuchâtel moins que par tous autres. Aussi fut-il lui-même chargé par Marie de Bourbon d'aller, avec Daniel Hory, soutenir ses intérêts à Berne, où les bourgeois faisaient feu et flamme et étaient arrivés en déclarant qu'ils mangeraient femmes et enfants plutôt que de recevoir un gouverneur catholique. Hory et lui firent si bien, que les bourgeois durent plier et se soumettre. On sait que Berne était, d'après le texte des traités, juge des démêlés qui pouvaient se produire entre le prince de Neuchâtel et ses sujets.

L'âme de la députation avait été Jean Hory. Ce fut alors qu'il noua ces liaisons avec les principaux personnages de la puissante république, liaisons dont il usa depuis plus d'une fois au profit du prince. En récompense de ses bons services, il fut nommé receveur des quatre mairies, puis secrétaire du Conseil d'Etat en titre. — Son père était devenu vieux et valétudinaire, et ses collègues, Chambrier et Barillier, âgés aussi, avaient demandé, à Paris, l'adjonction de nouvelles forces aux leurs; avec Vallier, le Conseil d'état comptait huit membres, mais le jeune Hory ne tarda pas à y prendre beaucoup d'influence, même plus d'influence que le gouverneur, d'un tempérament ennemi des chicanes et qui savait tous ses actes passés au crible par les bourgeois.

Le pays ne fut pas longtemps tranquille. Les bourgeois *externes*, c'est-à-dire habitant hors de la banlieue de la ville, sur lesquels le Conseil d'Etat venait de s'appuyer pour vaincre les Quatre-Ministres dans le dernier différend, poussés à bout par ces derniers et secrètement approuvés par le pouvoir, parurent en Conseil d'état (le 22 janvier 1599) et solennellement déclarèrent renoncer à la bourgeoisie de Neuchâtel. Ils formaient *le tiers* des bourgeois. Les Quatre-Ministres qui eurent conscience aussitôt de l'énorme brèche que cette sécession faisait à leur influence dans l'état et hors de l'état, essayèrent de parer la botte. C'était trop tard. La princesse, sur le préavis de son Conseil d'Etat, confirma les franchises des bourgeois forains, comme corporation distincte, et refusa d'annuler la renonciation, ainsi que le demandaient les Quatre-Ministres. Ce différend dura autant que la régence, et messieurs les Quatre en gardèrent un profond ressentiment aux conseillers de la princesse.

Lorsque le roi de France, alors Henri IV, renouvela son alliance avec les Suisses, les Quatre-Ministres demandèrent à figurer au nombre des alliés de ces derniers et à être dénommés comme tels dans le traité; informé de cette prétention, le Conseil d'état en représenta tous les inconvénients à la princesse; l'ambassadeur de France, instruit par elle, renvoya les bourgeois à se munir d'une autorisation de leur souveraine, autorisation qu'on n'eut garde de leur donner. Nouvel échec dont les bourgeois de Neuchâtel firent, et sans se tromper, remonter la cause à Jean Hory, lequel figurait de plus en plus à la tête du Conseil d'état et comme dirigeant la tractation des affaires de Neuchâtel.

En 1611, une inspection militaire ayant été ordonnée, les bourgeois de Neuchâtel qui habitaient Boudevilliers (mais non Renoncés) refusèrent de paraître à la revue que passait leur maire, en alléguant qu'ils ne dépendaient que des Quatre-Ministres. Ceux-ci prétendirent qu'en effet le corps des bourgeois armés était indépendant du prince; et, suivant leur coutume, ils en appelèrent à Berne. On comprendra mieux ou tout à fait la chose, lorsqu'on saura que le maire de Boudevilliers était un frère du chancelier Hory. Le Conseil d'état envoya à Berne, pour combattre les prétentions des bourgeois, Jean Hory et le procureur-général Tribollet. Le Sénat bernois accueillit avec distinction ces envoyés, et condamna sans réserve les prétentions des bourgeois de Neuchâtel, les abandonnant à la clémence de leur souveraine; le Conseil d'état ne les reçut à soumission qu'après les avoir contraints à crier *merci* à Dieu et à S. A., et les avoir fait payer une amende de L. 600. Encore un point dont les bourgeois gardèrent bonne note à la famille Hory.

Six ans plus tard, les troubles auxquels avait donné lieu la renonciation des externes, se ravivèrent avec violence, et cela au sujet d'une difficulté suscitée par quelques bourgeois domiciliés à Thielle. Berne, sans doute obéissant à de nouveaux mobiles, renouvela sa combourgeoisie avec les bourgeois de la ville, et comme les Renoncés avaient refusé de se joindre à ces derniers dans les engagements qu'entraînait cet acte, elle les condamna à une amende de mille marcs d'argent. C'était pour Berne une rupture non-seulement avec les bourgeois externes, mais avec le pouvoir, qui les soutenait. Le prince fut donc cité devant LL. EE. Il manda aussitôt son Conseil d'Etat auprès de lui pour l'instruire. Jean Hory et Guy furent délégués à Paris: ils en revinrent amenant à Neuchâtel le jeune Henri II de Longueville.

Cette visite du prince à ses sujets n'eut pas les résultats qu'en avaient attendu Guy et Hory, car la présence d'Henri II ne fit qu'embrouiller davantage les cartes. Un ordre qui paraîtrait très naturel aujourd'hui, mit le feu aux poudres. Voulant suivre ostensiblement les pratiques de sa religion, comme

les bourgeois celles de la leur, Henri II fit tinter la cloche du château, pour la messe, à l'heure où l'on sonnait le gros bourdon de la Collégiale, pour le culte protestant. Les bourgeois virent ou feignirent de voir, dans ce fait, un outrage à leur religion et s'élevèrent en clameurs aiguës; appuyés de la Classe des pasteurs, ils en firent tant que le prince dut se rendre à la chapelle du château sans sonnerie de cloches. Tout ce qui touchait à sa religion, Henri II l'avait très à cœur, et les bourgeois, de sujets qu'ils étaient, devinrent pour lui des gens en état de rébellion, auxquels il ne fallait rien céder; si on ne les arrêtait, ils s'envisageraient bientôt comme les égaux de leur prince.

A l'avènement de chaque souverain de Neuchâtel, il y avait certaines formalités à remplir. Ces formalités devinrent le sujet d'interminables démêlés. Henri II, qui devait juror de respecter les franchises écrites et *non écrites* des bourgeois, déclara, d'après l'avis de ses conseillers, qu'il ne prêterait ce serment que lorsqu'il connaîtrait les droits qu'il devait s'engager à garder et à protéger. Les gens du Comté trouvaient la chose bonne en elle-même, à cause de ses conséquences pour eux. Les bourgeois se raidirent et répondirent durement au prince, qu'eût-il sous la main tout le papier fabriqué depuis cent ans à Serrières et le lac comme encrier, cela ne suffirait pas pour relater les franchises non écrites dont ils étaient en jouissance. C'était net et concluant.

Ils expliquèrent leur pensée devant les Bernois en se plaignant amèrement du nouveau coutumier que la Seigneurie voulait introduire dans le pays. Ce coutumier, rédigé par Jean Hory, et réclamé jadis avec instance par les Audiences, était maintenant repoussé non moins vivement par les bourgeois de Neuchâtel, parce que ce coutumier les aurait privés du droit *de déclarer la coutume*, dans tous les cas sujets à contestation, — chose abusive dont ils s'étaient emparés et qu'ils faisaient servir à étendre et à consolider leur influence.

Avant que les parties se rendissent à Berne, plusieurs familles attachées de père en fils au service de l'Etat, s'étaient efforcées, à répétées fois mais sans succès, d'intervenir comme médiateurs : c'étaient les Hory, les Guy, les Merveilleux, les Chambrier, le procureur général Tribollet et le maire de Neuchâtel Baillod, tous, il est vrai, plus ou moins suspects aux bourgeois, mais ce qu'il y avait de plus distingué dans l'Etat.

Le 23 février 1618 et sans l'avoir entendu, Berne condamna le prince de Neuchâtel. Sur l'avis d'Hory, il en appela à la Diète de Baden de leur sentence. LL. EE. déclinèrent ce juge, tout en consentant à ce que le Tribunal de la Marche fût assemblé pour régler cette affaire; chacune des parties avait à nommer un arbitre, et les deux ensemble, le surarbitre; on ne put jamais faire ce dernier choix.

Enfin, après une année de séjour à Neuchâtel, le prince Henri II reprit le chemin de la France, mais sans s'être réconcilié avec les bourgeois. Ceux-ci en accusèrent plus ou moins les Hory.

Il est important de connaître cette position du chancelier Hory et de sa famille vis-à-vis des Quatre-Ministres, pour pouvoir comprendre les raisons pour lesquelles ceux-ci le laissèrent sans soutien d'aucune sorte dans sa terrible lutte avec d'Affry et Favargier.

Le gouverneur Vallier mourut en 1623. Le Conseil d'état demeurait sans chef. Un mérite supérieur mit Jean Hory à la première place. Il fut nommé lieutenant au gouvernement du pays; la place de gouverneur restait provisoirement vacante. Les cinq années qui suivirent furent la période de gloire de Jean Hory, on pourrait presque dire de son règne, car les fonctions de gouverneur de l'Etat, remplies par un homme supérieur et de plus favori du prince, donnaient un pouvoir immense à celui qui en était revêtu.

(A suivre.)

F. C.

---

## CORRESPONDANCE

---

*A la Rédaction du MUSÉE NEUCHATELOIS.*

En lisant dans le dernier numéro du *Musée historique neuchâtelois* l'intéressante notice sur les Verrières, je me suis rappelé un événement, dont le souvenir s'est conservé par tradition dans ma famille.

C'était en juin 1680. La terrible peste qui, à cette époque, sévit sur l'Europe presque entière, n'épargna pas notre petit pays, témoins ces cimetières dits des *bossus*, qui, dans plusieurs paroisses, désignaient des terrains éloignés des habitations et destinés à la sépulture des pestiférés, chez lesquels les premiers symptômes de cette affreuse maladie se manifestaient par une *bosse*.

La paroisse des Verrières, qui comprenait alors les Bayards et la Côte-aux-Fayes, fut une de celles où le fléau fit le plus de victimes; la maison de cure

fut envahie, le pasteur et sa famille en moururent. La Compagnie des Pasteurs, appelée à repourvoir ce poste, adressait en vain depuis deux jours des appels à plusieurs de ses membres, tant était grande la terreur qui s'était emparée des esprits, lorsque Jaques Géliou, mon trisaïeul, alors pasteur à la Chaux-de-Fonds, se leva et dit : « Lors de notre consécration au saint ministère, nous avons promis *d'avancer avant toutes choses l'honneur et la gloire de Dieu, d'exposer notre vie, corps et biens, s'il est requis, pour maintenir sa parole.* J'irai : prenez soin de ma femme et de mes enfants. » En mentionnant cette élection dans le registre de la classe, le secrétaire ajoute : « Que Dieu le bénisse ! »

A sa courageuse résolution, Jaques Géliou joignit la prudence. Jusqu'à ce que le presbytère fût entièrement désinfecté, il se logea chez un paroissien ; et pour éviter tout risque de contagion par de nombreuses assemblées dans le temple, il prêcha pendant plusieurs mois en plein air, se servant d'une chaire portative adossée à un grand sapin, et ayant soin de tourner le dos au vent. Le champ qui servit de lieu de culte pendant ce temps, fut appelé *champ de la Fia* (terme patois désignant le sapin rouge). Il portait encore ce nom un siècle et demi plus tard <sup>(1)</sup>, époque à laquelle mon grand-père, petit-fils du dit Jaques, était pasteur des Verrières.

St-Blaise, le 17 mai 1876.

Bernard DE GÉLIEU, ancien pasteur.

(<sup>1</sup>) Dans son article sur les Verrières, M. Sauser dit que ce champ porte encore le même nom (Voir ci-dessus, p. 104).





# UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

## LE CHANCELIER HORY

(Suite. — Voir le précédent numéro, p. 145.)

### II.

Sa connaissance des affaires de l'Etat avait appris à Hory que des réformes devaient être introduites, qu'elles amèneraient d'excellents résultats. Il y travailla avec ardeur, et, plus tard, dans sa disgrâce, il pouvait répondre au prince, qui lui reprochait d'être son débiteur, que, grâce à lui, les revenus de l'Etat avaient augmenté d'un *sixième* pendant le temps qu'il avait été à la tête de l'administration, — ce qui était exact.

Ces revenus étaient mis en régie; chaque receveur tenait compte des grains de sa recette qui, après défalcation du  $\frac{1}{20}$ , lui étaient vendus à un prix favorable appelé *abbris*; on lui allouait en outre le  $\frac{1}{15}$  de cette valeur comme traitement. Les receveurs étaient tenus de vendre ces céréales aux habitants du pays, en se contentant d'un gain honnête, fixé à 3 gros par émine de froment et à 2 gros par émine d'avoine. En temps de disette (et les crises n'étaient pas rares à cette époque-là), les receveurs devaient conserver une certaine quantité de grain à la disposition de l'Etat, pour être distribuée aux pauvres, au prix de l'abbris. Les receveurs spéculaient aussi sur les vins des recettes qu'ils retenaient de l'Etat, et vendaient aux Soleurois qui alors venaient *faire leurs caves* à Neuchâtel. (1) Les receveurs retiraient de plus le  $\frac{1}{15}$  des lods.

Ce mode de faire produisait de fort mauvais résultats. Les receveurs, nommés ordinairement pour cinq ans, se trouvaient presque toujours, à la fin de

(1) De là l'expression encore en usage dans le pays de Neuchâtel: *il a chargé pour Soleure*, pour dire d'un homme qu'il a dépassé les limites de la sobriété.

leur bail, redevables de sommes considérables. En 1621, ces sommes montaient à plus de L. 400,000, et en 1650, avec les intérêts, elles arrivaient à L. 1,200,000.

Sur le conseil de Hory, le prince résolut de modifier cette branche de l'administration. Hory se chargeait, avec le trésorier général Mouchet, de fonder une compagnie qui prendrait les revenus de l'Etat en ferme générale pendant neuf ans. Cette société offrait de se charger : 1<sup>o</sup> des dettes de l'Etat, montant à L. 860,000, et avec les intérêts accumulés, à L. 1,247,000; — 2<sup>o</sup> de l'entretien des bâtiments de l'Etat; — 3<sup>o</sup> des postes et de l'entretien des routes; — 4<sup>o</sup> des frais de la justice civile et de la justice criminelle, moyennant que les confiscations lui appartenissent. De plus elle s'engageait à payer L. 300,000 au bout des neuf ans, ou avant ce terme si l'occasion l'exigeait.

Le prince ne refusa cette offre qu'au vu d'un rapport établissant que les revenus *bruts* du pays avaient été en moyenne, de 1610 à 1617, de L. 146,000 par an, et non de L. 125,000 comme l'énonçaient ceux qui désiraient devenir fermiers généraux. Il essaya (1622) de conclure, non pas une ferme générale, mais des baux particuliers pour chaque recette. Il fallut les rompre bientôt et reprendre l'ancienne manière de procéder, qui ne put être modifiée tant que vécut Henri II. — Les places de receveurs, très recherchées même par les premières familles de l'Etat, causèrent la ruine de plusieurs, des Hory et de Mouchet, entr'autres.

---

Frappé des minces profits que donnait l'agriculture (la pauvreté du sol neuchâtelois étant proverbiale alors), Hory avait étudié la question de l'introduction de l'industrie dans le pays de Neuchâtel. Il croyait ce que l'avenir a démontré, le caractère des Neuchâtelois apte, des plus apte à se plier aux affaires industrielles. De plus il jugeait que les entreprises politiques des bourgeois de Neuchâtel ne pourraient être arrêtées que par l'existence, à leurs côtés, d'une ville dont l'importance arriverait à contrebalancer la leur vis-à-vis du reste du pays; bref, au XVII<sup>e</sup> siècle, il aurait voulu, à côté de Neuchâtel, ce que l'industrie horlogère y a placé plus tard, une *Chaux-de-Fonds*.

Profitant du dépit que la conduite des bourgeois de Neuchâtel avait produit sur Henri II, Hory lui mit en tête l'idée de fonder une ville industrielle et commerciale qui deviendrait la rivale de Neuchâtel. Il fit lui-même une grande partie des travaux difficiles qui doivent précéder une entreprise de ce genre. Après la levée des plans, les sondages, etc., etc., on résolut de fonder *Henripolis* dans la fertile plaine arrosée par la Thièle inférieure. Dans ces temps si peu éclairés (chez nous du moins), J. Hory avait, au moyen d'études

patientes et sérieuses, acquis la conviction qu'une ville bâtie sur cet emplacement, pouvait devenir un entrepôt pour le commerce entre l'Europe méridionale et les pays desservis par le Rhin et ses affluents, grâce à une communication par eau, non interrompue, du Rhône au Rhin par le Léman, la Venoge, un canal à faire à Entreroches, l'Orbe, le lac de Neuchâtel, la Thièle et l'Aar. Il voulait établir, au moyen de communications fluviales (la plupart naturelles), la grande artère commerciale entre le nord et le midi, réalisée depuis par les immenses travaux que nous connaissons. De plus il pensait introduire à Henripolis les manufactures qui florissaient alors aux Pays-Bas.

Quoique au milieu d'un siècle où l'étonnement n'est plus permis, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'on ne saurait aujourd'hui s'empêcher d'admirer la grandeur des plans qui éclosaient dans ce fertile cerveau. J'ai signalé déjà, dans les pages qui précèdent, l'idée qu'avait Hory de réannexer au pays de Neuchâtel tous les domaines ayant appartenu aux comtes de Neuchâtel ou qui en avaient relevé (les terres s'étendant de l'Arnon à Bienne, le Val de Saint-Imier, etc.). Henripolis serait devenue la capitale de ce nouvel Etat, au centre duquel elle se fût trouvée assise.

Hory avait tout fait pour que rien n'entravât le développement de la nouvelle cité. D'après ses conseils, Henri II avait accordé à Henripolis de belles franchises, une liberté de commerce illimitée, et ce qui était très remarquable dans ce siècle d'intolérance, et de la part d'un prince catholique, la profession ouverte de toutes les religions.

En avril 1625, J. Hory revint de Paris avec l'acte de fondation. Lui et le capitaine des gardes du prince, Montigny, devaient y présider; Henri II les avait nommés chefs inamovibles de la colonie.

Pour un tel projet, il fallait de l'argent et beaucoup d'argent. Hory s'était associé avec les banquiers Iselin de Bâle et Scherrer de St-Gall, qui, agissant au nom d'une société de négociants des Pays-Bas, devaient fournir 50,000 écus pour acheter le sol sur lequel on fonderait Henripolis. Des appels furent faits jusque dans les lieux les plus éloignés, pour attirer des habitants. Les directeurs demandèrent la protection des Etats de Hollande; ils proposèrent un entrepôt à la Compagnie des Indes.

Mais, comme on pouvait s'y attendre, il se manifesta dans la ville de Neuchâtel une forte opposition qui se traduisit par un travail fait auprès des gens de la chatellenie de Thielle, lesquels refusèrent de vendre leurs terres: le Comté était déjà surchargé d'habitants, le voisinage d'une ville riche corromprait les mœurs, le mélange des religions apporterait le trouble, les fortifications dont Henripolis devait être entourée, donneraient l'alarme aux voisins, ainsi que cette multitude d'immigrants arrivant sur les bords de la

Thielle, — telles étaient les graves raisons qu'on opposait aux projets du chancelier Hory.

Ce qui fit manquer tout à fait l'affaire, c'est que l'appel resta sans réponse; personne n'arriva. Cependant Hory fut longtemps avant de regarder la chose comme abandonnée. Au plus fort de sa disgrâce, au commencement de janvier 1628 encore, Hory, à Paris avec Scherrer, exposait au prince un nouveau plan : il proposait de faire cet établissement de commerce au Landeron ou à Cressier. Mais le prince « trouva la conséquence si grande de souffrir de gens de la religion (protestante) parmi des catholiques, qu'il approuva beaucoup plus le projet d'apporter ce mélange de religions en un lieu qui serait tout de la religion, *la communication avec les catholiques pouvant avec le temps en convertir quelques-uns,* » — propres paroles d'Henri II.

Hory, poursuivi par ses ennemis, dut renoncer à ses plans. Toutefois, pendant bien des années, en son exil, il s'occupa d'Henriopolis, ou plutôt de rendre son pays florissant; et sans les affreux malheurs de famille qui fondirent sur lui et qui lui enlevèrent toute force et toute influence, peut-être son projet, modifié, mûri, mieux raisonné, eût-il finalement abouti, ou tout au moins amené d'utiles innovations dans le pays de Neuchâtel.

Une opération qui réussit mieux à J. Hory, fut la négociation par laquelle il réunit à l'Etat la moitié de la mairie de Lignièrès, appartenant aux évêques de Bâle.

En 1611, un petit fief relevant du prince de Neuchâtel, situé partie dans le Jura bernois, partie en Alsace, fut confisqué pour félonie sur J. de Spebach. Le chancelier Hory s'occupa à réunir les bribes éparses de ce fief; ce fut même lui qui en rappela l'existence, car personne ne savait plus que la suzeraineté du prince de Neuchâtel s'étendit jusque dans ces contrées. Il dut faire plusieurs voyages en Allemagne, qui l'entraînèrent à de grands frais de justice, d'avocats, etc., etc. En récompense, la princesse le créa seigneur de Miécourt. Quelque temps après, dans une requête où J. Hory expose les diverses phases de cette négociation qui dura huit ans, le chancelier demandait que la princesse voulût bien adjoindre à ce fief une maison « assise derrière la ville de Neuchâtel, avec ses dépendances (un verger, un jardin et une vigne de douze ouvriers) : c'est, au jugement de tous, la pièce la plus de marque qu'il y ait dans la banlieue de Neuchâtel, disait Hory; ce serait la plus honorable et la plus propre à l'effet de tenir uni à cet Etat ce qui est au dehors, car le vassal de Miécourt et Collonges n'abandonnerait jamais ce qui est au dehors par respect de ce qui serait au dedans; cet achat est de deux mille écus d'or; en peu de temps je suis assuré lui faire valoir le double tant en bâtiment qu'en rapport. »

Quelques années plus tard, Hory entamait une seconde négociation (\*). C'était de réunir au territoire du Comté la moitié de la mairie de Lignièrès, appartenant à l'évêque de Bâle. Hory proposa au prince-évêque de lui donner le fief de Miécourt en échange de Lignièrès et du territoire d'Entre-deux-Ruz, près du Landeron. L'évêque consentit, et l'Etat se trouva ainsi agrandi d'un très joli morceau de terrain.

Hory fut créé seigneur et baron de Lignièrès; Henri II lui donna pour armes, suivant Boyve, un compas d'or, symbole de l'équité (\*\*).

J. Hory avait aussi acquis une partie du fief appelé *Grand-Jaques*, morcelé dans le Val-de-Travers, le Val-de-Ruz et ailleurs; et aux Audiences ou Grands-Jours de 1618, deux Hory siégeaient au rang de noblesse, Jean Hory comme baron de Lignièrès, et son frère Jonas, comme représentant le fief du Grand-Jaques.

Tant de grandeur devait offusquer les ennemis d'Hory. Ces ennemis étaient nombreux. Il y avait d'abord ceux que blessait depuis longtemps la fierté de son caractère, c'est-à-dire la plupart de ceux qui avaient été en rapport avec lui; ensuite ceux qui lui reprochaient d'avoir aidé à la renonciation des bourgeois externes, puis ceux qui croyaient, à tort ou à raison, qu'il avait aigri le prince contre eux, et ceux qui lui reprochaient d'avoir mis au jour le projet de la fondation d'Henriopolis, soit les bourgeois de Neuchâtel et à leur tête la faction des Tribollet; enfin, la plupart de ses collègues, jaloux de son crédit et de sa faveur.

Dans un prochain article, nous verrons à quels résultats en arrivèrent tous ces ennemis, par leurs efforts réunis.

F. C.

(\*) « Item, qu'il plaise à S. A. avoir pour agréable le change qu'il prétend faire de son fief de Miécourt contre les droits que *monsieur* l'évêque de Bâle a rièrè Lignièrès et autres lieux de son Comté. » (Requête de J. Hory au prince.)

(\*\*) On peut voir ces armes dans l'ancienne salle du Grand Conseil, où l'on a eu la bonne idée de les faire figurer au rang des gouverneurs de l'Etat: le compas ou chevron renversé d'azur sur fond d'or, avec la fleur de lys et l'étoile.



# ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

## QUESTION DE L'EAU D'ALIMENTATION

A LA CHAUX-DE-FONDS

(Suite et fin. — Voir le précédent numéro).

---

### VII.

D'où vient l'eau du lac des Taillières, quels sont les ruisseaux qui l'alimentent? m'étais-je demandé lorsque parurent les articles annonçant que cette eau n'était pas bonne à boire. A ces questions, il me fut répondu qu'on n'en savait rien, que le lac ne recevait aucun ruisseau, qu'on ne connaissait pas de source dans le voisinage. Et cependant ce lac déverse journellement dans les entonnoirs ou fissures naturelles de sa rive méridionale, des milliers, peut-être des centaines de mille litres d'eau, puisqu'on a établi des moulins et scieries mus par la chute que forme celle-ci en disparaissant dans la terre. Il faut donc qu'il y ait une ou plusieurs sources sous-lacustres invisibles, pour entretenir ce courant perpétuel.

Mais l'eau qui alimente ces sources, d'où vient-elle? en d'autres termes, quel est son bassin hydrographique? Il ne peut y avoir de doute, c'est l'extrémité sud-ouest de la vallée de la Brévine. De Bémont aux Cernets, près du Gros-Taureau, s'étend un vallon dépourvu de sources, à la surface duquel les eaux pluviales et celles de la fonte des neiges disparaissent comme dans la plupart de nos vallons du Jura. Ces eaux se réunissent dans un thalweg souterrain et viennent sourdre, à la faveur d'une ou de plusieurs fissures, dans le lac même. Il se produit là un phénomène identique à celui que nous observons dans nos vallons, savoir une source jaillissante dans le fond d'un bassin, un *bugnon*, comme on appelle ces sources, que l'on ne peut utiliser pour fontaines, à raison de leur niveau trop peu élevé. Ces bugnons sont de véritables *puits artésiens naturels*, car ils sont alimentés dans les mêmes conditions physiques.

Ce que j'avais établi en théorie, je le reconnus bientôt en pratique. Une course au lac des Taillières me permit de constater, d'une part, le peu de

profondeur de ce bassin, qui n'est en réalité qu'un très grand étang de 15 pieds de profondeur, tandis que, d'après le témoignage des habitants, l'extrémité nord-ouest, qui forme un petit bassin particulier, est, dit-on, très profonde. Il serait donc l'émissaire des eaux souterraines. En levant les écluses, en abattant les barrages du grand lac, on mettrait celui-ci à sec et on reconnaîtrait bientôt la position exacte de la source ou des sources, car il peut y en avoir plusieurs.

Une première conséquence à tirer de ces observations, c'est qu'il serait facile de recueillir sur ce point de l'eau pure, de l'eau de source et non pas de l'eau stagnante, marécageuse; ainsi tomberait l'objection formulée jadis au sujet du projet Jeanjaquet.

Mais diverses circonstances me permirent bientôt d'affirmer qu'il n'était nullement besoin d'aller si loin chercher de l'eau, que le vallon de la Chaux-de-Fonds est en réalité un bassin hydrographique semblable par son étendue, par ses caractères orographiques et géologiques, à celui de la Chaux des Taillières.

Consulté à diverses reprises par des particuliers et par le fontainier Rod, je vérifiai bientôt, par ma propre expérience, l'application de la théorie artésienne à la Chaux-de-Fonds. Si un volume d'eau aussi considérable que celui qui s'échappe du lac des Taillières, ne se montre pas à la Chaux-de-Fonds, c'est qu'il suffit d'une assise de terrains imperméables pour la retenir, l'emprisonner dans les profondeurs. Le lac des Taillières n'a, dit-on, pas toujours existé; il devrait son origine au tremblement de terre qui a ravagé Bâle, ce qui est possible; mais dès le moment où nous pouvons être certains que, au-dessous de la Chaux-de-Fonds, il y a une nappe d'eau abondante et pure qui circule lentement, péniblement, dirons-nous, il serait pour le moins inconscéquent de ne pas tenter l'épreuve, si souvent réalisée de nos jours, d'un forage artésien. Mettre en communication avec la surface l'eau souterraine, en créant une issue verticale à travers les roches ou terrains dont la géologie nous fait prévoir l'existence, telle est la proposition que dès l'automne de 1873 j'essayai de faire connaître, comme moyen économique de procurer de l'eau abondante et salubre à la Chaux-de-Fonds.

Les objections, on le comprend, ne manquèrent pas. Comment, à 1000 mètres au-dessus du niveau de l'océan, vous prétendriez faire jaillir l'eau du sol? Pourquoi pas? au fait, lorsque nous établissons une fontaine, nous ne faisons pas autre chose, nous obligeons l'eau à reprendre le niveau qu'elle avait au point de départ, à la source. Au reste, je n'ai jamais prétendu que l'eau jaillirait par un forage à la Chaux-de-Fonds. — Mais alors, si nous devons élever l'eau obtenue par le forage, autant vaut en rester à nos puits ordinaires. — Point

du tout, vos puits, voisins de la surface, sont dans des conditions plus ou moins semblables à celles des marais tourbeux, vous n'en tirez qu'une quantité d'eau minime, et lorsqu'ils sont vides, vous devez attendre, douze, vingt-quatre heures, quelquefois davantage, avant d'y puiser de nouveau, tandis que notre puits artésien, alimenté par une eau profonde, purifiée par son parcours souterrain, n'est pas autre chose qu'une source. Supposons que l'eau apparaisse à la Gare, par exemple, et qu'elle reste à cinq pieds au-dessous de la surface du sol, il suffira d'une tranchée pour lui procurer un écoulement continu vers le centre de la Chaux-de-Fonds. Ce sera donc bien réellement une source que nous aurons trouvée, ou plutôt créée artificiellement, mais que, comme bien d'autres sources naturelles, nous ne pourrons faire couler en fontaine à la rue de la Promenade ou à la Place-d'Armes.

A la suite d'entrevues et de conférences publiques et particulières, le Conseil municipal, aussi bien que le Conseil général, parurent entrer dans mes vues, et le 4 mars, ce dernier votait le crédit nécessaire à l'essai d'un forage au moyen du matériel appartenant à l'Etat, et qui avait servi pour les sondages de l'asphalte au Val-de-Travers.

Je n'entrerai pas dans le détail des phases diverses qui se sont succédées dans le courant de l'année. J'ai dit ailleurs (Bulletin de la Société des sciences naturelles, T. X, 1875) comment, le 23 décembre, le Conseil général avait décidé de suspendre le forage, parvenu à cette date à la profondeur de près de 200 pieds. La rigueur de la saison, l'incertitude relative au devis définitif de l'entreprise, le peu d'habileté de celui qui en avait été chargé, étaient certes des raisons de ne rien précipiter; je me bornai à cette époque à proposer l'appel de M. l'ingénieur sondeur Dru, de Paris, afin qu'il eût à se prononcer sur les chances de l'entreprise, et, cas échéant, sur les voies et moyens d'acheminer à une exécution pratique et raisonnée du forage. Cette proposition fut agréée par le Conseil municipal et votée par le Conseil général dans la même séance que la suspension des travaux.

M. Dru arriva à la Chaux-de-Fonds le 20 avril 1875, et aussitôt nous procédâmes à l'examen des différents points qu'il lui importait de connaître pour asseoir son jugement sur l'entreprise. Il fut convenu que j'aurais à compléter les études géologiques pour arriver à dresser un plan géologique à grande échelle, et à recueillir des notes sur les puits existants, leur profondeur, la hauteur d'eau, etc., ce qui eut lieu dans le courant de mai.

Quelques semaines plus tard arrivait le rapport, accompagné du plan et de Profils géologiques, basés d'ailleurs sur mes propres communications à l'ingénieur parisien. Ce travail confirmait de tous points mes vues quant à la constitution géologique du bassin, et il fut publié dans les journaux politiques



de la localité, dans le courant du mois de septembre. Je regrettai vivement que le Conseil municipal n'eût pas cru devoir accéder à notre demande de le publier en brochure à part, ce qui eût permis de faire connaître les plans et profils, mais déjà alors, je commençais à entrevoir l'intention de ne donner suite au projet que dans le cas où l'entreprise serait sollicitée à forfait. Pour des raisons que je me dispense d'énumérer ici, M. l'ingénieur Dru, pas plus que moi, ne pouvait entrer dans ces vues, et dès lors mon projet d'un puits artésien à la Chaux-de-Fonds a subi le sort de tant d'autres, il a passé à l'état de souvenir. D'ailleurs il me reste à présenter à mes lecteurs une série de projets nouveaux ou de variantes qui se sont fait jour tout récemment.

#### VIII.

*L'Areuse, projet d'utilisation de sa puissance hydraulique, par Léo Jeanjaquet, ingénieur*, tel est le titre d'un mémoire publié par la Société des eaux de Neuchâtel, en juin 1875. Destiné, avant tout, à faire connaître une ressource nouvelle pour l'alimentation d'eau de la ville de Neuchâtel, par des constructions destinées à amener l'eau du lac sous l'action de pompes hydrauliques, ce projet prévoit une réserve ou excédant de force considérable. Cet excédant pourrait être appliqué, dans la pensée de l'auteur, soit à remorquer des trains sur une voie ferrée reliant nos deux lignes Littoral et Franco-Suisse avec le Jura-Industriel, soit à fournir la force hydraulique à un nouveau centre industriel que l'on créerait dans la région qui s'étend entre Bôle, Trois-Rods et Boudry. L'idée d'utiliser cette force disponible au refoulement de l'eau nécessaire à la Chaux-de-Fonds, devait tout naturellement surgir dans l'esprit des personnes qui se préoccupent de ces questions. Elle a fait l'objet d'une communication dans les journaux de la Chaux-de-Fonds, tôt après l'apparition du mémoire. L'article était conçu dans des termes tels qu'on eût pu croire que déjà on était près de le voir mettre à exécution. C'était aller un peu vite en besogne, car le projet, même dans ses limites restreintes, c'est-à-dire l'établissement d'un siphon de dimensions gigantesques, le percement d'un tunnel de 1400 mètres, la création de pompes destinées à refouler l'eau à une hauteur de 160 mètres, ce projet, disons-nous, a suscité des observations et des critiques assez nombreuses pour qu'il y ait lieu de les examiner avant d'aller plus loin.

Comment, en effet, après avoir reculé devant le projet d'élever l'eau d'une source du Champ-du-Moulin à une hauteur de 5 à 600 mètres, pourrait-on aborder celle de refouler l'eau du lac qui est à 100 mètres plus bas encore?

On pourrait, à la vérité, prévoir l'établissement d'un relai, c'est-à-dire d'un réservoir à mi-hauteur, et la création d'un double système de pompes de refoulement, mais même dans ce sens nous ne voyons pas la nécessité de recourir à l'eau du lac, plutôt que d'utiliser la source en question.

D'ailleurs nous avons, à une proximité bien plus grande de la Chaux-de-Fonds, la possibilité de créer une chute presque aussi considérable, sans siphon, sans tunnel et capable de refouler l'eau d'une source d'un volume énorme, comparable à nos plus belles sources du Jura. Je veux parler de la source de Biaufond, au sujet de laquelle j'ai moi-même fait quelques recherches, dans le courant de l'été dernier.

Si l'on consulte le Tableau des hauteurs du pays, par M. d'Osterwald, on voit que le Doubs, à la base de la chute, est à la cote 680 m. au-dessus de la mer, tandis qu'à Biaufond il est à 608 mètres; c'est donc une pente de 70 m. sur une distance de 15 kilomètres que l'on pourrait utiliser, sans aucune réserve importante, car nous rencontrons sur ce parcours les seules usines de la Rasse, qui n'utilisent qu'une faible partie du volume de l'eau. Dans le cas où la distance kilométrique serait considérée comme trop grande, on pourrait se contenter d'une chute moins élevée, 25 à 30 mètres par exemple, en admettant la prise d'eau au-dessous de la Sombaille. Cette chute, appliquée à faire mouvoir des pompes, suivant les principes posés par M. l'ingénieur Jeanjaquet, pourrait refouler tel volume d'eau de la source de Biaufond, que l'on pourrait déterminer. La conduite forcée aurait une ascension assez brusque jusqu'au Cul-des-Prés et de là suivrait, avec une pente très faible, la Combedes-Moulins, pour aboutir à un réservoir à la Place-d'Armes, à une hauteur de 1040 mètres. Ce projet nous paraît, à bien des égards, préférable à celui du Doubs et de la source de la Roche, de M. l'ingénieur Jeanjaquet.

MM. Thormann et Lauterburg, ingénieurs à Berne, se sont aussi préoccupés de la question et ont recherché sérieusement les moyens d'arriver à l'exécution du projet relatif au Doubs, mais jusqu'ici leur travail n'a pas reçu la publicité. Nous savons seulement que leur projet, variante de celui de M. Jeanjaquet, aurait consisté à refouler directement l'eau de la Roche en profitant de la hauteur de chute du Saut-du-Doubs. A cette occasion, je leur avais communiqué quelques données sur la longueur, la largeur et la profondeur des bassins du Doubs, entre les Brenets et la chute, afin de déterminer si la réserve qu'ils renferment serait suffisante pour alimenter la force motrice en temps de sécheresse. Dans le cas favorable on eût pu gagner 20 mètres sur la hauteur de refoulement de l'eau, et éviter le canal de dérivation prévu par M. Jeanjaquet pour l'établissement de la force motrice à Moron, mais, ainsi que l'avait déjà fait observer l'ingénieur neuchâtelois, la circons-

tance qu'une partie de l'eau des bassins s'écoule souterrainement, est un obstacle sérieux à tout projet de cette nature, tant qu'on n'aura pas assuré l'étanchéité des bassins du Doubs.

Si ces projets peuvent être qualifiés de hardis et même de téméraires, quelle épithète réserverons-nous à celui qui a fait l'objet de négociations et de propositions de la part de M. l'ingénieur Ritter, précédemment à Fribourg, à la municipalité de la Chaux-de-Fonds? Ce projet a pour but la *distribution d'eau et de force motrice* à toute la région littorale neuchâteloise, Boudry, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds. C'est, ainsi que le dit son auteur, une *affaire colossale*, destinée à donner force motrice et eau abondante, non-seulement à la ville de Neuchâtel, mais encore à Boudry, Colombier, Auvernier, Corcelles, Comondrèche, Peseux; ce serait, en un mot, une richesse nationale pour le pays.

Serrières recevrait, en compensation de sa source, qui servirait à la distribution ci-dessus, l'eau de l'Areuse, en raison de 5 litres pour 2. Rien non plus n'empêcherait de fournir de l'eau au Locle et au Val de St-Imier, dans les mêmes conditions. Un système particulier de pompes de refoulement permettant de couper la pression de 50 atmosphères de la conduite, telle est la base technique du projet, le principe qui permet à cet ingénieur d'aborder la question à un point de vue aussi puissant et aussi vaste. Ce projet, qui devait être livré à l'impression pendant l'été dernier, n'a point encore paru; j'en fais connaître l'essence d'après une correspondance de l'auteur.

Avant d'abandonner l'exposé de ce que nous pourrions appeler les grands projets, j'ai voulu jeter un dernier regard sur la carte du Jura, et m'assurer s'il ne se trouverait pas encore quelque part un réservoir suffisant, une source assez volumineuse pour satisfaire aux besoins de notre population à des conditions moins onéreuses que celles qui se sont présentées jusqu'ici.

Portant nos regards vers le sud, nous trouvons le lac de Joux, alimenté par les belles sources de l'Abbaye, de la Lionne, etc., mais qui est à la cote 1009 mètres, 30 mètres plus bas que le lac des Taillières; inutile donc d'y songer.

Nous avons étudié le Doubs, pris à nos frontières; voyons-le à sa source, à Mouthe. Là nous trouvons l'altitude de 944 mètres, bien inférieure à la Chaux-de-Fonds. A Pontarlier, il n'est plus qu'à 800 m. A l'entrée du val de Morteau, nous trouvons la cote de 754 mètres; de ce point jusqu'au seuil de la chute, la pente n'est que de 16 mètres et ne dépasse guère celle qui est nécessaire pour l'écoulement des eaux moyennes.

En somme, nulle part nous ne trouvons des conditions favorables à une diminution de la pression dans la conduite de refoulement, et nous constatons que de ce côté encore il n'y a rien à faire.

L'Areuse, dans son cours supérieur, est utilisée en totalité et ne pourrait donner lieu à aucune nouvelle production de chute utilisable.

La vallée des Ponts renferme divers ruisseaux sans importance, lesquels disparaissent dans plusieurs entonnoirs souterrains et ne peuvent procurer une force motrice capable de refouler l'eau pour franchir la contre-pente entre les deux bassins. Le pont de la route cantonale qui traverse la vallée, est à la cote de 995 m., exactement celle de la Chaux-de-Fonds.

Nous avons songé aussi, dans le même ordre d'idées, à utiliser les chutes des moulins souterrains du Col-des-Roches, pour élever l'eau des nombreuses sources de la vallée du Locle à la hauteur du Crêt du Locle. Mais, en tenant compte de ce fait que, à l'étiage, le Bied du Locle ne débite que 8 à 10,000 litres par minute, on obtiendrait un résultat insuffisant. La force créée ne suffirait qu'à élever 200 litres par minute. On obtiendrait sans doute davantage, en dirigeant l'eau sur la Rançonnière où l'on pourrait créer une chute de 80 à 100 mètres, mais l'achat des moulins, la nécessité d'établir les moteurs dans un ravin profond, l'éloignement des sources qu'il s'agirait d'utiliser, rendent ce projet non moins impraticable que tous les autres.

Vers le nord-est, nous ne trouvons que le plateau des Franches-Montagnes, dépourvu lui-même de sources vives. Ce n'est qu'en descendant à peu près vers le milieu du Val de St-Imier, que nous retrouvons un émissaire un peu volumineux, la Doux, ou le Torrent, entre Villeret et Cormoret. Mais ici encore, que de difficultés relatives aux nombreuses concessions hydrauliques en aval de cette partie du cours de la Suze, sans compter que dans toute cette région, il ne serait pas possible de créer une chute de quelque importance.

Comme on le voit, je me suis peu à peu rapproché de la Chaux-de-Fonds. C'est également ce qu'ont fait MM. Fetscherin et Pfeifer, ingénieurs et entrepreneurs de travaux hydrauliques qui, dans le courant de l'été de 1874, ont établi un plan et devis pour l'utilisation des sources de la Combe-aux-Augés, ignorant les travaux de leurs devanciers. Leurs études ont servi de base à des propositions faites aux autorités municipales de la Chaux-de-Fonds, mais quoique nous n'en connaissions pas les détails, nous devons les signaler dans cette revue rétrospective, et les faire figurer au nombre des projets qui nous occupent.

## IX.

Sommes-nous arrivé aux dernières limites des conceptions possibles pour la solution du problème? Il y aurait de ma part quelque témérité à l'affirmer.

D'ailleurs il me reste à développer un sujet qui n'a été abordé qu'incidemment dans les pages qui précèdent.

J'ai, à plus d'une reprise, dans le cours de cet essai, employé le mot *source* dans le sens qu'on lui prête généralement, c'est-à-dire comme désignant l'eau qui sort de terre en plus ou moins grande abondance; on dit : une grande source, une petite source, une source régulière ou pérenne, une source intermittente. Toute source suppose donc l'existence d'un *bassin hydrographique souterrain*, lequel est antérieur au bassin hydrographique superficiel. Le premier est constitué par des terrains capables d'absorber et de retenir momentanément les eaux pluviales. L'étude géologique permet seule de déterminer l'étendue d'un semblable bassin, que nous voudrions pouvoir appeler un *bassin sourcier*, tandis que le bassin hydrographique proprement dit est celui dont les limites sont déterminées par l'orographie, à la surface duquel les eaux ont un écoulement visible, etc.

Trouver une source, c'est donc créer une issue nouvelle à l'eau souterraine amassée, réunie en nappe dans les interstices des roches et s'écoulant vers un autre point. C'est ainsi que nos forages de la Chaux-de-Fonds ont bien réellement fait découvrir, ou en quelque sorte créé des sources artificielles. Seulement, comme le niveau où on les a trouvées ne convient pas en raison de sa profondeur, elles restent sans emploi; l'eau dont nous avons constaté la présence continue son cours souterrain et s'en va grossir la *source naturelle* de Biaufond.

Puisque, malgré nos investigations, nous n'avons pas réussi à découvrir de *sources naturelles* dans un voisinage suffisamment rapproché, puisque les projets d'élévation à la hauteur voulue, par machines hydrauliques et autres, s'imposent à nous avec des frais aussi considérables, ne pourrions-nous pas découvrir, à proximité, un *bassin hydrographique souterrain*, dans des conditions telles que, par des travaux bien entendus, bien dirigés, on pût en capter l'eau, en former une *source artificielle* capable d'alimenter la Chaux-de-Fonds? Telle est la question qui va maintenant nous occuper.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, je prie mes lecteurs de bien vouloir se rappeler ce que nous avons dit au § IV de cette étude, relativement à l'importance de la région qui avoisine le Col-des-Loges et les Convers. C'est non-seulement le nœud confluent de plusieurs chaînons de nos montagnes, une sorte de Gothard en miniature, mais aussi et en même temps le point de séparation de quatre bassins sourciers importants.

Au sud, le thalweg naturel, aussi bien que le thalweg souterrain, conduit les eaux soit à la Serrière, soit au Seyon; il n'est pas facile, pour le moment, de tracer les limites de ces deux bassins.

Vers le nord-est, la Suze prend naissance aux sources de la Combe-aux-Augues qui disparaissent sous les remblais de la gare des Convers, pour reparaître plus bas, vers Renan.

Le revers septentrional du Mont-Sagne, c'est-à-dire la large dépression des Croisettes, envoie ses eaux dans les entonnoirs, qui sont eux-mêmes en communication souterraine avec le bassin sourcier de la Chaux-de-Fonds et avec la source de Biaufond. Nous avons constaté l'inutilité de toute recherche ayant pour but de trouver dans ce bassin des sources suffisantes et surtout permanentes.

Enfin, vers le sud-ouest commence un troisième bassin sourcier, dont le point de partage des eaux avec celui de la Suze ne nous est pas parfaitement connu. C'est celui de la Noiraigue, remarquable par bien des caractères dignes de fixer toute notre attention.

Et d'abord, justifions le nom de bassin que nous donnons à cette dépression qui commence vers le Cheval-Blanc, l'antique auberge de Boinod, et s'étend jusque par delà le grand marais tourbeux des Ponts. Des deux côtés, pour peu qu'on veuille bien y faire attention, on observe les couches du calcaire jurassique, redressées et plongeant vers le centre du vallon. Sur le revers méridional, de profondes coupures livrent passage à des torrents qui viennent épancher leurs eaux dans la vallée. Le revers septentrional, beaucoup moins accidenté, ne s'abaisse que sur deux points où il livre passage aux routes du Locle et de la Chaux-de-Fonds.

La partie septentrionale, depuis Miéville à la Corbatière et à Boinod, que nous aurons surtout en vue, est dépourvue de marais tourbeux; aucun ruisseau ne s'y forme, et les eaux qui pénètrent dans le vallon au pied de la Roche-des-Cros disparaissent en totalité.

Nous savons cependant que le fond de cette partie du vallon est constitué par le terrain néocomien, superposé au calcaire jurassique et recouvert lui-même par la molasse et par des dépôts diluviens ou par des éboulis. Tous ces terrains, par leurs alternances marno-calcaires, sableuses, graveleuses, etc., sont éminemment aquifères. Ils absorbent l'eau pluviale dans les conditions les plus favorables, ce dont nous avons la preuve dans le fait que chacune des maisons des hameaux de la Corbatière et de Boinod possède sa fontaine particulière, alimentée par une source abondante. L'eau de toutes ces fontaines réunies formerait un ruisseau assez important, mais il est à remarquer que partout, en sortant du bassin, elle s'épanche dans les prairies, sans laisser d'autre trace que la végétation plus active, provoquée par l'irrigation. Que devient cette eau? nul ne le sait ni ne s'en préoccupe, et lorsque j'affirme

qu'elle s'en va à la Noiraigue, un sourire de doute est la réponse qui m'attend, pour l'ordinaire.

Toutes les fontaines dont je viens de parler ont leurs sources à l'Envers, c'est-à-dire au sud-est du vallon. Elles sourdent, selon toute apparence et autant que j'ai pu m'en assurer, des couches redressées de la molasse; il y a donc bien ici plusieurs niveaux d'eau superposés, qu'un sondage permettrait de reconnaître. Mais ici, grâce à l'altitude qu'atteignent les terrains qui constituent le bassin sourcier, nous n'avons nul besoin d'un sondage vertical, lequel ne ramènerait point l'eau à un niveau satisfaisant. C'est par un sondage horizontal, par une galerie souterraine, que nous irons chercher l'eau pour l'encaisser, la canaliser et l'amener enfin, par le tunnel du Mont-Sagne, à la Chaux-de-Fonds.

En effet, la gare des Convers est à 50 mètres au-dessus de celle de la Chaux-de-Fonds, de sorte que, disposant sur ce point d'un volume d'eau suffisant, nous pouvons alimenter les rues et les maisons les plus élevées, au nombre desquelles se trouve la Place-d'Armes. D'autre part, au sud-ouest de la gare des Convers, le sol s'élève rapidement jusqu'à 1170 m. à Boinod. Il redescend en pente plus douce vers la Corbatière, mais au lieu dit l'Abbaye, en face de la Roche-des-Cros, il est encore à 1100 mètres, soit 50 mètres au-dessus des Convers et 100 m. au-dessus de la Chaux-de-Fonds.

Ainsi, une galerie ouverte au niveau de la voie ferrée aux Convers, atteindrait l'eau souterraine du bassin sourcier de la Suze à 170 mètres en contrebas du niveau du sol, et, poursuivie dans la direction de la Corbatière, elle atteindrait les filons supérieurs, ou pour mieux dire le bassin hydrographique souterrain de la Noiraigue. Il suffirait dès lors de donner à la galerie une certaine pente ascensionnelle pour détourner cette eau et la réunir dans une conduite artificielle. Si maintenant l'on me demande quelle sera la longueur de notre galerie (à petite section, cela va sans dire), je répondrai qu'elle pourrait aller au maximum à deux kilomètres; mais, quoi qu'il en soit, la perspective de rencontrer presque à chaque pas des filons ou des sources, permettrait d'aborder l'entreprise par essai, sans s'astreindre à aucune obligation quant à la longueur définitive.

Remarquons d'ailleurs que la sortie de la galerie, du côté de la Corbatière, devra être fixée de manière à ce qu'on puisse y amener toutes les sources qu'il serait possible de découvrir ou d'acquérir dans les couches oxfordiennes profondes qui se cachent derrière la Roche-des-Cros et le Mont-Dart. En un mot, le tunnel doit nous livrer un volume d'eau qu'il s'agit de renforcer de tout ce que nous pourrions capter dans un rayon de quelques kilomètres. Il va

sans dire que nous profiterions aussi des célèbres sources de la Combe-aux-Augés.

Quel serait le volume d'eau que nous procureraient ces travaux et à quelles sommes s'élèveraient les frais de l'entreprise? Deux graves questions que nous ne nous chargerons pas de résoudre, mais pour lesquelles nous hasarderons quelques chiffres basés sur des projets similaires ou même sur des travaux de cette nature.

Pour le volume de l'eau, nous pouvons prendre en considération l'étendue de la surface que notre tunnel atteindrait par une sorte de drainage profond. Sur la base de 500 litres par kilomètre carré de superficie, nous aurions un débit de 1000 litres par minute, qui certes serait bien satisfaisant pour les besoins actuels. Augmenté de l'eau que nous pourrions recueillir par la captation de diverses sources, nous aurions la perspective de pouvoir satisfaire même aux besoins à venir.

Quant aux frais d'exécution du tunnel, nous pouvons les estimer à 100 fr. le mètre courant, donc 200,000 fr. pour le tunnel de deux kilomètres. Si nous ajoutons 100,000 fr. pour conduire l'eau à la Chaux-de-Fonds, réservoirs, etc., nous aurons un total de 300,000 fr. comme dépense de l'entreprise.

Sans entrer pour le moment dans d'autres détails, je dirai maintenant que le prix-courant de l'eau, dans les villes qui disposent d'eau de distribution amenée dans des conditions favorables, sans conduite forcée, est de mille francs pour un litre par minute et par année. Si donc nous ne trouvions qu'un volume de 500 litres par minute, les risques de l'entreprise seraient encore largement couverts pour celui ou ceux qui les auraient courus. Car il est bien entendu qu'il n'est plus question d'une entreprise municipale, mais bien d'une association soit des habitants intéressés directement, soit de capitalistes, d'ingénieurs, traitant cette affaire, comme tout autre, en raison des bénéfices qu'ils espèrent en retirer.

## X.

Parvenu au terme de cette étude, j'avais d'abord l'intention de la faire suivre d'une critique raisonnée et comparative des divers projets qui ont été successivement énumérés ou analysés. Mais j'ai reconnu que c'eût été prolonger sans résultat utile l'attention des lecteurs du *Musée neuchâtelois*, et je me bornerai à dresser un tableau résumé de tous les projets qui, à un point de vue quelque peu sérieux, sont susceptibles d'examen, en les classant sous trois chefs, savoir :



*I. Projets avec moteurs hydrauliques.*

- 1<sup>o</sup> Source de la Roche, avec moteur hydr., le Doubs, de M. Jeanjaquet.
- 2<sup>o</sup> Source du Champ-du-Moulin, moteur hydr., l'Areuse, du même.
- 3<sup>o</sup> Lac de Neuchâtel, moteur hydr., l'Areuse, du même.
- 4<sup>o</sup> Source de Biaufond, moteur hydr., le Doubs.
- 5<sup>o</sup> Source de la Roche, moteur hydr., les bassins du Doubs, de MM. Thormann et Lauterburg.
- 6<sup>o</sup> Source de la Serrières, moteur hydr., l'Areuse, de M. Ritter.

*II. Projets avec moteur à vapeur.*

- 7<sup>o</sup> Lac des Taillières. M. Léo Jeanjaquet.
- 8<sup>o</sup> Puits artésien de la Chaux-de-Fonds. A. Jaccard.

*III. Projets sans moteur.*

- 9<sup>o</sup> Tunnel Boinod, la Corbatière. A. Jaccard.
- 10<sup>o</sup> Sources de la Combe aux Auges, de MM. Fetscherin et Pfeiffer.
- 11<sup>o</sup> Statu quo! Puits et citernes!



**RÉUNION ANNUELLE**  
**DE LA**  
**SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE**  
**A COLOMBIER**

**LE 4 JUILLET 1876**

---

Peu de sociétés sont arrivées à une popularité aussi générale et aussi rapide que celle de notre histoire cantonale; le nombre de ses membres augmente d'année en année, et ses réunions deviennent des fêtes populaires pour les localités qui la reçoivent; son but et ses travaux sont aujourd'hui connus du public qui les goûte et les encourage; on aime à y venir entendre les récits de ceux qui, soulevant les voiles du passé, le font revivre et palpiter. La Société cantonale d'histoire est toujours demeurée dans le domaine des faits, elle n'a pas trop cherché à en faire la philosophie ou à en tirer des conséquences théoriques pour le présent; elle est demeurée plus narrative que didactique, de là sa popularité. Les opinions les plus divergentes ont pu venir se tendre la main sur ce terrain de l'étude, qui, quoique fouillé avec persistance, livre toujours de nouvelles richesses. L'histoire s'est-elle faite familière pour être accueillie familièrement par tous, ou le moment est-il venu où tous comprennent que le passé doit être étudié? A ces deux points, nous pouvons répondre affirmativement. En débarrassant l'histoire des formes apprêtées, et en la ramenant à la simplicité, elle est devenue l'hôte et l'amie qu'on salue cordialement; ajoutons aussi que le niveau des connaissances a grandi, que l'instruction s'est généralisée, que les monuments de notre passé, ses archives et ses livres, ses souvenirs, les spécimens de notre art et de notre industrie sont devenus, à quelques rares exceptions près, l'objet du respect et de l'étude. On entoure de vénération les vestiges des siècles passés, on les protège, on les recueille avec sollicitude, on leur élèvera bientôt des musées.

En visitant alternativement toutes les localités de notre pays, la Société d'histoire a versé partout une semence qui a fructifié, témoin les sympathies dont elle est l'objet, et l'empressement avec lequel on salue son arrivée.

C'est dans une vaste salle du Collège de Colombier que les membres de la Société et les invités se rassemblent; un comité local y a réuni pour la circonstance une collection d'objets de toute nature. Une reproduction des différentes stations lacustres de la baie d'Auvernier-Colombier, œuvre de M. Chautemps, nous représente, avec une minutieuse exactitude, le fond du lac et ses vestiges de pilotis. Une reproduction du tombeau lacustre récemment découvert à Auvernier, œuvre du même auteur, ainsi qu'un modèle de cabane de cette époque, nous font revivre aux temps préhistoriques. M. Chautemps est un des valeureux pionniers des recherches lacustres, il a rendu à cette science nouvelle des services dont nous sommes heureux de le remercier ici; tout nous fait augurer qu'il poursuivra avec succès des explorations si utiles à notre histoire. Quelques débris trouvés sur le sol de Colombier, et un plan de sa station romaine, dressé par DuBois de Montpéroux, servent de transition entre ce passé et le moyen-âge, qui, ici comme ailleurs, est peu représenté. Des armes, des coiffures civiles et militaires, des manuscrits, des registres communaux, des livres, des gravures et des photographies nous font arriver jusqu'aux événements contemporains. Cette exposition, intéressante à plus d'un titre, eût pu l'être davantage encore, si quelques œuvres d'art, particulièrement des portraits, avaient été réunis à ces divers objets.

C'est au milieu de ces souvenirs du passé, que M. le Dr Zürcher souhaite la bienvenue à la Société, au nom du Conseil municipal, et qu'il retrace les différentes phases de l'histoire de la localité, depuis l'époque lacustre jusqu'à l'arrivée à Colombier de la malheureuse armée de Bourbaki, dont les soldats et les chevaux vinrent temporairement s'abriter sous les arbres du prince français Henri II de Longueville.

M. le Dr Guillaume répond à M. Zürcher et le remercie de l'accueil fait aux amis de l'histoire.

Après une collation à la Maison de Commune, on se rend au temple, où M. le Dr Guillaume ouvre la séance en annonçant que M. Félix Bovet, empêché par une indisposition, ne peut assister à la réunion; M. Guillaume prend place au fauteuil du président absent.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 1875 est lu et adopté. M. Guillaume donne connaissance de lettres de MM. Ed. Girod de Pontarlier et Quiquerez, d'une invitation de la Société d'émulation du Doubs, pour sa séance du 14 décembre prochain. La Société a reçu de M. J. Sandoz les *Aventures du chancelier Hory*, d'Alfred Hartmann, traduction de G. Revillod; elle a reçu également l'*Emulation jurassienne*.

On passe à la réception des candidats présentés.

Sont admis comme membres titulaires actifs :

MM. Borel, pasteur, à Colombier,  
 Zürcher, docteur, »  
 H. Claudon fils, »  
 Jules Berthoud, »  
 Eugène Berthoud, »  
 Alb. Jeanneret, à Neuchâtel,  
 L. Wittnauer, »  
 Numa Droz, directeur de l'École d'horlogerie, à Neuchâtel,  
 Eugène Knöry, à Neuchâtel,  
 Jean de Mandrot, »  
 Jules Calame-Colin, à la Chaux-de-Fonds,  
 G. Beljean, »  
 W. Jeanneret, »  
 Ed. Steiner, »  
 F. Gaenzly, »  
 Eug. Soguel, professeur, »  
 F. Porchat, instituteur, »  
 J.-P. Delachaux, »  
 Fritz Robert-Ducommun, »  
 Jules Calame-Robert, »  
 Verdan, pasteur, à Boudry,  
 Léon Latour, instituteur, à Corcelles,  
 Béguin-Bühler, à Rochefort,  
 Paul Dubois, professeur, au Locle,  
 James de Dardel, à St-Blaise,  
 Alfred Borel, à Bevaix.

Les comptes, présentés par M. Gustave de Pury et vérifiés par le bureau, sont admis avec remerciements. Le solde en caisse est au 31 déc. 1875 de fr. 2,427.21.

Sur la proposition du président, on choisit la Sagne pour lieu de la prochaine réunion en 1877.

On passe à l'élection du président. M. Ferdinand Richard obtient 52 voix sur 53 votants. Sur la proposition d'un membre, le bureau sortant de charge est réélu; il se trouve composé comme suit :

MM. Ferdinand Richard, président; Félix Bovet et Guillaume, docteur, vice-présidents; G. de Pury, caissier; J.-H. Bonhôte et Ch. Châtelain, secrétaires. Assesseurs : A. Daguët, A. Bachelin, F. Berthoud, L. Dubois-Dubois,

L. Favre, E. Desor, Alph. de Coulon, de Mandrot, H.-L. Otz, J. Breitmeyer et L. Pernod.

M. le pasteur Borel monte à la tribune et fait lecture d'un intéressant *Mémoire sur Colombier*, depuis son origine jusqu'aux derniers événements de l'époque actuelle.

M. le Dr Roulet lit un manuscrit de J.-P. Roulet de Peseux sur les *Passages de troupes dans le canton de Neuchâtel*, de 1806 à 1816.

M. Bachelin communique une notice sur le *Véritable Messager boiteux de Neuchâtel*, qui a cessé d'exister en 1875, et annonce sa réapparition pour 1877, sous la direction du Comité de rédaction du *Musée neuchâtelois*.

M. L. Favre, au nom de M. Desor absent, donne quelques explications sur les *Tombes lacustres* découvertes l'année dernière entre Auvernier et Colombier, et communique divers objets qui y ont été recueillis.

M. Dagnet entretient l'assemblée de la marche des études historiques, et donne connaissance des *Publications récentes relatives à l'histoire Suisse*.

M. de Mandrot donne l'explication des dessins distribués aux sociétaires, et représentant la *Salle des chevaliers du château de Colombier* et le *Poêle de la Dame de Colombier*, d'après DuBois de Montpéroux.

M. le pasteur Borel demande à l'assemblée de lui faire parvenir les renseignements qui pourraient l'aider à compléter sa notice sur Colombier.

La séance est levée à midi.

Après une visite à l'arsenal, gracieusement ouvert aux membres de la Société, on se retrouve à la salle du banquet à la Maison de Commune. Le banquet est le second acte obligé de toute réunion, c'est la fraternité et l'abandon après le sérieux, et si grave qu'on soit, on laisse volontiers les hauteurs ou les profondeurs de la science et de l'histoire, pour s'abandonner aux charmes des conversations intimes qui effleurent toute chose, passant du grave au gai, du plaisant au sévère. Les toasts, cette expansion de la joie, des rêves, des regrets même, viennent stimuler la gaité. MM. Dagnet, Dr Zürcher, Fritz Berthoud, Paux, de Mülinen, G. Berthoud, de Mandrot, L. Wittnauer, nous parlent de la patrie, de l'histoire, du travail, de l'hospitalité, de Colombier, en prose et en vers; M. Stoll, inspecteur, chante une pièce de circonstance, œuvre du sympathique poète M. Ch.-Eug. Tissot.

A quatre heures, le cortège se met en marche; il est formé des sociétaires et des invités, auxquels se joignent un grand nombre de familles du village et des environs; la musique dite des *Emigrés*, marche à la tête de cette troupe joyeuse qui, passant par Bôle, prend la route des gorges de l'Areuse. Grâce à l'initiative et à la libéralité de quelques hommes, aidés par les

localités du voisinage, ce site, peu connu jadis, est aujourd'hui d'un abord des plus faciles; un sentier taillé sur ses flancs abrupts, suit les capricieux méandres de la profonde fissure au fond de laquelle la petite rivière rugit bouillonnante. On suit, avec ravissement, les zigs-zags de cette Via-Mala en miniature dans l'ombre et la fraîcheur, jusqu'à la grotte du Four, décrite déjà par nos savants, nous allions dire chantée.

Sur le pré de Clées, non loin du Gor-de-Brayes, s'élève un moderne chalet adossé à la forêt; c'est le reposoir solitaire d'un vétéran du travail, M. Suchard père, qui, toujours jeune et hospitalier, a voulu recevoir chez lui les amis de l'histoire; sa cordialité est exquise comme les rafraîchissements variés qu'il offre en abondance. Et aux mélodies de la musique, répercutées par les échos des gorges, la danse s'organise sur les tapis de verdure, et ce spectacle n'est pas un des moins charmants de la journée. On s'arrache à ce site romantique avec les derniers rayons du soleil, MM. L. Wittnauer et H. Claudon remercient chaleureusement l'hôte du pré de Clées.

Une autre surprise attend les historiens, qui trouvent chez M. G. Berthoud une hospitalité toute charmante encore, sous forme de souper.

Cette belle journée, dont nous n'avons pu qu'imparfaitement décrire les charmes et le souvenir qu'elle laisse dans nos cœurs, prouve une fois de plus que la *Société d'histoire* est vivace, utile et sympathique à tous.

A. BACHELIN.

## REMARQUES SUR LES ANNÉES 1816 ET 1817

### Année 1817.

(Suite et fin. — Voir livraison de mai, p. 122.)

Le 16 mai, Vendredi. — Vent un peu d'uberre. Th. 14°. Pluie le matin. On a mis le pain du débit aujourd'hui, pour la campagne, à 4 batz (55 c.) la livre. On en délivre par quintaux pour les communes du pays et même pour celles du Val-de-St-Imier.

Le 21, Mercredi. — Vent d'uberre. Th. 14°. Pluie après midi. A cette date les arbres ont passé leur floraison et promettent beaucoup.

Le 22, Jeudi. — Vent d'uberre. Th. 7°. Jour passable. Le temps s'est subitement rafraîchi, donne de la pluie froide dans le bas et de la neige sur les montagnes.

Le 26, Lundi. — Vent de joran. Th. 9°. Pluie dans le bas, neige sur la montagne.

Le 29, Jeudi. — Vent d'uberre. Th. 11°. Le pain pour la campagne est à 3 1/2 batz (48 c.) la livre. On en a vendu aujourd'hui au magasin pour 110 louis (fr. 2,548,95).

JUIN, 1. — Dimanche. — Léger vent de bise. Th. 14°. Jour très beau. A cette date les eaux du lac sont à la mesure des bains Warnod, à 5 pieds 3 pouces. On voit encore passablement de neige sur les montagnes de Boudry, de la Tourne et de Provence. Aucune métairie n'est encore pâturée. On a toutefois fait les semailles partout. La végétation de la vigne est très retardée.

Le 4, Mercredi. — Vent un peu en uberre et joran. Th. 13°. Jour sombre avant midi, pluie légère à 2 heures, beau temps après. C'est le jour de la générale bourgeoise. M. de Merveilleux a été réélu à nouveau à la charge de banneret.

Le 6, Vendredi. — Vent de joran et bise. Th. 16°, au soleil après midi 34°. Jour très beau.

NB. Au marché d'hier, les pommes de terre américaines se sont vendues 35 batz (fr. 4,85) l'émine, d'autres 31 1/2 batz (fr. 4,35), le froment de la souscription, aux halles, 73 batz 3 creutzer (fr. 10,20) l'émine.

Le 8, Dimanche. *Saint Médard*. — Vent de joran et d'uberre. Th. 20°, au soleil 37°. Jour très beau. Une légère pluie, ou plutôt une rosée fructifiante le matin.

Le 10, Mardi. — Vent d'uberre. Th. 22°, au soleil après midi 38°. Jour bien beau et très chaud. On a vu au marché les premières fraises. Le soir vent d'orage, quelques coups de tonnerre, pluie très forte aux montagnes.

Le 12, Jeudi. — Vent de bise. Th. 22°, à 3 heures après midi au soleil 38°. Ciel très serein. Jour très beau et extrêmement chaud. Fort marché, mais tout extrêmement cher.

Le 13, Vendredi. — Vent de bise et joran. Th. 22°, à 3 heures après midi au soleil 42°. Jour extraordinairement chaud. C'est la même chaleur que nous annonce la *Gazette de Lausanne* s'être fait sentir depuis le 1<sup>er</sup> juin en Italie et à Naples.

Le 14, Samedi. — Vent d'uberre, temps couvert. Th. 17°. Pluie depuis midi. Le temps est très rafraîchi. On a vendu aujourd'hui à 82 batz l'émine du

froment à Cerlier, ce qui fait 86  $\frac{1}{2}$  batz (fr. 11,95) l'émine, argent de Neuchâtel et mesure de Cerlier. Depuis quelque temps déjà le sac de froment s'est vendu cinq louis d'or (fr. 115,85) à Fribourg. Mais heureusement c'est à cette date la plus haute période du prix et de la cherté des objets alimentaires.

Le 16, Lundi. — Vent de bise fort et frais. Th. 11°. Temps couvert, sans pluie. A cette date seulement, les montagnes sont pâturées partout. La vigne commence à couvrir les terres et fait de forts progrès en accroissement.

Le Jeudi 19. — Vent de bise. Brouillard de 6 à 9 heures du matin, comme en automne. Jour assez beau, presque plus de pommes de terre au marché; le froment aux halles 73  $\frac{1}{2}$  batz (fr. 10,15) l'émine. On y a vu aujourd'hui les premières cerises.

Le 21, Samedi. — Vent de bise, jour très beau et très chaud. Th. 22°.

Le 22, Dimanche. — Vent d'uberre et pluie fraîche. Th. 15°.

Le 24 Mardi. *St-Jean*. — Vent d'uberre. Th. 20°. Brouillard le matin. Beau jour après.

Le 26, Jeudi. — Vent de joran, brouillard sur la montagne. Le froment de la souscription, aux halles, 73  $\frac{1}{2}$  batz l'émine. On a vu aujourd'hui de la fleur de raisin rouge à la vigne. Si le lecteur revoit la note du 1<sup>er</sup> juin jusqu'à celle de ce jour, il verra *qu'en peu d'heures Dieu labeure*.

Le 27, Vendredi. — Vent de bise. Th. 22°. Jour très chaud, chaleur étouffante. A 6 heures du soir orage, beaucoup de pluie, tonnerre et éclairs.

Le 28, Samedi. — Vent d'uberre. Th. 20°. Jour assez beau, un peu de pluie.

Le 29, Dimanche. — Vent de joran et uberre. Th. 20°. Jour bien beau et chaud.

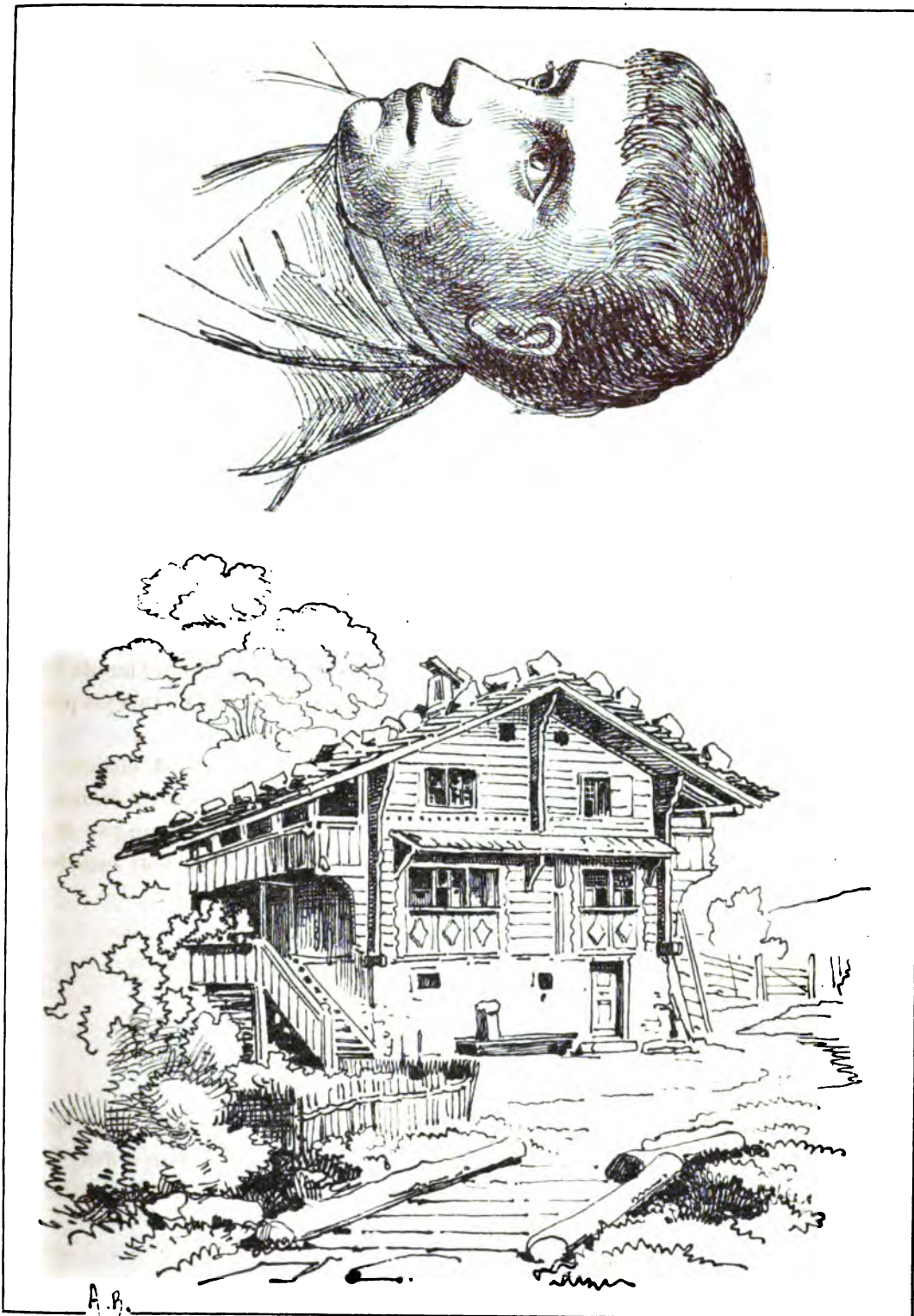
### *Planche de cette livraison.*

Nous donnons aujourd'hui, par anticipation, une planche de croquis de Fréd. JEANNERET, dont nous publierons prochainement la notice dans la série d'études dues à la plume de M. Bachelin, sous le titre: *Art et artistes neuchâtelois*.





MUSÉE NEUCHATELOIS.



Croquis d'après F. JEANNERET

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION

THE NEW YORK  
LIBRARY  
UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK  
ALBANY

MUSÉE NEUCHATELOIS



SOUVENIR du VALAIS croquis de K. Girardet,  
fac - simile

## ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS (1)

MAXIMILIEN DE MEURON

1787-1868

(Suite. — Voir la livraison d'avril dernier, p. 81.)

Rien ne rappelait les sites qu'il avait aimés et traduits jusqu'ici, mais les lignes plus accentuées des Alpes, leurs nombreux plans qui se succèdent et s'accusent par les contrastes de la lumière et de l'ombre, les eaux des lacs et des cascades le charment aussi à leur tour, et il rapporte de cette campagne plusieurs études peintes et des dessins. *Le Reichenbach*, n° 61; *le Giessbach*, n° 62; *Un chalet à Meyringen*, n° 55, etc. — A partir de ce moment il est tout entier à cette nouvelle impression, et il reprendra, à plusieurs reprises, le chemin des vallées alpestres; dans le *Wetterhorn*, qui porte la date de 1819, Max. de Meuron s'attaque franchement à l'Alpe rocheuse et âpre; cette masse, plus géologique que pittoresque, le captive peut-être par son étrangeté qu'il rend avec une conscience scrupuleuse dans son ensemble et ses détails.

C'est en 1825 que parut une toile dont l'influence allait imprimer une direction nouvelle au paysage suisse, l'*Eiger*; on sait les charmantes pages qu'elle inspira à l'auteur des *Nouvelles genevoises*: elles contribuèrent à donner droit de cité à l'Alpe dans le monde des arts, et encouragèrent plus tard le peintre à marcher dans cette voie qu'il eût peut-être abandonnée, s'il ne se fût senti chaleureusement appuyé par quelques intelligentes sympathies. Cependant le tableau exposé à Genève n'y trouva pas d'amateurs, et revint à Neuchâtel où un homme de goût, le comte F. de Pourtalès, l'acheta pour la somme de douze louis. Cette toile a été lithographiée sous ce titre *L'Eiger (vue de la Wengernalp)*. Lith. par J. Laurens. Imp. Lemercier, Paris. J. Springer, édit, 4, rue de Buci. — Cette belle pièce in-fol. représente le tableau

(1) Nous donnons par anticipation le fac-simile d'un croquis de Karl Girardet, *Souvenir du Valais*; tout ce qu'a touché ce facile crayon a une élégance aimable qui est comme sa signature. — Nous reviendrons plus tard sur cet artiste regretté.

qui faisait rêver l'auteur des *Nouvelles genevoises*, ou une répétition de ce tableau, car nous y remarquons plus que « les deux vaches transies » dont il parle, il y en a quatre au premier plan et six au second sur la berge de la mare. L'habile lithographe a reproduit cette page avec le sentiment français des paysagistes de l'école de Troyon, Corot, etc., et, tout en donnant plus de moëlleux à la scène, il a atténué le caractère un peu sec de la peinture, caractère particulier à l'époque de Max. de Meuron, et qui convenait, dans certaine limite, à l'âpreté de l'Alpe supérieure. Cette planche fait partie de la collection des *Artistes suisses*, qui se compose de dix à quinze feuilles, d'après F. Simon, Vogel, Alb. de Meuron, etc.

Si les lignes de Töpffer sont encourageantes, l'achat était plus concluant encore, et, à partir de ce moment, il vécut en communion intime avec les sites de la Suisse dont il traduit successivement les beautés. Les *Mythen*, l'*Urirothstock* et la *Plaine de Brunnen*, dont les études furent peintes en 1825, la *Vue prise de Jolimont*, la *Chapelle et les ruines du Vorburger*, peint en 1826, le *Wetterhorn*, peint en 1831, sont d'intéressantes toiles qui popularisèrent la peinture alpestre et les sites jurassiens, moins appréciés et auxquels les artistes ont jusqu'ici tenu un peu rigueur.

Max. de Meuron traite ici de vastes sujets, ses tableaux embrassent de grands horizons, il y a toujours quelque chose de la vue panoramique vers laquelle il semble attiré; il a le sens du pittoresque, et il encadre ses scènes dans des arrangements de premier et de second plan fort bien trouvés, mais que notre goût contemporain désirerait plus vrais.

Töpffer, demeuré sous l'impression du tableau de l'*Eiger*, revient à plusieurs reprises sur la peinture alpestre; il a dans son volume des *Mélanges* un chapitre du *Paysage alpestre*, où le souvenir de Max. de Meuron paraît frais comme au jour où l'auteur allait savourer la poésie des solitudes glacées auprès du tableau de notre compatriote. « ... C'est dans la chaîne bernoise, écrit-il, et comment n'éprouverions-nous pas quelque orgueil à le rappeler, que deux artistes suisses, Meuron et Léopold Robert, ont été découvrir, là où un art académique dédaignait de l'y chercher, cette grande poésie alpestre qui commence aujourd'hui à occuper la renommée et à se cueillir des palmes. Meuron, il y a une vingtaine d'années, osait tenter de rendre sur la toile la saisissante âpreté d'une sommité alpine, au moment où, baignée de rosée et se dégageant à peine des crues fraîcheurs de la nuit, elle reçoit les premières caresses de l'aurore. Cette scène sentie en poète et traitée en artiste, à une époque où les coloricurs étaient seuls en possession d'aborder et de traduire en bleu et en vert ce paysage des hautes sommités que l'on considérait alors comme purement phénoménal, ouvrait à l'art un nouveau domaine

et créait cette école du paysage alpestre, où brillent aujourd'hui au premier rang Calame, Diday, d'autres encore, et dont Genève est le centre. Plus récemment Léopold Robert devinait dans l'homme des cantons autre chose qu'un mannequin à costumes; en exprimant dans quelques études trop rares, là la grâce fruste et la pudique sauvagerie de la fille du Hasli, là la sourde énergie et la mâle fierté du pâtre de la Handeck... »

Töpffer regarde donc Max. de Meuron comme le créateur de la peinture alpestre, et il voit en elle le grand art national de la Suisse, il y pressent des « moissons à faire et des palmes à cueillir. »

« L'on peut, dit-il ailleurs, envisageant la nature alpestre au point de vue du paysage, y distinguer trois zones principales : la basse, la moyenne et la supérieure. La basse, qui comprend les abords cultivés des gorges et le penchant des premières pentes, finit où finissent les noyers. La moyenne, qui comprend de hautes vallées, des cols et tantôt des vallons ouverts, tantôt des défilés étroits, finit là où finit toute végétation d'arbres et d'arbustes. La supérieure, chaos sublime de sommités chenues, de déserts rocheux, de cimes tantôt rases et gazonnées, tantôt couvertes d'éboulis et sillonnées d'abîmes, ici détrempées de neiges fondantes, là hérissées de glaces rigides, crevassées, sonores et incessamment en travail d'enfanter les fleuves de la terre, finit où commence le ciel. »

Max. de Meuron avait atteint cette troisième zone de l'Alpe, il avait rapporté, dans son tableau de l'*Eiger*, une impression neuve et savoureuse; le sentier était ouvert, l'artiste pouvait y retrouver des motifs empreints de la même originalité, et affirmer d'une manière plus éclatante que le paysage de l'Alpe supérieure était conquis à la peinture, mais il s'arrêta là et redescendit dans la zone moyenne. La faute en est, sinon à l'indifférence des amis du peintre, du moins au peu d'encouragement qu'il reçut après cette première tentative; il faut, à l'artiste, eût-il une conviction inébranlable ou une indépendance de fortune plus grande encore que celle que possédait de Meuron, quelque sympathie à son œuvre; c'est ce qui lui manqua dans cette période de sa vie où il hésitait encore dans sa voie; personne ne le stimula, les pages amies de Töpffer ne furent écrites qu'en 1837. L'*Eiger* était une œuvre dont son auteur ne comprenait pas alors l'importance, il s'étonna même de l'avoir vendue.

A qui faut-il en vouloir de cette indifférence contre laquelle Töpffer cherche encore à réagir en 1843, alors que Calame cependant avait affirmé l'Alpe supérieure par plusieurs toiles remarquables. Il en explique les causes avec netteté; d'abord, selon lui, si le public est demeuré froid devant les paysages de la zone alpestre supérieure, c'est qu'ils ont été envisagés comme des choses

phénoménales, puis défigurés par les enlumineurs, condamnés par les théories d'école, puis enfin, lorsqu'une poésie autre et nouvelle commence à être entrevue par l'artiste, ce n'est que par degrés, au moyen d'une longue étude et d'une persévérante expérimentation, qu'il parvient à en créer le langage.

En 1843, l'artiste éprouve comme une nostalgie de l'Italie, et il entreprend, d'après une étude peinte à dix ans de distance, le tableau du *Soracte*, qui devait être une de ses pages les plus remarquables. Max. de Meuron était retourné en Italie en 1833, c'est dans cette campagne qu'il peignit le *Pont de Corchiano*, n° 20, et le *Pont de Civita-Castellana*, n° 47; plusieurs beaux dessins portent aussi la date de 1833.

Max. de Meuron, attaché aux principes du gouvernement de la Principauté, avait vu dans la réunion des fidèles du *Camp de Valangin* une scène chevaleresque dont il voulut conserver le souvenir, de là le tableau inachevé qui fait partie du Musée de peinture. Cette composition, que nous avons décrite précédemment, donna à son auteur une peine indicible et le préoccupa même si vivement que sa santé en fut atteinte; il avait demandé le concours du jeune Karl Girardet, mais cette scène multiple, sans grandes ressources pittoresques, n'était point le thème qu'il fallait au talent de Meuron qui consentit, non sans peine, à l'abandonner et à aller chercher l'oubli de cette tentative en Italie; l'artiste, selon le conseil des médecins, devait renoncer quelque temps à la peinture, mais le remède n'était point ce qu'il fallait pour chasser la mélancolie qui l'obsédait; retrouvant les sites qui l'avaient si vivement impressionné, il reprit la palette avec bonheur et revint à Neuchâtel guéri, rapportant avec lui de belles études, entr'autres celle du *Soracte*.

C'est dans la zone basse des Alpes qu'il devait trouver le motif de sa belle toile, le *lac de Wallenstadt* (1845), et de plusieurs autres pages remarquables à des degrés différents, la *Vallée de Næfels*, etc. Cette dernière toile porte la date de 1849; elle n'a pas la franchise d'exécution des précédentes, et dénote déjà un peu de lassitude chez l'artiste, qui cessa peu à peu de peindre à partir de ce moment. Nous ne trouvons, en effet, que peu de tableaux portant une date postérieure. (Voir les nos 19, 24, 30.)

M. de Meuron aimait cependant son art avec passion, il s'y adonnait avec un zèle qui compromit fort souvent sa santé; une fois à l'ouvrage, rien ne pouvait l'arrêter. Dans une des campagnes qu'il fit à Weesen, en compagnie de plusieurs élèves, il était régulièrement levé avant l'aube, attendant, la palette à la main, les premières lueurs du soleil sur les montagnes, stimulant ainsi les plus jeunes. A ce moment l'artiste avait conscience de lui-même; l'exposition de Paris, où il avait obtenu une médaille en 1823, l'avait encou-



ragé à travailler dans le domaine du paysage alpestre, qui avait enfin trouvé sa place dans le monde artistique; les œuvres du peintre étaient alors fort recherchées, de nombreuses commandes lui prouvaient, plus encore que des éloges, les sympathies du public. En 1826, à la suite d'une exposition d'art, organisée par F. Jeanneret et H. Baumann, plusieurs tableaux furent envoyés à une grande exposition qui s'ouvrait à Berlin: la *Vue du lac de Biemme et de l'île de St-Pierre et le Wetterhorn*, qui en faisaient partie, y furent particulièrement distingués; le roi Frédéric-Guillaume III acheta une de ces toiles. En 1828, le peintre expose encore dans cette capitale; les rapports de l'Académie, insérés dans la *Gazette officielle de Berlin* (4 et 8 novembre), sont des plus flatteurs pour Max. de Meuron. En 1845, à la suite de la seconde exposition de la *Société des Amis des arts*, sa plus belle page alpestre, le *Lac de Wallenstadt* est acheté par une souscription nationale et placé dans la collection du Musée de notre ville, où elle étincelle comme une toile peinte de la veille.

La part de l'artiste est suffisamment grande déjà, mais il a d'autres droits encore à notre reconnaissance. Feuillet de Conches rapporte que Léopold Robert, revenu au pays en 1816, y peignit un grand nombre de portraits; il ajoute que les artistes et les amateurs de Neuchâtel applaudirent à ces premiers essais et regrettèrent qu'il se bornât à ce genre. L'un des plus distingués parmi ces amateurs, Roulet de Mézerac, arrivant d'une longue excursion en Italie, et ne voyant que ce pays pour former un artiste, pressa vivement Robert de s'y rendre; celui-ci n'avait pas les moyens d'entreprendre ce voyage. L'auteur ajoute que Roulet de Mézerac, instruit par Brandt, le graveur en médailles, de la position de Robert, lui offrit tous les moyens d'étudier, pendant trois ans, à Rome, sauf à le rembourser à son aise quand il aurait pris son essor.

Il est bon de compléter ces faits que tous les biographes de Robert ont reproduit comme ci-dessus. C'est d'abord par l'intermédiaire de Max. de Meuron que le jeune artiste put peindre à Neuchâtel plusieurs portraits qui aidèrent à développer chez lui certaines qualités de métier qui lui manquaient; c'est encore Max. de Meuron qui engagea et persuada Roulet de Mézerac à subventionner le débutant. Nous ne croyons pas que la seule intervention de Brandt ait fait prendre à Robert le chemin de l'Italie.

La bienveillance et l'affabilité de Max. de Meuron, fit de sa maison le rendez-vous des artistes; les Lory, Aurèle Robert, Charles Girardet et ses fils Karl, Edouard et Paul, F.-W. Moritz, etc., trouvaient en lui un homme qui comprenait tous les côtés de l'art; il accueillait ces hôtes et ces visiteurs avec

une urbanité naturelle et enjouée; sa conversation facile et aimable attirait à lui; ses manières, son esprit fin et correct à la fois, faisaient songer au siècle passé; l'étude et le commerce des artistes avaient aiguisé sa verve un peu caustique; il discutait avec réflexion et savait écouter ses contradicteurs. Il n'avait rien dans son allure qui révélât le peintre; à le voir passer vêtu de noir, marchant la tête baissée, et la relevant soudainement pour regarder par-dessus ses lunettes à branches d'or, on eût dit un diplomate, et personne n'eût deviné en lui le peintre des solitudes alpestres. Sa coloration brillante et fraîche, relevée encore par la blancheur de ses cheveux, dénotait cependant un milieu plus sain que les chancelleries diplomatiques; l'air des vallées et des lacs avait laissé là un peu de sa bienfaisante influence. Son œil vous scrutait d'une manière incisive qu'il ne pouvait dissimuler, sa bouche, mince et serrée, trahissait, avant qu'il parlât, l'impression qu'il ressentait; cet œil s'obstinait sur vous, parfois, avec fixité; l'analyste des glaciers et des rocs devenait physionomiste, et il fallait sa parole amicale pour rompre l'étrange fascination de son regard. Toujours affable, il avait cependant sa pointe d'ironie, mais délayée dans beaucoup de bienveillance, elle ne blessait jamais. Ses goûts étaient assez éclectiques quoiqu'il aimât de préférence les choses sérieusement conçues et exécutées, mais il savait discuter ce qu'il n'admettait pas d'instinct, et il finissait par comprendre les choses les plus opposées à son sentiment. M. Ch. Berthoud s'exprime ainsi sur Max. de Meuron: « Il avait les privilèges et les dons exceptionnels qui seuls pouvaient le faire réussir dans tout ce qu'il a entrepris pour les arts; il avait la considération personnelle, une bienveillance pleine de grâce, la véritable politesse; surtout, il avait ce qui ne se donne pas, la flamme intérieure, une faculté d'enthousiasme sincère, le sentiment pur et désintéressé du beau. Sa bienveillance n'avait rien de banal, sa grâce rien d'affecté, elles étaient comme le reflet du foyer de l'âme. » Ces qualités attiraient à lui, non-seulement ceux qui aimaient et cultivaient les arts, mais ceux-là même qui leur étaient étrangers.

(A suivre.)

A. BACHELIN.



# INSTRUCTION SECRÈTE DU ROI DE PRUSSE

A SES AGENTS EN SUISSE, EN 1706. (1)

---

Le Roi ayant ouï le rapport qui lui a été fait du plan dressé en Suisse sur ce qu'il y aurait à faire pour son service dans l'affaire de Neuchâtel, S. M. approuve tout ce qui a été proposé pour établir une meilleure intelligence entre les personnes qu'elle employe dans cette affaire en Suisse, et elle ne manquera pas de faire sentir sa juste indignation à ceux de ces officiers qui voudroient faire bande à part, et ne vivre pas en bonne harmonie ni travailler de concert pour le service et les véritables intérêts de S. M. les uns avec les autres.

Et comme le comte de Metternich, ministre d'Etat de S. M., va en Suisse pour y avoir soin de cette affaire, et que le dit comte y doit prendre le caractère d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. après la mort de la duchesse de Nemours, l'intention du roi est qu'à l'avenir ce comte doit avoir la direction de cette affaire en chef, que tous les autres officiers que S. M. entretient pour cette affaire en Suisse doivent agir selon les ordres que S. M. leur fera savoir par le comte, et qu'après qu'un chacun lui aura fait part de ce qu'il croit être du service de S. M., il lui en fera un rapport pour que S. M. donne là-dessus tels ordres qu'elle jugera être de son service.

Il est nécessaire aussi que le sieur de Normandie <sup>2</sup> communique aux officiers susdits toutes les lumières et toutes les connaissances qu'il a des droits de S. M., laquelle lui a aussi déjà donné ses ordres pour cela.

Le roi apprend avec déplaisir que l'on a tardé jusques à présent de donner

(1) La curieuse pièce que nous donnons ici a été rédigée d'après un Projet envoyé à Berlin et composé sans doute par les partisans du roi de Prusse à Neuchâtel et par ses agents en Suisse, les avocats Peyrol et de Normandie. Une minute du Projet, de la main de Peyrol, existe à la bibliothèque de Neuchâtel, où l'*Instruction du Roi* est aussi conservée depuis fort longtemps.  
J.-H. B.

(2) Avocat du roi de Prusse dans le procès de 1707.

du moins une information générale de ses droits sur la Comté de Neuchâtel, aux bien intentionnés de Neuchâtel, et il est d'avis qu'il ne faut perdre aucun moment de le faire.

Le roi attend aussi avec beaucoup d'impatience le *Factum* ou l'*Information sommaire* qui a été dressée pour cela et qui doit être claire et intelligible à un chacun.

Sa Majesté consent que le sieur Peyrol soit chargé de plaider cette affaire lors de l'ouverture. Il sera nécessaire aussi qu'il s'y prépare dès à cette heure et qu'il couche incessamment son plaidoyer, lequel doit être communiqué non seulement au comte de Metternich, mais aussi à l'avocat de Normandie et aux bien intentionnés de Neuchâtel pour qu'un chacun en dise son sentiment. La manière qui a été proposée pour communiquer l'*Information* susdite est entièrement approuvée par le roi. Il n'y a rien de plus nécessaire que d'engager tant à Berne<sup>(1)</sup> qu'à Neuchâtel autant de personnes que l'on peut dans les intérêts de S. M., et on ne doit rien au monde oublier qui peut servir pour cela, mais on croit qu'avec tout cela il serait fort à propos de prendre aussi, s'il se peut, le plutôt le meilleur, quelques mesures avec tout le canton de Berne même, pour que lorsque le cas de l'ouverture arrivera on sache sur quoi l'on peut compter à l'égard de ce canton, l'assistance duquel serait sans doute d'une grande utilité pour faire valoir les justes prétentions de S. M.

Il sera donné ordre dès à cette heure pour une certaine somme d'argent que l'on remettra en Suisse pour les dépenses qu'il sera question de faire inévitablement pour la réussite de l'affaire en question; mais à l'égard de cet article l'intention de S. M. est que :

1<sup>o</sup> Toutes les gratifications à donner pour cette affaire doivent être renvoyées, autant qu'il se peut, après service rendu et après que S. M. sera mise dans la réelle et pleine possession de la Comté de Neuchâtel.

2<sup>o</sup> Que si on donnait de l'argent à quelqu'un présentement ce ne seront que des sommes modiques de 100, 200 ou 300 écus au plus pour un service effectif que l'on rend d'abord ou dont on est entièrement assuré qu'il sera rendu dans la suite.

3<sup>o</sup> Il faut tâcher d'avoir aussi des quittances de ceux qui prennent de l'argent, ou que pour le moins ils se déclarent par écrit quels services ils prétendent de rendre pour les récompenses qu'ils reçoivent.

4<sup>o</sup> Comme il ne se donnera point d'argent à qui que ce soit sans ordre du comte de Metternich, celui-cy prendra toujours les avis des autres officiers de

(1) D'après la minute de Peyrol, on devait s'adresser à Berne à MM. Sinner, Willading, Steiger, Muralt, d'Erlach, Diesbach, Frisching, Daxelhofer, de Buren, Lerber, Fischer, Imhoff, Tillier, Saint-Saphorin, etc.

S. M. sur ces sortes de gratifications, afin qu'il ne s'y fasse rien sur quoi un chacun n'aye dit son sentiment et que l'on ne soit tout à fait assuré du service que S. M. en tirera.

5<sup>o</sup> Comme le baron de Bondely aura encore plusieurs médailles entre les mains qui lui ont été confiées autrefois pour en faire des présents, lorsqu'il seroit nécessaire d'en faire, S. M. entend une spécification de toutes ces médailles, tant de celles qu'il a déjà employées, que de celles qui lui restent encore.

Pour ce qui est des Billets ou Assignations à donner, et qui ne seront payables qu'après le succès de l'affaire, S. M. consent que le comte de Metternich ou tel autre de ses officiers que l'on choisira pour cela, les donne signés de sa main, mais il ne faut pas délivrer ces billets qu'à ceux qui donnent en échange une promesse par écrit de ce qu'ils prétendent faire pour le service du roi.

S. M. se promet aussi du soin que le comte de Metternich, aussi bien que les autres officiers de S. M., prendront de ses intérêts, qu'ils feront ces sortes de conventions à aussi bon marché qu'ils pourront et qu'ils ménageront en cela, comme en toute chose, les deniers de S. M. autant qu'il sera possible.

Il y a déjà du temps que la cour a eu intention d'envoyer quelques officiers de guerre en Suisse, de la manière qu'il est proposé dans le plan, mais les bien intentionnés de Neuchâtel ont cru alors que cela ne devait se faire encore, de sorte qu'il sera nécessaire de les consulter de nouveau et d'informer S. M. quel sera présentement leur sentiment là-dessus.

Les officiers auront ordre en attendant de se tenir prêts pour se transporter dans un pays étranger aussitôt qu'on le leur commandera. Comme le comte de Metternich se rendra lui-même en Suisse il ne sera plus besoin d'envoyer un courrier à Ratisbonne pour l'informer de la mort de la duchesse de Nemours lorsqu'elle arrivera. Il serait inutile aussi que l'on dépêchât un exprès avec cette nouvelle de Suisse au roi, parce que S. M. soit qu'elle se trouve encore dans ce pays, ou qu'elle soit déjà de retour à Berlin, ne manquera pas d'en estre avertie à droiture et même beaucoup plus tôt que si la nouvelle ne lui devait venir que de la Suisse.

Le roi approuve les représentations que l'on a proposé de faire aux bien intentionnés de Neuchâtel immédiatement après le décès de Mad. de Nemours et l'on pourra se servir pour cela de telles personnes que l'on y trouvera les plus propres.

Le roi agrée aussi la pensée touchant les milices de Neuchâtel que l'on voudrait engager dans le parti de S. M. lorsque le cas de l'ouverture arrivera.

S. M. fournira aussi l'argent nécessaire pour l'entretien de ces milices, mais on croit que cet article doit être auparavant concerté avec les bien intentionnés de Neuchâtel. Le roi souhaite aussi d'estre informé à combien cet entretien des milices montera par mois.

Cependant S. M. est d'avis que si par dessus ces milices on pouvait encore estre assuré de l'assistance du canton de Berne, au moins en cas de besoin et si la France se voulait mêler de l'affaire par la voye des armes, il n'en serait que d'autant mieux. Le roi fera pourvoir le prince d'Anhalt, général commandant des troupes de S. M. en Italie, d'envoyer dans la comté de Neuchâtel tant d'officiers et même d'y marcher avec toutes les troupes qu'il commande au cas que cela serait trouvé nécessaire; ce qui se pourra faire fort commodément si Dieu bénit les armes des alliés en Italie jusqu'à pouvoir pénétrer dans la Savoye, mais cet article demande aussi d'être consulté avec les bien intentionnés et surtout avec ceux de Neuchâtel.

Que l'on s'assure du château de Neuchâtel d'abord après la mort de Madame de Nemours; que l'on oblige le gouverneur de cette comté de se démettre en même temps de sa charge; que l'on empêche les prétendans françois de se rendre en personne à Neuchâtel et que l'on tâche d'obtenir une prolongation de six semaines si, devant ce terme écoulé, le roi n'est pas reconnu pour souverain.

Pour ce qui est du tribunal qui doit connaître du droit des prétendans, de quelles personnes ce tribunal doit être composé et par quels moyens on pourra empêcher que les trois cantons catholiques alliés de Neuchâtel ne se mêlent de cette procédure, S. M. s'en rapporte entièrement au soin et aux lumières des officiers qu'elle employe pour cette affaire en Suisse, lesquels exposeront au comte de Metternich toutes les réflexions qu'il y a à faire là-dessus et agiront ensuite sur ce sujet selon que le dit comte, après meure délibération, le trouvera être le plus selon l'intérêt et le service de S. M.

Il sera fort nécessaire que l'on aye des gens affidés dans les cantons alliés pour être informé de ce qui s'y passera par rapport à cette affaire. Les ecclésiastiques surtout doivent être ménagés, aussi le roi croit que cela pourra être d'un grand usage et on fera bien de travailler dès à cette heure de s'assurer d'un bon nombre de ministres par toute la comté, mais surtout à Neuchâtel.

Le règlement que l'on veut faire, et par lequel il sera assigné à un chacun des officiers du roi, ce qu'il aura à faire, tant pour le présent qu'après la mort de la duchesse de Nemours, doit être dressé incessamment et S. M. en attend une copie par le premier ordinaire.

Le roi ne doute pas que ses alliés ne le secourent et ne l'assistent efficace-

ment, tant à Neuchâtel qu'auprès des cantons, lorsque le cas de l'ouverture y sera, et il est connu dans quel engagement les alliés se trouvent à cet égard envers S. M.

L'envoyé d'Angleterre qui se trouve sur le lieu a là-dessus toutes les ordres nécessaires, S. M. fait travailler aussi tant à Vienne qu'icy<sup>(1)</sup> afin que l'Empereur et MM. les Etats-Généraux veuillent envoyer incessamment des ministres exprès en Suisse pour y avoir soin de cette affaire.

A l'égard de la qualité de suzerain sur Neuchâtel que l'on donne dans le plan à l'Empereur, S. M. est du sentiment que ce point doit être traité fort délicatement, non seulement parce que l'on ne sçait pas de quelle manière Messieurs de Neuchâtel, qui prétendent que leur Etat est une souveraineté, regardent cette opinion, mais encore pour d'autres considérations qui seroient trop longues pour être expliquées ici.

On a déjà remarqué cy-dessus que le roi seroit fort aise si, dès à présent, on pouvoit prendre des mesures avec le canton de Berne pour faire réussir sa prétention sur Neuchâtel, mais si ce canton ne peut pas être disposé à cela, ou bien s'il y a d'autres raisons pour lesquelles on ne croit pas qu'il soit à propos d'en venir à un tel concert, S. M. en veut bien désister aussi, mais elle croit pourtant que c'est là un article qui mérite une meure délibération et sur quoi elle attend l'avis de ses officiers, après que le comte de Metternich sera arrivé en Suisse et après que celui-ci aura examiné avec eux toutes les réflexions qu'il y aura à faire là-dessus.

Il en est de même de la députation que le canton de Berne pourroit faire à Neuchâtel après que la duchesse de Nemours sera morte, ce canton en a fait de semblables cy-devant avec succès, et si même les cantons catholiques en vouloyent faire aussi on croit que la députation de Berne l'emporteroit toujours de beaucoup par dessus les catholiques.

Pour ce qui est du tribunal par lequel on prétendra de faire décider l'affaire de la succession, on a déjà remarqué que l'on ne saurait ici rien déterminer là-dessus, et que c'est là un point qui doit être examiné en Suisse par les officiers du roi, lesquels prendront ensuite telles mesures à cet égard qu'ils jugeront les plus convenables pour le service de S. M.

Le comte de Metternich est pourvu d'une lettre de créance pour tout le Corps helvétique en général, et pourra prendre ses audiences de la manière qu'il est proposé, si les bien intentionnés le trouvent à propos, mais il est à remarquer que le comte de Metternich ne prendra le caractère d'ambassadeur qu'après la mort de la duchesse de Nemours et que, si les bien intentionnés ne sont d'accord, il pourroit à la vérité délivrer aussitôt qu'il sera arrivé en

(1) En Hollande.

Suisse la lettre de créance qu'il a et dans laquelle on ne lui a point donné de caractère, et faire semblant qu'il seroit chargé de toute autre commission, sans faire en public aucune mention de l'affaire de Neuchâtel.

L'on croit que le comte de Metternich est pourvu de toutes les autres lettres de créance et de tous les pleins pouvoirs dont il a besoin pour sa commission, mais on doit néanmoins examiner aussitôt qu'il arrivera en Suisse toutes les lettres et pleins pouvoirs, afin que s'il y manque quelque chose la Cour y puisse pourvoir à temps.

On fera tout ce que l'on pourra pour avoir les documents dont on dit avoir besoin pour la démonstration des droits de S. M. Pour ce qui est des pièces que l'on croit pouvoir tirer des archives de la maison d'Orange à la Haye, on en a parlé à MM. les Etats Généraux et on fait faire des recherches exactes pour le reste tant à Malines qu'à Vienne. Mais comme il y a plusieurs de ces documents qui sont, selon toutes les apparences, dans les archives de Neuchâtel il faudroit s'adresser pour cela aux bien intentionnés de ce lieu, et on ne doit perdre aucun moment pour cela.

Il est sûr cependant que l'on tirera très peu ou même rien de ce qui peut servir à l'affaire en question à Vienne, parce que toutes les archives de l'Empire, jusqu'au temps de Charles V, sont, comme il est connu, entièrement perdues, et qu'il n'en reste une feuille dans l'Empire. Il est fort incertain aussi si le conseil de Malines pourra fournir quelque chose, mais c'est de quoi on sera informé dans peu.

Aussitôt que la duchesse de Nemours viendra à mourir, le comte de Metternich ira à Neuchâtel et de sorte qu'il ne sera pas nécessaire d'y envoyer une autre personne, en tous cas ce comte, en vertu de son pouvoir, pourra substituer quelqu'un pour cela.

Si la paix générale se fait avant que la duchesse de Nemours meurt, le roi ne manquera pas de faire tout ce qu'il peut pour que par cette paix son droit sur la comté de Neuchâtel soit mis hors de toute contestation. S. M. employera aussi dans les traités de paix une personne assez versée dans les affaires de la France et de la Suisse pour pouvoir travailler avec succès dans l'affaire de Neuchâtel.

Le nouveau mémoire que le roi a fait faire pour la déduction de ses droits sur Neuchâtel est imprimé et le comte de Metternich en apportera un bon nombre d'exemplaires en Suisse. Les bien intentionnés examineront ce traité avec soin, et s'ils trouvent quelque chose à y changer, ils en avertiront la Cour incessamment.

Fait à Honslardyck ce 8<sup>me</sup> d'aoust 1706.

---



## NOTICE SUR COLOMBIER

---

Présentée à la réunion de la Société cantonale d'histoire,  
à Colombier, le 4 Juillet 1876, par M. Louis BOREL, pasteur.

---

Messieurs,

Ce travail n'a aucune prétention à l'ordre méthodique, ni même à la rigoureuse exactitude d'un ouvrage de science; ce sont des notes et des renseignements épars que j'avais recueillis, en feuilletant rapidement un ou deux des historiens de notre pays, et dont j'avais fait une espèce de *conférence* destinée à mes paroissiens, mais qui dormait sans que personne pensât à elle, quand un membre de votre Société m'a demandé si je ne possédais rien qui concernât l'histoire de ma paroisse. Je vous livre donc ma conférence, seulement un peu revue et augmentée.

Il est pour les lieux, comme pour les individus, des noms plus poétiques ou plus harmonieux que d'autres, et Colombier n'a pas à se plaindre du sien; la colombe qui se trouve dans ses armoiries semblerait indiquer que la localité a tiré son nom de ce gracieux oiseau, qui est l'emblème de la grâce et de la simplicité; mais d'après M. L. Junod, le nom de Colombier dérive plus vraisemblablement de *Columbaria* (tombeaux). — Le Cret-Mouchet était un ancien cimetière romain, et les fouilles opérées dans les jardins et vergers du château en 1840, ont révélé tout un établissement romain.

Voici comment M. l'ancien doyen Lardy, alors pasteur à Colombier, raconte l'origine de ces fouilles : « Il y a douze ans, écrivait-il en 1852 (*Almanach de Neuchâtel*), on creusait la terre au pied des murs du château, entre deux tourelles, du côté méridional, pour placer un encaissement destiné à recevoir les eaux des lavoirs de la grande cuisine. Les ouvriers occupés de ce travail découvrirent la tête d'une colonne de roc qui les arrêta par sa masse et sa longueur. Appelé par eux, et pressentant quelque chose d'extraordinaire, le pasteur leur offrit quelques bouteilles de vin, s'ils voulaient continuer leurs fouilles. Ils y consentirent avec empressement, et pendant ce temps un exprès

fut envoyé à Pesex, pour mander M. DuBois de Montperreux, qui, après un rapide examen des localités, avec la sagacité qui le caractérisait, déclara que la colonne découverte appartenait au péristyle d'un vaste édifice, dont il indiquait les dimensions avec une précision vraiment incroyable. Il fit de cette découverte un rapport au conseil d'Etat, qui l'autorisa à poursuivre des recherches dont le résultat définitif a été : qu'il existait jadis, dans cet emplacement, des constructions d'origine romaine, remontant aux premiers siècles de l'ère chrétienne, et qui couvraient tout le coteau sur lequel est aujourd'hui bâti Colombier, depuis le milieu supérieur des allées jusques et y compris l'extrémité occidentale de ce village, et que des murs latéraux, d'une assez grande épaisseur, surtout dans leur base, les encadraient et soutenaient le terrain sur lequel elles étaient élevées. M. DuBois, toujours avec la même sagacité, désigna les pentes orientales du Cret-Mouchet comme un lieu où devaient se trouver les tombeaux des personnes notables mortes dans ces temps reculés. Il y fit faire des fouilles, et toutes ces conjectures se sont réalisées. »

Voici maintenant les détails qui se trouvent dans l'*Almanach de Neuchâtel* de 1841, et qui doivent avoir été donnés et rédigés par M. DuBois lui-même :

« Les travaux ont commencé le 13 du mois d'août (1840). En suivant les indices de la première colonne découverte, on trouva qu'elle avait été placée à l'angle d'un portique long de 39  $\frac{1}{2}$  pieds et large de 12, dont on découvrit successivement toute l'ordonnance : trois fortes murailles le fermaient du côté des Allées; il était ouvert en regard du château, et quatre colonnes d'un ordre toscan bâtarde, usité par les Romains dans leurs autres constructions en Helvétie, le décoraient dans sa longueur et supportaient un entablement, selon toute apparence en bois. De droite et de gauche se prolongeait une muraille qui fermait un *castrum* romain, en regard des allées actuelles; deux autres murailles, plus fortes et beaucoup plus longues que la première, la coupaient à angle droit et allaient aboutir au centre du village, vraisemblablement près de la fontaine, à une quatrième muraille qui formait le second côté étroit du *castrum* et le quatrième du parallélogramme. Aucune fouille n'a été faite dans l'intérieur du *castrum*; il n'a été reconnu qu'une muraille qui sert de fondation à la galerie de Henri II, et qui, avec quelques restes d'anciens édifices, marque l'alignement d'une rue qui longeait le portique. Le front de la muraille du *castrum*, en regard des Allées, s'appuyait par ses extrémités sur deux grands corps de bâtiment, qui laissaient une saillie de 40 pieds, comme les deux ailes d'une immense construction; celui de l'angle sud-est, tout près du coin de la muraille, était percé par une grande porte de 13 pieds de largeur; attendant à la porte était, sur la même ligne, la façade ornée des thermes publics, dont on a découvert le grand pavé et l'*hypocauste* (ou bain

souterrain); le pavé en mortier, étendu sur de grandes tuiles romaines, est supporté par un grand nombre de petits piliers en briques; le feu s'allumait dessous; la chaleur et la fumée s'échappaient par des soupiraux en tuiles, appliqués contre les murailles, qui se chauffaient ainsi que le pavé.

En parfaite symétrie avec ce corps de bâtiment, s'élevait le second, en avant de l'angle sud-ouest; à la grande porte déjà décrite en correspondait une plus petite, percée dans une muraille de 6 pieds d'épaisseur. Cette petite porte extérieure du castrum répondait à une porte ou poterne intérieure, à laquelle on montait, comme au Capitole, par de larges degrés. L'entre-deux portes, long de 36  $\frac{1}{2}$  pieds, large de 11  $\frac{1}{2}$ , s'appuyait sur une espèce de corps de garde. La partie du bâtiment qui répondait aux thermes ne présente plus que sa principale muraille de 40 pieds de façade; elle servait de base à une colonnade en briques recouvertes de stuc, dont les restes jonchent le sol; un énorme noyer est implanté et s'étend sur les restes de l'édifice.

Il paraît que cette ligne de corps de bâtiment, qui a plus de 250 pieds de face, formait l'un des côtés d'une place extérieure du castrum; le côté sud-ouest était fermé par un grand palais romain, dont la distribution intérieure presque toute entière se révèle aux regards; on entre, du côté de la place, par une grande porte à deux battants dans l'*atrium*, ou galerie couverte; sa longueur est de 70 pieds, et l'un de ses côtés borde la place. De l'*atrium* d'autres portes s'ouvraient dans toutes les pièces de l'intérieur, parmi lesquelles on distingue le *triclinium*, ou salle à manger, avec une petite scène pour des représentations de pantomimes, des chœurs de musiciens, etc., etc., un *hypocaustrum*, ou bain à vapeur; comme les premiers thermes, mais beaucoup plus petit; une chambre à coucher d'hiver, avec un petit âtre en briques, pour y mettre un brasier; une chambre d'été, des cuisines et d'autres pièces, dont il est difficile de reconnaître l'usage. — Toutes ces pièces avaient pour plancher des pavés à la romaine, une espèce de mosaïque grossière; quelques-uns sont fort bien conservés. Ces pièces étaient aussi toutes peintes en fresques en caustique; celles de l'*atrium*, à fond blanc, étaient décorées d'arabesques de différentes couleurs. Dans d'autres pièces le peintre avait fait usage d'un rouge et d'un bleu éclatants, distribués par compartiments, avec de larges bordures. On avait employé aussi pour décors un marbre blanc coquilleux, dont les fragments et les moulures sans nombre décèlent la richesse et le goût du propriétaire.

Trois côtés de ce palais étaient circonscrits par un grand égoût, ou conduit souterrain, supérieurement muré, large de près de deux pieds et haut de cinq. La voûte de ce conduit servait de trottoir tout autour de l'édifice; sur une certaine longueur elle s'est enfoncée, mais quelques tronçons sont encore

intacts, et on a pu s'y promener à l'aise. Ces égouts, dont il existe encore plusieurs aux alentours du château actuel, sont célèbres dans les légendes de Colombier, qui, en les attribuant aux seigneurs du moyen âge, leur donnaient une destination toute romanesque.

Cet ensemble de découvertes ne laisse aucun doute sur l'existence d'un *castrum* romain et d'une ville : le palais prouve qu'elle était habitée par des personnages considérables. D'autres fouilles et une foule d'indices indiquent que cette ville extérieure s'étendait d'une part jusque vers Sombacour, de l'autre jusqu'aux anciens rivages du lac, marqués par un talus. Des traces évidentes de môles et de jetées sous l'eau du lac indiquent aussi l'existence d'un port important.

Enfin nous avons château, bourg, portes, rues, bains, portiques, maisons; il ne manquait plus que le *cimetière*; il a été retrouvé tout entier, et vingt tombes béantes, dans lesquelles on a reconnu plus de trente squelettes, se sont ouvertes à côté les unes des autres pour attester le fait; douze de ces tombes sont murées à la romaine, en pierres jaunes; ce sont des quarrés longs de différentes dimensions; le plus grand a 6  $\frac{1}{2}$  pieds sur 2  $\frac{1}{2}$ ; celui-ci renfermait plusieurs corps; le dernier qui y fut placé avait les pieds tournés vers l'orient, comme dans toutes les autres tombes, la tête à l'occident, couché sur le côté, le visage regardant le nord; les autres corps, enlevés pour lui faire place, avaient été déposés au pied de la tombe. Quelques agrafes romaines ont été le seul résultat de ces fouilles funéraires; mais des transports de terrain opérés par un propriétaire dans la partie de son jardin attenant à celle où sont ces tombes, ont fait découvrir un médaillon de *Martia*, femme de l'empereur Titus, des médailles de *Constantin*, de son fils *Constance*, etc., etc. On a aussi trouvé quelques médailles de *Néron*, de *Lucius Verus*, etc. Nulle inscription, seulement le nom d'un potier *Ruscus*, trouvé sur un vase; deux *fibulæ* ou agrafes, des restes et des débris d'amphores et d'autres vases, des clous et des gonds en fer, le cou d'une fiole en verre, etc., sont presque les seuls ustensiles découverts. Aucune trace d'autel votif.

La richesse des fouilles consiste en tuiles d'excellente qualité, briques, créneaux, mortier, ciment, mastic, pavés, fresques, moulures en marbre, fragments de colonne; tous ces objets ont été réunis dans une salle du château de Colombier.

Sous cet antique château, sous ces allées magnifiques, monument de la touchante bonté d'un de nos souverains, au milieu de ces riants vergers, une ville romaine, de vastes constructions, des colonnades! Et cependant jamais ville et jamais population ne furent plus complètement oubliées de l'histoire et de la tradition que celles dont nous recherchons aujourd'hui quelques traces. »

« Nos annales, dit encore M. le doyen Lardy, ne nous apprennent rien de précis ni de bien certain sur les destinées de Colombier jusqu'au 13<sup>m</sup>e siècle. M. DuBois de Montperreux pensait que les premiers seigneurs de Colombier étaient de race bourguignonne, — (de race burgonde, dit plutôt M. de Mandrot). Quant au château, l'on ne connaît point la date des premières constructions, qui paraissent très anciennes, et ont été successivement fort agrandies. »

Du 13<sup>m</sup>e au 16<sup>m</sup>e siècle trois familles différentes de seigneurs exercèrent ici successivement leur juridiction, — les *de Colombier* proprement dits, les *Chauvirey* et les *de Valleville*.

« Trois familles de nobles indépendants, dit M. de Chambrier, mais qui n'étaient pas, comme on l'a supposé, des branches cadettes de la maison de Neuchâtel, celles des *seigneurs de Colombier*, de Vaumarcus et de Gorgier, partageaient alors, (c'est-à-dire de 1214 à 1258), avec les églises de Bevaix et de Pontareuse, toute la partie occidentale du pays. Les deux premiers de ces seigneurs ne tardèrent pas à se reconnaître vassaux de Neuchâtel : Vaumarcus à la fin du siècle et Colombier avant 1337. » — Les Colombier furent fréquemment les lieutenants des comtes de Neuchâtel, ou les gouverneurs de leurs Etats. Henri de Colombier, premier seigneur connu, mourut en 1263. Son petit-fils Henri, fils de Jacques, commandait les troupes neuchâteloises à la bataille de Coffrane en 1295. En 1314, Jaques et Renaud, coseigneurs, fondaient le temple dédié à St-Etienne. Vauthier de Colombier fut gouverneur pour Conrad de Fribourg, qui partait en février 1400 pour la Terre-Sainte; Jean de Colombier le fut pour Jean de Fribourg en 1430, et Antoine pour Rodolphe de Hochberg. Mais ces seigneurs vassaux avaient la tendance à se rendre indépendants de leur suzerain; leur droit se bornait à juger leurs serfs dans l'intérieur de leur château; et le maire de Colombier fut poursuivi (sous Rodolphe de Hochberg) pour avoir rendu justice *sous le tilleul* (et non *inter quatuor angulos domus*); le seigneur lui-même fut condamné, pour un fait pareil, à une amende arbitraire.

La seconde famille des seigneurs de Colombier s'appelait *Chauvirey*, et avait hérité de *Cormondrèche* et de *Savagnier*, ce qui avait augmenté son territoire, qui comprenait, outre la commune de Colombier, celle d'Areuse, les hameaux de Brot, de Fretreules et du Champ-du-Moulin, et un certain nombre de familles de Bôle. Le premier Chauvirey (si tant est qu'il y en ait eu plusieurs) devint aussi gouverneur du comté, puis bourgeois de Berne. Deux héritières du nom de Chauvirey, Rose et Isabelle, ayant épousé deux fils de l'avoyer de Berne, J.-J. de Watteville, celui-ci devint, sous Jeanne de Hochberg, le chef de la troisième famille des seigneurs de Colombier. Il fut nommé en 1529 (à la veille de la Réformation) conseiller du gouverneur George de

Rive, et obtint le droit de haute justice sur tous les habitants de sa terre et sur ses mainmortables (Chambrier, p. 297) — Il se fit céder des droits princiers sur le prieuré de Bevaix et la moitié des biens du prieuré de Corcelles.

En 1563, les trois fils de l'avoyer Watteville se proposant de vendre à Berne leurs seigneuries de Colombier, de Bevaix et de Cortaillod, deux officiers de *Léonor d'Orléans*, comte de Neuchâtel, rachetèrent en son nom la seigneurie de Colombier pour la somme de 60,000 écus d'or (522,500 francs actuels), et ainsi Colombier fut *réuni à la directe*, c'est-à-dire replacé sous l'autorité immédiate du prince de Neuchâtel. — Les habitants de Colombier gagnèrent à ce changement, puisqu'ils payèrent dès lors la dîme à la dix-septième, au lieu de la payer à la onzième. Les Quatre-Ministres de Neuchâtel, qui avaient fourni des fonds pour le rachat, obtinrent pour 10 ans la ferme de la mairie de Colombier.

Avant de poursuivre et de parler de la domination des princes d'Orléans, qui fut si favorable à Colombier, indiquons quelques faits de détail antérieurs à Henri II :

Au 13<sup>me</sup> siècle (de 1286 à 1342), les *Miéville* étaient déjà une des principales familles de Colombier.

Sous le comte Louis (de 1342 à 1373), les communautés de la Côte, peuplées alors de 154 familles (37 à Peseux, 21 à Corcelles, 21 à Cormondrèche, 34 à Auvernier, 12 à Colombier, 5 à Areuse, 7 à Montesillon et Montmollin, et 17 à Bôle), reçurent de lui des droits d'usage dans les vastes forêts qui sont aujourd'hui leur propriété. Cette concession fut faite en faveur de tous les habitants présents et à venir, nobles et non-nobles.

Le vendredi 1<sup>er</sup> mars 1476, veille de la bataille de Grandson, les villages de Colombier et du voisinage durent loger plusieurs milliers de Suisses, qui allaient le lendemain, samedi 2, mettre en déroute le duc de Bourgogne. Le pays entier, fortement prononcé pour les Suisses, quoique le comte Rodolphe eût son fils Philippe à la cour de Bourgogne, accueillit et traita l'armée des cantons comme des libérateurs et de fidèles alliés.

Avant la Réformation, Colombier était, comme le reste du pays, dirigé au spirituel par un clergé ignorant et de mœurs plus ou moins pures. St-Etienne était le patron de Colombier, tandis que St-Nicolas était celui d'Auvernier et de Cortaillod. J.-J. de Watteville, seigneur de Colombier, zélé partisan de la Réforme, contribua à l'établir. — Réformé en 1532, Colombier eut, dit-on, pour premier pasteur L. Fatton, ami de Farel. Ses successeurs ont été Jean Fatton, — David Chaillet, — Guillaume Philippin, — Jaques Fatton, — Jean Mélier,

— Dan. Berthoud, — Jonas Favargier, — Moïse Philippin, — Olivier Perrot (sous Ch.-L. d'Orléans, 1656; un peu plus tard un autre Perrot, ministre à Saint-Martin, fut nommé receveur à Colombier), — Isaac Hory, — Ch. Chaillet, — Jonas Matthieu, — Abrah. Bourgeois, — Frédéric Osterwald, — Félix Tissot et Rod. le Chambrier (tous deux sortis des Planchettes), — Abram Deuze, — Jonas de Géliou, 37 ans pasteur à Colombier, de 1790 à 1827, qui a laissé, ainsi que sa famille, un excellent souvenir, — et M. le doyen Lardy, dont le pastorat a duré 22 ans, de 1827 à 1849.

En 1619 et 1620, treize sorciers furent exécutés à Colombier, après avoir dénoncé 43 complices; c'est sans doute l'époque la plus lugubre et la plus mystérieuse de notre histoire; mais revenons à la maison de Longueville et à la suite de notre notice :

En 1639, Henri II de Longueville, petit-fils de Léonor d'Orléans, étant appelé à remplacer en Alsace le duc Bernard, qui venait d'y mourir, et quittant le Piémont, où il commandait un corps de troupes, voulut visiter en passant ses chers Neuchâtelois, désolés alors par la peste. En vain chercha-t-on à l'en détourner en l'effrayant sur les dangers qu'il allait courir. « *Quand est-ce, dit-il à ses courtisans, que le père, qui va visiter ses enfants, leur fait le plus de plaisir? N'est-ce pas quand ils sont en détresse par chagrin et maladie. J'irai donc par ainsi à la garde de Dieu.* » Il prit en conséquence un bateau à Grandson et se rendit incognito le 14 août 1639 au château de Colombier, où il fit venir le procureur-général Favargier, avec lequel il passa, malgré la hâte qu'il avait de retourner à son poste, trois jours entiers, occupé continuellement à distribuer des secours aux malades et à arrêter, autant qu'il le pouvait, par de sages mesures de police, les ravages du fléau.

Voici comment M. Huguenin, maire de la Brévine, qui connaissait si bien notre histoire, raconte l'origine de nos allées :

A la bataille d'Ivry, en 1590, Henri I<sup>er</sup> d'Orléans-Longueville, père de Henri II, démonté et blessé, courait le plus grand danger d'être fait prisonnier, ou foulé aux pieds par la cavalerie. Abram Mouchet, de Colombier, qui servait dans l'armée en qualité de simple cavalier, reconnut son prince, mit pied à terre et lui donna son propre cheval; bientôt après Mouchet fut lui-même renversé dans la mêlée. Revenu à lui après le combat, et n'ayant aucune blessure dangereuse, il alla trouver le duc pour réclamer son cheval et se faire connaître à lui comme celui qui lui avait sauvé la vie. Le duc, plein de reconnaissance, lui tendit la main, et le pria de fixer lui-même la récompense due à son généreux dévouement. Le vieux soldat, qui n'avait aucun bien, et dont l'ambition se bornait à finir tranquillement ses jours dans

sa patrie, lui demanda pour toute grâce d'être nommé receveur des domaines du prince dans sa terre de Colombier. — Le brave Mouchet, à qui le prince Henri accorda des lettres de noblesse, qu'il ne demandait point, et la charge de trésorier, qu'il sollicitait, sut jouir sagement de sa fortune, et ses enfants parvinrent à s'allier à des familles distinguées; mais leur prospérité ne fut pas de longue durée; il mourut débiteur de 140,000 livres.

Cette dette, que son fils, Jean Mouchet, trésorier-général après lui, et jouissant de la faveur particulière du prince, ne put jamais acquitter, s'étant élevée à sa mort à 377,000 livres, sa veuve fit faillite, et les communautés de la Côte, ses cautions, se trouvèrent hors d'état de tenir leurs engagements. La progression croissante des intérêts accumulés devint effrayante. Auvernier délivra, en 10 ans, 168,000 livres en argent et en terres, et Colombier, qui n'avait délivré que de faibles acomptes, redevait 290,000 livres en 1653, lorsqu'on lui offrit quittance à la condition de payer la dîme à la onzième, au lieu de la dix-septième gerle. Onze communiens acceptèrent, huit refusèrent, heureusement pour la commune, qui, en 1657, obtint la remise totale de sa dette, à la seule condition de planter les *Allées*, qui sont encore aujourd'hui le plus bel ornement de cette localité, un ornement princier.

Voici de quelle manière le chancelier de Montmolin, écrivain aussi distingué qu'habile homme d'Etat, exposé dans ses Mémoires cette belle scène de notre histoire :

« Le séjour que Henri II fit dans ce pays fut de six semaines; on peut dire avec vérité qu'il ne se coucha pas un seul jour sans avoir fait du bien, renouvelant les franchises, en accordant de nouvelles, répandant des grâces et faisant des dons considérables, entre lesquels je ne puis taire le trait suivant :

» La communauté de Colombier ayant follement cautionné le trésorier Mouchet, originaire du lieu, se trouvait chargée d'une bien grosse dette envers la seigneurie. Le prince prenait grand plaisir à passer trois jours par semaine au château de Colombier, où il voulait que je le suivisse. Les environs lui plaisaient tant que tous les jours après le dîner, lorsqu'il ne faisait pas bien mauvais temps (car un peu de pluie ne l'arrêtait pas), il me faisait signe de le suivre et me conduisait à travers champs, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; mais c'était aussi pour deviser à son aise des affaires du comté. Un jour que nous revenions de la promenade, nous trouvâmes, non loin de la porte de la prairie, les principaux du village, qui se jetèrent aux pieds du prince, le suppliant de les soulager par un rabais, au regard du cautionnement ci-dessus. Le prince, les ayant d'abord fait relever, leur dit : « *Volontiers, mes enfants; mais ne cautionnez plus; et, se tournant du côté de la prairie: il me*



*vient une pensée, ajouta-t-il, en étendant sa main avec trois doigts écartés, que vous plantiez ici trois grandes allées de bons et beaux arbres, aboutissant au lieu où je suis, avec petites allées aux côtés; cela fait, mon procureur-général, que voilà, vous donnera quittance de toute votre dette, sitôt qu'il pourra l'écrire à l'ombre des dits arbres.* » — Ces bonnes gens, qui ne demandaient qu'une diminution de somme, ébahis et comme stupéfaits, ne savaient comment dire leurs pensées; ce que voyant le prince, il ajouta incontinent : *Allez vite, mes enfants, préparez vos outils pour les allées, j'y veux travailler avec vous.* »

La requête qui fut alors présentée au prince existe en copie dans les archives de la commune; elle exprime, dans un style humble et un peu diffus, l'état de gêne dans lequel étaient tombés les habitants de Colombier, avec lesquels les voisins ne se souciaient plus de contracter des engagements matrimoniaux; quant à la réponse du prince elle respire la bienveillance et une noble simplicité. Elle est datée du château de Colombier, et du 18 août 1657.

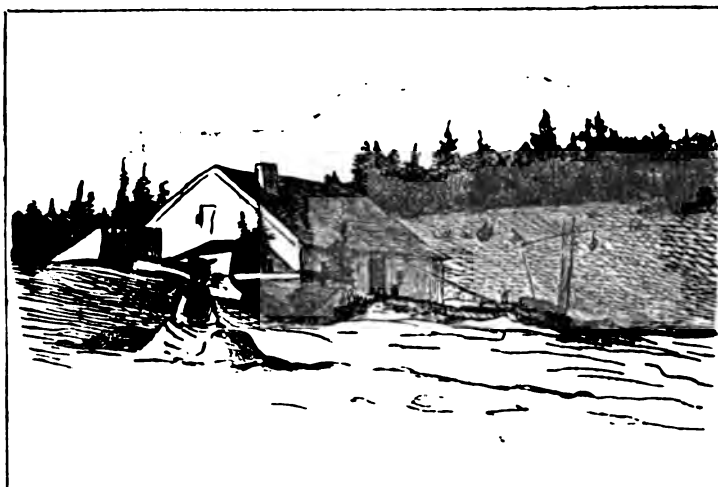
Les allées primitives s'étendaient moins loin que les allées actuelles, le lac se rapprochant davantage du village.

C'est à Henri II que les derniers mainmortables du pays, qui étaient nombreux à la Côte, à Colombier, à Bôle et à Rochefort, durent leur affranchissement. Sous ce prince, qui mourut en mai 1663, Colombier comptait 164 hommes en état de porter les armes.

En 1707, le château de Colombier passa, comme le reste du pays, ensuite de la sentence des Trois-Etats, sous la domination d'une nouvelle maison princière, celle de Prusse; désormais ce ne seront plus des Longueville qui viendront y séjourner, mais des milords Keith et des Béville, des lieutenants des nouveaux souverains.

(A suivre.)





## LE SOLIAT

---

La ferme du Soliat, que représente notre petit dessin, est située sur la montagne du Creux-du-Van. Tous les promeneurs ont salué, au terme d'une pénible, mais toujours joyeuse escalade, ce chalet hospitalier. De Noiraigue au Soliat, en passant par les Œillons et les charmants sentiers en zigzag créés par le maire Matile, il faut environ une heure et demie. Du Soliat, une fois restauré, le touriste se dirige vers le sommet du plateau, où est situé le Signal, dont Osterwald a indiqué l'altitude (1463<sup>m</sup> 3). Rien n'est comparable à la vue dont on jouit depuis cet endroit. Toutes les splendeurs de la nature sont étalées au loin dans l'horizon, et en tous sens, pour l'admiration de l'artiste, du poète ou du patriote. D'une part, les plaines vaudoises au delà desquelles on croit apercevoir, dans le hâle, le Léman. A l'est, les trois lacs de Neuchâtel, de Morat, de Biennne, dont le bleu foncé forme un contraste harmonieux avec l'azur du ciel. L'île de St-Pierre présente au regard ses collines boisées, et au souvenir les évocations de Rousseau. A l'ouest et au nord, les

cimes et les plateaux du Jura ; dans toute son étendue, la vallée des Ponts et la Sagne. — Il faudrait un pinceau habitué à peindre les plus heureuses perspectives, les effets les plus variés de forme et de couleur, pour rendre, même faiblement, un petit coin du panorama unique que l'on contemple depuis le signal du Creux-du-Van.



Une vue du Creux-du-Van.

Je n'ai rien dit encore du Creux-du-Van lui-même. A quelques pas du Solyat s'ouvre dans le plateau assez vaste, formant la voûte de la montagne, un gouffre profond qui fait reculer le promeneur surpris. Les rochers se sont brisés verticalement, sur une vaste étendue et en forme de demi-cercle, à une hauteur de huit cents pieds. Le spectacle, au-dessus de cet immense hémicycle, est saisissant de grandeur et de majesté sauvage, et l'on se demande quelle cause a pu produire, dans les formes si régulières du Jura, un tel bouleversement. Les rochers, ainsi mis à nus, recouverts de cette teinte grise que laissent après eux les siècles, accusent des formes fantastiques. Dans le fond de l'abîme, comme des grains de sable, on aperçoit les milliers de sapins

qui ont osé croître là où la montagne s'était couchée. Sur ce fond d'ombre, une tache claire dessine, au milieu d'une clairière, une cabane de charbonnier, la seule habitation qui convienne à cette solitude. Le moindre coup de feu qui retentit dans cet amphithéâtre de titans éveille des échos qui roulent comme le tonnerre.

Depuis Travers, en passant par le Vannel, on peut également faire l'ascension du Creux-du-Van, ou prendre le sentier qui, à mi-chemin, conduit à la ferme Robert et à la Fontaine-froide, dans le fond du creux. Sur tous les parcours, on rencontre d'énormes blocs erratiques qui signalent le passage des glaciers, dans les temps préhistoriques.

On attribue au nom du Creux-du-Van une origine celtique (van, montagne). La forme d'un van, si bien imitée, confirmerait au besoin cette orthographe. D'aucuns écrivent *Creux-du-Vent*, expliquant cette étymologie par le courant d'air ascendant et les tourbillons de vent qui se produisent dans l'hémicycle. Je laisse aux érudits le soin de décider.

Il me resterait à parler de la flore si exceptionnellement riche du Creux-du-Van. Mais de brillants et savants écrivains l'ont déjà fait, fort heureusement pour moi, car je n'y connais rien.

J'aime mieux terminer cet article par deux petits vers patois que J.-J. Rousseau lui-même a écrits, en racontant la vie des pâtres sur les hauts pâturages. Et ceci me fait revenir à la ferme du Soliat, servant d'asile aux bergers des innombrables troupeaux de vaches, dont on boit la crème avec délices là haut. Ces troupeaux, qui ne passent guère que quatre mois sur la montagne, arrivent, tout parés, les premiers jours de juin, avec un grand bruit de clochettes argentines et de campanes sonores.

Les senaliré sont les premiré  
Les biansche les dariré.

— Mon plus grand désir, cette année, est de retourner les voir.

Neuchâtel, mai 1876.

Georges JEANNERET.



## NOTICE SUR COLOMBIER

---

Présentée à la réunion de la Société cantonale d'histoire,  
à Colombier, le 4 Juillet 1876, par M. Louis BOREL, pasteur.

*(Suite et fin.)*

---

Au printemps de 1712, année de la seconde bataille de Vilmergen, les milices vaudoises, au nombre de 4000 hommes, commandées par le colonel Monnier de Grandson, qui avait le major Davel en sous-ordre, passèrent par Colombier; elles furent reçues à Vaumarcus par le lieutenant-colonel de Chambrier, qui les accompagna jusqu'au pont de Thielle (pour éviter le canton de Fribourg, catholique). — Le pays de Neuchâtel ayant dû fournir aux Bernois 800 hommes de contingent, divisés en quatre compagnies, il est hors de doute qu'un certain nombre des habitants de Colombier, d'Auvernier et de la Côte, partirent avec ce contingent, avec les deux premières compagnies, dont l'une était commandée par le capitaine Vaucher, de Corcelles; ces troupes prêtèrent serment le 30 avril sur la terrasse du château de Neuchâtel. La paroisse de Colombier, comme les autres paroisses de la Côte, envoya pendant cette guerre des secours à ceux de ses ressortissants qui étaient en campagne. La victoire, remportée le 25 juillet, fut connue dans le pays le 28, et la paix, conclue le 9 août, fut célébrée le 25 dans toute la principauté par un jour de jeûne et d'actions de grâces.

En 1732, dernière époque d'émigration des protestants de France, Henri Claudon, sa femme, Marie née Buvelot, et leurs enfants, quittèrent leur patrie, Condé en Lorraine, pour se soustraire à la persécution. Emportant sur des ânes tout ce qu'ils purent sauver, ils arrivèrent à Bâle, d'où le pasteur Osterwald les adressa à Neuchâtel. Ils s'établirent à Colombier. Le mari étant mort tôt après, sa veuve prospéra néanmoins et acquit les bourgeoisies de Neuchâtel et de Boudry et la commune de Colombier. La famille, qui a rendu de longs et utiles services au lieu de son refuge, possède encore une lettre datée de Condé, octobre 1737, écrite par la branche restée en Lorraine, et

qui est un témoignage touchant des persécutions qu'ils avaient à subir en France, et de leur résolution à persévérer dans la foi — (Godet, *Refuge*, page 287).

A peu près à la même époque (1734), le maître-bourgeois Deluze obtint au Bied un premier accensement de trois poses de prairies, et un peu plus tard (1739) un second accensement pour une blancherie de toiles peintes, industrie qui a prospéré jusqu'au commencement de ce siècle.

Sous le règne du Grand Frédéric (de 1740 à 1786), lord Keith, l'un de ses généraux les plus distingués, ayant été nommé gouverneur de Neuchâtel, en 1754, fonction qu'il a exercée 14 ans, établit, pour l'été du moins, son domicile dans le château de Colombier. — C'est ici que quatre conseillers d'Etat vinrent s'entendre avec lui pour régler l'installation du pasteur Breguet, qui, après bien des agitations, remplaça à la Chaux-de-Fonds le pasteur Ferd.-Olivier Petitpierre, qui fit tant de bruit en son temps par ses opinions sur la non-éternité des peines. En arrivant à Colombier, milord Keith, (ou milord Maréchal) avait avec lui un jeune musulman, qu'il avait fait prisonnier au sac d'Oczakow. Ce jeune homme fut instruit, puis admis au baptême et à la Ste-Cène par le doyen Chambrier, alors pasteur à Colombier. Il se nommait *Ibrahim*, et milord Maréchal lui avait donné pour le cultiver un petit clos, attenant au château, du côté du nord-est. Ce jardin a conservé le nom de *jardin Ibrahim* jusqu'à ces dernières années, où l'on y a construit des écuries pour les chevaux de l'artillerie.

Les amis de milord Maréchal venaient de temps en temps le voir et passer quelques jours avec lui au château de Colombier. Ce fut plus d'une fois le cas de J.-J. Rousseau pendant le séjour qu'il fit à Motiers, de 1762 à 1765. On montre encore la pièce qui fut occupée par le célèbre écrivain, elle est attenante à la chapelle. Voici comment Rousseau lui-même dans ses *Confessions* parle de ses rapports avec lord Keith, qui était un de ses admirateurs, et des visites qu'il lui fit :

« En arrivant à Motiers, j'avais écrit à lord Keith, maréchal d'Ecosse, gouverneur de Neuchâtel, pour lui donner avis de ma retraite dans les Etats de Sa Majesté, et pour lui demander sa protection. Il me répondit avec la générosité qu'on lui connaît et que j'attendais de lui. Il m'invita à aller le voir. J'y fus, avec M. Martinet, châtelain du Val-de-Travers, qui était en grande faveur auprès de Son Excellence. L'aspect vénérable de cet illustre et vertueux Ecossais m'émut puissamment le cœur. Mon premier mouvement, en voyant ce vénérable vieillard, fut de m'attendrir sur la maigreur de son corps, déjà décharné par les ans; mais en levant les yeux sur sa physionomie animée, ouverte et noble, je me sentis saisi d'un respect mêlé de confiance, qui l'emporta sur tout autre sentiment. Au com-

pliment très court que je lui fis en l'abordant, il répondit en parlant d'autre chose, comme si j'eusse été là depuis huit jours. Il ne nous dit pas même de nous asseoir. L'empesé châtelain resta debout. Pour moi, je vis dans l'œil fin et perçant de milord je ne sais quoi de si caressant que, me sentant d'abord à mon aise, j'allai sans façon partager son sofa, et m'asseoir à côté de lui. Au ton familier qu'il prit à l'instant, je sentis que cette liberté lui faisait plaisir, et qu'il se disait en lui-même : Celui-ci n'est pas un Neuchâtelois. — Il s'établit entre nous une telle amitié que nous ne pouvions nous passer l'un de l'autre. Le château de Colombier, qu'il habitait en été, était à six lieues de Motiers ; j'allais tous les quinze jours, au plus tard, y passer vingt-quatre heures ; puis je revenais de même en pèlerin. Que de larmes d'attendrissement j'ai souvent versées dans ma route, en pensant aux bontés paternelles, aux aimables qualités, à la douce philosophie de ce respectable vieillard ! Je l'appelais *mon père* ; il m'appelait son enfant. Il voulait absolument me loger au château de Colombier, et me pressa longtemps d'y prendre à demeure l'appartement que j'occupais. Je lui dis enfin que j'étais plus libre chez moi. — Comme la journée de Motiers était trop forte pour moi, je la partageais d'ordinaire en partant après dîner et couchant à Brot, chez un nommé Sandoz, à moitié chemin. Je voudrais ne pas cesser de parler de George Keith ; c'est de lui que me viennent mes derniers souvenirs heureux ; tout le reste de ma vie n'a plus été qu'affliction et serrement de cœur. »

Il est heureux, peut-être, pour la mémoire de ces deux philosophes, que le second n'ait pas accepté l'offre du premier, de venir loger au château de Colombier, car il n'est pas sûr que la bonne intelligence et l'attendrissement eussent été de longue durée. On sait ce que sont devenues les amitiés de Jean-Jaques ; — et quant à milord Keith, dont Rousseau vante les qualités aimables et la douce philosophie, voici ce qu'en dit le chancelier Tribolet dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, (p. 249) : « Sa conduite publique et particulière dans ce pays présente divers traits d'inconstance, de bouffade et même de hauteur, qui s'accordent peu avec la bonhomie et la simplicité de caractère qu'un panégyriste (un M. D.) lui attribue. Lord Keith a laissé la réputation d'un honnête homme, mais bizarre et fier de sa naissance et de la faveur de Frédéric II, faveur qui lui assura les égards des Corps de l'Etat et des particuliers. »

Parmi les gouverneurs du pays, l'un de ceux dont le nom est resté le plus populaire est assurément M. de Béville, qui fut nommé en 1790, sept ans avant l'avènement de Frédéric-Guillaume III, et qui exerça cette charge pendant onze ans. Il survint néanmoins sous son gouvernement un incident qui faillit enlever le château de Colombier à l'Etat, et qui en détacha le domaine assez considérable qui en dépendait. Quoique le gouverneur reçût de la cour un traitement de 400 rixdalers par mois, il demanda au roi le don emphytéo-

tique du château et du domaine de Colombier, ce que le roi accorda d'abord. Un pareil don étant une aliénation contraire à la Déclaration du 31 octobre 1707, le Conseil d'Etat fit des représentations, et au gouverneur et au ministre du roi. Il proposait à la cour de substituer à ce don une pension annuelle, équivalente aux revenus du domaine, et reversible au fils du gouverneur. Mais celui-ci tenait à sa demande; la Classe et les bourgeoisies appuyaient le gouverneur. Celui-ci partit en décembre 1801, avant que l'affaire fût réglée, mécontent du Conseil d'Etat. Deux ans plus tard, il fut décidé que le château, les jardins, les vergers et les allées d'ombrage seraient retranchés de la donation, et, par conséquent, demeureraient à l'Etat; le reste du domaine fut abandonné au gouverneur, qui le vendit en 1804 en encan public et n'en retira qu'une cinquantaine de mille francs, somme bien inférieure à celle qu'il avait espéré en recueillir.

Colombier a été à diverses époques, et surtout à la fin du siècle dernier, l'habitation de préférence d'un assez grand nombre de notabilités de divers pays. Les de Muralt, de Tribolet, de Sturler (de Berne), de Charrière de Penthaz au pays de Vaud, y ont successivement demeuré. — Disons quelques mots de Mme de Charrière, à qui M. le professeur Ch. Berthoud a consacré une notice très intéressante. Isabelle de Thuyll était née en 1740 à Utrecht; elle avait épousé un M. de Charrière, gentilhomme vaudois, qui avait été précepteur de ses frères, et qui, après un assez long séjour à Paris, l'amena à Colombier, où il était né et possédait une maison de campagne, autrefois la demeure de son grand-père, B.-L<sup>s</sup> de Muralt (aujourd'hui la propriété de la famille de Meuron-Terrisse). Les ouvrages qui ont fait connaître Mme de Charrière sont surtout ses *Lettres neuchâtelaises* (1784), dans lesquelles nous ne sommes guère plus flattés que dans celles de Rousseau, et ses *Lettres de Lausanne*, dont *Caliste* forme la seconde partie (1783-1788). Dans une lettre familière, elle décrit les scènes des vendanges à Colombier, telles à peu près qu'elles se reproduisent encore chaque année. Autour d'elle se réunirent, se groupèrent en quelque sorte, plusieurs littérateurs distingués, tant de ce pays que de l'étranger: H.-D. de Chaillet, rédacteur pendant quatre ans de la partie littéraire du *Journal helvétique* et prédicateur distingué, auquel nous revenons, — Mme Morel, née de Géliou, qui a écrit et traduit plusieurs ouvrages, — M. Huber et sa femme, fille du professeur Heine, qui ont publié en Allemagne plusieurs ouvrages appréciés, et Benjamin Constant, qui passa plusieurs mois au commencement de la Révolution française au château de Colombier; il se rendait chaque jour auprès de Mme de Charrière, pour se consoler et se distraire du vif chagrin que lui causait sa brouillerie momentanée avec



Mme de Staël. Mme de Charrière mourut à Colombier le 27 septembre 1805, occupée, dit-on, jusqu'au terme, du bonheur des autres, dans un cercle d'amis toujours plus étroit.

Nous avons nommé déjà H.-David de Chaillet; né à la Brévine, où son père était pasteur, en 1751, il mourut à Peseux en 1823, et se distingua comme prédicateur, comme professeur et comme littérateur. Suffragant de M. Jonas de Géliou, et domicilié à Auvernier, il a prêché souvent, non pas dans le temple actuel, qui date de 1828, mais dans l'ancien temple de Colombier. Il a publié ses sermons en cinq volumes, et les a appréciés lui-même d'une manière piquante dans le *Journal helvétique*. Il excellait comme professeur; ses idées étaient vives et originales, et ses expressions coulaient de source. « Il enseignait, dit un de ses élèves (M. Guillebert), les langues anciennes, la rhétorique, la philosophie et la théologie dans plusieurs de ses branches. On ne pourrait dire le nombre d'idées nobles, justes, frappantes, ingénieuses, qu'il a mises en circulation dans notre pays. » Il parlait le latin avec une facilité remarquable et savait son Homère par cœur. — Il n'était pas moins distingué comme littérateur. Les articles qu'il publiait dans le *Journal helvétique*, et qui sont signés de sa lettre initiale C, faisaient pâlir les autres articles, et sont presque tous marqués au coin de l'originalité, du bon sens et du bon goût.

On ne saurait parler de Colombier sans faire mention de la famille de Géliou, dont le membre le plus connu, Jonas de Géliou, a été pasteur ici de 1790 à 1827; c'est celui qu'on a surnommé *le père des abeilles*. Il avait été 27 ans pasteur à Lignières; plein de vigueur et d'activité, il dirigeait des pensionnaires, des ruches d'abeilles, un entrain de rural et sa paroisse, avec sollicitude et sans rien négliger; son *Conservateur des abeilles*, publié en 1816, lui a fait une réputation étendue et méritée. Une de ses sœurs, Salomé, a été pendant nombre d'années l'institutrice de la belle et chevaleresque reine Louise, alors duchesse de Mecklembourg, avec qui elle était restée en correspondance; on ne l'appelait à la cour que *la bonne Suisse*. En 1814, Frédéric-Guillaume III, revenant de Paris, et passant par sa principauté de Neuchâtel qui venait de lui être rendue, visita au presbytère de Colombier l'ancienne et digne institutrice de sa compagne si regrettée.

Citons enfin parmi les habitants de Colombier qui ont jeté quelque éclat sur cette localité, et qui ne sont plus de ce monde, deux ou trois hommes de nature et de caractères divers : — M. César d'Ivernois, ancien maire de Colombier, auteur de poésies spirituelles et faciles, entr'autres d'une *Epître* au professeur Wuillemin, *sur les jeux de Société*; — M. le Dr Sacc, qui n'a rien écrit, que je sache, mais qui a laissé le souvenir d'un homme de cœur

et d'esprit, auquel les malades, les pauvres et les malheureux ne s'adressaient jamais en vain; — M. Jean Fation, du Bied, ancien élève de la pension Claudon et de M. Chaillet, commerçant habile, longtemps associé dans la fabrique de Neuenkirch à Vienne, et qui, à sa mort, a institué par testament un fonds de 25,000 francs destiné à assurer à perpétuité une pension annuelle aux sept vieillards les plus pauvres de la paroisse. — C'est à cette classe d'hommes généreux qu'appartenait le second propriétaire de Vaudijon, M. H. Bovet-Bonhôte, qui, enrichi par le commerce, par un commerce habilement et loyalement conduit, contribuait avec une libéralité qu'il fallait souvent modérer, à toute espèce d'œuvres de charité ou d'utilité publique; c'est par un don de 12,000 francs qu'il a encouragé l'érection de notre nouveau collège.

Nous arrivons au moderne Colombier; et pour dire adieu à l'ancien, nous donnerons ici quelques détails sur le vieux temple et sur l'érection du nouveau. L'ancien avait été fondé en 1314 par les co-seigneurs Jean et Renaud, et dédié à St-Etienne, tandis que la chapelle de St-Nicolas à Auvernier ne datait que de 1477. Auvernier devait contribuer à l'entretien du temple de Colombier pour les deux tiers; Colombier et Areuse pour l'autre tiers (Areuse pour un dix-huitième du total), dans la proportion des habitants. Mal entretenu, ce vieil édifice paraissait encore plus caduc qu'il ne l'était en réalité; il menaçait ruine, semblait-il, et il fallut penser à le rebâtir. Auvernier fournit 5000 livres et Areuse 1000, une fois pour toutes. Avant de le démolir, on enleva dix-sept pierres tumulaires qui servaient de dallos; quelques-unes d'anciens seigneurs de Colombier. Voici la traduction de l'inscription latine de deux de ces pierres, dont quatre ont été replacées dans le nouveau temple :

• Ici repose *Samuel Tribolet*, autrefois baillif de Baden. Après qu'il eut consacré son esprit très ardent au bien de sa patrie, il éprouva ce qu'ont éprouvé autrefois les meilleurs citoyens des républiques, — afin qu'il tirât profit de leur exemple. Il ne fut point enorgueilli dans la prospérité, ni abattu dans l'adversité, se souvenant que les choses de ce monde ne sont que vanité. Il laissa une veuve très pieuse, *Ursule de Graffenried*, dont il lui survécut deux fils et quatre filles. Il mourut l'an 1673 de notre ère, à l'âge de 54 ans. Espérez bien de celui dont Christ fut la seule espérance. »

En face, sous la galerie, se trouve l'inscription suivante :

• Les nobles époux, *Abraham Chaillet*, maire de la Côte, et *Marguerite Barillier*, unis en pieux mariage pendant 48 ans, séparés par la mort, ici rejoints, attendent la réunion éternelle avec Christ. Elle mourut la première le 23 avril 1674,

à l'âge de 68 ans 4 mois; il suivit le 23 janvier 1685, à l'âge de 80 ans 3 mois et 12 jours. »

Deux inscriptions, en partie cachées par les deux escaliers de la nouvelle chaire, portent les noms d'un Montmollin, conseiller de S. A. S., mort en juin 1676, à 33 ans, et de Jean Chaillet, aussi conseiller et maire de la Côte, décédé le 18 octobre 1684, à l'âge de 49 ans 6 mois.

Le nouveau temple fut un peu éloigné de la cure et rapproché du village. La première pierre en fut posée le 1<sup>er</sup> juillet 1828, mais la dédicace n'eut lieu que le 1<sup>er</sup> novembre 1829. Un cortège composé des personnes d'office des trois communes (Colombier, Auvernier et Areuse) et de plusieurs pasteurs, se rendit de la maison de Commune au temple, où M. de Morel, major d'artillerie, faisait l'office de maître des cérémonies. Un chœur de 120 personnes ouvrit le service par un hymne. M. le doyen Lardy, pasteur de la paroisse, fit le service de dédicace, et M. le chapelain DuPasquier, qui avait été 40 ans auparavant pasteur suffragant à Colombier, fit le service du soir.

C'est depuis cette époque que les paroissiens d'Auvernier ne viennent plus au temple à Colombier, sauf lorsqu'il s'agit de l'installation d'un nouveau pasteur, installation qui ne se répète pas dans le temple d'Auvernier.

Ce qu'il me reste à dire est contemporain, et même tout récent :

Tout un quartier nouveau, dit le *quartier-neuf*, s'est élevé depuis peu d'années sur l'emplacement de l'ancien jardin de Morel, et plusieurs villas ont été construites sur le chemin qui conduit à la gare. — L'horlogerie a été introduite et acclimatée par plusieurs familles; aussi le nombre des habitants a-t-il considérablement augmenté: il y a 27 ans, quand j'ai fait mon premier recensement de paroisse, j'ai inscrit dans mon registre paroissial 890 habitants, ce printemps j'en ai noté au-delà de 1400.

Le 25 février 1870 a été inauguré sans éclat et par l'enterrement d'un communier de Colombier (Auguste Dubois) notre nouveau cimetière, dans un site ravissant. L'ancien cimetière de Sombacour, devenu trop petit, n'a servi que pendant 81 ans; auparavant on enterrait autour du temple.

Je ne veux pas faire le récit de l'entrée en Suisse de l'armée de Bourbaki, en février et mars 1871, ce récit concerne le pays tout entier; qu'il me soit permis seulement de rappeler quelques souvenirs se rapportant spécialement à Colombier :

Le mercredi 1<sup>er</sup> février, quelques compagnies de troupes fédérales étaient logées dans le village, pour recevoir et escorter ensuite plus loin les milliers de Français dont on annonçait la toute prochaine arrivée. Le jeudi, à 4 h

du matin, on battait la générale, et bientôt plus de 800 soldats français, de toutes armes, et d'un aspect parfois misérable, remplissaient la cour et les vastes salles de la caserne. Le soir, environ 2500 hommes étaient nourris par l'administration militaire et par la population; la caserne, le temple, les écoles, les maisons particulières même, regorgeaient de soldats, parmi lesquels 400 carabiniers suisses. Le vendredi, 2000 chevaux et 4 à 5000 hommes arrivaient encore, à mesure que d'autres repartaient, les chevaux dans un tel état de faim et d'épuisement qu'ils dévoraient avec avidité l'écorce des arbres des Allées, où ils avaient été conduits, que beaucoup de ces animaux périrent de misère, et qu'il fallut ensuite en abattre des centaines qui ont leur cimetière à peu de distance des Allées. — En même temps *Planeise* se couvrait d'artillerie : 200 canons (y compris 19 de ces mitrailleuses trop vantées) et 1390 caissons et voitures de toute espèce, ambulances, fourgons, etc. — Le dimanche, 5 février, le grand flot commençait à baisser; mais aucun service religieux ne put avoir lieu, ni à Colombier ni dans les paroisses voisines. — Quelques jours après, il ne restait plus que les internés, les malades à l'infirmierie et quelques varioleux dans une maisonnette isolée, sur le territoire d'Auvernier.

Cependant tout n'était pas fini; la paix était conclue, il est vrai, les soldats français reprenaient joyeux le chemin de leur pays, lorsque tout à coup, le 22 mars, aux environs de 9 heures du soir, le bruit se répandit dans le village qu'une affreuse catastrophe venait d'arriver à la gare de Colombier, qu'un convoi de 800 internés venait de se heurter contre un wagon en station sur la voie, que les premiers wagons du convoi avaient été broyés et entassés les uns sur les autres, et que la gare était pleine de morts et de blessés; et ce bruit n'était que trop fondé! Je n'oublierai jamais ni l'aspect lugubre de la gare, ni celui de ces wagons soulevés, brisés et sanglants, ni les convois de morts et de blessés qu'on apportait au village à la lueur de quelques torches et falots, ni les salles de l'infirmierie dans lesquelles 60 à 70 blessés souffraient sans se plaindre, avec une héroïque patience, et dont l'un entr'autres, un beau jeune homme de la Suisse allemande, conducteur de train, a expiré sous mes yeux, ayant eu les deux jambes amputées par deux wagons enchâssés l'un dans l'autre! Les blessés les plus graves furent acheminés le lendemain matin à l'hôpital de Neuchâtel; les autres furent soignés avec sollicitude par des médecins dévoués et des infirmiers improvisés et sympathiques; presque tous guérissent assez promptement; mais vingt-deux morts, presque tous de la Charente, reposaient côte à côte, plusieurs défigurés et mutilés, dans le manège : l'enterrement de ceux-ci eut lieu le 24 mars, avec beaucoup de solennité, après une messe dite dans la cour du château, et au milieu d'un im-

mense concours de personnes, que la sympathie, plus encore que la curiosité, avait attirées de toutes parts; et aujourd'hui la plupart de ces enfants de la France (car deux ou trois ont été réclamés par leurs familles) reposent au pied du monument qui leur a été élevé par les dons d'une foule de nos compatriotes, et qui fait le principal ornement de notre nouveau cimetière.

Il ne me reste plus à signaler que des faits d'une valeur restreinte et locale: la construction de l'arsenal, l'un des beaux de la Suisse, — celle d'une nouvelle maison d'école, ou plutôt, d'un collège, qui a été inauguré le 29 octobre 1872, et dans lequel on a installé le 1<sup>er</sup> juin 1875 une école secondaire qui a fort bien débuté, avec des professeurs capables et dévoués, et qui compte déjà plus de 50 élèves. — Ce sont des lumières intellectuelles ajoutées à la lumière physique que nous fournit l'établissement, aussi tout récent, d'une usine à gaz.

Ainsi Colombier se développe d'une manière rapide et grandit en importance comme en population. Mais le progrès moral et religieux est-il en rapport et en proportion avec le progrès matériel? Le fait que Colombier est devenu l'unique place d'armes cantonale et une des places d'armes fédérales, contribuera-t-il à moraliser notre population? L'industrie qui s'est établie parmi nous ne produira-t-elle que des effets heureux? Ce sont des questions auxquelles on peut répondre diversement, et que je ne veux pas trancher.

J'aime mieux finir en exprimant le vœu et l'espoir que nos après-venants, appréciant toutes les faveurs, toutes les facilités, tous les agréments que Dieu nous a si libéralement accordés, sauront s'en montrer dignes et reconnaissants, par une conduite honorable et sans reproche, par des sentiments élevés, religieux et patriotiques, et contribueront ainsi, pour leur part et selon leurs forces, au bien réel et durable de notre chère et commune patrie.



# ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

MAXIMILIEN DE MEURON

1787-1868

(Suite.)

Nous avons maintenant à étudier une autre phase de cette existence déjà si bien remplie; ce n'est pas seulement par ses ouvrages que Max. de Meuron eut une influence heureuse sur le développement artistique dans notre pays, c'est à lui que nous devons la fondation de la *Société des Amis des Arts*, ainsi que la création du Musée de peinture, dont il se préoccupe déjà au début de sa carrière. Les passages que nous extrayons de sa correspondance, nous montreront l'homme et l'artiste expliqué par lui-même; nous citerons d'abord ceux relatifs à ces deux objets de sa constante sollicitude. Dans une lettre datée de Rome, le 21 novembre 1815, il s'exprime ainsi à son ami L. Perrot-Droz :

» Tu satisfais pleinement à ce que je te demandais. En vérité ta course a été très heureuse et je te remercie encore de l'intérêt que tu y as mis. Je m'y attendais bien. Je suis enchanté du zèle de nos braves messieurs de la Chaux-de-Fonds. Ceux du Locle imiteront le bon exemple, si la cour nous appuie. Je m'attends que si nous réussissons à présent, nous verrons tous les renitents se joindre à nous.... Nous voilà en bon chemin, 300 louis par an, c'est une affaire.... Je suivivement de ton avis, il nous faut au moins quatre personnes du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Nous devons faire de notre musée un établissement parfaitement national. ..

» L'idée d'un conservatoire de machines est très heureuse, en général tout ce qui intéresse le public doit être pris en considération. »

Voilà donc le premier germe de ce Musée de peinture rêvé par l'artiste, et pour la réalisation duquel il a le talent d'éveiller les sympathies de ses amis. L'idée d'un conservatoire de machines ne devait être reprise que ces dernières années. C'est avec L. Perrot-Droz surtout qu'il s'occupe avec son projet, il lui parle d'achats d'objets d'art, de plâtres, de tableaux qui doivent être

commandés aux artistes suisses, et dans son enthousiasme pour son musée, il en crée un nouvel adjectif. « Je n'ai pas besoin de te dire combien je désire savoir à quoi en sont nos affaires *musaiques*. » Ses travaux du moment se rapportent même au projet caressé par lui, témoin les passages suivants :

« Rome, 24 janvier 1816.

» Les antiques et les tableaux sont revenus. J'ai déjà vu la *Transfiguration* et plusieurs tableaux qui ont repris la place qu'ils occupaient dans leur temps. Quelle exposition, mon bon ami ! les chefs-d'œuvre de la Grèce, de Rome et de l'Italie ; on n'en aura jamais vu de semblables, et il paraît que, s'il y a moyen d'être électrisé, ce sera après avoir vu tous ces chefs-d'œuvre que nous connaissons bien, mais qui reprennent un intérêt de plus par la circonstance.....

» Mes ouvrages s'avancent lentement. Je ne finirai pas entièrement les tableaux que j'avais l'envie d'achever ici ; mais ils seront très avancés. L'un l'est au point que je n'y ferai plus rien ici. On prétend y voir quelque chose de neuf et de mâle, l'autre sera intéressant comme portrait, c'est la vue de la ville de *Rome moderne*. J'y travaille le jour ; le matin de bonne heure je lis de la poésie anglaise qui m'enchanté davantage à mesure que j'en saisis le sens et que je puis en apprécier l'énergie. Les soirées se passent à l'académie. Je n'ai encore vu âme qui vive de la société et me trouve parfaitement bien de mes occupations et des idées qui charment ma retraite. »

« Rome, 16 avril 1816.

» Je viens de terminer une de mes pages ; après avoir débuté cet hiver avec quelques succès apparents, j'avais si bien échoué, que mes ouvrages ne plaisaient à aucun artiste. On y voyait bien une certaine intention, mais ce n'était pas bien. Ce désappointement m'a beaucoup préoccupé et découragé, et j'ai passé six semaines dans cet état. Un nouvel essai a mieux réussi, et les derniers jours de la semaine dernière j'achevais et sauvais du naufrage un de mes tableaux. Je l'ai fait voir à nos maîtres et ils en ont loué quelques parties et trouvé que j'avais fait un pas. Je les ai crus et cela m'a rendu un peu d'assurance que j'avais tout à fait perdue. Il me reste le second tableau, qui est déjà avancé, mais non hors de péril ; j'y vais songer et donner le coup de collier, et cela décidera si j'aurai la satisfaction de partir d'ici avec ces ouvrages terminés. Je t'ai déjà dit, je crois, que si je pouvais les offrir au Conseil de ville, mon dessein était de les lui faire agréer. Il y a longtemps que j'en avais la pensée, et tu comprends que depuis qu'il est question du musée, j'y mets plus d'intérêt que jamais. (Secret.) Il me semble que si l'idée du Conseil est telle que tu me l'annonces, nous pourrions persuader à nos Pères conscrits que nos idées sont bonnes et avantageuses, et nous aider par cela même à les réaliser. Quel plaisir de nous en occuper, mon cher ami ! »

Dix-neuf ans après, le rêve n'est pas encore réalisé ; mais il n'est pas éteint et l'artiste profite de toutes les occasions pour implanter le goût des belles choses et travailler à son développement ; le 29 novembre 1825, il écrit à Léopold Robert :

« La ville va s'occuper l'année prochaine de la construction d'un collège. J'espère y obtenir un local convenable pour une salle de dessin et d'exposition des principaux plâtres d'après l'antique. Je veux tâcher de faire ménager dans les combles des emplacements pour des ateliers, afin que, un jour, soit vous, soit Brandt, pensant à vous repatrier, puissiez avoir un emplacement convenable non-seulement pour vous, mais pour des élèves. »

Les ateliers en question furent construits, dans les combles du gymnase, à la demande de Max. de Meuron; ils furent occupés gratuitement par plusieurs artistes neuchâtelois et étrangers.

A la fin de 1829, Léopold Robert avait envoyé deux tableaux à Neuchâtel, entr'autres le *Jeune Grec aiguisant son poignard*, qui lui avait été commandé par le comte F. de Pourtalès. Aurèle y avait joint deux toiles destinées à M. Courvoisier. M. de Meuron eut l'idée de faire une exposition l'année suivante. Voici ce que le *Véritable Messager boiteux* en dit à l'année 1831 :

« Quelques personnes de la ville, propriétaires de beaux tableaux de l'école moderne, ont eu l'heureuse pensée, dans le mois d'avril, de les réunir dans un local convenable et d'inviter le public à venir admirer cette belle collection. Ce plaisir, encore un peu nouveau pour nous, a été vivement goûté, et l'on a lieu de croire qu'il n'a pas été sans utilité pour les jeunes artistes et même pour une nombreuse classe de notre jeunesse qui s'occupe de dessin. Beaucoup d'étrangers sont arrivés aussi et ont donné de justes éloges à cette collection, peu nombreuse, mais très choisie. Les écoles française, allemande et italienne y avaient des représentants, au milieu desquels les artistes suisses et bon nombre de Neuchâtelois tenaient une place assez honorable.

» On payait à la porte une légère rétribution; le nombre des curieux a rendu assez considérable le produit, qui a été employé à encourager quelques jeunes gens qui se vouent à la peinture et qui ne pourraient supporter seuls les dépenses que cette étude exige. »

A la suite de cette exposition, on put aider le jeune J. Bourkhardt, alors à Rome, à continuer ses études artistiques.

Cette tentative n'était pas la première dans notre ville: le magasin d'objets d'arts, ouvert par F. Jeanneret et H. Baumann, en 1826, et sur lequel nous reviendrons plus tard, avait développé le goût des belles choses et préparé le public aux expositions artistiques.

La mort imprévue de Léopold Robert causa à Max. de Meuron une peine d'autant plus profonde qu'il avait dirigé le jeune artiste dans sa carrière, qu'il l'avait aidé de ses conseils et suivi pas à pas dans ses luttes et ses succès; il comprit qu'il fallait revendiquer cette gloire de notre pays et la consacrer par un souvenir durable. Il s'occupa alors à organiser à Neuchâtel une expo-



sition des tableaux, dessins et études laissés par l'artiste. Le 13 juin 1835, il écrit de Neuchâtel à Aurèle Robert :

« L'espérance de pouvoir faire ici une exposition de tous les trésors d'art que vous possédez, m'a conduit ce matin chez MM. les Quatre-Ministres, auxquels j'ai communiqué notre projet, et je suis autorisé à disposer d'un local convenable dans le collège pour y recevoir tout ce que vous voudrez bien nous confier. »

Tout en organisant l'exposition en question, il cherche à faire acheter par la ville de Neuchâtel, le tableau des *Moissonneurs*, c'est-à-dire la répétition de la célèbre toile qui fait aujourd'hui partie du musée du Louvre à Paris. Cette répétition avait été commandée à l'artiste par le comte de Radzinski, envers lequel la famille Robert se considérait comme engagée. Max. de Meuron écrit à ce sujet à Aurèle Robert et plaide la cause de Neuchâtel avec une chaleur qui nous prouve, et son zèle pour l'idée généreuse qui le faisait agir, et la ténacité qu'il mettait dans ce qu'il avait entrepris. Après avoir éloquemment traité la question de droit, voici comment il s'exprime :

« 29 juillet 1835. — La ville de Neuchâtel ne peut être envisagée comme un amateur ordinaire, elle représente, comme je l'ai indiqué plus haut, la *patrie*, l'intérêt national du pays autant qu'elle cherche à lui conserver la propriété et la vue d'un tableau auquel les amis de votre frère, *des amis de seize ans*, et qui ont pris une part toujours active à sa carrière, à ses succès, et finalement à sa mort et à sa mémoire, donnent des droits d'une nature qui ne peuvent, à mon gré, contre-balancer ceux qu'un scrupule de délicatesse pourrait inspirer à votre famille en faveur de M. le comte Radzinski. En effet, mon cher Aurèle, qu'avons-nous fait depuis le fatal événement qui nous a privé de votre frère, sinon de nous occuper de lui, de réclamer l'honneur de l'avoir eu pour compatriote. D'un côté, la ville cherche à faire l'achat d'un de ses ouvrages, de l'autre, ses amis se concertent, se réunissent pour honorer sa mémoire dans sa patrie, le gouvernement sanctionne ces mouvements par un arrêt que j'ai obtenu de lui, la ville se met en tête des souscriptions qui vont s'ouvrir, elle cherche par un sacrifice de fonds à conserver à tout le pays le dernier ouvrage de Léopold. La considération pour le talent et la mémoire de votre frère est telle que, sans même avoir vu le tableau, le Conseil n'hésite pas à prendre par mon organe l'initiative auprès de votre famille, pour conserver au pays un ouvrage dont on est jaloux et par affection et par patriotisme, et vous ne trouvez pas que par cette conduite nous n'acquérons pas, sinon des droits, au moins des raisons aussi puissantes que M. de Radzinski?... Ah! mon cher, à peine le tableau sera-t-il parti pour l'étranger que, voyant les regrets de vos compatriotes, vous en éprouverez vous-même d'avoir cédé aux réclamations de M. de Radzinski; aussi, je vous en prie, suspendez encore votre réponse, et si, comme je l'espère, le prix que votre famille met au tableau ne surpasse pas nos moyens de l'acquérir, faites valoir avec chaleur et avec force les raisons qui sont en notre faveur et sont bien différentes de la simple velléité d'une corporation. »

La famille Robert ne se rendit pas à l'éloquence de Max. de Meuron.

L'exposition des œuvres de Léopold Robert s'ouvrit à Neuchâtel dans les salles de l'ancien hôtel de ville, du 17 août au 30 sept. 1835. Le catalogue mentionne trente-cinq tableaux et études de Léopold, et trente-sept d'Aurèle. Le plus grand nombre d'ouvrages exposés par ce dernier, étaient exécutés d'après les toiles de Léopold. Quelques cadres contenaient plusieurs études. Une note du catalogue est ainsi conçue : « Le prix d'entrée est fixé *au minimum* à un franc de France. Cette rétribution est destinée au monument à élever à l'artiste dans l'île de Saint-Christophe, près de Venise, lieu de sa sépulture, ainsi qu'à la fondation qui portera son nom dans sa patrie. »

L'exposition fut visitée avec intérêt. Max. de Meuron comprit alors que l'art pouvait s'implanter sur notre sol, et il continua son œuvre; l'année suivante, sur ses instances, la ville de Neuchâtel achetait de M. Coulon-Marval, l'*Intérieur de la basilique de St-Paul hors les murs, à Rome, après l'incendie de 1823*, par Léopold Robert, tableau qui fait partie de la collection du musée.

Le fragment de la lettre suivante, datée de Neuchâtel le 1<sup>er</sup> janvier 1842, et adressée à M<sup>me</sup> Adèle Robert, à la Chaux-de-Fonds, indiquera mieux que nous le ferions la fondation de la *Société des Amis des Arts*.

« Je prends la liberté de vous adresser quelques exemplaires d'une circulaire dont le but est de former dans notre pays une Société d'Amis des Beaux-Arts, à laquelle je désirerais particulièrement voir la Chaux-de-Fonds et le Locle s'intéresser, et à qui pourrais-je mieux m'adresser pour arriver à la réalisation du but que je me propose, qu'à vous, Mademoiselle, qui appréciez tout ce que les arts ont de beau et d'utile en général. ... Pourquoi notre pays, qui a produit tant d'hommes justement célèbres, demeurerait-il stationnaire quand avec de légers sacrifices il peut se procurer les mêmes avantages? Espérons qu'il n'en sera pas ainsi. Cette confiance m'a décidé à me mettre en avant pour éveiller vers ce but l'intérêt de mes compatriotes.

» Si l'on vous objectait que Neuchâtel étant le centre de la Société, il y aurait peu d'intérêt à la Chaux-de-Fonds à s'y associer, vous pourriez dire à cette observation que rien n'empêcherait qu'une exposition d'ouvrages d'arts n'eût lieu à la Chaux-de-Fonds comme à Neuchâtel. »

Comme on le voit, l'artiste songeait à tout, il avait des répliques préparées aux objections; sa cause, du reste, paraissait gagnée à l'avance, on répondait avec empressement à son invitation datée de Neuchâtel le 17 janvier 1842. Cette pièce autographiée contenait le plan général de la *Société des Amis des Arts*.

Les voyages qu'il avait faits à Dusseldorf, l'année précédente, pour y conduire son fils Albert, avaient encore stimulé son zèle pour les expositions artistiques et la création d'un musée. — Le 7 mai 1842, il écrit à Aurèle Ro-

bert pour lui annoncer que la première exposition aura lieu en septembre à cause du voyage du roi Frédéric-Guillaume IV dans la Principauté, et lui demander spécialement quelques-uns de ses ouvrages. Il ajoute quelques observations sur différents artistes :

« Edouard Girardet, lui dit-il, après avoir passé son été dans l'Oberland bernois, en rapporta trois tableaux presque achevés, dont le principal m'a paru si bien que je n'eus de repos que lorsque la ville l'eût acheté. Ce jeune homme a une très grande portée et beaucoup de sentiment et d'expression; c'est tout vous dire, puisque je pouvais me dire que telles et telles parties de ses têtes me rappelaient votre frère. »

Le tableau dont il s'agit ici est celui de la *Bénédiction paternelle*.

La première exposition de la *Société des Amis des Arts* s'ouvrit à Neuchâtel le 22 septembre 1842. Le 25, au matin, le roi Frédéric-Guillaume IV s'y rendit avec la reine et une nombreuse suite. Nous empruntons à un chroniqueur le récit de cette visite.

« En sortant de la bibliothèque, LL. MM. sont entrées dans les salles de l'exposition des tableaux. M. Max. de Meuron, président de la Société des Arts, leur a présenté les membres du comité et plusieurs artistes qui se trouvaient présents. Le roi a examiné avec beaucoup d'intérêt la petite exposition de gravures. Elle pouvait en effet lui donner une idée de l'histoire de cette partie de l'art dans notre pays depuis Abraham Girardet, dont Sa Majesté a admiré la belle gravure de la *Transfiguration*, qui a valu à ce célèbre artiste le surnom de *Transfiguration*, jusqu'aux découvertes faites, tant en gravures sur pierre qu'en gravures en relief sur cuivre, par M. Ch. Girardet, actuellement à Paris; dans ce premier genre, S. M. a paru surprise du travail de la gravure d'après Lebrun. S. M. ayant reconnu M. Lory, a examiné avec plaisir ses ouvrages, et avec un intérêt tout particulier le trait de la carte du pays, de M. d'Osterwald, avec lequel elle s'est entretenue quelques instants. S. M. a reconnu de suite le sujet du relief de la *Esmeralda*, a remarqué également quelques dessins de M. Moritz, et s'est informée avec intérêt de ce que représentait l'un d'entre eux.

» Entré dans la salle des tableaux, le roi a paru frappé d'étonnement à la vue du tableau de M. Calame, qui a eu le bonheur de voir lui-même l'impression que faisait son ouvrage sur LL. MM., et qui leur ayant été présenté dans ce moment là, a entendu de leur bouche les paroles les plus obligeantes.

» Le roi s'étant arrêté devant la *Vue de Crochiano*, de M. Maximilien de Meuron, une des personnes de sa suite fit observer à S. M. que l'auteur de cet ouvrage était précisément la personne qui l'accompagnait, sur quoi le roi,

s'adressant à M. de Meuron, lui dit : « Ah ! c'est vous, M. Meuron, je croyais que vous ne peigniez plus. Mon père possédait de vos ouvrages, mais celui qui m'a toujours fait le plus de plaisir, est la *Scheideck*. » Le roi a demandé avec intérêt des détails sur M. Grosclaude et sur plusieurs autres artistes qui avaient exposé. A la vue du tableau de M. Moritz fils, S. M. s'est immédiatement rappelée le trait de la vie de Henri II qu'il représente. Les *Protestants* et la *Bénédiction paternelle* ont beaucoup frappé LL. MM. Elles se sont informées avec détails de leurs auteurs (MM. Girardet) qui jettent un nouveau lustre sur une famille déjà distinguée dans les arts. Le tableau des *Trois commères* a beaucoup égayé le roi.

» La dernière salle a été parcourue plus rapidement par LL. MM. à cause du temps assez long qu'elles avaient consacré aux deux premières. Le roi a fait à M. de Meuron quelques observations bienveillantes sur son tableau du *Soracte*, sur les stations du glacier de M. Bourkhardt; celles qu'il a faites sur les intérieurs de M. Bonjour, ont prouvé qu'il était connaisseur en architecture. »

Le tableau de A. Calame, dont il est ici question, représentait un *Site des environs du lac des Waldstetten*. Le bas-relief de la *Esmeralda*, d'après Schopin, était l'œuvre de J. Held, directeur de l'école de dessin de la Chaux-de-Fonds. Les intérieurs de J.-B. Bonjour représentaient la cathédrale de Lausanne. Parmi les artistes exposants, nous pouvons citer encore Forster, Brandt, C. Calame, Jacquemot, F. et H. Marthe, E. de Pourtalès, C. Tschaggeny, Zuberbühler, etc. La carte d'Osterwald, citée plus haut, ne figurait pas au catalogue.

Max. de Meuron s'exprime ainsi dans une lettre datée de Neuchâtel le 11 novembre 1842, et adressée à Aurèle Robert :

« En somme l'exposition a eu de l'intérêt, Mademoiselle votre sœur vous aura dit quelle était l'impression que produisait cette première tentative d'inoculer un peu plus attentivement chez nous le goût des arts. Son résultat a dépassé mon attente dans un sens, mais dans un autre sens, j'ai été peiné qu'aucun particulier, le roi même, n'ait fait aucun achat. On a laissé tout faire, sous ce rapport, à la Société, et certes, ce n'est pas avec des actions de 5 fr. que l'on peut avancer beaucoup son capital. Néanmoins le succès a été assez considérable pour me consoler du temps et des soucis que j'ai donnés à cette œuvre. Je ne crois pas exagérer en disant que je lui ai consacré au total quatre mois entiers de mon temps. »

Le 28 novembre de la même année, il lui écrit encore :

« Le résultat final de cette première exposition a été plus considérable que je ne l'aurais supposé. Je crois vous l'avoir déjà annoncé, les capitalistes n'ont pas

desserré les cordons de leurs bourses, mais le public a visité l'exposition avec plus d'intérêt et de plaisir qu'on n'aurait pu le prévoir. »

Qu'eût dit le fondateur de la *Société des Amis des Arts* en cette année 1876, après sa dix-septième exposition, où trente-cinq tableaux étaient achetés par des amateurs, pour une somme de trente mille francs.

A la suite de l'exposition de 1842, un grand nombre des tableaux obtenus en loterie furent généreusement offerts à la ville par leurs propriétaires; nous avons vu que, sur les instances de Max. de Meuron, on avait acquis la *Bénédiction paternelle*, d'Edouard Girardet. C'est aussi grâce à son influence que les Conseils avaient commandé à son frère Karl un tableau dans lequel il put mettre, presque à ses débuts, toutes les qualités qui firent sa réputation. Une *Assemblée de protestants surprise par des troupes catholiques*.

Ce fut le noyau du musée de peinture qui, installé d'abord dans deux salles du Gymnase, passa ensuite au collège des filles aux Terreaux, puis à l'hôtel du Peyrou, trop petit pour contenir aujourd'hui les richesses qu'il renferme.

Les expositions de la *Société des Amis des Arts* eurent lieu d'abord au Gymnase; mais l'agrandissement de la bibliothèque et du Musée ethnographique, qui avaient déjà forcé le musée de peinture à s'abriter ailleurs, leur firent prendre le chemin du collège des filles aux Terreaux, où elles s'établirent pendant quelques années. L'insuffisance de ces nouvelles salles et l'augmentation toujours croissante des œuvres exposées réclamait un local plus vaste et mieux éclairé. En 1864, Max. de Meuron inaugurait la galerie Léopold Robert, où s'ouvrait, le 1<sup>er</sup> mai, la onzième exposition de la Société qu'il avait fondée.

Cette galerie avait été construite par une Société sœur de celle des Amis des Arts, la *Société Léopold Robert*, présidée par M. Carbonnier; sa fondation avait pour but d'aider la première. La commune de Neuchâtel s'associa à cette œuvre par une prise d'actions et le don gratuit du terrain. Le sixième rapport du Comité de la Société des Amis des Arts s'exprime ainsi au sujet de cette fondation.

« La famille de l'illustre peintre sous le patronage duquel la Société anonyme s'était placée, s'est associée à l'hommage que nous avons désiré lui rendre en consacrant au bâtiment qui doit porter le nom de Léopold Robert, certaines sommes mises de côté depuis longtemps par elle, dans le but d'honorer sa mémoire. En outre, les membres encore vivants du Comité, chargé en 1836 de recueillir des dons afin d'arriver à la fondation d'une caisse d'encouragement à l'étude des beaux-arts, fondation qui devait également porter le nom de notre célèbre compatriote, consentirent à verser dans la caisse de

la Société Léopold Robert la somme dont la gestion leur était confiée, et qui toute insuffisante qu'elle fût pour l'objet que l'on avait alors en vue, a contribué de la manière la plus efficace à la formation de notre capital. »

Une loterie d'objets d'art, offerts par les artistes neuchâtelois, prouva aux deux Sociétés la sympathie que ceux-ci portaient à son œuvre. Une somme donnée en legs en 1857, par le capitaine P.-H. Mathey, de la Chaux-de-Fonds, trouva aussi sa destination dans cette occasion.

Max. de Meuron voyait ainsi se réaliser les rêves qui avaient occupé sa vie depuis ses débuts dans la carrière artistique; il éprouvait sans doute le contentement que donne une œuvre menée à bonne fin, mais sa modestie et sa délicatesse l'empêchaient de manifester des sentiments qui eussent pu faire croire à un orgueil bien légitime cependant; il s'effaçait lui-même, et rendait hommage aux autres avec une bonté et une urbanité parfaite; c'était, selon lui, le travail et le dévouement de ses collègues, qui accomplissaient le développement de l'art dans notre patrie; les rapports qu'il communique après chaque exposition rendent compte de l'ensemble des travaux de la Société; ce sont des faits collectifs, l'auteur n'y oublie rien, sinon son initiative et son zèle.

C'est en 1864 que l'exposition de la Société des Amis des Arts, qui avait eu lieu à Neuchâtel, se transporta pour la première fois à la Chaux-de-Fonds. En 1866 elle s'ouvrit au Locle.

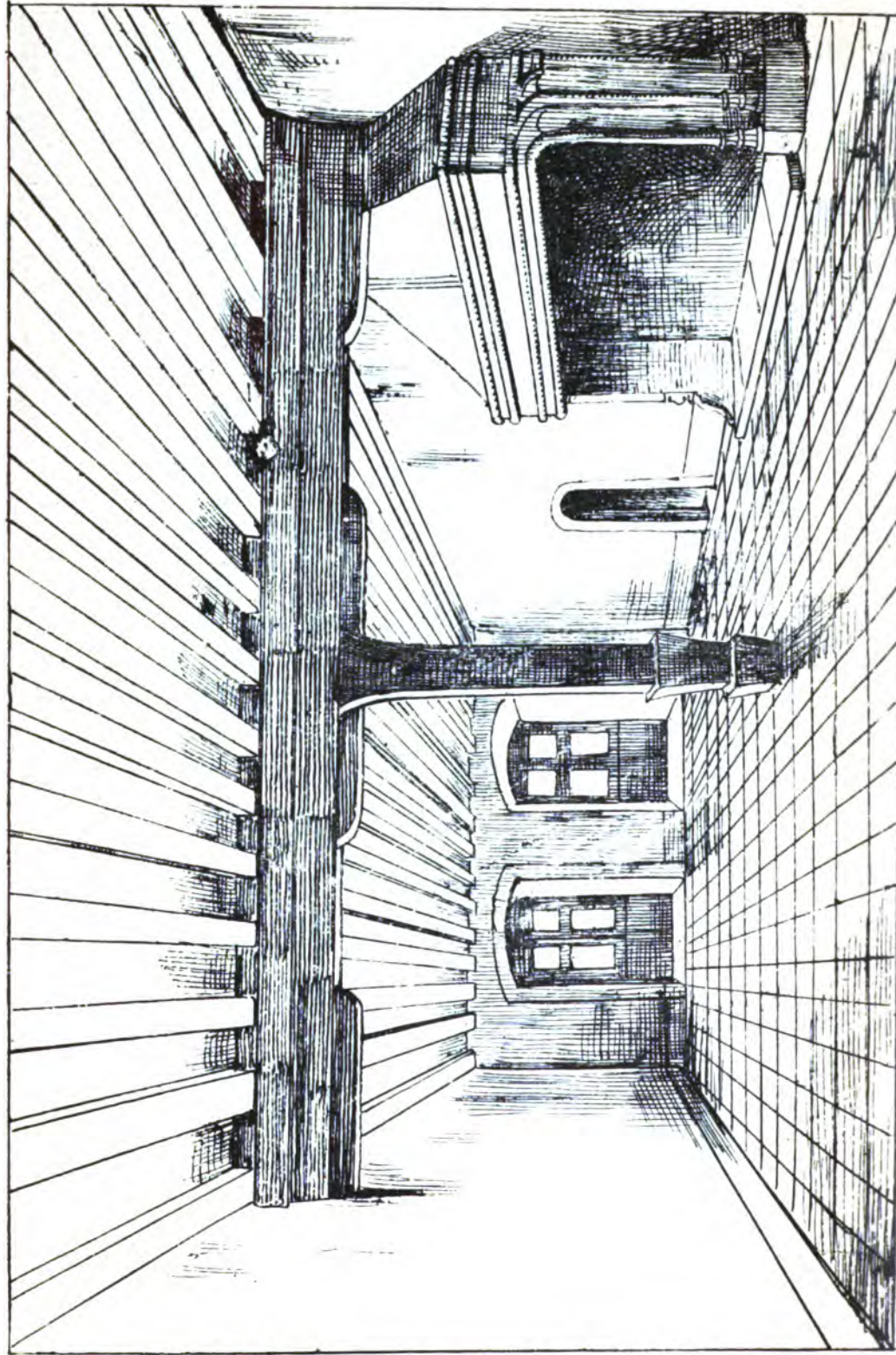
*(A suivre.)*

A. BACHELIN.



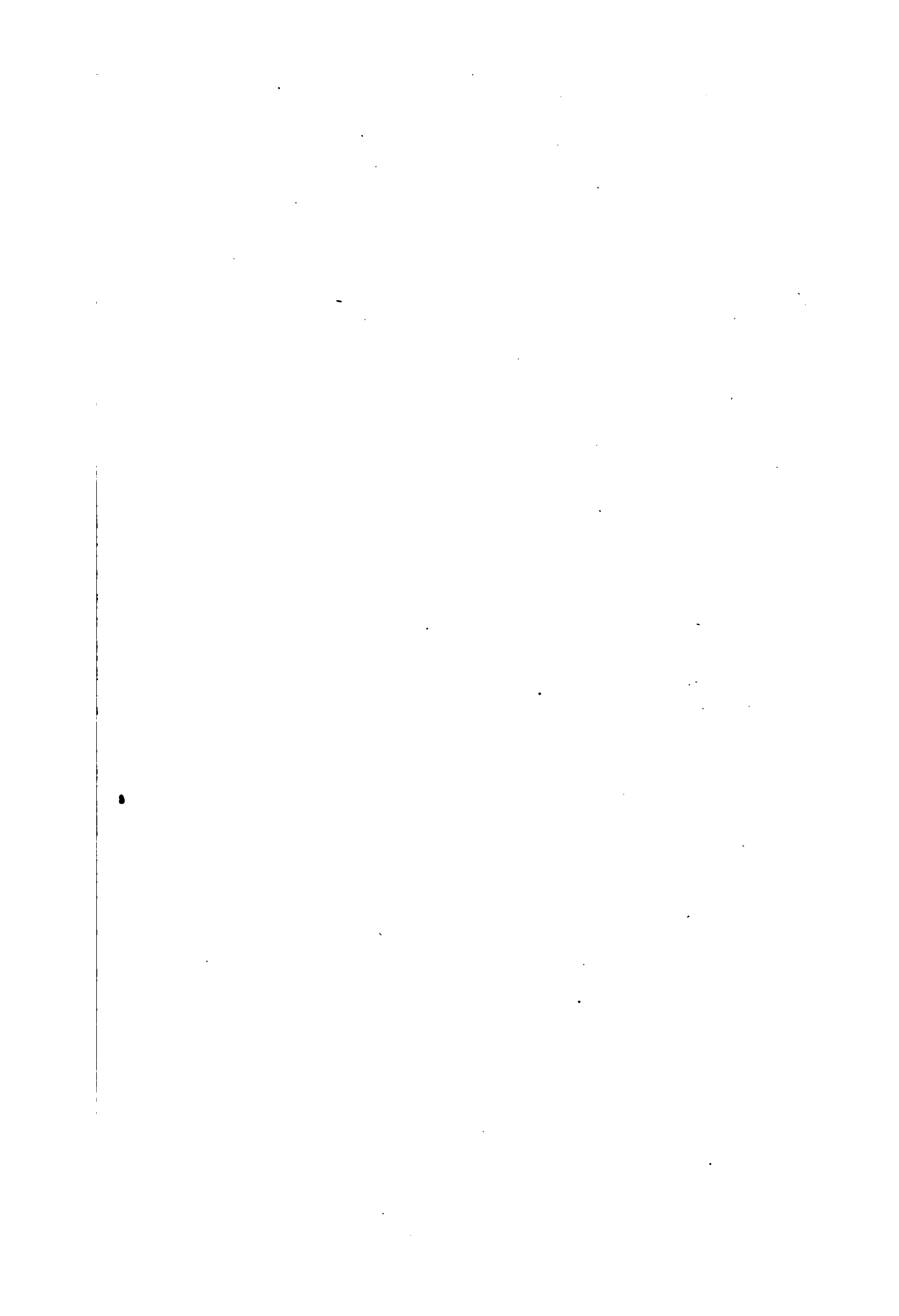
THE P. O. BOX  
CIVIL SERVICE  
NEW YORK  
NEW YORK

MUSÉE NEUCHATELOIS.

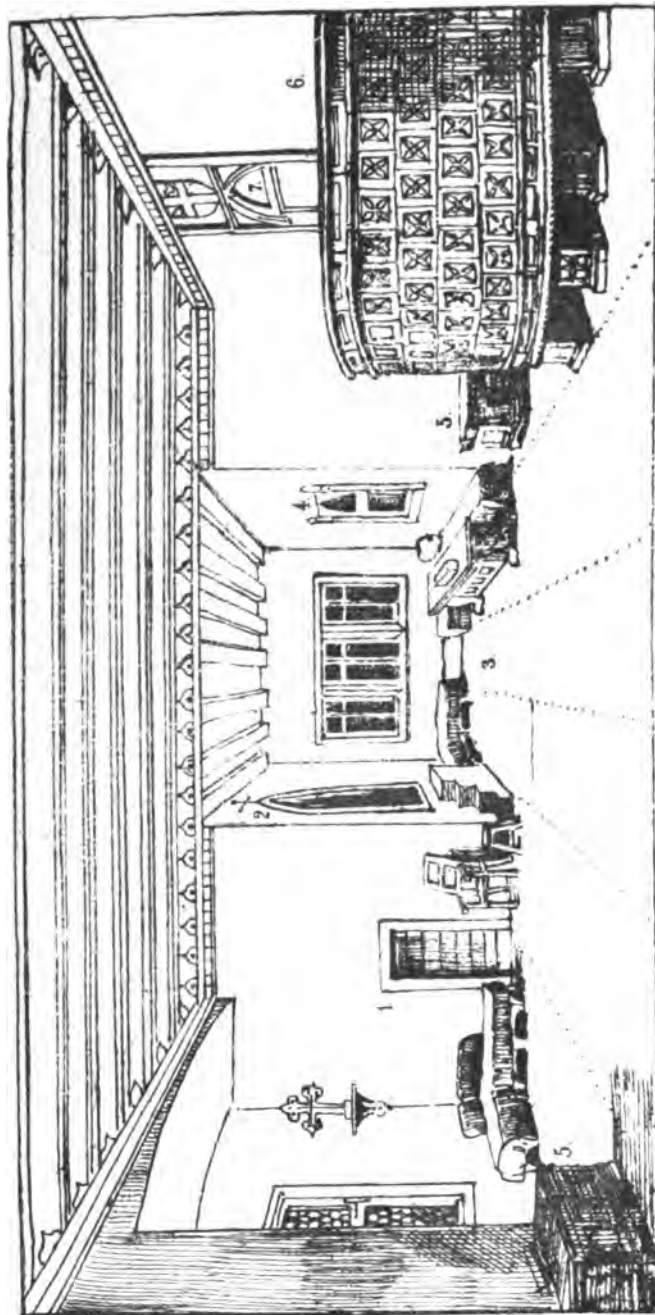


Salle des Chevaliers du chateau de Colombier  
*Revue de la Marche et de l'Architecture de la Ville de Montreuil*





## MUSÉE NEUCHATELOIS.



### Le Poêle de la Dame de Colombier.

(Dessin de A. de Mandrot & A. Bachelin d'après DuBois de Montpereux.)

1. Porte de la gloriette (Cabinet) voûtée, sous la Chapelle.
2. Porte par laquelle on montait à la Chapelle sur la gloriette.
3. Chambre en saillie entre la Chapelle et la Tour d'honneur donnant sur la grande cour du Château.
4. Armoire de la dame de Colombier, l'intérieur est divisé par compartiments et travaillé avec beaucoup de soin.
5. Bahuts qui remplaçaient les armoires à plusieurs corps, inventés plus tard, pour y serrer robes, linge, tapis et couvertures précieuses.
6. Poêle que l'on chauffait depuis la cuisine.
7. Porte donnant dans la cuisine, au haut de l'escalier d'honneur, ayant en face la grande porte de la salle des chevaliers.

## LE CHATEAU DE COLOMBIER

---

Ce château, sur lequel nous publierons plus tard dans ce recueil une notice historique accompagnée d'un plan et d'une vue dans le genre de ce que nous avons donné il y a quelques années sur le château de Vauxmarcus, est construit sur l'emplacement d'un bâtiment gallo-romain, comme les recherches de M. DuBois de Montperreux l'ont constaté. Il est plus difficile d'affirmer que cette construction fut un château fort (castrum); il est même peu probable qu'elle eût cette destination; étant assez éloignée de la voie romaine qui passait par Bôle et Cormondrèche.

Quoi qu'il en soit, au bâtiment romain succéda une maison forte, résidence des sires de Colombier, dont plusieurs figurent dans l'histoire de Neuchâtel. Ces seigneurs n'avaient pas un territoire très étendu sous leur domination; on ne peut donc admettre que leur château comprît un espace aussi considérable que le château de Colombier. On peut supposer que le bâtiment le plus grand renferme le noyau de l'ancienne maison forte. Quelques détails d'architecture se prêteraient à cette hypothèse, sans que l'on pût néanmoins conclure d'une manière certaine, car sur ce point-là rien de plus aisé que de se tromper, et d'attribuer à un siècle reculé ce qui est plus moderne de cent ou même deux cents ans. Les maçons des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles se copiaient beaucoup, et de plus, la date que l'on peut attribuer justement à une construction, dans un pays, ne serait pas exacte dans un autre, parce que le progrès dans les arts et métiers, ne marchait pas du même pas dans toutes les contrées.

Comme le dit M. DuBois de Montperreux dans sa notice, il se trouve dans la cour actuelle du château, les fondements d'une grosse tour carrée. Cette dernière aurait été tout ou partie de la maison forte des Colombier; nous disons maison forte, parce qu'il n'est guère probable que les anciens seigneurs de Neuchâtel eussent permis, à ceux qui étaient devenus leurs vassaux, de construire un château fort comme l'étaient Gorgier et Vauxmarcus, et jus-

qu'à présent on ne connaît pas d'hommages assez anciens des seigneurs de Colombier, pour savoir si leur demeure primitive était un château fort.

Il est plus probable que le château actuel date des Chauvirey et surtout des Wattenwyl, et que ce sont ces familles riches et bien posées, qui ont construit et surtout embelli le château de Colombier; du moins c'est à l'époque à laquelle existaient ces deux maisons, que l'on peut attribuer ce qu'il reste d'intact dans le bâtiment qui nous occupe.

Le château de Colombier, qui passa en 1563 entre les mains de l'Etat, conserve bien extérieurement la forme qu'il devait avoir au 15<sup>e</sup> siècle, mais sauf deux pièces et l'escalier tournant qui met en communication ses étages, l'intérieur a été modifié à plusieurs reprises, et cela surtout depuis que le château sert de caserne aux milices. Il y a tout lieu de croire que ces modifications ont eu leur fin, et que dorénavant on ne touchera plus au vieux manoir, à moins que sous prétexte de progrès ou de meilleur goût, on ne vienne à le raser pour mettre à sa place une caserne plus moderne.

Avant que pareil cas n'arrive, il est bon de fixer par le dessin ce qui peut être conservé, afin que plus tard il reste quelque trace de l'habitation d'une ancienne famille du sol, ainsi que de la retraite de milord Maréchal.

M. DuBois de Montperreux, qui mit au jour et dirigea les fouilles faites à Colombier en 1842-43, n'était pas homme à négliger l'exploration du vieux château; cela rentrait du reste dans le plan d'un travail que la mort ne lui a pas permis de mener à bonne fin; il s'agit d'une description des châteaux du moyen âge, dont il aurait pris les types en Suisse autant que possible. Les notes mises très obligeamment à notre disposition par la veuve de cet homme éminent, contenaient la vue intérieure de deux pièces du château de Colombier, l'une la *grande salle* ou salle des chevaliers, l'autre le *poêle*, c'est-à-dire la pièce où l'on se tenait habituellement, et qui était chauffée par un poêle.

Les dessins qui accompagnent cette notice rendent bien l'aspect des deux chambres dont nous venons de parler, mais pour compléter l'idée qu'il faut s'en faire, ajoutons que le plafond de la grande salle ou salle des chevaliers avait la couleur naturelle du bois, soit brun foncé; il en était de même du pilier et de la poutre maitresse qui soutenaient ce plafond. Il n'y avait pas de plancher, mais la pièce était pavée en briques rouges carrées (*carrons*) et de grand format. La cheminée, qui est demeurée intacte, montrait ses moulures en pierre jaune du pays, l'encadrement des fenêtres était identique. Le tout est maintenant recouvert en grande partie d'un badigeon gris, et la pièce est planchée.

Quant au *poêle*, il est peu probable qu'il ait subi des changements, sauf le

badigeon, et le poêle qui lui donne son nom, peut fort bien être du temps des Wattenwyl. Les deux pièces décrites sont au premier étage du château. Les fenêtres de la grande salle ouvrent sur les allées, sur la baie d'Auvernier, etc. Quant au poêle, sa fenêtre principale donne sur la cour du château; elle y fait même un peu saillie. Le fait que la chapelle du château, ou plutôt son oratoire, avait une seule issue dans la pièce dont nous parlons, permet d'admettre que le *poêle* fut aménagé par les Chauvirey, avant la Réformation. Nous avons dit oratoire plutôt que chapelle, parce qu'on n'a pas de trace de la fondation d'une chapelle au château de Colombier, et que chose semblable ne pouvait se faire sans la permission de l'autorité épiscopale, dont on ne trouve aucune trace dans le cas spécial; de plus, l'espace qu'occupe l'oratoire n'aurait pas permis d'y célébrer la messe, ce qui devait être le cas pour une chapelle.

Un fait à remarquer, c'est que cette pièce où se tenait habituellement la dame du château et même toute la famille, n'était point située de manière à jouir de la belle vue que l'on a depuis mainte autre pièce de l'édifice. Cette disposition justifie la remarque humoristique d'un de nos vieux parents, lequel nous disait un jour : « Dans ma jeunesse, la *vue n'était pas inventée.* » En effet, il est très rare qu'en examinant des maisons bâties du 14<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle et même souvent au 18<sup>e</sup> siècle, on trouve des fenêtres des chambres que l'on habitait journellement, autrement percées que du côté où l'on voyait passer le monde. Ceci nous indique une différence-considérable dans les goûts et les mœurs, c'est pourquoi nous estimons qu'en faisant connaître autant que possible la distribution des anciennes maisons et l'aménagement des pièces qu'elles contiennent, on rend un bon service aux hommes qui s'occupent d'histoire. Puis, qui sait, en apprenant par de semblables recherches, comment nos ancêtres vivaient autrement que nous, peut-être se trouvera-t-il plus de personnes qui se diront : ces gens qui vivaient d'une manière si différente de la nôtre, pensaient autrement que nous ne pensons! — Et l'on ne verrait pas ce qui arrive aussi trop souvent, des auteurs juger des faits historiques qui se passèrent il y a trois siècles, avec les idées et nous ajouterons les préjugés de notre temps.

Neuchâtel, septembre 1876.

DE MANDROT, colonel fédéral.

# UNE LETTRE D'UN GOUVERNEUR DE NEUCHÂTEL

en 1574

---

Le document suivant existe en original à la Bibliothèque nationale de Paris, et fait partie de la collection de manuscrits originaux et copies, dite des Ambassadeurs du Roi de France en Suisse. Cette lettre, tout entière de la main de Jean-Jacques de Bonstetten, successeur de Georges de Rive et gouverneur de Neuchâtel, de 1553-1576, est adressée au S<sup>r</sup> d'Hautefort, conseiller du roi de France et son Ambassadeur auprès de Messieurs des Liges. Charles IX, roi de France, venait de mourir deux mois auparavant, et son frère Henri III avait fait demander aux cantons une nouvelle levée dans le but d'en finir avec les protestants. Les gens du comté de Neuchâtel, appartenant à la religion réformée et organisant à ce moment même des compagnies pour marcher au secours de leurs frères de France, il est plus que probable qu'ils avaient mal reçu les troupes levées en Suisse pour le roi de France et la cause catholique.

Bonstetten s'excuse, en effet, de la mauvaise réception faite dernièrement, lui étant gouverneur, aux levées des Liges, et rappelle les plaintes qui lui furent adressées à ce sujet. Le ton, le caractère et la formule finale de la lettre font bien ressortir les rapports de souveraineté existant alors entre les Ambassadeurs du Roi de France et les gouverneurs de Neuchâtel pour les princes d'Orléans-Longueville, reconnus tout récemment par Charles IX comme princes du sang. Le peu d'étendue de ce manuscrit explique son manque de *suscription*. Les autres lettres officielles de cette époque sont généralement accompagnées d'une notice résumant en quelques lignes leur contenu; notice émanant de la main du récipiendaire.

Il ne me semble pas inutile de faire remarquer que J.-J. de Bonstetten avait gardé quelques germanismes dans son style; sa lettre en contient quelques-uns qui n'échapperont pas au lecteur.

Paris, novembre 1875.

E. R.

---

1<sup>er</sup> aoust 1574.

Du Sr Gouverneur de Neuchastel au Sr d'Hautefort, Neuchastel.

Monsieur ejant ce jourdhuy resceu eune lestre de vostre part par le jeune Vally et nestoyd besoyng de prendre tand de besoygne pour ce regard car sy tost que ie suis espte informme de la levee de Messieurs des Lignes pour le service de Sa Majeste ay faist faire mademen par mon gouvernement et principalement aux offysiers au lyeus par ou yl passeront quils aygent a donner ordre a bien recevoyr et faire bon traydtement à prys raisonnable aux bandes qui passeront de la part de Messieurs des Lignes ay aussy de mesme commande aux maystres bourgeois de septe vylle masurant ausy de vostre part ainsy que me escripvés au dessoubs de vostre lestre de donner ordre quil passeront paisiblement et sy auldrefoy il ce sont playn deu traictement quil leur a espte fayst en ce conte. N. (1) ce peult avoyr plaint quil en a eu grand tord pour ce regard mais je espere que donneres tel ordre que toutes schoses passees tant que de ma part que daultre seront mys en oubly ne tiendra aussy de ma part et au surplus ou je auray moyen de faire plesir et honneur a Messieurs des Lignes le faire de dre bon ceur et a vous servir la ou il vous playra me commander aydant Dieu lequel je pryé que a vous Monsieur donne parfaiste sante longue et heureuse vye en me recommandant a vos bonnes graces auxquelles je desire estre recommande.

De Neufschatel ce premier daust 1574.

Vostre obeissant amy et serviteur

J.-J. BONSTETTEN.

Monsieur vous vous pores assurer de moy que ie desire de vivre en bonne pays (2) avecque tous les voysins qui sont enlentour de ce conte toutefois reservant lauthorite de Madame la duchesse de Longueville et de Messieurs les princes mes maistres.

(1) Mot illisible qui peut être : *et Hallwyl.*

(2) Paix.



## MISCELLANÉES

---

### *Diplomatie au 16<sup>m</sup>e siècle.*

La lettre originale en romand, que nous communiquons ci-après, se trouve aux archives de l'Etat (Y. 13. 30) et porte la date de 1596. L'adresse est déchirée, mais d'autres pièces donnent lieu de croire que la lettre était adressée au capitaine J. Guy, député de la ville dans ce temps-là auprès de Marie de Bourbon.

« Notre ami et féal. Nous avons vû celle que nous avez écrite de Paris. » Ce sont de nouvelles instructions que les 4 Ministraux donnent aux députés de confiance qu'ils lui avaient envoyés. Ils se plaignent de la ruse du Sr de Sillery (qui paraît les avoir joués) en leur promettant qu'ils auraient deux ou trois gouverneurs protestants après Jacob Vallier qu'il s'agissait d'installer, et à quoi le Conseil de la ville mettait des obstacles. Ils recommandent sagesse et fermeté à leurs députés. Ils se plaignent surtout du conseil que le Sr de Sillery avait donné à la duchesse Marie de Bourbon, de ne faire qu'une promesse verbale sur ces gouverneurs, comme un moyen de la déclarer nulle et non avenue si elle venait à mourir. Ils chargent leurs députés de demander que les gouverneurs et tous les officiers soient de leur religion. Ils leur recommandent de ne rien céder témérairement, car il vaudrait *« beaucoup mieux demander justice à Berne que d'abandonner ainsi leur honneur et réputation. Il faut faire les choses à chaux et à ciment et ne rien enfourner de pain germé. »* Lui voulant bien dire que si leur cause était portée devant les 200 (de Berne), vu la recommandation des IV cantons évangéliques, il serait sûr d'en obtenir le gain, *« mais au nom de Dieu il faut tâcher de s'appointer. »*

Neuchâtel, le 11 juin 1596.

« Vos affectionnés à vous faire plaisir

Les 4 Ministraux et Conseil de la ville de Neuchâtel. »

---



# UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Suite. — Voir la livraison de mars 1876.)

Le justicier Vuille croit devoir faire une déclaration de principes.

Après avoir suivi Teresa et son mari dans leurs pérégrinations, revenons à Daniel Ducommun qui chemine gaillardement le long des divers quartiers de la Sagne. Arrivé en vue de la Corbatière et de la maison bien connue du justicier Vuille, une vague appréhension s'empare de lui; son pas devient plus lent, sa hotte lui semble plus lourde, bientôt il éprouve un besoin impérieux de s'établir à l'ombre d'un buisson de noisetier, d'où il puisse examiner ce qui se passe sans être vu. Semblable à un malfaiteur qui étudie de loin les abords d'une habitation qu'il songe à dévaliser, à genoux, les mains appuyées sur sa hotte couchée sur l'herbe, il cherche à lire à travers les murailles, et à découvrir les secrets de la rustique demeure.

Tout est tranquille, rien ne remue, les contrevents sont fermés, la cheminée de bois avec son couvercle incliné sous lequel passent les hirondelles, ne laisse échapper aucune fumée; quelques poules vaguent autour du petit jardin, grattant la terre de leurs pattes. Evidemment la maison est déserte, mais où sont les habitants? Ses regards se portent alors sur la plaine marécageuse, formant le fond de la vallée, où des groupes de travailleurs étendent et retournent le dernier foin de la récolte. Il a bientôt reconnu le terrible justicier, sa femme, l'Olympe et ses deux frères, tous en manches de chemise, la fourche à la main, allant, venant, soulevant l'herbe coupée depuis deux jours, et déjà presque sèche, pour la rassembler bientôt en monceaux prêts à être chargés sur les chars. L'ardeur inaccoutumée qu'ils déploient se justifie par l'apparition de quelques nuages de mauvais augure sur la cime du Creux-du-Van; la crainte de la pluie les aiguillonne; malgré sa force bien connue et ses muscles infatigables, l'Olympe s'arrête fréquemment pour s'essuyer le front avec son mouchoir et regarder si le bout du champ est encore bien éloigné.

— Brave Olympe, brave fille! dit le pêcheur ému; elle se fricasse au soleil pendant que je me repose à l'ombre; si je n'étais pas un lâche j'irais prendre sa fourche. Qu'allons-nous faire, une fois mes compagnons arrivés et comment notre entreprise finira-t-elle? Nous trouvons des gens affairés qui ne savent où donner de la tête après midi; inutile de parler à des paysans occupés à rentrer leur foin. Il faut en prendre son parti, Jonas a manqué son coup.

Cependant Mad. Vuille quitte le champ la première et gagne à grands pas la maison, sans doute pour préparer le dîner. Bientôt le père et les enfants prennent le même chemin, après avoir planté les outils dans le sol tourbeux. Au moment de franchir le seuil, Olympe se retourne du côté de Daniel qui voit un instant son beau visage éclairé par le soleil. Craignant d'être découvert dans sa cachette, il se jette en arrière tout interdit; et cependant il voudrait révéler sa présence à son amie, lui dire qu'il est là, qu'il va faire les derniers efforts pour l'obtenir. Il se relève vivement pour lui faire des signaux avec son chapeau, mais au lieu d'Olympe il n'aperçoit que la figure maussade du justicier Vuille qui, les mains derrière le dos et le front soucieux, regarde sa jument que promène Gédéon l'ainé de ses fils; la pauvre bête boite si bas, qu'elle ne marche que par saccades, et lorsqu'elle pose ses pieds de devant elle frémit dans tout son corps.

— Voilà qui va bien, dit-il d'une voix irritée, qui diantre m'a exterminé ce cheval et me l'a mis hors de service lorsque j'en ai besoin pour rentrer mon foin?

— On pourrait aller chez les voisins demander un attelage, dit Noé le cadet.

— Chez qui, hein, pourrais-tu me dire chez qui, animal sans cervelle? va dans la lune emprunter un chameau; aujourd'hui un cheval vaut son pesant d'or.

— Je propose de conduire la jument chez Moïse Mathey-Prévôt, le maréchal, c'est peut-être un fer qui la blesse, dit Gédéon.

— Pour aller et revenir, avec une bête qui marche si péniblement, il faut trois heures; d'ici là, l'orage a le temps de tremper mon foin.

— Et le vieux Sagnard arpentait le terrain devant sa maison, à la suite de son cheval boiteux, dont chaque faux pas lui perçait le cœur.

— Dois-je aller? dit Gédéon, il faut se décider, sinon Noé et moi, nous nous attellerons au char et on fera comme on pourra.

— Ne dis pas de bêtises, c'est assez comme cela, dit le père d'une voix sévère; puis se redressant comme un baron féodal: cours chez Mathey-Prévôt, dis-lui que moi, le justicier Vuille, je l'adjure de venir à l'instant; il comprendra ce que parler veut dire.

Gédéon partit en branlant la tête; il n'avait pas la même confiance que les hommes du temps passé dans le pouvoir d'un représentant de la Seigneurie;

mais, en fils soumis il voulait s'acquitter de sa commission. Quelle ne fut pas sa surprise de se trouver tout à coup face à face avec Daniel Ducommun qui s'avancait tranquillement sur la route poudreuse, son bâton à la main et sa hotte sur le dos.

— Santé, Gédéon! dit le pêcheur d'un air jovial; tu as joliment grandi depuis que je ne t'ai vu, sans compter la moustache qu'on pourra bientôt faucher. Tout va bien à la maison?

— Ma foi non, puisque je cours chez Mathey-Prévôt pour la brune qui boite.

— Comment donc, la brune? gageons que tu l'as fait galoper sur le Commun, à travers murs et barrières?

— J'ai bien le temps de galoper, moi qui suis toujours aux champs, au bois ou à la forge avec Noé, à fabriquer nos boucles.

— Et il te faut courir chez Mathey-Prévôt par cette chaleur? Voyons si l'on peut faire autrement... Est-elle ferrée depuis longtemps cette brune?

— Depuis cinq jours, mais elle ne boite que d'hier.

— Hum! Avez-vous un ciseau à déferer les chevaux?

— Nous avons tous les outils d'un maréchal ferrant, même le bouterolle pour creuser le sabot.

— Eh bien! ami Gédéon, demi tour à gauche, nous allons tâter le pouls à la malade.

— Vous?

— Oui, moi; ne suis-je pas cloutier de père en fils, et n'ai-je pas assez longtemps tiré le soufflet chez Pierre-Frédéric Jeannet à Noiraigue, le premier maréchal ferrant à dix lieues à la ronde; toute la cavalerie des voituriers français qui passent chez nous ne marche que sur ses fers.

— C'est que le père est d'une humeur affreuse; le cheval, le foin, le temps tout lui remue la bile. Croyez-vous que nous aurons de la pluie?

— Ça ne manquera pas, dit le pêcheur avec sérieux, j'attends une *giclée* vers les quatre heures. Oui, le temps se gâte et ceux qui ont du foin dehors doivent songer à le mettre à couvert. Ah! M. le justicier est *mal tourné*, aujourd'hui; comme il pourrait encore une fois me mettre à la porte, va bravement chercher Moïse Mathey-Prévôt.

Ils étaient arrivés près de la maison derrière des tas de bois d'où l'on découvrait la fenêtre de la cuisine; c'est là que le pêcheur s'attendait à voir apparaître un visage bien aimé.

— Daniel, dit Gédéon, nous pourrions entrer à l'écurie sans qu'on nous voie . . . . et puis, j'irais chercher l'Olympe . . . .

— Est-elle à la maison?

— Oui, elle nous a vus, mais elle n'ose pas sortir.

Le pêcheur était dans la perplexité; il regardait en arrière cherchant des yeux ses compagnons qui l'eussent tiré d'embarras, mais rien n'apparaissait sur la route déserte.

— Bah! fit-il, en appuyant sa hotte sur l'auge de la fontaine et en retirant ses bras des bretelles, ton père n'est qu'un homme, tout justicier qu'il soit; un jour viendra . . . enfin suffit, allons à l'écurie.

Les fers suspects furent enlevés en un tour de main et la pauvre bête, délivrée de ses instruments de torture, poussa un hennissement sonore et fit quelques pas sans broncher.

Gédéon et Noé regardaient avec admiration.

— Il n'y avait ni rhumatisme, ni nerf levé, dit l'opérateur, vous pourrez atteler la brune quand vous voudrez.

— Tout de même, dit Noé en se grattant l'oreille, elle ne peut pas aller dehors les pieds nus.

— Non, mon garçon, aussi, tu vas courir à la forge, allumer le charbon, souffler à tour de bras pour chauffer ces fers dont je veux changer la forme; et toi Gédéon, cherche des clous, redresse-les à l'étau, pendant que je forgerai sur l'enclume.

A cette époque, les forges attenantes aux habitations n'étaient pas rares dans nos montagnes; elles étaient installées dans des maisonnettes rappelant le spicher des paysans bernois; c'est là que nos ancêtres fabriquaient des faux, des haches, des outils aratoires, des boucles pour les souliers, les jarretières, les ceintures; c'était une de leurs industries. On retrouve encore dans les paperasses des anciennes familles les contrats par lesquels les hommes du métier s'engageaient à former des apprentis et à leur enseigner à faire « chapeç et boucles » à des conditions qui nous font sourire. Telle était la profession des fils Vuille, qui martelaient et limaient dans leur petite forge, pendant que leur père, dans la chambre du poêle, découpait en grommelant ses coqs de balancier. Le retentissement cadencé du marteau sur l'enclume parvint aux oreilles du justicier que le souci tenait aux aguets.

— Qu'est-ce donc, dit-il, Mathey-Prévôt serait-il déjà là? Ma sommation a produit son effet; allons voir ce qu'il fait.

Pour être plus à l'aise dans ses mouvements, le pêcheur avait mis bas habit, veste, cravate; sa belle tête nue, ses manches retroussées sur ses bras velus et musculeux, il tenait d'une main ses grandes pinces, de l'autre frappait à coups redoublés sur le fer rouge.

— Les forgerons, dit-il en se redressant, sont, pour la plupart, des ignorants; quand ils ont cloué au sabot d'un cheval un fer de hasard, ils croient

avoir fait merveille; ils font comme ces cordonniers dont le moindre souci est d'examiner la forme du pied qu'ils ont à chausser. Si l'on se réglait sur le sabot du cheval et sur sa manière de marcher pour façonner le fer, il n'y aurait pas tant de pauvres bêtes boiteuses, que dis-je, estropiées. Là, voilà une courbe qui me plaît, il s'agit maintenant de mettre ces fers en place et de planter les clous dans la corne sans attaquer le vif. Venez, garçons, et tenez la brune solidement.

Pendant ce discours, le justicier, debout sur le seuil, s'épuisait en signaux adressés à ses fils, pour leur demander ce que cet intrus faisait là, qui l'avait introduit et ce que tout cela signifiait. Ne recevant aucune réponse, il les menaçait de l'œil et du poing. Au moment où Daniel s'apprêtait à sortir,

— Halte là, cria-t-il, d'une voix hautaine, que fais-tu ici toi, et de quoi te mêles-tu ?

— Excusez, M. le justicier, pour le moment je suis maréchal et je suis très pressé.

— Veux-tu répondre... qui t'a introduit chez moi ?

— Le désir de vous rendre un service; si votre jument boite lorsque j'aurai cloué ces fers, vous pourrez me mettre à la porte tout à votre aise, et mon ami Perrin avec sa femme par dessus le marché.

— Que veux-tu dire ? explique-toi.

— Laissez-moi d'abord sortir, comment voulez-vous que je ferre votre cheval si vous me barrez le passage.

Le justicier tout décontenancé, s'écarta machinalement; ses fils s'emparèrent de la brune, et le forgeron improvisé ajusta les fers, et les cloua avec une telle dextérité qu'elle ne donna aucun signe d'impatience; aussi le vieux Sagnard, d'abord hérissé comme un porc-épic, finit par assister à l'opération avec l'intérêt d'un connaisseur et d'un propriétaire.

— J'espère, dit Daniel, qui venait de river les clous et de donner le coup de râpe final, j'espère que tu vas marcher comme une demoiselle bien élevée; allons, *juh!* ajouta-t-il en frappant de la main la large croupe de la brune.

— Elle va très bien, cria Gédéon, voyez, père, elle ne boite plus, bravo Daniel! Olympe, viens donc voir.

— C'est bien simple, dit le pêcheur feignant de ne pas voir la jeune fille qui s'avancait avec timidité, as-tu jamais eu un grain de poussière ou un moucheçon dans l'œil ?

— Parbleu! si mon père ne savait pas les enlever à l'aide d'un crin plié en boucle, je crois que je serais déjà devenu fou.

— Et une fois dehors ?

— On n'y sent plus rien.

— Si la jument savait parler, elle rendrait le même témoignage, la voilà prête à charrier votre foin. Maintenant bonsoir la compagnie, je vais attendre mes amis.

— Ducommun, dit le justicier d'un ton solennel, viens manger la soupe avec nous.

— Merci, nous avons notre dîner dans ma hotte.

— Comment, votre dîner?

— Oui, celui de mon patron et de Mad. Perrin, que j'attends d'une minute à l'autre et qui arrivent justement là bas sur leurs chevaux.

C'est alors qu'il courut sur la route et qu'il les appela dans la joie de son cœur, heureux d'avoir lui-même ouvert les portes de cette maison où il ne savait d'abord comment ils pourraient pénétrer.

Je renonce à décrire la stupeur, le trouble que cette nouvelle produisit dans cette demeure retirée où les jours succédaient aux jours sans le moindre incident pour en rompre l'uniformité. Mme Vuille était à demi pamée sur une chaise dans sa cuisine; son mari, soupçonnant le but de cette visite, songeait à s'enfuir chez son futur gendre de la Queue de l'Ordon. Le sentiment de sa dignité comme justicier et ancien maître-bourgeois de Valangin, et plus encore son malheureux foin exposé aux injures de l'air, l'empêchèrent de céder à ce premier mouvement de timidité sauvage. Mais les cavaliers avaient arrêté leurs montures près de la clôture du jardin, au milieu d'un essaim de mouches; il n'était plus temps de reculer. Bien que ses yeux effarouchés les lui montrassent sous l'aspect d'un tourbillon multicolore, il s'avança, mais en chancelant et en marmottant des paroles incohérentes. Dans son agitation, il ôta son chapeau de paille, même le bonnet de coton qu'il ne quittait jamais, et en s'inclinant pour faire des révérences, il présenta son chef rasé, vierge de la perruque que les convenances de l'époque exigeaient impérieusement.

Revenue à elle, et poussée par la curiosité, Mad. Vuille guettait les arrivants par une fenêtre entre-baillée; lorsqu'elle vit son mari exhiber son crâne sans ses ornements de cérémonie, elle courut comme une lionne à son armoire de noyer, en tira une épée, une perruque poudrée, un habit de camelot noir à galons d'argent, ne fit qu'un saut hors de la maison et se remua si bien qu'en un clin d'œil son seigneur et maître se trouva vêtu, coiffé, armé comme par enchantement.

— Monsieur le justicier Vuille, dit Jonas Perrin, je suis votre serviteur; j'ai l'honneur de vous présenter ma femme; je présume que Daniel nous a annoncés.

— Nous avons fait une longue course, dit Teresa avec son plus charmant sourire et en acceptant le bras que lui tendait le maître-bourgeois, nous ve-

nous vous demander un abri contre la chaleur et peut-être contre l'orage, — ici, son cavalier inclina la tête pour exprimer ses alarmes — est-ce que nous vous dérangeons?

— Nullement, Madame, au contraire, sans mon foin, ... je veux dire sans la pluie qui nous menace ... et puis le cheval qui s'est mis à boiter ... enfin, vous excuserez, nous sommes un peu pris au dépourvu.

Tout en arrangeant les brides des chevaux qu'il conduisait à l'écurie, Daniel avait mis son patron au courant de la situation.

— Avant de retourner en Italie, dit Jonas Perrin, en tendant la main à Mad. Vuille, j'ai voulu faire voir à ma femme les montagnes de mon pays. Permettez-nous de nous asseoir un instant sous votre toit, nous ne voulons pas vous déranger, nous avons nos provisions; et si nous pouvons vous donner un coup de main à la fenaison, nous le ferons avec plaisir.

— Vous êtes bien honnête, dit Mad. Perrin qui commençait à s'apprivoiser, Monsieur Perrin veut plaisanter sans doute.

— Pas le moins du monde, mettez-nous seulement en mesure de montrer notre savoir-faire; avant de devenir négociant, j'étais plus habitué à la faux et à la fourche qu'à la plume.

On entra dans la maison; Teresa par sa bonne grâce, eut bientôt conquis la confiance de tous les membres de la famille, son accent étranger les amusait. Quant à l'Olympe, elle ne savait plus ce qu'elle faisait; elle raconta plus tard que toute la journée elle crut marcher sur les nuages.

Le dîner attendait sur la table à l'angle de la cuisine éclairée par la grande cheminée de bois.

— Si c'est nous qui vous empêchons de dîner, dit Teresa, j'en serais désolée; veuillez prendre votre repas pendant que nous nous reposons dans la chambre.

Le pourvoyeur apporta sa hotte, en exhiba le contenu, puis, rentrant dans la cuisine s'assit à la table de famille où il se régala de soupe à la farine, qu'on mangeait à la gamelle, de lait caillé, de choux de montagne et d'un quartier de *bresi* (1) avec du lard, dont chacun prenait sa part sur une assiette de bois.

Dans la chambre, Teresa et son mari se ravitaillaient de leur côté, tout en examinant par les fenêtres ouvertes, chargées d'œillets en fleurs, le paysage qui s'étendait devant eux. C'étaient les côtes boisées qui descendent de Tête de Ran, des Pradières, et qui se prolongent vers l'ouest jusqu'à la Tourne et Brot dessus; à gauche la Roche des Cros avec le petit moulin bâti à ses pieds, et les hauteurs de Boïnods; enfin au premier plan, les prairies où s'agi-

(1) Viande de vache, salée et fumée, conservée plusieurs années.

taient dans une activité fiévreuse les paysans impatients de mettre leur foin à couvert.

Tout à coup Teresa poussa une exclamation d'effroi et vint se jeter dans les bras de son mari. En furetant dans la chambre, et en passant en revue les portraits des rois de Prusse qui en décoraient les parois de sapin brun, elle avait découvert dans l'alcôve, où était installé un grand lit à rideaux de laine verte, un cercueil reposant sur une tablette formant console. Ce cercueil noir, avec la planche mortuaire portant les armoiries des Vuille imprimées avec la *marque à feu*, paraissait avoir sa place dans le ménage comme un meuble usuel, mais, au premier moment, la jeune femme le crut habité par un ancêtre de la famille.

— *O Dio, Dio*, disait-elle, regarde! l'horreur, il y a quelqu'un là, sauvons-nous, partons.

Jonas Perrin n'était pas un poltron, cependant ce cercueil, que rien ne voilait, le mettait mal à l'aise. Il eut beau diriger ses regards vers le portrait du Grand Frédéric, coiffé d'un tricorne galonné et ouvrant son grand œil perçant, il revenait toujours à ce maudit cercueil qui semblait exhaler une odeur de sépulcre.

C'était une des bizarreries de l'époque, et le justicier Vuille, homme original comme on l'est quand on vit à l'écart, et qui se piquait d'être une forte tête, n'avait garde de s'abstenir de cette fantaisie. Depuis plus de vingt ans, il avait la satisfaction de contempler sa dernière demeure, ainsi que la planche qui, depuis un siècle, avait reçu les membres de sa famille après leur dernier soupir. Sa prévoyance ne s'arrêtait pas là; dès sa 25<sup>me</sup> année il travaillait à son testament auquel il ajoutait des codicilles selon les événements qui survenaient dans le pays ou dans sa commune, et selon la conduite de son entourage. Commencé sur une grande feuille de papier, il avait fini par la couvrir tout entière; mais les adjonctions s'accumulant avec les années, les bouts de papier collés à la file donnaient à ce respectable document les proportions monumentales d'une pétition contre la loi ecclésiastique ou la progression de l'impôt. Lorsque l'humeur du Maître-Bourgeois était particulièrement massacrante, qu'il avait un teint bilieux et que les angles de sa bouche s'inclinaient vers le menton plus que d'ordinaire, les enfants se disaient entr'eux, il faut être sage aujourd'hui, le père écrit son testament.

Pour échapper à l'obsession de cet appareil funèbre, Teresa et son mari allèrent s'établir sur un banc devant la maison.

— Tu fais bien de venir, lui dit le pêcheur qui sortait d'une remise avec une charge de colliers et de harnais; ils sont tous partis pour chercher leur foin; mais ils en ont pour une dizaine de voitures et à moins d'assistance de notre



part, ils n'en viendront jamais à bout. Si tu le permets, je veux habiller nos perchérons, qui ont mangé une demi-mesure d'avoine, et comme le justicier a encore quatre chars montés, outre les deux qui sont au champ avec la brune, je les attellerai et leur amènerai ce renfort. Quand il me verra arriver avec cette batterie d'artillerie lancée au grand trot, pour appuyer ses manœuvres et lui servir de réserve, il comprendra de quel côté sont les gens qui ont du sang sous les ongles et une tête entre les épaules.

— Non seulement j'approuve ton idée, mais je veux t'accompagner et conduire le second char; Madame Perrin gardera la maison.

— Rien de ça, je vais aussi, dit Teresa qui pensait au cercueil; je veux être la première Florentine qui aura fait les foins à la Sagne.

Jamais le quartier si paisible de la Corbatière ne retentit de cris joyeux comme en cette occasion; lorsqu'ils virent arriver ces attelages de chars doubles trainés par ces puissants chevaux, forts comme des éléphants, Noé, Gédéon lancèrent leurs bonnets en l'air, Olympe avait les larmes aux yeux, et la mère, les mains appuyées sur son rateau, ne cessait de répéter: « Mais Madame Perrin, que faites-vous? »

Le justicier seul restait morose, il maugréait à part lui contre le pourvoyeur qui faisait claquer son fouet à tour de bras et en usait la mèche sans ménagement.

— On t'en donnera de la ficelle de Bâle à six creuzer le peloton, pour la massacrer ainsi, fichu va-nu-pieds.

Le chargement des voitures se fit comme par magie; Daniel maniait la fourche avec l'allure d'un homme qui aurait voulu enlever d'une fois tout le foin de la vallée.

— Laisse-nous donc quelque chose à faire, dit Jonas Perrin en riant, c'est à peine si je puis te suivre avec mon rateau.

Pour ne pas rester oisive, Teresa, l'ombrelle à la main, chassait les taons amassés en essaims bourdonnants sur les flancs et à la tête des chevaux. Dès qu'un attelage avait sa charge, il partait au trot pour la maison qui n'était qu'à une ou deux portées de carabine; on se bornait à culbuter provisoirement le chariot dans la grange; plus tard le foin serait monté dans le fenil; l'essentiel était de mettre la récolte à l'abri de la pluie. La grange comble, on courut chez l'Esaière Sandoz, la voisine, qui mit la sienne ainsi que sa remise à la disposition du justicier qui se sentait renaître à l'espérance. A mesure que les chars se succédaient, on pouvait voir les rides diminuer sur son front et les angles de sa bouche prendre une direction qui les rapprochait de son nez. Sur un signe de son patron, le pourvoyeur revint avec deux bouteilles de Neuchâtel absinthé qui écumait comme du champagne. Deux verres de ce

liquide généreux avalés coup sur coup amenèrent une espèce de sourire sur les lèvres du Maître-Bourgeois; pour Noé et Gédéon on ne pouvait les contenir, leurs yodels firent envoler les vieux corbeaux qui nichaient depuis un temps immémorial dans les escarpements de la Roche des Cros.

Tout à coup la voix vibrante du pourvoyeur retentit comme un clairon :

— Maître, voici l'orage; sautez sur un cheval, les deux autres nous suffisent.

Dételer un des percherons, prendre sa femme en croupe et partir au galop fut pour Jonas Perrin l'affaire d'un instant. Ils atteignirent l'habitation avant les premières gouttes.

— Eh! bien, il faut en convenir, voilà une bonne journée, dit le Maître-Bourgeois; nos deux dernières voitures sont chargées, on les mettra sous les grands plânes qui peuvent les abriter. Il est vrai que nous serons trempés comme des rats de marais, mais nos fenaisons sont finies.

M<sup>me</sup> Vuille qui, depuis des années, n'entendait que des paroles sévères sortir de la bouche de son mari, le regardait avec inquiétude et se demandait quel événement extraordinaire l'avenir lui ménageait.

(A suivre.)

L. FAVRE.

## ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

### MAXIMILIEN DE MEURON

1787-1868

(Suite. — Voir le dernier numéro, p. 204.)

L'artiste possédait des connaissances variées, ses études pour la carrière diplomatique lui avaient donné une grande facilité d'élocution et une certaine élégance de diction; c'était un causeur aimable, il écrivait avec netteté et précision; sa correspondance avec son ami L. Perrot-Droz, avec les Robert, les Girardet, son fils Albert, son élève M. Léon Berthoud, et tant d'autres, renferme des notes précieuses sur l'art et les artistes ses contemporains, parti-

culièrement les suisses; ses appréciations sur son travail, ses impressions de voyage ont leur intérêt, nous y glanons encore quelques passages qui compléteront cette étude.

On sait que le jeune Max. de Meuron, renonçant à la carrière politique, revint de Berlin à Neuchâtel où il séjourna quelque temps avant que de prendre la route de Paris. Dans une lettre du 10 janvier 1807, adressée à son ami L<sup>s</sup> Perrot, il plaisante fort agréablement sur les soirées de notre ville, auxquelles il renonce pour étudier :

• Quoi qu'il en soit et qu'en puisse dire la critique ou le comérage, écrit-il, je ne suis pas d'humeur à suivre le torrent, ce serait être dupe, à mes yeux, que de perdre son temps pour aller bâiller aux corneilles, et j'aime mieux passer pour un peu ridicule que d'être réduit à me trouver ridicule moi-même. Nous avons une manière de passer nos soirées, beaucoup plus intéressante que celle qui est reçue, c'est de nous réunir chez M. d'Ostervald pour y dessiner d'après la bosse; le temps se passe rapidement en s'instruisant, en s'amusant, et l'on fait au moins quelque chose qui n'est pas tout à fait inutile. »

La vivacité de ses impressions d'artiste, la chaleur du sentiment qui l'anime sont éloquemment rendues dans les passages suivants empruntés aux lettres qu'il écrivait au même ami.

« Rome, 31 décembre 1810.

• Je n'entreprendrai pas de te faire une description de ce beau pays, ce serait à ne pas finir, du reste, il ne t'est pas inconnu. Les peintures que je m'en faisais étaient en partie exagérées, en partie au-dessous de la réalité. Je ne me représentais point cette ville aussi grande, aussi imposante qu'elle l'est, ni son ciel aussi brillant. Le climat est d'une douceur surprenante. Les lettres que j'écrivais à mon frère doivent se ressentir du désordre où j'étais. En effet, les premiers jours j'étais presque hors de moi, vainement je voulais me recueillir, la curiosité me pressait, je voulais tout voir, je courais d'un objet à un autre, la nuit j'y rêvais encore. Avec cela le désir de commencer mes études me pressait, je voulais tout faire à la fois! Heureusement ces jours n'ont pas trop duré, c'était à devenir fou. »

• Corcelles, 3 mai 1812.

• Tu as raison, mon cher, de me féliciter sur la carrière que j'ai choisie, c'était celle pour laquelle je me sentais le plus de talent et qui devait convenir le plus à mon goût. En la suivant, je resterai toujours indépendant et *moi-même*. En réfléchissant à celle que j'avais embrassée, je ne puis que remercier la Providence d'avoir tellement disposé les choses pour moi que je me sois vu forcé d'abandonner ses chimériques illusions. La gloire est une vapeur, mais le contentement que procurent les arts, les recherches et les découvertes qu'on fait en s'y perfectionnant, embellissent chaque jour l'existence et répandent sur elle un intérêt durable et épuré. »

• Neuchâtel, 2 janvier 1813.

• La peinture aura gain de cause, j'aurai beau vouloir me le dissimuler, elle sera, elle doit être l'objet de mes efforts, c'est la carrière que je puis parcourir avec succès et qui convient à mes goûts et à mes facultés; elle est devenue un véritable besoin pour moi. Mais pourquoi vivre dans un pays aussi ingrat pour mes goûts ?

• Rome, 24 décembre 1813.

• Je vis tranquillement au milieu de mes peintures, c'est te dire assez, mon cher ami, que ce goût va croissant et va devenir dominant. Je ne cherche point à le combattre, parce qu'il mène dédommage de ce que j'ai quitté et qu'il est dans mon organisation. Je me range du parti de ceux qui croient que la Providence nous envoie dans ce monde avec des facultés plus ou moins favorables pour les différentes carrières que les hommes embrassent, et qu'on n'est en accord avec soi-même qu'autant que notre genre de vie nous met à même de les développer. Sans cela on éprouve une inquiétude continuelle, et c'est cette raison qui m'explique pourquoi tant de personnes qui devraient être heureuses ne le sont pas, sans pouvoir s'en rendre raison à elles-mêmes.

On remarque ici une grande sagesse de raisonnement; un sentiment inné entraîne le jeune homme vers la carrière des arts, mais il n'y obéit pas aveuglément, il discute et c'est la réflexion qui augmente en lui la confiance et le courage.

• Rome, 13 novembre 1814.

• Je reviens maintenant du pays de Naples que j'avais mal vu cet hiver. J'y ai accompagné avec empressement le fidèle Lory. Nous avons parcouru ensemble les environs du Vésuve, le golfe de Salerne, la plaine déserte de Pæstum, les pays chantés par Virgile, le lac d'Averne, les Champs-Élysées, les ruines de l'antique ville de Cumæ. A l'intérêt qu'inspirent toutes ces belles contrées s'est joint celui de nous les approprier, nous en rapportons plusieurs souvenirs.

Il raconte plus loin ses précédentes excursions artistiques.

• J'ai passé six semaines à Tivoli, de là je suis entré dans les montagnes de la Sabine d'où je suis revenu à Frascati et de là à l'Ariccia, où nous avons fait une autre station jusqu'à notre départ pour Naples. Tous ces pays sont si beaux et si riches pour des paysagistes, qu'on ne les quitte qu'avec regret. Cependant on achète leurs charmes avec bien des désagréments, et quand je songe à la Suisse, je deviens plus juste avec elle que je ne l'ai jamais été. Nous n'avons ni mauvais air ni brigands à redouter, partout on y rencontre de bonnes gens et de bons gîtes, et cela console d'un ciel moins chaud et moins vapoureux. Aussi désormais je suis tout à la Suisse; j'ai appris à l'apprécier dans ce pays, je veux dire sous ses rapports pittoresques; car à tous autres égards, il m'en a trop coûté d'en être éloigné pour qu'il puisse y avoir quelque chose d'équivoque dans mon jugement. Quoique ce pays ait bien des droits à ma reconnaissance et qu'il m'offre actuellement des agréments certains, je t'avoue que j'attends avec impatience le moment de franchir les Alpes; la neige et les glaces ne m'effraient point.

L'année suivante, l'artiste avait une occasion imprévue de revenir au pays. C'est encore à son ami L. Perrot-Droz qu'il s'adresse.

« Rome, 15 mai 1815.

» Mon frère me dit que tu es attendu à Neuchâtel et que tu es dans l'intention d'y prendre parti dans les rangs que le pays donne pour la défense de la Confédération. Si tu as quelque plaisir à m'y voir à tes côtés, comme je n'en doute pas, je t'apprends, mon cher, que j'espère m'y trouver sous peu. Je charge mon frère de m'inscrire parmi les postulants, et dans trois semaines je commencerai l'étude de cette nouvelle carrière où l'amour de la patrie et du devoir m'entraînent en m'arrachant d'ici; mes occupations m'y deviennent chaque jour plus indifférentes depuis que l'orage gronde sur notre patrie. »

Peu après, l'artiste était dans les rangs d'un bataillon neuchâtelois en marche pour la frontière de France. Voici comment il s'exprime au sujet de ce changement subit dans son existence.

• Ponts, 22 juin 1815.

• J'ai été bien favorisé par notre commission militaire. Ces messieurs ont pensé sans doute qu'un voyage de 200 lieues méritait quelque récompense, et c'est pourquoi ils m'ont adjoint à l'état-major du colonel de May, avec le grade de capitaine, sans que j'aie jamais rien fait pour mériter tant de faveurs. Je n'ai plus qu'à les mériter. — Depuis quatre semaines je crois être dans un rêve continu; qui m'eût dit à Rome que je me trouverais à cette époque-ci en quartier dans le village des Ponts où je ne suis jamais venu, et qui sait où je me trouverai dans quatre semaines ! »

Quatre semaines après, le jeune capitaine était de retour à Neuchâtel où il précédait le retour de son bataillon; le peintre reparaisait peu à peu sous l'uniforme.

• Neuchâtel, le 31 juillet 1815.

• Hélas! mon très cher, je ne puis que trop juger des tristes moments que tu passes. J'ai tâté quelques semaines de cette campagne malheureuse, et quoique j'eusse la société la plus agréable dans la personne de M. de May, je souffrais de voir mon séjour se prolonger. »

Passons à des impressions plus artistiques.

Meyringen, 9 juillet 1818.

Au même.

• Nous sommes établis ici depuis huit jours dans la maison de cure, où nous avons deux grandes chambres bien exposées en face du Wetterhorn et du Reichenbach, dont le bruit ne cesse de se faire entendre et donne de la vie à cette vallée qui, du reste, n'en manque point... J'ai déjà fait quelques courses et commencé une étude de la plus belle cascade du Reichenbach. Je me lève avant 5 heures, et, depuis 6 heures jusqu'à midi, je peins d'après nature, heureux plus

que je ne puis le dire lorsque le soleil n'est point voilé par les nuages ; je reviens à midi ou à une heure pour le dîner, et à 4 heures je vais peindre une jolie maison du village où ma femme m'accompagne avec son ouvrage, et me tient fidèle compagnie jusqu'au coucher du soleil, où nous regagnons notre presbytère.

» Dans les courses que j'ai faites, j'ai eu lieu d'admirer souvent la beauté de la végétation, la fraîcheur des ombrages, la beauté et la variété des eaux, l'élégante tournure des habitantes, dont la physionomie, ainsi que celle des hommes, a quelque chose de doux, de tranquille et d'une certaine noblesse pour leur état. La vallée, en elle-même, n'est pas aussi belle ni aussi riante que des enthousiastes, venant des horreurs du Grimsel et des glaciers, voudraient le persuader ; mais elle offre des variétés de détails infinis et les sujets les plus pittoresques. Elle gagne à être habitée et vue avec attention. Différente en cela des pays ouverts qui charment l'œil et le ravissent, mais où l'on ne trouve pas dans les détails une richesse égale à la beauté de l'ensemble. Les collines sont ici boisées par des tilleuls d'une beauté particulière. Cet arbre, abandonné à lui-même, a dans ses formes une élégance qu'on ne lui supposerait point en le voyant dans nos promenades et devant nos maisons. •

• Interlaken, 3 septembre 1818.

• Au même.

» Au bout d'un mois de séjour à Meyringen, nous avons dû, par prudence, quitter un séjour que j'aimais et une habitation où je trouvais dans mes hôtes des ressources et des agréments. Ce qui me détermina à partir, fut une alarme affreuse qu'eurent les habitants et nous avec, le 25 juillet. Tu sais peut-être que le village de Meyringen a dans son sein un sujet de crainte permanente, le torrent de l'Alpbach, qui vient des montagnes du Hasliberg, tombe dans la vallée immédiatement derrière le village et y forme deux cascades. A mesure que les eaux grossissent, il charrie beaucoup de terres marneuses, des cailloux, et dans les orages, des quantités de pierres, on en a vu du poids de 80 à 100 quintaux. Insensiblement son lit s'est élevé et domine d'une dizaine de pieds le village et particulièrement la cure. Pour prévenir les inondations et garantir les maisons, on éleva, il y a 70 ans, une longue digue qui a été augmentée et consolidée à mesure que les alarmes se renouvelaient. J'avais lu tout cela, et je parlais le 25, avec le ministre, durant un orage, lorsque tout à coup, avec la promptitude de l'éclair, nous voyons le torrent grossir considérablement. Mon premier mouvement fut de monter pour appeler ma femme et lui faire voir ce spectacle, ne pensant point qu'il deviendrait aussi sérieux. A peine fûmes-nous sur la porte que je me repentis de ma précipitation ; les deux cascades n'en faisaient plus qu'une, encore ne voyait-on pas le limon au travers de la poussière et de l'écume qui l'entourait. L'air était rempli d'énormes cailloux qui étaient lancés avec fureur et tombaient avec un fracas affreux. Je n'ai de ma vie rien vu d'aussi menaçant ; c'était en boue une éruption de volcan. Heureusement la digue fut assez forte pour soutenir la première violence du torrent qui s'apaisa au bout d'une heure, mais qui pendant plusieurs jours charria des pierres et un limon comme de l'encre. Comme la cure était plus exposée, que ma femme avait pris la détresse, et qu'elle eût été en peine à chaque orage, je me décidai à quitter Meyringen et nous vinmes à

Brienz, où nous avons passé trois semaines et d'où j'ai été peindre le Giessbach. Nous sommes ici depuis 15 jours, d'où j'ai été faire deux excursions pittoresques, l'une dans la vallée de Lauterbrunnen, l'autre dans le Schwarzwald entre Grindelwald et Meyringen, où j'ai passé 10 jours. J'ai peint là un site que j'ambitionnais depuis longtemps d'avoir dans mon portefeuille et dont je projette de faire un pendant à ma page de ruines. »

Les passages suivants que nous empruntons aux lettres adressées à son élève, M. Léon Berthoud, renferment de judicieuses observations.

« Neuchâtel, 13 janvier 1844.

Je vous félicite bien, mon cher ami, de ce que vous touchiez au terme de votre copie de Claude. Je ne doute pas que malgré toutes les contrariétés et *disperazioni*, vous n'avez fait un bon ouvrage. Vos désappointements avec les procédés ne me surprennent pas : cela arrive à chacun, et, à moins d'avoir fait son état de copiste et d'avoir une longue pratique, il ne se peut qu'on ne passe par où vous avez passé. L'essentiel est que vous ayez bien saisi l'ensemble et l'harmonie du ton, et que vous vous soyiez pénétré de l'admirable finesse avec laquelle les tons sont *variés* et toujours vrais, comme aussi de la fermeté et de la naïveté de la touche — on ne peint plus comme cela, mais il faut dire aussi qu'il est donné à bien peu d'intelligences de rendre la nature comme Claude Lorrain qui a eu le sublime talent d'être toujours vrai et de toujours embellir. Ce n'est qu'en le copiant qu'on l'apprécie comme il doit l'être. — Mais après cette étude et malgré toutes les louanges données au Raphaël du paysage, n'allez pas vouloir interposer son mérite entre vous et la nature : vous tomberiez dans une erreur qui m'a fasciné au point que, dans mon premier séjour en Italie, je ne voyais rien de beau ni dans la nature, ni chez les artistes, parce que ce n'était pas Claude. Il faut que l'impression produite par la nature éveille notre sensibilité et se reproduise dans nos ouvrages; alors on reste original; mettez des lunettes de la plus belle couleur sur vos yeux, la nature aura toujours pour vous la teinte du verre.. Je ne sais pas si je me suis fait comprendre. En attendant, voilà une bien longue dissertation provoquée par ce que vous me dites de votre travail.

Albert vous aura écrit à propos de notre excursion de Wesen; vous savez aussi que j'ai adopté un format plus grand pour mon sujet (le lac de Wallenstadt), je crois avoir bien fait, car de tels objets n'auraient pu être rendus dans une petite dimension.

.... J'approuve votre projet de vous rendre à Rome quand vous aurez acquis plus de pratique et d'habitude de peindre, car il faut pour utiliser bien ce séjour avoir un bon fonds acquis et le jugement assez formé pour se tracer un plan d'étude et le suivre avec fermeté. Autrement on voltige d'un genre à un autre, on veut tout faire à la fois et on se fatigue sans avancer autant qu'en suivant une ligne bien tracée. — Profitez de la vue de tous les tableaux des maîtres pour vous proposer l'espèce particulière d'objets qui parlent le plus à votre sentiment intérieur; voyez l'art avec lequel les maîtres ont su les rendre; cherchez les effets qui vous attirent le plus. Ainsi préparé vous vous attacherez de préférence à votre spécialité et ferez des études utiles. »

« Neuchâtel, 19 mai 1845.

Au même à Rome.

« Vous êtes heureux, mon cher Léon, d'avoir été éloigné de la Suisse dans ces temps de crise, car quand les esprits sont si malades et si mal disposés, la culture des arts en souffre de toutes manières. En échange vous aurez pu commencer de bonne heure vos premières études et jouir de tout l'avantage d'inspirer vos pinceaux à la vue des beaux jours du printemps et de l'effet magique de cette lumière vive et douce répandue sur les monuments et les ruines qui vous entourent.

Jouissez avec sagesse et méthode de toutes les richesses que vous avez à exploiter, et, profitant de ma propre expérience, *attachez-vous* à étudier toutes les parties d'un ou deux sujets qui vous frapperont vivement — je ne dis pas le plus — car il est presque impossible qu'en étudiant un, il ne s'en présente pas d'autres qui vous sembleraient préférables : alors n'allez pas céder à la tentation, car c'en serait faire du calme nécessaire pour étudier avec fruit : d'autres sujets suivraient après ceux-ci, et de cette manière, flottant entre différentes inspirations, vous n'en pourriez pas saisir une seule au point de vous l'approprier jusqu'au fond. — Cette recommandation que je vous fais ici est la principale. Suivez-la. Je vous y exhorte, et si comme je vous l'ai dit tant de fois, vous vous rendez maître de devants de tableaux intéressants et traités avec vérité et naïveté, vous aurez plus fait qu'en amassant une masse de sujets et de fonds avec la pensée de les arranger ensuite. — Employez donc votre été à préparer les matériaux de quelques tableaux sans avoir trop tôt la prétention de les faire trop grands, car, outre le plus de difficultés en tous sens, le plus de temps employé et le moins de chance de les placer, vous seriez plus aisément désappointé et découragé. — Je n'ai pas d'autres recommandations pratiques à vous faire. — L'étude de la nature vous dirigera pour le reste.

Nous pourrions donner encore de longues et intéressantes lettres, mais le cadre de notre récit ne peut s'élargir davantage, malgré le plaisir que quelques-uns de nos lecteurs pourraient y goûter.

On croirait peut-être que l'artiste, une fois maître de lui, suivit le sentier du travail et du succès sans éprouver d'ennuis et de désillusions. Le passage suivant, extrait d'une lettre adressée à Léopold Robert, le 26 février 1820, expliquera comment Max. de Meuron déposa peu à peu la palette et les pinceaux.

• Je vous remercie bien, mon cher Robert, de l'intérêt que vous prenez à ma pauvre peinture. Hélas! quand je retourne en arrière et que je pense combien j'étais appliqué à Rome et combien je le suis peu ici, je ne puis que gémir sur ma carrière pittoresque : n'ayant d'ailleurs personne avec qui me stimuler ; car M. Lory, que je vois peu, a une manière différente de sentir la peinture que moi, et parmi nos amateurs, il n'y en a pas un avec lequel je puisse me réchauffer, et cependant j'en aurais bien besoin. Je suis à la veille de terminer une cascade de



l'Oberland qui va *couci-couci*. Et puis quand elle sera finie, je la rangerai au galetas avec d'autres enfants de ma verve. C'est la récompense que j'en retire : mes chambres étant garnies, j'entasse au grenier. Vous concevez que dans cet état de choses je me laisse facilement endormir. »

En 1817, l'artiste devint membre du Conseil de ville et fut chargé de plusieurs fonctions publiques qui l'empêchèrent trop souvent de se livrer à la pratique de son art; puis le peintre n'était point propriétaire de maisons et de vignes sans subir les tracas de leur entretien et de la culture; ces préoccupations le peinent souvent, et sa correspondance contient plusieurs boutades sur ce thème. Puis enfin, il faut le dire, le sol neuchâtelois fut longtemps ingrat envers celui qui faisait tout pour y faire fleurir les arts; d'autres ressentirent avant lui, et plus que lui, l'influence de cette floraison due à son zèle; il manqua du stimulant des sympathies et des admirations intelligentes, et peu à peu, comme le prouve sa correspondance, il se laissa gagner par le *cui bono*, — à quoi bon? — A partir de 1850, il ne peignit plus que par intermittences; mais en déposant les armes, il ne cessa de stimuler les artistes neuchâtelois, il savait leur donner les encouragements qui lui avaient manqué, et de sages conseils pour la lutte qu'il avait abandonnée.

Marié en 1816, Max. de Meuron avait autour de lui une famille pleine de sollicitude. S'il fut cruellement éprouvé par la perte d'un fils aîné, en revanche il vit avec un légitime orgueil les succès de son fils Albert dans la peinture de genre, les animaux et le paysage. En 1826, le peintre Cattel lui proposa une place de professeur à Berlin, l'assurant qu'il l'obtiendrait s'il se présentait; l'artiste refusa cet honneur, préférant demeurer dans le modeste milieu où sa présence devait être si utile.

Cette belle et honorable existence finissait le 27 février 1868. L'année suivante une exposition réunissait à Neuchâtel l'œuvre de Maximilien de Meuron; on y comptait près de soixante tableaux et une centaine de dessins et études. (Voir *Musée neuchâtelois*, année 1869.)

Aux 97 numéros du catalogue de cette exposition, nous devons ajouter une certaine quantité de planches gravées d'après lui. Citons d'abord *Une cascade d'Italie*, gravée à l'eau forte par lui-même en 1815; des fonds légers et aériens, de la fraîcheur et de l'élégance de touche dans les terrains et les arbres du second et premier plan; essai unique, qui nous fait regretter que l'artiste n'ait pas continué ce genre dans lequel il eût réussi avec talent. *Le Col de la Seigne*, Himely sc. — *Le Rhône près de sa source*, Falkeisen sc. — *Louesch*, Ch. Bentley sc. — *Vue de Chamounix, prise du col de Balme*, Salthé sc. Ces diverses pièces, de petite dimension, sont gravées à la manière noire; elles ont été éditées par J.-F. d'Osterwald, à Paris. *Schwytz et les My-*

*thien*, — la *Chapelle du Vorburg*, — *Portrait du général de Pfuel*, lith. 1831. *Ægæe en Eubée*, lith. par Max. de Meuron, d'après le baron de Stackelberg, lith. de Engelmann. C'est un bras de la mer entouré de montagnes à différents plans, — au fond le mont Messapias et le mont Parnasse — des terrains accidentés et plantés d'arbres, çà et là, forment un premier plan, frais et imprévu, à cette vue classique. Cette grande planche fut exécutée pour l'ouvrage de *La Grèce*, par le baron de Stackelberg, édité par J.-F. d'Ostervald en 1834. Nous avons cité déjà l'*Eiger*, lith. par J. Laurens.

Nous recevons de M. Quiquerez les lignes suivantes que nous transcrivons comme épilogue à cette étude.

« La lecture de vos articles sur Max. de Meuron a réveillé dans ma vieille mémoire les plus aimables souvenirs de cet artiste qui a passé plusieurs étés dans la maison de mon père, et que j'ai souvent accompagné, comme guide, dans ses excursions dans le Jura. Combien de fois j'ai apprêté son chevalet et ses couleurs quand il peignait le *Grand chêne de Bellerive* et la *Chapelle du Vorburg*. — J'ai conservé cet arbre aussi longtemps qu'il m'a appartenu, et il portait le nom de *Maximilien de Meuron*. Mais ce beau monument végétal se trouvait à la limite de deux propriétés; un de ses possesseurs ne vit là qu'un monceau de bois, et l'arbre trois fois séculaire est tombé sous la hache du bûcheron, malgré mon intercession pour le sauver.

» Un jour de septembre, Max. de Meuron eut le désir de visiter le revers septentrional du Jura dont je lui parlais souvent; de nombreuses ruines de châteaux couronnent les rochers de ce quartier de montagnes. Le bâton en main, et accompagné d'un porteur pour les bagages, nous gravimes des pentes ardues et passâmes la rivière de la Lucelle. Arrivés sur ce dernier revers alsacien, nous nous trouvâmes en face des ruines du château de Ferrette; elles formaient le premier plan du tableau, tandis qu'un splendide soleil couchant éclairait de ses derniers feux la vaste plaine alsatique et rougissait les hautes sommités des Vosges et du Schwarzwald, qui encadrent ce bassin et cette vue splendide. Max. de Meuron arracha du sac de voyage sa palette et ses pinceaux et se hâta de faire une esquisse de ce site, tout en se désespérant de ne pas trouver ses couleurs aussi brillantes que celles de la nature. Le soleil se coucha subitement et les pluies d'automne fermèrent le retour vers ce beau paysage. L'artiste a-t-il tiré parti de cette ébauche, ainsi que de tant d'autres que je lui ai vu faire. A son dernier séjour à Bellerive, il avait amené avec lui un jeune homme qui travaillait sous sa direction, le peintre Bonjour.

« Le souvenir de Max. de Meuron est resté en vénération dans ma famille, et c'est avec les mêmes sentiments que je trace ces lignes un demi-siècle plus tard. »

Nous n'ajouterons rien à ces mots, ils peignent éloquemment les impressions que les bons et les utiles laissent derrière eux.

A. BACHELIN.

(A suivre.)

---

## LES SCEPTRES DE L'ANCIENNE COUR DE JUSTICE DE LA CHAUX-DE-FONDS

---

Dans sa livraison de novembre 1864, le *Musée neuchâtelois* a publié une intéressante description de quelques-uns des sceptres de nos anciennes cours de justice. Aujourd'hui j'ai le plaisir de lui transmettre à titre de notice complémentaire, quelques détails sur les sceptres de la Cour de justice de la Chaux-de-Fonds.

Restés propriété de la commune depuis la révolution de 1848, ils ont été donnés récemment par cette administration au comité des collections publiques pour être déposés dans le musée historique que la grande localité des Montagnes est en voie d'organiser. Le plus petit et le plus ancien (fig. 1) consiste en un bâton d'épine sur chaque nœud duquel est une fleur de lys d'argent (fig. 2); la partie inférieure est garnie d'argent et porte dans un ruban la devise : VIVIT POST FVNERA VIRTVS (1), avec millésime 1649. La pomme se compose de deux hémisphères joints par un anneau et vissés; l'hémisphère supérieur porte des ciselures en forme de coquilles, l'inférieur est lisse.

L'extrémité du sceptre est surmontée de l'aigle prussienne en argent doré; mais la date ci-dessus et les ornements du bâton autorisent à croire que primitivement il se terminait par la fleur-de-lys, le principal meuble de l'écu des Longueville.

(1) La vertu survit à la mort.

La pomme ne contient que de la cire ou du ciment durci.

Ce sceptre mesure 0<sup>m</sup>97. Il n'a pas été confectionné par ordre exprès de la communauté de la Chaux-de-Fonds, comme en fait foi la note suivante que j'ai recueillie dans le manuscrit de D.-L. Huguenin-Dumittan, du Locle, qui écrivait vers 1770 :

« Le sceptre judiciaire de la mairie de la Chaux-de-Fonds fut acheté par la Communauté de Monsieur Tribolet, maire au Locle, l'an 1694. Il a coûté 46 livres. »

Le second sceptre est plus beau et plus grand que le précédent : il mesure 1<sup>m</sup>06; le bâton qui est lisse est chargé de quatre larges filets d'argent entre lesquels sont seize rangées d'aiglettes, soit en tout 64; l'extrémité se termine par quatre consoles soigneusement ouvragées; l'aigle est tout à fait semblable à celle de l'autre sceptre.

La pomme mérite une attention spéciale, surtout en ce qu'elle offre un magnifique spécimen de la gravure il y a 125 ans. Le dessin que nous en donnons, dû au crayon habile de M. Adrien Laplace, est reproduit des deux côtés. Il se compose d'un écu circulaire *de gueules à une aigle de...* (l'émail n'en est pas indiqué, mais il ne peut être qu'*or* ou *argent*) *reposant sur une montagne à trois coupeaux d'or et tenant dans sa dextre une badelaire d'argent*; l'écu est surmonté d'un haume avec l'aigle issant; il s'en échappe d'élégants lambrequins : deux aigles figurent encore à chaque côté de l'écu.

Ces armes, que je n'ai pas trouvées dans l'*Armorial neuchâtelois*, sont évidemment celles du donateur qui a pris soin de se faire connaître à la postérité par l'inscription que voici, disposée en exergue sur l'extrême bord de la circonférence : *Charles Tissot, maire de la Chaux-de-Fonds, a fait présent de ce sceptre à la Communauté du dit lieu le 5 avril 1750.* Puis tout au haut, dans un intervalle laissé libre par les ornements de l'écu, les faits saillants qui le concernent et qui sont résumés comme suit sur trois lignes circulaires et concentriques :

*Instalé Licutenant le 24 avril 1731.*

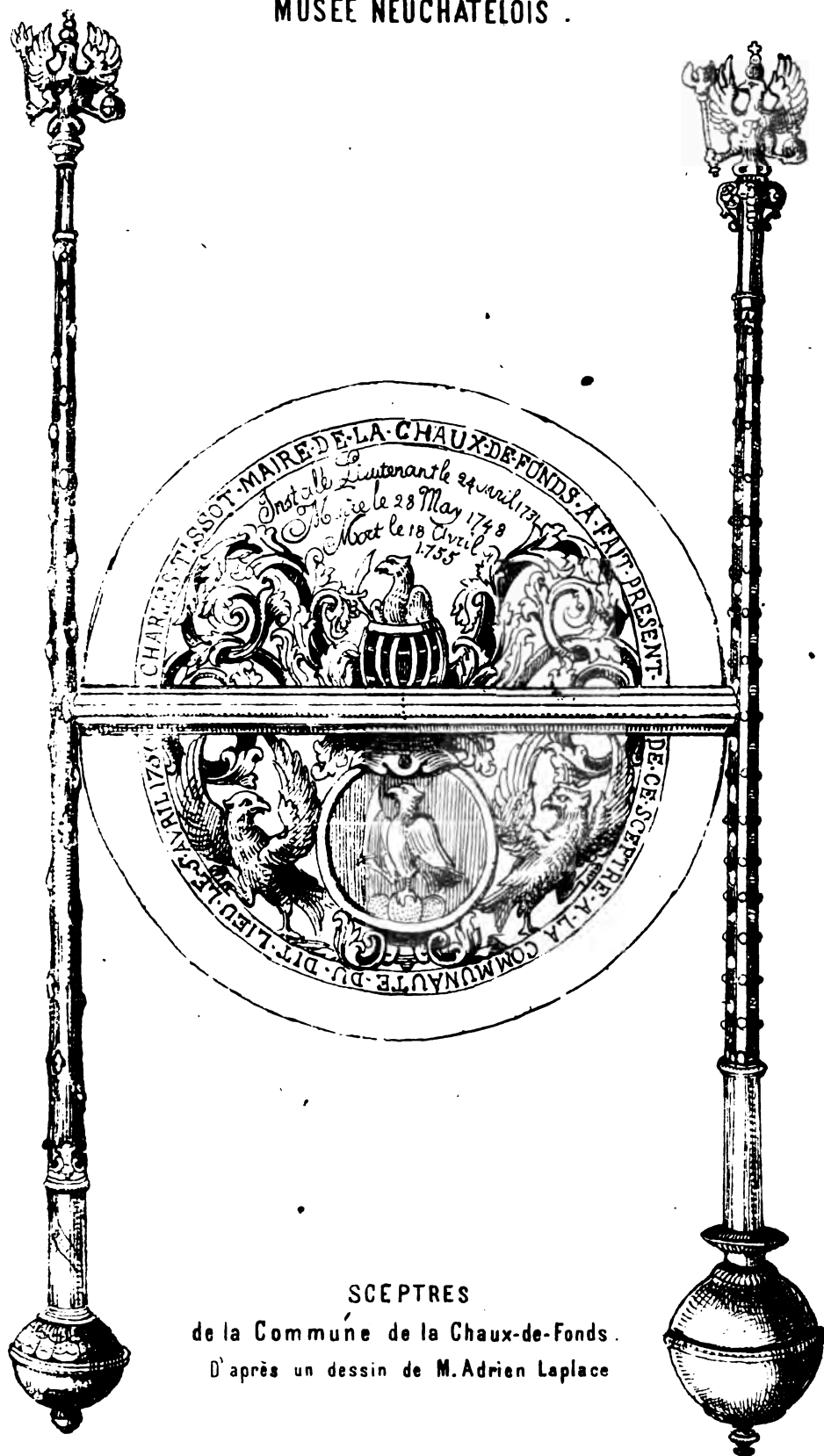
*Maire le 28 may 1748.*

*Mort le 18 avril 1755.*

Ayant ouvert la pomme en dévissant les deux hémisphères, j'y ai trouvé un petit papier, jauni par le temps et sur lequel on peut lire les réflexions suivantes dont l'orthographe est scrupuleusement reproduite :

Que quiconque par mauvaise intention me touche  
Que la langue lui sèche dans la bouche.

MUSÉE NEUCHATELOIS .



SCEPTRES

de la Commune de la Chaux-de-Fonds.  
D'après un dessin de M. Adrien Laplace

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION

Il arrivera un tems  
 Qu'avec 7 batz on fera un faux serment  
 En 1795.

S'y personne ne mût touché que les braves gens  
 Il auroit existé moins de faux sermens.

S'y je brulois les doigts  
 A tout ceux qui font faux serment  
 Hà : bien peu par ma fois  
 Je le jure, en seroient exent.

DUBOIS, sautier en 1779.

« En 1795 », on le voit, est une adjonction ultérieure, soit de notre sautier, soit de son successeur, car l'écrivain avait fait quelques traits de séparation entre les deux distiques, et c'est sur ces traits mêmes que les chiffres ont été transcrits. Du reste, la tournure de la phrase le prouve, car rien ne pouvait faire préciser au sautier Dubois, en 1779, l'année où l'on prêterait, à la Chaux-de-Fonds, un faux serment pour la bagatelle de sept batz (98 cent.).

Quoi qu'il en soit, les réflexions philosophiques de ce personnage bien placé pour juger son monde, prouvent que « le bon vieux temps » n'est pas toujours à la hauteur de sa réputation.

Pour en revenir au sceptre, je dois dire que la gravure, tant des inscriptions que du sujet décrit plus haut, est d'une très belle exécution et dénote un ouvrier expert dans son art. En conséquence, si l'on tient compte de ces deux éléments, la quantité d'argent employée à l'ornementation du sceptre et la délicatesse de la main-d'œuvre, on peut en conclure que le maire de la Chaux-de-Fonds faisait un riche présent à la Communauté dont il était le premier magistrat.

Je pourrais terminer ici ma notice, mais j'ai pensé que quelques mots relatifs au donateur ne seraient pas hors de portée. Au reste, les lecteurs du *Musée* le connaissent déjà par les extraits du journal du lieutenant Abram-Louis Sandol. C'est ce chroniqueur original et consciencieux que j'ai consulté, grâce à l'obligeance de M. Aug. Wurflein, qui conserve précieusement ce volumineux manuscrit où l'on retrouve à chaque page de curieux détails sur les mœurs de nos ancêtres au siècle passé. Je l'ai ouvert aux deux dernières dates inscrites sur le sceptre, et j'en ai relevé d'intéressantes particularités sur le cérémonial qui présidait, à cette époque, à l'installation et à l'ensevelissement du chef civil d'une juridiction. Avant de les mettre sous les yeux du lecteur,

il est bon de rappeler que le maire et la mairesse Tissot (Louise née Calame) furent des bienfaiteurs de la Chaux-de-Fonds, et que la dernière laissa par testament des sommes importantes qui permirent aux communiens de faire, en 1757, des réparations majeures au temple du village; elle y avait été inhumée le 6 mars 1755.

Laissons maintenant la parole au justicier Sandol, pour raconter l'installation de son supérieur; nous conservons sans y rien changer ses tournures et son orthographe, qui dénotent une grande précipitation de rédaction :

• Le 14 May 1748 Il est venu une Patente de Sa Majesté pour Maire de la Chaux-de-Fonds en faveur de monsieur Tissot Lieutenant.

• Le jour de l'installation a été fixé au 28 May, jour auquel toute la justice s'est rendu à NChâtel à la Maison de ville tous à cheval précédé du sautier; à 8 heure du matin qui étoit l'heure donne par Monseigneur le Gouverneur pour l'installation on est sortit deux à deux selon son rang et on est monté au chateau. M. le Maire le premier est entré au Grand Poil ou estoient MM. du Conseil d'Etat; il s'est avance jusques a deux pas de l'estrade et la Justice s'est rangée a ses côté ceux de MM. du Conseil d'Etat qui y sont Parent si sont venu mettre aussi; M. Tissot a dit qu'ayant receu une Patente de Sa Majesté il prioit que lecture en fut faite. Ensuite il la remit. La lecture étant faite Mg a demande les sufrages à M<sup>rs</sup> du Conseil d'Etat pour l'enterinement, qui ont ete de voix unanime pour lafirmative; apres quoi M. le Maire s'est avancé sur lestrade près de la table et on y a fait la lecture du serment lequel il a preté par répétition après Mg. ayant les Dois levé au Ciel; celà etant finis il s'est venu remettre à sa place et a fait un tres beau discour auquel le greffier Sandoz a repondu par un autre en Lecture; apres quoi on s'est retire et on est retourne en même ordre qu'on étoit monté.

• On sest mis a table a une heure apres midy à la Maison de ville. M. le Maire avoit invité outre la Justice complete six personnes qui sont M. le chancelier, procureur general, Divernois ancien Procureur de Valangin et Conseiller d'Etat, Sandoz greffier de la Sagne, Abram Droz marchand, Abram duBois son neveu.

• Il n'en pouvoit pas inviter davantage parce qu'il y a un reglement qui le defend sous peine de soixante franc d'amende; le diné dura environ deux heures et demy, apres quoy on monta à cheval et nous vinment coucher chez Jacob Amiet (\*) M. le Maire ne remonta pas avec nous, Et quelques uns de la Justice passèrent la Montagne le soir. Le 29 au matin ceux qui estoient resté passèrent la Montagne et nous arrivâme à la Chaux de fonds environ huit heure. Nous sommes alé descendre chez le sautier et alé chez M<sup>rs</sup> la mairesse la féliciter laquelle nous a présenté colassion et a donné pour rembourcer la dépense d'hier au soir: j'ay resu 12 batz (fr. 1<sup>o</sup>68).

Après l'installation, la mort et l'inhumation.

« 18 Avril 1755. Un nommé Jacot demeurant à turin accompagné du justicier Joseph Nicolet me sont venu consulter sur une permission contre Abram Tissot

(\*) Aux Hauts-Geneveys.



Daguette. M. le Maire vient de deceder et M. le lieutenant étant au Locle j'ai délayé.

» 20 d°. — A l'église en habits noir et crepes à cause de la mort de M. le Maire.

» 21 d°. — Le sautier nous ayant hier avertit de nous rencontrer à la maison de ville aujourd'huy pour assister aux funérailles de M. le Maire Tissot on sy est rencontré. A midy sonnante on sest rendu en corps au domicile du deffunt precedé du sautier avec le sceptre la Pome en haut. Et M. le lieutenant a fait le compliment funèbre ou de consolation a l'honnô Parente; après quoy on est sorti a attendre sur la rué la sortie du corps qui sest faite par 4 membres du corps de la justice choisis des plus robustes. Et M<sup>rs</sup> les lieutenants du Locle, Sagne, Brenets et Chaux de fonds nommés par M. le Procureur Général ou à son défaut par M. le Procureur de Valangin, à l'instance d'une missive de M. le lieutenant Brandt, ont porté le coin du drap; ensuite ont marché les proches parent, puis la Justice, les parents éloignés; venaient après les voisin et le vilage; enfin on a déposé le corps de M. le Maire dans le temple a coté et joignant la bière de Madame la Mairesse sa femme entérée jeudy passé six semaines. M. Brun a fait un tres beau compliment funèbre; apres quoy on est descendu au même ordre et entré dans la maison de ville ou on a posé chacun son mantau; ensuite alé diner chez les filles Sandoz et Courvoisier ou le repas d'enterrement se faisoit qui a été des plus superbes en ce genre. »

Nous savons, par notre auteur, que le père et la mère de la mairesse avaient déjà dans le temple leur dernière demeure; avec eux s'en trouvaient probablement d'autres encore, puisque la mode existait à cette époque d'enterrer à l'église les principaux notables ecclésiastiques et civils. Le temple ayant été détruit dans le terrible incendie du 5 mai 1794, les monuments funéraires qu'il abritait ont subi le même sort, perte irréparable au point de vue de l'épigraphie, si peu représentée dans nos Montagnes.

La description d'un ancien sceptre m'a conduit dans des digressions que plusieurs peut-être trouveront oiseuses : qu'on veuille me les pardonner en raison du but que j'avais en vue, celui de mettre sous les yeux du lecteur certains faits locaux dont la mémoire s'est à peu près perdue au sein même de la population de la Chaux-de-Fonds.

Ch.-Eug. Tissot.

## MISCELLANÉES

---

### *Règlement concernant la bière (1789).*

(Registre des mandements, p. 401)

Le président et les gens du Conseil d'Etat, établi par S. M. le roi de Prusse en sa souveraineté de Neuchâtel et Valangin,

A tous les châtelains et maires en cette souveraineté, soit à leurs lieutenants, salut!

L'attention que dans ces tems de dizette et de cherté nous devons à tout ce qui peut épargner et réserver à nos vrais besoins le peu de grains qui existent dans ce pays, ne nous permettant pas de voir tranquillement une partie considérable de cette denrée si précieuse, s'employer à faire de la bière qui n'est pas absolument nécessaire à la vie. Nous croyons remplir les vœux des peuples de cet état et leur donner un nouveau témoignage de notre sollicitude paternelle, en arrêtant pour un temps cette fabrication et en défendant pour cet effet comme par le présent mandement nous défendons et interdisons très expressément à tous et un chacun de brasser de la bière dans ce pays, jusques à ce que des circonstances plus heureuses nous permettent de lever cette interdiction et cela sous peine de confiscation en faveur des pauvres de la paroisse, ou d'être poursuivis comme réfractaires aux ordres et mandements de la Seigneurie, au cas que la confiscation ne puisse avoir lieu; à l'effet de quoy et à ce que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, vous ferez incessamment lire et publier et afficher le présent mandement partout où il convient et tiendrez la main à son exacte observation. Donné en conseil tenu sous notre présidence au Château de Neuchâtel, le 7 décembre 1789.

(Signé) D. CHAMBRIER.

---

# UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

## NOUVELLE

(Suite. — Voir la livraison d'octobre 1876.)

Ce fut un vacarme général dans la vieille maison de la Corbatière, lorsque les membres de la famille Vuille, trempés comme les naïades antiques, firent leur entrée au pas de course, chacun marquant sa trace par un ruisseau accompagné de cascades et de cascates. Teresa riait de bon cœur à la vue du grave justicier qui gambadait à travers les flaques, et de la justicière qui avait ramené sur sa tête une partie de ses jupons et avec le reste s'en était fait des culottes. Mais elle rit bien davantage encore, lorsqu'elle vit plus tard apparaître le pourvoyeur vêtu de pied en cape avec la garde-robe du justicier, qu'on lui avait généreusement ouverte; la transformation était si complète que Daniel ne se reconnaissait pas lui-même.

Pendant que cette mascarade égayait les jeunes gens rassemblés autour du feu dans la cuisine, en attendant la fin de l'orage, Jonas Perrin avait, dans la chambre du cercueil, une conversation sérieuse avec le maître du logis.

— Vous avez probablement deviné, lui dit-il, le but de ma visite?

— Je m'en doute en effet.

— Que dites-vous de notre pourvoyeur, n'est-ce pas un garçon de ressources, vif, actif, alerte, intelligent, toujours de bonne humeur? je suis sûr que vous êtes le premier à apprécier ses mérites.

Le justicier abaissa les coins de sa bouche, des rides sillonnèrent son nez et il fit entendre un sourd grognement.

— Vos fils l'aiment comme un frère, et M<sup>me</sup> Vuille a l'air de le considérer comme s'il était de la maison.

— Ce n'est pas ce qu'elle fait de mieux.

— Quelle aimable famille, je comprends qu'un jeune homme de mérite brigue la faveur d'en faire partie.

— Nous n'avons besoin de personne, cela va bien ainsi.

— Cependant, le moment approche où vous sentirez le poids des années; alors un soutien généreux, vaillant, fidèle, ne sera pas à dédaigner; on ne peut prévoir ce que le ciel nous réserve, et c'est une sécurité inappréciable que de se dire : j'ai autour de moi des cœurs qui me sont dévoués. Ce sont ces considérations qui m'encouragent à vous demander pour Daniel la main de votre fille Olympe.

— J'en suis bien marri, M. Perrin, mais vous arrivez trop tard; ma fille est promise à Siméon Courvoisier, un de mes amis; je croyais que vous le saviez.

— Oui, mais on m'a dit aussi que rien n'est arrêté définitivement. Je ne suis pas venu pour faire de la diplomatie et de la ruse, parlons à cœur ouvert, comme des gens qui s'estiment et qui ne veulent pas qu'entr'eux il existe un malentendu. Votre fille n'aime pas M. Courvoisier; il y a entr'eux disproportion d'âge, d'humeur, de caractère et d'habitudes. Elle a donné son cœur à un jeune homme qui lui est sympathique, et avec qui elle a la conviction d'être heureuse. Je viens vous prier, au nom de ces jeunes gens, de ne pas mettre d'obstacle à leur amour. Vous savez que, de mon côté, j'aplanirai les difficultés d'un autre ordre, et ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour établir Daniel et le mettre en état d'entretenir son ménage. Ce qui lui a manqué jusqu'à présent, c'est la première mise de fonds pour entreprendre quelque chose; une fois ce pas franchi, et avec l'aide d'une brave femme comme Olympe, il fera son chemin honnêtement et vous pourrez compter sur une reconnaissance sans bornes.

— D'où vient l'intérêt que vous inspire ce garçon? je ne m'explique pas la chaleur avec laquelle vous vous faites son avocat et son protecteur.

— Nous sommes des amis d'enfance, nous avons joué ensemble, nous avons souffert de la misère ensemble; plus robuste que moi, il me protégeait et souvent se chargeait de ma tâche lorsqu'elle dépassait mes forces. Ce sont des choses qu'on n'oublie pas. Si nous ne venons pas en aide aux déshérités de la fortune, lorsqu'ils ont le cœur au bon endroit et qu'ils nous aiment, nous manquons à notre devoir.

— Ecoutez, M. Perrin, dit le justicier en jouant avec les breloques d'argent qui pendaient sur le devant de sa culotte, vous êtes jeune et vous jugez du mariage au point de vue du sentiment. A votre avis, ma fille rencontre un garçon, le premier venu, ils se plaisent, ou du moins se l'imaginent, et crac! il faut faire la noce. Nous autres, nous n'y allons pas ainsi. Vous oubliez un peu, il me semble, les convenances de famille, la position civile, sociale, religieuse des conjoints. Un mariage est un traité d'alliance entre deux maisons dont les intérêts doivent être débattus longuement et à tête reposée.

— A ce taux-là, jamais mon patron ne m'aurait accordé sa fille; car je n'étais qu'un petit vagabond de Noiraigue.

— Chacun s'arrange comme il l'entend; vous êtes dans les idées modernes; nous autres, nous sommes les gardiens des anciennes traditions, des us et coutumes, les soutiens du trône et de l'autel. Je suis partisan du principe d'autorité; l'autorité seule est en état de sauver les institutions vénérables qu'un esprit diabolique, oui, monsieur, je dis diabolique, issu de satan en personne, se permet d'attaquer. Au fond de nos montagnes, nous ne sommes cependant pas assez déshérités pour ignorer ce qui se passe dans le monde, et les insolences de M. de Voltaire, les tirades exaltées du genevois Rousseau sont parvenues jusqu'à nous. Un souffle d'incrédulité, d'indépendance, de démagogie passe sur la terre; si on ne résiste pas, il renversera tout. Je suis de ceux qui veulent résister, ajouta le justicier en relevant fièrement la tête, et Siméon également; moi et ma famille nous servirons l'Eternel.

— Mais, mon cher M. Vuille, qui vous dit que Daniel ne partage pas vos opinions?

— Non, M. Perrin, non, Daniel est gagné par la contagion du siècle; je l'ai entendu rire et plaisanter à propos des choses les plus sacrées. Nous avons l'habitude de lire la Bible en famille, pendant les veillées d'hiver; on commence en automne par la Genèse et on finit au printemps par l'Apocalypse; nous savons par cœur les psaumes, l'évangile selon saint Mathieu, le catéchisme d'Osterwald par demandes et réponses en descendant et en remontant, avec le décalogue, le symbole et toutes les prières de la *Nourriture de l'âme*. Croyez-vous que Ducommun ait jamais voulu s'y mettre? de tout cela il ne sait pas un passage, pas même qui a créé le monde; c'est tout au plus s'il est en état de réciter « Notre Père. » Mais il se vante d'avoir, étant enfant, accompagné Rousseau quand il allait de Brot au Creux-du-Van pour cueillir des herbages, il se mêle de critiquer la condamnation des hérésies du ministre Petitpierre par la Vénérable Classe. Comprenez-vous où cela peut le conduire? Je ne serais pas surpris si ce malheureux était lui-même partisan de la non-éternité des peines!

En prononçant ces paroles d'une voix caverneuse, les sourcils du justicier se hérissaient et ses yeux exprimaient une indignation profonde.

— Vous voyez bien, reprit-il, que cet homme ne peut frayer avec nous.

— Pauvre Daniel! dit Jonas Perrin, l'œil fixé sur le portrait du Grand-Frédéric qui, lui aussi, s'était prononcé d'une manière assez irrévérencieuse sur cette question brûlante.

— Mais, ce n'est pas tout; il est un point qui rend l'infériorité de Ducommun particulièrement notoire.

— Vous voulez dire la fortune. . . . .

— Mieux que cela, oh! monsieur, mieux que cela.

— Je croyais avoir tout prévu, dit naïvement Jonas Perrin.

— Eh bien, voici l'affaire : Siméon Courvoisier est bourgeois de Valangin, — ceci fut dit avec solennité — il y a eu dans sa famille des conseillers, des maîtres-bourgeois, un maire même. Tandis que le sieur Ducommun est de Noiraigue — ici le ton du mépris, — commune chétive, sans privilèges ni importance dans la Principauté.

— Quelle valeur, je vous prie, ce titre donne-t-il à un gendre? dit M. Perrin en souriant.

— Quelle valeur? une très grande; ce n'est donc rien de faire partie de cette corporation, de ses conseils, de son administration, d'assister aux réunions générales, l'épée au côté, sous la voûte du ciel, dans les prés de Valangin, avec la fleur de la noblesse et des milliers de combourgeois accourus de tous les points du pays. Je trouve, moi, que c'est un honneur, un très grand honneur, et je me rends toujours à ces solennités avec un sentiment de respect religieux et patriotique. A dire vrai, je ne vois pas comment un non-bourgeois pourrait entrer dans ma famille pour faire souche.

— Soit, je reconnais que Daniel est pauvre, que sa religion manque de lumières, que ses ancêtres étaient de purs croquants et qu'il a le tort de n'être pas bourgeois; en revanche il est jeune, beau, brave, il a un cœur d'or, votre fille l'aime, vos fils et M<sup>me</sup> Vuille également, je m'engage à l'établir . . . . . Teresa, dit-il, en ouvrant la porte de la cuisine, viens donc joindre ton éloquence à la mienne pour solliciter la bienveillance de notre hôte en faveur de notre protégé.

Dans son langage coloré et pittoresque, mais avec beaucoup de tact et de mesure, la jeune femme dit tout ce qu'elle avait sur le cœur. Le justicier l'écoutait, semblable à un rocher qui reçoit avec la même impassibilité les caresses de la brise et le choc de la tempête.

— Promettez-moi au moins, dit Jonas Perrin tout dépit, de ne rien conclure avant une semaine, et de réfléchir à la démarche que je viens de tenter.

— Ce serait revenir en arrière, je n'ai qu'une parole, elle est donnée.

— Nous n'avons donc plus qu'à prendre congé; le ciel s'éclaircit, nous voulons en profiter pour regagner Noiraigue. Je vais donner l'ordre de seller et de brider les chevaux.

— Je vais le faire moi-même pour être sûr qu'il n'y manque rien.

— Comment! partir ainsi sans me laisser le temps de préparer le goûter, dit la justicière tout affligée en apprenant ce qui se passait, attendez encore quelques minutes, ne faites pas ce chagrin à notre Olympe.

— Je vous demande pardon, dit Teresa, nous avons encore une longue route, et ma santé ne me permet pas de voyager de nuit. Nous partons, mais je vous prie d'accepter ce petit souvenir; c'est de notre fabrication.

— Mais Mme Perrin, mais Mme Perrin, qu'est-ce que vous faites? dit la justicière en ouvrant le paquet que lui remettait la jeune femme et en exécutant une série de plongeurs qui devaient être des révérences; de la soie, une robe de soie pour moi, non, je ne puis l'accepter, absolument pas.

— Gardez-la pour la noce de l'Olympe, puisse-t-elle être heureuse la chère enfant.

— Nous n'y sommes pas encore, le bon Dieu ne le permettra pas.

Gédéon et Noé aidèrent leur père à préparer et à brider les chevaux, le pourvoyeur étant hors d'état de s'acquitter de ces soins depuis qu'il savait le résultat des négociations. Déjà nos voyageurs étaient en selle, et n'attendaient plus que lui pour se mettre en marche, lorsqu'un événement imprévu vint changer l'état des choses et jeter le justicier Vuille dans la perplexité.

\* \* \*

Les amoureux ont toujours mille choses à se dire lorsqu'ils se quittent pour quelques heures; ils en ont bien davantage encore lorsque le sort leur est contraire et qu'ils doivent échanger un éternel adieu. Dans ce moment, Olympe montra du caractère.

— Viens sous mon arbre, dit-elle à Daniel, j'ai un mot à te dire avant ton départ.

A la naissance de chacun de ses enfants, le justicier Vuille avait planté un arbre, dont il surveillait l'accroissement avec anxiété, la force de la plante lui paraissant un gage de santé pour ses rejetons. Celui de la jeune fille était un tilleul de la plus belle venue, qui s'élevait au nord de la maison, à quelques pas de la lisière de la forêt. C'est là qu'elle conduisit le pêcheur.

— Après une si belle journée, dit-elle en fondant en larmes, il faut donc nous quitter! mon père a été inexorable; je n'ai plus devant moi que les luttes journalières d'une résistance opiniâtre ou la soumission avec l'esclavage; voilà mon avenir, il est affreux! dis-moi que tu ne me quittes pas le cœur irrité, car je t'aimerai toujours, ils auront beau faire, cet arbre séchera avant que je t'aie oublié!

— Je n'ai pas de colère contre toi, seulement je suis navré et je voudrais mourir, dit Daniel en serrant dans ses bras son amie qui ne cherchait pas à s'enfuir.

Soudain, un coup de feu éclate dans la forêt, le chapeau du pêcheur roule

à terre; au même instant un jeune garçon sort d'un buisson en criant : « C'est lui, c'est Semion, ah! le gueux, il a voulu tuer Ducommun; je l'ai vu, il est caché dans le bois. »

Malgré sa surprise, le pêcheur s'était élancé, tête nue, au milieu des sapins; on le vit bientôt reparaitre tout pâle, tenant d'une main par le collet le vieux célibataire qui se débattait comme un possédé, de l'autre le pistolet d'arçon encore fumant.

Pour l'intelligence de mon récit, voyons ce qui s'était passé à la Queue de l'Ordon après le départ des voyageurs. Siméon avait eu une crise de son asthme aggravée par la peur d'être évincé; sa sœur crut qu'il n'en reviendrait pas; toutefois, à force de lui taper dans le dos et de lui jeter de l'eau glacée au visage, elle le rappela à la vie. A peine remis, il ne put tenir en place; il allait et venait, comme un loup en cage, répétant sans se lasser : « Que font-ils, que peuvent-ils faire; puis-je me fier à ce Guillaume Vuille? Ce Perrin est un serpent et sa femme une vipère! ils ont voulu m'entortiller, cet achat de dentelles n'était qu'une frime; tout Sagnard que je suis, j'ai discerné la ruse. Mais les Vuille..... auront-ils assez de caractère pour résister à leurs séductions?..... j'aurais dû leur révéler ma fortune, leur faire des promesses, les allécher..... Et ce coquin de Ducommun, qui n'a pas un sol vaillant, menace de me supplanter! n'est-ce pas le comble de l'abomination? S'il l'emporte, je n'ai plus de ménagements à garder.

Inutile de dire que je rends de mon mieux ce monologue, les expressions et les tours du patois étant le plus souvent intraduisibles.

Siméon se montait la tête, son cerveau s'exaltait comme il arrive toujours aux solitaires et particulièrement aux vieux garçons qui s'avisent d'être amoureux. Incapable de modérer son impatience, il sortit de son repaire, traversa le Commun en boitant et en gesticulant, trouva un abri dans une loge pendant l'orage, enfin se mit en observation près de la demeure où son sort allait se décider.

Il ne se doutait pas qu'il était surveillé par Gentil en personne; celui-ci, glorieux d'avoir servi de guide à des personnages d'importance, qui l'avaient richement récompensé, rôdait aux environs; il voulait revoir encore une fois cette jolie étrangère, à son avis, la plus gracieuse créature que ses yeux eussent contemplée. Lorsqu'il vit Siméon se glisser d'arbre en arbre, comme un voleur, il s'étendit dans l'herbe, mourant de peur, en songeant au pistolet d'arçon dont le vieux l'avait menacé. Aussi, lorsque la détonation se fit entendre, il se crut atteint et porta la main au bas de son dos; mais le trouvant intact, il se leva bravement pour dénoncer le coupable et le faire sortir de sa cachette.



— Je veux le dire à M. le maire, criait-il, hors de lui, il vous fera pendre et ce sera bien fait.

Les voyageurs n'avaient pas eu le temps de descendre de cheval, et regardaient cette scène muets de stupeur. Olympe avait ramassé le chapeau dont l'aile était déchirée par la balle, et s'était jetée à demi pâmée d'effroi dans les bras de sa mère.

— Demandez-lui s'il est blessé! murmura-t-elle, Semion a voulu le tuer.

Le justicier, le visage blême, l'air sévère, les sourcils contractés, les lèvres tremblantes, restait cloué à sa place sans pouvoir prononcer une parole.

— Et puis après.... ne dirait-on pas.... disait Siméon avec volubilité, c'est une plaisanterie, je ne voulais pas lui faire du mal; le coup est parti tout seul, je voulais seulement l'effrayer parce qu'il embrassait l'Olympe. Je ne sais pas même s'il y avait une balle dans le pistolet.

— Comment, comment, criait Gentil, l'entendez-vous? et cette branche cassée, et ce chapeau percé, cela s'est fait tout seul! si j'avais reçu le coup, comme il me le promettait, je serais proprement accommodé. M. le maire et la maréchaussée lui feront bien dire la vérité; n'est-ce pas, M. le justicier, vous le condamnerez à être pendu?

— Tais-toi, bavard, dit celui-ci; Siméon ne voulait pas tirer; le coup est parti tout seul; si tu vas dire le contraire, M. le maire et la maréchaussée te trouveront.

— Allons-nous-en! dit le pourvoyeur au comble de l'excitation; nous sommes restés trop longtemps; tenez, justicier, voici le pistolet; je ne sais si je dois lui savoir gré d'avoir épargné ma vie. Adieu Olympe, adieu madame Vuille, et vous Noé et Gédéon, nous ne pourrons plus ferrer la brune ni faire les foins ensemble. Et vous, vieux meurtrier, à la prochaine *revoyance*, tâchez de mieux viser, car si je puis encore remuer une main, je vous étrangle comme un putois.

— Si le procédé, dont nous venons d'être témoins, rentre dans vos principes, M. Vuille, dit Jonas Perrin, nous n'avons pas à vous en féliciter, car nos idées modernes, toutes condamnables qu'elles soient, sont d'accord avec le commandement de la loi, qui dit : « Tu ne tueras point. »

Lorsque le pourvoyeur, qui partait d'un pas délibéré, passa près de son patron, celui-ci se penchant de son côté, lui dit à l'oreille : « Je ne donnerais pas ce coup de pistolet pour mille écus; j'ai l'idée qu'il va rétablir nos affaires.

Pendant ce colloque, le justicier en proie à un violent orage intérieur, en voyant ses plus chères combinaisons ruinées par l'imprudence de son compère, se tourna vers les voyageurs.

— Vous m'avez demandé de ne rien conclure avant une semaine, je me

rends à vos raisons. Attendez-moi d'ici à quelques jours à Noiraigue, nous aurons à causer; dans ce moment cela m'est impossible. Jusque-là ne faites pas de rapport à l'autorité. Bon voyage! — Toi Noé et toi Gédéon, allez dans la forge travailler à vos boucles. Vous autres femmes, c'est le moment de traire les vaches. Et toi Siméon, viens avec moi dans la chambre du poêle, j'ai un mot à te dire en particulier.

— Je suis à tes ordres, dit Siméon d'un air penaud, puis élevant la voix et se tournant vers les voyageurs : n'oubliez pas nos dentelles, et le prix convenu, mille deux cent cinquante-trois livres, quinze sols, six deniers, au comptant, sans escompte.

La course que nos cavaliers avaient à faire était longue, mais l'orage avait rafraîchi l'air embrasé et balayé la poussière de la route; cette promenade convenait à Teresa, libre enfin de donner essor aux sentiments qui l'agitaient. Sans y songer elle mit peu à peu son cheval au trot. Son mari, regardant en arrière, vit leur guide Gentil galopant pieds nus à leur suite.

— Nous trouverons bien notre chemin, retourne à la maison, mon petit ami.

— Oh! non, je vais pour la *vousserie*.

— Qu'est-ce que cela?

— Vous allez voir, c'est le moment.

Ils arrivaient au Crêt; bientôt ils entendirent à leur droite, dans la forêt, un bruit semblable au tonnerre, accompagné de cris frénétiques; c'étaient les chevaux du village qui se précipitaient comme une avalanche des hauteurs du Commun, excités par de jeunes garçons montés à poil et les conduisant par un simple licol. Les gamins des divers quartiers, réunis au bord du chemin, hurlaient à tue-tête : la *vousserie!* la *vousserie!* On comprend que Gentil ne voulait pas manquer une telle fête; non-seulement il criait plus fort que les autres, mais saisissant par les crins un cheval sans cavalier, il bondit sur son dos comme un centaure et disparut bientôt dans le lointain, emporté par le galop furieux de sa monture. C'est ainsi que la gent chevaline de la Sagne regagnait autrefois son écurie.

— Eh bien, comment trouves-tu les hautes vallées du Jura? dit M. Perrin à sa femme, lorsqu'ils eurent repris une allure plus tranquille.

— Nous avons vu bien des choses curieuses, dit-elle en souriant, mais c'est assez d'une fois; quand tu voudras, nous retournerons à Florence.

(A suivre.)

L. FAVRE.

## FAREL D'APRÈS PIERREFLEUR

---

Je réunis ci-dessous les passages des *Mémoires* du grand banderet d'Orbe, dans lesquels cet adversaire passionné de la réforme parle du réformateur de Neuchâtel. Ces passages n'apprendront que peu de chose à ceux qui sont familiarisés avec la biographie de Farel. Ruchat, dans son grand ouvrage historique, n'a fait autre chose, quand il a eu à raconter l'établissement de la réforme dans le bailliage d'Orbe, que suivre ligne après ligne la Chronique de Pierrefleur, qu'il appelle le *manuscrit Thomasset*. Seulement il la décolore à plaisir, et quelquefois même, dans des détails d'ailleurs sans grande importance, l'altère légèrement pour les besoins de sa cause. Puisque nous disposons aujourd'hui du texte même de l'annaliste d'Orbe <sup>(1)</sup>, il m'a paru intéressant de recueillir dans le *Musée neuchâtelois* ces passages caractéristiques. On connaissait jusqu'ici les faits, tels à peu près qu'il les avait racontés. Nous avons maintenant sa langue et son accent. Le français de Pierrefleur, dépouillé de l'orthographe de son temps, est déjà, comme on va le voir, du français moderne, et la naïveté qui lui donne du prix, quelle que soit d'ailleurs la candeur de l'annaliste qui semble incontestable, est encore plus un effet de *perspective* qu'une qualité particulière de l'écrivain.

Nous sommes en l'année 1531. La ville d'Orbe, « toute environnée de vignes, jardins, fruitages, et généralement de toutes plantes de bien, » était le chef-lieu d'un de ces bailliages mixtes, administrés tour à tour depuis un demi-siècle, par Messieurs de Berne et de Fribourg. Pour lors, c'était Fribourg qui avait « l'alternative de principauté, » c'est-à-dire que les Bernois gouvernaient,

<sup>(1)</sup> Les *Mémoires* de Pierrefleur, publiés en 1856 par M. A. Verdeil, sont la reproduction d'une copie retrouvée aux archives de l'Etat de Vaud. Le *manuscrit Thomasset*, qui était peut-être le manuscrit original de Pierrefleur, a malheureusement disparu, et toutes les recherches faites pour le retrouver ont été inutiles.

mais que les *appellations* allaient à Fribourg. Le bailli Jost de Diesbach avait arrêté, de sa propre main, un franciscain qui prêchait le carême à Orbe, et voici à quelle occasion cette arrestation s'était faite. Le samedi de la dimanche de *Judica me*, frère Michel Juliani (c'était le nom du franciscain) prêchant sur le mariage « tant hautement que un chacun lui prêtait l'oreille, » se prit à dire : « pensez-vous que ces prêtres, ces moines, ces moniales qui sortent hors de leur religion, parce qu'ils ne veulent point endurer la peine et la castigation, mais renoncent à leurs vœux pour eux marier et accomplir leurs voluptés charnelles, pensez-vous que en iceux soit accompli et fait mariage légitime? Ah nenni! mais ils sont paillards, paillardes, infâmes et deshonnêtes apostats, abominables devant Dieu et les hommes. » Il n'y avait encore, à cette heure, à Orbe, qu'un très petit nombre de personnes, favorables « à la loi luthérienne, » gens de peu, d'après le chroniqueur. L'un d'entre eux, Christophe Hollard, dont le frère Jean Hollard, doyen de la ville de Fribourg, venait de prendre femme, et s'était fait *prédicant*, croyant que c'était ce dernier que désignait le capucin, osa bien prononcer et proférer de sa propre bouche, par deux fois qu'il en avait menti. « Les femmes se ruèrent sur le dit Christophe, le prindrent par la barbe, la lui arrachant, et lui donnant des coups tant et plus; elles le dommagèrent par le visage, tant d'ongles que autrement, ensorte que finalement si on les eût laissé faire, il ne fût jamais sorti de la dite église, qui eût été grand prouffit pour le bien des bons catholiques... » Mais le châtelain d'Orbe l'arracha à leurs mains, le mit « au fond de fosse en prison, » où il resta jusqu'à quatre heures après mi-jour, que le bailli bernois, accourant du château d'Echallens, où il faisait sa résidence, tira Christophe Hollard « hors d'un trou, et en son lieu fut mis le dit frère, Michel Juliani. » Le commun populaire de la ville d'Orbe se rassemble et réclame à grands cris la libération du frère Michel; les dames et bourgeoises se jettent à genoux, en pleine rue, devant le bailli, et lui demandent, avec grandes larmes, miséricorde pour le beau Père; mais le bailli répond qu'il l'a arrêté par ordre de Messeigneurs de Berne, et qu'il a « puissance de le prendre, mais non pas de le délivrer. » Là-dessus, il se retire à son logis « car l'heure était tarde. »

C'est à la suite de ces incidents, prologue ordinaire de l'introduction de la réforme, que Berne et Fribourg envoyèrent à Orbe des ambassadeurs pour terminer la difficulté. Ceux de Berne amenèrent avec eux « un prédicant nommé Guillaume Farel, natif de Gap en Provence, lequel, après que vêpres furent dites (c'était le dimanche de *Pâques flories*, second jour du mois d'avril), avec audace présomptueuse sans demander congé à personne, s'en alla mettre en chaire à l'église pour prêcher; et lors chacun le suivit, hommes et

femmes et enfants, qui tous et un chacun criaient et sifflaient pour le détordre (le troubler) avec exclamation, l'appelant chien, mâtin, hérétique, diable et autres injures, ensorte que l'on n'eût pas ouï Dieu tonner, et n'entendaient aussi chose qu'il dît. Sur cela, les habitants voyant qu'il ne se voulait désister, se commencèrent à mutiner et vouloir aller jusques à donner coups; mais le bailli craignant que plus de mal ne advint, print le dit Farel par le bras et le mit hors de l'église, le convoyant jusques chez son hôte.

« Il est donc à savoir que peu s'en fallut que pour lors ne eusse eu grosse chaplerie, à cause qu'il n'y avait que cinq ou six qui voulaient que ledit Farel prêchât, ce qui était contre le vouloir et consentement de toute la ville, et n'était approuvé que des seigneurs commis de Berne et de Fribourg.

» Le lundi suivant, à six heures du matin, cuida (crut) prêcher ledit Farel au milieu de la place, mais il ne put avoir audience, ains fut contraint se retirer en son logis. Le dit jour, à quatre heures après midi fut tenu le conseil de la ville, auquel conseil assistèrent les prédits ambassadeurs de Berne et Fribourg, *ensemble le prédicant Guillaume Farel*. Le conseil être tenu, ainsi que chacun s'en tornait, les femmes étant au milieu de la rue attendant le dit Farel le vont prendre par la robe, et si doucement qu'elles le firent à chanceler à terre et le voulurent outrager et frapper; mais noble Pierre de Gléresse qui était auprès, le leur ôta des mains disant : mesdames, pardonnez-moi, car pour cette heure je l'ai pris à ma charge; et lors toutes le laissèrent aller. La principale de la dite entreprise était une qui était partie de Fribourg, nommée Elizabeth Reif, mariée à un gentilhomme de la ville d'Orbe, nommé Hugonin d'Arnex. La dame Elizabeth et son mari depuis vindrent luthériens, et moururent en icelle loi. »

Ruchat, ai-je dit, tout en copiant presque textuellement Pierrefleur, l'altère parfois quelque peu dans l'intérêt de sa cause. La manière dont il parle d'Elizabeth en est un exemple curieux auquel on me permettra de m'arrêter en passant. Il tire à lui cette dame de qualité dont il fait une des héroïnes de la réforme en disant : « Bientôt après Dieu lui toucha le cœur comme autrefois à Lydie. Elle et son mari embrassèrent la réformation, et y persévèrent constamment, jusques à la mort. » Or voici la version de Pierrefleur que Ruchat ne put ignorer, puisque c'est par Pierrefleur seulement qu'il connaissait dame Elizabeth : « Le 19<sup>e</sup> jour de septembre (1535) mourut à Orbe Elizabeth Reif, femme de noble Gonin d'Arnex. La dite Elizabeth, au commencement des tribulations de la ville d'Orbe, faisait mantille de tenir bon pour la foi ancienne, et voulait tuer Farel et autres prédicants, se faisant sorte de la ville de Fribourg d'où elle était. Mais, comme femme inconstante

et légère faite à tous vents, sa foi qui était si ferme ne lui dura qu'un mois après l'avènement (la venue) des dits prédicants, car après elle fut des pires luthériennes qui fût en la ville, car, s'il venait quelque bonne fête, comme Noël, la Toussaint, l'Assomption Notre-Seigneur, ou autre fête de Notre Dame, alors elle faisait la buée (lessive) ou autre ouvrage mécanique. Depuis, à l'instigation de ses parents de Fribourg, maximement de Hanzo (Jean) Reif, son frère, elle se retourna à la foi première comme d'aller à la messe, et faisait comme elle avait fait auparavant; mais le tout était fait par fiction et bien le montra en l'article de la mort, car elle mourut en la dite foi luthérienne, commandant que à son enterrement l'on ne dût sonner cloches, chanter messe, ni faire autre bien pour elle, et non se voulut confesser ni administrer. Incontinent après sa mort, son frère Hanzo Reif qui, pour lors, était bailli de Grandson, lui étant averti de la mort de sa sœur, prit son chemin droit à Orbe, et trouva sa sœur gisante morte en sa maison, et tout autour du dit corps les prédicants et autres gens luthériens, lesquels tous il déchassa et les fit vider hors de la dite maison. Puis fit sonner toutes les cloches pour la dite sa sœur trépassée, et la fit enterrer au mode et forme comme cela en la coutume ancienne se faisait, etc. » — On sent la différence entre le chroniqueur et l'historien. De nos jours, avec plus d'éclat de style, et surtout de mouvement dramatique dans le récit des faits, l'un des historiens les plus brillants de la réforme a procédé quelquefois avec les textes du seizième siècle comme l'a fait Ruchat avec Pierrefleur.

Je reviens, après cette parenthèse, aux passages de ce dernier qui nous intéressent, parce que nous y rencontrons notre Farel. — Le mardi saint, la justice s'assembla, et le frère Juliani ayant été tiré de prison, fut interrogé sur les points de ses sermons « lesquels sont premièrement contre Dieu, et contre l'autorité de nos très redoutés, magnifiques et puissants seigneurs, messeigneurs de Berne. » Le procès dura plusieurs jours, et se termina par la mise en liberté provisoire du franciscain, qui se hâta de se réfugier en Bourgogne; bien lui prit, car il était à peine parti, que les ambassadeurs de Berne voulurent le faire de nouveau saisir, « et furent bien marris de ce qu'il s'en était allé. »

« Il ne faut pas oublier, continue Pierrefleur, que, être fini le dit procès, le dit Guillaume Farel qui toujours avait été présent et assistant, pria la justice, avant qu'elle fût levée, présents les dits seigneurs ambassadeurs de Berne et Fribourg, de lire un mandement qui partait de la part des dits seigneurs de Berne adressant par icelui à tous leurs sujets, bourgeois et combourgeois, et en tous lieux et places que le dit mandement se montrerait, que le dit

Farel voudrait prêcher qu'on lui dût donner audience, puissance et faveur, voulant le dit Farel que, en vertu du dit mandement, il dût avoir audience en la dite ville d'Orbe. Incontinent que la lecture fut faite, le commun peuple ne attendirent pas que les seigneurs du conseil fissent réponse, mais commencèrent tous d'une voix à crier « qu'il s'en allât et que l'on n'aurait cure de » lui ni de sa prédication. »

» Le lundi après Pâques, partirent de la ville d'Orbe cinq commis ou ambassadeurs, à savoir Antoine Agasse, pour lors châtelain du dit Orbe, noble Pierre de Gléresse, noble Jean Costable, François Vuarney et Antoine Challet, et ce était pour faire les excuses de la ville des dessus dits affaires, et séjournèrent jusques le dimanche de Quasimodo, lesquels arrivés apportèrent pour réponse que le vouloir des seigneurs de Berne était que le dit Guillaume Farel, prêdicant, fût ouï en prédication, et qu'ils ne voulaient contraindre personne à y aller...; que, pour la rébellion qui avait été faite des chouses susdites, que la ville était condamnée à deux cents écus (d'or) au soleil, payables aux dits seigneurs de Berne.

» Les affaires restèrent en telle sorte jusques le samedi suivant que le prédit Guillaume Farel, prêdicant de la doctrine et loi luthérienne, commis et député de par les seigneurs de Berne pour prêcher en leur dite ville d'Orbe, à heure de une heure de matin, alla droit à l'église, auquel lieu il attendit jusques à ce que l'office de l'église fut achevé. Etre fait, le dit Farel se mit en chaire pour prêcher; et grand merveille je m'étonne des petits enfants lesquels, d'eux-mêmes et sans conseil, se mirent tous devant et à l'entour de la chaire, se couchant et faisant des dormants, et, après avoir demoré quelque peu, tout en un instant se vont lever et s'en sortirent hors de l'église criant et hurlant à grand' force, dont le dit Farel fut fort ébahi; aussi furent plusieurs de la ville, et n'eut le dit Farel en son sermon que trois auditeurs. »

Telle fut la première prédication de Farel en la ville d'Orbe. L'ardent dauphinois n'était pas pour se décourager de si humbles et difficiles débuts.

« La dimanche suivant, qui fut fête Saint-George, arriva un ambassadeur de Berne...., auquel jour fut portée la procession en l'église parochiale appelée Saint-Germain, qui est hors la ville, et cependant le dit Farel prêcha et continua sa prédication jusqu'au retour de la dite procession qu'il était encore en chaire, et les enfants qui entrèrent les premiers commencèrent à crier, à siffler et à hurler, et les prêtres entrèrent en chantant en l'église, et quand le dit Farel vit cela, il sortit hors de la chaire et s'en alla. Au dit sermon étaient dix personnes. Après dîner, en la présence du dit seigneur ambassadeur et du bailli, prêcha le dit Farel, et n'étaient des auditeurs que dix personnes

comme dessus. Voyant le dit ambassadeur et le bailli que l'on ne tenait compte du dit Farel, ni de sa prédication, et que nul n'y voulait aller, lors ils firent assembler le conseil auquel assista le dit ambassadeur et bailli, lequel ambassadeur exposa que le vouloir des seigneurs de Berne était que, pour ce que le beau Père frère Michel Juliani avait prêché les articles susmentionnés publiquement, que leur vouloir était que iceux fussent répudiés (réfutés) publiquement par leur prédicateur Guillaume Farel; et davantage leur vouloir était que tout chef d'hôtel (de maison), hommes et femmes, dussent aller au dit sermon pour ouïr la dite répudiation.

» Le dit Farel prêcha toute la semaine suivante, et prêchait par jour deux fois le jour, et chacun sermon tenait deux heures, et tous ses sermons étaient tout semblables l'un à l'autre, sans avoir grand' différence. Le plus de ses sermons n'était sinon de appeler aux prêtres et à toutes gens d'Eglise, disant « ces brigands, ces larrons, ces meurtriers, » et, quand il avait achevé, il tournait toujours à son propos. Le peuple fut fort obéissant au mandement des dits seigneurs de Berne et chacun y comparut, par deux jours; ensuite chacun en fut saoul sans plus y aller, réservées les dites dix personnes qui tinrent toujours avec le dit Farel. »

Ruchat, cela va sans dire, ne mentionne pas ce que dit Pierrefleur des sermons de Farel. En revanche, il cite parmi les dix premiers auditeurs qui restèrent fidèles au prédicateur de la réforme, Pierre Viret qui devint son disciple, et dont la noble figure, bien plus sympathique que celle de son maître, a été longtemps trop effacée par elle, comme sa voix moins forte mais plus onctueuse était dominée par la voix retentissante et belliqueuse de Farel.

Celui-ci, quelques semaines plus tard, présida pour la première fois à la communion selon le nouveau rite. Le court récit de Pierrefleur mérite d'être recueilli.

« Le jour de Pentecôte, qui fut le 28<sup>e</sup> jour du dit mois de mai, fut faite par le prédicant Farel la première cène en la ville d'Orbe, en la sorte qui s'ensuit : premièrement, le dit Farel prêcha à six heures du matin; être prêché, ils étendirent une toile sur un banc et y mirent sus des oublies ou osties et du vin; lors le dit Farel alla d'un côté à genoux, puis Farel leur dit : « Par- » donnez-vous tous les uns aux autres? » et ils dirent « que oui. » Lors le dit Farel leur donna à chacun un lopin, disant qu'il « leur donnait en mé- » moire de la passion de Christ, » et puis leur donnait à boire. Le nombre de ceux qui prinrent la dite cène furent sept, à savoir, etc... Etre cela fait, nos dits luthériens se retirèrent; lors l'on commença à chanter la messe. — Le



lundi et le mardi, les dits luthériens se mirent à *ouvrer* (travailler), qui était contre les ordonnances de l'Église... et aussi ne faisaient ni quatemps, ni carême, ni autre jûne, mangeant chair et autres viandes <sup>(1)</sup> en tout temps et tous les jours comme le dimanche indifféremment, sans exception quelconque. Et qui était contrevenant, c'est-à-dire qui voulait faire jûne ou abstinence de viandes, icelui était réputé homme papistique, avec ce qu'il était en danger de payer amende, comme il en prit au faiseur du présent livre, etc. »

Un peu plus tard nous retrouvons Farel à Grandson, et, bien qu'il ne fasse que passer devant nous dans le récit qui va suivre, je ne puis résister au plaisir de transcrire ce chapitre de Pierrefleur :

« Le dimanche après fête saint Jean-Baptiste, furent pris et menés en prison deux cordeliers non réformés, que nous disons communément de la grand' manche, de Grandson, dont l'un avait nom Gondoz et l'autre Tissot. La cause de leur détention fut pour que en leur église il y avait un gardien (supérieur) savant, lequel tous les dimanches prêchait, et à son prêche ne faisaient faute d'y comparaître les prédicants luthériens, à savoir Farel, Viret et autres leurs complices, lesquels n'allaient au dit sermon fors que pour faire scandale et se démentaient par plusieurs fois, dont il y avait grand bruit entre les uns et les autres. Or advint que la dite dimanche aucuns vont dire aux dits cordeliers : « Gardez-vous, car ces luthériens ont aujourd'hui fait » délibération de abattre votre grand' croix. » Sur le dit rapport les cordeliers se mirent sur leur garde, attendant les luthériens, lesquels vinrent après, accompagnés du sieur Jacques de Watteville, avoyer et commis au nom et pour la part des seigneurs de Berne pour aller au dit Grandson. Les dits cordeliers, non connaissant le dit seigneur de Watteville, vont dire à toute la bande : « Retirez-vous, vous ne cy entrez pas, » et sur ce les dits luthériens voulurent faire effort. Lors l'un des dits cordeliers pensa frapper le dit seigneur de Watteville sans le connaître. Lui, voyant la fureur, commença à dire : « Tout beau, il ne se faut pas tant échauffer. » D'autre part, ceux du commun du dit Grandson, craignant que le dit cordelier ne fisse scandale en la personne du dit ambassadeur, commencèrent à crier : « Gardez que vous » ferez, c'est monsieur de Watteville! » Lors l'un des dits cordeliers eut si grand peur qu'il laissa tomber un açon (hache) d'armes qu'il portait, et à cela le bruit fut apaisé jusques après le sermon qu'ils furent pris et menés

(1) Le mot *viande* signifiait primitivement toute espèce d'aliments, tout ce qui sert à soutenir la *vie*. Ainsi on appelait *viande de carême*, non-seulement le poisson, mais les fruits secs, etc.

en prison et tenus environ quinze jours, pendant lequel temps furent commis deux hommes de Berne pour se tenir au dit convent (couvent) de Grandson, afin de garder que nul des dits cordeliers ne s'enfuit, et aussi que l'on ne reffouit (enfouit) aucunes richesses de leur dit convent. Eux, étant en prison, furent grandement sollicités de renoncer à la religion chrétienne qu'ils nommaient *papistique*, mais iceux eurent pour l'heure bon cœur, et, moyennant leur fermeté, furent mis en liberté. Environ deux ans après ils renoncèrent à la dite ancienne religion et prinrent la loi luthérienne et furent faits prédicants, l'un de Fontanne (Fontaines) qui est un village près de Grandson, et l'autre de Bavois et Chavornay. Tous furent mariés et eurent grand' génération d'enfants.

» En ce temps furent mis en inventaire tous les biens étant au couvent des chartreux près de Grandson d'une lieue, et s'appelaient la Chartrouse de la Lance. Environ deux ou trois ans après, les seigneurs de Berne et Fribourg y envoyèrent leurs commis qui firent à vider tous les moines étant au dit convent, et partirent (partagèrent) les dits seigneurs commis tous les meubles, par égale portion, et les emportèrent à leur pays; puis revinrent et vendirent le dit convent, ensemble la vigne et une frutière pour garder bêtes, à un Jacob Tribolet de Berne, lequel la rédifia et bâtit à son plaisir, et puis devint borgne et perdit la vue et mourut. »

Jacob Tribolet (d'une famille bernoise et non neuchâteloise) était bailli de Grandson quand il acquit pour 4,000 livres la chartreuse de la Lance. Il est évident que dans l'esprit de Pierrefleur les malheurs qui l'atteignirent étaient (y compris la mort) une punition que Dieu faisait justement tomber sur un acquéreur de biens ecclésiastiques (1).

Dans son chapitre XXXVII, qui porte le même titre que celui que je viens de transcrire, *De ceux de Grandson*, Pierrefleur raconte une rixe dans laquelle Farel, Froment et Grivat furent fort maltraités; ce qu'il ne dit pas,

(1) La Lance resta néanmoins pendant plus de deux siècles dans la famille Tribolet; au milieu du siècle passé elle passa en mains neuchâteloises (les Chevalier de Rochefort) et au commencement de celui-ci fut acquise par la famille Pourtalès.

La chartreuse de la Lance dépendait de l'abbaye de Fontaine-André. Son nom a donné lieu à quelques débats parmi les étymologistes qui le faisaient venir, les uns d'un morceau de la lance qui avait percé le côté du Seigneur, et qui était gardé là comme une relique, d'autres d'un fragment de celle de saint Maurice ou de Constantin. M. D. Martignier croit retrouver l'origine de ce nom dans l'acte de donation d'Othon de Grandson qui céda ce couvent à l'ordre des Chartreux (1320), et qui mentionne la fontaine de la Lance; c'est celle-ci qui aurait donné son nom à la chartreuse. Cependant le ruisseau de la Lance s'appelle l'*Adia*, ou la *Dia*, nom générique d'ailleurs dans le Jura. L'assertion de M. Martignier ne semble donc pas absolument prouvée.

c'est que, sans le secours de Froment, Farel courait risque d'être assommé par les femmes de Grandson.

« Dimanche suivant, les prédicants sonnèrent leur sermon, et, afin de donner empêchement et que l'on ne chantât la messe, les dits prédicants prêchèrent trois sermons, l'un après l'autre; quand l'un avait achevé de prêcher, l'autre recommençait, tellement que l'heure était tarde. Les chrétiens, désirant que l'on chantasse la messe et voyant les empêchements que les dits prédicants leur faisaient, vont enhardir les femmes à devoir entrer dedans, ce qu'elles firent, et entrèrent avec grand bruit qu'elles firent, dont sur ce les dits prédicants et leurs complices pensèrent avoir mêlées et les voulurent frapper et mettre hors du temple. Mais la multitude se trouva si grosse, avec le bon cœur (courage) qu'elles eurent, qu'elles furent les maîtresses, mais sur tout qui eut du pire, ce fut les trois prédicants qui se nommaient Guillaume Farel, Marc le rogneux (nom injurieux donné à Antoine Froment par les catholiques) et George Grivat alias Calley, lesquels furent merveilleusement mal accoutrés, tant par le visage que autre part, et firent en telle sorte que la messe se chanta malgré les dits prédicants et leurs complices... »

Quelques années plus tard, en 1538, nous rencontrons une dernière fois, dans les Mémoires de Pierrefleur, le réformateur de Neuchâtel, et cela à l'occasion des *Noces de Pierre Viret, prédicant d'Orbe* : c'est le titre du chapitre où le chroniqueur raconte comme suit le mariage du réformateur du pays de Vaud :

« Le dimanche, 6<sup>e</sup> jour d'octobre, ont été faites à Orbe les noces de Pierre Viret, prédicant (pasteur) de Lausanne, avec Elizabeth, fille de Pierre Turtaz; et les épousa Guillaume Farel. Peu de temps après, la dite Elizabeth mourut au dit lieu de Lausanne, de laquelle mort fit, le dit Viret son mari, un livre lequel fut imprimé, mais, pour ce qu'il y avait tant de folies, en sorte que chacun se riait d'icelui, il fut défendu, ensorte que le tout fut perdu. Dans le dit livre, entre autres, était mis par écrit qu'elle voyait les cieux ouverts et les chaires et places lesquelles étaient préparées pour Farel et pour Viret son mari, et autres propos qui seraient trop longs à réciter. Environ un an après la mort d'elle, le dit Viret se remaria et fit ses noces à Lausanne. »

Le livre de Viret, l'homme peut-être le plus remarquable qu'ait produit la Suisse romande au seizième siècle, n'était apparemment pas aussi *fou* que le dit Pierrefleur. Ruchat, qui le mentionne d'après ce dernier, n'en donne pas le titre, et je ne sais s'il est indiqué quelque part dans la volumineuse liste des ouvrages de Viret. — Quant à Farel, « l'homme d'une seule idée », il se con-

tenta pendant de longues années, de bénir les mariages de ses amis, comme il l'avait fait de celui de Viret, et ce ne fut qu'au soir de sa vie agitée qu'il eut le loisir de songer à son propre mariage. Il n'avait pas moins de soixante-neuf ans quand il épousa, à Neuchâtel, une jeune fille qui, par compensation, n'en avait que dix-sept <sup>(1)</sup>. Ce détail, qui ne jette d'ailleurs aucune ombre sur la gloire du réformateur, a été noté par l'historien national de Neuchâtel <sup>(2)</sup>.

Un autre détail qui concerne sa famille, nous a été conservé par Pierrefleur. On sait que Farel, dont le nom était celui du petit village de Farel ou Fareau, où il était né, aux environs de Gap, appartenait à une famille distinguée. Cette famille avait de la fortune, et les frères de Guillaume, ayant quitté comme lui leur patrie pour s'établir en Suisse, y devinrent seigneurs terriens. Donnons ici une dernière fois la parole au grand banderet d'Orbe :

« Sur la fin du mois de septembre (1554) mourut à Cossonay noble Rose de Cossonay, veuve de feu noble Guillaume de Burnens (Bionnens), homme fort riche; le château de Senarclens, près du dit Cossonay, était à elle... Ils moururent sans avoir eu aucune génération. Elle fit à faire testament à son mari à son plaisir et lui fit à donner son bien à gens qui ne devaient rien avoir.... Mais, de tout ce ne demeura impunie, selon le juste jugement de Dieu, car, avant que mourir, elle tomba en si grande indigence qu'elle fut privée du tout de ses biens. Un homme parti de Gap en Provence (Dauphiné), nommé Pharel, fit asept de son château de Senarclens, et puis, après avoir été quelque temps en pauvreté, elle mourut au dit Cossonay. »

Cet homme, parti de Gap, était un des deux frères du réformateur. Claude et Gautier Farel, venus au Pays de Vaud vers 1549, y achetèrent, en effet, à cette même date, de dame Rose de Cossonay, le fief de Senarclens. Mais la seigneurie ne resta pas longtemps dans leur famille. Les hoirs de Gautier Farel firent discussion en 1576, et leur part du fief fut acquise par la famille Charrière. Les filles de Claude Farel ne purent conserver non plus leur part de la seigneurie, et la vendirent à la même famille en 1584. On voit encore

<sup>(1)</sup> « M. Em. Lesens, de Rouen, a republié (1874) l'ouvrage du pasteur Ph. Legendre sur la persécution de l'Eglise de Rouen à la fin du dix-septième siècle. En parcourant ce volume, j'y ai trouvé le nom d'une dame Thorel qui, naturellement, m'a fait penser à *Marie Thorel* la femme de notre réformateur. » — Note de M. H. Gagnebin.

<sup>(2)</sup> « Bonstetten (le gouverneur) écrivait à ses amis de Paris, en 1558, que maître Guillaume Farel venait de fiancer une fort belle fille, âgée de seize à dix-sept ans, et qu'on se disposait à bien danser à ses noces. » *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par Fréd. de Chambrier (1840), p. 380.

à Cossonay, auprès de l'église, la pauvre petite maison où les nièces du réformateur de Neuchâtel moururent dans l'indigence, et, après avoir été dames de Senarclens, finirent leur vie en qualité d'économés du four banal de la bourgade; on leur avait donné cet humble office en considération de leur pauvreté, aussi bien que de leur nom de Farel.

Ces détails sont à leur place dans le *Musée neuchâtelois* qui voudra sans doute les reproduire, maintenant que l'on vient de dresser une statue à l'homme dont la parole et la foi ardentes ont laissé une si profonde trace dans notre histoire. Après avoir transcrit les quelques pages où Pierrefleur nous parle de lui, je n'ai éprouvé qu'un regret, c'est que nous ne possédions pas, sur ces années de la réforme, une chronique neuchâteloise écrite avec autant de simplicité que la sienne, et qui nous montre Farel à Neuchâtel, à Valangin et à Lignièrès, comme Pierrefleur nous l'a fait voir à Orbe et à Grandson.

Ch. B.

---

## ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

FRÉDÉRIC JEANNERET

1794-1849

Si le nom que nous inscrivons en tête de ces lignes n'a pas signé d'œuvres émérites, il n'en est pas moins honorable et se trouve directement lié à l'histoire du développement artistique dans notre canton. Ce développement s'opéra lentement, comme nous l'avons vu; si le plus grand nombre y contribua par des tableaux et des gravures, d'autres, comme l'homme dont nous nous occupons ici, par des travaux d'enseignement, des leçons et des expositions d'objets d'art.

Frédéric Jeanneret naissait au village de Travers en 1794. Nous ne savons

rien de ses premières années, mais il est à supposer qu'il les employa à travailler activement et avec succès, puisqu'à l'âge de dix-huit ans il quittait son village natal pour remplir un poste d'instituteur dans un établissement des Frères moraves, à Kleinwelke en Saxe; le jeune homme devait y enseigner le dessin, il n'en possédait que des notions fort rudimentaires, mais il avait l'amour du travail, et cette ténacité particulière aux montagnards neuchâtelois du siècle passé. F. Jeanneret se mit à l'étude du dessin; nous ne savons à quel point il y réussit, mais quelques années plus tard, nous le trouvons à Dresde, en qualité de précepteur, et employant tout le temps dont il pouvait disposer à fréquenter l'académie de peinture de cette ville; ses progrès y furent rapides, car en 1817, à la suite d'une exposition de peinture à laquelle il avait pris part, il obtenait un diplôme; il avait alors vingt-trois ans.

F. Jeanneret avait le sens artistique développé à un haut degré; les études qu'il a laissées nous le prouvent évidemment, mais il possédait aussi celui de populariser les œuvres d'art et d'en faire un élément éducatif; c'est cette disposition particulière qui caractérise sa vie. Il avait compris, longtemps avant que l'expérience en ait démontré l'utilité, que les musées, les collections et les expositions étaient un des plus puissants moyens de perfectionnement du goût; jeune, passionné dans cette foi, il adressa au roi de Saxe une lettre dans laquelle il réclamait son intérêt en faveur d'une exposition artistique permanente qu'il se proposait de fonder à Dresde.

Voici cette pièce et la lettre d'envoi qui l'accompagnait :

Sire,

J'ose déposer aux pieds de Votre Majesté le plan ci joint, touchant l'établissement d'une exposition permanente de tableaux, de dessins et de gravures. Avant de mettre ce plan sous les yeux de Votre Majesté, je n'ai pas manqué de le communiquer aux artistes les plus distingués de Dresde, qui l'ont approuvé sur tous les points, en me promettant d'appuyer cette entreprise utile autant que possible, au cas que la grâce de Votre Majesté m'accorde la permission nécessaire de procéder à l'exécution. C'est cette permission que j'ose demander aujourd'hui à Votre Majesté. Ne pouvant guère louer un local pour commencer cet établissement, je prie Votre Majesté qu'Elle daigne m'accorder pour quelque temps le salon de tableaux de la terrasse de Bruehl, où les nouveaux tableaux seraient fort bien exposés moyennant quelques cloisons que je ferais construire et qui, du milieu du salon, aboutiraient aux trumeaux des fenêtres. Le double intérêt qu'y trouverait le public, donnerait, je l'espère, des fondements solides à mon établissement.

Comme il me serait indispensable de faire quelques voyages, qui tendraient à me rendre plus digne de mon entreprise, je serais bien aise d'attendre le printemps prochain pour commencer.

En attendant de la munificence de Votre Majesté l'accomplissement de ma très-humble prière, je suis, etc.,

FRÉDÉRIC JEANNERET.

Dresde, le 9 mai 1821.

*Plan d'une exposition permanente de tableaux, de dessins et de gravures à Dresde.*

Le public, jouissant de la facilité de voir des productions des arts, en retire de très grands avantages qui se répandent dans toutes les branches de la société. Il y a peu de familles qui ne désirent avoir quelques bons tableaux dans leurs maisons, peu de paroisses qui n'aspirent à posséder des tableaux édifiants dans leurs églises, mais presque toujours il se présente des obstacles qui empêchent de remplir une si belle intention; souvent des habitants de Dresde ou des voyageurs voudraient se procurer des copies des divers tableaux de la galerie, ou commander d'autres ouvrages; ils s'adressent à quelqu'un qui leur recommande ordinairement les peintres déjà en vogue, et rarement ceux qui désirent être connus, et qui cependant ont un talent distingué. L'artiste que l'on désire occuper, se voit souvent obligé de faire un prix très-haut, attendu qu'il y a des gens qui croient que l'on ne peut être grand que lorsqu'on est recherché; pourtant il arrive que l'amateur, qui ne voit point encore l'ouvrage, se sent rebuté par une somme trop considérable, il craint de blesser la délicatesse de l'artiste en marchandant avec lui, et presque toujours la chose reste inexécutée, contre la volonté des deux parties; car l'artiste de son côté, qui regarde un tel ouvrage comme un sujet d'études, ou qui vient d'épuiser ses ressources pécuniaires en faisant ses études, ou qui a une famille à entretenir, ou aussi qui a fait le voyage de Dresde pour y jouir des charmes et des grands avantages que lui présente cette capitale, et qui a compté y trouver de l'ouvrage, serait, j'en suis certain, souvent satisfait de la moitié et même de moins de ce qu'il a cru devoir demander. Donc si les artistes qui font de belles copies, avaient un endroit pour les exposer aux yeux du public, et si l'on en faisait un prix raisonnable, elles seraient bientôt vendues, et même il y aurait plus souvent des ouvrages de commandés.

Il est aussi à considérer que beaucoup d'artistes, logeant, ou dans des étages élevés, ou dans des quartiers éloignés du centre de la ville, leurs tableaux ne sont guère vus de personne, et malgré le talent décidé de la plupart, ils sont souvent dans le besoin. Il serait aussi bon que chaque artiste exposât un ou deux portraits faits par lui, et donnât son prix fixe pour que ceux qui veulent faire faire des portraits, aient occasion de choisir celui auquel ils donnent la préférence. Il est très-ordinaire d'entendre les plaintes réitérées de la plupart des artistes distingués, pour avoir été interrompus plusieurs fois pendant la journée par des étrangers qui, une fois étant dans leur atelier, veulent voir tout en détail, et jouir de leurs productions. Les peintres aiment bien qu'on voie leurs ouvrages, mais ils n'aiment pas quitter leur travail pour les montrer eux-mêmes. On voit aussi fort communément de superbes tableaux peints ici, partir pour l'étranger ou destinés à des cabinets particuliers, et qui n'ont été vus que de très-peu de personnes; ne serait-il pas avantageux de les exposer auparavant? Lorsqu'un artiste quitte la ville pour un certain temps, et qu'il ne peut point garder de chambre pour placer les tableaux qu'il laisse ici, au lieu de les mettre dans des

endroits qui leur nuisent, il aimerait sûrement mieux les exposer. En outre, après la mort d'un artiste, ses héritiers se voient souvent obligés, faute de local ou d'argent, de vendre à un très-bas prix les tableaux qu'il leur a laissés, ou même de les mettre à l'encan; ils pourraient tirer par là un meilleur parti de leur héritage. Un autre but d'utilité que présente encore cette exposition, c'est que, dans les diverses classes de l'académie, on fait quantité de superbes dessins sous la direction de Messieurs les professeurs, et presque tous les jeunes artistes aimeraient à les vendre; il est certain que dès que cela serait connu, ces dessins se répandraient dans les écoles et dans les instituts du royaume, lesquels pour l'ordinaire manquent absolument d'originaux, ou n'en ont que de très médiocres. Or, en considérant un tel établissement sous ce point de vue, il est évident qu'il ne pourrait être que très-utile au public, et que les artistes distingués, comme ceux qui ne sont que peu connus, y trouveraient de grands avantages. Ces considérations et d'autres, m'ont fait naître depuis plusieurs années le vif désir de fonder cet établissement, si on daigne m'en accorder le privilège. Supposé que cela eût lieu, j'arrêterais les articles suivants pour son organisation :

Art. 1. Les personnes qui voudront exposer des tableaux, devront, après en avoir prévenu l'entrepreneur, les faire transporter à leurs frais.

Art. 2. Les exposants dont les tableaux seront à vendre, en fixeront le plus bas prix, et s'il se présente plusieurs amateurs pour en faire l'acquisition, ils enchériront les uns sur les autres, et l'adjudication aura lieu au bout d'un temps qu'aura fixé celui à qui appartient le tableau.

Art. 3. L'entrepreneur se réserve le droit de recevoir les tableaux, d'en désigner la place, et de les renvoyer quand il le jugera à propos.

Art. 4. Quiconque aura acheté un tableau, ne pourra l'emporter avant d'en avoir payé le montant en argent du pays, et il se chargera lui-même de le faire emballer.

Art. 5. Pour subvenir aux frais occasionnés par l'établissement, l'entrepreneur retiendra les 5 % des tableaux et dessins vendus; quant aux gravures, les prix de commission seront conventionnels. Chaque personne payera au concierge deux gros d'entrée, excepté les exposants qui auront l'entrée gratis. On pourra s'abonner à raison de 1 Rx. 8 gr par trimestre.

Cette demande, soit qu'elle émanât d'un étranger, soit qu'elle ne fût pas comprise, n'obtint point l'appui de la protection royale. et le projet fut abandonné.

L'idée des expositions permanentes, réalisée aujourd'hui dans tous les centres artistiques, peut donc être revendiquée par notre compatriote qui avait, on le voit, l'instinct de vulgariser les œuvres d'art; c'est par cette aptitude particulière que son influence fut réellement utile chez nous comme nous le verrons plus tard.

La peinture était devenue le but unique des études de F. Jeanneret; il quitta son poste d'instituteur pour se vouer exclusivement à l'art. Un des professeurs de l'académie de Dresde, de Kügelchen, avait pris son élève en affection et



l'encouragea dans cette idée; il lui proposa même un voyage en Italie qu'ils devaient faire ensemble; Jeanneret redoubla de zèle et se mit à étudier l'italien. Le jour du départ était fixé, les voyageurs allaient prendre la route au bout de laquelle le jeune artiste voyait étinceler ce monde de tableaux et de statues qui attirera sans cesse à lui toutes les intelligences éprises de beau et d'idéal; mais le rêve s'écroula subitement, le professeur Kügelchen fut assassiné près de Dresde par un malfaiteur qui le dépouilla de son argent.

F. Jeanneret ne renonça point cependant à son voyage, mais il voulut auparavant revoir son pays et sa famille. Retenu longtemps à Neuchâtel où il peignit les portraits de ses parents âgés, qu'il ne pensait pas retrouver à son retour, une circonstance fortuite vint encore lui barrer la route du pays auquel il aspirait; le poste de maître de dessin de Neuchâtel se trouvait alors vacant, des amis engagèrent l'artiste à concourir. Il y consentit et fut nommé sans l'avoir désiré. Ceci ruinait ses espérances du moment, il fallait dire adieu à tout ce que l'imagination entrevoit au delà de la frontière d'Italie; ce n'était point le but auquel tendait le jeune homme, il accepta cependant, présentant sans doute à l'avance que son influence pouvait être salutaire dans ce rôle si difficile et souvent si ingrat de l'enseignement.

De ce moment, F. Jeanneret était définitivement fixé à Neuchâtel où il se mariait peu après. De 1821 à 1830, il dirigea la *salle de dessin*, et apporta dans ses leçons un zèle qu'il eut le talent de communiquer à ses élèves; il composa même et dessina sur pierre, à leur intention, une collection connue sous le nom d'*Etuis de cent feuilles* ou modèles de dessins gradués avec beaucoup de méthode; il demanda pour cet ouvrage la collaboration des Lory.

Comme le temps consacré à l'étude du dessin était fort limité, le professeur, dans l'intérêt des élèves avancés, ouvrit un cours particulier chez lui; cette école du soir eut une heureuse influence sur le goût; un grand nombre de nos concitoyens, qui devaient prendre plus tard une place honorable dans l'art et l'industrie, y acquirent des principes rationnels de dessin et des notions de perspective, étude à laquelle F. Jeanneret donnait tous ses soins, et dont il composa même un traité. Il peignit aussi à ce moment plusieurs portraits qu'on voit encore avec plaisir dans quelques familles neuchâteloises.

En 1825, il reprit le projet qu'il avait déjà formé à Dresde quelques années auparavant, et le magasin d'objets d'art et d'industrie qu'il ouvrit à cette époque à Neuchâtel, dans le bâtiment dit le Trésor, fut un peu la réalisation de l'idée qu'il avait toujours caressée; son but était de réunir, dans une exposition permanente, les productions artistiques et industrielles de notre pays. F. Jeanneret s'adjoignit comme associé le peintre H. Baumann.

Voici comment le *Messenger boiteux* s'exprime à ce sujet en 1827 :

« Ce n'est pas aux arts mécaniques seulement que se borneront désormais les travaux de nos compatriotes. Les beaux arts sont devenus aussi l'objet de leurs études, et les talents de plusieurs leur ont déjà acquis de la célébrité sous ce rapport.

» Un établissement formé à Neuchâtel au commencement de 1826, pourra avoir quelque influence sur les progrès de ce goût pour les arts d'imitation qui se manifeste au milieu de nous. Deux artistes (MM. Jeanneret et Baumann) ont eu l'heureuse idée de réunir dans un même local, à côté des objets variés qu'ils tirent de l'étranger, les produits d'art, que ceux de nos concitoyens qui en sont les auteurs voudraient leur confier pour les exposer à la vue des curieux, et par ce moyen les faire connaître, et peut-être en procurer la vente. On trouve ainsi chez eux une collection précieuse de tableaux, gravures, dessins originaux, pièces d'horlogerie, instruments de mathématiques, mécanismes ingénieux, etc., sortis des ateliers de nos artistes, et qui, comparés entr'eux, ou avec ce qui s'est fait jusqu'ici peuvent fournir de justes données, pour constater l'état actuel de notre industrie, et apprécier les développements dont elle est susceptible. »

Voici comment Max. de Meuron s'exprime à ce sujet dans une lettre du 29 novembre 1825, adressée à Léopold Robert :

» L'établissement de M. Jeanneret, s'il réussit, aura certainement des avantages.

Je regrette beaucoup sous ce rapport que vous ne puissiez rien lui envoyer. Il s'agit moins ici, mon bon ami, d'une affaire avantageuse pour vous, pécuniairement parlant, qu'honorable pour votre pays qui aimerait pouvoir se réclamer de vous par vos ouvrages, mais par cela même il serait précieux dans un dépôt d'industrie nationale d'y trouver quelque chose de vous ou de M. votre frère. — Une étude de votre main faite en un ou deux jours, une copie de votre frère d'après un de vos tableaux, c'est tout ce que nous demandons et ce qu'un de nos compatriotes voyageurs apporterait facilement. Je vais déposer là des médailles de Brandt. Il y aura des gravures de Forster, j'y mettrai aussi quelque chose à mon tour; de cette manière si chacun fait quelque chose, il en peut résulter un bien. Si vous ne voulez pas que M. Jeanneret dispose de ce que vous enverrez pour le vendre, laissez-le-lui au moins pour que les étrangers et vos compatriotes l'admirent. Jeanneret est un homme qui inspire toute confiance. Je vous invite donc à changer d'avis et à lui envoyer quelque chose par patriotisme. Si nous voulons procurer à nos après-venant plus de ressources que nous n'en avons, il faut tâcher d'éveiller le goût du public pour les arts et ceci offre peut-être le moyen. »

F. Jeanneret prit encore une grande part à la première exposition de tableaux qui eut lieu à Neuchâtel en 1826, dans la maison Heinzely, rue de l'Hôpital; exclusivement neuchâteloise, elle était destinée à réunir les œuvres de nos artistes; un jury devait choisir celles qui méritaient d'être envoyées à une exposition qui s'ouvrirait à Berlin au mois de septembre de la même année.

De 1826 à 1829, la maison Jeanneret et Baumann édita plusieurs collec-

tions de vues du canton et de la Suisse, des costumes, des albums, le grand panorama de Chaumont, etc. Ces nombreuses publications donnèrent beaucoup d'émulation aux travaux artistiques. La maison Jeanneret et Baumann fonda même un atelier de coloristes qui compta en moyenne douze jeunes artistes, presque tous neuchâtelois; c'est dans cet atelier que prit naissance la peinture sur bois blanc de l'Oberland qui fut à la mode pendant plus de dix ans. H. Baumann se retira de l'association vers 1830, et F. Jeanneret prit seul la direction de son magasin qui passa à ses fils après sa mort, puis devint le bazar de MM. Jeanneret et Humbert.

La carrière artistique de F. Jeanneret finit à l'époque où il se démit de ses fonctions de professeur de dessin, c'est-à-dire en 1829, mais il demeura toute sa vie un sincère ami des arts, et ne cessa de s'intéresser vivement à tout ce qui se fit chez nous dans ce domaine.

Si le hasard n'avait point barré la route à laquelle F. Jeanneret aspirait, on peut dire que certainement il eût laissé dans les arts un nom illustre; ses débuts dénotent des qualités réelles, mais nos destinées ne sont point dans nos mains, et tous ne peuvent briser les entraves qui enchaînent leur volonté; l'influence du professeur et du vulgarisateur des œuvres artistiques a été plus utile que n'eût été, peut-être, celle du peintre. En 1834, il fonda, en société avec François Jeanneret, la fabrique de chapeaux de paille qui devait prendre une si grande extension sous la direction de ses fils. Ajoutons que c'est en grande partie à son initiative que l'on doit la route de Neuchâtel à Chaumont.

Frédéric Jeanneret mourut en février 1849. Nous avons donné précédemment (juillet 1876) une planche de croquis où se remarque une grande facilité pour la figure et le paysage. Le musée possède deux dessins représentant des portraits, qui donnent aussi la mesure de ses études et de qualités qui ne purent arriver à leur plein développement. Parmi ses portraits peints, à nous connus, nous citerons ceux de *M<sup>me</sup> Zode* et des *Pasteurs Dardel* et *Gallot*. Parmi les vues gravées d'après lui, *La place du Marché à Neuchâtel*, Rordorf, sc. *La place de l'hôtel de ville de Neuchâtel*, Iselin sc.

Modeste et aimable, il a laissé le souvenir d'un homme de bien et d'un citoyen utile et regretté.

A. BACHELIN.



## SAUTIERS DE LA BOURGEOISIE DE NEUCHÂTEL

C'est au XVI<sup>e</sup> siècle que les huissiers des seigneurs et des villes revêtent des livrées aux couleurs des armoiries; cette mode, venue des pays monarchiques, fut adoptée par les cantons et baillages suisses pour leurs huissiers, messagers, etc.; notre pays suivit l'exemple général, et dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, les conseils et les cours de justice eurent leurs sautiers à manteaux bariolés.

La bourgeoisie de Neuchâtel donna le ton, et l'on se souvient encore de ses sautiers, précédant les Conseils, le sceptre en main, dans les jours de cérémonie. Ces fonctionnaires étaient au nombre de deux. Celui de MM. les Quatre-Ministres et celui du Grand Conseil de ville; ils portaient un manteau à grand col, primitivement mi-parti rouge et vert dans sa longueur, qui fut ensuite remplacé par un manteau vert à grand col rouge; la coiffure consistait en un tricorne à cocarde.

Le *sautier* de la seigneurie, ou du tribunal, portait un manteau bleu foncé galonné d'or.

Le *messager de ville* avait la livrée des sautiers de la bourgeoisie; ceux-ci étaient chargés de l'entretien de l'hôtel de ville où ils étaient logés. Le sautier de MM. les Quatre-Ministres était en outre étalonneur des poids et mesures. Les règlements relatifs à ces fonctionnaires mentionnent les articles suivants: — Ils sont tenus de paraître dans le costume de leur office à chaque assemblée de générale bourgeoisie et du Conseil général, de même quand ils accompagnent M. le maître-bourgeois à l'église les jours de communion. — La discrétion sur ce qui viendra à leur connaissance des affaires d'administration leur est ordonnée. — Il leur est défendu de s'absenter de la ville sans une permission expresse du Maître-bourgeois en chef. — Ils ne peuvent avoir de chien ni fumer. — Tous les quatre ans ils reçoivent un manteau neuf de livrée et un chapeau à trois cornes. — Lors du décès du roi ou de la reine, on leur fournit pour habillement de deuil ce qui est réglé au livre des habits, L. 35. — Ces deux derniers articles s'appliquent aussi au messager de ville. La livrée des sautiers fut supprimée en 1848. Les sceptres font partie de la collection du musée historique.

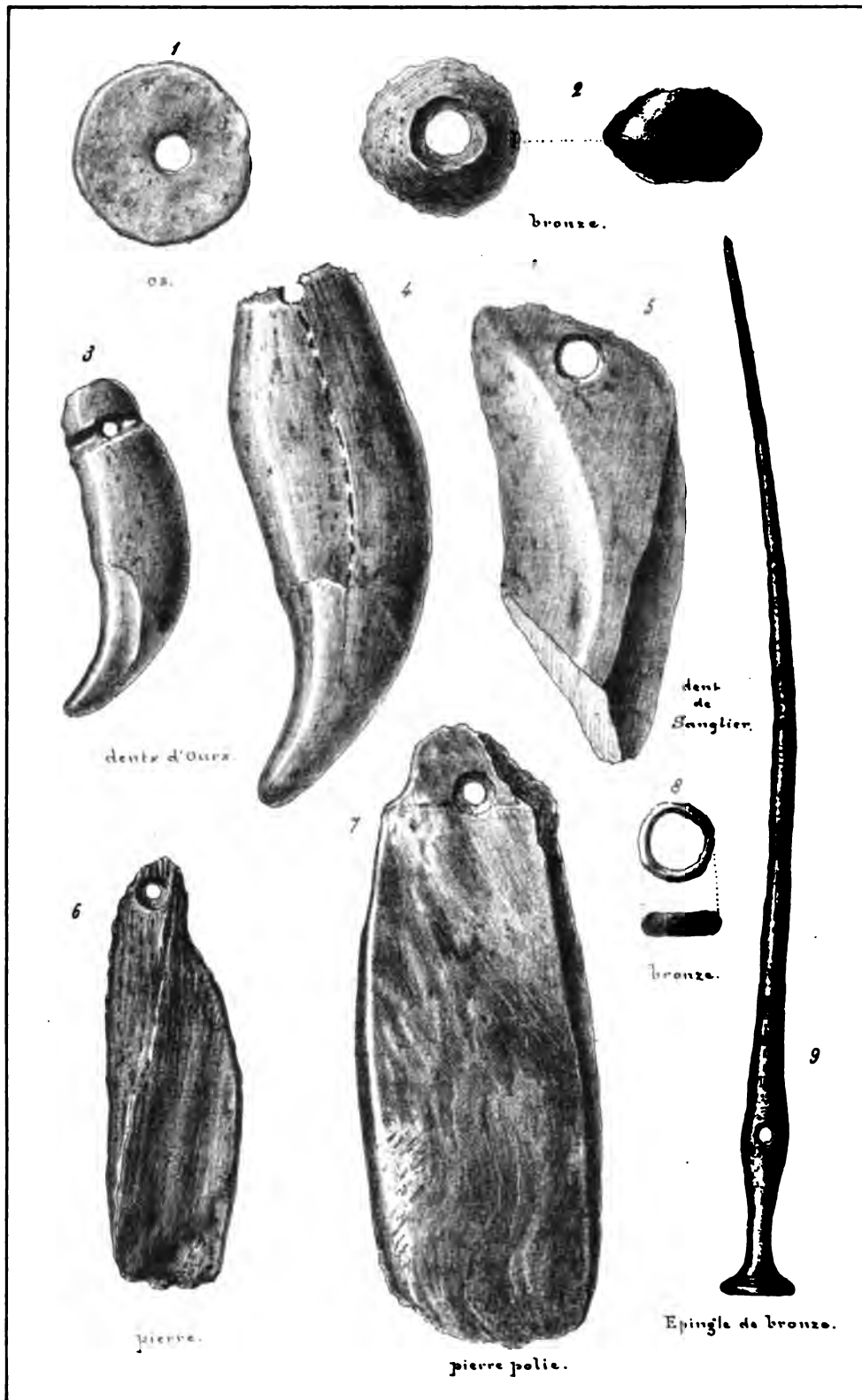
A. BACHELIN.



Sautier de la Bourgeoisie de Neuchâtel.

THE  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION

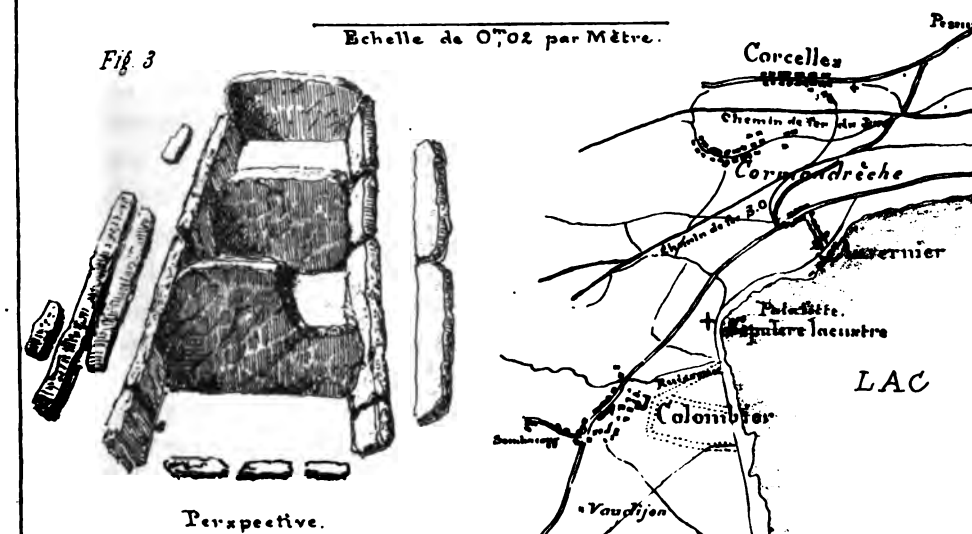
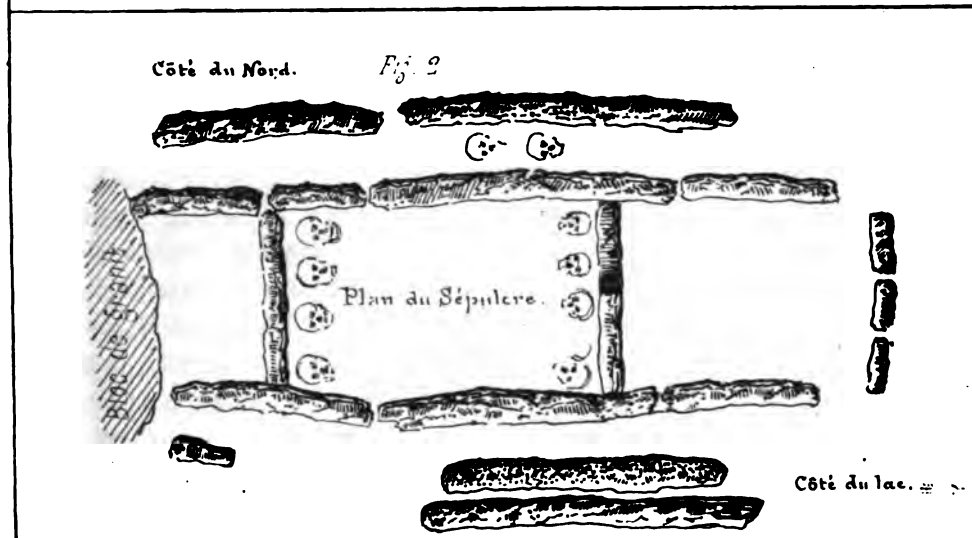
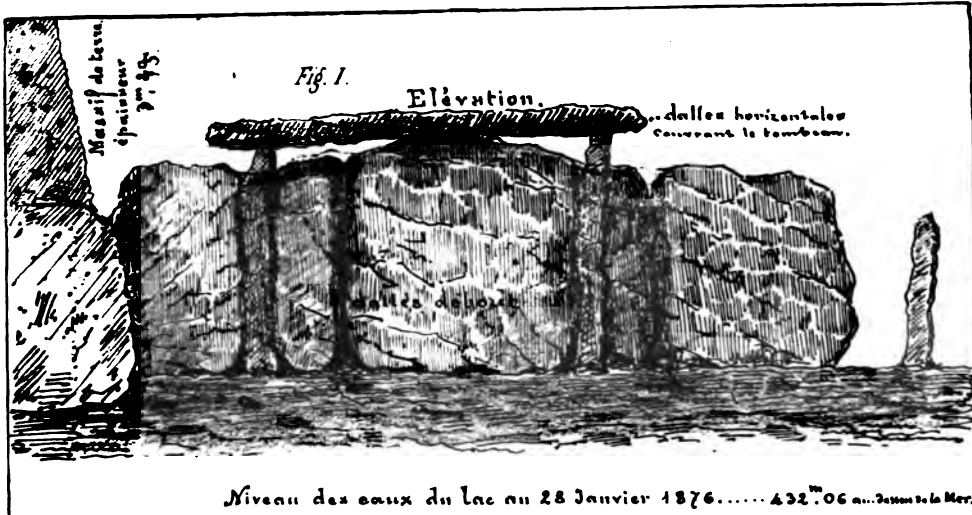
NEW YORK  
LIBRARY  
100 LENOX  
TERRACE  
NEW YORK



*L. Farre. aut. Grandeur naturelle.*

Objets trouvés dans le Sépulcre d'Auvernier





d'après un dessin de M. H. L. Otz.

Sépulcre lacustre d'Auvernier.

1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960

# LE SÉPULCRE PRÉHISTORIQUE

## DE LA PALAFITTE D'AUVERNIER

Le sépulcre d'Auvernier, qui fait aujourd'hui l'un des ornements de la terrasse du château de Neuchâtel (1), a été découvert au mois de janvier 1876. Il est digne d'attention à plus d'un égard, non-seulement pour l'antiquaire de profession, mais pour tous ceux qui attachent quelque intérêt à l'histoire de notre sol. Il est en effet l'un des monuments des âges préhistoriques dans notre canton, et peut-être le plus complet de son espèce que l'on possède en Suisse. Mais ce qui en rehausse surtout l'intérêt, c'est qu'il servira désormais à fixer d'une manière certaine le mode de sépulture en usage chez les peuplades lacustres des bords de nos lacs.

S'il est aujourd'hui un fait bien acquis, c'est que les palafittes ou habitations sur pilotis n'ont pas seulement été des demeures passagères, mais qu'elles se sont perpétuées pendant de longues périodes, qui embrassent les trois âges de la pierre, du bronze et du fer ; et quant à leur population, feu M. Troyon était déjà arrivé à ce résultat, qu'elle pourrait bien ne pas avoir été inférieure en nombre à celle qui habite de nos jours les rives de nos lacs. On a dû, dès lors, se demander où pouvaient bien être les cimetières de ces cités lacustres, car il n'est pas naturel d'admettre qu'à aucune époque les hommes préhistoriques, quelque primitifs qu'ils fussent, aient jeté leurs morts au lac, bien qu'ils vécussent eux-mêmes sur l'eau. Cela répugne à la nature humaine. Ils devaient les enfouir quelque part à l'abri de la profanation.

(1) Il vient d'y être transporté avec le concours bienveillant de la Municipalité de Neuchâtel, après que la Société cantonale d'histoire en eut fait l'acquisition de M. Jules Riche, propriétaire du terrain dans lequel le monument a été découvert.

C'est en creusant les fondations d'une maison, dans une vigne située en face des pilotis lacustres, près du contour de la route qui longe le lac de Neuchâtel entre le village d'Auvernier et Colombier, que l'on a découvert ces curieuses tombes. Comme elles sont situées au pied d'un coteau de vignes (juste en face des principales palafittes), elles se sont trouvées de bonne heure recouvertes par les terres que les pluies et les orages entraînent et entassent au pied du talus, ce qui les a soustraites aux regards des curieux tout en les conservant intactes.

Les ouvriers terrassiers étaient occupés à faire leur tranchée dans cette terre remaniée, lorsqu'ils rencontrèrent à la profondeur de 2 m. environ et à une trentaine de mètres du rivage, une grosse pierre, une espèce de dalle, qu'ils eurent quelque peine à remuer. Quand ils l'eurent déplacée, ils virent qu'elle était juxtaposée à une autre de même nature et de même dimension. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'elles reposaient toutes deux sur d'autres pierres placées de champ et formant une espèce de margelle rectangulaire. L'une d'elles mesurait jusqu'à 1<sup>m</sup>90 de long. Les dalles qui formaient la couverture étaient à peu près d'égale dimension, l'une, la plus grande, mesurant 1<sup>m</sup>60 de long sur 1<sup>m</sup>30 de large.

Les ouvriers crurent d'abord qu'il s'agissait d'un ancien puits; mais déjà les premiers coups de pioche donnés dans l'intérieur de la margelle amenèrent des os humains. C'était donc une tombe qu'on avait soigneusement entourée de pierres granitiques. On se trouvait en présence d'un monument d'un type défini, celui des mégalithes. On sait que les plus remarquables de ces monuments funéraires sont les Dolmens qui sont répandus sur une bonne partie de l'Europe, spécialement le long des côtes de l'Atlantique. Le vrai Dolmen est un monument fait de grandes pierres dressées et recouvertes de dalles de même dimension. A ce point de vue, les caveaux d'Auvernier rentrent dans la catégorie des Dolmens, avec cette différence pourtant que le vrai Dolmen est dressé à la surface du sol (comme la Pierre aux Fées près de Regnier, Haute-Savoie), tandis que le monument funéraire d'Auvernier, bien que composé des mêmes éléments, est creusé en terre et est de plus entouré d'une seconde enceinte de dalles. C'est une forme particulière de Dolmen que l'on désigne en Angleterre sous le nom de *Stone cist* (caisse en pierre), mais qui rentre dans le même grand groupe et doit appartenir à la même époque. Voilà donc la relation établie entre les Dolmens et les habitations lacustres.

On s'est demandé en voyant la quantité d'ossements que renfermait le caveau, s'il s'agissait bien réellement d'un lieu de sépulture ou si ce n'était pas peut-être le résidu d'un ossuaire que l'on aurait enfoui pêle-mêle dans ce

réceptacle. À cet effet, nous avons suivi attentivement le creusage, et nous avons pu nous assurer, par la position relative des os, que ce sont bien des corps entiers qui ont été déposés dans la fosse et non pas des membres disloqués. Preuve en est le fait que les crânes sont presque sans exception, placés aux angles de la fosse, tandis qu'au milieu se trouvent d'ordinaire les os des cuisses et du bassin. Nous avons mesuré le vide de la fosse; il est de 1<sup>m</sup>60 en longueur et de 1<sup>m</sup>42 en largeur, entre les dalles. C'est peu pour recevoir les cadavres d'hommes adultes. Peut-être les repliait-on quelque peu; peut-être aussi les plaçait-on assis, comme cela se voit dans d'autres tombeaux des anciennes époques. Ce qui le ferait croire, c'est qu'entre les différents squelettes se trouvaient de gros cailloux, qui pourraient bien avoir eu pour but d'assujettir les cadavres, à mesure qu'on les déposait dans la fosse. On est ainsi amené à penser qu'il s'agit d'une sépulture commune (de famille ou de clan), à l'instar de celles qui se trouvent dans le fameux cimetière de Hallstatt en Autriche.

L'une des dalles, celle qui fermait le caveau du côté du lac (sud-est) présente une remarquable échancrure de forme triangulaire (Pl. II fig. 3) à sa partie supérieure, au contact de la couverture. Cette échancrure, dont les bords sont intacts, mesure 0<sup>m</sup>50 de hauteur sur 0<sup>m</sup>50 de largeur; elle est par conséquent assez grande pour y faire passer le cadavre d'un adulte. On est dès lors naturellement porté à se demander si ce n'est pas par cette ouverture que l'on introduisait les morts dans le caveau au lieu de soulever à chaque inhumation la lourde dalle qui recouvrait le tombeau. Dans cette hypothèse, il faut admettre que l'on plaçait devant l'ouverture une dalle mobile que l'on écartait à volonté et sans trop de difficulté, à l'instar de celles qui fermaient les tombeaux des Juifs dont il est question dans la bible. (\*)

Le caveau dont il s'agit n'était cependant pas le seul réceptacle des morts. Il ne représente que l'une des loges mortuaires qui composaient le monument, celui-ci étant formé d'une série de caveaux qu'on désigne en France sous le nom d'*allée couverte*. Il est probable qu'on fermait définitivement le caveau quand il se trouvait comblé. Au tombeau que nous décrivons étaient en effet juxtaposées deux loges contiguës dans le sens de la longueur (du Sud au Nord), mais passablement bouleversées. Cependant l'une d'elles, celle du Nord, a fourni deux crânes de même type que ceux de la loge principale. Il

(\*) De semblables ouvertures ont été signalées dans les dalles de certains dolmens du Caucase, où elles servaient probablement au même usage, c'est-à-dire à l'introduction des cadavres. Il s'en suivrait que tous les dolmens offrant cette particularité auraient été des sépulcres collectifs.

y avait en outre sur les côtés de ces trois loges contiguës une série de grandes dalles verticales formant comme une seconde enceinte à l'intérieur de laquelle on a aussi recueilli plusieurs squelettes. L'une des dalles formant l'enceinte extérieure était de granit du Mont-Blanc (protogine), les autres de gneiss et de schiste talqueux. (1)

La nature des pierres qui composent le sépulcre d'Auvernier mérite également d'être prise en considération. Ce sont, comme dans la plupart des monuments mégalithiques, des blocs erratiques composés de roches cristallines, de gneiss, de schiste talqueux, de schiste chlorité ou de granit du Mont-Blanc (protogine). On s'est demandé si la forme plate des pierres employées est naturelle ou bien si elles sont façonnées artificiellement, ce qui laisse supposer que les peuplades lacustres connaissaient l'art de tailler la pierre. Certains archéologues prétendent que c'est attribuer aux lacustres une culture trop avancée, que d'admettre qu'ils possédaient l'art de fendre le granit. Nous ne saurions partager ces doutes, par la raison que ceux qui étaient assez experts dans l'art de façonner le silex, ne devaient pas ignorer complètement l'art de fendre les blocs. A la vérité, il ne serait pas impossible que parmi les nombreux blocs qui garnissent les rampes et les coteaux qui entourent la baie d'Auvernier, il se trouvât du gneiss et des schistes talqueux affectant naturellement la forme de dalles. Toutefois, en supposant qu'il pût en être ainsi à l'égard de certaines variétés schisteuses, on ne saurait admettre cette forme pour les granits (protogine) qui sont massifs de leur nature.

Nous n'avons jamais vu un granit en forme de dalle parmi les blocs erratiques du pied du Jura. Et cependant, parmi les dalles du sépulcre d'Auvernier, il s'en trouvait, comme nous l'avons vu plus haut, une de granit fort bien caractérisé, qui ne peut être que le produit du travail. Donc on savait fendre et travailler le granit. Malheureusement cette dalle, la plus grande de toutes,

(1) M. Cartailhac, directeur du musée de Toulouse, a pris connaissance du sépulcre d'Auvernier et des offrandes qu'on y a trouvées (Planche I). Pour lui, le sépulcre n'est qu'une variété du *dolmen*, combiné avec l'*allée couverte* (Jayantière), c'est-à-dire le caveau de dalles prolongé au fur et à mesure des besoins. Il appartient au même type que ceux trouvés en assez grand nombre au pied des Pyrénées. Quant aux offrandes, il y a cette différence cependant que les tombeaux du midi de la France n'ont pas, jusqu'à présent, fourni d'objets en bronze. En revanche, ceux en pierre et en os sont exactement les mêmes, spécialement les petites haches percées, que l'on considère plutôt comme des ornements que comme des outils. Les dents de sanglier et d'ours (l'ours brun ordinaire) sont taillées et percées de la même manière et appartiennent aux mêmes espèces; c'est au point qu'on pourrait les confondre. En France, ces dents sont si nombreuses, dans les tombeaux, qu'on a pu se convaincre qu'elles faisaient partie de colliers, où elles alternaient avec d'autres objets, probablement avec les petites haches. Il n'y a pas jusqu'au disque en émail d'os (Pl. I, fig. 1) qui ne se présente aussi en nombreux échantillons.

faisant partie de la seconde enceinte, n'a pu être conservée; elle est tombée en gravier quand on a voulu l'enlever.

Quant aux squelettes, il eût été désirable que le déblaiement du caveau se fit avec un peu moins de précipitation. Mais on était impatient et l'on a procédé avec trop d'ardeur, si bien que l'on n'a retiré que quelques crânes complets. La plupart tombaient en morceaux, à mesure qu'on les relevait, ce qui est dû en partie à la terre molle et humide qui les entourait. On peut admettre que le caveau a dû renfermer au moins quinze, sinon vingt cadavres. Les derniers crânes qu'on a relevés sont les plus complets.

Ce qui frappe au premier abord, c'est leur parfaite ressemblance avec les quelques crânes qu'ont fournis les stations lacustres. C'est le même type craniologique caractérisé par sa forme allongée, son front étroit et bas, ses arcades sourcilières assez fortes et par une courbure très-prononcée des pariétaux, qui avait déjà frappé MM. Rutimeyer et His dans le seul échantillon des palafittes d'Auvernier qu'ils avaient à leur disposition, lorsqu'ils publièrent leur *Craniologie helvétique*. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion anatomique. Qu'il nous suffise de dire que les crânes d'Auvernier appartiennent à ce groupe de crânes mi-longs (mésaticéphales) que l'on désigne sous le nom de « groupe de Sion » et qui est le véritable type helvétique. Cette forme de crâne qui se trouve déjà dans les stations de la pierre pure, s'est perpétuée à travers les âges du bronze et du fer, tout en augmentant de capacité, à mesure que le front se relevait et s'élargissait. La différence qui existe entre ce crâne et le nôtre tient moins au type qu'au degré de développement de l'encéphale.

Quant aux os des membres, ils attestent une race de taille moyenne, plutôt inférieure que supérieure à la taille de nos jours. C'est ainsi que deux tibiaux et un fémur nous donnent, d'après les tableaux du Dictionnaire de médecine et de chirurgie, une taille de 1<sup>m</sup> 55.

Ce qui n'est pas moins important que les crânes, ce sont les accessoires, qui comme l'on sait, sont le guide essentiel pour la détermination de l'âge des sépultures. Sous ce rapport, les colons lacustres ne paraissent pas avoir été bien prodigues envers leurs morts, attendu que le mobilier funéraire est très-chéatif. Mais les quelques objets dont il se compose ne sont pas à dédaigner pour cela. On a recueilli dans le caveau principal deux haches en pierre (serpentine) percées d'un trou de suspension (fig. 6 et 7), une défense de sanglier (fig. 5), deux dents d'ours façonnées et percées d'un trou à la racine (fig. 3 et 4), un disque en os également percé, autant d'objets qui sont caractéristiques de l'âge de la pierre polie. Il est à remarquer cependant que les haches n'ont

pas la forme ordinaire; elles sont beaucoup plus minces et peut-être ne servaient-elles plus d'outils mais seulement d'ornements.

Le même caveau a de plus fourni trois objets en métal, savoir un disque en bronze massif percé au milieu, à l'instar de certains pesons de fuseau (fig. 2), un petit anneau en bronze (fig. 8) et une épingle à cheveux d'une forme assez particulière, à bouton simple et à tige renflée et percée d'un petit trou au milieu du renflement. Ces trois objets, mais spécialement l'épingle, se font remarquer par cette oxidation (patine) verte qui est caractéristique des objets qui ont séjourné longtemps dans la terre.

Quoique assez insignifiants, ces objets sont cependant de nature à jeter quelque jour sur la succession et sur l'enchaînement des âges préhistoriques. On sait qu'il existe à Auvernier des palafittes de deux époques, de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze. Chacun de ces âges est caractérisé par des ustensiles et des objets de parure distincts. A l'âge de la pierre, on ne connaissait pas le bronze ni aucun métal. La pierre, l'os et la corne fournissaient la matière non-seulement des ustensiles et des armes, mais aussi des ornements. Les dents des carnassiers étaient surtout recherchées pour les colliers, absolument comme les sauvages les utilisent encore de nos jours. Sous ce rapport, les dents d'ours percées que l'on a retirées de la fosse d'Auvernier, offrent un intérêt spécial. Nul doute que si elles n'avaient pas été accompagnées d'objets en métal, on en eût conclu qu'il s'agit ici d'une sépulture de l'âge de la pierre. Les quelques objets en bronze qui les accompagnent acquièrent dès lors une importance scientifique exceptionnelle, en nous apprenant que le métal n'était pas inconnu de ceux dont les dépouilles étaient enfouies dans ces tombes, et qui n'étaient autres que les habitants des stations lacustres en face.

Il est suffisamment établi qu'à l'époque de la pierre, on inhumait les morts, le plus souvent dans une position assise. A l'époque du bronze, ce mode de sépulture paraît avoir fait place dans certaines localités à l'incinération, ce dont nous avons des indices dans les petits tertres de la forêt de Seythe près de St-Aubin, qui renferment des ustensiles en bronze mêlés à des charbons et à des cendres. On avait dès lors admis, peut-être un peu prématurément, qu'il existait une corrélation notoire entre la crémation et l'âge du bronze. Après la découverte d'Auvernier, cette corrélation ne saurait plus être soutenue d'une manière absolue, puisque nous sommes ici dans le régime de l'inhumation, sans aucune trace d'incinération et que cependant le bronze s'y trouve, en peu d'échantillons, il est vrai, mais enfin s'y trouve.

On le voit, ceci nous éloigne toujours plus de la théorie qui a eu cours au début des études préhistoriques, d'après laquelle les peuples de l'âge du



bronze appartiendraient à une race particulière qui serait venue se substituer à la race de la pierre. Nous croyons au contraire, que nous avons affaire à une sépulture de la fin de l'âge de la pierre, alors que les habitants des palafittes n'avaient encore que des rapports peu fréquents avec les fournisseurs du bronze, et que ce n'est que petit à petit, à mesure que les relations des peuplades lacustres se sont étendues, et qu'elles ont été en mesure de se procurer, par voie d'échange, des armes et des ustensiles de luxe, qu'elles ont peu à peu adopté les usages de leurs fournisseurs, si tant est qu'elles se soient réellement appropriés. Envisagée de cette manière, la découverte d'Auvernier ne fait que corroborer l'unité et la continuité de race des peuples préhistoriques, pendant les âges de la pierre et du bronze, telle que nous l'avons déduite de la nature des crânes.

S'il faut maintenant répondre à la question qui nous est posée de tous côtés, à savoir quel est l'âge des sépultures d'Auvernier, nous dirons, avec toute la réserve qui nous est commandée, que du moment qu'il est admis que les quelques objets en bronze qu'on en a retirés sont réellement importés, — il est peu probable que ce soit dans les palafittes d'Auvernier que l'on ait inventé la fabrication du bronze, — cela nous reporte au delà de la grande époque étrusque, au temps où l'industrie du bronze était largement développée dans la plaine du Pô (Etrurie-circumpadane) chez les pré-Etrusques de Villanova, c'est-à-dire à un millier d'années environ avant notre ère.

Depuis que les caveaux ont été vidés, on a recueilli à la surface de l'ancien sol, à 4<sup>m</sup> de l'enceinte, plusieurs objets remarquables qui attestent une culture plus avancée que celle des caveaux. Ce sont, entre autres, deux paires de bracelets, dont l'une est ornée de côtes parallèles et uniformes, tout à fait semblables à celles d'un bracelet que l'on a retiré, il y a quelques années, du tumulus des Favergettes au Val-de-Ruz. L'autre type est d'une forme plus élégante rétrécie aux deux bouts, et garni de dessins très gracieux, au nombre desquels on reconnaît les soi-disant dents de loup, qui sont caractéristiques de l'âge du bronze et du premier âge du fer. On y a aussi trouvé des fragments de tubes en bronze, comme il en existe dans les tumulus; de plus un fragment de poterie du type lacustre.

Enfin un dernier objet qui n'est pas le moins important, c'est une perle d'ambre jaune, dont la couche extérieure est ternie, tandis que l'intérieur a conservé son éclat, comme c'est le cas de bon nombre de fragments d'ambre qui ont séjourné dans les tombeaux. Ces objets n'ont plus rien de commun avec l'âge de la pierre; ils attestent un goût plus épuré et aussi des ressources plus grandes. L'ambre en particulier devait être d'un grand prix, puisqu'il venait de fort loin (des bords de la Baltique). Or, comme ces objets ne se sont pas

trouvés dans le caveau, rien n'empêche d'admettre qu'ils appartiennent à une époque moins ancienne. Il n'est pas sans exemple de voir, sur un même emplacement, des sépultures de plusieurs âges. Il semble que lorsqu'un endroit avait été choisi comme cimetière, il existait, de la part des populations, une propension presque instinctive à y déposer leurs morts, alors même que les rites funéraires avaient changé. Nous ne serions dès lors pas trop surpris, si, à côté de fosses à inhumation, l'on venait à découvrir des traces d'incinération, dans le cimetière lacustre d'Auvernier, comme cela s'est vu dans le cimetière de Hallstatt.

E. DESOR.

## UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

### LE CHANCELIER HORY <sup>1</sup>

(SUITE)

#### III

Depuis la mort du gouverneur Vallier, Hory avait dirigé l'administration de concert avec les *ambassadeurs* du prince, Montigny, Saint-Romain, Beauvais, Maréchal, quatre seigneurs français qui avaient rempli auprès du duc de Longueville, Henri II, les fonctions de secrétaire particulier, de trésorier de sa maison, de gouverneur du duc et de capitaine de ses gardes; ils se succédaient et se remplaçaient les uns les autres à Neuchâtel.

Qu'était le rôle de ces personnages? — Le chancelier de Montmollin se plaint souvent, dans ses *Mémoires*, des ambassadeurs que la plupart des princes français avaient l'habitude d'envoyer à Neuchâtel : « Mauvais et dangereux usage, disait-il, d'autant qu'il ne fut jamais question de les assermenter à

(<sup>1</sup>) Le singulier ouvrage de M. Hartmann m'a engagé à étendre un peu cette étude.

l'Etat; c'étaient de vrais intrus qui parfois voulaient régenter à leur tête, pendant que la régence légale ne pouvait être qu'ès mains du gouverneur et Conseil d'Etat. De là résultaient souvent des discordances et mauvaises besognes, d'autant que quelques-uns des dits ambassadeurs, imaginant qu'on pouvait tailler et rogner ici comme ils voyaient faire en France, ne pensèrent seulement pas à s'instruire des formes et de la constitution de l'Etat. La plupart, certes, n'y connurent rien, ainsi que j'ai eu bonne occasion de le voir, par leurs relations et missives. On sait assez que les dits ambassadeurs aimaient les *paires de gants* et pas n'en manquèrent : aussi les gouverneurs n'aimaient-ils guère voir venir ces messieurs de France, car alors il n'y avait que de *petits gants* pour eux. La bonne règle voulait qu'on les eût faits gouverneurs ou lieutenants, soumis au serment dû à l'Etat par nos formes, ou des envoyés, simples surveillants et informateurs des choses, ayant l'œil sur les agissements de la régence, espèces de scabins qui auraient pu, pour lors, apporter de l'utilité, en faisant tenir sur leurs gardes et le gouverneur et le Conseil d'Etat. Certain est-il que ces ambassadeurs n'auraient jamais dû avoir d'autorité active à eux seuls; mais c'était à nos gens à le dire et remontrer, et ils ne le dirent jamais qu'une fois et mal, lorsque Bierville, ambassadeur après Mango (franc brouillon qu'on fut obligé de révoquer), entreprit d'agir avec le gouverneur et le Conseil d'Etat, comme un magister avec des écoliers: il fallait fortement représenter et non se fâcher. »

Les « mignons ou secrétaires » d'Henri II ont-ils été dans la position de demander des *paires de gants*? Une lettre de Beauvais à Maréchal le ferait un peu croire : « Pour nos affaires domestiques, dit-il, elles ne sont guère » en meilleur état que précédemment; *nous empruntons pour vivre, en acquittant nos dettes de l'autre* (\*). »

Avec un caractère comme le sien, Jean Hory ne pouvait tarder à avoir des noises avec ces ambassadeurs. Longtemps auparavant, un de ses parents, Blaise Hory, secrétaire d'Etat durant quinze ans, avait été suspendu à la suite d'une prise violente avec l'ambassadeur Maniquet, le même qui, en 1569, « afferma plusieurs mairies aux Quatre-Ministraux, contre belles paires de gants. »

Plus d'une fois, Hory reprocha à Maréchal d'agir en gouverneur de l'Etat, sans avoir de pouvoirs du prince. Sa fierté blessa surtout deux de ces seigneurs français, Beauvais et Maréchal. Ces derniers se mirent à l'attaquer sourdement auprès d'Henri II.

Les premiers symptômes d'une défaveur datent d'octobre 1626. On avait accusé, auprès du prince, Hory d'avoir réveillé un vieux démêlé entre les

(\*) 5 mars 1628, grandes archives, W 20/14.

communes catholiques du Landeron et de Cressier, et celle protestante de Cornaux, différend pacifié par un arrêt d'Henri II lui-même, en 1618. Il paraît que la botte était bien portée, car le prince en écrivit, de sa main, à Hory, pour se plaindre du fait. Au moins c'est ce qui résulte de la réponse suivante que fit Hory, le 16 octobre 1626 (1).

« J'ai reçu telle qu'il a plu à V. A. m'écrire le 10<sup>e</sup> de ce mois, pleine de paternelles admonitions, dont je l'en remercie très humblement, et la supplie de ne vouloir prendre en la mauvaise part si, me semblant reconnaître, par la dite lettre, qu'elle a quelque opinion qu'il y a de ma faute en ce que les difficultés d'entre le Landeron, Cressier et Cornaux se sont recommencées à aigrir, — j'ai pris la hardiesse de l'assurer avec vérité que la dite difficulté a été renouvelée et formée à son entier, à savoir gagement, appointment et clame intervenue en cause, et présentée par ceux de Cornaux à leur contre-partie, trois ou quatre jours avant que votre Conseil ni moi en ayons été avertis, étant tous, pour lors, à la composition de quelque différend à la Chaux d'Itallier. Et puis soutenir, devant Dieu et devant V. A., qu'avant l'entreprise, je n'ai ouï parler âme vivante, ni moi à personne, de cette affaire, depuis sept ou huit ans. Et pensais qu'elle fût bien réglée et enterrée et assoupie, jusqu'à ce que ceux de Cornaux me vinrent trouver, pour se plaindre et autre, à mon retour de la dite Chaux. Où c'est que, pour réponse de leur plainte, tout sur le pied, comme ils ne démordaient pas, je les tançai et repris fort aigrement de ce qu'ils avaient renouvelé cette difficulté; n'ayant tenu à mon désir et empêchement, de passer plus outre en tout ce qui m'a été possible; mais ils ont toujours répondu qu'ils ne demandaient que justice et ce qui leur appartenait justement, et qu'en ce faisant et se soumettant tout à justice, ils ne pensaient offenser personne, et qu'ils étaient résolus de ne s'en jamais désister que par la justice, et que, si on la leur refusait, ils sauraient où recourir. Si bien que V. A. peut juger, par la prudence, si je pouvais empêcher une chose encore inconnue et déjà toute formée, avant d'être venue à ma notice, et une résolution si opiniâtrée. Car qui connaîtra leur fureur, trouvera qu'ils ne sont gens à démordre de leur entreprise, ni pour menaces, ni pour remontrances. Leur dénier la justice et la coutume du pays, contre le serment que nous avons juré à Dieu et à V. A., comme c'est l'intention de ceux du Landeron et de Cressier, votre Conseil vous atteste que c'était requérir et désirer dûment une chose impossible et du tout injuste, de laquelle V. A. même nous eût repris et à juste raison, à la plainte des dits de Cornaux. Et cependant moi seul qui, en ce, n'ai rien fait (comme en toutes autres choses je ne puis rien faire) que par l'avis de votre Conseil, me veut-on dire sujet à l'impossible et faire qu'au dire de ceux du Landeron et de Cressier, pour n'avoir pu ni dû faire à leur fantaisie, j'aie manqué d'esprit et d'affection à votre service; et que les longs, pénibles et fidèles services que j'ai rendus à V. A. depuis trente-trois ans en ça soient par eux légèrement trouvés à mes vieux jours, sans pouvoir justement être accusé d'aucune infidélité ou manquement de sincérité d'affection. Il ne se trouvera aussi que

(1) Grandes archives, B 5/15.

j'ai aimé et favorisé aucun embarrasement, ains au contraire que j'ai toujours tâché cela dissiper et apaiser amiablement, comme tous les jours les effe's le montrent entre vos sujets, cherchant à me maintenir parmi eux avec la même égalité, franchise et justice, comme tous l'attesteront; ceux mêmes qui m'en-vieront le plus, la vérité les y contraindra; sans que je me veuille dire un ange et que je ne sois sujet à faillir comme les autres. Mais seulement, je puis assurer et prier avec toute humilité V. A. de croire que si je me suis mépris en quelque façon, comme il est impossible autrement, que je l'ai fait insciemment et sans volonté mauvaise; je lui puis protester devant Dieu que je ne sais ce que c'est que se vouloir rendre nécessaire à un prince, sinon que le bien et fidèlement servir, comme j'ai toujours tâché de faire, ainsi que S. A. le peut savoir la première. Qui me fait très humblement supplier V. A. qu'il lui plaise me garantir et protéger contre l'impression de ceux qui ne peuvent étaler, par devant elle, sur mes conditions, que de la calomnie et imposture, pour être jaloux de ce que je me suis toujours tenu ferme en la fidélité, affection et service que je lui ai voué et désire rendre, le reste de ma vie, selon mon juste devoir, priant le Tout-Puissant de vous vouloir inspirer à les approfondir et rechercher la vérité, afin qu'elle me puisse continuer la faveur et bienveillance qu'elle m'a, en tout le passé, témoignée, pour me donner tant plus de courage et faire de mieux en mieux, et après m'être très humblement recommandé aux bonnes grâces de V. A., monseigneur, qu'il vous conserve longue et bonne santé et prospérité.

» De votre ville de Neuchâtel, ce 16 d'octobre 1626.

» Votre très humble et très obéissant sujet et serviteur,

» HORY. »

En lisant attentivement cette pièce, on reconnaît que Jean Hory avait une nature droite, pleine de franchise et de fierté : il parle à son souverain sur un ton qui devait sembler singulier à Henri II, vivant à la cour de Louis XIII et en contact avec Richelieu (1). Les événements subséquents prouvent que le prince fut froissé à la lecture de cette lettre.

A la même époque, Hory voyant que la place de gouverneur restait vacante, conçut, à l'exemple de Pierre Chambrier, l'espérance de l'obtenir. Il la fit demander au prince par une pétition des bourgeois renoncés et des communes. Beauvais et Maréchal travaillaient contre lui. Henri II se montra blessé de cette demande ayant l'air d'une pression qu'on voulait exercer sur lui. Il nomma bien un gouverneur à Neuchâtel, mais ce fut dans la personne de François d'Affry, colonel d'un régiment suisse au service de France.

En apprenant cette nouvelle, Hory, plein d'irritation, commit la faute d'entrer, lui président du Conseil d'Etat, dans une opposition ouverte aux vo-

(1) « Je continue d'être, Dieu merci, de bien en mieux à la cour, et même en une très bonne intelligence avec M. le cardinal et les principaux ministres de S. M. » (Lettre d'Henri II, 12 janvier 1627.)

lontés du prince : lui et ses collègues du Conseil parurent à une assemblée convoquée pour s'opposer à l'installation du gouverneur, sous prétexte qu'il était catholique. C'était la même raison invoquée trente-deux ans auparavant, en 1594, par les Quatre-Ministres, pour résister à la nomination de Vallier.

Les Français écrivirent aussitôt au prince cette démarche; ils accusaient Hory seul et laissaient le nom des autres conseillers d'Etat dans l'ombre. Le prince entra dans une violente colère, car toucher à la question religieuse était une grave affaire pour Henri II, catholique plus intolérant et zélé que fervent. Les ennemis de Jean Hory sentirent alors que si l'on pouvait trouver un prétexte, il était perdu.

J'ai dit que Hory avait été receveur et qu'il n'avait pas rendu ses comptes d'une manière définitive. Ces fonctions de receveur avaient l'inconvénient majeur d'être peu contrôlées, partant d'offrir l'occasion de tomber dans le désordre et parfois dans le péculat. Beauvais demanda les comptes d'Hory : il redevait L. 143,000, somme énorme pour l'époque; ses frères, Pierre et Jonas, devaient L. 173,000.

Au lieu de chercher à sortir franchement de leur mauvaise position, ou peut-être parce qu'ils ne le pouvaient pas, les trois frères s'arrêtèrent à un expédient : ils décidèrent de s'unir avec quelques autres receveurs pour refuser de présenter leurs comptes à Beauvais, tant que ceux de Maréchal qui avait été receveur de Valangin, n'auraient pas été produits et que Maréchal n'aurait pas montré des pouvoirs signés du prince, pour prouver qu'il avait le droit d'agir comme il le faisait. — C'était une déclaration de guerre; les hostilités, de sourdes qu'elles avaient été jusque-là, se changeaient en guerre ouverte.

Maréchal avait pris ses précautions à l'avance. Il avait fait le voyage de Paris et représenté la situation à Henri II. Celui-ci l'avait renvoyé à Neuchâtel avec les pleins-pouvoirs que Hory lui avait souvent reproché de ne pas avoir. Il les présenta aux receveurs ligués qui demeurèrent bouche close. — Cette mortification n'était que le prélude des calamités qui allaient fondre sur Hory.

Muni de ses pleins-pouvoirs, Maréchal, alléguant que depuis la nomination d'un gouverneur, le poste de lieutenant n'avait plus de raison d'être, le supprima. Par cet acte, Hory restait simple conseiller d'Etat. — Son mérite l'avait fait devenir premier conseiller; Maréchal et Beauvais décidèrent que, pour la préséance, on consulterait, comme d'ancienneté, les années de service : le vieux procureur général Trybollet prit le premier siège au Conseil, c'est-à-dire celui d'Hory qui s'était vu placé, il y avait moins d'un an, avant le re-

présentant de la première famille de l'Etat, avant François-Antoine de Neuchâtel, baron de Gorgier. — Ces faits se passaient à la fin de 1626.

Maréchal écrivit à Paris ce qui venait d'avoir lieu. Henri II n'avait pas cru que les choses dussent être poussées jusque-là : « Je n'improûve pas tout à fait ce qui s'est passé avec Hory; mais vous savez qu'il y a des considérations bien importantes qui nous doivent porter à le ménager un peu et à ne pas le désespérer. »

Mais Maréchal répond au prince qu'il est nécessaire de surseoir à l'installation du nouveau gouverneur, à cause des menées d'Hory, et que c'est pour mettre à néant ses visées qu'on a fait cela : on a voulu lui laisser le moins d'influence possible (1).

Quant aux receveurs, ils doivent payer, le prince le veut : « Il ne faut pas trop s'arrêter, écrivait-il, à la difficulté qu'ils font de compter de la première année des fermes, quand ce ne serait que pour ne rien aigrir davantage, au rencontre d'autre affaire de si grande importance; il suffira de tâcher de les induire d'en compter, s'il est possible; mais ne vous y raidissez pas tant que cela vous empêche de passer outre; autrement nous continuerions à être dans le désavantage du prix de cette année-là et du reliquat de leurs comptes; tirez le plus d'argent que vous pourrez, afin qu'ayant mis ensemble une somme notable, nous puissions enfin sortir des dettes de Berne. » (12 janvier 1627.)

Cette affaire des recettes allait être, pour Hory, la pierre suspendue au cou de celui qu'on veut noyer.

Malheureusement, au lieu de chercher à éloigner l'orage, Jean Hory l'affrontait. Persistant dans sa ligne de conduite à l'égard des Français, il continua de se montrer plein de raideur et de hauteur, et menaça même Maréchal d'aller à Paris, informer le prince de toutes les illégalités qui se faisaient dans son comté.

L'ambassadeur en avertit Henri II et dénonce de nouveaux manquements d'Hory, — et bientôt le prince lui répond : « Je ne crois pas qu'Hory vienne; s'il vient, je me souviendrai de lui dire ce que vous me mandez, particulièrement sur le docteur Pétry et sur la lieutenance. Mandez-moi si vous lui avez dit avoir les expéditions de l'une et de l'autre, et ce que vous lui en avez dit, afin que, s'il vient, je lui dise les mêmes choses que vous. » (1<sup>er</sup> mars 1627.)

Rassuré sur ce que son ennemi peut faire auprès d'Henri II, Maréchal redouble de rigueur : son maître vient de l'encourager à activer l'affaire des comptes des receveurs; il faut qu'on sache ce qui pourra être employé à

(1) Grandes archives, L 20/28.

l'acquit des dettes de l'Etat et quelle part, plus tard, pourra entrer dans les caisses du prince. Hory paiera donc; on a fixé ce qu'il doit livrer pour l'extinction de la dette de Berne.

Mais l'ex-lieutenant de l'Etat ne veut point baisser pavillon devant *un malotru commissaire*. Le renvoi de l'installation du gouverneur d'Affry, conseillé par Maréchal (\*), lui fait croire que le prince hésite encore. Il s'allie avec la Classe des pasteurs qui s'est alarmée de voir de nouveau un catholique nommé à la première place de l'Etat; ses amis soulèvent des oppositions parmi les bourgeois de Neuchâtel, si bien que l'installation du gouverneur doit être indéfiniment ajournée, les Quatre-Ministres s'opposant à la nouvelle formule de serment adoptée par le prince.

Profondement irrité, Henri II envoie à Neuchâtel un troisième ambassadeur, M. de Saint-Romain, avec la mission d'apprendre à Hory que S. A. connaît ses brigues et menées, de l'instruire de son mécontentement au sujet de son manque d'affection et mauvaise procédure, et de lui dire qu'il a trouvé bon de le traiter comme il le mérite (20 avril 1627) (\*\*).

La disgrâce d'Hory avait été résolue en conseil du prince, à Paris: les amis de Maréchal ont dit qu'il fallait un exemple, que Maréchal ne devait pas souffrir davantage des mauvais officiers et sujets des contrées d'outre Jura; quand ils verront les plus mauvais en disgrâce, les autres craindront le courroux de leur souverain (†).

Au nombre de ces membres du conseil de Paris, était le secrétaire d'Henri II, Raoul de La Fontaine, ennemi particulier d'Hory, paraît-il, et des Neuchâtelois en général. Cette haine datait de loin, puisqu'elle remontait au séjour d'Henri II à Neuchâtel, en 1618. — « Le prince, sur l'avis de ses conseillers, a résolu d'interdire Hory de sa charge de conseiller d'Etat. Il ne faut dire mot de cela, écrit La Fontaine à Maréchal, et faire les choses le plus doucement et habilement que l'on pourra. » — Après cette confidence, une crainte vient à messire « Raoul (\*) » — : Je serais bien fâché qu'on supprimât mes lettres.

(†) « Je ne veux pas laisser de vous dire comme j'approuve la résolution que vous prîtes à Soleure, avec M. Myron, de surseoir pour quelque temps la poursuite de l'installation du sieur d'Affry, et veux espérer que ce temps que nous prendrons ainsi, pourra servir à l'acheminement de nos intentions, s'il sait bien ménager et selon que je dois attendre de votre expérience, à quoi vous apporterez tout le soin qu'il vous sera possible. » (Lettre d'Henri II à Maréchal, U 20/28.)

(\*) Grandes archives, Y 20/21.

(†) Id. Lettre du secrétaire du Prince à Maréchal.

(†) Ce secrétaire d'Henri II contresignait les arrêts du Prince comme suit: « Pour sa dite Altesse, Raoul. »



Ce Raoul de La Fontaine, en 1618, avait été mêlé au mystérieux procès de l'apothicaire et sorcier Motteron, ténailé, roué et brûlé vif pour avoir tenté d'empoisonner le prince. On accusa les Quatre-Ministres d'avoir trempé dans cet essai d'assassinat; la voix publique les affranchit de tout soupçon. Il n'en fut pas de même des gens du prince: la confession du jeune Marollin nous apprend que Pierre Nogereau, marchand pourvoyeur d'Henri II, lui avait proposé d'empoisonner celui-ci. Quels pouvaient être les motifs qui engageaient ces Français à faire mourir le duc de Longueville? C'est ce que les documents aux archives ne nous disent pas; les mémoires de la cour de France à cette époque, nous l'apprendraient peut-être. — Bien qu'on ne puisse accuser Raoul de La Fontaine d'avoir trempé directement dans la tentative, nous devons dire que le rôle qu'il joua en cette affaire, n'est pas beau. En effet, Marollin confessa qu'ayant été persuadé de dire, s'il était accusé du meurtre du bûcheron Châtenay (sur lequel on avait fait l'essai du poison destiné au prince), que le ministre Christophe Fabry était celui qui avait fourni le poison, le contrôleur de La Fontaine l'exhorta à persister dans cette accusation, ce qu'il fit plusieurs fois, à la torture et hors de la question.

On se demande quel intérêt R. de La Fontaine avait à faire planer les soupçons sur un innocent, sur le pasteur Fabry, fils d'un réfugié français. Quelle que soit la réponse à laquelle on arrive, on ne peut que suspecter un homme qui se servait de pareils moyens pour nuire à ceux qu'il détestait. Dans l'entourage d'Henri II, R. de La Fontaine était l'un des ennemis les plus ardents d'Hory; ses lettres à Maréchal le démontrent clairement. — Hory, allié de la Classe dans l'affaire du serment du Gouverneur, lui devenait encore plus odieux. — Il est bon de connaître ce personnage, car son nom revient souvent lorsqu'on recherche les causes des malheurs du chancelier Hory. C'est ainsi que, M. de Saint-Romain ayant demandé d'être chargé seul de la commission pour l'affranchissement des mainmortables qui se trouvaient encore dans le Comté, le sieur de La Fontaine qui se défiait de lui parce qu'il était ami d'Hory, lui fit adjoindre deux autres commissaires dans la personne de Maréchal et du gouverneur d'Affry (\*).

St. Romain arriva à Neuchâtel dans les premiers jours de mai. Hory était alors à la cour de l'empereur, occupé à défendre les droits du prince contre la maison de Baden; mis au fait de ce qui se passait au Comté, il revint en toute hâte à Neuchâtel et put paraître à la séance du conseil d'Etat, convoqué pour s'occuper de son cas.

Le vieux chancelier, celui qui avait été presque gouverneur de l'Etat, fut

(\* Lettre de R. de La Fontaine à Maréchal, du 10 mai 1627, Y 20/9.

frappé de la nouvelle qu'apportait Saint-Romain, comme d'un coup de massue. Etre destitué! Il n'avait jamais cru que le prince pût en arriver là. Ses yeux sont dessillés. La joie de Maréchal et de Beauvais lui apprend d'où le coup est parti. Il quitte le château, consterné.

Puis les poursuites contre les receveurs, contre Hory surtout, sont reprises avec une nouvelle ardeur. Le disgrâcié sent qu'il est perdu. Il lui est impossible de payer immédiatement ce qu'il doit à l'Etat. C'est sa ruine financière qu'on cherche après sa ruine politique... Jean Hory finit par s'humilier devant Henri II.

« Monseigneur. Depuis les dernières lettres qu'il a plu à V. A. de m'écrire, je suis passé par l'étamine du feu d'affliction, car elles ont eu une suite aussi rude que leur entrée, pour mon bien et profit, dont je rends grâces infinies à la divine Majesté et à V. A. La visite m'a été toute paternelle et toute spéciale, pour me toujours tant plus assurer de l'amour de Dieu. Il est vrai que la grêle et tempête du ciel et des hommes qui m'ont emporté presque mon tout, en ce dernier temps de méfiance et perplexité, ne m'a tant touché que la foudre que l'on a bien consciencieusement versée sur ma réputation, pour penser ébranler ma patience. Mais s'il plait à V. A. modérer, pardonner et excuser le passé, ainsi que je l'en supplie très humblement, comme je me le promets aussi d'En Haut, le châtement que j'ai reçu me servira d'abolition pour les défauts que je puis avoir faits à son service. Je m'assure qu'elle me fera cette charité et grâce que le petit patrimoine que mes progéniteurs m'ont laissé, sera réservé à mes enfants. Et d'autre côté, j'assurerai V. A. qu'en finissant, en ce contentement, mon peu de reste de jours dans le repos et tranquillité d'esprit, que moi et les miens, nous entiendrons plus soigneusement à l'obligation que nous avons de rendre l'obéissance et service que selon notre juste devoir, sommes tenus à V. A. et de continuer nos prières assidues envers le Tout Puissant, — Monseigneur, qu'il réserve longuement en santé avec toutes sortes de félicités, la personne de V. A. et sa très illustre lignée.

» De votre ville de Neuchâtel, ce 13 août 1627.

» Votre très humble et très obéissant serviteur

» HORY ('). »

Assurément ce n'était pas un flatteur, encore moins un caractère rampant que Hory. Il s'humilie, mais c'est plus devant Dieu que devant les hommes; dans la main du prince, il reconnaît la verge divine, et c'est avec intérêt qu'on constate la belle trempe de ce caractère, surtout lorsque l'on sait que, dans ce temps, parvenir et s'enrichir était la grosse affaire. Remarquez que Hory ne demande pas de rentrer au service de l'Etat; il désire couler en paix ses vieux jours; l'injustice du prince ou tout au moins son ingratitude et sa légèreté l'ont dégoûté des affaires publiques. Mais son père lui a laissé quel-

(') Grandes archives, U 20,13.

ques biens; il voudrait les transmettre à ses enfants; car il ne s'est pas enrichi au service de son souverain; on ne peut l'accuser de péculation; les causes de sa fâcheuse position sont des entreprises d'utilité publique et non le luxe ou les plaisirs d'un parvenu. Il espère que le prince le comprendra; il en fait le principal objet de sa requête: il est disposé à verser à la caisse de l'Etat tout ce qu'il possède, seulement il aimerait voir son patrimoine conservé à son fils et à ses filles.

**Que répondit Henri II?**

Hory, c'a été après une longue patience que je me suis résolu à vous témoigner l'effet de mon mécontentement et après vous avoir moi-même voulu paternellement exhorter; néanmoins, mes remontrances et les bienfaits que vous avez reçus et que vous étiez encore près de recevoir de moi, n'ont rien pu gagner sur vous, et il a fallu que vous ayez extorqué de votre prince, un exemple de punition, au lieu qu'il souhaitait avoir occasion d'en faire voir en vous un de reconnaissance. Mais comme mes inclinations me portent beaucoup plus à la douceur, qu'au châtement, je me suis vu être allenti au dernier, et disposé à la douceur, par votre lettre qui, avouant franchement votre faute, me prie de la pardonner. Le cours donc de la punition s'arrêtera suivant votre désir; et, pour marque de cela, je vous accorde jusqu'à la St. Jean prochaine pour satisfaire à ce que vous avez été taxé pour le paiement de la dette de Berne, encore que ce que je vous ai donné par le passé sur ce que vous m'étiez redevable, vous dût rendre plus prompt le paiement entier de ce que vous me devez et m'obligerait moins de vous donner prolongation. Mouchet (\*) à qui j'en écris, et de l'ordre qu'il y doit garder, vous en informera plus particulièrement. — Et moi ce pendant je ne vous dirai autre chose que je prie Dieu qu'il cause en vous des fruits dignes de pénitence, afin que je n'aie pas sujet d'exercer sur vous davantage de rigueur, mais au contraire la douceur qu'on doit attendre de celui de qui jamais on n'a reçu que du bien, et qui vous recommande à la sainte garde de la divine Majesté.

Ecrit à Trye (\*), ce 10 septembre 1627.

HENRI.»

Ainsi tout ce que le prince accorde c'est un délai de neuf à dix mois pour l'acquit de sa dette. Il commence sa lettre par des reproches et la finit par une parole blessante. Henry II ne voit dans Hory qu'un sujet comblé des grâces de son maître et point du tout un homme qui a mis à son service des talents et une activité remarquables.

La grâce (un peu mince) du prince éteignit les dernières espérances d'Hory. Cependant, après avoir bien réfléchi, avoir examiné à fond les choses, il résolut d'aller expliquer les faits de vive voix à Henri II, persuadé qu'il devait y avoir un malentendu de la part de ce dernier, et de la part de ses ennemis des artifices qu'il importait de dissiper et de renverser.

(\*) Trésorier général.

(\*) Normandie.

Il attend que les vendanges soient faites; il lui faut de l'argent, il surveille lui-même l'encavage: la récolte est faible, car une grosse grêle a ravagé le vignoble de Neuchâtel. En même temps, il met ordre à ses affaires; il rassemble ce qui constitue son actif, ses titres à la possession de la baronnie de Lignièrès et au fief du Grand-Jaques, ainsi que des lettres de rentes françaises (fonds français) pour les offrir en paiement à Henri II. Sa femme, celle qu'on avait appelée la hautaine Madelaine Fornachon, va prier Maréchal de lui remettre le traitement de son mari comme secrétaire d'Etat pour cette année 1627, cent francs, paiement qu'on lui marchandé.

A l'annonce du voyage d'Hory, ses ennemis qui épient toutes ses démarches prirent peur. Le 13 octobre, Maréchal en avertit Henri II en lui disant qu'Hory a l'intention d'aller à Paris lui faire des propositions. Ils craignent que la colère du prince ne tienne pas contre l'éloquence de l'ancien chancelier.

L'affaire de l'installation du gouverneur d'Affry venait enfin d'être réglée.

Le 8 octobre, M. de Montigny convint avec les Quatre-Ministreaux d'un nouveau formulaire de serment qui était conçu en ces termes:

« Vous jurez à Dieu, votre Créateur, d'avancer de tout votre pouvoir son honneur et sa gloire, et de maintenir, faire observer et entretenir les ordonnances et corrections chrétiennes, dressées en cette ville et comté de Neuchâtel et Valangin, sans procurer ni permettre, par qui que ce soit, être apporté aucune nouveauté ni changement en la religion de laquelle est fait publique profession en la dite ville et comté, ses usances et dépendances, par exercice contraire ou autrement, aux places et lieux où elle se trouve établie, selon que dès l'an 1530 a été résolu, et le tout, de bonne foi, comme au temps des seigneurs gouverneurs précédents et jusqu'à aujourd'hui a été pratiqué, etc. »

Les Quatre-Ministreaux ayant, avant que le serment fût prêté, fait proteste, au nom du conseil et de la communauté de Neuchâtel, que ce serment nouveau ne pût porter aucun préjudice à leurs franchises, et demandé que la forme du serment des gouverneurs fût fixe à l'avenir, Guillaume de Montigny leur fit la promesse qui suit, qu'il signa de sa main et scella de son sceau:

» Je consens qu'ils protestent que le serment que le seigneur gouverneur fera, ne pourra porter de préjudice à leurs libertés et franchises, en considération que jusqu'à présent S. A., encore qu'elle ait été au pays, a différé de prêter serment à ses bourgeois, suivant le texte des dites franchises. Pour le second point, d'autant que ma commission ne concerne que M. d'Affry et qu'ils désirent que la forme de son serment soit fixe pour ses successeurs gouverneurs, je promets d'en faire relation à S. A. pour le lui faire trouver bon et en envoyer ratification en forme due au plus tôt qu'il me sera possible. »

La difficulté étant levée, M. de Montigny installa, le 9 octobre, M. d'Affry, gouverneur de Neuchâtel et Valangin, suivant les formalités accoutumées.

Hory partit pour Paris, accompagné de son fils Félix. Lorsqu'il y arriva, Henri II ne s'y trouvait point; il faisait le tour de son gouvernement de Normandie et Hory dut attendre. Le mois de novembre tout entier se passa sans qu'il pût rien faire. Enfin, apprenant que le duc de Longueville arrive à Rouen, Hory s'y rend et obtient audience.

Accompagné du banquier Scherrer, il entretient d'abord le prince de nouvelles propositions concernant Henripolis. Puis, seul avec Henri II, il en arrive à sa justification. Mais, sans le laisser parler longuement, le prince lui rappelle les bienfaits que tous ceux de sa famille avaient reçus de ses prédécesseurs, et lui, Hory de la mère de Henri II et de ce dernier lui-même :

«L'affection particulière que j'avais pour vous m'a porté à vous écrire moi-même le mécontentement que j'avais reçu de ce que, la conduite de mes affaires à Neuchâtel étant entre vos mains depuis la mort du gouverneur Vallier, vous aviez fomenté ou au moins entretenu et fait revivre le différend entre ceux du Landeron et de Cornaux; au lieu de vous servir du pouvoir que vous aviez sur les gens de Cornaux pour les porter à la raison et à l'accomodement, vous vous en êtes prévalu pour les rendre plus opiniâtres et pour jeter de plus en plus ces deux communes dans l'animosité. Voyant que celui, qui présidait dans mon conseil en servait à ceux de Cornaux, ceux du Landeron l'eurent à suspect avec ceux de mon conseil, et se rendirent plus revêches; sans cela il eût été plus facile de les amener, au moyen d'accord sur le gagement qui leur avait été fait. Il est bien facile de connaître que tout cela ne tendait qu'à faire naître des difficultés, pour être maître de les finir ou faire durer comme bon vous semblait, afin de vous rendre, par ce moyen, nécessaire et plus considérable: vous avez bien reconnu que ces moyens ne sont pas ceux qui servent auprès de moi.

• A votre précédent voyage à Paris, je vous avais parlé de ces requêtes des communes: quand bien même j'eusse eu la volonté de vous faire gouverneur, ce moyen que vous avez tenu, aurait été capable de m'en ôter entièrement la volonté, *les souverains ne faisant jamais de grâce que lorsqu'ils voient qu'on la veut seulement tenir de leur propre inclination et bonne volonté.*

» Depuis, par toutes sortes de moyens, vous vous êtes opposé à l'établissement de M. d'Affry pour gouverneur; vous, qui étiez mon principal officier et qui deviez disposer chacun à mes intentions, vous êtes fait chef de parti pour vous y opposer; vous avez averti ceux que vous avez pu de ne s'accomoder à ce que je désirais; vous avez déclaré publiquement, en pleine assemblée, qu'il ne fallait pas s'y porter; vous avez cabalé avec la Classe des ministres pour y faire faire une générale opposition. Je vous ai écrit plusieurs fois, pour vous empêcher de commettre cette faute; j'en avais parlé particulièrement à Mouchet qui est votre ami, quand il vint en France, pour vous en dire mon sentiment; depuis, j'en ai écrit à votre frère et à Mouchet pour vous en parler; mais tout cela n'a servi à rien. Votre endurcissement a été si grand que vos amis mêmes m'ont mandé que je ne

devais plus espérer qu'ils pussent rien gagner sur votre obstination. J'ai apporté tous ces soins pour vous remettre à votre devoir, *pour n'avoir pas le déplaisir de faire voir à chacun que je m'étais trompé en l'affection que j'avais eue pour vous*. Mon affection pour vous m'avait fait tolérer et feindre de ne connaître pour beaucoup de ces mauvais déportements; mais voyant que vous y continuiez, j'ai été contraint de vous rendre un exemple de mes punitions, au lieu que vous l'auriez été de ma reconnaissance et de mes bienfaits, pour peu d'occasion que vous m'en eussiez donné.

• Vous devez comprendre quelle est votre faute : vous qui teniez lieu de mon premier officier, avez osé vous opposer publiquement à mes volontés et cabaler ouvertement pour y faire résister tous ceux qui vous avez pu; en tout Etat, ce crime est capital contre son souverain; si je ne vous faisais grâce, *vous mériteriez la mort*.

» J'avais trouvé bon, lorsque je vous ai parlé de ce *serment* à prêter par le gouverneur, que vous m'eussiez dit librement votre avis; dans mon conseil, vous aviez la même liberté; mais où il s'agit de l'exécution des volontés du prince, ses officiers sont obligés de s'y porter, encore qu'ils eussent été d'opinion toute contraire.

» La lettre que vous m'avez écrite, par laquelle vous me témoigniez connaître votre faute et m'en demandiez pardon, m'a porté à vous accorder la grâce de la prolongation du premier terme du paiement de ce que vous me devez. Par là vous pouvez juger que réparant par de véritables effets les fautes passées, vous pourrez trouver grâce devant moi. »

A tous ces reproches, Hory répondit par diverses excuses et explications, auxquelles le prince répartit immédiatement, — ensorte qu'il rendit Hory tout confus, au dire d'Henri II lui-même qui transcrit ses paroles dans une lettre à Maréchal (1).

Ils se séparèrent donc sans que le prince eût rien voulu accorder. Cependant il avait été frappé d'apprendre par Hory, que ce dernier n'avait pas seul assisté à l'assemblée qui avait eu lieu pour s'opposer à l'introduction d'un nouveau serment : tous les conseillers d'Etat y étaient avec lui, disait Hory, et avaient déclaré, comme lui, qu'on ne devait pas se prêter à rien changer à l'ancien. — « Mandez-moi ce qui en a été », écrivait Henri II à Maréchal.

Hory quitta Rouen, mais ne se dirigea pas sur Neuchâtel. Il alla à Paris attendre que le prince y arrivât; car, en voyant que ce dernier restait inflexible quant au paiement intégral de sa dette, il voulait aviser aux moyens de trouver de l'argent. Félix Hory fut chargé d'aller faire des propositions à Henri II: c'était de prendre d'abord un contrat de sept mille écus sur le roi; ensuite

(1) Grandes archives, S 20/21.

Lignièrès et le tiers de la dime de Montezillon, en paiement de ce qu'il devait. Pour se faire bien recevoir du prince, le fils Hory devait lui narrer ce que Scherrer et son père avaient fait pour l'établissement commercial projeté sur les bords de la Thielle, suivant les propositions que Henri II avait agréées dans sa dernière entrevue avec Hory et Scherrer.

Le duc de Longueville répondit qu'il était défendu à ceux de sa condition d'acheter des rentes sur l'Etat; quant à Lignièrès et au fief Grand-Jaques, il consentait à les prendre au taux qu'estimerait le conseil d'Etat, mais seulement sur le second paiement; le premier ne devait être retardé pour quelque cause que ce fût, il fallait acquitter la dette le plus promptement possible. A cette occasion, Henri II rappela à Hory qu'à sa visite en Suisse (1618) il lui avait donné huit mille francs sur ce qu'il lui devait, et que les frais faits à propos du fief de Miécourt avaient été supportés par l'Etat et non par lui. Jusqu'ici vous avez eu le profit de mon argent, je veux maintenant en tirer au moins quelque utilité, disait-il.

Cependant, tout irrité que fût Henri II, il refusa de suivre les conseils que donnait Maréchal, de retirer Lignièrès à lui purement et simplement, comme fief confisqué pour félonie.

Il n'était pas difficile de se rendre compte du fait que la baronnie de Lignièrès et le petit fief du Grand-Jaques n'arriveraient jamais à être estimés au dixième des fr. 85,000 dus à la caisse de l'Etat. Hory se vit perdu. Ce fut la mort dans l'âme qu'il revint au pays. — L'affaire d'Henriopolis et de l'entrepôt fut totalement mise de côté; l'esprit du vieux chancelier était tourmenté par des choses plus graves que des combinaisons industrielles et commerciales.

(A suivre.)

F. C.

---

---

## MISCELLANÉES

~~~~~

### DOCUMENTS RELATIFS A LA GUERRE DE TRENTE ANS

*Lettre originale en français (').*

A M. le baron de Gorgier, lieutenant-général de S. A. de Longueville,  
dans ses comtés de Neuchâtel et Valangin.

Le soussigné parle des mesures à prendre pour se défendre contre la soldatesque du colonel Collorédo, qui menaçait de prendre ses quartiers dans

(') Grandes archives, Liasse B, 14, n° 30.

la Franche-Montagne des Bois. — Il croit qu'il est essentiel de réunir les troupes de ce pays avec celles de Bienne et de la Neuveville pour garder les frontières :

« La barbare tyrannie de ces soldats allemands fait dresser les cheveux aux gens de bien; ils commencent à vouloir manger les gens à la façon des topinamboux. L'un d'eux, qui avait déjà baillé plusieurs coups d'épée à une femme, la trainait à part pour l'écarteler, ce qu'il a confessé; étant surpris, il dit qu'il avait tant mangé de chair de chien et bu de ce sang, qu'il luy semblait, quand il voyait un homme, qu'il le dut déchirer et manger. Ils pendent les gens par les mains et allument le feu sous eux, l'augmentant ou diminuant à leur appétit, pour en avoir quelque chose; n'épargnant les ecclésiastiques, en ayant *huilé* un, puis entortillé de paille et mis au feu; ils mettent les charrues dans les champs de bled, puis les revirent quand ils ne peuvent obtenir quelque chose. Dans les vallées de Delémont et de Lauffen il n'y a plus rien à faire pour cette soldatesque; elle commence à creuiller les escargots, mais il faudra les manger sans épices.

» A Bienne, le 15/25 février 1636.

V. T. H. S.

» A. THELLUNG »

(probablement maire de Bienne.)

*Lettre originale en français (').*

A M. le maire de Neuchâtel, David Favargier, conseiller d'Etat et ci-devant Procureur-général.

Le soussigné lui rend compte de l'arrivée de quelques familles de Morteau avec leurs meubles et denrées. Ces gens-là étaient disposés à passer plus loin, mais ils suppliaient qu'on laissât leurs effets aux Brenets. Il craint que si les Suédois apprenaient qu'ils sont déposés dans ce lieu, ils ne vinssent s'en emparer. Il ajoute que, suivant les ordres du Conseil, il fait faire soigneusement la garde, et qu'il envoie tous les soirs une escouade sur la frontière, qui ne peut être que de quatre hommes, le nombre de ceux qui *peuvent fatiguer* n'étant que de 15 ou 16. Il demande les ordres du Conseil.

Aux Brenets, le 26 mars 1644.

V. T. H. et tr. ob. S.

D. GUINAND.

(') Grandes archives, Liasse C, 14.



# TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XIII (ANNÉE 1876)

	Pages.
Une Florentine à Noiraigue, nouvelle par L. Favre (suite) . . . . .	3, 37, 51, 219, 243
Un assassinat politique à Neuchâtel en 1768. — L'avocat-général Gaudot, par George de Pury (suite et fin) . . . . .	13
Art et artistes neuchâtelois, par A. Bachelin . . . . .	20
J. Preud'homme . . . . .	23
F. G. Lardy . . . . .	24
Bosset-de Luze (Jean-Frédéric) . . . . .	27
Sandoz-Rollin, David-Alph. (baron de) . . . . .	29
Girardet (Abraham) . . . . .	30
Maximilien de Meuron . . . . .	35, 81, 171, 204 et 228
Jaanneret (Frédéric) . . . . .	261
Miscellanées	
Mesures contre les réfugiés politiques en 1797 . . . . .	26
Chasse aux loups en 1809 . . . . .	70
Bataille de Morat . . . . .	71
Propos contre la sainte Vierge . . . . .	72
Otages pour dettes . . . . .	73
Combourgeoisie avec Soleure, aides militaires . . . . .	74
Mesures prises contre ceux qui vendent des chansons . . . . .	74
Diplomatie au 16 <sup>m</sup> siècle . . . . .	218
Règlement concernant la bière . . . . .	242
Documents relatifs à la guerre de Trente ans . . . . .	289
Variétés. — Réparations faites au clocher du Locle en 1711 . . . . .	45
Lettre du maire de la Brévine sur la garde de la frontière en juillet 1792 . . . . .	46
Remarques sur les années 1816 et 1817 (suite) . . . . .	48, 67, 120, 168
Le quatrième centenaire de la bataille de Morat, par A. Bachelin . . . . .	51
Démarches pour former un corps de cavalerie au Locle en 1792 . . . . .	64
Des chercheurs de trésors au Val-de-Ruz, par J. H. Bonhôte . . . . .	75
Les Verrières. — Notice historique, par M. Sausser, institut., avec carte . . . . .	87 et 109
Variétés. — M. de Boudry, par Ch. B. . . . .	97

	Pages.
La Maison de Farel, par A. Bachelin . . . . .	99
Essai historique sur la question de l'eau d'alimentation à la Chaux-de-Fonds, par A. Jaccard . . . . .	111, 123, 152
La grotte des Miroirs, par G. Colin . . . . .	132
Un homme d'état neuchâtelois. — Le chancelier Hory, par F. C. . . . .	139, 147, 276
Correspondance: Lettre de M. Bernard de Gélieu . . . . .	145
Réunion annuelle de la Société cantonale d'histoire à Colombier, le 4 juillet 1876 . . . . .	164
Instruction secrète du roi de Prusse à ses agents en Suisse, en 1706 . . . . .	177
Notice sur Colombier, par Louis Borel, pasteur . . . . .	183 et 195
Le Soliat, par Georges Jeanneret . . . . .	192
Le château de Colombier, par le colonel de Mandrot . . . . .	213
Une lettre d'un gouverneur de Neuchâtel en 1574 . . . . .	216
Les sceptres de l'ancienne Cour de justice de la Chaux-de-Fonds, par Ch. Eng. Tissot . . . . .	237
Farel d'après Pierrefleur, par Ch. B. . . . .	251
Les sautiers de la bourgeoisie de Neuchâtel, par A. Bachelin . . . . .	268
Le sépulcre préhistorique de la palafitte d'Auvernier, par E. Desor . . . . .	269

#### PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME

Brigand napolitain d'après Léopold Robert, par A. B. . . . .	20
Croquis d'après Max. de Meuron, par A. B. . . . .	36
Cortège hisrorique de Morat. — Soldat de la Bourgeoisie de Neuchâtel. — Soldat du Comté de Neuchâtel, par A. Bachelin . . . . .	51
La Cavagnola (lac de Côme), croquis de Max. de Meuron, par A. B. . . . .	84
Carte de la Mairie des Verrières, par le colonel de Mandrot . . . . .	94
Maison où est né Guillaume Farel, aux environs de Gap, p. A. Bachelin . . . . .	99
Grotte des Miroirs (Objets trouvés dans la) par L. Favre . . . . .	138
Croquis d'après F. Jeanneret, par A. B. . . . .	170
Souvenir du Valais, croquis de K. Girardet, par A. B. . . . .	171
Le Soliat, deux gravures, par Georges Jeanneret . . . . .	92
Salle des chevaliers du château de Colombier, et le poêle de la dame de Colombier, deux dessins de A. de Mandrot et A. Bachelin, d'après DuBois de Montperreux . . . . .	213
Sceptres de la Commune de la Chaux-de-Fonds, d'après un dessin de M. Adrien Laplace . . . . .	238
Sautier de la Bourgeoisie de Neuchâtel, par A. B. . . . .	268

**MUSÉE NEUCHATELOIS**



**MUSÉE**  
**NEUCHATELOIS**

---

**RECUEIL**  
**D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE**

---

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

---

**QUATORZIÈME ANNÉE**

---

**NEUCHATEL**  
**CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,**  
**IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3**

---

**1877**

**(TOUS DROITS RÉSERVÉS)**



# UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

## NOUVELLE

(Suite. — Voir la livraison de novembre 1876.)

### La chaise à porteurs.

Après quelques jours de pluie qui forcèrent Teresa de rester prisonnière dans sa chambre, le soleil se leva radieux au-dessus des escarpements de Trémond et vint égayer le vallon de Noiraigue et la chambre à coucher de la belle Florentine.

— Cette fois, nous allons au Creux du Van, dit Jonas Perrin en ouvrant la fenêtre et en aspirant avec délices l'air frais et embaumé du matin. Quel beau temps! il est cinq heures, si nous partons dans une heure, en marchant sans nous fatiguer, nous arriverons au Chalet du Soliat pour le déjeuner. Nous pourrons faire la partie la plus pénible de la course avant la grande chaleur du jour.

— Se lever à cinq heures? dit Teresa en se frottant les yeux d'un air boudeur, j'espère que ce n'est pas sérieux!

— Très-sérieux, au contraire, nous devons une visite à l'oncle Ducommun, nous la lui avons promise, et le pauvre charbonnier serait horriblement vexé si nous partions sans avoir vu son établissement.

— Pourquoi faut-il que tu aies des oncles, qui fabriquent du charbon dans des lieux inaccessibles; ne pourrait-il pas avoir son four au bord de l'Areuse? Jamais je ne parviendrai à gravir cette terrible montagne.

Et la jeune femme s'accoudant sur son oreiller, dans une attitude charmante, jeta sur les pentes sombres et sévères du Dos-d'âne, un regard tout chargé des langueurs du réveil.

— Sois sans inquiétude, Daniel aura bientôt trouvé un cheval qui te portera jusqu'aux Oeillons, où nous ferons une halte chez Isaac Leuba de la

grande famille; de là, on voit Neuchâtel et un bout du lac, et tout le Val-de-Travers. C'est superbe! Je te promets ensuite un sentier des plus agréables, à l'ombre des grands sapins, avec des fleurs partout, des fraises à foison et des framboises.

— Fort bien, mais si nous sommes surpris par l'orage, comme à la Sagne, la hutte d'écorce de ton oncle Salomon ne nous abritera guère.

— Point d'orage, ma chère, point de pluie, le beau temps sur toute la ligne, un ciel de Toscane, tel est le programme de la journée. Voilà justement Daniel qui revient de la pêche; il saura bien me dire si mes pronostics m'ont trompé. Eh! Daniel, crois-tu que nous puissions entreprendre aujourd'hui une excursion au Creux du Van?

— Avec Madame? dit le pêcheur en secouant ses souliers et ses guêtres chargés de rosée.

— Oui, avec Madame; on partirait dans une heure.

— Tout est pour le mieux, nous aurons un temps superbe. A propos, il n'est venu aucune nouvelle de la Corbatière?

— Non, mais les huit jours de grâce ne sont pas écoulés; d'ailleurs un vieux clou comme le justicier Vuille ne se redresse pas si vite; il faut lui accorder le temps nécessaire. Va d'abord chercher un cheval pour ma femme, pendant que Domeniga préparera le déjeuner et les provisions.

— Pourquoi un cheval, qui nous gênera, puisque nous descendrons de la Roche par le sentier du Creux? j'ai arrangé une mécanique.... tu m'en diras deux mots....; je l'ai essayée avec un meunier de mes amis qui a les reins d'un mulet; cela ira en douceur, sans secousse, ni cahot, comme une navigation.

— Tu prétends faire naviguer ma femme jusqu'au Soliat?

— Précisément.

— Par exemple! dit Jonas Perrin, en refermant la fenêtre, je te laisse deviner comment Daniel entend te transporter là haut. En voilà une idée!

— Aurait-il trouvé une voiture?

— Ce serait bien inutile, quand tu verras les chemins, tu comprendras pourquoi.

— Alors c'est un cheval, un traîneau, une litière, une gondole ....

— Tu es sur la voie; mais je t'en laisse la surprise, seulement tu seras indulgente à l'égard des inventions de notre pourvoyeur; son amour-propre est engagé.

L'excursion, qui venait d'être décidée en quelques minutes, n'avait aucun rapport avec celles que font aujourd'hui si fréquemment les familles, les sociétés, les écoles, excursions qui ont passé dans nos mœurs et qui sont devenues un besoin et un bienfait. Le sentiment des beautés de la nature était peu dé-



veloppé chez nos ancêtres; ils ne se promenaient guère, étant obligés de faire laborieusement à pied ou à cheval, par des chemins dont nous n'avons nulle idée, toutes les courses que nous faisons si facilement en poste ou en wagon.

Les foires, les marchés de bétail, les exigences de leur industrie, de leur commerce, les affaires publiques les obligeaient à de nombreux déplacements; ils se mettaient en route bravement, sans s'inquiéter des difficultés des communications, des charrières défoncées, des casse-cou, du froid, de la neige, de la pluie ou du vent. Le touriste actuel, le clubiste alpin ou jurassien qui vont se retremper dans les sauvages solitudes des montagnes en se mettant face à face avec la nature, sans aucun intérêt en vue que celui d'admirer un beau site, ou de contempler de sublimes horreurs, auraient paru à nos pères une anomalie bizarre, un phénomène impossible à expliquer (1).

Mon intention n'est pas de flatter Jonas Perrin et de le présenter comme une exception; s'il conduisait sa femme au haut de la Roche, comme on dit à Noiraigue, c'était uniquement pour revoir des lieux familiers à son enfance, ces escarpements qui font frémir, ces entonnoirs pleins de neige au cœur de l'été, et au bord desquels croissent les gentianes aux corolles d'azur, enfin cette sommité d'où la plus grande partie du pays apparaît comme une carte dessinée par un magique pinceau. Pour prendre congé de sa patrie bien aimée, il voulait l'embrasser d'un regard et en porter le souvenir vivant sur la terre étrangère.

A six heures, tout le monde était prêt à partir; on n'attendait plus que Daniel et son meunier; ils donnaient la dernière main à leurs préparatifs dans une sorte de remise servant d'atelier au pourvoyeur. Ils parurent enfin, exhibant avec orgueil la plus inconcevable chaise à porteurs qui ait jamais réjoui les yeux d'un amateur d'inventions naïves; elle ne ressemblait à rien, mais tenait à la fois de la civière, de la corbeille et du berceau de verdure; la fantaisie du pourvoyeur s'était donné libre carrière; son œuvre était un poème, il y avait mis toute son âme. Le bois, l'osier, la mousse, le vert feuillage, les fleurs et les rubans avaient été mis à contribution, comme font les jeunes filles dans nos fêtes populaires, pour décorer les fenêtres, les arcs de triomphe ou la tribune des orateurs.

Lorsque Teresa vit ce véhicule d'un nouveau genre, elle éclata de rire, et se tournant vers son mari :

— Voilà donc la surprise que tu me promettais? elle est du dernier galant, mais je n'en comprends pas l'usage.

(1) Voir dans l'album : *Un jour au Creux du Van*, par A. Bachelin, 1866. J.-J. Rousseau a-t-il été au Creux du Van? par Fritz Berthoud.

— C'est pour porter Madame, dit Daniel en se découvrant, faites-moi la grâce de prendre place, vous arriverez sur la montagne comme en bateau.

— Oui, dit Jonas Perrin, ce brave garçon a entrepris de te faire naviguer dans ces côtes où tu croyais ne jamais poser le pied.

— Mais, c'est une plaisanterie, je n'entrerai jamais là dedans, on me prendrait pour la madone des fleurs et on se moquerait de moi, dit-elle en italien.

— Ne lui fais pas cette peine, tu seras très-bien, d'ailleurs personne ne te verra.

— Eh bien, Daniel, dit la gracieuse Italienne, donnez-moi la main pour entrer dans votre nacelle, je vous fais mon compliment pour votre bon goût. Tout ce que je vous demande c'est de ne pas vous fatiguer.

— *A no do, Samson, ora, va dévant*, dit le pêcheur en donnant un coup de poing à son chapeau à cornes pour le mettre sur l'oreille, *enlève : ion, dot, traē* (\*).... *ion, dot, traē*. .... s'il nous arrive de manquer le pas, et de la secouer, Madame voudra bien nous avertir.

— Oui, oui, cela va très bien.

Le singulier cortège se mit en route, laissant Noiraigue à gauche, pour gagner le pont de l'Areuse et la rampe qui commence Vers chez Joly. Daniel eût voulu que tout le village fit la haie pour admirer son œuvre et voir dans ce nid la charmante Teresa en frais costume d'été, souriant avec grâce à son mari et à Domeniga qui lui servaient d'escorte. Par malheur, personne ne se montra, sauf le petit Jaquet qui se traînait dans l'herbe humide devant leur maison qu'illuminait le gai soleil.

— Belle dame, cria-t-il en se levant soudain et en tendant ses petits bras potelés, belle dame prenez *Dzaquelion* dans la civière.

— Une autre fois, dit Teresa, en lui envoyant un baiser.

Plus loin, le lieutenant Jeannet fauchait un champ d'avoine, non loin du sentier; tout en aiguisant sa faux, il leur souhaita un bon voyage.

— Venez avec nous, lieutenant, dit Jonas Perrin, nous allons sur la Roche.

— Sur la Roche! vraiment, voyez un peu, oui ce serait bien plaisant, dans votre société; qu'allez-vous faire là haut?

— Rendre visite à l'oncle avant notre départ.

— C'est bien beau à vous, monsieur et madame, de penser à l'oncle qui ne peut quitter son four; sans mon avoine, je serais des vôtres. Eh! Daniel, as-tu pensé à l'écho?

— Soyez tranquille M. le lieutenant, dit le pêcheur, en lui montrant un tromblon qu'il portait en bandoulière, on n'a rien oublié.

(\*) A nous deux, maintenant, Samson; va le premier; enlève : un, deux, trois.

La montée se fit lentement; on la coupa de haltes dans les clairières qui permettaient de voir le fond du val, ou dans les endroits intéressants. On fit remarquer à Teresa cet énorme amas de blocs de granit qui, pendant longtemps, resta un mystère pour tous ceux qui venaient visiter ce phénomène. Aujourd'hui le ciseau et les coins de fer des Tessinois ont déblayé ces monuments de l'époque glaciaire. Espérons que la Commune de Noiraigue a enregistré les matériaux qu'on en a tirés, afin que nos descendants puissent en apprécier l'importance. Ils s'arrêtèrent aussi près d'une fontaine rustique où buvaient quelques vaches blanches et rouges sous la conduite d'un paysan à l'air sévère qui tenait son fouet comme un sceptre.

— C'est Isaac Leuba de la grande famille, dit Daniel, Dieu vous aide, Isaac!

— Serviteur à la compagnie; je vais chasser mes vaches pour débarrasser le chemin.

Ils étaient à deux pas des Oeillons, où ils arrivèrent à la suite du troupeau. Ce fut une agréable surprise de se trouver sur cette belle terrasse en plein soleil après avoir été jusqu'alors sous le couvert de la forêt. Teresa voulut descendre de sa chaise et donner un coup d'œil au Val-de-Travers qui se montre tout entier avec ses villages reliés ensemble par les méandres de l'A-reuse. Elle fut tirée de sa contemplation par la voix de son mari.

— Viens donc, lui disait-il, viens voir une chose curieuse.

Il la fit entrer dans la maison et la conduisit dans la vaste cuisine, bien éclairée, où la famille déjeunait autour d'une longue table de chêne; six garçons étaient assis d'un côté, six filles de l'autre; les deux bouts étaient occupés par le père et la mère. Chacun avait devant soi une écuelle de terre rouge pleine de lait chaud, y trempait son pain noir et le mangeait avec un appétit superbe. On n'entendait que le bruit des cuillers rondes de fer battu qui puisaient avec énergie le lait dans les tasses. Tous ces visages portaient l'empreinte de la santé et du contentement.

— Voilà donc la grande famille, dit Teresa, je n'aurais vu que ce tableau patriarcal, que je serais satisfaite de mon voyage.

— Peut-on vous offrir une tasse de lait tout chaud, belle dame, dit la mère Leuba; j'ai le regret de n'avoir que du pain noir à vous donner.

— J'accepte avec plaisir, dit Teresa, et je vous félicite pour votre belle famille; Dieu veuille vous accorder sa bénédiction et son appui pour élever vos enfants dans sa crainte.

— Madame a bien de la bonté; pour des enfants, il y en a assez et de tous les numéros; les aînés deviennent grands, les uns gardent les petits, les autres travaillent avec le père; il faut se remuer pour nourrir toutes ces bouches.

— N'êtes-vous pas bien isolés en hiver?

— Un peu, surtout quand nous sommes entourés de deux ou trois pieds de neige; mais nous avons assez à faire, on va couper le bois dans les forêts, on file le chanvre et la laine, on soigne le bétail; vous voyez que nous n'avons pas le temps de nous ennuyer.

Lorsqu'on prit congé de la grande famille, Teresa ne voulut plus rentrer dans la chaise à porteurs qui faisait l'admiration des douze descendants d'Isaac Leuba, rangés autour, les mains derrière le dos, dans une attitude respectueuse; ils ne se lassaient pas de contempler cette œuvre d'art éblouissante à laquelle ils n'avaient rien à comparer, ni dans le passé, ni dans le présent.

— Vous ne montez pas, Madame? disait Daniel à demi-voix, prenez donc votre place.

— Je préfère marcher; l'air est si léger à cette hauteur, je me sens toute transformée.

— Dans ce cas, en route, dit Jonas Perrin; si tu es fatiguée tu sais où te réfugier.

Le sentier qui écharpe la montagne et fait une série de zig-zags fut gravi sans peine; la troupe marchait à l'ombre des grands sapins, cueillant des fleurs, des fruits des bois et prêtant l'oreille au chant des oiseaux que leur marche n'effarouchait guère. De temps à autre, les porteurs poussaient des cris de joie auxquels répondaient des voix lointaines au fond du val ou sur les versants opposés.

Bientôt le sentier devint moins raide, la forêt s'ouvrit sur une prairie couverte de fleurs; des clochettes retentissaient joyeusement dans le voisinage.

— Nous sommes arrivés, dit Jonas Perrin, voilà le Soliat.

Comment exprimer le ravissement de Teresa; elle avait gravi la montagne, cette montagne qu'elle croyait inaccessible; le sommet était à deux pas; quel triomphe! Elle fut un peu déçue en voyant le Soliat, elle s'attendait à trouver un chalet aussi coquet que leur habitation; cette bâtisse plate, primitive, sans confort, où le bétail avait la plus grande part, lui semblait un malentendu. Toutefois, la cuisine, où brûlait un grand feu, allumé sous l'énorme chaudière pleine de lait, excita vivement sa curiosité. Pour la première fois, elle assista à la fabrication du fromage, et se fit expliquer les diverses opérations par l'honnête Fribourgeois aux bras nus et à la calotte de cuir, qui remplissait les fonctions de fruitier.

Assise au coin du feu, sur un tronc de sapin, elle considérait cet intérieur qui l'initiait à la vie pastorale, les ustensiles destinés au laitage, les larges colliers de cuir soutenant les grosses campanes, la chaise à un pied servant à traire les vaches, ces hommes demi-sauvages qui vaquaient en silence à leurs occupations, qui lavaient les linges, écuraient les baquets avec les soins les plus

minutieux, et, par la porte ouverte, les porcs qui fouillaient le sol boueux, plus loin le pâturage plein de soleil, à l'horizon les montagnes bleues et le ciel sans nuages.

C'était un autre monde que celui dans lequel elle avait vécu jusqu'alors; elle en comprenait peu à peu la rude poésie. Elle voulut tout voir, même la couche des vachers, cette pauvre couche qui consiste en une caisse de bois pleine de foin, avec un oreiller de mousse, une couverture de cheval, avec le toit de bardeaux pour plafond et les vents coulis introduits par mille fissures pour rideaux et pour courtines. Elle se représentait ce que devait être ce lit par une nuit d'orage, lorsque la tempête déchaîne ses fureurs sur les cimes, lorsque tombent des torrents de pluie et que souffle l'âpre vent du Nord; et elle se prenait à admirer l'abnégation de ces braves gens qui se contentaient de cette vie simple et ne désiraient rien de plus.

Si on l'eût laissée libre, elle aurait passé la journée au chalet. Après que la troupe se fut ravitaillée, il fallut cependant prendre congé, et l'on se mit en marche à travers les admirables prairies semées de fleurs alpestres, qui couvrent la vaste coupole de la montagne. On arriva au bord des escarpements du cirque; ces roches grises taillées à pic, dont le pied se perd dans la profondeur parmi les forêts sombres, lui donnèrent le vertige et un sentiment d'épouvante. Il lui fallut un certain temps pour s'approprier avec l'abîme. Son émotion fut encore plus grande, lorsqu'après avoir gravi un tertre voisin, ses regards se portèrent sur un horizon qui dépassait toute mesure, sur les vallées, les forêts, la plaine semée de villages, sur les lacs bleus qui dorment au pied des Alpes d'argent, et surtout lorsqu'elle vit les larmes couler une à une sur les joues de son mari, en contemplation devant ce sublime tableau.

Loin de partager leur curiosité, le pêcheur s'était abstenu de gravir le point culminant; resté en arrière, il était assis sur une roche saillante d'où l'on voyait la Sagne dans toute sa désespérante longueur. Cette vue lui suffisait; il y trouvait des charmes infinis.

— Qu'avez-vous tant à regarder là-bas? lui dit Domeniga qui, revenant sur ses pas, feignait de cueillir des fleurs, et ne parvenait pas à attirer son attention.

— Je regarde la plus belle chose du monde, je regarde le paradis.

— Le paradis....., où cela?

— Là bas, dans le fond de cette vallée.

— Je suppose que c'est la demeure de votre Sagnarde; oubliez cette créature, son père ne vous l'accordera jamais.

— Qu'en savez-vous? Cette sorcière serait capable de me souhaiter malheur, ajouta-t-il en se levant; holà! Samson, empoigne la civière, nous allons rattraper la bande.

Nos promeneurs continuaient leur marche autour du cirque; ils atteignirent un enfoncement du sol où se trouvait encore de la neige; entre les quartiers de roc nu, qui font saillie en cet endroit, des gentianes bleues semblaient refléter le ciel. Teresa poussa des cris de joie; elle fit des pelotes de neige, moissonna toutes les gentianes pour en décorer les chapeaux; sa gaieté tenait du délire.

Mais sa joie fut troublée par des beuglements sinistres; un taureau, debout sur la hauteur voisine, se dessinait en noir sur le ciel; on le voyait labourer la terre de ses cornes et lancer en l'air des mottes de gazon. Tout à coup il s'élança au galop et pointe droit sur nos amis.

— Grand Dieu! dit Jonas Perrin, nous sommes perdus, nous n'avons pas le temps de fuir.

— Madame, votre écharpe rouge..., dit Daniel, vite, vite!

Il arracha l'écharpe de crêpe de Chine et courut au-devant du taureau, en agitant le tissu d'une main et en préparant de l'autre le tromblon dont il était armé.

Au moment où le taureau se précipitait sur lui, tête baissée, il se jeta de côté et déchargea la grosse escopette dans l'oreille de ce géant des pâturages qui glissa des quatre pieds et roula par terre.

— Bravo! cria Jonas Perrin, je crois que tu l'as tué...

Domeniga, à genoux, suppliait Daniel de ne pas s'exposer à une mort certaine, et se recommandait à la Vierge et aux saints

— Couchez-vous derrière ces rochers, dit le pêcheur, tout n'est pas fini, le voici qui revient à la charge.

Mais le taureau, loin de fondre sur eux, tourna sa rage sur la chaise à porteurs toute chamarrée de rubans rouges et qui semblait le défier; il se jeta sur elle avec une telle furie que ses cornes s'accrochèrent dans la carcasse du fauteuil et ne purent plus s'en dégager. Quand il releva la tête, il parut coiffé d'un étrange chaperon que rendaient grotesque les brancards qui dépassaient son front comme de longues antennes. A chaque mouvement qu'il faisait, un cliquetis singulier partait de la litière.

— Ah! sacrebleu, dit le pourvoyeur, le panier aux vivres est dans la chaise. Entendez-vous sonner les verres et les bouteilles? Voilà notre dîner à tous les diables!

En effet, à chaque secousse imprimée avec une force irrésistible, on voyait voler des bouteilles d'un côté, des assiettes de l'autre; on eût dit les fusées qui partent d'un feu d'artifice. Daniel assistait, le cœur navré, à la destruction de tant de bonnes choses.

— Encore une assiette! disait-il, voilà une douzaine dépareillée; canaille

de bête, on t'en veut donner des assiettes à mettre en morceaux ; à présent c'est une bouteille de vin blanc, brisée comme le reste. Tonnerre ! fallait-il que ce monstre se trouvât sur notre chemin pour empoisonner notre journée ! S'il continue ainsi, je vais l'exterminer.

— Le plus prudent est de nous dérober pendant qu'il ne peut nous nuire, dit Jonas Perrin ; au lieu de te faire de la bile, tu devrais être content de l'avoir arrêté avec tant d'à-propos. Tu nous as peut-être sauvé la vie.

— Ce n'est pas une raison pour saccager notre vaisselle, répandre notre vin, vilipender nos provisions. Nous ne trouverons rien à manger ni à boire, chez l'oncle. C'était bien la peine d'arranger ce panier, hein Domeniga ?

Mais le pauvre Daniel restait seul avec le meunier sur le champ de bataille, le reste de la société avait pris la fuite.

— Ah ! tu es encore là, toi, veux-tu m'aider à jeter ce brigand en bas les roches ?

— Avec plaisir, répondit Samson, dis-moi ce qu'il faut faire.

— Nous le prenons par les pieds de derrière, on le soulève et on le tourne sur le flanc ; il n'y a plus qu'à s'atteler et à le tirer comme une charrette.

Ainsi fut fait ; les deux athlètes renversent le taureau et le trainent vers le bord de l'escarpement. C'en était fait de l'animal qui bramait d'une voix lamentable, si Jonas Perrin, qui était resté aux aguets, ne fût intervenu.

— Qu'allez-vous faire, malheureux ?... cria-t-il de toutes ses forces.

— On va lui apprendre à casser nos bouteilles et à répandre notre vin, dit Samson.

— Laisse cette bête, Daniel, ou tu ne rentreras pas chez moi.

— Ah ! c'est comme cela, dit Daniel, eh bien, tiens, va raconter cela à ton maître.

Et il allongea quelques vigoureux coups de pied dans les côtes du quadrupède qui s'était relevé menaçant et terrible.

— C'est tout de même vexant de laisser là ma chaise à porteurs ; quand je songe à la peine qu'elle m'a coûtée ! J'aurais voulu la conserver en souvenir de ce jour. Tu vois ce que c'est que la vie, ami Samson ; l'homme propose...

— Et les taureaux disposent, ajouta philosophiquement le meunier. Mais que sont devenus nos compagnons ?

— Ils ont trouvé le sentier et ils descendent tambour battant.

Daniel avait deviné juste ; Jonas Perrin se rappelait assez la disposition des lieux pour reconnaître l'endroit où commence le sentier qui descend à la Fontaine-froide. Dès que Teresa, que la peur affolait, avait vu cette issue, elle avait pris sa course dans cet escalier de poules, comme si elle avait eu à ses trousses tous les taureaux des montagnes.

— Pas si vite, criait son mari, nous sommes en sûreté, attends-moi donc, tu te rompras le cou; prends garde aux pierres roulantes, aux racines.

Mais la jeune femme éperdue ne l'écoutait pas et continuait à courir sans regarder en arrière; elle ne s'arrêta qu'à la Fontaine-froide où elle se laissa choir sur le gazon. Quand son mari la rejoignit, elle avait perdu connaissance.

(A suivre.)

L. FAVRE.

---

## ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(SUITE)

---

### JEAN-PIERRE DROZ

1746-1823

Art et industrie, — ainsi se résume la vie de cet illustre compatriote, plus célèbre en France que dans son pays natal. Ici nous devons reconnaître que c'est dans une grande capitale seulement que pouvaient se développer les talents et les aptitudes mécaniques de cet enfant du Jura neuchâtelois; la patrie n'était point assez vaste pour faire de lui un artiste, il lui fallait l'émulation et les commandes; la liste de ses œuvres nous prouve qu'elles ne lui manquèrent pas. Le célèbre graveur en médailles, conservateur de la Monnaie de Paris, était si bien oublié de ses compatriotes, que ce n'est qu'en 1827 que le *Messageur boiteux* annonçait sa mort arrivée en 1823.

Jean-Pierre Droz était né à la Chaux-de-Fonds en 1746; il y passa ses premières années et travailla chez son père, qui possédait une manufacture de faulx, où il apprit à façonner les métaux et à tremper l'acier; à vingt ans il part pour Paris où il étudia la gravure en médailles et l'art du monnayage. Il avait passé quelque temps dans l'atelier des Jaquet-Droz; c'est là qu'il puisa ses idées d'art et d'industrie, qu'il rêva de dessin et de machines, de



gravure, de médailles et de mécaniques; les célèbres automates qui faisaient l'admiration de l'Europe (Voir *Musée neuchâtelois* 1875) avaient dû créer un étrange idéal dans cette jeune tête; aussi arrivé à Paris, continue-t-il ses études d'art et de mécanique; il aborde la gravure en médailles. Dans quel atelier, sous quelle direction travailla-t-il? nous l'ignorons, mais l'influence de ses premiers maîtres de la Chaux-de-Fonds se fait sentir dans toute sa carrière, les merveilles qu'il a vues dans ses jeunes années lui ont appris la recherche, les combinaisons lentes et patientes, il est naturellement porté à perfectionner, à inventer.

La gravure en médailles fut cultivée avec succès en France, surtout à partir de Charles VIII; sous Louis XII, François Ier et Henri II, elle brilla d'un vif éclat pour arriver à son apogée sous Louis XIII et Louis XIV; le sculpteur et graveur Jean Warin consacra le souvenir des principaux événements de ces règnes et des grands personnages de cette époque par de remarquables médailles, parmi lesquelles on peut citer celle de *Henri d'Orléans duc de Longueville et d'Anne Geneviève de Bourbon*, sa femme. Aussi habile mécanicien que grand artiste, il inventa de nouveaux procédés pour la frappe des médailles.

Tous les faits du règne de Louis XIV furent célébrés par des médailles; malgré cela, c'est de cette époque que date la décadence de ce genre de gravure, qui tomba presque entièrement sous la régence, pour se relever sous le règne de Louis XVI avec les remarquables ouvrages du Duvivier.

C'est au moment de cette renaissance que J.-P. Droz se trouvait à Paris; sans doute il fut stimulé par le mouvement de rénovation qui s'opérait dans ce domaine.

L'illustre artiste avait résolu, dans les dernières années de sa vie, de publier lui-même l'histoire de ses recherches et le résultat de ses nombreuses et utiles expériences, mais la maladie et la mort ne lui permirent pas de réaliser ses projets; il a cependant laissé des lettres, des notes qui permettent de faire l'historique de ses travaux; ses communications verbales ont été recueillies par un de ses admirateurs. La *Notice sur les diverses inventions de feu Jean-Pierre Droz, graveur mécanicien, relatives à l'art du Monnayage ainsi qu'à plusieurs autres branches d'économie industrielle*, par C. P. Molard de l'Institut de France (Académie des Sciences) Paris 1825, in 4°, rend hommage à cet homme que l'auteur place au premier rang de ceux qui ont contribué à la perfection de l'art monétaire.

Droz commence à ses frais, en 1783, l'expérience des procédés de son invention sur un balancier de la Monnaie, qui lui avait été confié; ces premiers essais réussirent. En 1786, il présente au ministre de Calonne, préoccupé alors

de la réforme des monnaies, un projet d'écu de six livres frappé sur la tranche et les deux faces d'un seul coup de balancier au moyen de la virole brisée. Il imagine aussi à la même époque une main mécanique qui place le flan sous le balancier. Cet écu de six livres avait été composé et gravé par lui. nous en donnerons la description dans la liste de ses œuvres; il grava à la même époque un écu de vingt-quatre livres en or, qui fut frappé par les mêmes procédés.

Ces pièces, remarquables par la netteté de l'empreinte, furent l'objet d'études de la part des hommes du métier; on trouva qu'elles avaient un avantage sur les monnaies\*précédentes, en ce qu'elles faisaient disparaître jusqu'à l'idée de la possibilité de les contrefaire, ou d'en altérer le poids; un membre de ces conférences, très jeune, croyant rendre hommage d'une manière éclatante à Droz, comme graveur et\*comme mécanicien, eut l'imprudence de dire que, s'il était conservateur des machines de la Monnaie, il prierait J.-P. Droz de le remplacer; ce mot ne fut pas favorable à l'artiste dont les pièces ni les procédés ne furent agréés. Voici ce qu'écrivit Molard sur les premiers travaux de notre compatriote :

« La lecture du passage suivant, dans le *Traité historique des monnaies de France*, publié en 1690 par Leblanc, lui causait une certaine émotion : « Il faut espérer qu'il viendra un jour quelqu'un qui protégera la nouvelle invention qui marque la monnaie sur la tranche, en même temps que la tête et la pile, et qu'on empêchera par là les Français de porter cette machine chez les étrangers. »

Droz se comparait avec raison à Nicolas Briot, pour le peu d'attention qu'on avait donné en France aux perfectionnements qu'il avait faits aux machines propres à la fabrication des monnaies. « Cependant il n'y a pas de ma faute, disait-il, j'ai donné connaissance de tous mes moyens de fabrication, l'essai en a été fait, non sans succès. Sans doute que si la prophétie de Leblanc ne s'est point accomplie pour moi, c'est qu'apparemment le jour n'était point encore arrivé où *quelqu'un protégera l'invention perfectionnée qui marque les monnaies sur la tranche en même temps que la tête et la pile*, et c'est à mon grand regret, si, comme l'auteur du balancier, je me suis vu forcé de passer en Angleterre avec des moyens de monnayage qui ont été appréciés et bien accueillis par deux des savants les plus distingués de ce pays, MM. Watt et Mathieu Boulton. On ne me reprochera pas de n'avoir pas fait tout ce qui dépendait de moi pour que la France pût jouir la première du fruit de mes veilles. En effet, au mois d'avril 1783, j'annonçai à M. Delessart que j'avais trouvé plusieurs moyens de perfectionner la fabrication des

monnaies; mes offres d'en donner la preuve furent accueillies, et on m'accorda la permission que j'avais sollicitée en vain sous le ministère de M. Joly de Fleury, de monter et d'arranger à mes frais un des balanciers de la Monnaie suivant mes nouveaux procédés »

Un anglais, Mathieu Boulton, en séjour à Paris, avait obtenu de Droz la communication de ses nouveaux procédés monétaires; il conçut le projet d'obtenir de son gouvernement la fabrication de la monnaie de cuivre pour toute la Grande-Bretagne, et d'employer à cet effet les balanciers perfectionnés par notre compatriote; il le pria donc de graver des coins pour frapper des schellings, ou pièces de 24 sous, et de fabriquer, à l'aide de sa presse, vingt ou trente de ces schellings, et de les lui envoyer. Le graveur s'exécuta. Boulton écrivait à Droz dans une lettre du 7 mars 1787 :

« Les officiers de notre Hôtel des Monnaies ont commencé la nouvelle année par frapper des schellings neufs, je vous en envoie un pour que vous puissiez comparer les talents de nos monnayeurs avec ceux des vôtres, et par là vous verrez qu'il n'y a pas de danger que vous ne soyez en état de les surpasser, autant que la clarté du soleil surpasse celle de la lune. »

L'éloge ne manquait pas de chaleur, mais Droz tergiversait, n'osant accepter de passer en Angleterre, de peur de mécontenter de Calonne à la protection duquel il tenait beaucoup; la correspondance continua entre Droz et Boulton :

« Si vous deviez venir, écrivait ce dernier, je pense que ce devrait être au su, et avec le consentement de M. de Calonne, afin que nous ne perdions ni son estime ni sa bonne opinion. Je me flatte que je serais en état de venir à bout d'une grande révolution dans notre Hôtel des Monnaies d'Angleterre, et quand une fois cela sera arrangé, je me persuade que la France suivra l'exemple; car je suis certain que si vous et moi devons entreprendre le monnayage entier de la France, nous pourrions faire de la meilleure monnaie, et la fabrication n'en reviendrait qu'à moitié des frais. »

Boulton s'adressa au ministre Calonne et obtint de lui la faculté d'emmener le graveur en Angleterre; celui-ci s'installa à Birmingham où Boulton l'associa à ses travaux. Droz construisit là huit balanciers et huit découpoirs; c'est là aussi qu'il substitua la pompe à feu aux bras des hommes; la puissance de cette machine à vapeur fut si bien appliquée qu'elle frappait régulièrement 60 pièces par minute. Il avait inventé précédemment la méthode de multiplier la gravure des coins de monnaie avec autant de précision que de

célérité; grâce à ce moyen, la multiplication de la taille-douce, elle-même, est réduite à la simple opération du monnayage. Ce fut donc par les procédés de Droz qu'il y eut alors, dans les trois royaumes unis, une émission de monnaies dont l'exécution est aussi remarquable.

Laissons l'artiste raconter lui-même l'histoire cette partie de sa vie :

« L'expérience a prouvé par l'écu de 6 livres que j'ai gravé et frappé en 1786, que je ne m'étais pas trompé dans l'annonce que j'avais faite de mes moyens. Malgré mes succès et l'accueil favorable de M. de Calonne, je n'eus pas le bonheur de pouvoir être employé; la retraite de M. de Calonne, qui suivit immédiatement, ne m'ayant laissé aucune espérance, je me déterminai à accepter les offres qu'on me faisait de passer en Angleterre où j'ai exécuté la plus grande partie des moyens de perfection que j'avais inutilement proposés en France. »

« J'éprouve toujours une grande satisfaction sur mes vieux jours, répétait souvent J.-P. Droz, à citer l'usine de Mathieu Boulton à Birmingham, devenue célèbre dans toute l'Europe, que les connaisseurs admirent parce qu'on y a suivi mes inventions tant pour l'établissement de mes balanciers que pour la formation et la multiplicité des coins, et où l'on a employé ma *virole brisée* pour l'empreinte de toutes faces des espèces frappées d'un seul coup de balancier avec autant de perfection que de célérité. »

Droz expliquait son retour de la manière suivante :

« En 1790 M. Desrotours m'écrivit plusieurs lettres pressantes pour m'inviter à repasser en France; il annonçait que l'abolition des privilèges et des offices laisserait toute liberté d'employer les meilleurs artistes; que le moment était arrivé où je pourrais être utile à la chose publique et à moi-même.

« Le concours ouvert à cette époque pour la place de graveur général des monnaies, joint aux vives instances de mes amis, me déterminèrent enfin à partir.

« Dès mon arrivée à Paris, je m'empressai de concourir, dans la persuasion où j'étais qu'il n'existait plus de cabales ni d'intrigues; mais je me trompais... Mes pièces de monnaies, au nombre de huit écus que j'avais faits pour le concours, et remis à l'un des principaux membres du comité monétaire, ne furent pas envoyées à l'Académie pour être examinées et jugées, aussi je n'eus pas une seule voix. »

Ce fait a été contesté, et Droz, selon les uns, paraît avoir été au nombre des concurrents; il nous est cependant impossible de nous prononcer à ce

sujet. — Conformément à l'article 10 du décret du 9 avril 1791, il avait été établi un concours pour la gravure des nouveaux coins et pour la place de graveur général des monnaies; le concours demeura ouvert jusqu'au 25 juin 1791. Six artistes y présentèrent des travaux : Bertrand Andrieu, — J.-P. Droz, — Augustin Dupré, — Benjamin Duvivier, — Nicolas Marie Gatteaux, et François Vasselon. Les essais des concurrents furent exposés publiquement et jugés par l'Académie de peinture et sculpture. — Dupré fut nommé graveur général des monnaies de France par décret du 11 juillet 1791.

Cette année-là quelques industriels et sociétés commencèrent à frapper des monnaies particulières : les frères Monneron de Paris furent de ce nombre, et les monnaies qu'ils mirent en circulation furent les plus répandues. On s'autorisait de l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme de la constitution de 1791 en ces termes : « La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas. » Ces monnaies de confiance furent tolérées et n'eurent qu'un cours facultatif, elles disparurent peu-à-peu, celles des Monneron se maintinrent plus longtemps.

Presque toutes ces monnaies furent faites en Angleterre dans les ateliers de Mathieu Boulton situés à Soho près Birmingham, d'après les procédés de J.-P. Droz qui avait consacré à cet établissement ses talents et son génie inventif, mieux accueillis depuis en France qu'ils ne l'avaient été d'abord.

Droz fut un des premiers, parmi les artistes français, qui ait réussi à multiplier la taille douce. — En juillet 1792 il fournit à l'imprimerie près de 14000 planches pour les assignats de 25 francs. L'ordre relatif à cette émission était signé par le genevois Clavière, ministre des contributions publiques.

Le graveur mécanicien continua ses travaux de perfectionnement et d'invention; son échec loin d'abattre son courage, avait stimulé sa fièvre de recherches. Nous le retrouvons en 1798. Ses découvertes avaient été communiquées à l'administration des monnaies, Mongez et Thiolier en firent un élogieux rapport à la suite duquel J.-P. Droz fut nommé Conservateur de la Monnaie des médailles; cette récompense du gouvernement le plaçait dans une position aisée qui lui permettait de travailler plus activement encore.

L'an X (1801) Coulomb et Progny analysent les machines et les outils qu'il a perfectionnés; le rapport, qu'ils présentent à l'Institut, assigne à l'auteur une place distinguée parmi ceux qui ont contribué aux progrès de l'art. (Voir *Annales des arts et manufactures* an X.)

A l'exposition de Louvre le 5 vendémiaire an XI (1802) le Jury central, après avoir pris connaissance des travaux de J.-P. Droz, s'exprime ainsi : « Cet

artiste a embrassé dans toute son étendue l'art du monnayage; il n'est pas une partie de cet art qu'il n'ait améliorée. Par ses procédés, s'ils étaient adoptés, la possibilité de contrefaire les monnaies serait entièrement détruite. Il frappe la pièce en même temps sur la tranche et sur le plat, avec un degré de perfection tel, qu'on peut regarder les monnaies ainsi frappées comme ayant l'avantage de ne pouvoir être imitées. Toutes les parties de l'art monétaire, les machines dont il fait usage ont été révisées, modifiées et perfectionnées avec un succès auquel on refuserait de croire si on n'avait les faits sous les yeux. »

Le jury lui décerna une médaille d'or.

Ces diverses inventions sont décrites avec figures dans un rapport fait en l'an XI (1802) par Prony et présenté à la Classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut de France qui en ordonna l'impression. Droz rédigea aussi lui-même ses explications : 1<sup>o</sup> relativement à la *Forge des coins*; 2<sup>o</sup> à la *Multiplication de la gravure*; 3<sup>o</sup> à la *Trempe des coins*; 4<sup>o</sup> au *Cément*.

En 1803, il exécuta un balancier pour le roi d'Espagne; une députation de l'Institut se rendit chez l'artiste pour examiner ce nouveau travail et en fit un rapport des plus favorables.

Au concours de 1810 ouvert pour la confection des monnaies, il remporta le prix sur quatorze concurrents; il avait alors soixante-quatre ans. Ce fut lui qui grava les pièces d'or connues sous le nom de *Napoléons*. — Pendant quinze ans il fut le Conservateur de la monnaie et des médailles et c'est à lui qu'on peut attribuer les succès de cet établissement. — Il avait les qualités sévères de l'administrateur.

(A suivre.)

A. BACHELIN.

# GLANURES NEUCHATELOISES

---

**Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.**

---

Nous avons, il y a quelques années, transcrit du *Journal* que le pasteur Frêne (\*) a tenu depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort, tout ce qui nous a paru intéresser l'histoire du Jura et des contrées voisines. Ce journal, qui s'étend de 1740 à 1804, renferme bien des choses peu connues, bien des renseignements précieux. Nous pensons rendre service aux amis des lettres dans le canton de Neuchâtel, en communiquant au *Musée neuchâtelois* des extraits relatifs à ce pays. Nous les accompagnerons de notes explicatives, heureux si ce travail contribue à faire mieux connaître certains côtés de la vie neuchâteloise, certains personnages, certains faits encore restés dans l'ombre. Si notre but est atteint, nous aurons la satisfaction d'avoir apporté aussi notre pierre à l'édifice que des hommes d'étude et de cœur érigent à leur patrie sur les bords riants du lac de Neuchâtel.

Porrentruy, février 1876.

X. KOHLER.

(\*) Le pasteur *Frêne* naquit à Orvin en 1727 et mourut à Tavannes le 14 juin 1804. Son journal manuscrit forme 7 forts volumes in 8°, d'une écriture serrée. Notre transcription pour la partie historique et littéraire comprend 500 pages in 4°. Les notes et observations météorologiques, agricoles, etc., ont fait l'objet d'une publication spéciale dans les *Actes de la société jurassienne d'émulation*, de 1871.

---

**1772. — M. Huguenin, horloger.**

Le 23 septembre, mercredi, M. Witz<sup>(1)</sup>, mon épouse et moi, allâmes à Courtelari. Le 24, jour de la foire, il vint à la Châtelainie M. de Luze, pasteur de Cornods (Cornaux), homme de mon âge. Il avait avec lui un Almanach de Berlin, du format et à peu près dans le goût de celui de Gotha, mais à mon avis non si bien rempli; les douze estampes sont des sujets très piquants tirés du Roland de l'Arioste. Le frontispice présente le portrait du roi de Prusse. Le même jour, après diner, arrivaient à la Châtelainie avec M. Cunier et Madame, M. et M<sup>me</sup> Huguenin. M. Huguenin, horloger, a été inspecteur de la fabrique d'horlogerie à Berlin. Son épouse, une demoiselle Angeli, descendante de réfugiés français, née à Berlin, a été élevée et a ses parents à Leipzig; elle joue très bien du clavecin; nous l'entendîmes à la Châtelainie, où l'on avait fait venir le fortepiano de M. le maire Béguelin. Toute cette compagnie soupa et coucha chez M. le Baillif<sup>(2)</sup>. M. de Luze, qui y avait diné, s'en alla l'après-midi.

**1774. — Une excursion à la Chaux-de-Fonds.**

Le 28 juin, après midi, mon épouse, mes enfants et le chevalier<sup>(3)</sup> en voiture, et moi à cheval, nous partîmes pour aller voir les automates de M. Jaquet-Droz<sup>(4)</sup> à la Chaux-de-Fonds. Tout le monde y accouroit en ce mois, après lequel on ne devoit plus les montrer. Nous soupâmes et couchâmes à la châtelainie, où il n'y avait que Madame. Le 29, mercredi matin, nous continuâmes notre route: M<sup>me</sup> Huguenin étant dans notre voiture avec ma femme et ma fille, mes deux garçons sur un char-à-banc de Cormoret, et M. Huguenin

(1) *Emanuel Witz*, peintre biennois, né en 1717 et mort en 1798. On possède encore de lui de nombreux portraits des derniers princes-évêques de Bâle et des abbés de Bellelay.

(2) Le grand bailli d'Erguel était alors le beau-frère du pasteur Frêne *Imcr*, qui avait succédé en 1761 à son père, nommé par le Prince-Evêque de Bâle châtelain à la Neuveville.

(3) Jean-Rodolphe de Bezenfels, fils cadet du baron de Bezenfels, d'Hegenheim, alors en pension à Tavannes, chez le pasteur Frêne.

(4) On lit toujours avec intérêt les pages que dans sa *Description des montagnes de Neuchâtel*, Neuch. 1766 p. 76 et suiv., Osterwald a consacrées à ce grand artiste. La *Biographie neuchâteloise* (E. I. p. 540 et suiv.) renferme un excellent article sur Pierre et Henri-Louis Jaquet-Droz.



et moi à cheval. Il y a quatre bonnes lieues de Courtelari à la Chaux-de-Fonds, où nous arrivâmes à neuf heures et demie chez M. Sandoz, fameux horloger en petit, beau-frère de M. Huguenin. M. Sandoz et Mme nous reçurent fort poliment; ils nous accompagnèrent chez M. Jaquet-Droz, qui demeure tout près; leurs maisons sont situées à la sortie de la Chaux-de-Fonds, contre le Locle, là où commencent les Eplatures. M. Jaquet-Droz, homme de cinquante et quelques années, de taille au-dessous de la médiocre, est un des plus habiles et des plus fameux horlogers en grand qu'il y ait en Europe. Il y a une quinzaine d'années qu'il mena une de ses horloges très artistement construite au roi d'Espagne, qui la lui paya bien. C'est d'ailleurs un homme d'esprit et fort poli. Je ne dirai rien ici des automates en question, qu'il nous fit voir comme aux autres curieux; je m'en réfère au mémoire qu'il a publié à ce sujet, et que j'ai en manuscrit. Nous dinâmes ensuite chez M. Sandoz, avec des Messieurs de Neuchâtel, entre autres trois jeunes Meuron, fils de M. Meuron-de Luze, dont deux sont en pension chez M. Sandoz et demeurent à la Chaux-de-Fonds pour le commerce d'horlogerie. Il y avait aussi au diné M. Huguenin, maire de la Sagne, oncle de M. Huguenin et âgé de soixante et quelques années. Après diné, nous fûmes à l'église qui est assez grande; il y a plusieurs tombes, entr'autres celle de M. Sagne, maire de la Chaux-de-Fonds, mort en 1772, âgé de 45 ans.

Nous vîmes aussi le moulin (1) de la Chaux-de-Fonds, qui est en-deçà du village, à un demi-quart d'heure. Il appartient aux frères Perret et est situé sur des souterrains creusés par les soins de leur père en son vivant; ces souterrains, ou plutôt ce souterrain, d'environ 50 pieds de profondeur, contient les rouages l'un sur l'autre qui font jouer les montans, et reçoit l'eau qui les meut et qui s'engouffre ensuite et se perd dans un canal qui est au fond du dit souterrain et dont l'issue est inconnue. Je fus jusqu'au fond du souterrain, en descendant par des escaliers et échelles et à la chandelle.

En revenant nous passâmes à Renan, chez le cousin le ministre (2), qui avec son épouse nous reçut fort poliment, et nous revînmes souper et coucher à Courtelari un peu tard.

La Chaux-de-Fonds et ses environs forment un pays singulier et beau en même temps. Depuis Renan en cotoyant la montagne du droit jusqu'à la charrière de la Cibourre, l'on voit à gauche, dans la continuation du Val St-Imier les Convers, qui présente une suite de belles maisons habitées en toute saison

(1) Voir Osterwald, *Description*, etc. p. 87 et suiv.

(2) Le pasteur Frêne, à Renan, nommé souvent dans le *Journal* de D. Sandoz. *Musce neuchâtelois*, année 1871.

par des gens de Renan et entourées chacune de son domaine. C'est le même spectacle quand on a monté la Cibourre, particulièrement quand on est au Bas-Monsieur, quartier du comté de Neuchâtel, où est entr'autres la maison dite le Corps-de-garde, et celle qu'habite M. le secrétaire Jacot<sup>(1)</sup> qui ne demeure plus à celle sur Erguel, où il nous reçut en 1735 et où je le vis encore en 1751. Viennent ensuite la Chaux-de-Fonds et ses environs. Le village est beau, pavé; les maisons y sont bien bâties et quelques-unes ont beaucoup d'apparence, surtout celle du capitaine Robert<sup>(2)</sup> et celle de M<sup>me</sup> Sagne, veuve du maire dont j'ai parlé ci-dessus; c'est chez elle que M. l'ambassadeur logea, quand il fut voir les automates. Les environs de la Chaux-de-Fonds offrent la vaste sommité d'une montagne toute couverte de petits domaines bien entretenus et cultivés, avec chacun leur maison, toutes jolies et bien belles, annonçant l'aisance et le goût des propriétaires. Le pays étant fort peuplé, le bois y est cher, ce qui est un grand inconvénient<sup>(3)</sup> dans un climat où l'hiver dure longtemps et donne beaucoup de neige. On supplée au bois par la tourbe. Un autre désagrément à la Chaux-de-Fonds, c'est qu'il n'y a qu'une fontaine et que l'on s'abreuve d'eau de citerne. Nonobstant quoi la Chaux-de-Fonds prospère surtout par l'horlogerie; cette branche est plus considérable qu'au Locle, qui en revanche l'emporte pour d'autres négoce. Il y a à la Chaux-de-Fonds un M. Bourquin, dit aujourd'hui Bourquin de Francfort, qui a fait une fortune des plus grandes en commerce d'horlogerie. Il passe l'hiver à Francfort sur le Mein, et revient passer l'été dans sa patrie, où il laissera son bien à ses neveux et nièces, n'ayant lui-même pas d'enfants. Il y

(1) L'aïeul de feu le major Jacot-Guillarmod; sa maison du Bas-Monsieur avait été bâtie en 1750.

(2) La beauté de la Chaux-de-Fonds frappait déjà des voyageurs à cette époque. De Mayer, qui l'a visité en 1784, dit dans son *Voyage en Suisse* (Amst. 1786. t. 2 p. 71 : « Les maisons sont grandes, propres, et ressemblent à celles des riches négociants de Lyon, de Bordeaux. Celles de MM. Robert et Droz sont plus que recherchées. » Cet auteur rend compte en ces termes de sa visite à M. Robert : « Il nous reçut avec cette honnêteté particulière aux artistes habiles. Son cabinet, dont les pendules forment la richesse, étoit composé de chefs-d'œuvre de mécanique. Ses pendules n'étoient ni simples, ni communes. Il avait adapté à plusieurs des agréments étrangers, tels qu'un serin chantant à l'heure, un globe roulant et marquant toutes les variations, des aiguilles combinées. J'ai vu une cage-pendule aussi ingénieuse qu'il soit possible; on est plus qu'un horloger quand on invente de cette manière. On peut les questionner, ils répondent pertinemment et avec facilité. » Ces renseignements nous apprennent de quelle nature étoient les *pendules curieuses*, du capitaine Robert, dont parle Osterwald (*Description*, p. 83). Cette maison Robert est encore désignée sous le nom de *Maison de la capitaine*; elle est presque en face de l'hôtel actuel des Postes.

(3) Ce prix si élevé, selon le pasteur Frêne, étoit d'après les chiffres du Journal de D. Sandoz, de 9 à 10 fr. pour le sapin et de 12 à 13 fr. pour le hêtre.

a concert l'hiver à la Chaux-de-Fonds, ainsi qu'au Locle. Dans le premier endroit est entre autres M. Gagnebin, dit de Naples, où il a longtemps séjourné, un très-bon violon. Il y a à la Chaux-de-Fonds un mariage remarquable, c'est celui du capitaine Courvoisier ; lui et sa femme sont tous deux nonagénaires ; ils sont mariés depuis 60 ans, sont bien portants, se plaisent également ensemble, et ont des enfants de passé 50 ans. Le plus grand et le plus brillant amusement des habitants du Locle et de la Chaux-de-Fonds l'hiver, ce sont les parties de traîneaux que les neiges de cette saison et les beaux chemins de l'endroit favorisent également.

~~~~~

**1775. — L'avocat Brun de Neuchâtel.**

Le 11 juillet, mardi, je fus avec Théophile à Bellelai, à la St-Norbert ; il y vint aussi un M. Brun, de Neuchâtel<sup>(1)</sup>, avocat, et M. Lambelet le fils. Ce M. Brun est fils et frère de pasteurs, neveu du fameux maire Brun, seigneur d'Oleyres. Il m'assura que sa famille, que M. d'Alt, dans son *Histoire des Helvétiens*, met à la tête de toutes celles de Neuchâtel, vient originairement de Zurich, où elle a eu produit le fameux Rodolf Brunn, fondateur dans le XIV<sup>e</sup> siècle de la nouvelle constitution et république de Zurich, dont il fut le premier bourgmestre.

Ce M. Brun, garçon d'esprit, mais à sentiments libertins, comme c'est assez la mode aujourd'hui, attaqua dans la Bibliothèque le P. Ambroise<sup>(2)</sup> sur l'existence et les attributs de Dieu, sur la divinité de Jésus-Christ, sur la révélation, et l'étonna et l'embarrassa un peu. Ces Messieurs les Religieux de Bellelai ne connaissent que les controverses entre eux et nous ; et je ne fus pas fâché de voir ce M. Brun entamer une matière assez neuve pour ces Messieurs, et à quoi ils ne sont pas encore faits.

(A suivre).

(<sup>1</sup>) La *Biographie neuchâteloise* (t. I. pag. 110) ne mentionne pas l'avocat Brun. Comme il était : neveu du seigneur d'Oleyres, fils et frère de pasteurs, » peut-être un ami de l'histoire à Neuchâtel pourrait-il sur ces indications établir sa généalogie.

(<sup>2</sup>) Le P. Ambroise Monnier, de Bassecourt, alors bibliothécaire, fut le dernier abbé de Bellelay. Il avait été promu à cette dignité le 1<sup>er</sup> avril 1784. Ayant quitté son couvent, le 19 décembre 1797, à la veille de sa prise en possession par les Français, il passa dix ans à l'étranger dans diverses abbayes de son ordre, et revint en 1807 dans son village natal, où il mourut le 1<sup>er</sup> décembre de la même année, à l'âge de 69 ans.

## MISCELLANÉES

### *Chasse au 17<sup>e</sup> siècle.*

Dans une lettre datée de 1664 et conservée aux archives de l'Etat <sup>(1)</sup>, le conseil de la Neuveville représente au gouverneur de Neuchâtel qu'un justicier de Presle et un bourgeois de la Neuveville, ayant chassé un sanglier l'avant-veille, dans la juridiction de la dite ville, ils l'avaient poursuivi et enfin arrêté sur le territoire du Landeron; que ces chasseurs s'étaient rendus auprès du lieutenant de Cressier, pour lui présenter la *droiture d'ue*; que celui-ci l'avait refusée, alléguant que la chasse était défendue et qu'ils devaient se rendre auprès du dit sieur gouverneur. A leurs prières, le conseil de la Neuveville intercède pour eux, se fondant sur leur franchise qui dit: « Si les gens de M. de Bâle vont chasser, ils peuvent suivre leur chasse jusqu'à la Reuse, et si la nuit les prend sur la terre de Neuchâtel, on doit leur donner du vivre, *ne tout vendre, ne tout donner*. Si les gens de Madame de Neuchâtel vont chasser, ils peuvent suivre leur chasse jusqu'à la Suze à Frinvilliers, et si la nuit les prend sur la terre de M. de Bâle, on doit les soigner du vivre, *ne tout vendre, ne tout donner*.

En alléguant cette réciprocité de droit, le conseil de la Neuveville cite l'exemple de deux bourgeois du Landeron, qui l'année précédente avaient poursuivi et tué un sanglier sur le territoire de la Neuveville, et à qui l'on avait laissé leur chasse, après avoir reçu la *droiture*, savoir *la tête et le pied droit*.

La lettre porte la date du 8 janvier 1664.

D<sup>r</sup> G.

(1) Grandes archives, G. 13, 21.

*Coutume judiciaire. Vendetta. 1645.*

Dans une lettre originale envoyée au gouvernement de Neuchâtel par le conseil de la Neuveville, en 1645, au sujet de l'assassinat d'un Jonas Bossaud, bourgeois de la Neuveville, commis par un nommé Jean Brochatton, du Landeron, qui avait été condamné comme meurtrier par le *Landtag* tenu à Châles, nous trouvons des détails intéressants sur les mœurs et les coutumes de l'époque.

Jonas et Jaques Bossaud, fils du tué, et Jean Knysel, leur beau-frère, avaient représenté au conseil de la Neuveville, d'après le document en question, que par l'entremise de quelques bienveillants on avait cherché à les pacifier, en obligeant le dit Brochatton de leur rembourser les « grands frais qu'ils avaient essayés »; mais que celui-ci avait refusé de les acquitter, qu'il se moquait d'eux et avait l'audace de les appeler en cause pour l'avoir « qualifié meurtrier. » Le conseil de Neuveville intervient en faveur de ces gens-là, qui suppliaient le gouvernement de leur permettre *d'avoir le même droit* sur la personne du dit Brochatton, que celui qu'ils avaient dans les terres du canton de Berne, c'est-à-dire *de pouvoir le tuer quand ils le rencontreraient*.

Cette lettre, conservée aux grandes archives (Liasse G 15, 32), porte la date du 18 avril 1645.

Dr G.

*Sorcellerie. 17<sup>e</sup> siècle.*

L'avoier et conseil de Berne écrit au Conseil d'Etat de Neuchâtel pour le prier de « luy envoyer le bourreau de Neuchâtel, qu'on disoit expert dans la connaissance des signes sataniques, pour les reconnoître sur le corps d'une femme accusée de sorcellerie. »

La lettre porte la date du 25 septembre 1654. (Gr. archives, T. 14, 17).

Dr G.

SAPEUR

C'est au peintre du *Soracte* et du *Lac de Wallenstadt* que nous devons ce type caractéristique de nos anciennes milices, nous le reproduisons d'après un de ses dessins d'étude pour le *Camp de Vallangin* dont nous avons entretenu déjà les lecteurs. A première vue il dérouté un peu les idées qu'on a du sapeur traditionnel qui n'apparaît, dans les tableaux de l'empire et du règne de Louis-Philippe, qu'orné d'une barbe longue et touffue, mais nos troupes n'étaient que des milices, et non une armée régulière, et l'on sait que de 1815 à 1830 le port de la barbe était exceptionnel chez les bourgeois; on ne pouvait donc réclamer pour le service militaire un ornement qui eût paru étrange sous l'habit bourgeois. Nos sapeurs cependant adoptèrent la mode de la barbe, mode venue de France, quelques-uns même portèrent des barbes postiches.

La cartouchière à ceinturon était déjà en usage dans certains corps au XVIII<sup>me</sup> siècle, elle se portait devant comme aujourd'hui; les deux baudriers, croisés sur la poitrine, retenaient l'un le sabre, l'autre le fourreau de la hache — le fusil était retenu par une bretelle de cuir — le sabre était orné d'une dragonne dont la couleur variait selon les compagnies; elle était rouge et blanche pour le centre. L'habit et le pantalon étaient bleus de roi, le collet, les parements et les passe-pois rouges. Le bonnet de peau d'ourson fut plus tard orné d'une plaque de métal, de tresses et d'une plumet rouge.

Le plumet noir et blanc qui figure ici nous paraît être emprunté à un shako du bataillon des tirailleurs de la garde à Berlin; c'est une cocarde un peu fantaisiste qui pouvait être permise à des volontaires.

Ce personnage, sincèrement dessiné d'après nature, a la tournure d'une époque passée, c'est un bourgeois débonnaire qui voudrait être farouche et n'y peut réussir; on n'invente pas ces types là, et celui-ci nous a paru devoir être conservé.

A. BACHELIN.

Musée Neuchâtelois.

Milices Neuchâtelaises

( 1830 )

SAPEUR

d'après

Max. de Meuron.

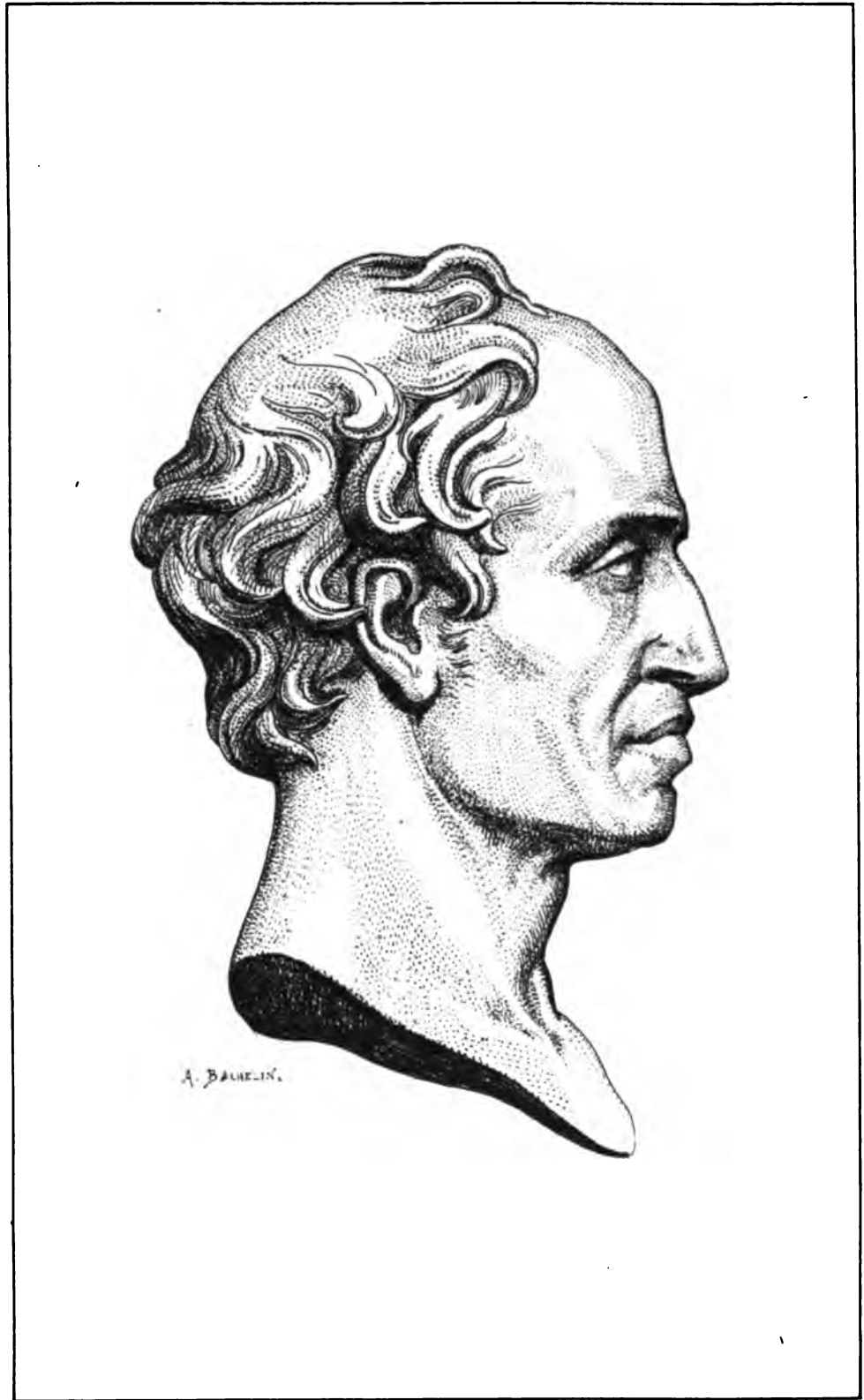






YORK  
LIBRARY  
EX  
SECTION

Musée Neuchâtelois.



J. P. DROZ

d'après la Médaille de E. DUBOIS.

# ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

JEAN-PIERRE DROZ

1746-1823

(Suite. — Voir le précédent numéro, p. 14.)

Une carrière serait déjà suffisamment remplie par tous les travaux remarquables que nous venons d'indiquer, mais ce n'est ici que la moitié de son œuvre; ses médailles, ses monnaies, ses jetons sont en nombre considérable; nous en donnons la liste ci après; quelques-unes de ces pièces sont introuvables aujourd'hui, nous ne pouvons que les noter d'après des catalogues; cette liste quoique longue est encore incomplète.

### *Modèle de l'Ecu présenté à M. de Calonne.*

1° Cet écu offre la tête de Louis XVI avec la légende: LUD. XVI. D. G. FR. ET NAV. REX.; et au revers trois fleurs de lys au milieu de deux LL couronnées; la légende: SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM, 1786.

Le « Domine salvum fac regem » est gravé sur la tranche de cet écu qui a été moulé de toutes faces par un seul coup de balancier.

2° La même pièce avec la même tête, mais portant cette inscription au revers: FAV. CALONNO. REGN. ADM. AER. REG. SUM. MODER. EFFIG. PART. POST. ET CIRCUM F. SIMUL CUDIT J. P. DROZ ANN. 1786.

### *Projet de pièces de vingt-quatre Livres.*

La tête de Louis XVI. — Au revers les armes de France et de Navarre, supportées par la tête ailée d'un génie. — Légende: CHRIS. REGN. VIRE. IMPER. 1787.

### *Monnaie anglaise.*

La tête du roi; autour: GEORGIUS III. D. G. REX.; au revers: une femme assise sur un globe, appuyée sur un bouclier et armée d'une lance. Légende: BRITANNIA; exergue 1788. La tranche en creux.

*Médaille de LOUIS XVI ROI DES FRANCAIS.*

La tête du roi de profil à gauche, en dessous J. P. DROZ FECIT. — Revers: RÈGNE DE LA LOI 1791.

Le Génie de la France, debout, grave sur des tables, avec le sceptre de la raison, désigné par un œil ouvert à son extrémité, le mot: CONSTITUTION. — Les tables sont placées sur un autel rond. — Dans le champ à gauche le faisceau surmonté du bonnet de la liberté; à droite le coq — Exergue: DE LA LIBERTÉ 2 (c'est à dire an 2<sup>me</sup>). — Au dessus de l'exergue à gauche D. (Droz). Sur la tranche: LA NATION, LA LOI ET LE ROI.

Essai de monnaie pour le concours de 1791.

*Médaille du docteur GUILLOTIN.**Médaille du premier Consul (32 lignes; le buste du premier Consul).*

Légende: BUONAPARTE 1<sup>er</sup> CONSUL DE LA REP. FRAN.; exergue: J. P. DROZ. AN IX. 1801. Revers: le soleil levant sur une partie du globe, où est écrit le mot: FRANCE. Un nuage et la foudre s'éloignent du côté de l'Angleterre. Légende: BONHEUR AU CONTINENT; exergue: PAIX DE LUNÉVILLE AN. IX. 1801.

*Médaille du premier Consul (18 lignes; style monétaire).*

Le tête du premier Consul; légende: BONAPARTE, 1<sup>er</sup> CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE FRANCAISE; revers: Astrée descendant sur la terre, tenant d'une main le caducée, et de l'autre des balances égales; légende: LE RETOUR D'ASTRÉE. — Sur la tranche en relief: PAIX GÉNÉRALE A AMIENS. AN X. MDCCCII.

*Médaille du prince de la Paix (22 lignes).*

Le tête du prince de la Paix; — légende: D. MANUEL GODOY, PRINCIPE DE LA PAZ, GENERALISSIMO DE MAR Y TIERRA; revers: CAMPANA DE PORTUGAL, PAZ DE BADAJOZ, 1801.

*Médaille du prince Kourakin (22 lignes).*

Le prince de Kourakin décoré de ses ordres; légende: ALEXANDER BORISSOWIEZ PRINCEPS KURAKIN. N. 18. JAN. A. 1752; revers: une branche de laurier et de chêne, DIVINO AUXILIO EREPTUS FLAMMIS, AD SUORUM OMNIUMQUE FELICITATEM. PARISIIS 1<sup>er</sup> JULII AD. MDCCCX.

*Première médaille pour la banque de France (32 lignes).*

La tête de Bonaparte; au revers: la banque de France sous la figure d'une femme assise, donnant une médaille d'honneur à un vieillard présenté par Mercure. — Cette médaille n'a pas été frappée.

*Deuxième médaille pour la banque de France (32 lignes).*

Une femme assise — appuyée sur un coffre posé sur un cube et dans sa main une branche de chêne. — Légende: BANQUE DE FRANCE.

*Médaille pour la ville de Strasbourg.*

Une tête de Bonaparte; au revers: une femme debout, couronnée et drapée sacrifiant sur l'autel de la paix. — Cette médaille n'a pas paru.

*Médaille pour la Hollande.*

D'un côté Neptune dans son char traîné par des chevaux marins ayant à ses côtés un fleuve appuyé sur son urne, et un Triton sonnante de la trompe; légende: JUST. AVRATO. PRISCO. RHENI. OSTIO.; exergue: FELICITER; revers: des Ecluses. Inscription: OPUS III. SECL. DISIDER III, ANNIS PERFECTUM... FAV. SUMM. HOLL. IMPER. IMPENS. AGR. RHENOL. POSS.

*Médaille de Napoléon. (18 lignes).*

La tête de Napoléon; au revers: l'Hercule français étouffant le léopard; légende: L'AN XII; 2000 BARQUES SONT CONSTRUITES; exergue: DENON DIREXIT, 1804. Cette médaille n'a pas été frappée.

*Médaille de Napoléon (18 lignes).*

Une tête; au revers: Napoléon élevé sur un bouclier par un magistrat et un soldat; légende: LE SENAT ET LE PEUPLE; exergue: AN XIII.

*Médaille du Pape (18 lignes).*

La tête du pape avec la Tiare et ses ornements pontificaux; légende: PIUS VII. P. M. HOSPES NAPOLEONIS IMP.; exergue: DROZ. F. AN. XIII.

*Médaille de la paix de Tilsit (18 lignes).*

Une tête. Au revers: un fleuve, le Niemen, appuyé sur son urne, et tenant dans sa main le pavillon des conférences des empereurs; légende: NIEMEN; exergue: PAIX DE TILSIT, MDCCCVII.

*Médaille de Bordeaux (18 lignes).*

Une tête. Au revers: la ville de Bordeaux, sous la figure d'une femme couronnée et drapée, présentant ses clefs à un guerrier à cheval. — Cette médaille n'a pas été frappée. —

*Médaille de l'Armée (24 lignes).*

Le sujet de cette médaille est un Hercule combattant les ennemis de la France; légende: AUX BRAVES ARMÉES FRANÇAISES; exergue: J. P. DROZ, 1819; revers: CENT VINGT-NEUF EXPLOITS CÉLÈBRES DE 1792 A 1815. BATAILLES GAGNÉES SUR TERRE ET SUR MER, FORTERESSES PRISES, RETRAITES HONORABLES, PAR DES SOLDATS DEVENUS GÉNÉRAUX.

## JETONS.

Une tête; au revers: un fleuve tenant une corne d'abondance; légende: CHAMBRE DU COMMERCE D'ANVERS; exergue: DROZ, MDCCCIX.

Une lyre sur laquelle est posé un rossignol; légende: MDCCXXXI; LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES ENFANTS D'APOLLON.; au revers: un soleil levant, avec cette inscription: EMOLLIT MORES NEC SENIT ESSE DUROS, 1807.

Un aigle posé sur la foudre; légende: SEINE ET OISE.; exergue: CORBEIL 1810; au revers: une couronne de lauriers et deux fusils en sautoir; légende: AMATEURS DE LA CIBLE. Exergue: PRIX.

Un triangle posé sur une tête de hibou; légende: AMITIE. SAGESSE. Exergue: 1806; revers: des attributs de Francs-Maçons; légende: L. . . DES FRÈRES-UNIS; exergue: O. . . DE PARIS.

Une couronne de lauriers avec une abeille; inscription: UTILITÉ PUBLIQUE; revers: SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE ETABLIE AN VI.

Une couronne de laurier; au milieu: ETUDE, AMITIE; revers: une couronne de chêne; au milieu: 1788; légende: SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE; exergue: PARIS.

Une tête de Napoléon (pièce octogone). Au revers: un livre, un glaive et un caducée; légende: 1<sup>er</sup> JANVIER 1808. CODE DU COMMERCE; exergue: AGRÉÉS DU TRIBUNAL DE COMMERCE. PARIS, XXI. DE 1809.

Une tête de Napoléon (pièce octogone). Au revers: un chiffre entouré de chêne et de laurier, arrêté par la croix de la légion d'honneur, et surmonté d'une lampe antique.

Deux sirènes se jouant sur les eaux (pièce octogone). Légende: 1807; revers: un chiffre entouré d'une branche de laurier, arrêté par la croix de la légion d'honneur.

Une tête (pièce octogone). Au revers: une couronne de laurier; au milieu: COMPAGNIE DES SALINES DE L'EST; légende: S. EX. M. J. GAUDIN, MINISTRE DES FINANCES; exergue: 1<sup>er</sup> AVRIL 1809, BAIL DE 99 ANS.

Une tête de Louis XVIII (pièce octogone). Au revers: Mercure donnant des ordres pour le commerce de bois flotté; légende: APPROVISIONNEMENT EN BOIS FLOTTÉ; exergue: HAUTE-YONNE.

Les armes de France et de Navarre dans le manteau royal, surmontées d'une couronne; revers: deux masques antiques pleurant et riant, d'où partent deux cornes d'abondance surmontées d'un sablier; au milieu: JEU DU ROI; deuxième revers: le buste du roi Louis XVIII, habillé à la française, décoré de ses ordres.

La tête de Louis XVIII (pièce octogone). Au revers: Thalie et Melpomène; légende: SECOND THEATRE FRANÇAIS; exergue: 1819.

Un cygne sur les eaux. Légende: SIT FORTUNÆ SIGNUM. Revers: une corne d'abondance, fleurs et fruits; exergue: 1807.

Une tête, le col nu. Légende: JOV. IGN. GUILLOTIN SANTO MED. PAR. ACAD. PRAESIS.; exergue: 1807 — 1808; revers: une petite tête d'Apollon; inscription: SANCITIS A SUP. RER. IMP. INT. ADMINISTRO CONFIRMATIS QUE AC AD MED. PAR. ANNO 1804 FUND LEGIBUS; exergue: J. I. GUILLOTIN, 1807.

La même tête avec le manteau d'hermine. Revers: une femme assise, tenant d'une main un bâton entouré d'un serpent; de l'autre, un miroir qui réfléchit des rayons sur une partie du globe; à ses pieds, des livres et un coq; légende: COLLIGIT UT SPARGAT; exergue: MED. ACADEMIA PAR J. I. GUILLOTIN. PRES. 1809.

Les armes de la ville de Lyon. Au revers: des livres groupés et un caducée; légende: QUI DICTA FERANT ET FOEDERA FIRMENT; exergue: AGENT DE CHANGE DE LYON 1816.

Une tête. Revers: saint Honoré; exergue: COMMUNAUTÉ DES MAITRES BOULANGERS DE LA VILLE DE PARIS.

Mercure sur un char ailé, tenant des guides en main. Légende: FIDUS ET VELOX; exergue: 1802; revers: deux branches de chêne; au milieu: MESSAGERIES IMPERIALES, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES. Pièce octogone.

Une femme assise, tenant un glaive et des balances. Revers: (inscription) LES AVOUÉS DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE ROUEN, 1803.

La tête de Louis XVIII (pièce octogone). Revers: une corne d'abondance et une branche de laurier; légende: LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CARCASSONNE.

Une femme debout avec un glaive et des balances. Légende: ARS AEQUI ET BONI; exergue: O. DE PARIS; revers: un lion en repos, supportant les tables de la loi; légende: IN REGIBUS SALUS; exergue: 1804.

Une tête de Napoléon. Au revers: COMITE CENTRAL, EVREUX, 1806; légende: SOCIÉTÉ MÉDICALE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Minerve casquée et tenant une couronne. Légende : SCIENCIIS, ARTIBUS, ARMIS; exergue : 1814; revers : une couronne de chêne et de laurier; au milieu; PRIX DE L'ÉCOLE DE SORÈZE.

Une tête d'Olivier de Serres. Au revers : SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU  
Ce jeton était destiné aux sociétés agricoles en général, le nom du département est en blanc dans les modèles originaux.

Médaille de 18 lignes. D'un côté les armes d'Espagne et d'Etrurie, entourées d'une branche de chêne et de laurier; légende: PULCHERRIMA PROLES; au revers: LUDOVICO ET MARIA ALOISA DE BORBON HISP. INF. PARM. PRINC. HETRUR. REG. AUGUSTI. EX VOTO HISPANORUM CONGRATULATONIS MONUMENTUM. PARISIIS VII KAL JUN. MDCCCI. — Cette pièce est marquée sur la tranche avec des lions en relief.

Médaille de 18 lignes. Le buste du roi et de la reine d'Espagne; légende: UNION AUGUSTA; — au revers: (inscription espagnole) EVITANDO EL FRAUDE DILACION Y GASTOS IDENTIFICA LOS STIGNOS; légende: J. P. DROZ, INVENTOR DEL METEDO DE MULTIPICAR LOS TROQUELES, 1801. Sur la tranche est écrit en relief: ACUNA SUPERFICIE CANTO U UN SOLO GOLPE.

Médaille de 18 lignes. La tête de Louis XII; au revers: une couronne de laurier avec cette inscription: IL PARDONNA SOUVENT ET REGNA SUR LES COEURS.

Une Minerve casquée avec la foudre et le trident, et posée sur une proue. (Vendue à l'Angleterre pour la bataille de Trafalgar.)

Projet de monnaie pour Neuchâtel, pièce de 5 francs et de 2 francs; d'une côté la tête du prince de Neuchâtel, et de l'autre deux branches de laurier couronnées; au milieu: 5 FRANCS; exergue: 1807.

Le Pasteur Marron. — Cette médaille est citée par Ferdinand Denis dans la *Nouvelle Biographie générale* du D<sup>r</sup> Hoefer, 1858.

Le buste du général Elliot, décoré de ses ordres; revers: un Hercule, avec la massue et la peau du lion, entre deux colonnes légèrement indiquées; légende: NEC PLUS ULTRA. — Dernier ouvrage de l'artiste.

Un grand nombre de ces médailles se font remarquer par la distinction du style, et leur exécution délicate. Ses portraits sont vrais, d'un modelé très fin. Comme on le voit, l'artiste a consacré le souvenir de bien des gouvernements, de Louis XVI à Louis XVIII en passant par la République, le Consulat et



l'Empire; il a couronné plus d'une tête : Bonaparte, Guillotin, Godoy, le Pape, le roi d'Espagne, le prince Kourakin et le général Elliot; son burin et ses balanciers travaillent pour la paix et pour la guerre, pour l'armée française et pour les Anglais victorieux à Trafalgar; le monde qui s'agite, se bat et se réconcilie n'est pour lui qu'un prétexte à médailles qu'il ne discute point; il pratique la neutralité avec une largeur qui tient peut-être à sa nationalité suisse.

J.-P. Droz se maria en 1802. Il quitta en 1814 le poste qu'il occupait à la Monnaie depuis le 30 fructidor, an VIII (1799). — Il passa ses dernières années à essayer de nouvelles conceptions relatives à divers procédés d'art mécanique. Le 23 mars 1823 il était enlevé par un catharre à l'âge de 77 ans. Il habitait le rue Hautefeuille; il fut enterré au cimetière du Père Lachaise. Il laissait un fils et une fille. Le fils, Jules-Antoine, élève de Cartellier et du baron Regnault, se distingua dans l'art de la statuaire.

Une médaille de E. Dubois consacre le souvenir de l'artiste dont elle représente la tête avec cette inscription : JAN PR<sup>OX</sup> DROZ, et au revers : GRAVEUR-MÉCANICIEN - CONSERVATEUR DE LA MONNAIE DES MÉDAILLES. NÉ A LA CHAUX-DE-FONDS COMTÉ DE NEUCHÂTEL EN SUISSE — EN MDCCXLVI — MORT A PARIS — EN MDCCCXIII.

C'est d'après cette médaille que nous reproduisons le portrait qui accompagne cette notice.

J.-P. Droz nous appartient par sa naissance et ses premiers travaux. Paris seulement pouvait développer ses talents; il n'oublia cependant point le pays natal; le gouvernement de Berthier voulant assimiler le système monétaire de la principauté de Neuchâtel à celui de la France, l'artiste contribua à ce travail en gravant avec plus de soin et plus de finesse encore la pièce de 5 francs à l'effigie du prince Alexandre, dont notre musée possède une empreinte, et qui, dit-on, ne fut jamais frappée.

Un rapport sur les monnaies, présenté à Berthier par le Conseil d'Etat au commencement de son règne, mentionne les améliorations à apporter dans cette fabrication, et cite le fait suivant : « L'un de nos compatriotes, Jean-Pierre Droz, artiste distingué, conservateur des médailles de S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, guidé par un louable patriotisme, s'était offert à fournir, depuis Paris, les coins gravés nécessaires à cette fabrication : il voulait de plus nous procurer un balancier propre à faciliter et perfectionner le frappe de nos monnaies. L'un de nos Députés auprès de S. M. I. l'a vu occupé de ces divers ouvrages qui se trouvent également suspendus jusqu'à nouvel ordre. »

Un ami de l'enfant du Jura neuchâtelois, le pasteur Marron, s'écriait sur sa tombe : « L'ami vertueux qui fait couler vos larmes ne mourra jamais; le Dieu

créateur qui avait revêtu son âme d'une dépouille mortelle vient d'user du droit qu'il s'est réservé de la reprendre, mais il vous laisse en partage le plus précieux de tous les biens : l'exemple qu'il vous a donné de toutes les vertus, et le souvenir des services qu'il a rendus aux arts éterniseront sa mémoire, en même temps qu'ils font l'honneur de l'Helvétie et de la France. »

(A suivre)

A. BACHELIN.

---

## NOTICE

SUR L'ANALOGIE QU'ON REMARQUE ENTRE LES ÉGLISES COLLÉGIALES

DE

NEUCHÂTEL ET DE SAINT-URSANNE

---

En étudiant les monuments religieux de l'ancien évêché de Bâle, nous avons plusieurs fois remarqué de nombreuses analogies entre les deux églises que nomme le titre ci-dessus. Nous n'avons pas eu occasion de faire une étude de celle de Neuchâtel, et d'ailleurs, après les savantes publications de MM. DuBois de Montperreux, Matile et Blavignac<sup>(1)</sup>, il serait bien téméraire de revenir sur leurs brisées. Aussi ce n'est pas le but de cette notice, mais comme il y a désaccord complet entre l'opinion de M. Matile et celle des deux autres auteurs, sur l'âge de ce monument, il peut être intéressant de rechercher si, dans l'édifice similaire de St-Ursanne, il n'y aurait pas quelques points de comparaison de nature à élucider plus ou moins le point en litige.

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich, T. V, 1852. — Monuments de Neuchâtel, par Dubois de Montperreux. — Eglise collégiale de Neuchâtel, par G.-A. Matile. 1847. — Histoire de l'architecture sacrée, par Blavignac, 1853, ces trois ouvrages avec atlas.

M. Matile affirme que la collégiale de Neuchâtel a été bâtie d'un seul jet et que ses fondateurs sont Ulric, comte de Neuchâtel et sa femme Berthe, entre les années 1179 à 1185 (pages 29, 31, 35).

Les autres auteurs indiquent et précisent deux constructions distinctes: celle orientale et celle occidentale. Ils attribuent la première à Berthe, reine de Bourgogne au 10<sup>e</sup> siècle, et la seconde à ce même comte Ulric et à sa femme Berthe. Ces deux noms figuraient autrefois dans une inscription sur le tympan de la porte du sud, avec deux personnages à genoux et offrant à la vierge Marie une église. Mais ce bas-relief est détruit, comme l'inscription. Il y a des divergences dans l'interprétation des copies diverses qu'on a données de celle-ci, et dans la représentation du personnage censé désigner le comte Ulric. Selon DuBois, il portait une mitre et une crosse et ce devait être un évêque; Berthe qui occupe la droite, ou la place d'honneur, était la reine de Bourgogne, dont Ulric évêque d'Augsbourg était l'oncle. On sait que cette reine habita Neuchâtel, où il y a encore des restes de la résidence royale de cette époque. C'est à cette princesse qu'on fait honneur de la restauration de plusieurs églises ruinées ou endommagées par les Hongrois et les Sarrasins durant la première moitié du 10<sup>e</sup> siècle. On nomme St-Ursanne, St-Imier, Grandval, et c'est Berthe qui fonda Payerne.

MM. DuBois et Blavignac fournissent de nombreux détails dans leur texte et leurs planches, à l'appui de leur opinion sur l'âge de cette partie orientale du monument; ils y ajoutent des citations d'auteurs et l'indication d'autres édifices qu'ils regardent comme contemporains. Nous n'avons pas la prétention de trancher le différent, mais nous commencerons par faire observer que la collégiale de St-Ursanne offre des faits concordants avec l'opinion de ces deux auteurs, et justifiant une construction à deux époques plus caractéristiques à St-Ursanne qu'à Neuchâtel.

Le plan de chacun de ces édifices présente la forme basilicale partagée en trois nefs. A Neuchâtel, celles-ci sont terminées par des absides semi-circulaires. A St-Ursanne, celle centrale est à cinq pans composés de l'octogone, et celles latérales sont carrées.

Les principales dimensions sont peu différentes. On ne peut les comparer avec certitude, parce que les trois auteurs précités ont donné chacun des chiffres non concordants: pour Neuchâtel, M. DuBois assigne une longueur de quatre-vingt-huit pieds de roi à l'ancienne partie de cet édifice, qui, à St-Ursanne, en a cinquante-cinq. Il donne soixante-dix-huit pieds à la nouvelle partie, et St-Ursanne en a soixante-six.

En ce dernier lieu il y a une crypte qui occupe le dessous de l'abside. Il est admis que les cryptes, qui ont remplacé les confessions, caractérisent l'é-

poque romane qui prit naissance au dixième et finit au douzième siècle. Cette église souterraine en style roman le plus pur, a été construite en même temps que cette partie orientale de l'église. Il n'y a point de crypte à Neuchâtel, mais bien des églises contemporaines n'en ont pas.

Les matériaux de construction ne peuvent fournir de point de comparaison, les deux contrées en fournissant de dissemblables. A Neuchâtel on a employé le calcaire néocomien qui permettait le moyen appareil. A St-Ursanne on a usagé le calcaire à nérutiles pour la partie orientale de l'église, avec le même appareil, mais le restant de l'édifice est construit avec des blocs de tuf. Dans la première partie, les corniches couronnant les murs sont supportées par de petites arcades, mais cet ornement fait défaut dans la partie occidentale. Il en est absolument de même à Neuchâtel, seulement en ce dernier lieu l'arcature repose sur des colonnettes, comme au chœur de l'église de Payerne, tandis qu'à St-Ursanne ce sont des contreforts peu saillants, comme M. de Caumont indique ceux des 10<sup>e</sup> ou 11<sup>e</sup> siècle.

A St-Ursanne le plein cintre est employé dans toute la partie orientale, et en particulier dans les bas-côtés où le style roman est exclusif et l'ornementation est celle qu'on assigne aux 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles. Il en est de même des fenêtres du chœur et de l'abside. On y retrouve les voussoirs cunéiformes et de nombreux détails appartenant à ces mêmes siècles.

Dans la partie occidentale le plein cintre se trouve mélangé avec l'ogive. Si les voûtes empruntent l'arc brisé, les fenêtres de la claire-voie sont à plein cintre. Celles des bas-côtés ont été refaites postérieurement.

L'arc brisé a la forme qu'on lui assigne dans les premiers temps de son emploi, mais M. Blavignac recule singulièrement l'âge si controversé de l'ogive, non sans quelque fondement. Aux nombreux exemples qu'il cite, nous ajouterons celles que l'on remarque dans la cathédrale de Bâle, bâties durant les premières années du 11<sup>e</sup> siècle. En ce lieu, les arcades séparant la nef, sont de forme ogivale, le triforium placé au-dessus est à plein cintre, avec de lourdes colonnes romanes, et plus haut la claire-voie offre de nouveau l'ogive.

On croit, avec raison, que les voûtes de cet édifice ont été refaites après le tremblement de terre de 1356 qui avait fort endommagé toute la ville de Bâle. Mais certes, au milieu du 14<sup>e</sup> siècle, on n'a pas construit le triforium en style roman, ni les arcades en ogive placées au-dessous, lesquelles, par les chapiteaux des colonnes qui les supportent, appartiennent au premier temps de l'église. Les murs du transept du côté gauche, portent encore des lézardes produites par ce tremblement de terre. C'est dans ce mur que se trouve la porte dite de St-Gall, qui offre de nombreuses analogies avec celle du Munster de Zurich et celles des collégiales de Neuchâtel et de St-Ursanne. Ce

même mur et toutes les anciennes parties de la cathédrale, qui n'ont pas été rebâties au 14<sup>e</sup> siècle, portent des signes maçonniques semblables à ceux des églises qu'on vient de citer, dans leurs anciennes parties. Aussi nous estimons que la cathédrale de Bâle n'a pas été aussi ruinée par le tremblement de terre que les chroniques l'ont dit. On a utilisé tout ce qui en restait encore, ainsi qu'on l'a fait pour plusieurs châteaux, dont quelques-uns sont même encore habités.

Les signes maçonniques dont on vient de parler, ne sont pas sans importance : à Bâle ils diffèrent pour chaque époque des constructions de la cathédrale, mais dans les parties anciennes, ou du 10<sup>e</sup> au 11<sup>e</sup> siècle, beaucoup sont pareils à plusieurs de ceux de St-Ursanne et de Neuchâtel. En ce dernier lieu, M. Blavignac observe que l'un d'eux représente un martyr portant sa tête. Il le regarde comme le fait de la corporation d'ouvriers ou d'un ouvrier qui aurait travaillé au Munster de Zurich avant de venir à Neuchâtel, où il aurait alors voulu rappeler les martyrs Félix et Régula de Zurich (pages 220 et 221).

Le portail du sud de St-Ursanne, dans son ensemble et ses détails, offre de nombreuses analogies avec celui de Neuchâtel. C'est le même nombre de six colonnes détachées du mur, à bases attiques, ornées d'agrafes ovoïdes, et de chapiteaux historiés, couronnés de tores aplatis, que M. Blavignac regarde comme un caractère du 10<sup>e</sup> siècle. On en voit en effet sur les colonnes de la *Regalissima sedes* au château de Neuchâtel, attribué au temps de la reine Berthe ; on les remarque sur les colonnes de la porte du sud de la collégiale de cette ville, sur celles du Munster à Zurich, seulement à St-Ursanne ces tores ne sont pas ornés de sculptures.

En ce dernier lieu, comme à Neuchâtel, l'archivolte reposant sur ces colonnes, est composée de tores combinés avec quelques saillies anguleuses et leur principal ornement consiste en sphéroïdes qu'on voit aussi à Zurich et qui se reproduisent aux fenêtres du chœur à St-Ursanne. A ces trois portails, les figures à engoulement sont nombreuses et elles ont un air de parenté qui s'accroît encore par les chapiteaux des colonnes d'angles. Les tores aplatis se remarquent encore dans toute l'ancienne partie de la collégiale de St-Ursanne et ils sont parfois ornés de damiers. Ces tores disparaissent dans la partie occidentale, comme à Neuchâtel.

Dans cette partie primitive de St-Ursanne, les pilastres du côté oriental, sont tout différents de ceux du côté opposé. Ils rappellent ceux que M. de Caumont assigne au 11<sup>e</sup> siècle. Plusieurs ont des ornements empruntés à la broderie qu'on voit pareillement à Neuchâtel, dans cette même partie du monument, comme aussi dans la crypte de Bâle, (DuBois pl. XV et Matile pl. VII). Dans

la nouvelle partie des deux collégiales que nous comparons, les chapiteaux des colonnes sont formés de feuillages avec des volutes ou crochets appartenant au 12<sup>e</sup> siècle. Ces colonnes supportent des voûtes de forme ogivale dans ces deux monuments.

Il n'est pas facile de comparer la statuaire du portail du sud de Neuchâtel, avec celle de St-Ursanne, parce que la première a souffert trop de mutilations. Cependant, les dessins, que les trois auteurs souvent cités, donnent des statues de saint Pierre et de saint Paul, au portail de Neuchâtel, offrent diverses analogies avec les deux mêmes personnages représentés sur le tympan de St-Ursanne (1). En ce dernier lieu, saint Paul est représenté avec une longue chevelure, et à Neuchâtel elle forme deux tresses pendantes aux côtés de la tête. Les vêtements des deux statues neuchâteloises concordent avec ceux de ces personnages à St-Ursanne pour la forme et pour leurs plis serrés et parallèles. Toutes les statues de St-Ursanne portent leurs vêtements ainsi plissés. Les auteurs qui ont traité de cette matière, comme Batissier, Oudin, de Caumont et autres, regardent ce genre de plis comme un caractère byzantin du 10<sup>e</sup> au 11<sup>e</sup> siècle. A St-Ursanne ce caractère oriental s'accroît dans la statue de la vierge Marie, qui ressemble à une Isis, dans celle de l'évangéliste saint Jean, pareille à Anubis. Les aigles symbolisant saint Jean sont semblables à ceux des chapiteaux de Neuchâtel. D'autres détails rappellent encore dans ce portail des traditions orientales. Deux de ces chapiteaux mériteraient une description particulière.

On pourrait multiplier encore les points de comparaison entre ces deux collégiales, mais ce serait trop long, et il faudrait copier quelques-unes des nombreuses planches que nous avons faites pour St-Ursanne. Cependant, avant de conclure, nous devons encore faire quelques observations. On attribue à la reine Berthe la restauration de Grandval et de St-Imier; mais l'étude de ce premier monument nous a prouvé qu'il remontait à la première moitié du 8<sup>e</sup> siècle et que la seule partie qu'on pouvait attribuer à la reine Berthe, dans la première moitié du 10<sup>e</sup> siècle, était la tour du clocher dont l'architecture correspondait parfaitement à cette époque.

La collégiale de St-Imier, dont on fait aussi honneur à la reine de Bourgogne, se rapproche beaucoup plus de celle de Grandval que de tous les autres édifices déjà cités dans cette notice. Elle n'a aucun point de comparaison avec Neuchâtel et St-Ursanne. Nous sommes tenté de croire que St-

(1) La présence des princes des apôtres sur le portail de St-Ursanne indique que l'église leur a d'abord été dédiée, comme celle primitive de Grandval, au 7<sup>e</sup> siècle.

Imier est antérieur au 10<sup>e</sup> siècle, et que si la reine Berthe y a fait opérer des restaurations, ce n'est du moins pas elle qui a bâti cet édifice.

Le fait d'une construction primitive de la partie orientale de la collégiale de Neuchâtel, ne prouve pas que ce soit l'œuvre de la reine Berthe, mais il nous paraît indiquer une époque qu'on ne saurait retarder jusque dans la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle, tandis que c'est bien à cette période de transition entre le plein cintre et l'ogive qu'appartient la partie occidentale de ce monument.

Aucun document ne fixe la date de la bâtisse de St-Ursanne. L'église primitive, au 7<sup>e</sup> siècle, ne devait être qu'une chapelle; mais ce lieu étant devenu un monastère important, on a dû bâtir une église plus grande. Aussi nous présumons que la partie orientale fut érigée du temps de l'abbaye. Celle-ci fut convertie en un collège de chanoines, probablement vers la fin du 11<sup>e</sup> siècle, par l'évêque de Bâle, Bourcard, de la maison de Fenis ou Neuchâtel. Le premier prévôt de ce chapitre n'apparaît dans les actes qu'en 1120; aussi ce n'est point dans les documents qu'il faut chercher l'âge de cette église, mais dans son architecture. Celle-ci, pour son côté occidental, appartient à l'époque où vivait Hugues d'Asuel, dont la famille possédait l'avouerie de St-Ursanne. Cet Hugues était chanoine en ce lieu en 1146, puis prévôt de 1173 à 1178, époque où il devint évêque de Bâle jusqu'en 1182. Son frère, Henri, fut évêque de Strasbourg de 1180 à 1190. Ce fut l'époque la plus florissante des barons d'Asuel issus du mariage d'Amédée, sire de Montfaucon, avec une sœur de Rodolphe et de Berthold de Fenis-Neuchâtel. Ce dernier devint évêque de Bâle, et en 1124, il fonda l'abbaye de Lucelle avec ses trois neveux qui furent la souche des barons d'Asuel, des sires de Neuchâtel en Bourgogne et des Montfaucon. Leur mère, qu'un acte de 1136 paraît indiquer sous le nom de Hémeline, était la tante de cet Ulric auquel on attribue l'érection du chapitre de Neuchâtel.

A. QUIQUEREZ.

# UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Suite. — Voir la livraison de janvier 1877.)

---

L'oncle Salomon.

Pendant que ces événements se passaient sur les hauts plateaux de la montagne, l'oncle Salomon, assis tranquillement près de sa hutte, à quelque distance au-dessous de la Fontaine-froide, surveillait d'un œil attentif les dernières phases de la calcination de son four à charbon. Depuis une semaine, il ne quittait la place que pour courir à la Fontaine chercher quelques seaux d'eau, ou à la ferme des Robert pour renouveler sa provision de pain. Jour et nuit, éveillé ou dans une demi-somnolence, il tournait autour du bûcher incandescent sous sa couche de terre noire, pour en diriger la combustion partielle, la modérer, l'exciter, ouvrir un soupirail, en fermer un autre, ajouter de la terre à l'enveloppe protectrice lorsqu'il s'y formait des crevasses, l'arrosait pour la refroidir, élevait une barrière d'écorces ou de planches, en guise d'écran, pour régler le vent et les courants d'air, et déployait la vigilance d'une mère qui veille sans se lasser au chevet de son enfant.

C'est que la calcination du charbon en plein air est une opération très délicate; le moindre oubli, la moindre distraction, peut causer la perte d'une fournée tout entière; si le bois vient à brûler, au lieu de se calciner faute d'air, le pauvre charbonnier ne trouve que des cendres. Pour conjurer un tel désastre, qui équivaut à la ruine, il faut voir avec quelle sagacité il devine tout ce qui se passe dans les entrailles de ce volcan en miniature qui doit fumer et brûler pendant huit jours sans se consumer. D'abord élevé en forme de tronc de cône, le bûcher s'affaisse graduellement, et vers la fin de l'opération, il ne reste qu'une sorte de grande taupinière noire, d'où s'échappent par quelques trous de minces spirales de fumée bleue. C'est alors le moment



critique, il s'agit de ne pas naufrager au port ; malgré la fatigue accablante des veilles prolongées, des nuits sans sommeil, exposé à toutes les intempéries, il faut redoubler d'attention et d'activité.

Pendant les longues heures qu'il passe à regarder la fumée qui monte lentement vers le ciel, sur quelles pensées son esprit aime-t-il à se reposer, quels sont ses rêves, ses désirs, ses ambitions ? Sentinelle dont la faction n'est jamais relevée, seul au milieu d'une nature sauvage et sévère, isolé du reste des hommes, sans livres, sans journaux, il ignore ce qui se passe dans le monde. S'il devient muet, taciturne et quelque peu farouche, il n'éprouve cependant aucun ennui, les forêts, les rochers, le cirque qui l'entoure de ses remparts hauts de huit cents pieds, constituent son univers, il s'y trouve à l'aise, il en comprend les voix et les harmonies ; son esprit, son âme y trouvent leur aliment. Il connaît tous les animaux qui peuplent ce coin de terre, toutes les plantes qui fleurissent sous les futaies, dans les fentes des rochers, sur les éboulements couverts de mousses. Il a des signes infailibles pour prédire le temps, il mesure l'heure à la direction de l'ombre ou à la marche des étoiles, et quand son regard cherche dans le ciel les constellations qu'il affectionne, son cœur s'élève plus haut et salue avec humilité le Créateur du ciel et de la terre.

L'arrivée de son neveu, et la promesse qu'il lui avait faite de le visiter au fond du Creux-du-Van, avaient enchanté l'oncle Salomon ; mais il éprouvait un grand trouble en pensant à la jeune épouse, à cette riche étrangère à laquelle son neveu devait sa fortune. Quelle réception serait digne d'elle, quels préparatifs pourrait-il imaginer pour lui faire les honneurs de son bivouac ? Jamais son four à charbon ne lui avait paru si noir et sa hutte d'écorce plus misérable. Il n'aurait pu se consoler de lui inspirer du dédain ou de la pitié, dans la crainte qu'il n'en rejaillit quelque chose sur son neveu, le héros des Perrin, ce Jonas prédestiné dont la gloire devait rester sans taches.

« Pourvu qu'ils ne viennent pas aujourd'hui », se disait-il, en voyant le beau temps qui avait succédé à la pluie, « ce serait jouer de malheur ; impossible de quitter mon four et justement je n'ai plus qu'un reste de pain sec et un demi fromage de chèvre. C'est peu pour recevoir de tels messieurs ! il faudrait au moins du rôti, de la salade, du pain blanc et plusieurs bouteilles de vin. »

Pendant qu'il ruminait ces idées et qu'il passait en revue les menus les plus fantastiques, il vit remuer quelque chose sur la crête des rochers. « C'est sans doute un des vachers du Soliat ou de la Grand'vy », se dit-il, « il ramène une vache qui aura sauté le mur ; ces diablasses de vaches sont enragées pour venir au bord des précipices. » Mais, un instant après, une femme ap-

parut tenant une ombrelle de couleur claire que le soleil faisait briller sur le ciel bleu.

« Oh, pour le coup, c'est eux, il n'y a dans le vallon que Madame Perrin, qui se promène avec un parasol ! Tiens, ils ont pris par le haut ; alors ils vont descendre par le sentier de la Fontaine-froide. Et ce gueux de four, que je ne puis abandonner . . . . »

Il entendit le coup de tromblon tiré par Daniel pour arrêter le taureau ; à ce bruit, répété par les échos comme le roulement du tonnerre, succédèrent des cris de terreur qui semblaient venir du sentier.

« Que diantre se passe-t-il ? » dit le charbonnier en se levant ; « il est arrivé quelque chose d'extraordinaire. S'ils tirent pour s'amuser, les coups devraient se succéder le long du bord de la Roche, à mesure qu'ils avancent. Cette détonation isolée, ces cris ne me disent rien de bon ; pour sûr, il y a du mal. Tiens, voilà un autre personnage qui se montre là haut ; c'est un vacher celui-là, je vois ses bras nus, il tient un objet que je ne puis définir ; il y a du vert et du rouge ; ce n'est pourtant pas une créature humaine. Miséricorde, il la jette en bas ; c'est une femme, je vois ses bras et ses jambes ! Ah ! scélérat ! je tremble comme une feuille ; que faut-il faire à présent ? »

Ses réflexions ne furent pas longues ; un malheur était arrivé, il fallait courir au secours de la victime ; il mesura du regard la distance qui le séparait de la muraille des rochers et s'élança au pas de course. Il gravit avec l'adresse et la vigueur d'un chamois le talus d'éboulis, si difficile à escalader, et arriva hors d'haleine au pied des escarpements. Il s'arrêta pour prêter l'oreille, s'attendant à ouïr une plainte, un soupir. « C'est pourtant ici qu'elle a dû tomber ; voilà mes points de mire, elle ne peut pas être loin ; à moins que le vent ne se soit mis dans ses jupes . . . . Oh ! oh ! qu'est-ce que cela ? »

L'honnête charbonnier équarquillait les yeux pour déterminer la chose inconnue qui se balançait aux branches d'un sapin, à une vingtaine de pieds au-dessus de sa tête.

« Qu'est-ce que cela ? » répétait-il, la bouche ouverte, le nez en l'air, les sourcils rejoignant ses cheveux en broussailles, « ce n'est pas une femme, ce n'est pas une bête, c'est quelque diablerie . . . . On verra bien. »

Et embrassant avec énergie le tronc de l'arbre, il atteignit la branche qui supportait l'objet mystérieux, le décrocha avec précaution, le descendit à terre non sans peine, et se mit à le tourner et à le retourner avec embarras.

« Je ne suis plus un veau de six mois » dit-il en grommelant, il y a même cinquante et des années que je parcours ces montagnes, mais c'est la première fois que je vois pareille civière tomber du haut de la Roche ; je veux même être pendu si je sais ce que c'est. Comme je n'ai pas le temps d'aller aux

informations, je m'en vais mettre cela sur mon dos sans rien casser et regagner lestement mon four. »

A peine était-il de retour à son campement, qu'un bruit de pas lui fit tourner la tête. C'était le pourvoyeur qui s'avavançait, tête nue, en bras de chemise, la démarche inquiète, la figure bouleversée.

— Jonas est là haut, près de la Fontaine-froide, dit-il, il m'envoie vous dire qu'il ne peut descendre jusqu'ici ; un malheur est arrivé . . . . Sans cet infernal taureau, tout allait bien, mais quand il est venu sur nous, Madame a eu peur et s'est lancée en bas le sentier ; il a fallu abandonner la chaise à porteurs . . . . ce qui était pénible pour moi . . . et Madame est tombée évanouie . . . elle est couchée sur la mousse comme si elle était morte.

— Vous n'avez donc rien pour la faire revenir ?

— Non, ce diable de taureau a tout cassé.

— Je vais te donner ma petite fiole d'*extra* du docteur de Couvet (1), c'est souverain contre toutes les maladies ; tu en mettras quelques gouttes dans un verre d'eau et tu feras avaler cela à ma nièce. Tu vois, je ne peux pas m'éloigner de mon four, au point où il en est tout serait bientôt fricassé.

Daniel suivait le charbonnier qui se dirigeait vers sa hutte, pour chercher le médicament.

— Ah ! mon Dieu, qu'est-ce que je vois ? miracle, ma chaise à porteurs ! Est-ce bien possible ! Salomon, dites-moi si je rêve.

Le pêcheur, hors de lui, avait sauté au cou du charbonnier et le serrait avec transport dans ses bras.

— Il n'y a pas de quoi m'étrangler ; ah ! c'est une chaise à porteurs ? je suis bien aise de le savoir ; alors pourquoi le vacher de la Grand'vy l'a-t-il flanquée en bas les roches ?

— C'est toute une histoire, donnez-moi d'abord l'*extra* avec un verre, et je cours à la Fontaine ressusciter Madame.

— Tiens, voilà la bouteille, mais en fait de verre, je n'ai que ce gobelet d'étain, et il n'est pas neuf.

— Attendez, il me vient une idée . . .

Daniel courut à la chaise à porteurs, et après bien des efforts en retira un panier qu'il ouvrit avec empressement.

— Victoire, cria-t-il, nous sommes sauvés ; voici du pain, du jambon, et une bouteille de vin.

— Et un verre ?

(1) C'est un médecin du Val-de-Travers qui paraît avoir fabriqué le premier l'extract d'absinthe ; il le prescrivait comme médicament.

— Oui, tout ce qu'il faut.

— Et le brave garçon, sans ajouter un mot, partit à toutes jambes avec ses trésors.

« Le laisser aller seul, quand ils sont dans la peine », disait l'oncle Salomon en s'arrachant les cheveux, c'est du propre ! ... mais mon charbon... je me fiche de mon charbon, il n'a qu'à brûler, ça m'est égal... »

Une fois décidé, l'oncle Salomon courut à sa hutte, prit un fragment de miroir qu'il tint dans sa main gauche, pendant qu'il y mirait le quart de sa face, trempa sa tête à plusieurs reprises dans un seau d'eau, s'essuya avec un linge presque aussi noir que sa personne, se lava les mains du mieux qu'il put, donna un coup de peigne aux broussailles grises qui se hérissaient sur son chef, jeta un dernier regard de satisfaction à sa glace, et, ramenant ses culottes sur ses hanches, il suivit à grandes enjambées les traces du pourvoyeur.

Lorsque Teresa ouvrit les yeux, elle vit à genoux devant elle son mari, l'oncle Salomon, le pourvoyeur, qui lui souriaient avec un affectueux intérêt. Domeniga, appuyée contre un arbre, pleurait, le visage caché dans son mouchoir.

— Où sommes-nous, dit Teresa à voix basse, le taureau est-il encore là ?

— Nous sommes à la Fontaine-froide, ma chère amie, dit Jonas Perrin ; tu n'as plus rien à craindre.

— Qu'est-il arrivé, ai-je dormi ?

— Oui, comment es-tu maintenant ?

— Un peu brisée, mais je ne suis pas malade.

— Pour achever de vous guérir, Madame Perrin, buvez cela, dit le charbonnier, c'est un remède qu'on prépare dans le pays, et qui a bien de la vertu.

— Crois-tu ? dit-elle à son mari.

— Bois seulement, c'est de l'extract d'absinthe.

— Votre remède est très bon et cette eau est très fraîche, dit-elle en rendant le verre ; il n'est donc arrivé aucun accident.

— Aucun, dit Daniel d'un ton joyeux, nous avons même retrouvé la chaise à porteurs que les fromagers de là haut ont lancée en bas les roches.

Il fallut que l'oncle Salomon se résignât à raconter sa découverte, et comme il avait l'improvisation pénible et que son français était fortement mêlé de patois, il devait suppléer à la clarté de son discours par une pantomime fort divertissante. L'histoire n'était pas encore finie que Teresa riait de tout son cœur. Dès qu'elle put se lever, Daniel et Samson coururent chercher la chaise et toute la troupe descendit en triomphe vers l'établissement du charbonnier.

La bonne Teresa, pour plaire à son mari, était décidée à tout admirer dans l'habitation forestière de l'oncle Ducommun ; elle s'attendait bien à ne pas trouver un palais au fond du Creux-du-Van, d'ailleurs la tenue et les façons rustiques du propriétaire, vrai paysan du Danube, auraient dissipé toutes ses illusions. Mais on était à l'époque des bergeries, mises à la mode par M. de Florian et par les grandes dames de la cour de France ; une chaumière propre avec des fleurs, une laiterie et quelques moutons blancs, voilà quel était l'idéal de la vie champêtre, et Madame Perrin, malgré tout ce qu'elle avait vu dans notre pays, gardait encore dans un coin de son imagination quelques-uns de ses rêves de jeune fille ; et puis, dans l'état de lassitude où l'avait mise sa course forcée, un bon lit ou du moins un canapé, aurait été le bienvenu pour y faire un petit somme avant de redescendre à Noiraigue.

Mes lecteurs pourront donc se figurer sa déception, je dirai même son saisissement à la vue du bivouac noir et sordide où l'oncle Ducommun passait la plus grande partie de l'année. Toutes ses notions de vie confortable étaient renversées ; le chalet du Soliat, qu'elle avait trouvé si primitif, était une demeure princière, comparé à cette hutte d'écorce où l'on n'entraît qu'en se courbant et où deux personnes auraient eu peine à trouver place. Malgré tout ce qu'on pouvait lui dire, elle cherchait encore la chaumière de ses rêves, le ruisseau aux ondes cristallines, et les moutons ornés de rubans bleus.

Cependant Salomon ne restait pas oisif, ce n'était d'ailleurs pas le moment de se croiser les bras ; son four était en train de brûler, mais tout n'était pas perdu, on pouvait encore en manœuvrant avec activité en sauver la plus grande partie. L'instinct du propriétaire et l'amour-propre du vieux charbonnier parlaient haut dans son cœur.

— C'est le moment de me donner un coup de main, mes enfants ; Jonas et moi, nous allons ramasser de la terre pour couvrir et étouffer ce brasier, pendant que Samson et Daniel, qui sont des lurons comme on n'en voit guère, prendront les seilles et iront au pas de course chercher de l'eau à la Fontaine.

Teresa était parvenue à trouver un siège sur une souche renversée dont les racines formaient une sorte de fauteuil naturel ; assise à l'ombre elle regardait son mari qui avait mis bas son habit et son chapeau à cornes et, sans s'inquiéter de ses bas de soie gris-perle, de ses souliers à boucles d'argent, de son gilet de soie à ramages, de ses manchettes et de son jabot de dentelle, maniait la pelle, au milieu de la fumée et de la poussière de charbon, avec une ardeur toute juvénile.

— Sais-tu que tu as très bonne grâce, la pelle à la main, dit-elle en riant voilà un mérite que je ne te connaissais pas encore.

— Dans son jeune âge, dit Salomon sans interrompre son travail, Jonas a été mon apprenti, je lui ai même donné quelques bonnes saboulées pour le corriger de ses distractions.

— On voit qu'il a profité de vos enseignements, regardez donc quel coup de pelle, quelle vigueur et quelle aisance tout à la fois; seulement, je crois que tu vas me revenir aussi noir qu'un ramoneur.

— Ce n'est rien, ce n'est rien, ma nièce, c'est la livrée du métier; voyez, moi, je n'y fais plus attention.

— Cette fumée ne vous étouffe pas? dit Teresa, en quittant son siège, chassée qu'elle était par les tourbillons que les brises folles entraînaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

— Non, bien au contraire, c'est sain la fumée de bois et il ne faut pas craindre de la respirer.

— En tout cas, elle ne vous a pas éclairci la voix, dit Teresa en riant.

— Ça, c'est une autre affaire; ma voix serait aussi claire que la vôtre, si j'avais l'occasion de parler; on perd la voix quand on est seul.

— Pourquoi n'allez-vous pas à Noiraigue, renouer connaissance avec les humains?

— Je le faisais autrefois, dans les premières années; j'ai été aussi un gai compagnon; mais le goût change et j'ai tant d'ouvrage que je ne puis perdre mon temps. Voyez ces tas de bois, il y en avait ici au commencement de l'été près de quatre-vingts toises, et pourtant, moi seul, je l'ai coupé là-haut, sur ces pentes, je l'ai trainé et réduit en bûches. Ce qui manque a été converti en charbon et je l'ai porté sur mon dos à Noiraigue. Il m'en a déjà passé des centaines de toises de foyard sur le dos, ajouta le vieil ouvrier en secouant les épaules.

Le cœur généreux de Teresa sentit ce qu'il y avait de grand dans ce travailleur solitaire qui préférerait ce terrible labeur avec ses privations effrayantes à la vie oisive que son neveu lui aurait faite s'il eût voulu la demander. Elle résolut de le mettre sur la voie.

— N'est-il pas temps de vous reposer? dit-elle, vous pourriez prendre une autre occupation et venir habiter notre maison de Rosières. Si Daniel reste notre fermier, il y aurait encore amplement de place pour vous.

— Plus tard, quand on sera vieux, je ne dis pas, mais je suis encore robuste; les bras, les jambes, le coffre, tout est bon, la voix seule est allée au diable.

— Mais, en hiver, vous ne logez pas dans cette hutte?

— Au gros de l'hiver, je descends à Noiraigue, où je travaille comme cloutier; mais je ne me sens pas à l'aise dans une forge, il y fait trop chaud,

j'étouffe, il y a trop de monde. Aussi, dès que la saison le permet, je viens exploiter mon bois, et s'il fait trop froid je vais coucher dans la maison des Robert, où je suis reçu comme un membre de la famille; ils ont toujours une place pour moi sur le foin ou à l'écurie; c'est là que je suis le mieux. Si vous voulez me tuer, vous n'avez qu'à me mettre dans un lit.

Les efforts réunis des quatre hommes avaient arrêté l'incendie; il était trois heures; l'exercice et l'air de la montagne produisirent bientôt leur effet accoutumé: la faim commençait à se faire sentir dans la troupe.

— Savez-vous, oncle Salomon, que nous n'avons pas diné et que si vous avez quelque chose à nous mettre sous la dent, il ne faut pas tarder, dit Jonas Perrin, fort occupé à se laver et à s'épousseter pour rendre à ses vêtements leur couleur primitive.

— Vous n'avez pas diné . . . pauvres enfants, c'est vrai, je n'y pensais plus . . . pourquoi ne m'avez-vous pas averti de votre arrivée? j'aurais fait venir . . . mais, non, j'aurais commandé un repas chez les Robert.

Le pauvre charbonnier regardait ses visites d'un air consterné, et se tordait les mains comme pour leur demander grâce de son dénuement.

— Ne vous tourmentez pas pour si peu, dit Jonas Perrin en riant, nous avons notre pourvoyeur qui ne nous laissera pas périr d'inanition; c'est le moment, pour lui, de montrer son savoir-faire. Allons Daniel, où es-tu?

Daniel avait disparu; on eut beau l'appeler, toutes les recherches furent inutiles. Jonas Perrin frappait du pied d'un air contrarié.

— J'ai là un peu de pain et de lait, dit l'oncle, mais peut-être que Madame ne s'en accommodera pas.

— Si vous avez du lait, dit Teresa, apportez-le, je ne désire rien de plus. Mais quand la jeune femme eut goûté ce breuvage, elle devint sérieuse et regarda son mari avec un embarras qu'elle ne put déguiser.

— Comme c'est mauvais, dit-elle en italien; qu'est-ce donc que ce lait?

— Parbleu, c'est du lait de chèvre, dit Jonas Perrin, après en avoir bu quelques gorgées.

— Oui, c'est de ma chèvre, dit le charbonnier, j'en ai une toute belle, une toute bonne; il est vrai que son lait a le goût de bouc et que certaines gens ne l'aiment pas.

— Nous avons quelques provisions dans le panier, dit Domeniga, prenez-les en attendant Daniel; je suis sûre qu'il rapportera de quoi dîner.

— Tiens, le panier qui a été sur les cornes du taureau; dit Teresa, en pâlisant, il ne doit pas y rester grand'chose.

— Avez-vous eu affaire avec un taureau? Daniel m'en a dit un mot, je voudrais en savoir davantage.

Il fallut raconter cet épisode de leur course ; pendant ce temps Daniel arriva tout en nage, portant dans un panier des œufs, du pain, du beurre, de la farine et tenant à la main un jeune coq qui palpitait encore.

— J'ai vidé la baraque des Robert, dit-il d'un ton triomphant ; Domeniga, allumez du feu et faisons danser les casseroles.

— Des casseroles ! dit l'oncle avec embarras en retournant son bonnet de coton noir que la pluie et le soleil avaient fait passer au brun-marron.

— C'est vrai, dit Teresa, vous devez avoir une cuisine, montrez-nous donc votre cuisine et votre cuisinière.

— Ce sera bientôt fait ; lorsque le temps est beau, j'allume mon feu en plein air, sur cette large pierre qui est très commode ; mais quand il pleut ou que le vent me contrarie, je prépare mes repas dans la cabane où j'ai établi un foyer avec une ouverture pour la fumée.

Teresa souriait en voyant combien peu il fallait à un homme simple et sobre pour suffire à ses besoins, et se demandait si la suprême sagesse ne consistait pas peut-être à se dégager ainsi de tous les tracas, de tous les artifices et de toutes les complications que le luxe et la civilisation ont introduits dans la vie.

Le feu fut allumé en plein air ; malgré toutes les recherches on ne put réunir qu'une marmite et une casserole. Domeniga était stupéfaite et ouvrait démesurément ses grands yeux noirs, en déclarant, en italien, son incapacité absolue de se tirer d'affaire dans un tel ménage.

— Qu'à cela ne tienne, dit Daniel, je m'en vais préparer une soupe à la farine dans la marmite, une omelette dans la casserole, pendant que le poulet rôtira à la broche de bois que l'un de vous fabriquera avec son couteau ; ayez seulement un peu de patience. Si ce brigand de taureau n'avait pas semé notre dîner, nous n'aurions pas besoin de faire la cuisine du soldat.

Chacun, dans la mesure de son intelligence et de son adresse, vint en aide au pourvoyeur, et bientôt on put satisfaire les appétits que ces préparatifs avaient encore excités. De table dressée avec nappe et couverts, il ne pouvait en être question ; Madame Perrin, assise sur un tronc, tenait une assiette sur ses genoux, les hommes mangèrent à la gamelle avec de grandes cuillères d'étain de forme ronde et des fourchettes de tôle dont les pointes avaient subi bien des avaries. Quant aux couteaux, chacun sortit le sien de sa poche, selon l'usage de la plupart des paysans. Domeniga, retirée à l'écart, refusa de prendre part à ce festin de campagne et se borna à un morceau de pain et à l'eau de la Fontaine-froide.

— Il faudrait maintenant une tasse de café, dit Teresa qui se plaisait à taquiner l'oncle Salomon.



— Le café est une denrée que vous ne trouverez pas ici, je n'en prends jamais ; il n'y en a pas même chez les Robert.

— Eh bien, en guise de café, dites-nous si vous ne trouvez pas le temps bien long, tout seul au milieu des bois et des rochers et si, quand la nuit vient, vous n'avez pas peur ?

— Un homme qui craint Dieu et qui fait matin et soir sa prière, n'a jamais peur, dit le charbonnier, le travail m'empêche de connaître l'ennui, et quand je ne travaille pas, je dors. Lorsque mon four est allumé, je puis rester éveillé pendant huit jours ; mais je dors quand je veux. Et puis, j'ai mes petits amusements : je vais sur la Roche m'asseoir à une belle place où on a de la vue ; j'y reste parfois plusieurs heures sans bouger, tant les campagnes, les lacs, les Alpes sont choses plaisantes. C'est surtout pendant les orages, la nuit, qu'il fait beau là-haut ; je me couche dans un sillon et je m'amuse à regarder les nuées chassées par le vent, les éclairs qui font resplendir le pays tout entier, et les traits de la foudre qui frappent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, selon la volonté du Seigneur.

— Et s'il pleut ?

— S'il pleut, je suis mouillé, voilà tout.

— Cela ne vous rend pas malade ?

— Je n'ai jamais été malade, Dieu soit béni ; une fois je me suis donné une entorse en descendant le Pertuis de la bise ; j'ai été arrêté pendant trois semaines, et j'aurais été bien malheureux de ne pouvoir travailler si je n'avais pas eu ma Bible dont j'ai lu une grande partie. Autrefois, le dimanche, je lisais mes prières dans la *Nourriture de l'âme*, et je chantais des psaumes, dont je sais beaucoup par cœur ; mais aujourd'hui, mes yeux n'y voient plus assez et quant à chanter, vous entendez bien que j'ai dû y renoncer. Je pourrais bien les siffler, mais je trouve que ce serait malhonnête et indécent.

— Et des visites n'en avez-vous jamais ?

— C'est chose assez rare ; les gens des montgnes prennent quelquefois ce chemin pour aller à la Béroche, mais vous avez vu que je suis un peu à l'écart ; j'ai choisi cette place parce qu'elle est à l'abri des courants d'air qui nuiraient à mon four. Si je suis un peu en dehors des chemins fréquentés par les hommes, en revanche je suis souvent visité par les animaux sauvages, que j'accueille suivant leurs mérites.

— Des animaux ? la forêt semble déserte.

— Ne vous y trompez pas, tout fourmille de bêtes au contraire ; mais les gens qui marchent dans les bois sans précaution, qui parlent, qui font du bruit ne peuvent rien voir, rien observer. Pour savoir ce qui s'y passe, il faut, comme moi, rester immobile durant des nuits entières, avoir de bons yeux

et de bonnes oreilles. Combien de fois ai-je vu le museau pointu et les prunelles luisantes d'un renard apparaître tout à coup près de mon fourneau, et me regarder avec curiosité avant d'aller planter son nez dans mes écuelles de lait. Et les blaireaux, les fouines, les martres, les putois, même les sangliers sont venus souvent m'espionner et fourrager autour de ma cabane. Quand j'ai de quoi, je leur donne à manger; rien n'est amusant comme leur défiance, leur ruse, et leurs inventions pour commettre un vol ou s'emparer de leur proie. Vous voyez cet écureuil rouge qui court sur les branches de ce sapin, là tout au haut.

— Oui, oui, parfaitement.

— Eh bien, si vous restez bien tranquilles, je le ferai venir à mes pieds chercher des noisettes; j'en ai toujours dans mes poches.

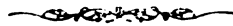
Il siffla d'une certaine manière; l'écureuil arrêta sa course folâtre, s'assit sur une branche en relevant sa queue au-dessus de sa tête, se gratta le nez, fit entendre une sorte de claquement guttural, puis descendit la tête la première, par saccades brusques, interrompues par des haltes pour inspecter ce qui se passait autour de lui. Arrivé à terre, il s'approcha du charbonnier par une série de bonds, fixa sur lui ses yeux noirs et saillants, agita ses moustaches comme pour se consulter une dernière fois, sauta sur la noisette et l'emporta joyeux sur son arbre.

— C'est extraordinaire, dit Teresa, qui pendant tout ce temps n'avait pas osé respirer.

— Rien n'est plus simple, je vis en paix avec ces animaux, je ne leur tends pas des pièges, je ne leur tire jamais un coup de fusil, au contraire, je leur donne à manger, et quand ils se confient à moi et viennent sous ma main je réponds à leur confiance par des caresses. Voilà comment on les apprivoise.

*(La fin prochainement.)*

L. FAVRE.



## UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Suite. — Voir la livraison de février 1877.)

On peut aussi, en sifflant ou en gazouillant comme eux, appeler les oiseaux; voulez-vous que je fasse venir sur ces arbres des pigeons sauvages? J'en sais plusieurs nids sur ces grands hêtres.

Il imita avec une telle perfection l'appel amoureux du ramier, que Daniel leva les yeux vers la cime des arbres. Bientôt on vit des ombres noires voltiger dans le ciel, et après de nombreuses évolutions se poser pesamment sur les branches.

— Comme on les abattrait, dit le pêcheur, en les ajustant avec son tromblon.

Les ramiers effarouchés par cette voix et ce geste, s'envolèrent en faisant claquer leurs ailes.

— Pourquoi les as-tu effrayés? dit Jonas Perrin.

— Ma foi, c'est une habitude de chasseur, je ne suis pas de la même étoffe que l'oncle Ducommun, quand même je porte le même nom. Pour racheter ma faute, je m'engage à rassembler ici tous les geais de la contrée. Attention au rappel.

Il se cacha dans les broussailles voisines et bientôt on entendit le cri rauque et strident de cet oiseau, lorsqu'il est irrité ou qu'il appelle au secours, avec toutes les variations qu'il y apporte, si complètement imités que les auditeurs ne purent s'empêcher de rire. Des cris pareils surgirent de tous les côtés, se croisant, se répondant sans qu'on vit rien remuer. Peu à peu on entendit des coups d'ailes, des branches s'agitèrent, un geai apparut dans le feuillage, puis un autre; il vint un troupeau de ces tapageurs et ils poussaient des cris assourdissants.

— Je pourrais les exterminer jusqu'au dernier, dit le pêcheur en sortant des buissons, mais je les épargne parce qu'ils m'amuse; ce sont les plus

effrontés, les plus gouailleurs et les plus curieux de tous nos oiseaux. Vous avez vu comme ils accourent quand ils entendent un frère crier à l'aide.

Il y a encore un visiteur dont je n'ai pas parlé, dit le charbonnier avec mystère et en baissant la voix ; mais ses apparitions deviennent de plus en plus rares.

— Gageons que c'est le chat sauvage, dit Daniel en s'avançant, je connais ces vermines.

— Non, c'est l'ours ; j'avoue que le premier que j'ai aperçu rôdant, sans se presser, autour de ma cabane, m'a fait une belle peur. Je grimpai sur un sapin où je me blottis tout tremblant ; il s'approcha en se dandinant, se dressa contre le tronc, le flaira en regardant de mon côté et fit entendre une grognement rauque comme cela.

Le vieux montagnard poussa un beuglement auquel il donna une réalité saisissante.

Au même instant un autre beuglement lui répondit dans les broussailles, et l'on entendit un bruit de branches foulées, de rameaux qui se brisaient comme si un animal de grande taille cherchait à se frayer un passage.

— Ah mon Dieu ! s'écria Teresa d'une voix perçante, n'entendez-vous pas ? le voilà ! Jonas, Daniel, sauvez-moi !

Elle s'élança du côté de la cabane et tomba sur le seuil en proie à une crise nerveuse. Domeniga, au lieu de calmer sa maîtresse, se jeta sur elle en poussant des cris encore plus aigus. C'était une déroute complète.

— Il faut que quelqu'un aille voir ce qui se passe dans ce taillis, dit Jonas Perrin.

— Ce ne peut être que le jeune bœuf des Robert, dit l'oncle ; il s'est déjà sauvé à plusieurs reprises pour aller paître autour de la Fontaine.

Daniel, qui était allé à la découverte, reparut bientôt tenant par la corne l'innocent quadrupède qui avait interrompu d'une façon si malencontreuse les récits de Salomon.

— Voilà l'ours, dit-il, nous le ramènerons au bercail en descendant.

— Calme-toi, répétait Jonas Perrin à sa femme, calme-toi donc, ce n'est rien, c'est un veau ; viens le voir, tiens, bois un verre d'eau fraîche et ris avec nous de cette aventure.

Mais rien n'y faisait, la crise de nerfs, conséquence de sa frayeur du matin, était sérieuse ; elle ne se calma que par un déluge de larmes. Quand la jeune femme fut de nouveau maîtresse d'elle-même, elle dit à son mari en attirant son visage près de sa bouche :

— Mon cher ami, partons ; dis tout ce que tu voudras à ton oncle, mais il faut partir, je ne peux plus rester ici.

— Je te dis que c'est un veau et qu'il n'y a rien à craindre.

— Ne me contrains pas, la peur est dans mon sang, parlons, parlons, sans retard.

La confusion du pauvre oncle était inexprimable.

— Qu'on m'y reprenne encore à contrefaire les ours, disait-il en tournant et en retournant son bonnet ; ce n'est déjà pas convenable à un homme de mon âge ; je me suis conduit comme un imbécile.

— Ce n'est rien, dit Teresa, en s'efforçant de sourire, mais en continuant de pleurer, cela passera, adieu cher oncle, embrassez-moi, merci pour votre accueil.

La troupe fit halte à la maison des Robert, c'est là que Teresa désirait se reposer quelques instants pour calmer son agitation et attendre la fraîcheur du soir. On les accueillit avec un empressement hospitalier et toute sorte de naïves prévenances.

— Madame Robert, je vous présente ma femme, qui vient de faire une grande course, dit Jonas Perrin ; elle aurait besoin de dormir un peu avant de redescendre à Noiraigue ; pourriez-vous lui préparer un lit ?

— Très volontiers, ce sera fait dans un instant ; seulement Madame aura la bonté d'excuser la simplicité de notre intérieur.

— Je suis fâchée de vous donner cette peine, dit Teresa ; mais je suis toute énervée ; ce matin j'ai eu peur d'un taureau qui a fondu sur nous ; et ce soir, ne vais-je pas m'aviser de prendre votre jeune bœuf pour un ours, ce qui m'a presque fait mourir de frayeur.

— Oh ! des ours, dit Madame Robert, on en voit encore de temps à autre ; vous savez que mon beau-père en a tué un, après une lutte corps à corps ; il lui a ouvert le ventre avec son couteau.

— Où ? dit Teresa en pâlisant.

— Dans le champ de froment, tout près d'ici ; l'ours venait manger le grain encore en lait. Vous pouvez voir sa patte qui est clouée à la galerie au-dessus de votre tête.

Ce trophée, armé de ses griffes redoutables, n'était pas propre à apaiser les terreurs de la jeune étrangère ; elle s'imagina que le Creux-du-Van était un repaire de bêtes féroces d'où elle ne sortirait pas vivante. Des points noirs dansèrent devant ses yeux, une sueur froide couvrit son front et ses tempes, elle sentit qu'elle allait s'évanouir.

— Partons, dit-elle à son mari d'une voix éteinte, sauvons-nous, appelle nos gens, si je resté ici je deviendrai folle.

Le pauvre Jonas Perrin s'excusa du mieux qu'il put, prit congé de ces braves gens et commanda le départ.

Le soleil était couché lorsqu'ils arrivèrent à leur maison de Rosières; un homme aux souliers poudreux, tenant un bâton à la main, était assis sur un banc près de la porte d'entrée. Il se leva pour les saluer. C'était le justicier Vuille.

#### La capitulation.

La présence inattendue du justicier Vuille produisit sur les arrivants des impressions diverses. Daniel devint rouge jusqu'aux oreilles et jeta sur Domeniga, qui se tenait en arrière, un regard de triomphe. Si Teresa n'eût pas été sous le poids des émotions de la journée, elle eût battu des mains et se fût élancée la première pour souhaiter la bienvenue au vieux Sagnard. Quant à Jonas Perrin, alarmé par l'état nerveux de sa femme, regrettant l'épreuve à laquelle il l'avait soumise, et qui avait tourné si mal, cet incident nouveau l'agaçait et, bien que poli et gracieux dans son accueil, il eût désiré que le justicier fût venu dans un moment plus opportun.

— Comment! c'est vous, M. Vuille, êtes-vous là depuis longtemps?

— Voilà, voilà, seulement depuis midi.

— Depuis midi, et il est passé six heures du soir, quelle mauvaise chance! on a dû vous dire où nous avons été. Si j'avais pu prévoir votre arrivée, je serais resté à la maison. Je ne sais comment vous exprimer mes regrets.

— Rien de mal, rien de mal, dit le justicier d'un ton bref, n'en parlons plus; puis-je vous demander un moment d'entretien?

— Avec le plus grand plaisir; entrez, je vous prie; vous me ferez l'honneur de souper avec nous?

— Merci, pas de dérangements, deux mots, puis en route et bonsoir!

« Il faudra encore se mettre à cuisiner pour ce vieux sauvage, quand même je suis rompue de fatigue, » marmottait Domeniga, « la peste soit de cette engeance! »

— Excusez-moi si je me retire, dit Teresa, mais je suis incommodée et je vais me mettre au lit.

— Faites, Madame, faites, ne vous gênez pas à cause de moi; j'espère que ce ne sera rien de grave, dit le justicier en soulevant son tricorne et en s'inclinant jusqu'à terre.

Il était aisé de voir que la démarche qu'il faisait lui était désagréable et qu'il avait hâte d'en finir. Lorsqu'ils furent seuls, dans le cabinet de M. Perrin, il s'assit avec un grand sérieux, prit une prise de tabac et après avoir secoué son jabot :

— Avez-vous déposé une plainte auprès des autorités? dit-il avec une certaine hésitation.

— Non, je me suis conformé ponctuellement à vos paroles, je vous attendais.

— Bien, vous êtes un homme d'honneur; cette malheureuse affaire restera donc entre nous; le seul bavard à redouter est le jeune Gentil, mais il est aisé de lui fermer la bouche; son père est débiteur de Siméon; le moindre mot lui coûterait gros.

La conversation fut interrompue un instant par Daniel, qui mit sur la table du vin et des verres. Le justicier fronça les sourcils et le regarda avec des yeux courroucés. Le pauvre garçon se hâta de gagner la porte sans avoir rien pu entendre.

— Lors même que le coup de feu tiré près de chez moi est le résultat d'un moment d'oubli, sans préméditation, vous avez compris que le mariage de Siméon avec ma fille devient impossible; je ne veux pas qu'on puisse reprocher une tentative de meurtre, même avec circonstances atténuantes, au père de mes petits-enfants. — Ici, un sourire effleura les lèvres de Jonas Perrin. — D'ailleurs, cela aurait pu devenir entre les conjoints une source éternelle de reproches et de débats. En deux mots, ce malheureux coup de pistolet a tout gâté et m'oblige à la démarche la plus humiliante; si j'accorde ma fille à votre Ducommun, c'est contre mon gré, contre mes sympathies, contre mes principes.

— Quand vous le connaîtrez mieux, vos répugnances feront place à des sentiments tout opposés, je vous prédis qu'avant peu vous l'estimerez, vous l'aimerez.

— Non, Monsieur, non, à mon âge, lorsqu'on voit crouler les arrangements caressés pendant des années, et sur lesquels on fondait le bonheur de ses derniers jours, adieu l'enthousiasme, on se renferme dans l'indifférence. Olympe sort de ma famille, Ducommun n'y entre pas. Si vous attendez des rapports étroits entre Noiraigue et ma maison, détrompez-vous, j'y mettrai bon ordre.

— Comme vous voudrez, dit Jonas Perrin qui sentait l'irritation le gagner; à quand la noce donc ?

— Oh ! cela m'est égal, dans trois semaines, dans six mois, dans un siècle; pour la satisfaction que cela me donnera, je n'en tournerais pas la main; ils feront ce qu'ils voudront.

— La bénédiction du ciel peut-elle reposer sur un mariage auquel manque celle des parents ?

— Là où mon autorité est méconnue, on peut se passer de ma bénédiction. Je vous l'ai déjà dit, je ne reconnais dans ce monde que deux principes: l'autorité d'un côté, l'obéissance de l'autre, je ne sors pas de là.

— Je n'insiste pas, mais, comme ma femme tient à voir le mariage célébré

avant notre départ qui ne peut être renvoyé, je vais dès demain écrire les bans; Daniel les portera à Olympe pour les signer et, dimanche prochain, ils pourront être publiés à la Sagne, à Noiraigue, à Travers. Où désirez-vous que se fasse la noce ?

Le terrible justicier souleva les épaules, rida son nez et abaissa les coins de sa bouche, comme s'il respirait une mauvaise odeur, mais il ne répondit rien.

— Puisque vous n'avez pas de préférence, vous savez qu'il n'est pas dans les usages de se marier à Noiraigue; va pour les baptêmes, mais les noces, on les fait à Travers, c'est chose admise. Le dîner sera servi à l'auberge de l'Ours, je m'en charge, j'espère qu'il sera gai; vous y amènerez vos proches et vos amis; tâchez qu'ils soient de belle humeur.

Le nez du justicier se creusa de sillons comme la mer irritée, et l'arc de sa bouche se brisa en un circonflexe aigu; il prit deux ou trois prises successives et dit d'un ton nazillard inimitable, en regardant les boucles de ses souliers:

— M'est avis que pour un gueux comme ce Ducommun, il serait plus convenable de ne pas faire tant de fracas. C'est de mauvais exemple, et cela autorise d'autres gueux à en faire autant. Ainsi s'en vont les anciennes mœurs, pour faire place aux nouveautés pernicieuses, qui ne sont que piège et corruption.

— Le souper est servi, dit Daniel en entr'ouvrant la porte.

— Voilà une bonne nouvelle, dit le maître du logis, qui se sentait des velléités de jeter son hôte par la fenêtre; venez, M. Vuille, venez vous restaurer avant de vous mettre en route, vous avez encore trois bonnes heures de marche.

— Merci, je n'ai besoin de rien.

— Pas même une assiette de cette bonne soupe que je vois fumer sur la table ?

— Eh bien, je l'accepte, pour ne pas vous faire affront.

— Il y a encore des truites toutes fraîches qui ne sont pas *indifférentes*, hasarda le pêcheur, d'un ton insinuant.

Le justicier rida son grand nez aquilin et, fermant les yeux à demi, se pencha à l'oreille de son amphitryon.

— Est-il nécessaire que ce galampin reste planté là pour nous espionner ?

— C'est son poste, il est là pour nous servir.

— Je peux bien me servir moi-même, mais m'habituer à cette figure, jamais.

Au moment de partir, quand ils furent seuls, le vieillard tira de la poche intérieure de son pourpoint un paquet entouré de papier qu'il ouvrit d'un air de mystère. Il en sortit un grand pistolet à silex, garni de laiton, qui fit reculer Jonas Perrin.



— N'ayez peur, vous le reconnaissez, gardez-le, il nous coûte une fortune, je ne peux plus le voir ni le sentir; c'est celui de Siméon. Pauvre Siméon! le voilà réduit à finir seul; sa sœur est malade, les jambes enflées, elle n'en a pas pour longtemps. Savez-vous qu'il possède pour plus de 150 mille livres du pays en maisons, domaines, forêts, pâturages, obligations et cédules . . . . . une des plus grandes fortunes de nos montagnes, ajouta-t-il avec un soupir . . . . . sans ce pistolet maudit, tout passait à l'Olympe.

— Croyez-vous qu'elle regrette cette fortune?

— Elle n'en a pas l'air; les jeunes gens sont insensés, il n'écoutent que la passion. M. Perrin, ne désirez pas d'avoir des enfants; malgré toute la peine qu'on se donne pour leur inculquer les bons principes, ils finissent par vous échapper; les idées d'indépendance et de rébellion que l'incrédulité souffle sur le monde ont plus d'attraits pour eux que l'obéissance et la soumission. Je ne sais qu'un remède pour réformer la génération d'aujourd'hui . . .

— Vous voulez dire l'instruction et l'amour de la vertu?

— Non, Monsieur, le bâton!

Lorsqu'il fut seul, sur le sentier qui prend la côte en écharpe, il répétait, en allongeant le pas et en ployant le genou selon l'habitude des montagnards: « Ce Perrin est un honnête homme, il n'a pas demandé de dot, mais il est de la secte des philosophes, un disciple de Voltaire et de Rousseau; oui, tu iras loin avec ton instruction et ton amour de la vertu! chimères que tout cela! si j'avais manié le bâton comme feu mon père, tout irait mieux chez moi. Nom de ma vie! Cent cinquante mille livres de Neuchâtel en domaines, forêts, maisons, obligations et cédules qui nous passent sous le nez et qui tombaient tout droit dans le tablier de l'Olympe! *Cor après, anondret!* (\*) »

Arrivé au sommet, il s'arrêta, pour respirer, au bord de l'escarpement qui domine Noiraigue. La nuit se faisait calme et sereine; quelques étoiles brillaient au ciel; une lueur dorée éclairait le couchant au-dessus de Saint-Sulpice. Il regarda un instant le sombre vallon qui se creusait sous ses pieds et d'où montait le bourdonnement des eaux courantes, des scieries et des moulins.

« Quel sale trou! dit-il en reniflant avec dédain; ne faut-il pas être ensorcelé pour préférer ce fond d'écuelle au domaine de la Queue de l'Ordon! »

Ces invectives ayant soulagé son cœur, il continua son chemin en songeant à son testament et au codicile sévère qu'il y adjoindrait à son retour.

Ce fut pour le pauvre pourvoyeur, si mal mené, une surprise bien douce lorsque, le lendemain, son patron lui fit voir trois bandes de papier sur lesquelles étaient écrites cinq ou six lignes de sa plus belle écriture.

(\*) A présent, cours après.

— Devine ce qu'il y a sur ces papiers.

L'honnête pêcheur ouvrit des yeux comme des fonds de bouteilles, mais il ne put déchiffrer que son nom.

— Ce sont des commissions, je le vois bien, mais du diantre si je les comprends. Où faut-il aller?

— A la Corbatière.

— Il y a donc du nouveau; tu n'as rien voulu me dire après le départ du justicier.

— C'était pour te laisser dormir tranquille.

— Ah bien oui, dormir tranquille, je n'ai fermé les yeux que vers le matin, et encore pour faire des rêves épouvantables. Quelle journée, mon Dieu, quelle journée!

— Tu porteras ces papiers, tu les feras signer à l'Olympe, tu signeras aussi . . . . comme tu pourras, et vous irez les deux en porter un chez M. le pasteur. en le priant de commencer les publications dimanche prochain.

— Dis donc, Jonas, tu ne plaisantes pas?

— Non, pas le moins du monde.

— Alors, ce sont . . . les annonces . . .

Le pêcheur fut pris d'un tel saisissement qu'il dut s'asseoir; il était pâle et respirait avec difficulté.

— Eh! oui, il faut bien commencer si l'on veut faire la noce dans trois semaines.

— Dans trois semaines, la noce! . . . Jonas, ne dis pas des bêtises.

— Tout est arrangé avec le justicier; il est venu lui-même apporter son consentement.

— C'est pour cela qu'il m'a traité comme un chien.

— Ton futur beau-père est un original hérissé d'épines comme un buisson de houx; il faut l'accepter comme il est; ce n'est pas lui que tu épouses et l'Olympe saura te donner des compensations.

— Dis-tu vrai, je vais voir l'Olympe sans craindre d'être chassé par son père, et l'on s'épouse dans trois semaines! . . . non, je ne peux pas y croire. Sais-tu que cela me rend tout craintif et me fait trembler.

Le pourvoyeur allait et venait au comble de l'agitation.

— Si tu as peur on peut renvoyer de quelques mois, on peut même tout rompre, Semion Courvoisier n'en pleurerait pas.

— Veux-tu bien te taire, mais je suis tout étourdi, tout je ne sais comment. Mon Dieu! que va dire l'Olympe? . . . et Noé, et Gédéon?

— N'oublie pas qu'il ne faut parler à personne du coup de pistolet; j'en ai fait la promesse solennelle.

— Ai-je lieu de m'en plaindre? quand même il m'aurait emporté une oreille je devrais encore le remercier puisqu'il fait mon bonheur.

Le premier mouvement de stupeur dissipé, la joie de Daniel devint du délire, il courut faire ses préparatifs de départ en chantant, en gambadant, en poussant des cris frénétiques. Domeniga voulut savoir la cause de ce vacarme.

— Je me marie, chère Domeniga, oui, regardez-moi bien; dans trois semaines je serai marié avec l'Olympe; son père a capitulé, les bans sont écrits, je les porte à la Sagne pour les signer; je ne sais plus si je marche sur les pieds ou sur la tête. Eh! bien, vous ne riez pas, vous ne me félicitez pas, Domeniga, ma mie, n'entendez-vous pas? je vous invite à ma noce, les garçons tireront les pétards, nous ferons danser les cloutiers, les charbonniers, les Sagnards; va-t-on rire, chanter, s'amuser!

L'Italienne, à demi suffoquée, descendit chez sa maîtresse retenue au lit par la fièvre; elle tomba à genoux sans prononcer une parole, prit la main de Teresa et la couvrit de ses larmes.

— Que me voulez-vous, qu'est-il arrivé? parlez Domeniga, parlez vite.

— Empêchez ce mariage, ne laissez pas partir Danielo; il ne faut pas que cette fille des montagnes vienne ici. An nom de Dieu et de la Madone ayez pitié de moi!

— Expliquez-vous, je ne vous comprends pas.

— Pourquoi m'avez-vous conduite dans ce pays; maudit soit le jour où nous y avons mis le pied! Si cette fille vient ici une de nous deux doit mourir.

Teresa retira sa main avec un mouvement d'effroi.

— Vous aimez Daniel? dit-elle d'une voix sourde.

— Oui, j'aime Daniel et je ne veux pas me le laisser ravir par cette paysanne. Ne suis-je pas autant qu'elle? vous connaissez ma famille, emmenez-le en Italie. ma mère l'aimera, il sera mon époux chéri.

— Calmez vous, ma pauvre enfant, abandonnez ces chimères, tout cela est impossible.

— Que voulez-vous que je devienne? ne me réduisez pas au désespoir, laissez-moi conserver une espérance, si faible qu'elle soit.

— Non, le mariage est décidé, il se fera. Soyez courageuse, cachez votre chagrin seulement quelques jours, nous partirons tôt après, et une fois rentrée dans notre chère Toscane, vous n'y penserez plus.

— Signora, dit l'Italienne en se levant, prévenez un malheur, si cette fille entre dans la maison, une de nous deux mourra.

*(La fin prochainement.)*

L. FAYRE.

# ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(SUITE)

---

## JEAN-FRÉDÉRIC D'OSTERWALD

1773-1850

Le dernier représentant de l'illustre famille d'Osterwald est une personnalité sympathique et intéressante qui a déjà été étudiée par nos biographes. Si nous revenons après eux sur ce personnage, ainsi que sur d'autres encore qui figurent dans la *Biographie neuchâteloise*, c'est que notre travail sur l'Art et les Artistes de notre pays nous force à analyser des détails et des faits qui ne sont pas d'un domaine général.

Jean-Frédéric d'Osterwald est à la fois un savant, un dessinateur de talent, un industriel, un éditeur d'œuvres d'art, un cartographe distingué. Cette variété d'aptitudes prouve un homme bien doué, une nature forte, et souple à la fois, que la plume seule d'un contemporain pourrait dépeindre avec vérité; nous n'essaierons donc que de mettre son œuvre en lumière, laissant à d'autres le soin d'analyser cette vie multiple, étrange, incessamment active et généreuse.

La nature a ses fantaisies et ses caprices d'artiste; si elle crée des milliers d'êtres aux formes banales, aux appétits vulgaires, qu'on dirait ébauchés à la hâte, elle a ses recueils aussi, et pétrit avec amour des types auxquels elle semble donner toutes les grâces du corps et tous les charmes de l'esprit; ces créatures d'élite ont leur place marquée à l'avance dans l'harmonie du monde; harmonie faite de contrastes et de diversités; elles existent pour charmer, pour enthousiasmer, elles attirent à elles, et vous retiennent par un prestige innommé qui se sent plus qu'il ne se définit; elles font surtout aimer l'humanité, et c'est peut-être là la raison mystérieuse de leur existence. La nature avait traité J.-F. d'Osterwald en mère idolâtre et prodigue, il avait la force et la beauté, l'énergie du caractère jointe à la douceur; son affabilité naturelle était devenue une politesse facile et sans affectation; c'était, au dire

de ses contemporains, l'homme le plus parfaitement aimable qu'on pût rencontrer, et aimable avec tout le monde; enfant du dix-huitième siècle, il avait gardé les traditions de son urbanité. Un caractère fait de tous ces dons précieux semblait prédestiné à une des tâches qu'il s'était données de rassembler et de publier les œuvres des artistes de son temps sur la Suisse, l'Italie, la Grèce, l'Orient; il était l'intermédiaire naturel entre le public et les peintres, dessinateurs, graveurs, personnalités fort sympathiques il est vrai, mais souvent irritables, fantasques, bohèmes, anormales toujours.

Le développement immense qu'il imprima à la publication artistique, en France et en Suisse, serait un titre suffisant déjà pour que nous le revendiquions parmi les champions de l'art neuchâtelois sur lequel il eut aussi une influence heureuse, mais Osterwald était un dessinateur consciencieux et habile, ses aquarelles, ses vues alpestres méritent d'être étudiées, quelques-unes ont été gravées; on peut les comparer, parfois même les confondre, avec celles des Lory, Moritz, Meyer, etc.

Jean-Frédéric d'Osterwald naissait à Neuchâtel en 1773; son père, ancien officier au service des Etats-généraux, remplissait les fonctions de Conseiller d'Etat et possédait, entr'autres richesses, une famille de neuf enfants; on ne sait que fort peu de chose sur les premières années du jeune homme, rien ne nous dit à quel exemple il prit la fièvre d'étude et de travail qui le domina tout sa vie, à quel foyer s'alluma son goût pour la science et les arts, à quelle école il acquit des connaissances aussi variées; on rapporte seulement qu'il était heureusement doué, qu'il prenait un égal plaisir aux arts du dessin et aux choses de l'industrie; son esprit était assez vaste ou assez souple pour se complaire alternativement dans ces études si opposées; il avait, par dessus tout, une persévérance qui devenait ténacité en face de la difficulté et du but à atteindre; on comprend à l'avance qu'un caractère trempé de cette façon était fait pour la lutte, et qu'il devait marquer son passage en ce monde par quelque œuvre dans laquelle il s'absorberait tout entier au profit de l'art ou de la science.

A la mort de son père il se trouvait possesseur d'un grand fortune; l'avenir s'ouvrait brillant devant lui; à vingt-trois ans il était marié et nommé commissaire général. Ses fonctions nombreuses et multiples convenaient admirablement à ce tempérament actif. Le commissaire général était le directeur des notaires, des receveurs pour les redevances, cens et dîmes, des arpenteurs, des étalonneurs des poids et mesures; il avait la police des usines et cours d'eaux, et représentait le gouvernement dans toutes les transactions; il était directeur des archives.

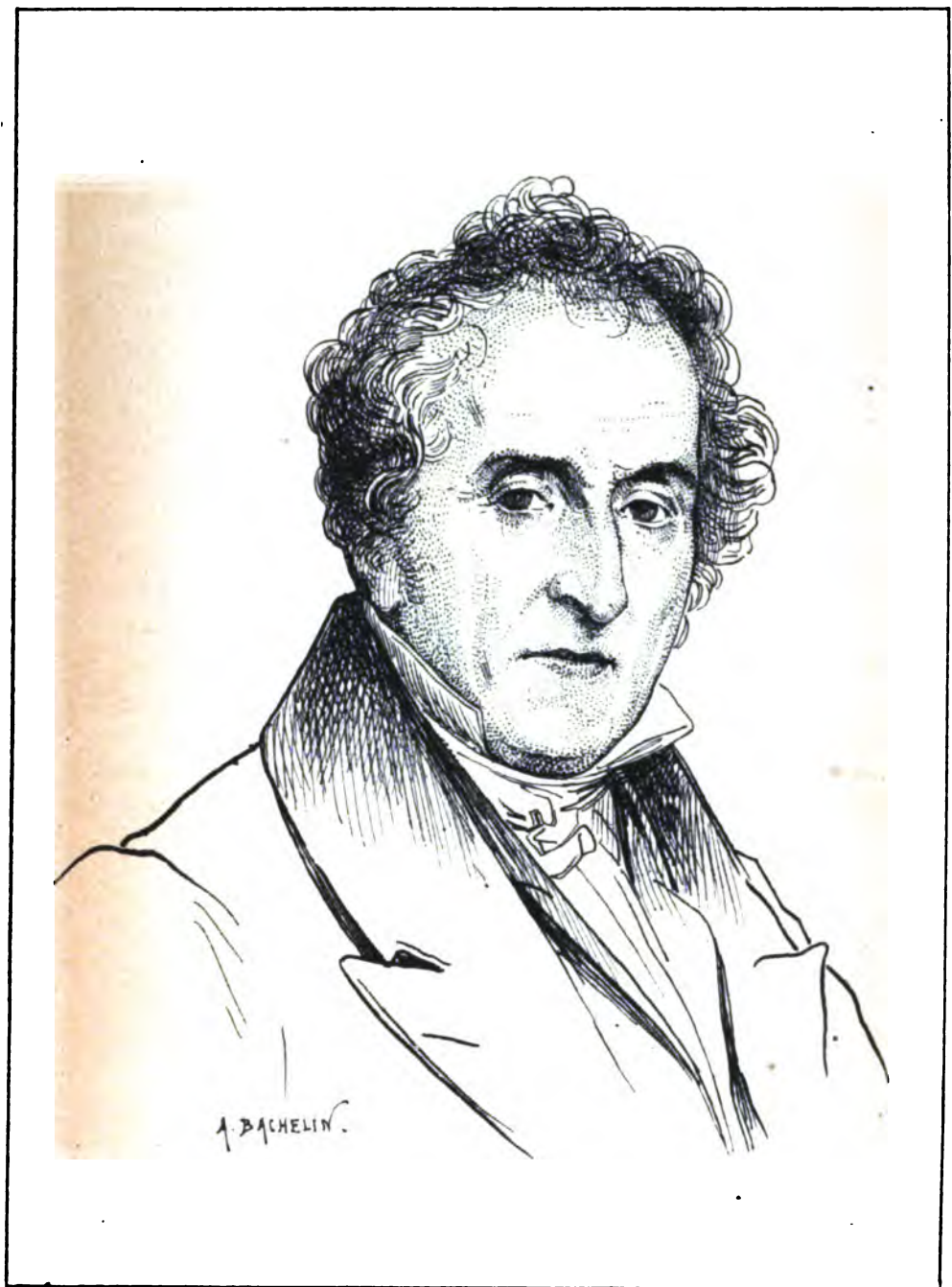
Le séjour du mathématicien de Trallés à Neuchâtel, devait avoir une influence décisive sur d'Osterwald, qui à ce moment cherchait encore sa voie et n'attendait qu'un signe, un encouragement pour déployer l'activité qui bouillonnait en lui. De Trallés, qui avait étudié les sciences mathématiques à Paris, était revenu à Berne profondément imbu des idées de la révolution; le patriciat bernois ne fit pas, on le comprend, un accueil bien sympathique au savant, qui, bourru et peu endurant, leur tourna le dos et vint calmer ses déceptions et sa mauvaise humeur à Neuchâtel; d'Osterwald écouta attentivement ses plaintes, ses théories et ses leçons, et s'éprit de mathématiques et de topographie. De Trallés comprit vite que le jeune homme avait des aptitudes naturelles pour les sciences exactes; il lui enseigna les théories topographiques et le moyen de déterminer les hauteurs avec le baromètre. Les essais du débutant furent nombreux et prouvaient un talent spécial qui ne demandait que l'occasion de se développer. Le savant l'engagea à lever la carte du pays de Neuchâtel, et lui fournit même les bases de ce travail. De ce moment d'Osterwald fut tout entier à son œuvre; il parcourut nos vallées, s'établit sur nos sommets pour en déterminer les altitudes et y faire ses travaux de triangulation, il sonda les profondeurs de notre lac. Robuste et taillé en hercule, intelligent et courageux, on pressentait que cet homme ne pouvait vouloir une chose à demi, et qu'il allait y employer toutes les ressources de son intelligence et de sa fortune.

Une des premières cartes géographiques du pays de Neuchâtel avait été exécutée de 1668 à 1672 par le P. C. Bonjour, R. Augustin. En 1692 le Sr David-François de Merveilleux faisait paraître sa « Carte de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin » qui fut rééditée en 1707, avec une nouvelle légende et les armes de la maison de Prusse. En 1694 paraissait la grande carte de Charles-Albert Scutter, dressée sur les mémoires de D.-F. de Merveilleux. En 1780 celle de Clermont d'après les précédentes. Au commencement de ce siècle on se servait de la feuille de la Comté de Neuchâtel et des cantons du Léman et de Fribourg, qui faisait partie de la grande carte de Suisse de S.-H. Weiss. Quoique cette dernière fût de beaucoup en progrès sur les précédentes, elle contenait cependant des erreurs qui la rendaient insuffisante. D'Osterwald, comme les faits l'ont prouvé, était bien l'homme capable de combler cette lacune; pensait-il en commençant son œuvre, qu'il la conduirait à la perfection qu'il a réalisée? Sans doute son exécution dépassa l'idéal de l'auteur.

Il avait entrepris son travail en 1801; de Trallés, comme nous l'avons dit, en avait été l'instigateur et avait aidé le débutant; plus tard Léopold de Buch lui apporta aussi le concours de son talent; soutenu par ces encouragements,

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION

Musée Neuchâtelois.



J. F. OSTERWALD.  
d'après TASSAERT.



Jean-Frédéric, après six ans d'étude, était presque arrivé au bout de sa tâche, lorsqu'une grave maladie vint l'arrêter; des spasmes et des crachements de sang le confinèrent chez lui en face d'une œuvre presque achevée. C'était au mois de mars 1806; notre pays venait de passer sous la domination française; un des premiers soins des vainqueurs était de lever la carte des pays nouvellement réunis à l'empire; deux officiers du corps des ingénieurs-géographes arrivèrent à cette intention à Neuchâtel, c'était le colonel Henri et le capitaine Delcros, qui devait devenir plus tard l'ami et le collaborateur de Jean-Frédéric. Le Conseil d'Etat leur fit savoir que le travail de la topographie de notre pays était en ouvrage. A la vue de la carte en question, les deux officiers avouèrent ne pas pouvoir faire mieux, et déclarèrent leur mission terminée si l'auteur voulait compléter son œuvre. A ce moment d'Osterwald était dans un état d'épuisement des plus alarmants, et ne pouvait monter l'escalier de sa maison sans éprouver des suffocations; comment reprendre cette vie de topographe pour laquelle il faut une santé à l'épreuve des intempéries; mais chez d'Osterwald le corps est un esclave qui doit céder à la volonté; il part et s'en va, lui seul pourrait nous dire au prix de quels efforts et de quelle fatigue, s'installer au Soliat, sur le plateau du Creux du Vent, pour y compléter ses études. Puissance de la volonté! influence de l'air âpre de ce sommet! mirage de l'espérance qui montre au malade son œuvre achevée et couronnée par le succès! Jean-Frédéric renaît à la santé, et il peut, à quelques semaines de là, signer glorieusement cette carte, titre immortel à la reconnaissance de ses concitoyens. Le travail expédié à Paris y fut gravé d'après ses indications, et paraissait sous cette légende:

*Carte de la Principauté de Neuchâtel levée en 1801—1806 et dédiée à Son Altesse Sérénissime le prince Alexandre, prince et duc de Neuchâtel, par J.-F. d'Osterwald, — gravée par Barrière, rue des Noyers n° 8, à Paris, écriture par J.-B.-L. Aubert père. — Porte St-Jacques n° 181, Paris. — A Paris chez Ch<sup>s</sup> Piquet, géographe, graveur du Cabinet topographique de S. M. l'Empereur et Roi. — Quai de la Monnaie n° 17.*

Cette carte fut complétée dans quelques parties en 1837, l'édition de cette époque porte cette adresse: *A Paris chez Ch<sup>s</sup> Piquet, géographe du Roi et de M<sup>r</sup> le Duc d'Orléans — Quai Conti 17.*

Ce remarquable spécimen de la cartographie est devenu justement populaire, non-seulement chez nous, mais à l'étranger. Dans son *Principe du figuré du terrain*, Puissant recommande aux artistes qui se livrent à la gravure et à la topographie de consulter la carte des environs de Paris par M. Brué, ainsi que la belle carte de la principauté de Neuchâtel, levée par M.

d'Osterwald. — Voici comment s'exprime M. le colonel de Mandrot au sujet du maître dont il continue chez nous les traditions et les travaux :

« Lorsque parut la *Carte de la Principauté de Neuchâtel*, elle fut considérée comme la plus belle qui eût été publiée en Europe, et bien que depuis ce moment, la cartographie ait fait des progrès, elle est encore en haute estime et ne manque dans aucune collection géographique importante. Levée à l'échelle du  $\frac{1}{48000}$ , elle ne fut gravée qu'à celle de  $\frac{1}{96000}$ . L'original, soit les minutes au  $\frac{1}{48000}$ , passa au dépôt du ministère de la guerre à Paris, qui le paya, dit-on, 10,000 francs. Cette carte a été gravée d'après le système en usage au commencement de ce siècle, le relief y est rendu par des traits en hachures avec lumière oblique, c'est-à-dire qu'on suppose la carte éclairée de gauche à droite. »

La bibliothèque de Neuchâtel possède l'original de la carte du pays au  $\frac{1}{96000}$ .

Les travaux scientifiques n'absorbaient pas entièrement d'Osterwald qui, au milieu des éléments si divers de la nature de notre pays en avait compris les beautés; le topographe avait une âme d'artiste, son crayon savait saisir le côté pittoresque des formes, surtout celles des montagnes à tous les plans. Sa maison recevait un petit cénacle d'amis parmi lesquels nous retrouvons Maximilien de Meuron, en compagnie de F.-W. Moritz et Lory fils, on y parlait d'art, on y dessinait (voir *Musée neuchâtelois* oct. 1876). Le fragment de la lettre suivante adressée à Max. de Meuron, alors à Rome, donnera une idée de son goût artistique :

« ... Lory pourra vous donner des nouvelles des vôtres, de vos amis, de moi-même, mais ce qu'il ne vous dira jamais assez, c'est le vif intérêt que je prends à vous, mon cher Meuron, et mon désir de ne vous voir revenir qu'après avoir complètement rempli le but que vous vous êtes proposé en nous quittant. Étudiez la nature, étudiez-la de nouveau, puis revenez-y encore; remplissez vos portefeuilles d'esquisses de ces beaux sites, de ces fabriques pittoresques, de ces monuments antiques qui retracent tant de souvenirs, et avec ces richesses réunies aux talents que la nature vous a donnés, et à la pratique que vous acquerez chaque jour, vous avez de quoi vous rendre heureux le reste de votre vie. Ménagez votre santé afin de jouir longtemps de l'avenir riant que la Providence semble vous préparer, et que votre bonheur ne soit pas troublé par l'envie d'être un grand peintre avant de vous en être donné la peine. Vous avez l'émulation et ce qu'il faut pour parvenir, si d'ailleurs vous y ajoutez la patience. Je crois que vous seriez plus souvent content de vous, si vous ne preniez pas un vol peu-être un peu trop haut pour vos forces. »

Son instinct le pousse à s'entourer de tableaux, de dessins, de gravures, il collectionne, il est le Mécène de ceux qui, autour de lui, tiennent un pinceau ou un crayon; mais cet homme qui plane sans cesse, sans compter, par générosité, et par indifférence pour l'argent, se voit subitement aux prises avec la réalité. Son frère aîné, Ferdinand (1) éditeur à Paris, se trouve dans une fâcheuse situation financière; Jean-Frédéric ne réfléchit qu'aux moyens de venir à son aide, il y réussit, mais en sacrifiant une grande partie de ses ressources. Qu'importe! le nom d'Osterwald a son auréole à maintenir. Puis le travail n'est-il pas toujours là pour faire oublier les déceptions et les caprices de la fortune. Le travail c'est son lot, il pourrait être sa devise, et quel qu'il soit il s'y soumet, gaîment, avec une verve toute gauloise qui semble démentir son origine. Commissaire-général, topographe d'une Altesse Sérénissime, dessinateur, demain employé d'une de nos fabriques d'indiennes. Laissons-lui raconter ses impressions. C'est encore à Max. de Meuron qu'il s'adresse.

(A suivre)

A. BACHELIN.

---

## HISTOIRE DE L'ART EN SUISSE

---

*Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz, von den ältesten Zeiten bis zum Schlusse des Mittelalters, von Dr J. RUD. RAHN, a. o. Professor der Kunstgeschichte an der Universität Zurich. Mit 2 Tafeln u. 167 Abbildungen im Text. 841 pag. Zurich, 1876.*

Sous ce titre, il vient de paraître un ouvrage sur l'histoire de l'art en Suisse dont la première partie avait déjà vu le jour il y a quelques années, et qui non-seulement résume et souvent rectifie ce qui a été écrit sur cette matière, mais qui apporte une ample moisson de matériaux nouveaux, recueillis en grande

(1) Ferdinand d'Osterwald, né en 1758, marié et fixé à Paris, y mourait sans enfant en 1843.

partie dans les vallées si intéressantes et moins explorées du canton des Grisons. De nombreux dessins rendent les explications plus claires, et un index des termes techniques permet même aux profanes de s'initier aux mystères de cet art du moyen âge qui exerce sur toute âme impressionnable un charme si puissant.

L'ouvrage de M. Rahn se divise en cinq livres ou sections.

Le premier livre traite assez brièvement la période helvète-romaine. L'art, à cette époque, était trop rudimentaire et trop borné aux besoins de la vie pour exprimer une idée relevée ou caractéristique. Le deuxième livre embrasse les premiers siècles de l'art chrétien. Dès le 5<sup>e</sup> siècle, nous trouvons les Burgundes établis à l'occident, les Allemans à l'orient et au nord de notre pays. Plus tard, les deux races furent réunies sous l'empire des rois Mérovingiens. Aucun monument de la Suisse ne peut être attribué avec certitude à cette époque. Pour la caractériser, l'auteur décrit les anciennes basiliques, puis l'architecture, les sculptures et peintures du 9<sup>e</sup> et du 10<sup>e</sup> siècle en général. Sous les Carolingiens, les souvenirs antiques se font sentir dans tous les monuments qui nous restent de ce temps-là, et cela jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle.

Là commence le moyen âge pour l'histoire de l'art, partagé entre le style roman et le style gothique. Le troisième livre traite du style roman et cite, entre autres, comme lui appartenant, les églises de Romainmotier et de Payerne, St-Sulpice, St-Jean à Grandson, St-Pierre de Claye, en Valais, Domdidier dans le canton de Fribourg, et Bretonnière au pays de Vaud, qui se rattachent toutes à l'ordre de Cluny et ont en commun les particularités de l'architecture de cet ordre. Quant à l'église de Romainmotier, elle fut fondée par l'abbé de Cluny, saint Odilon, (m. en 1049) dont le biographe dit en tout autant de termes : *Romani monasterium ex fundamentis construxit*. Elle n'a par conséquent rien à faire ni avec les Mérovingiens, ni avec les Carolingiens.

Le style gothique fait le sujet du quatrième livre. Là limite des deux styles peut être placée pour la Suisse en général au 13<sup>e</sup> siècle. Il y a entre deux une époque de transition qui a aussi son style parfaitement reconnaissable et dont les cathédrales de Genève et de Lausanne, la collégiale de Neuchâtel, l'église de Moudon (une des plus ornées), de N. D. de Valère à Sion, celles de l'ancien prieuré de Lutry, des abbayes de Bonmont et d'Hauterive (ordre de Cîteaux) sont des spécimens remarquables. Le château de Chillon et le chœur de St-François à Lausanne appartiennent aussi à cette époque.

Dès le 14<sup>e</sup> siècle, le style purement gothique s'introduit tout à fait. M. Rahn cite comme exemples de cette dernière phase, à laquelle appartiennent la plupart de nos monuments ecclésiastiques ou féodaux, les châteaux de Wufflens et d'Estavayer, les églises de Montreux, St-Saphorin, Orbe, Coppet, Romont

et St-Nicolas à Fribourg; la nef de St-François à Lausanne, etc., sans compter une quantité d'autres dans les cantons allemands.

Le cinquième livre de son ouvrage traite des arts plastiques et de la peinture dans la période gothique; sculpture sur pierre et sur bois, autels, stalles d'église, vitraux, etc., et se termine par les considérations générales sur les causes du déclin du style gothique à la fin du 14<sup>e</sup> siècle et de la victoire définitive du style de la Renaissance.

Ce volume est le fruit de longues études, de recherches souvent difficiles et pénibles. La plupart des données ont été recueillies par l'auteur lui-même, parcourant la patrie suisse de ville en ville, de vallée en vallée, dessinant sur place les choses les plus intéressantes, prenant des mesures exactes dans les grandes cathédrales aussi bien que dans les chapelles solitaires des régions alpestres. Grâce à cette patience du savant, soutenue par l'enthousiasme de l'artiste, nous avons là une œuvre consciencieuse qui pourra servir de base et de point de départ à tous les travaux futurs sur ce domaine. Qu'il y ait dans un aussi vaste champ quelques inexactitudes, quelques omissions, personne ne s'en étonnera; il est probable qu'avec le temps ces lacunes seront comblées par l'auteur lui-même qui est bien éloigné de croire son œuvre accomplie et parfaite du premier coup. Outre une table des matières très-détaillée, le lecteur trouvera à la fin du livre un index des noms d'artistes, un autre des noms de lieux et enfin une table des vignettes.

H. O. W.

---

Le compte-rendu qu'on vient de lire nous a été envoyé avec prière de l'insérer dans nos colonnes, et nous lui donnons avec d'autant plus de plaisir une place dans le *Musée*, qu'il offre une idée générale et assez exacte de l'œuvre importante dont M. Rahn vient d'enrichir notre bibliographie nationale. Toutefois, en ce qui concerne Neuchâtel, nous sommes obligé de faire une réserve. Dans sa rapide esquisse des évolutions de l'art et de ses manifestations dans les diverses contrées de la Suisse, l'auteur n'a mentionné Neuchâtel qu'à propos du style gothique, pendant que M. Rahn lui-même en parle déjà à propos de l'art roman représenté entr'autres par cette même Collégiale de Neuchâtel dont une partie seulement appartient à l'art gothique. Outre la Collégiale et le château, « la *Regalissima sedes* de Rodolphe III », le dernier des rois de Bourgogne, le canton de Neuchâtel possède encore un certain nombre d'édifices et de monuments auxquels M. Rahn a également assigné une place et une date dans son remarquable tableau des destinées de l'art dans notre patrie. Nous croyons faire œuvre agréable aux lecteurs du *Musée* en leur donnant une traduction des principaux passages de l'ouvrage de M. Rahn qui concernent Neuchâtel et ses monuments.

Il n'est question de Neuchâtel, ni dans le premier livre de l'ouvrage de M. Rahn, intitulé *l'Art de l'époque helveto-romaine*, ni dans le second qui a pour objet l'art des siècles chrétiens. C'est dans le livre troisième qui a pour titre : *l'Art roman*, que se trouve la première description détaillée du monument moyen âge par excellence que renferme la cité des Comtes, c'est-à-dire la Collégiale. Après avoir décrit les églises de Bâle, qui remontent à l'époque de l'art roman, savoir la cathédrale de cette ville, le cloître de Saint-Alban et la crypte de Saint-Léonard, le savant zuricois poursuit en ces termes :

« Nous avons encore à signaler deux monuments qui, bien que sur terre française, portent des traces irrécusables du style germano-roman. Ce sont les parties orientales de la Collégiale de Neuchâtel et de St-Ursanne dans le Jura bernois (1). Les données positives nous manquent sur l'origine de ces deux monuments. Mais le style de ces édifices ne permet pas de les placer à une autre époque que vers la fin de la période romane. On attribuait autrefois la fondation de la Collégiale de Neuchâtel à la reine Berthe et à l'évêque saint Ulric d'Augsbourg, et on en donnait pour preuve l'inscription qu'on voyait encore en 1672 sur la grande porte latérale sud de l'église. On y lisait les noms de Berthe et d'Ulric qu'on rapportait à deux figures de personnages agenouillés dans le tympan, faisant à la Vierge l'hommage d'un temple. Une image de ce relief, faite soi-disant d'après d'anciennes données, offre, en effet, la représentation d'une femme couronnée, et, à gauche de la madone, la figure d'un évêque. Mais indépendamment du fait que le style de ce relief ne se trouve pas en harmonie avec l'entourage, son ancienneté a été révoquée en doute. Saint Ulric, évêque d'Augsbourg, a fait, il est vrai, un voyage à St-Maurice en Valais, mais il n'est parlé nulle part d'un séjour qu'il aurait fait à Neuchâtel. Déjà d'anciens investigateurs, entr'autres le chanoine anonyme qui écrivait au commencement du 16<sup>e</sup> siècle, avaient trouvé une autre version qui faisait du comte Ulric II et de sa femme Berthe de Granges les deux personnages cités dans l'inscription. Cette version est confirmée par les données de l'histoire. Le comte Ulric est le premier qui ait fait de Neuchâtel sa résidence permanente et qui ait pris le titre de seigneur du lieu. Or, la première mention de la Collégiale se trouve à l'an 1185, et c'est en 1209 que le comte Ulric et Berthe de Granges auraient fondé cette église. (Voir Matile, page 31.)

» Il y a plus. Les détails d'architecture qu'offre la partie orientale de Notre-Dame sont d'un développement si avancé du style roman qu'avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle, on peut bien admettre l'existence d'une église plus ancienne, mais non la construction du chœur actuel. Les restes de cette ancienne église se composent maintenant du chœur rectangulaire placé entre les deux bas côtés qui, comme prolongement de l'avant-chœur (Altarhaus), suivent dans toute sa longueur et

(1) Matile, *Dissertations sur l'église de Notre-Dame de Neuchâtel* 1847. — Dubois de Montperreux, *Les monuments de Neuchâtel* (1847). — Blavignac, *Histoire de l'architecture sacrée du 4<sup>e</sup> siècle dans les évêchés de Lausanne, Genève et Sion* (1852). M. Rahn juge assez sévèrement M. Blavignac et lui dénie avec le coup d'œil d'ensemble, la précision des connaissances et la critique nécessaire (pages 12 et 13 de l'Introduction).

se terminent comme lui par des absides demi-circulaires. L'intérieur de ces espaces est, à l'exception de l'abside principale, très simple. Cette dernière est décorée par de sveltes colonnes engagées au-dessus d'une frise et d'arcades plein-cintrées, sur lesquelles reposent les nervures de la semi-coupole. A gauche et à droite de l'avant-chœur, on remarque déjà l'application de l'ogive : c'est dans les archivoltes qui s'ouvrent vers les bas côtés ou chapelles latérales dont les voûtes révèlent encore la présence du système roman, c'est-à-dire un double nombre de travées dans chacun des deux bas-côtés ou chapelles correspondantes avec la simple voûte de l'avant-chœur.

» Aux côtés étroits de l'avant-chœur, on voit poindre l'ogive qui se retrouve dans les arcades de piliers qui s'ouvrent vers les chapelles latérales. Mais ces dernières, soumises encore au système *des arcs-doubleaux*, sont couvertes d'arêtes de voûtes rectangulaires. Les détails clair-semés de cette partie de l'édifice y portent également l'empreinte très marquée du style roman. Les couronnements se composent de simples boudins. Les piliers d'appui semi-circulaires sont couronnés de chapiteaux cubiques qui, pareils au couronnement des piliers, offrent une grande profusion d'ornements et de figures fantastiques.

» L'extérieur de l'édifice a un aspect plus grandiose, l'abside principale surtout. Elle est à deux étages, décorée de frises semi-circulaires et de pilastres avec une corniche ornée de billettes carrées et de feuilles épanouies.

» Au côté méridional du chœur, s'ouvre le portail désigné ci-dessus, avec une archivolté plein-cintrée, richement décorée de billettes carrées, de perles et de lores, et supportée par d'élégantes colonnettes. Au fond se détachent les statues des princes des apôtres, figures raides et grossières qui rappellent une des portes du Munster de Bâle. Ce n'est là d'ailleurs qu'une des nombreuses analogies que présente la cathédrale de la cité du Rhin avec le chœur de la Collégiale de Neuchâtel. On peut considérer, comme formant un intermédiaire positif entre les deux monuments, le chœur de l'ancienne Collégiale de Saint-Ursanne. Bien qu'appartenant, rigoureusement parlant, à la période de transition, cet édifice n'en porte pas moins dans ses détails l'empreinte évidente du style roman, et toute sa partie orientale dénote dans sa structure une parenté incontestable avec l'école d'architecture qui a prévalu dans la construction du Munster de Bâle. L'avant-chœur présente le même mélange de formes romanes et gothiques qu'on observe à Neuchâtel, mais il se distingue par l'adjonction d'une seconde travée gothique et la forme polygone de l'abside. Au-dessous du chœur on voit une petite crypte renouvelée, du reste, jusqu'aux parois, et les colonnes engagées qui portent les nervures des voûtes. Au sud de l'avant-chœur on trouve un portail plein-cintré comme celui de Neuchâtel, en forme d'un arc de triomphe et flanqué de niches ornées des statues de la Vierge et d'un saint patron de l'église. »

Parlant dans un autre endroit des sculptures de l'art roman qui trahissent une origine bourguignonne et monastique, M. Rahn cite les portails des collégiales de Neuchâtel et de St-Ursanne. Notre auteur n'hésite pas à les attribuer aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, où florissait l'ordre de Cluny. Il allègue entr'autres leur analogie avec une porte du Munster de Bâle (Gallen-pforte), à laquelle ils ressemblent

en dépit d'une plus grande simplicité et de dimensions moindres. Les corps anguleux, la raideur des draperies aux plis mesquins et aux riches bordures, la forme des têtes et la disposition de la chevelure soigneusement tirée et tombant en touffes pointues, tous ces traits distinctifs révèlent l'ancienne école de la Bourgogne, qui néanmoins, ailleurs, se débarrassera bientôt de ces entraves, pendant qu'elle conserve ici ses formes raides, même en les exagérant, alors même qu'il s'agira de rendre des scènes animées auxquelles elles conviennent le moins.

Le portail de Neuchâtel a été par malheur renouvelé et dépouillé des sculptures qui en décoraient le tympan. On distingue cependant encore les statues qui, pareilles à celles de la porte du Munster de Bâle, ornaient les angles saillants derrière les colonnes. L'analogie des statues de Neuchâtel avec celles des Evangélistes de Bâle, est si frappante qu'on ne peut se défendre de l'idée qu'elles doivent avoir une origine commune.

Plus loin, M. Rahn revient encore sur l'architecture de Notre-Dame de Neuchâtel :

« C'est à propos de l'origine de l'ogive que les uns sont allés chercher, dit-il, jusque dans les cavernes des peuples primitifs, pendant que d'autres, le célèbre peintre Raphaël en particulier, ont prétendu la découvrir dans les huttes des peuples germains, et qu'une troisième opinion, la plus répandue, la fait venir de l'Orient et des Arabes égyptiens. Ces derniers, dit M. Rahn, l'ont en effet les premiers pratiquée d'une façon marquée et traditionnelle en quelque sorte. Mais autre chose est l'ogive considérée comme forme géométrique, autre chose est le style ogival usité en Occident comme système de voûte. »

(A suivre).

A. DAGUET.

## VARIÉTÉS

Requête sur les émines de moisson à Fleurier, au 17<sup>e</sup> siècle.

A Monseigneur

Monseigneur le Lieutenant et Gouverneur general, et à Messieurs du Conseil d'Etat establys en ces Comtez.

Supplient en toute humilité, vos très-humbles sujets et serviteurs, Anthoine Jecquiez et Claude Clerc, au nom et comme Gouverneurs de la Communauté du village de Fleurier, qu'il playse à vos Seigneuries entendre comme il soit que le Sr Bonhoste, Ministre à St-Sulpy, prétend à faire payer à



tous les prud'hommes du dit Fleurier qui ont des montagnes rière la Brévardie du dit St-Sulpy, à tous chacun une esmine de froment pour sa pension, et pour venir à chef de ceste nouvelle invention, il les vient faire à gager l'un après l'autre; sçachant bien que particulièrement ne se peuvent deffendre par faute de moyens, ce qu'aurait faict faire à i'ceux d'implorer l'ayde et secours de la dite communauté, d'autant que cest affaire est de conséquance, à quoy un chacun se pourra trouver intéressé lors qu'ils acheptent les dites montagnes, à laquelle considération la dite communauté aurait prins la hardiesse *se venir jeter à vos piedz et rendre entre vos bras*, en suppliant bien humblement avec les intéressez qu'il playse à vos prudences entendre leurs justes plaintes et raysons, pour faire paroistre que par droict et rayson ne doivent pas la dite esmine de moisson au dit Sr ministre et que d'effect jamais ne l'aurions payée à autre qu'aux Sieurs d'Eglise de Mostier, avec lesquels ils en ont fait accord, et en sont estez acquittez et absoubz pour eux et les leurs perpétuellement, tant rière Fleurier que dépendances. Or les montagnes de question sont les dépendances du dit village, car pour lors qu'on faisait tel accord avec les gens d'Eglise les dits suppliants en estions desja possesseurs comme ils sont à présent, chose que donne desja grande clairté à cest affaire, à quoy très honnorez Seigneurs il vous playra avoir égard.

Secondement qu'il vous playse vous ressouvenir d'une sentance qu'il vous aurait plu rendre pour chose semblablé entre le dit Sr Bonhoste et un nommé Pierre Clerc, du dit Fleurier, à quoy le dit Sr ministre se fonde, à cause que le dit Pierre a esté condanné à payer la dite esmine de moisson, et partant il prétend avoir le même droict contre les dits suppliantz; mais il y a grande differance, autant comme entre le jour et la nuict, d'autant que le dit Pierre Clerc faict sa residence tout le long de l'année rière la Brevardie de Buttes, qu'es soubz la charge du dit Sr Bonhoste, doncques à ceste considération vos Seigneuries auriez très justement jugez qu'il devoit l'Esmine de moysson rière le lieu que l'on faict residence. Item que tous autres du dit Fleurier qu'aurions maysons au village et à la montagne, ils payeront la dite esmine rière la Brevardie qu'ils ferontz plus longue résidence. Or maintenant il est à considerer à quels lieux les dits suppliantz font la plus longue résidence, soit à la ville ou à la montagne, afin de ne faire tort à personne, et pour cela prouver les dits suppliantz soubstiennent estre chose veritable, et en cas de negative ce prouveront par le general de la Communauté et Circonvoyins, que la plus grande residence se faict au dit village, comme est à voir cy après, assavoir tous iceux hyverne au village, et tout le long du mois de Mars et d'Apvril sème leurs terres, ils vont à la montagne semez au milieu du mois d'Apvril, d'illec revienne à la

ville semer leur orge et esvesne, au mois de May ils s'en remonte avec le bestail à la montagne, au mois de Juin ils revienne tousiours faire résidence pour *semorer* leurs terres, et au mois de Juillet pour retarser et pour fener leur prez du bas, et au mois d'Aoust revienne pour moyssonner, et au mois de Septembre faut revenir à la ville pour ressemer les froments et pour *escoure*. Tellement qu'il n'y a point de mois en l'année durant l'été qu'ils ne fagent le feu aux deux lieux, et partant la plus longue residence se trouve ordinairement à la ville, et par ainsy ne seroit chose raysonnable qu'ils payent la dite esmine à deux lieux, ou autrement l'on leur feroit à leur advis innovation, chose que jamais n'auroit esté pratiquée, ne contredisant pas que celui que fera ou feroit residence continuellement à la montagne sept ou huit mois sans discontinuation, qu'il ne paye à forme de vos préc: sentence. Mais pour ceux que tous les mois sont et sont feutenant au village, voire qui ordinairement ont une personne à leur mayson du bas pour la garde, et que pour venir au four et au moulin chacun ne peut manquer à venir et tenir feu et lieux à la ville, il semble qu'à telz personnes le dit S<sup>r</sup> Bonhoste ne doibve rien demander. *Joinct qu'ils ne vont rien du tout à ses prédications, ny moins prendre le St-Sacrement, ny enterrer*, concluant doncques qu'il les doibt laisser en paix et repos et leur rendre leurs gages. Ou s'il leur sçait que demander ils luy offre la justice, auprès de quoy supplient vos grandeurs estre maintenus, n'entendant luy en rien devoir et ne permettre que vos dicts povres subjectz payent en deux lieux, et de considerer l'intéretz qu'en peut arriver à la Seigneurie, assavoir que lors et quand les montagnes de question se vendent elles se vendront tousiours cent escus de moins s'il faut payer en deux lieux les esmines de froment aux deux ministres, et par ainsy que les lodz en sont amoindris, à quoy il vous playra avoir égard et leur accorder leur requeste, *ce faisant ferez Justice*, et ils prieront Dieu, comme desja ils font pour Son Altesse et pour vos prosperitez.

## OBSERVATIONS

La copie originale, si l'on peut se servir de cette expression pour une copie, était dans nos papiers de famille, Anthoine Jecquier, l'un des gouverneurs de Commune dont il y est question, étant le bisaïeul de mon trisaïeul (1). Né au 16<sup>e</sup> siècle, mort vers l'an 1660, à un âge avancé, on peut en conclure que cette requête, sans date sur la copie, remonte au premier tiers du 17<sup>e</sup> siècle, vu que l'on ne pouvait nommer les sexagénaires *déjà* comme gouverneurs, au moins à Fleurier, et qu'Anthoine Jecquier avait environ 85 ans à l'heure de son décès.

Les gens de Fleurier possédaient jadis la majeure partie des montagnes de St-

(1) L'auteur de ce manuscrit est feu L<sup>r</sup> Jecquier, à Colombier.

Sulpice du côté de l'Endroit, (joran ou nord); ce qui fait que, sans être situées sur leur territoire, on pouvait fort bien les envisager comme dépendances du dit Fleurier.

*Brévardie* pour brévarderie; mais le plus souvent au Val-de-Travers, on disait Messellerie, du mot *Messier*, qui répond à garde-champêtre.

Môtier ou Môtiers-Travers, dans les anciens manuscrits ne prenait jamais l's à la fin, *Mostier*. On sait qu'à cette époque Couvet et Fleurier faisaient partie de la paroisse du dit Môtier, c'est pour cela que ceux de Fleurier avaient fait accord avec les gens d'église de Mostier.

Le terme *semorer*, dans le langage des paysans, signifie donner un premier labour avant celui des semailles. En parlant du fanage du bas, s'il n'est question que des prés, c'est qu'on tenait suivant l'expression d'alors les terres labourables *aux fers*. On les ensemait toutes pendant six ans consécutifs: une fin en froment, une en orge, une en orgée, (mélange d'avoine et d'orge); et la septième année on les tournait avec la charrue, ce qui s'appelait les tenir aux fers ou en jachère.

*Escoure* ou *ékeure*, battre en grange.

Il ne faudrait pas conclure de ce qu'ils n'allaient rien du tout aux prédications de M<sup>r</sup> Bonhoste, etc., qu'ils ne fréquentaient aucun culte; mais ils s'envisageaient comme étrangers au temple de St-Sulpice, tandis qu'à Motiers ils étaient chez eux sous ce rapport, chaque commune ayant ses bancs marqués au moûtier, qui était aussi bien leur propriété alors que celle des gens du lieu où il était construit.

Les mots: *Où s'il (ne) leur sait que demander*, comme qui dirait: s'il ne sait faire que demander, sont déjà un des traits distinctifs du caractère railleur du crû.

En parlant de descendre pour aller *au four* et au moulin, c'est qu'on avait dans ce temps des fours banaux qui dans l'origine appartenaient aux Seigneurs, et qui plus tard chez nous étaient devenus la propriété des communes. Or quoiqu'il y eût des paysans qui avaient leur four, comme il fallait contribuer à l'entretien de celui de la commune, et au salaire du *fournier*, certains particuliers préféraient s'en servir; d'autant plus que la commune fournissait le bois. Puis, une autre raison, c'est que ceux qui n'habitaient la montagne qu'une partie de l'année avaient leur grenier principal au village.

(Communiqué par M. Louis Sandoz.)

## BIBLIOGRAPHIE

### Histoire du canari Abram Nicole.

Si nous consacrons ici quelques lignes à un livre déjà connu de notre public, c'est que, sous la forme du roman, il a su populariser bien des faits de notre histoire. Le *canari* Abram Nicole est un soldat du bataillon Berthier

qui, primitivement ouvrier monnayeur au château de Neuchâtel, s'engage par désespoir d'amour dans le corps recruté dans notre pays en 1807. Le jeune légionnaire raconte, avec une sincérité de chroniqueur, l'histoire de la formation de ce bataillon, ses voyages à travers la France, jusqu'au Havre, puis sa marche sur Vienne, et enfin la terrible journée de Wagram. Il se repose après ce récit, pour recueillir ses souvenirs, et nous parler plus tard des campagnes d'Espagne et de Russie.

Les romanciers qui jusqu'ici ont traité des sujets historiques l'ont fait avec une liberté d'allure souvent peu contenue, et médiocrement soucieuse de la vérité; leurs personnages jouent parfois des rôles de fantaisie. L'auteur de ce récit ne met pas en scène un type existant, du moins telle n'est pas son intention, mais tout ce qui se meut à ses côtés, officiers, sous-officiers et soldats, sont des personnages réels dont on retrouverait les états de service parmi les dossiers officiels. Cette façon de procéder est toute nouvelle, nous pourrions peut-être même affirmer qu'elle est particulière à l'auteur. Cela a sa saveur locale, ces noms sont bien neuchâtelois, et plus d'un lecteur y a retrouvé celui d'un parent ou d'un ami, mais cela a aussi ses inconvénients, même ses dangers; les héros du récit d'Abram Nicole n'abritent pas toujours des vertus sous leur brillant uniforme jaune.

Si le détail obstrue souvent la marche des faits, il a son intérêt cependant, et nous retrouvons là des chiffres d'effectifs de tout genre et des renseignements exacts sur la taille, l'âge, l'armement et l'équipement de ces compatriotes dont la vie pénible et aventureuse se trouve mêlée aux plus grandes phases de l'épopée impériale. Le roman cependant vit avant tout de passions, de sentiments et de faits, le chiffre n'a que faire dans un drame, il ne peut qu'en refroidir l'action, et la seconde partie de l'*Histoire du canari Abram Nicole* gagnera certainement à plus de sobriété.

C'est un de nos journaux politiques neuchâtelois qui publiait pour la première fois les aventures de notre compatriote; il est bon de saluer cette innovation, qui tout en offrant au lecteur une œuvre originale, donne aux écrivains nationaux une occasion d'écrire et de développer leurs talents, sans compter l'avantage de nous débarrasser d'une littérature étrangère, à émotions violentes, dont notre presse périodique nous a saturés. L'*Histoire du canari Abram Nicole* raconte des faits vrais, le respect des événements contient sa plume qui a peur de s'égarer dans le domaine de la fantaisie; dans le genre que traite son auteur c'est une qualité. Le *Passage des alliés en 1813*, joint au même volume, est un épisode du séjour des Autrichiens à la Chaux-de-Fonds, cela a son accent de vérité, et nous montre aussi un des côtés des misères de la guerre.

A. BACHELIN.

## ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

JEAN-FRÉDÉRIC D'OSTERWALD

1773-1850

(Suite. — Voir le précédent numéro, p. 62.)

Voici la lettre que J.-F. d'Osterwald adressait à Max. de Meuron à Rome, le 18 octobre 1813 :

« ... Je voulais vous écrire avec un peu de tranquillité dans l'esprit pour causer plus longuement avec vous de votre belle Italie, mais certes le genre de vie que je mène, les chiffres que j'entasse les trois-quarts de la semaine, les détails minutieux ou la correspondance forcée qui m'occupent l'autre quart, sont de mauvaises préparations pour cela. Et tandis que vous m'écrirez, assis peut-être sur le tronçon de quelque colonne du Capitole, une escabelle est mon siège, et ma lettre pose sur des rencontres de cent mille pièces d'indiennes qui doivent aller couvrir les nudités des belles et des laides depuis Hambourg à Milan ; nos imaginations, d'après cela, ne peuvent guère être montées sur la même gamme, et c'est en partie la crainte de ne vous dire que des choses sans intérêt pour vous qui m'a retenu.

Je suis bien peiné des contrariétés que le temps vous a fait éprouver ; je croyais votre ciel toujours pur, et que la pluie ne savait tomber que dans la vallée de Lauterbrunnen ; ces contre-temps ne vont pas hâter votre retour, et en définitive, c'est nous qui en pâtissons, car si je suis le plus zélé défenseur, auprès des profanes, de vos longues absences, personne cependant ne les sent plus que moi ; ainsi, tout en vous approuvant et vous encourageant, je suis désolé de votre ardeur et de votre persévérance, et je crains que vous ne finissiez par vous faire un besoin du pays que vous habitez. Pensez à votre famille ; souvenez-vous aussi de nos belles montagnes, de nos belles eaux, de notre végétation, de nos rochers, tout cela a son mérite et ne se trouve pas mieux à Rome ; aimez l'Italie, mais préférez-nous encore, et alors vous ne nous quitterez pas plus longtemps qu'il ne le faut.

Votre frère m'a tenu au courant de vos courses ; souvent avec lui, avec nos peintres et avec vos amis, nous nous sommes occupés de vous. Je vois avec plaisir par votre lettre que malgré la pluie vous avez rapporté passablement d'études, que vous allez vous occuper à en tirer parti ; permettez-moi toujours de vous conseiller de ne rien entreprendre au-dessus de vos forces actuelles, les sauts trop élevés ne sont pas dans la nature, et si nous possédons deux ou trois tableaux de Claude qui rendent de ces effets d'une exécution difficile, souvenez-vous, mon cher, qu'ils ont été précédés de peut-être deux cents autres moins étonnants. Votre ardeur est belle, mais de grâce modérez-la ; pour n'en pas trop mettre en évidence, rien ne se perd. Il vaut mieux qu'on dise d'un artiste qu'il a entrepris un effet moins difficile qu'il n'aurait pu le faire, que de disculper les défauts de son travail par la difficulté du sujet. Je ne sais si je vous rends mon idée sensible et si vous la partagez.

Et moi aussi, j'ai voulu faire une course pittoresque, accompagné de notre ami Moritz ; nous nous sommes mis en route, lui avec le projet de passer quelques semaines chez le ministre de Lauterbrunnen, et moi avec celui d'escalader les montagnes voisines. Pendant dix jours nous n'avons vu que le dessous de nos parapluies, sauf cependant une journée que nous passâmes au Grindelwald, avec plusieurs personnes de Berne et de Zurich, de ma connaissance, qui s'étaient réunies là pour gravir une sommité, d'où la vue est magique, et y faire quelques observations physico-mathématiques, avec des amis, des peintres, entourés de baromètres, de thermomètres et d'instruments à prendre des angles ; vous pouvez juger si je me trouvais heureux. Mais il en a été de ce bonheur comme de tant d'autres de ce bas monde, on l'espère, on l'attend, et au moment d'en jouir, il vous échappe : deux pieds de neige sur les montagnes, la pluie par torrents dans la plaine, nous renvoyèrent chacun chez nous. En nous en retournant, nous ramassâmes Lory qui, accompagné de deux jeunes Parisiens, venait nous joindre ; notre rencontre eut lieu au milieu d'un torrent débordé dans lequel nous barbotions Moritz et moi à pied. Voilà l'histoire bien triste de notre triste excursion. S'il est vrai que les malheurs d'autrui adoucissent les nôtres, peut-être que ces détails diminueront un peu vos regrets.

... Lory a fait de très belles études dans ses courses de cet été, dans ce moment il m'en prépare des dessins que vous verrez à votre retour.

Wagner est depuis quelque temps avec nous et j'espère le conserver encore. Nous nous occupons, lui à calquer ce qu'il trouve dans mes portefeuilles qui en vaut la peine, moi à extraire de divers voyages ce dont je veux conserver le souvenir, soit en costumes, soit en monuments. Tous nos messieurs m'ont aidé dans ce travail en coloriant des calques pris dans trois voyages anglais et récents avec des vues coloriées qu'Antonio de Mannheim m'avait confiés. Ils concernent la Grèce, l'Egypte et la Judée, et maintenant Jérusalem m'est connu comme Neuchâtel. J'ai une cinquantaine de morceaux de ces ouvrages, quelques autres sur les Indes ; beaucoup de costumes indiens et russes, aussi coloriés. Je pille ainsi comme un vrai cosaque et m'enrichit à peu de frais de ce que ma bourse ne me permettrait jamais d'acquérir. Je veux chercher à me procurer aussi, avec le temps, d'autres monuments de l'Italie, je mettrai chacun à contribution, peut-être vous même ; mais mon cher Meuron, si dans vos courses vous rencontriez quel-

que artiste qui eût parcouru la Grèce et qui eût quelque chose d'intéressant, prenez en note, s'il vous plaît, pour que je cherche à l'acquérir un jour si les affaires prennent une tournure moins triste. Je ne vous parlerai pas de celles-ci. J'entends les affaires publiques, rien de consolant ne se présente pour l'avenir et ne peut adoucir la misère générale actuelle. Il faut attendre ce que la justice du ciel ordonnera pour y mettre un terme et rendre le repos au genre humain avant que sa destruction complète n'arrive. »

Croirait-on ces lignes tracées dans les bureaux d'une fabrique ? quel étrange comptable que celui-ci, rêvant des Indes, de la Grèce et de Jérusalem et adressant de judicieux conseils à un artiste du milieu de ses ballots d'indiennes !

D'Ostervald pensait qu'un jour les ailes de l'indépendance lui pousseraient, et qu'il pourrait aussi prendre la route des pays enchantés dont il admirait les plus beaux sites dans les aquarelles de ses collections. Rêve encore ! Voyons la réalité.

A Monsieur Max. de Meuron, à Rome, le 20 juillet 1814.

— Vous me demandez, mon cher ami, l'influence que ces événements ont eue sur nos affaires ; hélas une bien triste, nos marchandises éparses, fuyant devant les armées, et desquelles nous n'avons pu, pendant quelques mois, avoir aucune nouvelle, ont failli être brûlées à quelques reprises. Vivant toujours dans la crainte d'être ruinés complètement, nous avons vu cependant arriver le terme de tous ces malheurs sans avoir perdu beaucoup d'objets, mais une mévente complète dans les marchandises, une baisse très forte dans tous les objets de notre commerce, des correspondants ruinés dans toutes les parties de la France où les armées ont séjourné, nous causent des pertes très fortes ; je vois ainsi une partie de ma fortune perdue, ainsi que cinq années d'un travail fatigant et assidu, sans entrevoir dans les affaires à venir une perspective consolante, car les affaires commerciales sont aussi en révolution, et sans doute qu'il faudra du temps pour que tout reprenne son assiette ordinaire. Voilà, mon cher, de tristes détails qui vous affligeront sûrement. Je raisonne tant que je puis pour en prendre mon parti moi-même ; je réforme mes projets à mes circonstances actuelles, je me sépare de la majeure partie de mes grands et beaux desseins, je renonce au genre de vie que j'espérais suivre un jour, car si mes circonstances de fortune me permettaient une fois de pouvoir le suivre, ce sera sûrement à un âge où je ne pourrai plus agir. Mais tant d'autres personnes, valant autant que moi, sont totalement ruinées, il faut bien se résigner sans proférer trop de murmures. »

Au même à Rome, le 17 novembre 1814.

Je vous ai parlé de l'influence qu'avaient eu les affaires politiques sur nos affaires commerciales ; en entrant dans notre maison, j'avais l'espérance d'augmenter mon bien-être, et c'était une nécessité pour moi ; ce but n'a pas

été rempli ; notre maison se sépare et se liquide, deux de mes associés, Du Roverey et Ferdinand <sup>(1)</sup> m'ont offert de me réunir à eux pour nous établir à Rouen ; le motif qui me décida il y a cinq ans, m'a déterminé maintenant, et dans quatre à cinq mois j'y serai rendu ; oui mon cher ami, c'est à Rouen que nous allons de nouveau éprouver la fortune, les chances semblent être en notre faveur. Nous paraitrons sur cette place avec des moyens considérables, nous sommes connus de manière à obtenir la confiance, nous sommes actifs, laborieux, économes, les affaires paraissent reprendre ; il a fallu de semblables encouragements pour me faire souscrire à un sacrifice pareil au mien. Je partirai seul, mais aussitôt que la prudence le permettra, je m'entourerai des miens. Voilà mon cher Meuron, des détails qui vous surprendront et que je n'ai pas voulu que vous apprissiez d'un autre que de moi, car cela ne tardera pas à se dire dans notre public. Ils vous peineront sans doute, mais vous ne me désapprouverez point, les raisons que j'ai données au sujet de votre départ sont bien plus pressantes encore à mon égard, puisque je ne dois pas acquérir un talent agréable, mais donner l'aisance à mes enfants. Mon absence aura un terme assez prompt si les affaires prospèrent, parce que mes désirs sont modérés, et que mon ambition ne se porte point sur les richesses, quoique d'ailleurs j'en sente bien le prix.

Je suis si occupé, que les arts ne me distraient presque plus que dans mes rêves ou mes insomnies. Je me défais de mes grands dessins, les circonstances me l'ordonnent, sauf sept ou huit des meilleurs. Je conserve ceux d'une échelle plus petite, comme ceux du Simplon ; ils sont plus analogues à mes moyens, ce sont des souvenirs. Je fais faire la copie dans ce format de tout ce que je possède, et comme je désire réunir aux monuments de la Grèce, de la Sicile et de l'Égypte, quelques-uns de ceux de l'Italie, comme de Rome et de Pestum, je vous demande la permission, mon cher Meuron, de tirer parti de quelques-unes de vos esquisses, pour que Moritz ou Meyer me fassent quelques petits dessins qui me seront précieux comme souvenir des lieux, du dessinateur et du copiste.

Et tout en s'appêtant au commerce des denrées coloniales, à la commission et à l'exportation, il parle de la Sicile, de la Grèce, de l'Égypte, de Pestum et de Rome... il ne peut abandonner ses dessins du Simplon ! Comme il est peu au sujet dont il va s'occuper. Et l'art, toujours l'art, qui charme ses rêves et ses insomnies ! Adorable cœur, si peu négociant !

Trop peu négociant, et pour son malheur ; au bout d'un an, il fallut abandonner la place, les chances sur lesquelles il comptait si poétiquement, se sont prosaïquement évanouies. Peut-être est-ce plus loin, au Havre, que doivent se réaliser ces rêves de fortune qu'il désire pour sa famille plus que pour lui ; et le pionnier prend la route du Havre où quatre ans de travail et de peine ne le rendent ni plus riche ni plus désillusionné.

(1) Ferdinand d'Ivernois, son beau-frère.



A Paris, son frère Ferdinand a su se créer une réputation comme éditeur, le succès est peut-être là bas. Et il prend la route de Paris, ne songeant plus qu'à de nouvelles entreprises, mais celles-ci, au moins, plus en rapport avec ses goûts et son talent.

D'Osterwald l'ainé eut une grande influence sur la carrière et les travaux de Jean-Frédéric, influence heureuse et malheureuse à la fois. Ferdinand d'Osterwald, conduit par on ne sait quelles circonstances à Paris au commencement de ce siècle, y était un des éditeurs en renom du premier empire, éditeur d'estampes et de livres, mélange de bonnes choses et d'autres qui l'étaient moins, parmi lesquelles on peut citer cependant deux publications remarquables :

*Alexandre Berthier, Prince et duc de Neuchâtel et Valangin, Ministre de la guerre — Dédié à sa sœur bien-aimée d'après le tableau peint par Berlier, officier au corps impérial du génie — Prot sculptit. A Paris, chez Osterwald l'ainé — Rue du Petit Bourbon St-Sulpice, n° 2. — Déposé à la bibl. impériale — Imprimé par Bassan — Par son très humble et obéissant serviteur Osterwald l'ainé de Neuchâtel.*

C'est le portrait où le maréchal est représenté marchant de gauche à droite, et regardant un peu en arrière dans une attitude maniérée, à la façon héroïque de l'époque ; on y remarquera le touchant témoignage d'amitié fraternelle de l'éditeur, qui, au lieu de dédier sa planche à l'empereur ou au grand dignitaire dont elle retrace l'image, la dédie à sa sœur.

*Nouveau voyage pittoresque de la France, orné de trois cent soixante gravures exécutées sur les dessins faits d'après nature et représentant des vues des principales villes de France, ports de mer, monuments anciens et modernes, sites remarquables.*

A Paris chez Osterwald l'ainé — rue pavée St-André des Arts, n° 5. 1817.

L'ouvrage forme 3 volumes in 8° et ne porte aucun nom d'auteur ; chaque planche est accompagnée d'une feuille de texte explicatif. — Les gravures exécutées dans la même manière froide, donnent une tournure monotone à l'ouvrage. Les graveurs sont Beugean, Bovinet, Schröder, Gossard, Aubert, Beyer, etc. — Beugean dessine et grave un grand nombre de vues. — Les autres dessinateurs et peintres sont Veyrenc, Goblain, Bence, Bourgeois, Fieffé, Labarrière, Delaval, Michallon, Leblanc, Guyot, etc.

Les vues paraissent exactes. — C'est un intéressant recueil qui a la forme d'un dictionnaire géographique illustré.

Jean-Frédéric, dont l'esprit était ouvert à toutes les aspirations généreuses,

ne pouvait manquer de s'éprendre des travaux de son frère, il se passionna pour les livres à images, les gravures et les collections ; il trouva plaisir dans la société qui fréquentait les bureaux et magasins de la rue pavée St-André des Arts, il s'échauffa aux idées qui se trituraient et se heurtaient dans cet intérieur, et prit si bien parti pour les rêves audacieux que les artistes et les éditeurs conçoivent et développent avec tant de foi et de chaleur, qu'il continua à engager sa fortune dans ces opérations où la poésie déchire trop souvent ses ailes aux réalités commerciales. Le moment n'était point propice aux études, l'éclosion des livres était difficile, et la production littéraire et artistique ne devait reflourir qu'avec l'épanouissement du romantisme ; d'Osterwald aîné s'embrouilla dans ses affaires, les sommes avancées par Jean-Frédéric furent gravement compromises ; il pensa les sauver en reprenant lui seul la direction de toutes ces entreprises échafaudées, souvent, sur l'espérance aléatoire de la réussite et le caprice du public et de la mode ; tout autre que lui eût succombé plus d'une fois dans cette lutte de l'intelligence contre le béotisme et l'indifférence, mais il était de force à résister ; l'homme qui avait vécu dans nos vallées du Jura, et qui avait respiré l'air âpre de ses sommets, ne se trouva point dépaysé au milieu de la vie parisienne où il se fit bientôt une place brillante par son esprit, ses manières et son amabilité toute naturelle ; les salons s'ouvrirent devant lui, il y trouvait une distraction et un repos à ses préoccupations, il y apportait cet esprit élégant et facile, et cet art de la conversation qu'on croyait n'appartenir qu'aux rives du célèbre ruisseau de la rue du Bac, si cher à madame de Staël ; il avait en plus, comme nous l'avons dit, le prestige de la beauté et de la prestance, qualité mondaine, il est vrai, mais dont il ne tirait pas vanité. — Le peintre Rullman a réuni sur une planche lithographiée, qui a pour légende *Souvenir de Paris, mai 1822* — plusieurs des artistes amis et collaborateurs d'Osterwald ; celui-ci occupe le centre de la composition, et sa tête vue de face rappelle Wellington jeune ou Lamartine ; autour de lui sont groupés Max. de Meuron, F. W. Moritz, les deux Birmann, Himely, Engelmann, J. Volmar, Fürstenberger, Vogel, Lory père, Hegi et Luttringhausen. — Le portrait que nous avons donné dans le dernier numéro est exécuté d'après une lithographie de Tassaert, et représente d'Osterwald dans les dernières années de sa vie.

(A suivre)

A. BACHELIN.

# HISTOIRE DE L'ART EN SUISSE

(SUITE)

---

L'application de l'ogive constitue l'un des progrès que l'architecture gothique a réalisés dans la construction de la Collégiale de Neuchâtel.

« Dans les édifices de l'âge antérieur, dit M. Rahn, tout le poids de l'édifice reposait sur les piliers fondamentaux, pendant que les piliers intermédiaires n'ayant à supporter que les voûtes des bas côtés, restaient sans objet à l'égard de la nef principale. Ce n'est que petit à petit qu'on en vint à mettre en communication ces piliers intermédiaires avec la voûte de la nef principale, ce qui se fit à l'aide d'une colonne engagée d'où l'on fit partir une troisième arête, une arête so-disant auxiliaire, traversant la voûte de la nef principale, laquelle donc se divisait en six au lieu de quatre panneaux. On comprend les conséquences de ce nouveau système; le nombre des formerets étant augmenté et redoublé, comme on voit, l'application de l'ogive était inévitable; de plus il ne fallait que subdiviser les grandes voûtes carrées pour en obtenir deux travées rectangulaires, c'est-à-dire le mode de construction gothique proprement dit. »

En faisant la revue des monuments de la Suisse occidentale qui appartiennent au gothique primitif et qui se trouvent égrenés en petit nombre dans le pays, M. Rahn consacre de nouveau plusieurs pages à la Collégiale de Neuchâtel, qu'il appelle « le plus considérable de ces édifices. »

« Le chœur, dit-il, comme la partie la plus ancienne de l'édifice, a déjà été étudié plus haut. On ne sait pas jusqu'à quel point ce premier ouvrage était avancé, s'il avait été continué vers l'ouest ou si le chœur seul avait été construit. Bien des choses nous font pencher pour cette dernière alternative, et nous suggèrent la conjecture que l'on se borna d'abord à ajouter la travée contiguë au chœur et que cela ne se fit qu'un assez long espace de temps après l'achèvement de cette partie la plus ancienne de l'édifice. La travée est surmontée d'une coupole plus large que le chœur. C'est une irrégularité qu'on n'eût pas commise si

la bâtisse s'était continuée sans interruption. Une anomalie analogue se montre à la jonction des travées suivantes dont la largeur, par une nouvelle substitution des colonnes engagées, se réduit au contraire à celle du chœur. Le style de ces parties occidentales est une preuve incontestable que leur construction est postérieure à celle du chœur. Nous trouvons plus de difficulté à fixer la date de la travée orientale surmontée de la coupole. C'est là que les parties bâties excluent toute possibilité d'une bâtisse contemporaine soit du chœur, soit des travées contiguës à l'Ouest, pendant que le style de la partie supérieure, c'est-à-dire de la coupole, se trouve tout-à-fait en harmonie avec celui de ces parties occidentales. Les causes de l'interruption ne nous sont pas connues. On a parlé des deux incendies qui ont visité Neuchâtel en 1249 et 1269. Mais nous ne savons pas si le feu s'est étendu jusqu'à la Collégiale, que sa position sur la hauteur pouvait mettre à l'abri du fléau. La première mention qui soit faite de la Collégiale à cette époque remonte à l'an 1276 et concerne la dédicace de l'église, dont on doit conclure que la bâtisse était achevée pour lors. Mais en l'absence de détails plus complets, nous ne pouvons dire si le premier incendie avait détruit le vaisseau de la Collégiale et si le second a interrompu la construction de l'arc oriental. Mais ce qui semble positif, c'est que, outre le chœur, il y a deux parties d'âges différents à distinguer : la travée orientale sur laquelle s'élève actuellement la coupole, et la partie occidentale de la nef. La première était vraisemblablement parvenue à une certaine hauteur et n'aura été achevée qu'après une interruption quand on se mit à bâtir la nef dont les voûtes s'achevaient donc en même temps que la coupole de cette travée orientale. »

M. Rahn se livre ici à une étude détaillée et trop technique pour son profane traducteur, des diverses parties de l'édifice qu'il vient de décrire dans son ensemble.

Relativement à l'âge de l'église de Neuchâtel, M. Rahn estime qu'elle doit être contemporaine de celle de St-Ursanne dans le Jura bernois. « Là aussi, dit-il, la construction avait commencé par le chœur et la nef, et le reste ne doit avoir été exécuté que longtemps après. »

En parlant des innovations qui s'accomplissent dans la bâtisse des églises et dans la construction des tours entr'autres, M. Rahn cite la Collégiale de Neuchâtel parmi les édifices qui, bien que de dimension moindre que les Collégiales de Berne et de Fribourg, avaient cependant plusieurs clochers et même une tour centrale dominant l'intersection du transept.

Le cinquième livre de son ouvrage étant consacré aux arts plastiques proprement dits pendant la période gothique qui correspond aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles, M. Rahn s'occupe assez longuement du monument funéraire élevé aux Comtes de Neuchâtel et qui fait le principal ornement de la Collégiale.

« Parmi les tombeaux de cette époque, ainsi s'exprime notre auteur, le cénotaphe des Comtes de Neuchâtel tient la première place par l'ampleur et la valeur artistique. Le monument actuel ne ressemble pas, il est vrai, au monument primitif. Les Iconoclastes de la réforme ont passé par là. Presque toutes les statues

dont il se compose ont souffert et ont même été en partie enlevées de leurs places. L'œuvre entière offrait l'image d'une ruine complète lorsque des mains pieuses entreprirent, en 1840, une restauration exécutée, à ce qu'on assure, avec intelligence et avec l'observation exacte des anciennes formes et des anciennes couleurs de cette œuvre d'art <sup>(1)</sup>. Une inscription coloriée en minuscules gothiques de la dernière période nous apprend que ce cénotaphe a été érigé en 1372 par ordre du Comte Louis de Neuchâtel. Il est cependant manifeste qu'une partie de l'œuvre existait déjà antérieurement à cette époque. Car la partie inférieure et qui forme le devant du sarcophage, se compose de deux pièces ressoudées qui formaient selon toute apparence le fronton d'un ou deux sarcophages. Elles sont ornées d'arcs en salons formant encadrement et d'une suite de figures, hommes et femmes qui étaient représentées dans l'attitude de la prière et dans un certain état d'agitation. Mais on ne saisit plus maintenant que les principaux contours de ces figures. Au-dessus du sarcophage, s'élève en forme d'ogive une niche masquée sur le devant par deux frontons à jour, qui reposent vers le milieu sur un léger pilier et de côté sur des tabernacles en saillie. Dans le fond aux angles de cette niche et au dehors devant de larges piliers, se dressent des figures au nombre de 15 dont quelques-unes ne datent évidemment que du 15<sup>e</sup> siècle. Les plus anciennes statues sont celles du Comte Berthold de Neuchâtel (1260) et de sa femme Richenza de Frohbourg. Elles se trouvent à l'angle de la niche, et de même que les reliefs qui décorent la tombe, elles existaient déjà avant l'érection du cénotaphe, car il est aisé de voir que ces statues étaient couchées dans l'origine et couvraient chacune un sarcophage. Quoi qu'il en soit, le style de ces deux figures ne permet pas de les placer plus haut que le 14<sup>e</sup> siècle ; elles sont représentées comme la plupart des autres dans l'attitude du recueillement et les mains jointes. Aux deux côtés de la tête qui repose sur un coussin, deux anges également couchés (Dubois dit agenouillés) font la garde. Les pieds du chevalier reposent sur un lion, ceux de la dame immédiatement sur le rebord de la dalle. De ces deux figures, celle de Richenza est sans contredit la meilleure et peut-être même la plus réussie de toutes. Une chevelure flottante encadre le visage de la dame, dont les traits expriment des sentiments à la fois doux et sérieux. Le bas du visage est caché par un voile étroit. Le corps est légèrement penché et vêtu d'une robe toute simple qui retombe en plis élégants sur ses jambes. La figure de Berchtold est, abstraction faite d'une immobilité absolue et d'une certaine contrainte, déparée par un costume disgracieux. Ce défaut est encore plus saillant dans les autres figures qui sont travaillées en rond ; car non-seulement la tête est couverte d'un haut bassinet très peu élégant, mais il manque aussi à ces figures la draperie pittoresque d'un manteau (côte-hardie, côte-armour) que Berchtold porte sur la cotte de maille et qui est remplacé ici par un étroit « gamberon » dissimulant toute forme et tout mouvement du corps. Les visages sont rudes et traités sans art. Une expression chagrine se peint sur la bouche des personnages dont la lèvre supérieure et plate contraste étrangement avec le nez qui se termine en pointe triangulaire. Les figures de femmes sont mieux réussies, celle de Jeanne de Montfaucon entr'autres, qui présente beaucoup d'analogie avec celle

(1) M. Rahn renvoie pour les planches à l'ouvrage de DuBois de Montperreux.

de la vieille Richenza. Plusieurs de ces têtes féminines, celles des deux Catherine en particulier, sont exécutées avec un soin et une douceur de ton qui font presque portrait. L'attitude de ces corps est pleine de vie et de grâce. Les draperies sont plus amples, plus énergiques, mais aussi souvent trop ornées. On chercherait aussi en vain dans d'autres figures le degré de beauté et de dignité qui distingue celle de Richenza.

« Ce qui donne à ce monument funéraire une valeur particulière, c'est la teinte polychrome dont il est revêtu. A cet égard, le cénotaphe des Comtes de Neuchâtel est unique parmi les monuments de la plastique du moyen âge que possède la Suisse. Toutes les parties en sont peintes, les niches en arcs de salon du sarcophage sont alternativement peintes en bleu ou rouge, les frontons et les portes en rouge et en or. Parmi les figures de femmes, celles qu'on voit au fond du sarcophage sont vêtues de blanc et pourraient être prises pour des spectres dans la pénombre solennelle qui les environne. Les deux dames du premier plan, Véréne et Gertrude, portent la première un vêtement rouge, la seconde une robe blanche et toutes deux des voiles blancs. Les casques et les cottes d'armes des chevaliers sont entièrement dorés, une raie de la cotte d'armes, bizarrement écartelée des chevrons rouges de l'écusson neuchâtelois. Les têtes et les mains de ces statues sont si naturellement peintes qu'on dirait ces figures vivantes et qu'on croit voir reparaitre dans leurs beaux jours les originaux de ces héros de pierre.

« Une copie en miniature de ce cénotaphe est sans contredit le tombeau de François de la Sarraz vers 1362, et c'est probablement pour soustraire ce monument au vandalisme des iconoclastes qu'on le reléguait dans un coin de l'église de St-Antoine (aujourd'hui l'église libre) où il n'a été retrouvé qu'après 1830, à l'occasion de réparations faites dans cet édifice. Il a été placé plus tard dans la chapelle du château. La date de l'érection de ce monument coïncide avec celle du cénotaphe de Neuchâtel. Six colonnes décorées d'arcs en salons au milieu desquels de petites figures d'hommes et de femmes en prières, décorent le devant du sarcophage. Dans la partie supérieure couronnée de deux frontons à jour, posés sur un pilier étroit, s'élèvent quatre statues de grandeur naturelle, puis devant les angles extérieurs surmontés de tabernacles, deux chevaliers de solide apparence, les fils du défunt Aymon et François, et derrière le sarcophage, au dessous des frontons à jour, deux dames, la femme du défunt, Marie d'Ormond et leur fille Marie de la Sarraz, toutes deux représentées dans l'attitude de la résignation et de la prière. A leurs pieds enfin on voit le défunt sire de Lasarraz, couché sur un coussin et couvert de crapauds, de serpents et d'autres reptiles dégoûtants qui lui rongent la tête et les membres, et ont donné naissance à d'étranges histoires qui circulèrent dans le public après la découverte du monument. »

Les pages que nous venons de traduire sont empruntées au 5<sup>me</sup> livre de M. Rahn, consacré à la plastique et à la peinture de l'époque gothique du 13<sup>e</sup> et du 14<sup>e</sup> siècle. Le cénotaphe des Comtes de Neuchâtel n'appartenant qu'en partie à cette période, M. Rahn revient plus loin sur la partie la moins ancienne du

monument dans l'étude qu'il fait des arts plastiques correspondants à la dernière phase du style gothique, c'est-à-dire au 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles.

Les travaux de cette époque, les tombeaux en particulier, portent selon l'auteur un cachet marqué de réalisme, comme on peut s'en convaincre en examinant certains tombeaux de chevaliers et d'évêques conservés soit dans la cathédrale de Bâle, soit dans le dôme de Coire, et un monument du même genre qui se voit dans l'église d'Eglisau et datant tous du milieu du 15<sup>e</sup> siècle.

• Les derniers travaux exécutés au grandiose Cénotaphe des comtes de Neuchâtel, dit M. Rahn, sont contemporains de ces monuments comme le prouve le caractère du costume. Il s'agit des statues du comte Conrad de Fribourg († 1424) de Jean de Fribourg en († 1457) et de Rodolphe de Hochberg, en 1487. Ces trois statues ont probablement été exécutées après la mort de ce dernier ; celle de Rodolphe se distingue des précédentes par l'absence de ces couleurs qui font l'un des traits distinctifs des anciennes. Elles ont été placées en dehors et des deux côtés de la niche où la statue de Conrad est à l'écart et à gauche du pilier. Cette dernière est sans contredit la plus importante de toutes. Comme les autres figures, celle de Conrad est debout, les mains jointes devant sa poitrine. Aux pieds du comte reposent accroupis ses compagnons fidèles, ses deux chiens. Lui-même garde une pose fière ayant presque l'air de jouer avec ses jambes ; sur sa cuirasse polie, il porte une cotte d'armes qui en tombant de l'épaule gauche à plis raccourcis, va se rejoindre à la ceinture. Le visage du comte Conrad, imberbe et tourné vers le haut, se distingue par des traits mâles qui décèlent un preux dans la force de l'âge. Il y a quelque chose de guindé dans la statue de Jean de Fribourg, pendant que celle de Rodolphe de Hochberg, très soigneusement exécutée, allie à la désinvolture un calme réellement monumental qui se révèle surtout dans l'attitude altière de la partie supérieure du corps et de la tête qui regarde droit devant elle. »

L'étude à laquelle s'est livré M. Rahn concernant notre Collégiale, ne serait pas complète, si l'historien des Beaux-Arts n'y eût pas compris le cloître ou les arcades du cloître, comme dit le bel ouvrage de Dubois de Montperreux auquel il faudra toujours recourir quand on voudra entrer dans le détail des antiquités monumentales de la ville de Neuchâtel. M. Rahn regrette que le système d'arcades du cloître n'ait pas été conservé dans la restauration de 1875, tel que l'avait décrit Dubois de Montperreux. « On a cependant eu la pieuse idée, dit l'auteur de l'Histoire des Arts en Suisse, de conserver quelques-unes des colonnes qui ont été placées au côté sud de l'église. »

L'ouvrage de M. Rahn embrassant l'architecture civile comme l'architecture religieuse, le savant professeur a été conduit naturellement à comprendre dans ses recherches et son appréciation critique le château des Comtes, l'ancienne *regalissima sedes*. Mais il n'en parle que d'une façon assez sommaire en deux endroits de son ouvrage. D'abord dans le 3<sup>e</sup> livre, à propos des monuments que l'architecture romane a laissés sur notre sol, et plus tard dans le 4<sup>e</sup> consacré aux

monuments de l'architecture gothique en général et aux édifices fortifiés en particulier.

Dans le tableau qu'il a tracé de l'architecture romane, après avoir fait observer que l'architecture civile ou profane comme il l'appelle, reste de beaucoup en arrière de l'architecture religieuse, notamment en ce qui concerne les habitations de la bourgeoisie dont les jours de gloire étaient encore à venir, M. Rahn signale comme les monuments les plus considérables de l'architecture laïque, le château de Chillon et celui de Neuchâtel.

« Le château de Chillon, dit M. Rahn, situé sur la partie supérieure du lac Léman, avec ses allées souterraines, son puissant donjon, sa chapelle voûtée et ses appartements aux fenêtres plein cintrées et géminées, peut être cité comme un spécimen d'un manoir féodal et dynastique bien conservé. Nous avons encore un splendide exemple d'ornementation en style roman. C'est dans l'aile occidentale du château de Neuchâtel (voir la vignette 56) dont la partie supérieure, rétablie il y a quelques années avec un soin religieux, nous présente une série de fenêtres géminées avec des tympanes richement ornés. »

Dans la description des châteaux de la période gothique des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles, le château de Neuchâtel nous apparaît cette fois-ci en compagnie de l'original château d'Estavayer.

« Le château de Neuchâtel, dit notre auteur en cet endroit, est l'un des rares châteaux fortifiés du temps, qui attestent des préoccupations artistiques. A une position des plus pittoresques, il allie une façade remarquable. Le corps de logis est flanqué de deux tours carrées. Elles sont de même que celui-ci surmontées de créneaux dont les machicoulis ornés d'un réseau sont supportés par de puissantes consoles. »

Bien que les monuments de la ville de Neuchâtel aient, par leur date et leur importance, spécialement attiré l'attention de l'historien des arts plastiques en Suisse, ce dernier n'a pas négligé les monuments caractéristiques de l'époque romane et gothique disséminés dans les autres parties du canton

Ainsi M. Rahn n'hésite pas à ranger parmi les monuments de la dernière période romane convergeant à l'époque gothique, les tours des temples de St-Blaise (1516,) Cornaux, Valangin, Savagnier, Engollon et Fontaines, bien que cette dernière soit de la date relativement récente de 1686. Mais l'ancienneté de tous ces monuments pâlit devant celle du couvent de Bevaix, que l'auteur des Arts plastiques range parmi les édifices de l'Helvétie bourguignonne dont la fondation ou le renouvellement remonte à la seconde moitié du 12<sup>e</sup> siècle. De ce monastère construit dans le style propre aux cloîtres de l'ordre de Cluny, il ne reste, il est vrai, dit M. Rahn, que certaines parties de l'église, détruite par un tremblement de terre en 1601, c'est-à-dire la porte principale qui précédait la nef de l'ancienne église et dont il a paru un dessin dans le *Musée neuchâtelois* de 1869. Le portail plein-cintré sans tympan est orné dans son archivolt de boudins



qui se rejoignent sans chapiteaux aux jambages de la porte. Un cordon solide orné de figures d'animaux et de feuilles dans le style rigoureusement roman, décore l'*extrados* de l'arc.

M. Rahn relève comme une chose curieuse la persistance des traditions romanes qui se montre surtout dans l'usage des fenêtres plein-cintrées et géminées, forme proprement caractéristique pour le style roman qu'on observe surtout dans les bases des clochers. C'est dans les Grisons que l'on trouve le plus grand nombre de ces monuments romans posthumes, mais il paraît qu'aussi dans certaines parties de la Suisse romande les traditions de ce style se sont perpétuées jusqu'au 16<sup>e</sup> et même au 17<sup>e</sup> siècle comme le prouvent les clochers de St-Blaise (1516), de Cornaux, Valangin, Savagner, Engollon et Fontaines.

A l'époque ou au style gothique, appartiennent au contraire, selon l'auteur, les églises de Cressier, Cornaux et Môtiers-Travers, avec leurs avant-chœurs à trois nefs. L'église de St-Blaise en particulier est considérée comme un des spécimens les plus ornés d'une certaine classe de monuments que décrit M. Rahn, et qui embrasse entr'autres les églises de Commugny près Coppet et de Lucens près de Moudon. Sur la porte principale de l'église de St-Blaise, on lit la date de 1516, où commença la bâtisse de la tour due à maître Claude Platon de Flanchèbouche. Tout en renvoyant pour cette construction aux articles de MM. Matile et Bachelin dans le *Musée neuchâtelois*, M. Rahn ajoute :

« La porte d'entrée est encadrée de quatre piliers puissants, reliés les uns aux autres par des ogives ouvertes d'un côté vers la nef, de l'autre vers les bas côtés qui longent le portique de la tour. Ce dernier est couvert par une voûte à crêtes à huit panneaux qu'au premier coup d'œil on pourrait prendre pour une œuvre du 13<sup>e</sup> siècle. La nef reproduit ici le phénomène de deux chapelles latérales qui s'ouvrent devant l'entrée du chœur avec des archivoltas à plein-cintre. Le chœur est quadrangulaire et couvert d'une simple voûte d'arêtes. On trouve ce même genre de construction plus développé en deux endroits du Val-de-Ruz, à Valangin entr'autres. Leur fondation date de l'an 1500. La dédicace s'en fit cinq ans plus tard. Sans contredit la forme en croix nous démontre l'existence des deux chapelles latérales traditionnelles qui avaient ici la forme quadrangulaire pour servir d'ailes transversales et atteignaient à la hauteur du bras occidental de la croix. Tout l'espace du transept (querhaus) et le chœur quadrangulaire sont couverts de voûtes d'arêtes supportées par de sveltes colonnes surmontées de chapiteaux tout simples. Sur le bras occidental, c'est-à-dire sur la nef raccourcie plus tard, s'élève une voûte en berceau construite en bois et décorée d'armes et d'élégants ornements sculptés, ornée de billettes et d'ornements bigarrés. L'aspect imposant de ces dehors avec la tour qui est à l'intersection du transept, explique l'imitation de ce système qui s'est produite dans l'église voisine de Fontaines où le chœur est couvert d'une voûte décorée d'une élégante combinaison de nervures en forme d'étoiles. »

En terminant ici les emprunts que nous faisons à l'ouvrage de M. Rahn, nous sera-t-il permis de regretter qu'il n'ait pas compris dans ses études si détaillées

ependant et ses appréciations si instructives quelques monuments encore et spécimens d'architecture d'une antiquité assez reculée qui ont attiré l'attention de plusieurs archéologues. Mais M. Rahn n'a pas pu tout voir et il faut, loin de le blâmer de n'avoir pas vu et décrit certaines choses, le remercier et le féliciter de ce qu'il a vu et décrit avec tant de conscience et de compétence. Son œuvre en dépit des lacunes et des erreurs qui s'y sont glissées comme en toute œuvre humaine, n'en prend pas moins place parmi les plus importants travaux de la littérature historique dans ces dernières années.

A. DAGUET.

---

## UNE FLORENTINE A NOIRAIGUE

NOUVELLE

(Fin. — Voir la livraison de mars 1877.)

---

La noce.

Trois semaines plus tard, un samedi matin, des coups de feu partant du haut de la côte de Rosières, éveillèrent les échos du vallon de Noiraigue et retentirent jusque dans les solitudes sauvages du Creux-du-Van. Une explosion plus forte, suivie d'une seconde, leur répondit dans le fond du vallon ; un nuage de fumée s'éleva du milieu des arbres qui entourent la ferme vers-chez-Joly et trahit la présence des artilleurs. C'étaient des cloutiers, des amis de Daniel, qui tiraient avec leurs enclumes, pour faire honneur aux hôtes de la montagne arrivant pour la noce.

C'était un beau jour du commencement de septembre ; le ciel, sans nuages, étendait son dais d'azur au-dessus des monts dont les pentes se diapraient de teintes orangées ; un brillant soleil éclairait la maison neuve, ou tout était en mouvement ; il entrait par les fenêtres ouvertes dans les chambres reluisantes de propreté, et faisait danser ses joyeux rayons sur les guirlandes de

verdure, les fleurs, les devises dont elle était décorée. Daniel, perché sur une échelle et aidé de son ami Samson, mettait la dernière main à ces préparatifs pour lesquels il avait mis au pillage les jardins et les bois d'alentour. Il ne savait comment orner assez cette demeure de son ami qui allait devenir celle de sa fiancée et n'épargnait ni sa peine, ni son temps; il corrigeait, rectifiait, ôtait d'un côté, ajoutait de l'autre; cette activité infatigable occupait son esprit et lui permettait d'attendre, sans perdre la tête, l'arrivée de l'Olympe qu'on attendait d'un instant à l'autre.

— Ecoute, dit Samson, un, deux, trois, quatre coups de pistolet, un vrai feu de file; les voilà qui descendent la côte.

— Oui, les voici, dit Daniel tout pâle en s'accrochant à son échelle, et je ne suis pas prêt; il me semble que je vais tomber.

— Parbleu, c'est bien le moment! qu'est-ce que tu veux encore y ajouter? il me semble que c'est superbe et, à part notre fameuse chaise à porteurs, je n'ai jamais rien vu qui soit aussi gentiment imaginé. Ces Sagnards vont ouvrir des yeux comme des meules de moulin!

— As-tu entendu, Daniel? dit M. Perrin mettant la tête à une fenêtre, dans vingt minutes, ils seront ici. Tiens, qu'est-ce que cela?

— Ce sont les cloutiers qui font tousser leurs enclumes, dit Samson avec orgueil, on voit qu'ils savent se servir de leurs outils; de vrais coups de canon. Maintenant, les fils Robert du Creux-du-Van entrent en danse avec leurs mousquets: tât, tât! On s'aperçoit que leur poudre est sèche. Tiens! jusqu'aux Leuba, des Oeillons, qui mettent le feu à leurs pétards, pan! boum! Oh! les braves gens, c'est à cela qu'on reconnaît les vrais amis; rien ne donne un air de fête comme ces décharges qui se répondent d'une montagne à l'autre. J'espère que messieurs les Sagnards trouveront qu'on sait leur faire accueil.

Mais Daniel et Jonas Perrin avaient bien autre chose à penser; celui-ci retourna à son bureau, terminer les arrangements relatifs à son départ pour Florence, et à l'installation définitive de Daniel; Teresa vaquait à sa toilette avec la coquetterie que peut y mettre, en un tel jour, une femme jeune et jolie; quant à Domeniga, assise sur le foyer de la cuisine, les coudes sur ses genoux, elle sanglotait, la tête dans ses mains, et tout son corps tressaillait à chaque détonation qui traversait l'air.

Au bruit de la canonnade, les habitants de Noiraigue mirent le nez à la fenêtre et sortirent de leurs maisons; les uns restèrent en observation, les autres prirent leur course vers Rosières, les femmes chargées de leurs nourrissons et traînant à leur suite une file de marmots essouffés et criards. Dans les lieux écartés, le moindre incident qui sort de la vie ordinaire prend des

proportions insolites, toutes les curiosités s'éveillent, les esprits fermentent, la fantaisie prend le galop la bride sur le cou. Que ne pouvait-on pas attendre d'une noce célébrée chez le riche Perrin d'Italie ? quelles splendeurs, quel faste, quelle dépense, quelles piles d'écus de six livres allait-on dépenser et dont on attraperait peut-être quelques parcelles. Cette fête devenait un événement dans l'histoire de Noiraigue ; bienheureux ceux qui en seraient les témoins ; ils pourraient en raconter les merveilles et en transmettre la tradition à la postérité. Déjà les voisins se sont approchés sournoisement, sans avoir l'air d'y toucher ; des groupes qui grossissent à vue d'œil se forment autour de la maison neuve et se communiquent à voix basse leurs impressions, leurs observations, leurs conjectures ; la malice neuchâteloise se met de la partie, et par ci par là une plaisanterie assaisonnée d'un gros sel rustique provoque des grimaces significatives et de sourds éclats de rire.

Bientôt on entendit les pas des chevaux qui descendaient la côte et qui faisaient rouler les cailloux de la charrière ; les hôtes de la forêt, effrayés par ce bruit, quittaient leurs retraites ; les grives, les geais, les merles s'envolaient en poussant des clameurs aiguës et gagnaient à tire d'aile les bois des Vannels. Enfin une douzaine de jeunes gens des deux sexes, tous bien montés, apparurent sous la feuillée et firent leur entrée en bon ordre sur le petit plateau formant terrasse au-devant de la maison. A la vue de la façade décorée avec recherche, et de toute cette foule qui s'ouvrait pour leur livrer passage, les cavaliers firent une nouvelle décharge de leurs pistolets et poussèrent un hurrah retentissant.

Ce n'était pas, pour Daniel, le moment de se cacher, d'autant plus qu'au milieu des jeunes montagnards, tous proprement vêtus, le bouquet au pourpoint, la cocarde au tricorne, il venait de reconnaître Noé et Gédéon, et derrière eux la belle fiancée montée sur la brune, dont la crinière, la queue et la bride étaient ornées de rubans de satin blanc.

Avant que le pauvre garçon tout ahuri ait eu le temps de se remettre, un des cavaliers, sans mettre pied à terre, prononça un petit discours bien fleuri, par lequel il demandait le passage dans la seigneurie de Travers pour quelques voyageurs de la seigneurie de Valangin. Ils accompagnaient une jeune dame en lointain pays pour l'accomplissement d'un vœu d'où dépendait son bonheur. Depuis longtemps, un enchanteur la tenait captive dans un castel entouré de dragons ; elle avait réussi à s'évader, mais en recouvrant la liberté elle avait perdu la parole. Une bonne fée de la *Combe des enfers*, avait déclaré que la demoiselle ne serait délivrée de ses enchantements que lorsqu'elle aurait trouvé, par delà les montagnes, la fleur d'amour qui délie la langue et ouvre les cœurs.

Il fallait répondre à cette harangue, qui était dans les usages de l'époque, mais Daniel se sentait hors d'état de le faire ; d'ailleurs les convenances exigeaient qu'un autre portât la parole. Le pauvre garçon cherchait du regard son patron et son ami Jonas Perrin pour le prier de le tirer d'embarras, lorsqu'il aperçut le lieutenant Duvanel, arrivé sur ces entrefaites, en perruque poudrée, en tricorne galonné, l'épée en verrouil, les bas de soie bien tendus sur ses mollets robustes ; il redressait sa haute taille et promenait sa main droite sur son jabot de dentelle comme un orateur prêt à débiter son exorde. Daniel lui fit un signe d'un air suppliant ; il n'en fallait pas plus :

— Beaux cavaliers et belles dames, dit-il en s'inclinant jusqu'à terre, nous vous accordons volontiers le passage dans la bonne seigneurie de Travers, mais nous apprenons avec chagrin l'affliction qui pèse sur la dame que vous accompagnez, et nous offrons nos services pour la délivrer de ses enchantements. Il n'est pas nécessaire d'aller si loin chercher la fleur d'amour, elle croit et s'épanouit sur les bords de l'Areuse ; vous pouvez la cueillir ici-même cette fleur magique qui délie les langues et les cœurs. Veuillez mettre pied à terre et accepter l'hospitalité dans cette maison qui sera heureuse de vous recevoir sous son toit.

C'était le moment pour Daniel de placer un intermède qu'il préparait depuis plusieurs jours avec la patience d'un pêcheur et d'un braconnier. A force d'exercice, il avait dressé le chien de garde de la maison à porter dans sa gueule un papier qu'il présentait en se tenant debout et en ramenant ses pattes de devant sur sa poitrine d'un air sentimental.

— Attention ! cria-t-il d'une voix forte, voici le gardien de la maison qui va faire son compliment. Ici, Musico !

On vit alors le caniche s'avancer vers les étrangers toujours à cheval, faire une révérence, puis se dresser gravement sur ses pattes de derrière en montrant à tous les regards une grande pancarte où se lisait en écriture bâtarde : « La maison que je garde vous est ouverte, soyez les bienvenus ! »

Tout allait pour le mieux, chacun était immobile de surprise, lorsqu'un incident vint modifier cet intermède d'une manière imprévue. Dérangé dans son gîte par le bruit et les pas des chevaux, un lièvre déboula soudain de la forêt et se jeta étourdiment sur la place où il fut accueilli par des huées, des coups de pieds et une grêle de chapeaux à cornes. Le brave Musico, partagé entre son devoir et l'attrait d'une partie de chasse, ne balança pas longtemps, il laissa tomber sa harangue, poussa un hurlement belliqueux et détala comme un trait à la poursuite de son interrupteur.

Les hurrahs, les coups de feu recommencèrent de plus belle, les rangs des cavaliers s'ouvrirent et l'on vit apparaître un char traîné par deux che-

vaux, ornés de grelots et de guirlandes de sapin où brillèrent les fruits rouges du sorbier ; de chaque côté de leur tête pendaient des assiettes d'étain poli attachées avec des courroies. Ce char contenait le trousseau de la mariée ; en avant, un bahut de noyer ciselé plein de linge, plus loin des chaises, un lit, une armoire, de la batterie de cuisine, des provisions ; le tout était couronné par un rouet avec sa quenouille chargée de belle rite et ornée de rubans roses. Sur le bahut, qui contenait le travail de ses mains, la justicière Vuille trônait avec majesté, dans son déshabillé de soie noire, cadeau de Teresa.

Enfin, derrière le char marchait, la sonnette au cou et la tête fleurie et enrubannée, une superbe vache conduite par Gentil en personne. Il avait revendiqué cet honneur, comme condition du secret qu'il devait garder sur l'attentat de Semion, et s'acquittait de ses fonctions le cœur gonflé d'orgueil.

On le voit, le justicier Vuille avait fait grandement les choses, mais il n'avait pu se résoudre au sacrifice de sa dignité personnelle. Sans rien épargner, il avait pris dans les meubles de sa maison de quoi constituer un trousseau convenable ; il avait soigné l'équipement de ses fils représentants de sa famille, mis la main au chargement, passé une inspection générale, puis, embrassant sa femme, avait souhaité un bon voyage à la caravane. Sa résolution était prise, pendant que les jeunes s'égayaient dans des divertissements profanes, il voulait passer la journée dans la chambre du Cercueil, occupé à relire son testament, en y ajoutant les codicilles suggérés par son humeur et par les circonstances.

Jonas Perrin et Teresa firent un accueil gracieux à tout ce monde, des rafraichissements furent servis en abondance, les chevaux trouvèrent à l'écurie et dans la grange ample provende et bonne litière. Au lieu de faire la mijaurée et de bouder dans un coin, comme beaucoup de jeunes mariées en pareil cas, l'Olympe avait ôté sa belle robe, attaché un tablier de toile autour de sa taille souple, et se multipliait pour aider Daniel dans le service de la maison. C'était plaisir de la voir aller, venir, répondre d'un air de bonne humeur, veiller à tout avec intelligence et sang-froid, donnant ainsi une idée avantageuse de sa personne et de ses capacités.

Dès que les amis et amies de noces eurent fait connaissance avec les hôtes de la maison neuve, et que la glace fut rompue, la bonhomie et la franchise montagnardes se firent jour ; les jeunes gens mirent habit bas pour décharger le char et transporter les effets dans le logement réservé à Daniel. Celui-ci croyait rêver, tant il était heureux et craignait un réveil atroce, un réveil qui lui montrerait sa chère Olympe enlevée par Semion Courvoisier et disparaissant pour toujours dans les parages de la Queue de l'Ordon.

Ce char et ce trousseau, sur lesquels s'exerçait la curiosité des commères de Noiraigue, feraient sourire de pitié les jeunes dames qui condescendent à lire ces lignes. Hélas, dois-je l'avouer? Olympe Vuille n'avait ni nappes, ni serviettes de lin damassé, ni draps de toile de Hollande à ourlets de vingt centimètres, ni chemises de nuit brodées, ni rideaux de mousseline, ni mouchoirs de batiste sur lesquels une pauvre ouvrière a usé sa vue pour les décorer de chiffres fastueux; ses draps étaient de forte toile à ourlet mesquin; ses nappes et ses essuye-mains, de chanvre grossier avec des raies rouges; ses mouchoirs étaient de coton bleu avec des carreaux blancs et rouges; ses bonnets de nuit étaient d'indienné commune. D'argenterie, de porcelaine, de cristaux, de meubles d'acajou et de palissandre, de piano, de canapés, il n'en était pas question, pas plus que de matelas et de meubles rembourrés, l'Olympe n'en avait pas l'idée et n'en était pas plus malheureuse. Au lieu de ces recherches du luxe moderne, qui ne sait comment assez compliquer la vie et en augmenter les besoins, elle apportait à son mari des habitudes de simplicité, de sobriété, d'économie, l'amour du travail, un cœur fidèle, vaillant, dévoué, un corps sain, des bras infatigables, et la volonté de partager avec lui la bonne et la mauvaise fortune, d'être en tout temps son aide, sa consolation et son appui.

Certains lecteurs trouveront peut-être que ces mérites valent bien les merveilles d'un luxe frivole.

Le mariage devait être béni dans l'église de Travers, à 3 heures. On employa le temps disponible, avant le dîner provisoire de midi, à parcourir le village, à visiter les moulins, les scieries, les forges des cloutiers, la source de la Noiraigue. A 2 1/2 heures, les cavaliers se remirent en selle, les autres invités prirent place sur des chars garnis de plusieurs rangées de bancs; ce cortège s'ébranla au bruit des pistolets, des enclumes et des pétards qui tonnaient de tous les côtés. Le zèle des tireurs était stimulé par l'appât d'un bon souper que Jonas Perrin avait commandé pour la jeunesse de Noiraigue à l'hôtellerie de la Fleur-de-Lys.

Chacun connaît Travers avec ses maisons neuves et ses élégances qui lui donnent l'aspect d'une rue de ville; mais, il y a un siècle, ce village, non encore enrichi par l'industrie, ne présentait que des constructions rurales, larges et basses, couvertes en bardeaux, qui ont disparu dans le terrible incendie de 1864. Pour atteindre l'église, le cortège devait traverser le village d'un bout à l'autre. Dès qu'il fut en vue, les cloches se mirent en branle et les pistolets, chargés à outrance, tonnèrent à l'envi. Tous les logis furent vidés en un clin-d'œil, une foule remuante couvrait les abords de l'église, les curieux

étaient accourus de Noiraigue, de Couvet et des fermes du voisinage. On voulait voir de près ce Jonas Perrin, dont la fortune imprévue tenait de la légende, cette jeune étrangère qui en avait fait son époux, cette beauté de la Sagne, qui avait échappé à un mariage d'argent pour épouser l'homme selon son cœur, Daniel Ducommun, naguère pauvre diable vivant à l'aventure, aujourd'hui en veine de se faire un bel avenir. Cette fois, je puis l'affirmer, l'attente du populaire ne fut pas déçue; la calvacade était superbe sous le ciel bleu et le soleil de septembre; les chevaux, animés par l'avoine, relevaient fièrement la tête et faisaient jaillir des étincelles sous leurs sabots; les fleurs, les rubans, les costumes chamarrés, la joie qui pétillait sur tous ces jeunes visages, les éclats des armes à feu et la fumée de la poudre formaient un tableau qui aurait charmé des spectateurs plus difficiles.

Mais, soudain, un obstacle se présente; selon la coutume, les enfants ont barré le chemin par des rubans tendus en travers. Une pluie de creutzer, de demi batz et même de batz tout neufs fait tomber la frêle barricade, filles et garçons se précipitent sur ces jolies piécettes qui brillent à terre comme des étoiles; ils se bousculent, ils tombent, ils roulent sans lâcher prise et se relèvent en poussant des cris de victoire. En retour de cette largesse, ils tiennent les chevaux pendant que les cavaliers mettent pied à terre, et les conduisent ainsi que les chars à l'auberge de l'Ours où les apprêts du festin causent depuis plusieurs jours un bouleversement général.

La cérémonie religieuse se passa comme d'ordinaire, mais le dîner fit époque dans l'histoire de l'Ours. Comment énumérer les plats qui disparurent, les bouteilles qui furent vidées en ce jour mémorable; l'hôtelier eut le bras foulé pendant plusieurs jours pour avoir manié le tire-bouchon. En qualité de pêcheur et de chasseur, Daniel avait tenu à honneur de fournir le poisson et le gibier; ce qu'on mangea de truites, de gélinotes, de cailles, de perdrix, de ramiers, est incalculable; on vint même à bout d'un coq de bruyère véritable, dont le bec avait blanchi dans les futaies qui couronnent la montagne de Boudry. Il y eut des discours, des chansons, des joûtes de force et d'adresse; à la fin, ceux qui pouvaient se tenir sur leurs jambes ouvrirent le bal qui se prolongea jusqu'à l'aube.

Teresa et son mari se retirèrent de bonne heure; ils trouvèrent la maison vide, leur voix résonnait avec des échos sinistres dans les chambres désertes. Domeniga avait disparu. Toutes leurs recherches aux alentours et chez les voisins demeurèrent sans résultat. Assaillie de pressentiments terribles, la jeune femme n'osait les communiquer à son mari. Ils passèrent une triste soirée. Vers minuit Daniel revint avec sa femme et la justicière Vuille; fallait-il



les prévenir de ce qui était arrivé? Jonas Perrin hésitait, mais Teresa ne put se contenir; le sort de sa jeune compatriote mettait son cœur à la torture.

Le moment était mal choisi pour envoyer Daniel à la recherche de la fugitive; il faut le dire à sa louange, il n'hésita pas et se mit en campagne après avoir changé de vêtements. Jonas Perrin voulut le suivre, une lanterne à la main. On les vit se diriger vers l'Areuse dont les eaux calmes miroitaient sous la lumière de la lune. Daniel se souvint toute sa vie de cette nuit de noces.

Aux premières lueurs du jour, ils rentraient tout pâles, portant sur une civière un grand paquet enveloppé d'un drap. C'était Domeniga qui avait mis fin à ses tourments d'amour en se précipitant dans l'Areuse.

Il fallait cacher un si grand malheur. Le médecin de Motiers, mandé en toute hâte, constata sans difficulté un cas de mort subite provoqué par des troubles dans les organes de la respiration.

Cette catastrophe bouleversa Teresa; elle fut entre la vie et la mort pendant plusieurs jours et demeura inconsolable. Dès lors, elle n'eut plus qu'un désir, celui de quitter la maison neuve et de n'y revenir jamais.

Les préparatifs de voyage furent bientôt faits; mais en voyant ses bienfaiteurs partir seuls et tristes, Daniel ne put y tenir et demanda avec instance de les accompagner. Le pourvoyeur voulait remplir son devoir jusqu'au bout. Il alla jusqu'à Marseille et les vit monter sur le navire qui devait les emmener à Livourne. Au moment de se séparer, comme il pleurait à chaudes larmes, il ne s'aperçut pas que son ami glissait un papier dans la poche de côté de sa veste; il le découvrit lorsqu'il se déshabilla pour se coucher et fut fort intrigué de savoir ce qu'il pouvait contenir. Son amour-propre l'empêcha de recourir pour cela à des étrangers; il se résigna à prendre patience jusqu'à son retour au pays.

Fidèle à son devoir, Olympe gardait la maison neuve en attendant son mari, dont l'absence se prolongeait; son frère Gédéon était auprès d'elle, et l'aidait à laver, à nettoyer, à mettre tout en ordre. Un jour du commencement d'octobre, grande fut sa surprise en voyant arriver son père, le justicier Vuille, qui donna pour prétexte à son voyage un achat de planches à faire à Noiraigue. En réalité, il mourait d'ennui dans sa maison dépeuplée, et avait soif de revoir ses enfants. Lorsqu'il apprit que Daniel n'avait pas reparu et ne donnait pas de nouvelles, son nez se plissa et sa bouche eut des contractions de mauvais augure.

Quand le soir fut venu, Olympe alla s'asseoir sur l'esplanade d'où l'on domine la route de Travers; c'est de là qu'elle guettait le retour de son mari.

— Tu peux l'attendre encore longtemps, dit le justicier en prenant prise

sur prise et en ramenant ses sourcils épais sur ses yeux; le plus court est de revenir à la maison; ce n'est déjà pas si gai ce fond de casserole.

Olympe ne répondit rien, elle regardait une file de chariots français qui cheminaient lentement sur la route en faisant sonner en sourdine leur gros grelot. Tout-à-coup, elle se leva :

- Voilà un cavalier, dit-elle, je parie que c'est lui.
- *Bin te veigne!* (1) dit le justicier, je le croirai quand je le verrai.
- C'est lui, c'est Daniel, dit Gédéon, il fait des signes avec son chapeau.

Cheval et cavalier étaient rendus, on le voyait à leur allure. Olympe et Gédéon dégringolèrent le long de la colline jusqu'à la route; ce furent des exclamations, des cris, des embrassades, à n'en pas finir; Daniel, malgré sa joie et peut-être par excès de joie ne pouvait articuler une parole. Il avait mis pied à terre, abandonnant son cheval à Gédéon; il marchait en vacillant, les yeux fixés sur sa jeune femme.

— Je croyais ne jamais arriver, s'écria-t-il enfin... mon Dieu que la France est grande! j'avais commencé mon voyage à pied, merci, cela allait trop lentement; j'ai acheté un cheval à Lyon pour te rejoindre plus vite... n'aie peur, il n'a pas coûté gros, c'est une bonne bête.

Ils arrivaient sur l'esplanade devant la maison; à la vue du justicier assis sur le banc, comme le soir de la course au Creux du Van, Daniel hésita. Mais, cédant à une impulsion causée par les émotions et les épreuves des dernières semaines, il se jeta au cou de son beau-père, avant que celui-ci eût pu se mettre en garde, et l'embrassa avec tant d'énergie que la perruque du justicier fit un quart de tour et que son tricorne fut jeté à terre.

— Doucement, doucement, dit-il en se rajustant, d'où viens-tu comme cela ?

— De Marseille... j'en ai vu des choses... le Rhône, la mer, les vaisseaux! il me semble que j'aurai de quoi raconter tout l'hiver.

— Ça coûte, les voyages, hein ? dit le justicier.

— Oui, mais je rapporte encore de l'argent, quelques louis cousus dans la doublure de ma veste; je n'ai pas tout dépensé ce que Jonas m'a remis pour ma route. A propos, j'ai trouvé dans ma poche des papiers... je voudrais bien savoir ce qu'ils *marquent*.

— Tu vas commencer par souper, dit Olympe en essuyant la sueur et la poussière qui lui couvraient le visage, tu as les joues creuses que ça fait pitié.

Ils étaient assis dans la belle cuisine éclairée par le feu du foyer. Daniel

(1) Grand bien te fasse !

mangeait sa soupe; Olympe et Gédéon ne pouvaient se lasser de le regarder; le justicier Vuille avait pris les papiers d'un air indifférent, puis avait mis ses lunettes et en avait entrepris la lecture avec un intérêt qui allait croissant. Quand il eut fini, il les posa sur la table et siffla d'une manière significative: toutes les rides de son nez avaient disparu; sa bouche, au lieu d'un circonflexe, dessinait un V majuscule.

— Sais-tu ce qu'ils chantent ces papiers? dit-il avec un sourire.

— Rien de mauvais, j'espère, dit Daniel en tenant sa cuiller suspendue à la hauteur de l'œil.

— Rien de mauvais, c'est-à-dire que tu as là un acte parfaitement en règle, et je m'y connais, par lequel tu es investi de la jouissance de cette maison, de ses dépendances, et d'un pré à Brot-dessus, avec parcelle de marais, de pâturages et de forêt, à la seule condition d'entretenir l'immeuble en bon état et de donner asile à l'oncle Ducommun dès qu'il en aura besoin.

— Et le loyer, dit Daniel, à combien est-il mis?

— A rien du tout, sauf l'entretien du bâtiment.... je commence à croire que ce Perrin a du bon.

— Mais c'est une fortune, cela dit Daniel en repoussant son assiette et en se levant....; ces chers amis, que le bon Dieu les bénisse!

— Amen, dit Olympe qui sentait couler sur ses joues des larmes de reconnaissance.

\* \* \*

Que dirai-je de plus?

La fortune continua d'être favorable à Jonas Perrin; sa chère Teresa lui donna plusieurs enfants qui ajoutèrent à sa félicité. Olympe et Daniel furent un ménage modèle; ils élevèrent leurs enfants avec sagesse et prirent soin de l'oncle Ducommun, le charbonnier, jusqu'à son dernier jour. Pour les récompenser, Jonas Perrin leur donna la maison neuve en toute propriété; ils avaient déjà réussi à amortir les terres situées à Brot.

Après avoir ajouté codicille après codicille, le justicier Vuille, à son lit de mort, se fit apporter son testament et, après l'avoir relu, le fit jeter au feu. Ce document avait six pieds et je ne sais combien de pouces de longueur.

Ses enfants se partagèrent équitablement son bien, après le décès de leur mère, et n'oublièrent pas les pauvres.

Quant à Semion Courvoisier, il eut une fin misérable. Après la mort de sa sœur, il vécut seul et fit lui-même son ménage pour n'avoir pas à payer une

domestique. On le trouva un jour couché sans vie sur son foyer, à demi rongé par les rats, qui se vengeaient ainsi de la misère où il les avait laissés durant sa vie. Il laissait à des cousins éloignés une succession parfaitement liquide de trois cent et des mille livres de Neuchâtel, dont il n'avait jamais fait usage.

L. FAVRE.

FIN.

---

---

## COSTUMES NEUCHATELOIS

18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> SIÈCLE

Le peintre J. Reinhardt, de Lucerne, né en 1749 et mort en 1824, a retracé dans ses innombrables portraits toute l'histoire du costume suisse de la fin du siècle passé au commencement de celui-ci; il restera donc la source la plus précieuse à consulter sur cette époque. Nous avons déjà fait plusieurs emprunts à cet artiste si original et si fantasque, et, grâce à lui, nous arriverons à compléter la collection des costumes neuchâtelois dans tous les milieux, car il était le portraitiste des riches, des artisans et des paysans.

Les deux personnages que nous reproduisons ici nous paraissent être de 1800. L'homme porte le costume mis à la mode par la révolution, l'ample cravate blanche, le gilet rayé de rouge et de bleu, l'habit gris clair, la culotte blanche et les bottes à éperons; le chapeau à fond conique venait d'apparaître. La jeune fille est d'une simplicité peu commune dans les classes riches de cette époque. Sa robe blanche est bordée dans le bas d'une bande de couleur brune, sa taille est enveloppée d'un mouchoir de mousseline claire, un nœud de rubans à bouts flottants orne le dessus de sa tête; l'ombrelle est de soie vert clair, doublée d'étoffe jaune pâle, les gants bruns montent jusqu'au coude. Cette figure fait déjà pressentir la mode froide et compassée de l'empire.

A. BACHELIN.



Musée Neuchâtelois.



Costumes Neuchâtelois, fin du XVIII<sup>ème</sup> Siècle,  
d'après J. REINHARDT.

THE  
PUBLIC  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION

## L'INCENDIE DE 1714 A NEUCHATEL

*Extrait d'une lettre datée de Neuchâtel 21 novembre 1714, adressée par un père à son fils, à l'occasion du grand incendie survenu dans cette ville le 15 septembre de la dite année.*

---

Mon très cher fils.

Il faut très peu de chose pour déranger la fortune la plus riante et la mieux établie; nous l'avons vu en dernier lieu par le terrible et désolant incendie qui est arrivé dans notre pauvre Neuchâtel, et dont tu me demandes des particularités.

Il arriva le 15 septembre dernier, le samedi au soir, et il commença à 9 heures, chez M. Jean Thonnet, où M. Des Barres, gantier, était logé, ayant épousé notre cousine, fille de feu M. Jean-Henri Thonnet, qui à peine purent sauver leurs personnes, jusque là que M. Des Barres sortit n'ayant qu'une pantoufle. On a détenu en prison à Valangin et ici, leur servante qui n'a jamais bien voulu découvrir la vérité sur la cause de cet incendie. On croit que cette fille ayant été chercher une vache, qui était perdue, et étant revenue bien tard à la maison, toute trempée, ayant été exposée à la pluie pendant tout le jour, fit semblant d'aller reposer, mais qu'après que ses maître et maîtresse furent au lit, elle se releva, pour sécher ses hardes qu'elle pendit à la crémaille, ayant laissé de la braise au foyer, d'où le feu ayant pris à ces nippes et à des sarments qu'elle avait laissés, il prit à la cheminée qui était pleine de suie. La cuisine ayant d'abord été enflammée, le feu se communiqua dans la grande écurie qui était au-dessous et qui régnait tout au travers de la maison. La flamme se communiqua à droite et à gauche, du vent ou du couchant chez un menuisier, et devers bise ou orient chez M<sup>me</sup> Chaillet née Grosjean, veuve du receveur Chaillet, où il y avait de grandes galeries et des réservoirs

de tonneaux, matières fort combustibles. Par bonheur, la demoiselle Chaillet, qui couchait sur le côté de l'entrée, avertit sa mère qui était du côté du lac; sans quoi elle aurait péri avec le reste de la famille, dans les flammes. — C'est celle de tous les incendiés qui a perdu le plus, soit en argent, en vaiselle, en linge, en ameublement, en vin vieux, M. le docteur Grosjean, son père, y ayant le principal de ses effets. Elle ira passer l'hiver à St-Martin, avec sa fille, épouse de M. Osterwald, pasteur de cette église, qui en est presque démonté par l'affliction que de si grosses pertes leur causent. Ils creusent encore à l'heure qu'il est, et de temps en temps ils retrouvent quelques cuillères dans les mesures, où il y a encore et dans d'autres endroits, du feu renfermé sous les débris, quoiqu'il y ait plus de neuf semaines que cet incendie est arrivé; et surtout chez nos cousins Rosselet, de la Croix-du-Marché, d'où il s'élève encore une fumée puante, parce que la charpente étant embrasée, une muraille tomba dessus et fit comme un fourneau de charbonnier. — La violence du vent, qui souffla toute la nuit de cet embrasement fut la cause de la grandeur de cet incendie, et l'on croyait que toute la ville brûlerait sans ressource, puisque le vent a porté des tisons enflammés jusqu'à la Rochette de M. le lieutenant-colonel David-F. Chambrier, et des nuages de cendres et de bluettes allumées dans les vignes du côté de l'orient. Des premières maisons, le vent porta d'abord les flammes chez M. le capitaine Bergeon, dans la maison avant celle de notre parent Jean Fabry, qui était plus proche et qui a aussi le plus perdu, et cela arriva par la force du vent qui portait les flammes par dessus les toits voisins, sur les maisons éloignées. Ainsi celle de Junker Benoit Chambrier, conseiller d'Etat, qui avançait dans la rue du Pommier, fut d'abord réduite en cendres, et celle de Mess. le maître-bourgeois Favarger, Francey, etc., après Mess. De Belly, le major Pury, Major, sonneur, Bertholet, Chevalier, menuisier, et celles de l'autre côté, chez Roulet, Gabriel Boive, la veuve de M. Gaudot, Samuel Poncier et toute la rangée jusqu'à la Couronne furent d'abord consumées; ensuite le feu s'étendit chez M<sup>me</sup> la chancelière de Montmollin et attaqua l'une des tournelles du château et descendit chez M. Choupard; au grand porche, Gabriel Poncier et la tour de Diesse, avec sa belle horloge à quatre faces et ses quatre cloches fut aussi réduite en cendres; et la pointe du clocher étant tombée sur la maison neuve des demoiselles Rollin, et en partie chez les cousins Rosselet, y mit le feu, et de là passa chez Mess. Cartier et de Montmollin. On fit une défense si extraordinaire partout, que la maison de M. le maître-bourgeois Gallot et une partie de celle de M. Boive, libraire, ont été sauvées parce que les flammes passaient par dessus. Elles poussèrent leur fureur jusqu'à la maison de ville, où il y eut une tournelle enflammée. Chez M. le trésorier Chambrier près de



la porte de l'Hôpital, et plusieurs autres maisons virent le feu allumé en plusieurs endroits et sauvèrent leurs effets, sans avoir d'autres dommages. M. le maître-bourgeois Claude Rosselet réfugia chez nous presque tout son bagage, linge, etc., et plusieurs autres, quoique nous nous vissions à la veille d'être incendiés nous-mêmes, surtout lorsqu'une poutre enflammée étant tombée de chez M. Thonnet sur la maison de maître Ours, maître des grosses œuvres, elle y mit le feu; et ce fut la seule maison dont les flammes poussèrent droit au ciel, parce qu'elle est à couvert du monticule de l'Évole, et d'ailleurs parce que les huiles, les graisses et l'autre attirail du médicant, souphres, onctueux, s'étant enflammées, poussaient le feu avec tant de force, qu'il paraissait être un feu d'artifice, plutôt qu'un incendie. Ce pauvre homme y a perdu sa vaisselle d'argent, etc., et un petit livret manuscrit où tout le fort de sa science était renfermé. Il est inconsolable sur cette dernière perte.

M. Huguenaud a tout perdu, à sa montre près. — M. Favarger, notre parent, frère de M. le pasteur de Cortaillod, étant envoyé par la Compagnie pour prêcher à la Côte-aux-Fées, a perdu meubles, linges, habits et ses papiers parce qu'il n'y avait personne chez eux dans le temps de l'incendie, et qu'une incommodité, je ne sais quelle, avait empêché M<sup>me</sup> Favarger, sa belle-sœur née Gaudot, d'aller coucher au haut; mais elle voulut demeurer au bas, venant de passer la soirée en compagnie. Ce jeune ministre est allé demeurer à Cortaillod; Gabriel Poncier, le canonnier, est au château, où il travaille dans un endroit qu'on lui a marqué. — M. l'hôpitalier et son frère est à son sommerhaus; M<sup>me</sup> la chancelière de Montmollin est dans la maison neuve que le sauthier Purry a fait bâtir à son frère. Elle a avec elle M<sup>me</sup> la mairesse Purry née Clairlel; le chapelier Poncier demeure à l'hôpital, chez M. Martenet, dont il va épouser la fille. Enfin, tout le monde a cherché des retraites où il a pu en trouver. — Il suffit de marquer qu'il y a eu 65 maisons entièrement consumées, et cent et quatre familles ou ménages intéressés dans cet incendie.

Tous les étrangers et naturels de ce pays admirent la grâce que Dieu a faite aux rues des Moulins, des Chavannes, de la Grand-rue et au reste, de les conserver, car on a vu un déluge de flammes ondoyer sur ces rues et passer sur leurs toits, depuis la nouvelle Chancellerie et depuis la tour de Diesse, sans les enflammer. C'est là le doigt de Dieu, et ce sont les gratuités du Seigneur que nous n'avons pas été tous consumés.

Voici quelques-unes des résolutions qui ont été prises sur ce grand désastre. On a fait une collecte en ville, dont je te marquai dernièrement le montant, qui sera d'environ 16000 L. tournois, seulement dans cette ville. Messieurs de Genève ont envoyé 1000 louis d'or; un jeune marchand de la même ville, 450 écus en espèces, d'autres des 100 fr. — Dimanche passé, on fit une

collecte dans le canton de Zurich pour nos incendiés, et les ministres de ce lieu prêchèrent avec zèle et un esprit de charité, comme ceux de Genève, pour porter les peuples à l'exercer. Messieurs de Berne ont aussi offert du grain ou de l'argent. Toute La Vaux ayant été ravagée par la grêle, on fera une collecte dans le pays appelé Roman, pour ces gens-là, et une dans le pays allemand pour les Neuchâtelois incendiés.

L'on est convenu avec des maîtres pour abattre une des faces de la tour de Diesse, et pour en retrancher 18 pieds, afin d'élargir le chemin. On en fera un autre, qui prendra depuis chez le bourreau, et qui montera en serpentant par devant la maison de M. Jean Fabry, dont on retranchera le tiers, à cause du contour; et ce chemin passera par la rue du Pommier, qui va être fort étroite contre le sentiment de tous les connaisseurs, qui en ont du chagrin.

On a établi une Chambre des incendiés ou de l'incendie, composée de plusieurs notables, tous bien choisis, qui s'assemblent très souvent pour examiner ce que chacun a perdu, pour faire la répartition des collectes à proportion de leurs pertes. M. le pasteur Tribolet en est un des membres, parce que presque tous les incendiés étaient dans la rue du Château, et qu'il les connaît à fond. M. le maître-bourgeois de Pierre en est le directeur; M. le conseiller major de Montmollin le caissier, etc. J'étais à notre campagne de Fontaines pendant que la ville brûlait; d'abord que je fus accouru et arrivé en ville, ta mère et moi nous fîmes cuire à la hâte toute la farine qu'il y avait dans la maison pour en distribuer le pain aux incendiés parce que le grand concours de monde l'avait rendu si rare, que les boulangers n'en avaient plus. Nous envoyâmes du froment, du vin, de l'argent, etc., selon notre petite portée. On espère des sommes très considérables des collectes qui pourront consoler ceux qui souffrent; pourvu, comme il y a lieu de l'espérer, que la distribution se fasse sans acception des personnes, et que l'on ne donne plus que l'on n'aura perdu.

*(Communiqué par M. le pasteur Bernard de Géliou.)*

---

# ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

---

JEAN-FRÉDÉRIC D'OSTERWALD

1773-1850

(Suite. — Voir le précédent numéro, p. 77.)

---

Après avoir rassemblé par goût pour les arts une quantité de dessins et d'aquarelles, Jean-Frédéric, devenu chef de la maison fondée par son frère, entreprit la publication d'ouvrages qui sont une preuve honorable de son activité; nous indiquerons ici les principaux, selon leur date.

*Le voyage pittoresque en Sicile, dédié à Son Altesse royale M<sup>me</sup> la duchesse de Berry. (Paris, imprimerie de P. Didot l'aîné, imprimeur du roi, 1822. 2 vol. in-folio.)*, est un ouvrage remarquable par l'exécution de ses planches, et que les bourses princières seules pouvaient s'offrir.

J.-F. d'Osterwald avait acheté les dessins exécutés en Sicile par le comte de Forbin, ainsi que ceux de Cassas, antérieurs à ceux-ci; il résolut de les publier, mais désirant avoir une collection complète des sites de ce beau pays, il parcourut l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse pour compulser les portefeuilles d'artistes possédant des matériaux sur la Sicile; les documents qu'il rapporta étaient précieux, mais quelques-uns étaient incomplets; il les confia à des peintres qui les traduisirent en pages arrangées quelque peu au goût du temps; il fit alors venir d'Angleterre et de Suisse des graveurs à l'aqua-tinte qu'il chargea de leur exécution. Ce furent Thalès Fielding, Ch. Bentley, Salathé, et nos compatriotes Hegi et Himely. Les peintres dont il fit reproduire les vues et ceux qui concoururent à son œuvre furent Michallon, Hüber de Zurich, Cockerell, architecte, Frommel de Carlsruhe, Turpin de Crissé, Birman fils, Maximilien de Meuron et le comte de Pourtalès-

Gorgier. Achille-Etienne Gigaud de La Salle, correspondant des Beaux-Arts de l'Institut de France, fut chargé du texte explicatif des planches.

L'ouvrage fut pompeusement dédié à Son Altesse royale la duchesse de Berry : « Soumise au sceptre paternel de Vos Augustes Aïeux, lui disait l'éditeur, asile heureux des premières années de Votre Altesse royale, la Sicile doit à ces nobles circonstances, autant qu'aux souvenirs historiques, l'intérêt et l'éclat qui l'entourent aujourd'hui. L'ouvrage qui va retracer ses sites et ses monuments, devra également la bienveillance et le succès qu'il obtiendra au nom illustre et chéri dont Votre Altesse royale me permet de le décorer. » Ces façons étaient de mode à cette époque; c'était un moyen de s'assurer le placement officiel d'un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage que de le mettre sous une haute protection princière; on comprend du reste, à la vue des deux magnifiques volumes du *Voyage pittoresque en Sicile*, les frais que durent occasionner les planches et l'impression, et qu'il était nécessaire de rentrer d'abord dans ces frais, même au prix d'un peu de courtoisie.

Le comte de Pourtalès-Gorgier, dont nous avons cité le nom précédemment, apparaît ici comme artiste; le riche et intelligent collectionneur d'objets d'arts est représenté par trois planches : *Vue du mont Erix*, gravé par Thalès Fielding; un château en ruines au second plan, lignes de montagnes dans le fond; — *Vue intérieure des Latomies à Syracuse*, gravé par Hegi; — *Vue des Ecueils des Cyclopes*, peint par Copley-Fielding, d'après l'esquisse de M. le comte de Pourtalès-Gorgier, gravé par Théodore Fielding, page où la mer et les montagnes au second plan forment un ensemble vaste et poétique. Un autre de nos compatriotes, Maximilien de Meuron, apporte aussi sa part à cette œuvre, il peint, d'après une esquisse du comte de Forbin, une *Vue des Termini*, gravé par Salathé.

Le *Voyage pittoresque en Sicile* s'est vendu 560 francs, 840 francs avec des épreuves avant la lettre et plus cher sur papier de chine. Il y a une édition anglaise de cet ouvrage sous le titre *Sicily and its monuments in a hundred*.

*Voyage pittoresque dans la Vallée de Chamouny et autour du Mont-Blanc, avec texte explicatif*, par M. Raoul-Rochette. Paris, J. F. Osterwald, éditeur, quai des Augustins, n° 25, 1826. 1 vol. in-4°. Imprimerie de Jules Didot. Une édition anglaise de cet ouvrage parut peu après sous ce titre : *Picturesque Tour in the valley of Chamouny and Round Mont-Blanc in forty, four views, and a topographical map, accompanied with Letter press descriptions*.

Les planches de cette publication sont en grande partie de l'éditeur lui-même, de Lory fils et Max. de Meuron.

*Le Rhône. Description historique et pittoresque de son cours depuis sa source jusqu'à la mer*, par M. Sauvan; ouvrage exécuté par ordre du roi. — Paris, chez J.-F. Osterwald, éditeur, rue Gaillon, 10. H. Rittner, boulevard Montmartre, n° 12, et à Londres, 8, Surrey Street, Strand. — G. Lory fils, à Berne et à Neuchâtel, 1829.

Ce bel ouvrage, grand in-4°, renferme une grande quantité de planches gravées et coloriées; les vues du Rhône dans la région alpestre sont dues à Lory fils, Max. de Meuron, Moritz père et Rose d'Osterwald, les autres sont de Justin Ouvrié, Bourgeois, Brascassat, etc.; les gravures sont de Salathé, Martens, Falkeisen, etc. Nous ne savons si « l'ordre du roi » assura le succès de la publication au point de vue de la vente, mais on comprend que les frais d'exécution et d'impression devaient être considérables. L'éditeur se proposait de publier un ouvrage de même format : *Le Rhin*; l'idée ne fut pas réalisée.

*Excursion sur les côtes et dans les ports de Normandie*. A Paris, chez J.-F. Osterwald, quai des Augustins, 25. Imp. de Didot, 1 vol. in-folio.

Cet ouvrage sans date est orné de planches gravées à l'aqua-tinte, par G. Reeve, Thalès Fielding, Paul Legrand, Salathé, Newton Fielding, Himely, Hegi, d'après les peintures et esquisses de Luttringhausen, Ronmy, Noël, Francia, Copley-Fielding, Baugean, Gilbert, Grenier, Ulrich, Regnier, Léopold Leprince, Bonnington.

Ce dernier est représenté par *Rouen*, vue prise de la côte de Bon-Secours. *Rouen*, vue prise de la petite chaussée. *Hâvre* d'après l'esquisse de Baugean. *Fécamp*, entrée du port, vue pleine d'effet et de couleur. *Dieppe*, vue de l'intérieur du port. *Tréport*, vue prise du côté de la ville d'Eu. *Tréport*, extrémité de la jetée.

L'ouvrage est formé de 39 planches dessinées et gravées avec soin. Chaque planche a sa description plus ou moins étendue, d'une remarquable typographie. Le livre n'a ni préface ni avertissement et commence sans préambule par la description de Rouen. Il a probablement été publié vers 1830.

*Ports et côtes de France, de Dunkerque au Hâvre*, par Lefebvre-Duruflé. A Paris, chez l'éditeur, J.-F. Osterwald, rue Gaillon, n° 10, 1832.

La première livraison, composée de 9 pages de texte et 5 planches gravées, avait paru en 1825, in-4°. Sans nom d'auteur, ce ne fut qu'en 1832 que le volume fut terminé et porta le nom de Lefebvre-Duruflé. Cette jolie publication contient 24 planches gravées à l'aqua-tinte par Martens, Salathé, G. Reeve, T. Sutherland, Bennet, Dubourg, Stadler, Himely, Falkeisen, Thalès Fielding, d'après les dessins ou peintures de Mozin, Xav. Leprince, F. Nash, Gassies,

Wichelo, et un des plus charmants artistes de l'école moderne, Bonnington, qui figure ici avec une vue de *Dunkerque*, entrée du port, et *Gravelines*, entrée du port; cette dernière, gravée par Sutherland, a des qualités de lumière et d'effet. Le texte de l'ouvrage se compose de 48 pages de très belle impression.

Est-ce peut-être par suite des rapports de J.-F. d'Osterwald avec Bonnington qu'eut lieu le voyage que le jeune et aujourd'hui célèbre artiste fit en Suisse. Il séjourna paraît-il à Neuchâtel et peignit quelques études dans les environs; nous n'avons jamais pu obtenir de détails plus circonstanciés sur ce fait.

*La Grèce, vues pittoresques et topographiques*, dessinées par le baron de Stackelberg. 1 vol. grand in-folio. Paris, chez J.-F. d'Osterwald, 1834. C'est encore un de ces ouvrages remarquables qui font la gloire d'un éditeur, et nous prouvent l'initiative et le courage d'Osterwald. La Grèce n'avait pas encore trouvé à ce moment un artiste qui fit pour elle ce que Gaspard Poussin avait réalisé pour l'Italie. C'est au voyage qu'entreprit en 1810 une société de savants et d'artistes, et à quatre ans de séjour et de fouilles en Grèce, que l'on est redevable de cet ouvrage. Ces hommes étaient le chevalier de Bronsted, Cockerell, Haller de Hallerstein, Linck et le baron de Stackelberg. Ce dernier, rentré dans sa patrie, conserva plusieurs années en portefeuille les dessins et les notes qu'il avait rapportés, mais il rencontra d'Osterwald qui lui proposa l'achat et la publication de ces intéressants documents. Stackelberg accepta.

« D'Osterwald est un de ces hommes, dit J.-P. Rossignol, qui, sans être artiste par l'exécution, le sont vraiment par tous les instincts généreux, le goût, l'amour du beau, le désintéressement, un de ces hommes qui ont à cœur, comme une affaire personnelle, le succès de leur auteur, et qui méritent d'obtenir une portion de sa gloire par la peine qu'ils prennent pour transmettre son œuvre pure et sans tache à la postérité. »

L'éditeur devenu propriétaire de ces dessins et croquis en compléta la collection par l'acquisition d'autres vues exécutées par Cockerell, Garnerey et Dedreux dont il confia la reproduction sur pierre aux plus habiles lithographes; ce furent Le Camus, Dupressoir, Lory fils, Deroy, St-Aulaire, Villeneuve, Bichebois, C. Bourgeois, Renoux, Brullof, Wattier, Chapuy, Jacottet, Hostein, Huber, Haghe, Viard, D. Ramée, Jules Coignet, Benoit, Justin Ouvrié, Tirpenne, Sabatier, Jaime-Guiaud, Debelle, Gavarni et Decamps. Ce dernier exécuta les figures de quelques grandes planches double in-folio, il y mit la verve et le caractère qu'on trouve dans toutes ses productions. Maximilien de Meuron exécuta la *Vue d'Aegæ en Eubée* d'après Stackelberg. M<sup>me</sup> Rose d'Osterwald exécuta six lithographies de cet ouvrage. Le texte de Stackelberg, écrit en

allemand, dut être traduit et corrigé; ce fut Jean-Pierre Rossignol qui fut chargé de le revoir et de le compléter.

Cet énorme volume, des plus intéressants par le sujet qu'il traite et la collaboration artistique à laquelle il donna lieu, est aussi remarquable par la typographie; il honore l'auteur et l'éditeur, car c'est à l'initiative de ce dernier qu'il doit sa naissance. Le baron de Stackelberg mourut avant d'avoir vu la publication de son livre.

Voici comment un des maîtres de la bibliographie, Ch. Brunet, s'exprime à ce sujet: « Stackelberg (O.-M., baron de), *Vues pittoresques et topographiques de la Grèce*, etc. 324 francs. Planches sur papier de Chine, 450 francs, prix qui ne se soutiennent pas. La première partie de cet ouvrage est consacrée au *Péloponèse* et renferme 68 vues dont 15 doubles et 11 vignettes; la seconde, qui a pour objet la *Grèce septentrionale*, se compose de 61 vues dont 12 doubles et 11 vignettes. Le texte a paru de deux manières, savoir en allemand et en français. Ce dernier est une traduction du premier; il a été retouché par plusieurs personnes. »

Le premier volume du baron de Stackelberg a été critiqué dans deux articles anonymes de Raoul-Rochette insérés dans le journal *l'Univers*, 6 janvier et 16 mars 1829. » La même année, il a paru une réponse à ces critiques; elle a pour titre: *De quelques voyages récents dans la Grèce*, et paraît être écrite par de Bröndsted.

Nous ne pouvons entrer ici dans la discussion du débat suscité par le journal *l'Univers*, la critique de l'œuvre de Stackelberg n'en diminue pas le mérite; peut-être la qualité d'étranger de l'auteur est-elle pour quelque chose dans l'âpreté des écrivains français. Quant aux prix indiqués par Brunet, s'ils ne se soutiennent pas, cela tient au format extra-volumineux de l'ouvrage qui ne peut plus trouver de place dans la maison moderne, et à l'invention de la photographie que rien ne dépassera pour la reproduction des monuments et des sites historiques.

Nous pourrions citer encore d'autres publications sur l'Italie, les *Châteaux royaux de France*, etc., mais l'éditeur les abandonna; il n'en reste que quelques planches isolées.

Tant d'activité, de recherches et de peines n'eurent pour l'éditeur qu'un résultat malheureux; loin de retirer quelque gain de ces belles publications, elles furent pour lui une cause de ruine financière; soit qu'il eût payé trop cher certains dessins dont il ne voulut pas discuter le prix par générosité, soit que la vente de ces ouvrages ne fût pas en rapport avec ce qu'ils avaient coûté, il se vit obligé d'abandonner cette intéressante vocation d'éditeur à la-

quelle il se consacrait avec un zèle absolu. D'autres que lui devaient récolter le fruit de sa peine. On a vu qu'Osterwald était en relations d'affaires avec H. Rittner, chez lequel était déposé l'ouvrage *Le Rhône*, édité en 1829. Rittner devint éditeur à son tour, il continua l'exploitation des grandes publications que nous avons citées, et s'associa plus tard avec Goupil devenu aujourd'hui le premier éditeur du monde pour les gravures, lithographies et ouvrages d'art. La maison Goupil a ouvert une galerie de tableaux, rue Chaptal, à Paris; elle possède deux vastes magasins, l'un au boulevard Montmartre, l'autre place de l'Opéra. Elle a des maisons à Londres, à La Haye, à Berlin et à New-York. Ce prodigieux succès était en germe dans les modestes magasins occupés par notre compatriote au quai des Augustins et à la rue Gaillon.

J.-F. d'Osterwald revenait à Neuchâtel en 1836; sa fortune était considérablement réduite, ses espérances anéanties, mais le courage lui restait; il recommença la lutte et reprit, après une longue interruption, ses travaux de topographie. Vaincu mais jamais abattu, il exécute la *Carte de la principauté de Neuchâtel* au  $1/25000$  qui appartient à l'Etat et est déposée aux archives. Une copie de cette carte fut expédiée à Berlin. Ici l'auteur exprima la nature des terrains, des cultures et des forêts par des teintes variées. L'étude de la carte des Chasses de France, publiée par ordre de Berthier, grand-veneur de l'Empire, lui avait suscité cette idée.

En 1842 il prend part à la première exposition de la Société des Amis des Arts, à Neuchâtel, où figure le trait de sa *Carte de la Principauté*, quoiqu'elle ne soit pas portée au catalogue; d'Osterwald était présent à l'inauguration que Frédéric-Guillaume IV fit de cette exposition; le roi s'entretint quelques instants avec lui de ses travaux de cartographie. Peu de temps après d'Osterwald recevait de son souverain une médaille d'encouragement en or et la croix de l'aigle rouge.

Nous le retrouvons à l'exposition de 1846 avec les deux travaux suivants portés au catalogue sous cette légende :

*Portion de la carte de Neuchâtel qui embrasse le pays de Fleurier aux Verrières de Joux, et du Chasseron au Gros-Taureau, au  $1/25000$ .*

*Partie de la même carte qui comprend des Loges au bord du Doubs et de l'extrémité orientale du Vallanvron au Crêt du Locle (non exposé).*

Observation : « Le dessin topographique de ces deux feuilles a été exécuté d'après la méthode adoptée, il y a 43 ans, par le bureau de la guerre, à Paris, et qui se résume à ce principe: c'est qu'une carte doit être pour la couleur et l'effet (le soleil étant à  $45^\circ$  d'élévation), l'imitation la plus rapprochée que possible de la nature, en conservant, quant au trait, sa rigueur mathématique. » (Extrait du catalogue.)



On a vu par les lettres citées plus haut que leur auteur était souvent préoccupé de sa famille et que l'idée de son avenir influa beaucoup sur plusieurs de ses entreprises; elle se composait de quatre filles; l'une d'elles — Rose — se voua à la peinture, et non sans succès; elle mourut en 1831 au moment de l'épanouissement de son talent. Nous étudierons plus tard l'œuvre et la vie de cette artiste. La cadette, Pauline (M<sup>me</sup> Leuba), étudia la topographie sous la direction de son père qui trouva en elle une compagne dévouée dans ses explorations, et un aide pour ses travaux.

L'influence d'Osterwald rayonna de nouveau dans notre pays et dans notre ville particulièrement, devenue alors un foyer d'intelligence par la présence des professeurs de son académie; ce travailleur stimula le zèle et s'entoura de jeunes gens qui collaborèrent à son œuvre et devaient plus tard, à leur tour, honorer la science. De ce nombre, il faut citer MM. Louis de Coulon, directeur du Musée, H. L'Hardy-Dufour, ingénieur, et H.-L. Otz, aujourd'hui directeur du cadastre de l'Etat; ce dernier devint le compagnon et l'aide du savant.

On sait que les travaux topographiques prirent un développement considérable dans les premières années de ce siècle sous l'influence des Humboldt et des Ritter; les formes conventionnelles disparurent; les indications vagues et incorrectes, les reliefs fantaisistes s'évanouirent devant la précision et la science des opérations géodésiques. L'art du graveur se perfectionna aussi dans ce domaine et chercha à rendre avec plus de vérité les reliefs du sol, la cartographie était érigée en véritable science; les gouvernements des pays voisins du nôtre faisaient exécuter à grands frais de nouvelles cartes topographiques, la Suisse ne pouvait demeurer étrangère à ce mouvement. La Confédération confia au colonel Dufour, de Genève, l'exécution de la carte à laquelle il travailla près de trente ans, et qui devint la merveille qui fait aujourd'hui l'admiration du monde. Mais la base sur laquelle cette œuvre était commencée faisait prévoir qu'elle ne serait publiée que tardivement; la carte de Weiss, alors en usage, était inexacte dans ses détails, les nombreuses réductions qu'on en faisait étaient insuffisantes. Pour répondre au besoin général qui se manifestait de toutes parts, la Société helvétique des sciences naturelles, sur la proposition de Studer, forma le projet de faire exécuter une carte de la Suisse en attendant celle de Dufour. D'Osterwald, que sa *Carte de la Principauté de Neuchâtel* avait placé si haut dans l'estime des savants, fut proposé pour l'exécution de ce travail. « C'est alors, écrit-il, qu'ayant été encouragé par plusieurs de mes collègues de la Société helvétique des sciences naturelles qui avaient jeté les yeux sur moi pour l'exécution de la carte projetée, et qu'ayant la perspective éloignée mais flatteuse de voir celle que j'exécuterais

accompagner les ouvrages que MM. Studer et Escher, Agassiz et Guyot préparent, je résolu de consacrer tous mes loisirs à ce travail. Aujourd'hui cet espoir s'est transformé pour moi en certitude, puisque ces savants ont préféré retarder la publication des cartes géologique et erratique qu'ils projetaient, plutôt que de se servir pour leurs ouvrages de toute autre carte déjà existante. Toutefois, proportionnant mes projets à mes forces et à mon âge avancé, j'ai dû me borner à mettre consciencieusement en œuvre les documents trigonométriques qui existent, en les rectifiant lorsque cela me serait possible. Au reste, cette tâche était peut-être moins difficile pour moi que pour tout autre, à raison des matériaux nombreux, que mes anciens rapports d'amitié avec tous ceux qui, depuis quarante ans, s'occupent de géodésie en Suisse, m'avaient permis de réunir, et de ceux que le Dépôt de la guerre de Paris et la Commission militaire suisse avaient eu la bonté de me communiquer. »

Osterwald, comme on le voit, veut diminuer l'importance de sa part de travail dans cette œuvre, il semble même faire celle de ses collaborateurs plus grande que la sienne, mais on sait quelle somme énorme de recherches et de calculs il faut accumuler pour former un tout aussi remarquable que sa carte de la Suisse.

Le fondement de ce travail fut la triangulation française partant de la base d'Einsisheim qui s'étend de Strasbourg à Genève, et s'appuie sur les principales sommités du Jura, et celles que le colonel Henry et le commandant Delcros firent en Suisse en 1807 et 1808. D'Osterwald utilise aussi les triangulations cantonales, ainsi que celles de France, du Tyrol, de la Lombardie et du Piémont; il réunit ainsi plus de 1500 points trigonométriques, calculés rigoureusement, et qui servent de base à ses opérations; il utilise aussi les travaux de Michælis dans l'Argovie, de Luthard dans le canton de Fribourg, du chanoine Berchtold dans le Valais; le professeur Pictet, de Genève, lui communique aussi ses notes, les colonels Mertz et Buchwalder mettent à sa disposition leurs levés sur les cantons de Saint-Gall, d'Appenzell et une partie des Grisons; il calque, au bureau de la guerre à Paris, les vallées de Cluses, Sallenches, Sixt, Samoens et la partie de la Savoie que baigne le lac de Genève; il séjourne à Chamouny, à St-Gervais, à Courmayeur, au Saint-Bernard pour en étudier la topographie; les travaux des ingénieurs piémontais en Savoie, lorsqu'elle fut réunie à la France, lui donnent avec exactitude la carte de la vallée de Chamouny, de l'Allée blanche, du Val-Venni et du Col Ferret. Son activité, sa force servent admirablement cette volonté ardente qui ne s'arrêtera que lorsque le but sera touché; Osterwald séjourne tour à tour dans les cantons de Fribourg, de Glaris, de Saint-Gall et des Grisons, il communique avec le colonel La Nicca à Coire, avec Studer et Escher à Zurich.

Le relief des Alpes par Muller, à la bibliothèque de Zurich, est un des matériaux les plus précieux pour la partie la plus compliquée de l'orographie, enfin le Vorort met à sa disposition les reconnaissances militaires des officiers de l'état-major fédéral et les levés des ingénieurs géographes de la Confédération.

Réunir et coordonner ces divers matériaux, voilà quelle fut l'œuvre d'Osterwald; lui seul pourrait nous dire sa peine, ses lassitudes; mais l'espérance, ce fil idéal et céleste qui soutient le travailleur aux jours d'adversité, l'espérance n'abandonne jamais ce pionnier que rien ne pouvait abattre. Après plusieurs années d'un absorbant travail, il lance, en 1844, l'*Annnonce d'une carte générale de la Suisse au 1/100000 et d'un recueil du pays compris dans son cadre*, par J.-F. Osterwald. Neuchâtel, 1844. Le prix en était de 12 fr., sur deux feuilles, tirage en noir, et de 15 fr. avec coloriage géologique d'après les travaux de B. Studer, A. Escher de la Linth et autres.

La carte de la Suisse avait été gravée sur pierre, mais un accident survenu dans l'exécution du travail mit Osterwald dans la nécessité de le faire recommencer; cela était grave, car quoique les années ne parussent pas peser sur cette nature vigoureusement trempée, il éprouvait, sinon de la lassitude, du moins le désir de vivre dans une excitation moins absolue, il résolut d'employer la gravure sur cuivre, bien préférable à tous égards; il en confia l'exécution à Delsol, en 1847.

(A suivre)'

A. BACHELIN.

---

## UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

### LE CHANCELIER HORY

(Suite. — Voir la livraison de décembre 1876, page 276.)

---

Pendant ces événements, une complète évolution s'était produite parmi les bourgeois de Neuchâtel. Beaucoup qui s'étaient montrés intraitables en 1618, à l'égard du prince, aujourd'hui sont prêts à se proclamer ses très humbles serviteurs. Ils ont offert leurs services à Henri II, engagés à cela par Mareschal qui avait bien compris que jamais il ne vaincrait les partisans d'Hory si une alliance

entre ces derniers et les bourgeois de Neuchâtel venait à se conclure. Mareschal a transmis leurs requêtes à Paris, en les appuyant auprès d'Henri II.

Ceux qui se présentent sont : *Nicolas Trybollet*, secrétaire de ville, l'un des représentants de la Ville à Berne, lors du procès de 1618 avec le prince; autant il s'est montré zélé bourgeois alors, autant aujourd'hui il aspire à devenir serviteur dévoué du château; — son cousin-germain, *Guillaume Trybollet*, fils du procureur-général Abram Trybollet, dont le nom devait être écrit en lettres sanglantes dans les fastes judiciaires de Neuchâtel; — *Abram* et *Hugues Trybollet*, neveux des deux autres. Les Trybollet étaient accoutumés de père en fils à exercer une grande influence dans les affaires de la bourgeoisie de Neuchâtel, alors que cette dernière était au plus haut degré de sa puissance.

A cette faction des *Trybollet*, opposée à celle des *Hory* dans les dernières discussions, s'unit la faction des *Guy*, remuants personnages, à peu près possesseurs de toutes les charges du Comté de Valengin.<sup>(1)</sup> Celui qui devait bientôt occuper le premier rang dans cette faction-là, était David Favargier. Dans sa jeunesse, il était chapelier et marchand bonnetier; on venait dans sa boutique autant pour l'entendre jaser, que pour lui acheter ses calottes de cuir ou de soie, ou ses chapeaux, ses bonnets et ses bas, tant il charmait par sa vive imagination et l'originalité de son esprit; introduit dans le Conseil de ville, il se fit remarquer par une éloquence naturelle et par beaucoup de hardiesse à résister au prince. Le Conseil d'Etat qui, poussé par Mareschal, venait de proposer à Henri II de le prendre à son service, s'exprimait comme il suit sur son compte: « David Favargier, de votre ville de Neuchâtel, a présenté son service à S. A.: ce personnage est considérable pour être employé comme l'un des procureurs de V. A. » — A quoi le prince répondit: « Le dit Favargier est prou gentil garçon; mais s'il n'a changé d'esprit et d'humeur, il incline plus du côté des Ministraux que de S. A.; et, en cette charge, est besoin d'avoir un homme qui soit tout à S. A., n'ayant pas une affection entière au service de S. A., il ne traiterait rien dans le Conseil qu'il ne rapportât aux Ministraux<sup>(2)</sup>; » — réponse qui, mise en regard des offres faites, démontre bien quels changements s'étaient produits dans la politique des hommes dirigeant les bourgeois de Neuchâtel.

Ces deux factions des *Guy* et des *Trybollet*, auxquelles se rattachaient quelques autres personnages moins marquants<sup>(3)</sup>, résolurent donc, sous l'inspi-

<sup>(1)</sup> Si bien que le prince Henri II dut finir par en prendre de l'ombrage: « Tout serait bientôt à leur discrétion », disait-il.

<sup>(2)</sup> Grandes archives, D 5/29.

<sup>(3)</sup> Ainsi Balthazard *Baillois*, dont Pierre Guy devait épouser la fille et qui, lorsque ce dernier eut été fait conseiller d'Etat, devint maire de Neuchâtel.

ration de Mareschal et avec l'appui du nouveau gouverneur d'Affry, de culbuter les Hory et de ruiner leur influence. Les bourgeois de Neuchâtel avaient reproché à l'ancien gouverneur Vallier, le cumul mis en honneur par les Hory et les Chambrier, lesquels possédaient plusieurs charges à la fois depuis de nombreuses années, quoique fort proches parents; — on allait voir se renouveler le même abus, mais cette fois chez ceux qui s'en étaient plaints si hautement.

Au commencement de 1628, plusieurs places importantes se trouvaient à pourvoir; le procureur-général venait de mourir, Hory était disgracié. Pour en arriver à ses fins, François Mareschal insinua au prince qu'il fallait nommer aux postes vacants, des fidèles, des hommes dévoués, sur lesquels on pût compter. Car la faction Hory était puissante; Jean Hory avait plus d'un parent haut placé, ainsi sa tante Isabelle avait épousé Nicolas Verdonnet, châtelain de Boudry d'abord, puis châtelain du Vauxtravers, et sa tante Véréne était la femme de Pierre Junod, châtelain de Boudry. L'affaire du serment du gouverneur servit à merveille Mareschal et ses amis.

Le 15 janvier 1628, Henri II répondait à ces propositions: « J'approuve de donner la recette du prieuré du Vauxtravers à *Hugues Trybollet*, afin de lui témoigner le gré de ce qu'il s'est porté à ce qui était de mes intentions pour le serment du gouverneur; pour la mairie de la Sagne, je trouve bon de la donner à *Guillaume Trybollet* qui y sera bien plus propre qu'à être conseiller d'Etat <sup>(1)</sup>, » — ceci en réponse à Mareschal qui désirait voir le nombre des conseillers d'Etat augmenté, pour que la majorité se trouvât déplacée, mais sans oser le dire à son maître.

Quant à Favargier, Mareschal demandait pour lui la place de procureur-général de Neuchâtel. Par quelles protestations le chapelier-orateur était-il parvenu à vaincre les défiances du prince? C'est ce que les documents aux archives ne disent pas. Toujours est-il qu'il avait réussi à entrer dans les bonnes grâces d'Henri II. Ce dernier répondit à Mareschal: « Si le châtelain de Boudry ne voulait pas quitter sa charge pour être procureur-général de Valangin, il faudrait voir si Favargier, encore qu'il soit allié des Gny, ne serait pas content d'être procureur de Valangin; s'il était satisfait de cette charge, comme il en aurait sujet, je l'en pourvois; le châtelain de Boudry serait alors nommé procureur-général de Neuchâtel, et Du Terraux à la chatellenie de Boudry; mandez-moi si tout cela peut s'arranger ainsi <sup>(2)</sup>. »

Mareschal, on le comprend, ne pouvait entrer dans ce plan, qui était trop

(1) Grandes archives, S 20/24.

(2) Idem.

contraire à ses menées; aussi le fit-il manquer. En devenant procureur-général de Neuchâtel, on passait au rang de conseiller d'Etat; il importait donc d'y faire nommer Favargier.

Cependant Hory et les siens ne restaient pas inactifs. Déjà durant son séjour à Paris, il avait réussi à faire comprendre à M. de Montigny que sa chute n'était l'effet que de la haine de Mareschal, de Beauvais et de gens qui se servaient du prince pour satisfaire leurs rancunes particulières. Revenu à Neuchâtel, il n'avait pas eu de peine à faire comprendre les choses à M. de Saint-Romain, sur les lieux et en mesure de constater la gravité des prétendus crimes qu'on lui reprochait.

Saint-Romain écrivit au prince en sa faveur, exposant les faits comme ils s'étaient passés, et Montigny qui connaissait les talents d'Hory, puisque c'était lui qui avait été adjoint à ce dernier à l'affaire d'Henripolis, plaida aussi sa cause auprès d'Henri, et chaudement.

Combattu entre deux influences, le prince hésita quelque temps, puis finit par se décider à rendre à Jean Hory sa place de conseiller d'Etat. Félix Hory, resté à Paris, n'avait pas peu contribué à réhabiliter son père dans l'esprit du prince; comme marque du retour de celui-ci à de meilleurs sentiments à l'égard de sa famille, Félix Hory reçut le poste de receveur des Montagnes. Et même M. de Saint-Romain ayant écrit à Henri II en faveur du fils du chancelier, comme très propre à être procureur-général, il fut ébranlé, et, sans le travail de La Fontaine, cette nomination aurait passé.

En apprenant ces nouvelles, Beauvais était parti pour Paris; mais lui et les autres ennemis de Jean Hory dans le Conseil du prince, s'opposèrent inutilement aux décisions qui lui étaient favorables; le parti d'Henri II était pris: « S. A. désire rétablir M. Hory premier conseiller en son Conseil, pour y présider *en l'absence des ambassadeurs et gouverneur*; c'est l'affaire de S. A. et non la mienne, sinon en tant que je suis son très-humble serviteur. Elle écrit à M. de Saint-Romain qu'il essaye de retirer les papiers, fasse signer les comptes et l'échange de Lignièrès, comme vous m'avez écrit; S. A. n'en aura rien que par la force. M. de St-Romain et M. de Montigny sont d'opinion qu'on ne le *devoit pas désobliger*; je m'en rapporte à leur meilleur avis; S. A. reconnaitra un jour les événements. » — « Par ses lettres et par celles qu'elle écrit à MM. du Conseil, S. A. rétablit M. Hory en la qualité de premier conseiller d'Etat; c'est de l'avis de MM. de Montigny et de Saint-Romain; il en arrivera comme il plaira à Dieu » (lettres de Beauvais à Mareschal du 5 et du 20 mars 1628)<sup>(1)</sup>. — « Vous verrez les lettres de cachet que j'adresse au Conseil,

(1) Grandes archives, W 20/14 et 15.

particulièrement celle d'Hory: ces porteurs vous pourront dire comme j'ai parlé sur le sujet de son rétablissement » (lettre de R. de La Fontaine à Mareschal, 22 mars) (1).

A la vue de ce revirement qui était un désaveu pour lui, Mareschal prit peur. Il envoya à Paris Favargier et le *mestre* Guy. Ils y arrivaient le 3 mai et faisaient bientôt et de nouveau changer d'avis au prince. — Victor Cousin, dans la biographie de la belle et fameuse duchesse de Longueville, épouse d'Henri II, trace le portrait suivant de son mari; les pièces que j'ai eues en mains m'ont montré qu'il est on ne peut plus véridique: « C'était un vrai grand seigneur, galant et brave, d'un caractère noble et généreux, mais faible, s'engageant aisément, se dégageant très volontiers, et possédant tout ce qu'il faut pour briller au second rang, mais incapable du premier. »

Favargier fut nommé procureur-général, Pierre et Jaques Guy, receveurs du Vauxtravers; le poste de secrétaire d'Etat, rempli jusqu'alors par Hory, fut définitivement séparé de celui de premier conseiller d'Etat et confirmé à Nicolas Trybollet; et comme le *mestre* Guy avait témoigné au prince le désir d'être nommé receveur des Montagnes, Henri fut assez faible pour faire écrire à Neuchâtel que Félix Hory lui cédât la moitié de cette recette. — Quant au poste de secrétaire d'Etat ou chancelier, Beauvais ayant fait observer à Henri II que Mareschal et lui n'y avaient nommé N. Trybollet que pour *fortifier* le Conseil, et que, s'il n'avait voix délibérative, cette nomination perdrait son utilité, le prince commanda que, dans les décisions, on prît son avis comme des autres conseillers et qu'il fût dispensé d'avoir la tête nue. — Touchant le procureur général, toujours d'après l'avis de Mareschal et de Beauvais, Henri II décida que Favargier ferait cette charge comme on la remplissait en France, en s'opposant à tout ce qui se présenterait contre le service de S. A. et du public. — Mouchet qui se sentait plus mal dans ses affaires que Hory lui-même, avait abandonné celui-ci lorsqu'il avait vu la faveur princière le quitter; il en fut récompensé par la charge de *Garde des Forêts*; le maître-bourgeois Baillods était établi *lieutenant* du maire de Neuchâtel, Jonas Hory, et le greffier de cette mairie, Thomasset, *receveur pour les parties casuelles*.

La liste des promotions était longue, comme on le voit, si longue que le prince trouva que les Hory étaient tout à fait mis de côté. Il écrivit à M. de Saint-Romain pour s'informer; et après que ce dernier lui eut répondu, il écrivit un jour à Mareschal: « J'ai accordé à Jonas Hory, maire de Neuchâtel, la charge d'*Intendant des Vignes* qu'on m'a dit être vacante (par la mort du procureur général Trybollet), cela pour faire ressortir à chacun mes fa-

(1) Grandes archives, Y 20/4.

veurs; » — et un autre jour: « Pierre Hory n'a demandé que la continuation de l'année passée, et non pas cette augmentation de gage *que vous me mandiez*, je la lui ai accordée; j'ai voulu lui faire cette grâce parce qu'il avait mieux payé que les autres et pour montrer que la punition que je fais souffrir à l'aîné, ne privera pas ceux de sa famille de mes bienfaits, quand ils m'en donneront sujet <sup>(1)</sup>. » — Pierre Hory avait demandé de pouvoir continuer sa recette de Valangin, dans l'espérance de mettre ordre à ses affaires pendant ce délai.

Pour ses amis, Mareschal aplanissait toutes difficultés; il en créait à ses adversaires. Le 9 mars, il fait des observations au prince qui répond: « Je suis fâché que dans l'écrit que je mis à la suite de la requête de Pierre Hory, je ne parle point du 15<sup>e</sup> denier et des gages; il faudra que le sieur de Saint-Romain et vous voyiez comme on en pourra user avec lui <sup>(2)</sup>. » — Mareschal s'y prit de telle manière que P. Hory encourut le déplaisir du prince: « J'ai reçu votre lettre du 8 avril; j'y ai vu ce que prétend Pierre Hory que je trouve n'être pas raisonnable; s'il me présente requête là-dessus, je lui ferai la même réponse que ma mère fit, sur même faute, à son beau-père, lequel était en aussi grande considération qu'il saurait être <sup>(3)</sup>. »

Mais c'est surtout avec Jean Hory que les difficultés se multiplient, grâce à ses vieux comptes arriérés. Aux remarques de Mareschal, Henri répond: « J'ai oublié de lui parler de ce qu'il n'avait point signé ses comptes, ce que vous donnerez ordre qu'il fasse » (15 janvier 1628). Mareschal exécuta l'ordre donné par son maître de manière à blesser l'irascible Hory, qui répond être disposé à signer ses comptes, mais avec des restrictions. Mareschal l'écrivit aussitôt au prince en grossissant les choses (15 février). Henri II en prend de l'humeur et répond à l'ambassadeur (8 avril): « Je trouve considérable ce que vous me mandez touchant ce que Hory veut mettre en signant ses comptes: *sans préjudice de ses prétentions*, — ce qui n'est pas raisonnable, puisqu'elles ne sont pas comprises en ces comptes, encore que cela ne lui serve de rien; des prétentions imaginaires ne peuvent pas arrêter le paiement de ce qu'on a reconnu être dû effectivement. »

— Allez à Mouchet, avait ordonné le prince, qu'il sollicite mes receveurs à payer ce qu'ils me doivent et mandez-lui de les fort presser! — Sur cela, Mareschal donne à Henri II le conseil de charger le procureur général de poursuivre les anciens receveurs; Henri adopte cette idée qui va mettre Fa-

(1) Grandes archives, S 20/21.

(2) Grandes archives, U 20/2.

(3) Grandes archives, S 20/26.



vargier en présence d'Hory: « Je trouve bon l'avis que vous me donnez de faire poursuivre les anciens receveurs par mon procureur général, s'ils ne veulent passer obligation de la cense de leurs reliquats <sup>(1)</sup>. »

Mouchet voit bien qu'on rogne à ses attributions de trésorier général; il ne s'y oppose pas; au contraire, ce qu'il cherche, c'est de continuer à être dans les bonnes grâces de Mareschal et d'entrer dans celles du nouveau procureur général: « Puisque S. A. trouve à propos et même de nécessité pour son service, que M. le procureur général fasse les instances contre les receveurs, le pouvant mieux faire et avec plus de célérité que nul autre, je vous supplie (écrit-il à Mareschal) de lui en parler, et pour mieux l'y encourager et afin que le service de S. A. ne soit retardé, je suis content de lui laisser parvenir *le tiers de mon gage*, pour aucunement le soulager; car il accélérera l'affaire beaucoup mieux que moi, étant toujours en ville, où les officiers avec lesquels on a affaire sont tous les jours. Je m'emploierai vivement pour le seconder lorsqu'il sera empêché ailleurs et quand l'occasion écherra, *étant nécessaire d'être toujours en bonne intelligence pour ne rien négliger* <sup>(2)</sup>. »

Depuis qu'il avait été nommé procureur général, Favargier s'était livré jour et nuit à l'étude et avait acquis, en peu de temps, une capacité supérieure; non-seulement il se mit au-dessus de sa charge, mais il la porta plus haut qu'elle n'avait jamais été; s'il s'était fait craindre comme champion des Quatre-Ministres, il fit trembler comme officier du prince. Esprit vigoureux, caractère d'une trempe forte, homme violent, vindicatif et méchant, il devint bien vite le plus ardent des ennemis de Hory.

Pendant que ces derniers tendaient en silence leurs réseaux et commençaient à les resserrer, que faisait Jean Hory? Fier comme un républicain, il n'avait pas accepté la grâce qui lui était faite par le prince, l'espèce de réhabilitation qu'on lui avait offerte. Dans la décision d'Henri II, il n'avait voulu voir que la réparation d'une injustice; il ne s'était pas envisagé comme coupable; ce qui lui importe, ce n'est pas de rentrer dans le chemin des honneurs, c'est que chacun sache qu'il n'a jamais démerité et que le prince lui-même a dû le reconnaître. Chagriné en outre des poursuites qu'on lui intente comme ancien receveur, froissé d'avoir à siéger dans un conseil où d'Affry présidera, un homme auquel il s'est opposé ouvertement, peiné de se voir mis au dessous de Mareschal, son adversaire déclaré, poussé peut-être aussi par un travail occulte de ses ennemis qui devaient craindre de le voir rentrer dans l'administration, Hory déclare ne pas vouloir exercer de nouveau les fonctions

(1) Grandes archives, S 20/26.

(2) Grandes archives, M 20/24.

de Conseiller d'Etat<sup>(1)</sup>. Comme un voyageur auquel un accident est arrivé durant la marche, il s'est arrêté, il se détourne de la route et cherche du repos. Néfaste fut le jour où il renonça ainsi à la lutte, fatale la résolution qu'il prit en ce moment-là, car Hory venait de se livrer, sans défense, à des adversaires armés de pied en cap. Favargier allait se montrer son ennemi le plus acharné et consommer sa ruine. Son premier soin fut d'aider Mareschal à faire sentir au prince toute l'inconvenance de cette conduite et à lui faire envisager, comme un affront et une offense grave, le refus de J. Hory, de reprendre ses fonctions.

Et justement Hory, après avoir cherché, pendant un an, tous les moyens de payer, avait dû revenir à la charge auprès du prince, pour le prier de nouveau d'accepter en paiement ce qu'il lui avait offert déjà. Son refus de remettre les pieds au Château était peu politique, on le lui fit bien voir.

Le 9 avril 1629, Henri II charge Beauvais de transmettre ses instructions définitives au sujet de sa créance sur l'ancien chancelier : « S. A. désire que M. Hory fasse lever les souffrances de ses comptes et les apure; il veut bien, pour faciliter le paiement de ses *debets* (dettes), prendre en paiement la terre de Lignièrès, à la plus forte valeur qu'on la peut estimer; pour ses biens du Landeron, S. A. veut bien les annexer à son domaine, aussi à leur plus forte valeur, ainsi que la dime de Montezillon; pour ce qui est des *contrats* (fonds français), S. A. a assez de dettes à rechercher sur le roi, sans en prendre d'autres mal assurés; elle n'en veut point<sup>(2)</sup>. » — C'était décidé, Hory devait payer intégralement et garder ses *contrats*; or, à ce taux-là, ses biens devaient tous être engloutis dans le gouffre, il le savait.

De leur côté, ses deux frères, Jonas et Pierre, traquaient tout le lait de leurs vaches, pour arriver à donner des comptes au trésorier général, poussé par Favargier. Mais les émoluments que la place de maire de Neuchâtel pouvait procurer, n'étaient pas de nature à permettre de grands paiements. Aussi, en apprenant qu'on allait poursuivre à toute rigueur les receveurs reliquataires, Jonas Hory se décida-t-il à partir pour la campagne de Savoie, comme capitaine d'une compagnie (neuchâteloise) du régiment dont M. d'Alfry était colonel. Il fut remplacé, dans le poste de maire de Neuchâtel, par le beau-frère de Favargier, Georges de Montmollin. A la date du 2 juin 1630, nous le voyons écrire, du Piémont, à Mareschal sur un ton qui fait comprendre combien il craignait ce personnage et ses machinations :

(<sup>1</sup>) « Le sieur Hory (Félix, receveur des Montagnes) m'a dit que son père n'avait voulu accepter la grâce qui lui était faite. » Grandes archives, R 20/19. — Lettre du maire du Locle (un Guy) à Mareschal, 10 octobre 1628.

(<sup>2</sup>) Grandes archives, Q 20/30.

« Monsieur Mareschal, conseiller de S. A. et Intendant de sa maison, mon honoré seigneur,

« Je n'ai pas voulu laisser partir le porteur, sans le charger de ces lignes, pour vous témoigner le ressentiment que j'ai des faveurs que j'ai reçues de vous, qui m'obligent à en avoir un perpétuel ressouvenir ; vous suppliant très humblement de me vouloir toujours conserver cette bonne volonté et vous assurer que vous avez en moi un très humble serviteur. Il ne restera qu'à vous d'en tirer dès preuves et des effets ; vous me trouverez toujours prompt et prêt de le faire et de très bonne volonté. Je ne vous écris point de nos nouvelles, parce que je sais bien que M. le colonel et M. le capitaine Guy vous les récriront toutes. Qui me fera finir la présente, avec prière que je vous fais, qu'il vous plaise me vouloir toujours continuer l'honneur de votre amitié et bienveillance, et vous assurer que je suis et serai toute ma vie, Monsieur, votre très humble, très obéissant et très affectionné serviteur.

HORY (1). »

De son côté, Pierre Hory, en voyant qu'il lui était impossible de sortir de ses dettes, tomba dangereusement malade.

Une lettre de St-Romain à Mareschal nous montre que ce n'était pas tout à fait leur faute, à ces receveurs, s'ils ne parvenaient pas à livrer des fonds ; il ne faudrait donc pas trop tôt les suspecter de péculat : « Il me semble que la grande misère de ces années les met comme à l'impossible de faire ce qui serait raisonnable ; vous le savez bien, et *comme S. A. n'a pas besoin de leurs fonds*, quel moyen de tirer de l'argent comptant et de si notables sommes, en un pays où il est si rare ! Ainsi je voudrais faire de nécessité vertu, comme l'on dit, et voir encore si de gré à gré, dans quelques mois, S. A. ne pourrait pas recevoir plus de satisfaction en argent comptant qu'elle n'en peut espérer par les rigueurs de la coutume (2). »

Ce sage avis n'était pas du goût de Mareschal dont la haine ne pouvait être satisfaite que par la ruine de ses adversaires, et le conseil qu'il donnait au prince de poursuivre à outrance les receveurs retardataires fut-il suivi. — Pierre Hory se voyant ruiné, sentit sa maladie s'aggraver et mourut dans le mois de mai 1630 : il laissait une dette envers l'Etat de L. 96,000.

« Ici repose le corps de noble Pierre Hory, receveur de Valangin, qui ayant gardé durant 40 ans 8 mois qu'il a vécu, une bonne conscience devant Dieu et devant les hommes, est allé en la vie céleste, le 18 mai 1630. »

Telle fut l'épithaphe (3) de Pierre Hory, tel était le langage avec lequel Jean Hory répondait à ce nouveau coup de l'adversité.

(A suivre)

F. C.

(1) Grandes archives, Q 20/29.

(2) Grandes archives, A 21/26.

(3) Cette tombe se trouvait, il y a une trentaine d'années, dans le milieu du chœur de la collégiale de St-Pierre, à Valangin, sous les chaises de la justice.

# GLANURES NEUCHATELOISES

## Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

(Suite. — Voir le numéro de janvier 1877, page 11.)

### 1770. — Mariage du pasteur de Géliou (1)

Le 28 septembre, lundi, c'était le jour du mariage de ma fille Isabelle (2). Dès le matin, les garçons du village firent des décharges de petits mortiers qu'ils avaient empruntés à Bellelai et placés au Poyat. M. le baillif et madame arrivèrent: on alla à l'église, savoir: moi, pasteur fonctionnant, à la tête, puis M. le baillif et madame, l'époux et l'épouse, M. Vaucher (de Genève) et M<sup>lle</sup> Esther de Géliou (3), chaque paire se donnant la main. Mon épouse, qui restait à la maison, regardait par la fenêtre. Les garçons du village paraient, c'était Abram Voirol qui commandait. La cérémonie se passa simplement, comme de coutume; on sortit de l'église comme l'on y était entré. Les garçons firent nombre de décharges, tant de leurs mortiers que de leurs fusils. On dina; après diné, M. le baillif et madame s'en allèrent.... Le 29, mardi, à 7 heures du matin, deux cavaliers s'annoncèrent par des coups de pistolet; c'étaient MM. Grellet, proposant comme M. Vaucher, et jadis élève avec lui de M. de Géliou, et DuPasquier, actuellement en pension à la cure de Lignières; ils étaient à cheval et avaient couché à la Reuchenette. On déjeûna tous ensemble; puis, environ à 10 heures et demie, l'on partit pour Lignières, savoir: les nouveaux venus à cheval, qui

(1) Voir sur *Jonas de Géliou*, surnommé le père des abeilles (né aux Bayards le 21 août 1740, mort pasteur à Colombier le 17 octobre 1827), la *Biographie neuchâteloise*, t. I, p. 401-404.

(2) Le pasteur Frêne avait épousé, le 26 février 1758, la fille du grand-bailli d'Erguel, Inier, plus tard châtelain à la Neuveville. De cette union naquit, le 2 février 1759, Isabelle Frêne, épouse de Jonas de Géliou.

(3) Sœur de Jonas de Géliou. Il sera souvent parlé d'elle et de sa sœur dans le *Journal* du pasteur Frêne.

de temps en temps lâchèrent des coups de pistolet, mon épouse et M<sup>lle</sup> de Géliou dans une voiture, l'époux, l'épouse, M. Vaucher et moi dans le char-à-banc de M. Chopard.... Nous arrivâmes sans dîner et environ les 2 heures à Orvin, où les chevaux et charreliers rafraichirent à la *Franche courtine*, et nous fûmes prendre le café chez M. le doyen Gibolet, chez qui je n'avais pas encore été; il y avait M. Scholl l'ainé et M<sup>lle</sup> Scholl, fils et fille de M<sup>me</sup> la doctresse, avec leur sœur cadette, qui nous attendait là pour venir avec nous à Lignièrès. Nous partîmes à 4 heures d'Orvin, prenant avec nous David Onfrane pour nous aider dans la forêt.... Dans le Jorat tous mirent pied à terre; notre voiture avait bien de la peine à passer, il fallut de temps à autre la soulever d'entre les pierres. Hors du Jorat, l'on se remit en voiture et char-à-banc.... La pluie commença; nous passâmes par Lamboing et à Diesse la nuit nous prit; les chemins étaient étroits, notre voiture fut sur le point de renverser plus d'une fois; enfin, à un bon quart d'heure de Lignièrès, le chemin commença à devenir meilleur: la pluie cessa et la lune, quoiqu'à travers les nuages, donnait quelque clarté. Des postes avancés des garçons de Lignièrès commencèrent à donner au village, par des décharges successives, le signal de notre approche. Nous entrâmes environ les 8 heures du soir à Lignièrès: il était tout illuminé par des lanternes que les habitants tenaient sur les portes, en nous voyant passer, et par des chandelles qu'ils avaient mises devant les fenêtres; enfin nous arrivâmes à la cure. Nous passâmes en présence des grenadiers qui paradaient, et dans la cour nous trouvâmes les autres militaires en uniforme de fantassins aussi en parade. Nous fûmes reçus dans la maison par M<sup>me</sup> de Géliou la mère, par Mesd. ses filles, savoir: l'ainée qui demeure toujours à Lignièrès, l'Anglaise<sup>(1)</sup> et M<sup>me</sup> Prince, et par MM. Pury<sup>(2)</sup> et Prince, gendres de M<sup>me</sup> de Géliou. Alors les décharges des militaires sous les armes se firent entendre; les petits garçons du village vinrent aussi faire la leur. Après s'être chauffés dans la salle près d'un bon feu, l'on fut souper, puis l'on s'alla coucher. Le lendemain, 30, mercredi, MM. Prince et Pury me menèrent près de l'église, d'où l'on voit les lacs de Neuchâtel et de Morat . . . et ensuite d'un autre côté, à un endroit d'où l'on voit les trois lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne. En revenant, nous vîmes dans le village le bel auge de fontaine d'une seule pierre en rectangle, il a de vide 17 pieds de long sur 7 de large; il y en a encore deux autres dans le village, aussi

(<sup>1</sup>) M<sup>lle</sup> Salomé de Géliou, surnommée l'Anglaise à cause de son séjour en Angleterre comme gouvernante.

(<sup>2</sup>) Jean-Louis Pury, maître-bourgeois de Neuchâtel, avait épousé Marie-Elisabeth de Géliou. La *Biographie neuchâteloise* consacre une notice à leur fils Henri. T. II, p. 271.

d'une seule pièce chacun, mais plus petits. De retour à la cure, j'y trouvai ma sœur la ministre et le petit François. Les pensionnaires, savoir : MM. de Traytorrens, DuPaquier et Gibolet et M<sup>lle</sup> Risler de Mulhausen, plus MM. Vaucher et Grellet et M<sup>lle</sup> Esther de Géliou nous donnèrent le spectacle; ils représentèrent *Le prix du silence* par M. de Boissy. Les garçons du village, qui étaient encore sous les armes et qui firent ce jour encore bien des décharges, y assistèrent. Ensuite on dina. Nous étions passé 20 à table; j'y mangeai pour la première fois de sorbes (?) qui venaient de Mulhausen . . . Après le diné nous eûmes encore le spectacle par les mêmes acteurs, c'était *la Bergère des Alpes*, sujet tiré de Marmontel. M<sup>lle</sup> de Géliou représenta fort bien. Ensuite M<sup>mes</sup> Prince et de Géliou avec MM. Pury et Prince, puis M<sup>me</sup> la ministre Huet et son fils avec mon épouse et moi, partîmes pour la Neuveville. . . .

---

## A COLOMBIER

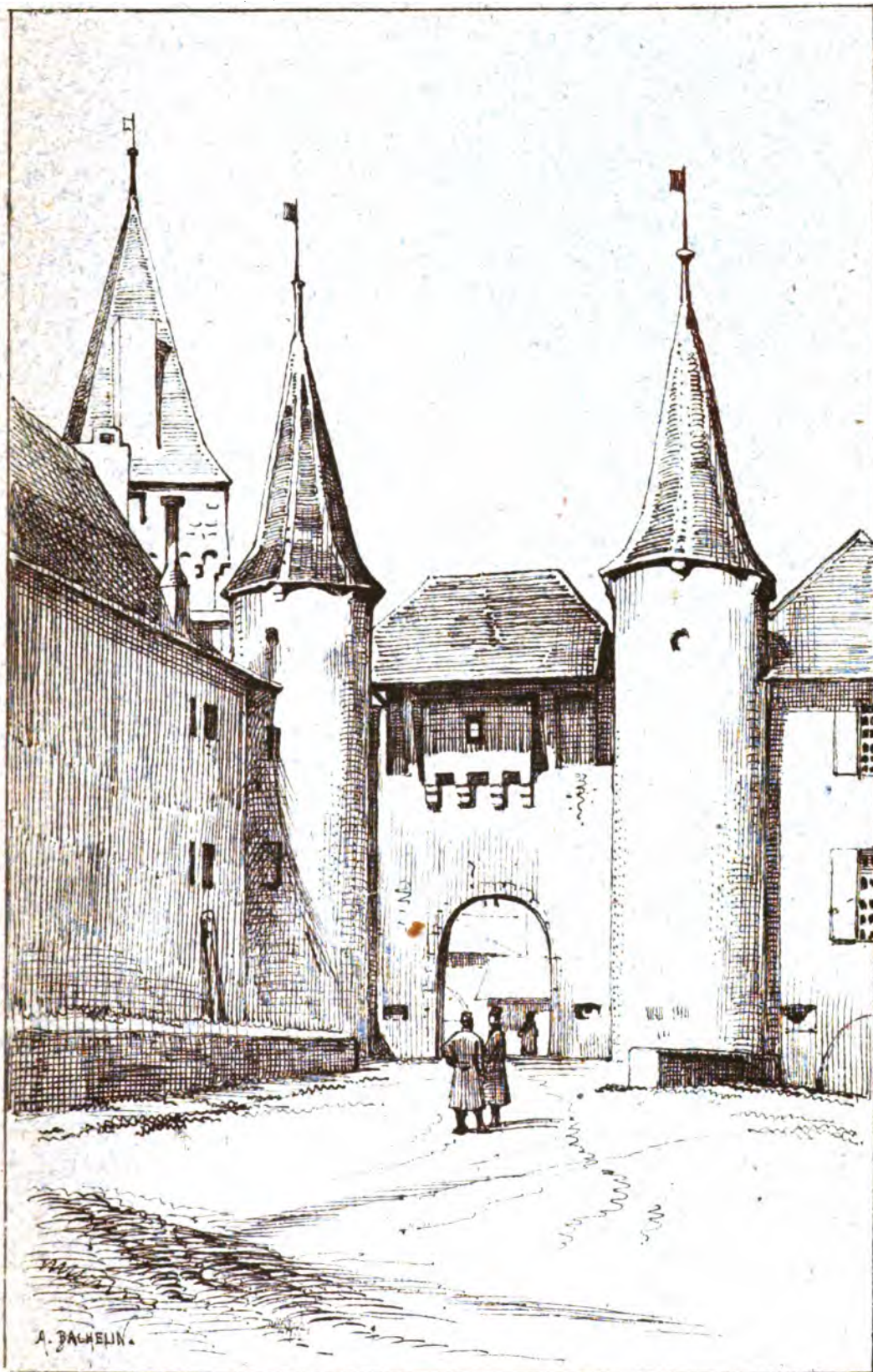
---

La vue que nous reproduisons d'après un dessin de M. Albert Vouga, représente un des plus intéressants restes de l'architecture militaire dans notre pays. La notice de M. le pasteur L. Borel, sur le village de Colombier, celle que M. le colonel de Mandrot prépare sur le château, et qu'il a déjà ébauchée (Voir *Musée neuchâtelois*, sept. 1876), nous dispensent de faire ici l'histoire de cette porte bien connue, de laquelle partent les célèbres allées de Henri II d'Orléans-Longueville; il ne nous reste même pas à attirer l'attention sur le côté pittoresque de ce monument, d'autres l'ont fait avant nous, et plus d'un artiste a noté avec le pinceau et le crayon le caractère de ces vieilles tours, sentinelles du passé, demeurées vaillantes dans notre époque pacifique; ces précieux vestiges sont l'histoire elle-même, ils ont droit à notre vénération. Vue de plus bas, la porte s'encadre dans les branches ondoyantes d'arbres deux fois séculaires, et personne ne demeure indifférent à cette scène qui se compose comme un décor de théâtre.

A. BACHELIN.

---

Musée Neuchâtelois.



A Colombier d'après A. Vouga.





## ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

---

JEAN-FRÉDÉRIC D'OSTERWALD

1773-1850

(Suite et fin. — Voir le précédent numéro, p. 105.)

---

D'Osterwald était revenu à Paris où il séjourna plusieurs mois; cet homme qui avait joué un rôle si brillant dans le monde artistique et littéraire de la grande ville, y rentrait, non pas précisément comme un vaincu, mais comme un soldat affaibli par l'âge et la lutte; il savait qu'il ne fallait pas compter sur le prestige des jours passés, dissipé avec le succès, et tout entier à son œuvre nouvelle, il s'installa dans une modeste chambre située à l'étage supérieur d'une maison de la rue Vivienne, chambre d'artiste ou d'étudiant, joyeuse aux jours de la jeunesse, alors que la vie vous sourit et que l'espérance fait miroiter ses promesses, mais triste et dure aux jours du déclin de la vie. Qu'importe à ce philosophe! chambre de palais, mansarde parisienne ou chalet des hautes Alpes, pourvu que le corps s'y abrite; le rêve le soutient, et dans le cœur du vieillard une chose est demeurée, comme au fond de la boîte de Pandore, l'espérance. Il a terminé l'immense travail de sa carte de Suisse, son idée fixe maintenant c'est de la voir gravée; il en surveille l'exécution, vérifie les moindres détails, les chiffres, l'écriture, chose si importante qui doit trouver sa place sans se rendre gênante, tout cela est absorbant, difficile, mais sa nature vaillante le soutient; le soir venu, il descend dans le plus modeste des restaurants, où l'on s'étonne de voir ce vieillard, à l'allure diplomatique, assis au milieu des commis et des artisans.

L'espoir qui soutenait d'Osterwald ne devait point se réaliser, la mort al-

lait emporter ce noble travailleur avant que sa dernière œuvre eût été terminée.

Au mois de mai 1847 il fait paraître le *Recueil des hauteurs du pays compris dans le cadre de la carte générale de la Suisse par J. F. Osterwald, Neuchâtel*, imp. H. Wolfrath, 1844—1847.

A ce recueil sont jointes des *Tables auxiliaires pour le calcul des différences de niveau données par les hauteurs barométriques calculées d'après la formule complète de Laplace, mises dans un nouvel ordre par M. Delcros*, ancien officier supérieur aux corps royaux des ingénieurs-géographes et de l'Etat-major.

Les altitudes réunies dans ce volume sont au nombre de 5550; elles sont indiquées en mètres et en pieds de France au-dessus du niveau de la mer, avec indications de hauteurs barométriques, trigonométriques ou dues à des travaux de nivellement. Les hauteurs de la Suisse sont classées par cantons, celles au-delà des frontières par états; elles sont dues en partie à d'Osterwald, les autres sont des ingénieurs auxquels il eut recours pour sa carte de Suisse, celles du canton de Neuchâtel ont été déterminées par lui et par son collaborateur M. Otz. Elles sont au nombre de 163.

Ces hauteurs ont paru dans une autre brochure : *Tableau des hauteurs des divers points de la principauté de Neuchâtel*, par M. d'Osterwald, dans les années 1838 à 1845 — (publié par le gouvernement). Neuchâtel, imprimerie H. Wolfrath. — Ce travail avait paru précédemment déjà dans le 3<sup>me</sup> volume des *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel*, 1845.

L'activité d'Osterwald a laissé sa trace dans tous les domaines; c'est lui qui posa, dans la chambre de l'horloge sur la tour de la Chaux-de-Fonds, la lunette méridienne exécutée à Paris par l'initiative de la section de la Société des sciences naturelles de cette localité, aux frais du contrôle; c'est lui encore qui fit placer, au Crêt-des-Olives et à la lisière de la forêt, les deux pierres donnant la direction de la méridienne. Les observations faites par M. Klenzschy (1) ont cessé au moment où l'observatoire cantonal a transmis l'heure à la Chaux-de-Fonds.

D'Osterwald était président du Comité de météorologie, qui faisait des observations dans les différentes parties du canton à l'aide d'instruments confectionnés à Neuchâtel.

(1) La *Biographie neuchâteloise* attribue par erreur la construction du régulateur de l'hôtel de ville de Neuchâtel à Osterwald, il est l'œuvre de MM. Klenzschy père et fils (1846), avec le concours de MM. Bovy, Barthelémy père et Huguenin dit des Tourbes; il est dû à l'initiative de la Société d'Emulation patriotique.

Une indisposition ayant obligé le savant à garder la chambre pendant quelque temps, il dessina de sa fenêtre, à l'aide d'une lunette, le panorama de l'horizon du lac; il habitait alors la maison dite Bellevaux. Comme on le voit, il savait tirer parti de toutes les conditions dans lesquelles il se trouvait, et y découvrait une occasion de travail. C'est à cette circonstance que l'on doit la *Vue de la chaîne des Alpes, depuis Neuchâtel*, remarquable pièce composée de cinq feuilles de 53 centimètres chacune sur 20 centimètres de hauteur, formant une vue de plus de deux mètres et demi. Le dessin en est d'une exactitude rigoureuse, les plans les plus éloignés y sont tracés avec une netteté que le crayon d'un artiste, complété par les connaissances du savant, pouvait seul reproduire. Cette recherche minutieuse ne se relâche pas devant les forêts et les arbres du voisinage de la rive qu'il traite avec la même conscience que les géants alpestres. Chaque pièce de ce panorama porte la signature de l'auteur, *dessiné par F. Osterwald, — gravé par F. Weibel*. La pièce était coloriée à la main, avec beaucoup de soin, sans doute dans cet atelier fondé par F. Jeanneret dont nous avons parlé précédemment.

Une cruelle maladie vint terrasser cet homme si robuste encore; malgré la souffrance il conserva sa sérénité et s'éteignit au Vilaret, près Colombier, le 10 janvier 1850. Il était âgé de 76 ans, il fut enseveli à Neuchâtel.

Quelques mois après paraissait, comme couronnement de son œuvre, mais trop tard pour son auteur, la *Carte topographique et routière de la Suisse et des contrées limitrophes dressée et dessinée par Jean Frédéric Osterwald, — gravée à Paris par Delsol, — écrit. par Hacq grav. au dépôt de la guerre à Paris. — Imprimé à Paris par Chardon aîné, rue Hautefeuille*.

Voici, au sujet de la dernière œuvre de J.-F. d'Osterwald, l'opinion de M. le colonel de Mandrot :

« *La Carte de la Suisse*, publiée après la mort de l'auteur, n'a pas répondu entièrement à ce qu'il aurait demandé; son but était d'exprimer le relief des terrains par des courbes et des teintes qui rendent les cartes des pays de montagnes moins sombres, et par conséquent plus faciles à lire. Son idée était parfaitement juste, et plus d'un topographe éminent pense comme nous sur ce point. La mort de l'auteur a nui à l'exécution de sa carte, qui, quoique admirablement gravée, l'a été d'une manière un peu monotone, et nous croyons que d'Osterwald n'aurait laissé passer comme entièrement satisfaisante que la partie concernant le Jura.

» Quiconque a vu les admirables dessins topographiques de l'auteur nous donnera raison; celui-ci a manqué au graveur comme correcteur de sa planche. Malgré ce côté faible, la *Carte de la Suisse* d'Osterwald n'en est pas moins très supérieure à toutes celles parues jusqu'en 1850, mais elle venait

trop tard, la publication des feuilles de la *Carte fédérale* lui fit beaucoup de tort au point de vue de la vente. Comme échantillon du système de la représentation du terrain par les courbes et les teintes elle est encore supérieure à toute autre carte de même échelle. »

Le bureau de la guerre de Paris déclara que la carte originale d'Osterwald était ce qu'on avait fait de mieux en ce genre.

Comme dessinateur, il est d'une exactitude rigoureuse, ses vues ont une précision topographique, il fouille les profondeurs de l'ombre pour en lire le détail, et comprend peu le sacrifice, chaque chose est faite avec un soin égal; mais son dessin, comme celui des paysagistes de son époque, manque de l'accent que l'on recherche aujourd'hui; ses aquarelles, de petite dimension en général, ont une couleur blonde, un peu conventionnelle. Ses vues sont mises en scène avec beaucoup de goût; les suivantes ont été gravées dans le *Voyage dans la vallée de Chamouny* :

*Glacier de Bionassey, près du pavillon de Bellevue. Glacier de Triolet, — Glacier du Mont-Dolent.* — Ces planches sont gravées par Salathé. — *Glacier de Trelatête, — Hospice du St-Bernard.* J. F. Osterwald del. — Leop. Leprince pinx. Himely sc. — *La Drance près de St-Branchier.* J. F. Osterwald del. Leprince pinx. — *Le Mont-Blanc vu de Courmayeur.*

Cet homme si bien doué par la nature, eût produit d'autres ouvrages encore si un peu de succès fût venu couronner tant de travail; car, nous l'avons dit déjà, il était fait pour la lutte; les entreprises qui réclament l'incessant courage de tous les jours, pendant de longues années, convenaient à ce caractère chez lequel l'imagination se pondérait par le chiffre. Aucune intempérie ne l'arrêtait, il vivait des semaines entières sur les sommets alpestres, couchant en plein air là où il ne trouvait pas un chalet pour s'abriter; chargé par le gouvernement du canton de Genève, et d'après le conseil du général Dufour, de lever des plans dans ce canton, il passa près d'un mois sur le Salève, ne vivant que de pommes de terre, sans même avoir de sel pour en relever le goût; ailleurs, du pain et du lait lui suffisaient pendant des mois entiers; sa frugalité étonnait les bergers. Il admirait toujours, observait, notait, chiffrait; le même partout, et dans tous les milieux, il gardait dans l'humble chalet des montagnards l'aisance aimable qu'on admirait dans les salons. Grave sans affectation, il avait cependant l'humeur enjouée, la note de la franche gaité pouvait vibrer dans ce cœur toujours jeune. Vers 1843, le pharmacien Célestin Nicolet, son savant ami à la Chaux-de-Fonds, voyait arriver depuis plusieurs jours des ordonnances de médicaments destinés à une dame Monnier en séjour à l'hôtel de la Fleur de Lys; le commis-

sionnaire, interrogé sur la malade, répondit qu'elle était actrice et voyageait avec son mari M. Henri Monnier. L'auteur, acteur et caricaturiste Monnier à la Chaux-de-Fonds! le désopilant créateur de *M. Joseph Prudhomme!* D'Osterwald arrive à ce moment; étrange et heureux hasard, il connaît Monnier et court s'informer de lui. L'artiste est en tournée avec une troupe qui n'attend que le rétablissement de la malade pour commencer ses représentations théâtrales, mais elle va mieux. Alors fêtons sa convalescence; un souper improvisé en l'honneur de ces hôtes réunit quelques *dilettanti*, Monnier y fait éclater toute la verve de son esprit, d'Osterwald lui réplique en jouteur adroit, l'acteur est piqué au jeu, il redouble, c'est un assaut, un feu croisé pétillant et nourri, et ce ne fut point au Parisien que demeura la victoire.

Son esprit, quoique caustique à l'occasion, ne savait pas blesser. Jamais, à ce qu'on dit, on ne vit le savant en colère. Deux choses cependant le crispèrent, la vue d'un monsieur en robe de chambre et en pantoufles, et celle d'un jeune homme inoccupé.

Le 5 juin 1850, sur la proposition du conseiller d'Etat Jeanrenaud-Besson, le Grand-Conseil vota l'achat de plusieurs cartes exécutées par J. F. d'Osterwald.

1<sup>o</sup> *Carte du Val-de-Ruz* à l'échelle de  $\frac{1}{10000}$ .

2<sup>o</sup> *Carte de la Vallée des Ponts.*

3<sup>o</sup> *Carte des Gorges de la Reuse* depuis la Clusette au Champ-du-Moulin à l'échelle de  $\frac{1}{10000}$ .

4<sup>o</sup> *Carte des terrains entre St-Blaise, Cressier et Thièle.*

5<sup>o</sup> *Carte des rives du lac, de la route de Bevaix à St-Aubin.*

6<sup>o</sup> *Plusieurs plans des forêts de l'Etat.*

7<sup>o</sup> *Plan de la route des Petits-Ponts par la Tourne et le domaine des Joux.*

« En faisant l'achat de ces plans, disait Jeanrenaud-Besson, l'Etat rend un honneur justement mérité à la mémoire de M. d'Osterwald qui s'est distingué par ses grands et nombreux travaux. »

Une carrière si noblement occupée, une activité que la maladie qui l'emporta devait seule arrêter, peuvent être données comme un exemple; cette vie à son éloquence, elle prêche par des faits, et prouve une fois de plus ce qu'on peut atteindre par une énergique volonté.

Depuis la mort du noble travailleur qui illustre le nom neuchâtelois, le monde a fait dans tous les domaines une évolution prodigieuse. Si la *Carte fédérale* voile aujourd'hui de son ombre tous les travaux topographiques qui l'ont précédée, n'oublions pas que c'est à la *Carte de la Principauté de Neuchâtel*, par d'Osterwald, que le général Dufour empruntait ce qui concerne notre canton. Les travaux contemporains de la photographie, de la gravure,

de l'impression en couleur, dépassent comme moyens d'exécution les procédés en usage dans les premières années de ce siècle; les beaux ouvrages auxquels Osterwald consacra son temps et sa fortune ont assurément pâli, mais ils n'en demeureront pas moins comme des spécimens remarquables de la production artistique d'une époque; ce sont des pierres milliaires qui attestent la longueur de la route parcourue par le progrès humain.

(*Fin de la notice d'Osterwald.*)

A. BACHELIN.

---

## UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

### LE CHANCELIER HORY

(Suite. — Voir la précédente livraison, page 113.)

Il paraît qu'on usait encore moins de ménagements envers Jean Hory qu'à l'égard de tout autre, car il s'en plaignait à Paris: « M. Hory se plaint de quelques manquements en la justice qu'il poursuit, et des rigueurs que l'on pratique contre lui: je le connais assez, mais aussi, en ce rencontre d'humeur, il faut bien prendre garde à lui ôter tout sujet de se plaindre. » (Lettre de St.-Romain à Mareschal, 14 juin 1630.) Mais Favargier n'avait cure de songer à des ménagements.

Une lettre de Raoul de La Fontaine nous apprend que Hory avait envoyé un exprès au prince, pour lui exposer de vive voix l'état des affaires et le prier de lui accorder une diminution; cet exprès avait parlé d'une manière qui avait souverainement déplu à La Fontaine: « C'est un insolent drôle, écrivait-il à Mareschal, et un effronté que l'homme que Hory a envoyé ici; il mérite qu'on le châtie quand il fera la bête (1<sup>er</sup> juillet 1630 <sup>1</sup>). »

(<sup>1</sup>) Grandes archives, F 21/23.

Le prince refusa les demandes d'Hory. Le 11 juillet, il écrit à Mareschal : « Sur le fait d'Hory, vous verrez que je me tiens à ce que je vous avais mandé dès le commencement. »

Hory doit effectuer le paiement de sa dette par des à comptes, suivant un échelonnement qu'on lui a fixé ; sa ruine ira donc en s'accroissant à mesure que les termes de paiement arriveront.

Après avoir saisi le fief de Lignières, le fief du Grand-Jaques et ses terres du Landeron, les officiers du prince mettent la main sur les autres biens d'Hory. « Le 29 août 1630, noble et prudent sieur Jean Mouchet, agissant comme trésorier général, exposait au maire de la Côte comme le sieur Jean Hory, ancien receveur des quatre mairies (Neuchâtel, la Côte, Rochefort et Boudevilliers) était demeuré reliquataire à S. A., par la conclusion de son dernier compte rendu à cause de la dite recette qu'il a eue en mains de longues années, de la somme L. 143,750 <sup>3</sup>/<sub>4</sub>, outre 130 écus d'or sol d'autre côté, ainsi qu'il appert par le dit compte, signé de sa main, daté du 30 juin 1627. Pour recevoir paiement d'une partie de cette somme, lui, sieur Mouchet, au nom de S. A. et suivant la charge et commission à lui baillée, requérait le maire qu'ensuite des usages et subhastation qu'il avait fait faire des biens que le sieur Hory pouvait avoir riére cette mairie, il lui accordât gens de justice pour les taxer, *au tiers denier avant* selon coutume. » Le maire lui ayant désigné les honorables Blaise Lardy et Abram Robert, jurés de la justice de la Côte, ces derniers se transportèrent sur les possessions de J. Hory et en firent l'évaluation. Ils taxèrent 79 ouvriers formant 23 parcelles de vignes, 2 poses de champ et 2 poses de verger, à Peseux, à la somme de L. 26,865. D'après la coutume, on dut ôter de cette somme, pour les frais, *le tiers denier*, ensorte que l'on ne porta en extinction de la dette que L. 18,000 environ (1).

Mouchet avait eu des égards pour Hory (2) ; ils étaient de vieux amis ; d'ailleurs sa position, quoique non connue, était plus mauvaise que celle d'Hory. La fortune opiniâtre allait enlever au chancelier ce dernier appui.

(1) Grandes archives, M 8/22.

(2) L'acte plus haut cité porte : « Ensuite de laquelle taxe et évaluation, le dit trésorier Mouchet ayant encore longtemps suspendu, après la huitaine d'icelle expirée, sur l'espérance que le dit sieur Hory satisferait ou ferait quelque diligence pour s'acquitter de son debet et qu'il ne serait besoin passer plus avant, mais cela n'ayant été fait, le sieur Mouchet a été contraint se représenter de rechef en justice, demandant droit et judiciaire connaissance, etc., ce qui a été fait et notifié au dit sieur Hory par le sauthier. » M 8/22.

Quelques jours après cette saisie du 29 août, Mouchet mourut subitement ; il laissait un passif de L. 377,000, à la stupéfaction générale.

D'Affry, toujours à la tête de son régiment en Piémont, écrivait à ce sujet à Mareschal : « S. A. m'avait écrit que je lui dusse mander qui pourrait faire les charges du sieur Mouchet, ce que toutefois je ne puis que je ne sois par delà (à Neuchâtel ou Fribourg) pour en aviser avec vous et Messieurs du Conseil ; je suis bien étonné que vous ayez trouvé si peu d'argent après lui (1). » Mais bien loin que cela le porte à ménager Hory, à son avis il faut redoubler de rigueur ; dans la même lettre (17 septembre 1630) d'Affry lui apprend que Henri II veut qu'il vienne à Neuchâtel, mais qu'il ne peut le faire avant vendanges, à cause de la pénurie d'argent dans laquelle le laisse le trésor royal (2) : « mais tenez la main que les choses s'exécutent, pour le regard d'Hory, ainsi que le Conseil et vous aurez avisé. »

Après la mort de Mouchet, sentant qu'il allait, à la prochaine échéance, se trouver tout-à-fait aux prises avec Favargier qui ne le ménagerait pas, Hory essaya encore une fois d'offrir au prince, par l'entremise de St-Romain qui lui restait favorable, les rentes qu'il avait sur l'Etat de France. Mais, inflexible, Henri II refusa de plus belle ; le 11 janvier 1631, il écrit à Mareschal : « J'ai refusé entièrement de prendre les dettes que Hory me veut bailler, pour les raisons que j'ai écrites au long au sieur de St-Romain : selon le devoir où il se mettra, je le traiterai avec plus de douceur et de gratification (3). »

Le prince entendait-il que si Hory acceptait la grâce qu'il lui avait faite en le réintégrant dans ses fonctions de conseiller d'Etat, il serait plus coulant ? C'est ce que je ne puis dire.

Les ennemis du vieux chancelier furent alarmés à la vue de cet obstacle qui pouvait s'interposer entre leur vengeance et Hory. D'abord Mareschal s'éleva beaucoup auprès du prince, contre l'idée de St-Romain d'avoir voulu

(1) Grandes archives, Y 20/2.

(2) « S. A. m'a fait l'honneur de m'écrire de Lyon que, tant pour l'affaire du curé de Cressier qu'à cause de la mort de Mouchet, elle désirait que je m'en aille à Neuchâtel, ayant elle-même voulu prendre la peine de prendre mon congé au Roy qui aurait commandé à Monsieur de Bassompierre de me le donner : Monsieur de Bassompierre me le doit envoyer de Paris, ainsi qu'il a promis à S. A. Je l'attends tous les jours pour m'en aller, mais bien plus trois *monstres* qui nous sont dues ; et ne puis, quand bien j'aurais mon congé, partir d'ici que, à tout le moins, je n'en aie reçu deux, pour me dégager de ce que moi et mes soldats devons. J'ai un capitaine à Paris qui sollicite et suis sur le point d'en envoyer un autre à Lyon, à même fin, de sorte que je ne puis espérer d'être par delà, devant un mois ou six semaines ; les vendanges se feront cependant. »

(3) Grandes archives, S 20/22.



faire accepter à son maître des lettres de rente et autres créances et il l'accusa même d'aveuglement. A cela Henri II répondit (20 mars) que St-Romain ne lui avait jamais écrit que de prendre en paiement les obligations qui seraient trouvées bonnes par le Conseil et qu'il lui avait conseillé de renvoyer la liste des créances d'Hory à Neuchâtel pour qu'on pût indiquer les meilleures ; qu'au reste si le bien d'Hory ne suffisait pas pour acquitter ses dettes, il faudrait bien en venir là. Mais le prince avait aussi écrit au gouverneur d'Affry, maintenant à Neuchâtel, qu'il ne prendrait de ces créances qu'après que le fonds d'Hory aurait fourni le possible, car il trouvait peu considérable la somme fournie par les biens qui lui avaient été saisis. Henri II ignorait probablement la coutume du tiers denier.

Le triumvirat formé contre Hory, Mareschal, Favargier, d'Affry, est enfin réuni à Neuchâtel. Qu'en va-t-il résulter pour l'ancien chancelier ? Ils se sont concertés sur les moyens de le frapper des coups les plus vigoureux et ils épient l'occasion. Elle ne tardera pas à se présenter. En attendant, ils activerent de tout leur pouvoir la saisie de ses biens ; les longueurs des formalités judiciaires sont un frein à leur haine ; ils sont obligés de patienter malgré eux. Et on arrive ainsi à la fin de l'année 1631.

Ayant fait la saisie des biens et héritages de Jean Hory, Favargier en avait fixé la vente aux derniers jours de janvier 1632. Or, le jour des montes, Félix Hory se présenta de la part de son père, et protesta contre le mode de procéder du procureur général, disant que cette monte était contre la coutume générale du pays, contre les franchises des bourgeois de Neuchâtel et contre le serment des officiers du souverain, se faisant fort de faire déchoir ceux qui monteraient les dits biens. Appuyée par un certain nombre de bourgeois, par le maire de Neuchâtel entr'autres, cette protestation entrava la marche de la justice et les biens d'Hory ne purent être vendus ce jour-là.

David Favargier, se retranchant aussitôt derrière les devoirs de sa charge, en appelle au Conseil d'Etat et annonce que les choses n'en resteront pas là. Convoqué immédiatement, le Conseil d'Etat rend l'arrêté suivant :

« Aux remontrances du sieur procureur général Favargier, (il) a été ordonné au sieur Merveilleux, conseiller d'Etat, de l'assister au nom du corps du dit Conseil, en la poursuite du procès intenté en la justice de cette ville contre le sieur Jean Hory et consorts (28 janvier 1632<sup>1</sup>). »

Favargier se présente devant la cour de justice et intente une poursuite criminelle à J. Hory et à son fils, les accusant d'avoir fait la proteste en question à intention d'émouvoir le peuple contre les officiers du prince, et con-

(<sup>1</sup>) Manuels du Conseil d'Etat.

cluant en demandant les peines les plus graves contre ces rebelles et séditieux.

Ainsi accusé d'être un révolutionnaire dangereux, Hory réplique en formant demande en réparation d'honneur à Favargier.

Le 31 janvier, le conseil d'Etat, (d'Affry, Mareschal, le mestre Guy, le trésorier Chambrier et le capitaine Guy), convoqué de nouveau, rend l'arrêté suivant :

« Sur remontrances du sieur procureur général Favargier, que le sieur Jean Hory lui avait formé demande à réparation d'honneur, à raison des accusations contre lui portées en la demande précédente formée au nom de S. A. contre le dit Hory : eu égard à l'improcédure d'icelui sieur Hory en ce cas, la mauvaise et préjudiciable conséquence du fait et que le dit sieur procureur a agi au nom et par commandement de Seigneurie, ordonné qu'il instera à faire connaître (juger) la dite demande de récrimination et retorsion nulle et biffée, et selon la connaissance (jugement), en appeler ; — à quoi le sieur Merveilleux l'assistera au nom et pour témoignage d'aveu du Conseil (1). »

Le Conseil d'Etat, on le voit, n'avait pas confiance dans le prononcé des juges de la ville. Aussi se hâta-t-il d'informer de la chose le prince, mais avec des détails qui, appuyés de lettres du gouverneur, de Mareschal, de Favargier et autres ennemis d'Hory, remplirent Henri II de colère. On lui a peint Hory comme continuant ses brigues, ses menées, ses révoltes, et se mettant à la tête d'un parti qui lui est opposé. Le 7 février déjà, le prince écrit à Mareschal :

« J'ai vu, tant par vos lettres que par celles du sieur d'Affry, par le procès-verbal de mon procureur général et la proteste d'Hory, ce qui s'est passé à la monte de ses biens, l'artifice et insolence qu'il y a faites, ainsi que son fils ; j'entends qu'ils soient châtiés ; ceux qui leur ont adhéré le méritent aussi, ainsi que je l'écris à ceux de mon Conseil et aux Quatre-Ministreaux, outre ma réponse au sieur d'Affry. J'en écris aussi une lettre de ma main au maire Hory, que vous verrez dans ma dépêche. Après cette affaire et qu'on m'aura donné avis sur ses demandes et prétentions, j'y résoudrai et pourrai lui faire écrire de ses débets (dettes) ; cependant, il ne faut pas laisser de le presser de payer comme tous les autres receveurs. » (2)

Le 6 mars, le Conseil d'Etat prenait l'arrêté suivant :

« Vu la lettre missive de S. A. à Messieurs du Conseil, du 6 février 1632, portant avis du déplaisir du procédé du sieur Jean Hory, avec ordonnance de pas-

(1) Manuels du Conseil d'Etat.

(2) Grandes archives, T 20/18.

ser outre au vuidange de la procédure contre lui, suivant les dites intentions, (il) a été enjoint au sieur procureur général y faire ses diligences. »

Devant ces nouvelles poursuites, Hory prend le parti de recourir au prince, de se rendre à Paris, et aidé encore de Montigny et St-Romain, de lui expliquer les choses et de le prier de lui pardonner, s'il le trouve coupable. Henri II répond que l'affaire portée devant la cour criminelle de Neuchâtel doit être jugée; cependant il consent à lui faire grâce de la peine, si Hory est déclaré coupable et il lui expédie des *lettres d'abolition* pour s'en servir au besoin (13 juin.) Et encore n'est-ce pas sans restriction : le 17 juin, le prince écrit à Mareschal :

« Je mande au sieur d'Affry comme quoi j'ai terminé les affaires du curé de Cressier et d'Hory. Jamais je n'ai vu une si fâcheuse humeur que le curé de Cressier. Pour Hory, outre l'abolition que je lui ai donnée, je l'ai chargé de faire réparation à ceux de mon Conseil de ce qu'il avait dit contre eux. *Puis-qu'il se met entièrement à devoir*, faites qu'en recevant sa révocation, on le traite assez doucement. Je ne lui ai voulu accorder aucune grâce pour ce qu'il me doit. S'il en doit obtenir quelqu'une, ce sera plutôt *au dernier paiement*, ne voulant pas donner ce mauvais exemple qu'il n'y aurait qu'à faillir pour être bien traité. Je l'ai mené sur ce qu'il avait fait et lui ai ravancé toutes ses fautes passées (1). »

De son côté, Beauvais avait avisé immédiatement Mareschal. Par lettre du 13 juin, il lui écrivait : « Pour le sieur Hory, S. A. lui permet de se défendre en justice de l'accusation criminelle contre lui intentée, sauf l'exécution de la sentence : s'il est atteint et convaincu de crime, S. A. lui a donné lettres d'abolition desquelles il se servira (2). » — De son côté, d'Affry, alors à Fribourg, écrit à Mareschal, le 26 juin : « Je ne doute pas que M. de Beauvais ne vous ait écrit amplement et que par le *résultat* (3) de S. A. que vous devez avoir en mains, vous ne soyez informé de tout ce qui nous est ordonné tant pour le sieur Hory que pour le curé de Cressier : pour le sieur Hory, nous le verrons venir. Si je puis, je m'en irai des derniers jours de la semaine prochaine, à Neuchâtel. Je vous prie de mander à M. de Beauvais que nous ne

(1) Grandes archives, T 20/30.

(2) Gr. arch., R 20/8.

(3) Résultat : ordonnance ou arrêté du prince : « Il ne faut pas, écrivait Beauvais à Mareschal, que le curé de Cressier, Petit Cuénot, sache que vous avez le *résultat* de S. A., cela le ferait cabrer, car il dit qu'il ne veut point être mêlé avec un *huguenot* et un *criminel* » (désignant ainsi Jean Hory).

manquerons pas de nous conformer à ce qui nous est ordonné (1). » Quelques jours après, en juillet, Favargier se rendait à Paris.

Hory ne revint pas de suite à Neuchâtel. N'ayant rien pu obtenir pour sa dette, il cherche à Paris des moyens de s'acquitter ; et d'ailleurs que ferait-il au pays ? Il n'y rencontrerait que des déboires. Favargier, rentré à Neuchâtel, procède à la vente de tout ce qu'il possède et en arrive, le 13 novembre 1633, à lui saisir son dernier bien au soleil, sa maison de la rue du Château :

« A l'instance du procureur général, les conseillers et justiciers Jean Varnod, David Berthoud dit Grenot et Abram Trybollet ont été députés pour lui taxer et distribuer des biens du sieur Jean Hory, suivant les usages à lui dûment notifiés par Pierre Breguet, sauthier substitué, aux fins de recevoir paiement de la somme de 12733 livres 4 gros, en déduction et tant moins de ce que le dit sieur Hory est resté redevable à S. A. par la clôture de ses comptes, à cause de la recette des Quatre Mairies. Suivant cette commission, ils se sont transportés :

a) En une maison appartenant au sieur Hory par lui acquise, une partie du maître-bourgeois Jonas Fequenet, une partie de feu Isaac Marquis, et la cave, ensemble et avec le *treuil* (pressoir) qui y est, étant dessous la maison de feu Pierre Perrot, lesquelles dites maison, cave et treuil gisant en la rue du Château, joûte le dit Abraham Favre et la dite rue devers bise, les dits hoirs Perrot et encore la dite rue devers joran ;

b) En une grange, aussi mouvante du dit feu sieur Fequenet, étant devant icelle dite maison, avec un gros treuil qui y est, laquelle grange joûte la rue devers vent, la *Tour de Diesse* devers uberre, Guillaume Thievent devers bise et André Veuve devers joran ;

c) En une autre maison gisant en la dite rue, ensemble la cave dessous la maison de feu Jeah Biery, ainsi qu'elle s'étend et comporte par ses justes limites et bornes, laquelle joûte Pierre Chaillet devers vent, la rue devers uberre et les héritiers de Jean Biery devers joran et devers bise ;

d) En un jardin compris dans icelle ; et le tout a été adjugé à S. A. pour 19,000 livres, ce qui fait le paiement du susdit debet, y compris le tiers dernier avant, selon coutume (2). »

Hory était poursuivi ainsi sans relâche. Pendant ces deux années les recors le harcèlent, le procureur général le relance et entasse les frais sur les

(1) Grandes archives, X 20/18.

(2) Grandes archives, M 8/22 bis.

frais ; il faut qu'il trouve de l'argent et il ne sait à quelle porte frapper pour en obtenir ou pour arriver à fléchir le prince. Il finit par s'adresser à ses ennemis même à ce Beauvais (alors aussi à Paris) qui avait été pour beaucoup dans ses malheurs. Beauvais en fut attendri, au moins à en juger par les termes dans lesquels il mande le fait à Mareschal, resté à Neuchâtel (4 mars 1634) :

« Le pauvre Hory a eu recours à moi pour avoir quelque grâce de S. A., soit pour les lods pour s'en exempter, ensemble des intérêts, et pour recevoir ses obligations en paiement, ou au moins une surseance (un sursis). S. A. dit qu'elle ne veut pas perdre cette famille-là comme étant venue avant le déluge, (1) qu'il les veut traiter avec rigueur et qu'après il verra à trouver le moyen de ne les perdre pas. » (2)

Favargier qui devait plus tard être accusé d'avoir tiré beaucoup d'argent de la poursuite des receveurs reliquataires qu'il pressait ou suspendait à son gré, faisait alors parade de la plus scrupuleuse exactitude : s'il déploie autant de rigueur, c'est dans l'intérêt seul du prince. Et pour le démontrer, il s'annonce en état de payer la *dette de Soleure*, pour laquelle le comté était hypothéqué. Il se rend lui-même à Soleure et y compte à L.L. E.E., au nom et de la part du prince de Neuchâtel, la somme de 9,400 écus d'or au soleil et celle de 2,700 goulden d'or en espèces. Y avait-il beaucoup de serviteurs aussi dévoués aux intérêts de leur maître que David Favargier ?

En octobre 1634, Jean Hory rentre à Neuchâtel. Pour exécuter les ordres d'Henri II, la cour de justice de Neuchâtel l'ayant condamné, il doit paraître en Conseil d'Etat et y faire réparation à genoux, humiliation qu'il a retardée deux ans durant, mais à laquelle il ne saurait échapper.

Il écrit donc la lettre suivante à « Messieurs les Gouverneurs et Lieutenant Général et Conseillers d'Etat des Comtés de Neuchâtel et de Valangin : »

« Ayant plu à S. A. accorder lettres d'abolition au soussigné en date du — juin 1632, signées de sa main et contresignées par son secrétaire ordinaire à Paris, il supplie très humblement de le recevoir à la déclaration qui est enjointe par lettre de faire à tous messieurs ses officiers, et de le vouloir entériner et enregistrer sur le manuel du Conseil, et il sera obligé de plus en plus de prier Dieu pour la santé et prospérité de S. A. et la vôtre. »

HORY.

(1) On disait en proverbe : *Aussi ancien que les Hory, — d'aussi vieille famille que les Hory.*

(2) Grandes archives, P 20/2.

Le 28 octobre, Hory parut en conseil d'Etat. Le manuel porte cette mention :

« Le sieur Jean Hory introduit à son instance, a présenté lettres d'abolition de S. A., avec soumission de satisfaire au contenu, et requête de les lire et vouloir entériner et registrer ès registres de Conseil, desquelles lettres avant faire lecture, lui a été dit par Mgr. le gouverneur que nonobstant il soit convenable, en pareil cas, de se mettre en devoir pendant la dite lecture, si est ce qu'il le dispensait de mettre le genouil en terre, au respect de la douceur ordinaire de S. A. et de ceux qui l'assistaient, desquelles lettres faite lecture, il a satisfait de bouche au contenu d'icelle. »

Ainsi, par grâce, d'Affry auquel Henri II a recommandé « de le traiter assez doucement » épargne à Hory l'humiliation de fléchir le genou devant le conseil qu'il a présidé; on se contente de le faire tenir tête nue pour déclarer « que tout ce qu'il avait dit dans sa proteste contre la monte » de ses biens, il l'avait fait par une fâcherie de se voir privé de ses possessions, ne considérant pas assez la grâce que S. A. lui avait faite d'une longue attente avant de le contraindre au paiement de ses dettes, et les gratifications dont S. A. avait usé envers lui : il en avait donc demandé grâce, » pardon et abolition au prince, et, à cette fin, ses lettres nécessaires. Préférant miséricorde à rigueur de justice, S. A., de sa grâce spéciale, pleine » puissance et autorité souveraine, avait aboli, remis, pardonné et éteint, par » les lettres qu'il présentait, à lui Hory et à son fils, les faits en question, » mis au néant toutes poursuites, procédures et jugements qui pourraient » avoir été faits, et eux Jean et Félix Hory remis en leur bonne fame et renommée, si pour cela, elles avaient été altérées, imposant silence à son » procureur général et aux gens de son Conseil d'Etat, qu'ils n'ont eu aucune » intention de leur déplaire, ni s'éloigner de l'état et honneur qu'ils leur » doivent, les suppliant de les excuser s'ils y ont en quelque chose manqué, » lui, Hory, étant tenu de payer les frais légitimes des dites poursuites (1). »

Si, après cela, les ennemis du chancelier Hory avaient considéré la coupe d'amertume comme vidée par le vieillard, il n'y aurait rien eu d'excessif dans sa position; mais on voulait qu'il la bût jusqu'à la dernière goutte et qu'il en pût savourer la lie.

D'Affry, Mareschal, Favargier, les Guy, les Trybollet, ne jugent pas sa ruine assez complète. Inquiets de reconnaître que le crédit d'Hory sur le prince n'est pas entièrement évanoui, craignant de le voir, un beau jour, venir re-

(1) Manuels du Conseil.

prendre sa place au château du prince, ils vont choisir un autre champ d'action. D'ailleurs les dispositions des Neuchâtelois avaient beaucoup changé à l'égard de Jean Hory ; on s'apitoyait maintenant sur les malheurs de cet homme hautain, mais plein de talents. Dès lors, ses ennemis cherchent à le ruiner et dans l'esprit d'Henri II et dans l'esprit des populations.

*(La fin prochainement.)*

F. C.

---

## GLANURES NEUCHATELOISES

### Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

(Suite. — Voir le numéro de mai 1877, page 127.)

#### La famille de Géliou.

1<sup>er</sup> octobre. — Après souper, M. de Géliou me fit voir le diplôme accordé par feu le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, à son oncle Jonas, pasteur à Fleurier, à son père Jacques, pasteur aux Verrières, et aux autres Géliou ses parents, résidants dans la Principauté de Neuchâtel et Valengin, par lequel diplôme ils sont élevés, eux et leurs descendants légitimes, à la dignité de nobles dans la dite Principauté, par les raisons : 1<sup>o</sup> que, lorsque leurs ancêtres sortirent de France, il y a passé deux siècles, pour cause de religion, ils étaient déjà nobles ; 2<sup>o</sup> qu'ils ont dès lors rendu de bons services à l'Etat et à la sainte religion réformée. Ce diplôme, écrit sur vélin fol. est muni du grand sceau royal d'environ cinq pouces de diamètre en boîte d'argent. La maison de Géliou, dont il n'y a plus dans la Principauté de Neuchâtel que mon gendre, est originaire de Sorlat, en Périgord, dans le pays de

Guyenne. Il me fit aussi voir les lettres de bourgeoisie que la famille a obtenues de Neuchâtel et Valengin, aussi bien que la sienne particulière de réception dans la Société économique de Berne (1).

#### L'horloger Huguenin

Le 5 décembre, je fus à Bellelai. Il y avait M. Gobel (2) qui m'apprit que l'horloge musicale que lui avait faite M. Huguenin, avait fort bien réussi, et qu'actuellement M. Huguenin était établi à Rastadt, avec une pension du Margraf.

#### 1781. — Comédie à Lignièrès.

Le 16 août arrivèrent (à Lignièrès) mes frères, mes sœurs et autres de la Neuveville, aussi bien que M. Comte, de Diesse (3) avec deux dames; c'était l'après-dîné, et pour assister à la représentation théâtrale qui eut lieu par MM. les pensionnaires de la cure, ayant à leur tête comme acteur, M. de Géliou lui-même, sa femme et M<sup>lle</sup> Esther. La pièce principale fut la comédie des *Plaideurs* de Racine, et la petite pièce, *Le Bavard*. Tout alla bien. A la sortie de la comédie, on donna une belle collation; la compagnie dansa au son du violon de M. Imer, le ministre, consacré avec mon fils, et qui me parut joli homme . . .

#### 1782. — Engollon et Bonneville.

J'eus occasion de voir, le 5 octobre, le sieur régent de Lignièrès; il est d'Engolon; il me dit que l'endroit où était l'ancienne ville, dont l'Engolon d'aujourd'hui n'était que les granges, s'appelle encore la *Bonneville*, et est actuellement un bocage; non loin de là sont les *courtils*, présentement des prés ou des champs. Il n'y a plus à présent que deux familles à Engolon, des Cunier et des Besson. Lui, le sieur régent est un Cunier.

(1) Jonas de Géliou commença en 1770 ses publications dans les *Mémoires* de la Société économique de Berne, par un extrait du travail de son père sur les abeilles; cependant ses relations avec la Société sont antérieures à cette date. Avant d'en être reçu membre honoraire, il lui envoyait des notes intéressantes; ainsi, dans la séance du 27 septembre 1766, on lut du pasteur de Lignièrès une lettre sur l'économie des abeilles. (*Mémoires de la Soc.*, 1767, t. I, p. 23).

(2) Gobel, alors évêque de Lyda et suffragant de l'évêque de Bâle, depuis évêque constitutionnel de Paris, mort sur l'échafaud en 1794.

(3) Le pasteur de Diesse, Comte, était membre de la Société économique de Berne. Ayant résigné ses fonctions, il se retira à Moutier, dans le Vully, où il mourut en juillet 1784.



**1783. — M<sup>lles</sup> Salomé et Esther de Géliou.**

En août, M<sup>l</sup>e Salomé de Géliou, sœur de mon gendre, se trouva à Lignièrès. Elle a passé plusieurs années en Angleterre, dont elle parle fort bien la langue et où elle a élevé les filles de milord Gallway, originaire d'Ecosse. Elle parle en serrant les dents, comme M. *Himly* de la Caroline<sup>(1)</sup>. On dirait que c'est une habitude que contractent les étrangers qui apprennent l'anglais.

M<sup>l</sup>e Esther de Géliou, actuellement à la tête de l'Ecole électorale de Franktahl pour demoiselles, a une écriture qui va de pair avec celle de nos plus beaux écrivains masculins.

**1784. — La montre du Prince de Wangen<sup>(2)</sup>.**

Le 11 avril, jour de Pâques, le justicier Boillat me fit voir une petite montre de poche que le prince lui a donnée à nettoyer; elle a été acquise par le feu prince Frédéric, qui l'a mise parmi les bijoux de la Principauté au château de Porrentruy. Il va sans dire qu'elle est d'or et d'ailleurs très belle. Mais ce qu'il y a de remarquable, pourquoi j'en parle ici, c'est que c'est une de ces nouvelles montres qui se remontent d'elles-mêmes en les portant, mais il faut marcher avec. Laisée à elle-même, celle-ci va trois fois 24 heures. C'est un habile horloger du Locle, M. Perrot, qui est l'inventeur de ces montres; il n'y a que quelques années qu'elles paraissent. Comme je l'ai insinué, elles se remontent et vont d'elles-mêmes aussi longtemps que la personne les porte et marche avec. Posées et tranquilles, elles vont un certain temps et, comme les montres ordinaires, elles s'arrêtent enfin. Puis, reprises et reportées, elles se remettent en jeu et vont sans être remontées d'une autre façon.

(<sup>1</sup>) *Himly*, que l'on surnommait « de la Caroline », avait habité quinze ans cette province de l'Amérique, en qualité de pasteur de l'église française de Charlestown. De retour au pays en 1758, il comptait ne plus le quitter; il retourna néanmoins à Charlestown, et y mourut en 1789. L'émigration dans ces parages était de mode au 18<sup>e</sup> siècle. Nous avons sous les yeux un opuscule de 40 pages in-12, publié à Berne en 1784, qui donne des détails intéressants sur cette contrée, d'après des lettres de Bernois et de Jurassiens établis là avec leurs familles, depuis quelques années.

(<sup>2</sup>) *Frédéric-Louis-François*, baron de Wangen de Geroldsek, évêque de Bâle, né le 12 mars 1727, à Wilvisheim (Bas-Rhin), chanoine de l'Eglise de Bâle en 1745, fut élu évêque le 29 mai 1776; il mourut à Porrentruy le 11 octobre 1782.

**Avril 1786. — Le graveur Nicolet.**

Le fameux graveur Nicolet, nommé maire de St-Imier, étant retourné à Paris pour arranger ses affaires, s'est dégoûté de son nouveau poste, a renvoyé sa nomination et est resté à Paris.

**M<sup>lles</sup> de Gélien en Allemagne.**

J'ai appris dans le dernier voyage de Lignièrès que M<sup>lle</sup> Esther de Gélien, revenue ce printemps de Franckenthal (où M<sup>me</sup> la veuve Bertrand, fille de M. le jadis banneret Osterwald de Neuchâtel, que j'ai vue à Courtelary en 1770, lui a succédé) et repartie depuis peu de jours pour l'Allemagne, est gouvernante des enfants du prince de Nassau-Weilbourg. Sa sœur, M<sup>lle</sup> Salomé de Gélien, est gouvernante des enfants du prince de Mecklembourg-Strélitz, frère aîné du duc régnant de Mecklembourg-Strélitz, qui n'a point d'enfant.

**Assemblée des bourgeois de Valengin.**

Le matin 4 juillet (à Lignièrès), au son du fifre de M. Chatelanas, qui en joue fort bien, nous nous levâmes à 3 heures et partîmes pour Valengin où l'assemblée générale de la bourgeoisie de Valengin devait se tenir. Nous nous arrêtâmes après avoir passé Chaumont, descendu la belle forêt de Savagnier, dans ce village situé dans le Val-de-Ruz, à 2 lieues de Lignièrès; nous crûmes souhaiter le bonjour à M. le chevalier de Marval, dans sa maison, mais il n'était pas encore levé; nous bûmes un coup à l'auberge, puis continuâmes notre chemin, et, admirant le Val-de-Ruz qui présente tant de beaux villages à la fois à la vue, nous passâmes à Fenin jusqu'où la nouvelle grande route de Neuchâtel contre le Val de St-Imier est poussée, mais l'on en suit une autre pour arriver à Valengin. C'est un bourg assez considérable, plus ancien que beau, à une heure et demie de Savagnier. La foule y abondait; nous fûmes bientôt joints par mon frère, le baillif d'Erguel et M. le lieutenant Belrichard, qui devaient faire avec M. de Gélien, mon frère le ministre et moi, la tournée du comté de Neuchâtel et Valengin. En revanche, M. Chatelanas nous quitta à Valen-

gin... M. le conseiller Paris (\*) se trouva aussi à Valengin. J'y vis aussi M. le chancelier Boive, etc. C'était une affluence extrême de beau monde et autres. Nous nous arrangeâmes un peu chez M. le pasteur de Valengin, M. Fabry.

Environ à 10 heures du matin, les cloches de Valengin commencèrent à être sonnées, et la magistrature de la bourgeoisie de Valengin se mit en marche pour se rendre à la plaine de Bioley, au-dessus du bourg, à un quart de lieue. Cette magistrature consiste en trois maîtres-bourgeois, l'un pour le département de Valengin même, le second pour celui du Val-de-Ruz, le troisième pour celui des montagnes, et puis en 36 conseillers. Ces Messieurs étaient en habit et manteau noir, précédés et suivis d'une compagnie de hal-lebardiers fort lestes avec tambours et fifres; plus encore une musique militaire exécutée par une bande de jeunes musiciens, dite la troupe du Pont-de-Martel, en uniforme vert, hautbois ou clarinettes, bassons et fagots, etc. Tout cela se faisait entendre tour à tour, accompagnant le cortège et charmant les spectateurs. Arrivés à la plaine de Bioley, les hal-lebardiers, en qualité de gardes, firent faire place à la multitude qui s'y trouvait, et les magistrats avec les musiciens montèrent sur une grande tribune haute de quelques pieds et découverte, que l'on avait érigée *ad hoc*. On avait dressé en outre sur cette plaine plusieurs grandes baraques couvertes, où des vivandiers donnaient à manger et à boire. L'affluence était grande, je suppose qu'il y avait autour de 10,000 personnes, tant hommes que femmes, étrangers et citoyens. Les bourgeois de Valengin se distinguaient par l'épée qu'ils portaient, soit à la ceinture, soit sous le bras.

Il faut dire ici quelque chose de cette bourgeoisie de Valengin. Il paraît que d'origine le pays dit la Comté ou la Seigneurie de Valengin était peu peuplé et seulement par des serfs; les Seigneurs de Valengin, pour peupler leur Etat, y appelèrent successivement des étrangers à qui ils donnèrent de grands avantages et franchises, qu'ils augmentèrent encore dans la suite, et auxquels ils admirent la plus grande partie des anciens habitants, dont quelques-uns cependant restèrent dans leur ancienne constitution, qui néanmoins fut beaucoup adoucie. Le corps de ces étrangers et des anciens habitants qui y ont été incorporés, forme la Bourgeoisie de Valengin, tellement qu'il y en a par tout le pays, et qu'ils forment de beaucoup la majeure partie des habitants. En revanche, il y a des communiens, mais en petit nombre, dans différents villages, même dans le bourg de Valengin, qui ne sont que bourgeois

(\*) Paris, conseiller de l'évêque de Bâle, ingénieur et architecte distingué, a joué un rôle important dans les affaires de l'évêché à la fin du régime épiscopal. Il faisait partie du conseil de régence, qu'à son départ pour Bienne, en 1793, l'évêque de Roggenbach, fuyant devant les troupes françaises, chargea de gouverner la Principauté.

de leur endroit; ce sont probablement les descendants des anciens habitants qui sont restés dans leur prestin état. Quoi qu'il en soit, cette bourgeoisie de Valengin a de grands privilèges et en est fort fière. Elle a sa magistrature, comme on vient de dire: elle la change tous les trois ans dans son assemblée générale, qui se tient conséquemment à la même époque; c'est ainsi que cette assemblée avait été tenue au commencement de juillet 1783 et qu'elle se tenait aujourd'hui. L'an 1783, le nombre des bourgeois assemblés portant armes était de passé 3900; l'on n'a pas su me dire le nombre de ceux de 1786. Au surplus, tous les bourgeois de Valengin sont obligés, à moins de bonne raison, de se trouver à l'assemblée. —

La magistrature et son cortège étant placés sur la tribune, le premier acte fut que le maître-bourgeois de Valengin, comme le premier en rang, invita (après que l'on eut ordonné silence) MM. les pasteurs, maires et autres notables de la bourgeoisie de Valengin, à monter sur la tribune. Deux seigneurs russes qui se trouvaient là, soupçonnés d'avoir envie d'y monter, causèrent une rumeur parmi le peuple qui ne voulait pas y souffrir de non bourgeois, et qui ne s'apaisa que lorsque le maître-bourgeois de Valengin l'eut assuré qu'il n'y avait et qu'il n'y aurait sur la tribune que des bourgeois. Ensuite, du haut de la tribune, l'on intima aux jeunes bourgeois de Valengin qui étaient devenus adultes depuis la dernière assemblée, le serment de fidélité au Prince et à la Bourgeoisie; puis les magistrats firent rapport au peuple de leurs gères pendant le temps de leur office, etc.; enfin l'on procéda à l'élection des nouveaux magistrats; toutes ces différentes opérations formaient autant d'actes dont les intermèdes étaient distingués par d'agréables pièces de musique exécutées par la troupe dont j'ai parlé; ces marches, contredanses, allemandes, me semblaient un peu déparer la gravité de la solennité, mais, comme l'observa très-bien M. Paris, cette musique gaie contribuait à remplir les esprits d'une allégresse propre à prévenir des excès auxquels une populace assemblée et qui se voit en force, pourrait aisément se laisser aller. Le soleil ardent, qui dardait ses rayons sur un lieu où il n'y avait d'ombre que celle des baraques aux vivandiers, et l'heure du dîner, nous firent quitter la partie avant qu'elle fût finie, savoir, mon gendre, mes deux beaux-frères, M. Paris et moi, pour suivre M. Prince, beau-frère de M. Géliou, et M. Gieser de Manheim, époux d'une nièce de M. Prince, qui nous conduisirent chez M. le maître-bourgeois Pury de Neuchâtel, autre beau-frère de M. Géliou, résidant, non loin de Bioley, dans un beau bien de campagne à lui appartenant, nommé Sorgereux, où nous dinâmes. Tout vis-à-vis, en face de l'appartement où nous dinâmes, à un coup de fusil, est un autre beau bien de campagne, appelé Bussi, appartenant pour la plus grande partie au dit M. Prince,

mais qui n'y réside guères, préférant Villaret . . . . Après le diné, nous primes congé et quittâmes aussi MM. Paris, Prince et Gieser; nous allâmes avec M. Pury à la Borcadérie, autre bien de campagne situé sur le Seyon, qui descend tout en bas le Val-de-Ruz et qui fait jouer et entretient à la dite Borcadérie des moulins et des manufactures d'indiennes, et appartenant à MM. les frères Montmollin. Nous trouvâmes là compagnie de Neuchâtel, outre M<sup>me</sup> l'épouse d'un de ces messieurs Montmollin, née de Luze, belle femme mais un peu boiteuse, sœur de M<sup>me</sup> de Pourtalès, et mère d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui y était aussi. Les bâtiments sont beaux, aussi bien que les jardins, vergers, promenades, etc. C'est à un quart de lieue de Valengin, où nous redescendîmes ensuite; nous nous séparâmes là, avec bien des remerciements, de M. le maître-bourgeois Pury. M. de Géliou et moi fîmes visite à mon pauvre cousin, l'ex-ministre de Sornetan, retiré à Valengin, où il exerce la médecine avec beaucoup de succès . . . . Il loge chez M. Quinche, qui, ce jour-là même, dans l'assemblée populaire, fut élu maître-bourgeois pour le département de Valengin . . . . Nous partîmes du bourg et nous passâmes au château, qui est sur une hauteur tout près, à gauche du chemin contre Neuchâtel.

(A suivre.)

---

## LA LÉGENDE DU CHASSERAL

---

Probablement déjà avant le 9<sup>me</sup> siècle, les moines du monastère de Val-Travers, envoyèrent leurs missionnaires dans les sombres forêts de la contrée noire (la montagne de Diesse) pour y porter le flambeau de la religion chrétienne. Ce pays, autrefois habité par les Romains, l'était alors par des hordes bourguignonnes qui avaient fui devant l'invasion des Francs. Ces Burgundes de haute stature, de forte encolure, doués d'intelligence, avaient déjà commencé à rebâtir la station de Diesse, avec son camp retranché et son hospice. Au milieu de sombres forêts

on remarquait une clairière d'une lieue de long sur autant de large, sur le sol de laquelle la charrue avait passé et qui offrait quelques rudiments de culture. C'était le fief de Diesse, appartenant à la maison de ce nom.

Mais si les Burgundes commençaient à se vouer à l'agriculture, leur occupation préférée était toujours la chasse, la rapine, la guerre. Ils étaient encore plongés dans la barbarie, adorant les faux-dieux auxquels ils sacrifiaient souvent des victimes humaines. Si le Montizel (mont de la tuerie) pouvait nous raconter combien de sang humain il a vu répandre, nous ne nous étonnerions pas de la répugnance que le peuple éprouve encore aujourd'hui à passer de nuit par cet endroit (\*).

L'œuvre de convertir ces rudes et fiers Burgundes n'était pas chose facile, et cependant grâce au dévouement des pieux et zélés missionnaires du Val-Travers, nous avons la certitude qu'au 11<sup>m</sup> siècle une congrégation chrétienne existait à Diesse, et que même le chef du fief contribua puissamment à l'érection d'un temple dédié à St-Michel.

C'est à ce temps que nous devons nous transporter pour comprendre la légende du Chasseral.

Il y a un temple à Diesse ; sur ce temple une cloche qui, le jour du dimanche, convoque les chrétiens et ceux qui désirent le devenir, à une sainte assemblée. Un prêtre pieux et fervent dessert cette église.

Dans la montagne vit un ermite (peut-être dans la remarquable grotte des prés mi-Joux), non moins pieux, non moins fervent que le prêtre. Ces deux hommes travaillent avec un persévérant dévouement et d'un commun accord à la conversion des habitants de la montagne.

A cette époque vivait à Diesse la veuve d'un chef burgunde, laquelle avait eu la douleur de voir rapporter chez elle le corps inanimé de son mari, déchiré par la griffe de l'ours. Sa peine avait été poignante, et elle n'avait trouvé de consolation que dans l'acceptation de la foi chrétienne. Elle avait un seul fils, grand, fort, maniant avec adresse les armes, et au grand chagrin de sa mère, comme son père grand amateur de chasse. Souvent cette pieuse femme qui aimait tendrement son fils, l'avait supplié avec larmes de renoncer à ses excursions dangereuses et souvent aussi elle l'avait conjuré de penser au salut de son âme, de renoncer au service des faux-dieux, et de se faire chrétien. Mais ses prières et ses larmes étaient inutiles.

Or, un jour de Pâques l'ermite de la montagne descendait par le sentier qui mène dans la vallée. Il se rendait au culte du vrai Dieu. Tout-à-coup retentissent

(\*) Il est probable que la tradition de sacrifices humains attribués aux Burgundes, doit être reportée de plusieurs siècles en arrière, à l'époque celtique et au culte des Druides. Le Montizel aurait été pour cette contrée le théâtre de leurs rites sanglants.

à son oreille, et le son de la cloche de la chapelle et les hurlements d'une meute qui poursuit sa proie.

Quel chasseur inconverti, se dit-il, profane ainsi le jour du Seigneur ? Il fait quelques pas, et il est en présence du jeune homme qui, stupéfait, s'arrête instinctivement devant le vieillard. — Jusqu'à quand, mon fils, persévéreras-tu dans ton endurcissement ? lui dit ce dernier. Ecoute la cloche, elle te convie aussi à déposer tes armes et à te joindre à la sainte assemblée. Ecoute ce son ; il te parle de Dieu, de ton âme, de ta mère, de ses peines, de ses larmes, de ses prières pour toi ; viens donc, mon fils, avec moi la rejoindre dans les parvis de Celui qui ne veut pas la mort du pécheur...

Le jeune homme l'interrompt : — Que me casses-tu la tête de tes prêches ! A toi, aux vieux comme toi, aux débiles, aux lâches, aux idiots, aux vieilles femmes, les prières, les litanies, la sainte congrégation ! A moi les montagnes, les forêts, le concert des chiens hurleurs, la joie de plonger mon épieu dans le cœur de la bête fauve ou de l'ours.

— Mon enfant, reprend l'ermite, ton esprit égaré a rejeté la vérité, la foi des chrétiens, pour ton malheur et pour celui de ta mère ; je ne le sais que trop et je le déplore. Ecoute donc, je ne te demande qu'une grâce : cesse de profaner le dimanche ; dépose tes armes en ce jour ; lie tes chiens. Vois-tu, la malédiction frappe celui qui foule aux pieds le saint commandement et malheur à celui qui brave la justice de mon Dieu. Ah ! que ne puis-je épargner à ta pauvre mère les douleurs qui se préparent.

— Malédiction sur toi ! vieillard importun, crie l'insensé dans sa rage. Tu m'as fait perdre la piste de l'animal que je poursuis.

D'un pied assuré, il gravit la montagne, tandis que l'ermite la descend, triste, affligé, et de sa poitrine oppressée sort un soupir et une prière : — Père des miséricordes, pardonne à l'insensé ; pardonne-lui pour l'amour de sa pauvre mère qui gémit et qui pleure. Surtout garde-le, et ramène-le sain et sauf sous le toit paternel. »

Mais le chasseur ne revint pas. La mère, du seuil de sa demeure, regardant la montagne, l'attendit vainement, des jours, des mois, des années, jusqu'à ce qu'enfin, abîmée de douleur, elle descendit dans la tombe.

Le chasseur maudit avait-il été précipité dans le gouffre insondable du Chasseral qu'on appelle la Baume, ou fut-il la proie des ours, alors si fréquents ? C'est ce qu'on n'a jamais su.

Mais ce qu'on sait, c'est que de temps en temps et à la même époque de l'année, le montagnard attardé qui parcourt de nuit les forêts du Chasseral, entend avec effroi dans les airs une meute ardente et acharnée, poursuivant sa proie, avec des hurlements et une rapidité vertigineuse. Elle est suivie à distance du chasseur maudit qui excite ses chiens à la curée par le cri lugubre : Hou ! hou ! tia, tia, tia.

On dit alors : La haute chasse a passé.

*Nota.* — La petite chouette, ou chevêche, la seule des nocturnes qui émigre au printemps en troupes nombreuses, pousse un cri assez semblable à l'aboïement d'un chien, tandis que la chouette hulotte se fait entendre au loin par ses hou ! hou ! répétés. Voilà, je pense, la meilleure explication de cette croyance populaire.

BESSON, pasteur à Diesse.

---

## LE CHATEAU DE VALANGIN

---

La vue que nous reproduisons ici, par anticipation, est l'œuvre de G. de Merveilleux que nous étudierons en son temps dans notre travail sur *l'Art et les artistes neuchâtelois*. Le château de Valangin a eu le privilège de charmer plus d'un artiste. Le voyageur qui arrive de Neuchâtel est arrêté subitement, à un tournant de la route, par la silhouette un peu âpre et triste du vieux manoir qui, à ce point là, se profile sur le ciel, et forme un tableau qui ne manque pas d'une certaine grandeur.

En dessous, à droite, coule le Seyon dans sa gorge encaissée ; au dessus s'élèvent, sur une pente assez roide, des forêts où les sapins jettent leur note grave et mélancolique ; à gauche s'étend le bourg, maisons froides d'aspect, qui ne font que médiocrement songer à une capitale de comté.

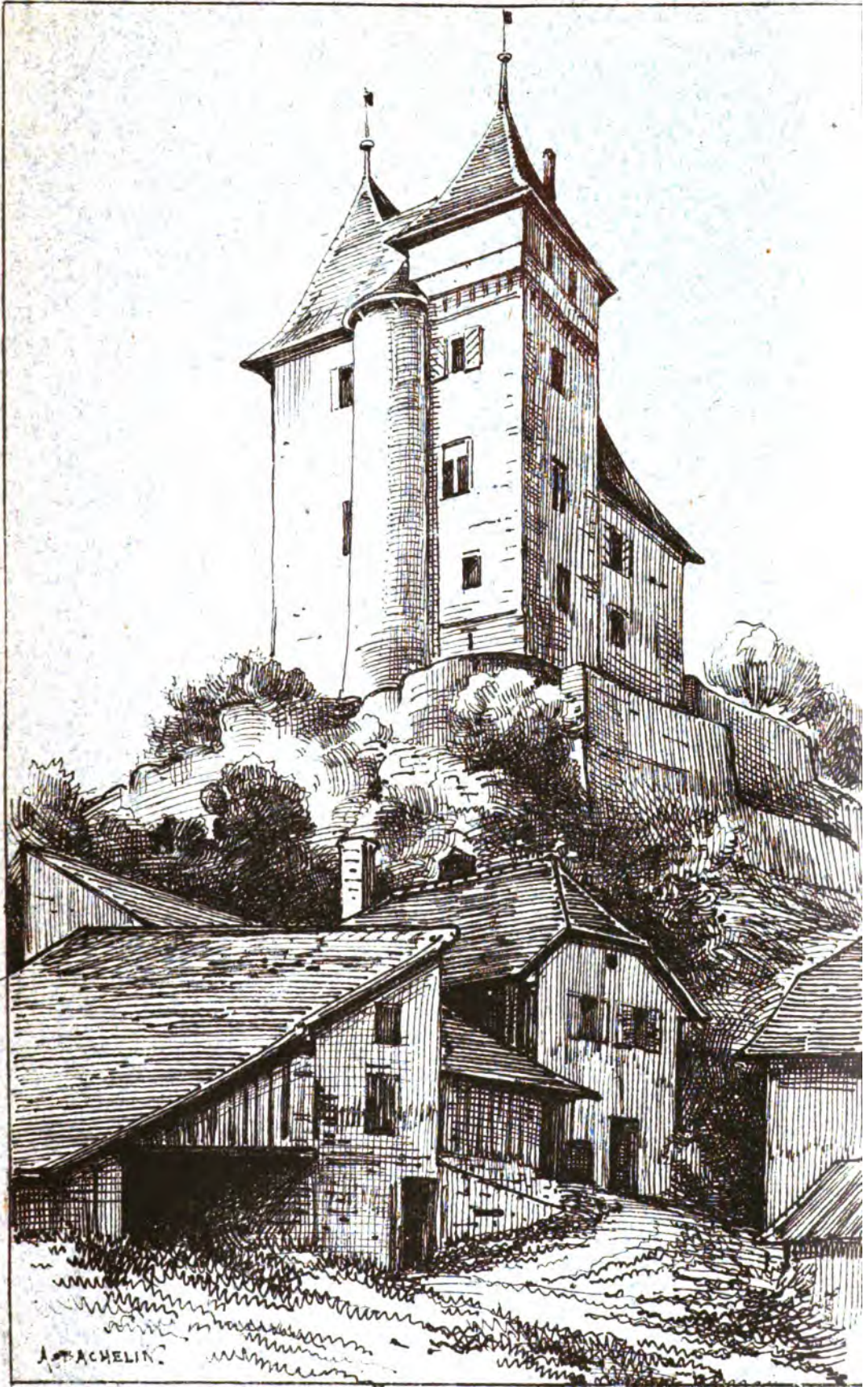
Le château de Valangin a été reconstruit dans le 18<sup>e</sup> siècle sur les ruines de celui des Seigneurs de ce nom ; il ne reste de leur antique manoir que les murailles et les bastions d'enceinte envahis par un lierre séculaire.

A. BACHELIN.

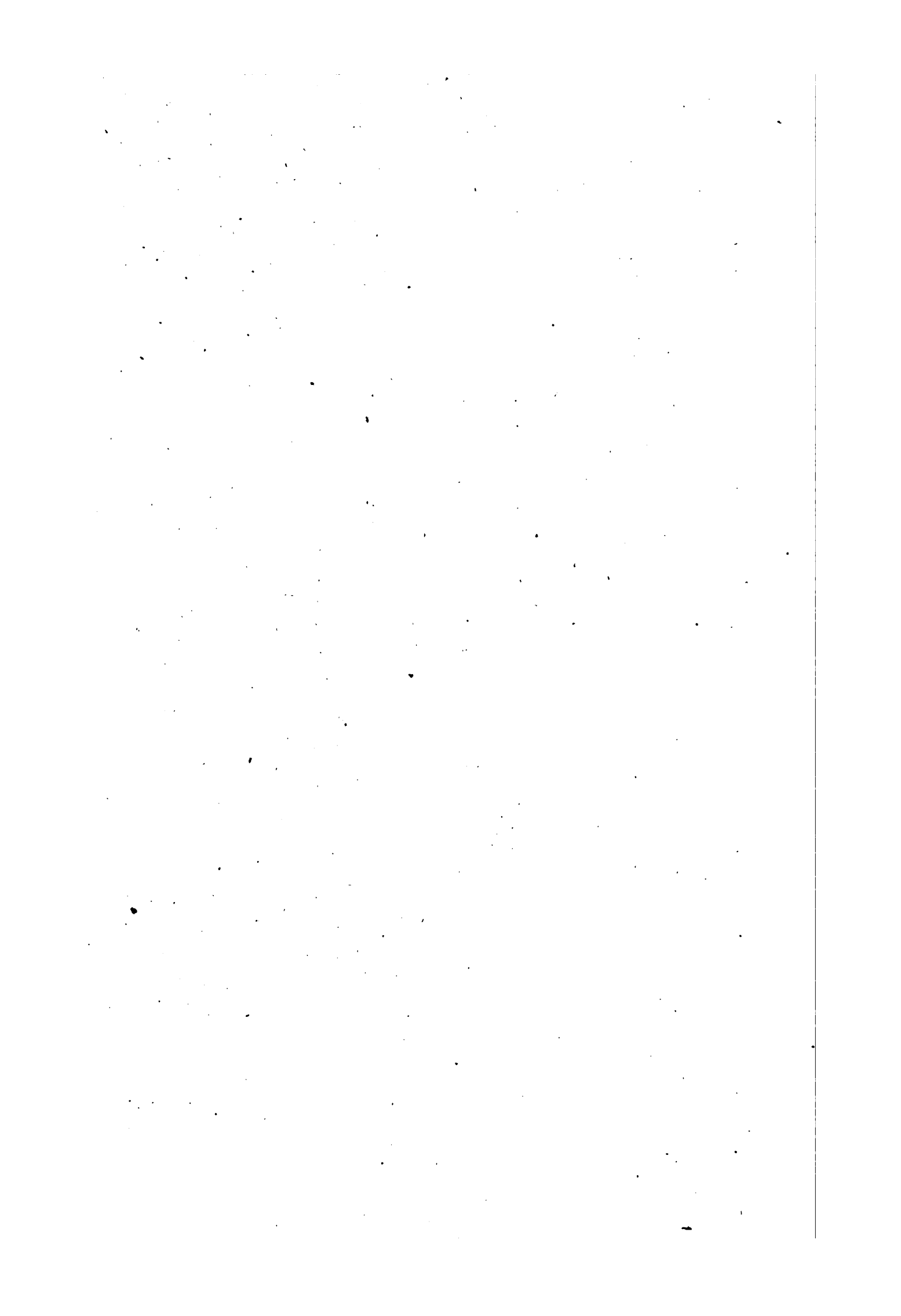
---



Musée Neuchâtelois



Vue du Château de Valangin d'après G. de Merveilleux.



THE  
PUBLISHED  
ARTS AND LETTERS  
COUNCIL OF GREAT BRITAIN

CA  
du Cercle, e  
d

SA



Maison,

TRÈS PROPRE

# RÉUNION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

A LA SAGNE, LE 26 JUIN 1877.

Une réception cordiale, un temps splendide, un nombreux concours de sociétaires, la part prise à cette fête par toute la population de la Sagne, ont fait de cette réunion annuelle une des belles journées de la Société d'histoire. L'éloignement de la Sagne des différentes stations de chemin de fer, pouvait faire craindre que peu de membres pussent s'y rendre ; mais grâce à l'obligeance du Comité d'organisation qui avait mis des voitures à la disposition de ses invités, et grâce aussi au beau temps qui faisait d'une course à pied à travers la montagne une charmante préparation aux travaux de l'esprit, cette crainte se dissipa promptement, et le collège de la Sagne, élégamment décoré de fleurs, de devises, d'armoiries anciennes et modernes, de trophées d'armes, vit bientôt se presser autour de ses tables chargées de vivres de nombreux arrivants charmés de pouvoir réparer de la fatigue de la route le réparable outrage. Le comité d'organisation faisait en même temps distribuer une élégante carte-programme de la fête, ornée d'une photographie du tableau de M. Bachelin : « Jean Richard à la Sagne, en 1679, » et le comité de la Société, une carte de la vallée de la Sagne, dressée par M. de Mandrot.

À 10 heures, les amis de l'histoire se rendent en cortège, précédés par le corps de musique de la Sagne, dans le charmant temple de cette localité. Les dames de la Sagne ne se sont pas contentées de l'orner de fleurs et de guirlandes, elles sont encore venues assister en grand nombre à la séance. Toutes les places sont occupées et la séance s'ouvre sous la présidence de M. Ferdinand Richard.

Le procès-verbal de la réunion annuelle du 4 juillet 1876, à Colombier, est lu et adopté.

Il est donné communication de lettres de M. Colin, de Pontarlier, membre de la Chambre des députés, et de M. de Mulinen, de Berne, exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister à cette séance.

M. Léon Marquiset, premier vice-président et délégué de la Société d'Emula-

tion du Doubs, dépose en don sur le bureau les Mémoires de cette Société, publiés en 1876.

Les candidats suivants sont ensuite admis comme membres actifs :

|                                        |                 |
|----------------------------------------|-----------------|
| MM. Beaujon, Jules,                    | Chaux-de-Fonds. |
| Billon, Arnold,                        | —               |
| Burnet, François,                      | Locle.          |
| Chapuis, Ch., pharmacien,              | Ponts.          |
| Chopard, Gustave,                      | Sonvilliers.    |
| Courvoisier, L., fils,                 | Chaux-de-Fonds. |
| Dessaules, Fréd.,                      | Fenin.          |
| Evard, Arnold, instituteur,            | Chaux-de-Fonds. |
| Evard, L.-Hermann, instituteur,        | Cernier.        |
| Guignard, Paul,                        | Ponts.          |
| Huguenin, Eugène, juge de paix,        | Locle.          |
| Jacottet, Ch., étudiant,               | Neuchâtel.      |
| Jacottet, Léop., pasteur,              | Chaux-de-Fonds. |
| Kiener, J.-F., pasteur,                | Valangin.       |
| Lambelet, Alfred,                      | Ponts.          |
| Laplace, Antoine,                      | Chaux-de-Fonds. |
| Luginbühl, Alph., instituteur,         | Sagne.          |
| Matthey-Prévost, Albert, juge de paix, | —               |
| de Meuron, Henri, pasteur,             | —               |
| Nicoud, Louis,                         | Chaux-de-Fonds. |
| de Perregaux, Jean, étudiant,          | Neuchâtel.      |
| Perrin, Louis, pasteur,                | Môtiers,        |
| Petitpierre, Fritz,                    | St-Sulpice.     |
| Porret, Ch., juge de paix,             | Ponts.          |
| de Pury, David, banquier,              | Neuchâtel.      |
| Reuter, Louis, architecte,             | Chaux-de-Fonds. |
| Reymond, Alexis,                       | St-Sulpice.     |
| Sandoz, Ch.-Ulysse, avocat,            | Chaux-de-Fonds. |
| Schlæppy, Marc, instituteur,           | Colombier.      |
| Soguel, Eugène, juge de paix,          | Cernier.        |
| Soguel, Frédéric, notaire,             | —               |
| Ströle, Gottl., pasteur,               | Fleurier.       |
| Wavre, Georges, pasteur,               | Savagnier.      |

Sur la proposition du Comité, Cernier est désigné comme lieu de réunion en 1878, puis il est procédé à la nomination du bureau pour l'exercice 1877-1878. Par un vote à main levée, M. Ch. Châtelain, pasteur à Cernier, est nommé président, et les autres membres du comité réélus. Le comité pour 1877-1878 se trouve donc composé comme suit :

*Président* : M. Ch. Châtelain.

*Vice-présidents* : MM. Ferdinand Richard et Félix Bovet.

*Caissier* : M. Gustave de Pury.

**Secrétaire :** M. J.-H. Bonhôte.

**Assesseurs :** MM. Guillaume, D<sup>r</sup>; Alex. Daguët; Aug. Bachelin; Fritz Berthoud; L. DuBois-DuBois; L. Favre; Ed. Desor; Alph. de Coulon; de Mandrot; H.-L. Otz; Jules Breitmeyer et L. Pernod.

M. Gustave de Pury, caissier, présente les comptes de la Société pour l'année 1876 :

|                                                       |                    |
|-------------------------------------------------------|--------------------|
| Solde actif au 1 <sup>er</sup> janvier 1876 . . . . . | fr. 2427 21        |
| Finances d'entrée et cotisations en 1876 . . . . .    | » 903 —            |
| Intérêts du dépôt à la Caisse d'épargne . . . . .     | » 83 80            |
|                                                       | <u>Fr. 3414 01</u> |

|                                                                 |                   |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|
| Dépenses : Subvention et frais divers pour l'assemblée générale | fr. 106 03        |
| Frais pour les tombeaux lacustres . . . . .                     | » 400 —           |
| Impressions et ports . . . . .                                  | » 123 40          |
|                                                                 | <u>Fr. 629 43</u> |

Le solde au 1<sup>er</sup> janvier 1877 est donc de fr. 2784,58.

Ces comptes, vérifiés précédemment par le comité et reconnus exacts, sont approuvés avec remerciements au caissier.

Les affaires administratives terminées, le président, M. *Ferdinand Richard*, ouvre la deuxième partie de la séance par la lecture d'une très intéressante et spirituelle monographie de la Sagne. Après les recherches et les publications de M. Chabloy on pouvait croire qu'il n'y avait plus là que quelques épis à glaner, M. Richard a su prouver avec talent, une fois de plus, que dans le domaine de l'histoire le champ n'est jamais complètement moissonné. Il termine en rendant un juste hommage aux personnalités marquantes qu'a produites la Sagne. Le discours de M. Richard se trouve plus loin (voir p. 166).

M. *H.-L. Vuille* lit ensuite un travail très complet sur l'origine de la famille dont il porte le nom et sur la provenance et l'administration du fonds dit des Vuille, fonds de secours qui existe encore.

A M. Vuille succède à la tribune M. *Jurgensen*, qui a pensé qu'au milieu d'une population industrielle, une étude historique sur une branche de l'industrie horlogère serait la bienvenue; les chaleureux applaudissements de ses auditeurs lui ont prouvé qu'il ne s'était pas trompé. Avec son talent habituel, M. Jurgensen raconte et décrit l'invention et l'emploi des machines dans l'horlogerie, et donne de nombreux et intéressants détails sur la vie et les travaux de Pierre-Frédéric Ingold, de la Chaux-de-Fonds, actuellement nonagénaire, l'inventeur modeste des machines dites américaines. Le *Musée neuchâtelois* publie aussi cette remarquable notice (voir p. 154).

M. le professeur *Jaccard* nous fait suivre ensuite avec intérêt Pierre-Frédéric Droz, dit l'Américain, dans ses nombreux voyages à travers l'ancien et le nouveau monde. Ce compatriote voyageur, qui vivait à la fin du siècle dernier, notait tout ce qui lui paraissait digne d'attention dans les villes et les pays que son commerce l'appelait à parcourir. M. Jaccard a compulsé les manuscrits qu'il a laissés et qui sont actuellement propriété de la bibliothèque du Locle, et en a

extrait ce qu'il y avait de plus marquant dans les observations parfois naïves, parfois pleines de finesse de cet infatigable voyageur.

Le manque de temps ne permet pas d'entendre d'autres travaux annoncés; l'un entre autres, de M. Beljean sur Plamboz. Ces travaux sont renvoyés à une prochaine séance ou seront publiés dans le *Musée*.

Avant de clore la séance, M. le Président met aux voix une proposition de M. de Mandrot, demandant à la Société d'autoriser son comité à s'entendre avec les autorités de Rochefort pour la conservation des ruines du château, dont les derniers vestiges courent le risque de disparaître prochainement, grâce au vandalisme de certains promeneurs. Cette proposition est adoptée et la séance est levée à 1 heure.

L'audition des travaux scientifiques et l'air vif de la montagne ont aiguisé l'appétit des amis de l'histoire qui se forment en cortège et, précédés de la fanfare de la Sagne, se rendent au Collège où est servi le repas traditionnel. Les convives sont nombreux et la salle préparée pour les recevoir se trouve, malgré ses dimensions, trop exigüe; mais grâce à la complaisance et au savoir-faire du comité d'organisation, chacun trouve bientôt une place suffisante pour restaurer amplement ses forces. Les dîners de la Société d'histoire ne sont heureusement jamais privés de leur complément le plus agréable. Les toasts se succèdent nombreux et variés, tantôt graves, tantôt humoristiques, mais exprimant tous et l'amour de la patrie et l'intérêt porté à la Société d'histoire et la cordialité qui, dans ces fêtes, règne entre ses membres.

La série des *Santés* est ouverte par M. le pasteur de Meuron qui, dans un langage élevé, porte le toast « à la Patrie. » Qu'on me permette d'en citer quelques passages : « Ceux qui sont chargés de la mission de parler à leurs frères de » la patrie céleste et de leur rappeler qu'ils ne sont ici-bas qu'étrangers et voya- » geurs, sont souvent accusés de n'avoir pas d'amour pour la patrie terrestre. Sans » doute, il peut s'en trouver parmi eux, comme il y en a dans toutes les classes » d'hommes, qui n'ont pas su nourrir dans leur cœur ce sentiment, l'un des plus » forts et des plus purs que Dieu ait mis en nous, mais je ne crains pas d'affir- » mer que je n'en connais pas au milieu de nous. Nous savons trop que pour » s'élever dans l'air pur et chercher la lumière d'En-Haut, l'arbre doit plonger ses » racines dans le sol qui l'a vu naître. . . . Les racines de la vie dans un peuple, » c'est son passé, c'est son histoire, ce sont les travaux et les luttes des ancêtres, » les souvenirs d'enfance, l'air des sommets, le parfum des sapins, le clocher du » village; toutes ces choses qui rendent un pays cher à ses enfants et qui font la » Suisse belle et précieuse à nos yeux. Ces liens si forts et si doux, votre tâche » même vous appelle à en étudier et par là à en mieux comprendre la valeur; » vos travaux servent à les faire apprécier, vous avez la noble ambition de les » sauvegarder. . . . La patrie fait appel au dévouement de tous ses enfants. Que » faut-il pour la bien servir? Recherchons pour le savoir quelles sont les vertus » qui ont produit autrefois des fruits bénis! Nous trouverons, je pense, toujours » et toujours plus, en cherchant mieux et en fouillant plus profond, la simplicité » des mœurs, l'amour de la vérité, l'humilité ennemie des bravades, le respect



» de la loi, la fidélité au devoir et à la foi jurée et surtout l'amour vrai, profond, durable, unissant entre eux les frères qui sentent le même sang circuler dans leurs veines.... C'est pourquoi, permettez que je porte à mon tour la parole d'un solitaire, sorti pour un jour de sa retraite : « Unis, unis, unis dans l'amour de la patrie *« A la patrie ! »* D'unanimes applaudissements accueillent ces paroles.

Les orateurs qui se succèdent ensuite à la tribune sont tous aussi très goûtés ; ce sont : MM. *Albert Matthey-Prévost, Hipp, Etienne, D<sup>r</sup> Guillaume, Ferd. Richard, Léon Marquiset, de Mandrot, l'abbé Rœmy, Eug. Courvoisier, V. Humbert-Droz, Fritz Berthoud, Jâmes Cornu, Jurgensen* et *Fréd. Jacottet*. La poésie et le chant ne sont pas oubliés non plus : un sonnet de *M. Perrenoud-Jurgensen*, en l'honneur de la Sagne ; quelques couplets de *M. Ch.-Eug. Tissot*, chantés par *M. Stoll*, et un duo exécuté par MM. *Stoll* et *Porchat*, sont accueillis avec applaudissements. Rappelons encore que chaque toast était suivi d'un morceau de muque joué par l'excellente fanfare de la Sagne.

Dans son toast aux bonnes relations de la Sagne et des Brenets, *M. Etienne* intercala la lecture de lettres échangées au 17<sup>e</sup> siècle entre ces deux communes, à propos d'une occupation protectrice bernoise. Ces lettres sont de véritables pièces diplomatiques. — *M. le D<sup>r</sup> Guillaume*, en portant la santé des autorités municipales de la Sagne, leur offrit de la part du comité, un tableau statistique, dressé par lui, de la population de cette localité du commencement du siècle à nos jours, et il termina en adressant aux Sagnards le vœu que leur santé fût toujours si bonne qu'ils pussent longtemps encore se passer de médecin. — *M. le pasteur Cornu*, dans son toast à la chambre de charité de la Sagne, fait appel à la générosité des convives en faveur de nos confédérés Vaudois frappés dernièrement par la grêle. Une collecte, organisée séance tenante, produisit la somme de fr. 131 qui fut envoyée au gouvernement vaudois.

Les habitants de la Sagne, en entendant ces discours et ces toasts en prose et en vers, ont pu se convaincre que si la Société d'histoire, qui a mission de tout connaître et de tout enregistrer, n'ignorait pas les anecdotes dont ils sont les héros, ces contes dont on a bercé notre enfance, comme l'a dit *M. Fritz Berthoud*, elle n'en reconnaissait pas moins les excellentes qualités de cette intelligente et laborieuse population. Mais malgré, ou plutôt à cause même du plaisir que l'on a de se trouver réunis dans une joyeuse fête, les heures s'envolent rapidement et le moment du départ est venu. Comme la locomotive du chemin de fer régional ne vient pas encore chercher les voyageurs sur le Crêt, il faut songer à d'autres moyens de locomotion ; les uns regagnent leurs foyers à pied, en traversant ces belles forêts du Jura qu'éclairent les derniers rayons d'un splendide soleil couchant ; les autres profitent des voitures que le comité de la Sagne a mis de nouveau à leur disposition. La fanfare, à laquelle se joint un grand nombre d'amis, accompagne encore jusqu'à la Combe des Cugnets ceux qui vont traverser la chaîne de Tête-de-Ran ; sous les arbres qui ombragent l'entrée du pittoresque vallon, *M. le D<sup>r</sup> Guillaume* adresse un sincère et cordial remerciement aux musiciens et à tous nos hôtes de la Sagne et l'on se sépare en se donnant rendez-vous, s'il plaît à Dieu, l'an prochain, à Cernier.

CH. CHATELAIN.

# DE L'EMPLOI DES MACHINES EN HORLOGERIE

SPÉCIALEMENT DANS LA FABRICATION DES MONTRES DE POCHE

Leur principal inventeur, M. P.-F. Ingold.

Lu à la réunion de la Société cantonale d'Histoire, à la Sagne, le 26 juin 1877.

Par M. Jules-F.-U. JURGENSEN.

## I

L'industrie horlogère en Suisse, dans le canton de Neuchâtel en particulier, a-t-elle subi, depuis quelques années, l'injure d'une infériorité reconnue et dument constatée? — Ses nouveaux concurrents d'Amérique l'ont-ils définitivement battue par l'emploi de machines nouvelles supprimant la main-d'œuvre individuelle et le travail de l'artiste travaillant isolément?

Telles sont les questions qu'on a tapageusement posées et que les Américains résolvent en leur faveur.

Cette étude a pour but de démontrer que la supériorité exclusive n'appartient à personne, qu'il n'y a pas de réponse absolue à donner dans l'espèce et que, dans tous les cas, les innovations apportées depuis vingt ans, aux Etats-Unis, dans la fabrication de l'horlogerie portative, sont dues à des Européens, à la science européenne et à un artiste d'origine suisse, M. P.-F. Ingold, en particulier.

Constatons, dès l'abord, que l'art de l'horlogerie ne saurait se passer de l'initiative particulière de l'ouvrier, de son travail direct et savant, de sa légèreté de main et de sa vigilance non-seulement régulatrice mais correctrice.

Tout horloger au fait de sa profession ne contredira pas l'assertion que l'emploi presque exclusif de la machine en horlogerie enlève aux produits fabriqués : 1<sup>o</sup> la parfaite sûreté des résultats,

2<sup>o</sup> le cachet artistique.

Si la machine exécute, théoriquement, avec une régularité constante, les travaux qu'elle est destinée à produire, on conçoit vite cependant que cette

uniformité, très suffisante lorsqu'il s'agit de tissage, d'objets peu compliqués ou de taille et de solidité relativement fortes, ne l'est plus quand on veut obtenir des ajustements parfaits dans des pièces de très petit volume et une régularité absolue dans l'agencement d'objets dont les rapports entre eux ne sauraient subir de changement sans danger pour le résultat de l'œuvre entière.

Pour une arme portative déjà, un revolver par exemple, il faut, en dernier ressort l'intervention d'un armurier habile.

A plus forte raison suis-je autorisé à penser qu'à propos d'une machine telle qu'une montre, le rôle de l'ouvrier doit-être constant, conscient, direct et souverain. L'outil, la machine, l'outil très perfectionné ne doivent être entre les mains de l'ouvrier horloger que des auxiliaires maniés avec autorité, avec une vigilance sans cesse éveillée, et la pensée de celui qui s'en sert doit pouvoir corriger, par la science personnelle, le travail automatique de l'esclave aveugle.

Que de machines, que d'outils nécessaires à l'horloger ! Il semble, à lire certains rapports et à entendre maintes conversations, qu'en Suisse nous sommes privés de divers moyens mécaniques indispensables et que leur emploi permet aux Américains une production supérieure à la nôtre.

Qui ne sait, au contraire, qu'en dehors des outils simples, limes, burins, tours divers, employés pour le travail de chaque instant, l'ébauche, squelette de la montre, les vis, les roues et les pignons, les boîtes qui enveloppent l'instrument, sont universellement produits chez nous par des machines sans cesse perfectionnées ? Les pièces du remontoir et de l'échappement sont étampées, les pierres préparées par des ébauchoirs et des tours dont l'emploi permet à la fois une production illimitée et le bon marché excessif.

Mais l'agencement de ces pièces entre elles, le pivotage, le posage des rubis, le réglage, la mise en action définitive d'une œuvre à laquelle concourent tantôt plusieurs milliers ou des centaines de pièces différentes en acier, en or, en argent, en laiton, en rubis, en cristal, en verre, en émail, pièces qu'il faut tantôt river, tantôt sertir, souder, glisser, visser, ajuster avec ou sans ébat, graisser ou huiler, gommer, tout cela, dis-je, exclut dans une vaste mesure la possibilité de trop demander à la fabrication mécanique. L'horloger, l'artiste est nécessaire à ce travail, comparable à celui du peintre auquel il faut, sans doute, toile, pinceaux, palettes, couleurs, vernis, cadre, mais qui doit presque tout au génie personnel et à la science qui le guide.

N'abusons pas de la lithographie ou, du moins, ne la plaçons pas au-dessus de la peinture à l'huile.

D'ailleurs, comme il y a des épreuves avant la lettre, soyez sûrs qu'en horlogerie l'usure et la détérioration des machines, auront assez vite introduit dans les produits du travail auquel elles concourent des défauts d'autant plus graves qu'ils s'accroîtront insensiblement et que, souvent, la correction après coup en sera impossible ou trop coûteuse.

Pour nous résumer sur ce point, disons que c'est dans l'intelligente combinaison du travail mécanique avec celui de l'artiste que se trouve le chemin le plus sûr.

Or, nous soutenons que la Suisse est en pleine possession des forces nécessaires pour réaliser cet idéal, et que sa supériorité sera vite démontrée au public, juge en dernier ressort, lorsque celui-ci aura eu le temps d'établir des comparaisons et de faire abstraction des éloges que les nouveaux venus sur le terrain de la concurrence se sont complaisamment prodigués à eux-mêmes. Les machines montées en Suisse, à Genève, au Val-de-Ruz, au Val-de-Travers, à Bienne, au Val-de-St-Imier, dans la Vallée-de-Joux, etc., etc., pour la fabrication des ébauches, des vis, des pignons, des roues, des pièces découpées ou en préparation, des boîtes, ont atteint un degré de perfection qui ne semble pas devoir être dépassé.

Ce point établi, affirmons ensuite et hautement que le personnel ouvrier de nos cantons, de la Vallée-de-Joux, de Genève, et des pays neuchâtelois en particulier, compte, outre des artistes exécutants de premier ordre, un ensemble incomparable de praticiens élevés à l'école de l'expérience et de la plus active émulation.

En passant, rendons un juste hommage aux produits chronométriques d'Angleterre et de France, et disons encore que Besançon, fabrique fille et sœur de la nôtre, a su trouver pour la fabrication moyenne, un cachet d'élégance et un renom de bonne foi auxquels nous nous empressons d'applaudir <sup>(1)</sup>.

Il faut bien se garder toutefois de traiter avec légèreté la fabrique d'horlogerie américaine; elle a réalisé certains progrès d'ensemble d'une incontestable valeur; elle est arrivée à une approximative uniformité des pièces employées dans ses produits, ce qui facilite les rhabillages.

Mais, devancée en cela par d'autres dont l'horlogerie a grand renom chez elle, ses chefs avoueront sans peine que la variété des genres et des formes lui fera toujours défaut, à moins qu'elle ne continue à nous copier et, dès lors, à changer d'allures et de système.

<sup>(1)</sup> Nous n'aurons garde d'oublier, parlant d'horlogerie fabriquée par les machines, qu'à Beaucourt (jadis Haut-Rhin), MM. Japy dirigent des établissements justement célèbres, dans lesquels travaillent des milliers d'ouvriers.

Puisque je fais appel à la loyauté de nos confrères d'outre-océan, je tiens encore et surtout à démontrer ici que le promoteur de leurs vastes établissements d'horlogerie à la machine, l'inventeur de la plupart des outils qui y sont employés, est un grand artiste suisse dont le nom, déjà bien connu, n'a pas, chez eux au moins, la haute notoriété à laquelle il a droit.

## II

Pierre-Frédéric Ingold naquit à Bienne, le 6 juillet 1787. Sa commune d'origine est Lauperswyl, dans l'Oberland bernois. Son père mourut en 1790, à Bienne, et des circonstances de famille obligèrent alors la veuve à venir établir ses pénates au Valanvron. Elle fut le premier professeur du jeune apprenti. Horlogère elle-même, elle achevait et polissait les pièces d'acier des mouvements de pendule, en expliquait le mécanisme à son fils, l'incitant à se vouer à la culture d'un art qu'elle aimait et lui insufflant la noble ambition de le perfectionner.

Il fit, dès l'âge de 12 ans, des pignons, des verges, des finissages, puis, plus tard, des échappements à cylindre et à virgule, puis enfin quelques repassages de pièces à répétition.

Lorsqu'il se sentit assez fort pour tenter la fortune à l'étranger (c'était en 1809), il se rendit à Strasbourg et y travailla un an comme rhabilleur. En 1810, il se dirigea sur Paris, alors comme toujours la ville aux merveilles, à l'attraction puissante sur les esprits jeunes, ardents, avides de connaître, de savoir, de briller un jour sur la scène du monde. Deux ans ensuite, Ingold, craignant d'être astreint au service militaire, peu désireux d'ailleurs de s'associer aux gloires de l'Empereur (on n'est pas Bernois pour rien et la Neueneck n'était pas si loin), quitta la grand'ville et s'embarqua pour les Etats-Unis le 12 août 1812, à Dunkerque. Le soir même, son navire était capturé par les Anglais, conduit à Douvres puis à Portsmouth. Cette nuit-là les Anglais firent plus de 1000 prisonniers français avec lesquels on confondit notre jeune horloger. Il partagea le triste sort commun pendant plusieurs mois et fut reconduit avec ses camarades à Morlay, en Bretagne.

Telle fut la première excursion d'Ingold en Angleterre; ainsi échoua sa première tentative de gagner les bords américains.

Dénué de toutes ressources, il fit à pied, avec deux de ses compagnons de captivité, le chemin de Morlay à Paris.

Les provinces du nord de la France étaient encore pauvres à cette époque, et les récits du voyageur, obligé de s'arrêter dans les villages, sont loin d'être dénués d'intérêt. La grasse et verdoyante Normandie, mieux partagée que la Bretagne, lui offrit néanmoins d'assez piquants sujets d'étonnement : les omelettes brassées à la main dans le tablier de cuir, mangées dans des puits pratiqués dans l'épaisseur du bois de la table, avec des couverts d'étain retenus à celle-ci par des chainettes, — tout cela ne laissait pas de déterminer une norme de civilisation quelque peu rudimentaire. Aussi Ingold rentra-t-il avec bonheur dans son cher Paris.

Il y travailla chez l'horloger Gribel, rue Vivienne, et lorsqu'il eut regarni sa bourse cruellement éprouvée, il reprit le chemin de la Chaux-de-Fonds. Nous sommes en 1813. Il emportait de chez Gribel 18 pendules pour lesquelles il s'était chargé de construire et d'ajuster les échappements.

Ce travail achevé, il déclare à sa mère et à ses amis vouloir encore tenter les aventures; ses études, estime-t-il, ne se peuvent poursuivre avec fruit que dans les centres de civilisation où se réunissent les grands artistes et il repart pour Londres (1814).

Recommandé à deux honorables Neuchâtelois, Guillaume et Bovet, de Fleurier, fixés dans la métropole anglaise comme horlogers, il fut placé par eux chez Rentsch, fournisseur de la Cour. Il y construisit des pignons pris à l'acier rond, les acheva d'une manière si brillante et si parfaite que ses confrères le regardèrent dès lors comme l'un des plus forts dans la corporation. Et pourtant, pourquoi marchandions-nous à nos confrères anglais le juste tribut d'éloges dû à leurs aciers et à la manière de les traiter?

Mais, ce n'est là que la bagatelle de la porte et nous touchons à l'un des faits capitaux de la carrière industrielle de l'artiste suisse. C'est chez Rentsch qu'il construisit sa première montre à remontoir sans clef. Ce n'est pas le remontoir que vous connaissez, opérant au moyen de la couronne ajustée sur le pendant. Ce n'est pas non plus la montre à poids ou à secousse. Il s'agit d'un engrenage concentrique, mû par la main, en tournant le fond de la boîte. La roue dentée extérieure est presque aussi large que la platine elle-même. Le ressort une fois bandé, l'arrêt s'effectue par un doigt d'acier entraînant une Croix-de-Malte, comme dans nos pièces actuelles. Ingold construisit aussi alors une répétition dont la sonnerie partait à volonté, non au moyen d'une targe extérieure, mais en imprimant à la lunette un mouvement de circonférence. La sonnerie était à tact.

L'ambassadeur de Russie en Autriche acquit cette première répétition à remontoir sans clef. Le Prince-Régent d'Angleterre en commanda six semblables.

Nous sommes aux Cent-Jours, et survient ce coup de foudre effroyable qui a nom : Waterloo. Les affaires générales furent suspendues. Les Anglais surtout, éblouis par leur victoire, heureux d'avoir jeté à bas le titan qui ébranlait leur île, se livrèrent à l'ivresse d'un succès inespéré.

30000 touristes d'Albion entrent dans Paris avec la garde royale. Ingold représente Berne en cette circonstance et se met à leur suite. Il a la joie naïve du conscrit qui pense échapper pour toujours au service. Il triomphe à sa manière, lui qui, pourtant, ne s'est jamais occupé de politique.

En 1815, suivant les alliés, il rentre à la Chaux-de-Fonds et se remet de suite à la besogne. Un gentilhomme habitant le chef-lieu, M. de Claparède, lui achète une pièce de construction nouvelle. Il s'agit non-seulement d'un remontoir par le fond ou la lunette, mais la mise à l'heure offre ceci de particulier, que les aiguilles se meuvent au moyen d'une targette adaptée au pendent.

Comment M. de Claparède envoie-t-il cette montre à Naples? Je ne sais, mais elle tombe, dans cette ville, en possession de la princesse polonaise Jablonowska qui en fait hommage à l'impératrice Marie-Louise, seconde femme de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>.

L'auguste princesse porta cette répétition pendant l'espace de 30 ans, la légua à l'une de ses suivantes, cousine de l'horloger Sylvain Mairat. Celui-ci l'acheta et la revendit à M. Ingold, aux mains de qui nous l'avons vue.

De 1817 à 1823, Pierre-Frédéric travaille chez Bréguet, de Paris. Période importante de son existence. Scientifiquement, il fit alors des progrès considérables. Il a pour collègues Moinet, Kessel.

Je relève dans son livre de comptes plusieurs postes intéressants. Certains repassages de pièces compliquées lui étaient payés alors 608, 300 et 200 francs.

En 1820, la maison Bréguet l'envoie passer sept mois à Constantinople où il la représente; appointements modestes : 2333 francs pour les sept mois. Voyage, aller et retour, 1500 francs; nourriture et frais, 700 francs.

Peu de temps après, Ingold épouse M<sup>lle</sup> Gabrielle Ruc, native d'Auvergne. Sa compagne mourut en 1848.

C'est de 1823 à 1825 que notre horloger s'occupa très spécialement de la manipulation des pierres fines et de leur appropriation à l'horlogerie. En cette matière aussi les Anglais ont obtenu et obtiennent des succès marqués. Ingold perça et acheva nombre de rubis et de saphirs, trous et contre-pivots tout ensemble. Il perfectionna lui-même les outils nécessaires au perforage du réservoir d'huile. Bréguet avait été, en ceci, le maître d'Ingold.

De retour à la Chaux-de-Fonds, en 1825, il enseigne à nombre d'apprentis l'art de traiter les pierres fines en horlogerie.

Dès l'an 1800, les Genevois s'occupaient avec succès de cette spécialité. Urban Jurgensen, de 1807 à 1809, pendant un séjour qu'il fit en famille chez son beau-père Frédéric Houriet, communiqua à plusieurs ouvriers locaux l'art de percer, de façonner et de tailler le diamant, le rubis, le saphir, le grenat.

Ingold, vers sa 40<sup>me</sup> année, pensait ne pas fournir sur cette terre une longue carrière. Il souffrait presque continuellement de la poitrine, s'enrhumait à tout bout de champ, manquait d'appétit, de ressort, de santé en un mot. Ses amis de la Montagne lui disaient assez brutalement : « Oh ! pour toi tu es seulement trop rusé *pour ton état*, tu ne feras pas de vieux os. » Prédiction menteuse, heureusement, puisque le catarrhe dure toujours et que le malade est nonagénaire.

Néanmoins Ingold s'en fut vivre à Genève, fuyant notre rude climat. Il y passa deux ans, associé d'un nommé Müller, cela sans grand profit pour sa bourse.

La tête pleine de vastes projets, semblable au papillon que la flamme attire, Pierre-Frédéric veut une fois encore, tenter la fortune dans ce Paris « plein d'or et de misère » où toujours il a trouvé sinon des moissons toutes prêtes, du moins des conseils sagaces, des hommes aussi bienveillants que savants, des confrères respectueux pour son génie naturel et sa forte volonté.

Nous touchons ici à la période intéressante entre toutes de la carrière si laborieuse de notre vénérable confrère, et nous allons nous occuper de ses travaux qui ont plus particulièrement trait à la construction des machines dont il fut l'inventeur ou l'applicateur.

Je n'hésite pas à dire que de l'avis de mécaniciens, d'ingénieurs, horlogers et autres spécialistes, — au nombre desquels je place M. Jules Jurgensen, mon père, — Ingold est l'un des premiers artistes du siècle, le plus grand novateur en horlogerie peut-être, en tout cas celui qui, presque seul, a élevé la fabrication des montres au moyen de puissantes et ingénieuses machines auxiliaires à un point inattendu de perfection.

Dans les fabriques, dans la nôtre en particulier, tous les chefs, tous les officiers ne sont pas présents. Que de morts, que d'absents, que d'inconnus dirigent, soutiennent, améliorent, modifient, perfectionnent les travaux de l'ouvrier, du soldat ! Si des artistes français, anglais, danois, hollandais, suisses, établis chez eux ou à l'étranger, sont nos directeurs, on peut dire qu'Ingold est l'initiateur et comme le directeur invisible des grandes fabriques américaines.

Ses plans devaient séduire des hommes tels que les Japy, ces industriels jus-



tement fameux, que leur audace et leur activité ont si bien servis. Ingold leur ayant été présenté, les choses marchèrent si vite qu'un projet d'association fut de suite ébauché.

La raison sociale devait être : Ingold, Berthoud, Monnin, Japy et C<sup>ie</sup>. Les déboires furent immédiats. Comment eût-il pu en être autrement ? Japy s'aperçut vite que les recherches et les aspirations d'Ingold le poussaient vers un idéal difficile et très coûteux à réaliser.

Japy, qui voulait le bon ou le passable à bon marché, comprit dès le début que les essais industriels et les plans de son futur coopérateur le feraient sortir de la grande voie pratique dans laquelle il se mouvait. Entrevit-il encore le point délicat signalé à l'entrée de cette étude, savoir la difficulté qu'il y a en horlogerie à ne se confier qu'à la machine seule ?

Quoi qu'il en soit l'association n'aboutit pas, il n'y eut pas constitution de société.

A la Chaux-de-Fonds déjà, lorsque Ingold parlait de ses machines centuplant la production en la perfectionnant, pour d'autres raisons, on accueillit mal ses ouvertures.

« Et quoi ! lui disait-on, vous voulez ruiner l'ouvrier ! lui ravir son travail ! » Raisonement borné, s'il en fut, le même qui, pendant quelques années, dépopularisa le nom de Jacquart à Lyon, le même qui mit en suspicion le patriotisme de Lecoultré, dans la Vallée-de-Joux.

Comme s'il pouvait jamais être utile de s'opposer au progrès, d'endiguer le génie, d'emprisonner Galilée !

Lorsque vers 1850, Ingold, obsédé par le sentiment qu'il avait de la valeur de ses trouvailles et de ses projets, voulut une fois encore, monter en Suisse l'établissement modèle qu'il rêvait, il subit une opposition aussi vive qu'inintelligente, à tel point qu'aujourd'hui encore, affaibli par le poids de 90 hivers, il redoute le renouvellement des attaques auxquelles il fut jadis en butte. — Hélas ! les événements répondent pour lui et tous ses concitoyens lui doivent aujourd'hui des regrets et des hommages d'autant plus sincères que les critiques antérieures de quelques-uns d'entre eux ont été acerbes et persistantes.

Mais n'anticipons pas.

Découragé par son dernier insuccès, persuadé que si la France est le pays des idées l'Angleterre est celui de leur mise en pratique, Ingold vent aller à Londres. — Le notaire Bouard, celui-là même qui avait rédigé le projet d'acte constitutif de la Société dont je parle plus haut, avait compris que le talent d'Ingold était réel, qu'à un moment donné la mise en œuvre de ses théories pouvait devenir une richesse pour la France.

« Gagnez d'abord de l'argent, lui dit-il, vous serez plus fort ensuite. » Il le présenta à plusieurs personnages considérables du temps, à des savants, à divers membres de l'Institut. Puis, l'ayant amené à ouvrir une boutique en face de la Bourse, il y achemina la meilleure clientèle.

La célébrité commençait pour lui. Arago, Gambey, Pouillet, le baron Thénard, s'entretenaient volontiers avec le savant horloger, l'encourageaient, le louaient au dehors, lui valaient de brillantes commandes. Le prince royal, Louis-Philippe d'Orléans, lui fit visite peu de temps avant son appel au trône.

Ingold construisit alors un régulateur de très grande dimension, un échappement à force constante de son invention et imagina diverses combinaisons nouvelles pour échappements. On ne voulut confier qu'à lui la réparation des célèbres automates de Vaucanson : oiseaux chantants, magicien opérant et marchant, avec pendule intérieure, vases à fleurs avec pendules, etc.

Le règne de Louis-Philippe fut à la fois actif, paisible et fécond. Les hommes haut placés dans le Gouvernement de l'Etat ne dédaignaient pas de s'associer aux efforts modestes tentés pour l'amélioration de tout ce qui touche à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. L'horlogerie, cette industrie qui relève à la fois de la science et de l'art, fut hautement encouragée et protégée.

Alors s'agitait déjà cette question du travail manuel artistique, en opposition avec le système purement mécanique.

L'Ecole de Versailles, dirigée par le très éminent M. Benoit<sup>(1)</sup>, représentait la première manière. Avec un tact louable, on sentit à Paris, autour de M. Ingold, qu'il fallait s'assurer les bénéfices des innovations qu'il proposait.

Nul doute que les membres du Conseil d'administration de la nouvelle société qui se fonda alors n'aient exercé sur les études et les applications d'Ingold la plus heureuse influence.

Voici quelques-uns de ces noms :

MM. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, député;  
 Armand de Séguier, de l'Institut, conseiller à la Cour royale de Paris;  
 le comte de Gueheneuc, pair de France;  
 Pouillet, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, professeur à  
 l'Ecole polytechnique et à la Sorbonne;  
 Jouannin, secrétaire du Roi;  
 Gambey, mécanicien;  
 le duc de Praslin, le baron Thénard, le général Baudrand, le baron  
 de Rothschild. . . .

(1) M. Benoit, officier de la Légion d'honneur, chevalier des SS. Maurice et Lazare, est actuellement directeur de l'école d'horlogerie de Cluses (Savoie). — Cette école, subventionnée par l'Etat, compte environ 300 élèves et brille au premier rang.

Il s'agissait de fonder, de former une « Fabrique d'horlogerie française » (1).

Différentes causes et divers incidents nuisirent à l'entreprise. Le parti des Versaillais (horlogerie artistique, directeur Benoit) visait à la prééminence et se targuait de ses avantages acquis; il insinuait que la concurrence par le moyen des machines serait fatale à l'horlogerie française comme art et comme profession.

Quand furent mis au jour les premiers découpages de roues, les découpoirs de ponts et les tours perfectionnés, on s'insurgea, pour ainsi dire, contre l'avilissement possible ou prétendu d'un art précieux.

Depuis la Chaux-de-Fonds même on écrit aux Japy pour les conjurer d'anéantir certaines de leurs machines et pour signaler une ruine considérée comme inévitable si l'on persiste dans leur emploi. — Ingold luttait toujours mais dépensait beaucoup d'argent pour monter son outillage.... Les actionnaires, ne recevant pas de dividendes, s'impatientent.

En assemblée générale, l'un d'eux se hasarde à dire que l'esprit pratique faisant défaut en France, il fallait transporter outre-Manche le siège de la Société et y attirer des capitaux anglais.

Ce qui fut fait en 1839.

Peu à peu les Français retirèrent leurs fonds et leur coopération. Néanmoins le courageux novateur trouva de nobles appuis, et c'est à ce moment qu'il déploya la plus persévérante activité.

Citons quelques-unes des principales machines qu'il acheva à cette époque et qui fonctionnèrent avec plein succès :

L'une d'elles produisait la platine *terminée*; non la platine tournée, ébauchée avec un cran et quelques points, mais la platine *prête*, polie, avec trous taraudés pour les vis, trous polis à l'intérieur pour les pieds des ponts, pour tous les mobiles y compris l'échappement, avec emplacements et sertissures préparés pour les trous en pierre, avec creusures faites et polies de fond et de champ. Et ces platines se finissaient, se terminaient des deux côtés à la fois, avec une régularité automatique, on le comprend de reste.

Il y avait cinq grandeurs pour les mouvements, le tout obtenu dans des proportions basées sur les rayons semblables.

Les découpages produisaient des roues et des pièces à côtés polis en même temps que tranchés, mais polis admirablement. Ses instruments à fabriquer les vis produisaient des trous et des pas légèrement coniques, taraudés mécaniquement, cela va de soi, de manière à éviter l'usure. Le tour aux barilletts rendait cette pièce de la montre tournée d'un seul coup dans le bloc, le fond

(1) Le programme en fut rédigé par M. Arago.

intérieur poli comme un miroir et de l'épaisseur voulue, exacte, prête à recevoir le ressort moteur. Les trous à pivoter, avec meules, sont susceptibles de produire les plus irréprochables chefs-d'œuvre.

Je citerai encore les machines admirables à découper et à finir les balanciers à lames bi-métalliques, et les découpoirs pour les diverses pièces de l'échappement, ceux-ci facilement modifiables, en sorte qu'à peu de changements près on les pouvait transformer pour en tirer soit les différentes pièces d'un remontoir au pendant dans ses formes actuelles, soit même les pièces ébauchées de la cadrature d'une répétition.

Ingold a tous les plans de ses machines à tourner les boîtes de montres, mais il n'en monta aucune.

On allait donc toucher au port de l'exécution assurée quand une nouvelle tempête s'éleva. Les boutiquiers de Londres, jaloux de voir l'entreprise patronnée par des pairs du royaume, inquiets en face de cet inconnu menaçant pour leur petit commerce, amentèrent contre Ingold certaines d'entre les corporations de la Cité et presque tout l'ensemble des ouvriers horlogers, si bien qu'en 1842 le Parlement refusa d'autoriser l'existence légale de la Société en commandite dont l'artiste suisse était le bras et la tête. On recueillit, pour en arriver à cette incroyable fin, des signatures contre la grande fabrique projetée, jusque chez les horlogers de Coventry, Clarksenwell, Manchester, Birmingham, etc.

La faillite fut déclarée... ; cependant, empressons-nous de constater que le malheureux inventeur trouva, chez quelques confrères, de réelles et précieuses sympathies. Les Frodsham, entre autres, soutinrent le vaillant vaincu... mais quelle douleur de voir ses belles machines patentées, ses outils neufs et brillants menacés d'une vente juridique ! La loi anglaise est prévoyante. A ceux qui nient l'utilité des brevets d'invention je donne en méditation le fait suivant : la patente gouvernementale empêchait la vente vingt ans durant. Vingt ans ! c'est l'éternité ! Que de légitimes espérances sont encore permises !... A l'assaut donc, une fois encore. Refusant une proposition du roi Guillaume de Hollande qui l'engageait à tenter la réussite dans ses Etats, Ingold quitte Londres en 1844. Il séjourne quelques mois à Paris pour s'y assurer encore quelques données utiles et y parfaire ses dernières expériences, puis, en 1845, il fait voile pour les Etats-Unis.

Commencant par s'occuper d'horlogerie à la main pour vivre, il propose ses plans à New-York.

Ici, je serni bref : le sujet est à la fois délicat et douloureux. Comment se fait-il qu'après avoir été brillamment accueilli, choyé, encouragé, interrogé, incité à demander la naturalisation américaine, ce qui lui fut de suite accordé,

on l'ait peu après évincé, comme un aigle auquel on a ravi ses plumes?... c'est ce que je ne me charge pas de raconter.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1852, les premières fabriques commençaient à travailler à Boston avec les outils d'Ingold.

De retour en Suisse, il essaya de pousser, à la Chaux-de-Fonds et à Genève, le cri d'alarme.... Sa voix ne fut jamais écoutée. Il dota la fabrique de ses nouvelles fraises à rectifier les dentures, outil infiniment précieux, puisqu'il donne à la denture des roues la forme épicycloïdale indiquée par la théorie, qu'il polit la partie travaillante de la dent dans le sens de l'engrenage et qu'il neutralise les défauts du taillage.

Cette dernière invention dont la contrefaçon autorisée par nos lois — ou plutôt par l'absence de loi sur la matière, — ne le laissa pas jouir entièrement, lui rapporta néanmoins d'assez jolis revenus, et sa robuste vieillesse (1) lui laisse encore la force de raconter ses travaux, ses luttes, ses malheurs avec l'accent d'une résignation quelque peu dédaigneuse, car, l'autre jour encore, jouant aux boules sous l'auvent d'une auberge de la Montagne, il entendit un ouvrier dire à ses camarades, en le désignant avec une sorte de terreur respectueuse : « Tiens! voilà celui qui a manqué, avec ses machines, nous ôter le pain de la bouche. »

Locle (Suisse), juin 1877.

(1) Il demeure actuellement à la Chaux-de-Fonds, chez M<sup>me</sup> B., l'une de ses anciennes élèves. M. B. construit des fraises sous la direction de M. Ingold.

# LA SAGNE

NOTICE LUE A LA RÉUNION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

LE 26 JUIN 1877, A LA SAGNE,

Par M. Ferd. RICHARD

La Sagne, vous le savez, Messieurs, a eu son historien. Sous une épigraphe qui pourrait servir de devise à notre Société <sup>(1)</sup>, M. Fritz Chabloz, alors instituteur à la Sagne, publiait en 1864 un consciencieux résumé de ses laborieuses recherches, de ses investigations dans les archives de la Commune et dans les quelques documents particuliers qu'il avait réussi à se procurer. Nous manquerions à notre devoir si, dans ce jour, nous ne rendions pas hommage à celui qui, par son persévérant labeur, a retracé les phases d'une histoire dont le caractère saillant se résume dans la poursuite, par des hommes avides de libertés, de franchises conquises une à une sur les droits de leurs seigneurs. Au surplus, messieurs, le passé de la Sagne forme pour ainsi dire un seul tout avec celui des endroits qui l'avoisinent, et si vous voulez bien jeter un coup d'œil en arrière, vous vous rappellerez les intéressantes communications de MM. Célestin Nicolet à la Chaux-de-Fonds, Louis Dubois-Dubois au Locle, Hippolyte Etienne aux Brenets, avec lesquels nous avons déjà si agréablement parcouru les froides régions du *Clos de la franchise*.

(<sup>1</sup>) « Je ne sais si je me trompe; mais je crois que notre patriotisme gagnerait beaucoup en pureté et en fermeté, si la connaissance de l'histoire, et surtout de l'histoire nationale, devenait populaire. » (Augustin Thierry.)

Malgré — ou pour mieux m'exprimer, — à cause de ce qui a déjà été dit et écrit, c'est avec des sentiments de joie et de respect que nous venons chaque année raviver le souvenir de nos ancêtres, jeter un coup d'œil curieux à travers les portes entre-baillées de leurs habitations, nous joindre à eux dans leurs assemblées à la fois si simples et si dignes, et retremper nos forces au souvenir de leurs mœurs tout imprégnées d'une virile simplicité. Heureux, a-t-on dit souvent, les peuples qui n'ont point d'histoire. Peut-être cet aphorisme convient-il aux utilitaires, aux positivistes, aux novateurs qui rêvent la refonte de la société humaine; quant à nous, messieurs, nous conserverons fidèlement la mémoire du passé, pour qu'elle nous soit un enseignement et un guide dans la voie du véritable progrès!

Appelé par vos suffrages à présider cette réunion, vous avez fait revivre, sans vous en douter, je le présume, une vieille coutume de la féodalité. Jadis, lorsque le seigneur voulait se payer d'une somme qu'il estimait lui être due, il envoyait un de ses officiers qui touchait de son bâton telle pièce de bétail qui lui plaisait; par cette simple formalité, elle était acquise à la Seigneurie. A votre tour, messieurs, et bien que nous vivions dans une époque et dans une contrée qui assure et garantit, dit-on, toutes les libertés, vous m'avez fait sentir l'effet *du rude bâton*. Mais à l'inverse du sujet du quatorzième siècle qui s'exécutait, cela se conçoit, bien malgré lui, le citoyen du dix-neuvième siècle a répondu volontairement et joyeusement aux sommations de votre huissier, et malgré son ignorance, il n'a pas voulu qu'il fût dit qu'un descendant de Daniel JeanRichard se refusait à rendre hommage à sa Commune d'origine. Et puis, messieurs, comment manquerait-on de courage lorsque l'on est précédé de l'explorateur Chabloz et soutenu par une vaillante cohorte d'hommes de bonne volonté qui n'ont épargné ni leur temps ni leurs peines pour rassembler la gerbe que nous déposons chaque année sur l'autel de la muse de l'histoire. Et maintenant, messieurs, si vous le voulez bien, glanons quelques instants dans ce champ déjà moissonné.

\* \* \*

La vallée de la Sagne et des Ponts, située à une altitude de 3600 pieds environ au-dessus de la mer, s'étend sur une longueur de 4 1/2 lieues à peu près, entre le Val-de-Ruz au midi et les vallées du Loele et des Eplatures au nord. Ses points extrêmes sont du côté de l'ouest, la combe Pellaton vers les montagnes de Travers, du côté de l'est, la Corbatière près de Boinod. La chaîne de montagnes qui borde au nord cette vallée n'est que la prolongation de celle qui sépare le Val-de-Travers du vallon de la Brévine. Elle est

passablement accidentée, les cols succèdent aux sommités de la Joux, de Sonmartel, du Communal de la Sagne, et son aspect est moins monotone que celui des monts plus élevés de Tête-de-Ran, des Pradières et de la Tourne, qui séparent la vallée de la Sagne et des Ponts du Val-de-Ruz. Le fond du val-lon renfermé entre ces deux chaînes est un vaste marais tourbeux — une Sagne — terrain saigné, coupé de canaux — *seignie* en patois — cultivé en certains endroits, couvert ailleurs de pins ou de bruyères. Un petit ruisseau intarissable coule de l'est à l'ouest, se perd dans les terres à une petite distance des Ponts et va former la source de la Noiraigue.

En jetant un regard sur la grande plaine qui s'étend sous nos yeux, on est tenté de croire que le paisible régime de ses eaux ne peut éprouver aucun trouble sensible. Il n'en est pas ainsi cependant. Le principal ruisseau, celui des Quignets, coule environ deux mois au printemps et quelques jours pendant l'été après de grandes pluies ; il devient parfois, ainsi que son voisin et confrère de la Roche-des-Cros, un torrent impétueux qui inonde une portion de la vallée. Ailleurs, à l'époque de la fonte des neiges, nous voyons plusieurs ruisseaux parcourir le haut de la vallée, former en se réunissant une rivière large de vingt à cinquante pieds connue sous le nom des *Ruz*, charriant des débris de bois et de pierres, inondant les prés qui bordent la route conduisant du Communal aux Cœudres et parfois même les caves et les écuries des maisons de Miéville. Il arrive aussi que les *empostieux* dans lesquels s'engouffrent les eaux de la vallée, au lieu de se prêter à leur écoulement, deviennent, par le fait de leur structure souterraine, des sources jaillissantes.

Les *Ruz* envahissent alors les terres avoisinantes et forment un lac s'étendant sur une longueur d'un kilomètre environ et mesurant dans certains endroits une profondeur de cinq à six mètres. Les *Chenaillons*, qui sont de véritables torrents alpestres, font parfois trop de bruit pour que nous puissions les passer entièrement sous silence... Heureusement pour leurs voisins, leurs colères enfantines ne sont ni bien fréquentes ni de bien longue durée, et cependant, en véritables mutins qu'ils sont, il leur arrive d'entraîner sur des terres laborieusement cultivées, des galets et des pierres qui ne pensaient pas à mal.

Pendant une nuit de septembre, en 1852, le *Chenaillon* dit chez Daniel Matile, couvrit les prés qui se trouvent à son embouchure de 250 à 300 chars de rochers, dont quelques-uns pesaient plusieurs quintaux. Si nous faisons de la géographie nous vous dirions, messieurs, que les eaux de la Sagne appartiennent à deux bassins séparés par le Communal. Les *Ruz* et les *Chenaillons* vont calmer leur juvénile impétuosité dans les eaux froides de la



mer du Nord, les ruisseaux plus calmes des Entre-deux-Monts et de la Combe des Enfers vont se réchauffer dans la Méditerranée.

D'après d'anciennes traditions, il existait au siècle passé six usines dans la vallée des Quignets. On retrouve aujourd'hui les canaux de conduite distinctement marqués. Il y a une quinzaine d'années qu'une scierie se trouvait à l'entrée de la Roche des Cros; les eaux de ce petit vallon, qui compte encore aujourd'hui une douzaine de sources, dont la moitié sont intarissables étaient recueillies dans deux étangs destinés à alimenter l'usine. Un moulin à tan, situé dans la Combe des Quignets, fournissait de ses produits les deux tanneries qui existaient à la Sagne au siècle passé. Dans la vallée principale, près du Temple où nous sommes réunis, se trouvait le moulin du Creux, construit sur l'orifice d'un Emposieux et établi comme l'était autrefois celui du Col-des-Roches, dans l'intérieur de l'entonnoir. Charles-Fréd. Perret en fut, il y a une cinquantaine d'années, le dernier meunier; la maison est aujourd'hui la propriété de M. Augustin Perret. Un deuxième moulin en bise de celui du Creux, un troisième situé sur la route qui conduit du Crêt à Marmond, un quatrième construit au milieu du marais, appelé le moulin du Jorat, voilà tout autant d'usines dont on n'entend plus le joyeux tic-tac; il ne reste dans la vallée que la scierie des Cœudres, qui seule fonctionne et travaille encore pendant les trois-quarts de l'année. De l'autre côté du Communal, nous trouvons les moulins d'Entre-deux-Monts et des Roulets qui sont aussi réduits au silence. Voilà une douzaine d'usines qui existaient sur le territoire de la Sagne, abandonnées aujourd'hui faute d'eau et en raison aussi de la cherté de la main-d'œuvre. — Ici, comme ailleurs, c'est au déboisement parfois inconsidéré des hauts sommets qu'il faut attribuer la grande diminution d'eaux qui se manifeste depuis le commencement du siècle dans la vallée de la Sagne; c'est à cette même cause que nous devons sans doute le changement qui s'est opéré en même temps dans les conditions climatériques. Les hivers aux Montagnes, c'est un fait reconnu, sont beaucoup moins rigoureux maintenant qu'il y a 60 à 80 ans. En 1815, qui fut, il est vrai, un hiver exceptionnellement rude, on requit des hommes de corvée pour ouvrir les chemins aux troupes autrichiennes qui se dirigeaient vers la France, et la tranchée qu'ils pratiquèrent entre Boinod et la Vue-des-Alpes mesurait sur la plus grande partie de son parcours une profondeur de dix à douze pieds. Depuis lors, on ne signale guère comme hiver rigoureux que celui de 1852 à 1853; au commencement d'avril, la vallée était encore couverte d'une couche de neige durcie de cinq pieds d'épaisseur. Il n'était pas rare, au commencement du siècle, que les orges et les avoines, seules céréales cultivées à la Sagne, fussent gelées avant leur maturité; aujourd'hui, la température

s'est adoucie assez pour permettre la culture du blé et de l'épeautre qui réussissent au moins un an sur deux.

Mais il est temps, Messieurs, de terminer notre excursion dans ces terrains humides et froids et de voir comment ils devinrent le séjour d'une population intelligente et laborieuse.

\* \* \*

La Sagne est connue depuis le commencement du quatorzième siècle. La tradition, accréditée par un de nos plus estimables historiens — Montmollin — assure qu'en 1309, une petite colonie de Vandois demanda l'hospitalité au seigneur de Valangin, qui leur accorda des terres à défricher dans ses *neiri jours* ou montagnes noires, ainsi que le comte Berthold les appelait en 1240. Rien ne peut, dit *Huguenin* dans sa *Description du canton de Neuchâtel*, confirmer ou infirmer cette assertion. Toutefois, ajoute-t-il, fait digne de remarque, bon nombre de constructions antiques existant dans cette vallée sont étrangères aux habitudes de nos Montagnes: maisons basses, n'ayant que le rez-de-chaussée avec une espèce d'entre-sol de quelques pieds, le toit faisant saillie comme pour protéger les appartements, le faite tourné de vent en bise, construites par petits groupes, contiguës l'une à l'autre comme dans les villes, circonstances qui semblent indiquer que les colons de la Sagne apportèrent avec eux les habitudes d'un autre pays. A ces premiers habitants vinrent bientôt se joindre des émigrants du Val-de-Ruz, les Tissot et les Cosandier, des familles bourguignonnes, telles que les Sandoz, les Mathey, les Huguenin et les Montandon, et même quelques colons d'origine allemande. Ceux qui venaient s'établir dans la vallée, s'y *haberger*, comme on disait alors, payaient une redevance très minime, quelques deniers de cens par faux défrichée, aux seigneurs de Valangin, lesquels avaient reconnu qu'il était dans leur intérêt d'être larges à leur égard, s'ils voulaient avoir des sujets dans cette partie reculée de leurs domaines, afin de pouvoir lutter avec les Comtes de Neuchâtel dont la suzeraineté froissait leur amour-propre. Qui sait même si l'esprit de conquête ne les hantait pas parfois, preuve en soit, l'incursion de Jean d'Aarberg dans les domaines d'Isabelle de Neuchâtel en *Martel de la grande Sagne*, soit dans cette partie ouest de la vallée dont nous nous occupons, qui faisait partie du comté de Neuchâtel.

En 1363, la Sagne reçut ses franchises. Ce don gratuit était fait aux habitants de cette vallée demeurant dans l'espace renfermé entre l'origine du ruz de la Corbatière et les rais du comte Louis, à Martel. Il était permis à l'habitant d'aller se placer sous la garde d'un autre maître, mais il ne pouvait

vendre son héritage qu'à un sujet du lieu. Les gens de la Sagne étaient tenus de recevoir les étrangers qui venaient s'établir parmi eux et de leur laisser des terres pour leurs constructions et pour la culture. On ne faisait donc point de différence alors entre les communiens et les habitants, ainsi que semble l'admettre M. Chabloz dans son ouvrage (page 10); cette distinction ne date que du XVI<sup>e</sup> siècle.

En 1372, le seigneur de Valangin concéda de nouvelles franchises à ses francs-habergeants du Locle et de la Sagne; les limites de la terre qu'ils habitaient furent fixées ainsi dans cet acte : la basse côte de l'envers de la Sagne, la Roche de la Corbatière et la Combe de la Sombaille. Ces francs-habergeants pouvaient hériter l'un de l'autre jusqu'à la sixième jointe; plus loin, le droit de succéder cessait; ils furent autorisés à donner, échanger, vendre et engager leurs immeubles, à la condition de faire sceller leurs actes par le seigneur qui percevait un lods de une livre sur douze. Ils pouvaient aller s'établir où ils le jugeaient bon, à condition toutefois, de laisser « *un bart en l'hostel*, » à défaut de quoi la maison était échue au Seigneur. La jouissance des forêts et des cours d'eau leur appartenait, mais ils ne pouvaient défricher les premières ni construire des usines ou rouages sur les secondes sans autorisation. Le seigneur s'engageait à maintenir bonne justice en ses villes du Locle et de la Sagne, et pour rassurer ses sujets contre les dénis des tribunaux, il leur permit de recourir, si le cas devait arriver, à la justice du comte de Neuchâtel. Il octroya à ses sujets le droit de chasser à toutes bêtes, sauf à la bête rousse au mois d'août. Les habergeants payaient par faux quatre deniers de cens d'avoine à livrer chaque année au château de Valangin à la Saint-Martin d'hiver; plus les dîmes à raison d'un andin de foin et d'une gerbe d'avoine sur onze; le tiers de ce produit était affecté aux églises du Locle et de la Sagne, les deux autres tiers appartenaient au seigneur auquel on devait en outre une émine par muids de mouture. Les sujets de cette condition devaient deux aides au seigneur, chacune de trois livres, l'une à son avènement, l'autre lorsqu'il mariait la première de ses filles.

Telles furent les conditions entièrement favorables que Jean d'Aarberg fit à ses francs-habergeants des montagnes du Locle et de la Sagne; elles eurent pour effet de fixer les droits de chacun, de bannir l'arbitraire, d'assurer le cours de la justice, d'attirer de nouveaux colons et de préparer la prospérité de nos Montagnes. En 1373, le même Jean d'Aarberg mit fin à quelques abus en fixant à quatre pots de vin par borne plantée, la redevance due par les tenanciers lorsqu'ils avaient à délimiter leur terre d'avec la propriété domaniale. En même temps, le seigneur ordonna l'ouverture d'un chemin meilleur que celui qui avait existé jusqu'alors pour se rendre de Valangin aux Mon-

tagnes: il devait passer par Boudevilliers, la Jonchère, les Hauts-Geneveys, le pied est et nord de Tête-de-Ran et le Montdar, d'où il se bifurquait pour aller, d'un côté à la Chaux-de-Fonds, et de l'autre par la Sagne au Pont du Locle, et de là au Goudebat. Semblable en cela à nos modernes constitutions, l'acte des franchises donna lieu à des interprétations divergentes, le seigneur voulait retenir d'une main ce qu'il donnait de l'autre, et le franc-habergeant avait parfois quelque peine à se maintenir dans les limites de ses conquêtes. De là, procès, difficultés, recours, se terminant par de nouveaux déboursés de la part des sujets pour s'assurer de nouvelles franchises, ou, s'ils n'y parvenaient pas, pour obtenir au moins la confirmation des anciennes.

J'ai tenu, Messieurs, en reproduisant presque textuellement nos meilleurs historiographes, à rappeler à votre souvenir les origines de la Sagne; mon intention n'est pas de suivre avec eux pas à pas le développement historique de cette petite peuplade, je me bornerai à dire que la charte de 1372 fut confirmée par Jean III, en 1480, qu'en 1505 la Sagne racheta, moyennant finance, les *trop faits* (ou torts faits), c'est-à-dire les empiètements des particuliers sur le domaine du seigneur, et que trois ans plus tard, Claude affranchit les francs-habergeants de la Sagne du *rude bâton*.

On trouve un assez grand nombre de chartes appartenant aux deux communes de la Sagne et du Locle et même à des particuliers qui s'associaient pour les obtenir. C'est ainsi, qu'en 1502, une quarantaine de familles des deux villages se réunirent pour acquérir en commun la qualité de bourgeois de Valangin qui leur fut octroyée moyennant une finance de L. 1780, soit fr. 712 de Neuchâtel.

La Sagne se libérait de ses charges par des moyens légitimes et des conventions, défendant avec énergie ce qu'elle estimait être le sien, acquérant à prix d'argent ce qu'elle ne possédait pas, soit que la communauté intervint, soit au moyen de cotisations entre particuliers. L'esprit d'association et de conservation est un trait saillant du caractère des Sagnards; dès que l'utilité d'une entreprise était constatée, on se réunissait et l'on groupait ses ressources pour la fonder et l'entretenir. C'est ainsi que se sont constitués le *fonds de la fontaine*, celui des *vieux et des nouveaux bourgeois*, le *fonds du Communet*, le *fonds des Vuille* qui traitait directement avec les seigneurs de Valangin et au sujet duquel un membre de la famille a bien voulu réunir quelques données qu'il vous communiquera lui-même. Plusieurs de ces fonds sont maintenant assez riches pour répartir annuellement leurs revenus à leurs ayants droit, et nous les voyons s'intéresser à toutes les entreprises ayant pour la Commune un caractère d'utilité générale.

Nous avons entendu souvent exprimer un certain étonnement de ce que la Sagne était demeurée en apparence en arrière sur le chemin du progrès matériel qui distingue les localités avoisinantes. C'est pourtant chez elle qu'a pris naissance cette industrie qui a fait et qui fera longtemps encore, nous voulons l'espérer, la richesse de notre pays. La cause de cette prétendue infériorité, peut être attribuée à l'esprit de conservation d'abord et sans doute aussi à l'isolement des habitations; il a maintenu dans la population, malgré les gains de l'industrie, la vie de famille, des mœurs simples et presque patriarcales. L'esprit patriarcal suppose la permanence de l'habitation, les générations ne forment un tout que lorsqu'elles vivent enlacées les unes dans les autres. L'enfant qui grandit dans une ancienne demeure où tout parle de ses ancêtres en garde une impression profonde, chaque recoin lui rappelle quelque trait touchant, quelque enseignement sérieux, et les sages préceptes d'honneur, de probité et de fidélité, mis en pratique par les devanciers, se gravent de génération en génération, comme ces traits de ressemblance physique qui caractérisent telle ou telle famille.

On objectera peut-être qu'une pareille éducation est une école d'égoïsme et qu'elle n'ouvre pas à ceux qui la reçoivent les vastes horizons de la pensée et de la science.... Vous changeriez d'avis, peut-être, si vous aviez parcouru, ainsi que j'ai eu l'occasion de le faire, les registres des procès-verbaux de la Commune de la Sagne — le livre des résultats — comme on le nommait alors. Parsemés entre les monotones nominations des gouverneurs de commune, des auditeurs de comptes et des gardes de foire, vous y trouveriez de véritables morceaux de littérature, et j'éprouverais un grand plaisir, si nos heures n'étaient comptées, à vous lire, entre autres, le texte de la représentation faite au Locle, en 1711, touchant les logements des Allemands: elle ne déparerait pas, je vous l'assure, un Recueil de pièces diplomatiques. Et dire que des hommes de la valeur de cet écrivain anonyme du siècle dernier, de ce patient calligraphe auquel nous devons le Recueil des franchises, véritable ouvrage de bénédictin, ont été pendant des années, en compagnie de leurs concitoyens, il est vrai, les héros de ces contes, de ces histoires de Sagnards qui ont fait les délices de nos jeunes années! Aussi bien, le ridicule ne pouvait s'attacher à des hommes de ce mérite et les Sagnards acceptent gaiement les charges d'un goût parfois douteux dont on se plaît à émailler leur histoire.

Les Sagnards, Messieurs, et c'est aussi là un trait distinctif de leur caractère que je me plais à mettre en relief, ont souvent éprouvé la vérité de cet adage, qu'il est plus doux de donner que de recevoir. Nulle part, en effet, je n'ai trouvé qu'ils eussent fait appel à la générosité de leurs compatriotes; il

est vrai de dire qu'ils ont été heureusement préservés de ces grands désastres qui anéantissent le courage d'une population, tandis qu'en revanche, nous les voyons souvent intervenir dans une large mesure pour soulager les misères d'autrui et contribuer à des œuvres utiles n'offrant pour eux aucun intérêt direct. Pour n'en citer que quelques exemples, je dirai que la commune s'intéressa pour 500 livres à la construction de l'église des Planchettes; qu'en 1714, elle donnait mille livres en faveur des incendiés de Neuchâtel, tandis que les particuliers ajoutaient au don de leur Commune 764 livres et 63 émines de grain; même intervention lors de l'incendie de Noiraigue en 1719. Enfin en 1794, et bien que les Sagnards aient été dans ce moment d'effervescence politique soupçonnés de n'être pas demeurés étrangers au grand désastre qui frappa la Chaux-de-Fonds, nous voyons la Commune offrir le bois nécessaire à la reconstruction du temple et donner en outre 133 louis. En voilà assez pour affirmer leur désintéressement et les affranchir de tout reproche d'égoïsme. Chacun sait au surplus que leur fidélité proverbiale au gouvernement de la Principauté n'a jamais été récompensée par des largesses, et que celui de la république à laquelle ils sont franchement ralliés leur marchandent un tronçon de route dont ils auraient cependant grand besoin.... Mais, chut! ne touchons pas à l'histoire contemporaine, fruit trop vert pour nous, que nous voulons laisser cueillir à nos enfants!

\* \* \*

Revenons sur nos pas et disons quelques mots du lieu où nous sommes réunis, c'est d'ailleurs le seul monument historique de la Sagne. Jusqu'à la fin du quinzième siècle, la chapelle, qui était une annexe de l'église du Locle, fut assez grande pour contenir les fidèles de la vallée qui s'en allaient la plupart du temps entendre la messe au Locle, et ce ne fut qu'en 1498 qu'on construisit l'église qui existe actuellement. Les voûtes portent l'écu de Philippe de Hochberg et celui de Claude d'Arberg, dont les armes sont écartelées de Neuchâtel avec Boffremont Vergy. On lit au point de jonction de la nef avec la croisée, le nom de Tho. P. Redard, (1) qui fut probablement l'architecte ou comme l'on disait alors *le maçon* de l'église; à la voûte du transept méridional est gravée cette inscription: *Christi sancta mater miserere*. En 1499, Claude d'Arberg érigea la Sagne en paroisse particulière et s'en déclara le fondateur et le patron. L'église fut consacrée à Sainte-Catherine, et messire Emer Ducrest, nommé curé, eut pour prébende une partie des

(1) Matile l'appelle Chopard Redard.

dimes de la contrée. En 1831, le souverain les retira à lui contre 440 émines d'orge payables au prix de l'abri de chaque année. La réformation pénétra à la Sagne, mais on ne connaît pas le moment précis où elle fut décidée, ni les circonstances de cet événement. L'église qui avait été construite sur le modèle des édifices catholiques et agrandie en 1526, devint le temple protestant; la maison de cure resta à la charge du seigneur patron, et ce fut le prince qui, en 1599, fit l'acquisition d'une nouvelle maison dans le quartier de Miéville pour y loger le pasteur, l'ancienne n'étant plus convenable.

Si, en matière de doctrine, l'autorité des pasteurs qui furent successivement appelés à desservir la Sagne ne donnait lieu à aucune contradiction, l'on se tromperait en se figurant qu'elle s'exerçait sans contrôle dans toutes les parties de leur domaine spirituel. On ne leur ménageait point la critique, preuve en soit le récit de la visite d'église que je trouve, à la date du 17 août 1710, dans le registre des procès-verbaux de la Commune et dont vous entendrez la relation sans doute avec plaisir :

« Les gens qui composent l'église de la Sagne étant assemblés dans le temple, à la sortie du prêche, docte et scientifique sieur Isac Boyve, ministre de Christ et pasteur à la Chaux-de-Fonds, bourgeois de Neuchâtel, leur a fait un discours fort élégant par lequel il leur a fait connaître que Messieurs les doyens et pasteurs de la vénérable classe de cet état, l'avoient envoyé auprès d'iceux pour faire visite de l'église de ce lieu et savoir s'il n'y avait point de plainte de la part de Monsieur Huguenaud, leur pasteur, aussi bien que de la part des peuples, dans laquelle visite, le sieur Moyse Perret, lieutenant, a assisté pour l'absence de Monsieur Roy, maire de la Sagne, de la part de la Seigneurie. Après une meure délibération prise par les peuples, le sieur Abram Vuille, premier justicier du dit lieu, a répondu et dit en leur nom que mon dit sieur Huguenaud leur pasteur, remplissait avec exactitude les devoirs de sa charge étant content d'iceluy, sinon qu'il y avait environ cinq semaines qu'il ne leur avait fait prêche sur semaine, suppliant que cela n'arrive plus et qu'il y soit pourveu. Mon dit sieur Huguenaud a aussi déclaré être content des peuples de la Sagne, à la réserve que les jeunes gens ne fréquentent pas assez souvent les saintes prédications. »

Si les Sagnards réclamaient alors de fréquentes occasions de s'édifier, ils n'en profitaient pas toujours, paraît-il, avec la convenance que l'on aurait pu attendre d'eux. En 1716 déjà, la Commune prend des mesures pour assurer l'ordre à la sortie du temple; elles sont confirmées par un arrêt de 1764, que nous tenons à mettre sous vos yeux; c'est un morceau original :

« Monsieur le ministre Petitpierre, notre très digne pasteur, s'étant présenté à l'assemblée de la générale communauté, il a proposé qu'il avait remarqué avec bien du déplaisir les désordres et scandales qui se commettaient dans le temple pendant le service divin, qu'il a détaillés avec les circonstances despectueuses et

contraires au bon ordre qui en résultent, requérant la Commune qu'il y soit pourvu par un bon règlement. Sur quoi la dite communauté ayant pris en objet la dite proposition, elle a été adoptée avec remerciements comme étant très à propos et convenable, en conséquence la dite communauté a adopté les articles suivants pour servir de règlement à l'avenir.

» Comme il arrive très souvent que les chiens causent un bruit affreux dans le temple et y font plusieurs saletés, on ne devra plus y en laisser aller aucun pendant les actions, à peine pour le propriétaire de ces animaux de payer pour chaque fois qu'ils en laissent aller, une amende de quatre batz au profit du délateur..... On excepte les étrangers qui n'auraient pas connaissance de ce règlement, lesquels ne devront qu'une piécette pour chaque contravention.

» L'honnêteté et la décence ne permettant pas que les personnes des deux sexes se mêlent en foule et s'entre-poussent brusquement, ainsi que cela arrive spécialement à la grande porte du milieu, désormais aucun mâle ne devra sortir du temple par cette porte qu'après que toutes les femmes et filles en seront dehors. »

L'autorité civile ne voulut pas demeurer en arrière, et M. le lieutenant ajouta, après que ce règlement fut passé, « qu'il ne souffrira plus le mépris qu'on fait des ordres de la Seigneurie en ne voulant pas en entendre la lecture et en faisant du bruit tant sur les galeries que dans le bas du temple pour en sortir, pendant la lecture des dits ordres et mandements, ce qui empêche ceux qui voudraient les respecter d'y pouvoir rien entendre, il ordonne aux gens assermentés à la Seigneurie de lui faire rapport de tous ceux qu'ils verront méprisant les dits ordres et désobéissants, aux fins de les faire châtier suivant que le cas le méritera. »

A côté de ces préoccupations sérieuses, nos Sagnards ne manquaient aucune bonne occasion de se réjouir, et nos princes et seigneurs leur en fournissaient de fréquentes; mariages de Leurs Majestés, naissances de princes et de princesses, avènements, tout était prétexte à de joyeuses cérémonies dont le programme, toujours le même ou à peu près, paraissait toujours nouveau. Me permettez-vous encore, Messieurs, de vous lire, comme spécimen du genre, le Mémoire de ce qui s'est passé à la Sagne le 27 novembre 1708, jour des réjouissances pour la célébration du mariage de S. M. notre souverain avec sérénissime et auguste princesse de Mecklembourg :

« Le dimanche 25 novembre 1708, à la sortie du prêche, on avertit par billet tous les communiens et habitants de la Sagne, de se rencontrer au village le lendemain, à neuf heures du matin et qu'on voulait distribuer à chaque personne une demi-livre de poudre. Monsieur le maire Roy arriva à la Sagne sur le soir et fit savoir que les réjouissances ne se feraient pas le lundi, mais seulement le mardi 27 novembre. Il fallut envoyer des exprès pour avertir tout le monde du renvoy. A neuf heures du matin, tout le monde se rendit devant la maison de



ville; les gouverneurs, avec le greffier Perret, distribuèrent la poudre et il s'y trouva passé quatre cent et cinquante personnes. Ensuite, vers les quatre heures du soir, les officiers de guerre formèrent un bataillon de tous ceux qui portaient les armes, ce qu'étant fait, Messieurs Legoux, pasteur, et Roy, maire, une compagnie de cavaliers, tant justiciers que conseillers, s'assemblèrent devant la maison où était mon dit sieur le maire et commencèrent à marcher hors du village, deux à deux, précédés d'un trompette et du sautier avec le manteau de livrée. Ils allèrent près des troupes pour former la marche; les cavaliers marchèrent les premiers, ensuite les vieillards, justiciers et conseillers, avec les anciens d'église, formaient un corps avec chacun un pistolet à la ceinture; plusieurs joueurs de violon, hautbois et autres instruments, suivaient ensuite une partie des officiers de guerre, et les troupes avec les tambours et drapeaux suivant l'ordre; une compagnie d'enfants, depuis sept à douze ans, fermait la marche conduite par un sergent, les jeunes avaient des pistolets, les autres plus grands avaient des fusils. Dans cet ordre, on entra dans le village du côté du vent et on poussa jusqu'à la maison de cure, éloignée du village d'une demi-heure, avec des cris de joie extraordinaires. En place du canon, on mit une quinzaine de gros mousquets sur une hauteur au-dessus du village, conduits par cinq personnes qui firent une décharge quand on passa devant eux. Depuis la maison de cure, on alla aux plans de la Sagne au lieu où était préparé le bois pour faire le feu de joie, lequel on pouvait voir tout le long de la vallée, jusque sur les montagnes de Travers et même sur les terres de Berne. La cavalerie se posta d'un côté et les troupes et joueurs des autres côtés. Monsieur le maire, avec une torche allumée que le gouverneur lui mit à la main, alla à cheval mettre le feu au bois préparé pour le feu de joie qui était des plus gros. Il s'alluma d'abord et pendant qu'il brûlait on fit neuf décharges, la première pour le Roi, la seconde pour la Reine, la troisième pour la bénédiction de leur mariage, la quatrième pour Son Altesse le prince royal, la cinquième pour Madame son épouse, la sixième pour la famille royale, la septième pour S. E. Monsieur le comte, la huitième pour Messieurs du Conseil d'Etat, la neuvième pour Messieurs de la Classe. Les gros mousquets, distants d'une demi-lieue, firent aussi leurs décharges; au bout de chaque décharge des fusiliers, les assistants levaient les chapeaux en l'air avec grands cris et des vive le Roi et la Reine, etc., etc., et on se mit à danser autour du feu de joie jusqu'à l'entière définition d'icelui, tant y a que jamais on n'a vu des gens donner plus de marques de joie que les gens de la Sagne firent ce jour là. Quand on mit le feu au bois, on vit les fenêtres des maisons du village et autres toutes remplies de chandelles et illuminées avec des écriteaux: Vive le Roi et la Reine, avec l'aigle peint sur des papiers; pendant qu'il brûla on sonna les trois cloches et on fit aussi des décharges de la tour du temple. On reprit ensuite la même route et dans le même ordre on revint au village; on fit une décharge par rang devant la maison de cure et devant celle où était logé Monsieur le maire, après quoi Messieurs les pasteurs, maire, justiciers et une partie des anciens d'église et conseillers, allèrent souper ensemble dans le grand poêle de la maison de commune; on y but à la santé du Roi et de la Reine au bruit d'une décharge des gros mousquets; pendant ce temps les joueurs faisaient retentir leurs instruments et de tous ceux de la compagnie, sans décharge; il y eut bal où les vieillards et jeunes gens avec les femmes

et filles dansèrent et se réjouirent d'une manière à ne le pouvoir exprimer, ce qui dura toute la nuit. Dans tous les cabarets il y avait des gens qui se réjouirent aussi, enfin la fête finit sans que personne se fit aucun mal et quoiqu'on but largement, on ne vit personne qui fut ivre, mais seulement gai et joyeux, en priant Dieu pour la bénédiction du mariage du Roi. Le tout se passa en bonne intelligence sans discorde ni querelle. »

Laissant à leur joie seigneurs et manants, allons si vous le voulez bien, Messieurs, savourer sous les noirs sapins du Communal cette peinture si vive et si vraie des mœurs d'autrefois. Le Communal de la Sagne, nous dit Huguenin, que j'ai déjà eu l'occasion de citer, s'étend en longueur des limites du comté de Neuchâtel jusqu'à la Corbatière, et, en largeur, de la vallée de la Sagne à celle d'Entre-deux-Monts, les Bressels, les Beneciardes et les Roulets. et on assure qu'il couvre une étendue d'environ deux mille poses. Cette belle et vaste propriété provient d'une concession faite à la communauté par Guillaume d'Arberg, seigneur de Valangin, au mois de décembre 1399, du consentement de Mahaut sa mère; il accensa alors une grande partie de ce pâturage et le 18 octobre de l'année suivante, 1400, il abandonna le reste moyennant un cens de 22 sols et 8 deniers lausannois et un entrage de 10 florins. Outre la grande quantité de bétail que l'on peut y alper, il est couvert en certains endroits de superbes forêts dont on apprécie depuis longtemps la valeur. A titre de leçon pour la génération actuelle et à l'appui de notre dire, nous détachons de l'édit donné en conseil tenu au château de Neuchâtel le douzième février 1699, signé G. de Montmollin, avec parafe et muni du sceau de cire rouge sur double queue pendante, le paragraphe suivant:

« Et d'autant que le principal revenu de la communauté consiste au bois commun et qu'il est nécessaire pour le bien général de l'estat et l'avantage particulier des dits communiens de le conserver soigneusement, Nous ordonnons, pour en prévenir la ruine, que tous ceux qui couperont quelque bois grand ou petit, qui couperont ou rompront des branches et qui enlèveront de l'écorce, soit qu'ils soient de la dite communauté ou qu'ils n'en soient pas, payeront un bamp de trois livres à Son Altesse sérénissime et le dommage à la dite communauté ainsi qu'il sera évalué par les justiciers de la Sagne, outre les journées des dits justiciers et des gouverneurs ou commis de la dite communauté qui font faire la visite du dit dommage, soit qu'il soit de grande ou de petite valeur, et si un communier contrevient à ce que dessus pour la troisième fois, il sera expulsé de l'assemblée de la dite communauté. »

C'était sans doute pour faire respecter les ordres de la seigneurie que l'on intimait aux chefs de famille et aux jeunes gens ayant communie au Saint-Sacrement de la Cène, le serment au bois; ils promettaient par attouchement

au sceptre de justice de rapporter tous les mésusans qu'ils trouveraient au bois commun de ce lieu, sans acception de personne, savoir à Monsieur le maire ou à son lieutenant et à l'un des gouverneurs de la communauté et cela dans la huitaine après le mésus fait, à moins que le dégât ne fût fait pour palanche, aigre ou pour renforcer brancards et autres choses.

Et dire après cela qu'il nous arrive parfois de nous plaindre des prescriptions bien moins rigoureuses de la loi forestière qui nous régit actuellement!

Du bois à la tourbe, il n'y a qu'un saut, surtout à la Sagne.

Il y a à peine cinquante ans que l'on a commencé l'exploitation des tourbières pour l'exportation dans les villages environnants, et encore pendant les quinze premières années cette exploitation ne fut-elle pas considérable. Actuellement on estime que la moitié des tourbières de la Sagne est exploitée et qu'en 1876 elles ont fourni environ 7500 chars — le char équivaut à la hauche de 60 pieds — qui ont été livrés au commerce. Un dixième à peu près du produit a été employé par les habitants de la Sagne ne possédant pas de tourbières; le reste a été exporté. En outre, les propriétaires qui ne font pas métier de vendre de la tourbe en ont extrait environ 500 chars pour leur usage particulier.

Les premiers habitants de la vallée s'occupèrent presque exclusivement du défrichement et de la culture des terres, entremêlant leur rude labeur des plaisirs de la chasse qui devait être assez productive alors, puisqu'à côté des oiseaux et des renards que leurs descendants poursuivent encore, nos ancêtres s'attaquaient aux chevreuils, aux sangliers et même aux ours. Presque tous avaient quelque connaissance des métiers de charron; de cordonnier, de forgeron, etc., etc. Cependant M. Chablot nous apprend que, déjà vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les habitants s'occupaient de la fabrication des armes qu'ils allaient vendre, dit-il, jusqu'à Francfort. Ce qui semble confirmer cette assertion, c'est qu'un certain nombre d'armuriers ont de tout temps résidé dans la localité. Quelques familles possèdent encore des hallebardes faites par leurs ancêtres, ainsi que des fusils de chasse et des carabines provenant des derniers armuriers. — Outre les usines dont j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir, nous trouvons qu'en 1519 Guillaume Vuilleumier fut autorisé à construire un moulin à vent au-dessus de la Sagne.

Ce fut seulement en 1679 que Daniel-Jean Richard, serrurier, répara la première montre qui lui fut confiée par un marchand du nom de John Peter et que l'horlogerie apparaît dans les hautes vallées du Jura. Chacun connaît l'histoire de ce modeste ouvrier et je m'abstiendrai d'en retracer ici les prin-

cipaux traits, afin de ne pas être entraîné à faire l'éloge de celui dont je suis fier de porter le nom. Il s'écoula bien du temps avant que la nouvelle industrie prit un peu de développement. Jean Richard alla s'établir au Locle en 1700, et Chablot nous dit qu'en 1791, on ne comptait à la Sagne que 30 horlogers, tandis que les denteleuses étaient au nombre de 316. Les montres que l'on fabriquait alors étaient les roues de rencontre avec échappement à verge; elles furent conservées jusqu'en 1820 ou 1825. Les ouvriers étaient fort peu payés, les finisseurs et les planteurs d'échappements ne gagnaient guère au delà d'un franc par jour, tandis que les denteleuses réalisaient un gain supérieur (1 fr. 50 environ). Le développement de l'industrie fut entravé par le mode de paiement des ouvriers; les établissemens payaient pour la plupart en marchandises dont la qualité laissait souvent à désirer, et puis survinrent les grandes guerres du premier empire qui anéantirent pour ainsi dire les affaires.

En 1812, la France épuisée cherchait partout des renforts et, en dehors des contingents que la Principauté avait à fournir, le prince Berthier encourageait les enrôlements. Les routes de la Tourne et de la Vue-des-Alpes, alors en construction, n'offraient aux ouvriers qu'un travail pénible et peu rétribué, aussi bon nombre d'entre eux préférèrent-ils s'associer aux destinées de la grande armée. On affirme que 150 Sagnards, dont 80 à 90 établis dans le village, prirent le chemin de la Russie. — Survint 1815, la chute de Napoléon et avec elle la paix qui rendit aux affaires un nouvel élan. Non-seulement la production des montres augmenta, mais de nouveaux perfectionnements contribuèrent au développement de notre belle industrie. L'échappement à cylindre supplanta la roue de rencontre et offrit à l'ouvrier un travail plus rémunérateur. Puis vint, il y a une quarantaine d'années seulement, l'échappement à ancre. Depuis lors notre industrie a traversé bien des crises et des périodes diverses, et ce n'est pas sans inquiétude que nous assistons à cette transformation continue du travail qui nous est malheureusement imposée par une concurrence redoutable et par les besoins toujours croissants de l'existence.

C'est avec un sentiment de regret que nous nous reportons au temps où le père et la mère travaillaient entourés de leurs enfants, en été aux champs, en hiver dans ces bonnes petites chambres basses où la chaleur du poêle faisait oublier les rigueurs du dehors..... C'est un des traits les plus originaux de l'industrie des montagnes neuchâtelaises, que le travail des enfants au commencement de ce siècle et à la fin du dix-huitième. Beaucoup d'entre eux commençaient à travailler à l'âge de cinq ou six ans. Dès sept ou huit heures du matin, on les trouvait gravement assis devant la fenêtre, occupés à faire des *trois* (assemblage de 3 paillons de chaîne); les aînés reliaient les *trois* et

posaient les crochets. Une pareille école de dextérité et de travail ne pouvait manquer d'avoir une influence sur l'apprentissage de finisseur ou de planteur d'échappements que l'enfant commençait ordinairement à l'âge de quatorze ou quinze ans. — La fabrication de la chaîne, pièce indispensable dans la montre à verge, fut longtemps une occupation favorite des Sagnards; les données statistiques précises nous manquent, mais on peut évaluer à 600 ou 700 douzaines par mois la quantité de chaînes qui sortait, à la fin du siècle dernier, des ateliers ou plutôt des familles de la Sagne. Elles se vendaient dans les comptoirs du Locle, de la Chaux-de-Fonds, du Val-de-St-Imier et s'exportaient aussi à l'étranger en assez grande quantité. — Les fillettes de ce temps ne demeuraient pas oisives non plus : la dentelle était leur spécialité. Sous la direction de leur mère ou d'une voisine et avec des coussins à boule proportionnés à leur taille, elles s'exerçaient dès l'âge de 5 ou 6 ans à faire d'étroites bandes de dentelles. Que de fils embrouillés, que de fuseaux rebelles produisent entre leurs mains un travail imparfait avant que la petite ouvrière voie peu à peu se dérouler ces belles larges broderies si recherchées! En 1830 environ, les machines à fabriquer les dentelles firent leur apparition et dès ce moment le métier à la main fut condamné; l'horlogerie était alors dans toute sa prospérité, et derrière l'établi, l'ouvrière oublia vite son *cousseguet*.

On est frappé du nombre de forges dont on retrouve encore les foyers dans les vieilles maisons de la Sagne; elles étaient utilisées par des cloutiers, des serruriers et des fabricants de faux. La Sagne eut aussi ses orfèvres, trois ou quatre chefs de famille exerçaient cette profession au commencement de ce siècle. Le dernier d'entre eux, M. Henri-Aug. Perret, qui travailla à l'orfèvrerie jusqu'en 1820, vit encore. La fabrication des boutons occupa aussi plusieurs familles, les uns tournaient les *roulettes* et les *boulettes* (suivant qu'ils étaient bombés ou plats), d'autres, les passementiers, se chargeaient de les revêtir de cordonnet.

Nous ne saurions ici passer sous silence les noms des quelques hommes qui ont honoré par leur science et par leurs talents leur commune d'origine. David-Henri Grandjean et plus récemment Louis Richard, auquel le *Musée neuchâtelois* a, il y a peu de mois, consacré une notice due à la plume de M. le professeur Jaccard, étaient de dignes émules des Houriet et des Berthoud. — Abram-Louis Matile, fabricant de tours à pivoter, sut se faire une réputation d'habile mécanicien. — Joël Matile revêtit pendant un temps les fonctions de conseiller d'Etat et c'est sous sa direction que se construisit la route de la Clusette; son fils, G.-Aug. Matile, docteur en droit et professeur

à l'ancienne académie de Neuchâtel, dont le nom n'est pas tombé dans l'oubli, écrivit des ouvrages de droit et d'histoire justement appréciés.

La Sagne eut aussi son bienfaiteur : Henri-François Perrenoud, mort en 1857, légua à sa commune d'origine une somme de cent mille francs qu'il destina à la construction d'un hospice, et cinquante mille autres francs vinrent accroître les ressources d'autres œuvres pies.

\* \* \*

Arrivé au terme de ce modeste travail dont, plus que personne, je sens toutes les lacunes et les imperfections, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres de la Société d'instruction mutuelle, aux autorités communales de la Sagne et particulièrement à Messieurs Edouard et Paul Peter, Numa et Henri-Louis Vuille, dont les recherches et les travaux consciencieux eussent mérité un meilleur interprète.

Nous avons vu, Messieurs, comment au moyen d'un labeur assidu et persévérant, soutenu par des principes d'ordre, et grâce aux influences moralisantes de la vie de famille, les habitants de la Sagne ont acquis et conservé une situation heureuse et solide, moins brillante peut-être, mais aussi moins précaire que celle de leurs voisins. Semblables à l'une de ces petites pièces invisibles dont le travail ignoré mais constamment fidèle assure la marche de la montre, les Sagnards ont pour leur part, et dans leur modeste sphère, concouru au développement et à la prospérité de leur pays. Puissent-ils longtemps encore, affranchis des ambitions dissolvantes de la société moderne, pratiquer sous le regard de Dieu, ces vertus domestiques, ces mœurs simples et paisibles qui à elles seules sont un élément de bonheur et de richesse que nous sommes souvent tentés de leur envier !

---

# MACHIAVEL ET LES SUISSES

(1506)<sup>1</sup>

---

« Gli Swizzeri sono liberissimi e armatissimi. »  
LE LIVRE DU PRINCE.

Le plus profond des politiques de la Péninsule italienne et qui en était aussi l'un des plus grands écrivains, Nicolo Machiavel, a souvent parlé des Suisses dans ses ouvrages et notamment dans son *Discours sur l'Art de la guerre*.

L'organisation militaire des confédérés surtout excitait l'admiration du secrétaire d'Etat de la République florentine. Aussi dans celui de ses livres qu'il a intitulé : *le Chroniqueur de la Suisse romande*, l'un de nos meilleurs historiens, M. Louis Vuillemin, a-t-il reproduit avec une complaisance patriotique, les splendides pages que l'homme d'Etat toscan a consacrées à la description et à l'appréciation de nos bandes guerrières du 15<sup>e</sup> et du 16<sup>e</sup> siècle, comparées par lui aux phalanges macédoniennes et aux légions romaines.

Mais une chose bien digne de remarque et que n'a consignée aucun historien jusqu'ici, le fameux publiciste florentin ne parlait pas des Suisses uniquement sur des *on dit*, ou pour avoir contemplé leurs bataillons redoutables, soit quand ils allaient combattre sous les drapeaux de César Borgia, soit lorsque, plusieurs années auparavant, ils étaient allés guerroyer contre les Pisans pour le compte des Florentins.

(<sup>1</sup>) Cette étude a été lue à la séance annuelle de la Société cantonale d'histoire, aux Verrières, en 1875.

Machiavel en personne est venu en Suisse. Il a passé quelques jours sur notre territoire, bien peu de jours, il est vrai, mais un temps suffisant pour donner à cet esprit pénétrant par excellence, l'occasion de se faire une idée exacte de l'organisation politique des Confédérés, du fort et du faible de leurs institutions, et pour qu'il ait appris à connaître les traits distinctifs du droit public qui unissait les *12 Liges* ou cantons dont se composait en ce moment le Corps helvétique.

C'est dans la correspondance diplomatique que Machiavel entretenait avec la Seigneurie florentine que se trouve la mention de son rapide passage sur le sol suisse. Ce voyage eut lieu à la fin de l'année 1506, où Machiavel fut envoyé par son gouvernement auprès de l'empereur ou roi des Romains, Maximilien d'Autriche, alors en séjour dans le Tyrol italien. La Seigneurie florentine que présidait, depuis l'expulsion des Médicis en 1495, Pierre Soderini, avec le titre de Gonfalonier, se servait volontiers de son chancelier dans toutes les négociations difficiles. C'est ainsi qu'on l'avait successivement envoyé en mission auprès des Papes Alexandre VI et Jules II, du fameux César Borgia, du roi de France Louis XII et une première fois déjà auprès de Maximilien d'Autriche. Le but de cette seconde ambassade était de sonder ce prince sur le dessein qu'on lui prêtait de se rendre en Italie et de s'y faire couronner. Dans le cas affirmatif, il s'agissait de savoir quelle conduite il tiendrait envers la République de Florence. L'empereur s'étant adressé à cette dernière pour en obtenir de l'argent, on désirait naturellement savoir si cet argent profiterait ou non à la cité de l'Arno. L'ambassadeur ordinaire de cette dernière auprès du César germanique, *Francesco Vettori*, avait vainement pressenti le monarque sur ces divers points. On espérait que Machiavel serait plus heureux que son collègue et ami Vettori.

Il importait aussi aux Florentins de savoir quel parti prendraient les Suisses, au cas que l'empereur se décidât à entreprendre le *Römerzug* ou voyage d'Italie; Machiavel avait pour instruction de s'en informer sur place en traversant le territoire suisse de Genève à Constance.

Ce trajet prenait alors sept jours, comme nous l'apprenons par un premier et laconique billet de Machiavel adressé de Genève, 25 décembre 1506, à la Seigneurie florentine. Fribourg en Uechtland était la première étape du voyage. C'est dans cette ville aussi que commencèrent les informations du fameux secrétaire d'Etat. Il eut la chance d'y tomber sur un personnage dont il parle sans le nommer dans sa seconde missive datée de Bautzen le 10 janvier 1507, et adressée aux *Magnifiques Seigneurs des Dix et de la Liberté qui présidaient à la République florentine*, comme d'un homme aussi entendu aux affaires de son pays que dans celles de la Pénin-



sule où il avait conduit et commandé des troupes. Ce portrait dans sa vague généralité, est tel qu'il peut convenir à dix ou douze des magistrats habiles et belliqueux que comptait alors la République des bords de la Sarine (1).

Mais laissons parler le diplomate toscan dont nous traduisons les passages les plus saillants, au risque de gâter la belle langue du secrétaire florentin, car la plume de Machiavel se prêtait aussi bien au langage net et précis des affaires qu'aux élans de l'éloquence et aux traits aristophanesques de la satire.

« Aux Magnifiques Seigneurs les Décemvirs de la Liberté et de la Balie de la République florentine,

« Je laisse à Vettori le soin de vous informer de ce qui s'est fait depuis que je suis ici. Je me bornerai à vous dire dans ces lignes tout ce que sur ma route de Genève à cette ville j'ai vu et entendu qui soit digne de vous être rapporté. Et en commençant par ce que j'ai entendu, je vous dirai que j'ai couché quatre fois sur le territoire des Suisses et me suis informé avec toute la diligence dont je suis capable de tout ce qui concerne leurs mœurs, leurs constitutions, et de ce que les deux puissances de la France et de l'Allemagne pouvaient en attendre. Voici ce que j'ai appris d'un habitant de Fribourg, homme habile et ancien chef de bandes en Italie qui connaît parfaitement les affaires de ce pays (2). Il m'a dit que la Suisse était composée de 12 provinces qu'ils appellent cantons et dont les noms étaient Fribourg, Berne, Zurich, etc (3).

» Ces cantons sont unis d'une manière si intime que toutes les délibérations, arrêtées par les Diètes générales, sont observées par chacun d'eux et que pas un n'oserait s'y opposer. Ceux qui prétendent que quatre de ces cantons sont pour la France et les 8 autres pour l'Empire se trompent grossièrement. Cela est tout simplement absurde, impossible, à moins que cet arrangement n'ait été au préalable l'objet d'une délibération de la Diète (*senza che nella loro Diete se ne deliberassero*). Ce qui a accredité cette opinion, c'est que le roi de France entre-

(1) Péter Falk, Thierry d'Englisberg, Pétermann de-Faucigny, Guillaume et Nicolas Reyff, Ulric Schnewli, Hanz Loupper, Hanz Krummenstoll, Hanz Techtermann, Nicolas de Praroman, Pierre Adam, Pierre Tavernier.

(2) Ho inteso la relatione massimè, uno de Filiborgo uomo discreto stato capo di loro bandiere è uso delle cose di Italia. V. 190. Machiavel appelle Fribourg Filiborgo, Zoug Tona.

(3) E cominciando dalle cose udite, dico che da Ginevra a Costanza, io ho fatto quatro alloggiamenti sulle terre dei Svizzeri e avendo ricercato con quella diligenza che ho potuto di loro essere, e qualita... Come il corpo principale dei Svizzeri sono dodeci comunanze collegate insieme, lequali se chiamono Cantoni. Li nomi delle quali sono Filiborgo, Berna, Zurica, Lucerna, Bala, Solor, Uri, Undrival, Tona, Glaris, Svizza, Scaffosa.

tient depuis huit mois deux de ses agents, Rochalbert et Pierre Louis <sup>(1)</sup>, pour l'instruire de tout ce qui se passe. Et afin d'être informé le plus tôt possible, il a fait établir une ligne de postes de Gabella jusque dans les lieux où se transportent ces agents.

» Ce sont eux qui se sont efforcés de réunir tous les cantons et ont empoisonné tout le pays. C'est ainsi qu'ils ont empêché et empêchent encore toutes les résolutions que l'on serait tenté de prendre en faveur de l'empereur, et jusqu'au moment de mon passage il s'était tenu un grand nombre de Diètes sans résultat. Il est vrai qu'il a dû s'en tenir une le jour de l'Épiphanie dans la ville de Lucerne où les agents français se sont rendus. Mais on ignore encore ce que cette Diète aura produit. L'habitant de Fribourg dont je vous ai parlé m'a dit que le roi de France avait trop d'argent pour qu'on pût prendre une décision contre lui, mais il pensait que si le roi des Romains en avait autant, on ne pourrait refuser de le servir et de lui être utile, mais sans se déclarer contre la France. Aussi on estime que si l'empereur a de l'argent, les Suisses ne lui manqueront pas, parce qu'ils craindront en refusant de le servir de se faire ennemis de tout l'empire d'Allemagne. La seule condition qu'ils y mettront, c'est de ne pas combattre directement contre la France et de servir l'empereur dans un autre pays.

» L'empereur de son côté, préférerait qu'ils restassent neutres, ou ne voudrait en prendre qu'un petit nombre à son service pour en disposer à son gré. Ce sont ces difficultés qui ont fait échouer tant de Diètes et empêché toute conclusion. On croit qu'il en aura été de même de la dernière et qu'elle n'aura accouché que d'un avorton (e credesi che questa ultima Dieta ha partorrito un berlingozzo). Mais les Suisses refusent de rester neutres, veulent servir en grand nombre et ne point être employés contre la France, tant que celle-ci ne lui en aura pas fourni les motifs.

» Outre les 12 cantons mentionnés ci-dessus, il y a encore des Suisses de deux espèces (due qualita di Swizzeri), ceux des Grisons et le Valais. Ces deux provinces touchent à la Confédération. Peu de jours après mon arrivée à Fribourg, il y avait passé un ambassadeur de l'empereur qui se rendait dans le Valais pour l'engager à se tourner contre la France <sup>(2)</sup>. Ils s'entendront tous, il est vrai, quand il s'agit de défendre la liberté commune <sup>(3)</sup>. Mais ces deux provinces ne sont pas tellement liées avec les 12 cantons qu'elles ne puissent prendre des

(1) Pierre-Louis, évêque de Rieux, Philippe de Rocquebertin, chevalier et gouverneur de Plaisance, et Guillaume de la Marche, secrétaire du roi; tels étaient les noms des envoyés de Louis XII à la Diète de Lucerne (4 octobre 1507). Les deux premiers avaient déjà paru à la Diète de Lucerne du 7 août. *Amliche Sammlung. Die älteren eidsgenossische Abschiede*. De 1500 à 1520.

(2) Pochi di avanti che lo passassi a Filiborg era passato un orator de l'imperatore.

(3) Intendono si bene tutti per la difesa della liberta.

résolutions opposées aux leurs ; de sorte que celui qui n'a pas des Suisses d'une espèce peut espérer de s'en procurer d'une autre.

» Chacun de ces 12 cantons fournit l'un portant l'autre quelques mille hommes de bonnes troupes. Mais ils n'en envoient au dehors que 1000 à 1500. Cette différence provient de la circonstance que lorsqu'il s'agit de défendre le pays, tous ceux que désigne le magistrat sont obligés de prendre les armes, au lieu que quand ils font la guerre pour le compte d'autrui, y va qui veut. Dans le premier cas, ils sont contraints par la loi, dans l'autre, ils sont attirés par le prix qu'on leur offre. »

Comme on le voit par les missives du diplomate florentin, la terreur des armes suisses préoccupait alors toutes les âmes italiennes, soucieuses de l'avenir de leur patrie. Aussi les dépêches de Machiavel aux chefs de la République florentine sont-elles remplies de conjectures sur l'emploi que les Suisses peuvent être appelés à faire de leur puissance. Machiavel craignait entre autres que le pape, qui s'était déjà servi des Français pour écraser les Vénitiens, ne se servit des Suisses pour chasser les Français et dominer toute la Péninsule.

Les prévisions du grand publiciste ne le trompaient pas et se vérifièrent en plein quelques années plus tard, après la bataille de Novarre (1513).

Aussi voyons-nous Machiavel, déjà irrité contre le pape Jules II à cause du rétablissement des Médicis à Florence, œuvre de ce pontife, vouer depuis cette époque une haine implacable à la cour romaine qu'il accusera dans ses Discours sur *Titè Live* composés en 1516, d'entraver à tout jamais l'unité de l'Italie.

« L'Eglise, dit Machiavel, n'étant pas assez puissante pour soumettre la Péninsule et ne permettant pas qu'une autre puissance le fasse, a été cause que notre pays n'a pu arriver à l'unité et s'est vu morcelée entre nombre de princes et de seigneurs. De là est résultée une si grande faiblesse qu'elle s'est trouvée en proie non-seulement aux barbares, mais à quiconque a tenté de l'assaillir. C'est là ce dont nous autres Italiens nous sommes redevables à l'église et pas à d'autres. Et s'il prenait fantaisie à quelqu'un de s'assurer de la vérité de mon observation par expérience, il faudrait qu'il fût assez puissant pour forcer la cour romaine de se transporter avec toute l'autorité qu'elle exerce sur les terres des Suisses, *les seuls peuples qui soient restés pareils aux anciens en ce qui concerne la religion et touchant les institutions militaires*. Et l'on ne tarderait pas à voir les tristes mœurs de cette cour produire dans ce pays plus de désordre que n'importe quel autre événement qui pourrait survenir dans cette province (1) ».

(1) C'est dans ces mêmes discours que Machiavel, renouvelant les accusations de Pétrarque, prétend que la cour romaine a corrompu son peuple de telle façon que plus on approche de Rome, moins il y a de moralité et de religion.

La supériorité militaire des Suisses depuis les guerres de Bourgogne et le sentiment qu'ils avaient de leur prépondérance sont rendus d'une façon saisissante dans une lettre de son collègue et ami Vettori :

« Les Suisses, qui se contentaient de résister au duc d'Autriche et de se défendre contre Charles le Téméraire, se sont mis à la solde des autres puissances dans le but d'acquérir de l'honneur et d'entretenir l'esprit militaire au sein de la jeunesse. Ils ont ainsi augmenté leur réputation, et la connaissance qu'ils ont acquise d'un grand nombre d'hommes et de pays a redoublé leur audace et leur a inspiré l'ambition et le désir de combattre pour leur propre compte. Pellegrino Larini me disait que lorsque les Suisses vinrent à Pise avec Beaumont, l'envoyé de Louis XII, ils lui parlaient souvent de la force de leurs milices qu'ils comparaient à celles des Romains, demandant ce qui les empêcherait d'obtenir un jour les mêmes succès que ces derniers. Ils se vantaient que la France leur devait toutes les victoires qu'elle avait remportées jusqu'à ce jour. Ils ne voyaient pas pourquoi ils ne pourraient combattre pour leur propre compte. C'en est fait de toute l'Italie, s'ils se mettent à l'envahir. Pour moi, c'est d'eux seuls que j'ai peur et non de l'empereur.

» Les Suisses, poursuit le secrétaire florentin, ont déjà pour tributaires en Italie le duc de Milan et le pape. Je vois les défenseurs de Milan, ces mêmes Suisses, mettre sur pied deux armées à la fois, l'une pour combattre les Français en Bourgogne, et l'autre qui viendrait en Italie, parce que dans un cas pareil tous les Suisses ne feraient qu'un et que d'entente avec le Valais et les Grisons, ils peuvent lever plus de 70,000 hommes par armée. »

Donc 140,000, selon les calculs du diplomate toscan. Parlant de la valeur des confédérés à la journée de Novarre, « on a vu les Suisses, disait-il, au nombre de 9,000, sans canon et sans cavalerie, attaquer 10,000 cavaliers et autant de gens de pied et les mettre en déroute. »

Les lettres de Vettori à Machiavel nous montrent que cet ami du secrétaire partageait ses prévisions concernant la conquête de l'Italie par les Suisses, sans s'associer aux craintes qu'elle inspirait à son collègue et ami.

« Pour les Suisses, dit Vettori, que j'estime au-dessus de tous les rois, ce qu'ils désirent, c'est de pouvoir entrer en Italie quand il leur plaira, de tenir en quelque sorte le duc de Milan sous leur dépendance, d'en tirer chaque année une grosse pension, et d'avoir pour voisins non des gens qu'ils craignent, mais des gens dont ils soient craints au contraire. D'ailleurs, ils sont animés de l'amour de la réputation et de la gloire. Il n'y a que les Suisses qui soient capables de contraindre le roi d'Angleterre à céder. »

Ce langage flatteur pour l'orgueil national nous aide à comprendre la politique ambitieuse du cardinal de Sion, Matthieu Schinner, rêvant la prépondérance des confédérés dans la péninsule. Schinner d'ailleurs avait déjà donné un beau commencement à son œuvre en se faisant reconnaître marquis de Viggiano, Villanova, Gravelona, et évêque de Novarre, et en instituant à Milan un gouvernement militaire de la Lombardie où il se réservait la haute direction des affaires. Paul Giove, dans un de ces éloges excessifs dont il avait le secret, appelle Schinner le *père des Insubres* ; singulier père par parenthèse, qui songeait plus aux confédérés et à lui-même qu'à l'Italie dans ses visées d'agrandissement et de domination. Mais, en voyant ensuite les Suisses libérateurs de la Lombardie et vainqueurs des Français à Novarre, laisser à d'autres le fruit de leur victoire et se contenter du butin, Machiavel s'était bien vite rassuré sur les projets des confédérés relativement à l'asservissement de son pays.

« L'Espagne qui voudrait se voir seule en Italie, n'a pas dû voir de bon œil les victoires des Suisses en Italie l'année dernière, et encore moins celle qu'ils ont remportée cette année-ci.

» Des républicains comme les Suisses, écrit-il plus tard à Vettori, ne feront jamais de grandes conquêtes. Une preuve frappante de ce fait, c'est que pouvant garder la Lombardie, ils ne l'ont pas fait. Ils n'ont pas même pu ou voulu garder la citadelle de Milan. Cela aurait cependant mieux valu que d'aller conquérir la Bourgogne pour le compte de l'empereur. »

Peu de jours auparavant, Machiavel (lettre du 20 août 1513) avait montré moins d'assurance.

Consulté par Léon X, auquel Vettori, cet ancien protégé et partisan des Médicis, servait d'intermédiaire, sur la question de savoir si l'amitié des confédérés était préférable pour lui à celle de la France, cet homme d'état répondait que « le pape avait plus à redouter les Suisses que la France, attendu que les Suisses accablent ses états de contributions et finiraient par asservir l'Italie, sans espoir de retour (*sine spe redemptionis*). Car, ajoute-t-il, c'est une République et une République armée comme ne l'a jamais été aucun autre peuple et aucun monarque de ce temps. Les ducs de Lucques, de Ferrare et tous les États du même pays courent au devant et imploreront leur protection. »

La bataille de Novarre avait porté au comble l'admiration mêlée de crainte du célèbre politique de Florence.

« On a vu, disait l'auteur du *Prince*, les Suisses à Novarre, sans canon, sans cavaliers, attaquer l'armée française retranchée derrière une artillerie formidable et la mettre en déroute sans en être fortement incommodés. »

« On a vu, dit encore ailleurs le secrétaire florentin en parlant de la même bataille, 7,000 Suisses affronter 10,000 cavaliers et autant de fantassins et les vaincre, parce que les cavaliers n'étaient pas parvenus à les entamer et que l'infanterie se composait en grande partie de mauvaises troupes gasconnes. »

La bataille de Marignan ou de *Santa-Cécilia*, comme l'appelle Machiavel, où l'héroïsme des Suisses brilla dans la défaite avec plus d'éclat presque que dans toutes leurs victoires précédentes, produisit d'abord une impression du même genre sur l'âme ardente du diplomate toscan. Il ne fut d'abord frappé que de ce qu'avait de surhumain la grande journée qu'un des généraux italiens qui y assistèrent, Trivulzio, appelait une bataille de géants.

« On a vu, dit l'auteur des Discours sur Tite-Live, 26,000 Suisses, attaquer près de Milan François I<sup>er</sup> qui avait 20,000 cavaliers, 40,000 fantassins et 100 pièces d'artillerie. Et s'ils ne vainquirent pas comme à Novarre, ils luttèrent du moins glorieusement pendant deux jours, et tout défaits qu'ils étaient, ils sauvèrent la moitié des leurs (1) ».

Mais Marignan a beau être pour les Liges helvétiques la glorieuse défaite qui permettait à François I<sup>er</sup> de se comparer à César; Marignan, c'est la chute de la puissance militaire des Suisses et la fin du grand rôle européen qu'ils jouaient depuis Morat et Nancy. Avec Marignan, pâlit aussi l'étoile de Schinner dont la haine pour la France eut cependant encore assez de force pour contribuer à mettre sur le front de Charles V la couronne impériale que convoitait François I<sup>er</sup>.

L'astre de Machiavel au ciel de la politique italienne avait aussi subi une rude éclipse depuis le rétablissement des Médicis qui s'était opéré, comme nous l'avons dit plus haut, en 1512 par l'intervention du pape Jules II. Déjà odieux au parti des princes restaurés pour la part qu'il avait prise à leur expulsion et au gouvernement du gonfalonier Soderini, Machiavel se vit accusé de conspiration républicaine contre le cardinal Jean de Médicis, depuis pape sous le nom de Léon X. Il perdit toutes ses places et fut même mis à la torture comme le prouve une lettre de son ami Vettori (2). On finit par confiner

(1) *Discorso Libro secundo*, 211.

(2) « Cher compère, dit Vettori à Machiavel, voilà huit mois que j'éprouve plus de grandes douleurs que je n'en ai jamais eu de ma vie; mais je n'en ai pas éprouvé une moins grande en apprenant que vous avez été arrêté (quando intesi voi esser preso), parce que j'en ai conclu immédiatement que sans y avoir donné lieu, vous seriez mis à la question comme cela est arrivé en effet. (Perchè subito giudicai che senza errore o causa avessi ad avere tortura come è reusito.) » 15 mars 1512.

le malheureux secrétaire dans une petite propriété de sa famille à San Casciano près de Siéne. L'âme de Machiavel n'avait pas la hauteur de celle de Dante, son compatriote. Vivre obscur à la campagne au milieu de charbonniers querelleurs et grossiers avec lesquels il était réduit à jouer à la morra, lui était un tourment pire que la torture. Il consentit à flatter les Médicis de cette plume d'or qui avait glorifié la liberté de sa patrie, et c'est pour plaire à Léon X qu'il composa le *Livre du prince* qu'aucuns ont appelé le Code de la Tyrannie, parce qu'il corrompait la politique en la séparant de la morale. Son idéal dans ce livre est César Borgia, c'est-à-dire celui que le grand historien Ranke de Berlin a appelé le *Virtuose du crime*, parce que personne ne savait mettre à la perpétration d'un crime plus de dextérité ni d'élégance. Mais c'est que malgré ses forfaits, César Borgia aurait pu être le rédempteur de sa nation et faire l'*Italia una et libera*, l'Italie libre et une. Cette unité ne s'étant pas accomplie par César Borgia, Machiavel la réclamera des Médicis, et c'est en vue de cette unité encore, qu'il conseille la création de Milices nationales capables de lutter contre celles des Suisses et contre les fantassins espagnols, les *meilleures infanteries qu'il y eût au monde alors, mais qu'il ne désespère cependant pas de voir céder à la Virtù Italiana, c'est-à-dire à l'énergie ou à la ruse italienne.* »

« Bien que l'infanterie suisse et l'espagnole, dit Machiavel dans le 20<sup>e</sup> et dernier chapitre de son fameux Livre du Prince, soient réputées terribles, elles ont néanmoins aussi leurs côtés faibles qui permettraient à une troisième tactique de leur résister et même de les vaincre. En effet, les Espagnols ne sont pas capables de résister à la cavalerie : et les Suisses auraient à redouter une infanterie dont l'obstination serait égale à la leur. C'est ainsi qu'on a vu et verra encore les Espagnols plier devant la cavalerie française, et les Suisses anéantis par une infanterie espagnole. Cette dernière expérience, il est vrai, n'est pas complète. Mais nous en-jugeons par la bataille de Ravenne où les bandes allemandes qui combattent à la manière des Suisses virent leurs lignes rompues par l'habileté des fantassins espagnols qui sautèrent dans leurs forêts de piques à l'aide de leurs brochettes. »

L'amour immense et profond de Machiavel pour l'Italie et sa passion pour l'unité de son pays dont il a été le promoteur et le prophète après Dante, ont racheté aux yeux des Italiens toutes ses défaillances et tous ses vices. L'admiration dont le grand publiciste est demeuré l'objet parmi ses compatriotes se traduisait encore il y a quelques années par la grande fête anniversaire de sa naissance célébrée à Florence en 1869 et par l'inscription suivante gravée sur son marbre funéraire :

« A Machiavel, précurseur audacieux et inspiré de l'unité italienne, à ce-  
 » lui qui le premier et en maître apprit à ses concitoyens à se servir d'ar-  
 » mes qui leur fussent propres. »

A la dernière partie assez obscure de cette inscription, nous eussions préféré la citation suivante de ces paroles de Machiavel lui-même dans son second Discours sur la langue italienne :

« Toutes les fois que j'ai pu honorer ma patrie, même à mes risques et  
 » périls, je l'ai fait et du plus profond de mon cœur. »

A. DAGUET.

## GLANURES NEUCHATELOISES

### Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

(Suite. — Voir le numéro de juin 1877, page 139.)

#### 1786. — L'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel (1).

Le 5 juillet, nous parcourûmes la ville de Neuchâtel, où je n'avais pas été depuis 1757. Nous vîmes ce qui s'en suit : l'hôtel-de-ville, superbe bâtiment, commencé de fond en comble depuis quelques années et non encore achevé. C'est M. Paris, le fils, qui en a donné le plan ; mais M. Paris, le père, qui nous rejoignit à Neuchâtel et qui était là avec nous, nous fit remarquer avec quel tort on s'était éloigné dans l'exécution de ce plan, surtout l'on n'a pas osé ou plutôt l'on n'a pas voulu construire les voûtes plates selon le plan. Elles au-

(1) M<sup>me</sup> Gautier, qui visita Neuchâtel quatre ans plus tard, consacre dans son *Voyage en Suisse* (Londres 1790, t. II, p. 321-23) deux pages à la description de cet édifice. Nous les reproduisons, en faisant toutefois remarquer qu'elle attribue à M. Ledoux le plan de l'Hôtel-de-ville. On verra aussi qu'elle ne porte pas le même jugement que le pasteur Frêne sur le portrait de M. Purry.

« Les Neuchâtelois doivent un beau monument à un de leurs concitoyens : c'est un hôtel-de-ville à peine achevé et construit d'après les plans, mais non sous les yeux de M. Ledoux, architecte de Paris. M. Purry les adopta et fit passer de Lisbonne, où il était établi, les fonds nécessaires à sa construction. A part le péristyle dont la hauteur n'est pas proportionnée à



raient été dangereuses, dit-on, parce que l'on manque de maçons à Neuchâtel pour les construire telles qu'on les voit à Paris, où demeure M. Paris, le fils. Pauvre raison ! si on l'avait souhaité, il aurait envoyé des ouvriers de Paris. Quoi qu'il en soit, c'est un M. Reymond, de Neuchâtel, qui est le directeur de cette construction, gros homme que nous vîmes de loin, qui bâtit en même temps une maison à lui-même et pour rien, disent les mauvaises langues, sa bâtisse se confondant avec celle de l'hôtel-de-ville. Nous visitâmes aussi l'ancienne maison de ville qui servira jusqu'à la perfection de la nouvelle ; il s'y trouve les portraits en pied des rois de Prusse, Frédéric I, II et III, et surtout celui du fameux et vrai citoyen Puri, dit de Lisbonne : il est ici représenté assis, de grandeur naturelle. Le tableau, fait à Lisbonne et envoyé l'an passé par M. Brand, de M. Puri à sa patrie neuchâteloise, est d'une peinture grossière, je veux dire à gros traits, regardée de près, mais d'un saillant admirable, vue à une certaine distance. Il tient sous son bras un livre au dos duquel se lit : *post lethum*, et il a devant lui la carte de Neuchâtel. En effet, M. Puri, né en 1709, et mort à Lisbonne cette année 1786, sans avoir été marié, a fait la ville de Neuchâtel son légataire universel.

ses volumineuses colonnes, l'intérieur est beau, simple et noble ; l'escalier est grand, facile et d'une hardiesse étonnante ; il sera orné de figures en grisaille peintes à fresque et d'une belle grille servant de rampe : on la travaille à Strasbourg.

» En tout, la partie de la serrurerie est traitée à merveille par des ouvriers de Paris. Toutes les salles sont boisées et plus ou moins décorées.

» La salle du Conseil-Général est très chargée de sculpture, mais elle est légère et de bon goût ; elle a été faite par un artiste de Besançon.

» On a placé dans cette pièce les portraits en pied, d'énorme proportion, de Frédéric II et de Frédéric-Guillaume II, troisième et quatrième souverains de Prusse. C'est, comme vous savez, où se borne la chronologie de ce nouveau royaume. Ils sont posés à contre-jour et l'on ne peut juger de leur mérite ; les bordures en sont magnifiques, ainsi que celle qui encadre un grand tableau de M. Purry, fait par un peintre anglais nommé Hichey. Il est placé dans la salle des Quatre-Ministres. La vie et le coloris dont ce portrait est animé, l'attitude aisée dans laquelle paraît M. Purry, que l'on a peint assis dans un fauteuil, déployant une carte du comté de Neuchâtel, l'architecture de l'appartement, et un paysage que l'on aperçoit dans le lointain : ces différents détails, dis-je, composent un tableau précieux.

» L'hôtel-de-ville est un bâtiment trop considérable en raison de la grandeur et de la population de Neuchâtel, qui contient au plus 4,000 habitants. Il est isolé et présente quatre façades auxquelles on peut faire le même reproche qu'au péristyle : il est écrasé, lourd et l'ouverture des croisées beaucoup trop étroite ; une corniche qui règne autour supporte, au milieu de grandes façades, deux figures d'une odieuse exécution ; elles doivent représenter Minerve et la Liberté : elles sont ailées et environnent un aigle déployé, portant trois chevrons de gueule sur un champ de sinople. Ce sont les armes de la ville... »

**Découverte d'antiquités à Neuchâtel**

Une antiquité bien singulière et que je n'avais point encore vue, qui est déposée dans cette bibliothèque, c'est un instrument en forme du taillant d'une petite cognée, mais sans trou pour un manche, d'un métal inconnu et verdâtre, et voici ce que porte un billet qui y est joint : « Cet outil a été trouvé le 13 juillet 1753 dans la carrière de Tête-Plumée entre deux bancs, sous six pieds de profondeur, par maistre François-Louis Borel et deux de ses ouvriers. »

**Nugerol.**

Le quartier au-dessus du chemin du Landeron à la Neuveville, s'appelle encore les *vignes* ou *près de la Tour* ; il y a un moulin qui se nomme le *moulin de la Tour*. On m'a assuré que l'on découvrirait encore par là, entr'autres, en travaillant dans les vignes, des murailles. C'est probablement là qu'était située la fameuse ville de Nugerol, qui s'étendait du faubourg de la Neuveville jusqu'à celui du Landeron ; ces deux faubourgs étant les restes de cette antique cité.

**1787. — Meuron, colonel aux Indes Orientales.**

Le 2 juillet, M. de Géliou me raconta comment M. Meuron<sup>(1)</sup>, originaire de St-Sulpi (quoique de Neuchâtel), colonel du régiment de ce nom au service de la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales, et en garnison au cap de Bonne-Espérance, y avait fait une fortune très considérable. A l'âge de quelque cinquante ans il s'est retiré depuis peu chez lui à St-Sulpi, où il s'est formé un des plus beaux et des plus riches cabinets qu'on puisse voir en curiosités et raretés naturelles et exotiques<sup>(2)</sup>. Il a envoyé aux Indes son frère cadet, homme marié, qui, pour faire la fortune de sa femme et de ses enfants, a hasardé cette entreprise, et est parti sans leur dire adieu. (A suivre.)

(1) Voir sur le colonel Charles-Daniel de Meuron, la *Biographie neuchâteloise*, tome II, pages 84-88.

(2) Voici en quels termes M<sup>me</sup> Gautier parle de cette collection qu'elle visita en mai 1790 : « On nous conduisit à St-Sulpice, dans le cabinet d'histoire naturelle de M. de Meuron, colonel au service de la Compagnie hollandaise. La collection de coquilles est nombreuse ; nous vîmes des meubles, des habits et des armes à l'usage des Indiens et des Chinois, que le propriétaire a rapportés de ses voyages, ainsi que quelques plantes sèches ; le talipo y est dans son entier. On me permit d'y mâcher du bétel : je lui trouvai un goût d'épice qui me déplut, et qui me ferait rejeter ce parfum, quand même il n'aurait pas l'inconvénient de noircir les dents.

» J'examinai avec plaisir une collection de quadrupèdes extrêmement réduits dans leurs proportions, mais imités à merveille, posés avec grâce et naturel ; ils sont d'ailleurs revêtus des peaux des animaux qu'ils représentent. On m'a dit qu'ils venaient de Strasbourg. »

(*Voyage d'une Française, etc.*, t. II, p. 363.

## VARIÉTÉS

---

### M<sup>me</sup> DE POMPADOUR ET LA PRINCIPAUTÉ DE NEUCHÂTEL

Pendant la guerre de Sept ans, M. de Jully, un financier devenu brusquement diplomate, avait été nommé résident de France à Genève. L'objet apparent de sa mission était « d'observer les démarches du roi de Sardaigne, et d'examiner ce qui se passerait en Piémont. » En réalité, il était chargé de préparer les voies à un arrangement diplomatique qui aurait permis à M<sup>me</sup> Le Normand d'Étioles d'ajouter à son nom de marquise de Pompadour celui de princesse souveraine de Neuchâtel et Valangin. C'était une retraite princière en cas de disgrâce. On voit d'ici M<sup>me</sup> de Pompadour, exilée de Versailles, s'établissant au château de Neuchâtel, ou dans celui de Colombier. L'insuccès des armes françaises et le triomphe final de Frédéric II sur la coalition, mirent fin à ces velléités singulières de la maîtresse de Louis XV.

Voici comment M<sup>me</sup> d'Épinay raconte cet incident dans ses Mémoires. Elle devait être parfaitement informée, puisqu'elle était la belle-sœur de M. de Jully, le résident de Genève, fils de M. de la Live de Bellegarde, le fermier général, dont elle était elle-même la nièce avant de devenir la bru :

« Pendant le séjour que M. de Jully fit à Genève, il n'y resta jamais un mois sédentaire ; il fut presque toujours en Suisse, sous prétexte de la curiosité que lui inspirait ce pays ; il alla même plus d'une fois jusqu'à Neuchâtel. Une très grande dame de la cour, persuadée que le roi de Prusse ne pourrait résister à toutes les puissances qui se tournaient contre lui, avait porté l'ambition jusqu'à devenir souveraine de Neuchâtel : elle voulait prévenir les esprits en sa faveur ; mais, incertaine de l'événement, elle ne tenta qu'une négociation indirecte et qui ne pût pas la compromettre. Ce projet était le comble de la folie ; tout autre que M. de Jully ne s'y serait pas prêté ; mais madame de Pompadour trouva le secret de le lui rendre vraisemblable. Comme il était important de choisir un homme honnête, confiant, sans ambi-

tion, et qui ne fût pas assez considérable pour donner de l'ombrage, ni pour vouloir jouer un rôle sans nécessité, on jeta les yeux sur M. de Jully, et on lui promit de le tirer de ce poste aussitôt après la guerre, avec des récompenses telles qu'il les demanderait. Il donna dans le piège, et fut trop heureux de s'en tirer sans dommage personnel. Peu de gens savent cette anecdote. » (Mémoires de M<sup>me</sup> d'Épinay, tome II, chap. 7.)

Ceci se passait en 1758. Disons toutefois, pour être tout à fait exact, que M. de Jully, bien que remplissant les fonctions de résident de France à Genève, n'en portait pas le titre, que paraît avoir toujours gardé M. de Montpérourx.


CH. B.

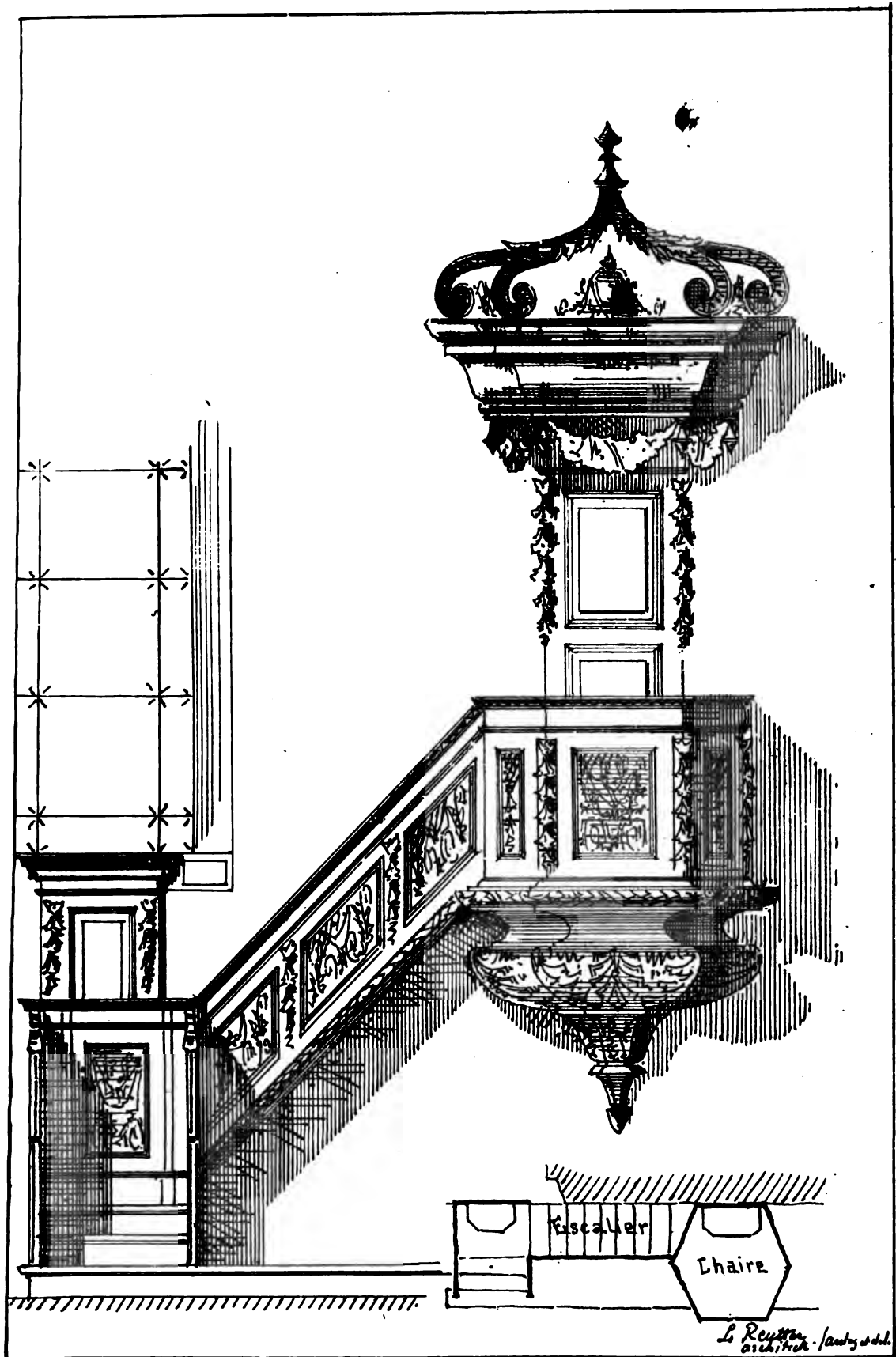
---

### Notice sur la chaire de la Chaux-de-Fonds.

Après le désastreux incendie du 5 mai 1794, qui détruisit entièrement l'église, ainsi qu'une grande partie du village de la Chaux-de-Fonds, un nouvel édifice fut construit en 1796 sur les ruines de l'ancien. C'est dans ce temple que se trouve la chaire dont nous essayons de donner ci-joint une esquisse, chaire qui est un des plus beaux spécimens de sculpture du commencement du 18<sup>me</sup> siècle que nous possédions dans le canton. Elle provient, ainsi que différents autres objets, du couvent de Bellelay (Jura bernois), et fut acquise par la Commune et par une société de particuliers. Construite (voir le *Musée neuchâtois*, année 1869) sous l'abbé J.-G. Voirol, 1706-1719, elle est un beau morceau de sculpture attribué au frère Antoine Monnot de Noël-Cerneux. En bois de chêne noirci, tous les panneaux ainsi que les angles présentent une série d'ornements (fruits et fleurs, etc.) sculptés en relief. L'abat-voix, quoique moins heureux et moins riche que la chaire proprement dite, est cependant relevé par des guirlandes découpées à jour et les ornements de sa partie supérieure. Le tout offre un ensemble intéressant et ne contribue pas peu à embellir l'intérieur si simple de notre église.

A. REUTTER, architecte.





CHAIRE DU TEMPLE  
DE LA  
CHAUX-DE-FONDS

LIBRARY  
FOR LEVER  
HODEN FOUNDATION

# LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHÂTEL

Notice historique, par le D<sup>r</sup> GUILLAUME.

Parmi les moyens qui facilitent les relations entre les hommes, dans la société moderne, il en est un qui a acquis une influence prépondérante, c'est celui de la publication des journaux et des Feuilles d'avis, dont le nombre augmente chaque année. Plus que toute autre invention, l'imprimerie a contribué à la diffusion des lumières. On sait avec quel empressement les réformateurs utilisèrent cet art qui venait d'être découvert. Les nombreuses brochures et pamphlets qui parurent au 16<sup>e</sup> siècle contribuèrent essentiellement à populariser les idées de réforme religieuse et politique. On comprit également de très bonne heure que la publication périodique d'annonces et d'avis faciliterait les transactions commerciales.

Au milieu du 16<sup>e</sup> siècle nous voyons apparaître à Augsbourg le premier catalogue des foires et marchés. Cette publication, qui bientôt parut régulièrement chaque année, fut le point de départ de nos almanachs.

Dans le courant du siècle suivant, on commença à publier un recueil mensuel assez volumineux des événements politiques, des manifestes et documents officiels, auxquels on ajouta dans la suite des dissertations philosophiques, politiques et religieuses.

La première publication de ce genre parut en 1647 et avait pour titre : « Mercurius Gallo-Belgicus. » (Jansonius.) Bientôt les principaux pays de l'Europe eurent leur « Mercure. »

Quatre-vingt-cinq ans plus tard (en 1732) commença à paraître à Neuchâtel le *Mercure suisse* ou recueil de nouvelles historiques, politiques, etc.

Ce journal mensuel in-8° avait de 140 à 150 pages; la livraison était divisée en deux parties. La première était le recueil dont nous venons de parler, et la seconde qui portait pour titre : *Journal helvétique ou Recueil de pièces fugitives de littérature choisie, de poésie et de traits d'histoire ancienne et moderne, de découvertes des sciences et des arts; de nouvelles de la république des lettres, et de diverses autres particularités intéressantes et curieuses, tant en Suisse que des pays étrangers.* »

Le *Mercure suisse* continua à paraître pendant plus de 50 années consécutives. Ce journal est un recueil des plus intéressants et doit être étudié par tous ceux qui veulent se faire une idée exacte de la société neuchâteloise au siècle passé.

Le *Mercure suisse* n'insérait pas d'annonces. On rencontre bien parfois des avis divers, mais en nombre tellement restreint, que l'on ne peut ranger ce journal parmi les feuilles d'avis.

Les feuilles d'avis n'offrent naturellement pas un intérêt d'un ordre aussi relevé que les journaux politiques, littéraires ou scientifiques d'une époque quelconque; cependant il n'est personne qui ne parcourt avec une certaine curiosité les feuilles d'avis publiées à un siècle de distance. Ces feuilles sont un miroir incomplet, sans doute, mais fidèle de la vie quotidienne; on voit se refléter dans les annonces variées, les goûts dominants de nos arrière-grands-pères, le genre de littérature à la mode et les divertissements publics et privés; le genre d'aliments, de vêtements, d'ameublements, le prix des choses, les occupations et quelquefois les passions des individus et les manifestations de l'opinion publique.

Les exemplaires de ces publications datant de cette époque sont devenus extrêmement rares.

Des 3 à 4000 feuilles qui furent publiées durant cette période, je n'ai pu, dans l'espace de vingt années de recherches, en consulter que 150 ou 160 numéros qui datent la plupart des années 1769, 1770 et 1771. Le plus grand nombre de ces exemplaires sont la propriété de M. Wolfrath, l'éditeur actuel de la Feuille d'avis, qui, il y a quelques années, a bien voulu me les communiquer. M. Bonhôte, bibliothécaire, m'en a aussi fait voir quelques numéros.

M. Georges Quinche, l'historien de Valangin, nous a envoyé plusieurs exemplaires d'une feuille d'avis de l'année 1762, qui font regretter que la collection en soit perdue. Le format de cette feuille d'avis est in-8°. Elle ne donnait que deux pages d'annonces et ne paraissait qu'une fois par semaine, le jeudi.

Nous donnons ici un spécimen de cette feuille intéressante.



\*\*\*\*\*  
 \* FEUILLE D'AVIS \*  
 \*\*\*\*\*

Du Jeudi 19. Août 1762.

EMANUEL-BALTHAZARD CHAILLET de Neuchâtel en Suisse, fait savoir au Public, qu'il a inventé un Quantième du mois perpétuel, sans y toucher de la vie d'homme, avec ses fêtes journalières, pour accorder le Quantième. Ensuite il y a le Lever & le Coucher du Soleil, les Solstices & les Equinoxes de chaque saison. A la fin il y a une Roue pour les fêtes mobiles que l'on tourne chaque année & le départ des couriers de Berne à Genève, avec les Coches, le Départ des Couriers de Neuchâtel à Berne & d'autres Villes, avec les affranchissages des lettres. On enverra de ses Exemplaires à chaque Libraire des principales Villes, qui les distribueront en vente, parfaitement cartonnés pour sept batz pièce, c'est-à-dire, un franc de France.

ON OFFRE A VENDRE.

Une grande Seille de Cuivre couverte, contenant 16. à 18 pots, qu'on donnera suivant son poids, pour la valeur du vieux Cuivre.

Les articles qui suivent sont à vendre chez Mr. le Maître-Bourgeois PERROCHET, qui en fera un bon prix.

Une grande & belle Garderobe de noyer, à deux portes & à deux tirans.

Un beau Tourne-broche, avec sa garniture, à rotir de grosses pièces.

*Une belle grande Lèchefrite de cuivre.*

*Une paire, grands Pistolets, garnis de laiton pour Cavalier.*

*Une paire dite d'acier.*

*Une garniture de neuf pièces, Corbeilles à grillage argentées, de Paris, à servir le fruit sur table, un peu terni.*

*Un Miroir cintré, à cadre d'argent, pour toilette.*

*Deux Cassettes de noyer marquetées, pour toilette, sans ferrures.*

*Deux dites à bois de Palissante, & deux petites rondes même bois, & deux Vergettes avec ferrures, aussi pour toilette.*

*Un petit Miroir carré, à cadre d'argent ciselé, pour toilette.*

*Une Hallebarde d'acier doré, un peu enrouillé, sans bois.*

*Une Tabagie de sapin vernie, pour les pipes.*

*Un Pot avec son anse & le couvercle d'une faïence très-fine, pour le lait, garni d'argent.*

*Une Garniture de faïence composée de cinq pièces, pour cheminée.*

*Une dite plus petite.*

*Deux Ceinturons de soye, brochés en or & en argent, avec leurs boucles de tombac pour épée.*

*Tabac d'Hollande tout rapé.*

*Deux Couteaux de Chasse montés d'argent bachelé.*

*Une Eguière avec son bassin, tout d'Etain, pour laver les mains.*

*Trois grandes Fenêtres de neuvs grands carreaux, Glaces fines montées sur cadre à bois de noyer, à roulette, de 47. p. de haut sur 43. de large.*

La plus ancienne « Feuille d'avis de Neuchâtel » porte la date de 1740. Elle était éditée par François Souci, le jeune, dont le bureau se trouvait à la rue des Moulins, vis-à-vis de la poste. Ce journal était alors une bien modeste feuille in-4<sup>o</sup>, imprimée sur un papier gris-bleu, grossier, qui, sous le titre de « *Gazette utile et curieuse*, » paraissait une fois par semaine, « avec approbation du magistrat, chez François-Louis Liechtenhahn, le jeune, au bureau d'adresses à la rue des Moulins, vis-à-vis de la poste, à Neuchâtel. »

Chacune de ces feuilles ne contenait pas plus de matières dans l'espace d'un an que le *Times* n'en contient dans un numéro.

Elle publiait des nouvelles des cours, des événements politiques et des relations du théâtre de la guerre. Ces récits, qui sont semblables à ceux que l'on trouve dans le *Mercur suisse* et que l'on rencontre dans la première série du *Messenger boiteux*, offrent peu d'intérêt. La *Gazette* devait être avant tout une feuille d'annonces, mais les avis, insérés à la suite des nouvelles du jour, étaient peu nombreux. Le numéro 28, par exemple, ne contient que cinq annonces : trois offres de ventes, une offre de service et le tirage de la 8<sup>e</sup> loterie de Neuchâtel. Dans le numéro 31 du 4 août 1740, on en compte dix-huit, parmi lesquelles la suivante :

— « M. le professeur de Montmollin prie instamment les personnes qui ont quelques livres qui lui appartiennent de vouloir les lui faire rendre, s'ils ne veulent donner des impressions de mauvaise volonté. »

Le directeur du bureau d'adresses annonçait dans la même feuille, « qu'il fait différentes sortes d'écritures, placets, requêtes, lettres, dresse les comptes, traduit, » etc. La publication de la *Gazette utile et curieuse* fut, à ce qu'il paraît, une assez mauvaise spéculation. Elle se vit remplacée, dix-huit années plus tard, c'est-à-dire en 1758, par un journal hebdomadaire, du même format que le précédent, mais imprimé sur un papier moins grossier. En tête se trouve l'aigle de la ville dans un écusson arrondi à bords ouvragés. Comme titre, le journal porte : « Première Feuille d'avis, » puis vient la date (du jeudi 1<sup>er</sup> juin 1758) et en dessous : « chez Sinnet, libraire, à Neuchâtel. » Les feuilles suivantes portent en toutes lettres le chiffre d'ordre de la série et la date.

Le premier numéro contient l'avis suivant qui occupe la première page toute entière :

— « Quoique le nombre des souscrivans pour avoir cette feuille régulièrement chaque jeudi de cette année ne soit point encore assez suffisant, le sieur Sinnet satisfait avec empressement aux engagements qu'il a pris envers le public de la lui fournir, savoir aux personnes de la campagne avant midi, et à celles

de la ville l'après-midi, au prix de dix piécettes (fr. 1»50) dont on délivrera cinq piécettes en se faisant inscrire, et les autres cinq piécettes au 1<sup>er</sup> septembre prochain, et pour 1759, le prix en sera de L. 3 (fr. 4»50) sans enveloppe et L. 3, 10 sols (fr. 5»25) pour celles avec l'adresse sur l'enveloppe, prise à Neuchâtel, payable la moitié au commencement de l'année et l'autre moitié à la fin des six premiers mois, et si l'on souhaite les recevoir franc de port, on pourra les avoir à un prix très modique par l'arrangement que le dit Sinnet prendra avec les postes et les messagers, ainsi qu'il l'a déjà annoncé dans son projet, qu'il continue à délivrer gratis aux personnes qui le souhaiteront.

« On rappelle ici que les personnes qui auront quelques fonds de terre à vendre, de même que des meubles et effets, rosée en foin à remettre, ou vendange; argent à placer ou à emprunter, maître de profession qui souhaite des apprentis, domestiques qui souhaiteront de se placer, ou les maîtres qui désireront valets ou servantes, devront se faire inscrire pour le plus tard le mardi, sans quoi ils seront renvoyés de huitaine, en observant d'envoyer franc de port l'argent pour les avis et par eux signés, sans quoi ils ne paraîtront pas.

« Pour se rendre d'autant plus utile au public, le sieur Sinnet s'emploiera pour faire tels achats de fonds de terre que l'on voudra, et même pour les marchander sans être connu, promettant d'être coulant pour ses peines, et de garder le secret lorsqu'on l'exigera. Ce bureau d'adresses sera ouvert tous les jours de la semaine, depuis les 9 heures du matin jusqu'à 11 heures et depuis 1 heure jusqu'à 3 heures de l'après-midi. »

La seconde page de ce premier numéro est occupée par l'annonce de la réimpression de la bible de Bienne et celle du coutumier du pays de Vaud.

Sur la troisième page, nous lisons l'avis suivant :

— « M. Borel, ancien greffier de Rochefort, village à deux lieues de Neuchâtel, se propose de prendre des pensionnaires pour leur enseigner la religion, la grammaire française, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique et les élémens du dessin et de la géographie, il commencera dès qu'il aura quatre écoliers d'assurés; comme feu son père Jacob Borel a exercé jusqu'à sa mort la fonction de régent, et lui-même ayant continué pendant 40 ans, tout cela lui est un sûr garant qu'il n'entreprend pas une œuvre qui lui soit étrangère; on pourra voir plus au long dans le bureau d'adresses de Neuchâtel le prix de la pension y compris les leçons, la manière dont les jeunes gens seront nourris, soignés, blanchis et l'ordre qui sera observé pour rendre cette jeunesse mieux instruite et laborieuse qu'elle ne l'est communément. »

Sous le titre « Informations » nous trouvons dans ce même numéro les avis suivans :

— « On souhaite d'acheter et payer comptant 1000 à 1500 livres de tartre blanc ou pierre à vin blanche. »

— « On aura à la prochaine foire de la St-Jean de Neufchâtel, diverses pièces indienne fond bleu solide, sur toiles des Indes qui ont mal réussi; il y en a sur Guinées fines et superfines, très propres pour fourres de duvet; on en fera un prix très modique. »

#### Effets perdus ou égarés :

— « Un pasteur de ce pays, qui a prêté depuis quelques années le premier tome de la théologie de Stakouse, relié en dos et coins de parchemin, prie la personne qui a ce livre en mains, soit telle autre entre les mains de qui il peut avoir passé, de le faire rendre au bureau d'adresses, soit incognito, soit ouvertement. »

— « Les personnes à qui M. Fevre, catéchiste à Yverdon, a prêté le dictionnaire du voyageur, français, allemand et latin, de même que des petits psaumes à doubles crochets d'argent et d'autres livres qu'on ne spécifie pas ici, sont priées de les lui renvoyer au bureau des postes, au dit Yverdon. »

— « On a perdu à Neufchâtel, le 15 mai dernier, une lunette d'approche, étant fermée, longue de 12 à 13 pouces, couverte de peau noire façon de chagrin, avec deux boutons de corne aux deux extrémités, se fermant à vis; on prie les personnes qui pourraient en avoir connaissance ou avoir achetée, d'en informer le bureau d'adresses, qui procurera une récompense. »

#### Appartement à louer pour la St-Jean :

— « Un poêle à fourneau avec son antichambre dégagé de la maison, à un premier étage sur la cour, dans la vieille chancellerie. »

— « On souhaite de remettre pour le terme de six années consécutives à cette prochaine St-Jean, une cave avec un bon pressoir, dont le prix est de fr. 24 au juste par année. »

#### Nouvelle invention :

— « Un ouvrier très expert dans les rouages, a inventé un tourne-broche portatif, à deux et même à trois broches, sans ressort, qui chemine trois quarts d'heure; le prix est de 6 écus neufs soit L. 36, argent de France (fr. 38); on pourra le garantir une année et le voir au bureau d'adresse. »

Enfin nous trouvons à la fin de ce premier numéro le prix des grains et denrées alimentaires vendus aux Halles :

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| Froment le plus haut | 19 batz (fr. 2»70). |
| Moitié blé           | 17 » ( » 2»55).     |
| Orge                 | 12 » ( » 1»80).     |
| Pois rouges          | 13 » ( » 1»95).     |
| » blancs             | 17 » ( » 2»55).     |
| Poisettes            | 13 » ( » 1»95).     |

Taxe des viandes pour jeudi 1<sup>er</sup> juin :

|                    |                      |           |
|--------------------|----------------------|-----------|
| Boeuf, le meilleur | 6 cruches (25 cent.) | la livre. |
| Vache              | 5 $\frac{1}{2}$ »    | (21 » ) » |
| Veau               | 4 $\frac{1}{2}$ »    | (18 » ) » |
| Le mouton          | 7 »                  | (28 » ) » |
| Truite et beurre   | 10 »                 | (37 » ) » |

Vin blanc, 10 cruches à 3 batz et 3  $\frac{1}{2}$  batz le pot (37 à 50 cent.).

Vin rouge, 3, 4 et 5 batz le pot (40 à 75 cent.).

» par bouteille perdue, 3 piécettes (75 c.) la bouteille.

En tête du second numéro de la *Feuille d'avis* de 1758 nous lisons l'avertissement suivant :

— « L'éditeur de cette feuille ayant fait la récapitulation des personnes qui ont souscrit chez lui, de même que celles chez qui il a été, il trouve que le nombre en aurait été plus considérable, si la plupart de ces personnes eussent été en ville; c'est pourquoi il avertit ici le public que l'on peut encore pendant tout le courant de cette semaine et la suivante se faire inscrire; il ne négligera rien non plus pour la rendre utile et commode au bien public. »

Parmi les annonces qui figurent dans ce numéro et qui sont dignes de remarque, nous citerons les suivantes :

— « Le sieur Jean-Antoine Petitpierre, bourgeois de cette ville, graveur en relief, en taille douce et dessinateur, étant de retour des pays étrangers, s'offre à donner des leçons de dessin à la jeunesse, chez lui, depuis les 4 heures du soir jusqu'à 6, à un écu neuf par mois, et à ceux qui ne prendront qu'une heure par jour, ce ne sera alors que demi écu neuf; il se réserve le samedi de libre. »

— « On souhaite d'acheter les tomes premier et sixième d'Horace, traduction de M. Dacier, ou de vendre les autres volumes. »

— « On trouve au bureau d'avis : l'atlas d'Ortellius, grand in-folio, avec des cartes enluminées, dans lequel se trouve les cartes itinéraires de Ptolémée, ouvrage qui en devient d'autant plus rare, L. 60 de France.

« Le grand atlas de Le Blanc, 6 vol. in-folio, L. 300 de France.

« Histoire des anciens Sires de Salins.

« Institutiones anatomicæ.

« Le programme des Mémoires sur la langue celtique. »

On offre à vendre :

— « Une bague d'or à rose de diamants pour le prix de 20 écus blancs. »

— « Une pendule sonnante heures et quarts en passant avec un carillon que l'on fait répéter en quatre airs différents. »

Sous le titre: *Nouvel établissement*, on trouve l'article suivant :

— « On sait que dans les grandes villes, les particuliers se procurent de l'eau dans les maisons pour les besoins journaliers, soit par le moyen des canaux, soit par celui des porteurs d'eau. Comme on ne peut aisément en avoir dans la rue du Château, on propose aux tonneliers ou autres gens qui voudront se mettre sur les rangs pour cette fourniture d'eau, de la prendre aux fontaines publiques qui leur seront prescrites et de se faire inscrire au bureau d'avis, en fixant le prix de chaque brande de deux seilles, soit 16 pots »

Le troisième numéro de la *Feuille d'Avis* contient de nouveau une réclame en faveur de la souscription. L'éditeur annonce que l'on ne payera plus à l'avenir que 4 creutzer, soit 3 sols de France (15 cent.) pour l'insertion des annonces, lorsqu'elles ne seront que de peu d'étendue.

Afin de prouver l'utilité de la *Feuille d'avis*, il a soin d'annoncer :

« que le tome de la théologie de Stakouse, réclamé par la *Feuille d'avis*, s'est retrouvé. »

Le nombre des annonces est encore bien restreint. Le troisième numéro en contient vingt, dont plusieurs avaient déjà paru dans les numéros précédents.

Parmi les avis nouveaux, nous citerons les suivants :

— « On souhaite une fille pour servir dans une maison où il n'y a pas beaucoup à faire, mais on souhaite qu'elle sache blanchir et repasser le linge, qu'elle entende aussi la couture et qu'elle puisse dans le besoin faire la cuisine; on la payera suivant son adresse et son application, surtout on veut un témoignage de sa fidélité. Si elle agrée, on la gardera longtemps. »

— « On demande un précepteur pour enseigner à de jeunes garçons l'écriture, l'arithmétique, la religion, les éléments de la géographie et du dessin, et qui puisse leur donner les principes du latin; on lui accordera la table et le logement pour les premiers six mois et cinq heures par jour de libre, qu'il pourra employer à ses études ou à donner des leçons, et on conviendra au bout de ce temps d'un salaire pour la suite. »

— « Le sieur Pachoud, traiteur à Lausanne, tenant à ferme les bains d'Yverdon qui sont connus depuis longtemps par les cures salutaires qu'ils ont produit, offre aux personnes qui voudront s'y rendre de les traiter favorablement, soit pour la table, la chambre et le bain. »

— « Le messenger pour Bâle partira samedi prochain 17 juin, avec deux bonnes voitures. »

(A suivre.)

## UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

### LE CHANCELIER HORY

(Suite. — Voir la livraison de juin 1877, page 130.)

---

#### IV.

L'idée d'accuser Hory d'un crime assez grand pour le faire condamner au dernier supplice, se présenta-t-elle de prime abord à ses ennemis? C'est peu probable; en voyant la réussite de leurs manœuvres, ils prirent de l'audace.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire, pour comprendre que le drame dont nous allons parler ait pu se produire, que l'on se fasse une idée juste de ce qu'étaient les attributions dont David Favargier était revêtu. Voici :

Le procureur général étant l'homme du prince, veillait à la conservation de son autorité et de ses droits honorifiques et utiles : il n'y avait donc, en thèse générale, aucune question de droit public, aucune partie de l'administration qu'il ne fût appelé à examiner ou à surveiller. Il était membre de la Chambre des comptes qui réglait les finances de l'Etat. Il faisait partie des Trois-Etats de Neuchâtel (lesquels depuis 1618, remplaçaient de fait les Audiencias générales) où il proposait les nouvelles lois, maintenait l'ordre et protestait contre tout ce qui pouvait blesser les intérêts du souverain, la constitution de l'Etat et les bonnes mœurs. Il remplissait les mêmes fonctions aux Trois-Etats de Valangin, à la police près (remise aux soins du procureur de Valangin). Le procureur général et le commissaire général réunis étaient appelés les *gens du prince*; le premier était nécessairement de toutes les com-



missions relatives aux intérêts du souverain et de l'Etat, qui exigeaient les recherches du commissaire général dans les papiers terriens sous sa garde; ces papiers appelés *grosses* ne se renouvelaient jamais sans l'intervention du procureur général; les gens du prince procédaient aux limitations de l'Etat, des juridictions, des dimeries, des domaines du souverain. Le procureur général pourvoyait à l'entretien et à l'éducation des enfants illégitimes, faisait réparer les chemins dans le comté de Neuchâtel, inspectait les domaines du prince, recevait les soumissions lorsqu'on renouvelait les baux des recettes et contrôlait les lods. Par l'examen des greffes, il s'assurait de l'exécution des ordres donnés par le Conseil d'Etat de poursuivre les délits : *il actionnait en destitution de leurs offices ceux qui étaient indignes ou incapables de les remplir*. Seul ou avec le secours de l'avocat général, il instruisait les procès ayant pour objet les intérêts du souverain, le maintien de ses droits, la punition de ceux qui les blessaient. Il visait toutes les dépenses, réglait celles pour le criminel et plusieurs autres, faisait confectionner et remettait les *livrées*, percevait, dans le comté de Neuchâtel, le produit du droit de traite foraine et d'aubaine; enfin il inspectait les notaires en tout ce qui avait trait à ce dernier droit et aux lods.

Avec un attirail d'attributions aussi formidable, Favargier pouvait faire trembler.

\* \* \*

On était donc on l'an de grâce 1634. Guillaume Trybollet, que nous avons vu nommer maire de la Sagne six ans auparavant, était devenu châtelain de Boudry, où il préludait aux épouvantables grillades de sorciers qui, à Thielle, devaient faire sa réputation de grand justicier modèle, de juge impitoyable.

L'instrument sur lequel les ennemis de Hory jetèrent les yeux pour exécuter leur dessein, fut une ancienne domestique du chancelier, Anne Risman. Le mari de cette servante se trouva impliqué dans un de ces mille procès de sorcellerie qui occupaient les tribunaux à cette époque, et *exécuté pour ses maléfices*. Il est probable que sa veuve, avertie par le terrible châtelain des suites qu'avait une *accouplation* ou accusation de complicité par un sorcier, en fut terrifiée et se montra prête à servir les desseins de cet homme qu'elle voyait tenir sa vie entre ses mains.

Le 11 juin 1634, c'est-à-dire quelques mois avant que Hory revint de Paris, Anne Risman est appelée au château de Boudry et sommée par Trybollet, devant deux justiciers, de dire au vrai à qui était l'enfant duquel elle était enceinte lorsque Jean Cosmillion, de Brot, l'épousa. Elle répond qu'il appartient

au sieur Jean Hory ainsi qu'elle l'a déclaré déjà après la mort de son mari, et que le sieur Hory a donné 600 L. à Cosmilion, ne sachant toutefois si c'était pour la lui faire prendre. Elle prête serment que cette accusation est véritable, puis elle est relâchée<sup>(1)</sup>.

Le délit reproché à l'ancien chancelier était de la compétence du procureur général; il mettait Jean Hory dans le cas d'être déclaré indigne de remplir un office de l'Etat.

A peine est-il rentré au pays et a-t-il fait amende honorable au Conseil d'Etat, que Hory est cité devant le Consistoire de Neuchâtel, alors composé de deux conseillers d'Etat, deux pasteurs et quatre justiciers, sous la présidence du maire.

Devant ce tribunal, se renouvelle la comédie jouée déjà une fois; Hory, blessé au vif des accusations que l'on dirige contre lui, se laisse aller à l'aigre et à des paroles violentes. Favargier en prend acte et le menace, puis, le 17 novembre 1634, en Conseil d'Etat, il « requiert avis de la procédure à » tenir contre le sieur Hory, à cause des paroles proférées en Consistoire, au » préjudice du respect au Magistrat en général. »

L'intention des ennemis de Hory était d'indisposer contre lui la Classe qui s'était montrée son alliée dans l'affaire du serment du gouverneur; une fois seul, délaissé des pasteurs comme il l'est des Quatre-Ministres, il succombera facilement. — Ils y réussirent, sans trop de difficulté, paraît-il; mais il ne faut pas oublier que dix ans auparavant, la Classe s'était trouvée en formelle opposition avec Hory, lorsqu'elle demandait, contrairement aux projets de ce dernier, que « dans Henripolis il ne pût s'exercer que la religion réformée. » Les manuels du Conseil portent cette mention, à la date du 20 janvier 1635 :

« Les sieurs députés au nom de la Classe instant à réparation de certains propos préjudiciables à leur honneur, contre le sieur Jean Hory, vu sa non-comparution nonobstant citation, (il est) ordonné qu'il sera encore cité à mardi prochain. »

Les registres du Conseil sont muets sur cette affaire jusqu'au 13 août 1635; à cette date, voici ce qu'on y lit :

« Les sieurs commis et députés de la Classe instant à avoir justice contre le sieur Jean Hory, aux fins de réparation de paroles proférées et écrites, prétendues injurieuses, au fait du procédé contre lui en Consistoire, — icelui présent entendu en ses raisons, — après que toutes parties se sont soumises absolument et définitivement à Mgr le Gouverneur et Conseillers dessus nommés (d'Affry, mestre Guy, trésorier Chambrier, capitaine Jean Guy, procureur Favargier et moi

(1) Archives judiciaires de Boudry, L 130/85.

secrétaire d'Etat, Nicolas Trybollet) et suivant ce, rendre prononciation, les dits sieurs députés ayant reçu satisfaction de la déclaration de partie, sont été réconciliés par attouchement de main, sans préjudice d'honneur. »

Ici encore, Hory a dû s'humilier et reconnaître ses torts. Mais l'affaire n'est pas terminée. En effet, le 3 septembre 1635, N. Trybollet écrit dans le manuel du Conseil d'Etat :

« Aux remontrances des sieurs ministres, de subroger quelqu'un pour assister au Consistoire en la place du sieur maire Hory, pour le fait du sieur Hory son frère, il y sera avisé. »

Le Consistoire expurgé, Jean Hory y est appelé à se justifier de l'accusation proférée contre lui par son ancienne servante Anne Risman, le crime d'adultère étant de ceux qui ne peuvent rester impunis. Ainsi acculé, Hory répond que le dire de la veuve Cosmillion n'est qu'une accusation mensongère.

Sur un arrêté du Conseil d'Etat, cette femme est citée à comparaître au château de Boudry, le 31 octobre 1635, et le châtelain G. Trybollet lui fait connaître que le sieur Hory nie que l'enfant qu'elle lui a donné, soit à lui. Là-dessus, Anne Cosmillion jure solennellement que, dans son accusation, elle n'a fait aucun tort au sieur Hory et que son enfant est le fait du chancelier. Sentencé par les justiciers, sur la demande du châtelain, que Jean Hory et Anne veuve Cosmillion doivent être confrontés (1).

J'ignore le résultat de cette première machination des ennemis de Hory (2). La suite ne pouvait en être que redoutable pour le vieillard, car l'adultère était puni de peines graves. Ses ennemis lui avaient envoyé là une botte terrible; on l'accusait d'une chose dont il était matériellement impossible de se laver tout-à-fait. Plus d'une fois, l'on se servit de ce moyen pour perdre ceux qui gênaient; le célèbre ministre Girard, accusé d'avoir rendu enceinte sa servante, ne put jamais faire disparaître tous les soupçons, bien que l'imposture eût été reconnue (3).

Non contents de ce scandale, ses ennemis, reprenant la vieille affaire de ses dettes envers le prince et de ses comptes, l'accusent du crime de faux, d'avoir de sa main altéré des écritures. Lorsque Hory reconnut sur quel champ on l'attaquait et quel système avait été adopté à son égard, il résolut de quitter

(1) Archives judiciaires de Boudry, I. 130/85.

(2) Les registres de la Classe donneraient peut-être quelque lumière à ce sujet.

(3) 1675. Lire Boyve à ce sujet, il y a de quoi s'édifier !

de nouveau le pays, ne trouvant que cette planche de salut : les événements allaient en démontrer l'extrême fragilité.

Il mit ordre à ses affaires, désigna comme son mandataire, Pierre Renaud, justicier de Rochefort, en qui il avait toute confiance, lui remit en mains, pour en soigner le recouvrement, les obligations que le prince avait refusé de recevoir en paiement, et s'en alla, laissant sa femme et ses enfants à Neuchâtel. Il pouvait secouer la poussière de ses souliers contre les autorités du comté ; elles l'avaient abreuvé d'amertume..... Et cependant Hory n'avait pas fini de souffrir ; ses ennemis ne lui pardonnaient pas qu'il ne fût point tombé dans la misère. Car il faut dire ici que les biens de sa femme, qui venaient de patrimoine à cette dernière, n'avaient pu être saisis ; or, ils étaient considérables, la famille des Fornachon étant l'une des mieux partagées du pays sous le rapport de la fortune.

Jean Hory avait fait ses études à Lausanne ; doué d'un esprit investigateur et sagace, il avait rêvé souvent, avons-nous dit, à la grande ligne de communication du Rhône au Rhin par la Suisse, à ouvrir au commerce, en utilisant les lacs de Genève et de Neuchâtel. Ce fut à ses études qu'il se remit dans ses vieux jours.

Des marchands genevois et hollandais obtinrent de LL. EE. de Berne, la concession d'établir un canal destiné à joindre la Thielle à la Venoge, le canal d'Entreroche. MM. Turetini, Weilgen, de la Primaye et autres, « les sieurs canalistes », traitaient le 1<sup>er</sup> janvier 1638 avec Yverdon pour le droit de navigation que la ville avait sur la Thielle. Les parties tombent d'accord, et pour faciliter l'entreprise, le *razel* de la ville leur est loué, grand bateau construit déjà pour naviguer sur l'Orbe. On se met à l'ouvrage ; une grande écluse est établie, au moyen de laquelle les embarcations descendent commodément jusqu'au port. La noble compagnie des bateliers se fonde à Yverdon, pour la navigation d'Yverdon à Soleure, compagnie ayant ses lois, son abbé, son organisation, et possédant 13 grandes barques de 40 à 50 tonneaux de jauge, sans parler des demi-barques et bateaux nombreux qui s'abritent dans le port d'Yverdon. LL. EE. de Berne parlent de halles à bâtir en un lieu commode pour le chargement et le déchargement, où elles entreposeraient leur sel et leurs vins, et négocient avec Yverdon pour leur construction. — Bref, les événements démontrent combien Hory voyait clair lorsque, à propos d'Henri-polis, il insistait sur l'utilité de l'établissement du canal d'Entreroche et sur les immenses résultats commerciaux qui en résulteraient, mis en regard du peu de travaux à exécuter et de capitaux à dépenser.

On était alors en 1640. L'étoile pâissante de Jean Hory semblait ainsi vouloir jeter encore quelques brillants rayons. A Neuchâtel même, un fait venait de le démontrer. Samuel Pury, homme d'un caractère droit et ferme, jouissant de beaucoup de considération dans la bourgeoisie de Neuchâtel, qui devait devenir maître-bourgeois et auquel Henri II offrit plus tard la place de procureur général, venait d'épouser l'une des filles du vieux chancelier, Béatrice Hory.

Il est probable que ces événements ne furent pas étrangers à la catastrophe qui, en juillet 1640, vint s'abattre sur Hory.

Les ennemis de ce dernier continuaient à jouir d'une prospérité éclatante. Favargier qui s'était rendu à Paris au commencement de 1638, pour assister au Conseil (du prince) où l'on discuta et arrêta les mesures à prendre afin de garantir le pays de l'invasion des troupes étrangères, Favargier qui *seul* avait été informé de l'arrivée d'Henri II au pays, le 14 août 1639, et qui était allé passer trois jours avec lui au château de Colombier, où le prince était arrivé de Grandson, par le lac, avant de se rendre en Allemagne pour y prendre le commandement de l'armée suédoise, laissé vacant par la mort du duc de Weimar, — Favargier était au comble des honneurs : Henri II avait promis de l'anoblir, et l'envisageant comme sa créature, il faisait taire pour lui les règles administratives et même le sentiment ombrageux que lui causait le cumul des emplois ; il lui avait donné le commandement du château de Joux et la charge de maire du Locle, en attendant celle de maire de Neuchâtel, lorsqu'il voulut mettre aux prises avec les Quatre-Ministres un adversaire digne d'eux.

Qui pouvait lui résister, appuyé qu'il était, par dessus tout cela, du gouverneur d'Affry, des Guy et des Trybollet. — Disons ici que, en prévision de services futurs à rendre, Guillaume Trybollet venait d'être promu maire de St-Blaise et châtelain de Thielle où on le jugeait plus utile qu'à Boudry.

Il s'agissait de porter à Jean Hory un coup qui le brisât définitivement, qui l'anéantît, lui et son influence et qui par contre-coup frappât au cœur sa famille, — et sans qu'il fût possible au prince et à sa grâce d'intervenir.

Un des premiers jours de juin 1640, les sauthiers de Neuchâtel vinrent saisir dans sa maison la femme de Jean Hory. A ceux qui demandèrent de quoi elle était accusée, on apprit qu'une sorcière détenue à Thielle l'avait déclarée sa complice : c'était terrible.

On la conduisit dans les prisons de la Tour de Diesse. Le maire de Neuchâtel avait la charge d'instruire la procédure, mais assisté des Quatre-Ministres. Pendant vingt jours, Madelaine Hory refuse de confesser quoi que ce soit, et, comme elle est bourgeoise de Neuchâtel, on ne peut l'appliquer qu'à la torture simple, c'est-à-dire qu'elle est suspendue au moyen d'une corde qui

entoure ses mains liées en croix derrière le dos. Les privilèges et franchises des bourgeois de Neuchâtel s'opposent à ce que l'on use plus d'une fois de cette forme d'interrogatoire.

Mais la détenue de Thielle, sous la garde de Trybollet, maintient son accusation. Alors d'Affry, agissant en sa qualité de gouverneur, soit de chef du pouvoir judiciaire, donne l'ordre de confronter Madelaine Hory avec son accusatrice. Elle est conduite par eau à Thielle.

Lorsque le bateau qui la portait arriva auprès du triste donjon où trônait Trybollet, la pauvre femme put se dire perdue, car le terrible châtelain n'avait encore vu personne résister à ses moyens de *persuasion* ; les accusés qui lui étaient amenés étaient tous *vaincus*, comme s'exprimait, dans sa naïveté cruelle, le greffier qui a rédigé leurs sentences. Trybollet connaissait à fond les rites de l'affreuse jurisprudence de ces temps.

A la Tour de Diesse, Madelaine avait été enfermée dans la *cage* ou *javiolle*, cabanon formé de poutres en chêne assujetties au moyen de grosses chevilles; ici, on la jette au *kroton*, caveau étroit, humide, obscur, et on l'enchaîne : c'est le sort de tous les accusés de sorcellerie. Le jour même, le châtelain la fait amener devant lui et, en présence des justiciers et du pasteur, la somme de confesser ses maléfices; elle nie tout. Confrontée avec son accusatrice, elle persiste à se déclarer innocente. Le châtelain et le pasteur l'exhortent tour à tour, avec véhémence mais sans succès. Alors, sur la demande de Trybollet, les justiciers décident qu'elle sera soumise à la torture. On la conduit dans la *chambre de la question*; là attend maître Hans, le bourreau. Le châtelain « présente la géhenne à la pauvre malavisée afin de l'émouvoir et inciter à confesser la pure vérité; » il la met à la *territon*, c'est-à-dire qu'il lui explique avec les détails les plus raffinés, les diverses fonctions de l'effrayant arsenal qu'elle a sous les yeux. Les accusés frémissaient en entendant le froid Trybollet; mais Madelaine Hory, plus forte de caractère et qui a passé déjà par les mêmes moments à Neuchâtel, méprise ces moyens vulgaires et ne veut rien confesser. Le bourreau la saisit, l'attache à la grue et la hisse à deux pieds du plancher. Elle y demeura... à la volonté du châtelain, mais sans rien vouloir avouer.

Le lendemain, avant de reprendre la question, le châtelain ordonna l'épreuve par laquelle passaient tous les accusés de sorcellerie, l'épreuve destinée à faire découvrir la « marque du diable. » C'était une exécration besogne : le bourreau liait le patient de manière à ce qu'il ne pût faire aucun mouvement, le déshabillait tout nu, et, armé d'un rasoir et d'une grosse épingle, enlevait cheveux, sourcils, poils, et piquait tout endroit qui lui paraissait suspect : une piqûre non sentie était en général la preuve que la marque était

trouvée. Il fallait travailler longtemps avant d'obtenir ce résultat. Bien que maître Hans fût « expert dans la connaissance des signes sataniques, » il ne découvrit rien sur le corps de Madelaine Hory qui pût être montré comme une trace des griffes de Satan.

Puis on passa au second degré de la question. Le bourreau la suspendit d'abord comme la veille. Après qu'elle eut persisté à soutenir qu'elle était innocente, il lui attacha aux pieds un poids de vingt-cinq livres et de nouveau la souleva au moyen du treuil. Les os craquèrent, les membres s'allongèrent durant des heures; la sueur ruisselait de son corps, mais elle n'avoua pas. A la troisième épreuve, on lui attacha la pierre de cinquante livres, sans obtenir un autre résultat, et enfin, à l'épreuve extraordinaire, le poids de cent livres. Madelaine Hory n'avouait toujours pas.

L'après-midi, les mêmes épreuves se renouvelèrent avec le même résultat: le châtelain fit reconduire Madelaine à son cachot, en lui annonçant que le lendemain la question recommencerait de fonctionner.

Que se passa-t-il durant la nuit et depuis? Le chancelier de Montmollin dit « que Madelaine Hory, accusée de sorcellerie par une machination des ennemis mis assez connus de Hory, fut tant torturée qu'elle avoua tout ce qu'on voulut d'elle<sup>(1)</sup>. »

En effet, un jour que le bourreau s'appêtait à l'accrocher de nouveau à l'infamale machine, elle annonça qu'elle était disposée à tout avouer. La *veille*<sup>(2)</sup> Madelaine était vaincue; à quoi servait d'ailleurs de résister, sinon à prolonger les souffrances? — Favargier est averti immédiatement par un exprès.

L'interrogatoire commence et avec les questions du châtelain et les réponses de l'accusée qui dit oui à tout ce qu'on lui demande, le greffier peut écrire le récit suivant :

« Il y a bon nombre d'années, disait-elle, toutefois ne se souvenant pas de combien, il vint à notice que sa mère était accusée de sorcellerie. Son mari et ses autres parents en furent émus et en grande peine; craignant le danger qui pouvait en résulter par la punition de leur mère, la honte et la diffamation de leur parentage, ils complotèrent de s'en défaire par un empoisonnement. Elle vit apporter le poison en leur maison; c'était un ingrédient gris comme du sel; il fut mis dans un bichelet de genièvre; son frère Jean-Jacques fut celui qui le porta de Neuchâtel à Auvernier où habitait sa mère, et

(1) Chambrier, page 412.

(2) En admettant qu'elle eût 20 à 25 ans en 1606, au moment de la naissance de son fils, elle aurait été âgée de 55 à 60 ans, à sa mort.

le fit prendre à cette dernière qui en mourut. Madelaine Hory a donc prêté vue, assistance et consentement à ces choses, et ne s'y est point opposée comme c'était son devoir : elle croit que Dieu a permis qu'elle soit accusée du crime de sorcellerie pour découvrir et manifester ce parricide et pour qu'il fût puni; elle et ses parents devaient laisser périr sa mère par main de justice; la raison veut qu'elle endure la peine à laquelle sa mère eût été condamnée.»

La procédure porte que cette confession a été faite *librement* par Madelaine Hory, de *franche volonté*; mais elle constate que c'est après avoir été examinée sérieusement, après qu'il eût été procédé contre elle *selon droit et formalités requises*, pour obtenir un aveu du crime de sorcellerie dont elle était accusée. Depuis, elle l'a soutenue, cette confession, confirmée, approuvée *même par la torture*, la déclarant véritable, sans faire tort ni à elle, ni à personne. — Et le 2 juillet, étant conduite sur le petit pont du château de Thielle, pour y observer la coutume de la comparution au libéré, elle entendit la lecture de sa confession et la confirma par l'horrible-serment qu'on faisait prêter alors dans notre pays, à tous les condamnés : *que son âme fût damnée si elle ne disait point la vérité!*

La cérémonie du libéré avait eu lieu en présence des douze jurés et du lieutenant de justice; ils avaient à déterminer quelle punition la pauvre criminelle avait méritée. Sur le préavis du châtelain, ils jugèrent que vu qu'étant présente, sachante et consentante au poison composé pour la mort de sa mère et au parricide qui en avait été la suite, elle devait être abandonnée aux mains de l'exécuteur de la haute justice et conduite au lieu patibulaire, pour avoir, là, les quatre membres brisés avec la roue, et passer de la vie à la mort, et après être clouée sur la roue en spectacle à tous malicieux qui se voudraient de tant oublier, afin que justice ait son cours, que les mauvais soient châtiés et les gens de bien conservés, — réservé la grâce du gouverneur.

D'Affry et le Conseil d'Etat adoucirent la sentence : Madelaine devait avoir la tête tranchée et être enterrée au pied du gibet. Ce qui eut lieu le 3 juillet, dans l'après-midi. — Dans cet adoucissement de sentence, on reconnaît le génie de Favargier : quelle raison y avait-il de faire de la cruauté sans profit? L'essentiel était que la femme de Hory mourût de la main du bourreau et qu'on la crût coupable; au contraire, cette grâce avait bon air et prouvait d'une façon évidente qu'on agissait avec toute la modération possible avec l'auteur d'un pareil crime.

Mais le drame n'était pas complet. Madelaine avait désigné comme complices ses deux frères Josué et Jean-Jacques Fornachon, Jean Hory et Abram Gallandre. Aussitôt les deux Fornachon sont arrêtés et incarcérés au château de



Colombier. Interrogés par le maire, ils nient tout. Mais Favargier est là; il intervient et se fait donner par d'Affry et le Conseil d'Etat, l'ordre de les *examiner* et d'instruire leur procédure. Dix jours après, les Fornachon sont suppliciés.

Le silence de la stupeur régnait dans la maison et chez les amis de l'infortuné Jean Hory et de sa famille plus infortunée encore. S'il n'y avait eu que l'accusation de sorcellerie, beaucoup n'y auraient pas cru; mais cet épouvantable crime, ce parricide se présentait avec des circonstances telles qu'il était bien possible que ce fût vrai. Le seul acteur de la tragédie qui survécût était éloigné; lui seul pouvait dire si cette accusation était une vipère qu'on avait jetée au milieu de son intérieur ou quelque chose de véridique, de réel. Mais la dirait-il la vérité? lui, le premier coupable, l'instigateur de l'empoisonnement, d'après les aveux de sa femme!... Effroyable chaos, où les plus fervents amis se perdaient. Quant aux ennemis, ils hochaient la tête en disant: Prévaricateur, adultère, faussaire, parricide, Hory allait bien! et nous aurions eu un beau gouverneur de l'Etat si ses visées avaient abouti!

*(La fin au prochain numéro.)*

F. C.

---

## LA SAGNE ET LES BRENETS

15 MARS 1711.

La commune de la Sagne demande à celle des Brenets de participer aux frais de l'entretien des troupes bernoises, et réponse des Brenets.

A Messieurs de la Justice, Conseil et Général de l'honorable Communauté des Brenets.

Messieurs

L'on peut dire avec bien de la raison que la paix, l'union, la bonne intelligence et la bonne conduite sont capables d'attirer la bénédiction de Dieu sur des Corps et Communautés et sur tous ceux qui tâchent de se procurer ces grands biens; au contraire, les divisions et mésintelligences ne produisent et entraînent après eux rien que de funeste.

Jusqu'ici, Messieurs, votre honorable Communauté et celle de la Sagne ont vu par expérience les heureux succès que les liaisons et la bonne harmonie

qui ont régné entre ces deux Corps ont produits; qu'il est à souhaiter que nous imitions en cela nos ancêtres qui, en diverses occasions, ont fait paraître avec zèle les bonnes inclinations qu'ils avaient à maintenir et même à augmenter ces associations qu'ils avaient entre eux dans l'assurance où ils étaient que cela produirait toujours quelque chose de favorable pour eux.

La Communauté de la Sagne se voit obligée de vous envoyer et députer les sieurs Jaques-Jean Richard dit Bressel, justicier, et Abram Vuille-Bille, juges en renfort et gouverneurs de la dite Sagne, pour vous dire et assurer de leur cordialité et amitié confédérale et que rien ne sera jamais capable de les désunir d'avec vous, dans l'espérance que vous voudrez bien aussi de votre côté contribuer à fomentier cette bonne union et ces bonnes inclinations de nos ancêtres et à tenir pour sacré les engagements, liaisons et associations particulières où nos ancêtres sont entrés réciproquement; c'est ce que l'on exécutera religieusement de la part de la Sagne.

Vous n'ignorez pas que ces règlements regardaient leurs libertés communes et le bien public et même pour des frais où les Montagnes étaient engagées: la Communauté du Locle payait la moitié, les Brenets et la Sagne étaient unis ensemble pour l'autre moitié, savoir de cette dernière moitié, la Sagne en supportait les deux tiers et les Brenets le tiers restant. Enfin, revenons à notre commun proverbe, que la Sagne et les Brenets se doivent toujours aide et assistance en tout et partout.

Messieurs les députés ont encore ordre de vous faire connaître qu'après l'investiture de cet Etat accordée au Roy notre souverain, l'appréhension où a été ce pays, par les menaces faites de l'envahir, etc., jusque-là que Leurs Excellences de Berne, nos bons voisins et alliés, nous envoyèrent des troupes pour notre conservation, ils ne vinrent pas pour la Sagne seule; il y eut huit compagnies dans les Montagnes, deux ont logé au Locle, une à la Chaux-de-Fonds et cinq à la Sagne, ces cinq composées de six cents hommes et point chez vous; non pas que les gens de la Sagne les ayant jamais demandées, comme on le peut voir par l'attestation que MM. les officiers ont donnée.

Ces troupes ont causé des frais à la Sagne, passé deux mille écus, par le moyen des logements payés aux particuliers fort modiquement et autres fournitures faites à ce sujet pendant seize semaines qu'ils ont été à la Sagne; ceux qui les ont logés ont encore dépensé considérablement de leur bien propre.

Il est vrai, Messieurs, que vous avez logé les soldats de la compagnie de Monsieur de Montmollin, mais ils vous ont satisfaits et bien payés; pour les autres gardes, on ne peut pas dire et objecter que vous en ayez fait plus que la Sagne, l'expérience l'a fait voir et on pourrait le prouver clairement; enfin pour ces troupes bernoises, il ne vous en a rien coûté. On ne peut pas nier que leur séjour dans ce pays ait été un bien public, qui a regardé tout le Pays et les Montagnes en particulier parce qu'elles étaient les plus exposées.

C'est ce qui donne le sujet aux gens de la Sagne de se plaindre et de de-

mander exécution des anciennes associations et règlements et de vous prier instamment de faire de sérieuses réflexions là-dessus et de leur accorder un dédommagement raisonnable et équitable pour avoir supporté tant de frais pour un bien public et commun à tous et vous point; ou bien de leur faire une réponse positive au pied du présent, comme ces Messieurs du Locle, afin qu'à l'avenir la Sagne puisse aussi à son tour agir à votre égard comme vous aurez fait au sien. Au reste, Messieurs, aujourd'hui à toi et demain à moi, dit le proverbe; il peut vous arriver un même cas, mettez-vous en la place des gens de la Sagne et agissez à l'égard des autres, comme voudriez qu'on vous fit: Souvenez-vous de ce qui se passa à l'égard de la combourgeoisie qu'on prétendait renouveler avec Leurs Excellences de Berne, la Sagne n'y eut aucun député, ce voyage ne produisit pas l'effet auquel on s'attendait.

*Réponse de la Commune des Brenets.*

La représentation de l'honorable Communauté de la Sagne, ci-dessus, ayant été examinée en l'assemblée des communiens des Brenets, qui y ont fait une sérieuse attention et résolu unanimement de prier Messieurs de la Communauté de la Sagne, de faire réflexion que les troupes de Leurs Excellences de Berne n'ayant pas été demandées ni réparties par les Communautés, mais cela ayant été des affaires de souverains à souverains, il serait étrange d'en vouloir faire des affaires de Communautés et causer des demandes et une répartition entre tous les corps de cet Etat et par là un trouble et un labyrinthe.

En second lieu, on les prie de considérer que si, suivant leur représentation, cette affaire était une affaire de Communauté et qu'on en dût agir suivant nos anciennes liaisons (sans l'avouer) ce que notre Communauté a fait et souffert par rapport à celle de la Sagne et par rapport à leur faculté; et d'abord après la mort de S. A. S. Madame de Nemours, de glorieuse mémoire, notre Communauté fut obligée de faire la garde à neuf postes durant environ six semaines, où on vacquait, chaque homme portant armes de deux jours l'un, pendant qu'on laissait Messieurs de la Sagne en repos.

Secondement, nous fûmes obligés d'envoyer et de payer autant de députés au Tribunal (\*) que les Communautés qui ont des cinquante mille écus de bien.

En troisième lieu, nous fûmes obligés d'entretenir deux épies (espions) en Bourgogne par ordre de Son Excellence à nos frais.

En quatrième lieu, nous avons fourni des guérites, fourni les chandelles, les bois, les corps de garde, tant pour nos gens de garde que pour Messieurs de la Sagne, et enfin nous avons fourni et payé le logement des Allemands qu'on nous envoyait dès le Locle tous les jours; ensorte que tout bien compté et bien équipolé par rapport aux facultés (richesses), (en oubliant que les Communautés ayant obtenu la grande faveur de la dîme à la pose, Messieurs

(\*) Pendant les débats de la succession, sans aucun doute.

de la Sagne jouissent de ce grand bénéfice de sept ans pendant que nous n'en jouissons que de trois ans, ils n'ont garde d'en demander une répartition), nous avons beaucoup plus fait qu'eux et en cas d'une égalisation nous aurions à espérer un dédommagement et, sans s'arrêter aux dangers où nous étions exposés à la moindre invasion et aux fréquentes alarmes où les frontières étaient journellement, pendant que les troupes bernoises gardaient Messieurs de la Sagne et que le cœur du pays et les roches leur servaient d'asile.

Toutes ces considérations ne manqueront pas de faire réfléchir Messieurs de la Sagne que ce n'est pas pour nous distraire des anciennes liaisons que nous avons avec eux et lesquelles nous regardons comme de précieuses choses et que nous signalerons en toute rencontre de la manière la plus fervente, les suppliant même au lieu de se dégoûter de cette fraternité qui a régné parmi nos ancêtres et parmi nous, de la cimenter et de l'inculquer à leurs enfants, comme de notre côté nous le ferons aussi, ensorte qu'à l'avenir ces deux corps n'en fassent toujours qu'un.

C'est ce qui a été ordonné au secrétaire de Commune de rédiger par écrit et d'en remettre un double à Messieurs de la Sagne.

Le 15 mars 1711.

(Signé) D. GUINAND.

Copie conforme extraite du Registre n° 3 de la Commune des Brenets, pages 99 et 100.

26 juin 1877.

H. ETIENNE.

## NOTES SUR MARAT

Nous détachons d'un livre nouveau quelques lignes relatives à J.-P. Marat, dont la sombre personnalité aura toujours le privilège de piquer la curiosité.

M. Galiffe a publié la première partie d'un ouvrage : *D'un siècle à l'autre. Correspondances inédites entre gens connus et inconnus du 18<sup>e</sup> et du 19<sup>e</sup> siècle.* Genève. Jules Sandoz, 1877. — Les gens connus dont il donne des lettres sont A. Cramer, Jean-Louis Calandrini, Clairant, Soufflot, Le Sage (l'inventeur de la télégraphie électrique), C. Bonnet, Jacob Vernet, de Loys, de Bonstetten, etc. Le thème de leurs épîtres est, on le devine, les événements de leur époque et les hommes qui y jouent un rôle. La Révolution occupe une large place dans ces récits épistolaires; il y a là des détails intéressants qui accentuent certains faits. Les passages relatifs à Marat sont les suivants :

Lettre d'Etienne Salomon Reybaz à Georges-Louis Le Sage, de Paris, 31 juillet 1784.

.... J'ai assisté dernièrement à quelques expériences de M. Marat sur la manifestation du fluide igné, au moyen du microscope solaire, et sur l'égalité réfran-

gibilité des rayons lumineux, réduits à trois couleurs, le rouge, le bleu et le jaune, découverte par laquelle il prétend renverser le système de Newton à cet égard. Ce M. Marat n'a-t-il pas sa famille à Genève? J'ai quelque raison de le croire, quoiqu'il me l'ait dissimulé. C'est, du reste, un petit-maitre opticien qui a un ton et des manières très peu genevoises. ....

S. REYBAZ.

De Georges-Louis Le Sage à Salomon Reybaz, à Paris, de Genève, 10 août 1784 (avec sa ponctuation) :

.... M. Marat le père; après avoir été professeur en Sardaigne sa patrie, puis en Espagne; vint changer de religion à Neuchâtel, y prit femme et en eut un fils; qui est le docteur que vous connaissez: Cette femme mourut; et il épousa une Genevoise, dont il eut un second fils et trois filles; après quoi il vint se fixer à Genève: Cette deuxième femme, mourut il y a deux ou trois ans; et le veuf lui-même est mort l'année dernière extrêmement pauvre. Le fils cadet est proposant depuis longtemps (ayant été réculé par des voyages en France); et il a été le plus exalté, des natifs représentants. Les demoiselles enseignent la géographie, les ouvrages de mode etc; et sont très-exaltées aussi.

En 1780 le docteur publia des *Recherches sur le Feu*. Je les lus en 1781: Et j'y remarquai entre autres (note de la page 60), deux objections contre tout fluide gravifique. Comme on m'avait un peu lié précédemment avec l'auteur et sa famille: Je lui écrivis pour les réfuter, et surtout, pour que (s'il se montrait raisonnable dans sa réponse) je pusse lui proposer la répétition de l'une de ses expériences, avec des précautions pour la rendre décisive. Mais (sa réponse ayant été absurde); je ne lui proposai pas cette répétition....

(Note de Galiffe.) Ces renseignements absolument inédits sur le fameux démagogue, viennent compléter ceux de MM. Jeanneret et Bonhôte dans leur *Biographie neuchâteloise*. Ils ne connaissent pas le frère *proposant*, c'est-à-dire candidat en théologie, qui figure cependant dans le *Livre du Recteur*, p. 266. On sait que la famille *Marat* est toujours représentée à Genève. Puisqu'elle était, selon Le Sage, d'origine sarde, elle n'a fait peut-être que rétablir la véritable orthographe du nom en le réduisant aux quatre premières lettres, *Mara*. (*Fin de la note.*)

Même ouvrage, page 264. L'auteur, parlant de la révolution à Genève, dit: Les premières prouesses des montagnards consistèrent à achever radicalement ce qu'ils reprochaient aux autres clubs de n'avoir osé faire qu'à demi, la destruction complète des carcans et fourches patibulaires, des girouettes, des insignes héraldiques, des tombeaux mêmes, etc.... Ils s'emparèrent, malgré la défense des magistrats, du parc d'artillerie pour fêter la reprise de Toulon sur les Anglais...

(Note) Ceci sur la proposition d'un frère du fameux Marat et ami particulier du résidant Soulavie.

L'ouvrage de M. Galiffe a surtout trait à Genève et à ses rapports avec la France. Quoique le régime français ait duré moins longtemps à Neuchâtel qu'à Genève, il y a cependant des côtés communs entre l'histoire de ces deux cantons où ces récits seront lus avec un égal intérêt.

E. PERROCHET.

## LA TOUR ET LA RUE DES CHAVANNES

---

Les rues anciennes, fermées par des tours fortifiées et percées d'une porte, ont cela de particulier, qu'en donnant à la rue qu'elles terminent un effet pittoresque, elles produisent sur l'esprit du spectateur un charme qui le transporte dans les époques éloignées de nous.

En ces temps reculés, les maîtrises florissaient et leurs membres habitaient des quartiers spéciaux. Cette organisation donnait à nos petites villes suisses une physionomie disparue aujourd'hui.

Si les magistrats d'alors faisaient, dans l'occasion, trop souvent sentir à leurs administrés la distance sociale qui les séparait d'eux, d'un autre côté les villes, par leur organisation, étaient de petites confédérations qui, en certains moments, savaient fort bien s'administrer et résister à tout pouvoir assez audacieux pour attaquer leurs droits. En un mot, l'esprit public, dans ce qu'il a de grand, de relevé, avait déjà alors ses représentants dévoués, ainsi que nos annales le prouvent.

C'est de ces tendances que se conclurent les alliances perpétuelles de Neuchâtel avec *Messieurs des Liges*.

Sans doute que tout n'est pas pour le mieux dans l'histoire de ces temps-là; mais qui pourrait affirmer, sans crainte d'être contredit, que nous surpassons nos ancêtres parfois si durs, mais énergiques et vrais.


On pardonnera sans doute cette petite digression amenée par le sujet, puisque la vue des constructions anciennes nous transporte en des temps reculés; elle nous rappelle les citoyens qui les élevèrent; car autrement quel intérêt nous inspireraient-elles? puisqu'une partie d'entr'elles ne sont remarquées que par leur caractère pittoresque; ce sont des témoins d'un autre âge et dont l'existence sert à suivre le développement successif de nos petites cités, comme aussi à nous initier quelque peu, par leur distribution intérieure, aux usages de leurs fondateurs.

Les édiles de notre bonne ville de Neuchâtel alléguèrent contre l'existence de cette pauvre tour des Chavannes, diverses causes d'insalubrité qu'ils lui attribuaient, annonçant que par sa suppression, la rue des Chavannes, en s'assainissant, s'embellirait et deviendrait tout autre. Or, à l'exception d'une ou deux maisons restaurées intérieurement et extérieurement, et de quelques façades badigeonnées, on n'aperçoit pas grand changement apporté à cette rue. Pendant un séjour de quinze ans, fait par l'auteur de ces lignes dans la vieille rue, les industriels, vigneron et journaliers qui l'habitaient, ne se sont jamais plaint du voisinage de la tour.

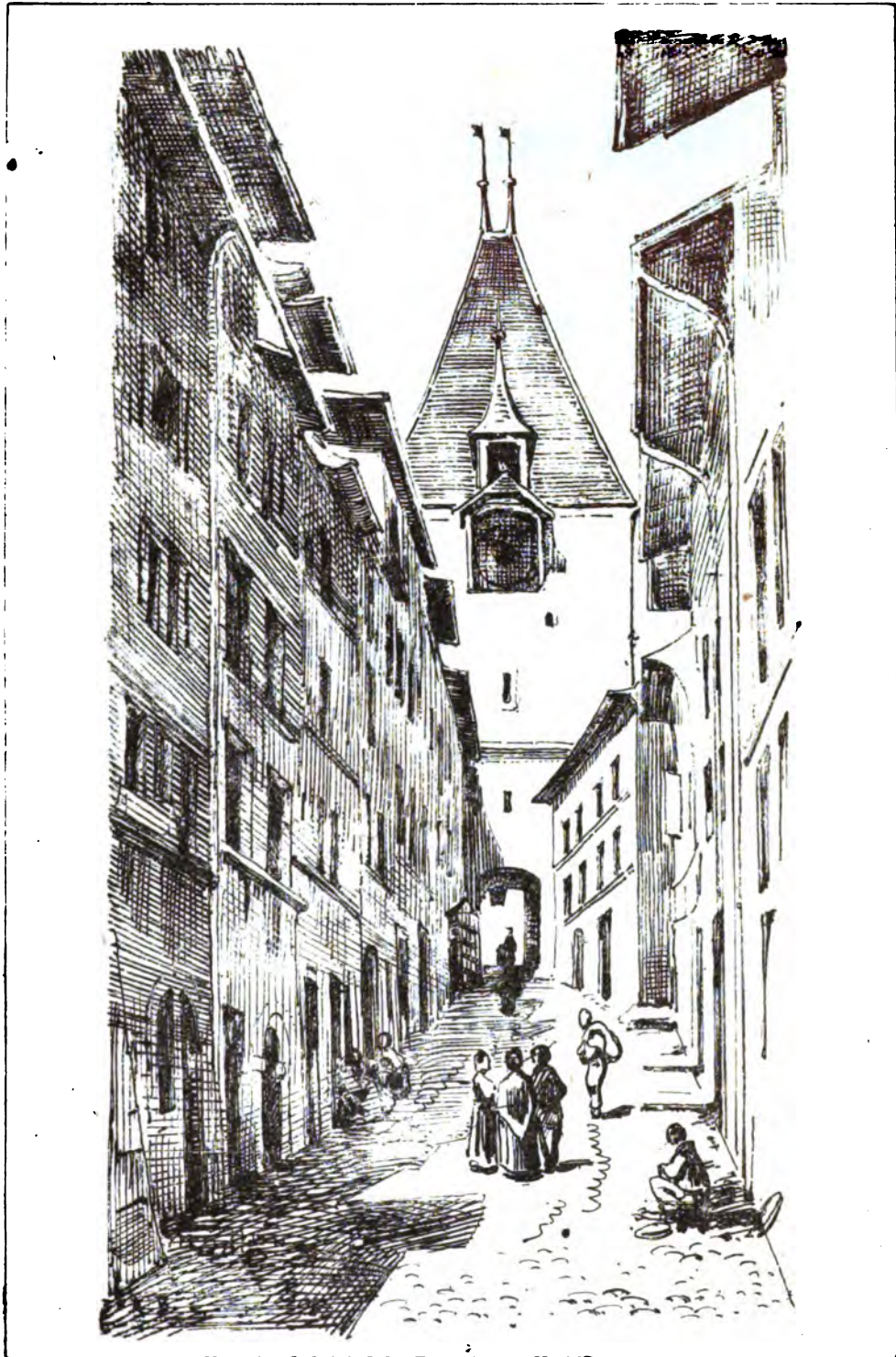
Aujourd'hui les Chavannes sont dotées d'une horloge électrique dont certes on ne saurait contester la grande utilité; il était, du reste, de toute justice que l'on rendit aux habitants l'avantage d'une horloge dont la suppression de la tour venait de les priver.

Je suis néanmoins persuadé que plusieurs habitants de la noble rue d'autrefois ont regretté et regrettent encore la vue de sa tour, ainsi que le son argentin de la cloche de son beffroi.

C.-F.-L. M.



Musée Neuchâtelois



La Rue des Chavannes à Neuchâtel.  
Dessin d'après C F L Marthe.

18  
19  
20  
21  
22



# LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

A NEUCHÂTEL

Notice historique, par le D<sup>r</sup> GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison de Septembre, pag. 197.)

Quelques années plus tard, la Feuille d'avis de Sinnet était éditée par la veuve Droz et elle s'imprimait dans les ateliers du *Journal helvétique* (1).

Le format s'est agrandi, et à partir du 10 août 1769, la Feuille d'avis est divisée en deux colonnes. Le bureau d'annonces est transféré chez Fauche, libraire, et l'année suivante dans la nouvelle imprimerie de la Société typographique, sur le Bassin (place du Gymnase actuelle).

L'abonnement à cette époque était de 30 batz (fr. 4.50), argent de Berne, et les abonnés avaient le privilège de faire insérer leurs annonces gratuitement.

Des conditions aussi favorables auraient dû, semble-t-il, assurer à la *Feuille d'avis*, le seul journal hebdomadaire qui parût dans le pays, un nombre suffisant d'abonnés. Mais le besoin d'une feuille d'avis était encore si peu senti, et le public manifestait encore si peu d'intérêt pour une publication de ce genre, que cette publication eut encore à traverser des périodes difficiles.

Le n° 1 de 1770, c'est-à-dire trente ans après l'apparition du premier journal d'annonces, contient l'avis suivant :

— « L'utilité que cette feuille procure au public, décide les éditeurs à la continuer, malgré le petit nombre de souscripteurs, et ils invitent tous ceux qui aiment contribuer à cette utilité, à souscrire au bureau qui est toujours dans la boutique du sieur Fauche, libraire. »

(1) Nous reproduisons plus loin, pages 228 et 229, avec autant de fidélité que possible pour les caractères et l'arrangement typographique, la première et la dernière page du numéro du 26 février 1767. (Éditeurs.)

A cette époque, la *Feuille d'avis* est sortie de sa première période et nous trouvons dans ses colonnes des renseignements nouveaux, tels que les mercuriales de Berne, de Cerlier et de Neuchâtel, les cours de change de Genève, les décès à Neuchâtel, etc.

Comme nous l'avons dit, la grande masse du public semble avoir été indifférente à l'égard de la *Feuille d'avis*, et les abonnés se recrutaient essentiellement parmi les gens riches et aisés, domiciliés en ville ou disséminés dans le reste du pays.

On doit aussi admettre que le nombre des lecteurs était plus grand que celui des abonnés. Au siècle passé, une dépense de 30 batzen (fr. 4.50) pour un journal n'était permise qu'aux gens riches; les autres s'associaient et prenaient un abonnement en commun, de sorte qu'un seul exemplaire de la *Feuille d'avis* était en circulation régulière chez nombre de personnes. Ce qui a lieu de nos jours, pour les abonnements en commun au *Times* et autres grands journaux, existait déjà.

Nous trouvons dans le journal manuscrit de David Sandoz, de la Chaux-de-Fond, à la date de 1774, le passage suivant qui vient à l'appui de ce que nous venons de dire :

« Nous sommes quinze associés pour la gazette, dit ce journal; elle nous coûte septante batz, du sieur justicier Jonas-Pierre Courvoisier; nous l'avons revendu vingt-cinq batz à ceux du Valanvron; on la donne tous les dimanches. Ça nous fait à chacun trois batz. Et la *Feuille d'avis* de Neuchâtel coûte quatre creutzer par tête. » (Suivent les noms des 15 souscripteurs.)

Dans un journal du justicier Clottu de Cornaux, nous lisons à la date de 1787 :

« J'ai payé à M. Jonas-Pierre Petitpierre, fils, demeurant à St-Blaise, la *Gazette de Berne* pour deux années, savoir pour 1786 un écu neuf, et pour 1787, dans la courante année, un écu neuf aussi, et j'ai livré à la maréchaussée Léchet, pour l'apporter, pour chaque année demi écu neuf, en 1786 je l'ai eu avec le cousin Abram Junod capitaine, le ministre Bergeon et Bedoux régent; et cette année seulement avec ces deux derniers. »

Il n'est pas rare de rencontrer dans la *Feuille d'avis* de cette époque (1769, 1770, 1771, etc.) des annonces dans le genre des suivantes :

- « Une personne cherche des associés pour la *Gazette de Berne*. »
- « Une personne demande une société pour la *Gazette de Leyde*. »
- « On désire trouver un collecteur à la *Gazette de Mortenas*, publiée à Monaco. L. 20 12 s. de France par an. »

— « Une personne souhaiterait de s'associer pour la gazette allemande de Schaffhouse, soit pour la française, et voudrait qu'elle lui restât. »

— « L'année des gazettes étant finie, le sieur Heinzely, directeur des postes, averti MM. ses abonnés que comme ils ne s'étaient pas fait inscrire de nouveau pour 1771, ils discontinuera de les leur livrer, n'ayant envoyé à Berne que la note des abonnés pour 1771. »

On pouvait s'abonner au bureau des postes pour les gazettes de Berne, Bâle, Schaffhouse, de Hollande et de Paris.

D'après ces quelques annonces on peut en conclure que les journaux de la Suisse allemande et ceux de Hollande, où nombre de Neuchâtelois étaient au service militaire, exerçaient une certaine influence sur l'opinion publique.

Ces annonces nous indiquent aussi, que le goût des récréations intellectuelles se manifestait dans le pays d'une manière non équivoque. La publication du *Mercure suisse* et du *Journal helvétique* nous le prouve déjà, mais nous avons encore une autre preuve dans la création des bibliothèques publiques et des cabinets de lecture, qui datent de la première moitié du siècle passé. Un certain Du Plan et le libraire Fauche avaient ouvert à cette époque un cabinet de lecture.

En 1769, le banneret Osterwald annonçait dans la *Feuille d'avis*, que la Société de lecture, dont il était le bibliothécaire, voulait vendre ses livres. Les « associés pour la lecture des livres d'amusement » souscriraient à raison de L. 5, 18 sols (fr. 8,30) par an.

Ces fonds de bibliothèques étaient d'habitude achetés par des personnes domiciliées dans l'une ou l'autre localité du pays. Elles ouvraient à leur tour un cabinet de lecture et prêtaient ces livres aux souscripteurs. C'est ainsi que le goût de la lecture se propageait parmi le peuple, et les livres dont on était las en ville, allaient faire les délices des gens de la campagne. Certains noms de baptême donnés aux enfants, à partir du milieu du siècle passé, indiquent bien l'influence que les romans à la mode exerçaient sur l'imagination des parents.

Le n° 14 de la *Feuille d'avis* de 1770 contient l'avis suivant :

— « Le public est averti qu'il est question de remettre en bon ordre la bibliothèque des proposans de ce pays, qui a été fort négligée. On prie les personnes qui auraient des livres appartenant à cette bibliothèque, de les restituer. On accorde le temps nécessaire, afin que tous les livres puissent être retrouvés (il y en a qui sont sortis de la bibliothèque depuis dix, douze et même quinze ans). »

Quelques mois plus tard on lit l'annonce suivante :

— « Le public est averti que l'on travaille à remettre en bon ordre la bibliothèque des proposans à Neuchâtel, et l'on prie toutes les personnes ecclésiastiques ou laïques, soit en ville soit à la campagne, qui ont chez eux quelques livres appartenant à cette bibliothèque, de les remettre, s'il est possible, pour cette foire de novembre, chez l'un des pasteurs de la ville ou chez le diacre. L'avertissement que l'on avait déjà mis à ce sujet, le printemps dernier, n'ayant pas eu l'effet désiré, on se voit obligé d'y revenir encore une fois, qui sera la dernière. On a les noms de ceux qui ont emprunté ces livres et plusieurs même depuis bien longtemps. On entend que ces livres soient rendus et rien n'est plus juste. »

Les bibliothèques publiques étaient rares et commençaient seulement à se former.

Les bibliothèques privées étaient relativement nombreuses et le besoin de lire les ouvrages anciens et modernes paraît avoir été grand, à en juger par les demandes fréquentes que l'on trouve dans la *Feuille d'avis* de cette époque et que l'on chercherait en vain parmi les annonces des journaux actuels. Nous citerons quelques-unes de ces demandes, qui indiquent le genre de littérature alors à la mode.

— « Une personne souhaite lire les *Récréations mathématiques* d'Ozanam; elle demande qu'on lui prête cet ouvrage. »

— « M. de Saulles, qui a prêté les ouvrages de Racine, reliés dos et coins de peau et couverture de papier jaspé, ne se rappelant pas à qui, prie la personne qui les a, de vouloir les lui remettre. »

— « M. Boive, maire de Bevaix, réclame des livres prêtés : deux volumes de l'histoire de Rollin, Télémaque, et un livre manuscrit contenant un traité du droit d'Abzug ou traite foraine. Il donnera deux écus blancs à celui qui les lui rendra. »

— « On réclame : le troisième tome des *Lettres* du chevalier Robert Talbot; plusieurs tomes de l'*Histoire de France* par l'abbé Velly; le tome 1<sup>er</sup> du *Solitaire en belle humeur*. »

— « On réclame des livres prêtés :

*Histoire des insectes.*

*Histoire de Pierre-le-Grand*, par Voltaire.

*Le Glaneur et le premier tome de Menagiana.* »

— « M. Paul de Pourtalès réclame des livres prêtés :

*Œuvres de Scarron.*

Un tome du dictionnaire d'anecdotes.

Un tome du *Plaisir ou du moyen de se rendre heureux.* »

- « On réclame : Histoire des Juifs par Joseph.  
Le bon militaire, in-8<sup>o</sup>, de M. de Roussanelle.  
Les nuits anglaises, en quatre volumes.  
L'histoire naturelle de Buffon.  
Les sermons de Sherlock. »
- « Un particulier a égaré les mémoires de M<sup>me</sup> de Pompadour, reliés en carton blanc. »
- « Perdu un tome de l'histoire du Bas-Empire.  
Les volumes 1 et 4 de l'Orpheline anglaise. »
- « On a perdu ou égaré :
  - 1 vol. Avis au peuple, de M. Tissot.
  - 1 » Almanach turc.
  - 1 » Amusement philosophique sur le langage des bêtes.
  - 4 » Après-soupers de la campagne, en carton.
  - 1 » Amilec ou la graine des hommes.
  - 1 » Connaissance de la mythologie, en carton.
  - 1 » Code conjugal.
  - 2 » Dictionnaire lyrique, en veau.
  - 1 » Les dévirgineurs, brochure en papier bleu.
  - 1 » Dissertation sur l'éducation physique des enfants.
  - 4 » Emile ou de l'Education.
  - 1 » Essai sur l'éducation des Demoiselles.
  - 1 » Fables de Lichtweder.
  - 3 » Fables de Phèdre.
  - 1 » Lucrèce, tragédie.
  - 1 » Traité du maintien du corps.
  - 1 » Zélie au bain, en papier bleu.
  - 1 » Devin du village.
  - 1 » Les saisons, de Thompson, en veau.
  - 1 » Mémoires de Grammont.
  - 1 » Don Quichotte. »
- « Le professeur de Montmollin<sup>(1)</sup>, pasteur à Môtiers, offre à vendre une partie de sa bibliothèque :
  - Sermons de Tillotson.
  - Sermons de Massillon.
  - Lettres de Mad. de Maintenon.
  - Les œuvres de Plutarque, de Cicéron.
  - La collection du *Journal helvétique*. »

(<sup>1</sup>) Devenu célèbre par sa querelle avec J.-J. Rousseau.

On comptait dans le pays, de 1752 à 1760, 10 libraires ;

|                 |            |       |
|-----------------|------------|-------|
| de 1760 à 1769, | en moyenne | 8;    |
| de 1770 à 1789, | —          | 7;    |
| de 1790 à 1809, | —          | 9;    |
| de 1810 à 1819, | —          | 7,8;  |
| de 1820 à 1829, | —          | 8,9;  |
| de 1830 à 1839, | —          | 11,1; |
| de 1840 à 1846, | —          | 13,2; |

Voici quelques annonces insérées par eux dans la *Feuille d'avis* :

— « Livres nouveaux chez Fauche, libraire :

Le fatalisme.

Voyage d'un Français en Italie.

Les nuits d'Young.

Mémoires d'Euphémie.

Le rétablissement de l'impôt dans son ordre naturel. »

— « On souscrit chez M. Fauche, libraire :

Collection complète des œuvres de M. de Voltaire.

Journal helvétique.

Mercure historique de Hollande. »

— « Chez Sinnet, libraire :

Réponse aux difficultés d'un théiste, comme supplément aux lettres sur l'état présent du christianisme, par Roustan, pasteur de l'église helvétique à Londres. »

— « On trouvera au bureau d'avis :

L'Exposé succinct de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et M. Rousseau, à Londres, 1766, à 5 batz l'exemplaire.

— « A vendre : Opéra de Jean-le-Clerc, philosophe.

Sermons de Saurin, de Beausobre, de la Rue.

Œuvres de Werenfels.

Cours de physique de Hamberger.

Tite-Live.

Les métamorphoses d'Ovide.

Le dictionnaire de Morery.

Le dictionnaire historique, politique et géographique de la Suisse, par Leu, en allemand, vingt vol. in-4°.

Le parfait négociant.

La logique de M. Crousaz. »

— « Chez Fauche, librairie : Traité de la nature, de la culture et de l'utilité de la pomme de terre. »

— « Nouveautés : Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes, 1788; 14 batz.

Estelle, roman par M. de Florian, in-12, 1788, 7 batz.

Caliste, roman, in-12, 1788, 7 batz.

Importance des opinions religieuses, par M. Necker, avec son portrait, 18 piécettes. »

— « On a fait venir de Paris, de trop : l'histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Prussiens, etc., pour servir de suite à l'histoire ancienne de Rollin, seize volumes proprement reliés. Le volume se vend L. 3 à Paris (fr. 4) 20). On donnera les seize volumes pour L. 30 (fr. 42). »

— « A vendre plusieurs livres, entr'autres :

La Henriade de Voltaire.

La mort d'Abel et les Idylles de Gessner.

L'alcoran de Mahomet.

Grammaire turque et arabe.

Erasmi colloquia.

Histoire de Charles IX par Varillas, de François I<sup>er</sup>, de Louis IX, de Louis XII et de Henri IV.

La politique de la maison d'Autriche.

La pratique de l'éducation des Princes. »

Nous verrons bientôt que, déjà à cette époque, les Neuchâtelois étaient recherchés comme éducateurs.

— « A vendre : Histoire de l'Académie royale des sciences, 100 vol. à 10 piécettes le vol. (fr. 2 30); des raisins à 11 crutz la livre (45), chez Jonas Petitpierre.

Cette annonce se trouve dans un numéro de la *Feuille d'avis* du mois de mai.

— « On a perdu, la veille de Noël, entre cette ville et Cressier, une brochure intitulée : Vénus dans le cloître ou la religieuse en chemise. On prie la personne qui l'aura trouvée de la remettre au bureau d'avis, contre une récompense proportionnée. »

— « Le 24 mars dernier (1788), il s'est perdu, depuis Neuchâtel à St-Aubin, un paquet adressé à Mad. Rognon née Rognon, qui contenait, avec une lettre, les volumes 3 et 4 de l'histoire de Miss Clarisse Harlove, édition de Paris, 1766, avec figures. Le messenger de St-Aubin prie la personne entre les mains de qui ce paquet sera tombé de le remettre à lui-même, ou à M. Borel de Biche, rue du Château. L'on récompensera convenablement. »

(A suivre.)

N<sup>o</sup>. IX.

FEUILLE  D'AVIS

D E

**NEUCHATEL** en Suisse.

Avec Aprobation du MAGISTRAT.

---

*Du Jeudi 26. Février 1767.*

DE L'IMPRIMERIE DU JOURNAL HELVÉTIQUE.

---

ON OFFRE A VENDRE

1. Le Dictionnaire Portatif des Arts & Métiers, contenant en abrégé, l'Histoire, la description et la Police des Arts & Métiers, des Fabriques & des Manufactures de France et des Pays Etrangers. 2 Vol. in 8vo en feuilles.
2. Un Equipage de cheval avec des galons d'argent, deux paires de Pistolets, deux fusils de chasse, une selle avec la bride &c, le tout en bon état : On s'accommoderoit pour le tout ou pour une partie: on indiquera le vendeur au Bureau d'Avis.
3. Une Robe de soye noire pour le prix de L 9 10. Un bon Traversier pour L 7. On s'adressera au Bureau d'Avis pour ces deux articles.
4. Mrs DELUZE & BOSSET ont reçu en comission du vin de Syracuse, on pourra en faire prendre des bouteilles chez eux pour le gouter, à sept batz la bouteille qui est son prix, à moins que l'on ne se chargea d'une Caisse entière qui est de 90 à 100 bouteilles; on accorderoit dans ce cas une diminution.
5. Le Sr. Borel BAUSSANG a de la terre a vendre a sa possession, qui joute le pont du Vauseyon. On pourra la charger facilement & il la vendra par char, ou par paniers comme l'on souhaitera : Il la donnera à un bon prix.
6. Un char a banc couvert & suspendu, presque neuf : Il y a une place pour le Cocher : On apprendra le nom du Vendeur au Bureau d'Avis.



A V I S D I V E R S .

6. Chez le Sr. PAVY actuellement en foire & dont la boutique est dans la rue Fleury; on trouvera des velours de Gènes, des Tafetas & d'autres Etoffes en soye en couleur de toutes sortes de qualités à un bon prix.

7. Les personnes, qui souhaiteront de faire blanchir leurs Toiles de Ritte, à la Blancherie d'Areuze pourront les remettre à M. CAREL, à la Croix du Marché.

8. Messieurs LES QUATRE MINISTRAUX, avertissent le Public que la sixième Loterie de cette Ville, se tirera demain 27 du présent mois.

M O R T S A N E U C H A T E L .

Mécredi 18 du mois de Février 1767. On a enseveli Mad. la Veuve de feu M. le Ministre BOIVE.

Le 25 dit un Enfant à Abraham Henri GRIS, Habitant.

*Prix des Denrées à BERNE.*

|                                                                  |                         |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Le Froment 15 jusqu'à 18 bz. la Mesure.                          |                         |
| Le Seigle                                                        | 12 à 13 bz.             |
| Les pois                                                         | 16 à 20 batz.           |
| Les Poisettes blanches                                           | 15 à 18 batz.           |
| Les Poisettes noires                                             | 12 bz.                  |
| Le Messel                                                        | 8 à 9 $\frac{1}{2}$ bz. |
| L'Orge                                                           | 8 à 8 $\frac{1}{2}$ bz. |
| L'Avoine                                                         | 5 à 6 batz.             |
| Le meilleur Bœuf                                                 | 6 crutz la liv.         |
| La meilleure vache                                               | 5 crutz.                |
| Le veau                                                          | 5 $\frac{1}{2}$ crutz.  |
| Le Mouton                                                        | 5 $\frac{1}{2}$ crutz.  |
| Le Beure                                                         | 11 à 12 cr.             |
| Il y a 135 Pintes & le Vin se vend depuis 3 batz jusqu'à 7 batz. |                         |

*Prix des Denrées à NEUCHATEL.*

|                                            |                               |
|--------------------------------------------|-------------------------------|
| Le Froment depuis 20 batz, à 21 la Mesure. |                               |
| Le Moitié Blé - - -                        | 15 bz. à 16.                  |
| Le Messel - - -                            | 10 bz. à 12.                  |
| Le Bœuf - - -                              | 6 $\frac{1}{2}$ cr. la Livre. |
| La Vache - - -                             | 6 crutz.                      |
| Le Veau - - -                              | 6 cr.                         |
| Le Mouton                                  | 6 crutz.                      |
| Le Beure - - -                             | 13 à 14 cr.                   |

*A CERLIER.*

|                    |                                       |
|--------------------|---------------------------------------|
| Le Froment se vend | 19 à 20 batz la Mesure, le plus beau. |
| Le Moitié Blé.     | 15 à 16 batz.                         |
| Le Messel.         | 9 à 11 batz.                          |

COURS DU CHANGE, A GENÈVE du Vendredi 20. Février 1767.

|                         | Lettr. | Argt.             |                          | Lettr. | Argt.            |
|-------------------------|--------|-------------------|--------------------------|--------|------------------|
| Paris à vuë - - -       |        | 165 $\frac{2}{7}$ | Amsterdam Bco. 2. m.     |        | 91 $\frac{2}{3}$ |
| Lyon à vuë - - -        |        | 166               | Londres 2 mois - -       |        | 52 $\frac{2}{3}$ |
| Lyon Payement.          |        | 166 $\frac{1}{2}$ | Livorne } à 8 jours. -   |        | 94               |
| Nuremberg } à 14 jours. |        | 129               | Milan } à 8 jours. -     |        | 95 $\frac{2}{3}$ |
| Augsbourg }             |        |                   | Louis d'or neuf 11 sols. |        |                  |

On distribue cette Feuille d'Avis tous les Jeudis matin dans l'Imprimerie Du JOURNAL HELVÉTIQUE.

# UN HOMME D'ÉTAT NEUCHATELOIS

## LE CHANCELIER HORY

(Suite et fin. — Voir la livraison de septembre 1877, page 206.)

Bientôt cependant, une réaction se fit. On accusa sourdement les auteurs de cette machination; mais personne alors n'osa formuler publiquement les idées qui avaient cours; la tradition seule garda le souvenir de la cause du dernier malheur qui frappa Jean Hory. Et il est facile de comprendre pourquoi personne n'osa essayer, à ciel ouvert, de pénétrer le mystère : d'Affry, Favargier, Mareschal, les Trybollet, les Guy, étaient à la tête de l'administration et de la justice. S'attaquer à eux, c'était risquer sa vie. L'exemple de Jean Hory, le premier de l'Etat, et les calamités qui avaient fondu sur lui étaient bien de nature à faire réfléchir, à remplir de découragement ceux qui auraient eu des dispositions à résister.

Cependant il y eut réclamation de la part des Quatre-Ministres, au sujet de ces bourgeois de Neuchâtel jugés à Thielle. Mais, chose à remarquer, les délégués qui, le 20 juillet 1640, parurent solennellement au Conseil d'Etat pour y protester, ne dirent pas un mot de Madelaine Hory et de son arrestation illégale; ils prirent pour sujet de leurs réclamations une Perrenon Fassy née Megain, arrêtée le 14 juillet, à Thielle, où elle était venue sur le conseil du châtelain, afin d'être confrontée à une sorcière qui l'accusait. Toutefois en examinant attentivement les paroles échangées, on voit que la réclamation des bourgeois visait bien le cas de Madelaine Hory, et le gouverneur eut soin de le faire sentir dans sa réponse, réponse évidemment inspirée sinon rédigée par Favargier.

« Nous avons appris, dit le Maître-bourgeois au nom des Quatre-Ministres, du Conseil des Vingt-Quatre et de celui des Quarante, que, — sur l'avis baillé ou la notification faite par l'officier à Perrenon Megain, qu'elle était chargée du crime de sorcellerie par Moïse Trottet, prisonnier à Thielle, prévenu du même crime, et qu'elle devait s'en décharger avant son exécution, selon qu'elle jugerait de son mieux, — elle s'est transportée à Thielle et a été confrontée avec Trottet, puis retenue dans les prisons. Or, comme une telle procédure est préjudiciable aux droits et franchises des bourgeois, attendu que nul ne doit être incarcéré sans le consentement des Quatre-Ministres ou que ce ne soit par connaissance et jugement de cause, nous nous sommes transportés vers Mgr le Gouverneur, à Colombier, et l'avons requis de vouloir faire sortir la dite Fassy de prison. Ayant été remis, nous réitérons la même instance à la rendre à la liberté, suivant même le serment fait à l'établissement du gouverneur, de nous maintenir en nos franchises et usances, — protestant néanmoins ne vouloir empêcher la punition des mauvais, mais voulant que l'ordre et la pratique soient observés, nous prions d'en avoir déclaration. »

Le gouverneur ayant demandé aux Quatre-Ministres si leur intention était que S. A. ne pût appréhender aucun bourgeois rière cette souveraineté non plus que dans la ville, sans leur consentement, — et les bourgeois ayant répondu affirmativement, d'Affry leur fit le discours suivant :

« A mon marissement, il s'est trouvé, rière ce lieu, mauvaises gens, meurtriers, sorciers et autres. Désirant prévenir le dommage public, tant pour l'acquit de ma charge que de ma conscience, j'ai fait devoir de les réprimer, et j'ai procédé selon les formes pratiquées, par l'avis des Gens du Conseil d'Etat. Il me semblait que les sieurs Ministres devaient, comme officiers subalternes, y contribuer leur soin et leur devoir ; mais, au contraire, ils y ont le plus souvent apporté de l'obstacle, tellement qu'on a été contraint plusieurs fois de réduire les prisonniers en autres prisons, hors la ville. Dont toutefois, ils n'ont fait autre plainte formelle, jusqu'à quelque temps en ça, qu'en procédant à l'extirpation de la sorcellerie, on a remarqué des supports, faveurs et connivences, des conventicules et monopoles, menaces, et finalement des émotions et soulèvements des corps de commune, comme si l'on voulait user de quelque tyrannie sur les bourgeois. Je suis bien aise de pouvoir parler à la Commune et au Conseil, pour les désabuser des artificieux prétextes de ceux qui veulent leur persuader qu'il y va de leurs libertés. Pour cela, je veux bien que mes actions soient représentées au public, si jamais, pour événement de procédure contre aucuns prisonniers, j'ai usé de rapine, extorsion ou autre injustice, si j'ai participé ou demandé aucune confiscation ou échute de biens ; mais, au contraire, si au lieu de gros biens confisqués, je n'ai pas épargné les héritiers des suppliciés, en leur quittant voire impétrant parfois, de S. A., la remise entière des biens confisqués, même aux parents collatéraux. Je trouve donc étrange tant de bruit au sujet d'une misérable sorcière. Mais il est apparent que la cause motrice n'est le respect d'icelle, non plus que la lésion prétendue des franchises, mais la crainte des aucuns que la contagion du mal régnant touche de près, ainsi qu'il appert de ceux qui agissent à émouvoir le peuple, par des

*imaginations plutôt que par des raisons.* Je suis record de mon serment, à l'observation duquel, notamment à administrer justice et conserver les droitures souveraines de S. A. et les franchises et privilèges du pays, je me suis porté sincèrement jusqu'ici, voire autant favorablement pour les bourgeois que nul autre de mes prédécesseurs. Mais m'imputer à défaut d'avoir réduit en prison des bourgeois, hors le district de la mairie de la ville, c'est une erreur non moins grossière que présomptueuse ; c'est s'arroger comme une coseigneurie avec le souverain qui ne se pourrait jamais souffrir, et le fruit de tels attentats ne pourrait être que funeste, etc. Partant, je vous veux exhorter de ne vous laisser persuader ni porter à des choses si dangereuses, afin de conserver les inclinations gracieuses d'un si bon prince, qui a protesté publiquement ne chercher que les occasions de maintenir vos privilèges et de les augmenter, avec tous autres bienfaits. Regardez vos droits et vous trouverez que le droit allégué ne regarde que la Ville et non l'Etat en général ; aussi ne s'est-il pas pratiqué autrement. Car la Fassy n'a pas été saisie dans la ville, mais à Thielle, où elle s'est transportée volontairement <sup>(1)</sup> ; se trouvant chargée de crime, le châtelain du lieu a fait son devoir en l'arrêtant ; et je suis résolu de ne la sortir que par les formes de la justice, *crainte de faire brèche aux souverainetés de S. A.* ; si tant n'est toutefois que vous fassiez paraître autres actes légitimes et privilèges ; auquel cas vous pouvez être assurés que, non-seulement ils seront maintenus dès à présent pour l'avenir, mais que je vous en concéderai acte pour leur réintégration. »

Les Quatre-Ministres répondirent qu'ils s'enquerraient de leurs franchises. En attendant, quatre jours plus tard, la Megain était brûlée. Cependant la démarche solennelle des bourgeois produisit son effet, en ce que aucun bourgeois de Neuchâtel ne fut plus saisi et jugé à Thielle. Il est vrai que la famille Fornachon exécutée, le but des ennemis d'Hory était atteint. — Notons en passant que le droit contesté avec tant de raideur par d'Affry aux Quatre-Ministres, fut reconnu à ces derniers en 1653, par le gouverneur de Stavy-Mollondin.

Les amis d'Hory avaient eu raison de s'alarmer et de pousser à la démarche que venait de faire la bourgeoisie de Neuchâtel. La procédure de cette même Perrenon Fassy laisse entrevoir tout ce qu'ils avaient à craindre. Mêlés à la foule qui écoutait la lecture des confessions de la malheureuse, ils purent entendre cette accusation qui pour eux était une menace funèbre :

« Elle avoue avoir été plusieurs fois aux danses et synagogues diaboliques, avec ses complices en nombre, que toutefois elle ne pouvait reconnaître *sinon d'aucunes*, et cela tant sur la rive du Lac aux Epancheurs, dessous le Mûrier <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Et Madeleine Fornachon ?

<sup>(2)</sup> « Il n'y a pas longtemps que l'endroit sur la place devant le lac, où messire Vauthier de Rochefort eut la tête tranchée, se remarquait encore par un grand *meurier* que l'on disait y avoir été mis pour remarque ; mais un grand vent, arrivé le 10 juin 1663, le coucha par terre et l'exempta de telle déposition. » (Monuments parlants de Neuchâtel, par J. Barillier.)

et vers la Pommière chez Perrot <sup>(1)</sup>, où ils étaient éclairés d'un feu bleu ; comme aussi elle remarqua et reconnut y avoir deux compagnies, l'une desquelles était de plus grandes maisons que la sienne, les deux compagnies étant séparées d'une nuée obscure qui empêchait de se voir et connaître <sup>(2)</sup>.

Veut-on savoir sur la tête de qui le glaive de la justice était ainsi suspendu ? Qu'on lise la lettre suivante que Trybollet envoyait ce même 24 juillet au matin, au gouverneur d'Affry <sup>(3)</sup> :

« Je vous envoie le procès de la première détenue (Perrenon Mégain) laquelle a perpétré de grands maux ; cependant messieurs de la Justice et moi vous supplions bien humblement lui vouloir mépartir vos grâces, eu égard à sa facile confession. Vous verrez ses accusations qui sont d'avoir été à la Secte, à Auvernier, il y a nombre d'années, avec la vieille châtelaine de Boudry <sup>(4)</sup>, la vieille Blaisa Junod, et Jean-Jaques Fornachon, et, il y a quatre ou cinq ans, avec le dit Fornachon, sa femme <sup>(5)</sup> Marie le tenant par la main, et Hans Mag, le gros meunier, qui menait la danse avec un sifflet ; et à Neuchâtel, sous le Mûrier et ailleurs, avec la Rosa Bosset, femme du sieur Legoulx, la femme de Jean Hory, la Fracheboula, la Clauda Breguet, la Villarda femme de J.-J. Huldry, la Francisa Maiote, la fille de la Jeanne Lardy, avec les dernières suppliciées et un réfugié nommé Générri, enfin avec la femme de N. Jouly, *maior*.

J'ai jugé de mon devoir d'en donner avis à V. S. et lui assurer que suis son très humble et bien obéissant serviteur.

Du château de Thielle, ce 24 juillet 1640.

TRYBOLLET.

Favargier, les Trybollet et les autres étaient dans la joie ; leurs projets sont réalisés et tout continue à leur réussir.

G. Trybollet est promu conseiller d'Etat : renommé dans le pays et bien loin à la ronde, il devient pour les comtés une espèce de grand inquisiteur et grand juge qui préavise sur les commutations de peines et qui parfois même statue <sup>(6)</sup>.

Favargier et G. Trybollet, avec les trois cousins de ce dernier, forment une nouvelle noblesse dans l'Etat, car le prince Henri II les a tous anoblis. Favargier et Nicolas Trybollet sont nobles en vertu de lettres du 25 août 1641, Hugues Trybollet, maire du Locle, et Abram Trybollet, lieutenant de Neuchâtel, le sont par lettres du 10 janvier 1642 ; quant à Guillaume Trybollet, il appartient de droit à l'état de noblesse, de par les titres conférés à son père, en 1618, par Henri II.

<sup>(1)</sup> De là, la rue du Pommier.

<sup>(2)</sup> Archives judiciaires de Thielle, N° 68, pages 52 à 58.

<sup>(3)</sup> Grandes archives, O 19/19.

<sup>(4)</sup> Femme de Guillaume Peters, de la faction des Hory.

<sup>(5)</sup> Beau-frère et belle-sœur de Jean Hory.

<sup>(6)</sup> Archives judiciaires du Landéron, S 1/10 par exemple.

Et pendant que la fortune accable ainsi de ses faveurs ces gens-là, les Hory continuent à vivre dans les revers. Ils mangent le pain amer de l'étranger : Jean Hory vague d'une ville à l'autre en se cachant ; son fils Félix sert dans un régiment suisse en France ; Jonas Hory, aussi en France, capitaine d'une compagnie de 200 hommes au régiment de Wattewille, menacé depuis plusieurs mois de perdre entièrement la vue, meurt enfin en 1641 ; ses deux fils et lieutenants, Josué et Henri Hory, qui comme lui ont quitté le comté, remplacent alors leur père.

La justice ou la seigneurie s'est emparée des biens de Madelaine Hory, ne laissant à ses enfants que la légitime qui ne peut leur être ôtée ; elle s'est saisie aussi des biens de leurs oncles Fornachon. Chacun veut sa part de la curée : le seigneur de Travers réclame Combe-Varin : un Trybollet, bailli d'Avenches pour LL. EE. de Berne, met la main sur un pré de notable valeur, situé près de cette ville ; Favargier et les autres se rabattent sur les immeubles sis dans la Côte.

Le poste de maire de Neuchâtel étant vacant, Favargier le convoite et l'obtient bientôt. Mais, en se démettant de sa charge de procureur-général, il sait écarter celui qu'il craignait d'avoir pour successeur : tandis que le Conseil de Ville ployait sous lui, un seul homme osait lui tenir tête ; Samuel Pury, gendre de Hory, ne pouvait lui pardonner la ruine de la famille de sa femme, et son ressentiment, joint à un caractère droit et ferme, l'animait à une résistance haute et continuelle. Dans le dessein de la faire cesser, le prince offrit à Pury cette place de procureur-général qu'il avait pensé donner un instant à Félix Hory, son beau-frère, avant que Favargier ne l'obtint. Mais Pury ne voulait accepter qu'à condition de devenir conseiller d'Etat, afin de devenir l'égal de Favargier, aimant mieux, disait-il, le combattre à l'hôtel-de-ville que d'être son serviteur au château. Favargier l'emporta, et jusqu'au bout ses ennemis furent impuissants. A ceux qui essayèrent de l'accuser, Henri II répondit : « Favargier m'a bien servi et je lui suis affectionné ; je ne veux pas qu'il se fasse rien qui puisse donner avantage à ses ennemis, et quand même il y aurait quelque faute, je désire qu'on la couvre, en apaisant l'affaire. »

Les ennemis de Hory ont-ils donc vécu et sont-ils morts la conscience tranquille, et sont-ils arrivés calmes et souriants sur les plages de l'éternité ? Le croire serait se tromper ; tout se paie ici-bas, tout, surtout la gloire criminelle. Malgré le voile que plus de deux siècles ont étendu entre nous et le passé, certains documents laissent entrevoir de terribles douleurs sous ces airs de magnificence, les rongements du remords.

Ainsi le secrétaire anonyme du gouverneur de Stavay-Mollondin nous apprend que Favargier fut atteint d'une longue et cruelle maladie : « Mgr le » gouverneur le voyait malportatif et diminuer de jour à l'autre, et son mal » se rengrenger par la mésintelligence entre lui et Merveilleux (\*) qui le haïs- » sait irrécyclablement (1645). » Or, Favargier ne mourut que quatre ans plus tard, et la chronique de Chaillet, maire de la Côte, dit à ce sujet : « Il » mourut d'une maladie étrange et assez longue et fâcheuse, qui a fait parler » le monde, et il endura bien durant sa maladie; et est écrit en marge : » *Telle vie, telle mort* (1649). »

De son côté, Mareschal souffrait de la goutte déjà en 1634 (\*\*). — La vie n'eût pas de longs jours pour ces hommes sans scrupules : d'Affry mourut en 1645, Nicolas Trybollet en 1648, et Favargier en 1649, — tandis que Jean Hory, plus âgé qu'eux tous, leur survécut et arriva à la vieillesse blanche.

Mais il est un autre châtement qui a atteint ces terribles personnages; je veux parler du verdict de l'histoire, de l'histoire qui au dire du bon Rollin, joue aujourd'hui le rôle attribué chez les Egyptiens à ce fameux tribunal qui jugeait les morts. En effet, d'abord nos chroniqueurs, puis nos historiens, d'accord avec la tradition, les uns après les autres ont ramassé chacun leur pierre pour construire un monument à Jean Hory et élever un gibet à ses bourreaux.

Que disent les chroniqueurs et historiens neuchâtelois? — La chronique de Merveilleux s'exprime ainsi touchant Favargier :

« Le mercredi 24 janvier 1649, mourut noble David Favargier, ci-devant procureur général, puis maire de Neuchâtel, conseiller d'Etat et intendant de la place et forteresse de Joux; l'un des plus rigides, des plus redoutables et fortunés officiers de son temps. Il s'est retiré de la crasse au présidial et de la roture au rang de noblesse, par sa politique extraordinaire et sans pareille. »

La chronique de Chaillet :

« Le 25 janvier 1649, David Favargier, maire de Neuchâtel, conseiller d'Etat, a été enseveli : avait été procureur général. C'est merveille comme cet homme s'avait avancé aux honneurs et charges, même s'avait anobli et a eu un fief sur le grenier de Valangin, pour être en son commencement de si petite considération. L'on a parlé diversement de lui; il était assez violent en ses actions : il avait acquis de grands biens; il a eu des faveurs extraordinaires de M. d'Affry qui était

(\*) David Merveilleux, maire de Rochefort, puis de La Côte, gentilhomme et interprète d'Henri II au congrès de Munster, en 1648, procureur général en 1653, conseiller d'Etat et enfin châtelain de Boudry; il penchait du côté de la faction des Hory et leur resta attaché.

(\*\*) Grandes archives, P 20/2.

gouverneur de Neuchâtel durant son commencement et a beaucoup aidé à sa fortune. L'on fit des vers après lui, avec des termes fort despectueux, de son ire et conversation. N'a laissé guère bon renom après lui. Il mourut d'une maladie étrange, etc. »

Un troisième contemporain de ce meurtre juridique, le chancelier de Montmollin, homme dont le témoignage ne peut être révoqué, attendu qu'il était *petit-fils d'une sœur de David Favargier*, montre, par ses écrits, que l'effroyable tragédie dont nous venons de retracer les phases, n'a jamais été envisagée par lui que comme le résultat d'un complot des ennemis d'Hory. Chaque fois que, dans ses mémoires, il mentionne Jean Hory (et cela arrive souvent) il en parle en termes de profond respect, d'amour, de reconnaissance, d'admiration pour ses qualités et son esprit. Or, s'exprime-t-on ainsi sur le compte d'un *parricide*? Écoutons ces paroles, par exemple :

« Et, avant tout, je dois faire honneur des principales recherches et observations ci-après déduites, à l'homme du plus grand esprit et savoir qu'il y ait jamais eu dans ce pays, j'entends le seigneur de Miécourt, Jehan Hory, que je désigne plus volontiers par le titre de chancelier, quand bien il a été lieutenant gouverneur, voire lieutenant général de l'Etat, baron de Lignièrès, etc., et cela parce qu'il fut heureux étant chancelier, au lieu que du faite des honneurs il fut précipité dans un abîme d'infortunes (1). »

Le baron de Chambrier, historien à écouter et à croire, au jugement de chacun, dit :

« D'accord avec la tradition, un témoignage grave, sorti d'une plume contemporaine, celui du chancelier de Montmollin, est parvenu jusqu'à nous pour déclarer l'innocence de Madelaine Hory. Il dit que le seul crime de Madelaine était d'avoir blessé les autres femmes par ses hauteurs, pendant que son mari était chef de l'Etat, et qu'accusée de sorcellerie par une machination des ennemis assez connus d'Hory, elle fut tant torturée qu'elle avoua tout ce qu'on voulut d'elle. — C'est parce que la justice de Neuchâtel refusait alors de soumettre ses bourgeois à la torture, que Favargier livra cette malheureuse au châtelain de Thielle, juge impitoyable des délits de sorcellerie. — C'est Favargier qui, le premier, est instruit, par un message exprès, qu'elle a fait une confession et déclaré des complices. On les arrête, ils sont enfermés dans le château de Colombier et interrogés par le maire. Alors, sous prétexte que leurs réponses sont captieuses et la matière importante, le procureur général se fait donner par le conseil l'ordre de les examiner et d'instruire la procédure. Dix jours après, les Fornachon sont suppliciés.

• A deux siècles de distance, on peut à peine soulever quelques coins du voile qui couvre cette sanglante scène, et qui dérobe à nos regards les actions se-

(1) Mémoires, pages 4 et 5.



crêtes de ces deux hommes fameux, entre lesquels il ne s'agit de rien moins que de juger si l'un a été coupable d'un parricide ou l'autre d'un triple meurtre (¹).

On voit par cette dernière phrase que Chambrier a hésité à croire à l'entière innocence d'Hory et à l'entière culpabilité de Favargier. — MM. Jeanneret et Bonbôte, M. L. Junod se prononcent comme l'historien Chambrier dont ils suivent le récit.

Enfin un publiciste du jour, feu M. l'avocat Ch. Lardy, a hautement admis le crime de Favargier. Impossible de s'exprimer plus durement sur son compte :

« Vous connaissez la lutte qui s'était élevée entre le lieutenant-gouverneur Jean Hory et le procureur général Favargier. Hory était vaincu, destitué, ruiné, après avoir été l'homme le plus puissant de notre pays. Dès 1630, son ennemi le poursuit par tous les moyens imaginables. Ses biens sont saisis. Favargier l'accuse de haute trahison, le poursuit criminellement et le force à prendre la fuite. Le prince Henri II ayant pitié de cet ancien ami qui cependant l'avait offensé, fait grâce spontanément à Hory. Mais la haine de Favargier subsiste. Il attaque les mœurs de son adversaire. Il l'accuse de faux en écriture. Il le force à prendre de nouveau la fuite. Tout cela cependant ne suffit point à sa vengeance. Il fait, pendant la fuite du mari, en juin 1640, arrêter Madelaine Fornachon, femme de Jean Hory. Il la soustrait aux Quatre-Ministres et à la cour criminelle de Neuchâtel-Ville, ses juges naturels, qui auraient pu résister à ses désirs de vengeance. Il l'emmène au château de Thielle. Là siègeait, comme chef de cette cour de justice, un châtelain dont M. le président de Chambrier, le grave historien de Neuchâtel, nous dit que c'était un juge impitoyable des délits de sorcellerie. Et, en effet, quand on parcourt les registres de la cour de Thielle, on est épouvanté. — Voici maintenant textuellement la procédure instruite contre Madelaine Hory (*suit ce document*)... C'est le 2 juillet que la sentence fut rendue. C'est le 3 juillet, *au matin*, que le gouverneur d'Affry la ratifia en l'adoucisant et, dans la même journée, Madelaine eut la tête tranchée. Favargier était pressé de jouir. — Écoutons l'appréciation du grave historien de Neuchâtel sur l'effroyable tragédie dont nous venons de parcourir les phases (*suit le morceau reproduit plus haut*). — A ces observations de l'historien, il convient d'ajouter que Favargier ayant, au moment de l'arrestation, formulé contre Madelaine Hory l'accusation générale de sorcellerie, avait cru devoir à l'avance préparer ses preuves. Il fit arrêter une sorcière vulgaire résidant à Neuchâtel, la nommée Perrenon Mégain, dont nous venons de citer la procédure; il l'enleva à la juridiction des Quatre-Ministres, la fit conduire au château de Thielle afin qu'elle pût être convenablement torturée, et lui fit déclarer, dix jours avant la procédure Hory (²), qu'étant aux danses diaboliques à Neuchâtel, « il y avait deux compagnies de sorciers, l'une desquelles était de » plus grande maison que la sienne. » Favargier était un homme de précaution, mais en même temps un homme fertile en moyens, et, dans la huitaine, au lieu

(¹) Chambrier, page 416.

(²) Il y a ici une erreur, Perrenon Mégain fut saisie après Madelaine Hory.

du crime vulgaire de sorcellerie, auquel les Quatre-Ministres de Neuchâtel avaient l'audace de commencer à ne plus croire, on inventa cette affreuse accusation de parricide, crime abominable qui devait remplir tous les cœurs d'indignation et qui permettait en outre de livrer à l'échafaud les deux beaux-frères de Jean Hory. »

Après MM. Chaillet, de Merveilleux, de Montmollin, de Chambrier, Jeanneret et Bonhôte, Junod et Lardy, j'ai voulu, sans me laisser aller à cet amour paternel de beaucoup de biographes qui cachent les défauts de l'objet de leur étude, j'ai voulu travailler à la réhabilitation de Jean Hory. Pour cela, on l'a vu, j'ai cité, autant que faire se pouvait, les documents originaux et les termes mêmes dont se sont servis mes devanciers, cherchant à serrer la vérité d'aussi près que possible, et à montrer Jean Hory tel qu'il a été.

Mais qu'était devenu ce malheureux ? — Proscrit depuis 1640, — car en vertu des lois, aussitôt rentré au pays il aurait été saisi et soumis aux épreuves de la torture, — il marcha durant douze ans encore sur les durs chemins de l'exil, toujours sous le coup de poursuites pour le paiement de ce qu'il doit à l'Etat. Un procès, où figurent Daniel Fornachon, neveu de Madeline Hory, Félix Hory, Samuel Pury et Pierre Renaud avec les frères DuPasquier, agens de Jean Hory, nous apprend qu'en janvier 1648, ce dernier était encore poursuivi pour l'extinction de sa dette<sup>(1)</sup>. Ce ne fut qu'en 1652, à l'âge de 80 ans passés, lorsque la mort l'eut délivré de la plupart de ses ennemis et que ses amis revinrent en partie aux affaires<sup>(2)</sup>, que la grâce tardive du prince Henri II vint lui permettre de rentrer dans sa patrie. Il fut confiné loin de la ville, dans son ancienne métairie de Combe-Varin, condamné, comme c'était alors l'usage, en sa qualité de criminel grâcié, à ne jamais franchir le seuil de sa maison.

Il vécut encore quatre ans dans cette solitude sauvage. Jusqu'à sa fin, il avait conservé une tête pleine de feu dans laquelle il roulait sans cesse quelque nouveau dessein.

Le domaine de Combe-Varin fut laissé en jouissance à Félix Hory par la Seigneurie; à la mort de ce dernier, il fut vendu au gouverneur de Stavy-Mollondin pour L. 6000 dont L. 1000 furent données à Anne-Marie Hory, seconde fille de Jean Hory.

\* \* \*

(<sup>1</sup>) Grandes archives, K 20, nos 4 a, 4 b, 13 et 13 bis.

(<sup>2</sup>) Henri Hory avait été nommé maire de Valangin, en 1649, après la mort de Favargier; il devint conseiller d'Etat en 1653; son frère Josué était intendant de Joux. Samuel Pury, mari de Béatrice Hory, obtint en 1658, la place de receveur du Vautravers où il finit ses jours, laissant un fils qui devint receveur du Vautravers, maire de la Côte, conseiller d'Etat et procureur général. Félix Hory continuait de servir en France; en 1651, il fut fait prisonnier par la garnison de Dijon; mais il recouvra bientôt sa liberté.

Le 2 juillet 1657, l'année qui suivit la mort de Jean Hory, par un jeudi, le prince Henri II descendait des Verrières sur Neuchâtel, entouré d'une brillante suite à cheval; il venait pour la troisième et dernière fois, visiter ses terres d'outre-Jura.

Peut-être qu'en passant au pied de la montagne de Rosières, derrière le sommet de laquelle se cache Combe-Varin, le prince se ressouvint de Jean Hory: le premier Neuchâtelois qui lui avait fait un discours sur la frontière de Joux, était un neveu de l'ancien chancelier, Henri Hory, chancelier lui-même depuis deux ans.

Bien longtemps auparavant, pouvaient lui dire ses souvenirs, il avait chevauché dans le Vauxtravers, venant de France et ayant à ses côtés déjà un chancelier Hory. Mais il était jeune alors; c'était en 1618, il avait vingt-cinq ans et l'espoir lui riait au cœur... Que de choses se sont passées depuis! Ceux qui l'accompagnaient alors dorment du dernier sommeil; seul, Montigny est là pour lui rappeler la génération qui s'est couchée au tombeau, en l'attendant.

On ne sait quels étaient les pensers du prince en ce moment, mais sa réponse aux discours de bienvenue d'Henry Hory démontre, de sa part, des réflexions mélancoliques: il y évoque « sa soixante-troisième année climatérique et dangereuse. » Et plus tard, à Neuchâtel: « Je suis vieux, disait-il, et mes fils sont bien jeunes; je les mets sous la garde et protection de cette bandière; mes amis, je vous recommande mes enfants, et, si je quitte bientôt ce monde, servez-leur de pères en leur jeunesse, afin qu'ils soient un jour de bons et sages princes, à votre gré. »

Six ans plus tard, en 1663, Henri II de Longueville mourait, dans une de ses terres, en Normandie, *disgrâcié*, après avoir brillé au premier rang, à la tête des armées et dans les cours, comme général et comme ambassadeur du roi de France. Louis XIV pensait aussi que « les souverains n'accordent aucune faveur, à moins qu'on ne la veuille tenir de leur propre inclination et simple bonne volonté; » en servant le roi-soleil d'une manière brillante, le duc de Longueville avait fait son devoir, rien que son devoir, et au premier mécontentement qu'il donna, la faveur dont il jouissait se changea en disgrâce. Il en avait été de même pour Jean Hory; le prince de Neuchâtel avait été impitoyable envers ce vieux serviteur lorsqu'il l'avait trouvé en faute; il n'avait pas eu pitié de ses cheveux blancs.... Et voilà, devenu presque septuagénaire, il était frappé de coups semblables.

Le moyen de ne pas dire que tout se paye ici-bas!

Fritz CHABLOZ.

# GLANURES NEUCHATELOISES

## Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

(Suite. — Voir la livraison de juillet-août 1877, page 192.)

### Le peintre Prudhome<sup>(1)</sup>.

Le 5 octobre je rejoignis le coche à la Couronne, à Arberg; peu après arriva M. Prudhome, peintre en portraits assez fameux, originaire de Peseux, établi à Neuchâtel, et qui, il y a quelques années, a eu passé par la cure de Tavannes avec une lettre, aux fins de le recommander auprès de M. l'abbé de Bellelay, où il allait. A Arberg, il était accompagné de sa femme, très belle personne, née Graaf (fille du faiseur de peignes Graaf, à Bienne), de deux de leurs filles âgées de 8 à 10 ans, et d'une demoiselle de 60 ans, de Peseux. M. Prudhome avait sa voiture. — A Berne, il logea avec sa compagnie chez M. Sonnenschein; un des jeunes Prudhome restait en change.

### 1789. — M. Andrié, baron de Gorgier<sup>(2)</sup>.

Le 8 mai, M. Dubois, parent de feu M. Andrié, baron de Gorgier, dernier mort, m'apprit plus circonstanciélement que M. Roussillon, d'Yverdon (beau-frère de M. Pillichodi, qui a épousé sa sœur), étant dans le commerce à Lisbonne, en revint après le tremblement de terre de 1755, avec une Portugaise, femme de beaucoup de mérite, qu'il avait épousée à Lisbonne à l'insu de ses parents de Suisse. Ils se fixèrent d'abord à Estavayer. M. Roussillon mourut peu après sans laisser d'enfant. Madame, qui avait embrassé la reli-

<sup>(1)</sup> Le peintre *Jean Prud'homme* avait une certaine réputation au siècle dernier. La *Biographie neuchâteloise* lui consacre une courte notice, t. II, p. 239.

<sup>(2)</sup> *Jean Henri d'Andrié*, mort à Berlin en 1788. L'aîné des fils élevé à Berlin, le vicomte *Charles d'Andrié*, mourut au service de Prusse, dans les guerres de l'empire (Voir sur cette famille, *Biographie neuchâteloise*, t. I, p. 10-14.

gion réformée, se retira chez son beau-père, M. Roussillon, demeurant à Saint-Aubin, comté de Neuchâtel. M. Andrié, baron de Gorgier, fit la connaissance de cette dame; il l'a épousée et l'a encore laissée veuve avec quatre enfants, deux garçons et deux filles. L'aîné des fils est élevé à Berlin, aux dépens du Roi, dans l'Ecole royale militaire.

#### Noms de lieux. — Les Giroud.

Le 21 juin, nous allâmes dîner à la Couronne à Arberg; nous y vîmes un monsieur Giroud des Bayars, avec son fils et sa fille; il est établi à Berne, où il donne des leçons de langue et d'écriture; il revenait de sa patrie, où il était allé faire un tour. Il y a, aux environs des Bayars, une montagne dite la montagne de *Giroud*, ce qui me rappelle le mont *Girod*, la combe *Grède*, le bois *Ragué*, etc., noms de lieux, qui dénotent l'antiquité indigène des familles qui y sont rappelées.

#### Visite à Colombier.

(26 octobre). L'admirai Colombier, c'est un village qui ne le cède en rien pour la grandeur et la beauté des maisons au Locle et à la Chaux-de-Fonds, mais qui, au lieu d'être dans un pays sauvage, se trouve au milieu des vignes et de tout ce qui peut rendre un pays beau et agréable; il est sans contredit un des plus beaux villages (si ce n'est un bourg, puisqu'il a des rues pavées) de la Principauté de Neuchâtel et Valengin; c'est peut-être celui qui a le plus d'agrément et d'avantages. Je vis chez M. Borel M<sup>me</sup> son épouse, une de ces belles demoiselles filles du jadis receveur Gruinet de Moutier-Travers; elle me fit voir le portrait gravé de Jean-Jacques Rousseau, qui lui en avait fait présent lui-même avec un envoi galant écrit de sa propre main au pied du portrait. M. de Géliou me mena au cimetière qui est hors du village: c'est un beau et grand pré carré, fermé ou enceint d'une muraille toute neuve. Il n'y a pas longtemps que le Conseil d'Etat a ordonné que tous les cimetières du pays fussent placés hors des habitations, ce qui a été exécuté. Quant au temple de Colombier, il est tout près de la cure, et c'est un vieux bâtiment, où il y a d'anciennes tombes avec des épitaphes et des armoiries. La maison de cure est un assez beau bâtiment; M. de Géliou a bien gagné au change en quittant Lignièrre. Le principal revenu de la cure de Colombier se tire de vignes qui lui appartiennent: il y a environ 100 ouvriers. Moyennant quoi et avec le secours de quelques vergers et champs, etc., le ministre de Colombier peut compter, tous frais faits, année l'une dans l'autre, sur 25 bosses de vin, de 500 pots la bosse. La maison est bâtie pour cela: le pressoir et les caves sont

vastes et commodes; ce n'est pas comme à Tavanne, où il n'y a à la cure ni séchoir, ni remise, au cas que le pasteur voulût cultiver ses terres de cure par lui-même.

Le dit 26 octobre, après dîné, nous fûmes voir le château qui n'est pas éloigné de la maison de cure: c'est, comme on sait, l'ancien patrimoine des seigneurs de Colombier jadis riches et puissants, puis il est parvenu à la maison de Chavirey, puis de Watteville, puis au Prince de Neuchâtel, dont le receveur est aujourd'hui le susdit M. Borel, qui demeure encore dans sa propre maison. Le château toutefois renferme encore bien des appartements habitables et habités par des locataires; d'ailleurs il a l'air tout-à-fait antique; les vastes caves sont d'anciens souterrains pour y contenir les amples revenus en vin appartenant au château qui a encore aussi ses vieilles tours et tourelles, son croton, sa vaste cour, etc. Nous visitâmes tout cela; nous fûmes ensuite, M. de Géliou et moi, à Villaret, à une demi-lieue au-dessus de Colombier, cette belle campagne appartenant à M. Prince, beau-frère de M. de Géliou.... Nous passâmes aussi dans de jolis petits bocages, l'un entr'autres, de jeunes chênes de la grosseur d'un homme et appartenant au Roi; c'est un semé de glands, établi il y a environ soixante ans.

#### Monseigneur et Madame de Charrière.

Le 27, M<sup>me</sup> la maître-bourgeoise Pury, de Neuchâtel, sœur de M. de Géliou, arriva; elle, mon épouse, M. de Géliou et moi, fûmes chez M. de Charrière de Penta, gentilhomme du Pays de Vaud. Le fameux M. de Muralt, auteur des *Lettres* si goûtées sur les Anglais et les Français, s'était retiré et fixé à Colombier, où il possédait une belle maison avec un domaine très considérable; sa fille unique se maria à un M. de Charrière de Penta. De ce mariage sont provenus M. de Charrière et ses deux sœurs, actuellement vivants et possesseurs de ce beau bien et domaine à Colombier. M. de Charrière a épousé une Hollandaise, auteur des *Lettres neuchâteloises*. Nous ne vîmes ni monsieur qui avait à faire, ni madame qui, je crois, était encore au lit; mais Mesdemoiselles Charrière nous reçurent bien poliment: l'une nous fit voir leur beau jardin, grand et contenant beaucoup de plantes rares, l'autre, grande cultivatrice d'abeilles, nous montra sa grande ruche à l'anglaise, toute de verre et où l'on voit les abeilles travailler; elles nous montrèrent en partie les chambres bien meublées, ornées d'estampes, etc.

M. de Géliou donna un grand dîné: il y avait M. le receveur Borel, M. le lieutenant Gretillat, M<sup>me</sup> Pury, M<sup>me</sup> Prince, M. Willi, mon épouse et moi, puis M<sup>me</sup> de Géliou la mère, M. de Géliou, ma fille, M<sup>lle</sup> de Géliou l'ainée, Isabelle et Théophile et les cinq pensionnaires que mon gendre avait déjà à Lignièrès.

Après-dîné, M. de Charrière vint nous rendre visite, que l'on était encore à table; il n'a point d'enfants. Il nous dit que son parent, M. de Charrière, châtelain de Cossonay, était mort depuis peu, qu'il avait laissé des enfants, entre autres un fils. Ces messieurs s'en allèrent, nous fûmes nous promener au jardin et au verger de la cure, où il y a de beaux arbres fruitiers.

**M. et M<sup>me</sup> DuPâquier. — Le Bié (1).**

Le 28, nous fûmes la matinée (M<sup>le</sup> de Charrière, l'amateur des abeilles, était de la partie) parcourir les antiques, vastes et majestueuses allées de Colombier; elles occupent le terrain entre Colombier, à commencer droit au-dessous du château, et le lac: ce sont des planes, des frênes, des peupliers, des ormes, des marronniers; il n'y a d'aucune espèce de sapin. Arrivé au bord du lac, l'on se trouve dans le grand chemin d'Auvernier à Cortaillod. En marchant dans cette route contre Cortaillod, l'on arrive à un coup de fusil de marche, au Bié, magnifique bien de campagne et fabrique d'indienne, appartenant jadis à M. le banneret de Luze et aujourd'hui à M<sup>me</sup> sa veuve. Nous ne fûmes pas dans la maison de maître, mais bien dans la fabrique, où nous vîmes la troupe des ouvriers travailler: nous fûmes au jardin qui est beau, et, sur la terrasse qui le domine, je vis un beau et grand globe, d'un pied de diamètre,

(1) Il est intéressant de rapprocher du récit du pasteur Frêne ce que disent des *Allées* de Colombier et du *Bié* les touristes contemporains. Sinner, dans son *Voyage dans la Suisse occidentale* (Neuchâtel, 1781, t. I, p. 258-259), en parle en ces termes: « Ces belles allées de Colombier, qui ont mille pas de longueur, commencent à se dégrader; elles servent aujourd'hui d'avenue à une belle maison de campagne qui porte le nom de *Bied*. On croit de loin voir un château; une fabrique de toiles peintes est l'origine de cet établissement. Le propriétaire y a bâti un joli pavillon dont la vue est charmante. La riche côte depuis Auvernier à St-Blaise offre le tableau de la prospérité de ce pays. Neuchâtel et son château semblent commander ce beau lac, qui se présente jusqu'à son entrée dans la Thièle. On voit le Julemont, les collines d'Anet, les grands marais et la montagne du Vuilly qui sépare ce lac de celui de Morat. Les peintres français qui ont dessiné, il y a quelques années, les vues de la Suisse, auraient bien fait de donner au public de pareils sites, plutôt que des vues de ce lac, hérissées de rochers et d'îlots, que personne n'a vus avant eux. — Des prairies fertiles joignent le Bied à une autre fabrique qui porte le nom d'*Areuse*, d'après celui de la rivière qui descend de Boudry, vient tomber dans le lac, embellit et enrichit la plaine en formant des cascades. Elle passe enfin sur des digues construites pour les fabriques de M. Pourtalès, très habile négociant, connu à Paris, à Londres, dans tous les pays commerçants, et qui enrichit sa patrie en l'embellissant par ses bâtimens... »

M<sup>me</sup> Ganthier fait aussi le plus grand éloge du Bied qu'elle visita en 1790: « Près de Colombier commence l'intéressante chaîne de manufactures de toiles peintes. La première se nomme le *Bied*; elle appartient aux enfants de Mad. de Luze, dont le mari l'a fait bâtir pent-être un peu trop près d'une vaste et belle maison de campagne, que cette veuve a conservée. Les jardins, situés sur la pointe de la baie, sont de niveau avec le lac: ils ne sont ni anglais, ni français, ni suisses; mais ils sont charmants, et l'on en rencontre rarement de plus jolis. — Du *Bied*, nous fûmes à *Reuse*; les manufactures appartiennent à M. Pourtalès... » (*Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté depuis la révolution*, Londres, 1790, t. II, p. 408-409).—

étant un cadran gnomique, ainsi qu'il est intitulé. Nous retournâmes pour le dîner à Colombier; après quoi, ma fille, mon épouse, M. de Gélien et moi, fîmes visite à M<sup>me</sup> DuPâquier: c'est la mère de M<sup>me</sup> DuPâquier, épouse du ministre de ce nom, jadis disciple de M. de Gélien qui, en 1779, vint nous annoncer la naissance de la petite Isabelle, qui est aujourd'hui ministre, que le roi de Prusse a nommé son prédicateur, et qui, lorsque nous avons été à Colombier, en était parti depuis peu avec son épouse pour Berlin y remplir son beau poste. Une fille de M<sup>me</sup> DuPâquier la mère, est la femme de M. DuPâquier, intendant de la fabrique d'indienne du Bié; cette dernière jeune dame, au rapport de mon épouse qui la vit (moi non) au Bié, est une parfaitement belle femme. On comprend, par ce que je viens de dire, que la famille des DuPâquier est nombreuse et divisée en plusieurs branches. Leur antique lieu d'origine serait-ce le *Pâquier*, au haut du Val-de-Ruz?

De chez M<sup>me</sup> DuPâquier la mère, nous fûmes chez M. le receveur Borel, qui, avec M<sup>me</sup> son épouse, nous fit voir leur beau jardin. Ma fille et mon épouse s'en retournèrent à la maison, et nous deux, M. de Gélien avec M. le receveur Borel qui voulut bien nous accompagner, nous fûmes nous promener contre Boudry jusqu'à Areuse, petit village, mais où M<sup>me</sup> de Pourtalès née de Luze a un magnifique bien de campagne, qu'elle tient de préférence. (A suivre.)

---

## COSTUME NEUCHATELOIS, 18<sup>e</sup> SIÈCLE

(Avec une planche.)

Les images de costumes se passent facilement de commentaires, elles s'expliquent d'elles-mêmes. Nous avons pu déjà, grâce aux innombrables portraits peints par Reinhardt, nous faire une idée des conditions sociales de notre pays à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, nous arriverons à un ensemble plus complet encore par la communication de documents de ce genre; celui que nous reproduisons aujourd'hui est dû à l'obligeance de M. Albert Henry, à Cortaillod, et au crayon de M. Albert Vouga. L'habit que porte le bon campagnard est une mode bourgeoise formée, pour le collet et les revers, de l'habit mis en honneur par la révolution, et ayant les basques écourtées de la carmagnole. Ce vêtement se porte encore dans nos campagnes, ainsi que dans les cantons de Vaud, de Berne et de Fribourg.

A. BACHELIN.





Musée Neuchâtelois.

Costume neuchâtelois.

1797.

Dessin de A. Vouga.

d'après J. Reinhardt.



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION

## ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir la livraison de juin, p. 125.)

### LÉOPOLD ROBERT

1794-1835

Le peintre des *Moissonneurs* a été l'objet de tant de livres et notices, qu'il semble que tout ait été dit sur cet illustre artiste; ses œuvres, sa vie, ses lettres ont été analysées avec tant de soin, que cette figure se présente à nous avec une netteté qui l'a peut-être dépouillée de ce vague mystérieux et poétique qui flotte autour de certaines personnalités artistiques; l'analyse a déchiré les voiles, l'homme et le peintre nous apparaissent aujourd'hui sous le plein jour de la réalité. Peut-être, cependant, eût-il été préférable de laisser un peu d'ombre autour de cette vie agitée et si tristement dénouée.

C'est parce qu'une étude, consacrée aux artistes neuchâtelais, serait incomplète en ne mentionnant pas Léopold Robert, que nous ajoutons ici quelques lignes à ce qui a été dit de lui.

L'influence de Maximilien de Meuron sur la carrière de Robert est connue; on sait que c'est par sa bienveillante intervention que le jeune homme put voir l'Italie et trouver la voie de son talent. Max. de Meuron avait déjà signé plusieurs toiles remarquables au moment où il fit la connaissance de Robert; il put donc lui donner les conseils judicieux de l'homme de métier, lui indiquer le fort et le faible de ses premiers tableaux; l'amitié, on le sait, vint augmenter le charme des relations des deux artistes; Max. de Meuron parla et écrivit dès lors à Robert avec l'abandon et l'intimité d'un frère aîné, et l'influence de ces relations fut profitable au jeune peintre; elle nous paraît devoir être affirmée par des preuves.

Dès la première lettre que Robert écrit de Rome à ses parents, il leur dit qu'il suivra les conseils de M. de Meuron; il sentait donc qu'il avait en lui un homme capable de le comprendre, de l'aider de ses avis dans les tergiversations et les doutes de sa carrière.

« Combien je vous remercie de votre bonne lettre et de vos bons conseils! écrit Robert à Max. de Meuron. J'en suis d'autant plus reconnaissant que j'y ai trouvé tant de bonté et d'intérêt, que je ne puis douter que vous ne me conserviez toujours cet attachement qui m'est si précieux. Ah! je sens que si je pouvais les recevoir ici, j'en tirerais plus d'avantage encore, vous me donneriez un peu de courage; ils sont remplis de tant de justesse que je m'y abandonnerais entièrement. »

Que Robert n'a-t-il toujours écouté ces conseils qu'il se promettait de suivre!

En regard de ses lettres adressées à Max. de Meuron et publiées par M. Charles Clément, plaçons quelques fragments des pages que lui adressait son ami. Nous trouvons dans les suivantes des observations de métier dont on appréciera la justesse.

« De Neuchâtel, le 21 août 1819.

» Tâchez, mon cher Robert, de plus colorer vos lumières. Peignez des objets au grand soleil, soyez moins noir dans vos ombres. Ayez de grandes masses de reflets et des lumières franches, décidées et fermement touchées. Etudiez aussi des figures au soleil, et dans un tableau d'effet redoutez de faire dans votre atelier les figures qui doivent recevoir la lumière, à moins que vous ne puissiez les éclairer au soleil même. Allez dans le Colysée et étudiez-y de belles parties pour la couleur. Vous ne trouverez nulle part des tons de couleur aussi beaux, aussi riches et aussi lumineux. Faites-y des études de ton sans relâche. Et puis, quand votre couleur sera bien réchauffée, allez dans les endroits humides, mais n'y arrivez que bien préparé et rappelez-vous que les ombres les plus vigoureuses ne sont cependant jamais noires dans la main d'un bon coloriste. »

Nous plaçons ici, en intervertissant l'ordre des dates, quelques mots d'une lettre où il revient encore sur les précédentes observations.

« Du 18 novembre 1819.

» A l'égard de la couleur, je vous répète que je voudrais vos lumières plus lumineuses, et le blanc d'un ton plus chaud, moins blanc de linge propre. Enfin tâchez de peindre les chairs avec plus de franchise. Je remarque encore dans vos figures un *certain faire préparatoire pointillé* qui ne plait pas. Touchez-moi ça avec plus de franchise et de fermeté. Votre exécution sent la timidité et la peine. Tâchez de la regaillardir, cela vous réussira à merveille. »

Cette appréciation de la peinture de Robert n'avait jamais été formulée si judicieusement; dans ses dernières œuvres cependant, il perdait cette manière qui sentait la peine. Quant à la touche franche et gaillarde, elle n'était point dans sa nature qui manquait de gaité, il ne la chercha même point; lorsqu'il peignit la tête du joyeux Napolitain à mandoline placé à l'arrière du chariot dans la *Fête de la Madone de l'Arc*, il eut son éclair de chaleur et de libre allure, aussi ce morceau est-il un des plus séduisants de cette belle toile.

Dans une lettre datée de Rome le 15 juillet 1819, Robert s'exprime avec beaucoup d'abandon, et fait part à Max. de Meuron de ses doutes sur le succès de sa vocation; celui-ci lui répond :

« Au Villaret près Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> septembre 1819.

» L'inquiétude que vous éprouvez tant sur le succès de vos études que sur celui de vos tableaux, est commune à tous les jeunes artistes, mon cher Robert. C'est une des épreuves de la carrière; mais si, comme je le désire de toute mon âme, vous n'avez d'autre ambition que celle d'employer aussi bien que vous le pourrez et vos talents et votre temps, sans vous laisser aller au découragement que produirait la comparaison de vos ouvrages avec ceux d'autres artistes plus favorisés que vous peut-être, vous n'en conserverez pas moins votre paix intérieure. Vos ouvrages s'en ressentiront et trouveront sûrement leurs amateurs. Tenez-vous et confiez-vous à ce que je vous dis, faites tout ce que vous pourrez, mais sans passion, puis abandonnez le soin du succès à celui qui donne la pâture aux oiseaux, qui revêt le lys des champs et qui bénit tout travail fait en vue de lui. La culture d'un talent reçu et l'acquisition d'une aisance qui en est le fruit, sont de l'ordre de la Providence. Ce qui fait le mal des artistes, c'est leur amour-propre qui exagère leur mérite : alors ils ne sont satisfaits ni d'eux ni des autres; mais celui qui cultive son talent comme un don reçu, qui le fait religieusement et en vue de Dieu, celui-là trouvera la récompense. Je ne doute pas que vous ayez cette bénédiction. »

Il y a dans ces lignes le pressentiment d'une lutte que son ami voudrait conjurer; il a compris la nature de Robert, il devine ce que ses lettres n'expliquent pas, et son affection s'exaltant, il y trouve de graves et judicieuses pensées, exprimées avec une chaleur et une éloquence qu'il est inutile de faire remarquer.

Il revient ici encore sur une question de métier qui a son intérêt.

« De Bel-Air près Cressier, le 10 septembre 1821.

» Nous eûmes le plaisir de voir vos deux tableaux avant que de partir. M. de Roulet en était extrêmement content... Pour mon compte, je préfère hautement

le tableau de *la Religieuse*. J'ai admiré le costume et le dessin des figures du premier, mais comme le second m'attirait beaucoup plus, c'est à celui-là que je me suis attaché. J'ai trouvé que vous aviez fait beaucoup de progrès pour l'ensemble de la couleur, mais comme j'ai la mauvaise habitude de mettre le nez sur la peinture pour découvrir la manière de faire du peintre, j'ai trouvé que vous aviez toujours l'habitude de préparer vos ombres un peu pointillées avec la brosse, et je ne puis m'empêcher de regretter qu'un artiste comme vous ne fasse pas cela plus franchement. »

Cette maigreur de procédé se remarque dans les premiers tableaux de Robert; son ami revient à plusieurs reprises sur ce défaut dont il veut absolument le corriger, et l'on peut croire que ces conseils furent pour beaucoup dans la peinture plus nourrie de ses dernières années.

Ces lettres sont nombreuses, elles traitent avec détail tous les côtés de l'art, du métier au sentiment; chacune renferme son enseignement; Max. de Meuron sent qu'il doit soutenir le jeune homme, il s'en fait le protecteur et ne lui ménage pas ses avis.

« Du 23 novembre 1820.

» Continuez, mon cher ami, à travailler assidûment et modérément comme vous le faites, ne vous livrez qu'au plaisir d'employer fidèlement le temps au perfectionnement du talent que la Providence vous a confié; fuyez l'ambition comme la peste, et tout ira à merveille. »

Max. de Meuron eut dû souligner cette dernière phrase qui semble vouloir conjurer un lointain orage.

On a dit, et non sans raison, que Léopold Robert était le moins suisse des artistes suisses; il a eu, en effet, pour le pays natal, une regrettable indifférence; les portraits qu'il a peints dans le canton, le tableau des *Petites paysannes suisses jouant avec un chevreau*, et deux dessins sur pierre attestent seuls sa nationalité. On peut dire que son pays a plus fait pour Robert qu'il n'a fait pour lui. Plusieurs amis et amateurs eussent aimé cependant qu'il consacrat quelque page à la Suisse; Max. de Meuron l'y engageait chaleureusement, voici ce qu'il lui écrivait à ce sujet.

« De Neuchâtel, le 20 janvier 1825.

» Un voyage en Suisse ferait diversion, conviendrait à votre santé, et vous ferait goûter après avec plus de plaisir les avantages de la patrie des arts. Lorsque je laisse jouer mon imagination, je songe au plaisir que j'aurais à vous revoir, je vous suppose passant l'été en Suisse et faisant quelques sujets de notre histoire, quelque épisode guerrier. Au lieu d'un malheureux brigand (dans le

fond véritable objet d'horreur qu'on ne sait pourquoi il attache), je vous vois traitant le sujet d'un de ces braves champions de notre liberté, blessé mortellement, mais heureux d'avoir donné sa vie pour son pays. Je l'entoure de jeunes guerriers qui s'enflamment à la vue de son héroïsme. Tout cela se passe dans un site magnifique du berceau de la liberté helvétique, et je me dis : Robert tirerait un grand parti de cela et nationaliserait heureusement son talent. »

Robert resta sourd à ce conseil sur lequel son ami revint à plusieurs reprises; une seule toile seulement eût pu nationaliser son talent; peut-être eût-il trouvé, en étudiant un sujet alpestre, que la Suisse avait, comme l'Italie, ses grands côtés pittoresques, mais il avait été pris par le charme de Rome, de l'Apennin, de la mer, par la beauté des costumes romains, il s'était si bien fait une seconde patrie de ce sol classique, que c'est à Florence qu'il peignit le tableau cité tout à l'heure, *Petites paysannes suisses jouant avec un chevreau*. De temps en temps, cependant, il parle du pays, soit que le souvenir le lui rende plus cher et plus beau, soit qu'il pense être agréable à son ami Meuron. « J'ai reçu dernièrement un catalogue du Salon, qu'on m'a envoyé de Paris, lui écrit-il; en le parcourant, j'ai vu qu'il n'y avait aucun tableau représentant quelques belles vues de notre belle Suisse. »

Tout en restant fidèle au pays de ses premières impressions, il garde au fond du cœur le désir de revenir en Suisse. « Si jamais je me fixe dans ma patrie (ce que j'ai dans la tête bien solidement imprimé), écrit-il à sa sœur en 1830, ce sera plutôt à Neuchâtel que je m'établirai, ou à Berne, pour être toujours à même de parler d'art, et de voir des artistes et des amateurs. »

Robert trouva dans son pays de fidèles admirateurs. Si la Chaux-de-Fonds a rasé la maison où il est né, en revanche une de ses rues porte son nom; une statue en plâtre, représentant l'artiste, la décora même quelque temps à l'occasion du Tir fédéral de 1863. Le bâtiment des expositions de la *Société des Amis des Arts*, à Neuchâtel, porte le nom de *Musée Léopold Robert*.

Le 28 février 1872, une Société formée d'amateurs de Neuchâtel, achetait le tableau des *Pêcheurs de l'Adriatique* à la vente de la collection Paturle, pour le prix de 83,000 francs, 90,000 fr. avec les frais; ils le cédèrent ensuite, avec une perte de 40,000 fr., au musée de notre ville. Un tel acte honore ses auteurs, il eût réjoui le fondateur de la *Société des Amis des Arts*, l'ami de Robert, le peintre Maximilien de Meuron.

Grâce à cet acte patriotique, Neuchâtel possède une des œuvres capitales de l'artiste, celle, peut-être, où il a mis en évidence ses plus belles et ses plus caractéristiques qualités, en regard de ses défants d'école; elle est intéressante même à ce point de vue-là. Nous avons déjà donné (voir *Musée neuchâtelois* 1874) une notice sur cette toile qui, d'un *Carnaval de Venise*, arrive à de-

venir, après de pénibles mutations, le *Départ des pêcheurs de l'Adriatique pour la pêche au long cours*. C'est à ce fait qu'il faut attribuer le manque d'unité de cette composition dont le sujet ne s'explique pas facilement, et ne se lit point avec la netteté qu'on remarque dans *l'Improvvisateur*, *les Moissonneurs* et la *Fête de la Madone de l'Arc*.

Le maître résume dans cette toile deux principes, celui de l'école dont il était l'élève, et ce sentiment moderne épris de vérité, gros de luttés et d'avenir, dont il montrait les horizons, et que d'autres, marchant sur la route frayée en partie par lui, devaient affirmer d'une manière brillante.

(A suivre.)

A. BACHELIN.

## LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

### A NEUCHÂTEL

Notice historique, par le D<sup>r</sup> GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre, pag. 231.)

Non-seulement on donnait des concerts pendant l'hiver, depuis le mois de novembre, dans une des salles de l'ancien hôtel-de-ville, mais il existait aussi une société d'amateurs qui représentait des pièces de théâtre, des comédies et des vaudevilles. Les acteurs et actrices, qui appartenaient à la classe riche de Neuchâtel, jouaient très bien leur rôle, à en juger d'après ce que raconte Madame de Charrière dans ses *Lettres neuchâteloises*. Quant aux pièces dramatiques qui étaient représentées, elles sont la plupart tombées dans l'oubli. Voici une liste des titres de comédies que Madame Droz née Gaudot, éditeur du *Mercur suisse*, offrait à vendre en 1769 :

La jeune indienne, comédie en un acte, par M. de Champfort.  
Le serrurier, opéra bouffon.



On ne s'avise jamais de tout, opéra-comique de M. Sedaine.

Les deux sœurs rivales, comédie.

Le calendrier des vieillards, opéra-comique.

La fille capitaine, comédie par M. Montfleury.

Le tonnelier, opéra-comique.

La veuve, comédie.

Le roi et le fermier, comédie par M. Sedaine.

Les deux chasseurs et la laitière, comédie.

Isabelle et Gertrude.

Dans les lettres que le baron de Sandoz-Rollin adressait à son ami Louis de Marval, nous trouvons les deux passages suivants relatifs aux représentations théâtrales données par la Société des concerts, de Neuchâtel. Le baron de Sandoz écrivait en 1773 :

« Il n'est bruit que de comédies dans la petite ville du Mont-Jura, et tu n'y participes pas; les bienséances t'en ont empêché peut-être, et j'applaudis à tes sentiments; tu sais renoncer à un genre de divertissement pour lequel je t'ai vu beaucoup de talent, mais un talent même à un autre et il est d'un bon citoyen de donner la préférence au plus utile et au plus convenable. »

Huit années plus tard, le baron de Sandoz-Rollin écrivait de Paris à son ami de Marval :

« Le bruit de vos comédies a pénétré dans le grand bruit de la capitale; voilà de quoi enfler votre vanité; voici de quoi la rabattre: on y a blâmé le choix de vos pièces, prétendant qu'il ne s'accordait pas avec le talent des acteurs qui les représentent; on vous reproche d'être maniérés et de bredouiller la langue française, au lieu de la parler, ce qui est un défaut dans le monde, et un grand défaut sur le théâtre. Consultez-vous, et voyez si les reproches vous appartiennent. Ne vous rebutez point pour cela de ce genre d'amusement, je le considère comme moins frivole que tant d'autres. Il peut contribuer à former l'organe et la prononciation, il donne du maintien et de l'aisance dans les manières, et enfin il tend à exercer la mémoire et le goût. »

Les salles de l'ancien hôtel-de-ville, démoli en 1860, ne se prêtaient pas aux représentations théâtrales et aux concerts. Elles étaient aussi trop peu spacieuses. Tous ces inconvénients et le goût plus développé pour des récréations de ce genre, firent naître l'idée de construire un bâtiment spécialement destiné au théâtre et aux concerts.

C'est vers l'année 1766 que la *maison des concerts* de Neuchâtel fut construite en dehors de la porte St-Maurice, sur un emplacement qui était jadis occupé par des jardins du fossé de la ville. L'ouverture de cette salle indique qu'au milieu du siècle passé la richesse publique s'était développée considérablement et que le degré d'instruction et d'éducation des individus de la classe

riche était relativement très élevé. C'est dans cette classe que la *Société des concerts* prit naissance. Ce furent aussi ses membres qui, non seulement donnaient les représentations théâtrales, mais cultivaient l'art de la musique et cherchaient à le développer.

L'indication suivante de quelques morceaux tirés d'un répertoire de 1796, appartenant à un membre de la *Société des concerts*, nous donne une idée des programmes de ces soirées musicales :

1<sup>o</sup> ARIETTES.

Des Visitandines, par Devienne: *Qu'on est heureux de trouver en voyage*, etc., pour basse-taille.

D'Œdipe à Colonne, par Sacchini: *Le fils des Dieux*, etc., pour ténor.

De Nina, par d'Aleyrac: *C'est donc ici que chaque jour*, etc., pour ténor.

Du roi Théodore, par Pæsiello: *Quand les vents troublent l'onde*, etc., pour ténor.

De Richard Cœur-de-Lion, de Grétry: *O Richard, ô mon roi!* etc., pour ténor.

2<sup>o</sup> DROS.

De Camille, par d'Aleyrac: *Allons, avance*, etc., pour deux voix de ténor.

Des Prétendus, par le Moyne: *Quoi, trois époux!* etc., pour deux voix de femmes.

De la Fausse paysanne, par Propiac: *Aye! aye! pauvre courier*, etc., pour deux basse-tailles.

Du Directeur dans l'embarras, de Cimarosa: *J'aime à l'entendre, Philomèle*.

De Philippe et Georgette, par d'Aleyrac: *Eh! prenez donc, mademoiselle*, etc., pour deux voix de femmes.

3<sup>o</sup> TRIOS.

De la Soirée orageuse, par d'Aleyrac: *L'amant épris*, pour deux voix de femmes et basses.

Des Prétendus, par le Moyne: *Point de faiblesse*, etc., pour voix de femme, ténor et basse-taille.

Des Visitandines, par Devienne: *Quoi, vous voulez*, etc., pour voix de femme, ténor et basse-taille.

4<sup>o</sup> QUATUOR ET CHŒURS.

Du Tyran corrigé, par Méhul: *Toutes trois vous êtes jeunesses*.

Chœur de Nina: *Dors, cher enfant, que le sommeil*, etc.

Chantons, Nina, chantons notre tendresse.

Chœur de la Fausse paysanne, par Propiac: *Célébrons trétois sa présence*.

Le Songe d'Atis: *Je succombe et j'e sens une froide .. etc.*

La *Feuille d'Avis* contient assez souvent des annonces relatives aux concerts et à la musique. Nous communiquons les suivantes, contenues dans les années 1769, 1770 et 1771 de cette publication :

— « La direction des concerts a prêté les concerts de Vivaldi en 7 ou 8 volumes au moins, et les partitions d'Eglé et de Zélindor, à des personnes dont elle a oublié le nom. Elle prie de les renvoyer. »

— « Elle offre aux amateurs de la musique en manuscrit, composée par de fort bons auteurs et très connus. »

— « Perdu. Un billet de concert appartenant à M. le professeur Bertrand, se trouvant égaré, on prie la personne qui l'a trouvé de le remettre au bureau d'avis, avertissant que ce serait inutilement qu'on se présenterait à la porte. »

— « AVIS. Un billet de concert de M. le banneret Osterwald manquant depuis lundi passé, la personne entre les mains de qui ce billet est resté par mégarde, est priée de le renvoyer pendant le courant de la semaine et est avertie qu'il serait inutile de le garder et de le présenter. »

Les annonces suivantes indiquent les instruments de musique en usage au siècle passé :

— « On offre à vendre :

Un clave-corde tout neuf et en bon état, propre pour les jeunes gens qui prennent des leçons de clavecin. »

— « Un clavecin organisé, fait par le célèbre M. Steller, consistant en un clavecin à ravallement, et un double clavier à 3 registres avec le son de la harpe et une belle peinture, toute la garniture surdorée, son dessous est composé de 3 registres de flûtes; on peut jouer le tout ensemble, un chacun seul et faire beaucoup de variations, faisant une harmonie très agréable et très propre pour accompagner la musique; le tout est ouvragé proprement, le plus juste prix est 36 louis d'or neufs le tout ensemble, ou le clavecin seul avec un pied ordinaire 28 louis d'or neufs (fr. 580). »

— « Un psaltérion très propre et bien monté, orné de figures, garni en nacre de perles, avec sa caisse qui ferme à clef. »

— « Un cor presque neuf et fait par un très bon maître. »

— « Pour 2 louis d'or neufs (fr. 42), un clavecin soit clave-corde ou épinette en très bon état et des morceaux de musique. »

— « On demande à acheter une flûte traversière qui ait les 3 corps, soit juste et à bon prix. »

— « A vendre une flûte traversière de prix, qui a 5 corps en buis; elle n'est pas belle, mais elle est d'une qualité supérieure.

Un très bon violon.

Une très bonne guitare.

Une basse avec son archet. »

— « On offre à vendre une excellente flûte traversière, garnie en ivoire, un lutrin, une basse et son lutrin, un clavecin et épinette. »

— « A louer un clavecin. »

— « Papier régale de Bâle, rayé pour la musique, L. 30 la rame ou 16 batz (fr. 2«40) la main qui contient 48 feuilles. »

— « Fréd. Ruff, musicien de S. A. S. le prince de Baden-Dourlach, s'offre pour donner des leçons pour le clavecin. »

— « Un musicien italien offre aux amateurs d'excellentes pièces de musique nouvelle, telles que ariettes, symphonies, quators, trios et pièces de clavecin. Il réussit aussi à copier de la musique. »

**D'après les recensements annuels, on comptait dans le pays en moyenne**

|    |                       |               |
|----|-----------------------|---------------|
| 18 | maîtres de musique de | 1752—1759,    |
| 10 | —                     | de 1760—1769, |
| 7  | —                     | de 1770—1779, |
| 10 | —                     | de 1780—1789, |
| 12 | —                     | de 1790—1799, |
| 15 | —                     | de 1800—1809, |
| 14 | —                     | de 1810—1815. |

Pour terminer cette série d'annonces relatives à la musique, nous citerons encore la suivante, qui prouve que le goût de récréations intellectuelles n'é-touffait pas chez nos arrière-grands-pères l'esprit de charité et de bienfaisance. Nous lisons dans le dernier numéro de la *Feuille d'avis* de l'année 1770, année de disette, l'avis suivant :

— « MM. les directeurs du concert établi depuis plusieurs années en cette ville, informent le public et surtout les personnes qui étaient accoutumées de s'abonner, qu'ils ont résolu de supprimer les concerts pour cette année. Les motifs qui les ont déterminés, tirés des circonstances, ne sont malheureusement que trop fortes et ne pouvaient manquer de déterminer des citoyens.

Ils espèrent que tous ceux qui partagent cette qualité avec eux applaudiront à leur résolution et n'en seront que plus disposés à favoriser un établissement agréable et utile, mais toujours subordonné à l'amour de la patrie et de la bonne

police. Les personnes qui y consacraient quelque partie de leur superflu sauront en faire un autre emploi dans ces temps.

\* \* \*

A en juger d'après les avis insérés dans la *Feuille d'avis*, le goût du *dessin* était aussi développé à cette époque que le goût de la musique. Le commerce des tableaux à l'huile et des gravures avait lieu surtout pendant la durée des foires.

En 1769, un certain Hardy, marchand d'estampes, et un nommé Rumny, marchand de tableaux, annoncent qu'ils sont arrivés à Neuchâtel ; le premier avait sa boutique sur la place du lac, l'autre au rez-de-chaussée de la maison du Trésor. Un autre marchand d'estampes, Bergion, vendait aussi des cartes géographiques, des atlas, des livres d'architecture et des modèles calligraphiques.

Le 20 juillet de la même année, on offrait à vendre : six tableaux représentant les batailles d'Alexandre-le-Grand, son triomphe et la famille de Darius en captivité.

« Quatre de ces tableaux sont de 5  $\frac{1}{2}$  pieds de longueur sur 3  $\frac{1}{2}$  de hauteur, et les deux autres de 4 pieds sur 3.

« Ces tableaux sont d'après les originaux mêmes du fameux Lebrun. On les estime 15 louis d'or neufs. On pourra les voir au Faucon. »

— « A vendre un exemplaire en feuilles des images des héros et des grands hommes de l'antiquité ; dessiné sur des médailles par J.-Aug. Canini, gravées par Picart le romain, avec plus de 100 figures. Amsterdam, 1731. »

— « A vendre les estampes de la Galerie du Luxembourg peintes par Rubens et gravées par différents maîtres célèbres ; les épreuves en sont très belles. De plus, les petites batailles d'Alexandre, de Lebrun, gravées par Andron, de la plus grande beauté et très rares. Enfin l'histoire de Méléagre en 6 pièces, d'après Lebrun et gravées par Picard. Les vues des plus beaux bâtiments de France, églises, tombes, ruines de Balbec et de Grèce, par Jean Marot, en 182 pièces ; prix 2 louis. Le recueil des peintures de Piètre de Cortone qui sont à Florence dans le palais du grand-duc. S'adresser chez le conseiller Bolle, à Yverdon. »

— « A vendre, chez Penserot : Portraits à l'huile et au pastel, paysages et estampes en taille douce. »

— « Une personne de cette ville a reçu en commission un assortiment de fins pastels, appelés pastels des dames, de la fabrique de Lausanne, très connue

par les excellents pastels que l'on en tire de toute l'Europe. Ceux-ci sont d'une nouvelle espèce et propres à peindre en grand et en petit, la figure, les fleurs et le paysage. Cet assortiment renferme 21 nuances et en tout 101 crayons. Il coûte 7 écus neufs.

— « Un peintre de Winterthour offre ses services pour toutes sortes de peintures, appartements, paysages, etc. Il pourrait enseigner aux jeunes gens. »

— « Le sieur Petitpierre graveur, offre ses services, tant pour la gravure que pour les leçons de dessin. »

Nous devons ajouter que ce n'est qu'en 1788 que la première école de dessin fut ouverte à Neuchâtel. A partir de l'ouverture de cette école, le goût des arts se développa à Neuchâtel, et nous devons attribuer à cette institution une influence heureuse sur le développement que les beaux-arts ont atteint dans notre canton. Il suffit à cet égard de rappeler que le père de la peinture neuchâteloise, Max. de Meuron, et Abram Girardet furent des élèves de l'école de dessin et reçurent les premières leçons de Ricco (1) qui inaugura la série des professeurs de dessin à Neuchâtel. Max. de Meuron avait conservé de Ricco un souvenir agréable et lui reconnaissait un vrai talent et les aptitudes d'un maître de dessin.

|              |                          |    |                    |
|--------------|--------------------------|----|--------------------|
| De 1752—1759 | on comptait dans le pays | 4  | maîtres de dessin, |
| de 1760—1769 | —                        | 7  | —                  |
| de 1770—1779 | —                        | 3  | —                  |
| de 1780—1809 | —                        | 8  | —                  |
| de 1810—1815 | —                        | 11 | —                  |

\* \* \*

Les représentations théâtrales n'étaient pas, au milieu du siècle passé, frappées de défaveur de la part d'une certaine classe de la société, comme elles l'ont été à Neuchâtel dans le courant du siècle actuel. Les lettres de M<sup>me</sup> de Charrière et d'autres documents nous prouvent que la joie et les divertissements innocents n'étaient nullement bannis de la société aristocratique. Cette gaieté qui animait nos arrière-grands-pères à l'époque où l'aisance s'était établie, s'assombrit à la fin du siècle, et déjà, pendant la domination de Berthier,

(1) Ricco, né à Volpian, fut nommé en 1787, sur la recommandation de Pécheux, directeur de l'Académie de peinture, à Turin. Son traitement fut fixé à fr. 1000 par an et en outre 30 sols de chaque élève, par mois et par heure de leçon. C'est par les soins de l'ambassadeur Chambrier, qui représentait la Prusse à Turin, que Ricco fut appelé à Neuchâtel.

le ton dominant à Neuchâtel était raide et guindé. Henri Escher, qui passa quelque temps à Neuchâtel au commencement de ce siècle, en parle dans ce sens (1). Cinquante ans auparavant la vie était considérée sous des couleurs moins sombres, on était au siècle de Louis XV et on dansait à Neuchâtel. La *Feuille d'avis* de 1770 contient l'annonce suivante :

— « Le sieur Marchand, maître à danser, offre ses services au public. On pourra prendre des leçons de lui, soit pour danses sérieuses ou de caractère, comiques, allemandes, rigodons de Provence et nombre de contredanses nouvelles; il promet les donner avec tous les soins et l'exactitude possibles à un écu blanc par mois (30 batz — fr. 4»50). Il espère que les personnes qui voudront bien l'honorer d'un essai auront lieu d'être satisfaites en lui. »

Le prix des leçons était en 1770 de 21 batz (fr. 3»15) par mois pour chaque écolier, dont plusieurs se réunissaient aux mêmes heures, et de 30 batz (fr. 4»50) pour ceux qui prendront les leçons dans leur maison.

Le nombre des maîtres à danser était à cette époque de cinq en moyenne.

La danse faisait partie du programme d'éducation des demoiselles et des fils de famille; mais l'art de l'escrime était encore plus indispensable aux jeunes gens de qualité. Neuchâtel envoyait constamment des recrues aux troupes suisses qui étaient au service de la France, de la Hollande, de l'Angleterre et de la Prusse, et tous les officiers devaient savoir manier l'épée non seulement au jour de la bataille, mais aussi pour venger des injures personnelles et se défaire d'un rival en amour. Les duels étaient encore fréquents à cette époque et Madame de Charrière fait mention d'un duel (2) qui eut lieu dans les allées de Colombier. Les maîtres d'escrime ne devaient donc pas manquer à Neuchâtel. C'est ce que prouvent les trois annonces suivantes de la *Feuille d'avis* de 1770 :

— « Jean-David Jequier, maître d'armes et faiseur de bas au métier, donne avis que, travaillant lorsqu'il n'est pas occupé par ses leçons, il fait habits, vestes, culottes, bas, mites à jour et unies, ayant un métier très propre pour faire bas de commande ou de durée, travaillant fil, filoselle, laines, coton et poil de chèvre. »

— « Le sieur de Mougin, ancien maître d'armes de cette ville, ne pouvant plus exercer sa salle d'armes, à cause de sa caducité, donne avis à la noble jeu-

(1) Henri Escher. *Erinnerungen aus mehr als 70 Jahren*. Zurich, 1870.

(2) V. *Registre du Conseil d'Etat*, 1738, janv. 21. M. de Merveilleux, officier au service de la Hollande, fut blessé dans cette rencontre par son adversaire Dantin, officier hollandais.

nesse qu'il a trouvé un habile et très excellent maître. Il donnera les informations nécessaires. »

— « Le sieur Rolland, maître en fait d'armes, de Nîmes en Languedoc, offre ses services à la belle et noble jeunesse. La salle sera ouverte depuis 9 heures du matin jusqu'à midi et depuis 1 jusqu'à 3. Maison neuve, près la porte St-Maurice. »

Les maîtres de danse et d'escrime étaient plus nombreux que les maîtres de dessin.

De 1760 à 1769 on comptait en moyenne dans le pays quatre maîtres d'escrime. Dans les autres périodes décennales il n'y en a que deux d'inscrits sur les tableaux du recensement. De 1810 à 1815, le chiffre est réduit à un.

— « Roux, orfèvre et joaillier d'Yverdon, pour la première fois à la foire de Neuchâtel, offre des épées et des couteaux de chasse, etc. Sa boutique est chez la veuve Mottaz née Dupasquier, proche de la Galère. »

(A suivre.)

---

## LE PSAUTIER A NEUCHATEL

EN 1700.

---

La révision du Psautier par *les pasteurs et professeurs de l'Eglise et de l'Académie de Genève*, d'après la version de Conrart, était terminée en 1693, et l'année suivante le Conseil autorisait l'impression de ces nouveaux psaumes. On les fit apprendre d'abord dans les écoles, et ce ne fut qu'en 1698 que l'on commença à les chanter dans les temples. Après un essai de plus d'une année, la Compagnie des pasteurs de Genève (12 janvier 1700) adressa une lettre-circulaire aux autres Eglises pour leur exposer les motifs de son intervention et leur proposer d'introduire elles-mêmes le Psautier révisé. Mais cette communication dont l'opportunité était évidente, soit difficultés d'exécution et de position ecclésiastique, soit jalousie à l'endroit de Genève qui semblait s'arroger une sorte de primatie, fut reçue bien diversement dans les Eglises de la Suisse et dans celles du Refuge (1).

(1) *Histoire du Psautier des Eglises réformées*, par Félix Bovet.



A Neuchâtel, l'accueil fut des meilleurs, et de la part de la Vénérable Classe et de la part des Conseils de la ville. Le terrain s'y trouvait bien préparé par nos bonnes relations avec Genève, et c'était l'année même du premier décanat de J.-F. Ostervald dont l'esprit était fort ouvert aux utiles réformes.

Dans un Conseil extraordinaire du 14 février, « lecture est faite, disent les « Manuels de la ville, d'une lettre de LL. EE. de Berne, par laquelle Elles « nous marquent que Messieurs de Genève leur ont écrit qu'ils avaient établi « dans leurs Eglises les Psaumes de la nouvelle version de Conrart, qu'ils les « conviaient à en faire de même; que comme cela regarde l'Etat ecclésiastique, « ils l'avaient renvoyé par devant eux. et que comme nous avons une même « communion avec eux, ils seront bien aises d'avoir notre opinion là-dessus.

« Sur quoi il a été arrêté qu'on en donnera avis à Messieurs nos Pasteurs « pour le représenter à Messieurs de la Vénérable Classe. »

La Compagnie, réunie en assemblée solennelle le 1<sup>er</sup> mai, prit connaissance de la lettre de Genève qui lui avait été envoyée directement, et reçut avec plaisir l'ouverture faite à M. le Doyen par Messieurs du Conseil de ville, « que « LL. EE. de Berne leur avaient écrit et marqué qu'ils voulaient aussi faire « ce changement dans leur Etat (1). » Puis après en avoir délibéré, elle adopta cette salutaire mesure « pour la plus grande gloire de Dieu, l'édifica- « tion de nos Eglises et l'honneur de notre religion. Quant à ce qui est de la « manière, la Compagnie trouve qu'avant toutes choses, comme il serait à « propos que ce changement commençât par l'Eglise de Neuchâtel, on « informera Messieurs les Quatre-Ministres de notre résolution, et l'on « conférera avec eux sur le temps auquel cette introduction pourrait se faire « en ville. En attendant, Messieurs les Ministres de la campagne donneront « avis aux anciens et aux principaux membres de leurs Eglises du change- « ment que l'on médite, et de dimanche en huit, ils en avertiront le peuple « dans leurs sermons, sans pourtant déterminer le temps auquel cette intro- « duction se fera (2). »

Quelques jours après, la conférence eut lieu (5 mai) entre les délégués de la Classe et les Quatre-Ministres, et l'accord paraît avoir été facile, car le lendemain le Conseil de ville ayant appris « que Messieurs de la Vénérable « Classe avaient fait leurs réflexions à leur dernière Générale et résolu de « faire chanter les nouveaux Psaumes dans les églises de ce pays (ce qu'on

(1) Ceci n'est pas d'accord avec l'*Histoire du Psautier*, où on lit, p. 166 : « A Berne, pendant que l'Eglise française réfugiée s'empessait d'adopter le changement qu'on lui proposait, le Conseil souverain et les pasteurs de l'Eglise nationale le désapprouvaient. »

(2) *Actes et Arrêts de la V. Classe.*

« pourrait commencer au premier du mois d'août prochain), sur ce il a été  
 « passé qu'on écrira à LL. EE. de Berne : qu'ayant conféré avec Messieurs de  
 « la Vén. Classe, Eux et nous avons trouvé que pour l'honneur et la gloire  
 « de Dieu, il serait bon d'introduire les Psaumes de la nouvelle version, et  
 « que nous souhaiterions que cela se fit au plus tôt. »

Au commencement du mois suivant, la Classe se prononce définitivement pour l'introduction du nouveau Psautier, le 1<sup>er</sup> août, dans toutes les paroisses du pays, « en en avertissant les peuples à l'issue de la prédication, le dimanche après la Générale de juillet. » De plus, elle décida de répondre à Messieurs de Genève pour les remercier.

L'entente était donc parfaite et on était bien près d'aboutir, quand on s'aperçut (oubli singulier) qu'aucune décision n'avait été prise sur le choix même de la version nouvelle à introduire (1). Serait-ce celle de Conrart seulement, ou Conrart revu et retouché par les pasteurs et professeurs de Genève? M. le Doyen soumit le cas à la Compagnie le 3 juillet, et celle-ci se prononça pour Genève.

Enfin, le Conseil de ville ne tarda pas à donner encore une preuve de son intérêt pour les Psaumes nouveaux, en chargeant MM. les Quatre-Ministres « d'en acheter cent exemplaires, lesquels ils distribueront selon leur prudence aux pauvres bourgeois » (5 août).

Si l'innovation fut de ce côté promptement étudiée, consentie et réalisée, elle eut ailleurs et dans plusieurs paroisses de notre pays à vaincre une assez longue et parfois vive opposition. En voici pour nous les traces les plus authentiques. Rappelons d'abord le fragment du *Journal de Jacques Sandoz*, déjà cité par le *Musée neuchâtelois*, année 1866 :

« On a introduit la version des psaumes de MM. Conrart et de la Bastide, « retouchée par les pasteurs et professeurs de Genève. Les peuples en murmurent terriblement; cependant les ministres ont commencé de se servir « de cette dite version le premier dimanche d'août. Quelques communautés « en ont acheté à frais communs et d'autres ne les veulent pas recevoir. On « fait des livres pour et contre cette nouvelle version (2) » (1700).

Nous avons aussi sous les yeux une copie des *Résultats touchant le chant*

(1) On faisait alors usage du Psautier de Clément Marot et Théodore de Bèze.

(2) M. Félix Bòvet, dans sa savante *Histoire du Psautier*, donne un catalogue des écrits polémiques relatifs à la version de Genève, au nombre de sept, parmi lesquels celui de J.-F. Ostervald, que possède la Bibliothèque publique de Genève. Ostervald y défend les auteurs de la version nouvelle contre les attaques du Synode Wallon des Provinces-Unies.

*des Psaumes aux Brenets* (1), document qui peut donner une idée assez juste des vivacités du temps, à l'égard du Psautier, dans quelques Eglises.

Aux Brenets, la Justice et le Conseil étaient assemblés le dimanche 13 octobre de l'an 1700, pour des affaires de communauté, et ils décidèrent unanimement « que le dimanche suivant on tâcherait, avec le Général (2), d'avoir « tout de nouveaux psaumes ou tout de vieux, pour la gloire de Dieu, l'unité « de l'Eglise et les encouragements de tant de bonnes âmes qui cessent de « chanter dans l'église, à cause qu'elles ne peuvent s'accommoder à la diver- « sité qu'il y a entre les vieux et les nouveaux; qu'on en donnerait avis à « M. D'Escherny, notre pasteur, et que même on le prierait de se joindre à « nous pour cet acte pieux. »

A ce dernier égard, l'ancien et conseiller Guillaume Billon annonça « qu'il « avait voulu s'entretenir de l'affaire des Psaumes avec M. D'Escherny, lequel « lui avait répondu : qu'on ne lui en devait pas parler et qu'il en fallait « indispensablement tout de nouveaux. »

Le dimanche suivant, la générale Communauté fut informée « que MM. de « la Vén. Classe avaient bien voulu, par sagesse et prudence, laisser à la « liberté des peuples de ces Etats de prendre les psaumes de la nouvelle « version ou de se tenir aux phrases de Marot et de M. de Bèze, suivant qu'un « chacun le trouverait à propos pour son édification particulière; que c'était « ainsi qu'on l'avait ouï prêcher par M. D'Escherny; que depuis ce temps, le « chantre ayant chanté sur cette nouvelle version, on voit beaucoup de gens « se décourager d'entonner les louanges de Dieu, comme ils le faisaient par « ci-devant, ne se pouvant accorder avec ces nouveaux psaumes; qu'ainsi la « dépense que l'on pourrait faire pour en acheter ne serait pas grande, et « qu'on rétablirait par là le chant à l'église à l'honneur et à la gloire de « Dieu (3). »

L'assemblée fut unanime en faveur du maintien de l'ancienne version, et les raisons qui en sont données ne manquent pas d'originalité :

1<sup>o</sup> « Les communiens ne reconnaissent aucune erreur dans les vieux « psaumes, et quoique l'on y puisse voir quelques mots un peu patois, ils ne « leur sont point en scandale et ils en comprennent très bien le sens.

(1) Communication obligeante faite au Comité du Musée neuchâtelois par M. H. Bersot, secrétaire de commune, et qui est l'occasion de cet article.

(2) Assemblée générale de la commune.

(3) Il n'est pas fait mention, dans les Actes et Arrêts de la V. Classe, de la liberté laissée aux Eglises de conserver l'ancienne version à côté de la nouvelle ou de continuer à faire usage de l'ancienne seulement.

2° « La version ancienne est entrée au cœur, non-seulement des vieilles gens  
« mais aussi des gens de tout âge, « dès dix ans en haut », ensorte qu'ils  
« vont tous chantant au temple et au dehors : ce qui serait presque impossible  
« à supprimer de leurs cœurs, en y faisant entrer cette nouvelle version. »

3° « La préface des nouveaux psaumes parle de l'obligation où l'on sera  
« de les retoucher de temps en temps, à mesure qu'on changera des mots au  
« langage français et lorsque Messieurs de Genève recevront quelques avis  
« différents; on ne saura jamais où s'arrêter, on ne verra que confusion et  
« diversité dans-les églises, et la sainte Ecriture nous enseigne que ce qui est  
« divisé contre soi-même ne peut subsister. D'ailleurs, il n'y a aucuns prin-  
« cipes <sup>(1)</sup> dans ces nouveaux psaumes pour l'instruction de la jeunesse.

4° « Les calomnies que nos adversaires nous adressent lorsqu'ils disent :  
« que M. Conrart étant mort au milieu de ses ouvrages, les Jésuites les ont  
« achevés, que nous serons obligés de confesser que notre culte est imparfait,  
« puisque de temps en temps nous changeons nos psaumes, et que leurs  
« ecclésiastiques nous en ayant donné des préceptes, ils nous emmèneront  
« bientôt à la messe..... »

Quelques-uns de ces arguments appartiennent peut-être à la polémique déjà engagée en ce moment, mais la couleur locale ne leur manque pas. L'impression qu'ils produisirent fut profonde et décisive. La conservation de l'ancien Psautier était désirée et fut votée par tous, avec cette explication toutefois « qu'on laissait à la liberté d'un chacun de se servir du nouveau « tant à l'église que dehors, le tout conformément à ce que M. le pasteur « avait prêché et fait connaître de la part de MM. de la V. Classe. »

Huit jours après, M. D'Escherny plaida chaudement dans son prêche la cause de la nouvelle version et alla même dans l'assemblée de commune continuer ses vives exhortations, au point de déclarer « qu'il regardait l'arrêt « du dimanche précédent comme une espèce d'attentat contre son ministère. » La réponse lui fut donnée séance tenante : tout s'était passé selon les règles et d'après les directions de la Vén. Classe, aucune sollicitation n'avait été faite et tout le monde s'était prononcé de son plein gré. L'assemblée consultée de nouveau, « chacun s'écria demeurer auprès des Résultats précédents sans « y rien changer. »

D'Escherny ne s'envisagea pas encore comme battu, la réforme projetée lui tenait fort à cœur. Une dernière fois, il invita la Justice et le Conseil à demeurer dans le temple à l'issue du service. L'entretien dut être plaisant. Le pasteur avait soigneusement compulsé les Psaumes de Marot et en avait

(1) De musique.

extrait tout un arsenal, « une grande quantité de vieux mots qu'il dit reconnaître être hors d'intelligence, » et il en demanda malicieusement le sens à ses interlocuteurs. Quelle ne fut pas sa surprise!... Messieurs les justiciers et conseillers des Brenets n'éprouvèrent aucun embarras et fournirent à M. D'Escherny les explications et les interprétations les plus correctes. Cette fois-ci, le pasteur garda le silence et les paroissiens firent à leur guise (1).

En 1704, le Psautier nouveau était loin d'être en honneur dans toutes nos églises. Dans l'assemblée des pasteurs du 5 février, plusieurs membres de la Compagnie annoncèrent « que leurs paroisses avaient résolu de faire chanter « les *vieux Psaumes* par les régents, et il fut décidé qu'on fermerait les yeux « là-dessus pendant quelque temps, en attendant qu'on pût délibérer plus « outre là-dessus. »

Le 2 avril suivant, « M. Boyve, pasteur à la Chaux-de-Fonds, demande « à la Compagnie, comment il faut se conduire à l'égard des gens de la « Chaux-de-Fonds, qui doivent s'assembler dimanche prochain pour résoudre « si on doit faire chanter les *vieux Psaumes* au lieu des nouveaux. Il a été dit « que M. Boyve fera tous ses efforts pour empêcher cela par des voies de « douceur et en parlant aux particuliers. »

Les Manuels de la commune de la Chaux-de-Fonds se taisent entièrement sur ces projets de réaction (2).

Le changement si désirable fut donc lent à se produire et il fallut à la version des pasteurs et professeurs de Genève une trentaine d'années pour s'introniser dans les églises réformées de langue française.

Alphonse PETITPIERRE.

(1) Les D'Escherny, famille noble, avaient acquis la naturalisation neuchâteloise après la révocation de l'édit de Nantes. Jean-François D'Escherny fut consacré à Neuchâtel le 2 juillet 1690, nommé pasteur de Bôle et Rochefort en avril 1693, des Brenets le 12 septembre 1699, de Boudry en juin 1706, et il y mourut le 3 décembre 1709. D'Escherny fit partie, en 1707, du Comité de la Compagnie chargé de pourvoir aux cas urgents qui se présenteraient en l'absence du corps de la Classe, et comme tel fut désigné avec quelques autres pasteurs, en tout 11 personnes, pour assister d'office aux séances des Trois-Etats, concernant la succession à la Souveraineté. En 1710, la Classe, pour de bonnes raisons et par charité, accorda à sa veuve 10 écus blancs.

(2) Est-ce à ces longues hésitations qu'il faut attribuer l'habitude qui s'est longtemps maintenue chez certaines personnes de chanter *au sermon et au catéchisme* les notes et non les paroles? J'ai entendu maintes fois, en 1829, dans une paroisse des Montagnes, des hommes d'âge placés en petits groupes à la galerie du temple, chanter les notes avec une force et une énergie d'intonation, qui étouffaient parfois les voix plus timides et moins sûres de ceux qui chantaient les paroles. Je ne puis croire que ce fût encore une réminiscence des anciennes luttes au sujet du Psautier : c'était sans doute un singulier résultat de la méthode d'enseignement du chant.

# GLANURES NEUCHATELOISES

Extraits du Journal du pasteur Frène, de Tavannes.

(Suite. — Voir la livraison de juillet-août 1877, page 192.)

M<sup>me</sup> de Pourtalès, à Areuse (1).

Nous ne l'y trouvâmes pas, elle était depuis quelque temps à Genève pour sa santé. Son intendant nous reçut fort poliment; il nous fit tout voir, la maison et les dehors; il y a dans ceux-ci un vivier ou pièce d'eau, avec un bateau soit loquette: il n'y avait pour le moment point d'eau; d'ailleurs ce réservoir ou vivier ne m'a paru en grandeur que moitié de celui de M. de Falckeyzen, à Bâle.... L'intendant de M<sup>me</sup> Pourtalès (la femme au reste du fameux Pourtalès) est un M. Peter, aimable homme, officier de milice. En cette dernière qualité, il lui est arrivé, l'été passé, le plus singulier et terrible accident que l'on puisse imaginer: assistant à une revue et décharge, un soldat qui avait oublié la baguette dans son fusil, la lui lâche en tirant; elle était de fer. Elle traverse le corps de M. Peter qui, ayant reçu cette terrible passade, eut encore la force de se retourner et de considérer la baguette réfléchie d'un mur, auquel elle était enfin allée frapper à la sortie du corps, et tomba ensuite en défaillance. Avec tout cela, il en est heureusement revenu, et lorsque nous le vîmes, il était parfaitement convalescent; il nous offrit collation. Nous retournâmes ensuite contre Colombier. Dans cette promenade, M. Borel m'apprit qu'il était le possesseur du manuscrit, 3 vol. in-folio, chaque volume d'environ 1800 pages, sur l'*Histoire de Neuchâtel*, que M. Bridet avait en main et dont il parle dans ses ouvrages, c'est-à-dire dans sa *Course de Bâle à Bieme*.

(1) Voir la note précédente.

**1791. — Fallet, agronome (1).**

Le 26 avril, à Dombresson, nous fîmes visite, avant le dîner, à M. le justicier Fallet, qui est renommé pour l'agriculture. J'aurais désiré plus encore de voir son frère, l'Ancien Fallet, qui a obtenu une médaille du Roi de Prusse, pour son zèle et ses succès dans l'agriculture.

**Madame de Luze.**

Le 27, nous vîmes à la maison de campagne de Mme la veuve banneret de Luze, née Varney. Ce domaine n'est qu'à un quart de lieue du Bié. Nous trouvâmes cette dame à la maison; elle nous reçut fort poliment. Il y avait une de ses deux belles-filles, née de Mézerac; l'autre est une demoiselle Osterwald, nièce et héritière en partie de cet Osterwald vivant à Paris, assez inconnu: il y est mort depuis peu, sans avoir été marié et laissant une succession immense. Les deux fils de Mme la banneret de Luze, qui ont épousé ces deux jeunes dames Mézerac et Osterwald, tiennent le bien et la fabrique du Bié.

**Le pasteur Gallot (2).**

Nous vîmes dans le jardin de Mme de Charrière, Mme la veuve Godeau née Renaud, sœur de Mme la ministre Gallot, de Neuchâtel; feu son mari était établi à Naples, d'où elle est revenue après la mort de son dit mari; c'est encore une femme assez jeune et assez belle, mais la mélancolie paraît sur son visage; elle a un fils.

Le 1<sup>er</sup> mai, M. de Géliou, qui avait fait un échange avec M. le pasteur Gallot de Neuchâtel, partit le matin pour cette ville; en revanche, M. Gallot arriva. C'est celui dont la femme née Renaud a publié quelques sermons à l'insu de son mari; je les ai. Je fus au service de M. Gallot, puis, après midi, à son catéchisme à Auvernier, puis à celui de Colombier; mais, en place de catéchisme, comme étranger, il fit deux fois le même sermon, différent de celui du matin.

**La Bonneville.**

Le 2 mai, M. Voirol et moi partîmes de Colombier avec M. de Géliou par le plus beau temps. Nous passâmes par le chemin que nous avons pris en ve-

(1) La *Biographie neuchâteloise* renferme un excellent article sur l'agronome *David Fallet* (v. t. I, p. 323-326).

(2) *Jacques-Ferdinand Gallot*, né en 1743, mort en 1830, à Neuchâtel où il exerça le ministère pastoral pendant 42 ans. L'ouvrage publié par sa femme porte ce titre: *Sermons composés par un pasteur de campagne*. Lausanne, 1781 (*Biogr. neuch.*, t. I, p. 363).

nant à Colombier, mais, aux approches d'Engollon, nous nous détournâmes à gauche pour visiter le bourg dit *la Bonneville*, à un demi-quart de lieue en deçà d'Engollon, vers Valengin. La Bonneville est donc une petite forêt de sapins et foyars, formant un carré arrondi de 250 pas de diamètre; il est entouré d'un reste de fossé, où l'on voit encore des débris de murailles, chaux et charbon. Nous découvrîmes encore dans les débris, une belle pierre de taille en équerre, façon de dessus d'une porte; elle a jusqu'ici échappé à la rapine des habitants d'Engollon, qui viennent ici prendre les pierres à bâtir dont ils ont besoin. On sait que cette Bonneville était autrefois une ville: *nunc seges est ubi Troya fuit*. Ses habitants, ayant pris le parti de leur prince, le seigneur de Valengin et de l'Evêque de Bâle, contre le comte de Neuchâtel, qui gagna la bataille, ils furent chassés de leur patrie; ils allèrent, sous les auspices de l'Evêque de Bâle, fonder la Bonneville, aujourd'hui la Neuveville, au lac de Biemme; quelques-uns seulement restèrent à Engollon, qui alors était le ramas des granges de Bonneville, et leurs descendants forment aujourd'hui le village d'Engollon. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que M. Baillif, pasteur de Sornetan, étant allé peu après notre présente tournée à la Neuveville, et ayant à ma recommandation pris la longueur de la Neuveville depuis la porte d'en haut au grand horloge, jusqu'à celle du bord du lac, la trouva de 257 pas; d'ailleurs le plan en terrasse, sur lequel est posée la Neuveville, est à peu près semblable et égal au fond de la forêt de Bonneville, dont nous parlons.

Après l'avoir bien visitée et considérée, nous arrivâmes, continuant notre chemin, à Engollon même, où nous fîmes rencontre de M. Pourtalès, le pasteur du dit lieu, qui nous engagea à aller dîner avec lui chez M. le pasteur Chédel, de Colombier, où il y aurait compagnie de Neuchâtelois. Nous y arrivâmes, fûmes parfaitement bien reçus et trouvâmes compagnie, savoir: M. Rougemont, le fameux violoniste, aujourd'hui conseiller d'Etat et maire de Colombier, M<sup>me</sup> son épouse et M. Perou(?). M. le pasteur Chédel est un homme fort à son aise, libéral; M<sup>me</sup> son épouse, belle femme, est une Perret, du Locle; ils sont sans enfants. Nous eûmes un splendide dîner.

#### 1792 — Le comte d'Escherny (1).

Le 3 juin, M. le comte d'Escherny, bourgeois de Neuchâtel mais établi à Paris et retiré depuis quelques jours, nouvellement arrivé de France, à Re-

(1) Ce célèbre ami de J.-J. Rousseau est trop connu pour que nous nous y arrêtions; nous préférons renvoyer à la *Biogr. neuch.* (t. 1, p. 314-320) qui a assigné à cette illustration nationale une assez large place bien méritée. Les détails que renferme sur le comte d'Escherny le *Journal* du pasteur Frêne, n'en seront pas moins, croyons-nous, lus avec quelque intérêt.



convillier, chez le justicier Frêne, horloger, me fit visite. — Le 14 juin, les deux ambourgs de Reconvillier, savoir : Charles Tièche et l'ancien Tièche-Piquet, plus David Frêne, Petit-Bendit fils et le maire Riard, avec moi à leur tête, nommés à ce par l'honorable communauté de Reconvillier, furent chez M. le comte d'Escherny demander, au nom de la communauté, de voir ses papiers, lesquels il nous montra gracieusement. Nous lui dîmes d'obtenir de Son Altesse<sup>(1)</sup> l'agrément de résider à Reconvillier, moyennant quoi, et nonobstant les temps critiques, la communauté du dit Reconvillier l'y verrait avec plaisir.

Le 3 juillet, après midi, M. Voirol et Madame, puis M. le comte d'Escherny et M. Tièche, son bourgeois, nous firent visite à Monto. M. d'Escherny me montra, comme au chef de la députation du 14 juin dernier, une lettre de Son Altesse, qui lui accordait le plus gracieusement de demeurer à Reconvillier aussi longtemps qu'il lui plairait, et une autorisation de M. le maire de Bienne des plus amicales. Toute cette belle compagnie s'en retourna contre le soir ensemble par le chemin de Tavanne, après avoir tout à l'aise contemplé au télescope, depuis la fenêtre de notre chambre, Berne, Fribourg, etc., ce que M. d'Escherny avoua être un spectacle unique. On voit aussi depuis derrière la vacherie contre le nord, jusqu'en Alsace, beaucoup de pays, même des bourgs ou grands villages, mais dans un tel éloignement qu'ils ne se présentent que confusément.

(A suivre.)

---

## LES ANTIQUITÉS DE LA BONNEVILLE

(Avec une planche.)

2<sup>me</sup> ARTICLE

(Voir *Musée* année 1875, page 148.)

Depuis que les travaux de la nouvelle route entre la Borcarderie et Engollon sont terminés, le front des déblais, exploités à la partie sud de cette ancienne ville, facilite aux amateurs d'antiquités l'exécution de recherches qui sans cela auraient été dispendieuses et difficiles. Dans les rares moments de loisir que lui laisse la pratique d'une clientèle nombreuse et disséminée, M. Schærer, docteur-médecin à Fontaines, a fait quelques recherches dans ce terrain, et a trouvé les objets dont nous publions aujourd'hui les dessins.

La planche ci-jointe contient les dessins des cinq objets suivants. Ce sont :

Une hache,  
Un fragment de lame,

(<sup>1</sup>) Le prince-évêque de Bâle.

Un fer de lance,  
Un mors de cheval,  
Une lame de serpette.

Tous ces objets sont plus ou moins oxydés ; le mors et le fragment de lame sont les plus endommagés.

La hache (fig. 1) est remarquable à la fois par sa forme élégante et son bon état de conservation. L'un des côtés est une ligne parfaitement droite, forme caractéristique des haches de cette époque.

Le fragment de lame (fig. 2) pourrait bien être l'extrémité du couteau dont l'autre bout est représenté à la figure 10 de la planche de 1875. En tout cas les dimensions sont identiques.

Le fer de lance (fig. 3) est caractéristique de l'époque. C'est le second (1) à notre connaissance qui ait été trouvé dans cette localité.

Le mors de cheval (fig. 4) est bien certainement la pièce la plus intéressante de cette collection. Par sa grandeur il correspond à celle des fers à cheval, figures 11 et 12 de la planche de 1875. Il ne pouvait servir que pour un animal de petite taille, un âne ou un mulet, mais on voit au premier coup-d'œil qu'il a été fabriqué pour dompter un animal rétif.

Le mors proprement dit est entouré d'un cylindre en tôle qui peut tourner autour de la tige, et facilite la salivation de l'animal ; la gourmette (pièce qui est en avant dans le dessin), au lieu d'être une chaînette, comme c'est l'usage maintenant, est formée d'une branche de fer recourbée qui vient se crocher au mors. Une pièce semblable, d'une dimension plus grande, percée de deux trous symétriques, était placée sur le nez de l'animal et crochée aux deux extrémités des barres du mors. Il est difficile de dire à quoi servait cette espèce de *caveçon*. Ou bien les guides étaient disposées comme dans les attelages actuellement en usage au Mexique, et les brides passaient par des boucles fixées dans les trous du *caveçon* ; ou bien les trous du *caveçon* étaient munis de pointes, et les brides attachées aux extrémités des bras du mors donnaient une grande force au conducteur pour mater un animal rétif.

La serpette (fig. 5 et 6) offre ceci de remarquable, que la douille qui réunit la lame au manche est munie d'une fente dans laquelle se logeait la lame quand elle était repliée. Cette fente est indiquée fig. 6.

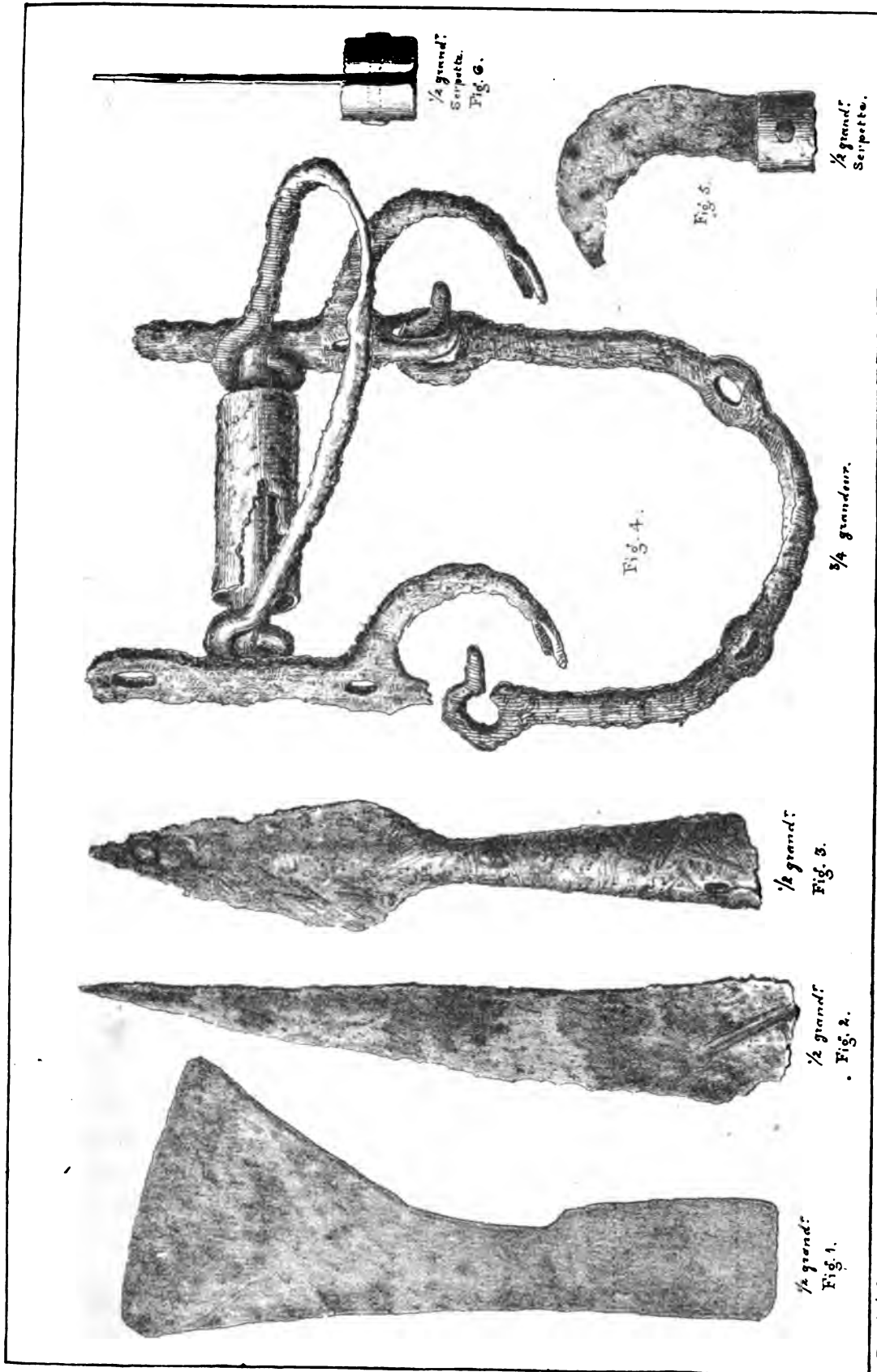
Ajoutons en terminant que les objets trouvés en 1874, lors de la construction de la route, et qui ont été décrits dans le *Musée* en 1875, ont été déposés dès lors à l'école industrielle de Cernier, où ils forment le noyau de collections qui ne seront pas inutiles pour l'enseignement dans cette école.

G. DE PURY, ingénieur.

(1) M. Aug. de Montmollin en possède un pareil depuis plusieurs années et provenant du même endroit.



MUSÉE NEUCHÂTELOIS.



Objets trouvés à la Bonneville.

Dessiné d'après nature et autogéographié par L. Favro.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY  
540 EAST 57TH STREET  
CHICAGO, ILL. 60637

# ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

LÉOPOLD ROBERT

1794-1835

(Suite. — Voir la livraison de novembre, p. 245.)

C'est dans la vieille femme assise à l'angle gauche du tableau, et dans la jeune mère debout, tenant son enfant dans ses bras, qu'éclate ce sentiment jeune et libre, s'inspirant seulement de la nature, sans souci des conventions d'école; toutes deux sont peintes avec une sincérité pleine de charme; c'est dans l'expression de la tristesse que Robert se sent le plus inspiré, c'est la note qu'il fait vibrer avec le plus d'écho, et ici il triomphe; le sentiment des deux têtes est juste, sans affectation, il est profond, poignant même. La couleur de ces deux figures est riche et sobre à la fois, elle a l'intensité et la profondeur de celle des primitifs flamands avec plus de fermeté, un modelé plus large, un abandon, une vérité qui fait un contraste étrange avec le jeune pêcheur du centre du tableau, qui soulève ses filets d'un geste si froidement académique et prétentieux; cette figure cherchée, équilibrée dans son geste comme une sculpture, est de l'école du passé, elle ne s'accorde plus avec les deux femmes de l'angle de gauche, qui seront éternellement belles, parce qu'elles sont vraies, et que le vrai, dont on s'écarte parfois, par caprice d'école ou de mode, sera toujours le point vers lequel on reviendra se reposer après les luttes futiles.

Qui sait si Robert, surmontant son désespoir et reprenant courage, n'eût pas laissé derrière lui les souvenirs de l'école de David, et penché vers cette tendance moderne qu'il caractérise déjà à un si haut degré; peut-être eût-il trouvé une voie plus jeune encore.

Les lettres de l'artiste, publiées par M. Charles Clément, ainsi que celle que son frère Aurèle adresse à M. Marcotte, après l'événement fatal qui dénoua la vie de Robert, nous peignent les tristesses et les découragements de cette existence; les conseils, les amitiés ne lui manquèrent pas cependant, il avait eu plus d'une preuve d'affection; que n'eut-il foi en elle, que n'y chercha-t-il le repos et le courage! Voici ce que Max. de Meuron lui écrivait le 1<sup>er</sup> avril 1835; la lettre est datée de Bel-Air près du Landeron.

« Mon très cher ami, une lettre que je reçois dans ce moment de ma femme, m'apprend que vous êtes indisposé de nouveau, et que vos parents sont inquiets de votre santé. Cette inquiétude, je la partage trop vivement aussi pour résister d'un jour au besoin de vous presser de revenir auprès de nous; ce changement d'air, le repos et la distraction que vous trouverez dans votre patrie, et avec vos amis, vous rétabliront promptement. Pour ce qui me concerne, je serais trop heureux de vous voir *accepter* l'offre de venir ici chez moi, où la tranquillité et l'air pur de la campagne, la facilité de vous distraire dans mon atelier vous seraient, j'en suis sûr, très salutaires. Venez donc, mon cher, nous mènerons ici bonne vie d'amis, et si votre départ de Venise devait se différer, faites-moi savoir, je vous prie, aussi promptement que possible, comment vous vous trouvez, car je suis inquiet, et bien inquiet, et je le serai autant que je n'aurai pas la certitude que vous avez interrompu totalement toute application.

« Ma propre expérience m'a instruit de l'influence pernicieuse qu'a sur nos corps non-seulement l'application de l'esprit, mais bien plus l'impressionnabilité du sentiment de réussir ou de ne pas réussir dans ses ouvrages. — Cette tension de l'âme et du désir de bien faire qui n'est jamais satisfaite, et, dans les moments où l'on croit ne pas réussir, cette tension, dis-je, est ruineuse, destructive pour la santé. Elle consume ce que nous avons de plus vital, et agit sous ce rapport sur la partie la plus intime de la vie.

« Je sens que c'est pour moi toute autre chose que de passer une journée à peindre ou de m'occuper ici de choses mécaniques. — Dans ce dernier cas, et lorsque j'agis beaucoup, je me porte à merveille. En échange, dès que j'ai passé deux ou trois jours à peindre, ce n'est plus cela, et, plus on a de génie et d'âme dans son application, plus notre pauvre corps s'épuise en l'exerçant. De grâce donc, mon cher Léopold, venez vers nous, nous vous ferons tout ce que nous pourrons, vous vous reposerez, et vous pourrez plus tard reprendre vos travaux.

« J'ai eu cent fois la main à la plume pour vous écrire, j'ai attendu d'abord que l'exposition du Salon de Paris fût commencée pour pouvoir vous féliciter sur les nouveaux succès qui vous y attendaient, et j'ai à ce sujet une lettre en ville, commencée il y a 15 jours, et interrompue par suite de mes nombreuses occupations et distractions. J'ai partagé le désappointement général sur le retard de votre tableau, qui a privé l'exposition de son plus bel ornement, car M. Girardet qui attendait de l'avoir vu pour m'écrire, me dit dans une lettre, il y a huit

jours, que si votre tableau eût été exposé, il eût éclipsé tous les autres. Voilà des contretemps qui procurent des suffrages plus flatteurs, en quelque sorte, que le triomphe que vous auriez obtenu, si votre tableau eût pu être exposé cette année. On est aussi fort content du baptistère de M. Aurèle, et la manière dont on en parle dit positivement que ce tableau est supérieur dans son genre. Il me semble, mes chers amis, que lorsqu'on est arrivé au point où vous êtes, il faut s'observer, ménager ses forces et faire avec son talent *vie qui dure*, car après tout, si nous nous tuons par une application au-dessus de nos forces, nous outrepassons le but, et bien certainement les plans de la Providence qui nous a départi ce beau talent.

« Depuis ma dernière lettre, j'ai repris par intervalles mes pinceaux. Je suis distrait dans mon travail par tant de choses que je ne puis pas compter plus du quart de mon temps pour la peinture, et c'est peut-être très heureux pour ma santé. Il serait trop long de vous expliquer ici tout cela, et comme j'espère que vous m'annoncerez dans votre réponse que vous vous disposez à venir nous voir, il sera temps alors de vous en parler. Aujourd'hui, mes chers amis, je me borne à vous remercier de vos excellentes lettres; je finis sur ce point par où j'aurais dû commencer, néanmoins, mon plaisir en recevant les marques de votre amitié, n'en méritait pas moins de vous être exprimé, et si je ne l'ai pas fait d'entrée, c'est que j'ai été vraiment étourdi par la manière dont ma femme me parle de votre santé; c'est de M. l'ancien maire Sandoz que l'on en a été informé à Neuchâtel. Ecrivez-moi donc bientôt, mes chers amis, un seul mot pour me rassurer et me dire que j'aurai bientôt le plaisir de vous revoir. Dans cette attente, je vous embrasse en idée, et vous réitère l'assurance de mon bien sincère attachement. »

Ce fut Aurèle Robert qui reçut cette lettre, Léopold était mort le 20 mars.

En lisant ces lignes dictées par une profonde amitié, on se demande si, écrites plus tôt, elles n'eussent pas relevé le courage abattu du malheureux artiste, et s'il n'eût peut-être pas trouvé, dans l'asile hospitalier qui lui était offert, l'oubli des sombres idées qui le minaient.

L'affection de Max. de Meuron pour Robert à ses débuts, et pendant ses succès, ne se démentit pas après sa mort; ce fut lui qui organisa l'exposition des tableaux, dessins et études de Léopold et Aurèle Robert à Neuchâtel, du 17 août au 30 septembre 1835.

Cette exposition est un événement dans l'histoire de l'art en Suisse; elle prouvait la sympathie que ses concitoyens vouaient au peintre des *Moissonneurs*, elle faisait pressentir le développement et l'intérêt que la ville de Neuchâtel devait porter un jour aux arts et aux artistes.

Les œuvres de Léopold Robert, qui figurèrent à cette exposition, sont les suivantes :

*Portrait de Léopold Robert, peint par lui-même en 1817.*

*Les Moissonneurs dans les Marais-Pontins*, répétition du tableau du Louvre.

*Intérieur de la basilique de Saint-Paul hors les murs, à Rome, après l'incendie de 1823*, appartenait alors à M. Coulon-Marval, actuellement propriété du musée de Neuchâtel.

*Dessin au crayon*, appartenant à M. Gustave de Roulet, à Neuchâtel.

*Costume de San Lorenzo*. Etude peinte.

*Intérieur de l'église de Sainte-Constance, près de Rome*. Etude peinte.

*Intérieur d'une cour à Rome*. — Etude peinte.

*Costume de Marina, aux environs de Venise*. Dessin à la sépia.

*Procession de pèlerins chantant les litanies du matin*. Tableau appartenant à M. de Roulet-Mézerac, à Neuchâtel.

*Bœuf romain*. Etude peinte pour le tableau de la Madone de l'Arc. — Propriété du musée de Neuchâtel.

*Religieuse mourante*. Tableau appartenant à M. de Roulet-Mézerac, aujourd'hui propriété de M. Henri de Roulet.

*Intérieur du cloître de l'Ara-Cœli, à Rome*. Tableau appartenant à la famille de l'artiste.

*Femme de Sonnino*. — *Vieille femme de Ciociara*. — *Capucine*. — *Religieux bénédictin*. — Etudes peintes réunies dans un cadre.

*Brigand romain*. — *Souinèse*. — *Femme de Veroli*. — *Pèlerin*. — Etudes peintes réunies dans un cadre.

*Repos de sainte famille en Egypte*. Ebauche. Propriété du Musée de Neuchâtel.

*Intérieur d'une cour à Rome*. — *Voûte du Colysée*. — *Autre intérieur de cour*. — *Cloître des Chartreux, à Rome*. — Etudes réunies dans un cadre.

*Vue du lac d'Albano*. — *Deux intérieurs du cloître de Saint-Laurent, à Rome*. — *Intérieur de cour*. — *Etude de paysage*. — *Esquisse du tableau appartenant à M. l'avoyer Fischer à Berne*. — Etudes réunies dans un cadre.

*Esquisse d'un tableau appartenant à M. le duc de Laval-Montmorency*. — *Religieuse franciscaine*. — *Femme de Sonnino*. — *Etude de chien des Pyrénées*. — *Intérieur de l'église de Sainte-Agnès près de Rome*. — Etudes peintes réunies dans un cadre.

*Eglise de Palladio à Pallesrina, littoral de Venise*. — *Etude de mer sur la côte de Salerne*. — *Deux intérieurs du Colysée à Rome*. — Etudes peintes réunies dans un cadre.

*Attelage de buffles*. — *Roméo et Juliette*. — *Pâtre et sa femme retirés dans une grotte pendant l'orage*. — *Pompiers romains*. — Etudes peintes réunies dans un cadre.

*Vue prise près de Monte-Pozzio*. — *Marine sur la côte de Salerne*. — *Vue d'Albano*. — *Vue du Vésuve*. — Etudes peintes réunies dans un cadre.



*Intérieur de cloître. — Escalier de la villa Mécène. — A Tivoli. — Porte Saint-Laurent à Rome. — Cloître de Sainte-Praxède, à Rome. — Etudes peintes réunies dans un cadre.*

*Intérieur d'une cour à Rome, avec figures.* Tableau appartenant à M. l'avoyer Fischer, à Berne.

*Vieille femme malade, avec ses petits enfants.* Tableau appartenant à M. Armand de Werdt, à Berne.

*Eglise souterraine de Saint-Martin-des-Monts, à Rome.* Tableau avec figures, appartenant à M. le comte d'Affry, à Fribourg.

*Femme de l'île d'Ischia, scène de désespoir.* Tableau appartenant à M. Coulon-Marval, à Neuchâtel.

*Départ des pêcheurs de l'Adriatique.* Dessin à la plume.

*Deux vues de la plaine de Rome. — Vue du Vésuve. — Vue prise sous la colonnade de Saint-Pierre, à Rome. — Intérieur du Colysée. — Deux intérieurs de cour. — Etudes peintes réunies dans un cadre.*

*Retour de la fête de la Madone de l'Arc.* Première esquisse peinte à l'huile.

*Brigand veillant à côté de sa femme endormie.* Tableau appartenant à M<sup>me</sup> Huguenin-Robert, à la Chaux-de-Fonds.

*Sainte famille en Egypte.* Esquisse peinte.

*Intérieur de la sacristie de Saint-Jean-de-Latran, à Rome.* Tableau avec figures, appartenant à une sœur de l'artiste.

*Tête de sainte.* Ebauche de grandeur naturelle. C'est vraisemblablement celle qui fait aujourd'hui partie de la collection du musée de Neuchâtel.

*Marinier napolitain avec une jeune fille de l'île d'Ischia. — Répétition.* Tableau appartenant à M. de Roulet-Mézerac, à Neuchâtel.

*Vue du temple de Vénus et Rome, prise d'une des arcades du Colysée.*

Le catalogue de l'exposition annonçait que la rétribution d'entrée était destinée à élever un monument à l'artiste dans l'île de Saint-Christophe près Venise, lieu de sa sépulture, ainsi qu'à la fondation qui portera son nom dans sa patrie.

L'ancien cimetière de Venise, devenu insuffisant, est aujourd'hui abandonné, celui du Lido s'est agrandi, et c'est dans la partie réservée aux protestants que reposeront les restes du grand artiste. Un comité créé en 1875 a réuni la somme nécessaire à l'érection d'un monument funéraire, qui consacrer son souvenir; MM. William Mayor et Fritz Landry ont été chargés, l'un du plan, l'autre d'un médaillon en bronze représentant le portrait de Robert.

(A suivre.)

A. BACHELIN.

# LES PREMIÈRES FEUILLES D'AVIS

## A NEUCHÂTEL

Notice historique, par le D<sup>r</sup> GUILLAUME.

(Suite. — Voir la livraison de Novembre, pag. 250.)

Le développement qu'avait pris le commerce à cette époque et les relations plus fréquentes avec la Suisse allemande et les autres pays de l'Europe, devaient faire augmenter la nécessité d'apprendre les langues allemande, anglaise et italienne. Les jeunes gens qui se vouaient à la carrière militaire ne pouvaient se dispenser d'étudier la langue du pays où ils voulaient prendre du service.

On n'introduisit les leçons d'allemand dans le programme des écoles publiques de Neuchâtel qu'en 1786. Dix élèves seulement étaient admis à chaque leçon, et comme beaucoup d'enfants se présentèrent pour suivre les leçons du maître Vanderfurth, il fut décidé que les bourgeois seuls profiteraient de la salle d'allemand. Il fut question, en 1800, d'introduire également l'enseignement des langues italienne et anglaise.

Mais au milieu du siècle passé on avait recours aux changes et aux leçons particulières.

Tandis qu'au 17<sup>e</sup> siècle on n'envoyait guère ses enfants apprendre l'allemand que dans le canton de Berne, on voit qu'un siècle plus tard les relations s'établirent dans le lointain et les échanges d'enfants deviennent encore plus fréquents.

La *Feuille d'avis* contient souvent des annonces comme les suivantes :

— « On demande un change contre une demoiselle d'une ville du marquisat de Bade, qui voudrait apprendre le français. »

- « On demande un change pour Bienne. »
- « On souhaite à Arau trouver à Neuchâtel un garçon et une fille, qui veuillent y aller en change. »
- « Un bourgeois d'Arau offre à prendre en pension un ou deux pensionnaires. »
- « On souhaiterait de trouver un change, soit fille ou garçon, contre une fille d'une bonne maison située à un quart de lieue de Bâle. »
- « Une bonne maison de Bâle souhaiterait trouver un change ou changesse, contre une jeune fille de 12 années, mais on préférerait un garçon (1770). »
- « On demande un change ou changesse à Bâle, contre une fille de 11 ans, mais on préférerait une fille (1770). »
- « On offre une place d'apprenti dans une boutique d'apothicaire, à Bâle. »

Les maîtres de langue ne manquent pas à cette époque. On pourra en juger par les deux annonces suivantes de la *Feuille d'avis* de 1770 :

— « Le sieur Grefflein, maître de langue, demeurant dans la maison neuve de charité, se propose d'établir une espèce d'école allemande et de recevoir chez lui, à un prix modique et deux heures par jour, garçons et filles de quelqu'âge et conditions qu'ils soient, pour leur enseigner à lire et à écrire; de plus, il offre ses services pour donner des leçons particulières dans les maisons où il sera appelé, et outre la langue allemande, il enseignera la musique des psaumes à quatre parties et la musique figurée, l'écriture, l'arithmétique, le dessin et à jouer de la guitare. »

— « M. Sanson, de Londres, ci-devant maître de langue de LL. AA. SS. les princes de Holstein-Gottorp, enseigne l'anglais et l'italien par une méthode nouvelle et facile.

» Il a découvert le secret très simple mais ignoré jusqu'à présent de donner à un étranger le véritable accent anglais. Il ne lui faut que peu de temps pour rendre ceux qui ont de la disposition, capables de lire avec grâce, de traduire tous les auteurs et de parler purement cette langue. Il fait sentir à ceux qui possèdent déjà l'italien toutes les beautés de la poésie; il leur apprend même à la rendre avec goût par la lecture. »

Neuchâtel ne fournissait pas seulement à l'étranger un contingent d'officiers et de soldats, il y envoyait des valets de chambre et des gouvernantes et aussi des précepteurs et des institutrices qui jouissaient d'une certaine réputation. La *Feuille d'avis* contient assez souvent des annonces dans le genre des suivantes :

— « On demande chez un seigneur en Allemagne un jeune homme qui ait une belle main pour l'écriture française et s'il le peut pour l'allemand. Il sera obligé de servir à table, lorsqu'il y aura des étrangers ou assemblées dans la maison. Cette place vaudra flor. 100 (fr. 210) par an et un habit propre à son entrée dans la dite maison. »

— « On demande, dans une seigneurie d'Allemagne, près de Stuttgard, une gouvernante de bonne famille qui ait du monde et des manières et qui soit en état d'élever une jeune demoiselle âgée de 8 ans, fille unique. Les talents qu'on exige essentiellement sont une bonne lecture et écriture et qu'elle soit en état d'apprendre à sa jeune élève quelques ouvrages. S'adresser à M. Boive, lieutenant de la ville de Neuchâtel. »

— « On demande une gouvernante pour élever et apprendre le français à de jeunes demoiselles de distinction. »

Comme on le voit, on n'exigeait pas alors des connaissances bien variées; en revanche, le précepteur était considéré quelquefois comme un membre de la domesticité et devait servir à table, après avoir donné des leçons.

Les avis de la mise au concours de places vacantes de régents d'école nous indiquent le traitement des instituteurs. Nous lisons dans la *Feuille d'avis* des années 1769, 1770 et 1771, entre autres les annonces suivantes :

— « La place de régent d'école de Lignièrès est mise au concours. 80 écus petits <sup>(1)</sup> (fr. 240), plus le casuel, le logement, le jardin et le chauffage. »

— Place de régent à Motiers vacante. Traitement : logement, jardin et 180 Livres tournois soit 90 écus petits (fr. 270) et 36 émines de froment <sup>(2)</sup>.

— « Le poste de régent d'Auvernier est mis au concours. L. 300 argent de Neuchâtel (fr. 450), payables en quatre termes, plus le logement, un bon jardin et les mois des habitants sur le pied de cinq sols (25 centimes) de chaque enfant. »

— « La place de régent d'école des Brenets étant vacante, tous les aspirants sont priés de s'adresser à M. Favre, pasteur du dit lieu, pour offrir leurs services, et de se rencontrer aux Brenets, munis de leurs certificats, le lundi 19 mai prochain, jour fixé pour l'examen. La pension est de 70 écus (fr. 260), outre une quantité de jeunes gens non communiens, qui payent à discrétion du régent, et un appartement bien logeable, avec un beau et grand jardin. »

(1) Un écu petit = 20 batz.

(2) L'émine de froment valait, cette année-là, fr. 3.

Les annonces relatives aux écoles particulières sont assez rares. On comptait cependant jusqu'à 27 maîtres de pension dans le pays. Nous avons remarqué les suivantes :

— « Mad. de Belly née Jeanneret, continue à prendre de la jeunesse, pour lui enseigner à lire, à prier et la dentelle. Elle loge dans la maison de M. Tschaggony, rue de l'Hôpital. »

Les maisons de la ville semblent ne pas avoir été numérotées.

— « Une femme annonce qu'elle ouvre une école de filles pour apprendre à tricoter, faire des bas, souliers, bonnets, corsets et autres habillements. »

— « M<sup>me</sup> Maussang, secondée par sa mère, offre ses services pour apprendre à tricoter et diriger l'instruction de la jeunesse. »

— « Un homme offre d'enseigner à lire, à écrire, l'arithmétique, le chant des psaumes, le dessin pour les paysages et ouvrages de dames. »

— « Un maître serrurier désirerait d'avoir un apprentif; outre sa profession, il pourra lui donner des leçons pour l'écriture et l'arithmétique. »

Nous plaçons ici quelques annonces qui complètent les renseignements relatifs au mouvement intellectuel au siècle dernier :

— « On souhaite d'acheter un étui de mathématiques. »

— « A vendre une machine électrique toute neuve, dont la roue a 3' de diamètre, avec deux conducteurs, un de fer et l'autre de carton, un gâteau de poix de résine de 12 livres, un pot de verre doré pour la commotion, etc. »

— « On souhaite d'acheter un bon baromètre dont le tube fût bien enchâssé. »

— « A vendre une optique très bien montée, avec le miroir et la caisse. »

— « Un opticien saxon qui aura sa boutique de foire au coin de la rue du Marché, offre :

- 1° Perspectives par Dullond.
- 2° Télescopes de 2' 7".
- 3° Tubes de 4, 6 et 7 verres.
- 4° Microscopes composés et simples, comme aussi solaires.
- 5° Lanternes magiques.
- 6° Miroirs à la microscope pour la contemplation de l'œil.
- 7° Lunettes pour conserver la vue.

Il est logé au Faucon et ne restera ici que 8 jours. »

Les annonces suivantes nous donnent une idée des récréations publiques et privées et des goûts du public au siècle passé.

Nous lisons dans la *Feuille d'avis* de 1771 :

— « M. Berthoud-Grenot informe MM. de la Société du jeu du mail qu'il a reçu un assortiment de mails et de boules. »

Le jeu du mail, comme on sait, avait été introduit à Neuchâtel en 1707, par les seigneurs français qui attendaient la sentence des Trois-Etats sur le droit de succession à la souveraineté du pays.

Le jeu du billard était encore peu répandu dans notre canton. Ce n'est que dans le courant du siècle actuel qu'il fut introduit dans les villages.

En 1769 :

— « La veuve Rittmeyer offre à louer sa salle de billard, avec le billard, pour une société de Messieurs. »

A la même époque :

— « On offre à vendre un billard bien assorti avec ses lustres et le tableau pour enseigne. Il est fort grand et bien fait, à peu près neuf, pour 16 louis d'or (fr. 336). »

— « On souhaite d'acheter un trictrac qui ait au revers un grand damier. »

Le trictrac et le damier étaient à la mode au siècle dernier.

— « La *Feuille d'Avis* annonce que chez Mad. Ramus on trouvera un assortiment de badinages pour Noël, à juste prix.

— « Sam. Mailler, ci-devant cabaretier au logis de la *Chaudière*, avertit le public, qu'ayant quitté le dit cabaret, il est monté un étage plus haut, où il offre ses services, soit pour donner à boire et à manger, soit pour loger (restaurant). »

— « Duplan annonce qu'il s'est arrangé avec Scholer, traiteur et pâtissier, qui tiendra sa possession de l'*Ecluse* cette année. Ceux qui lui feront l'honneur d'y aller auront lieu d'être contents de lui. »

Le nombre des annonces relatives aux oiseaux de cage est relativement très considérable et beaucoup plus élevé que de nos jours. Chose à remarquer, on appréciait alors les oiseaux qui avaient appris à chanter un air de serinette. Aussi offre-t-on souvent à vendre cet instrument ou on demande à l'acheter.

Dans un siècle où la mode proscrivait tout ce qui était naturel et prescrivait des cheveux poudrés, le visage fardé, on comprend que le chant naturel des oiseaux devait paraître vulgaire. Voici quelques annonces de ce genre :

— « A vendre une serinette propre à éduquer les oiseaux, prix 3 écus neufs (fr. 10»25) ; une serinette pour 11 francs, une double serinette pour 6 écus neufs (fr. 20»50), une serinette neuve avec un canari qui chante une bonne partie d'un air et qui apprend journallement, étant du mois d'août de l'année passée.

« Un canari qui chante un air bien distinctement, pour le prix d'un louis d'or neuf (fr. 25»20). »

— « Un maître cordonnier de la rue St-Maurice offre à vendre une pivoine qui chante deux airs. »

— « Une jeune linotte de l'année passée, qui chante bien, pour le prix d'un écu neuf (fr. 3»75).

— « Un mâle canari qui siffle un air de serinette avec sa femelle, et une volière dans laquelle ils commencent à nicher. »

— « De beaux jeunes canaris mâles dont les pères sifflent des airs de serinette. On peut dès à présent leur apprendre des airs et on les laissera pour demi écu neuf le canari (fr. 1»80-1»90). »

— « A vendre un jeune merle de l'année passée, qui siffle très bien et qui, par sa forte voix, peut se faire entendre à un quart de lieue. »

— « On souhaiterait des cailles et autres oiseaux pour mettre dans une volière. »

Nous terminerons cette série d'annonces par la suivante :

— « A vendre un beau perroquet vert qui parle français; entre plusieurs mots il prononce très bien quelques phrases par demandes et réponses, siffle, chante, rit, pleure. On le donnera pour 4 louis d'or neufs (fr. 84). S'il y a quelqu'un qui souhaite de l'acheter, on lui donnera par écrit tout ce qu'il fait, et les demandes qu'on peut lui faire, auxquelles il répond fort joliment. »

La chasse avait sa raison d'être à cette époque et elle était encore une récréation favorite de ceux qui avaient des loisirs. Ce qui prouve que le gibier était relativement abondant, c'est qu'il existait alors des chasseurs de profession. D'après le recensement officiel, le nombre des chasseurs était, de 1761 à 1769, en moyenne de 116, et de 1770 à 1789, de 66.

On comprend que, dans la *Feuille d'avis*, on rencontre des annonces relatives aux chiens de chasse et aux fusils de chasse. En voici quelques exemples :

— « A vendre trois bons chiens courants, qui chassent le lièvre et toute sorte de fauve, pour le prix de 6 louis d'or neufs (fr. 126). »

— « A vendre deux chiens de chasse d'une petite espèce, âgés d'environ deux ans et très bien dressés pour le lièvre, au prix de 4 louis d'or neufs (fr. 84). »

— « On a perdu dimanche soir 10 décembre passé, un chien appelé Diément, blanc, marqué de taches jaunes et roussâtres, fort et bien fait de corps, de la hauteur d'environ 2 pieds de roi et d'une longueur proportionnée. Il a des yeux étincelants, jaunes et un peu traitres, de belles oreilles pendantes dont la couleur est plus jaune et roussâtre que blanche ; il porte un collier en cuir avec une boucle sans anneau. Sa queue est blanche et environ de la longueur d'un empan. L'on offre une honnête discrétion à celui qui découvrira et qui indiquera le dit chien au bureau d'avis. »

Dans la *Feuille d'avis* du 8 août 1770. quelqu'un s'offre

« Pour couper la queue aux chiens de chasse, à ceux qui par raison qu'ils la portent en crochet. »

— « On offre à vendre un fusil de chasse très bon et fort propre. Le canon est à ruban damasquiné en or, de la fabrique de St-Etienne, aussi bien que la platine et toute la monture. »

— « M. Lonchamp, maître canonier à Pontarlier, donne avis qu'il a fabriqué une pièce de canon de fusil qui a 10 pieds 4 pouces de longueur et 2 pouces 9 lignes au cul du tonnerre ; son embouchure a 13<sup>m</sup> de calibre. Elle tue une poule à plus de 600 pas, étant propre pour les lacs et étangs, pouvant de plus servir pour canon de tour, la dite pièce étant portative où bon semblera. »

(A suivre.)

## VARIÉTÉS

### La région de Tête-de-Ran.

#### I

Après avoir gravi les pentes de Tête-de-Ran qui regardent au levant, le voyageur s'arrête pour admirer longuement le magnifique spectacle que lui présente l'immense chaîne des Alpes. S'il vient à se détourner du côté du couchant, son regard sera forcé de s'abaisser un instant, pour sonder le vide qu'il a sous les pieds : d'un seul coup d'œil il embrasse le vallon de la Sagne.



Inconnu à nos ancêtres du Bas, le vallon de la Sagne, antique domaine du prieuré de St-Pierre au Vauxtravers comme toutes les joux de la chaîne de Tête-de-Ran et de celle de Son-Martel, ne fut habité par des gens à demeure fixe qu'au XIV<sup>e</sup> siècle. On comprend aisément qu'aux temps des premiers seigneurs de Neuchâtel, le Val-de-Ruz n'étant défriché qu'à moitié, ce vallon perdu entre les hauts plis du Jura, devait être une terre tout-à-fait ignorée.

Ce furent les moines qui explorèrent les premiers nos vallées hautes. Déjà avant 1300, les religieux de Fontaine-André, durant la belle saison, venaient faucher les foins des *prés de montagne* et les faire manger sur place à leur bétail; ils avaient des stations aux *Convers* et au *Verger* (Locle). Il est difficile de préciser l'époque à laquelle on vit des colons venir occuper le vallon solitaire de la Sagne; mais en 1332, ces colons, très probablement des gens auxquels on avait accordé des privilèges de condition, pour les engager à s'y fixer, portaient déjà le titre de *francs-habergeants de La Sagne*, et avaient leur coutume<sup>(1)</sup>; et en 1351, le seigneur de Valangin parlait de la fondation des chapelles de la Sagne et du Locle, comme de choses faites déjà depuis un certain temps : *fondées par mes prédécesseurs dans mes joux*, disait-il.

Pour se rendre dans la partie de leurs domaines que les seigneurs de Valangin appelaient leurs joux, il y avait plusieurs chemins. Les moines de Fontaine-André qui, après avoir gravi les pentes boisées, devaient descendre dans le profond encaissement des Convers, franchissaient la chaîne au haut des Loges, à 850 mètres au-dessus du lac, tandis que les francs-habergeants de La Sagne et du Locle passaient au col de Tête-de-Ran, 44 mètres plus haut, laissant à leur gauche la crête dénudée qui domine de 104 mètres le passage. Ce ne fut qu'en 1373 que ce passage de Tête-de-Ran supplanta tout-à-fait celui du haut des Loges : le seigneur fit aboutir au col de Tête-de-Ran le chemin qu'il établissait de Valangin aux Montagnes, par Boudevilliers et les Hauts-Geneveys. De Tête-de-Ran, cette route, large de 32 pieds<sup>(2)</sup>, se dirigeait sur le chalet du Mont-Dare, au haut de la Basse-Côte : on peut suivre très bien encore, sur l'espèce de plateau incliné entre Tête-de-Ran et le Mont-Dare, le tracé de ce chemin dans les *laves* qu'a recouvertes une couche de terre et de gazon. Au Mont-Dare, le chemin se bifurquait; une branche se dirigeait sur la

(1) « Es propres costumes de mes hommes francs-habergens genevesant dou Locle et de la Sagne. » Grandes archives, S 5/10.

(2) On trouve encore sur le Jura (sur les montagnes de Provence, par exemple) des tronçons de ces chemins dont la grande largeur frappe et ne s'explique que par la nécessité de conduire sur un large front les troupeaux qui venaient passer la belle saison à la montagne.

Chaux-de-Fonds, l'autre descendait dans le vallon de La Sagne, puis remontait la chaîne du Communal, dans la direction du Locle.

Dans ce tracé, une chose frappe. C'est que nos ancêtres n'aient pas mieux tiré parti des accidents de la montagne. Le pli du Jura qui longe le vallon de La Sagne, du côté de l'est, présente deux *combes* disposées symétriquement. L'une est celle des *Cugnets* avec le *crêt* des Rochers-Bruns ou Roches-chez-Brun, l'autre celle des *Corbatières* qui a pour crêt la Roche-des-Cros. Distantes d'une bonne demi-lieue, ces deux combes pittoresques ont chacune plusieurs cours d'eau, des *ruz* ou *chenalions*; ces chenalions une fois réunis forment le *Biez* et la *Roche*, deux torrents qui pénètrent dans le vallon de la Sagne par deux coupures profondes, deux clusettes qui fendent la montagne et mettent en communication ces deux combes avec le vallon de la Sagne. Le point où ces deux combes, en s'élevant, se rejoignent, est le Mont-Dare. Or, les Sagnards de 1573, au lieu de faire passer leurs embranchements de chemins dans la combe des Corbatières qui les aurait amenés par une pente douce à l'orient du vallon de la Sagne, et dans la combe des Cugnets qui débouche sur ce vallon, vis-à-vis de Miéville, — préférèrent un autre tracé : ils escaladèrent le Mont-Dare et prirent en écharpe la Basse-Côte. — Ce fait est assez singulier, car très généralement les habitants du Jura ont fait servir les cluses à la facilité des communications.

Les gens qui furent reçus dans les joux, qui y furent *habergés*, s'établirent en partie dans un vallon qu'ils nommèrent le vallon des *Saignes*, de la *Grande-Saignie*, à cause de la quantité d'eau qu'ils y trouvèrent et des travaux que cette eau nécessita. Chaque endroit reçut un nom en rapport avec sa nature, son aspect, ses hôtes, etc. La crête au pied de laquelle passait la route seigneuriale, fut appelée la Tête-de-Ran, ou *tête-de-rien*; le cret escarpé qui occupe le nord du massif de Tête-de-Ran, reçut le nom de *Roche-des-Cros* (<sup>1</sup>), à cause du grand nombre de corbeaux qui y nichent: toute la contrée au pied de la Roche-des-Cros, fut appelée le pays des corbeaux; ainsi la partie nord du vallon fut la *Corbatière-vent* et la *Corbatière-bise*; la combe au pied de la Roche-des-Cros, du côté du sud, devint les *Corbatières*. En vent de la Roche-des-Cros, il y eut le *Mont-Dare*, ou le mont de la dare, la montagne verte, tandis que vis-à-vis, mais de l'autre côté de la combe, à l'envers, ce furent les *Neigeux*; entre deux se trouvait la *Combe-des-Cognées* ou *Cugnées*; au pied des Neigeux commençait la *Combe-des-Haux* ou des *Aulx*, profonde coupure qui partage la voûte oolithique. De Tête-de-Ran, en longeant la crête, on trouvait le *Crêtet-Rond*, le *Crêtet-de-Keurty* (du courtil), les *Co-*

(<sup>1</sup>) Le mot patois *cro* désigne le grand corbeau, *corvus corax*.

*virons* ou l'*Echo-Viron*, la *Racine*. Si l'on descendait en laissant à droite les Cugnets, on se trouvait à la *Charbonnière*; la rampe au-dessous et qui longe le vallon de la Sagne jusqu'à la Roche-des-Cros reçut le nom de *Basse-Côte* par opposition aux hautes crêtes. Les enfoncements que les premiers habergeants (très observateurs, paraît-il) rencontrèrent dans la chaîne de *deuxième ordre* de Tête-de-Ran, furent désignés sous le nom de *combes*, tandis que ceux qu'ils trouvèrent le long et au pied de la chaîne de *premier ordre* du Communal furent des *combetas*, marquant ainsi une différence assez frappante.

Le seigneur des joux cédait gratuitement le terrain aux défricheurs; les francs-habergeants ne payaient un cens pour leurs domaines que lorsque ces derniers avaient été convertis en terres *aribles*; à l'origine, chacun pouvait s'étendre en long et en large pourvu qu'il fit *perchoyer* ce qu'il avait ainsi acquis.

Les populations qui habitaient les vallons au delà de Tête-de-Ran n'appartenaient pas à la classe des hommes libres; c'étaient des colons dont la condition était dépouillée de tout ce qu'il y avait de trop rude dans le servage. De là l'épithète de *franc*.

En 1372, le seigneur de Valangin reconnaissait aux francs-habergeants de la Sagne, le *droit de transmettre*, le *droit de succéder* jusqu'au sixième degré, le *droit de libre établissement*, avec cette réserve qu'un mâle devait rester à la tête du domaine que la famille possédait dans le vallon, autrement ce domaine devenait propriété seigneuriale; leur *liberté individuelle* était garantie, car un franc-habergeant ne pouvait être arrêté qu'ensuite d'un jugement ou s'il était pris en flagrant délit; la *liberté de chasser* était aussi un de leurs privilèges.

Mais tandis que partout ailleurs on voit la condition s'améliorer avec le temps, celle des Sagnards devint pire. Ainsi en 1378 déjà, Jean II essaie d'enlever le droit qu'il leur avait reconnu, de pouvoir prendre femme où et comme il leur semblait bon, il veut les charger du *droit des chausses*; cette première tentative ne réussit pas: les francs-habergeants le prièrent de les maintenir dans leur bon droit, d'après leurs informations tant en lettres qu'en bonne coutume, *comme en avaient usé et accoutumé ceux qui avaient fondé le lieu*, et le seigneur de Valangin « pour être consonnant à raison » dut rendre les gages qu'il avait fait saisir. En 1412, le seigneur s'y prend d'une autre façon: il ne met pas un droit nouveau sur le dos de ses habergeants, il est plus politique: il les affranchit pour 300 écus d'or<sup>(1)</sup>, de la condition de *main-*

(<sup>1</sup>) Fr. 8,436<sup>n</sup>42, valeur approximative actuelle, en froment sur une moyenne de cent et neuf ans (1289-1397).

*mortables*, condition qui ne peut guère se concilier avec la possession des droits garantis par l'acte de confirmation de 1372; par le même acte, le seigneur les affranchit de la garde des *oiseaux gentils*, mais ne leur reconnaît plus le droit de succéder que jusqu'au cinquième degré. En 1440, leurs franchises sont confirmées: néanmoins le sire de Valangin remet tout en question en 1464: le *droit de transmettre* leur est entièrement contesté, comme le droit de *libre mariage*, et ce ne fut qu'en payant 400 florins d'or<sup>(1)</sup> que leur ancienne condition leur fut réoctroyée, comme une grâce spéciale; pour fiche de consolation, le seigneur leur céda le droit de fournage, moyennant l'impôt annuel d'un quart d'émine d'avoine.

Il paraît que les francs-habergeants avaient perdu leur acte de 1372; au moins c'est ce qu'ils déclarent. Les seigneurs en profitaient et faisaient curée sur cette population de gens simples, isolée dans la montagne: en 1480, ils élèvent la dime de la douzième à la onzième; en 1500, ils les font payer l'*agnel*, la *poulaille*, et, en 1508, contre beaux deniers, ils les affranchissent du *rude-bâton*, toutes histoires non mentionnées dans la charte de 1372.... On a essayé d'expliquer cela, en disant que, dans l'origine, les seigneurs de Valangin, avoués, pour les possessions au Val-de-Ruz et dans les Joux, du prieuré de St-Pierre au Vauxtravers, n'osèrent pas introduire le servage sur les terres qu'ils venaient d'usurper sur le monastère, et que ce ne fut qu'à mesure que l'annexion se consolidait, qu'ils s'affirmèrent comme seigneurs et maîtres. La chose est très probable.

Quant aux redevances proprement dites des francs-habergeants de la Sagne, elles étaient assez nombreuses, quoiqu'ils fussent sur un bien meilleur pied que les gens du Val-de-Ruz. A l'origine, ils payaient le *lod* au 8 <sup>1</sup>/<sub>3</sub> pour cent, la *dime* au douzième andin ou à la douzième gerbe, le *droit de mouture* à la vingt-quatrième émine, et le *droit de fournage*; ils livraient deux aides de 3 livres<sup>(2)</sup> par feu, l'une à l'avènement du seigneur, l'autre au mariage de sa fille aînée. Ils étaient assujettis à la reconfirmation de leurs franchises. Ils étaient tenus de garder les aires des *oiseaux gentils* ou faucons qui habitaient la Roche-des-Cros et les Roches-chez-Brun, et livraient en outre, comme droits de chasse, pour chaque cerf, biche ou chevreuil qu'ils abattaient, l'épaule garnie de tout le quartier, et pour chaque ours, la tête, les pattes et certain boyau. Ils devaient le service militaire, un homme par feu, et des corvées pour l'entretien du château et du bourg féodal de Valangin. Comme cens sur leurs

(1) Fr. 4,649<sup>76</sup>, valeur approximative actuelle. (Voir la note précédente.)

(2) Livre de 12 gros, plus tard de 4 batz; en 1372, elle valait fr. 19.09, valeur approximative actuelle.

possessions, ils payaient, en St-Martin, au château du seigneur, en avoine, quatre deniers<sup>(1)</sup> par faux. Ils avaient la jouissance des joux pour y faire du bois et de la poix, et la jouissance des eaux, mais ne pouvaient établir d'usine sans une concession seigneuriale.

Le grand pâturage semé de sapins qui couvre les deux flancs de la chaîne bordant le vallon de la Sagne du côté du nord, le *Commun*, fut cédé aux habitants de la Sagne. Ils y mettaient leur bétail durant l'été. Car l'habitant des Joux n'avait d'occupations que celles relatives à la culture des terres, au défrichement du sol, à l'assainissement du marais. L'architecture de la haute région jurassique a peu varié: maisons basses et couvertes de bardeaux, toits peu inclinés, façades en pignon tournées au levant ou plutôt au sud-est, cheminées énormes cumulant la triple fonction d'éloigner la fumée, de sécher les viandes et de donner du jour à la cuisine, sans parler de l'asile qu'elles offrent aux hirondelles, vaste chambre où la famille se réunissait autour du grand poêle de pierre, rural occupant les trois-quarts de la maison, grange où l'on arrivait par un exhaussement du sol, le *pont-de-grange*. Telles étaient et telles se sont conservées la plupart des maisons rurales de la Sagne. Chaque nouveau franc-habergeant bâtit sa maison sur le domaine par lui défriché. C'est la cause pour laquelle le village de la Sagne (comme du reste la Chaux-du-Milieu, les Eplatures, etc.) a une forme si singulièrement allongée: long cordon d'habitations rustiques qui ourle la grande route durant une heure de marche. La plus grande partie furent bâties au pied sud de la chaîne du Commun; une douzaine de francs-habergeants s'établirent à l'opposé, le long et au pied de la Basse-Côte et y construisirent Marmoud. Plus tard, les nouveaux arrivants s'attaquèrent aux terrains un peu plus élevés, situés au pied nord du Communal, et se fixèrent à la Queue de l'Ordon, Entre-deux-Monts, aux Roulets.

## II

Quant à la Combe-des-Cugnets, elle appartenait en partie aux gens du Val-de-Ruz, en partie aux seigneurs de Valangin, et les actes ne commencent à en parler qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Deux ans avant la fameuse *Saboulée* des Borgognons qui illustra si fort les 38 *barbes* de la Sagne « qui potchève affre » lorsqu'ils marchaient à l'ennemi, Jehannin Vuille était l'un des francs-habergeants de la Sagne et peut-être l'un de ces trente-huit héros. Les promeneurs ou les touristes de notre époque, s'ils avaient pu le voir posté sur le *crêt* dentelé qui domine la Combe-des-

(1) 4 deniers de 1372 = 51 centimes, valeur approximative actuelle.

Cugnets, et de là regarder des heures entières à ses pieds, ou bien arpentant de la Charbonnière aux Neigeux et au Mont-Dare, ou se glisser sous la ramée et remonter les *chenalions*, ceux-là n'auraient pas manqué de dire que J. Vuille était ou un géologue étudiant la structure des Cugnets, ou un botaniste à la recherche des plantes rares dont les combes sont toujours abondamment pourvues, ou tout au moins un forestier faisant des études touchant de nouvelles exploitations ou des essences à renouveler.

Jehannin Vuille n'était ni forestier, ni botaniste, géologue ou savant pas davantage. Et pourtant il eût pu vous dire tous les endroits où sévissaient les coups de vent et prédire toutes les variations d'atmosphère là-haut, vous montrer les parcelles où les *névas* apparaissent les premiers, les coins où la neige est la plus tenace au printemps, les pentes où le tapis bleu et blanc du safran printanier est le plus prompt ou le plus attardé. Personne mieux que lui n'eût pu vous indiquer les *platets* où les sapins croissaient les plus beaux et les plus forts, les pentes où les hêtres prospéraient le mieux, les endroits où le pâturage valait le plus. Il connaissait la flore et la faune des Cugnets comme jamais Vuille ni Sagnard n'y parviendra. Pas un filet d'eau, pas un rocher, pas une tanière de renard ou de blaireau, pas un gîte de lièvre ou un *des boitcha* que hantent de préférence les coqs de bruyère (les *fasuns*), les ramiers ou les merles à plastron, ne lui étaient inconnus, et J. Vuille, en courant la bête rousse, revenait rarement bredouille à la maison; nul endroit dans la combe n'avait plus de mystère pour lui; car il avait même exploré la fameuse grotte de la Roche-des-Cros où l'on disait tout bas qu'il y avait de l'or et dont l'accès est si difficile.

La cause de la préférence de Jehannin Vuille pour la Combe-des-Cugnets ne fut connue par ses voisins francs-habergeants comme lui, que lorsqu'on le vit revenir de Valangin (1474), possesseur d'un acte par lequel le seigneur Jehan III d'Arberg lui accensait un *morcel de pré* gisant en la Combe des Cugnets, pour trente florins d'or (\*) et pour la cense que pouvait valoir ce pré — et de plus lui concédait le droit de *vaine pâture* dans la combe entière, à dater de la St-Madelaine, et le droit d'abreuver son bétail aux eaux qui en *chésaient* et *pendaient*, le tout selon les « bons us et coutumes de la Sagne », — us et coutumes non écrits, cela va sans dire, et qui permettraient avec le temps, à J. Vuille et à ses fils de s'arrondir sans bourse délier trop souvent.

Vingt-quatre ans après son achat, J. Vuille faisait insérer dans la confirmation de sa concession par le seigneur Claude d'Arberg, que les gens du *Vaudreux* n'avaient pas à venir dans sa combe des Cugnets ni en son pré, gager ses bêtes en quelque saison que ce fût.

(\*) Fr. 656»24, même observation.

A dater de ce jour, le brevard préposé à la garde des Cugnets devient un personnage à la nomination de la famille Vuille, et il doit jurer entre les mains du maire de la Sagne de rapporter « toutes les paroles qui seraient dites contre les Vuille et leur honneur. » La famille de Jehannin Vuille prend rang définitif parmi les gros bonnets de la vallée, et son armoirie (un sapin) est sculptée sur la porte de sa maison qu'il construit magnifique pour l'époque, au quartier de *Vers-l'Eglise*; il trace à son usage une *charrière* tout au travers du vallon jusqu'à la Fente-des-Cugnets. L'un de ses fils devient un industriel; les eaux qui jaillissent du milieu des marnes oxfordiennes des Cugnets, qui y « chésent et pendent », font mouvoir la roue de son moulin.

Et les descendants de J. Vuille et de ses fils ont marché sur les traces de leurs devanciers: en 1599, les bourgeois de Valangin établissent une confrérie des *marchands* et c'est Othenin Vuille qu'ils choisissent comme prévot. Car on s'instruisait chez les Vuille, et la chronique nous montre, en 1683, le justicier Abram Vuille consacrant une somme importante pour l'époque, 25 batz, à l'achat d'un Plutarque; dix-sept ans plus tard, Théodore Vuille, maître écofier, se fait chroniqueur; pendant vingt-cinq à trente années il couche sur le papier les *nouveaux* de la localité et du pays et ses réflexions sur les affaires du temps; c'est lui qui a en mains également le registre où les Vuille peuvent retrouver leurs ascendants jusqu'à Jehannin Vuille. — Un des Vuille devient même marquis: doué de génie, il découvre un moyen de faire écouler les eaux qui inondaient une mine de diamants au Brésil et devient le marquis de Vuillaz ... *Audaces fortuna juvat.*

F. C.

### Convention pour la repourvue d'une école, 1685.

Suivant l'autorisation de noble, vertueux, scientifique et prudent sieur François-Anthoine Rognon, ministre de Christ, Doyen de la vénérable Classe des comtés de Neuchâtel et Valangin et Pasteur ès Eglises de Fontaines et Cernier, Marché et arret à ce jourd'huy datte esté fait conclu passé absolument arrêté Entre les honorables Jacques de Belly et Samuel Cornu au nom et comme modernes gouverneurs de l'honorable et generale communauté de Cernier d'une part et entre honorables Jacob fleu Abram Jacot du Locle et de la Chaux-de-Fonds, bourgeois de Valangin, d'autre part, scavoir pour estre receu Regent d'Ecole du dit lieu de Cernier pour apprendre les en-

fants de la dite communauté, tant fils que filles, scavoir à prier Dieu, bien lire, et escrire correctement, à chanter la musique et leur apprendre l'orthographe et l'arithmétique, à ceux qui en seront capables et qui le désireront. Item il s'oblige de faire trois leçons publiques par semaine à tous ceux qui s'y voudront trouver, scavoir le lundy, jedy et le samedi à soleil couchant, et pour le regard des dits enfants, il les enseignera et écolera à la bonne foy convenablement trois fois par jour à la réserve du lundy, jedy et samedi qu'il ne les écolera qu'une fois le matin; — l'école du matin une heure et demy comme aussi celle du soir, à midy seulement une heure, qu'est pour tous les autres jours de la semaine, et doit fournir de l'encre aux particuliers pour escrire, sy montrera aux dits enfants à chanter la musique la dite demy heure par jour. Item il est réservé que le dit maistre pourra prendre cinq ou six pensionnaires et non plus, afin qu'ils n'empeschent ceux de la dite. Item il est réservé entre les dites parties que celuy qui voudra quitter ce présent marché en devra avertir l'autre partie six semaines par avant la dite quittance, afin de s'y pourvoir, et est ce pour le temps et terme d'une année en commençant à la Miaoust prochaine, et par tel jour finissant au bout du dit terme pour le prix et somme de deux cents Livres foybles à payer la moytié au milieu du dit terme et l'autre moytié en finissant.

En outre se sont convenus les dites parties avec promesses que les dits gouverneurs au dit nom ont promis faire ratifier les gouverneurs de Fontainemelon et Chézard quand requis seront, scavoir que le dit maistre Jacot sera entendu durant le susdit terme de porter chant des Psaumes dans l'Eglise, lira les commandements de Dieu et quelques chapitres avant les prêches et la venue du dit sieur Pasteur, il catéchisera les dits enfants dans l'Eglise avant le second prêche et au second prêche du dit catéchisme il les fera dire aux enfants avec les prières usitées en ces lieux et les reprenant s'ils manquent, tant ceux du dit Cernier que ceux de Fontainemelon et Chézard, voire fera les prières ecclésiastiques de l'Eglise en nécessité et à l'absence du dit sieur Pasteur et est ce pour le prix et somme de septante-cinq Livres que ceux du dit Cernier payeront la moytié et les susdites communautés de Fontainemelon et Chézard l'autre moytié. Ainsi pascé en la présence de Jacques de Belly, gouverneur, et du sieur Pasteur, le soussigné et plusieurs communiens pour témoins, ce dix-septième Juillet 1685.

Tiré des archives de Cernier, et communiqué par Ch. CHATELAIN, past.



# GLANURES NEUCHATELOISES

## Extraits du Journal du pasteur Frénc, de Tavannes.

(Suite. — Voir la livraison de novembre 1877, page 264.)

### 1793. — Emigrés en Suisse.

Les circonstances présentes amènent beaucoup d'illustres émigrés de France en Suisse. Actuellement il y a à Cressier depuis quelque temps M. le prince de Montbarey, ancien ministre d'Etat du Roi de France; j'ai vu la maison qu'il habite à Cressier, etc. La fille du prince de Condé est à Fribourg. Il y a à la Neuveville M. Armand, jadis ministre à l'hôtel de Hollande à Paris, homme de ton, de beaucoup d'esprit et de mérite. MM. de Foissy et de Phillis, émigrés français d'Avignon, étaient en pension depuis cet hiver chez M. le maire Wildermett (à Perles).

### Madame Lequin née de Géliou.

Une demoiselle de Géliou, cousine germaine de notre M. de Géliou, née environ en 1718, mariée en son temps à un M. Lequin, de Fleurier, environ l'an 1750, qui, quelques années après, la laissa veuve avec deux fils et beaucoup de dettes, personne de beaucoup de talent et qui avait reçu une excellente éducation, prit le parti de laisser ses enfants entre bonnes mains et d'aller gagner quelque chose en qualité de gouvernante, soit institutrice. Elle est partie en 1755; elle a été successivement en Allemagne, en Livonie et en Russie, et elle a si bien fait qu'elle a renvoyé successivement au pays de l'argent en suffisance pour payer toutes les dettes que lui avait laissées son mari. Enfin elle est morte sur la fin de 1792, à Pétersbourg, sans avoir jamais revu ses enfants, mais leur laissant une succession assez considérable.

### 1794. — Départ du comte d'Escherny.

Le 28 décembre, M. le comte d'Escherny, sa gouvernante, M<sup>me</sup> Maure, et la fille de celle-ci, belle enfant et de beaucoup d'esprit, dinèrent chez nous. —

Le 31, le dit M. le comte quitta pour le tout Reconvillier, après y avoir demeuré deux ans et demi dans l'étage de la maison chez Barbel. Ce M. le comte s'appelle François-Louis d'Escherny; sa famille est originaire de Savoie et a été reçue bourgeoise à Nyon et à Neuchâtel; elle est noble d'origine. M. d'Escherny est de plus chambellan du Roi de Prusse, élevé à la dignité de comte d'Empire par l'Empereur, et reconnu noble en France par Louis XVI. Il en a les actes. Il a maison à Paris, qu'il a quitté à l'occasion des troubles de France, où il a beaucoup perdu de ses grands biens. Sa femme est encore à Paris avec son fils; elle s'appelle Marianne-Elisabeth-Emilie de Brissac. La mère de M. le comte était une de Pourtalès; lui est un homme de passé 60 ans; il a beaucoup voyagé, il est auteur, grand musicien, homme d'esprit et de conversation, bel homme en son temps. Sa sœur est la fameuse baronne veuve Friess, à Vienne. Il a quitté Reconvillier pour aller demeurer dans une maison de campagne près de Morat.

1795. — Le comte Le Poutier.

Le 27 septembre, le fameux Chaillet, pasteur de Neuchâtel, prêcha à Colombier pour M. de Géliou; il va sans dire que je fus au sermon: c'est un véhément prédicateur. Après le sermon, M. son frère, Chaillet de la Prise, vint aussi à la cure; ces messieurs y dinèrent. Il était alors grandement question de M. le comte Le Poutier, émigré français depuis quelques années, et qui, pour s'occuper, avait pris en amodiation de M. le Bel, la terre de Gotendart, rière et au-dessus de Colombier. Prévenu de former des amas d'armes et de poudre, et de ramasser des hommes pour fondre dans la Franche-Comté, le Conseil d'Etat l'avait fait citer devant la justice de Colombier; ayant refusé de paraître, prise de corps avait été lâchée contre lui, mais il s'était évadé le 18 de ce mois. Il fut ordonné à sa femme, ses enfants et son ménage de vider le pays le 1<sup>er</sup> octobre suivant. On ne savait où M. Le Poutier s'était réfugié, et l'enquête sur cette affaire se continuait à Neuchâtel avec un grand secret.

(A suivre.)

---

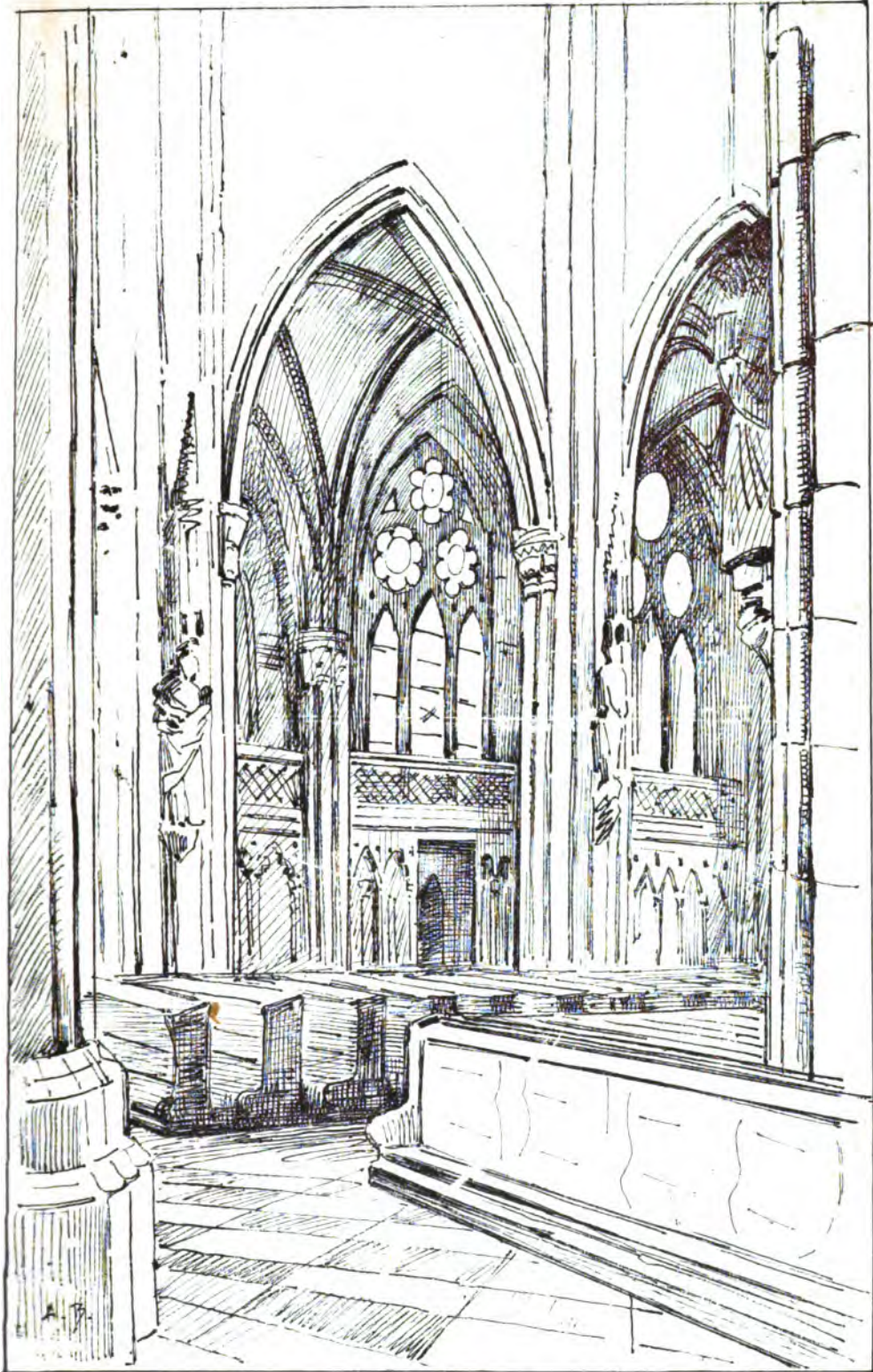
Intérieur de la cathédrale de Fribourg en Brisgau, par Aurèle Robert.

Ce croquis d'un de nos artistes regrettés trouvera sa place naturelle à côté des lignes que nous lui consacrerons prochainement, mais nous le donnons aujourd'hui par anticipation; c'est un souvenir qui n'a pas besoin de commentaire et qui rappellera à beaucoup de nos lecteurs un tableau d'une conscience rigoureuse et d'une exécution soignée.

A. BACHELIN.



MUSÉE NEUCHATELOIS



EGLISE de FRIBOURG en BRISGAU  
d'après un croquis d'Aurèle Robert.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX  
TILDEN FOUNDATION

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME XIV (ANNÉE 1877)

|                                                                                                                              | Pages.                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Une Florentine à Noiraigue, nouvelle, par L. Favre (suite) . . . . .                                                         | 5, 42, 53 et 90                    |
| Art et artistes neuchâtelois, par A. Bachelin (suite).                                                                       |                                    |
| Jean-Pierre Droz, 1746-1823 . . . . .                                                                                        | 14 et 29                           |
| Jean-Frédéric d'Osterwald, 1773-1850. . . . .                                                                                | 62, 77, 105 et 125                 |
| Léopold Robert, 1794-1835 . . . . .                                                                                          | 225 et 269                         |
| Glanures neuchâteloises. Extraits du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes . . . . .                                         | 21, 122, 139, 193, 240, 264 et 289 |
| Miscellanées : Chasse au 17 <sup>e</sup> siècle . . . . .                                                                    | 26                                 |
| Coutume judiciaire, vendetta, 1645. — Sorcellerie, 17 <sup>e</sup> siècle .                                                  | 27                                 |
| Milices neuchâteloises, 1830. — Sapeur, — par A. Bachelin. . . . .                                                           | 28                                 |
| Notice sur l'analogie qu'on remarque entre les collégiales de Neuchâtel et de Saint-Ursanne, par A. Quiquerez . . . . .      | 36                                 |
| Histoire de l'art en Suisse, à propos de l'ouvrage de M. le D <sup>r</sup> Rahn, par Alexandre Daguët . . . . .              | 67 et 83                           |
| Variétés : Requête sur les émines de moisson à Fleurier, au 17 <sup>e</sup> siècle, communiqué par M. Louis Sandoz . . . . . | 72                                 |
| M <sup>me</sup> de Pompadour et la principauté de Neuchâtel, par Ch. B. . . . .                                              | 195                                |
| La région de Tête-de-Ran, par F. C. . . . .                                                                                  | 280                                |
| Convention pour la repourvue d'une école, 1685, communiqué par C. Châtelain, past. . . . .                                   | 287                                |
| Bibliographie: « Histoire du canari Abram Nicole », par A. Bachelin. . . . .                                                 | 75                                 |
| Costumes neuchâtelois, 18 <sup>e</sup> -19 <sup>e</sup> siècle, par A. Bachelin. . . . .                                     | 100                                |
| L'incendie de 1714 à Neuchâtel (lettre communiquée par M. le pasteur Bernard de Géliou) . . . . .                            | 101                                |
| Un homme d'Etat neuchâtelois : Le chancelier Hory, par F. C. (suite) . . . . .                                               | 113, 130, 206, 230                 |
| A Colombier, par A. Bachelin. . . . .                                                                                        | 124                                |
| La légende du Chasseral, par M. le pasteur Besson . . . . .                                                                  | 145                                |
| Le château de Valangin, par A. Bachelin . . . . .                                                                            | 148                                |
| Réunion annuelle de la Société d'histoire, à la Sagne, le 26 juin 1877, par Ch. Châtelain . . . . .                          | 149                                |
| De l'emploi des machines en horlogerie, par Jules-F.-U. Jurgensen . . . . .                                                  | 154                                |

|                                                                                                         | Pages.             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| La Sagne, par Ferdinand Richard (avec une carte) . . . . .                                              | 166                |
| Machiavel et les Suisses, 1506, par Alex. Daguët . . . . .                                              | 183                |
| Notice sur la chaire de la Chaux-de-Fonds, par L. Reutter, architecte . . . . .                         | 195                |
| Les premières Feuilles d'Avis à Neuchâtel ; notice historique par le D <sup>r</sup> Guillaume . . . . . | 197, 221, 250, 274 |
| Spécimen de la Feuille d'avis de Neuchâtel du 26 février 1767. . . . .                                  | 228                |
| La Sagne et les Brenets, 15 mars 1714, par H. Etienne . . . . .                                         | 245                |
| Notes sur Marat, par E. Perrochet . . . . .                                                             | 248                |
| La tour et la rue des Chavannes, par C.-F.-L. M. . . . .                                                | 220                |
| Costumes neuchâtelois, 18 <sup>e</sup> siècle, par A. Bachelin . . . . .                                | 244                |
| Le Psautier à Neuchâtel en 1700, par Alphonse Petitpierre . . . . .                                     | 258                |
| Les antiquités de la Bonneville (2 <sup>me</sup> article), par G. de Pury, ingénieur . . . . .          | 267                |
| Intérieur de la cathédrale de Fribourg en Brisgau, par A. Bachelin . . . . .                            | 290                |

### PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME

|                                                                                                   |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Milices neuchâteloises, 1830. — Sapeur, d'après Max. de Meuron, par A. Bachelin . . . . .         | 28  |
| J.-P. Droz, d'après la médaille de E. Dubois, par A. Bachelin . . . . .                           | 29  |
| J.-F. d'Osterwald, d'après Tassaert, par A. Bachelin. . . . .                                     | 64  |
| Costumes neuchâtelois, fin du 18 <sup>e</sup> siècle, d'après Reinhardt, par A. Bachelin. . . . . | 100 |
| A Colombier, d'après A. Vouga, par A. Bachelin. . . . .                                           | 124 |
| Vue du château de Valangin, d'après G. de Merveilleux, par A. Bachelin . . . . .                  | 148 |
| Carte du cercle et de la commune de la Sagne en 1877, par le colonel de Mandrot. . . . .          | 149 |
| Chaire du temple de la Chaux-de-Fonds, par L. Reutter, architecte . . . . .                       | 196 |
| La rue des Chavannes, à Neuchâtel, d'après C.-F.-L. Marthe . . . . .                              | 220 |
| Costume neuchâtelois, 1797, dessin de A. Vouga, d'après J. Reinhardt, par A. B. . . . .           | 244 |
| Objets trouvés à la Bonneville, dessiné d'après nature et autographié, par L. Favre . . . . .     | 268 |
| Intérieur de la cathédrale de Fribourg en Brisgau, d'après Aurèle Robert. . . . .                 | 290 |

MUSÉE  
NEUCHATELOIS

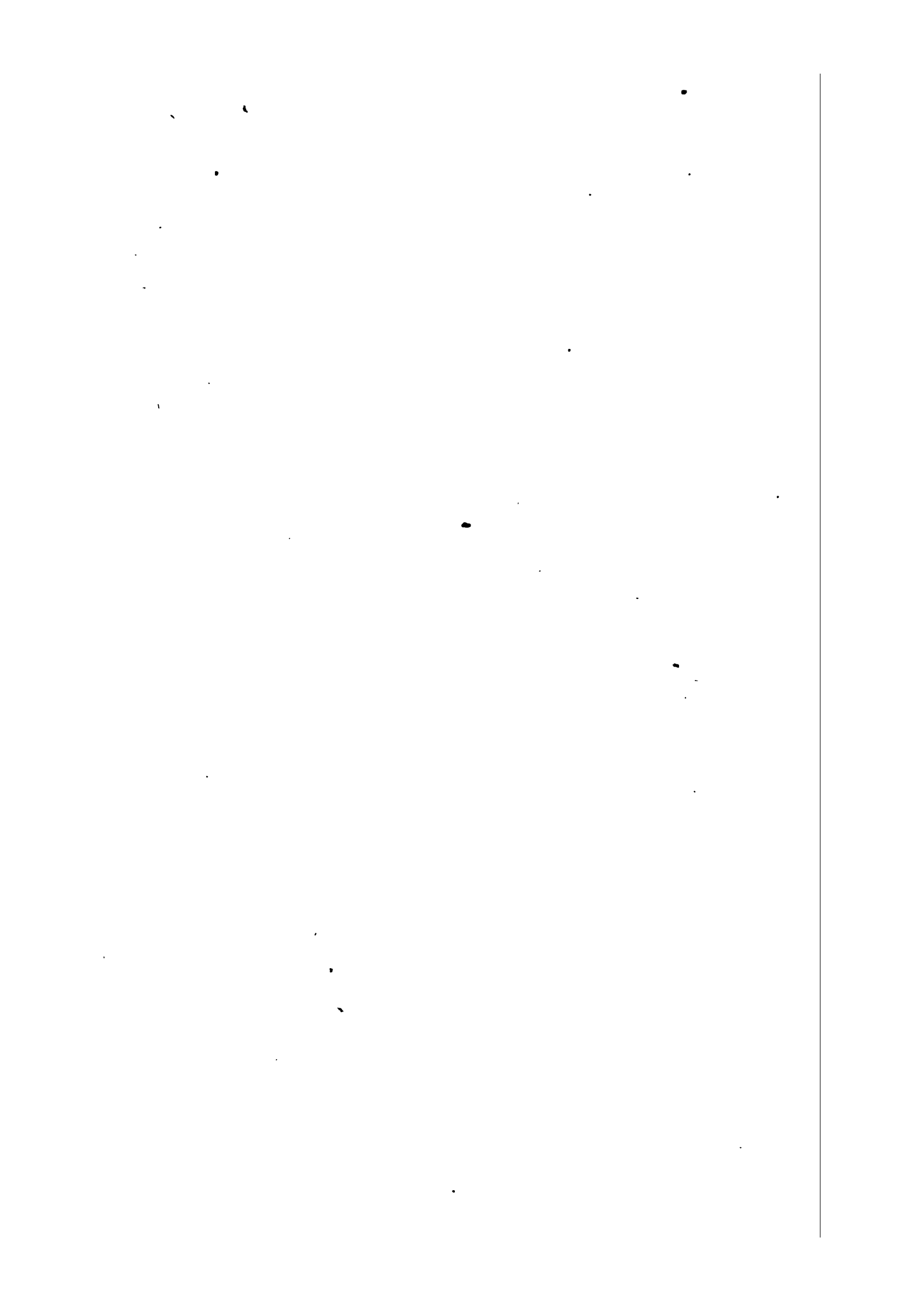
RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

TREIZIÈME ANNÉE  
JANVIER 1876

NEUCHATEL  
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1876  
(Tous droits réservés)





**MUSÉE**  
**NEUCHATELOIS**

**RECUEIL**  
**D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE**

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

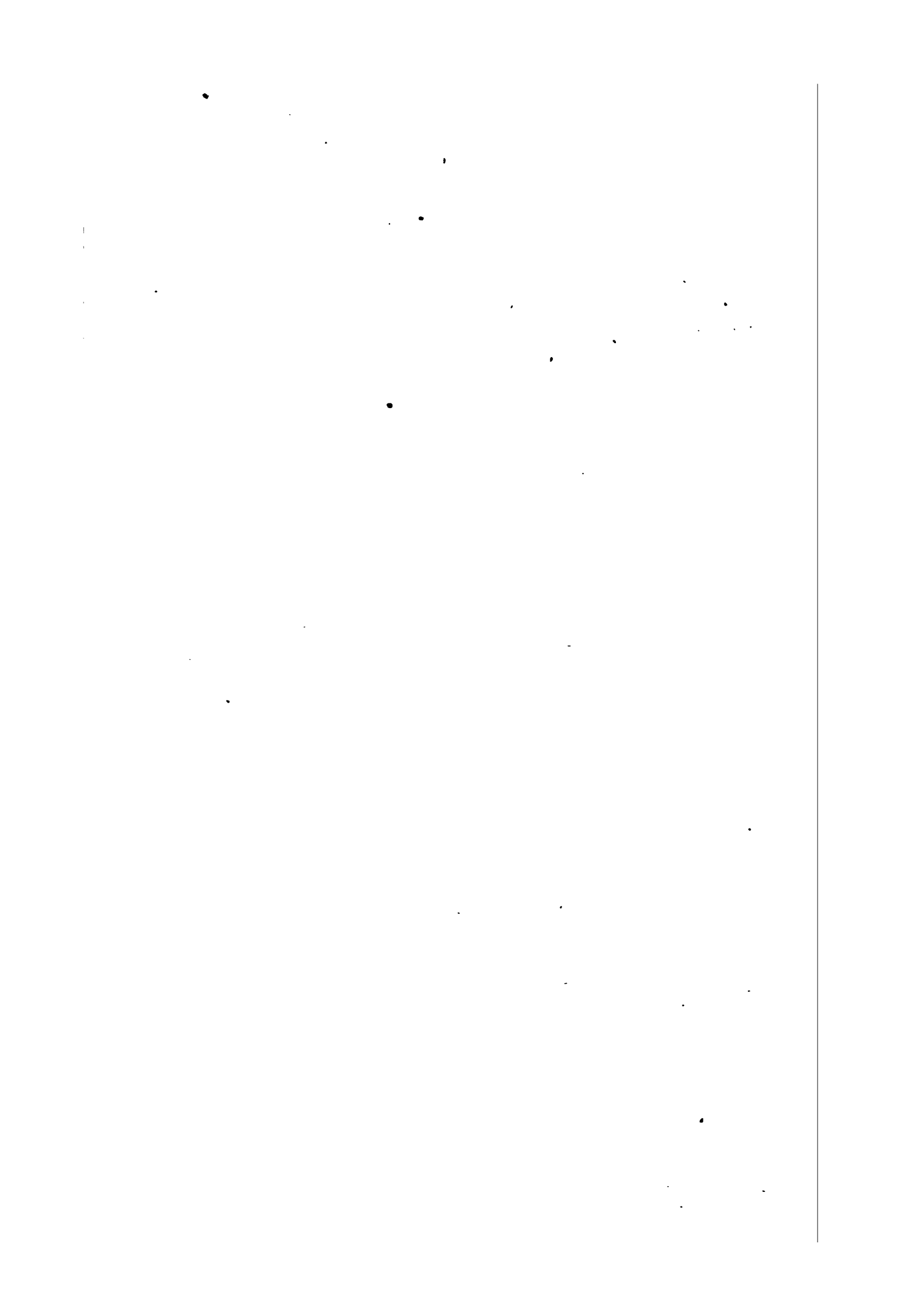
**TREIZIÈME ANNÉE**  
**FÉVRIER 1876**

**NEUCHÂTEL**

**CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,**  
**IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3**

**1876**

**(TOUS DROITS RÉSERVÉS)**



**MUSÉE**  
**NEUCHATELOIS**

**RECUEIL**  
**D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE**

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

**TREIZIÈME ANNÉE**

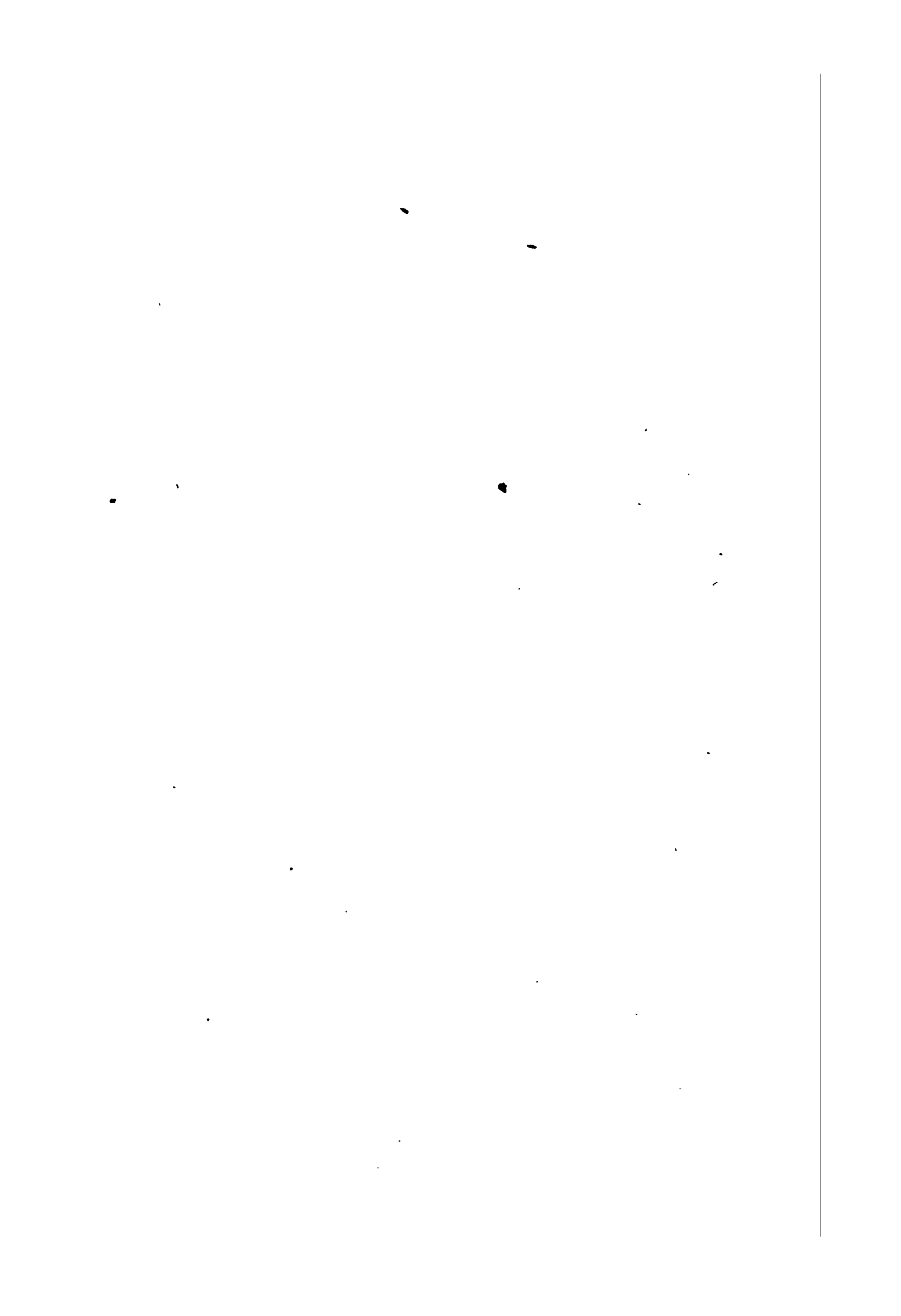
**MARS 1876**

**NEUCHATEL**

**CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,**  
**IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3**

**1876**

**(TOUS DROITS RÉSERVÉS)**



**MUSÉE**  
**NEUCHATELOIS**

**RECUEIL**  
**D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE**

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

**TREIZIÈME ANNÉE**

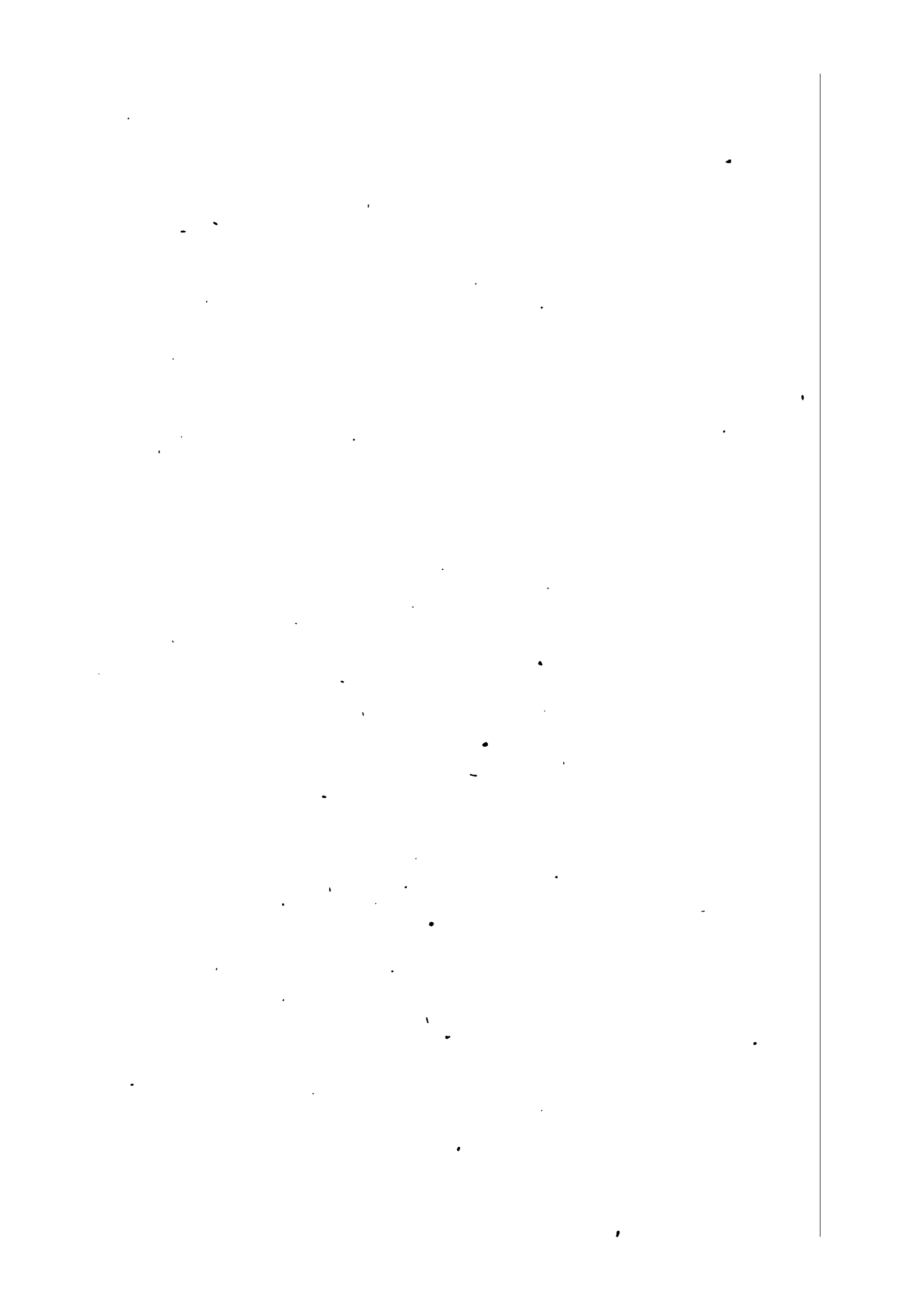
**AVRIL 1876**

**NEUCHATEL**

**CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,**  
**IMPRIMEURS, RUE DU TÊMPLE-NEUF, 3**

**1876**

**(TOUS DROITS RÉSERVÉS)**



MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

TREIZIÈME ANNÉE

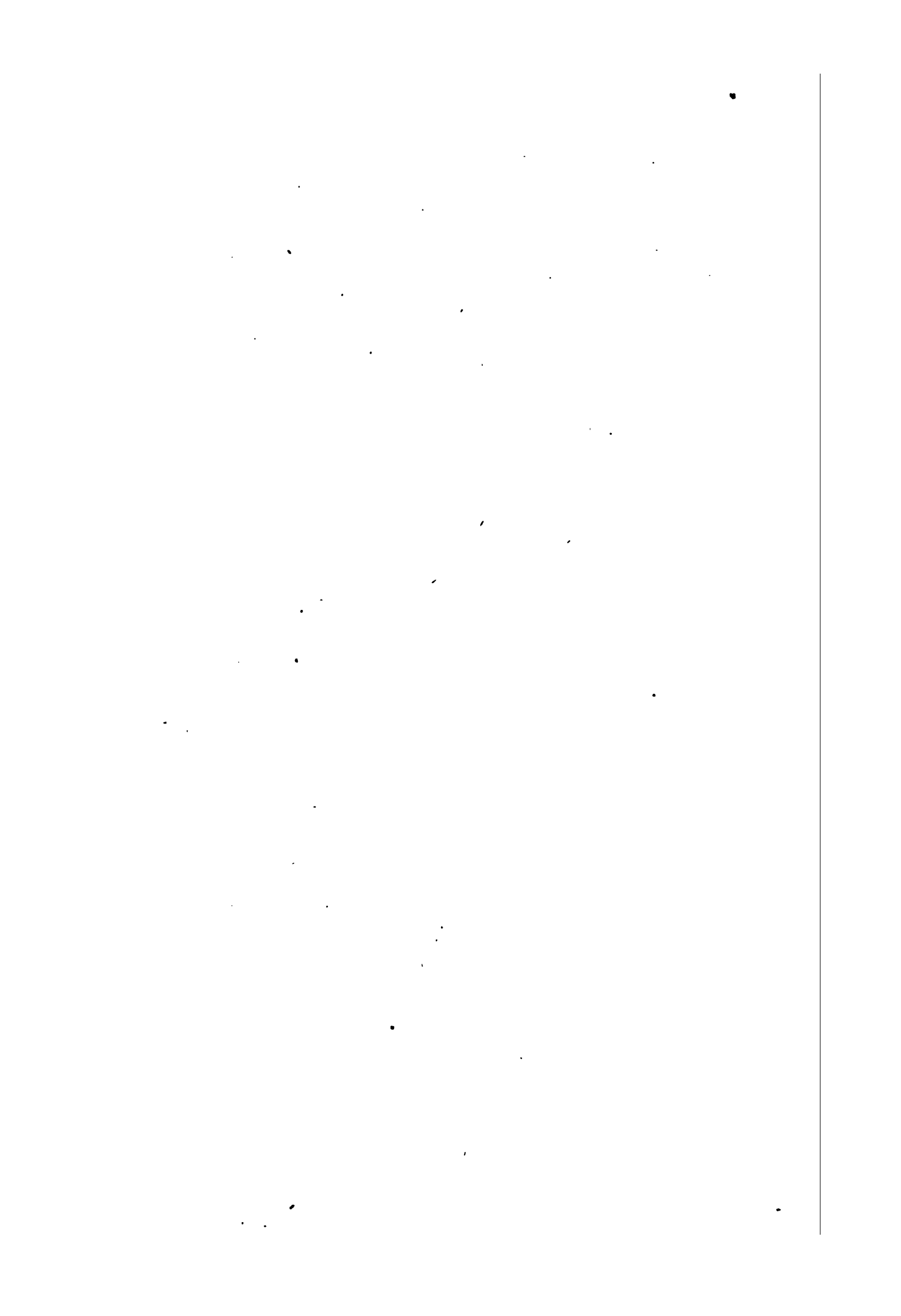
MAI 1876

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1876

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)





MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

TREIZIÈME ANNÉE

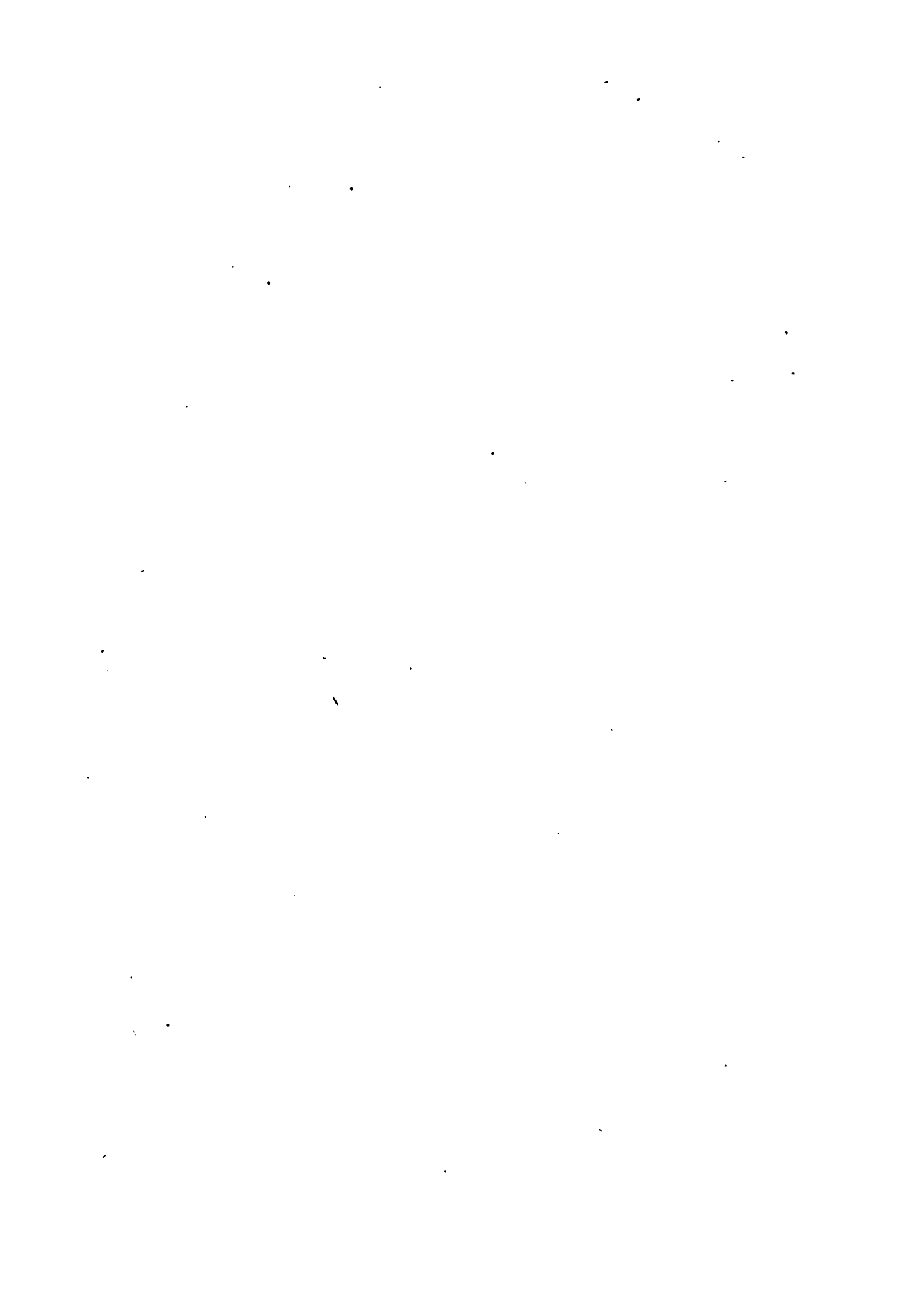
JUN 1876

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1876

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)



MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

TREIZIÈME ANNÉE

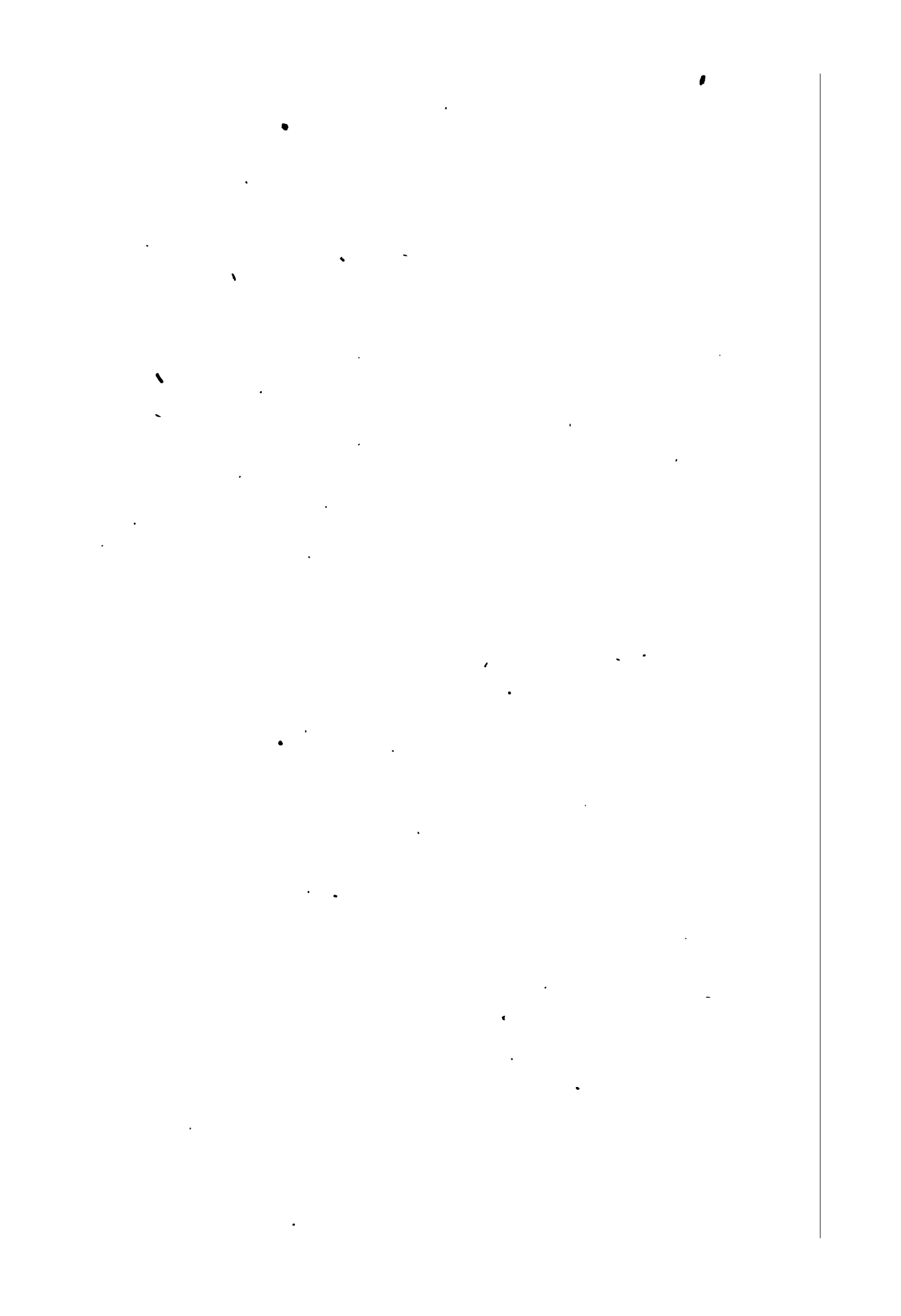
JUILLET 1876

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1876

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)



MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

TREIZIÈME ANNÉE

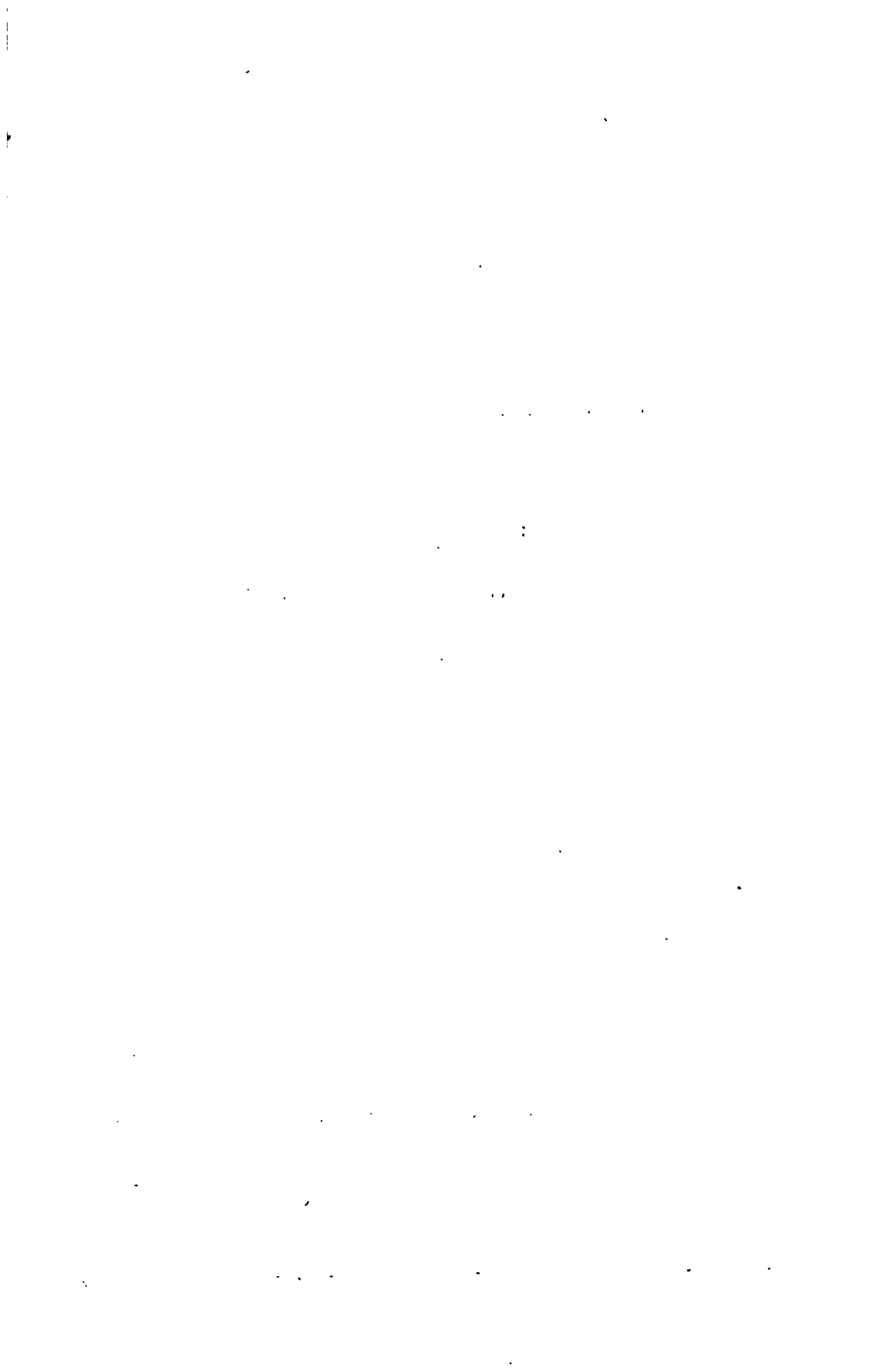
AOUT 1876

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1876

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)



**MUSÉE**  
**NEUCHATELOIS**

---

**RECUEIL**  
**D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE**

---

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

---

**TREIZIÈME ANNÉE**  
**SEPTEMBRE 1876**

---

**NEUCHATEL**  
**CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,**  
**IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3**

---

**1876**  
**(TOUS DROITS RÉSERVÉS)**

\* \* \*

Nous avons reçu et nous publierons entr'autres dans nos prochains numéros, les articles suivants :

*Glanures neuchâtelaises.* — Extrait du Journal du pasteur Frève, de Tavannes.

*Farel et Pierrefleur,* par M. Ch. Berthoud.

*Un homme d'Etat neuchâtelois : Le Chancelier Hory,* suite, par F. C.

\* \* \*



MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

TREIZIÈME ANNÉE  
OCTOBRE 1876

NEUCHATEL  
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1876  
(TOUS DROITS RÉSERVÉS)

\* \* \*

Nous avons reçu et nous publierons entr'autres dans nos prochains numéros, les articles suivants :

*Notice sur l'analogie qu'on remarque entre les églises collégiales de Neuchâtel et de Saint-Ursanne*, par A. Quiquerez.

*Le loup de l'école*, par A. Quiquerez.

*Glanures neuchâteloises*. — Extrait du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes.

*Guillaume Farel et Pierrefleur*, par M. Ch. Berthoud.

*Un homme d'Etat neuchâtelois : Le Chancelier Hory*, suite, par F. C.

\* \* \*

MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

TREIZIÈME ANNÉE

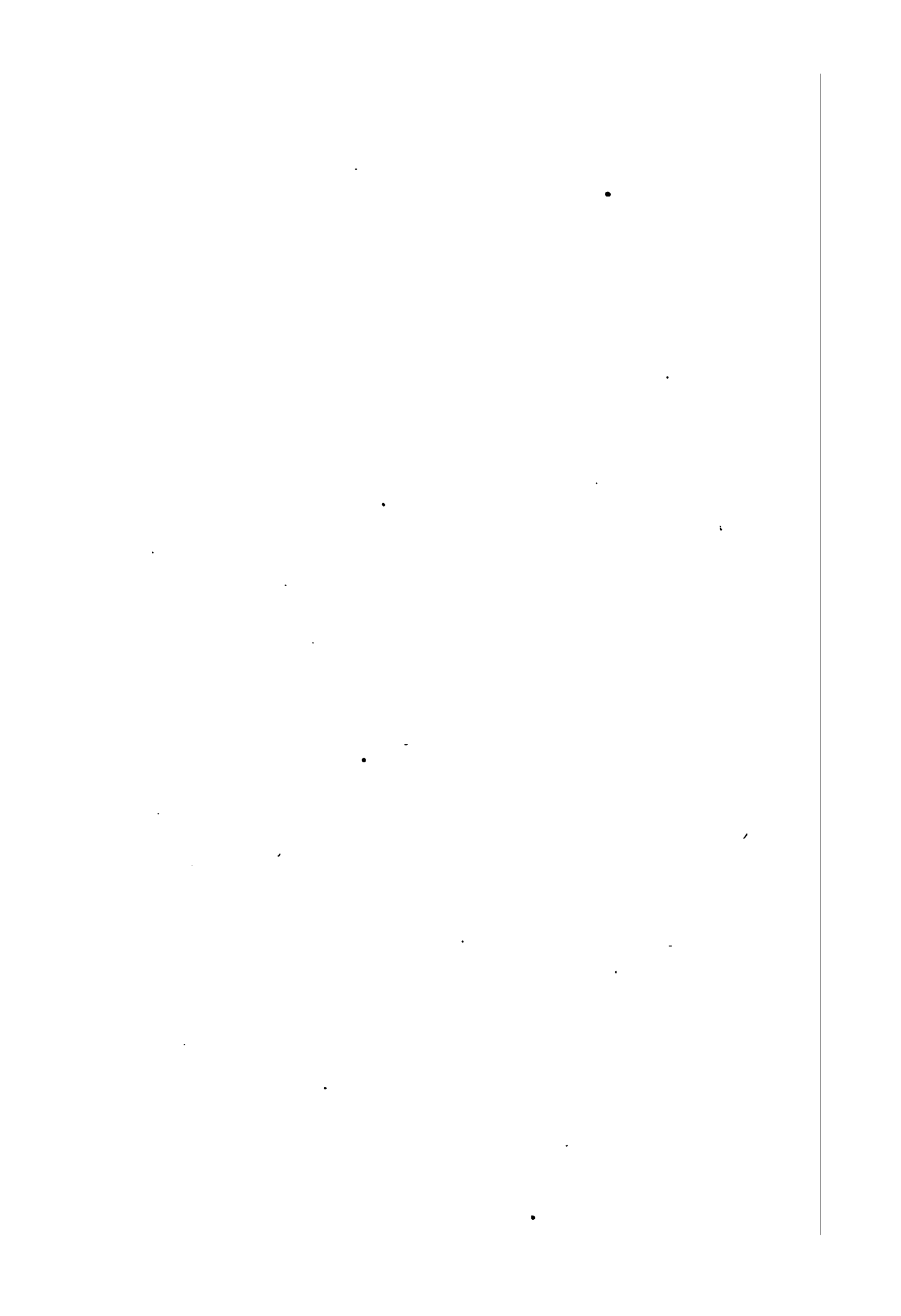
NOVEMBRE 1876

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1876

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)



**MUSÉE**  
**NEUCHÂTELOIS**

**RECUEIL**  
**D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE**

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

**TREIZIÈME ANNÉE**

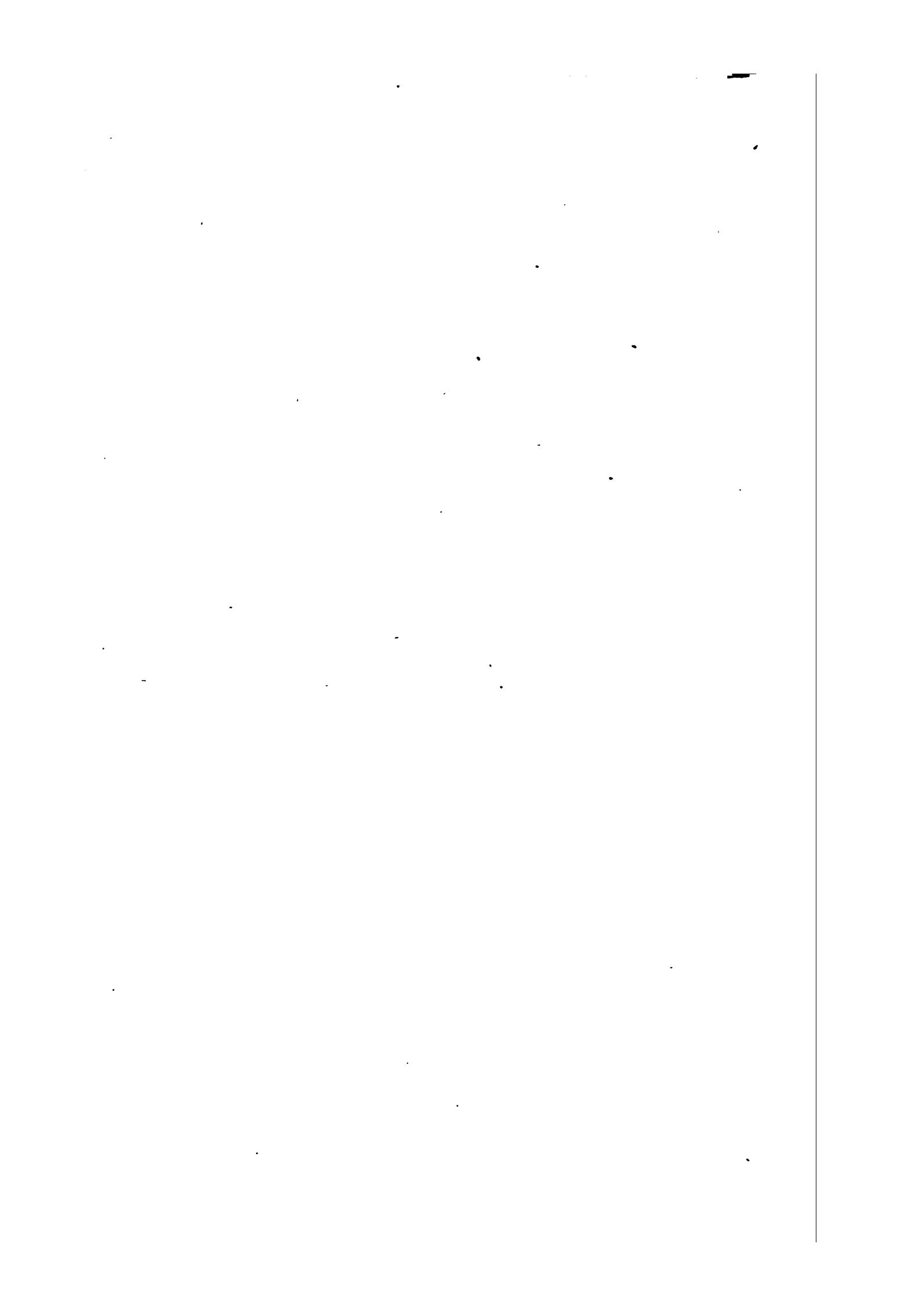
**DÉCEMBRE 1876**

**NEUCHÂTEL**

**CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,**  
**IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3**

**1876**

**(Tous droits réservés)**



MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

QUATORZIÈME ANNÉE

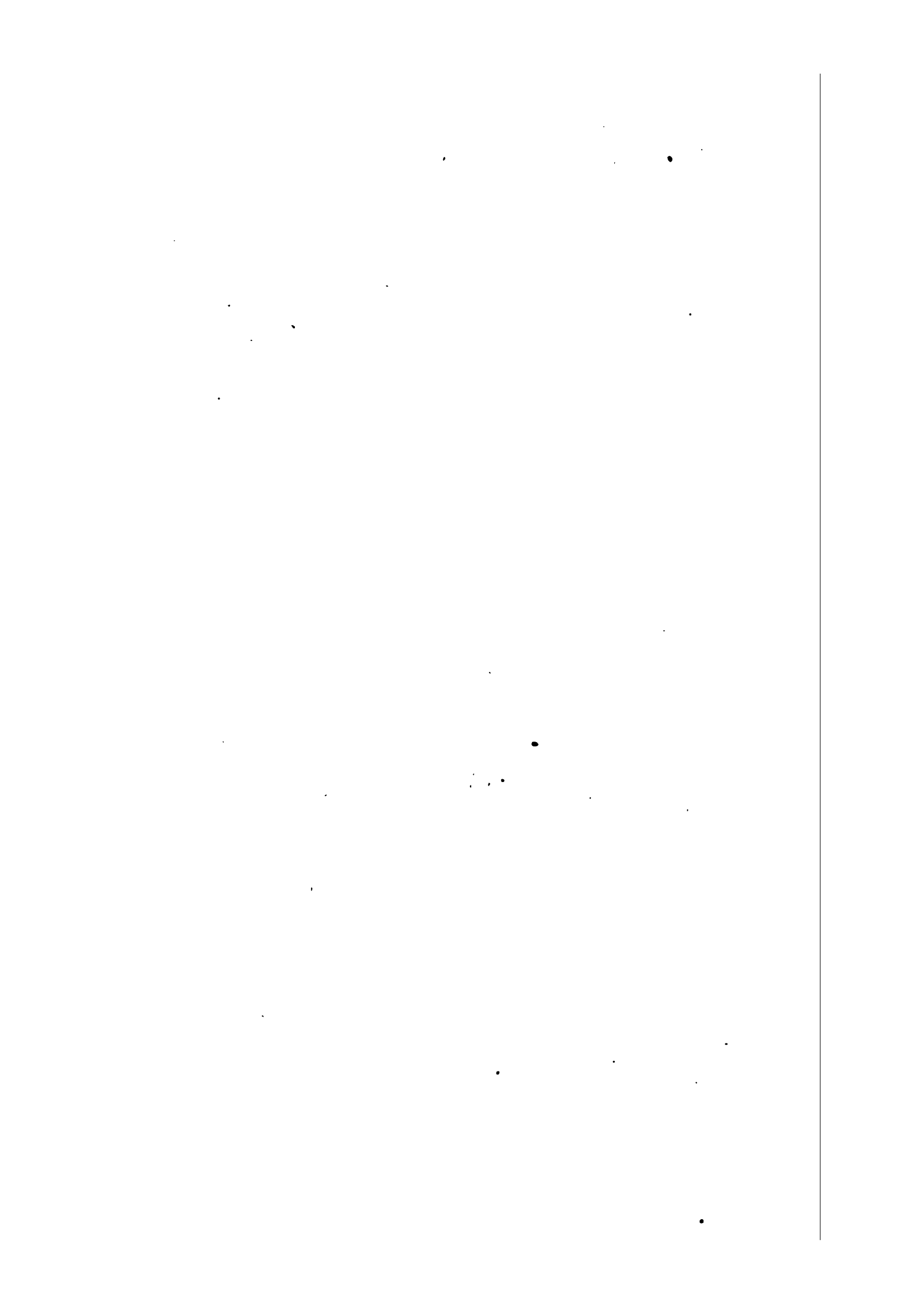
JANVIER 1877

NEUCHÂTEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1877

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)





MUSÉE  
NEUCHATELOIS

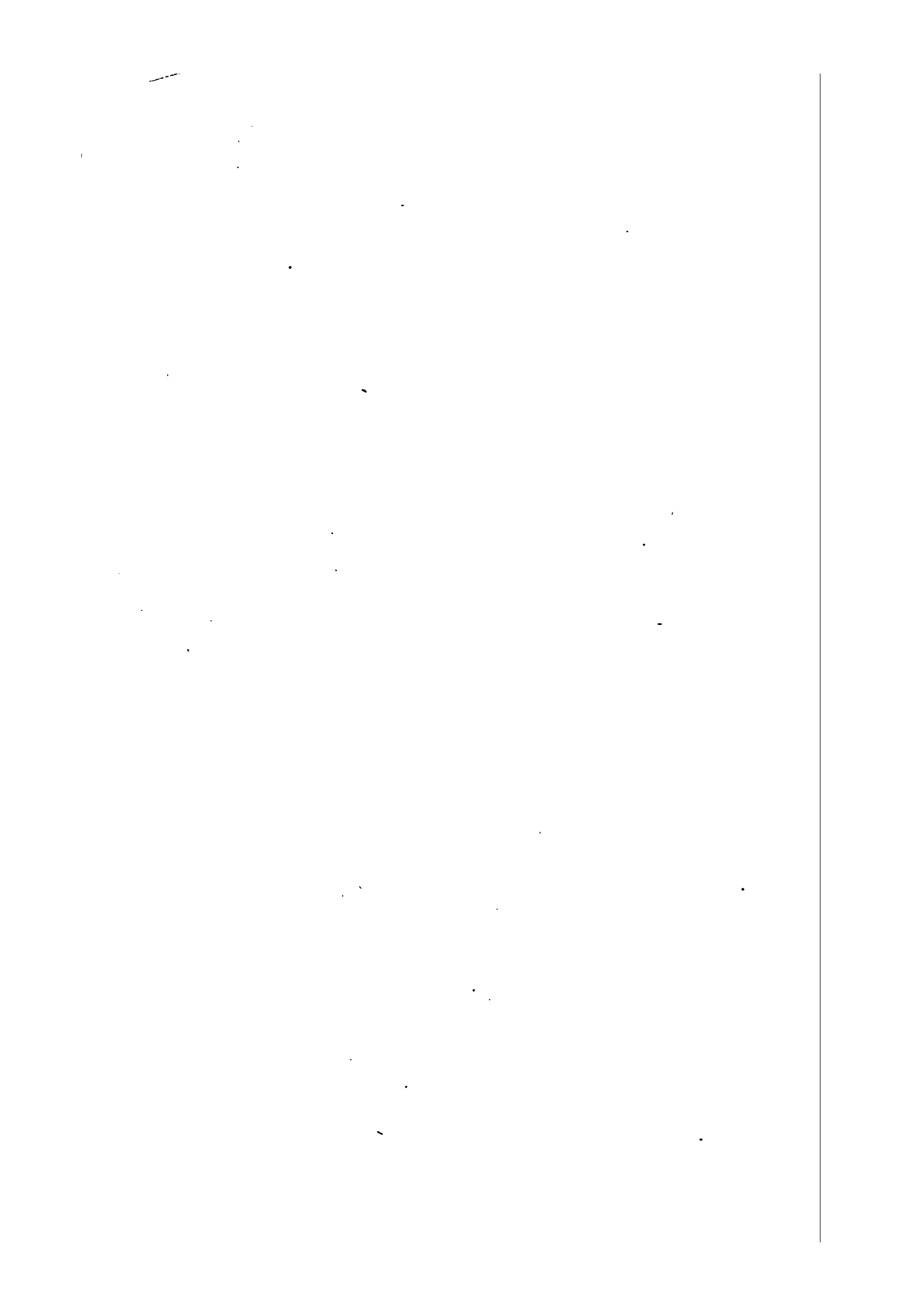
RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

QUATORZIÈME ANNÉE  
FÉVRIER 1877

NEUCHÂTEL  
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1877  
(TOUS DROITS RÉSERVÉS)



MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

QUATORZIÈME ANNÉE

MARS 1877

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1877

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)



MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

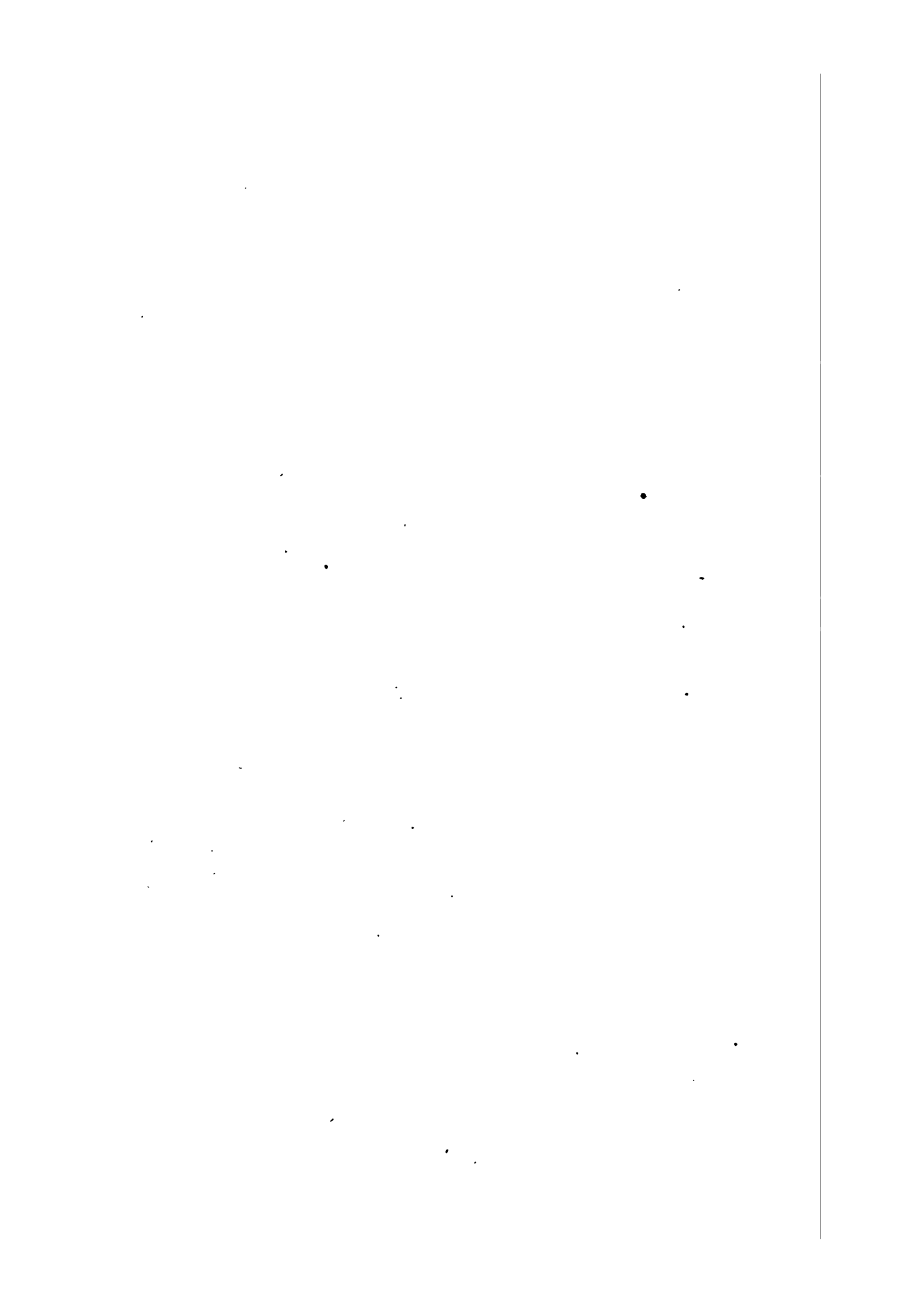
QUATORZIÈME ANNÉE  
AVRIL 1877

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1877

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)



MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

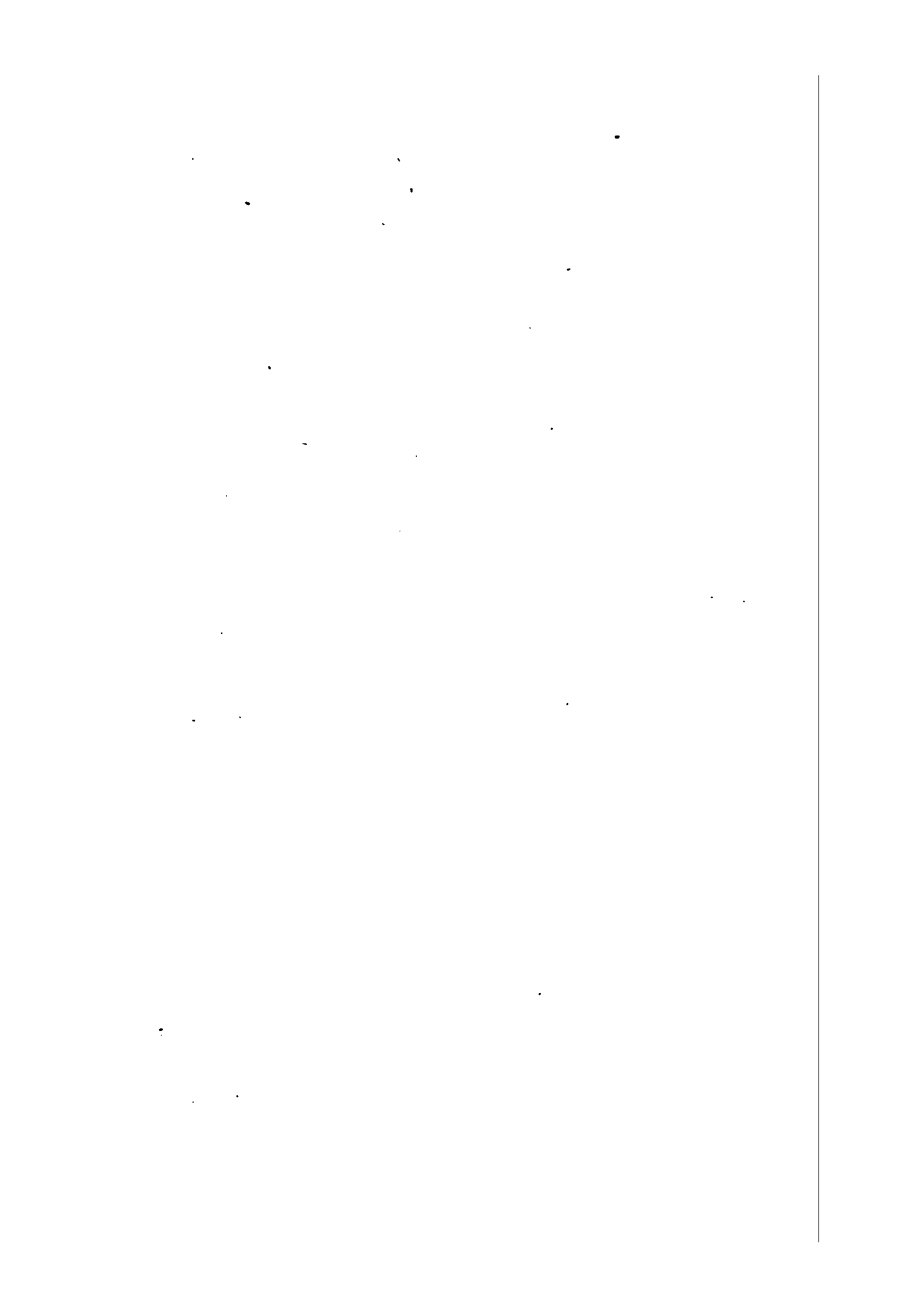
QUATORZIÈME ANNÉE  
MAI 1877

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1877

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)





MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

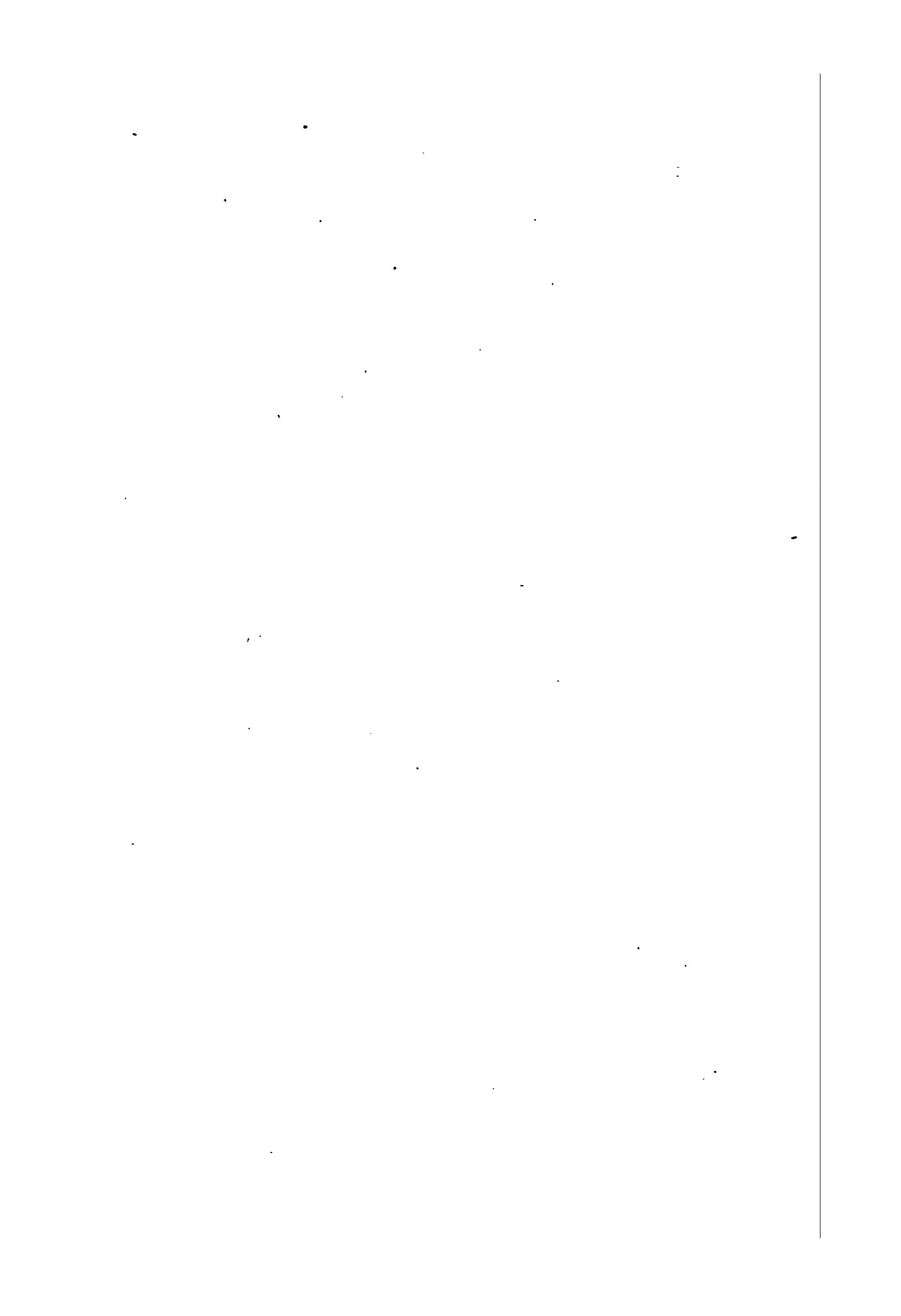
QUATORZIÈME ANNÉE  
JUN 1877

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1877

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)



MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

QUATORZIÈME ANNÉE  
JUILLET-AOUT 1877

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1877.

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

### Tableau des communications présentées aux séances de la section de Neuchâtel

Pendant les hivers 1875-1876 et 1876-1877.

#### 1875

- Séance du 18 novembre.* — Autographes de François I<sup>er</sup>, de Frédéric II, de Ch. Paris d'Orléans et du D<sup>r</sup> Allamand. (M. le D<sup>r</sup> Guillaume.)  
Critique historique sur Nicolas de Flüe. (M. le prof. Daguet.)  
Lecture d'un article à l'occasion de l'opinion émise par M. Cantu sur la nationalité helvétique. (M. le prof. Daguet.)  
Lettre de M. Tissot, contenant des détails sur le Lendabuch. (M. le prof. Daguet.)
- Séance du 2 décembre.* — Annonce du roman historique de Alfred Hartmann ; titre : Die Denkwürdigkeiten des Kanzlers Hory.  
Autographes de Hory, du duc de Longueville, de Favargier, du chancelier de Montmollin, de Philibert de Savoie et de Anne d'Angleterre. (MM. Guillaume et Bonhôte.)  
Documents faisant mention du D<sup>r</sup> Sudan. (M. Bonhôte.)  
Croquis de l'ancienne maison d'école de Serrières. (M. Guillaume.)  
Lecture d'un manuscrit contenant les souvenirs de M. l'instituteur Breguet sur la dite maison d'école.  
Communication de deux lettres : la première adressée par le maire de la Brévine à la bourgeoisie de Valangin (1792) ; la seconde du colonel de Purry au colonel de Chaillet d'Arnex. (M. Bonhôte.)  
Copie d'une lettre adressée par Bonstetten au S<sup>r</sup> d'Hautefort (1574). (M. Ed. Rott, à Paris.)  
Otages pour dettes (1531). Réclamations au sujet de fête et danse pendant le sermon (1552). Barbarie des Allemands pendant la guerre de Trente ans (1636). Quelques familles de Morteau réfugiées (1644). Soleure réclamant du secours de Neuchâtel (1503). Abolition de la fête de Noël (1588). Legs à l'école de Colombier. Propos malhonnêtes de Doudiet (1598). Lettre de Maçon demandant que Borel et Farel séjournassent dans cette ville (1561). Service militaire à l'étranger (1641). Destruction d'une chapelle à Meyriez, pendant la bataille de Morat. Secours pour la continuation des études d'un jeune homme. (M. le D<sup>r</sup> Guillaume.)
- Séance du 16 décembre.* — Critique du roman historique de Hartmann. (MM. Huguenin et Guillaume.)  
Aventure de Renard au Landeron, 1738. Bannissement de vendeurs de chansons, 1758. La Prusse interdit en 1797 le séjour dans sa principauté de Neuchâtel au sieur Mallet du Pan. (M. le D<sup>r</sup> Guillaume.)  
Affaires de Jeannette Crétin à Boudry, 1802, d'un jongleur à Bôle, 1804, et d'une troupe de comédiens à Neuchâtel. (M. Nadenbousch.)  
Lecture de quelques pages de la nouvelle édition de l'histoire suisse de M. le prof. Daguet. (A suivre.)



MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

QUATORZIÈME ANNÉE

SEPTEMBRE 1877

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1877

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

### Tableau des communications présentées aux séances de la section de Neuchâtel

Pendant les hivers 1875-1876 et 1876-1877.

(Suite.)

#### 1876

*Séance du 20 janvier.* — Le *Musée neuchâtelois* éditera de nouveau le *Messenger boiteux*. Exposition des premières relations diplomatiques entre l'Angleterre et la Suisse. (M. le prof. Daguët.)

Lettre de Karl-Wilhelm Hohenzollern-Schönburg à un conseil de notre Suisse. (M. le D<sup>r</sup> Guillaume.)

Don à la Société d'un vieil atlas. (M. le prof. Favre.)

Gravure de la prise de la Bastille, faite par Courvoisier. (M. Huguenin.)

Portrait de Farel. (M. Bonhôte.)

Notice sur les fontaines de la ville. (M. le D<sup>r</sup> Guillaume.)

*Séance du 3 février.* — Copie des instructions secrètes données par le roi de Prusse à son représentant à Neuchâtel (1706). (M. Bonhôte.)

Découverte de tombeaux lacustres à Auvernier, communication et explications de MM. Desor et Otz.

Liste de souscriptions pour un dîner, le jour de l'anniversaire du roi. (M. le D<sup>r</sup> Guillaume.)

*Séance du 17 février.* — Costumes proposés pour les figurants neuchâtelois à la bataille de Morat. (M. Bachelin.)

Dessin de l'ancienne maison d'école de Serrières. (M. G. de Pury.)

Lecture de quelques passages du plan proposé par Mollondin à la duchesse de Nemours (1673). (M. Nadenbousch.)

Longévité au siècle passé et comparaisons avec ce siècle. (M. le D<sup>r</sup> Guillaume.)

Objets trouvés dans les tombeaux lacustres à Auvernier. (M. Desor.)

*Séance du 2 mars.* — Lecture de quelques passages d'une Revue historique qui vient de paraître à Paris. (M. Nadenbousch.)

Dictionnaire géographique du canton de Neuchâtel. (M. de Mandrot.)

Dessins de pierres à écuelles. (M. Desor.)

Traduction de l'ouvrage allemand du D<sup>r</sup> Hœfelin sur le patois neuchâtelois et critique de cet ouvrage. Les deux premières feuilles d'une publication sur le patois du canton de Fribourg, du même auteur. (Critiques de MM. Guillaume, Daguët, Ayer et de Mandrot.)

Manuscrit de Guillaume de Praroman (1545). (M. le prof. Daguët.)

Communication sur le D<sup>r</sup> Sudan. (MM. Ayer et Daguët.)

Dictionnaire géographique de notre canton. (M. de Mandrot.)

(A suivre.)



MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

QUATORZIÈME ANNÉE

OCTOBRE 1877

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1877

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

### Tableau des communications présentées aux séances de la section de Neuchâtel

Pendant les hivers 1875-1876 et 1876-1877.

(Suite.)

#### 1876

- Séance du 30 mars.* — Nouvelle publication « Emulation jurassienne. » Glossaire romand. (M. Ayer.)  
Noms de ceux qui traversèrent le lac en 1830. Quelques passages du journal d'un bourgeois de Neuchâtel du 17<sup>e</sup> siècle. (M. le D<sup>r</sup> Guillaume.)
- Séance du 13 avril.* — Histoire d'un Perrot, de Neuchâtel, enfermé à la Bastille. (M. G. de Pury.)  
Drapeau de la bourgeoisie du Landeron et trois hallebardes. (M. Bonhôte.)  
Critique historique dans l'école primaire. (M. le prof. Daguét.)  
Chronologie de tremblements de terre (563-1817). (M. le D<sup>r</sup> Roulet.)  
Journal d'Abraham Chaillet. (M. Bonhôte.)  
Charte des franchises de Neuchâtel. (M. de Mandrot.)
- Séance du 27 avril.* — Recommandation de Peterman Praroman à son fils. (M. le prof. Daguét.)  
Lettre de la vénérable Classe à la commune de Couvet (1779). (M. le prof. Gretillat.)  
Quelques mots d'une brochure sur les boues de Zurich. (M. le prof. Daguét.)
- Séance du 16 novembre.* — Carte archéologique du canton. (M. de Mandrot.)  
Antiquités préhistoriques et romaines trouvées au pont de Thielle. (M. Alex. Dardel.)  
Statistique de la consommation des boissons alcooliques. (M. le D<sup>r</sup> Guillaume.)
- Séance du 30 novembre.* — Discussions sur les cartes archéologiques et murales du canton, par M. de Mandrot.  
Statistique de la production des céréales. (M. Ayer.)  
Inscription à placer sur le tombeau lacustre transporté sur la terrasse du Château et changement de celle qui a été placée près de l'ancienne porte du Château. (M. Desor.)  
Bâtiment des Halles. (M. Machon.)
- Séance du 14 décembre.* — Carte du comté de Neuchâtel au point de vue historique. (M. de Mandrot.)  
Fabrication du ciment Portland à St-Sulpice. (M. Dubied, Gustave.)  
Tableau des machines à vapeur de notre canton. (M. Favre.)  
Lettre du Conseil d'Etat autorisant les fouilles dans la Thielle. (M. L. Favre.)
- (A suivre.)



MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

QUATORZIÈME ANNÉE

NOVEMBRE 1877

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1877

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

### Tableau des communications présentées aux séances de la section de Neuchâtel

Pendant les hivers 1875-1876 et 1876-1877.

(Suite et fin.)

#### 1877

- Séance du 12 janvier.* — Objets trouvés dans les fouilles au bord de la Thielle.  
(M. Desor.)  
Vieilles recettes de bonnes femmes. (M. Châtelain, pasteur.)
- Séance du 8 février.* — Inscriptions des cloches et des tombeaux de notre canton.  
(M. A. Guinand.)  
Compte-rendu de l'histoire de la Confédération suisse de M. Vuillemin. (M. le  
prof. Daguét.)  
Observations économiques sur les forêts de notre canton, de A. de Pury.  
(Forêts de chênes.) (M. E. de Pury.)  
Notice statistique sur le billard. (M. Guillaume.)  
Vieilles chansons composées et chantées en 1819 lors d'une visite du prince  
royal. (M. Guillaume.)
- Séance du 22 février.* — Traduction de passages de l'histoire des beaux-arts en  
Suisse, concernant le canton de Neuchâtel, de M. Rahn, de Zurich. (M. le  
prof. Daguét.)  
Finances des Etats de l'Europe. (M. Ayer.)
- Séance du 8 mars.* — Etymologie de quelques mots neuchâtelois. (M. A. Godet.)  
Conclusion du manuscrit d'A. de Pury sur les forêts de notre canton. (M. E.  
de Pury.)
- Séance du 22 mars.* — Mœurs du pays à la fin du siècle passé, de M. G. P.  
(M. Gretillat.)  
Journal de commune de Cernier. (M. Châtelain.)
- Séance du 5 avril.* — Iconographie neuchâteloise. (M. Bachelin.)  
Suite du manuscrit de M. G. P. (M. Gretillat.)  
Traduction française du rapport de la neuvième session du congrès interna-  
tional de statistique à Buda-Pest. (M. le prof. Daguét.)
- Séance du 19 avril.* — Extraits du journal de Daniel Sandoz. (M. G. de Pury.)  
Notice sur le traitement des personnes noyées. (M. Guillaume.)

MUSÉE  
NEUCHATELOIS

RECUEIL  
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

QUATORZIÈME ANNÉE

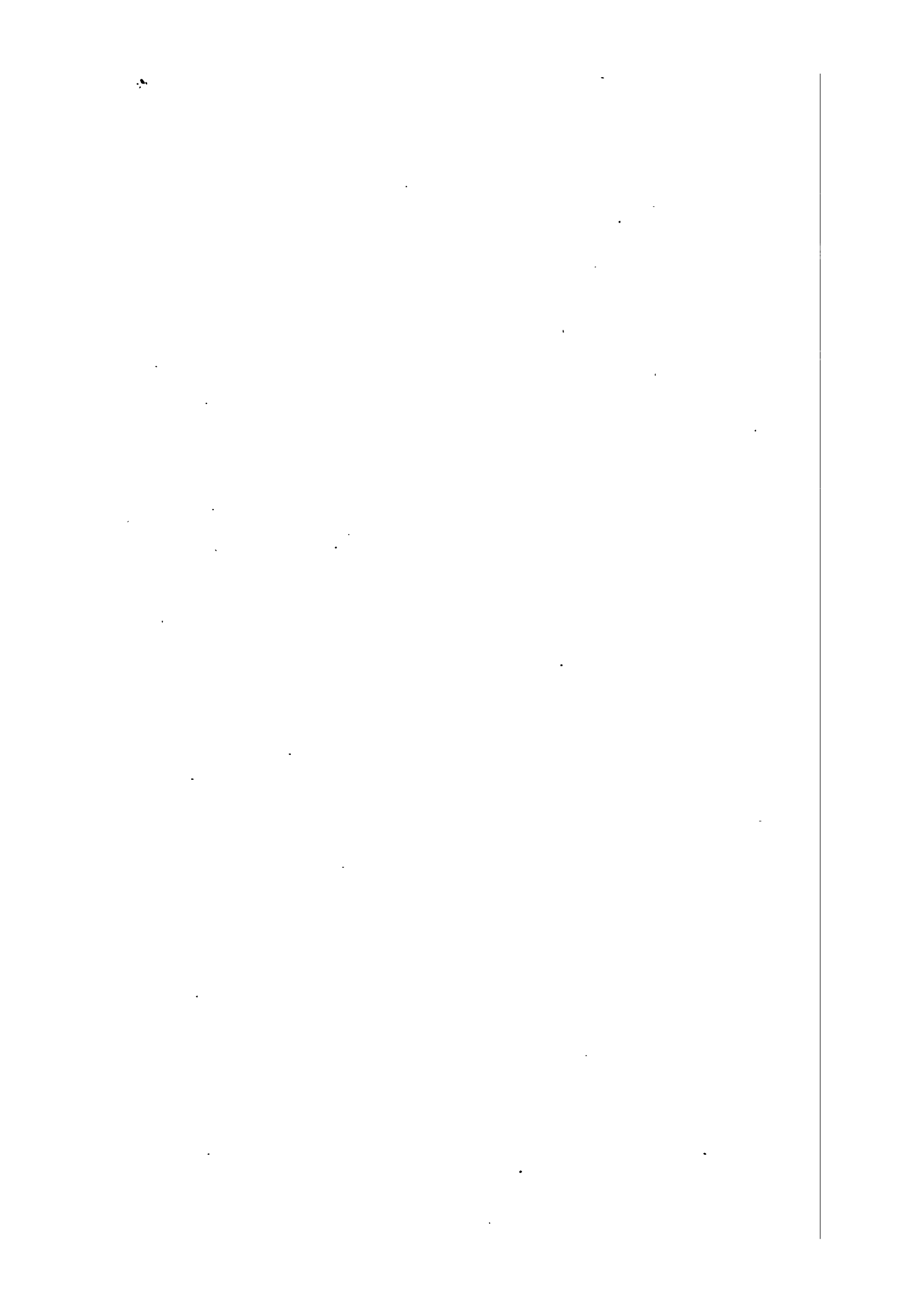
DÉCEMBRE 1877

NEUCHÂTEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,  
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1877

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)





## Sommaire de la livraison de Décembre 1877.

|                                                                                                    | PAGES. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Art et artistes neuchâtelois. Léopold Robert (suite), par A. Bachelin.                             | 269    |
| Les premières feuilles d'avis à Neuchâtel; notice historique, par le Dr Guillaume (suite).         | 274    |
| Variétés : La région de Tête-de-ran, par F. C.                                                     | 280    |
| Convention pour la repourvue d'une école, 1685, communiqué par Ch. Châtelain, pasteur.             | 287    |
| Glanures neuchâtelaises. Extrait du Journal du pasteur Frêne, de Tavannes (suite).                 | 289    |
| Intérieur de la cathédrale de Fribourg en Brisgau, planche par A. Bachelin, d'après Aurèle Robert. | 290    |
| Table des matières du Tome XIV.                                                                    | 291    |

### RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT

Messieurs les Souscripteurs au MUSÉE NEUCHÂTELOIS sont priés de renouveler leur abonnement pour 1877, en envoyant la somme de fr. 8 au bureau du journal à Neuchâtel (franco).

Pour les abonnés de la ville de Neuchâtel, la quittance leur sera présentée à domicile.

Pour les abonnés servis par la poste et qui n'auront pas refusé le numéro de Janvier, le montant de l'abonnement sera prochainement prélevé en remboursement.

Il ne peut être fait d'abonnement pour moins d'une année.

-----

**PRIX DE L'ABONNEMENT :** Fr. 8 par an pour la Suisse. — Pour la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, fr. 10.

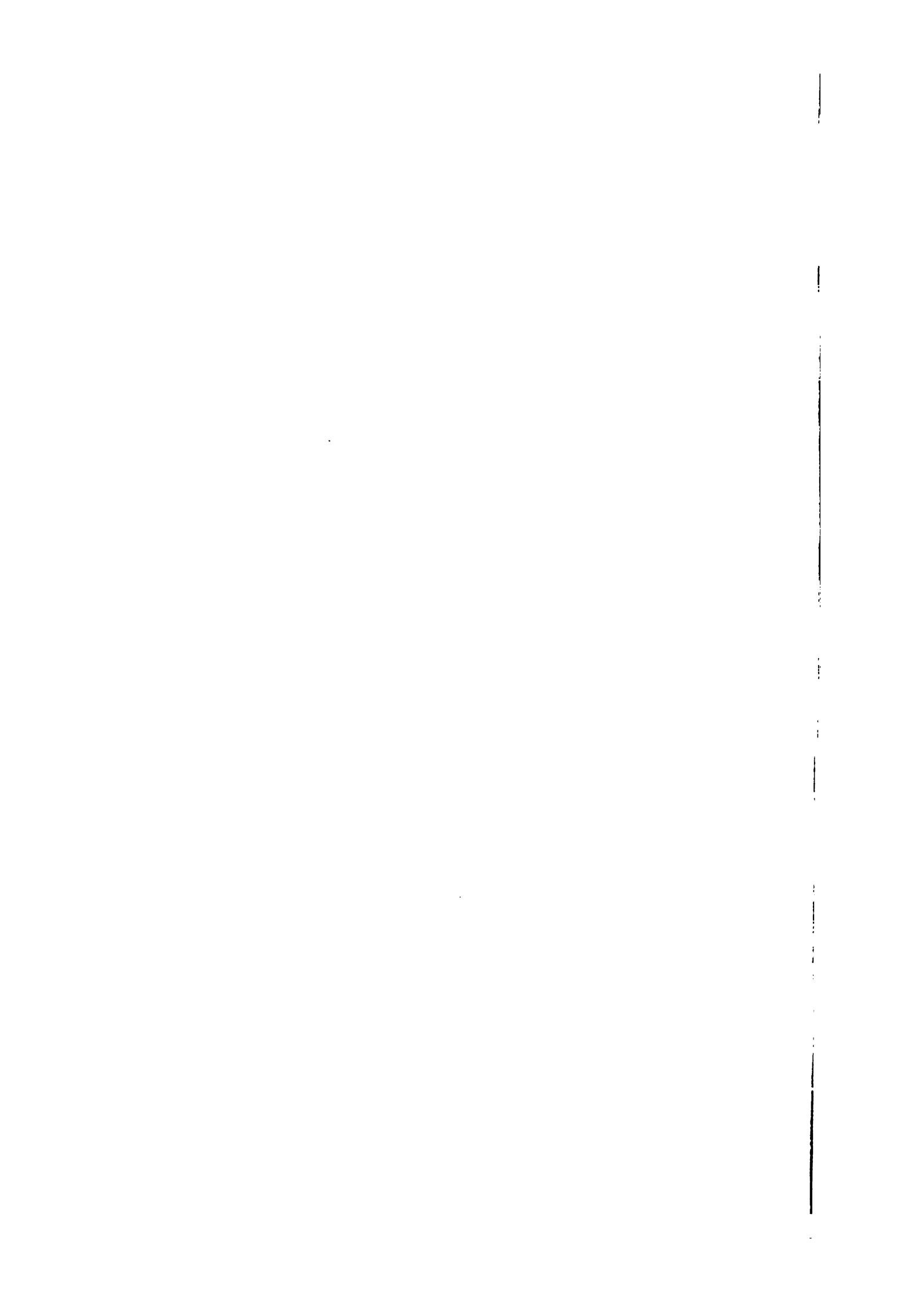
Abonnements par la poste, 20 c. en sus.

#### *Prix des livraisons achetées séparément :*

|                         |                           |
|-------------------------|---------------------------|
| Une livraison . . . . . | fr. — 05, le port en sus. |
| Deux » . . . . .        | 1 80 »                    |
| Trois » . . . . .       | 2 50 »                    |
| Quatre » . . . . .      | 3 10 »                    |
| Cinq » . . . . .        | 3 60 »                    |
| Six » . . . . .         | 4 — »                     |

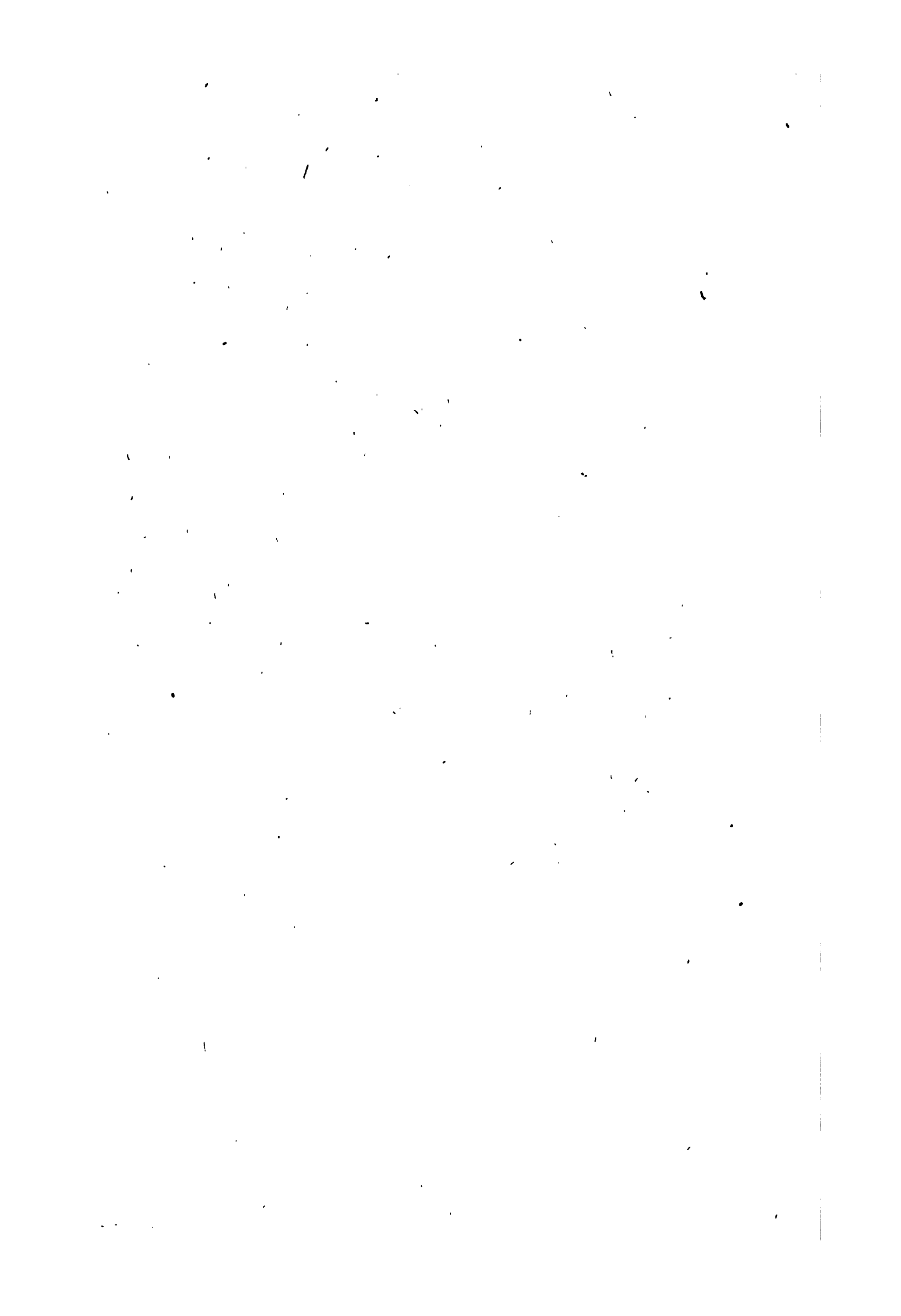
2











APR - 2 1928

